

4-2106

J CANADA. PARL. C. DES C.
103 COM. PERM. DE L'AGRIC. ET
H72 DE LA COLONISATION.
1936
A3 Procès-verbaux et tém. ...
A4 prix des instruments arat.

DATE

NAME - NOM

No. 1
a
No. 12

SESSION DE 1936

1936

CHAMBRE DES COMMUNES

90149
153

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 1

Enquête sur le prix des instruments aratoires

SÉANCES DES 12 ET 17 MARS, 2 AVRIL ET 7 MAI 1936

TÉMOIN:

M. J. F. Booth (directeur du service de l'économie agricole, au ministère de l'Agriculture).

Annexes n° 1 et 2: Rapports préliminaires de M. R. T. Graham, c.r., conseil juridique du comité.

MEMBRES DU COMITÉ

Président: M. WILLIAM G. WEIR.

Mlle Macphail	Furniss	Motherwell
MM.:	Gardiner	Needham
Beaubier	Golding	Patterson
Bertrand (<i>Prescott</i>)	Gosselin	Perley (<i>Qu'Appelle</i>)
Black (<i>Châteauguay- Huntingdon</i>)	Graydon	Reid
Bouchard	Hayhurst	Rennie
Boulangier	Johnston (<i>Lake-Centre</i>)	Rhémaume
Casselman	Lacombe	Roberge
Clark (<i>Essex-Sud</i>)	Lalonde	Robichaud
Cleaver	Leader	Ross (<i>Middlesex-Est</i>)
Cochrane	Leclerc	Ross (<i>Moose-Jaw</i>)
Coldwell	Lennard	Senn
Davidson	MacKinnon	Spence
Donnelly	(<i>Edmonton-Ouest</i>)	Stirling
Douglas	MacLean (<i>Prince</i>)	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Dubois	MacRae	Thompson
Dupuis	McKenzie	Thorson
Evans	(<i>Lambton-Kent</i>)	Tomlinson
Fafard	McLean (<i>Melford</i>)	Turner
Fontaine	McNevin	Ward
Fraser	(<i>Victoria, Ont.</i>)	Weir
	Mitchell	

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

LE VENDREDI 21 février 1936.

Décidé: Que les députés suivants composent le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Mlle McPhail	Furniss	Motherwell
MM.:	Gardiner	Needham
Beaubier	Golding	Patterson
Bertrand (<i>Prescott</i>)	Gosselin	Perley (<i>Qu'Appelle</i>)
Black (<i>Châteauguay-Huntingdon</i>)	Graydon	Reid
Bouchard	Hayhurst	Rennie
Bou langer	Johnston (<i>Lake-Centre</i>)	Rhéaume
Casselman	Lacombe	Roberge
Clark (<i>Essex-Sud</i>)	Lalonde	Robichaud
Cleaver	Leader	Ross (<i>Middlesex-Est</i>)
Cochrane	Leclerc	Ross (<i>Moose-Jaw</i>)
Coldwell	Lennard	Senn
Davidson	MacKinnon	Spence
Donnelly	(<i>Edmonton-Ouest</i>)	Stirling
Douglas	MacLean (<i>Prince</i>)	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Dubois	MacRae	Thompson
Dupuis	McKenzie	Thorson
Evans	(<i>Lambton-Kent</i>)	Tomlinson
Fafard	McLean (<i>Melfort</i>)	Turner
Fontaine	McNevin	Ward
Fraser	(<i>Victoria, Ont.</i>)	Weir — 60
	Mitchell	

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit chargé de s'enquérir de toutes les questions dont la Chambre lui confiera l'étude, et de faire rapport de temps à autre de ses conclusions, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Le lundi 2 mars 1936.

Ordonné: Que le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation devrait entreprendre immédiatement l'examen des causes essentielles du prix élevé des instruments aratoires, et en particulier de la hausse qui s'est produite en 1936.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Le mercredi 11 mars 1936.

Ordonné: Que le nom de M. Johnston (*Lake-Centre*) soit substitué à celui de M. Ross (*Moose-Jaw*) dans la liste des membres dudit comité.

Ordonné: Que le nom de M. Thorson soit substitué à celui de M. Beaubien dans la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Premier rapport

Le jeudi 12 mars 1936.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit imprimé au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français des procès-verbaux et des témoignages rendus devant lui, ainsi que des papiers, documents et registres à incorporer à ces témoignages; et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet égard.

2. Que lui soit accordée l'autorisation de nommer, d'employer et de rémunérer des avocats pour aider à l'enquête actuellement en cours, d'employer et de rémunérer des vérificateurs et les spécialistes dont le concours lui paraîtra nécessaire.

3. Que l'autorisation lui soit accordée de siéger pendant les séances de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

W. G. WEIR.

Deuxième rapport

Le jeudi 12 mars 1936.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité est d'avis qu'aucune hausse du prix des instruments aratoires ne devrait être mise en vigueur avant que soit terminée l'étude de la question qui fait l'objet de l'ordre de renvoi, savoir, les hauts prix des instruments aratoires en 1936.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

W. G. WEIR.

PROCÈS-VERBAUX

Le jeudi 12 mars 1936.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: Mlle Macphail, MM. Beaubier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Bouchard, Casselman, Clark (*Essex-Sud*), Cleaver, Cochrane, Coldwell, Davidson, Donnelly, Dupuis, Evans, Golding, Graydon, Leader, Leclerc, Lennard, MacKinnon (*Edmonton-Ouest*), MacRae, McKenzie (*Lambton-Kent*), McLean (*Melfort*), McNiven (*Victoria, Ont.*), Motherwell, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Reid, Rennie Ross, (*Middlesex*), Rowe (*Dufferin-Simcoe*), Spence, Stirling, Taylor (*Norfolk*), Thompson, Tomlinson, Ward, Weir et Johnston (*Lake-Centre*)—39.

Le président ayant ouvert la séance invite le secrétaire à lire l'ordre de renvoi.

Le secrétaire se rend à cette invitation, puis le président expose brièvement le sujet dont le Comité est saisi, savoir, les causes essentielles du prix élevé des instruments aratoires. A la suite de quelque discussion, le Comité adopte les motions dont le texte suit.

A la demande de M. Bertrand, le Comité

Décide: Que le président choisisse un sous-comité composé de sept membres qui aura pour mission de convoquer les témoins qu'il importe d'entendre au sujet de cette question.

A la demande de M. Thorson, le Comité

Décide: De demander à la Chambre le pouvoir d'engager et de rémunérer un avocat qui l'aidera à poursuivre l'enquête qu'il veut entreprendre; et aussi d'engager et de rémunérer des comptables ou autres spécialistes jugés nécessaires.

A la demande de M. Donnelly, le Comité

Décide: De faire rapport à la Chambre et de demander la permission de faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français des procès-verbaux et du compte rendu des témoignages entendus, ainsi que des papiers et documents faisant partie de ces témoignages.

A la demande de M. Tomlinson, le Comité

Décide: De demander à la Chambre la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

A la demande de M. Johnson (*Lake-Centre*), le Comité

Décide: De présenter ce rapport à la Chambre: Votre Comité est d'avis qu'aucune hausse du prix des instruments aratoires ne devrait être mise en vigueur avant que soit terminée l'étude de la question qui fait l'objet de l'ordre de renvoi, savoir, les hauts prix des instruments aratoires en 1936.

(Cette motion est adoptée à la pluralité des voix, 25 se prononçant pour et 7 contre.)

Le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

WALTER HILL.

Le mardi 17 mars 1936.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: Mlle Macphail; MM. Beaubier, Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Boulanger, Clark (*Essex-sud*), Cleaver, Coldwell, Davidson, Donnelly, Douglas, Evans, Fontaine, Gosselin, Johnston (*Lake-Centre*), Lalonde, Leader, Leclerc, Lennard, MacKinnon (*Edmonton-Ouest*), MacRae, McKenzie (*Lambton-Kent*), McLean (*Melfort*), McNevin (*Victoria, Ont.*), Mitchell, Motherwell, Needham, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Reid, Rennie, Rheaume, Roberge, Ross (*Middlesex-Est*), Senn, Spence, Stirling, Taylor (*Norfolk*), Thorson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.—(42).

Le secrétaire lit le procès-verbal de la réunion tenue le jeudi 12 mars, procès-verbal qui est adopté, puis signé par le président.

M. Perley (*Qu'Appelle*) adresse la parole au sujet d'un fait personnel, à propos d'un compte rendu de la dernière réunion paru dans certains journaux. Le président répond que le Comité n'a passé aucun communiqué officiel aux journaux; par conséquent, le Comité ne peut d'aucune façon être tenu responsable de l'incident.

Le Comité adopte ensuite les motions dont le texte suit.

A la demande de M. J.-F. Johnston (*Lake-Centre*), le Comité

Décide: De retenir les services de M. R. D. Graham, c.r., à titre de conseil, à partir du 17 mars 1936 et tant que le Comité le jugera nécessaire; de lui verser \$50 par jour à titre d'honoraires et \$10 par jour en frais de subsistance, quand il remplira ses fonctions à Ottawa ou ailleurs.

A la demande de M. J. T. Thorson, le Comité

Décide: De retenir les services de M. Walter Macdonald, c.a., à titre de comptable, à partir du 17 mars 1936 et tant que le Comité le jugera nécessaire; de lui verser \$50 par jour en honoraires et \$10 par jour en frais de subsistance, quand il remplira ses fonctions à Ottawa ou ailleurs.

A la demande M. Taylor, le Comité

Décide: De convoquer des représentants de maisons qui fabriquent des instruments aratoires pour déposer devant le Comité au sujet de la question qu'étudie présentement le Comité, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Le président désigne les membres dont le nom suit pour constituer un sous-comité dont la mission sera de convoquer les témoins jugés utiles au Comité, en conformité de la motion adoptée le 12 mars: MM. Bouchard, Johnston (*Lake-Centre*), Needham, Perley (*Qu'Appelle*), Senn, Taylor (*Norfolk*), Thorson.—(7).

Le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

WALTER HILL.

Le jeudi 2 avril 1936.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: Mlle Macphail; MM. Beaubier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Casselman, Clark (*Essex-Sud*), Cochrane, Coldwell, Davidson, Donnelly, Douglas, Dupuis, Evans, Fafard, Furniss, Gardiner, Golding, Graydon, Hayhurst, Johnston (*Lake-Centre*), Lalonde, Leader, MacKinnon (*Edmonton-Ouest*), McLean (*Melfort*), McNevin, Mitchell, Motherwell, Needham, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Rennie, Robichaud, Ross (*Middlesex-Est*), Rowe (*Dufferin-Simcoe*), Senn, Spence, Taylor (*Norfolk*), Thompson, Thorson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.—(43).

Assistent aussi à la réunion M. R. T. Graham, c.r., conseiller juridique du Comité, et M. Walter Macdonald, c.a., comptable.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion tenue le 17 mars, procès-verbal que le Comité approuve.

Le président fait connaître au Comité que la réunion a pour objet de recevoir un rapport préliminaire du conseil juridique, M. R. T. Graham, c.r., et d'arrêter dans ses grandes lignes la besogne que deva accomplir le comptable, M. Walter Macdonald, c.a., par rapport à l'enquête. M. Graham lit alors son rapport au Comité.

Décidé: Que le secrétaire fasse imprimer ce document à titre d'Annexe n° 1 au compte rendu des délibérations, et aussi 150 exemplaires du rapport pour les fins du Comité, aussi tôt que possible.

Le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

WALTER HILL.

Le jeudi 7 mai 1936.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: Mlle Macphail; MM. Beaubier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Bouchard, Clark, (*Essex-Sud*), Cleaver, Coldwell, Donnelly, Douglas, Dupuis, Evans, Fafard, Fontaine, Fraser, Furniss, Gardiner, Golding, Graydon, Hayhurst, Johnston (*Lake-Centre*), Leader, Lennard, MacKinnon (*Edmonton-Ouest*), Maclean (*Prince*), McKenzie (*Lambton-Ouest*), McLean (*Melfort*), McNevin, Mitchell, Motherwell, Needham, Perley (*Qu'Appelle*), Reid, Robichaud, Ross (*Moose-Jaw*), Senn, Spence, Stirling, Thorson, Taylor (*Norfolk*), Thompson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.—(45).

Assistent aussi à la réunion M. R. T. Graham, c.r., conseil et M. Walter Macdonald, c.a., comptable.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion tenue le 2 avril, procès-verbal que le Comité approuve.

M. R. T. Graham, c.r., présente le rapport de la besogne qu'il a accomplie jusqu'ici avec M. Macdonald au sujet de l'enquête.

A la demande de M. Thorson, le Comité

Décide: De faire imprimer le rapport du conseiller juridique à titre d'Annexe n° 2.

M. J. F. Booth, directeur du service de l'économie agricole au ministère de l'Agriculture, ayant été appelé et ayant prêté le serment d'usage, est soumis à l'interrogatoire, puis il se retire.

Le Comité s'ajourne jusqu'à demain, vendredi 8 mai, à onze heures du matin.

Le secrétaire du Comité,

WALTER HILL.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 231.

Le 7 mai 1936.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, nommé pour faire enquête sur le prix des instruments aratoires, se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que nous formons le quorum. En passant, je mentionne que M. Archibald invite le Comité à faire une visite à la ferme expérimentale. Le Comité décidera quand il lui plaira de se rendre à cette invitation.

A notre dernière réunion, M. Graham, notre conseil juridique, nous a présenté un document que nous avons nommé rapport préliminaire, dans lequel il précisait la portée de l'enquête. Le comité a exprimé le désir qu'il soit joint au compte rendu des témoignages. Depuis, M. Graham, ainsi que le comptable M. Macdonald, a examiné la question dans le détail et a cherché de recueillir tous les renseignements qui pourraient être utiles au Comité. Les services de l'administration fédérale ont à peu près terminé la préparation des données qu'ils doivent nous fournir. Nous allons nous mettre à leur examen. Ce matin, certains fonctionnaires vont venir nous donner des éclaircissements qui serviront dans la suite de l'enquête. Je tiens à signaler une question qui se pose à propos de la documentation fournie par les services de l'Etat. Certaines parties en sont volumineuses, ou proviennent des archives des ministères où on peut déjà trouver ces documents. Par conséquent, si l'on m'en croit, il ne sera pas nécessaire de faire imprimer cette copie dans le compte rendu des témoignages; il suffira de la déposer entre les mains de notre secrétaire. A tout événement, nous pourrions en décider plus tard.

Vous aimeriez sans doute à recevoir un nouveau rapport de notre conseil, M. Graham, avant que nous allions plus loin. Mais, avant de lui céder la parole, je tiens à vous rappeler qu'un comité du Congrès américain fait une étude semblable à la nôtre. Si j'en juge par les témoignages recueillis par ce comité, je suis d'avis que le problème se pose ici de la même façon que là-bas. Les groupements agraires ou les agriculteurs expriment les mêmes avis au sujet du prix des instruments aratoires. Nous nous efforçons de suivre de près cette enquête. Nous possédons déjà des éclaircissements à ce sujet. Les Américains pensent qu'il leur faudra une année complète pour mener l'entreprise à bonne fin, et ils y emploient un personnel composé de cinquante personnes. Nous allons maintenant écouter l'exposé de M. Graham.

(L'exposé du conseiller juridique forme l'Annexe A au présent compte rendu.)

Une discussion s'ensuit.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons parmi nous M. Booth, qui a étudié avec soin certaines des questions qui intéressent le Comité et qui est disposé à nous faire un exposé complet de la question des instruments aratoires. Pour ma part, je voudrais que, pour hâter la besogne, nous consignions au compte rendu au moins une partie de cette documentation. Ainsi saurions-nous où nous allons. Appelons M. Booth.

M. J. F. Booth prête serment.

M. Graham, c.r.:

D. M. Booth, veuillez me dire quel poste vous occupez.—R. Je suis directeur du service de l'économie agricole au ministère de l'Agriculture.

D. Ai-je raison de dire que la documentation dont vous allez faire part au comité pourrait se diviser en trois parties?—R. Oui, je le pense.

D. La première partie comprendrait un aperçu sommaire sur le progrès de l'agriculture au Canada, y compris un bref exposé du rôle joué par la machine dans la mise en valeur de l'Ouest?—R. Oui.

D. Ensuite, il y a une évaluation des instruments aratoires dont le besoin se fait sentir?—R. Cette partie serait plutôt la troisième.

D. La deuxième partie renferme ce qu'on pourrait appeler une étude sur l'effet que produit à l'endroit du revenu des cultivateurs l'achat d'instruments aratoires?—R. Oui.

D. Veuillez nous faire votre exposé.—R. Dans son rapport préliminaire, où il exposait la portée que pourrait avoir l'enquête, votre conseil juridique, M. R. T. Graham, c.r., a intitulé un chapitre: *Agriculture*. Il y indiquait, à titre de sujet à étudier, l'importance des instruments aratoires et leur influence sur l'état économique de l'agriculture.

Il était d'avis que cette étude devrait se produire dès les débuts de l'enquête, puisqu'elle formerait un fondement solide à une bonne partie des délibérations qui suivront. On m'a confié la tâche d'amorcer cette partie de l'examen. Je vais donc traiter la question, en adoptant ce titre: *Aperçu sommaire de l'histoire agricole du Canada, en particulier du rôle joué par les instruments aratoires*.

(1) On trouvera une étude plus minutieuse sur ce sujet dans une conférence intitulée: *Certains effets économiques de la mécanisation des fermes canadiennes en particulier dans la zone de culture du blé de printemps*, par le même auteur, et publiée dans le compte rendu des Délibérations de l'exposition et du congrès international du blé, de 1933.

L'exposé renferme une partie relative à l'achat des machines et aux rapprochements à faire entre le prix des produits agricoles et celui des instruments aratoires. D'autres, sans doute, traiteront plus à fond certains aspects de ces questions qu'on peut tout au plus mentionner maintenant.

Valeur de la production agricole

Pour les fins de la discussion et pour aider les membres du Comité dans leurs travaux futurs, je donne certains tableaux. Le premier a trait à la valeur de tous les produits de la ferme pendant les périodes sur lesquelles ont porté les recensements de 1900 à 1930 inclusivement. Afin d'éliminer l'effet du changement dans les prix, les valeurs relatives à chaque année, dans la troisième colonne, ont été divisées par l'indice des prix de l'année, indice fondé sur les prix de 1926. Cette opération nous donne la valeur qu'aurait eue la production chaque année aux prix de 1926. En d'autres termes, nous avons un indice approximatif du volume de la production.

TABLEAU 1—VALEUR TOTALE DES PRODUITS AGRICOLES

Année	Valeur totale	Valeur d'après les prix de 1926
1900..	\$ 364,437,365	\$ 663,820,337
1910..	725,292,375	1,200,815,100
1920..	1,507,920,756	933,119,200
1930..	1,262,047,000	1,533,471,000
1935..	943,081,000	1,487,509,000

(1) Les chiffres relatifs aux années 1900-1920 proviennent du rapport sur le sixième recensement du Canada, Volume 5, 1921, p. XXXIX. Pour les années suivantes, nous avons puisé des données dans l'*Annuaire du Canada* et le *Bulletin mensuel de la statistique agricole*, livraison de janvier 1936. Ces derniers chiffres sont ceux du revenu annuel brut des agriculteurs.

Le tableau 2 renferme les mêmes données au sujet des grandes cultures. Cette fois, les chiffres remontent jusqu'à 1870. Dans le tableau suivant, paraissent l'étendue et le rendement des emblavures.

M. Graham:

D. Avant de laisser ce tableau n° 1, voudriez-vous nous dire pourquoi vous avez établi l'indice des prix d'après l'année 1926?—R. On a l'habitude de fonder l'étude de la statistique agricole sur l'indice de 1926, de 1913 ou de la période de 1910 à 1914. Une grande partie de notre documentation a été établie sur l'indice de 1926. Afin de pouvoir nous en servir, dans le peu de temps à notre disposition, nous avons simplement adopté cet indice. La comparaison serait la même si nous avions pris l'indice de 1913, toutes proportions gardées.

D. Avant d'abandonner ce sujet, permettez-moi de vous poser une question au sujet de la valeur des produits agricoles. S'agit-il des prix de gros ou des prix versés aux cultivateurs?—R. Les chiffres du tableau I représentent les prix à la ferme, mais les indices correspondent aux prix de gros. A l'heure actuelle nous n'avons aucun indice des prix versés ou reçus par les cultivateurs.

M. Malcolm McLean:

D. Il ne s'agit pas des prix de revient?—R. Non.

D. De quoi s'agit-il?—R. Ce sont les prix des marchés de gros où sont d'abord expédiés les produits: Winnipeg, par exemple, dans le cas des céréales ou des bestiaux; Toronto aussi, dans ce dernier cas.

M. Thorson:

D. Fort-William, dans le cas du blé?—R. Les prix à Fort-William, d'après la cote de Winnipeg.

M. Senn:

D. Vos chiffres comprennent-ils la valeur des produits agricoles consommés sur la ferme même et qui ne parviennent jamais sur les marchés?—R. Ils correspondent à la valeur globale, au revenu brut des fermes d'après les constatations du recensement. Ils comprennent donc cette partie des produits agricoles qui sont consommés sur place en vue de la production de nouvelles denrées.

D. Il y a double emploi, jusqu'à un certain point?—R. Oui.

D. La valeur du fourrage et du bétail est comprise dans vos chiffres?—R. Oui. Nous ne possédons pas de nombre indice quant au revenu net pour les années antérieures à 1929 ou 1930, de sorte que nous sommes forcés de nous servir du revenu brut. Mais, pour les fins de la comparaison, la différence ne serait pas grande.

M. Thorson:

D. Vous dites que le total comprend la valeur du fourrage et du bétail?—R. Oui.

M. Cleaver:

D. Pouvez-vous me dire de combien vos chiffres dépassent ceux des sommes que touchent les cultivateurs?—R. En ces dernières années, le revenu net a été d'environ 60 p. 100 du revenu brut.

M. Thorson:

D. Veuillez nous expliquer pourquoi vous avez choisi ces têtes de colonnes.—R. Elles sont en somme les mêmes que celles du tableau précédent, sauf qu'il s'agit maintenant des grandes cultures. Là aussi, nous établissons la comparaison avec 1926, pour donner une idée plus juste.

D. Voulez-vous nous expliquer comment vous y êtes parvenu?—R. Nous divisons la valeur totale de chaque année par l'indice des prix de 1926.

M. Mitchell:

D. Pouvons-nous penser qu'il n'y a pas de doubles emplois dans le tableau relatif aux grandes cultures, comme il y en avait dans l'autre qui avait trait à toute la production des fermes? Par exemple, le premier tableau comprenait la valeur des animaux domestiques et du fourrage dont on les nourrit.—R. A moins d'inclure la semence. Je ne suis pas sûr que la graine de semence, pour les futures moissons, soit comprise dans ces chiffres.

M. Perley:

D. Il s'agit de la moyenne annuelle par période de dix ans, n'est-ce pas?—R. Non. Il s'agit des chiffres des recensements.

D. Mais relatifs à des périodes de dix ans?—R. Non.

M. Thorson:

D. Ces chiffres sont ceux des recensements?—R. Oui, sauf ceux de 1935. Dans ce dernier cas, il s'agit du revenu agricole brut calculé par le Bureau fédéral de la statistique.

D. Alors, le premier tableau indique la valeur en dollars pour l'année en cause, et le deuxième, la valeur calculée d'après l'indice de 1926?—R. Oui. Nous indiquons la valeur qu'aurait eue le produit vendu cette année-là aux prix de 1926. Le tableau suivant, c'est-à-dire le troisième, donne la statistique des emblavures.

D. Ces tableaux se trouvent-ils dans le manuscrit?—R. Oui. Plus tard, je vous montrerai des diagrammes qui ne se trouvent pas dans le manuscrit. Mais les tableaux qui forment la base des diagrammes y sont.

Le tableau saillant de chacun de ces tableaux ressort de l'augmentation du rendement. Le volume matériel de la production (Tableau 1, col. 3) a plus que doublé entre 1900 et 1930. Le rendement de la grande culture (tableau 2, col. 3) a augmenté de six fois, de 1870 à 1930; les emblavures (tableau 3), de quinze fois.

Annuaire du Canada, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, 1932, p. XXXIV, et *Bulletin mensuel de la statistique agricole*, juin 1936.

TABLEAU 2—Rendement des grandes cultures, 1870-1930

Année	Valeur totale	Valeur d'après l'indice de 1926
1870..	\$111,116,606	\$140,476,115
1880..	155,277,427	214,768,225
1890..	194,766,934	327,339,385
1900..	237,682,285	432,936,765
1910..	384,531,795	636,642,044
1920..	933,045,936	598,490,016
1930..	682,040,900	945,772,714
1935..	506,613,900	887,240,000

Données sur les années 1870-1920, d'après les recensements. Pour les années suivantes, chiffres puisés dans l'*Annuaire du Canada* et le *Bulletin mensuel de la statistique agricole*, livraison de janvier 1936.

TABLEAU 3—Quantité de blé cultivée au Canada de 1870 à 1930

Année	Acres	Boisseaux
1870..	1,646,781	16,723,873
1880..	2,366,554	32,350,269
1890..	2,701,213	42,223,372
1900..	4,224,542	55,572,368
1910..	8,884,514	132,077,547
1920..	17,835,734	226,509,411
1930..	24,898,000	420,672,000
1933..	24,115,700	277,339,000

Causes de l'augmentation

Examinons maintenant les causes de cette augmentation du rendement. Il faut y inclure, entre autres éléments, les améliorations apportées aux méthodes de culture, la découverte de variétés ou familles de plantes nouvelles et meilleur.

[Dr J. F. Booth.]

leures, l'abaissement des pertes dues aux insectes et aux maladies des plantes, l'augmentation et l'amélioration du bétail, l'amélioration dans les méthodes d'entretien et d'alimentation des animaux domestiques. Cependant, l'augmentation vient en très grande partie de l'accroissement dans le nombre des fermes et l'étendue en culture.

Le tableau qui suit indique le nombre des fermes, l'étendue moyenne et la superficie défrichée, d'après les chiffres de chaque recensement depuis 1871.

TABLEAU 4—Etendue des fermes et superficie défrichée par ferme, au Canada, 1871-1931. Le nombre des fermes, pour les années 1871-1921, d'après la statistique puisée dans *The Economy of Machine Production in Agriculture*, par Andrew Stewart, dans les *Essais sur les problèmes économiques du Canada*, vol. IV, publiés par la Banque royale du Canada. Pour l'année 1921, la statistique sur la moyenne des terres défrichées provient des rapports du recensement. Les données sur 1931 proviennent du rapport préliminaire sur le recensement du nombre des fermes, etc.

Année	Nombre de fermes	Etendue moyenne (en acres)	Superficie défrichée (moyenne en acres)
1871..	367,862	97.9
1881..	464,025	97.7
1891..	620,486	97.2
1901..	544,688	124.1	59.0
1911..	713,070	159.6	71.3
1921..	711,090	198.0	99.4
1931..	728,664	224.5	117.7

Le nombre des fermes a augmenté d'environ 100 p. 100, tandis que la moyenne de leur étendue et de la superficie défrichée a beaucoup plus que doublé. Si la production a augmenté de six fois, comme nous l'avons déjà noté, cela est dû en grande partie à la réunion de toutes ces causes.

L'explication de ce relèvement doit, il va sans dire, se trouver surtout dans l'application des méthodes du machinisme à l'agriculture. A vrai dire, le nombre des fermes aurait augmenté sans cela, mais cette augmentation aurait été bien moins considérable. On peut attribuer presque entièrement au machinisme l'accroissement dans l'étendue des fermes et dans la superficie défrichée. La plus grande partie de l'augmentation s'est produite depuis le début du siècle et surtout dans les prairies de l'Ouest, où la topographie et d'autres circonstances facilitaient l'agriculture mécanisée. En Saskatchewan, par exemple, où se rencontrent ces conditions, la superficie de terre défrichée par ferme est passée de 83.5 acres qu'elle était en 1901 à 246 acres, en 1931.

Ces modifications ne s'accompagnaient pas d'un relèvement sensible dans le nombre des ouvriers agricoles. Le nombre des employés rémunérés était de 1.45 par ferme en 1881, de 1.31 en 1901 et de 1.55 en 1931. En 1881, il y avait 53.07 acres de terre en culture par ouvrier; ce chiffre passait à 76.01 en 1931. La superficie, par rapport à chaque ouvrier, dans les zones de production des céréales de l'Ouest, est encore plus considérable.

L'un des effets économiques du machinisme, dans l'agriculture comme dans d'autres domaines, a été de réduire la quantité de main-d'œuvre nécessaire à la production. L'auteur d'une brochure publiée en 1933 par le ministère de l'agriculture aux Etats-Unis estime qu'il fallait 57.7 heures de travail en 1930 pour exécuter les principales opérations nécessaires à la production d'un acre de blé (20 boisseaux); il évaluait à 8.8 heures le travail requis en 1898 dans la zone du blé d'hiver et à 3.3 heures, en 1930, dans les grandes Plaines. Le premier chiffre estimatif relatif à 1930 serait acceptable pour l'Est du Canada, compte tenu des circonstances dans lesquelles se faisait alors la culture; celui de 1896, pour le Manitoba à cette époque et le second chiffre relatif à 1930, pour la production dans les prairies de la Saskatchewan et de l'Alberta, où tout le monde à peu près se sert de tracteurs et de moissonneuses-batteuses. Si l'on tient pour acquis que les calculs relatifs à 1930 valent pour toutes les céréales, on devrait conclure qu'il aurait fallu mettre à l'œuvre tous les cultivateurs du Canada, à la

cadence de 10 heures par jour durant 150 jours, pour produire les céréales récoltées dans la seule Saskatchewan en 1935, si les méthodes en usage il y a cent ans n'avaient pas changé.

Achats d'instruments aratoires

Pour atteindre les résultats que nous avons exposés brièvement, les fabricants ont produit, et les cultivateurs ont acheté des instruments aratoires pour plusieurs centaines de millions de dollars. Le tableau 5 indique la valeur de ces achats, d'après les chiffres fournis par les cultivateurs au cours d'années particulières, à partir de 1885.

Les données relatives à la période 1885-1921 proviennent de *The Economy of Machine Production in Agriculture*, par Andrew Stewart, concours d'essais de la Banque Royale du Canada. Les données relatives à 1931 proviennent du recensement.

TABLEAU 5—Valeur des machines en usage sur les fermes du Canada

Année	Valeur totale	Valeur par ouvrier	Valeur par ferme	Valeur par acre
1885	\$ 46,569,725
1895	50,944,385
1901	108,665,502	\$151.5	\$215	\$1.71
1911	257,007,546	275.2	377	2.36
1921	665,180,416	638.6	935	4.72
1931	650,664,000	576.4	893	3.98

M. Graham:

D. Il s'agit des chiffres des recensements?—R. Oui.

D. De la valeur à l'époque de chaque recensement?—R. Oui.

M. Mitchell:

D. C'est la valeur déterminée par les cultivateurs eux-mêmes?—R. Oui.

M. Graham:

D. Quel que fût l'état des machines, qu'elles fussent vieilles ou neuves?—R. Oui.

D. Il ne s'agit pas des prix versés par les cultivateurs pour ces machines; il s'agit de la valeur que les cultivateurs attribuaient aux instruments aratoires au moment du recensement?—R. Oui.

M. DONNELLY: Cette valeur estimative se fondait sur le prix versé par les cultivateurs, n'est-ce pas?

M. Thorson:

D. Tout probablement, cette valeur était inférieure au prix réellement versé par les cultivateurs, n'est-ce pas?—R. Oui. Je pense qu'elle en est de beaucoup inférieure.

On remarquera que l'augmentation a été rapide depuis le début du siècle. Le total était de \$650,664,000 en 1931. Vous noterez que l'augmentation ne commence réellement que vers 1901.

D. Coïncide-t-elle avec la période de l'immigration?—R. Assez bien, oui.

Il est difficile d'expliquer l'abaissement constaté en 1931 par rapport à la décade d'années antérieure, puisque l'évaluation, dans les deux cas, tient compte des prix anormaux de temps de crise économique. Toutefois, on peut hasarder, à titre d'explication, que, dans le second cas, on arrivait vers la fin de la deuxième année de chute des prix, tandis que le recensement de 1921 a été pris moins d'un an après le début du marasme des affaires. La diminution, en 1931, s'est manifestée dans l'Est. L'Ouest, au contraire, accusait un gain net de \$13,320,367 pour la période décennale, à cause de l'augmentation dans le nombre des terres en culture.

[Dr J. F. Booth.]

En 1921, les cultivateurs utilisaient 47,455 tracteurs. Ce nombre passait à 105,269, en 1931. En même temps, les cultivateurs devaient se servir de plus en plus des camions et des automobiles. En 1921, on comptait 157,022 de ces véhicules sur les 711,090 fermes, soit un par quatre fermes. En 1931, la statistique étant prise séparément, il y avait 48,402 camions et 321,276 automobiles soit un véhicule-moteur par deux fermes. De fait, 305,364 exploitants de fermes firent connaître qu'ils possédaient des automobiles et 46,366, des camions.

L'adoption du tracteur dans l'agriculture fut suivie de l'invention de la moissonneuse-batteuse, adaptation d'une machine employée ailleurs, autrefois. Elle fut introduite dans l'Ouest dès 1922; mais ne se répandit que lentement. En 1931, on en trouvait 8,925 sur 8,759 fermes.

M. Senn:

D. Veuillez expliquer le chiffre de la valeur par acre.—R. Par malheur, une erreur s'est glissée dans cette partie du diagramme. Il faudrait un point décimal après le premier chiffre. Il faut lire \$1.71, pour 1901.

D. Dans ce diagramme, les tracteurs et véhicules-moteurs sont-ils compris parmi les instruments aratoires?—R. Oui.

La concurrence détermine les achats de machines

Bien que l'évolution des instruments aratoires et de l'énergie motrice ait facilité dans une large mesure le progrès de l'agriculture surtout dans l'Ouest, n'oublions pas que l'achat de cet outillage a constitué un lourd fardeau pour les cultivateurs.

On blâme souvent ceux-ci, particulièrement ceux de l'Ouest, de leurs achats de machines. Depuis un certain nombre d'années, ils sont couverts de dettes dues à ces achats. Des personnes moins au courant de la situation que les membres du Comité pourraient penser que cette dépense, et les dettes qui en ont résulté, n'avaient pas leur raison d'être. D'aucuns ont prétendu que les producteurs de blé ont fait preuve de prodigalité à cet égard. On pourrait en dire autant de ceux qui se livrent à d'autres cultures où l'adoption des machines a transformé les méthodes. Mais l'importance des progrès réalisés dans la mise en valeur des terres de l'Ouest a parfois attiré plus particulièrement l'attention.

Nous le répétons, le progrès et l'adoption de machines adaptées à la production massive ont été les principales causes de l'accroissement de la production du froment dans l'Ouest. Quand apparaissent de nouveaux instruments ou de nouvelles méthodes, les cultivateurs doivent les adopter, sinon il leur faudrait abandonner leur exploitation. La concurrence rend inévitable cette façon d'agir. A cet égard, l'agriculture ne diffère aucunement des autres industries.

M. Bouchard:

D. Dans l'Ouest, l'agriculture est fortement mécanisée, mais non pas entièrement?—R. C'est exact, dans l'ensemble. Mais l'effet de la mécanisation s'est fait sentir dans l'Ouest plus qu'ailleurs. Poursuivons:

L'adoption d'un nouvel outillage ou de nouvelles méthodes n'apporte pas un fardeau de dettes trop lourd à une vieille industrie. Mais, pour une industrie qui cherche à s'établir, la dépense additionnelle que représente l'achat de nouvelles machines est particulièrement onéreuse. L'existence de vieilles dettes n'empêche aucunement la nécessité d'y ajouter de nouvelles dettes en vue de maintenir l'exploitation dans les mêmes circonstances.

Un membre:

D. Avez-vous la statistique des dettes actuelles?—R. Un autre témoin vous fournira peut-être des données sur ce sujet. Je ne l'ai pas traité. Je poursuis:

C'est à cause de cette évolution qu'il a fallu immédiatement avant, ou depuis la Grande guerre, consacrer de fortes sommes à l'achat de nouvelles machines.

Il en a été dans l'Ouest canadien, à cet égard, comme ailleurs. On écrit beaucoup, à l'heure actuelle, sur l'adoption de la machine employée à la cueillette du coton. Si cette machine rend ce qu'on en attend, on l'adoptera en Australie, où se produira un grand essor dans ce genre de culture, sans doute. Il en sera de même dans la partie occidentale de la zone de culture du coton, aux Etats-Unis, où la topographie et d'autres circonstances se prêtent à l'emploi de cette machine. Les cultivateurs de l'Australie s'endetteront pour acquérir du terrain et un outillage nécessaires à ce nouveau genre de culture. Ceux des Etats-Unis, dans la zone sus-mentionnée, devront ajouter à leurs dettes actuelles afin de se procurer la nouvelle machine. Les producteurs de coton des régions plus anciennes des Etats-Unis, où la topographie et autres circonstances s'opposent à l'adoption de la machine se trouveront dans une situation désavantageuse et la zone de production se déplacera.

L'hon. M. Gardiner:

D. Qui supporte les frais des expériences nécessaires pour établir qu'une nouvelle machine peut rendre les services qu'on en attend?—R. Qui supporte les frais des expériences?

D. Oui. Vous avez laissé entendre que les cultivateurs ne peuvent réussir dans leur exploitation à moins d'adopter les machines nouvelles. Comment établit-on que ces nouvelles machines seront utiles ou non aux cultivateurs?—R. Sauf erreur, les fabricants d'instruments aratoires se livrent à de longues recherches avant de lancer une nouvelle machine, mais je suis d'avis que les cultivateurs eux-mêmes font beaucoup d'expériences.

M. MITCHELL: Le consommateur des produits, en définitive, paie le coût des expériences.

M. Thorson:

D. Le coût des expériences rentre dans le prix exigé des cultivateurs?—R. Oui. En outre, me semble-t-il, les machines ne sont pas à un point de perfection quand on les lance sur le marché. Les cultivateurs font donc beaucoup d'expériences, dont profitent les fabricants, et ceux-ci modifient leurs modèles en conséquence.

M. Senn:

D. Monsieur Booth, il y a quelque temps, à propos de l'adoption des machines destinées à remplacer le travail humain, vous avez fait des calculs sur le nombre d'hommes et le temps qu'il aurait fallu pour produire la moisson de 1930 si les machines actuelles n'avaient pas existé. Pour compléter cette documentation, pourriez-vous nous dire quelle somme il a fallu consacrer à l'achat d'instruments aratoires pour remplacer un ouvrier?—R. Non. Cela me serait impossible. Il serait intéressant d'examiner ce point, pour découvrir combien parmi les ouvriers ainsi mis à pied sur les fermes ont été embauchés pour la fabrication des machines, et autres constatations de ce genre, mais nous n'avons pas procédé à ces études.

[Dr J. F. Booth.]

M. McLean:

D. A ce sujet, monsieur Booth, combien d'hommes travaillent sur des fermes, aujourd'hui, comparativement au nombre à l'ouvrage dans les années soixante-dix? N'avez-vous pas dit qu'il y a maintenant deux fois plus d'ouvriers agricoles?—R. Non. L'accroissement est de peu d'importance.

D. Il n'y a que peu de changement dans le nombre des ouvriers agricoles?—R. Par ferme, oui.

D. Mais, quant au total?—R. Je ne connais pas ce total. Il y a quarante ou cinquante ans, environ 48 ou 50 p. 100 de tous les gens occupant des emplois rémunérateurs travaillaient sur la ferme; aujourd'hui, il n'y en a qu'environ 28 p. 100.

D. Comme on prétend que la machine prend la place de l'homme, je veux savoir combien d'hommes travaillent sur la ferme aujourd'hui comparativement à l'époque où l'on commençait à peine à se servir de ces machines, c'est-à-dire vers les années soixante-dix du siècle dernier.—R. Ce nombre est environ le double, puisque le nombre de travailleurs par ferme n'a guère changé et que, d'autre part, celui des fermes a doublé.

D. Alors, la machine n'a pris la place de personne? (Aucune réponse.)

M. MITCHELL: Il y a deux fois plus de fermes.

M. THORSON: C'est une conclusion d'ordre économique.

L'hon. M. Gardiner:

D. Sans les machines, on n'aurait pu mettre en culture plusieurs zones du Canada?—R. Exact.

D. A cause des machines, nous avons pu doubler le nombre des fermes, et, le nombre des fermes doublant, celui des personnes travaillant à l'agriculture a également doublé? (Aucune réponse.)

M. Mitchell:

D. La production a-t-elle augmenté?—R. De six fois, pour la grande culture, depuis 1870.

D. Attribuez-vous cet accroissement surtout à l'emploi des machines?—R. Il convient, je pense, d'en attribuer une grande partie à la mécanisation.

L'hon. M. GARDINER: Sans tenir compte du nombre de gens employés à la fabrication des instruments aratoires.

M. McLean:

D. Ainsi, l'adoption des machines a procuré aux cultivateurs une richesse de six fois plus considérable?—R. Oui. La production est six fois plus considérable, mais cela ne signifie pas que chacun en particulier a une richesse six fois plus grande.

Le PRÉSIDENT: Laissons M. Booth terminer la lecture de son exposé avant de poursuivre cet interrogatoire.

Le TÉMOIN: Je continue:

Depuis des générations, il en est ainsi dans l'agriculture, et il en sera toujours de même. Ce que j'ai dit des instruments aratoires s'applique aussi à la terre, il va sans dire. L'invention de nouvelles machines facilite la mise en valeur de nouvelles terres. La dépense pour l'achat d'instruments entraîne une dépense pour l'achat de terres. La loi de colonisation accordait 160 acres de terre à quiconque consentait à s'établir dans certaines régions du pays et se conformait à certaines conditions essentielles. Cette étendue était conforme aux méthodes alors en honneur dans l'agriculture et suffisait probablement, dans les circon-

ces, à faire vivre une famille d'agriculteurs. Quelques années plus tard, on s'aperçut que l'étendue des terres de colonisation dans l'Ouest ne suffisait plus pour faire face aux besoins d'une agriculture en pleine évolution: on considéra alors qu'il fallait une demi-section à une famille. Au cours des deux dernières décades d'années, vu l'adoption du tracteur et de la moissonneuse-batteuse ou autres machines utilisables avec le tracteur, l'étendue nécessaire au cultivateur a augmenté en conséquence. Bien que suffisante dans plusieurs régions où la culture ne nécessite pas autant de machines, la ferme d'une demi-section est trop petite dans les régions où l'on peut adopter les méthodes les plus récentes pour la production des céréales.

L'évolution de la machine n'a pu contribuer au progrès de la nation que parce que les cultivateurs ont accepté certaines obligations financières, obligations auxquelles il était possible de faire honneur grâce aux prix en vigueur à l'époque des achats, mais non avec les prix touchés depuis quelques années.

Chiffres-indices des produits agricoles, des instruments aratoires et de la puissance d'achat.

Dans les chapitres précédents, il a été question du progrès de l'agriculture au Canada et du rôle qu'y a joué le machinisme. Il ne serait pas hors de propos, maintenant, d'analyser plus en détail les achats de machines qu'ont véritablement faits les cultivateurs et les circonstances qui contribuent à augmenter ces achats. Le premier des nombreux tableaux relatifs à cet aspect de la question renferme les chiffres-indices des prix auxquels se vendaient les produits de la ferme et les instruments aratoires au Canada entre 1920 et 1935, ainsi qu'un indice de la "puis-

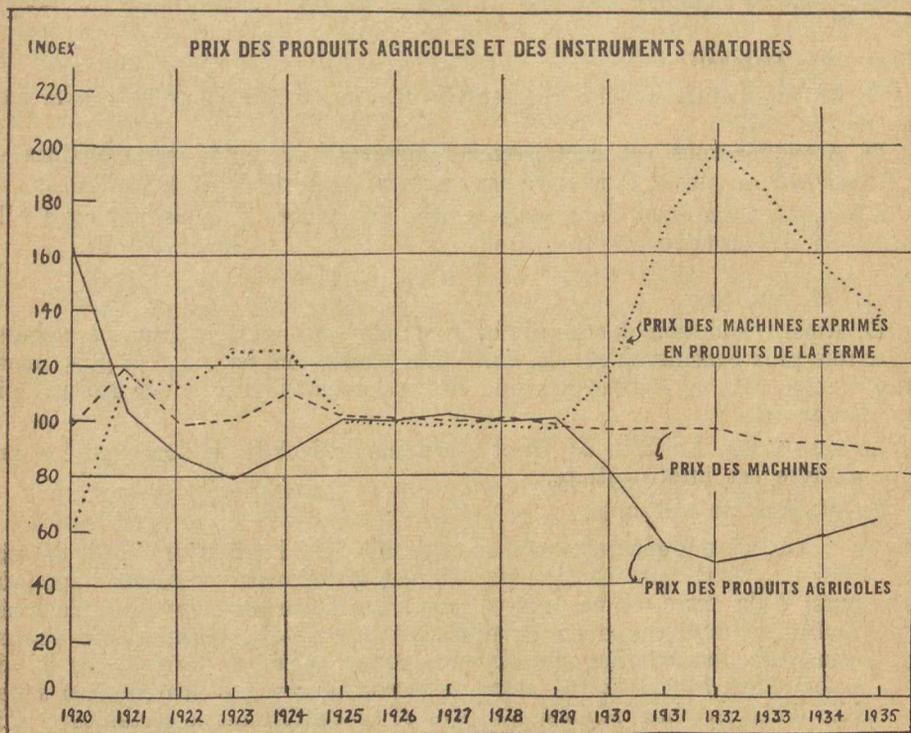


Diagramme n° 1

sance d'achat", c'est-à-dire de la quantité relative de produits agricoles nécessaire chaque année pour acheter les machines choisies comme exemples par le Bureau fédéral de la statistique en vue d'établir son chiffre-indice.

Au cas où certains membres du Comité ne pourraient voir distinctement ce diagramme, j'explique que la ligne grasse représente l'indice des prix des produits agricoles. La ligne en pointillé représente l'indice des prix des instruments aratoires, et la ligne rouge, l'indice de la quantité de produits agricoles nécessaires à l'achat des machines choisies comme types. Par malheur, elle monte si haut qu'elle sort du diagramme.

M. Thorson:

D. Ferez-vous imprimer ces diagrammes?—R. Les tableaux sur lesquels se fondent les diagrammes se trouvent dans mon mémoire, mais je n'ai pas eu le temps de préparer les diagrammes pour l'impression. Si le Comité le désire, nous pouvons le faire.

M. McLean:

D. Les lignes transversales représentent la division par dix?—R. Oui. L'indice part à 40 et monte par bonds de 10 points.

M. THORSON: Il me semble qu'il y avait utilité à verser ces diagrammes au dossier.

Le PRÉSIDENT: Je suppose qu'on le peut si le Comité le désire.

TABLEAU N° 6.—Indice des prix des produits de la ferme et des machines agricoles, au Canada, 1920-1935.

Année	Prix des produits agricoles ¹	Prix des machines par rapport à ceux des produits agricoles	
		Prix des machines ²	
1920..	161.6	98.5	61.0
1921..	102.8	109.2	116.0
1922..	86.7	98.7	113.8
1923..	79.8	100.0	125.3
1924..	87.0	110.0	126.4
1925..	100.4	100.6	100.2
1926..	100.0	100.0	100.0
1927..	102.1	100.3	98.2
1928..	100.7	100.1	99.4
1929..	100.8	99.8	99.1
1930..	82.3	97.4	118.3
1931..	56.3	97.7	173.5
1932..	48.4	97.7	201.8
1933..	51.0	93.2	182.7
1934..	59.0	93.1	157.7
1935..	63.4	90.2	142.2

¹ Prix de gros des produits canadiens, de la ferme seulement. Voir prix et indices des prix, 1913-1934, page 52, et miméographes mensuels, 1934 et 1935.

² Prix de base fournis par le Bureau fédéral de la Statistique; indice pondéré selon le nombre de machines sur les fermes. (Etudes sur l'économie agricole de la Saskatchewan).

Le TÉMOIN: Puis:

Ce qui saute aux yeux tout d'abord, en examinant ces statistiques, c'est la stabilité relative de l'indice des prix des machines et les variations extrêmes de celui des produits agricoles. Ce dernier, parti d'un plafond de 161.6 en 1920, le prix de base étant 1926=100, est tombé au minimum de 79.8 en 1923...

M. Graham:

D. Et il s'agit des prix de gros?—R. Oui, les prix touchés par le cultivateur sont même plus bas. Ensuite:

...et est resté près du niveau de l'année de base de 1925 à 1929, pour tomber, en 1932, jusqu'à 48.4, d'où il est remonté sensiblement depuis.

M. Donnelly:

D. Est-ce là le prix que paie le cultivateur ou que demande le manufacturier?—R. C'est l'indice de prix fourni par le Bureau fédéral de la Statistique et qui, me dit-on, représente les prix de détail.

Le TÉMOIN: Puis:

L'indice des prix des machines, calculé sur la même base, a, au contraire, accusé une variation relativement minime. Après avoir atteint son plafond en 1921, l'indice a varié entre extrêmes de 10 points au-dessus ou au-dessous du niveau de 1926.

L'hon. M. Gardiner:

D. Ne serait-ce pas le prix à Winnipeg, à Regina ou à quelque autre centre?—R. Il s'agit, me dit-on, des prix de détail dans la région de Regina; mais, en ce qui concerne l'indice, il importe peu qu'il s'agisse de prix de gros ou de détail.

M. McLean:

D. S'il s'agissait du prix de détail, cela changerait la hauteur de la ligne rouge?—R. Nullement.

D. La quantité de blé ne serait-elle pas plus élevée?—(Pas de réponse.)

Le PRÉSIDENT: Nous le ferons corriger.

Le TÉMOIN: Il ne s'agit pas de prix proprement dits.

M. McLean:

D. Il s'agit d'indices?—R. Oui, basés sur un pourcentage d'un certain prix, et je ne crois pas que cela fasse quoi que ce soit à cet égard.

M. Graham:

D. Ce sont des prix relatifs?—R. Oui. Puis:

De 1929 à 1932, les machines ont baissé de 99.8 à 97.7, soit 2.1 points, tandis que, durant la même période, l'indice des prix des produits agricoles est tombé de 100.8 à 48.4, soit 52.4 points. Depuis 1932, les prix des machines ont fléchi de 7.5 points de plus, tandis que les prix des produits de la ferme augmentaient de 15 points.

La hausse de 1926 n'est pas comprise dans le diagramme.

L'effet de la différence dans les méthodes de vente pratiquées par les cultivateurs et les manufacturiers de machines agricoles sera indiqué à la prochaine séance. En attendant, nous signalerons que, dans dix des seize années figurant au diagramme, les prix des produits agricoles mettaient les cultivateurs dans une situation relativement désavantageuse au point de vue de leur pouvoir d'achat. Le maximum de différence a prévalu en 1932, alors qu'il fallait un peu plus de deux fois la quantité de produits agricoles qu'en 1926 pour acheter un groupe donné de machines agricoles. Si, au lieu de l'indice de l'ensemble des produits agricoles, nous prenions le prix du blé pour la même année, nous constaterions qu'il fallait environ trois boisseaux pour acheter ce qu'un boisseau aurait acheté en 1936.

Effets des cours du blé et des recettes brutes sur les achats de machines

La division du recensement industriel du Bureau fédéral de la Statistique a publié un rapport sur les instruments et machines aratoires au Canada en 1934, dans lequel elle présente un tableau de la consommation apparente d'instruments et machines aratoires au Canada de 1920 à 1934. Cette consommation, elle l'a déterminée en prenant la production de machines agricoles au Canada, y ajoutant les importations et en déduisant les exportations et réexportations. Le chiffre ainsi obtenu représente la consommation apparente de machines aratoires au Canada établie au prix de vente à l'usine. Nous l'employons dans la présente discussion, avec des additions que nous expliquerons par la suite, comme indiquant les achats annuels des cultivateurs, tout en reconnaissant que les ventes des marchands peuvent parfois se trouver en retard sur la production.

Je ferai remarquer que cette statistique est la seule que nous connaissions qui indique les achats des cultivateurs. Nous la donnons sous toute réserve.

Le rapport des recettes agricoles et des cours du blé aux achats de machines agricoles est indiqué au tableau 7 pour la période 1920 à 1934 inclusivement.

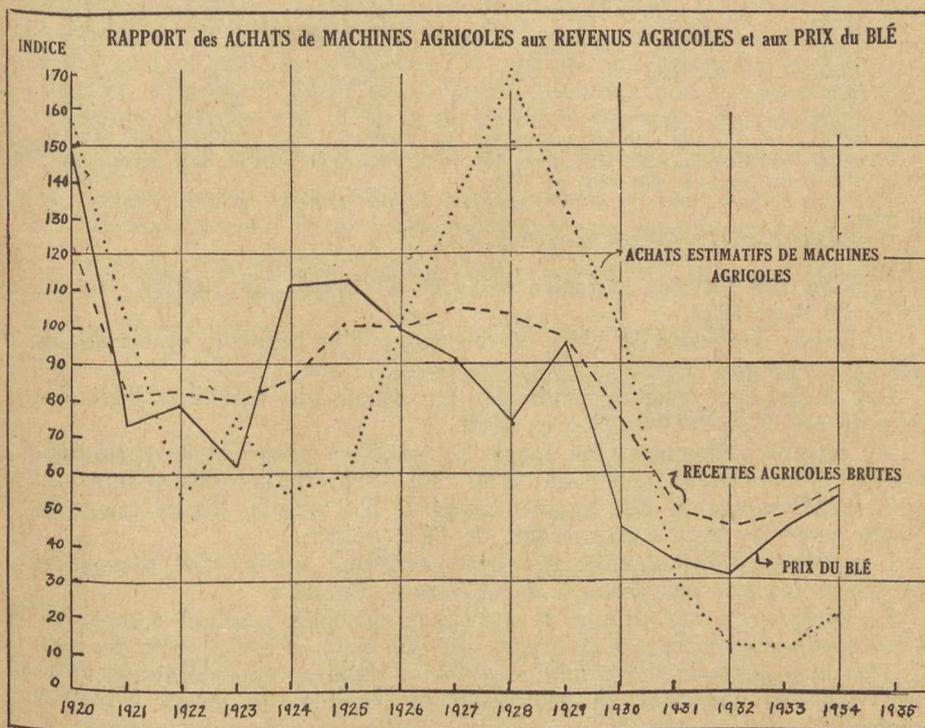


Diagramme n° 2

On remarquera le relèvement assez brusque qui s'est produit en 1921.

L'hon. M. GARDINER: Il me semble que la taxe de vente entre en ligne de compte dans l'établissement de ces prix. Le niveau des prix monte brusquement à ce moment-là et encore en 1924. On constatera, je crois, que dans ce prix il entre un élément qui devra être expliqué au fur et à mesure. M. Graham y songe-t-il?

M. GRAHAM: Oui.

Le TÉMOIN: En ce qui concerne les acheteurs de machines, cependant, il y a hausse de prix.

L'hon. M. Gardiner:

D. En toute justice envers les manufacturiers de machines agricoles quant au prix, j'estime que l'on devrait développer cet angle de la question.—R. Parfaitement.

TABLEAU N° 7.—INDICES DES RECETTES AGRICOLES BRUTES, DES COURS DU BLÉ ET DES ACHATS ESTIMATIFS DE MACHINES AGRICOLES, 1920 À 1934

Année	Cours du blé ¹	Recettes agricoles brutes ²	Achats estimatifs de machines agricoles ³
1920..	148.6	120.6	157.2
1921..	74.3	82.9	104.1
1922..	78.0	83.3	53.6
1923..	61.5	80.9	76.4
1924..	111.9	86.5	55.5
1925..	112.8	101.3	60.7
1926..	100.0	100.0	100.0
1927..	91.7	106.7	135.0
1928..	73.4	103.7	171.0
1929..	96.3	97.8	134.6
1930..	45.0	76.0	98.6
1931..	35.0	50.1	31.0
1932..	32.1	46.0	15.7
1933..	32.1	46.0	15.7
1933..	45.0	48.1	15.5
1934..	54.1	55.8	21.1

¹ Annuaire du Canada, 1934-1935, page 257, et Annuaire du Canada, 1930, page 209. Années individuelles prises comme pour cent de 1926.

² Données de base tirées du *Bulletin mensuel de la statistique agricole*, livraisons de mars, 1921-1935.

³ Basés sur chiffres présentés au tableau n° 1.

L'indice des recettes agricoles a baissé de 120.6, par rapport aux prix de 1926, à 80.9 en 1923.

La baisse des cours du blé a été beaucoup plus brusque, savoir de 148.6 à 61.5.

Par suite des revenus diminués, les achats de machines agricoles ont baissé de 157.2 en 1920 à 52.6 en 1922.

Un sensible relèvement des achats de machines a eu lieu en 1923, mais il a été suivi d'un nouveau déclin en 1924. En 1925, l'indice des achats d'instruments aratoires accuse une augmentation de 5.2 points, tandis que celui des recettes agricoles brutes augmentait de 14.8 points.

Les achats d'instruments aratoires paraissent avoir suivi d'assez loin le relèvement des prix des produits de la ferme. Ensuite:

La diminution des achats de machines agricoles pendant cette période a été beaucoup plus forte que le déclin soit des recettes brutes, soit des cours du blé. De plus, les prix des produits agricoles s'étaient considérablement relevés avant que l'on constatât un accroissement sensible des achats d'instruments aratoires.

Fait intéressant: tandis qu'en 1923, malgré des recettes brutes légèrement inférieures à celles de 1922, l'indice des achats de machines marquait un relèvement de 23 points, en 1924 la hausse d'environ 10 p. 100 dans les prix des machines agricoles a été accompagnée d'une chute d'environ 20 points dans l'indice des ventes de machines. Sans doute l'avalissement des cours du blé à l'automne et à l'hiver de 1923 a eu un certain effet sur les achats de machines en 1924, mais comme les recettes brutes pour l'ensemble du Canada étaient en 1923 très peu inférieures à celles de 1922 et, en 1924, sensiblement supérieures à celles de 1922 ou de 1923, il est fort possible que la diminution des achats de machines constatée en 1924 soit attribuable à la hausse des prix des machines qui s'est produite cette année-là. L'analyse des statistiques relatives à la période de reprise qui a suivi le fond de la dépression, atteint en 1923, indique

[Dr J. F. Booth.]

que le relèvement des ventes de machines n'a suivi que de très loin celui des produits agricoles. On alléguera, et peut-être justement, qu'à la sortie d'une dépression, le premier accroissement de revenu sera affecté à des fins jugées plus pressantes que l'achat d'instruments aratoires. Il est évident, toutefois, que le point de reprise des achats de machines sera atteint plus tôt si les prix en sont tenus stables ou s'ils sont baissés.

De 1925 à 1929, pendant que les recettes agricoles brutes, par rapport aux prix de 1926, restaient relativement favorables, malgré une baisse du prix du blé en 1927 et 1928, les achats de machines atteignirent des niveaux élevés, et c'est durant cette période, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, que les cultivateurs ont comblé en grande mesure les insuffisances d'achat des années précédentes.

Après 1929, la chute des recettes brutes et des prix, nous l'avons déjà indiqué, a été même plus considérable que durant la période de 1920 à 1923. Les recettes agricoles brutes touchèrent un minimum de 46 et les cours du blé un minimum de 32 par rapport aux prix de 1926. La diminution des achats de machines agricoles a été beaucoup plus considérable, l'indice des ventes en 1932 et 1933 ne dépassant que d'un peu plus de 15 p. 100 le niveau de 1926. Comme dans la période précédente, le premier accroissement des achats qui eut lieu en 1934 se produisit assez longtemps après que le minimum des prix des produits agricoles eut été atteint. L'expérience semble indiquer que toute hausse des prix des machines agricoles a pour effet de diminuer ou de retarder les achats.

Estimations des besoins des cultivateurs en machines agricoles

Le tableau n° 8 donne la " consommation apparente " telle que calculée par le Bureau fédéral de la Statistique.

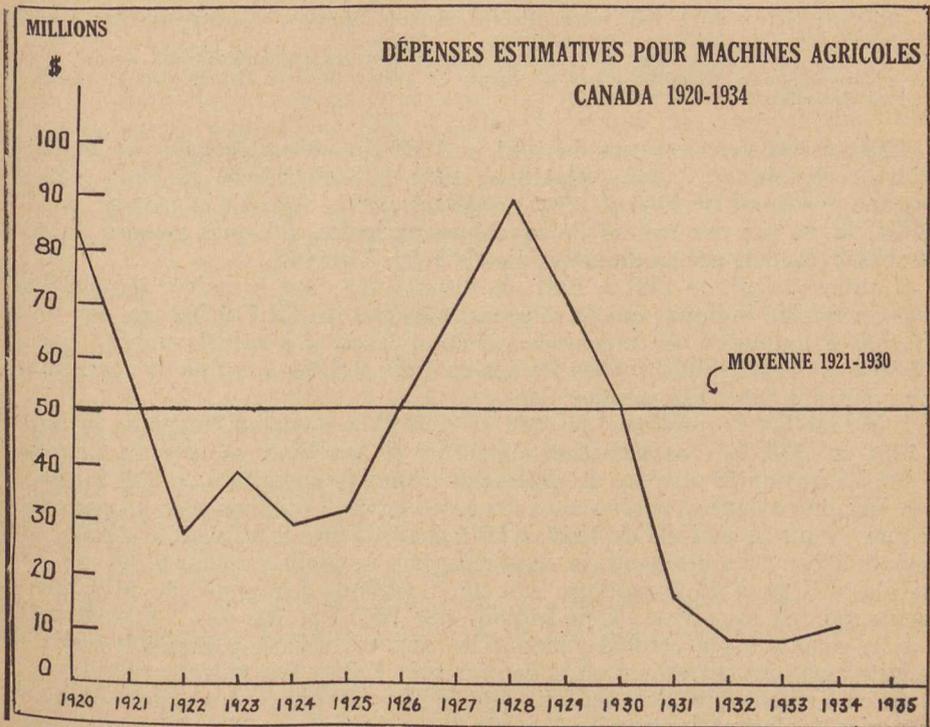


Diagramme n° 3

M. Thorson:

D. Pourrions-nous voir le tableau n° 8?—R. Oui.

En déterminant les achats des cultivateurs, on a supposé que les ventes des usines se fixaient en moyenne à 74.5 p. 100 des ventes brutes, la différence de 25.5 p. 100, d'après les données fournies à l'enquête sur les écarts de prix, représentant les frais de transport et les commissions. Sur cette base, la moyenne des achats annuels pour les dix ans allant de 1921 à 1930 s'établit à 31.7 millions de dollars.

TABLEAU N° 8. — Consommation apparente d'instruments et machines aratoires au Canada, et estimation des achats apparents d'instruments et machines aratoires par les cultivateurs, de 1920 à 1934.

Année	Consommation apparente ¹ (Prix de vente à l'usine.)	Achats apparents (Somme payée par les cultivateurs.)
1920.....	\$ 61,226,509	\$ 82,183,180
1921.....	40,531,796	54,405,060
1922.....	20,931,554	28,096,027
1923.....	29,732,573	39,909,468
1924.....	21,676,663	29,096,173
1925.....	23,630,879	31,719,280
1926.....	38,897,573	52,211,473
1927.....	52,537,820	70,520,518
1928.....	66,532,919	89,305,873
1929.....	52,385,827	70,316,500
1930.....	38,410,397	51,557,546
1931.....	12,129,909	16,281,746
1932.....	6,118,909	8,213,295
1933.....	6,106,022	8,195,997
1934.....	8,670,565	11,638,335

¹ Bureau fédéral de la Statistique, Recensement de l'Industrie: Instruments et machines aratoires au Canada, 1934, page 2.

² Calculés en tenant compte des frais de transport et des commissions aux agents, évalués dans le rapport de la Commission sur les écarts de prix à 25.5 p. 100 du prix de vente des machines agricoles.

D'après les recensements de 1921 et 1931, la valeur globale des machines agricoles s'établissait à \$665,180,416 en 1921 et \$650,664,000 en 1931, soit une moyenne par ferme de \$935 en 1921 et \$893 en 1931. Durant la période de 1921 à 1931, la valeur des achats de machines agricoles, tel qu'il ressort du total des achats annuels apparents, s'est élevée à \$517,167,918.

La diminution, de 1921 à 1931, de \$14,516,416 dans la valeur des machines agricoles semble indiquer que la dépense moyenne de \$51,716,792 n'a pas tout à fait suffi à maintenir les machines sur les fermes. Ce calcul suppose que les évaluations des machines sur les fermes en 1921 et 1931 aux fins du recensement reposaient sur des bases comparables.

Pendant la crise agricole de 1922 et 1923 et le commencement de la reprise en 1924 et 1925, la consommation apparente de machines neuves au Canada a été inférieure par 78 millions de dollars aux besoins apparents de 206.8 millions pour ces quatre années, basés sur la moyenne de 51.7 millions pour la période de dix ans. Pour la période de 1927 à 1929 inclusivement, à la suite d'une année d'achats à peu près normaux, la consommation annuelle apparente de machines agricoles s'éleva à 77.3 millions, soit 25.6 millions par année de plus que les besoins annuels apparents. Cela indique que 98.15 p. 100 de l'apparent retard dans les achats a été comblé pendant les années suivantes quand les prix des produits agricoles correspondaient de plus près à ceux des autres produits.

Il est évident que toute tentative de prédire le volume des achats de machines agricoles durant les années à venir en se basant sur l'expérience du passé peut être critiqué à maints points de vue. On ne saurait affirmer catégorique-

ment que les nouvelles machines rendront les anciennes désuètes et donneront lieu à de nouveaux achats équivalant à ceux qui ont résulté du développement du tracteur moderne et de la moissonneuse-batteuse. Il convient cependant de se rappeler que, malgré l'apport fourni durant la dizaine de 1920 à 1930, les achats globaux n'ont guère suffi à maintenir les évaluations constatées en 1921.

Nous ne pouvons évaluer d'avance l'effet de futures améliorations techniques qui prolongeraient la durée des machines et en diminueraient le rythme de remplacement. Nous ignorons s'il se produira un renouveau de colonisation qui créera de nouvelles fermes à doter de machines. Ces éléments, ainsi que d'autres également inconnus, rendent la prédiction extrêmement hasardeuse; nous ne pouvons que supposer que la vente de nouvelles machines se continuera à la même allure que jusqu'à présent et que les variations ou modifications des autres facteurs resteront plus ou moins constantes.

Ces suppositions indiquent que, depuis le commencement de la crise, en 1930, il s'est accumulé dans les achats de machines aratoires un apparent déficit qui, en 1934, se chiffrait à 162.5 millions de dollars aux prix de détail et qui, à l'heure actuelle, doit approcher 200 millions. Pour que ce retard dans la demande se comble prochainement, il faudra que les achats annuels de machines dépassent de beaucoup 51.7 millions. Il convient de noter que plus de la moitié des machines sur les fermes se trouve à l'ouest des Grands Lacs, et comme c'est dans cette région que les revenus ont en proportion le plus baissé au cours des dernières années et, par voie de déduction, les inventaires de machines également, il semble probable que les achats de machines dans les provinces de l'Ouest dépasseront de beaucoup ceux des autres régions, en supposant un relèvement à peu près égal des prix des produits de la ferme.

En conclusion, la situation dans laquelle le cultivateur se trouve aujourd'hui nous permet de tirer quelques conclusions si l'on est disposé à en oublier les aspects purement économiques. Le cultivateur, il convient de le souligner, est simplement un associé dans un programme de développement auquel d'autres ont participé tant au point de vue du travail qu'à celui de la récompense. Pour qu'il puisse liquider ses obligations et remettre son exploitation en bon état de marche, il faut qu'il bénéficie de la coopération de ses associés dans l'entreprise. Ses machines usées et désuètes doivent être remplacées, et le seul moyen de le faire est de lui faciliter l'achat de machines nouvelles. Le très fort déficit d'achat accumulé depuis 1929, le retard entre l'accroissement de revenus et l'achat de nouvelles machines, et enfin l'effet des relèvements de prix sur les ventes, que l'on a constaté pendant une reprise précédente, indiquent l'utilité qu'il y aurait à faciliter aux cultivateurs, par tous les moyens possibles, l'achat de machines aratoires. Le manufacturier en bénéficierait vraisemblablement, de même que le cultivateur.

M. GRAYDON: Avant que M. Booth quitte la tribune, je ferai remarquer qu'il serait utile au Comité d'avoir un indice des prix des autres produits que le cultivateur a aussi à acheter. Il achète, en effet, nombre d'articles autres que des instruments aratoires, et le diagramme que M. Booth a présenté indique clairement que l'indice des prix des machines agricoles marque une grande différence avec les prix que le cultivateur reçoit de ses produits. J'aimerais savoir, et mes collègues du Comité également, je crois, si les prix des machines agricoles aussi sont hors de proportion avec les autres marchandises que le cultivateur est obligé d'acheter. M. Booth pourrait-il nous fournir ce renseignement?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'on en a dressé un diagramme.

M. GRAHAM: S'il n'en existe aucun, nous en ferons faire un.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons de nouveau à onze heures demain matin.

A 1 h. 5 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au lendemain, le 8 mai 1936, à onze heures du matin.

ANNEXE N° 1

RAPPORT PROVISOIRE DE M. R. T. GRAHAM, K.C.

AU PRÉSIDENT ET AUX MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT
DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE R. T. GRAHAM, K.C., AVOCAT DU
COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION,
DÉCOULANT DE SON ENQUÊTE SUR LES CAUSES DES PRIX
ÉLEVÉS DES INSTRUMENTS ARATOIRES, ET PARTICULIÈRE-
MENT L'AUGMENTATION DU PRIX DE CES INSTRUMENTS
CONSTATÉE EN 1936.

Votre président, M. W. G. Weir, m'a demandé de lui remettre un rapport préliminaire indiquant la portée possible de votre enquête, afin d'aider le comité dans son choix des meilleures méthodes à suivre pour la poursuite de son enquête.

Il convient de ne pas perdre de vue que M. Walter Macdonald, votre vérificateur, et moi n'avons pas encore eu accès à toutes les sources d'information disponible. Il est fort probable que d'autres champs d'investigation s'ouvriront lorsque les différents organismes chargés de la réunion des faits mettront le résultat de leurs travaux à notre disposition.

Cependant, nous avons été à même de parcourir les témoignages rendus en 1923 devant un comité permanent de la Chambre chargé de s'enquérir des conditions dans l'agriculture, mais nous n'avons pu découvrir si ce comité a déposé un rapport; nous avons parcouru également les témoignages rendus en 1935 devant la Commission d'enquête sur les Ecarts de prix au sujet des instruments aratoires, ainsi que le rapport de la Commission.

De nombreux fonctionnaires du ministère nous ont aussi transmis une documentation volumineuse portant sur l'enquête.

Nous avons étudié avec un certain soin les articles parus dans *Farm Implementation Journals* et la presse quotidienne, motivant au point de vue des industriels, la majoration du prix de certains instruments cette année.

Ce rapport, je le répète, a pour objet d'indiquer la façon plutôt générale les champs d'investigation qu'il faut parcourir afin de découvrir et contrôler les faits essentiels qui permettront au comité de bien s'acquitter de la tâche que lui a confiée la Chambre.

Puis-je risquer l'opinion qu'une enquête sur une question aussi complexe que les causes des prix élevés des instruments aratoires présuppose d'abord, si l'on veut qu'une telle enquête ait ou acquière de la valeur, la réunion de tous les faits essentiels concernant l'industrie. Des enquêtes semblables que j'ai menées dans d'autres industries m'ont enseigné qu'il n'existe pas en réalité de demi-mesures permettant d'aboutir aux résultats en vue. Je m'explique en disant que l'étude des enquêtes antérieures, celles de 1923 et de 1925, nous serait profitable. Dans aucune de ces enquêtes on n'a recueilli, groupé et présenté à l'organisme d'enquête les faits essentiels relatifs aux instruments aratoires, d'une façon permettant d'en tirer des conclusions pratiques et utiles. Il en est résulté que ni l'une ni l'autre de ces enquêtes n'a constitué un apport sérieux à la solution du problème qui nous intéresse en particulier. Etant donné l'importance que revêt aux yeux de l'agriculture l'industrie des instruments aratoires, il est plutôt étonnant que jamais, semble-t-il, un organisme public n'ait été chargé de se

livrer à une enquête complète et approfondie de l'industrie des instruments aratoires, afin de constituer une documentation publique au sujet des faits concernant l'industrie, en particulier ceux qui influent sur le prix de détail des instruments.

Il se peut que les besoins de l'agriculture en fait d'instruments aratoires, besoins reconnus considérables, et l'espoir nourri par beaucoup que l'ouest du Canada est au seuil d'une ère de plus grande production rendue possible par une température plus humide, ainsi que l'importance que prendront les prix de ces instruments pour nos cultivateurs durant les quelques années qui vont suivre, soulignent la nécessité d'une telle enquête à l'heure actuelle.

M. Macdonald a consacré une attention particulière aux travaux de la Commission royale d'enquête sur les Ecarts de prix et des achats massifs en 1934-35, en ce qu'ils touchent à l'industrie des instruments aratoires, et plus particulièrement au rapport des vérificateurs de la Commission, MM. Clarkson, Gordon, Dilworth, Guilfoyle et Nash, experts comptables brevetés de Toronto.

Il appert des témoignages imprimés que la Commission a borné le champ de son enquête à l'étude de ce rapport, qu'elle a complétée par un interrogatoire sous serment des vérificateurs ainsi que des représentants d'un grand fabricant.

Il semble que les vérificateurs se sont bornés à transmettre un questionnaire aux compagnies d'instruments et qu'ils ont basé leur rapport sur les réponses des compagnies sans aller jusqu'à vérifier les faits qui y étaient contenus.

Voici quelques extraits du rapport des vérificateurs. Ils permettront au comité de juger de la valeur de ce rapport.

Page 1. "Après discussion avec le président, il fut décidé que l'enquête se ferait par questionnaire et que l'on ne procéderait pas à un examen minutieux des livres et des comptes des diverses compagnies."

"Nous nous sommes rendus aux bureaux des plus importantes compagnies et avons discuté avec les dirigeants les réponses au questionnaire. Nous avons obtenu aussi des renseignements supplémentaires, mais nous n'avons pas vérifié les rapports qui ont été envoyés."

Page 5. "Bien que pour des raisons pratiques il ne fut pas possible de donner au questionnaire une envergure qui permette d'embrasser toutes les recherches susceptibles de répondre aux fins de la Commission, les réponses aux questionnaires suffisent à un exposé général de la situation actuelle de l'industrie, des résultats de son exploitation au cours des quelques dernières années et des modes de fabrication, de mise sur le marché, etc."

Page 8. "Les exportations de cette compagnie (M. H. Co.) sont si importantes qu'elles jettent dans l'ombre son commerce domestique; pour cette raison, nous avons visé à inclure dans l'état les affaires canadiennes seulement. Mais il a fallu procéder à une mise au point excluant des résultats de l'exploitation les ventes à l'étranger et les dépenses afférentes. Bien que les chiffres ainsi obtenus ne soient pas d'une rigoureuse exactitude, ils suffisent aux fins de l'état."

A noter aussi que les données relatives au commerce d'exportation furent expressément exclues de la vérification et que nulle investigation complète ne fut faite des frais de production, et M. Macdonald et moi partageons l'avis que la Commission royale de 1934-1935 a abordé le sujet d'un aspect différant quant au fond de celui que laisse entendre la résolution de la Chambre renfermant les attributions de votre comité, et sans égard au fait qu'une partie de la documentation réunie par la Commission s'avérera de quelque valeur pour votre comité, nous croyons aussi qu'il faudra modifier la forme du questionnaire, donner à celui-ci plus d'ampleur et le mettre à jour, et le vérifier pour une partie du moins.

J'arrive maintenant au but plus précis de ce rapport. Il importe à cet égard d'étudier les termes des attributions conférées par la Chambre des communes à votre comité.

Voici, dans le hansard, la résolution approuvée par la Chambre :

La Chambre est d'avis qu'une enquête immédiate devrait être faite par le comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation sur les causes profondes du prix élevé des instruments aratoires, et particulièrement sur la hausse des prix pour l'année 1936.

La conclusion s'imposera aux membres du comité qu'afin de découvrir les faits concernant soit le prix de revient à la fabrication, soit les prix de détail des instruments aratoires, il faut rechercher et scruter avec soin tous les faits essentiels qui en sont les éléments.

Pour les fins de l'enquête, il convient d'étudier l'industrie sous trois grandes rubriques :

- (1) Matières premières et en partie ouvrées et leur montage préalablement à la fabrication.
- (2) Fabrication.
- (3) Distribution.

MATIÈRES PREMIÈRES

L'industrie compte trois grandes compagnies fabriquant toute la série des instruments aratoires: la Cockshutt Plow Company, Limited; l'International Harvester Company of Canada, Limited; la Massey-Harris Company, Limited. Il conviendrait de scruter la constitution de chacune de ces grandes compagnies car, si elles avaient la propriété ou le contrôle des sources de matières premières ou en partie ouvrées, elles se trouveraient dans une situation des plus avantageuses à cause des fortes majorations que l'on a cru constater dans les prix de ces matières au cours de la période envisagée.

Il existe dans l'industrie des instruments aratoires comme dans l'industrie de l'automobile, ce que l'on pourrait appeler une industrie filiale qui voit à l'approvisionnement des principaux fabricants d'instruments aratoires.

Il importe donc d'examiner les matières premières ou en partie ouvrées utilisées par l'industrie en ce qui concerne :

- (a) Le pays d'origine et les sources d'approvisionnement réelles de ces matières.
- (b) Les niveaux de prix de ces matières.
- (c) L'analyse de la cause de la majoration du prix.
- (d) La situation comparée de l'industrie filiale en face de la concurrence au Canada et le fardeau porté par cette branche de l'industrie en matière de droits de douanes et d'accise, impôts de consommation et autres impôts fédéraux.

Notre documentation nous porte à croire que l'enquête doit porter en premier lieu sur l'acier, le bois, la fonte en gueuses, la fonte malléable, la toile de coton, le charbon, le coke, les couleurs et le pétrole. Les fabricants soutiennent que le prix de revient de ces matières a augmenté sensiblement depuis 1913. Or, voici les augmentations relevées en 1923 par un comité spécial de la Chambre des communes :

	Pour cent
Acier, de 88 p. 100 à	112
Bois	134 en moyenne
Fonte en gueuses	122
Fonte malléable	124
Toile de coton	112
Charbon	95
Coke	177
Blanc de plomb	46
Couleurs rouges	126
Huile de graine de lin	160

Va sans dire, il faudra vérifier ces chiffres et les mettre à jour. Ils offrent, cependant, un champ fertile d'investigation et d'analyse comme partie du relèvement général des prix des instruments aratoires au cours de ces années.

FABRICATION

Nous suggérons les champs d'investigation qui suivent dans cette branche de l'industrie:

I. *Capital*

A. Le régime de capitalisation des compagnies en ce qui concerne:

- (1) Les capitaux en espèces effectivement placés dans l'entreprise.
- (2) Les capitaux en espèces placés dans la suite.
- (3) Les capitaux autres qu'en espèces placés mais à l'exclusion des Recettes placées de nouveau et formées
 - (a) Des réserves.
 - (b) Du surplus et des autres bénéfiques non répartis.
 - (c) Des dividendes aux actionnaires et autres pareilles distributions.
- (4) La dette obligatoire et hypothécaire et les autres dettes.
- (5) L'aménagement financier du régime de capitalisation.
- (6) Le lieu du contrôle.

B. Placements dans des compagnies filiales ou affiliées ou autres formes de contrôle de ces compagnies.

C. Historique financier de la compagnie actuelle et de celles qui l'ont précédée.

D. Nature de la réorganisation du régime de capitalisation, le cas échéant.

II. *Usines—Bâtiments et terrains*

A. Lieu des usines et étendue en acres.

B. Nombre des usines en exploitation et nombre des usines fermées.

C. Si les installations dépassent les besoins de l'industrie.

- (1) Actuels.
- (2) Futurs.

D. Les frais généraux des usines fermées ou en exploitation partielle.

E. La capacité des usines et, si possible, un résumé historique du pourcentage annuel de la capacité maximum utilisé.

III. *Usines—Matériel et outillage*

A. Au point de vue de leur rendement.

B. Au point de vue de l'effet du tarif sur les achats nécessaires à leur remplacement ou leur amélioration.

C. L'effet sur les résultats de l'exploitation du matériel suranné ou oisif.

IV. *L'interdépendance des compagnies*

A. Financière.

B. Dans le domaine de l'expérimentation.

C. En ce qui touche l'emploi commun des nouvelles idées et des perfectionnements.

D. En ce qui concerne les droits de brevet.

V. *Le perfectionnement des instruments depuis 1913*

A. Coût de fabrication des perfectionnements apportés.

B. Valeur au poids.

C. Evaluation des perfectionnements.

D. Examen de l'absence présumée de rendement accru et d'économies dans la production pour absorber le coût des perfectionnements.

E. Examen de la suggestion à l'effet que le Canada supporte indirectement les frais des travaux d'expérimentation dans l'industrie américaine, par le fait que celle-ci ne lui offre pas les instruments les plus perfectionnés.

VI. *Coût de fabrication d'instruments types*

- A. Instruments types appropriés aux besoins de l'est du Canada.
- B. Instruments types appropriés aux besoins de l'ouest du Canada.
- C. Tracteurs et moissonneuses-batteuses.
- D. Instruments divers du genre des écrémeuses et des petits moteurs fixes.
- D1. Chiffres américains comparés pour ci-dessus.
- E. Examen et analyse approfondie de tous les chapitres de frais.
 - (1) Commerce intérieur.
 - (2) Exportation.
- F. Le sort de la main-d'œuvre dans l'industrie.
- G. Comparaison du prix de revient des instruments, pour le commerce intérieur et le commerce d'exportation, ayant égard
 - (1) Au drawback et aux autres privilèges d'ordre spécial.
 - (2) A l'allocation de frais généraux pour chacun.

DISTRIBUTION

- I.
 - A. Inspection et examen du régime de distribution au Canada.
 - B. Inspection et examen du régime de distribution aux Etats-Unis.
 - C. Analyse de tous les item du prix de revient, y compris
 - (1) Les commissions.
 - (2) Les ventes à tempérament.
 - (3) Les frais de perception dans les ventes à tempérament.
 - (4) La réparation.
- II. *Taux d'intérêt exigés sur les ventes à tempérament*
- III. *Tarifs de transport en petite vitesse*
 - A. Considération des avantages de l'application, antérieurement à 1922, des tarifs de la convention du Pas du Nid-de-Corbeau aux marchandises à destination de l'Ouest.
 - B. Tarifs locaux de transport en petite vitesse en partance de centres de distribution.
- IV. *Le problème de la valeur d'échange de l'instrument usagé*
 - A. Petits instruments.
 - B. Tracteurs et moissonneuses-batteuses.
- V. *Les prix de détail*
 - A. Des instruments.
 - B. Des réparations.
 - C. Historique des modifications de prix durant la période envisagée.
- VI. *Comparaison de tous les item ci-dessus avec les conditions et les pratiques dans les Etats-Unis et d'autres pays.*

EXPORTATION

- A. Pays destinataires et volume des exportations.
- B. Résultats financiers du commerce d'exportation.
- C. Proportion des processus de fabrication ou de montage des instruments faite dans chaque pays exportateur.
- D. Relevé historique des prix à l'exportation durant la période envisagée.
- E. Importance relative du commerce d'exportation pour chaque compagnie durant toute la période envisagée.

Le comité pourrait enquêter avec profit dans deux domaines importants: les conditions dans l'agriculture et la question tout entière du tarif, en ce qu'elles influent sur l'industrie des instruments aratoires et les industries connexes. A cet égard nous faisons les suggestions qui suivent:

AGRICULTURE

- I. *Son importance pour l'industrie des instruments aratoires*
- II. *Les conditions économiques de l'agriculture*
 - A. Le niveau des prix des produits agricoles durant la période.
 - B. Le niveau des prix des produits agricoles durant la période, comparé
 - (1) Aux instruments aratoires.
 - (2) Aux autres produits fabriqués.
 - C. L'état de l'agriculture en ce qui concerne ses besoins actuels et futurs probables en instruments aratoires.
 - D. Sa capacité financière d'achat des instruments qu'il lui faut.
 - (1) Est du Canada
 - (a) en argent.
 - (b) à tempérament.
 - (2) Ouest du Canada
 - (a) en argent.
 - (b) à tempérament.
- III. *La tendance à la mécanisation des modes de culture*
 - A. Dans l'est du Canada.
 - B. Dans l'ouest du Canada.
- IV. *Sources d'approvisionnement étrangères d'instruments aratoires*
 - A. Pays fournisseurs.
 - B. Position géographique de sources d'approvisionnement précises de nos marchés de consommation.

TARIF

- I. *Historique*
 - A. Droits douaniers
 - (1) Instruments aratoires.
 - (2) Matières premières.
 - (3) Matériel de fabrication.
 - B. Examen des modifications tarifaires et rapport de celles-ci aux modifications de prix depuis 1913.
- II. *Dispositions relatives au drawback de la Loi des douanes dont peuvent se prévaloir les fabricants d'instruments*
 - A. Pour le marché intérieur.
 - B. Pour l'exportation.
- III. *Droits de dumping*
- IV. *Autres impôts*
 - A. Droit d'accise.
 - B. Impôt de consommation et autres impôts fédéraux.
- V. *Le tarif américain durant la même période*
- VI. *L'accord d'Ottawa, en ce qui touche particulièrement à l'application de l'article 9 fixant le maintien de la différence de prix*

Voilà les propositions qui ont surgi à l'esprit de M. Macdonald et au mien en vous retraçant le but de l'enquête, les faits essentiels à découvrir et à contrôler afin d'établir la cause des prix élevés des instruments aratoires et la majoration de ces prix en 1936, en vue de déterminer les remèdes ou les modifications susceptibles de provoquer la baisse des prix de ces importants instruments de production.

M. Macdonald et moi avons étudié avec soin la marche à suivre qui s'impose au comité et nous sommes d'accord sur la préférence à accorder à la méthode préparatoire qui suit:

- (1) Rédiger un questionnaire s'inspirant des exigences ci-dessus et inviter les compagnies d'instruments aratoires à y répondre.
- (2) Simultanément, recueillir toute la documentation nécessaire aux sources indépendantes qui existent.
- (3) Au reçu des renseignements susdits, les étudier avec soin et, à l'occasion, les faire vérifier par des experts comptables ou par d'autres, avant d'interroger les témoins.
- (4) Une fois la tâche ci-dessus accomplie, le comité pourrait tenir des séances publiques.

Le conseiller juridique du Comité,

R. T. GRAHAM,

OTTAWA, ONT.,

Le 27 mars 1936.

ANNEXE N° 2

SECOND RAPPORT PROVISOIRE DE L'AVOCAT,
M. R. T. GRAHAM, C.R.

Monsieur le président, Mlle Macphail, Messieurs:

Le 2 avril, je remettais à votre comité un rapport préliminaire indiquant la tâche qui s'imposait au comité afin de remplir le mandat que la Chambre des communes lui a confié de rechercher la cause sous-jacente du prix des instruments aratoires, particulièrement en ce qui concerne la majoration du prix en 1936. Depuis lors, nous nous sommes sans cesse consacrés à la réunion de la documentation nécessaire.

Plusieurs questionnaires ont été rédigés à l'intention des quatre grandes compagnies d'instruments aratoires: la Massey-Harris Company, Limited; l'International Harvester Company of Canada, Limited; Cockshutt Plow Company, Limited; Frost & Wood Company, Limited. Le mercredi 8 avril, M. Walter Macdonald et moi avons rencontré les représentants des compagnies en vue d'expliquer le questionnaire aux contrôleurs ou comptables de prix de revient de chaque compagnie, dans l'espoir d'économiser beaucoup de temps en arrêtant un mode uniforme de réunion des faits nécessaires. Malheureusement, vu que la documentation requise porte sur la période de 1913 à nos jours, il fut impossible aux compagnies de nous indiquer, sans consulter leurs registres, jusqu'à quel point elles pouvaient répondre à certaines de nos questions, et il fut arrêté que les compagnies recevraient le questionnaire et que chacune d'elles informerait M. Macdonald de son mode de comptabilité et de la période sur laquelle portent ses registres au sujet de certaines questions, afin d'aboutir à une documentation aussi uniforme que possible. Il apparut aussi que la réunion de la documentation et la réponse au questionnaire exigeraient beaucoup de temps. M. Macdonald va vous indiquer brièvement les progrès accomplis dans la réunion de la documentation nécessaire.

Vous vous rappellerez que j'ai suggéré dans mon rapport préliminaire non seulement que nous nous adressions aux compagnies, mais aussi que nous recherchions à des sources indépendantes toute documentation portant sur l'enquête. Nous nous y sommes appliqués. Mais il faut du temps, même pour cela, et les fonctionnaires des ministères, qui ne nous ont pas ménagé leur concours, ne sont pas encore en mesure de nous communiquer les renseignements nécessaires.

J'ai cru que le comité s'intéresserait aux noms des fonctionnaires de ministère qui collaborent à la réunion de la documentation nécessaire. Les voici donc:

Le Bureau de la statistique a eu la bienveillance de prêter au Comité les services de son économiste-agronome, M. C. B. Rutherford, pour le seconder dans toutes les phases de l'enquête qui lui sont familières. M. Rutherford, qui s'est avéré un rédacteur de premier ordre, aura au cours de l'enquête une documentation volumineuse à communiquer au Comité. Témoigneront aussi ceux dont les noms suivent:

MM. L. R. Younger, du ministère du Revenu national.

V. C. Nauman, du même ministère.

W. A. Warren, de la division du commerce avec l'étranger, Bureau de la Statistique.

- J. F. Booth, de la division de l'économie rurale, ministère de l'Agriculture.
- J. Coke, de la même division.
- T. W. Grindlay, de la division de l'agriculture, Bureau de la Statistique.
- W. H. Losee, de la division des mines, de la métallurgie et de la chimie, Bureau de la Statistique.
- H. M. H. Greenway, de la division du commerce intérieur, Bureau de la Statistique.
- R. G. Bangs, de la division des transports, Bureau de la Statistique.
- Wm. Gilchrist, de la division du commerce avec l'étranger, Bureau de la Statistique.
- E. S. Hopkins, de la division des fermes expérimentales, ministère de l'Agriculture.
- F. R. Armstrong, de la même division.
- H. D. Cheney, de la division des renseignements commerciaux, ministère du Commerce.

Outre ceux qui précèdent, le ministère de l'Agriculture a prêté au Comité, pour l'assister dans son enquête, les services de MM. C. V. Parker et D. W. Thompson.

Chacun des représentants des différents ministères a été prié de rédiger une certaine documentation à l'intention du Comité. La documentation est volumineuse dans certains cas et le Comité aura peut-être de la difficulté à la suivre jusqu'au bout. Je songeais, cependant, à charger M. Rutherford de coordonner la documentation afin que le Comité puisse mieux juger de sa portée sur le sujet à l'étude.

Nous avons prié chacun des ministères provinciaux de l'Agriculture de recueillir et de communiquer au Comité les renseignements qu'ils jugent appropriés et qui offrent un intérêt particulier à leur province. Par exemple, nous avons demandé à certaines provinces de nous faire connaître le prix comparé d'instruments aratoires désignés de chaque côté de la frontière de leur province, estimant que les représentants provinciaux connaissant bien le territoire sont les mieux capables d'obtenir ce renseignement.

La réunion de cette documentation, outre d'entraîner l'obligation de se procurer les tarifs effectifs, va imposer la nécessité de juger de la valeur qualitative des instruments aratoires que l'on trouve dans le commerce ainsi que des autres conditions et éléments qui influent sur l'armature des prix dans chaque pays.

Soit dit en passant, le Comité aurait peut-être intérêt à savoir que son enquête coïncide avec une pareille enquête menée par le Congrès des Etats-Unis, et nous nous efforçons de suivre cette enquête afin de mettre à la disposition du Comité les faits utiles qui en ressortiront.

A cause du délai apporté par les compagnies d'instruments et les ministères provinciaux à leurs réponses, votre président et les membres de votre sous-comité ont jugé à propos d'ouvrir l'enquête avec la documentation recueillie par les divers fonctionnaires des ministères. De façon générale, les renseignements qui vous seront communiqués au cours des premières séances se rangent donc sous deux rubriques principales:

- A. L'agriculture.
- B. Le tarif.

Malheureusement, c'est peut-être une façon indirecte de présenter les témoignages dont votre Comité aura besoin, mais votre président vous expliquera sans doute la nécessité de cette façon d'agir. De fait, la rédaction, dans la forme nécessaire au Comité, d'une partie de la documentation exigée des fonctionnaires des ministères va aussi nécessiter un peu plus de temps que nous ne nous attendions. J'ai donc confiance que le Comité ne l'oubliera pas en considérant la façon dont la preuve vous est soumise.

SESSION DE 1936
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
FASCICULE N° 2

Enquête sur le prix des instruments aratoires
SÉANCE DU VENDREDI, 8 MAI 1936

TÉMOINS:

- M. J. F. Booth, directeur du service de l'économie agricole au ministère de l'Agriculture, Ottawa, Ont.
- M. E. S. Hopkins, agriculteur fédéral, fermes expérimentales du Dominion, Ottawa, Ont.
- M. J. M. Armstrong, division de l'Agriculture, fermes expérimentales du Dominion, Ottawa, Ont.

OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1936

PIÈCES DÉPOSÉES

N° 1.—Bulletin N° 159 du ministère de l'Agriculture, intitulé: Coût de production des récoltes dans les provinces des Prairies.

N° 2.—Bulletin N° 168 du ministère de l'Agriculture, intitulé: Coût de production des récoltes dans les provinces de l'est du Canada.

PROCÈS-VERBAUX

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI le 8 mai 1936.

Le Comité de l'Agriculture et de la Colonisation s'est réuni à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Baubier, Bertrand (*Prescott*), Boulanger, Clark (*Essex-Sud*), Cleaver, Cochrane, Coldwell, Donnelly, Dubois, Evans, Fontaine, Furniss, Gardiner, Golding, Gosselin, Graydon, Johnston (*Lake-Centre*), Leader, Leclerc, McKinnon (*Edmonton-Ouest*), McLean (*Prince*), McNiven (*Victoria, Ont.*), McKenzie (*Lambton-Kent*), McLean (*Melfort*), Mitchell, Motherwell, Patterson, Needham, Perley (*Qu'Appelle*), Roberge, Robichaud, Thorson, Senn, Spence, Stirling, Taylor (*Norfolk*), Thompson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.

Assistent aussi à la réunion M. R. T. Graham, C.R., conseiller juridique du Comité, et M. Walter Macdonald, C.A., comptable.

Le président annonce qu'il s'est mis en communication avec le directeur des fermes expérimentales, M. Archibald, en vue de fixer la date à laquelle les membres du Comité visiteront la ferme expérimentale d'Ottawa. On a proposé que cette visite ait lieu le 13 mai; les membres du Comité quitteront la Chambre des communes à dix heures et trente minutes du matin.

Le Comité approuve la date et l'heure fixées.

M. J. F. Booth, chef de la division de l'économie agricole au ministère de l'Agriculture, est appelé et interrogé de nouveau.

Le témoin se retire.

M. E. S. Hopkins, agriculteur fédéral, division des fermes expérimentales du Dominion, est appelé et interrogé. Il verse au dossier les pièces suivantes:

Pièce n° 1.—Bulletin n° 159, du ministère de l'Agriculture, intitulé: Coût de production des récoltes dans les provinces des Prairies.

Pièce n° 2.—Bulletin n° 168, intitulé: Coût de production des récoltes dans l'est du Canada.

Le témoin se retire.

Le comité s'ajourne à une heure jusqu'à trois heures et trente minutes de l'après-midi.

La séance est reprise à trois heures et trente minutes de l'après-midi.

M. J. M. Armstrong, de la division de l'Agriculture, service des fermes expérimentales du Dominion, est appelé et interrogé.

Le témoin se retire.

Le Comité s'ajourne à quatre heures et quarante minutes jusqu'à convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

R. ARSENAULT.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 231,

Le 8 mai 1936.

Le Comité de l'Agriculture et de la Colonisation, nommé pour faire enquête sur le prix des instruments aratoires, se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Le PRÉSIDENT: Nous avons maintenant un quorum et nous allons procéder. On a posé deux ou trois questions à M. Booth, hier, et je crois qu'il désirerait y répondre, ce matin, si le Comité le désire.

M. J. F. BOOTH est rappelé:

Monsieur le président et messieurs, dans ma hâte de conclure mes remarques avant une heure, hier, j'ai été incapable d'exposer les points que j'ai réunis sous forme d'un bref résumé. Je crois être en mesure de le faire ce matin, si l'on veut bien me le permettre. Je répondrai à plusieurs questions que l'on m'a posées, car j'ai tous les renseignements nécessaires pour le faire d'une manière satisfaisante.

En premier lieu, j'ai essayé d'esquisser dans ses grandes lignes le développement de l'agriculture au Canada et de faire voir les énormes progrès que nous avons accomplis en ce qui regarde la production à partir de 1870 et tout particulièrement depuis 1900. A ce propos, j'ai fait allusion aux divers facteurs qui ont contribué à cet avancement, surtout à la contribution apportée par les machines; de fait, j'ai laissé entendre qu'il faut attribuer à l'emploi des instruments aratoires une bonne part de ces progrès. Les machines ont joué un rôle important en ce qui regarde le développement de l'industrie agricole. J'ai fait observer aussi que la concurrence, suivant moi, a forcé les cultivateurs à adopter un nouvel outillage et de nouvelles méthodes partout où ce nouvel outillage et ces nouvelles méthodes ont été introduites, de sorte que ces améliorations ont nécessairement imposé de fortes obligations à la classe agricole. J'ai également souligné le fait que ce fardeau a été particulièrement plus onéreux dans les provinces de l'Ouest où la topographie et les autres circonstances ont permis aux cultivateurs d'utiliser avantageusement les machines modernes. Le fardeau fut d'autant plus onéreux de fait que le développement de l'agriculture était de date récente dans ces provinces, de sorte que les cultivateurs avaient assumé de lourdes obligations pour l'achat des terres et autres dépenses découlant de leur mise en valeur.

D'autre part, j'ai parlé de la différence de prix qui est survenue, surtout au cours des cinq dernières années, et des difficultés que les cultivateurs ont rencontrées lorsqu'ils ont dû acheter des machines dans ces conditions-là. Il résulte de cette situation que les achats d'instruments aratoires accusent un fort déficit. Or, pour combler ce déficit, au cours des années à venir, il faudrait que les achats de machines fussent très considérables. Si l'on veut reprendre bien vite le temps perdu, il faudrait que la valeur des ventes excédât de beaucoup la somme de 51.7 millions de dollars, laquelle représente la valeur moyenne des achats pour les années comprises entre 1921 et 1930 inclusivement. Puis, j'ai conclu en disant que, suivant moi, cette expansion de l'industrie agricole est l'œuvre commune des cultivateurs et des manufacturiers d'instruments aratoires qui ont rendu possible une pareille production. En d'autres termes, les fabricants de machines agricoles ont tout autant que les cultivateurs contribué au développement de l'agriculture; par conséquent, ils devraient également s'intéresser aux progrès accomplis en ce

qui regarde la reprise des affaires et voilà pourquoi, à mon avis, ils devraient être intéressés à faciliter de toutes manières l'achat d'un nouvel outillage afin de remplacer les vieux instruments aratoires qui ont subi une détérioration si considérable, en ces dernières années. Pour moi, il y va de l'intérêt des deux parties en cause que l'on fasse tous les efforts possibles afin de faciliter à la classe agricole l'achat de nouvelles machines.

Maintenant, j'en arrive à deux ou trois questions qui ont été soulevées et au sujet desquelles je n'avais pas suffisamment de renseignements sous la main. Le tableau N° 1 concernant les valeurs représente les valeurs établies par le recensement de 1900 à 1930. Les chiffres de 1935 représentent les recettes brutes provenant de l'Agriculture et calculées par la division de l'agriculture du Bureau fédéral de la Statistique. Dans les deux cas, les chiffres concernent l'évaluation faite sur la ferme. Le nombre indice utilisé en plusieurs endroits représente les prix de gros. Nous n'avons pas de prix-indice pour la ferme. On a posé une question touchant l'effet de la taxe de consommation sur le prix des machines agricoles en 1921 et en 1924. Pour moi, on a eu raison de poser la question. Au cours de la période comprise entre les années 1921 et 1924, la taxe sur les ventes fut relevée de 1 à 6 p. 100 et cela a eu pour effet d'augmenter les prix des instruments aratoires. Pour ce qui est des cultivateurs cependant, ce relèvement du prix a amené la diminution du chiffre des achats de sorte qu'il n'importe guère de remonter à la cause de cette augmentation du prix. Quoiqu'il en soit, en toute justice pour les fabricants d'instruments aratoires, il y a lieu de constater que le relèvement de la taxe de vente a contribué à l'augmentation du prix.

J'ai déclaré que les chiffres concernant les recettes nettes provenant de l'agriculture représentent environ 50 p. 100 des recettes brutes; j'aurais dû dire 60 p. 100. Pour ce qui est du nombre de personnes s'occupant actuellement de l'industrie agricole, j'ai déclaré qu'il représente à peu près le double de ce qu'il était en 1871. Les chiffres concernant cette année-là ne sont pas disponibles; cependant, les statistiques établissent que 662,266 personnes se livraient à l'agriculture, en 1881, et 1,128,188, en 1931.

On a soulevé une autre question concernant l'évaluation des machines agricoles. Or, je constate que l'évaluation à laquelle on a fait allusion, dans le tableau N° 5, ne comprend pas les tracteurs, les camions et les automobiles utilisés sur la ferme. Je crois que ce sont là toutes les questions que l'on a soulevées, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il poser d'autres questions à M. Booth? Il sera à la disposition du comité tout le temps que nous siégerons.

Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT: Allons nous entendre le témoin suivant, M. Hopkins?

M. SPENCE: Avant d'entendre le prochain témoin, je désire faire quelques observations. D'après la manière dont nous avons commencé la présente enquête, j'ai dans l'idée qu'elle sera fort coûteuse. J'estime que l'on devrait prendre des mesures pour diminuer les frais de cette enquête. J'occupe un siège à la Chambre des communes depuis quinze ans et j'ai été échevin de la ville de Toronto pendant cinq ans. Or, je me suis toujours prononcé contre toutes les enquêtes de cette nature parce qu'il n'est pas à ma connaissance qu'une seule de ces enquêtes ait eu de bons résultats. Tous, nous prisons fort les renseignements que M. Booth a essayé de nous communiquer hier, mais, somme toute, est-ce que ces renseignements sont de nature à nous aider beaucoup? Ne pourrions-nous pas commencer une véritable enquête sans essayer de blanchir quelqu'un à la fin? Si nous persévérons dans cette voie-là, l'enquête durera des mois et des mois et nous savons tous ce qui s'est produit au sujet de l'enquête sur les écarts de prix. Cette enquête a coûté des milliers de dollars et elle n'a donné aucun résultat en définitive. Je

[Dr J. F. Booth.]

constate la chose avec tout le respect que je professe à l'égard de mes honorables amis qui croyaient que c'était là quelque chose de merveilleux. Je ne pouvais voir du même œil qu'eux et je suis du même avis pour ce qui est de la présente enquête. J'ai écouté les observations faites par mon ami Ward, hier, et je l'ai approuvé jusqu'au moment où il a proposé la nomination d'un comité pour aller faire l'inspection des divers établissements dans les différentes localités et municipalités.

Il a mentionné le fait que certains bâtiments ne sont utilisés qu'à moitié ou pas du tout à cause des frais généraux et des prix élevés auxquels ils ont été vendus. A mon idée, quiconque a négligé de faire abaisser le chiffre élevé de l'évaluation des édifices qu'il possède a montré combien il est imprudent, car, le fardeau des taxes s'en trouve alourdi.

Le vérificateur a déclaré que les mauvaises créances ont eu quelque chose à faire suivant lui avec le relèvement des prix des instruments aratoires. Je partage l'avis du témoin, car j'ai fait le commerce de gros et je sais que le manufacturier et le marchand de gros tiennent toujours compte d'un certain pourcentage de mauvaises créances. Les manufacturiers, c'est incontestable, ont perdu de plus fortes sommes qu'ils ne l'avaient prévu en ce qui regarde les rentrées opérées sur les machines agricoles.

J'ai été instruit à une école bien différente de celle qu'ont fréquentée mes amis, les boursiers de Rhodes, qui m'entourent. J'ai été élevé à l'école de la rude expérience où nous appelons un chat un chat. Voilà pourquoi je ne crois pas qu'il y ait lieu de convoquer les chefs de services devant le comité afin de leur poser des questions. J'ai toujours vu les monopoles d'un mauvais œil et je suis également opposé à celui-ci. Je suis donc d'avis qu'il faudrait prendre des mesures en conséquence s'il est établi que les fabricants d'instruments aratoires ont augmenté les prix de leurs machines sans qu'il y ait nécessité de le faire. A tout événement, nous devrions aller jusqu'au fond de toute l'affaire et décider si nous avons raison ou tort. Vous vous rendrez sans doute tous compte que les observations que je fais peuvent être plus ou moins exactes. Pour ma part, je crois qu'elles le sont. J'ai été du même avis que M. Coldwell hier, mais, somme toute, pour quelle raison irions-nous convoquer devant le comité des fonctionnaires du Service de la statistique afin de remonter à 1870, à 1913 et ainsi de suite? Ne sommes-nous pas réunis ici en vue de faire quelque chose pour l'avenir? Oublions le passé. Nous sommes réunis afin de redresser la pénible situation dans laquelle nous nous trouvons. Les cultivateurs ne sont pas plus en mauvaise posture que les hommes d'affaires et les ouvriers industriels. La présente enquête ne devrait pas se borner exclusivement aux prix des machines agricoles dans l'Ouest, mais dans toutes les parties du Canada et à toutes les catégories d'instruments employés à la production des denrées et des légumes par les maraîchers et le reste.

Je suis d'avis que nous devrions convoquer ces messieurs devant le comité et abrégier la présente enquête; car, si j'en juge pour les opinions que j'ai entendu formuler, les fabricants sur les affaires desquels nous enquêtons, du moins la plupart d'entre eux, seront peut-être en faillite avant qu'elle ne soit terminée. Je ne dis pas que tous les manufacturiers d'instruments aratoires auront fait faillite, car la *International Harvester* est plus en mesure que d'autres compagnies de résister à la tempête; cependant, je doute fort que certaines compagnies puissent y résister à la longue. Ce ne sont pas les remaniements apportés au tarif douanier qui me portent à faire ces observations étant donné que les choses restent à peu près au même point avec le relèvement de la taxe sur les ventes. Mes collègues, je l'espère, ne se mettront pas dans l'idée que je veux immiscer la politique en toute cette affaire; au contraire, je m'intéresse au sort de la classe agricole, puisque j'ai toujours gagné ma vie à commercer avec les horticulteurs fruitiers. Tous ces producteurs, à mon avis, devraient être traités sur le même pied que les cultivateurs de l'Ouest.

Pour quelle raison la présente enquête se bornerait-elle exclusivement aux instruments que l'on utilise pour la production du blé dans les provinces des Prairies?

Je ne suis pas au fait de ce que pensent les autres membres du Comité, mais j'estime que l'on devrait abrégé l'enquête, car, je suis absolument opposé à l'idée de gaspiller les deniers publics à faire des enquêtes de cette nature.

En agissant ainsi, nous empêcherons sans doute l'avocat et le vérificateur de consacrer quatre, cinq ou six mois de leurs temps à la présente enquête. A tout événement, nous sommes ici pour légiférer dans l'intérêt du peuple et économiser à son bénéfice toutes les sommes possibles. J'espère que le comité me pardonnera si je prends sur moi de faire ces suggestions.

J'estime que nous ne devrions pas commencer cette enquête à tout hasard. Il faudrait suivant moi convoquer les fabricants de machines agricoles devant le comité et, avec l'assistance de l'avocat, leur poser des questions; voilà la manière d'abrégé l'enquête et de la terminer dans un délai raisonnable. Je ne vois rien que je pourrais ajouter pour l'instant; mais j'aurai d'autres remarques à faire au fur et à mesure que l'enquête avancera. En réalité je ne vois pas qu'il soit nécessaire de faire comparaître devant le comité des experts du Service de la statistique ou de n'importe quelle autre division du service public pour leur faire dire des choses qui nous passent par dessus la tête et que nous ne comprenons pas. Une seule chose nous intéresse; c'est d'obtenir une diminution du prix des instruments agricoles, si c'est possible ou bien de dire aux cultivateurs: Les fabricants jouent franc jeu; ils vous vendent les machines aussi bon marché qu'ils peuvent le faire, en tenant compte du coût de production.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai la conviction que M. Spence se sent mieux maintenant. Dès le début, monsieur le président; il était évident que M. Spence ne manifestait guère d'enthousiasme au sujet de cette enquête.

M. SPENCE: J'espère que vous allez retirer ces paroles, car, j'ai été aussi désireux que quiconque de tenir la présente enquête; cependant, je veux que l'on tienne une enquête véritable où l'on joue cartes sur table et non où l'on essaie de blanchir quelqu'un.

L'hon. M. MOTHERWELL: Que veut dire M. Spence par ces mots "blanchir quelqu'un"? Loin de moi l'idée de me disputer avec mon ami. Qui doit être blanchi? L'honorable député n'est pas justifiable d'employer un pareil langage, monsieur le président. Je propose que nous entendions le témoin.

Le PRÉSIDENT: Nous avons eu hier matin une discussion générale et il a été convenu que l'on s'en tiendrait au programme établi pour cet avant-midi. Nous pourrions consacrer passablement de temps à débattre ces questions sans qu'il en résulte rien de pratique. Je suis à votre disposition, mais je préférerais que l'on entende le témoin.

M. WARD: Avant d'aller plus loin, monsieur le président, puis-je faire une observation? Je n'avais nullement l'intention de prendre la parole à cette étape de nos délibérations, mais puisque mon ami monsieur Spence a soulevé la question, je désire faire certaines remarques. Mon honorable ami (M. Spence) n'est pas le seul député qui ait été à la dure école de l'expérience. Depuis la dernière session, je me suis procuré deux ou trois exemplaires de l'Annuaire du Canada et voici à quelles conclusions j'en suis arrivé:

Quand bien même nous siégerions ici tout l'été, nous ne pourrions guère obtenir d'autres renseignements que ceux que renferme l'Annuaire du Canada.

Tous les renseignements que nous avons obtenus hier pour ainsi dire s'y trouvent. Je prise fort les renseignements que M. Booth nous a fournis; mais, somme toute, ils sont consignés dans l'Annuaire du Canada. Nous pouvons nous procurer tous les renseignements si nous fouillons les pages de ce livre. Ce à quoi nous nous intéressons, monsieur le président, c'est de soulager le cultivateur si

cruellement éprouvé. Il importe peu qu'il s'agisse des jardiniers maraîchers ou des producteurs de grain. Ce qui nous intéresse c'est de nous assurer s'il y a possibilité de remettre sur un bon pied l'industrie agricole qui constitue la base des succès futures du Canada. Je reviens sur l'attitude que j'ai prise hier. Je ne vois pas où nous pourrions aboutir si nous continuons dans la voie que le comité a suivie jusqu'aujourd'hui. Depuis hier, je suis plus convaincu que jamais qu'une excellente méthode de remonter à la véritable source de tous nos ennuis, ce serait peut-être pour les membres du comité d'entreprendre une inspection des fabriques de machines agricoles établies dans les centres manufacturiers. Depuis hier, j'ai calculé les frais que comportent les séances du comité d'enquête, à venir jusqu'aujourd'hui. Ces frais s'élèveront à \$5,000 ou \$6,000 par mois. Le feu en vaut-il la chandelle? Les renseignements que nous avons ou que nous sommes susceptibles d'obtenir valent-ils cette somme? Vous pourrez les trouver tous dans l'Annuaire du Canada. Dans ce volume, je relève un certain nombre de schémas indiquant la tendance du niveau des prix en ce qui regarde le coût de fabrication aussi bien qu'en ce qui regarde le coût des produits naturels. Tous ces renseignements sont consignés dans l'Annuaire du Canada. J'y relève des statistiques concernant le capital, les employés, les vendeurs, les salaires et les diverses compagnies manufacturières exploitant cette industrie. Pour quelle raison siégerions-nous ici pour entendre répéter des renseignements auxquels nous pouvons tous avoir accès. Nous sommes tous des gens fort occupés. Pour ma part, j'estime que nous manquerions à notre devoir envers nous-mêmes et envers le pays si nous décidions de continuer à déboursier \$5,000 par mois pour entendre répéter des statistiques qui sont à notre disposition.

M. THOMPSON: Monsieur le président, je ne crois pas que ce soit ici l'endroit de prononcer des discours; d'ailleurs, nous ne sommes pas ici pour cela. Je m'oppose à l'idée d'envoyer les membres du comité faire une enquête sur les lieux dans les différentes usines où l'on fabrique des instruments aratoires. En 1923, en 1924 et 1925, j'étais membre du comité que l'Assemblée législative de la province d'Ontario avait nommé pour faire enquête sur la situation de l'industrie agricole et qui a visité toutes les fabriques d'instruments aratoires de la province. Tous les membres du comité étaient des hommes ordinaires. Nous avons visité et inspecté les divers établissements et lorsque nous eûmes fini, j'en suis venu à la conclusion que nous n'y avions rien gagné. Je ne crois pas que nous y gagnerions quoi que ce soit si l'on déléguait un comité ou un sous-comité parlementaire pour faire la visite des différentes usines du Canada. Il serait préférable à mon avis de procéder à l'enquête en s'en tenant au programme que le président a tracé.

M. EDOUARD STANLEY HOPKINS est appelé.

Le président:

D. Auriez-vous l'obligeance, au début de votre témoignage, de décliner au comité vos noms et prénoms ainsi que la situation que vous occupez dans le ministère?—R. Je suis l'agriculteur du Dominion à la ferme expérimentale d'Ottawa. On m'a demandé de fournir au comité certains renseignements concernant le travail que nous accomplissons et qui pourraient peut-être exercer une influence ou avoir une portée quelconque sur l'enquête que vous faites sur le prix des instruments aratoires.

Le principal aspect de l'enquête que vous faites, je le présume, porte sur le coût des instruments aratoires et de l'influence qu'il exerce sur les prix exigés des cultivateurs. Les fermes expérimentales n'entreprennent pas d'enquêtes de cette nature. Les enquêtes que nous faisons ont trait à l'emploi des machines agricoles et au montant ou à la proportion que le prix des instruments peuvent représenter quant au coût total de production. Vu que nous avons des fermes expé-

riméntales en exploitation par tout le Dominion, soit environ vingt-six en tout, il serait peut-être intéressant d'étudier pour un instant la proportion que représente l'usage des machines agricoles dans le coût total de production. Il y a quelques années, nous avons publié deux bulletins sur ce sujet dont l'un s'applique aux provinces des Prairies et l'autre à l'est du Canada.

On fait rapport quant au coût de production des récoltes sur les fermes d'expérimentation et de démonstration que nous exploitons dans les différentes provinces ainsi que sur un petit nombre de fermes particulières choisies avec soin. Nous avons aussi effectué certains calculs quant au coût de production sur des fermes de différentes dimensions. Maintenant, je crois qu'il y a lieu de vous faire part des résultats obtenus et de la proportion que représente le prix des machines agricoles dans le coût total de production. Voilà l'un des aspects de notre travail que je suis en mesure de vous présenter.

En premier lieu, prenons les provinces des Prairies. Ainsi que le savent ceux d'entre vous qui viennent de ces régions, le grain constitue la principale récolte dans ces provinces. La culture des céréales occupe 95 p. 100 de la superficie totale, qu'il s'agisse de jachère d'été ou d'un premier labourage. N'importe quelle étude du coût de production, fondée sur la récolte des céréales, porte sur la source même des affaires dans les provinces des Prairies. Je désire d'abord signaler à votre attention les prix de revient que nous avons obtenus sur les fermes expérimentales. Les bulletins en question furent publiés vers 1932 et ils exposent la situation pour la période comprise entre les années 1923 et 1930. Vous me direz peut-être que ces chiffres ne s'appliquent guère à la situation actuelle; cependant, nous avons tenté d'établir les prix de revient pour 1935 de façon que vous puissiez les comparer avec les prix en vigueur de 1923 à 1930.

Agriculture

J'ai présenté ces renseignements sous forme de graphiques. Je pourrais lire le manuscrit que j'ai préparé, mais je crois qu'il vous sera plus facile de suivre le fil de mes remarques, si je me reporte à certaines des parties les plus importantes des graphiques si cela est de nature à vous donner satisfaction.

Nous avons ici le coût de production du blé, après la mise en jachère sur huit fermes expérimentales fédérales dans les provinces de la prairie.

COÛT DE PRODUCTION DU BLÉ APRÈS LA MISE EN JACHÈRE, SUR HUIT FERMES EXPÉRIMENTALES FÉDÉRALES DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES

Détail	1923-30	Chiffres estimatifs 1935
Usage du terrain.....	\$ 3 35	\$ 2 10
Semence.....	1 59	.78
Machines.....	1 35	1 35
Ficelle d'engrèbage.....	.40	.30
Main-d'œuvre.....	.93	.74
Travail des chevaux.....	.78	.59
Les $\frac{1}{3}$ du coût de la jachère d'été.....	5 66	4 35
Battage.....	3 29	2 19
Coût total par acre.....	\$17 35	\$12 40
Rendement par boisseau.....	27 4 boiss.	27 4 boiss.
Coût par boisseau.....	\$.64	\$.45
Total des frais pour les machines.....	\$ 2 75	\$ 2 75
Pourcentage du coût total.....	15 8%	22 2%

	1923-30 cents	1935 cents
Main-d'œuvre.....	25	20
Travail des chevaux.....	8	6
Battage du blé.....	12	8
Ficelle d'engrèbage.....	12	9

Je produis ce tableau pour établir quel pourcentage représente le coût des machines agricoles sur le coût total de production. Nous faisons une enquête sur le coût des instruments aratoires et nous devrions étudier quel pourcentage il représente par rapport au coût total de production. Ces graphiques comprennent tous les renseignements relatifs aux fermes expérimentales. J'ai également par devers moi certains autres graphiques concernant les autres frais déboursés sous d'autres formes. Le présent graphique a trait aux fermes expérimentales et embrasse la période comprise entre les années 1923 et 1930. Les divers détails sont inscrits ainsi qu'il suit: l'usage du terrain, les semailles, les machines agricoles et le reste. On fixe à \$1.35 de l'acre le coût des machines. Il s'agit des principaux instruments aratoires employés sur la ferme mais cela ne comprend ni un tracteur, ni un camion, ni l'outillage nécessaire pour battre le grain. Le coût du travail manuel, du travail des chevaux ainsi que les $\frac{2}{3}$ du coût de la mise en jachère d'été sont également inclus dans le coût de production du blé, après la mise en jachère. Les membres du comité qui viennent de l'est du Canada, doivent se rendre compte que la mise des terres en jachère d'été s'impose dans les provinces de la prairie; voilà pourquoi nous avons ajouté au coût de production du blé les $\frac{2}{3}$ du coût de la mise en jachère. Le coût total de production par acre s'élève à \$17.35. Le rendement a été de 27.4 boisseaux. Le coût de production par boisseau s'établit à 64c. Pour cultiver le blé dans des terres en jachère, le coût total des machines s'établit à \$2.75 par acre. Ce premier chiffre a trait aux machines agricoles en général tandis que le second comprend les frais de battage ainsi que les $\frac{2}{3}$ du coût des machines utilisées pour la mise en jachère d'été. Cela porte à \$2.75 par acre le coût total des machines utilisées et représente 15.8 p. 100 du coût total de production.

M. Golding:

D. Ces chiffres concernent-ils une période de sept ans?—R. Ils se rapportent aux années comprises entre 1923 et 1930.

D. Il s'agit d'une moyenne par année?—R. Une moyenne par année et par acre.

D. Et vous prétendez que ces frais s'élèvent à \$17.35 par acre?—R. Oui.

M. Donnelly:

D. Qu'est-ce que comprend l'article: usage du terrain?—R. Les intérêts et les taxes.

D. Quel est le taux de l'intérêt?—R. Sept pour cent.

D. Quel est le prix moyen des terres sur lequel vous établissez ce taux d'intérêt?—R. Dans le cas qui nous occupe, il est d'environ \$40 de l'acre.

D. Tient-on compte du coût des réparations aux bâtiments et aux clôtures?—R. Sur le prix de \$40 l'acre,—et c'est un peu plus que cela—nous avons fixé l'intérêt à 7 p. 100; cela fait \$2.80 et si vous ajoutez à ce montant 40c. de l'acre pour les taxes, vous arrivez à \$3.20. Or, nous avons adopté le chiffre \$323 et nous avons pensé qu'il est assez exact.

M. Senn:

D. Je voudrais bien que vous m'expliquiez de quelle façon vous estimez le coût des machines. Tenez-vous compte de la dépréciation?—R. Si vous voulez bien me permettre, monsieur, nous avons un graphique que nous soumettrons tantôt au comité et qui donne tous ces détails.

M. SENN: Du moment que vous le déposerez, cela me va.

Le TÉMOIN: Je le produirai tout à l'heure, si vous n'avez pas d'objection.

M. SENN: C'est parfait:

M. Mitchell:

D. Je ne comprends pas très bien de quelle manière vous arrivez à établir ces calculs; tenez-vous compte des taxes? En ce qui regarde le battage du blé, vous établissez qu'il a coûté \$3.29 par année de 1923 à 1930; d'autre part, vous établissez à \$5.60 par acre les deux tiers du coût de la mise en jachère d'été?—
R. Oui.

D. S'agit-il d'un prix moyen par acre et par année?—R. C'est bien cela.

D. Vous devez avoir été d'assez bons cultivateurs.

M. PERLEY: Cela porterait à \$8.40 le coût de la mise en jachère d'été?

Le TÉMOIN: Ces chiffres concernent les fermes expérimentales; ils ont trait à des conditions sous le régime desquelles nous avons accompli une somme de travail assez considérable. Cependant, ils ne représentent pas les conditions qui existent dans le sud de l'Alberta où la mise en jachère d'été exige deux ou trois opérations. Il faut d'abord passer la herse à disques et ensuite le cultivateur, à deux reprises différentes.

Ces chiffres ne s'appliqueraient pas à cette partie de l'Alberta, mais ils tiennent compte des conditions qui existent à Brandon et à Morden, par exemple, où nous avons le laitron; nous avons à lutter contre les mauvaises herbes et la nécessité s'imposerait de retourner le sol à plusieurs reprises. Vous observez toutefois que nous obtenons un assez bon rendement, soit 27.4 boisseaux à l'acre. C'est ce que nous avons pu faire de mieux depuis 1930.

M. Mitchell:

D. Mais, si la production du blé vous coûte aussi cher que cela, vous avez perdu de l'argent en le vendant à 50c. le boisseau?—R. La production nous revient à 64c. Nous aurions perdu de l'argent au cours d'une période subséquente.

M. McLean:

D. Mais, vous auriez fait des bénéfices au cours des années comprises entre 1923 et 1930?—R. Nous avons réalisé des bénéfices au cours de cette période.

D. Assurément.—R. Je me fie à ma mémoire, mais je crois que le blé s'est vendu en moyenne au prix de \$1.03 à \$1.05 le boisseau au cours de cette période de sorte que, en dépit de ces frais élevés, nous avons de fait réalisé des bénéfices considérables. Loin de moi l'idée de prétendre que c'est là la meilleure méthode à suivre. Je me borne à exposer la méthode que nous avons suivie et, pour moi, le rendement a été aussi bon que celui que nous obtenons maintenant.

M. Golding:

D. Pouvez-vous donner aux membres du comité une idée des salaires que vous payez en moyenne à la main-d'œuvre que vous employez sur les fermes expérimentales?—R. Nous payons 25c. l'heure, y compris la nourriture et le logement, cela va de soi. Nous calculons que le travail des chevaux revient à 8c. l'heure. Nous avons diminué ces frais dans la préparation des chiffres concernant l'année 1935.

Je ne me porte pas garant des chiffres de 1935 avec autant de certitude qu'en ce qui regarde les chiffres concernant la période comprise entre 1923 et 1930. Nous avons fait ces calculs à la hâte sachant que les membres du comité nous réclameraient les chiffres pour 1935; nous avons fait de notre mieux pour établir ces calculs. Notre but est d'appeler votre attention sur la proportion que représente le coût des machines agricoles par rapport au coût total de production. Ce coût des machines s'établit à 22 p. 100 en 1935 tandis qu'il est de 15.8 p. 100 pour la période comprise entre les années 1922 et 1930.

[Dr E. S. Hopkins.]

M. Mitchell:

D. Sur quel taux fondez-vous vos calculs pour ce qui est de l'usage du terrain?—R. Au taux de 7 p. 100 en fixant le prix de la terre à \$40 ou \$42 l'acre.

Au taux de 7 p. 100 et en fixant le prix de la terre à \$40 l'acre, cela fait \$2.80; si vous ajoutez à ce montant 40c. l'acre pour les taxes, vous arrivez au total de \$3.25.

M. Thorson:

D. Sur quel chiffre avez-vous fondé vos calculs pour 1935?—R. Nous avons fixé le prix à environ \$25 l'acre. Nous l'avons diminué d'une façon sensible.

M. McLEAN: Pour les fins de notre documentation. Je ne crois pas que vos chiffres concernant 1935 soient suffisamment clairs.

Le TÉMOIN: J'ai d'autres renseignements à verser à votre documentation; il est préférable que je fasse cela plutôt que de les lire, car, cette lecture pourrait vous ennuyer.

M. McLEAN: Je ne tiens pas à ce que vous les lisiez. Vous vous êtes étendu sur la partie qui a trait à la période comprise entre 1923 et 1930: Il peut se faire que vos chiffres concernant 1935 paraissent un peu élevés aux yeux des membres du comité qui n'ont pu voir votre graphique, de l'endroit où ils sont assis; j'ai donc pensé que vous pourriez peut-être les rendre un peu plus clairs pour les fins de la documentation, vu surtout que 1935 représente fort bien la situation actuelle.

M. Douglas:

D. Ce tableau apparaîtra-t-il dans le compte rendu de nos délibérations?

—R. Oui, je le présume.

L'hon. M. Gardiner:

D. Avant de passer à un autre sujet, je remarque que le prix de tous les autres articles accuse une diminution en 1935, sauf celui des machines agricoles qui reste le même. Peut-on établir l'exactitude de ces chiffres?—R. Je ne saurais le dire d'une façon définitive; cependant, vu que l'on n'a pas acheté beaucoup de machines de 1930 à 1935, elles ont dû être achetées pour ainsi dire aux mêmes prix par les cultivateurs.

D. Vous voulez dire que les prix sont à peu près les mêmes?—R. C'est bien cela. Les cultivateurs avaient déjà acheté leurs instruments aratoires.

D. Et la dépréciation est à peu près la même? La dépréciation et les frais de logement sont à peu près les mêmes.

D. Et il s'ensuit que les prix des instruments aratoires sont à peu près les mêmes?—R. Oui.

D. Etes-vous en mesure d'établir que tous les autres facteurs sont à la baisse?—R. Oui, tous les autres frais accusent une diminution. Le prix des terres a baissé, du moins dans quelques cas.

D. Les frais de premier établissement n'ont pas diminué en ce qui regarde l'Etat?—R. Non, c'est exact; il y a lieu de faire certaines réserves de ce chef.

D. Le prix d'achat des instruments aratoires n'accuse pas de diminution?—R. Non.

M. Thorson:

D. Ce graphique sera versé au dossier?—R. Oui, si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Oui, il le sera.

Le TÉMOIN: Le graphique ci-dessous donne le coût de production de plusieurs récoltes successives de blé.

COÛT DE PRODUCTION D'UNE RÉCOLTE (PLUSIEURS RÉCOLTES SUCCESSIVES DE BLÉ) SUR HUIT FERMES EXPÉRIMENTALES FÉDÉRALES DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES

Détail	1923-1930	Coût approximatif 1935
Usage de terrain.....	\$ 3.35	\$ 2.10
Semence.....	1.58	.78
Machines.....	1.35	1.35
Ficelle d'engerbage.....	.32	.24
Main-d'oeuvre.....	1.51	1.20
Travail des chevaux.....	1.63	1.22
Un tiers du coût de la mise en jachère d'été.....	2.84	2.18
Battage.....	2.37	1.58
Rendement à l'acre.....	\$14.95	\$10.65
Boisseaux à l'acre.....	19.8 boiss.	19.8 boiss.
Coût du boisseau.....	\$.75	\$.54
Coût total des machines.....	\$ 2.30	\$ 2.30
Pourcentage du coût total.....	15.4%	21.6%

Par ordre d'importance, c'est la seconde méthode de culture dans les provinces des Prairies, quoique dans certaines régions, l'on fasse alterner sur une vaste échelle la méthode de culture en jachère d'été et la récolte du blé. Ce système de rotation comprend la mise en jachère d'été, une récolte de blé et une récolte de grain. En nous basant sur ces chiffres, nous établissons le coût définitif qui est à peu près le même, soit 15 p. 100; ce chiffre représente le coût des machines par rapport au coût total de production. Voilà les chiffres que je désire signaler à votre attention—15 p. 100 pour la période comprise entre 1923 et 1930 et 21 p. 100 en 1935.

M. Thorson:

D. Vous dites que le coût a été de 21 p. 100 en 1935?—R. Oui, en 1935. Le coût de production par acre est sensiblement moins élevé pour une récolte de blé qui en suit une autre du même genre que pour une récolte de blé après la mise en jachère, mais le rendement est sensiblement moindre aussi, de sorte que le coût de production par boisseau augmente.

La question de savoir s'il est préférable de faire suivre la culture en jachère d'été d'une récolte de blé ou de deux récoltes consécutives de blé a soulevé de grosses discussions dans certaines régions des provinces des Prairies. Nous sommes arrivé à la conclusion que, durant les années de sécheresse, le premier système de rotation est de beaucoup préférable au second; dans l'ensemble, la culture en jachère d'été alternant avec une récolte de blé est bien préférable à un système de rotation de trois ans.

M. Mitchell:

D. Toutes ces expériences ont-elles été faites dans des terrains secs?—R. Oui, sur nos fermes expérimentales et de démonstration dans les trois provinces des Prairies.

M. McLean:

D. La moyenne de la récolte a-t-elle été la même l'année dernière, qu'au cours de la période de sept ans comprise entre 1923 et 1930?—R. Nous avons inscrit le rendement de la récolte de 1935 afin d'obtenir le coût de production pour des fins de comparaison.

Et maintenant, en sus d'établir le coût de production sur les fermes expérimentales et de démonstration, nous l'avons établi également en ce qui regarde

[Dr E. S. Hopkins.]

certaines exploitations agricoles particulières. Au risque de soulever des critiques, nous avons jugé à propos de préparer certains calculs de notre crû relativement au coût de production sur des fermes de superficies différentes. Par exemple, nous avons décidé d'établir le coût de production sur des fermes d'un quart de section, d'une demi section et d'une section exploitées au moyen d'un outillage différent; nous avons fait les mêmes calculs touchant une ferme comprenant deux sections et exploitée au moyen d'un outillage différent. Nous avons donné les grandes lignes des coûts approximatif de production sur ces exploitations agricoles dans un bulletin que nous avons préparé.

M. Thorson:

D. A quel bulletin faites-vous allusion?—R. A un bulletin concernant le coût de production des récoltes de céréales dans les provinces des Prairies. Un peu plus tard, je citerai des chiffres concernant l'est du Canada.

D. En quelle année ce bulletin a-t-il été publié?—R. En 1932

M. Mitchell:

D. Je désire savoir si vos calculs sont basés sur le rendement de céréales cultivées en lopins sur les fermes expérimentales, ou sur quelle base s'appuient-ils?—R. Sur des champs de céréales.

EFFET QUE L'ÉTENDUE ET L'OUTILLAGE D'UNE FERME EXERCENT SUR LE COÛT DE PRODUCTION DU BLÉ, 1929

Superficie de la ferme	Outillage	Coût total par acre	Coût total par boisseau	Pourcentage du coût total
1/4 sec.	1 H. 5 C.	\$18.32	\$1.02	16.6
1/2 sec.	1 H. 7 C.	14.30	.79	15.5
1 sec.	2 H. 14 C.	13.93	.77	13.2
1 sec.	1 H. 1 T. moissonneuse-batteuse	11.46	.64	18.4
2 sec.	4 H. 28 C. moissonneuse-batteuse	11.56	.64	14.4
2 sec.	1 H. 1 T. moissonneuse-batteuse	9.97	.55	13.0

Rendement moyen = 18 boisseaux.

EFFET QUE L'ÉTENDUE ET L'OUTILLAGE D'UNE FERME EXERCENT SUR LE COÛT DE PRODUCTION DU BLÉ, 1935

Superficie de la ferme	Outillage	Coût total par acre	Coût total par boisseau	Pourcentage du coût total
1/4 sec.	1 H. 5 C.	\$14.87	\$.83	20.5
1/2 sec.	1 H. 7 C.	11.54	.64	19.2
1 sec.	2 H. 14 C.	11.17	.62	16.5
1 sec.	1 H. 1 T. moissonneuse-batteuse	9.66	.54	21.8
2 sec.	4 H. 28 C. moissonneuse-batteuse	9.60	.54	17.3
2 sec.	1 H. 1 T. moissonneuse-batteuse	8.32	.46	15.5

Rendement moyen = 18 boisseaux.

Le fait principal qui ressort de ces tableaux, c'est qu'un outillage différent utilisé sur des fermes de superficie différente modifie sensiblement le coût de production. Sur une ferme comprenant un quart de section exploitée par un homme

et cinq chevaux, le coût total de production par acre revient à \$18.32; c'est là l'outillage ordinaire sur une ferme comprenant un quart de section. Nous estimons le rendement à 18 boisseaux par acre. Le coût total de production est de \$1.02 par boisseau. La proportion du coût des machines et de l'outillage au coût total de production est de 16.6 p. 100, dans le cas qui nous occupe.

D. Cela comprend les chevaux?—R. Parfaitement. Sur une ferme d'une demi-section exploitée par un homme et sept chevaux, le coût de production est \$14.30 par acre et le coût total par boisseau tombe à 79 cents. La proportion du coût des machines et des chevaux par rapport au coût total est de 15.5 p. 100.

Maintenant, je ne désire nullement citer les chiffres concernant les fermes de différentes superficies; cependant, si nous prenons une ferme comprenant deux sections, la modification de l'outillage a un effet qui devient manifeste. Cette ferme est exploitée par un homme et un tracteur, un homme plus des employés supplémentaires pour les semailles et la moisson. Le coût de production par acre revient à \$9.97 et le coût par boisseau tombe à 55 cents. Je désire appeler votre attention sur ces faits, car, ce à quoi nous nous intéressons aux fermes expérimentales, c'est d'apprendre quelles seront à l'avenir les méthodes les plus économiques possibles de produire le blé.

J'ai la ferme conviction que l'étendue d'une ferme et l'outillage jouent un grand rôle lorsqu'il s'agit de diminuer le coût de production. Les machines modernes visant à épargner la main-d'œuvre jouent un rôle très important dans la diminution du coût de production pourvu, cela va sans dire, que l'étendue de la ferme exploitée soit assez considérable pour en justifier l'emploi. Dans le bulletin que nous avons publié, nous avons esquissé les détails de l'outillage nécessaire. J'ai acquis la conviction qu'un cultivateur, exploitant une ferme comprenant un quart de section ou une demi-section, est pour ainsi dire dans l'impossibilité de produire le blé à aussi bon marché que celui qui exploite une ferme comprenant une ou deux sections. Le cultivateur exploitant une ferme de moindre étendue, c'est vrai, peut se livrer à d'autres occupations connexes; mais, pour ce qui est de la production du blé, il est dans l'impossibilité de le produire à bon marché, c'est-à-dire toucher les mêmes bénéfices pour son travail.

L'hon. M. GARDINER: C'est-à-dire s'il est purement et simplement un producteur de grain?

Le TÉMOIN: Parfaitement.

M. THORSON: Je propose, monsieur le président, que ce bulletin soit déposé à titre de pièce documentaire.

M. LEADER: L'expérience réellement acquise par les gens de l'Ouest canadien établira que votre graphique est inexact. De fait, allez dans l'Ouest et vous constaterez que les propriétaires de petites fermes sont solvables tandis que les grandes exploitations agricoles sont en liquidation, ou se trouvent en face de toutes sortes de difficultés. Voilà ce que l'expérience nous enseigne dans l'Ouest canadien et j'estime que nous devrions dissuader les gens de l'idée d'exploiter de grandes fermes. Le moment est arrivé d'encourager un plus grand nombre de gens à la culture du sol; mais qu'ils s'occupent de cultiver de petites fermes au lieu de préconiser le plan que comporte votre graphique. Je suis d'avis que votre tableau est inexact à la lumière de l'expérience acquise dans l'Ouest du Canada.

M. THORSON: Mais, vous parlez à cette heure des producteurs de blé et non pas des cultivateurs qui font de la culture mixte.

M. DONNELLY: Mon expérience a principalement trait à la partie méridionale de la Saskatchewan et elle se résume à ceci: Un cultivateur peut gagner sa vie et faire honneur à ses affaires en exploitant une section tandis que celui qui exploite le quart ou la moitié d'une section ne peut le faire.

[Dr E. S. Hopkins.]

M. THORSON: On devrait faire une distinction, je crois, entre le producteur de blé et celui qui fait de la culture mixte.

M. McLEAN: Je crois que M. Leader et M. Hopkins parlent de deux choses différentes.

M. LEADER: La culture mixte sera le salut du producteur de blé.

Le TÉMOIN: Voudrait-on me permettre de lire quelques passages de mon manuscrit afin d'éclaircir ce point. Dans les provinces des Prairies, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, les grains, et plus particulièrement le blé, constituent la récolte la plus importante. Les terres ensemencées en grains et mises en jachère d'été, auxquelles on ajoute les terres de premier labour, constituent environ 95 p. 100 de la superficie en culture. Les terres ensemencées en blé et mises en jachère d'été ainsi que les terres de premier labour constituent environ 68 p. 100 de la superficie totale en culture.

Voilà pourquoi je prétends que, lorsque nous étudions le coût de production du blé, nous avons le droit de baser nos calculs sur les méthodes les plus économiques possibles. Si quelqu'un désire exploiter une ferme d'un quart de section, de toute nécessité qu'on le laisse faire; il n'y a rien qui puisse l'en empêcher; il peut exploiter n'importe quelle autre industrie connexe, s'il le désire; cependant, il est dans l'impossibilité d'utiliser des méthodes économiques et de produire à bon marché. Je ne veux pas me prononcer trop catégoriquement, mais voici pourquoi le cultivateur, qui exploite par exemple une ferme d'un quart de section, a mieux résisté à la crise que celui qui exploite une ferme comprenant deux sections: Cela est dû en grande partie au fait que le petit cultivateur, en temps de crise, reçoit plus d'aide en proportion que l'exploiteur d'une grande ferme. D'ordinaire, le propriétaire d'une grande ferme, lorsqu'il s'efforce de se maintenir, doit faire face à de nombreuses difficultés. Dans certaines zones desséchées de la Saskatchewan et de l'Alberta, l'on rencontre assez de cas pour établir que de nombreux exploitants de fermes comprenant une section, deux sections ou plus, ont réussi à accomplir des économies considérables en ce qui regarde le coût de production.

M. GOLDING: J'ai par devers moi le bulletin n° 14 basé sur l'expérience acquise et publié par le département de l'Agriculture de l'Université de la Saskatchewan; il appert que ce document corrobore dans tous les détails cet exposé de faits.

M. Senn:

D. Je désire poser une question, à titre de citoyen de l'Est du Canada: Le coût que comporte la culture et la moisson d'un acre de grain doit quelque peu varier, je suppose, suivant qu'il s'agit de blé ou de céréales secondaires?—R. Il ne varie guère.

D. Etant donné le coût de production que vous avez établi, comment les gens de l'Ouest peuvent-ils produire économiquement des céréales secondaires?—R. C'est que le rendement des céréales secondaires est plus considérable. La culture du blé occupe 68 p. 100 de la superficie des terres. La grande majorité des cultivateurs s'en tiennent à cette culture. Ils utilisent les céréales secondaires pour nourrir leurs troupeaux.

M. Tomlinson:

D. Est-ce que le prix d'achat de ces terres n'aurait pas d'effet sur le coût de production dans les différentes fermes de l'Ouest?—R. Oui, certainement. A maintes reprises, nous nous sommes demandé à quel prix nous devons estimer la terre. Nous avons pensé que le prix de \$40 l'acre n'était pas assez élevé lorsque tout va bien comme au cours de la période comprise entre 1923 et 1930. En effet, si vous êtes en mesure de produire du blé au coût de 60c. le boisseau et de le vendre à un dollar, vous augmentez du coup la valeur de la terre. D'autre part, si le blé se vend en bas du prix coûtant, comme en 1932, la valeur de la terre diminue.

M. PERLEY: Les observations faites par M. Leader sont pour ainsi dire exactes à mon avis. D'après l'expérience acquise, je pourrais citer des faits de nature à corroborer ce qu'il a dit. J'ai six ou sept fermiers. L'un a affirmé une terre d'un quart de section, deux exploitent des terres comprenant une demi-section tandis que les autres exploitent des fermes plus grandes. Quand la récolte de blé manque totalement, ainsi que cela est arrivé au cours des cinq dernières années, les exploitants de grandes fermes reçoivent un coup dont ils ne peuvent guère se relever, tandis que le petit cultivateur, qui exploite un quart de section, peut se tirer d'affaires avec la récolte des céréales secondaires et l'élevage des porcs. De plus, il n'a pas de main-d'œuvre à payer de sorte qu'il peut se tenir à flot. D'autre part l'exploitant d'une grande ferme réalise des bénéfices plus gros que ceux du petit cultivateur lorsque tout va bien et qu'il récolte 30 à 40 boisseaux de blé à l'acre.

M. LEADER: Je désire faire quelques observations, si on veut bien me le permettre. Je suis prêt à admettre que ces chiffres pourraient s'appliquer dans certaines circonstances, mais non pas à l'heure actuelle. Supposons le cas d'un homme qui possède un capital de \$20,000 ou \$30,000 et qui désire le placer sur des terres. Or, du moment qu'il jette les yeux sur des statistiques de ce genre, c'est-à-dire des chiffres représentant le coût de production du blé suivant qu'il cultivera un quart de section ou une ferme comprenant une ou deux sections, soit \$9.22 l'acre, vous savez fort bien ce qu'il fera.

Or, je l'affirme, à la lumière de l'expérience acquise et personne ne saurait me faire changer d'avis, il est impossible d'arriver à cela, à l'heure actuelle. De plus, je crois que l'une des raisons de l'insuccès d'un grand nombre de propriétaires de grandes exploitations agricoles, c'est qu'ils sont obligés d'acheter un trop grand nombre de machines à des prix élevés. Voilà ce que j'en pense.

Le TÉMOIN: Je crois que vous avez raison à cet égard. En temps de crise, le grand exploitant est plus rudement frappé, c'est incontestable; la seule manière de se protéger, c'est de constituer une réserve financière de façon à être en mesure de résister à la tourmente dès que surgit l'une de ces périodes critiques. Nous pourrions discuter toute la séance sur cette question, je le suppose.

M. McNIVEN: Laissons le témoin continuer sa déposition.

Le TÉMOIN: Voilà la situation en ce qui regarde l'ouest du Canada. J'ai d'autres renseignements de même nature concernant les fermes de superficies différentes et la situation qui existait en 1935. Mais je vais omettre ces chiffres et j'exposerai la situation qui existe dans l'Est du Canada; de fait, je n'ai pas le moindre doute que quelques-uns des membres du comité viennent de l'Est et que les cinq provinces orientales du Canada les intéressent bien plus que les provinces des Prairies.

Le coût de production dans l'est du Canada est une question bien différente du coût de production dans les provinces des Prairies. Au contraire de ce qui se passe dans l'Ouest où le blé et les autres grains constituent les principales récoltes, l'avoine et le foin sont les récoltes les plus importantes dont il faut tenir compte dans l'Est. J'ai sous la main quelques chiffres qui établissent le coût de production de l'avoine et du mil sur les fermes de l'Est du Canada.

M. Thorson:

D. De quel tableau parlez-vous en ce moment?—R. Du tableau ci-dessous qui établit le coût de production de l'avoine dans l'Est du Canada.

[Dr E. S. Hopkins.]

COÛT DE PRODUCTION DE L'AVOINE SUR SIX FERMES EXPÉRIMENTALES FÉDÉRALES DANS L'EST DU CANADA

Détail	1923-30	Coût approximatif 1935
Usage du terrain.....	\$ 4.86	\$ 3.30
Part d'engrais (épandage).....	2.15	2.15
Semence.....	2.47	1.85
Machines.....	2.85	2.85
Ficelle d'engerbage.....	.47	.35
Travail manuel.....	4.93	2.68
Travail des chevaux.....	3.54	1.72
Battage.....	2.09	2.09
Coût total par acre.....	\$23.36	\$16.99
Rendement par boisseau.....	52.0 boiss.	52.0 boiss.
Coût par boisseau.....	\$.45	\$.33
Coût total des machines.....	\$ 3.89	\$3.89
Pourcentage du coût total.....	16.6%	22.9%

Il fait voir pareillement les chiffres concernant la période comprise entre 1923 et 1930 et l'année 1935. Si nous prenons d'abord la période de 1923 à 1930 quant au coût de production, nous avons fixé à \$4.86 le pourcentage de frais relatifs à l'usage du terrain; de fait, la terre coûte bien plus cher dans l'Est que dans l'Ouest. Le pourcentage de la superficie des terres arables est moindre dans l'Est et il s'ensuit naturellement que le coût de production par acre est plus élevé. Les taxes sont aussi plus élevées de sorte que le coût total de la terre est également plus élevé. Pour ce qui est de l'engrais, on tient compte ici du coût de l'épandage. Dans les provinces de l'Ouest, il est très rare qu'on se serve d'engrais; c'est une matière très utile, mais on ne l'utilise pas souvent. Dans le tableau ci-dessus, on donne les frais d'épandage.

M. Leader:

D. En 1923, en 1930 et en 1935, le coût de l'engrais s'établit à \$2.15. Est-ce que cela provient du fait que l'on emploie les mêmes machines?—R. Pour l'épandage de l'engrais. On a établi les frais de l'épandage de l'engrais au même chiffre. Le coût total de production de l'avoine s'établit à \$23.36 de l'acre et le rendement a été de 52 boisseaux; le coût de production par boisseau revient à 45c.; le coût total des machines s'établit à \$3.89, soit un pourcentage de 16.6 p. 100 par rapport au coût total. C'est-à-dire que le pourcentage du coût des machines par rapport au coût total de production s'établit à 16.6 p. 100.

M. McLean:

D. De quelle façon le rendement prévu soutient-il la comparaison avec le rendement réel?—R. Le rendement de 52 boisseaux que nous avons obtenu est un peu plus élevé que le chiffre de production moyenne.

D. Il s'agit du rendement réel?—R. Oui, sur huit fermes expérimentales sises à Charlottetown, I. du P.-E., à Nappan et Kentville, Nouvelle-Ecosse, à Sainte-Anne de la Pocatière, à Lennoxville et à Ottawa; c'est-à-dire que ces fermes couvrent tout l'est du Canada à venir jusqu'à la province d'Ontario. Le pourcentage du coût des machines par rapport au coût total de production s'établit à 22.9 pour l'année 1935.

D. Ce chiffre comprend-il les frais de battage? Quelle proportion des frais de battage comprend ce chiffre de \$2.09?—R. Ce pourcentage \$2.09 représente le coût des machines. Le coût total du battage.

D. Les machines, plus la main-d'œuvre?—R. Oui.

M. Tomlinson:

D. Et si le cultivateur était propriétaire de la batteuse?—R. C'est le taux le plus courant, monsieur.

M. Mitchell:

D. Pour établir les frais du battage, est-ce que vous tenez compte de la dépréciation, de l'intérêt sur le capital placé, etc.?—R. Parfaitement; nous tenons compte de la dépréciation, de l'intérêt sur le capital, des frais de réparation et d'entretien.

D. Et de la main-d'œuvre?—R. Et de la main-d'œuvre. J'en arrive maintenant à la récolte du mil.

COÛT DE PRODUCTION DU MIL SUR SIX FERMES EXPÉRIMENTALES FÉDÉRALES
DANS L'EST DU CANADA

Détail	1923-30	Coût approximatif 1935
Usage du terrain.....	\$ 4.35	\$ 3.00
Part d'engrais (épandage).....	1.17	1.17
Semence.....	1.37	1.37
Machines.....	2.85	2.85
Main d'oeuvre.....	2.77	1.75
Travail des chevaux.....	.89	.71
Coût total par acre.....	\$13.40	\$10.85
Rendement par acre (tonnes).....	2.19 ton.	2.19 ton.
Coût par tonne.....	\$ 6.12	\$ 4.95
Coût total des machines.....	\$ 2.85	\$ 2.85
Pourcentage du coût total.....	21.3%	26.3%

Je n'entrerais pas dans les détails; ils sont à peu près les mêmes que ceux concernant l'avoine. On serait porté à dire: pourquoi le coût de production du mil est-il si élevé? Il y aurait plutôt lieu de croire que la production d'une récolte de mil coûte bien moins cher. Si on récoltait du mil pendant un certain nombre d'années consécutives, nul doute que le coût serait moindre; cependant, du moment que le mil est récolté en vertu d'un système de rotation comprenant des récoltes de maïs, d'avoine de trèfle et de mil, il faut tenir compte du coût des machines de la même manière que pour l'avoine. Par conséquent, le coût est à peu près le même. Maintenant, un membre du comité m'a demandé quel serait le coût annuel du fonctionnement des machines agricoles; j'ai ici un tableau de nature à nous donner une idée de ces frais.

M. Thorson:

D. Avant d'aller plus loin, avez-vous un bulletin établissant les frais dans l'Est du Canada?—R. Oui.

D. On a proposé que ce document soit également versé au dossier?—R. Le bulletin n° 168 établit le coût de production des récoltes dans l'Est du Canada.

M. Graham:

D. Avez-vous ce bulletin sous la main?—R. Oui.

D. Si vous le versez au dossier, déposez aussi un tableau pour l'Est et l'Ouest.

COÛT ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DES MACHINES AGRICOLES

Détail	Provinces des Prairies	L'Est du Canada
Nombre de fermes.....	678	1,300
Valeur moyenne d'inventaires.....	\$830.19	\$871.04
Nombre d'acres en culture.....	204 acres	76 acres
Nombre de machines, par acre.....	\$ 4.10	\$ 11.46
COÛT ANNUEL		
Dépréciation.....	\$112.91	\$ 87.10
Intérêt.....	66.42	52.26
Réparations.....	80.17	55.72
Remisage.....	17.02	21.62
Coût total par année.....	\$276.52	\$216.70
Coût par acre en culture.....	1.35	2.85

R. Afin d'avoir une idée du coût des machines particulièrement sur une ferme de moyenne étendue, dans les provinces des Prairies d'abord et ensuite dans l'Est du Canada, nous avons analysé le bilan de 678 fermes dans les provinces des Prairies et constaté que la valeur moyenne à l'inventaire est de \$830.19. Le nombre d'acres en culture s'établit à 204. Ces fermes comprennent un quart de section ou une demi-section. La valeur des machines par acre est de \$4.10 et nous estimons le coût annuel de la dépréciation à \$112.91, les frais d'intérêt à \$66,—ces frais sont plutôt élevés, mais ils ne l'étaient pas trop dans le temps,—les frais de réparation à \$80 et le remisage à \$17. Nous arrivons donc à un total de \$276 par année pour les frais d'exploitation et à un coût de production de \$1.35 par acre. Ces chiffres ne tiennent nullement compte des tracteurs, des camions ni des frais de battage. Il s'agit de fermes d'un quart de section ou d'une demi-section, où le cultivateur peut louer les services de quelqu'un pour faire le battage, et qui n'a pas de tracteur ni de camion.

M. Thorson:

D. De quelle année est-il question?—R. De 1925, monsieur.

M. Cleaver:

D. Pour quelle raison un pareil écart existe-t-il concernant les frais de fonctionnement des machines agricoles dans les provinces des Prairies comparative-ment à l'Est du Canada?—R. Cet écart s'explique par les chiffres que je cite concernant la superficie des fermes exploitées, soit 76 acres par ferme dans l'Est du Canada et 204 acres dans les provinces des Prairies.

D. Si, au coût d'exploitation des fermes de l'Ouest, vous ajoutez les frais occasionnés par l'usage des tracteurs et des batteuses sur une ferme de grande étendue, quel est le résultat?—R. Voilà qui relèverait le coût de production.

L'hon. M. Gardiner:

D. Ce total comprend-il les trayeuses?—R. Non, pas les trayeuses; on ne tient compte que des machines nécessaires à la culture du sol; nous avons égale-ment laissé de côté, monsieur Gardiner, les tracteurs et les camions; nous n'avons tenu compte que du minimum de machines nécessaires à l'exploitation d'une ferme.

Cette valeur inventoriée de \$830 représente en chiffres ronds la moitié du coût initial. Si l'on achetait des machines neuves, il faudrait établir nos calculs sur des chiffres à peu près doublés.

M. McNIVEN: Pour moi, ces chiffres sont à peu près exacts. Si je me rappelle bien, les machines que j'utilise m'ont coûté \$851. Le chiffre de 76 acres est également à peu près exact suivant moi.

M. Johnston:

D. Les frais de dépréciation sont beaucoup plus élevés dans les provinces des Prairies; est-ce dû aux conditions de remisage?—R. Les machines sont de peu de durée dans l'Ouest. Le Comité entendra, la semaine prochaine, la déposition d'un témoin qui lui fournira des renseignements sur la durée des machines agricoles.

M. Thorson:

D. Dois-je comprendre que vous avez exclu les fermes laitières de ces calculs?—R. Du tout. Nos chiffres concernent les récoltes des céréales et nous en excluons la production laitière. C'est assez difficile, je l'admet, car il n'est guère possible de séparer ces deux catégories d'exploitation agricole.

D. Je ne puis m'expliquer comment vous arrivez à le faire.—R. Nous nous en tenons aux récoltes de céréales.

M. Mitchell:

D. De quelle manière établissez-vous les frais de remisage?—R. Nous avons estimé la valeur des bâtiments où les machines sont remisées en tenant compte de la dépréciation, des intérêts, des frais d'entretien et le reste. Dans les provinces des Prairies tout particulièrement, la question de savoir si oui ou non le cultivateur doit remiser ses instruments aratoires a soulevé de longues discussions.

M. McLean:

D. Ne pensez-vous pas que vous établissez un coût total de production trop élevé en fixant la dépréciation à 14 p. 100, le taux d'intérêt à 8 p. 100, les frais de réparation à 10 p. 100 et les frais de remisage à 2 p. 100?—R. Tous ces frais représentent un montant raisonnable à notre avis. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit de la valeur inventoriée et non pas du coût initial. S'il s'agissait du coût initial, il faudrait doubler les chiffres.

D. Ce montant représente, semble-t-il, un coût de production annuel assez élevé?—R. Eh bien, voilà les calculs que nous avons établis après avoir étudié la question. Ils donnent le coût de production sur les fermes expérimentales ainsi que sur les exploitations agricoles particulières dont nous avons parlé.

La tendance à effectuer la mécanisation des travaux sur la ferme constitue la question suivante que l'on m'a demandé de traiter. En premier lieu, je vous indiquerai les chiffres concernant le coût de production sur la ferme expérimentale et sur les autres fermes qui ont fait l'objet de notre enquête; nous avons calculé ensuite quel pourcentage représente le coût des machines agricoles par rapport au coût total. J'ai établi ces chiffres tant pour l'Est que pour l'Ouest. Pour l'instant, je me bornerai à traiter la question de la tendance qui existe à mécaniser les travaux de la ferme. J'ai par devers moi quelques tableaux sur lesquels je crois qu'il y a lieu d'appeler votre attention. Il peut se faire qu'on les ait déjà examinés; cependant, je tâcherai de vous signaler certains points qui ont trait à cette tendance à mécaniser les travaux de la ferme, mais je n'abuserai pas de vos instants.

VALEUR DES FERMES AU CANADA

(Recensement de 1931)

Province	Nombre de fermes	Acres en culture par ferme	Valeur totale (Millions)	Valeur de la machinerie (Millions)
Ile du Prince-Edouard.....	12,865	39	58	8
Nouvelle-Ecosse.....	39,444	14	106	11
Nouveau-Brunswick.....	34,025	28	104	13
Québec.....	135,957	42	877	97
Ontario.....	192,174	50	1,398	151
Manitoba.....	54,199	143	388	55
Saskatchewan.....	136,472	217	1,273	186
Alberta.....	97,408	185	869	116
Colombie-Britannique.....	26,079	19	175	13
Canada.....	728,664		5,248	651

Terrain.....	51.5 p. cent
Constructions.....	25.6 “
Machinerie.....	12.4 “
Bestiaux.....	10.4 “

Ce tableau vous renseigne sur le nombre de fermes et sur l'étendu en culture par ferme. Quelqu'un m'a demandé de le renseigner sur l'Est. Vous observerez que, dans quelques-unes de ces provinces, l'étendue en culture sur chaque ferme est très restreinte. Par exemple, elle n'est que de 14 en Nouvelle-Ecosse; elle est de 39 dans l'île du Prince-Edouard, de 50 dans l'Ontario et de 217 dans la Saskatchewan, où l'on trouve le chiffre le plus élevé. La valeur totale en dollars des fermes du Canada est de \$5,248,000,000. La somme affectée à l'achat des machines était d'environ \$651,000,000 lors du recensement de 1931. C'est là la valeur d'inventaire; le prix d'achat a dû être le double de cette somme. Il y a donc une somme très considérable de placée sur les fermes de notre pays. La Saskatchewan, l'Alberta, l'Ontario et le Québec en comptent la plus grande partie.

M. Thorson:

D. Ces chiffres sont ceux du recensement de 1931?—R. Ce sont ceux du recensement de 1931. Ils se rapportent aux matières que nous désirons exposer.

M. CLEAVER: Ce tableau fera-t-il partie du dossier?

M. Mitchell:

D. La valeur totale, indiquée dans la troisième colonne de votre tableau, ne comprend pas la machinerie. Il ne s'agit que de la valeur de la terre?—R. Cela comprend tout.

D. Bestiaux et constructions?—R. Terre, bestiaux, constructions et machines.

M. Thorson:

D. Cela comprend-il tout y compris la terre?—R. Oui. Or voici qui est assez intéressant. Il peut arriver qu'on se trompe dans les chiffres. Si on ne les examine pas un peu, on n'y verra pas grand'chose, mais on constate qu'ils ont de la valeur quand on les examine de près. Il est assez intéressant de constater que, dans l'Ontario et dans les autres provinces de l'Est, la valeur des constructions paraît très considérable et que celle des machines est relativement beaucoup moindre en proportion de la valeur totale; le pourcentage de la valeur des machines aratoires par rapport à la valeur totale des propriétés varie de 7.4 en Colombie-Britannique à 10 dans la Nouvelle-Ecosse et à 16.2 au Manitoba. Vous pourrez remarquer en traversant le pays que les constructions dans les pro-

vinces des Prairies ne représentent pas un placement aussi considérable que dans l'Est du Canada, tandis que les machines y représentent un placement relativement plus considérable. C'est une très bonne chose du point de vue de la rémunération, car les constructions ne rapportent guère d'argent, tandis que la terre, si les affaires vont bien et que la récolte est bonne et que les prix sont raisonnables, influe sur les revenus.

M. Furniss:

D. Si l'on considère la valeur actuelle de la terre, le pourcentage de la valeur de la machinerie n'est-il pas plus élevé qu'il ne le paraît dans ce tableau?—R. Oui; la valeur de la terre s'est effondrée. Cependant, comme je l'ai dit tout à l'heure, il est difficile de savoir à quoi s'en tenir quant à l'évaluation de la terre. Si le prix des récoltes montent, la valeur de la terre montera tout de suite. Voyez les chiffres qui se trouvent au bas et surtout le pourcentage pour tout le Canada: terre, 51 p. 100; construction, 25; machinerie, 12; bestiaux, 10. Je ne vous signale pas cela pour vous montrer que le placement représenté par la machinerie est plus considérable que celui représenté par les bestiaux, mais vous devrez remarquer que la valeur indiquée là pour les machines est la valeur au moment de l'inventaire et qu'elle n'est qu'environ à la moitié du coût initial total.

M. Graham:

D. Il serait intéressant de connaître le nombre de fermes dans chaque province; cela ne prendra que quelques minutes. Je constate que vous indiquez cela à la page 2; ces chiffres feront connaître quelle a été la tendance en ces dernières années. Ne donnez que les chiffres établissant la comparaison dans chaque province.—R. C'est très intéressant. A cette fin j'ai divisé les provinces du Canada en deux groupes, le premier comprenant l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard, et l'autre comprenant les provinces de l'Ouest. Prenons d'abord les cinq provinces de l'Est. Vous constaterez que le nombre des fermes est en réalité moindre aujourd'hui qu'en 1881. Dans l'Ontario, par exemple, nous voyons qu'en 1881 il y avait 206,989 fermes tandis qu'en 1931 il y en avait 192,174; il y a donc eu diminution considérable du nombre des fermes au cours de cette période. Il y a aussi eu une certaine diminution, mais moindre, dans le Québec: 137,863 en 1881 et 135,957 en 1931. Au Nouveau-Brunswick, il y en avait 37,837 en 1881 et 34,025 en 1931. Dans la Nouvelle-Ecosse, le nombre est passé de 55,872 en 1881 à environ 39,000 en 1931; la diminution a été considérable: 55,873 en 1881 et 39,444 en 1931. Dans l'île du Prince-Edouard, il y en avait 13,629 en 1881 et 12,875 en 1931. La situation n'est naturellement pas la même dans les provinces des Prairies. Il n'y en avait pas en 1881, mais le nombre s'est accru rapidement jusqu'en 1921; après 1921, l'accroissement a été moins marqué.

M. Mitchell:

D. Comment expliquez-vous la diminution dans l'Est?—R. Je ne saurais le dire exactement.

M. THORSON: L'émigration vers l'Ouest.

LE TÉMOIN: Tout d'abord, je ne crois pas qu'il y ait autant d'argent à faire sur les fermes dans l'Est; puis il faut dire que bon nombre de cultivateurs sont allés travailler dans les villes de Toronto, de Montréal, de Windsor et autres. Les jeunes gens élevés sur des fermes pouvaient trouver de l'emploi dans ces villes; puis les provinces des Prairies ont absorbé un grand nombre de gens. Exception faite des récentes années désastreuses, je pense que les fermiers de l'Ouest ont très bien réussi en agriculture.

[Dr E. S. Hopkins.]

M. Mitchell:

D. Je voulais savoir si quelque chose indique que la superficie moyenne des fermes a augmenté dans l'Est canadien, ce qui expliquerait la diminution de leur nombre?—R. Oui, la superficie a augmenté un peu. Dans l'Ontario, le nombre moyen d'acres en culture a monté de 40.4 en 1881 à 50.1 en 1931.

D. Cela explique un peu la diminution du nombre?—R. Oui.

L'hon. M. GARDINER: La population des comtés agricoles de l'Ontario est aujourd'hui moindre qu'elle n'était en 1870. Voyez par exemple les comtés Huron et Bruce; la population y a diminué. La population s'est dirigée vers les villes et les fermes de l'Ouest.

Le TÉMOIN: La superficie des fermes a augmenté un peu.

M. McLean:

D. Avant d'aller plus loin, je veux rappeler que, d'après le recensement de 1931, la valeur d'inventaire des machines agricoles était de \$651,000,000; et vous dites que cela n'est pas la valeur au moment de l'achat. Le prix d'achat doit être le double de cette somme. Or j'ai ici des chiffres fournis par le Bureau de la Statistique et qui m'apprennent que, de 1920 à 1936 inclusivement, la consommation apparente de machines agricoles a été de \$480,000,000, soit près de \$32,000,000 par année. Il s'agit naturellement du prix de vente aux manufactures. Si la consommation n'a été que de \$480,000,000 en quinze ans, et si l'on a raison de dire que la vie moyenne des machines ne dépasse pas quinze ans et si enfin le prix d'achat de cette machinerie a été de \$1,300,000,000, montant double de celui que vous avez là, cela semble indiquer un écart énorme entre le prix de vente aux manufactures et le prix payé par le cultivateur.—R. Je n'ai pas ces chiffres à la mémoire. Cependant, si vous multipliez le nombre de fermes par le chiffre moyen de la somme affectée par chaque ferme pour les machines, vous arriverez à un chiffre assez voisin de celui donné ici. Les chiffres que j'ai donnés s'appliquent à certaines fermes de dimensions raisonnables.

D. Sont-ce toutes des fermes du Dominion?

M. Thorson:

D. Ce chiffre de \$651,000,000 représente la valeur que le cultivateur lui-même a attribuée à ses instruments aratoires lors du recensement?—R. Oui.

M. MITCHELL: C'est probablement exagéré.

M. McLean:

D. M. Hopkins croit que le prix initial d'achat de la machinerie a été le double de cette somme. Il s'agit ici de la valeur au moment de l'inventaire, de sorte que la valeur initiale devait être de \$1,300,000,000. Et cependant le Bureau de la Statistique dit que la valeur aux manufactures n'était que de \$480,000,000.—R. Je n'ai aucun moyen de me renseigner exactement, mais je donne ici le résultat d'enquêtes que nous avons faites sur une ferme de cent acres ici dans l'Est ainsi que dans certaines régions de l'Ouest où nous avons appris les chiffres des sommes dépensées pour la machinerie. Vous vous rappellerez que ces gens ont calculé que leur inventaire donnait environ \$800. Nous avons ensuite pris le chiffre qui nous paraissait être celui de la valeur des instruments aratoires sur une ferme de cent acres dans l'Est et nous l'avons multiplié par le nouveau prix dans chaque cas, et nous avons obtenu à peu près le double de ce montant. Voilà comment je suis arrivé à ce chiffre.

D. Je voudrais poser une autre question pour rendre la chose claire. D'après vous, quelle est la durée moyenne de toute cette machinerie dont il est question dans la dernière colonne? Dépasse-t-elle quinze ans?—R. Dans l'Est canadien, elle dépasse quinze ans; dans l'Ouest canadien, elle doit être un peu moindre, si l'on ne tient pas compte des cinq dernières années.

D. Si la durée moyenne dans tout le Canada est de quinze années, il y a une différence énorme entre le prix de vente de \$480,000,000 à la manufacture et le chiffre que vous donnez ici.

M. CLEAVER: Nous en reparlerons tout à l'heure.

M. McLEAN: C'est au moment où nous parlons du coût des machines qu'il convient de soulever cette question.

Le TÉMOIN: Je n'ai pas de renseignements précis là-dessus.

M. McLean:

D. Les chiffres dont je me sers ici sont tirés de la table n° 2 du bulletin n° 34 concernant les accessoires et instruments agricoles, page 2. En chiffres ronds, la moyenne est d'environ \$480,000,000?—R. La tendance vers la mécanisation est un sujet que je veux maintenant aborder.

TENDANCE VERS LA MÉCANISATION AU CANADA

Recensement	Valeur totale des machines agricoles en millions (1)	Valeur des machines par ferme en dollars (2)	Valeur des machines par acres en dollars (3)	Acres de terre améliorée par cultivateur (4)
1881.....				33
1891.....				39
1901.....	109	213	3.60	42
1911.....	257	377	5.27	52
1921.....	655	935	9.40	67
1931.....	650	893	7.59	76

(1), (2) et (3) de M. O. A. Lemieux; (4) du Dr J. F. Booth.

Voici des chiffres provenant de deux sources, les uns de M. Lemieux, les autres de M. Booth, qui a parlé ici hier et ce matin. Je ne les discuterai pas longuement, car M. Booth a pu le faire. On voit que la valeur totale de la machinerie agricole, qui était de 109 millions, a monté en 1931 à 600 millions, même à un peu plus. La valeur moyenne de la machinerie pour chaque ferme a passé de \$213 à \$893; la valeur de la machinerie par acre de terre améliorée a passé de \$3.60 à \$7.59.

M. Graham:

D. J'ai demandé quels sont les chiffres de 1931, monsieur Hopkins. En 1921 les machines agricoles se vendaient très cher.—R. Oui, les prix des instruments aratoires étaient plus élevés en 1921.

D. C'était une année de la guerre?—R. Une année d'après-guerre.

RÉCOLTES À L'ACRE ET PAR HOMME ET VALEUR DES MACHINES PAR ACRE DE RÉCOLTE

Province	Superficie de la ferme (acres)	Acres de récolte	Acres de récolte par homme	Valeur des machines par acre de récolte
Ile du Prince-Edouard.....	93	44	29	\$12.11
Nouvelle-Ecosse.....	109	19	14	13.79
Nouveau-Brunswick.....	122	27	18	14.81
Québec.....	131	54	31	15.26
Ontario.....	114	52	33	16.98
Manitoba.....	279	125	73	9.98
Saskatchewan.....	408	167	113	7.73
Alberta.....	400	129	89	7.87
Colombie-Britannique.....	129	18	12	19.87

Par le professeur L. G. Heimpel, du recensement de 1931.

[Dr E. S. Hopkins.]

D. C'est peut-être une explication?—R. Oui. Puis j'ai un autre tableau provenant de l'ouvrage du professeur Heimpel faisant connaître ce qu'ont été les récoltes à l'acre pour chaque homme ainsi que le coût des machines et l'argent placé pour chaque acre de récolte. Ce tableau vous indiquera le nombre d'acres des récoltes. Vous constaterez ici une grande différence. Cela renseigne sur l'utilisation de la terre et sur les conditions de travail.

Arrivons maintenant au nombre et à la valeur des chevaux et des mules au Canada et aux Etats-Unis.

NOMBRE ET VALEUR DES CHEVAUX ET DES MULES AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS
(000 omis)

Année	Nombre		Valeur	
	E.-U.	Canada	E.-U.	Canada
1910-11.....	24,043	2,598	\$	\$
1920.....	25,323		2,728,481	381,916
1922.....		3,648		264,043
1930.....	19,050	3,295	1,405,444	202,013
1934.....	16,873	2,933	1,195,355	168,132

NOMBRE DE FERMES EN 1930-31

E.-U.....	6,288,648 fermes
Canada.....	728,664 "

Puisque nous parlons de mécanisation, il est intéressant de savoir ce qui est arrivé aux chevaux et aux mules et comment leur nombre a diminué. Mes notes ont trait à un grand nombre d'années mais j'ai choisi dans le tableau celles qui représentent le mieux une période. J'ai ici le nombre des chevaux et mules en 1910, 1920 et 1930 aux Etats-Unis et en 1911, 1921 et 1931 au Canada. Les recensements aux Etats-Unis ont été pris en 1910, 1920 et 1930 et ceux du Canada ont été pris en 1911, 1921 et 1931. En 1910, il y avait au Canada 2,598,000 chevaux. En 1922, il y avait au Canada 3,648,000 chevaux. Ce fut la plus forte année de production. En 1930, nous avons 3,295,000 chevaux et en 1934, nous en avons 2,933,000. Le nombre des chevaux a diminué graduellement. Aux Etats-Unis—et je crois intéressant de citer ces chiffres concernant les Etats-Unis parce que ce pays est notre voisin et que plusieurs influences qui se font sentir là-bas se font aussi sentir dans notre pays—il y avait, en 1910, 24,043,000 chevaux; en 1920, qui fut leur année-record comme 1922 l'avait été chez nous, il y avait 25,323,000 chevaux; en 1930 il y en avait 19,050,000 et, en 1934, 16,873,000. Si vous examinez les chiffres concernant les Etats-Unis, vous constaterez que le nombre des chevaux a subi une diminution énorme, tombant de 25 millions à 16 millions en 14 ans.

M. Cleaver:

D. Comment expliquez-vous que la diminution a été beaucoup plus marquée aux Etats-Unis qu'au Canada? Pouvez-vous le dire?—R. M. Armstrong vous en parlera.

L'hon. M. Gardiner:

D. Le nombre de nos fermes augmente plus rapidement?—R. Oui, et c'est une autre question.

M. Mitchell:

D. La mécanisation y est-elle pour quelque chose?—R. Oui; la proportion du nombre de tracteurs par ferme a légèrement augmenté aux États-Unis et cela explique cette tendance. Quoi qu'on puisse penser et qu'on puisse préférer sur certains points, mieux vaut se rendre compte de ce qui se produit afin de se guider en conséquence à l'avenir. Il semble que le nombre des chevaux diminue considérablement et qu'il y a augmentation correspondante du nombre des tracteurs. Mon ami M. Armstrong vous en parlera. La valeur est indiquée ici dans le tableau, mais je ne m'y attarderai pas car je n'ai guère besoin de le faire. Vous constaterez qu'aux États-Unis la valeur des chevaux a baissé de \$2,700,000,000 à \$1,195,000,000. C'est une diminution énorme, mais c'est le nombre des animaux qu'il faut considérer plutôt que la valeur, car cette dernière change chaque année.

M. McLean:

D. Les chiffres canadiens ont baissé de plus de moitié et cependant il y a augmentation d'un sixième, 16 p. 100 comparativement à 10 en 1934.—R. C'est en 1932 que la valeur a été la plus basse. Je n'ai pas mentionné cela ici.

D. Oui, c'est la valeur la plus basse. Cela nous indique la tendance vers la mécanisation. Quand on discute la tendance vers la mécanisation, il est naturellement bon de parler du tracteur et de la moissonneuse-batteuse, mais c'est M. Armstrong qui se chargera de traiter de cet aspect de la question. L'influence du tracteur et de la moissonneuse-batteuse sur la situation est de plus en plus importante dans notre pays et fera l'objet d'un chapitre spécial. Nous avons pris des renseignements auprès des surintendants de nos diverses fermes expérimentales dans tout le pays sur le progrès de la mécanisation à partir de l'île du Prince-Edouard jusqu'à la Colombie-Britannique. Il serait assez fastidieux de vous fournir des détails sur ce sujet, mais je puis dire que dans les provinces des Prairies, comme vous le savez, le nombre des tracteurs a augmenté considérablement depuis 1920 ou peut-être 1918.

Les types de machines agricoles traînées par les tracteurs se sont modifiés depuis l'arrivée de la moissonneuse-batteuse et les méthodes de culture ont aussi changé. Vous savez que l'on considérait autrefois le labourage comme la meilleure méthode à suivre; quiconque ne labourait pas, on le tenait pour un renégat, pour un paresseux ou pour un arriéré. Or les choses ont bien changé et nous faisons des investigations de ce côté en vue de trouver la meilleure méthode.

En 1911, le Dr Grisdale, alors surintendant des fermes expérimentales, a organisé une série d'expériences sur les diverses fermes expérimentales des provinces des Prairies; il a étudié les diverses méthodes de labourage et de culture, le labour à trois pouces de profondeur, le labour à six pouces, le labour de la jachère d'été à deux et trois reprises, l'avantage ou le désavantage de brûler le chaume ou de herser le chaume. Vous vous rendez compte de l'importance de ces expériences; ce fut de l'excellent travail. On continue à s'y livrer. Nous avons constaté que les terres où nous cultivions le sol sans labourer rendaient aussi bien que celles où nous labourions. Cependant plusieurs personnes de l'Est canadien qui assistaient à ces expériences ne pouvaient y croire et pensaient qu'on devait se tromper quelque part. Maintenant nous savons ce qui en est, car la chose se pratique; mais auparavant on ne le savait pas et même des employés des fermes expérimentales s'imaginaient qu'il devait y avoir erreur quelque part, mais de nouvelles expériences ont démontré que la chose est possible et nous ont convaincus qu'on obtient d'aussi bons résultats en hersant, même en sens unique, qu'en labourant. Bien plus, cela contribue à empêcher le poudrolement du sol, étant donné que le chaume reste à la surface. J'ai parlé de cela pour expliquer la modification des instruments aratoires.

[Dr E. S. Hopkins.]

Il s'est produit peu de changement dans l'est canadien. On prétend que, dans l'Est, les machines modernes durent plus longtemps que celles d'autrefois. Le nombre des tracteurs a légèrement augmenté mais l'augmentation n'est pas aussi considérable que dans l'Ouest.

J'ai maintenant à exposer deux autres aspects de la question et je crois pouvoir le faire sans les séparer. Je veux parler des expériences faites sur les machines agricoles par les fermes expérimentales du Dominion et de la standardisation de ces machines.

Cette question de la standardisation des machines agricoles n'est pas un problème facile. Pour certains gens, l'important est de pouvoir se procurer des diverses compagnies des pièces rechange qui puissent être interchangeables. Ce qui compte surtout pour ces gens, c'est de pouvoir se procurer à bon marché des pièces pouvant s'adapter aux divers types de machines. Je ne songe pas à l'intérêt du fabricant de machines, mais je crois bien qu'un homme qui fabrique des instruments aratoires considère la standardisation au point de vue de l'effet qu'elle peut avoir sur la réduction des frais de production, car elle peut avoir cet effet pour certaines machines. Puis le distributeur a intérêt à garder en stock le moins de pièces possible afin d'avoir à déboursier moins d'argent pour tenir son commerce.

Je ne veux parler ici de cette question que pour montrer les divers points de vue relatifs à la standardisation. Et je veux soulever une autre question qui n'est peut-être pas déplacée. Voici. Par exemple, dans l'empire britannique et aux Etats-Unis, on emploie un système de poids et de mesure absolument incommode. Le tableau que je donnerai est peut-être exagéré, mais je signalerai les pouces, les pieds, les perches et les milles, puis les poids de troy et les poids d'apothicaire. Si l'on nous mettait à l'épreuve ici même, en cette chambre, en nous faisant écrire ce que nous savons des poids de troy et des poids d'apothicaire et en nous faisant convertir les poids employés au Canada et en Grande-Bretagne en unités de mesure métrique, nous trouverions que ce n'est pas une tâche facile. Si nous étions Français ou Allemands et si l'on nous demandait de faire une opération analogue, nous trouverions que le système métrique est infiniment supérieur, mais nous n'avons pas ce système ici. Et l'une des raisons qui font que nous ne l'avons pas provient de la difficulté, de l'inconfort et de la perte que le changement pourrait susciter. Il y a aussi l'année de treize mois. Il est certain que l'année de treize mois est préférable à celle de douze mois. Il en est ainsi des machines agricoles et je tiens simplement à dire que c'est là un autre cas où la standardisation serait à désirer. Je pourrais aussi parler de la langue universelle. Si nous n'avions qu'une seule langue dans le monde, quelle grands avantages cela nous donnerait!

Une voix: Ou le crédit social.

Le TÉMOIN: Nous n'aborderons pas ce sujet. On voit donc qu'il y aurait moyen de faire progresser la standardisation dans certains domaines si nous nous y prenions bien. Je dois dire tout d'abord que les compagnies qui fabriquent les machines agricoles ont fait joliment pour amener la standardisation. Le *Journal of Agricultural Implements* a souvent traité de cette question de la standardisation des instruments aratoires. Ces articles ont pour auteurs parfois des chefs de compagnies et parfois des ingénieurs agricoles attachés à des collèges d'agriculture ou à des fermes expérimentales des Etats-Unis et ils contiennent des renseignements précieux. J'ai sous les yeux le numéro de novembre 1923 dans lequel la compagnie Deere fait savoir qu'elle a standardisé ses clefs anglaises en en réduisant le nombre de types de 24 à 4. Voici encore un autre numéro, celui de décembre 1923. Ces articles se présentent nombreux à certaines périodes; plusieurs numéros traitent beaucoup de la standardisation et certains autres traitent d'autres sujets. Cette question se discutait beaucoup à cette époque. Dans le numéro en question, des chefs de la International Harvesters Company

parlent de la réduction qu'ils ont apportée au nombre de leurs divers types de machines. Je ne lirai pas tout, mais quelques chiffres pourront vous intéresser. Pour les herse à disques, le nombre des types a été réduit de 286 à 68, chose presque inconcevable; pour les moteurs, de 130 à 4; pour les charrues, de 398 à 271; pour les épandeurs, de 442 à 2; pour les engrenages, de 2,102 à 164. Je cite les chiffres publiés dans ce journal.

M. LEADER: Un mot de la standardisation. On peut bien réduire le nombre des types, mais n'est-il pas vrai qu'on change les modèles presque chaque année? Je n'ai pas lu grand'chose sur la standardisation, mais j'ai une certaine expérience pratique. Ayant eu besoin de réparer ma lieuse, je suis retourné à mon ancienne lieuse que j'avais mise de côté pour une raison ou pour une autre et j'ai voulu voir si je pouvais y trouver une pièce pouvant servir à réparer la nouvelle; la marque était la même, disons que c'était fabriqué par Massey-Harris. Par suite du changement de modèle survenu probablement l'année précédente, la pièce correspondante de l'ancienne machine, tout en étant capable de servir encore durant quelques années, ne convenait pas au nouveau modèle. Il me semble que tout le monde qui se sert de machines agricoles aurait avantage à en avoir les pièces interchangeables, mais je me rends compte que cela ne ferait pas l'affaire du fabricant de machines qui ne pourrait alors vendre autant de pièces de rechange.

M. McLEAN: Je me demande si cela est exact. Je ne parle pas de ce que vient de dire mon honorable ami, mais je me demande si les fabricants de pièces de rechange n'auraient pas intérêt à la standardisation. Je crois que les fabricants d'automobiles n'agissent pas ainsi.

M. MITCHELL: Mais ils changent de modèle chaque année.

M. LEADER: Je poursuis, monsieur le président. Je puis dire qu'il a été déclaré à la Chambre que les fabricants soutiennent qu'ils ont tellement amélioré leurs machines que cela a eu pour conséquence de faire relever les prix, et que c'est à la demande du cultivateur qu'ils ont fait ces améliorations. Or j'en doute beaucoup. Je pense que bon nombre des changements apportés aux machines agricoles n'ont pas eu pour résultat de les améliorer. Ils peuvent prétendre cela, mais je me sers de machines agricoles depuis trente ans et je puis affirmer que ce n'est pas à la demande du cultivateur qu'ils ont changé les modèles de leurs machines, mais simplement parce que les vieux modèles ont des pièces qui pourraient encore servir s'ils ne changeaient pas les modèles. Un grand nombre de machines de modèle ancien peuvent faire un tout aussi bon travail que n'importe quelle machine nouvelle.

Le TÉMOIN: Je pense qu'on pourrait parler ici de la question du changement de la qualité de la machinerie.

M. LEADER: On va nous en parler, j'en suis certain.

M. Tomlinson:

D. Vous avez dit que les machines qu'on fabrique aujourd'hui durent plus longtemps que les anciennes. Je me demande ce que vous entendez par là?—R. J'ai parlé de l'Est du Canada et j'ai dit que les nouvelles machines durent beaucoup plus longtemps en moyenne que les anciennes. Sans vouloir contredire tout à fait le député qui vient de parler, je pense que cela provient de l'amélioration du dessin et de la qualité des métaux employés.

Un état de choses différent s'est présenté dans les régions de la prairie. Un bien plus grand nombre de tracteurs y sont en usage et je pense que les fabricants, quand ils ont mis sur le marché des machines destinées à être traînées par des tracteurs, ne les ont pas faites suffisamment fortes. Les tracteurs eux-mêmes ont subi des changements énormes, comme M. Armstrong vous le dira quand il viendra ici. Le type du tracteur s'est modifié, de sorte que, si quelqu'un avait

[Dr E. S. Hopkins.]

standardisé le type de machines à tracteur il y a quinze ans selon le tracteur d'aujourd'hui, il se serait trompé dans sa standardisation. Il faut à ces machines une certaine flexibilité de façon que les conditions toujours changeantes permettent au cultivateur d'avoir la machine qu'il lui faut. Il faut naturellement que le fabricant songe à ce que les gens veulent avoir.

Je pense que l'une des raisons qui expliquent le retard apporté à la standardisation des machines est la tendance, dont j'ai parlé, à remplacer les chevaux par la force motrice mécanique, tendance très accentuée aux Etats-Unis. Il ne serait donc pas opportun d'avoir la standardisation des machines avant d'avoir celle des appareils servant à traîner ces machines, aussi bien quant à la force motrice que quant à la vitesse.

Il y a eu certains cas de standardisation. Il n'y en a pas eu beaucoup, mais il y en a eu. La prise de pouvoir a été standardisée de façon à servir pour plusieurs machines. D'une façon générale, les diverses compagnies ont fait beaucoup de standardisation. Les compagnies elles-mêmes ont vu à faire beaucoup de standardisation, j'en suis convaincu.

Il y a des gens qui envisagent la standardisation au point de vue des pièces de rechange. Je pense qu'on devrait plutôt regarder plus loin et considérer la standardisation des types de machines. Je ne prétends pas que la question de la standardisation des pièces de rechange ne soit pas importante, mais il me semble que la standardisation des types de machines est une question sur laquelle peuvent porter nos investigations et nos études. Prenons par exemple le cas des charrues. Il s'emploie dans l'Est canadien plus d'une douzaine de types différents de charrues à mancherons. On prétend que ces types sont faits de façon à répondre aux différentes conditions du sol et aux préférences personnelles des laboureurs. Ceux d'entre vous qui ont assisté à des concours de labour savent fort bien quelles préférences et quelles prédilections les gens ont pour les différentes charrues. Ces types ont différents socs et versoirs, différentes courbes d'âge, différentes longueurs de mancherons, de poignées, de traceurs et de socs, différents diamètres de roues et le reste. Il y a aussi des types divers de charrues à siège et leurs dimensions varient aussi. La largeur varie de 7 à 14 pouces.

Dans l'Ouest canadien, les différents types sont moins nombreux; celui de 14 pouces est le plus en usage. En ces derniers temps, on s'est beaucoup servi du cultivateur, du disque à sens unique, pour remplacer la charrue. Il existe donc plusieurs différents genres de charrues et leurs dimensions varient. Tout cela est-il nécessaire? Cependant on les fabrique et la fabrication de tant de types différents augmente les frais de production du fabricant, mais cela est-il bien économique pour le cultivateur?

Passons maintenant aux semoirs. Il en existe plusieurs types. Dans l'Est canadien, les tubes des semoirs sont distants de 7 pouces, tandis que dans l'Ouest ils ne sont distants que de 6 pouces. Or pourquoi une distance de 6 pouces dans l'Ouest du Canada et une distance de 7 pouces dans l'Est? Nous nous sommes déjà beaucoup occupés de la chose et nous avons fait des expériences en distançant différemment les tubes des semoirs ou les rangées de grain. Nous avons réduit de moitié la distance de 7 pouces qui se voit dans l'Est canadien, c'est-à-dire que nous l'avons réduite à 3 pouces et demi, puis nous l'avons doublée en la portant à 14 pouces. Nous avons expérimenté cela sur une très petite étendue de terrain où nous avons mélangé les sols afin d'avoir un fond aussi uniforme que possible, puis nous avons répété l'expérience sur différents carrés. Nous avons constaté que l'espacement de 14 pouces est trop considérable, mais il est tout de même surprenant de voir les récoltes qu'on peut obtenir avec l'espacement de 14 pouces. Il n'y a pas de différence notable dans les résultats obtenus par les espacements respectifs de 7 pouces, de 3 pouces et demi et de 10 pouces et demi. Le type normal des semoirs vendus dans l'Est canadien a un espacement de 7 pouces et celui de l'Ouest a un espacement de 6 pouces; dans certains Etats de la

république voisine, l'espacement est de 8 pouces. Les différences des espacements sont donc notables et les expériences n'ont pas démontré la supériorité de l'un sur l'autre.

M. Johnston:

D. L'espacement considérable ne favorise-t-il pas la propagation des mauvaises herbes dans les provinces de l'Ouest?—R. L'espacement plus prononcé des rangs favorise les mauvaises herbes. Je ne pense pas que l'espacement de 7 pouces et celui de 6 pouces donnent des résultats bien différents.

M. Golding:

D. Plus le sol est ombragé, plus il éloigne le chardon de Russie?—R. Le chardon de Russie se montre surtout à la fin de la croissance du grain. Dans les conditions normales, quand la récolte est bonne, il n'y a pas de chardon de Russie.

M. JOHNSTON: Vous n'avez pas de mauvaises herbes sur les fermes expérimentales.

M. GOLDING: S'il n'y a pas de chardon de Russie dans les bonnes années, c'est que le blé l'étouffe.

Le TÉMOIN: Telle est la raison.

M. GOLDING: En temps de sécheresse, on peut lutter plus avantageusement contre les mauvaises herbes en espacant moins les rangs, ce qui contribue à les étouffer.

Le TÉMOIN: Il est certain que les mauvaises herbes poussent d'autant plus facilement que les rangs sont plus espacés. Je prétends cependant que les espacements respectifs de 6 et 7 pouces ne donnent guère de résultats différents. Avant d'admettre qu'il y a une différence, je voudrais en voir établir la preuve.

M. LEADER: Vous pourriez prendre un semoir de l'Ouest d'un espacement de 6 pouces et l'expérimenter dans l'Ontario et *vice versa* durant un certain nombre d'années. Vous sauriez ainsi ce qui en est. Vous dites qu'on est à changer les modèles. Ce serait là une démonstration pratique.

Le TÉMOIN: Oui. Je vous signale ces choses parce que je crois qu'on devrait s'appliquer plus qu'on ne le fait à l'observation de l'adaptation des divers types de machines aratoires aux différents genres de travail qu'on en attend. Puis on pourrait aussi enquêter sur d'autres instruments agricoles tels que les charrues, les herses, les disques, les cultivateurs, les disques à sens unique, les disques à sens unique munis de semoirs, les machines pour les moissons et les autres. Personne, dans les diverses régions du Canada, ne sait quels sont les types susceptibles de donner le meilleur rendement, et c'est naturellement ce qu'il faudrait savoir: le rendement, ainsi que la commodité de manipulation, l'économie, la lutte contre les mauvaises herbes, les avantages qu'il y a d'utiliser tel ou tel type dans les terrains sablonneux, argileux ou glaiseux et les résultats qu'ils donnent pour supprimer les mauvaises herbes. Comme l'a fait remarquer un honorable député, les fermes expérimentales ne sont aucunement à l'abri des mauvaises herbes. Il y a toutes sortes de mauvaises herbes dans toutes les parties du Canada. Ici c'est le chardon de Russie, là c'est le laiteron, ailleurs c'est le tabouret des champs. Certaines mauvaises herbes qui infestent certaines régions sont inconnues dans d'autres. Nous avons donc besoin d'instruments aratoires capables de contribuer efficacement à la lutte contre les diverses sortes de mauvaises herbes. Je pense que les investigations sont importantes pour tout programme de standardisation. Si les cultivateurs connaissaient le meilleur type de machines qu'il leur faut, ils pourraient l'acheter.

[Dr E. S. Hopkins.]

Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à ce que j'ai dit. Je puis dire que nous faisons quelques expériences dans ce domaine sur les fermes expérimentales, mais elles ne sont pas assez complètes pour nous permettre de donner des conseils bien précis sur ce qu'il convient de faire, bien que nos enquêtes aient porté sur un bon nombre de machines. Nous en avons examiné un grand nombre dans les provinces de l'Ouest. Nous avons introduit la moissonneuse-batteuse en 1922 à Swift Current. C'était la première moissonneuse-batteuse que nous avions. Nous avons essayé d'y adapter un appareil de séchage afin de constater si nous pouvions moissonner un peu plus tôt avec la moissonneuse-batteuse. Nous n'avons abouti à aucun résultat et nous avons dû attendre que le grain fût sec. Nous avons expérimenté sur la javeleuse, le "pick-up" et l'épieuse. Je pourrais vous fournir une longue liste de machines agricoles sur lesquelles ont porté nos expériences. Il faut les étudier sur différentes sortes de sol, car il ne suffit pas d'expérimenter sur une seule ferme. Nous pouvons arriver à certains résultats sur une ferme au sol argileux, mais les résultats ne seraient pas les mêmes sur un sol fortement glaiseux.

J'ai abusé de votre temps et je ferais peut-être mieux de m'arrêter. Je tiens à vous remercier pour l'attention que vous m'avez accordée. Si nous pouvons vous être utiles sur les fermes expérimentales, nous serons heureux que vous veniez nous voir.

M. ARMSTRONG parlera des autres aspects de nos travaux, entre autres des tracteurs, des moissonneuses-batteuses et de la valeur des machines au point de vue de la qualité.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Nous nous réunirons de nouveau cet après-midi à 3 heures et 30.

Le comité s'ajourne à une heure et cinquante minutes de l'après-midi pour se réunir de nouveau à trois heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le comité reprend sa séance à trois heures et trente minutes de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il y a quorum et je vais appeler M. Armstrong.

M. J. M. ARMSTRONG est appelé.

M. GRAHAM: Je me permets de signaler au comité deux choses qui expliqueront les renseignements qu'on va fournir cet après-midi. A propos des tracteurs et des moissonneuses combinées, nous avons reçu du département de l'Agriculture des Etats-Unis une compilation qu'il a faite des prix de vente en gros des machines à blé dans certains pays étrangers et aux Etats-Unis en 1935. On y voit que le Canada paie fort cher pour ses tracteurs, bien qu'ils soient plus petits. Une enquête sur les tracteurs serait une chose très importante à faire. En second lieu, vous remarquerez que les compagnies qui fabriquent des machines agricoles accordent toujours une grande importance au rapport d'une enquête faite sur les modifications des machines agricoles et sur leur valeur au point de vue de la qualité, enquête qui a été faite par trois ingénieurs américains, professeurs dans des collèges d'agriculture; le professeur J. Brownless Davidson, du collège de l'Etat d'Iowa, était à la tête de ce comité d'enquête. Ils ont dressé une liste d'un certain nombre de machines agricoles et ils ont estimé la valeur des améliorations apportées depuis la période 1910-1914 jusqu'à 1932. Ils ont fixé un indice d'amélioration pour chacune de ces machines,

et c'est en se basant là-dessus que M. Armstrong va nous parler. Je veux lire ce tableau, car nous avons demandé à M. Armstrong, de la division des fermes expérimentales, de préparer un état comparatif au sujet de l'amélioration qui s'est produite au Canada. La base donnée étant de 100, voici la liste:

	P. 100
Lieuse	170
Cultivateur	165
Semoir à grain.....	140
Moteur à ferme (3 ch.).....	200
Herse à disques.....	190
Herse à dents en cheville.....	130
Herse à dents flexibles.....	140
Charge-foin	155
Faucheuse	170
Cueille-maïs	210
Semoir à maïs.....	155
Charrue à tracteur.....	190
Charrue polysoc	150
Charrue à mancherons (à un cheval).....	140
Charrue à mancherons (à deux chevaux).....	140
Râteau à siège.....	135
Râteau à décharge latérale et faneuse.....	140
Ecrémeuse	145
Egrenoir à maïs (mécanique).....	190
Egrenoir à maïs (à main).....	170
Epandeur d'engrais.....	180
Batteuse	185
Concasseur de grain.....	175
Coupe-ensilage (lame de 16 pouces).....	215
Pulvérisateur à deux becs.....	175

M. Armstrong, en tenant compte de ce rapport, va nous fournir des comparaisons et nous faire connaître le résultat de ses propres investigations.

Le PRÉSIDENT: Cela nous sera utile.

M. GRAHAM: De la période 1910-1914 à 1932.

Le président:

D. Voulez-vous dire au Comité quelle est votre situation officielle?—R. Monsieur le président et messieurs, je m'appelle J. M. Armstrong et je suis attaché au service d'agriculture de la ferme expérimentale à Ottawa. Les autorités des fermes expérimentales ont été requises de préparer un état des modifications et de la valeur qualitative des machines agricoles. On peut dire que les machines agricoles ont subi des modifications considérables depuis vingt-cinq ans. La valeur utilitaire de ces machines a augmenté dans plusieurs cas. On comprendra que la tâche d'apprécier la valeur de ces changements est extrêmement difficile et que toute évaluation qu'on peut faire est surtout affaire d'opinion. Puis on peut envisager la question à plusieurs points de vue. L'une des méthodes à adopter consiste à apprécier l'augmentation de la valeur qualitative au point de vue d'une plus longue durée et d'un plus grand rendement en tenant compte aussi de la réduction des frais d'entretien et de réparation, de la réduction de l'énergie motrice requise, de l'augmentation de la sécurité et de la commodité de manipulation. Ce point de vue est surtout celui du cultivateur qui se sert de la machine. Cependant, au point de vue de l'ingénieur, on doit ajouter aux considérations déjà énumérées les détails de construction concernant l'amélioration des dessins, des matériaux et de la précision mécanique.

Les fermes expérimentales du Dominion ont essayé d'envisager ce problème au point de vue du cultivateur qui emploie les machines et elles ont institué des enquêtes sur les fermes des provinces des Prairies et de l'est du Canada ainsi que de la Colombie-Britannique afin de connaître l'opinion générale sur la valeur qualitative des machines agricoles.

[M. J. M. Armstrong.]

Cette enquête nous renseigne sur les principales améliorations apportées aux diverses machines. Les fermes expérimentales du Dominion donnent une liste de machines agricoles dont elles ont établi la valeur qualitative en 1936 comparativement à 1913. En présentant le sommaire de ces appréciations des fermes expérimentales du Dominion, nous avons comparé leurs chiffres avec ceux qui sont contenus dans un "rapport d'une enquête faite sur les changements de valeur qualitative des machines agricoles survenus de 1910-1914 à 1932", par J. B. Davidson, G. W. McCuen et R. U. Blasingame, publié par la *American Society of Agriculture Engineers*.

La première machine dont je vais parler est la charrue à mancherons de dix pouces. D'après l'appréciation des fermes expérimentales, la valeur qualitative étant de 100 p. 100 en 1913, la présente valeur qualitative actuelle est encore de 100 p. 100, c'est-à-dire que l'on ne constate pas de changement important pour les charrues à mancherons employées au Canada. De son côté, le rapport Davidson, en prenant 100 p. 100 pour chiffre-indice de la période 1910-1914, établit la valeur actuelle à 140 p. 100. La deuxième machine est la herse à 4 sections de pointes en diamant qu'on emploie dans l'Est canadien et dans la Colombie-Britannique. L'évaluation de la valeur qualitative faite par les fermes expérimentales est de 110, augmentation de 10 p. 100. La herse dont il est question dans le rapport Davidson ne saurait se comparer à la herse étudiée ici. La troisième machine est une herse à disques de 6 pieds; nous estimons la qualité actuelle à 125 p. 100; le rapport Davidson l'évalue à 190. On ne saurait strictement établir de comparaison entre ces chiffres. La machine dont il est question dans le rapport Davidson était d'un type plus ancien que celui dont nos fermes expérimentales se sont servies pour faire leur estimation. La machine suivante est la herse à deux sections de dents flexibles, dont nous établissons la valeur actuelle à 100, de sorte que la valeur qualitative n'a pas augmenté. Le rapport Davidson sur la même machine ne saurait faire l'objet d'une comparaison, car il y est question d'une herse à levier. La machine suivante est le cultivateur de 6 et 7 pieds à dents flexibles dont les fermes expérimentales estiment la valeur qualitative actuelle à 110 et dont il n'est pas question dans le rapport Davidson. La machine suivante est un semoir à 13 tubes. La valeur qualitative fixée par les fermes expérimentales est de 130 et celle qui est fixée dans le rapport Davidson est de 140.

M. Cleaver:

D. Sans interrompre votre témoignage, voulez-vous expliquer ce qu'est le rapport Davidson?—R. Je croyais l'avoir déjà expliqué. Le rapport en question. . .

M. SPENCE: Si le témoin voulait parler plus fort, il se ferait mieux entendre de ceux qui sont en arrière.

Le TÉMOIN: Le rapport en question est le "Rapport d'une enquête faite sur les changements de valeur qualitative des machines agricoles survenus de 1910-1914 à 1932", rapport préparé par J. B. Davidson, G. W. McCuen et R. U. Blasingame.

M. Needman:

D. Quelle machine a-t-on améliorée, la herse à disques ou le semoir?—R. Le semoir.

D. S'agit-il de la qualité des roulements du disque ou des matériaux?—R. De quelle machine parlez-vous?

D. Du semoir.—R. Les principales améliorations proviennent de ce qu'on a remplacé les roues en bois par des roues en acier; il y a aussi la caisse en acier, le graissage par pression et une alimentation plus sûre. La machine suivante est la lieuse de cinq pieds employée au Canada; la valeur qualitative actuelle est

fixée à 130 dans le rapport des fermes expérimentales et à 170 dans le rapport Davidson. La machine suivante est le coupe-ensilage dont le rapport des fermes expérimentales établit la valeur actuelle à 175 et le rapport Davidson à 215. Le machine suivante est l'épandeur d'engrais auquel nous attribuons une valeur qualitative de 140 au regard du chiffre de 180 indiqué dans le rapport Davidson. Les machines examinées ensuite sont de celles qui sont en usage dans les provinces des Prairies. Il y a d'abord la charrue polysoc à 2 sillons de 14 pouces, dont la valeur qualitative est fixée par nous à 120 et dans le rapport Davidson à 150. La machine suivante est la herse à 6 sections de pointes en diamant, pour laquelle le chiffre de valeur fixé par les fermes expérimentales est de 90; c'est-à-dire que la valeur qualitative actuelle est moindre que celle de l'ancienne machine. La herse dont il est question dans le rapport Davidson ne saurait se comparer à celle-ci. La machine suivante est la herse simple à disques de 14 pieds dont la valeur est estimée par nous à 125 et dans le rapport Davidson à 190. Ici encore les chiffres ne sauraient se comparer. La herse simple à disques de 14 pieds n'était pas en usage en 1913. La valeur qualitative de cette machine a été attribuée au type qu'on a employé peu après 1913, c'est pourquoi l'estimation des fermes expérimentales ne saurait se comparer au chiffre de 1913. L'évaluation de Davidson, je le répète, est basée sur une machine probablement plus ancienne que celle qui a servi aux calculs des fermes expérimentales. La machine suivante est le cultivateur de 9 pieds à dents de déchaumeur rigides. L'évaluation des fermes expérimentales est de 125; il n'est pas question de cette machine dans le rapport Davidson. La machine suivante est un semoir à 20 tubes. Le chiffre des fermes expérimentales est de 120 et celui du rapport Davidson est de 140. La machine suivante est une lieuse de 8 pieds. L'évaluation des fermes expérimentales est de 130 et celle du rapport Davidson, de 170. Les six dernières machines sont de celles qui sont en usage dans les provinces des Prairies. Les autres machines suivantes sont communes à l'Est canadien, à la Colombie-Britannique et aux provinces des Prairies. La première dont il est question ici est une faucheuse de 6 pieds pour laquelle l'estimation des fermes expérimentales est de 140 et celle du rapport Davidson, de 170. La machine suivante est le rateau à bascule de 10 et de 12 pieds. Le chiffre des fermes expérimentales est de 115 et celui du rapport Davidson est de 135. La machine suivante est la batteuse de 28 pouces dont les fermes expérimentales placent la valeur qualitative actuelle à 130 et le rapport Davidson, à 195. La dernière machine est l'écrémeuse à laquelle les fermes expérimentales attribuent une valeur actuelle de 150 tandis que le rapport Davidson donne 145.

M. Grant:

D. Y a-t-il une différence entre la qualité de l'écrémeuse au moment de la publication du rapport Davidson et la qualité de cette machine au moment de la préparation de votre rapport?—R. Oui. Depuis la publication du rapport Davidson, on emploie l'acier inoxydable pour la fabrication des écrémeuses.

D. De sorte que la comparaison n'est pas aussi défavorable par suite des nouveaux progrès?—R. Non. Il y a eu amélioration depuis la préparation des calculs publiés dans le rapport Davidson.

M. Mitchell:

D. Qu'est-ce qu'on a considéré réellement en faisant ces calculs? N'est-ce que l'amélioration mécanique? Tient-on compte de l'augmentation de la valeur au point de vue de la personne qui se sert de la machine et de l'augmentation de récolte qui en résulte?—R. Pour les calculs des fermes expérimentales, je l'ai déjà dit, on a tenu compte de l'augmentation de la durée et du rendement, de la réduction des frais d'entretien et de réparation, de la quantité de force motrice requise, de la sécurité et de la commodité de manipulation. Nous avons dressé

[M. J. M. Armstrong.]

la liste des améliorations apportées à chaque machine. Cela se trouve dans le rapport. A propos de la commodité de manipulation, par exemple, nous avons tenu compte du dispositif de relevage sur le cultivateur. Grâce aux améliorations ainsi apportées, l'écrémage se fait plus complet dans l'écrémeuse et l'ensemencement se fait d'une façon plus régulière par les semoirs.

M. Thorson:

D. S'est-on basé sur les mêmes considérations pour préparer le rapport Davidson?—R. Le rapport Davidson établit une comparaison entre la période 1910-1914 et l'année 1932. Les enquêtes de ses auteurs ont porté sur 25 machines agricoles diverses en usage durant la période d'avant-guerre.

D. Quels sont les éléments dont ils ont tenu compte pour apprécier les améliorations?—R. Ils ont tenu compte de douze éléments dont on voit la liste dans le rapport. Tenez-vous à ce que je les énumère?

Le PRÉSIDENT: Oui.—R. Les éléments dont on a tenu compte pour le rapport Davidson sont les suivants: premièrement, plus longue durée et utilité productive; deuxièmement, réduction des frais de remplacement des pièces; troisièmement, réduction de la perte de temps provenant des accidents qui empêchent la machine de fonctionner continuellement; quatrièmement, réduction de la casse des pièces; cinquièmement, plus grande efficacité dans l'emploi de la force motrice; sixièmement, augmentation du rendement de la machine; septièmement, amélioration du travail de la machine; huitièmement, augmentation de la précision dans le fonctionnement; neuvièmement, réduction du temps requis pour prendre soin de la machine; dixièmement, réduction de la perte de temps et des dépenses provenant des accidents; onzièmement, économie provenant de l'amélioration des dispositifs; et douzièmement, augmentation d'efficacité provenant de la diminution de la fatigue du conducteur.

En faisant ces comparaisons, les auteurs de ce rapport disent "avoir fait un examen détaillé de 25 machines de 1932 qu'ils ont comparées avec des machines analogues de la période 1910-1914 aux usines de trois grandes manufactures de machines agricoles où ces machines avaient été fabriquées, ainsi qu'un relevé des détails de construction et des renseignements s'y rapportant."

D. Se trouve-t-il certains éléments dont les fermes expérimentales ont tenu compte et dont les auteurs du rapport Davidson n'ont pas tenu compte, et vice versa?—R. Je crois qu'il y a une différence de ce côté, en ce que les fermes expérimentales ont envisagé les choses plutôt au point de vue de l'individu qui se sert de ces machines, tandis qu'on peut dire que les auteurs du rapport Davidson se sont placés plutôt au point de vue de l'ingénieur, s'attachant peut-être davantage aux détails de l'art de l'ingénieur.

D. Peut-il y avoir augmentation de valeur au point de vue de l'ingénieur quand il n'y en a pas au point de vue de l'individu qui se sert de la machine?—R. Oui; c'est-à-dire qu'il est possible que l'on considère que la valeur utilitaire n'a pas augmenté en proportion de la valeur que peut avoir la machine sous le rapport de l'art de l'ingénieur.

M. Golding:

D. Et quant à la durée?—R. Il en a été tenu compte dans les calculs des fermes expérimentales.

M. McLean:

D. Vous semblez vous contredire. Comment pouvez-vous améliorer une machine au point de vue de l'ingénieur sans l'améliorer au point de vue des gens qui se servent de cette machine?—R. Je ne veux pas dire cela. J'ai voulu dire que certains aspects de la construction peuvent impressionner un ingénieur plus que l'individu qui se sert de la machine améliorée.

D. Si l'ingénieur la juge supérieure, ce ne peut être qu'au point de vue du producteur. L'ingénieur doit les juger au point de vue de la valeur qu'elles ont pour le producteur?—R. Oui, c'est vrai.

M. MITCHELL: Le jugement de l'ingénieur est basé sur un calcul tandis que celui de la personne qui se sert de la machine est basé sur l'expérience?

M. McLEAN: Pas nécessairement.

L'hon. M. Motherwell:

D. L'expression "valeur qualitative" signifie-t-elle le prix?—R. Non, c'est étranger au prix.

D. Quelle différence y a-t-il entre "valeur qualitative" et "valeur utilitaire"?—R. C'est à peu près la même chose.

D. Comment pouvez-vous faire une comparaison entre les deux?—R. La comparaison a été faite ici d'après l'amélioration de la machine, non pas quant au prix.

L'hon. M. Gardiner:

D. L'augmentation de la valeur qualitative entraîne-t-elle nécessairement les frais de production de la machine?—R. Nous n'avons pas de renseignements là-dessus. Les fermes expérimentales n'ont pas obtenu de renseignements sur les méthodes de fabrication.

L'hon. M. Motherwell:

D. Prenons le cas d'une lieuse. La machine qu'on fabrique aujourd'hui peut-elle durer aussi longtemps ou plus longtemps que celle qu'on fabriquait il y a quinze ans? Beaucoup de cultivateurs pensent que toutes les lieuses d'aujourd'hui et même les autres machines agricoles ont un côté faible. Y a-t-il du vrai dans cela?—R. Je crois qu'en général la valeur qualitative a été augmentée. Dans le rapport Davidson, on a dressé une liste d'environ 50 machines auxquelles de légères améliorations ont été faites de 1910-1914 à 1932; dans quelques cas, on a renforcé plus ou moins certaines pièces.

M. Spence:

D. Pourriez-vous affirmer catégoriquement que toutes les machines agricoles sont, sous le rapport de l'art de l'ingénieur, meilleures qu'elles ne l'étaient il y a dix ans? Je constate que la qualité de toutes les catégories d'automobiles s'est améliorée. Je me demande s'il en est ainsi des machines agricoles?—R. Je crois que l'estimation que j'ai donnée quant à la valeur qualitative des machines agricoles répond à cette question.

D. Ce n'est pas en vain que les ingénieurs travaillent et j'imagine qu'ils améliorent ces machines.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions à M. Armstrong sur cet aspect de la question?

M. GRAHAM: Il serait peut-être intéressant de savoir que la American Statistical Association s'est attaquée à la tâche d'établir une relation entre les prix de ces deux catégories d'objets. Cela se rapporte à la question que vous avez soulevée, M. Gardiner. Nous essayons d'obtenir ces renseignements aussitôt cette tâche accomplie, mais nous n'avons pu le faire jusqu'ici. M. Gardiner fait observer que, par exemple dans le cas des automobiles, comme vous le savez tous, les améliorations ont eu pour résultat de faire baisser le coût de production par livre. Quel a été le résultat pour les machines agricoles? Nous ne pouvons le dire. Nous espérons pouvoir obtenir ces renseignements afin de pouvoir vous en faire bénéficier.

[M. J. M. Armstrong.]

M. WARD: De quelle sorte de corrélation voulez-vous parler? Quelles sont les choses entre lesquelles ces gens essaient d'établir une corrélation?

M. GRAHAM: Ils examinent les améliorations réelles apportées à une lieuse et ils calculent l'effet qu'ont ces améliorations sur les frais de production de la machine ainsi améliorée. Il peut arriver par exemple qu'on trouve un alliage qui prolonge l'existence de la machine en en diminuant le coût de production. De fait, c'est ce qui arrive souvent.

M. WARD: Voilà, je pense, le nœud de la situation. Si j'ai soulevé cette question, c'est parce que les fabricants de machines agricoles ont accordé une certaine importance à ce rapport Davidson pour se justifier plus ou moins de relever les prix.

L'hon. M. GARDINER: Dans les manufactures d'automobiles, le système d'assemblage en série a diminué le coût de production en même temps qu'il a amélioré le produit. Il pourrait en être ainsi dans les fabriques de machines agricoles. Elles pourraient peut-être améliorer leur machinerie et leur système de production, tout comme cela s'est fait pour les automobiles, et diminuer ainsi leurs frais de production.

M. GRAHAM: C'est ce que nous serions portés à croire.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous pouvez poursuivre votre témoignage, M. Armstrong.

Le TÉMOIN: L'autre aspect du développement de la mécanisation agricole que j'ai été appelé à étudier se rapporte au tracteur. Les premiers tracteurs qui ont été en usage n'étaient que de simples machines à vapeur mues par leur propre pouvoir. On ignore peut-être généralement que les cultivateurs se sont servis des premiers tracteurs pour augmenter la force motrice dont ils avaient besoin pour leurs travaux agricoles. Le grand nombre de charrues à vapeur employées au début du développement de l'Ouest canadien démontre que le labourage au moyen de la machine mue par la vapeur s'est avéré pratique. Ces encombrants tracteurs à vapeur n'étaient cependant pas pratiques pour les travaux agricoles autres que le labourage et ils ont fait place au tracteur actionné par un moteur à combustion interne. Les premiers tracteurs actionnés par un moteur à combustion interne étaient aussi encombrants; ils étaient peu au point et ne duraient pas longtemps entre les mains de conducteurs inexpérimentés. On s'en est d'abord servi surtout pour labourer et pour actionner les autres machines de la ferme. Nous avons le tracteur léger moderne depuis vingt ou vingt-cinq ans. Les principales améliorations ont consisté à diminuer le poids de ces tracteurs et à couvrir les engrenages de transmission afin de les protéger contre la terre. Ces améliorations ont grandement augmenté l'utilité du tracteur, le rendant propice à la culture et à la préparation du sol et même à l'ensemencement.

On a aussi amélioré les tracteurs en améliorant la qualité des matériaux, en les rendant plus légers, en multipliant les cylindres et en facilitant la conduite; il en est résulté une distribution plus uniforme de force motrice et une plus grande flexibilité du moteur. L'amélioration de la transmission a augmenté la vitesse ainsi que la proportion de force motrice parvenant à la barre de traction. Des expériences faites sur le moteur Nebraska démontrent que la proportion de la force motrice maximum parvenant à la barre de traction par rapport à la force motrice maximum parvenant à la courroie est passée de 66 p. 100, qu'elle était en 1920, à 76 p. 100 en 1930. Plusieurs autres perfectionnements ont augmenté la qualité du tracteur d'aujourd'hui. Les magnétos à haute tension ainsi que les démarreurs à impulsion ont rendu le démarrage plus facile et éliminé les chocs en retour qui se produisaient dans le démarrage à la manivelle ainsi que les inconvénients qui en résultaient. L'amélioration du système de lubrification permet maintenant de lubrifier parfaitement tous les coussinets; les appareils protégeant contre le sable et les nettoyeurs à air ont grandement réduit l'usure, améliorant ainsi la valeur qualitative du tracteur.

L'amélioration suivante apportée au tracteur survint en 1922 quand on introduisit la prise de pouvoir. Cette innovation ne devint cependant populaire qu'en 1925. L'avantage de cette amélioration du tracteur est que cela permet d'utiliser 80 p. 100 de la force motrice au lieu de 50 p. 100 qu'on pouvait utiliser jusque là au moyen des roues de commande.

Vint ensuite un autre progrès important, le tracteur pour la culture en rangs, qui peut servir pour toutes les moissons en général. Le tracteur pour la culture en rangs a permis de répandre l'usage de ce mode de traction pour les cultures en rangs.

Puis est survenue une autre amélioration importante, le bandage pneumatique. Cela est arrivé en 1932. Divers gouvernements et institutions privées au Canada et aux Etats-Unis en ont fait l'épreuve en 1933. Les tracteurs à bandages pneumatiques furent annoncés à profusion pour la première fois parmi les cultivateurs en 1934. Cinq ou six compagnies fabriquent aujourd'hui ces tracteurs. Les bandages pneumatiques en caoutchouc permettent de faire certains travaux de ferme à une vitesse plus grande qu'auparavant par suite de la diminution de résistance d'un tracteur ainsi équipé. Il en résulte aussi une économie de combustible pour certains genres de travaux.

L'utilisation des moteurs Diesel a été l'amélioration suivante. Il y a présentement sur le marché plusieurs marques de tracteurs actionnés par des moteurs Diesel. L'avantage principal du Diesel est de réduire la consommation du combustible et de permettre l'emploi d'un combustible coûtant moins cher.

Une autre innovation, étrangère d'ailleurs aux améliorations des tracteurs, est qu'un certain nombre de compagnies manufacturières d'instruments aratoires ont ajouté le tracteur à la liste de leurs produits après l'apparition du moteur Diesel. Ces compagnies fabriquaient des instruments aratoires depuis plusieurs années. Quelques compagnies manufacturières d'instruments aratoires ont acquis récemment des manufactures de tracteurs et d'autres ont entrepris de distribuer les tracteurs fabriqués par les compagnies qui se spécialisent dans ce genre de production. Il est certain que la cause principale de toutes ces améliorations est la demande des cultivateurs en fait de force motrice mécanique en même temps que le désir qu'ont les compagnies manufacturières d'instruments aratoires de fournir une source de force motrice convenant aux dimensions et aux types des machines qu'elles fabriquent. Les grandes compagnies canadiennes qui fabriquent des machines agricoles ont aujourd'hui plus de sept mille distributeurs qui vendent des instruments aratoires et des tracteurs.

Je désire maintenant parler de la vente des tracteurs ou de l'augmentation du nombre des tracteurs au Canada. Il est peut-être préférable que j'expose la chose dans le tableau suivant:

VENTES DE TRACTEURS DANS L'OUEST CANADIEN

(De "Canadian Farm Implements")

Année	Nombre	Année	Nombre
1919.....	8,844	1929.....	14,557
1920.....	10,279	1930.....	9,108
1921.....	3,428	1931.....	842
1922.....	4,222	1932.....	892
1923.....	4,166	1933.....	777
1924.....	2,112	1934.....	1,518
1925.....	4,053	1935.....	2,175
1926.....	6,513		
1927.....	10,026	Total.....	100,655
1928.....	17,143		

Le recensement de 1931 établit à 105,360 le nombre des tracteurs au Canada. Il y en avait 83,061 dans l'Ouest et 22,299 dans l'Est.

[M. J. M. Armstrong.]

Ce tableau nous apprend quel a été le nombre des ventes de tracteurs dans l'Ouest canadien de 1919 à 1935. On remarquera qu'en 1920 il s'est vendu 10,279 tracteurs dans l'Ouest canadien. L'année suivante, la vente des tracteurs a diminué sensiblement, soit au nombre de 3,428, et elle est restée à ce niveau, à peu près jusqu'en 1926. On a vendu un bien plus grand nombre de tracteurs en 1926, les ventes s'étant chiffrées à 6,513. En 1927 ce nombre fut porté à 10,026; en 1928 à 17,143; en 1929, les ventes se sont chiffrées à 14,557. Dans les provinces des Prairies les ventes des tracteurs ont baissé à 9,108. De 1931 à 1934, on a vendu beaucoup moins de tracteurs agricoles dans les provinces des Prairies. L'augmentation a été considérable en 1935, comparativement à 1934. Le nombre des ventes en 1934 a été de 1,518, et celui des ventes de 1935, de 2,175. Durant toute la période de dix-sept ans on a vendu 105,360 tracteurs dans la région.

Dans tout le Canada, selon les statistiques de 1931, qui n'incluent pas, naturellement, les ventes postérieures à cette année, il y avait 105,360 tracteurs sur les fermes du pays. De ce nombre, 83,061 se trouvaient dans les provinces des Prairies.

L'hon. M. Gardiner:

D. Les a-t-on employés pour la dernière récolte?—R. Il est très difficile d'obtenir des renseignements à cet égard. C'est ce que nous avons essayé de faire à plusieurs reprises.

D. Ces chiffres prouvent, je crois ce que l'expérience a appris à presque tous les cultivateurs de l'Ouest, savoir que dans les années de dépression, disons en 1921, 1922 et 1923, l'usage des tracteurs a diminuer notablement. On constate la même chose un peu plus loin. On a dit ce matin qu'il est moins coûteux d'exploiter une ferme mécaniquement qu'avec des chevaux, mais je sais, pour l'avoir constaté moi-même, que chaque fois qu'un cultivateur manque d'argent il emploie de nouveau les chevaux. Pourquoi cela?

M. McLEAN: Même s'il lui en coûte plus, il revient à l'usage des chevaux.

L'hon. M. GARDINER: C'est exact. Ces chiffres le montrent.

Le TÉMOIN: J'aborderai ce sujet en discutant les effets de la mécanisation de la ferme, et en montrant les résultats des temps durs pour les tracteurs.

M. Cleaver:

D. Dois-je comprendre que 90 p.100 des tracteurs de l'Ouest, en remontant à 1919, sont encore en usage? Si vous déduisez le total des chiffres du recensement, cela veut dire que 90 p. 100 de tous les tracteurs vendus sont encore en usage.—R. Non. Ces chiffres n'incluent pas tout le Canada, mais l'Ouest seulement.

D. Oui, 83,061; c'est-à-dire 90 p. 100 de toutes les ventes jusqu'en 1931.—R. C'est ce qu'il faut en déduire.

D. Quelle est la durée d'un tracteur?—R. D'après un questionnaire adressé à des groupes considérables de cultivateurs, et selon notre propre expérience, nous l'estimons à dix ans. Naturellement, il y a des tracteurs que l'on a utilisés plus longtemps, mais nous donnons ici la moyenne.

D. Alors il est assez évident que votre chiffre de 83,061 tracteurs fonctionnant dans l'Ouest n'indique pas que tous sont maintenant en usage?—R. Nous ne pouvons fournir aucun renseignement à ce sujet. Nous avons essayé de nous renseigner à cet égard, mais nous n'avons pu obtenir la moindre information satisfaisante.

M. WARD: Je me demande si cela se rapporte à la question dont nous sommes saisis, mais le comité aurait peut-être intérêt à savoir que, à l'appui de ce que vient de déclarer M. Gardiner,—on me pardonnera, j'espère, de parler de moi,—j'exploite depuis quinze ans une ferme de trois quarts de section dont je fais l'inventaire une fois l'an. En 1931 j'ai décidé d'essayer les chevaux au lieu des

tracteurs. J'ai prouvé par ma propre expérience que je puis exploiter ma ferme à environ 15 p. 100 meilleur marché avec des chevaux qu'avec des tracteurs. Nous n'avons pas acheté de tracteurs. Nous avons sur la terre nos propres tracteurs payés. C'était une simple question du véritable coût du fonctionnement des tracteurs.

M. Shaver:

D. Quelle est la durée d'un tracteur, avez-vous dit?—R. Nous l'estimons à dix ans en moyenne.

Le TÉMOIN: Je veux parler maintenant de l'effet du tracteur. Il est difficile de dire jusqu'à quel point la mécanisation de la ferme a influé sur l'agriculture du pays. Certains changements, toutefois, deviennent visibles. Par exemple, à l'époque du recensement de 1921, la proportion relative était de 14.89 fermes et d'un tracteur dans tout le Canada; en 1931, de 6.91 fermes et d'un tracteur. En 1921, dans les provinces des Prairies, de 6.64 fermes et d'un tracteur. En 1926 ce chiffre avait été réduit à 4.95 fermes par tracteur, et à 3.52 fermes en 1931. En plus de l'augmentation du nombre de tracteurs, il y a eu un changement dans la superficie des fermes, les récoltes de chacune d'elles ayant embrassé 13 acres de plus en 1931 qu'en 1921. Cela est dû, en grande partie, au fait que le cultivateur a pu exploiter un plus grand nombre d'acres de terre avec l'aide du tracteur. Je mentionnerai parmi les autres effets du tracteur le besoin d'un plus petit nombre de chevaux sur plusieurs fermes et une certaine réduction des employés agricoles. Comme on l'a dit, le prix de revient d'une ferme s'est accru, en quelques cas, à cause de l'usage du tracteur. Cependant l'emploi de cette machine a permis les travaux de la terre durant la bonne saison, et l'industrie en a bénéficié en général.

Le tracteur a eu également pour effet d'augmenter de beaucoup les achats agricoles de carburant et d'huile. On estime à environ 20 millions de dollars par année les dépenses relatives au carburant des tracteurs dans les provinces des Prairies. Ces déboursés ont certainement été un sérieux obstacle à la mécanisation dans ces provinces durant les dernières années remarquables par les prix peu élevés des produits agricoles.

La question dont je veux maintenant parler est celle de l'introduction de la moissonneuse-batteuse.

M. Leader:

D. Avant d'aborder ce sujet, dites-moi si la qualité des tracteurs s'est améliorée depuis quelques années?—R. Oui.

D. Et le prix a baissé. On peut en acheter un à meilleur marché maintenant, bien qu'ils aient été très améliorés depuis ces dernières années?—R. Je le crois.

D. Malgré que ce soit le contraire pour les autres instruments aratoires. L'une des raisons, d'après le manufacturier de machines agricoles, pour lesquelles les prix ont haussé est la meilleure qualité des instruments aratoires. Il en est de même des tracteurs, et cependant on en a réduit le prix.—R. Je pense que l'explication donnée par les manufacturiers à cet égard est que la fabrication des tracteurs a été sujette à ce que l'on appelle la production en masse.

M. McLEAN: Au Canada, depuis quelques années.

M. LEADER: Avez-vous des chiffres-indices relatifs aux tracteurs, comme ceux que vous nous avez donnés pour les instruments aratoires?

Le TÉMOIN: Non. Nous n'avons pas essayé de faire d'estimation de cette nature. J'ai mentionné certaines améliorations des tracteurs. Nous n'avons pas entrepris, cependant, d'établir une comparaison directe entre la machine de 1913 et le tracteur actuel.

[M. J. M. Armstrong.]

M. McLean:

D. Avant que vous abandonniez le sujet des tracteurs, voulez-vous nous parler des tracteurs Diesel; jusqu'à quel point on s'en sert; pourquoi ils ne sont pas plus utilisés? Fournissez-nous tous les renseignements que vous possédez.—
R. Le tracteur Diesel n'a fait son apparition que depuis trois ou quatre ans, et seulement dans une certaine limite. Ce que l'on reproche d'abord au tracteur Diesel est son coût initial. Il est relativement beaucoup plus dispendieux que le tracteur à essence.

D. A cause du moteur?—R. A cause de la nécessité de fabriquer une machine capable de résister à des pressions de fonctionnement bien plus élevées dans le cylindre.

D. Et pour cette raison il faut manufacturer des machines plus lourdes?—
R. Oui.

M. WARD: Je crois que c'est l'une des raisons pour lesquelles le prix du tracteur a baissé. Prenons un tracteur de 15 chevaux-vapeur à la barre de traction et de 30 chevaux de force à la courroie; il ne pèse qu'environ la moitié aujourd'hui de ce qu'il pesait il y a douze ou quinze ans.

M. McLEAN: Oui, et il a deux fois plus de force.

L'honorable M. Gardiner:

D. Fabrique-t-on les moteurs Diesel au Canada maintenant?—R. Non pas les tracteurs agricoles, que je sache.

D. Où sont-ils manufacturés?—R. Aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne.

D. Ils sont tous importés?—R. Oui.

M. Golding:

D. On ne fabrique pas de tracteurs automobiles au Canada?—R. Pas à ma connaissance.

M. Donnelly:

D. La maison Ford fabrique-t-elle ses tracteurs automobiles en ce pays?—
R. Je crois qu'ils sont tous manufacturés en Angleterre aujourd'hui.

L'hon. M. GARDINER: Sont-ils frappés d'un droit à leur entrée au pays?

M. McLEAN: Ils sont exempts de droit.—R. Pas que je sache.

M. GOLDING: Non. Je ne pense pas qu'il y en ait.

L'honorable M. Gardiner:

D. Faut-il acquitter un droit à l'entrée de cette machine au Canada? Le savez-vous?—R. Je crois qu'elle n'est pas imposable.

M. Golding:

D. Vous avez mentionné le coût approximatif de la gazoline employée. Etait-ce pour un an?—R. Oui.

D. Ou quels chiffres avez-vous cités?—R. Ils étaient basés sur la consommation annuelle.

D. \$20,000,000?—R. C'est une estimation.

D. Avez-vous des chiffres relatifs aux achats réels de la machine, en prenant la moyenne d'un certain nombre d'années, disons?—R. Je crois que M. Booth a répondu à cette question, si je ne fais erreur.

D. Les achats réels durant un certain nombre d'années?—R. Non, je crois qu'il s'agissait de la consommation visible, si je ne me trompe, de la machine, comme on l'a calculé d'après la production moins l'exportation. Je crois que cela a été dit antérieurement.

D. Son rapport devrait nous l'apprendre?—R. Oui. Ai-je raison?

L'honorable M. GARDINER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je pense que ce renseignement était connu dans le rapport de M. Booth.

M. GOLDING: Merci.

M. McLean:

D. Vous pourriez peut-être nous dire autre chose au sujet du tracteur Diesel, ce qu'il faudrait pour le mettre à la disposition des Canadiens touchant son prix ou son fonctionnement. Les cultivateurs s'y intéressent fort à l'heure actuelle; ils pensent que ce sera la solution de leur problème de la force motrice. Je voudrais être capable de leur dire, lorsqu'ils me demandent pourquoi les tracteurs Diesel ne sont pas importés, ce qu'il faut faire et de combien il faut en abaisser le prix pour qu'ils puissent être utilisés d'une manière profitable au pays?—R. Je ne crois pas que nous ayons des renseignements précis à cet égard. Je puis dire, cependant, que l'augmentation du prix du Diesel a été un obstacle à son introduction; je veux dire le coût initial plus élevé. D'un autre côté, le combustible nécessaire à son fonctionnement a été considérablement réduit de prix, ce qui, pour la durée du tracteur, devrait plus que compenser le coût original plus élevé.

D. Il arrive un moment où il y a compensation, où les dépenses moins élevées de fonctionnement l'emportent sur le prix d'achat?—R. C'est exact.

D. Cela arrive sur une ferme d'une certaine étendue affectée à une certaine exploitation. Je ne demanderai pas quand cela se présente, mais je sais que c'est un fait?—R. C'est vrai.

D. Je me demandais si vous aviez examiné la question et si vous pouviez nous dire quelque chose, sans rien prophétiser, de la possibilité d'acheter ce tracteur où il y aurait compensation sur une ferme assez importante ou d'une étendue raisonnable?—R. Je mentionnerai à cet égard, pour montrer où l'on tend peut-être, que les dimensions du tracteur Diesel que l'on peut se procurer ont été de beaucoup réduites, depuis que les premiers modèles ont été mis sur le marché. Le Diesel est donc aujourd'hui de dimensions que le cultivateur ordinaire peut mieux utiliser. Tel semble être l'objectif.

D. Il est possible, je suppose, que l'on continue d'avoir cet objet en vue, afin que les tracteurs Diesel puissent être utilisés sur les fermes de moyenne superficie?—R. Cela semble vrai.

D. Y a-t-il beaucoup de différence dans le volume du Diesel américain, anglais et allemand? Cela est-il de nature à nous donner espérance?—R. Je crois qu'en Europe et en Angleterre on fabrique des tracteurs Diesel quelque peu plus petits qu'aux Etats-Unis.

D. Il y a huit ou dix ans, on a annoncé un tracteur anglais. On l'appelait le Marshall, je crois?—R. C'est exact.

D. Vous rappelez-vous si c'est vrai?—R. On le désignait sous le nom de Marshall.

D. C'était un Diesel?—R. C'était une machine d'un seul cylindre, guère comparable au Diesel d'aujourd'hui.

D. De ce modèle?—R. C'est un modèle un peu différent.

D. Vous pensez que le Diesel d'Europe, d'Angleterre et d'Allemagne est déjà plus petit que celui des Etats-Unis?—R. Je connais un tracteur anglais de 25 chevaux-vapeur à la barre de traction.

D. Que coûterait-il environ, comparé au tracteur à essence?—R. Je ne puis vous donner de chiffres à cet égard.

M. McLEAN: Je pose encore trop de questions.

[M. J. M. Armstrong.]

M. Mitchell:

D. Les camions n'ont été munis du moteur Diesel que très récemment. Existe-t-il beaucoup de tracteurs agricoles Diesel?—R. Il y a plusieurs modèles de tracteurs agricoles Diesel.

M. McLEAN: Se sert-on du moteur Diesel pour les camions?

M. MITCHELL: Oui. On les utilise maintenant pour les camions. J'en ai vu à Toronto la semaine dernière.

M. McLEAN: D'une dimension raisonnable?

M. MITCHELL: A peu près du volume d'un tracteur agricole.

L'honorable M. Gardiner:

D. Nous en avons quelques-uns sur les fermes, n'est-ce pas?—R. Nous avons un Diesel.

D. Il y a un Diesel sur la ferme ici?—R. Oui.

D. C'est un nouveau?—R. Oui.

D. Combien a-t-il coûté? En avez-vous quelque idée?—R. Je ne puis vous en mentionner le prix marchand.

D. Je me rappelle l'avoir vu.—R. Je puis me procurer ce renseignement pour vous.

D. Je me demandais quel en était le prix, au regard de celui des autres tracteurs que vous achetez?—R. En chiffres ronds, il serait de...

D. \$2,100?—R. Ce ne serait pas le prix marchand; la différence du coût entre le tracteur à essence et le tracteur Diesel de même dimension serait d'environ \$900.

D. Y a-t-il eu une réduction considérable depuis deux ans?—R. Oui, le tracteur Diesel est maintenant plus petit, de sorte qu'on peut le vendre à un prix plus raisonnable.

Le seul autre sujet que je désirais aborder concerne l'introduction de la moissonneuse-batteuse. Elle a été introduite dans l'Ouest en 1922, sur la ferme expérimentale du Dominion à Swift Current. Elle a eu pour effet de stimuler la mécanisation des fermes. En plusieurs cas, on a acheté des tracteurs tout d'abord pour remorquer la moissonneuse-batteuse. De plus les récents achats de camions automobiles pour le transport du grain sont dus en grande partie à la moissonneuse-batteuse. Au nombre des autres résultats de l'usage de la moissonneuse-batteuse et du camion, le producteur de grain peut se dispenser plus facilement de la main-d'œuvre intermittente pour les récoltes, les moissons et la livraison du grain se faisant plus rapidement.

Le tableau suivant montre l'augmentation du nombre de moissonneuses-batteuses:

VENTES DES MOISSONNEUSES-BATTEUSES DANS L'OUEST DU CANADA

(Tableau extrait de *Canadian Farm Implements*)

Année	Nombre	Année	Nombre
1926.....	176	1932.....	172
1927.....	598	1933.....	77
1928.....	3,657	1934.....	68
1929.....	3,500	1935.....	496
1930.....	1,614		
1931.....	179	Total.....	10,537

En 1922: première moissonneuse-batteuse introduite sur la ferme expérimentale du Dominion à Swift Current.

La première moissonneuse-batteuse qui a fonctionné avec succès fut introduite à Swift Current en 1922. Nous n'avons pu avant 1926 nous procurer de

renseignements sur les ventes. Cette année-là, 176 moissonneuses-batteuses furent vendues dans les trois provinces des Prairies; en 1927, 598; en 1928, 3,657; en 1929, 3,500; en 1930, 1,614. De 1931 à 1934, la diminution de ventes fut énorme; il en avait été de même pour les tracteurs. Cependant, en 1935, les ventes de moissonneuses-batteuses furent légèrement plus élevées. En tout, jusqu'en 1935, on a vendu 10,537 moissonneuses-batteuses dans les provinces des Prairies. Nous calculons l'emploi de la moissonneuse-batteuse basé sur son usage saisonnier sur environ 600 acres, et nous estimons qu'environ 11.8 p. 100 des moissons de grain dans les provinces des Prairies en 1935 ont été récoltées par la moissonneuse-batteuse.

M. McLean:

D. Quel pourcentage?—R. 11.8 pour 100. C'est là le seul renseignement que nous avons, je crois, à ce sujet.

M. McLEAN: C'est beaucoup, je veux dire pour la moissonneuse-batteuse, et non pas de votre part.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que d'autres membres du comité désirent poser d'autres questions?

M. McLEAN: Je propose que nous levions la séance.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas un seul autre témoin absolument prêt. Quelqu'un proposera-t-il que la séance soit levée.

M. McLEAN: Je fais cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Quand nous réunirons-nous de nouveau?

L'hon. M. GARDINER: A la demande du président.

(Le comité s'ajourne à cinq heures moins le quart de l'après-midi jusqu'à convocation du président.)

SESSION DE 1936

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

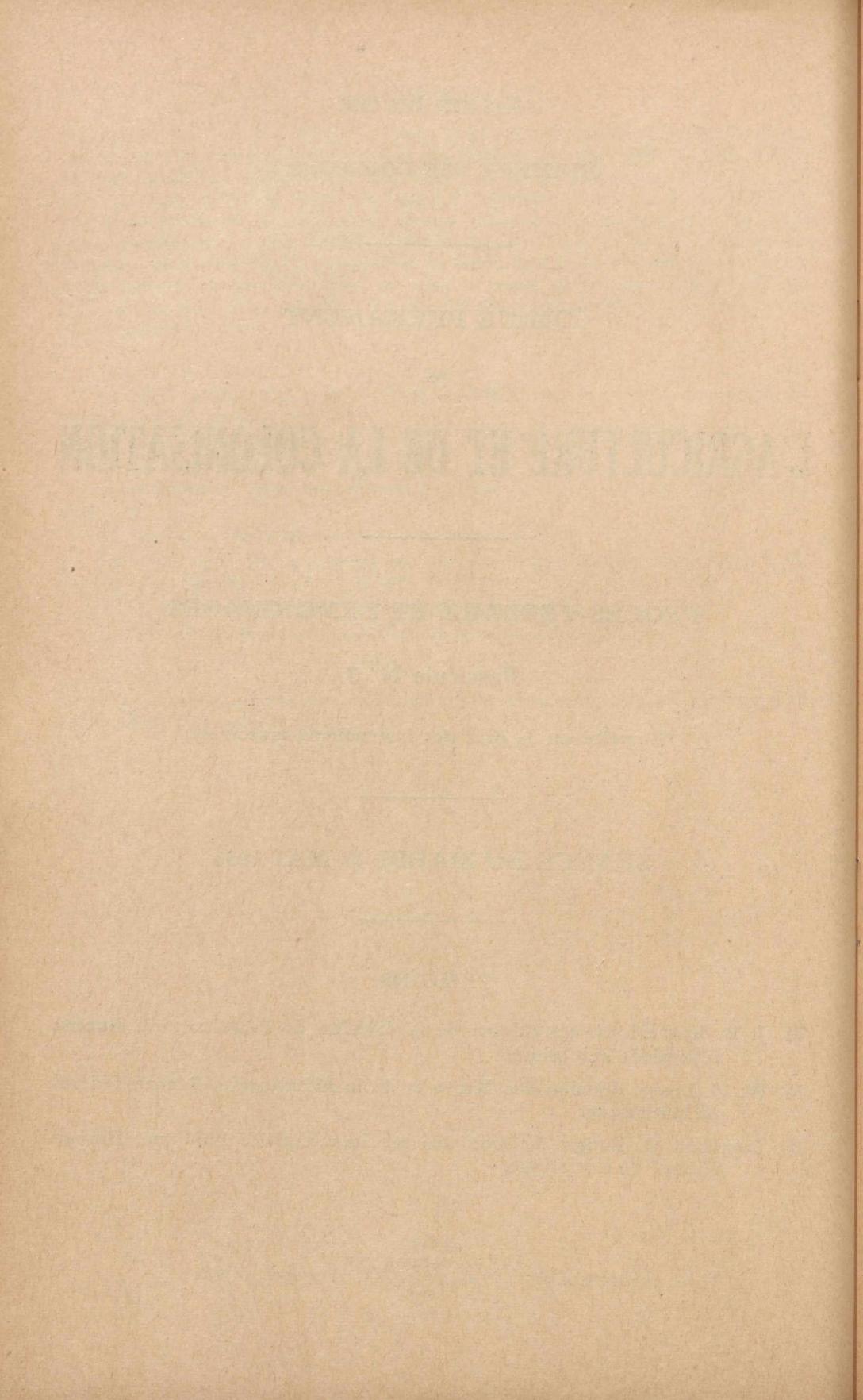
Fascicule N° 3

(Enquête sur le prix des instruments aratoires)

SÉANCE DU MARDI 12 MAI 1936

TÉMOINS:

- M. J. B. Rutherford, statisticien de la division de l'Agriculture, Bureau fédéral de statistique.
- M. W. H. Losee, division des Mines et de la Métallurgie, Bureau fédéral de statistique.
- M. Raymond G. Bangs, division des services d'utilité publique, Bureau fédéral de statistique.



PROCÈS-VERBAL

Le MARDI, 12 mai 1936.

Le comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir, le président.

Membres présents:—Mlle Macphail, MM. Beaubier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Bouchard, Boulanger, Cleaver, Coldwell, Davidson, Donnelly, Douglas, Dubois, Dupuis, Evans, Fafard, Fontaine, Furniss, Gardiner, Golding, Graydon, Hayhurst, Johnson (*Lake-Centre*), Lacombe, Leader, MacKinnon (*Edmonton-Ouest*), MacRae, McKenzie (*Lambton-Kent*), McLean (*Melfort*), McNevin (*Victoria, Ont.*), Mitchell, Motherwell, Needham, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Rennie Ross (*Moose-Jaw*), Senn, Spence, Taylor (*Norfolk*), Thompson, Thorson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.

Assiste aussi à la réunion M. R. T. Graham, c.r., conseiller juridique du comité.

M. J. B. Rutherford, statisticien de la division de l'Agriculture, Bureau fédéral de statistique, et M. W. H. Losee, division des Mines et de la Métallurgie, Bureau fédéral de statistique, présentent des mémoires au comité sur le sujet de l'ordre de renvoi.

Le président remercie ces deux fonctionnaires au nom du comité.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à quatre heures de l'après-midi ce jour même.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité se réunit de nouveau à quatre heures; le président au fauteuil.

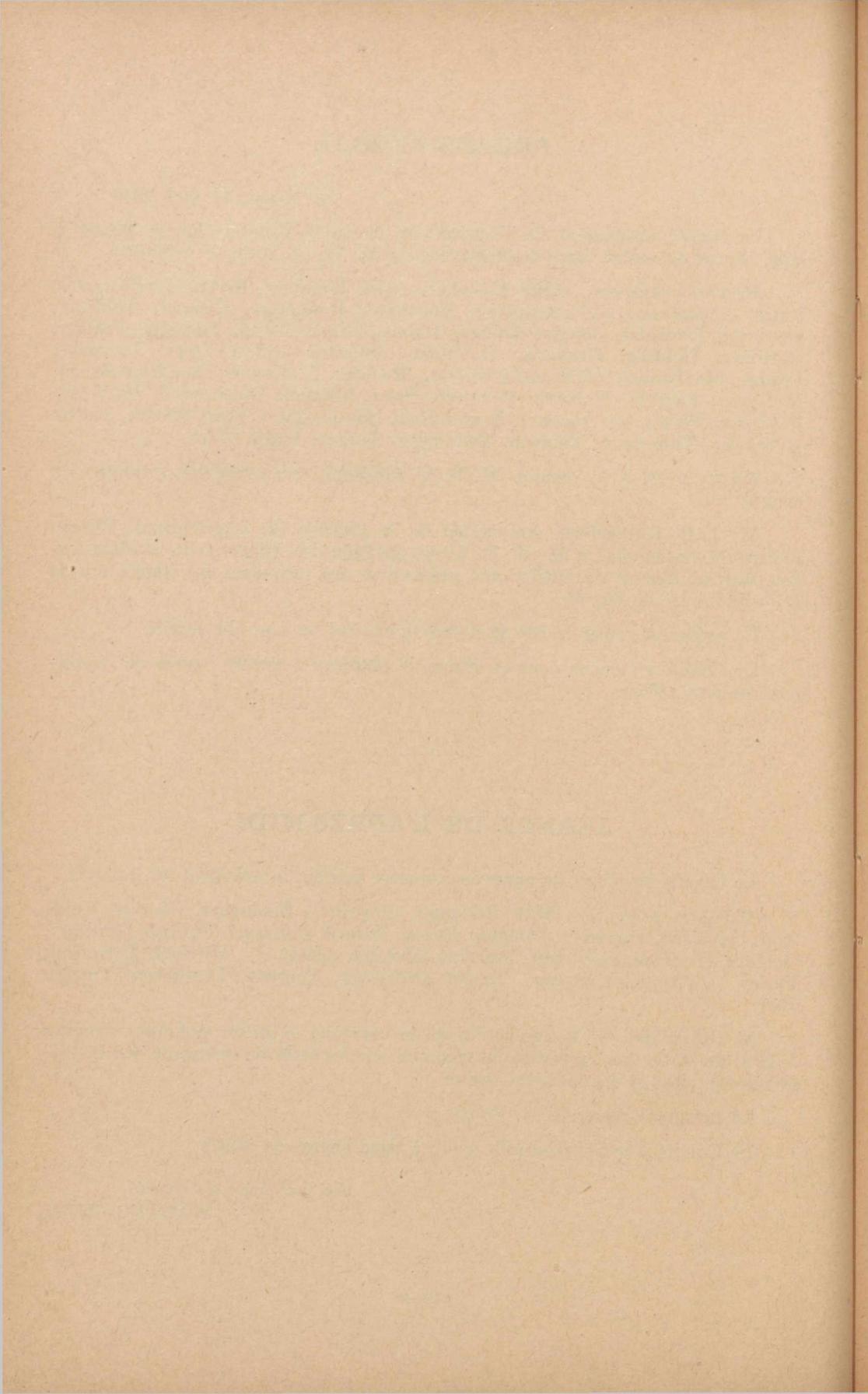
Membres présents:—MM. Bertrand (*Prescott*), Boulanger, Cleaver, Coldwell, Davidson, Donnelly, Douglas, Evans, Fafard, Fontaine, Furniss, Gardiner, Golding, Graydon, Hayhurst, MacRae, McLean (*Melfort*), Mitchell, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Spence, Taylor (*Norfolk*), Thorson, Tomlinson, Turner, Weir.

M. Raymond G. Bangs, division des services d'utilité publique, Bureau fédéral de statistique, présente un mémoire sur les frais de transport des instruments aratoires et des matières brutes.

Le président remercie M. Bangs.

Le Comité s'ajourne jusqu'à jeudi, à onze heures du matin.

Le secrétaire du comité,
WALTER HILL.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, Salle 231,

Le 12 mai 1936.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation, nommé pour faire enquête sur le prix des machines agricoles, se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Conseil juridique du comité: M. R. J. Graham.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous voulez bien prêter attention, nous allons continuer les délibérations du Comité. Le témoin, ce matin, est M. Rutherford, de la division agricole du Bureau fédéral de statistique. Avant que nous appelions M. Rutherford, je crois que M. Graham a une déclaration à faire.

M. GRAHAM: Je désire simplement fournir des renseignements provenant de la division de l'Economie agricole des fermes expérimentales, au sujet de la durée moyenne de certaines machines agricoles que nous sommes à examiner. Une liste s'applique à l'est du Canada, et l'autre à l'Ouest. Je ne crois pas nécessaire d'en faire la lecture. Ce sont simplement des informations préliminaires dont nous aurons besoin. Je désire les inclure dans le dossier. Les membres désirent-ils en entendre la lecture, ou les examiner attentivement?

Le PRÉSIDENT: Ce rapport est en réponse à deux questions que l'on a soulevées en certains milieux au sujet de la durée des instruments aratoires. Il a été préparé avec soin, et je suggère que nous demandions de l'inclure dans le dossier.

Quelques hon. MEMBRES: Adopté.

Voici le rapport:

DURÉE DES MACHINES AGRICOLES

Les seules données sur ce sujet que l'on puisse facilement se procurer ont été fournies par la division de l'Economie agricole des fermes expérimentales. On a soumis deux tableaux, dont l'un contient une liste des machines des fermes de l'ouest du Canada, et l'autre une nomenclature des instruments aratoires de l'est du Canada. On a obtenu ces renseignements en 1925. La superficie moyenne des fermes de l'Est dont les exploitants ont fait rapport était de 76 acres de terre en culture. La moyenne de l'Ouest était de 338 acres. Les auteurs font observer que les renseignements sont limités. La principale restriction serait qu'il y a eu un développement considérable des machines lourdes depuis 1925, surtout dans l'Ouest, d'où l'on a reçu un grand nombre de réponses. Il y aura probablement une diversité notable de la moyenne, mais celle-ci devrait donner une idée assez exacte.

DURÉE MOYENNE DES MACHINES AGRICOLES¹

Espèce de machine	Durée Années
Automobile..	9.5
Buggy..	14.4
Lieuse à maïs..	13.2
Cultivateur à maïs..	17.1
Planteur à maïs..	14.7
Cultivateur..	15.3
Coupeuse..	12.9
Herse à disques..	15.6
Tarare cribleur..	16.6
Moteur à essence..	12.0
Lieuse..	12.7
Semoir..	15.1
Harnais..	13.5
Fourche à foin..	17.4
Chargeuse à foin..	12.9
Râteau à foin..	17.2
Tablier de chargeuse à foin..	7.3
Epandeur d'engrais..	13.1
Camion automobile..	8.9
Faucheuse..	14.3
Autre machine..	13.1
Fouleuse ou rouleau..	20.0
Charrue Polisoc..	15.6
Charrue à siège..	15.5
Charrue à mancherons..	19.4
Arracheur de pommes de terre..	17.3
Planteur de pommes de terre..	14.1
Pulvérisateur à pommes de terre..	12.5
Coupe-ensilage..	16.1
Traineau..	18.5
Herse à dents droites..	18.0
Râteau à décharge latérale..	11.8
Faneuse..	18.1
Batteuse..	12.9
Tracteur..	11.4
Chariot..	20.1
Durée moyenne..	14.7
Pourcentage de dépréciation..	6.8

¹Coût de production des récoltes agricoles dans les provinces des Prairies, par E. S. Hopkins, J. M. Armstrong et H. D. Mitchell, Bulletin N° 159—Nouvelles séries, ministère de l'Agriculture.

DURÉE MOYENNE DES MACHINES AGRICOLES¹

Espèce de machine	Durée Années
Automobile..	10.1
Buggy..	18.9
Lieuse à maïs..	20.6
Cultivateur à maïs..	22.2
Planteur à maïs..	23.0
Cultivateur..	21.1
Coupeuse..	21.2
Herse à disques..	19.7
Tarare cribleur..	33.8
Moteur à essence..	17.6
Lieuse..	22.6
Semoir..	25.1
Harnais..	15.3
Fourche à foin..	29.3
Chargeuse à foin..	21.3
Râteau à foin..	22.1
Tablier de chargeuse à foin..	14.8
Ependeur d'engrais..	18.2
Camion automobile..	9.8
Faucheuse..	20.1
Autre machine..	17.6
Fouleuse ou rouleau..	25.1
Charrue Polisoc..	19.3
Charrue à siège..	20.6
Charrue à mancherons..	20.0
Arracheur de pommes de terre..	16.8
Planteur de pommes de terre..	18.7
Pulvérisateur de pommes de terre..	14.5
Coupe-ensilage..	19.3
Traineau..	21.0
Herse à dents droites..	22.8
Râteau à décharge latérale..	23.2
Faneuse..	20.7
Batteuse..	24.7
Tracteur..	12.1
Durée moyenne..	20.2
Pourcentage de dépréciation..	5.0

¹Coût de production des récoltes dans l'est du Canada, par E. S. Hopkins, A. Gosselin, J. M. Armstrong, Bulletin N° 115—Nouvelles séries, ministère de l'Agriculture.

JOHN D. RUTHERFORD est appelé.

Le président:

D. Voulez-vous bien dire au comité quelles sont vos fonctions officielles dans le ministère?—R. Je suis le statisticien agricole du Bureau fédéral de statistique, division de l'Agriculture.

M. GRAHAM: Je suis sûr que les députés de l'Ouest apprendront avec intérêt que le témoin est fils du doyen Rutherford, qui a joué un rôle important dans l'histoire agricole de la Saskatchewan.

Le TÉMOIN: Le premier objet de ce mémoire est de montrer la situation économique de l'agriculture de 1913 à 1936. J'ai fourni quelques informations sur les données obtenues de recensements concernant les machines agricoles; sur les prix relatifs des instruments aratoires; sur l'agriculture et l'industrie des machines agricoles.

SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE

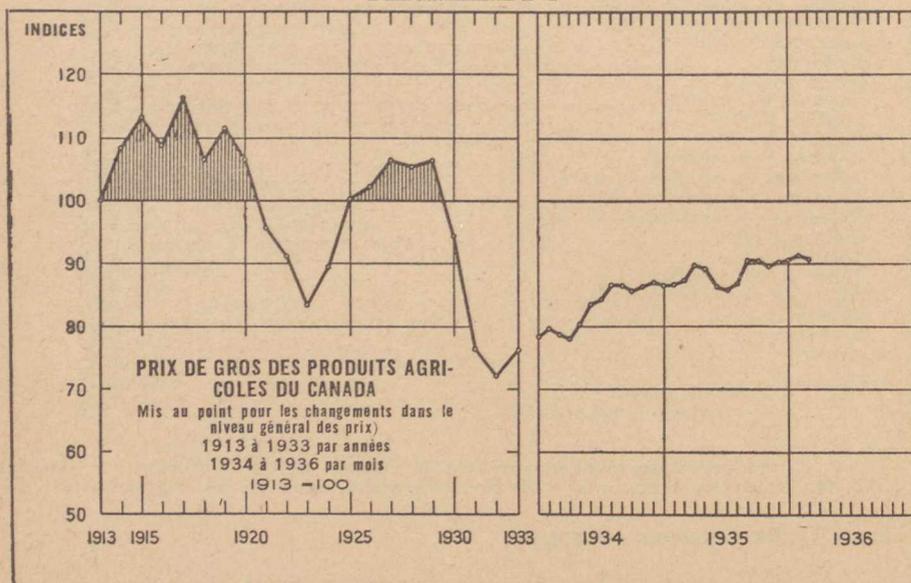
M. R. T. Graham, C.R., a dit, dans son rapport intérimaire, qu'il fallait prêter attention à la situation économique dans les témoignages rendus. Puisque l'enquête embrasse la période de 1913 à 1936, M. Graham a demandé que tous les renseignements se rapportent à l'année 1913, regardée

comme une période normale, étant la dernière année complète avant que les conditions de la guerre eussent bouleversé la vie économique "normale".

La série de graphiques et de tableaux que l'on a distribués contient la preuve statistique qui a servi à la préparation de ce travail. Il serait désirable et plus juste de baser une étude des conditions agricoles sur un état des revenus de la ferme. En l'absence de cet état, nous montrerons d'abord le rapport entre les prix agricoles et le niveau général de tous les prix, et deuxièmement les changements de quelques-uns des prix dont on ne tient pas absolument compte dans le niveau général de tous les prix.

Il faut tout d'abord indiquer clairement la signification de certaines expressions statistiques et économiques qui apparaissent dans les diagrammes et les tableaux. On remarquera que le titre du diagramme n° 1 est ainsi conçu: "Prix de gros des produits agricoles du Canada (mis au point pour les changements dans le niveau général des prix)."

DIAGRAMME n° 1



Cette mise au point est obtenue en divisant l'indice des prix des produits agricoles par l'indice de tous les prix de gros, et en multipliant le résultat par 100 pour obtenir de nouveau une formule d'indice. Le résultat qui est purement un pourcentage, s'appelle: "Un indice déterminé pour les changements dans le niveau des prix", "Un indice du pouvoir d'achat", ou "Un indice de la proportion de certains prix à l'égard de tous les prix de gros". Quel que soit le nom, ce procédé sert à indiquer dans le cas du diagramme n° 1 la hausse et la baisse des prix des produits agricoles en rapport avec l'augmentation et le déclin des prix de toutes les denrées. En d'autres termes, un cultivateur vendant une tonne de foin, un boisseau de blé, une livre de matière grasse, et le reste, en 1915, aurait eu des recettes suffisantes pour acheter 13 p. 100 de plus de toutes les marchandises qu'il aurait pu acheter en 1913 avec la vente d'un égal montant de produits de la ferme. En 1923, sa vente lui aurait simplement permis d'acheter 83 p. 100 du montant de 1913; en 1929, 6.4 p. 100 de plus que le montant d'avant-guerre, mais seulement 72 p. 100 en 1932.

Les conditions nécessaires en ce qui concerne l'emploi des prix de gros des produits agricoles pour indiquer la position du cultivateur sont les suivantes:

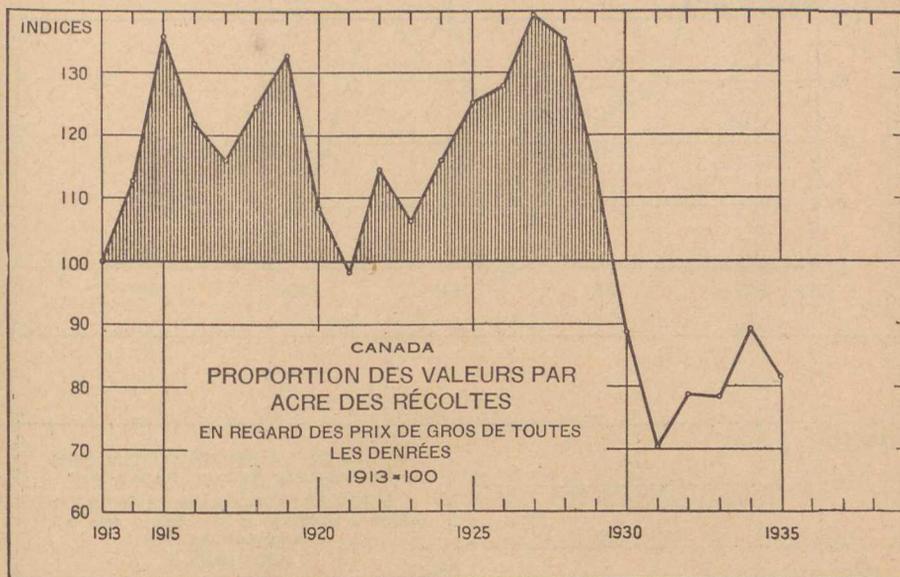
[M. J. B. Rutherford.]

1. Ce ne sont pas des prix agricoles, et ne donnent pas, par conséquent, une idée exacte des fluctuations des prix à l'endroit de production. La rigidité de certains frais, tels que le transport, l'entreposage, la commission, et le reste, est cause d'un bien plus grand déclin des chiffres-indices reçus par les cultivateurs.

2. On ne tient pas compte du volume de production.

3. L'indice des prix de gros n'inclut pas plusieurs dépenses de la ferme, par exemple, l'intérêt payable et les taxes.

Le deuxième diagramme de la série indique jusqu'à un certain point le volume de la production.



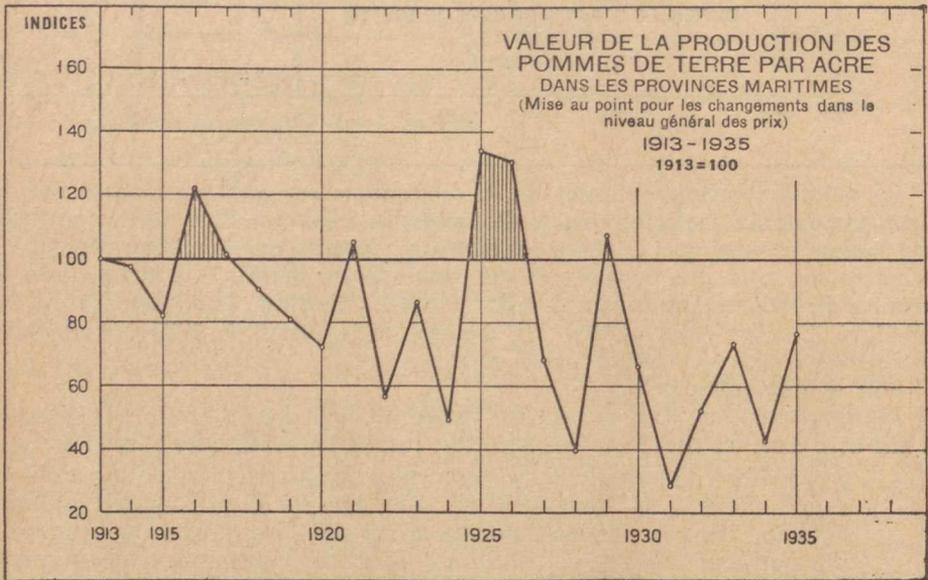
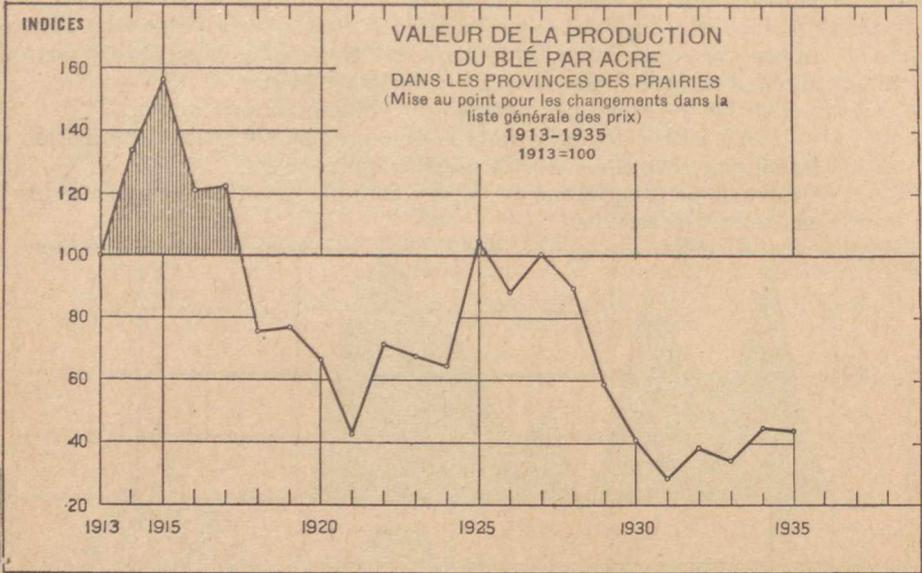
Le point important au sujet de ce diagramme est qu'il ne montre que la valeur brute de production par acre de toutes les récoltes. Plusieurs de ces produits sont représentés par la vente des bestiaux, de sorte que le revenu dépendrait également des prix des bestiaux et des produits du bétail. On notera que la situation de 1935 est inférieure à celle de 1934. Bien que le rendement ait été plus élevé, les prix et la qualité des denrées de la ferme de 1935 ont été bien moindres que ceux de l'année précédente.

Suit le diagramme n° 3 :

Le diagramme n° 3, montrant un indice de la valeur de la production du blé par acre dans les provinces des Prairies, suscite les remarques suivantes :

1. La prospérité de la période de guerre pour les producteurs de blé a été de courte durée. En 1918, 1919 et 1920, lorsque le prix du blé à Fort-William, était de plus de 2 dollars le boisseau, les récoltes moyennes du blé par acre étaient de 10.2, 9.3 et 13.9 boisseaux respectivement. Durant la même période, les prix des marchandises achetées par les cultivateurs étaient très élevés. L'agriculture dans l'Ouest, au cours de ces années, ne fut pas aussi prospère qu'on l'a cru en général, et elle était dans une mauvaise situation pour faire face à la baisse sérieuse des prix de 1921 à 1923.

2. La valeur d'échange de la production du blé par acre a décliné en 1931 même jusqu'à 29 p. 100 du niveau de 1913, et n'a remonté qu'à 43.8 p. 100 de ce niveau en 1935. Pour revenir à la valeur de 1913 en rapport avec le niveau général des prix, il faut que les prix et le rendement du blé s'améliorent considérablement.



Dans les Provinces maritimes, ainsi que dans Québec et Ontario, les pommes de terre occupent une place importante dans le programme de la production. La valeur d'échange par acre des pommes de terre en 1935 fut de 23 p. 100 au-dessous du niveau de 1913.

Les tableaux n° 1 et n° 2 contiennent des renseignements sur le bétail.

TABLEAU N° 1—MOYENNE DES PRIX ANNUELS DES BOUVILLONS DE PREMIÈRE QUALITÉ À TORONTO, DE 1913 À 1935

	Dollars par quintal	Indice des prix mis au point pour les changements dans le niveau général des prix 1913=100
1913.....	6.79	100.0
1914.....	8.30	119.5
1915.....	8.04	107.7
1916.....	8.42	94.2
1917.....	11.16	92.1
1918.....	12.84	95.0
1919.....	11.55	81.3
1920.....	12.66	76.6
1921.....	7.91	67.8
1922.....	7.17	69.5
1923.....	6.81	65.6
1924.....	6.78	64.3
1925.....	7.25	66.6
1926.....	7.22	68.1
1927.....	8.29	80.0
1928.....	10.44	102.1
1929.....	9.97	98.4
1930.....	8.79	95.7
1931.....	6.29	82.3
1932.....	5.51	77.9
1933.....	4.63	65.1
1934.....	5.42	71.4
1935.....	6.44	84.2

TABLEAU N° 2—MOYENNE DES PRIX ANNUELS DES PORCS À BACON À TORONTO, DE 1913 À 1935

	Dollars en quintal	Indices des prix mis au point pour les changements dans le niveau général des prix 1913=100
1913.....	9.02	100.0
1914.....	8.35	90.5
1915.....	8.46	85.3
1916.....	10.44	87.9
1917.....	15.34	95.3
1918.....	18.17	101.2
1919.....	18.63	98.7
1920.....	18.12	82.5
1921.....	11.14	71.9
1922.....	12.66	92.3
1923.....	9.72	70.4
1924.....	9.26	66.1
1925.....	12.92	89.4
1926.....	13.37	94.9
1927.....	10.39	75.5
1928.....	10.76	79.2
1929.....	12.33	91.6
1930.....	12.32	101.0
1931.....	7.51	73.9
1932.....	4.70	50.0
1933.....	5.54	58.6
1934.....	8.61	85.3
1935.....	8.97	88.3

Le bœuf d'engrais et le porc sont sujets à de notables fluctuations dans la valeur d'échange ou le pouvoir d'achat, et les éleveurs se trouvent souvent dans une situation économique aussi critique que celle des producteurs de grain.

Certains groupes de l'"Indice des prix de détail et des coûts de services", préparés par la division du commerce intérieur du Bureau fédéral de statistique, indiquent d'une manière sûre les prix des marchandises achetées par les cultivateurs.

Le tableau n° 3 inclut le groupe des vêtements, de la nourriture, de denrées diverses, et un indice total des trois groupes fusionnés.

TABLEAU N° 3—PRIX DE DÉTAIL DE LA NOURRITURE, DES VÊTEMENTS ET DE DIVERSES DENRÉES¹, DE 1913 À 1935

Indices: 1913=100

	Vêtements	Nourriture	Divers	Total
1913.....	100.0	100.0	100.0	100.0
1914.....	101.0	104.0	100.0	101.9
1915.....	110.0	104.9	101.0	104.8
1916.....	125.9	117.0	106.0	115.3
1917.....	148.0	151.0	116.0	138.0
1918.....	173.0	173.0	130.0	157.9
1919.....	198.9	185.0	144.1	174.0
1920.....	242.1	213.1	157.0	200.4
1921.....	197.0	162.9	160.1	170.2
1922.....	167.0	138.0	160.1	152.8
1923.....	165.0	139.1	159.0	152.4
1924.....	161.0	137.0	156.0	149.5
1925.....	161.0	143.0	153.0	150.9
1926.....	158.0	151.0	151.0	152.7
1927.....	154.1	148.1	149.6	150.1
1928.....	153.9	148.9	149.2	150.2
1929.....	153.1	152.5	149.5	151.6
1930.....	148.4	148.9	150.1	149.2
1931.....	129.9	116.7	147.1	130.6
1932.....	115.0	97.1	142.8	117.5
1933.....	107.3	96.2	139.8	114.2
1934.....	111.4	104.8	139.1	118.5
1935.....	111.7	106.3	139.4 ²	119.2 ²

¹ Renseignements de la division du commerce intérieur, bureau fédéral de statistique.

² Sujet à revision.

On remarquera que le groupe des vêtements a atteint son plus bas niveau en 1933, soit 7.3 p. 100 au-dessus de celui d'avant-guerre, alors que le groupe de la nourriture a baissé pendant la même année à un indice de 96.2, ou juste au-dessous du niveau de 1913. D'un autre côté, l'indice des marchandises diverses, contenant les remèdes, les articles de ménage, la quincaillerie, et le reste, n'a baissé qu'à 139.1 en 1934. L'inflexibilité relative des prix dans ce groupe est évidente.

On a fait observer que certains coûts n'étaient pas inclus dans l'indice des prix de gros, et qu'ils étaient relativement très élevés.

C'est ce que montre le diagramme n° 5, exposant la tendance de la taxation par acre dans deux des provinces.

En 1929, l'indice des taxes dans l'Ontario était de 272, et dans la Saskatchewan de 252, en regard de 100 en 1913. Il y a eu une réduction appréciable depuis, mais les indices de 1933 sont demeurés à 212 et 155 dans l'Ontario et la Saskatchewan, respectivement. Même lorsque les prix agricoles seront proportionnés au niveau général des prix, comme ils l'étaient avant la guerre, l'agriculture aura à porter un lourd fardeau d'impôts.

Un autre fardeau énorme mais difficile à déterminer en nous basant sur 1913 est l'intérêt sur la dette agricole. Le tableau n° 4 annexé montre la valeur moyenne par acre des fermes occupées.

[M. J. B. Rutherford.]

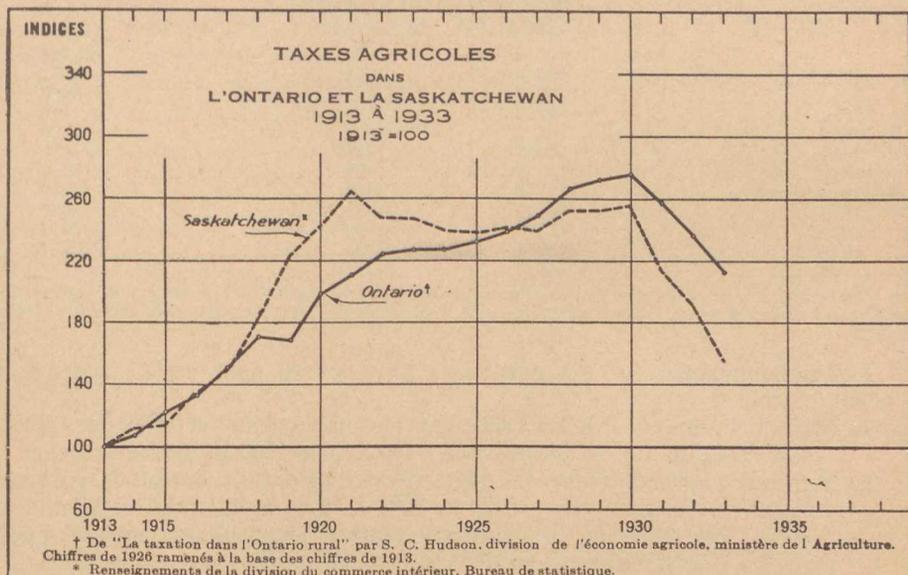


TABLEAU N° 4—VALEUR MOYENNE PAR ACRE DES FERMES OCCUPÉES, 1914 ET 1935

	Canada	Nouvelle-Ecosse	Ontario	Saskatchewan
	\$	\$	\$	\$
1914.....	37	28	54	24
1915.....	35	28	52	24
1916.....	36	34	53	23
1917.....	38	34	55	26
1918.....	41	36	57	29
1919.....	46	41	66	32
1920.....	48	43	70	32
1921.....	40	35	63	29
1922.....	40	34	64	28
1923.....	37	31	64	24
1924.....	37	33	65	24
1925.....	38	37	67	24
1926.....	37	36	62	25
1927.....	38	37	65	26
1928.....	38	34	62	27
1929.....	37	36	60	25
1930.....	32	30	52	22
1931.....	28	29	46	19
1932.....	24	28	38	16
1933.....	24	26	38	16
1934.....	23	27	41	16
1935.....	24	31	42	17

C'est quand les prix sont élevés que se fait la plus grande partie des ventes. Malheureusement, le prêt de fonds est également très actif alors. Par conséquent, nombre de cultivateurs ont maintenant des obligations contractées lorsque leur terre se vendait à 40 ou 50 p. 100 de plus qu'aujourd'hui.

Les tarifs-marchandises des produits agricoles ont tendu à baisser de 1921 à 1923. Durant cette dernière année ils étaient encore de 34 p. 100 au-dessus du niveau d'avant-guerre. Suit le tableau n° 5:

TABLEAU N° 5—CHIFFRES-INDICES DES TARIFS-MARCHANDISES POUR LES PRODUITS AGRICOLES*

1913 à 1933. 1913=100		1913 à 1933. 1913=100	
Index		Index	
1913..	100.0	1924..	146.2
1914..	96.3	1925..	144.6
1915..	96.3	1926..	144.6
1916..	96.6	1927..	142.9
1917..	100.6	1928..	142.9
1918..	132.6	1929..	142.9
1919..	131.8	1930..	142.9
1920..	192.0	1931..	138.5
1921..	178.3	1932..	139.4
1922..	149.4	1933..	134.4
1923..	146.3		

* Tiré des "Chiffres-indices des tarifs-marchandises", division des transports et des services d'utilité publique, Bureau fédéral de statistique. Chiffres de 1926 ramenés à la base des chiffres de 1913.

Les renseignements offerts jusqu'à ce jour ont eu pour objet d'exposer les faits suivants:

1. Durant 24 ans, de 1913 à 1936, l'agriculture a traversé deux périodes de crise économique, savoir de 1921 à 1925 et de 1930 à l'heure actuelle.
2. Bien que l'agriculture ait été relativement profitable durant la guerre, la seconde période de prospérité, de 1926 à 1929, a été plus apparente que réelle. Au cours de ces dernières années, l'agriculture reposait encore sur les fondations peu solides de la surcapitalisation et de frais fixes élevés, émanant de l'inflation du temps de guerre.
3. Les prix agricoles doivent s'élever considérablement au-dessus du rapport de 1913 avec le niveau général des prix pour compenser certains éléments des frais de production qui sont encore assez élevés.

Le rétablissement des prix agricoles a commencé au début de 1933, et l'on a été témoin de quelques progrès durant chacune des années subséquentes. Mais les cultivateurs devront encore longtemps subir les effets du rajustement des valeurs des terres et des bâtiments, des dettes, des taxes et autres frais. Les progrès de ce côté dépendent nécessairement du rapport des prix des marchandises vendues par les cultivateurs avec les prix des denrées qu'ils sont obligés d'acheter. Les gains réalisés dans les prix agricoles sur les autres prix n'amoin-driront pas seulement le degré du rajustement, mais hâtera l'apparition d'un mode de vie satisfaisant pour cette classe de producteurs de matières premières.

2. INFORMATIONS DU RECENSEMENT

Les tableaux n^{os} 6 à 11 inclusivement contiennent des informations du recensement de 1931.

TABLEAU N° 6—NOMBRE DE FERMES. SUPERFICIE MOYENNE PAR FERME ET MOYENNE DE LA SUPERFICIE AMÉLIORÉE PAR FERME, RECENSEMENT DE 1931

	Nombre de fermes	Superficie moyenne par ferme	Superficie améliorée par ferme
		Acres	Acres
Ile du Prince-Edouard.....	12,865	93	60
Nouvelle-Ecosse.....	39,444	109	21
Nouveau-Brunswick.....	34,025	122	39
Québec.....	135,957	127	66
Ontario.....	192,174	119	69
Manitoba.....	54,199	279	157
Saskatchewan.....	136,472	408	246
Alberta.....	97,408	400	182
Colombie-Britannique.....	26,079	136	27
Total—Canada.....	728,623	224	118

TABLEAU N° 7—NOMBRE DE PERSONNES EMPLOYÉES PROFITABLEMENT DANS L'AGRICULTURE, NOMBRE MOYEN PAR FERME ET SUPERFICIE TOTALE DES TERRES AMÉLIORÉES PAR PERSONNE PROFITABLEMENT EMPLOYÉE DANS L'AGRICULTURE, RECENSEMENT DE 1931.

	Nombre total	Nombre moyen par ferme	Acres total par personne profitablement employée	Acres améliorées, par personne profitablement employée
Ile du Prince-Edouard.....	18,353	1.4	65	42
Nouvelle-Ecosse.....	44,033	1.1	98	19
Nouveau-Brunswick.....	46,340	1.4	90	29
Québec.....	230,547	1.7	75	39
Ontario.....	305,287	1.6	75	43
Manitoba.....	93,429	1.7	162	91
Saskatchewan.....	204,472	1.5	272	164
Alberta.....	145,746	1.5	267	122
Colombie-Britannique.....	43,638	1.7	81	16
Total—Canada.....	1,131,945	1.6	144	76

TABLEAU N° 8—VALEUR MOYENNE PAR FERME ET VALEUR MOYENNE PAR ACRE DU CAPITAL AGRICOLE PAR PROVINCES, RECENSEMENT DE 1931

	Terre		Bâtiments		Machines		Bestiaux		Total	
	Par ferme	Par acre								
	\$	\$ c.								
Ile du Prince-Edouard.....	1,806	19 50	1,530	16 53	631	6 81	567	6 12	4,534	48 96
Nouv.-Ecosse.....	979	8 98	1,113	10 20	268	2 45	325	2 98	2,685	24 61
Nouv.-Brunswick.....	1,128	9 24	1,137	9 32	389	3 19	388	3 18	3,042	24 93
Québec.....	3,136	24 63	1,897	14 90	715	5 62	705	5 54	6,453	50 69
Ontario.....	3,048	25 65	2,534	21 32	791	6 65	900	7 57	7,273	61 19
Manitoba.....	3,695	13 24	1,631	5 84	1,012	3 62	824	2 95	7,162	25 65
Saskatchewan.....	5,608	13 75	1,640	4 02	1,359	3 33	718	1 76	9,325	22 86
Alberta.....	5,483	13 70	1,410	3 52	1,194	2 98	839	2 10	8,926	22 30
Col.-Britannique.....	3,771	27 77	1,772	13 05	494	3 64	666	4 90	6,703	49 36
Total—Canada	3,720	16 62	1,843	8 23	893	3 99	746	3 33	7,202	32 17

TABLEAU N° 9—POURCENTAGE DU CAPITAL AGRICOLE DANS LES MACHINES PAR PROVINCES, RECENSEMENT DE 1931

	Pourcentage
Ile du Prince Edouard.....	13.9
Nouvelle-Ecosse.....	10.0
Nouveau-Brunswick.....	12.8
Québec.....	11.1
Ontario.....	10.9
Manitoba.....	14.1
Saskatchewan.....	14.6
Alberta.....	13.4
Colombie-Britannique.....	7.4
Total—Canada.....	12.4

TABLEAU N° 10—VALEUR TOTALE DES MACHINES, PAR PROVINCES, RECENSEMENT DE 1931

	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage dans chaque province
Ile du Prince-Edouard.....	8, 116	1.3
Nouvelle-Ecosse.....	10, 554	1.6
Nouveau-Brunswick.....	13, 252	2.0
Total des Provinces maritimes.....	31, 992	4.9
Québec.....	97, 270	14.9
Ontario.....	151, 928	23.4
Total des provinces de l'Est Centrale.....	249, 198	38.3
Manitoba.....	54, 857	8.4
Saskatchewan.....	187, 510	28.5
Alberta.....	116, 301	17.9
Total des Provinces des Prairies.....	356, 658	54.8
Colombie-Britannique.....	12, 886	2.0
Total du Canada.....	650, 664	100.0

TABLEAU N° 11—NOMBRE DES ESPÈCES DÉTERMINÉES DE MACHINES SUR LES FERMES, PAR PROVINCES, RECENSEMENT DE 1931

	Lieuses	Moisson- neuses- batteuses	Moisson- neuses- épieuses	Batteuses
Ile du Prince-Edouard.....	7, 204			3, 238
Nouvelle-Ecosse.....	2, 015			837
Nouveau-Brunswick.....	3, 814			3, 260
Québec.....	42, 944			39, 575
Ontario.....	124, 561			8, 490
Manitoba.....	45, 883	355	130	10, 107
Saskatchewan.....	129, 177	6, 019	2, 833	27, 046
Alberta.....	73, 487	2, 523	1, 837	12, 457
Colombie-Britannique.....	2, 318	20	5	534
Total—Canada.....	431, 403	8, 917	4, 805	105, 555

	Ecrémeuses	Machines à traire	Moteurs à essence	Tracteurs
Ile du Prince-Edouard.....	8, 140	27	4, 193	176
Nouvelle-Ecosse.....	19, 392	41	2, 848	424
Nouveau-Brunswick.....	18, 343	76	4, 505	289
Quebec.....	90, 003	827	36, 251	2, 417
Ontario.....	127, 788	4, 015	45, 380	18, 993
Manitoba.....	36, 291	248	17, 557	14, 366
Saskatchewan.....	76, 024	414	38, 549	43, 308
Alberta.....	48, 421	366	26, 938	23, 985
Colombie-Britannique.....	6, 841	405	3, 544	1, 402
Total—Canada.....	431, 243	6, 419	179, 765	105, 360

	Moteurs électriques	Camions automo- biles	Automo- biles
Ile du Prince-Edouard.....	184	369	3, 885
Nouvelle-Ecosse.....	437	1, 704	10, 297
Nouveau-Brunswick.....	501	1, 126	10, 425
Quebec.....	3, 311	5, 152	26, 877
Ontario.....	9, 604	14, 586	125, 716
Manitoba.....	854	3, 260	25, 588
Saskatchewan.....	1, 702	10, 938	65, 094
Alberta.....	1, 087	7, 319	42, 817
Colombie-Britannique.....	959	3, 947	10, 585
Total—Canada.....	18, 639	48, 401	321, 284

Ces renseignements sont inclus pour montrer l'importance relative des machines dans l'organisation du capital de la ferme dans les diverses provinces. Les tableaux indiquent également les degrés variés de l'intensité de l'emploi de la main-d'œuvre et du capital dans la production agricole de tout le Canada.

3. PRIX RELATIFS DES INSTRUMENTS ARATOIRES

Il n'est pas facile de comparer les changements de prix durant une période d'année. A cause de la tendance générale à une plus grande efficacité, tant au point de vue du volume que de la qualité du rendement, il est difficile de comparer le prix d'un article en 1913 avec celui d'un article de même espèce en 1936. Cela est surtout vrai pour les machines agricoles. Voici quelques-unes des difficultés:

1. Les changements dans la qualité des matériaux employés peuvent avoir eu pour résultat un coût de revient plus élevé.
2. Le dessin de la machine a pu être considérablement modifié.
3. Le modèle de la machine a peut-être été complètement changé, par exemple, le remplacement de la charrue par une herse à disques à sens unique dans certaines régions.
4. On a pu changer la méthode de distribution, de sorte que nous ne pouvons comparer les prix.

Cependant, il importe d'indiquer le changement dans les prix parce qu'un cultivateur doit acheter des machines pour son exploitation. Lorsqu'il a besoin d'un nouveau semoir, il ne peut choisir que parmi ceux qui sont sur le marché dans le moment.

Quand le cultivateur doit se procurer des machines après quatre ou cinq ans de prix relativement bas, durant lesquels il n'a guère acheté de machines, nous sommes intéressés à savoir ce que lui coûte un instrument aratoire. On a préparé des indices montrant les prix de détail des machines agricoles dans l'Ontario et à Regina, Saskatchewan. Les machines incluses dans chaque indice sont indiquées au tableau n° 13. Actuellement, on n'a pas les renseignements nécessaires pour compléter les indices de 1914 à 1922, inclusivement.

TABLEAU N° 12—PRIX DE DÉTAIL DES INSTRUMENTS ARATOIRES¹—CHIFFRES-INDICES 1913=100

		Ontario	Regina (Sask.)
	1913.....	100.0	100.0
	1914.....	2	100.8
	1915.....	2	103.5
	1916.....	2	104.3
	1917.....	2	117.4
	1918.....	2	149.1
	1919.....	2	158.6
	1920.....	2	164.9
	1921.....	2	201.5
	1922.....	2	166.5
	1923.....	168.1	166.2
Janvier	1924.....	190.7	181.6
"	1925.....	176.3	167.0
"	1926.....	173.1	164.9
"	1927.....	172.9	164.8
"	1928.....	172.9	165.4
"	1929.....	167.5	165.1
"	1930.....	171.1	163.5
"	1931.....	170.9	163.3
"	1932.....	168.6	161.4
Février	1933.....	163.7	154.5
Mars	1934.....	163.3	154.1
"	1935.....	162.4	153.8
"	1936.....	169.6	158.5

¹ Division du Commerce intérieur, Bureau fédéral de statistique.

² On n'a pas les renseignements nécessaires dans un but de comparaison pour ces années dans l'Ontario.

TABLEAU N° 13—PRIX DE DÉTAIL DE MACHINES AGRICOLES DÉTERMINÉES, SOUS FORME DE POURCENTAGE DES PRIX DE 1913

	1913	Pourcentage des prix de 1913		
		1923	1933	1936
ONTARIO—				
Semoir à disque unique.....	100.0	154.6	137.3	137.3
Charrues à mancherons.....	100.0	168.4	171.8	185.3
Râteau à foin.....	100.0	154.0	158.9	168.5
Lieuse de 6 pieds.....	100.0	153.0	147.1	159.0
Faucheuses.....	100.0	169.5	163.2	173.1
Herse traînante.....	100.0	161.6	158.6	158.6
Herse à disques.....	100.0	185.2	191.3	197.1
Chariot.....	100.0	204.8	189.2	189.8
Moyenne géométrique.....	100.0	168.1	163.7	169.6
REGINA—				
Charrue à mancherons.....	100.0	147.8	132.8	132.8
Semoir à disques doubles.....	100.0	169.3	167.2	168.6
Râteau à foin.....	100.0	159.2	162.0	169.7
Lieuse de 8 pieds.....	100.0	148.5	137.4	146.6
Faucheuse.....	100.0	166.9	160.7	169.0
Herse traînante.....	100.0	161.5	158.8	164.3
Herse à disques.....	100.0	177.4	154.7	154.7
Chariot.....	100.0	186.1	169.9	169.9
Moyenne géométrique.....	100.0	164.1	154.5	158.5

D. Avez-vous dit que les prix de 1913 dans l'Ontario étaient plus hauts ou plus bas que ceux de la même année à Regina?—R. Je ne puis dire lesquels étaient plus élevés ou plus bas, mais j'imagine que ceux de l'Ontario étaient plus bas parce que l'on n'a pas le facteur des frais de transport par chemin de fer. On remarquera, cependant, que les machines ne sont pas les mêmes. Par exemple, celles de Regina que l'on a mentionnées sont un semoir à disques doubles comparé à un semoir à disque unique pour l'Ontario.

D. Mais le pourcentage d'augmentation est plus élevé dans l'Ontario qu'à Regina. Je pensais que cela pouvait s'expliquer par le fait que les prix de l'Ontario étaient plus bas que ceux de Regina en 1913?—R. La comparaison serait difficile à moins de mettre en regard des machines semblables, ce que je n'ai pas fait. Cette liste de huit instruments aratoires dans l'Ontario n'est pas la même que celle de huit machines de Regina.

D. Je comprends cela?—R. On voit par là que ces huit machines de l'Ontario sont d'un prix relativement plus élevé que le prix de la Saskatchewan, en comparaison de 1913.

Un rapprochement du pouvoir d'achat de produits individuels au point de vue des quantités requises pour l'achat de machines types montre les fluctuations notables de 1913 à 1926.

En nous basant sur le prix moyen du blé reçu par les producteurs des provinces des Prairies, nous constatons qu'il fallait 297 boisseaux en 1932 pour acheter une lieuse. (Diagramme n° 6.)

En 1932 il fallait 815 boisseaux, et 438 en 1935. On notera dans le diagramme deux échelles, dont l'une représente le nombre d'acres de blé requis pour l'achat. Le plus petit nombre d'acres exigées fut en 1917, soit un rendement d'environ 6 acres $\frac{1}{2}$ pour l'acquisition d'une lieuse. En 1931, il fallait 64 acres, et 39 en 1935, en comparaison d'environ 14 acres $\frac{1}{4}$ en 1913. Vous pouvez voir la difficulté du cultivateur à faire ses achats.

M. Graham:

D. Il est tenu compte dans cette dernière partie du rendement moyen durant ces années?—R. Oui.

Le tableau n° 19 contient sous forme d'indices des comparaisons de la quantité de beurre requise pour l'achat d'une écrémeuse, de la quantité de foin pour l'acquisition d'une faucheuse, et des boisseaux de pommes de terre exigés pour acheter une charrue à mancherons.

DIAGRAMME N° 6

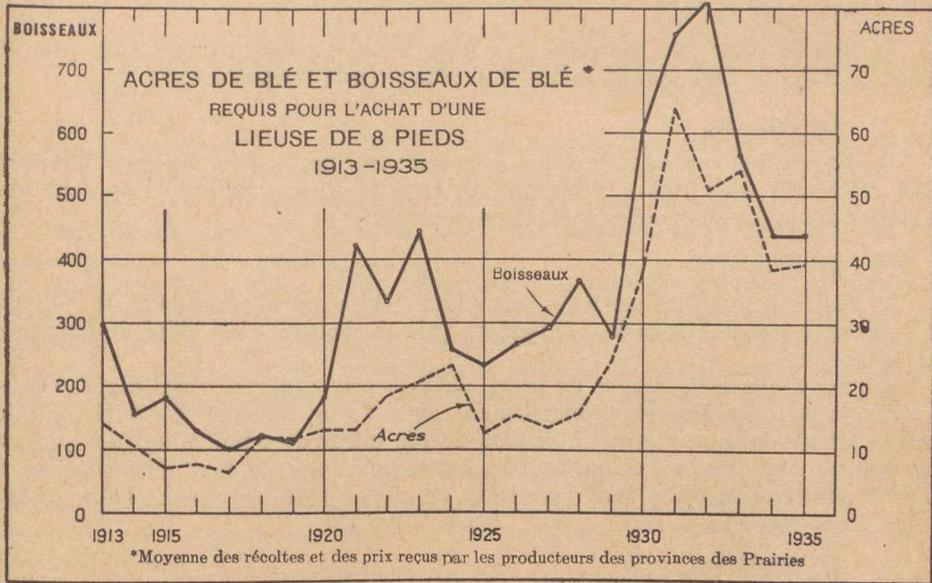


TABLEAU N° 19—QUANTITÉS DE PRODUITS AGRICOLES DÉTERMINÉS, REQUIS POUR L'ACHAT DE CERTAINS INSTRUMENTS ARATOIRES, DE 1913 À 1935. CHIFFRES-INDICES 1913=100.

	Tonnes de foin pour l'achat d'une faucheuse	Boisseaux de pommes de terre pour l'achat d'une charrue	Livres de beurre pour l'achat d'une écrémeuse
1913.....	100.0	100.0	100.0
1914.....	74.2	109.3	103.0
1915.....	78.4	62.6	89.0
1916.....	95.0	53.3	79.3
1917.....	128.2	44.1	69.8
1918.....	96.6	56.9	72.4
1919.....	81.8	55.5	71.4
1920.....	76.1	78.7	71.2
1921.....	104.6	82.3	111.8
1922.....	149.4	112.8	127.8
1923.....	171.1	104.5	100.4
1924.....	190.3	241.5	108.8
1925.....	159.5	58.4	101.8
1926.....	148.2	70.8	102.8
1927.....	175.0	94.6	99.8
1928.....	176.1	218.4	98.8
1929.....	164.8	66.6	86.8
1930.....	181.7	139.1	107.1
1931.....	224.3	333.4	136.1
1932.....	254.5	176.4	171.0
1933.....	199.8	145.1	161.1
1934.....	144.6	270.8	157.5
1935.....	261.3	119.1	153.8

En 1913, si nous supposons que les rapports entre ces articles étaient normaux, l'indice de tonnes de foin pour l'achat d'une faucheuse était de 100; l'indice de boisseaux de pommes de terre pour l'achat d'une charrue était de 100; l'indice de livres de beurre pour l'achat d'une écrémeuse était de 100. Puis, la liste indique les fluctuations. Par exemple, dans le cas du foin, en 1932, l'indice était de 254.5; pour les pommes de terre, en 1931, l'indice était de 333.4, soit trois fois et trois quarts de plus qu'en 1913. Quant au beurre, l'indice, en 1932, était de 171, comparé à 100 en 1913.

M. McLean:

D. Quelle sorte de beurre?—R. Le prix de gros du beurre. Le prix du beurre à la ferme indiquerait même une plus grande fluctuation.

M. Graham:

D. En ce qui concerne le foin, je remarque que l'indice était de 254.5 en 1932, et de 261.3 en 1935. Pourquoi cet écart?—R. Les prix du foin sont plus bas maintenant. La récolte a été très abondante.

M. Mitchell:

D. Ces prix du foin sont-ils ceux d'une région en particulier?—R. Le prix du foin est celui de l'Ontario. Quant au prix du beurre, c'est celui de Montréal ou de Québec.

D. Touchant les pommes de terre, c'est le prix des Provinces maritimes?—R. Oui, le prix des Provinces maritimes. Il y a une extrême diversité dans les espèces de produits requis pour l'achat de ces différentes machines agricoles, ce qui montre que toutes les parties du pays, peu importe leur situation ou ce qu'elles produisent, éprouvent beaucoup de difficulté à remplacer leurs instruments aratoires.

M. Patterson:

D. En 1914, les pommes de terre sont à 109.3 et, en 1935, à 119.1. Je me rappelle très distinctement qu'en 1914 le prix des pommes de terre était de 40 cents le boisseau, alors qu'en 1936...—R. Il s'agit de 1935.

D. Oh! je faisais allusion à 1936 au lieu de 1935.—R. Oui, les prix de 1935 sont encore sujets à quelque révision.

Maintenant, la dernière partie de ce mémoire est intitulée:

4. AGRICULTURE ET INDUSTRIE DES INSTRUMENTS ARATOIRES

La dépression a attiré l'attention du public sur l'inégalité des baisses de prix pour les différents services et marchandises. Les renseignements suivants ont pour objet de montrer quels ont été les effets de la situation économique sur l'industrie des machines agricoles et l'agriculture. Etant donné le but de cette enquête, l'industrie des instruments aratoires est choisie pour fins de comparaison. Il y a un grand nombre d'autres industries qui exposeraient également bien les principes en jeu.

Il est remarquable comment certaines industries, surtout celles dans lesquelles sont intéressés un grand nombre de producteurs, maintiennent la production en dépit de la réduction des marchés et de la chute des prix. C'est le cas de l'agriculture, et un examen des causes de cette réaction révèle ce qui suit, entre autres choses:

1. Le cultivateur, comme individu, reconnaît que son intervention seule en maintenant ou même augmentant la production aura un effet négligeable sur les prix. Par conséquent, les prix n'étant pas influencés, son revenu peut être maintenu ou même accru comme résultat de sa conduite indépendante.

[M. J. B. Rutherford.]

2. Nombre des dépenses d'argent de la ferme peuvent être diminuées. C'est ce qui se fait en partie lorsque le cultivateur consacre plus de son temps et de celui de sa famille à son exploitation sans grande rémunération ou sans rémunération du tout. Il peut aussi, grâce à des rendements plus considérables, diminuer les déboursés de production par unité.
3. En ce qui regarde les cultivateurs qui ont un droit de propriété notable dans leur exploitation, les revenus sous forme d'intérêt sur le placement peuvent être mis de côté durant une période considérable.
4. Le cultivateur peut produire durant quelque temps sans être obligé de faire face à la dépréciation par une dépense d'argent. Cette situation, toutefois, doit être rectifiée par de bien plus grands déboursés que d'habitude, car le cultivateur serait forcé, autrement, d'abandonner son exploitation.
5. On propose différentes méthodes d'aider à l'agriculture durant les périodes difficiles. On reconnaît par là l'importance économique de l'industrie et l'on veut le bien-être social de la foule de gens qui en dépendent.

D'un autre côté, plusieurs industries secondaires ont une échelle de prix beaucoup plus rigide que celle de l'agriculture. Les taux des salaires sont parfois très inflexibles, les intérêts sur les obligations ne sont pas facilement réduits, et même la dépréciation ne peut se maintenir longtemps sans des dépenses de rétablissement afin que les affaires se continuent. La réaction ordinaire dans ces industries en présence d'une diminution de la demande est de restreindre la production, de rogner les salaires et de réduire les dépenses de matériaux. Cela est dans l'intérêt des affaires, car les individus cherchent ainsi à amoindrir les pertes dans chaque entreprise.

Le sujet en discussion a été bien exposé dans une récente publication, *Industrial Prices and Their Relative Inflexibility*, par le Dr Gardiner C. Means, conseiller économique du secrétaire de l'Agriculture des Etats-Unis touchant les questions de finance.

M. McLean:

D. Quelle est votre autorité?—R. M. Gardiner C. Means.

D. Le professeur Gaston C. Means?—R. Non, pas Gaston, mais Gardiner C. Means. Je cite donc M. Means:

La distinction faite ici entre la politique de l'industrie et celle des affaires est de la plus grande importance.

Selon les principes du laisser faire, la politique industrielle était censée résulter de l'action intermédiaire sur le marché de la politique des affaires d'un grand nombre d'unités indépendantes, dont pas une seule n'avait de pouvoir significatif. Dans l'économie réellement atomistique à laquelle s'appliquaient les principes du laisser faire, nul acheteur ou vendeur individuel n'avait un pouvoir significatif sur le prix ou le volume total de la production pour l'industrie. Avant le A.A.A., les articles agricoles, tels que le blé et le coton, étaient produits et vendus dans ces conditions.

Lorsque le nombre des unités rivales dans une industrie en particulier a été passablement restreint, la politique industrielle n'est plus le fait du marché mais en partie des individus. La politique industrielle est alors soumise au contrôle administratif, bien qu'il n'y ait pas de monopole ou de convention déloyale entre les diverses entreprises.

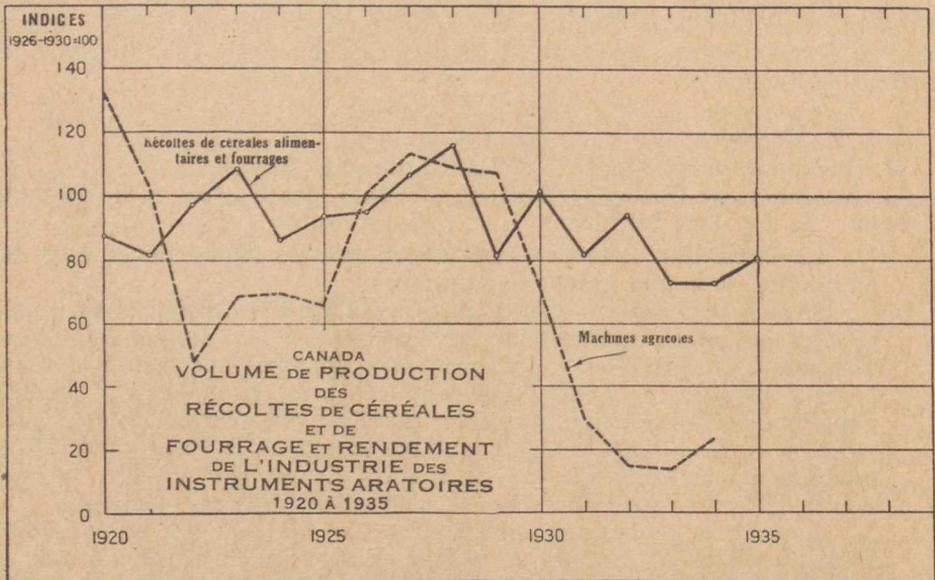
Mais lorsque l'homme d'affaires a le pouvoir de toucher à la politique industrielle, il prend presque nécessairement des décisions industrielles erronées. La position, l'expérience et les connaissances de l'homme d'affaires qui le portent à prendre de justes décisions au sujet de la politique d'affaires sont de nature à l'induire en erreur touchant la politique industrielle en dépit de l'esprit public remarquable dont il peut être animé. Le

fait que ses décisions sont défectueuses du point de vue de l'intérêt public n'est pas un reproche contre son caractère ou son intelligence, mais il provient de la nature de la situation où il se trouve et des fonctions qu'il exerce.

L'homme d'affaires a pour politique de réaliser le plus de profits possible dans sa propre entreprise. Quand il a le pouvoir de choisir entre l'abaissement des prix et la diminution de la production, un sain principe d'affaires l'oblige souvent, en présence du déclin de la demande, de maintenir ses prix et de limiter sa production, bien que cela ait pour résultat des chômeurs et des machines inactives.

Le montant sur lequel il peut tabler en augmentant ses ventes par l'abaissement de ses prix est si petit d'habitude que toute la balance de son intérêt, comme homme d'affaires, penche vers une restriction de la production. Comme il peut destituer ses ouvriers, il est en état de diminuer sa production sans être forcé de supporter le fardeau d'hommes inoccupés, comme c'est le cas des machines inactives. Son intérêt lui commande donc d'abaisser les prix seulement lorsqu'il est capable de restreindre ses dépenses, surtout celles de la main-d'œuvre. Au plus, il a à choisir entre maintenir ses profits ou amoindrir ses pertes en cherchant une marge de bénéfices assez considérable sur un volume réduit ou une petite marge sur une quantité maintenue de ventes et, dans une telle situation, le moyen le plus facile, et celui qui offre le moins de dangers, est de maintenir ses prix et d'accepter le volume réduit de ses ventes. C'est parce que ce maintien des prix est devenu général et habituel que l'expression "imposition de prix" a un sens péjoratif dans un régime économique censé être coordonné par la flexibilité des prix.

DIAGRAMME N° 7

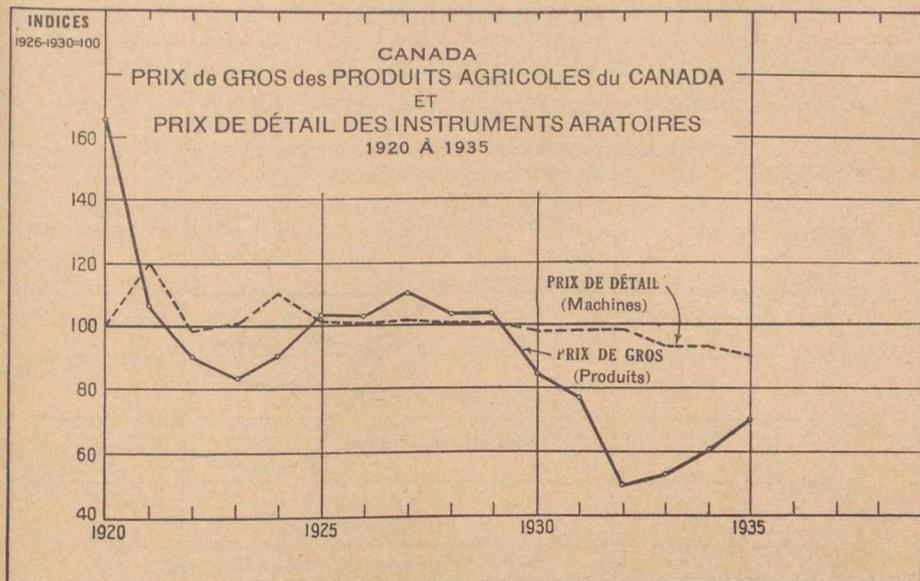


L'effet net du contrôle des affaires sur la politique industrielle est donc d'aggraver toute fluctuation dans le domaine économique et empêcher tout aménagement nécessaire. Un déclin initial de la demande aurait pour résultat, non pas l'aménagement des prix mais leur maintien et la restriction de la production, de sorte que des ouvriers seraient jetés sur le pavé, les machines seraient inactives, les recettes et le pouvoir d'achat seraient réduits, et la demande serait encore moindre. L'inflexibilité des prix provenant de l'administration se substituant au

[M. J. B. Rutherford.]

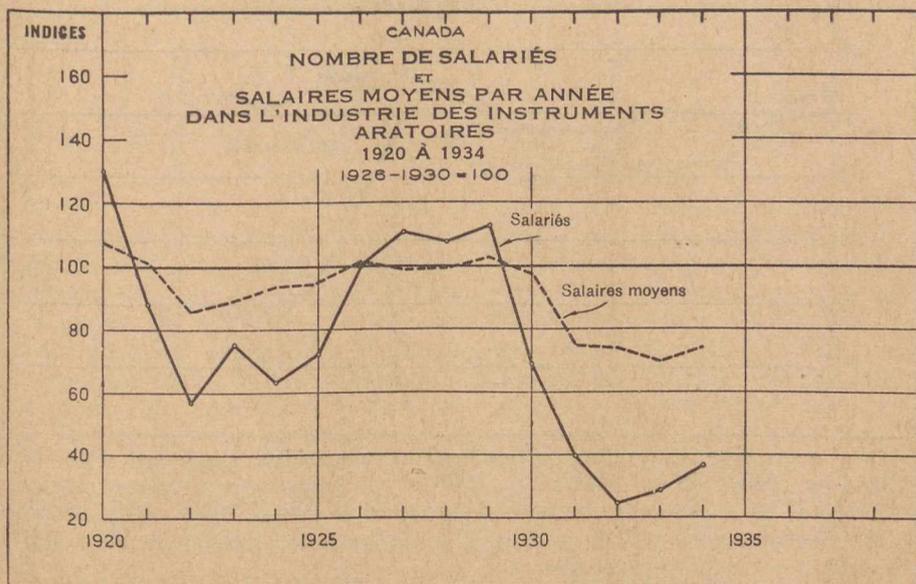
marché est ainsi un élément néfaste dans l'économie et pourrait causer d'abord une petite baisse initiale de la demande suivie plus tard d'un désastre national.

Ce n'est qu'en se conduisant directement en opposition aux intérêts de son entreprise, au point de vue rémunération, et à la tradition des affaires que l'industriel prend des décisions qui, si elles embrassaient tout le domaine de l'indus-



trie, servirait les fins économiques et les intérêts fondamentaux des affaires même. Si, durant la dépression, les hommes d'affaires individuels, dans tout le régime économique, avaient été convaincus d'abaisser leurs prix, en prenant des décisions contraires à leurs intérêts d'après tous les principes connus, le résultat leur eût été avantageux en définitive, puisque la crise eût été moins grave.

On trouve un contraste du volume de production de l'agriculture et de l'industrie des instruments aratoires dans le diagramme 7.



On notera que le volume de production de l'agriculture s'est maintenu durant le déclin des prix de la période de 1921 à 1923, et de 1930 à 1932. Les fluctuations de la quantité du rendement agricole durant ces années ont été le résultat surtout de la mauvaise température, des fléaux des insectes ou de la maladie, facteurs que le cultivateur ne pouvait maîtriser.

DIAGRAMME N° 10

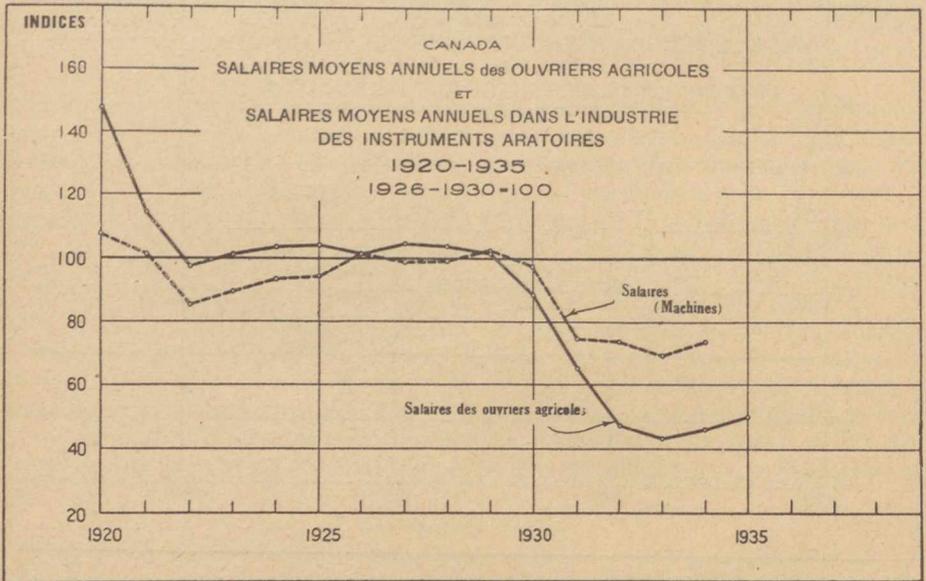
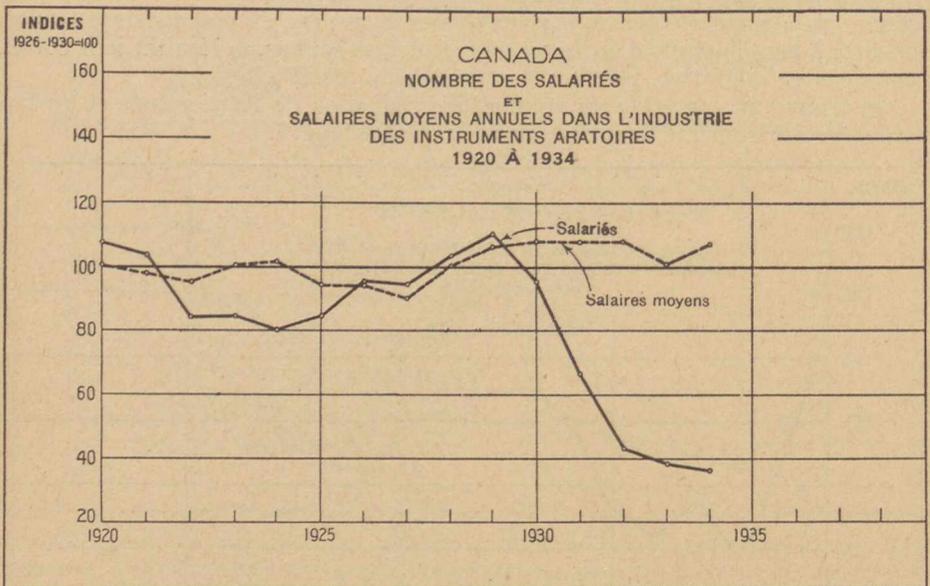


DIAGRAMME N° 11



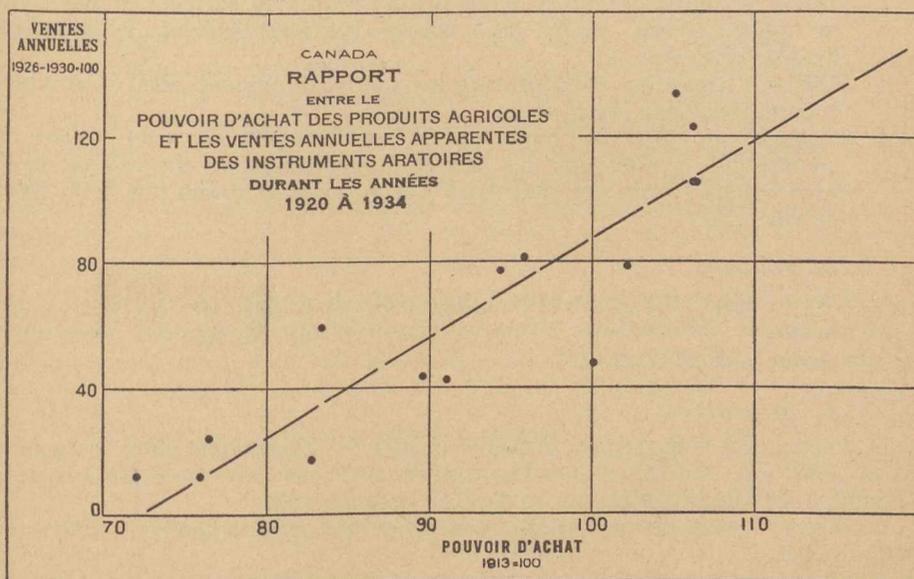
D'un autre côté, la production des instruments aratoires a baissé d'un indice de 132.4 en 1920 à 48 en 1932, et en 1933 le rendement des machines agricoles n'a été que de 15 p. 100 de la production moyenne de 1926 à 1930. Ainsi, le déclin de la production agricole a été de 28 p. 100 au regard d'une baisse de 85 p. 100 du rendement des machines agricoles.

[M. J. B. Rutherford.]

Si le titre était omis du diagramme n° 8, on pourrait presque l'échanger avec le diagramme n° 7. En d'autres termes, le volume de la production agricole pourrait être substitué aux prix des instruments aratoires, et le rendement des machines agricoles aux prix des produits de la ferme. En 1932, les prix agricoles avaient baissé de 50 p. 100, en comparaison du niveau de 1926-30, alors que les prix des instruments aratoires, durant la même année, étaient de 2 p. 100 au-dessous de ce niveau. En 1935, les prix des machines agricoles étaient descendus à environ 10 p. 100 au-dessous du niveau de 1926-30.

Le tableau n° 9 prouve les déclarations relatives à la lutte livrée par les hommes d'affaires pour amoindrir les pertes. Lorsque la production a baissé de 1920 à 1922, le nombre des salariés a diminué d'un indice de 130 à environ 57 durant la même période. Les salaires des ouvriers ont baissé de 107 à 85. En 1932, le nombre des employés était de 25 p. 100 de la moyenne de ceux qui avaient été employés de 1926 à 1930. Les salaires des ouvriers ont décliné jusqu'à 70 p. 100 de la période de base. Il faut noter que ce ne sont pas les taux des salaires, mais environ la moyenne des montants gagnés annuellement par un homme travaillant douze mois. Une semblable situation existait au sujet des salariés et des salaires, comme le montrent les diagrammes n° 10 et n° 11.

DIAGRAMME N° 12



Les salaires annuels des ouvriers agricoles ont baissé en 1933 jusqu'à 44 p. 100 du niveau de 1926 à 1930. Les salaires des employés intermittents de l'agriculture, par exemple en ce qui concerne les récoltes, ont probablement été réduits de beaucoup plus que ceux des ouvriers occupés toute l'année. La diminution du nombre des employés agricoles a été relativement petite, en comparaison des autres industries. En d'autres termes, l'agriculture a pu maintenir sa main-d'œuvre grâce à une réduction remarquable des salaires. Le facteur du chômage technologique ne semble pas avoir existé dans le cas de l'industrie des instruments aratoires. En 1932, par exemple, la production des machines est descendue à 14.5 p. 100 de la moyenne de la période de 1926 à 1930, mais le nombre des salariés n'a décliné qu'à 24.2 p. 100. En 1934, la production s'est rétablie à un indice de 23.2, mais le chiffre-indice des salariés est monté à 36.6.

Bien que la discussion des paragraphes ci-dessus ait indiqué de grandes différences dans certaines réactions économiques de l'industrie des instruments aratoires et de l'agriculture, il est bon d'appeler l'attention sur les rapports mutuels de ces deux industries. Le diagramme n° 12 est un diagramme de corrélation, montrant le rapport entre le pouvoir d'achat des produits agricoles et les ventes apparentes annuelles des instruments aratoires durant la période de 1920 à 1935. Chaque point du graphique représente la situation au cours de l'une de ces années. La ligne interrompue indique le rapport mutuel moyen durant cette période. S'il y avait eu un rapport parfait entre le pouvoir d'achat des instruments aratoires et les ventes des machines, tous les points seraient sur la ligne. Le cas contraire indique les effets perturbateurs d'autres éléments (par exemple, les rendements) que nous devrions inclure pour expliquer absolument les changements. Cependant, d'après les rapports mutuels indiqués, nous pouvons dire qu'un changement de dix points dans l'indice du pouvoir d'achat des instruments aratoires a amené environ un changement de trente points dans l'indice des ventes des machines agricoles.

Les points importants que met en lumière ce chapitre du mémoire peuvent se résumer comme suit:

1. Le niveau général des prix a accusé deux fléchissements sérieux depuis 1920.
2. Malgré la diminution de la demande, la production agricole se maintient au même niveau, ce qui fait baisser considérablement les prix des denrées agricoles.
3. Plusieurs industries maintiennent leurs prix, diminuant ainsi la production et réduisant l'emploi.
4. On aurait pu éviter une bonne partie des effets pernicioeux de la crise en recourant à la réduction des prix et à l'accroissement du volume de la production. Certaines industries ont suivi avec profit une telle ligne de conduite.

Le président:

D. Est-ce tout ce que vous avez à déclarer?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des membres du comité qui désireraient poser quelques questions à M. Rutherford?

M. Mitchell:

D. Pourquoi a-t-on modifié l'échelle du premier diagramme entre les années 1933 et 1936?—R. Afin d'indiquer la situation mois par mois et de tenir compte des données les plus récentes, qui sont celles de mars 1936.

D. Alors ce sont des variations mensuelles qui sont indiquées à partir de 1933?—R. Oui.

M. Coldwell:

D. C'est là une excellente analyse de la situation, mais je me demande si le ministère a préparé, sous forme de diagramme, des données susceptibles d'indiquer pour plusieurs années à l'avance ce qu'il y aurait lieu de faire en vue de parer à une pareille situation? Cette analyse porte sur le passé. S'est-on préoccupé de l'avenir?—R. Nous n'avons rien fait, je crois, dans le sens que vous indiquez.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que nous pouvons jusqu'à un certain point déterminer nos actes futurs en tenant compte du passé.

Un autre témoin est ici présent. Si personne n'a d'autres questions à poser à M. Rutherford, il pourra se retirer. Je puis vous assurer que le comité vous est fort reconnaissant, monsieur Rutherford, et au nom de tous les membres je désire vous remercier pour votre collaboration.

[M. J. B. Rutherford.]

Le PRÉSIDENT: Le témoin suivant sera M. William H. Losee.

M. WILLIAM H. LOSEE est appelé.

Le président:

D. Auriez-vous la bonté de renseigner le comité quant à votre nom et à vos fonctions officielles?—R. William H. Losee, chef de la section minière, métallurgique et chimique du Bureau fédéral de la statistique. Cette section prépare les statistiques de la production primaire des mines et de la fabrication de produits dont les minéraux forment les principaux éléments. L'industrie des instruments et machines agricoles est comprise dans notre section du fer et de l'acier. Il en est de même pour les automobiles. J'ai remis à tous les membres du comité des tableaux de statistique générale, ainsi que des diagrammes.

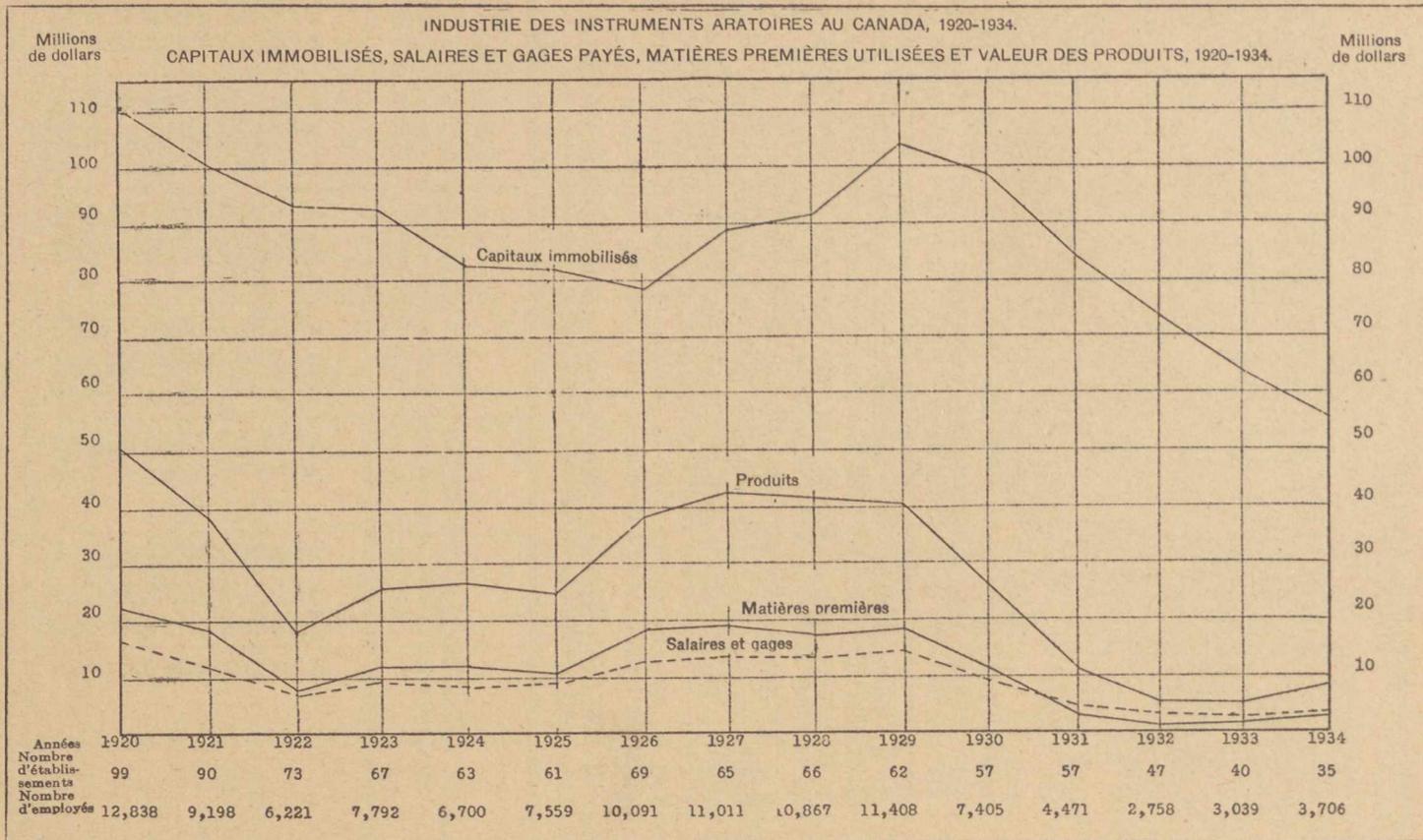
Les statistiques des tableaux 1 à 7 du rapport que voici ne s'appliquent qu'aux fabricants qui indiquent les instruments et machines agricoles comme étant leurs principaux articles de production. Naturellement, ces établissements fabriquent certains articles autres que les instruments aratoires et toute production de ce genre est comprise dans les totaux indiqués pour l'industrie des instruments aratoires. D'autre part, certaines maisons spécialisées dans d'autres industries fabriquent quelques instruments aratoires comme produits secondaires et cette production ne figure ni dans les totaux concernant la production ni dans les statistiques générales de l'industrie des instruments aratoires. Toutefois, ces différences sont en somme peu importantes et les statistiques fournies peuvent être considérées comme donnant une idée tout à fait exacte de la fabrication d'instruments aratoires dans notre pays.

J'entends par là qu'il existe certaines industries manufacturières d'instruments aratoires qui fabriquent peut-être des foyers de calorifères ou quelques autres articles qu'elles peuvent vendre comme produits secondaires, mais dans la préparation de nos statistiques c'est le produit principal d'une industrie que nous considérons lorsqu'il s'agit de classer cette dernière.

TABLEAU N° 1—PRINCIPALES STATISTIQUES DE L'INDUSTRIE DES INSTRUMENTS ET MACHINES AGRICOLES AU CANADA, 1920-1934

Années	Nombre d'établissements	Capitaux immobilisés	Nombre moyen d'employés	Salaires et gages	Coût du combustible et de l'énergie électrique aux usines	Coût des matières premières aux usines	Valeur marchande des produits aux usines
					\$	\$	\$
1920.....	99	110,868 713	12,838	16,941,987	1,062,337	22,588,390	50,301,302
1921.....	90	100,285,688	9,198	11,808,700	1,045,918	18,854,537	38,947,968
1922.....	73	92,566,964	6,221	7,084,947	450,536	7,967,767	18,240,381
1923.....	67	92,277,040	7,792	9,112,214	840,413	11,592,401	26,026,419
1924.....	63	82,877,387	6,700	8,192,861	605,614	11,700,644	26,447,171
1925.....	61	81,861,961	7,559	9,089,221	642,769	11,089,186	24,770,216
1926.....	69	78,947,274	10,091	12,636,915	835,088	18,160,336	38,269,214
1927.....	65	88,981,203	11,011	13,315,500	805,876	19,317,415	42,996,288
1928.....	66	91,142,820	10,867	13,599,953	721,123	17,607,861	41,199,841
1929.....	62	103,356,773	11,408	14,775,889	799,634	19,016,981	40,659,479
1930.....	57	98,684,828	7,405	9,564,049	661,392	11,353,523	26,902,139
1931.....	57	84,501,405	4,471	4,997,732	381,925	3,597,534	11,175,404
1932.....	47	73,576,979	2,758	3,097,975	262,571	1,907,768	5,510,078
1933.....	40	63,903,380	3,039	3,047,501	283,748	2,215,031	5,326,416
1934.....	35	55,742,696	3,706	3,776,918	368,292	3,632,821	8,817,756

La diminution du nombre d'établissements, qui est tombé de 99 en 1929 à 35 en 1934, s'explique en partie par des modifications dans la présentation des statistiques, mais elle est surtout attribuable au fait que plusieurs des petits



établissements sont actuellement inexploités. Par "modifications dans la présentation des statistiques" nous voulons dire que lorsqu'un établissement cessait de fabriquer des instruments aratoires comme produits principaux, on le faisait passer dans un autre groupe d'industries.

Le tableau n° 1 présente, pour la période allant de 1920 à 1934, ce que l'on appelle communément les statistiques principales de l'industrie des instruments et machines agricoles au Canada. Ces chiffres sont tirés de questionnaires transmis chaque année aux fabricants.

M. Graham:

D. Pour plus de précision, ces statistiques n'ont aucun rapport avec la structure financière de la compagnie, n'est-ce pas?—R. Non.

D. Il s'agit des fonds immobilisés dans l'industrie?—R. C'est bien cela, en effet. Nous désirons savoir de quelles immobilisations l'on dispose, ou quelle valeur représente l'établissement, ou encore quels fonds l'on possède pour exploiter l'entreprise. Ce que nous cherchons à obtenir, c'est une réponse à la question: Quelle valeur représente votre établissement?

M. Mitchell:

D. Cela comprend-il uniquement les établissements effectivement exploités et produisant ces résultats, ou y inclut-on des biens non utilisés?—R. Seuls les établissements en exploitation y sont compris.

M. Graham:

D. Aucun établissement non utilisé en ce moment ne s'y trouverait inclus?—R. Si l'établissement n'est pas utilisé en 1935, il n'y figure pas.

D. Il n'y figure pas?—R. Non, il n'y est pas. Nous disons que l'établissement est inexploité pendant cette année-là et que, par conséquent, les fonds ne sont pas utilisés pour la production de l'article.

M. McLean:

D. A supposer qu'un établissement soit utilisé jusqu'à 25 p. 100 de son rendement maximum?—R. Le total serait inclus.

M. Ward:

D. Par quelle méthode obtenez-vous ces renseignements?—R. Nous avons envoyé des questionnaires; autrement, l'examen des livres occasionnerait beaucoup de travail.

Puis:

Les renseignements obtenus comprennent certains détails tels que capitaux immobilisés, nombre d'employés, salaires et gages payés, coût du combustible et de l'énergie électrique consommés, coût des matières premières livrées à l'usine, et valeur marchande des produits à l'usine.

En d'autres termes, l'établissement fabrique une certaine quantité de produits pour lesquels il touche une certaine somme.

M. Graham:

D. En toute probabilité, M. Losee, ce serait le prix d'achat du marchand, moins la commission et moins le transport jusqu'à sa localité?—R. Je le pense.

M. Mitchell:

D. Le prix à l'usine?—R. Oui.

M. Graham:

D. Non pas le prix coûtant?—R. Le prix à l'usine, le prix de vente de la fabrique.

M. Douglas:

D. Ces chiffres sont soumis par les compagnies elles-mêmes et ne sont pas sujets à vérification?—R. Non.

D. Et le nombre d'employés de l'industrie comprend les administrateurs?—

R. Oui, les administrateurs et les employés de l'usine.

Je désirerais citer le paragraphe qui paraît au bas du tableau n° 1:

La diminution du nombre d'établissements, qui est tombé de 99 en 1920 à 35 en 1934, s'explique en partie par des modifications dans la présentation des statistiques, mais elle est surtout attribuable au fait que plusieurs des petits établissements sont actuellement inexploités. Par "modifications dans la présentation des statistiques" nous voulons dire que lorsqu'un établissement cessait de fabriquer des instruments aratoires comme produits principaux, on le faisait passer dans un autre groupe d'industries.

M. Douglas:

D. Qu'arrive-t-il dans le cas d'un établissement qui cesse d'exister ou qui est fusionné avec un autre?—R. Si un établissement cesse d'exister nous cessons de recevoir un rapport. S'il est fusionné avec un autre et continue d'être exploité, nous obtenons les statistiques.

D. Mais il n'existe pas de statistique indiquant combien de ces établissements sont absorbés par d'autres?—R. Les documents que voici n'en contiennent pas.

M. GRAHAM: Et il serait peut-être opportun de signaler qu'il s'agit du nombre d'établissements et non pas du nombre de compagnies.

M. DOUGLAS: Oui.

Le TÉMOIN: Puis:

Les expressions ci-dessus peuvent se définir comme suit:

Le capital immobilisé comprend—

1. La valeur présente des terrains, édifices, machines, outils et autre matériel.
2. La valeur à l'inventaire des matières premières en magasin et des produits en voie de fabrication.
3. La valeur à l'inventaire du stock de produits finis.
4. Les capitaux d'exploitation: encaisse, effets, et comptes à recevoir, frais payés par anticipation, etc.

Nombre d'employés—

Comprend les salariés et les ouvriers à gages.

Coût des matières premières—

Le coût des matières premières livrées à l'usine.

Valeur marchande des produits—

La valeur marchande des produits à l'usine.

Capitaux immobilisés, etc.—

Le diagramme annexé au tableau illustre les chiffres qui y sont donnés. Les capitaux immobilisés, qui formaient un total de près de 111 millions de dollars en 1920, ont accusé une tendance à la baisse jusqu'à 1926, alors qu'ils se sont chiffrés à 79 millions de dollars, pour remonter ensuite à 103 millions en 1929. La courbe a alors descendu de nouveau et en 1934 les capitaux immobilisés représentaient \$55,700,000.

Au cours de la même période, le nombre d'établissements compris dans ce groupe est tombé de 99 en 1920 à 61 en 1925. En 1926, le nombre avait monté à 69 mais depuis lors on a observé une diminution graduelle et en 1934, il n'était plus que de 35.

En 1920, la valeur des produits a atteint son plus haut sommet. Une forte diminution s'est produite jusqu'à 1922, puis il y a eu une légère amélioration pendant les deux années suivantes. En 1925, la valeur de la production a été moindre que l'année précédente, mais 1926 et 1927 ont accusé une augmentation considérable. Pendant 1928 et 1929, on a observé une légère diminution, mais le fléchissement a été très prononcé durant les deux années suivantes. La valeur de la production a atteint ses plus bas niveaux en 1932 et 1933. On constate une amélioration pour 1934, et il ressort des rapports préliminaires déjà parvenus au Bureau que 1935 a été une meilleure année que 1934.

M. Graham:

D. S'agit-il de l'année civile?—R. Oui, les chiffres se rapportent tous à l'année civile.

M. McLean:

D. Vous avez dit que la valeur de la production avait été moindre en 1925 qu'en 1924, n'est-ce pas?—R. Elle a accusé une diminution de \$1,700,000. Vous constaterez ce fait en consultant le premier tableau.

D. On a employé en 1925 près de 1,000 ouvriers de plus qu'en 1924, et vous dites que la valeur de la production a été moindre?—R. Il se peut qu'ils aient été embauchés pendant l'automne en prévision de la production de l'année suivante.

D. Mais il s'agit du nombre moyen d'employés?—R. Oui, pour l'année.

M. Graham:

D. La chose pourrait-elle s'expliquer par le fait que l'année suivante a accusé une augmentation sensible, et que, comme vous l'avez dit, on a fait des préparatifs en vue de la production de l'année suivante?—R. C'est ce que j'imagine.

M. McLean:

D. Ces prix représentent uniquement la valeur des produits à l'usine au moment de l'expédition?—R. Uniquement leur valeur à l'usine.

D. Examinons les autres chiffres. On emploie des capitaux un peu moindres et près de 1,000 ouvriers de plus, et l'on paie environ \$1,000,000 de plus en salaires et gages, on dépense davantage pour le combustible et l'énergie électrique et moins pour les matières premières, et pourtant la valeur de la production accuse une différence d'un million et trois quarts?—R. Je pourrais vérifier ces chiffres.

M. Graham:

D. Vous aller faire en sorte de les vérifier?—R. Oui, monsieur, je vais m'en occuper.

On remarquera que le coût des matières premières, par rapport à la valeur des produits, est descendu jusqu'à 32 p. 100 en 1931, mais règle générale le coût des matières premières a représenté de 40 à 44 p. 100 de la valeur des produits. Les gages et salaires ont varié entre 31 et 42 p. 100 de la valeur de la production. Le coût des matières premières, du combustible, de l'énergie électrique et des gages a représenté environ 80 p. 100 de la valeur globale des produits. On notera, d'après le diagramme, qu'en 1931, 1932, 1933 et 1934 les salaires et gages ont dépassé le coût des matières premières utilisées.

M. Mitchell:

D. En examinant la ligne "matières premières" sur le graphique, je remarque que les variations ont toutes été plutôt graduelles jusqu'à 1928, alors qu'en une seule année un fléchissement marqué s'est produit. A quoi faut-il l'attribuer?—R. Il n'y a eu qu'un léger fléchissement en 1928.

D. Oui, entre 1927 et 1928 apparemment, tandis que les gages, les produits et les capitaux immobilisés, etc. sont demeurés passablement stables. A quoi faut-il attribuer cela?—R. Il me serait impossible de le dire de but en blanc.

M. Graham:

D. Voulez-vous prendre note de la chose et vous en informer?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Je prierais les membres du Comité de s'exprimer à haute voix en posant leurs questions au témoin, afin que les sténographes puissent transcrire leurs questions avec exactitude.

Le TÉMOIN: J'ai relevé les salariés et les ouvriers à gages pour chaque année de la période et j'ai constaté que le salaire annuel moyen variait d'un minimum de \$1,599 en 1927 à un maximum d'un peu plus de \$1,900 en 1930 et 1931. Le chiffre moyen des gages variait entre un maximum de \$1,249 pour 1920 et un minimum de \$805 pour 1933. La baisse du chiffre annuel moyen des gages est probablement due à l'embauchage d'ouvriers à emploi intermittent depuis quelques années.

M. Mitchell:

D. Ces gages sont-ils ceux des employés permanents, ou bien les chiffres comprennent-ils les employés saisonniers?—R. Il s'agit des gages de tous les ouvriers embauchés durant l'année.

D. La rémunération de tous est-elle calculée sur une base annuelle?—R. Celle des salariés serait calculée sur une base annuelle ou mensuelle, et celle des ouvriers à gages sur une base hebdomadaire ou horaire.

M. Douglas:

D. Les chiffres s'appliquent-ils uniquement à la main-d'œuvre non spécialisée, ou bien à la fois à cette dernière et aux salariés?—R. Ils s'appliquent à la fois aux salariés et aux ouvriers à gages.

D. Le haut personnel y est-il compris?—R. Qu'entendez-vous par "haut personnel"?

D. Les surintendants et les gérants?—R. Oui.

M. Coldwell:

D. Comment expliquez-vous la hausse des salaires en 1930 et 1931, comparativement à 1927 et 1928?—R. C'est que, comme vous le constaterez si vous avez les chiffres sous la main, il y avait en 1931 1,064 salariés, alors qu'en 1932, on en comptait 691.

M. GRAHAM: Il serait peut-être intéressant d'indiquer en substance le nombre d'employés indiqués à la page 4.

Le TÉMOIN: Désirez-vous que j'en donne lecture?

M. GRAHAM: Oui.

Le TÉMOIN (lisant):

TABEAU N° 2—INDUSTRIE DES INSTRUMENTS ARATOIRES AU CANADA

Moyenne des salaires et gages payés de 1920 à 1934 inclusivement

Année	Salaires			Gages		
	Nombre d'employés	Salaires	Salaire moyen	Nombre d'ouvriers à gages	Gages	Chiffre moyen des gages
		\$	\$		\$	\$
1920.....	1,718	3,047,426	1,774	11,120	13,894,561	1,249
1921.....	1,664	2,881,240	1,732	7,534	8,927,460	1,185
1922.....	1,348	2,282,890	1,694	4,873	4,802,057	985
1923.....	1,353	2,395,367	1,770	6,439	6,716,847	1,043
1924.....	1,288	2,317,521	1,799	5,412	5,875,340	1,085
1925.....	1,353	2,254,068	1,665	6,206	6,835,153	1,101
1926.....	1,528	2,548,069	1,667	8,563	10,088,846	1,178
1927.....	1,518	2,427,643	1,599	9,493	10,887,857	1,146
1928.....	1,659	2,936,250	1,769	9,208	10,664,703	1,158
1929.....	1,765	3,323,356	1,882	9,643	11,452,533	1,187
1930.....	1,530	2,915,138	1,905	5,875	6,648,911	1,131
1931.....	1,064	2,034,734	1,912	3,407	2,962,998	869
1932.....	691	1,322,367	1,913	2,067	1,775,608	859
1933.....	615	1,094,880	1,780	2,424	1,952,621	805
1934.....	578	1,990,107	1,886	3,128	2,686,811	858

M. McLean:

D. De quelle catégorie d'employés s'agit-il?—R. De salariés.
D. D'employés salariés?—R. Oui.

M. Mitchell:

D. C'est le nombre de salariés que vous indiquez?—R. Oui.
D. Comment expliquez-vous le fait que le nombre moyen d'employés est partout inférieur au nombre total de salariés. Le nombre moyen d'employés indiqué par ce diagramme est moindre, dans le cas de chaque chiffre, que le total des employés salariés, d'après les chiffres que vous avez cités?—R. J'ai d'abord indiqué les années. Est-ce cela qui vous a induit en erreur? Prenons 1920, par exemple. Il y avait cette année-là 12,000 employés, n'est-il pas vrai?

D. Le nombre moyen d'employés est de 12,838?—R. Oui.

D. Quel est le chiffre pour la dernière année du tableau dont vous avez donné lecture?—R. 578 salariés en 1934.

M. Coldwell:

D. Serait-on fondé à tirer la conclusion que voici: De 1918 à 1931 les salariés qui ont été congédiés de ces établissements étaient les moins rémunérés; les employés les mieux rémunérés ont conservé leur emploi?—R. J'incline à penser comme vous. Je crois qu'aux époques de ralentissement des affaires, des sténographes, des commis et autres employés de même catégorie ont été congédiés et que les autres employés de plus hauts grades ont gardé leur emploi. Telle est la supposition que j'ai faite. En ce qui concerne les surintendants, les contremaîtres et d'autres employés payés au mois, il serait naturel qu'on désirât les garder afin de ne pas désorganiser le personnel de l'usine; on ne les aurait donc pas congédiés.

M. GRAHAM: Il serait peut-être opportun d'obtenir plus de détails là-dessus.

M. Coldwell:

D. Avez-vous préparé des données sur les unités de travail entrant dans la production d'une machine pour les années 1920, 1925, 1930 et 1932?—R. Le coût de production de cette machine?

D. Oui, sur la base du coût de la main-d'œuvre, calculé d'après le nombre d'heures de travail.—R. Non, je n'en ai pas préparées.

M. GRAHAM: Nous faisons préparer en ce moment par le ministère du Travail les taux horaires pour tous les genres. Est-ce là le renseignement que vous désirez?

M. COLDWELL: Non. J'aimerais à obtenir des renseignements sur toutes les catégories de main-d'œuvre, et à connaître le coût de la main-d'œuvre entrant dans la fabrication de l'instrument pour les années 1920, 1925, 1930 et 1932.

M. GRAHAM: M. MacDonald s'occupe de la chose en ce moment. Comme vous le remarquerez en examinant les témoignages entendus par le comité d'enquête sur les écarts de prix, quelques-unes des compagnies nous ont fourni des données comparatives sur le coût de la main-d'œuvre et des matières premières pour les années 1913 et 1934. Si j'ai bonne mémoire, nous demandons ce renseignement dans notre questionnaire. Il fut fourni au comité d'enquête sur les écarts de prix et M. MacDonald est en train de mettre les données au point afin d'indiquer au comité le coût comparatif de production des lieuses en 1913.

M. COLDWELL: Je veux en venir à ceci: si l'on veut bien comprendre la situation, il faut envisager le coût croissant de la main-d'œuvre comme l'un des facteurs de la production d'une machine.

M. GRAHAM: C'est un point important, et afin de nous renseigner là-dessus, nous avons demandé au ministère du Travail d'établir le taux horaire des gages pour les différentes catégories de main-d'œuvre entrant dans la fabrication d'un instrument aratoire.

M. MITCHELL: Sur la base du nombre d'heures de travail?

M. DONNELLY: Ces statistiques n'ont aucun rapport avec les agences de ventes.

Le TÉMOIN: Non, monsieur.

M. DONNELLY: Elles portent uniquement sur la fabrication?

Le TÉMOIN: Elles ne visent que l'usine.

M. GOLDING: Les fabricants d'instruments aratoires devraient être en mesure d'indiquer le coût de la main-d'œuvre entrant dans la production de leurs machines, de même que les autres frais. Ce sont là des renseignements importants.

Le TÉMOIN: Oui.

M. Donnelly:

D. Pouvons-nous obtenir des chiffres permettant de bien comprendre ce que signifie la troisième colonne?—R. Pardon, je n'ai pas bien saisi.

D. Nous pouvons obtenir des détails quant aux salaires et gages et savoir à quels chiffres ils s'élèvent respectivement?—R. Oui.

D. Pour les ouvriers à gages et salariés?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Le tableau sera annexé au procès-verbal, où l'analyse en sera faite.

M. Donnelly:

D. Vous nous avez indiqué le nombre de salariés?—R. Oui, et j'ai aussi la somme reçue, ainsi que le salaire et les gages annuels. Le tout figurera au procès-verbal.

M. Mitchell:

D. Vous nous avez déjà indiqué les moyennes?—R. Oui. Je dirai que la moyenne des gages au cours des quatre dernières années est d'un peu plus de \$800. La diminution est probablement due à l'embauchage d'ouvriers à emploi intermittent. Il est possible qu'un plus grand nombre d'ouvriers aient touché les anciens taux de gages, mais leur emploi n'a pas été continu.

[M. W. H. Losee.]

M. Thorson:

D. Ils auraient pu être payés selon un taux plus élevé?—R. C'est possible, mais même alors la moyenne des gages annuels par ouvrier serait plus basse.

M. Perley:

D. Veuillez expliquer la première colonne.—R. Ainsi que je l'ai expliqué au commencement, nous avons classé les maisons selon leur produit principal. Si un homme fabrique des machines à laver et des charrues, et produit plus de charrues, la valeur de cette dernière production est plus forte que dans le cas des machines à laver; par conséquent, on le classera dans l'industrie des instruments aratoires, mais s'il fabrique plus de machines à laver que de charrues, il sera classé dans l'industrie des machines. C'est là notre méthode de classement, car il y a bien des cas, surtout dans l'industrie du fer et de l'acier, où certaines compagnies fabriquent divers produits. Elles exploitent d'importantes fonderies, voyez-vous; il est donc évident que c'est le mieux que nous puissions faire en matière de classement.

D. Cela indique-t-il que les nombreuses petites fabriques d'instruments aratoires ont été absorbées par les grandes?—R. Elles ont pu être absorbées ou bien elles ont peut-être fermé leurs portes.

D. Cessé d'exister?—R. Oui.

M. McLean:

D. Il se peut que les usines aient fermé temporairement leurs portes?—R. Oui, cela a pu arriver aussi.

Afin de permettre une étude plus détaillée des données, on a divisé les statistiques de la valeur de la production, du nombre d'employés et des capitaux immobilisés en certains groupes distincts pour les années 1934, 1929, 1924 et 1920. Les résultats sont indiqués aux tableaux 3, 4, 5 et 6. Voici des faits tirés de ces tableaux:

Valeur de la production

En 1920 il existait 32 fabriques d'un rendement annuel de plus de \$250,000 chacune; elles formaient 33 p. 100 du nombre total d'usines comprises dans l'industrie. La production globale de ces usines représentait 94 p. 100 de la valeur totale de la production.

En 1924, on comptait 16 fabriques d'un rendement annuel de plus de \$250,000 chacune; elles formaient 25 p. 100 du nombre total d'usines comprises dans l'industrie. La production globale de ces fabriques représentait 89 p. 100 de la valeur totale de la production.

En 1929, 22 fabriques avaient une production annuelle de plus de \$250,000 chacune, et formaient 35 p. 100 du nombre total d'usines dans l'industrie. Leur production globale représentait 94 p. 100 de la valeur totale de la production.

En 1934, il y avait 8 fabriques d'un rendement annuel de plus de \$250,000, formant 23 p. 100 du nombre total de celles que comprenait l'industrie. La production globale de ces fabriques représentait 85 p. 100 de la valeur totale de la production.

Nombre d'employés

En 1920, 27 fabriques, soit 27 p. 100 du nombre total, employaient chacune plus de 100 ouvriers. Ces employés représentaient 88 p. 100 de tous ceux que comptait l'industrie. La production globale de ce groupe de fabriques équivalait à 89 p. 100 de la valeur totale de la production pour cette année-là.

En 1924, 16 fabriques, soit 25 p. 100 du nombre total, employaient chacune plus de 100 ouvriers; ces derniers représentaient 84 p. 100 de tous ceux qu'employait l'industrie. La production globale de ce groupe de fabriques formait 89 p. 100 de la valeur totale de la production.

En 1929, 19 fabriques, soit 30 p. 100 du nombre total, employaient chacune plus de 100 ouvriers; ceux-ci représentaient 90 p. 100 de tous ceux qu'employait l'industrie. La production globale de ce groupe de fabriques équivalait à 92 p. 100 de la valeur totale de la production.

En 1934, 8 fabriques, soit 25 p. 100 du nombre total, employaient chacune plus de 100 ouvriers. Ces employés représentaient 84 p. 100 de tous ceux que comprenait l'industrie. La production globale de ce groupe de fabriques formait 85 p. 100 de la valeur totale de la production.

Capitaux immobilisés

En 1920, 27 fabriques, soit 27 p. 100 du nombre total, disposaient d'un capital de plus de \$500,000. Ce groupe représentait 93 p. 100 des capitaux globaux immobilisés et figurait pour 86 p. 100 dans la valeur totale de la production.

En 1924, 17 fabriques, soit 28 p. 100 du nombre total, disposaient de plus de \$500,000 chacune. Ce groupe représentait 92 p. 100 des capitaux globaux immobilisés, et figurait pour 89 p. 100 dans la valeur totale de la production.

En 1929, 17 fabriques, soit 27 p. 100 du nombre total, utilisaient un capital de plus de \$500,000. Ce groupe représentait 94 p. 100 des capitaux globaux immobilisés et figurait pour 90 p. 100 dans la valeur totale de la production.

En 1934, 12 fabriques, soit 34 p. 100 du nombre total, disposaient d'un capital de plus de \$500,000. Ce groupe représentait 95 p. 100 des capitaux globaux immobilisés et figurait pour 89 p. 100 dans la valeur totale de la production.

TABLEAU N° 3—INDUSTRIE DES INSTRUMENTS ARATOIRES AU CANADA, 1920

Statistiques principales selon la production, le nombre d'employés et les capitaux immobilisés

	Nombre de fabriques	Capitaux immobilisés	Nombre de salariés	Salaires	Nombre d'ouvriers à gages	Gages	Coût du combustible*	Coût des matières premières à l'usine	Valeur marchande des produits à l'usine
		\$		\$		\$	\$	\$	\$
(a) PRODUCTION—									
Au-dessous de \$5,000.....	12	53,499			14	10,371	1,086	7,727	26,785
De \$5,001 à \$10,000.....	5	58,341	3	4,647	11	9,092	851	10,387	33,623
De \$10,001 à \$25,000.....	10	296,864	10	9,826	61	62,879	4,590	60,197	168,662
De \$25,001 à \$50,000.....	13	982,043	35	51,378	154	147,831	12,448	163,518	496,846
De \$50,001 à \$100,000.....	11	1,421,271	49	77,368	128	130,980	7,479	338,664	800,367
De \$100,001 à \$250,000.....	16	3,830,883	115	203,515	580	606,150	27,401	871,720	2,344,806
De \$250,001 à \$500,000.....	11	7,215,924	205	277,707	996	1,067,673	90,719	1,577,698	4,064,056
De \$500,001 à \$1,000,000.....	9	17,055,085	206	578,279	1,324	1,629,112	126,351	2,739,831	6,631,890
Au-dessus de \$1,000,000.....	12	79,954,803	1,092	1,844,706	7,855	10,230,473	791,412	16,818,648	35,734,267
Total.....	99	110,868,713	1,715	3,047,426	11,123	13,894,561	1,062,337	22,588,390	50,301,302
(b) EMPLOYÉS—									
Au-dessous de 11.....	33	777,303	29	52,425	97	108,907	7,395	273,177	608,491
De 11 à 20.....	15	1,687,793	64	88,659	167	170,026	12,274	311,855	852,071
De 21 à 50.....	15	2,871,776	98	169,298	401	416,494	26,285	694,785	1,777,435
De 51 à 100.....	9	3,733,645	94	135,727	573	581,765	44,945	971,493	2,232,328
De 101 à 200.....	13	18,769,317	313	752,644	1,541	1,918,652	141,109	2,779,099	8,151,696
De 201 à 500.....	7	10,704,694	240	328,180	1,701	1,880,950	123,973	3,654,688	7,469,148
Au-dessus de 500.....	7	72,324,185	877	1,520,493	6,643	8,817,767	706,356	13,903,293	29,210,133
Total.....	99	110,868,713	1,715	3,047,426	11,123	13,894,561	1,062,337	22,588,390	50,301,302
(c) CAPITAUX IMMOBILISÉS—									
Au-dessous de \$25,000.....	24	222,783	18	25,134	71	68,962	3,913	107,626	270,125
De \$25,000 à \$100,000.....	22	1,274,000	69	103,932	215	242,192	14,921	452,112	1,203,195
De \$100,001 à \$500,000.....	26	6,616,305	211	318,114	1,324	1,362,560	74,114	2,299,252	5,487,607
De \$500,001 à \$1,000,000.....	8	5,685,485	161	234,175	864	906,772	95,918	1,697,184	4,200,172
De \$1,000,001 à \$2,000,000.....	10	16,041,213	323	506,483	1,940	2,414,467	193,385	3,549,748	8,819,923
Au-dessus de \$2,000,000.....	9	81,028,927	933	1,854,590	6,709	8,899,608	680,086	14,482,468	30,320,280
Total.....	99	110,868,713	1,715	3,047,426	11,123	13,894,561	1,062,337	22,588,390	50,301,302

* A l'exclusion de l'énergie électrique.

TABLEAU N° 4—INDUSTRIE DES INSTRUMENTS AÏATOIRES AU CANADA, 1924

Statistiques principales selon la production, le nombre d'employés et les capitaux immobilisés

	Nombre de fabriques	Capitaux immobi- lisés	Nombre de saliariés	Salaires	Nombre d'ouvriers à gages	Gages	Coût du combus- tible	Coût des matières premières à l'usine	Valeur marchande des produits à l'usine
		\$		\$		\$	\$	\$	\$
(a) PRODUCTION—									
Au-dessous de \$5,000.....	3	25,646	3	450	2	1,331	186	3,092	10,669
De \$5,001 à \$10,000.....	4	93,670	1	293	17	11,393	527	7,663	27,690
De \$10,001 à \$25,000.....	9	544,826	13	18,086	43	40,796	6,413	45,539	132,384
De \$25,001 à \$50,000.....	13	1,174,443	41	63,964	108	113,490	8,200	155,678	448,666
De \$50,001 à \$100,000.....	7	1,329,645	26	42,960	154	147,959	13,561	175,599	474,182
De \$100,001 à \$250,000.....	11	5,831,408	123	226,731	583	592,108	57,340	663,899	1,695,696
De \$250,001 à \$500,000.....	7	6,977,920	186	317,811	615	657,427	52,202	743,204	2,612,655
De \$500,001 à \$1,000,000.....	3	7,297,912	117	266,906	541	593,585	78,417	1,169,674	2,291,046
Au-dessus de \$1,000,000.....	6	59,601,917	778	1,380,320	3,349	3,717,251	388,768	8,736,296	18,754,183
Total.....	63	82,877,387	1,288	2,317,521	5,412	5,875,340	605,614	11,700,644	26,447,171
(b) EMPLOYÉS—									
Au-dessous de 11.....	20	886,398	30	37,754	72	63,616	7,998	97,049	308,993
De 11 à 20.....	12	1,257,084	39	66,975	130	137,262	10,731	263,849	575,200
De 21 à 50.....	7	1,805,017	47	75,894	173	172,750	16,870	177,829	577,608
De 51 à 100.....	8	4,077,089	87	161,120	489	509,606	41,491	523,181	1,453,149
De 101 à 200.....	8	9,093,561	239	406,167	808	835,850	79,747	1,321,572	3,286,398
De 201 à 500.....	5	16,062,249	297	584,485	1,102	1,189,734	140,885	2,111,232	6,288,641
Au-dessus de 500.....	3	49,695,989	549	985,126	2,638	2,966,522	307,892	7,205,832	13,957,182
Total.....	63	82,877,387	1,288	2,317,521	5,412	5,875,340	605,614	11,700,644	26,447,171
(c) CAPITAUX IMMOBILISÉS—									
Au-dessous de \$25,000.....	10	138,327	11	11,716	21	23,334	1,984	37,074	112,197
De \$25,000 à \$100,000.....	17	961,329	37	56,551	139	130,749	11,746	201,449	538,155
De \$100,001 à \$500,000.....	19	4,982,426	140	242,948	719	724,211	64,139	777,898	2,275,490
De \$500,001 à \$1,000,000.....	1	946,023	30	44,285	22	33,305	2,618	99,606	177,159
De \$1,000,001 à \$2,000,000.....	10	13,170,738	375	625,103	1,155	1,218,793	134,390	2,275,328	5,520,195
Au-dessus de \$2,000,000.....	6	62,678,544	695	1,336,918	3,356	3,744,948	390,737	8,309,289	17,825,975
Total.....	63	82,877,387	1,288	2,317,521	5,412	5,875,340	605,614	11,700,644	26,447,171

TABLEAU N° 5—INDUSTRIE DES INSTRUMENTS ARATOIRES AU CANADA, 1929

Statistiques principales selon la production, le nombre d'employés et les capitaux immobilisés

	Nombre de fabriques	Capitaux immobi- lisés	Nombre de salariés	Salaires	Nombre d'ouvriers à gages	Gages	Coût du combus- tible	Coût des matières premières à l'usine	Valeur marchande des produits à l'usine
				\$		\$	\$	\$	\$
(a) PRODUCTION—									
Au-dessous de \$5,000.....	8	119,031	5	3,009	13	7,293	1,933	4,770	20,299
De \$5,001 à \$10,000.....	4	140,474	2	3,600	9	6,757	440	11,316	28,025
De \$10,001 à \$25,000.....	8	602,527	16	23,899	71	63,465	3,813	53,804	162,100
De \$25,001 à \$50,000.....	6	875,872	27	35,929	53	51,975	5,590	91,590	233,713
De \$50,001 à \$100,000.....	7	1,134,628	30	49,713	161	135,754	9,760	205,039	559,777
De \$100,001 à \$250,000.....	7	2,778,324	86	153,618	396	390,295	21,571	421,463	1,266,311
De \$250,001 à \$500,000.....	9	6,137,217	142	273,798	836	971,423	50,292	1,144,075	3,163,225
De \$500,001 à \$1,000,000.....	5	7,904,665	205	395,845	594	696,852	28,928	832,115	3,407,646
Au-dessus de \$1,000,000.....	8	83,864,035	1,252	2,383,945	7,510	9,128,719	677,307	16,252,809	31,818,383
Total.....	62	103,356,773	1,765	3,323,356	9,643	11,452,533	799,634	19,016,981	40,659,479
(b) EMPLOYÉS—									
Au-dessous de 11.....	19	826,899	27	40,952	58	51,404	5,183	115,698	281,180
De 11 à 20.....	8	930,467	25	30,060	87	84,183	5,106	91,007	285,380
De 21 à 50.....	8	1,293,190	50	86,742	228	184,428	16,327	243,181	700,920
De 51 à 100.....	8	4,110,255	104	193,833	467	456,732	30,361	753,551	2,050,458
De 101 à 200.....	10	10,447,685	213	431,747	1,169	1,411,415	59,695	1,438,210	4,711,175
De 201 à 500.....	3	5,897,850	217	342,906	792	874,456	57,955	1,944,671	3,936,793
Au-dessus de 500.....	6	79,850,427	1,129	2,197,116	6,842	8,380,915	625,007	14,430,663	28,693,573
Total.....	62	103,356,773	1,765	3,323,356	9,643	11,452,533	799,634	19,016,981	40,659,479
(c) CAPITAUX IMMOBILISÉS—									
Au-dessous de \$25,000.....	8	78,110	3	1,950	14	7,085	1,050	6,680	25,726
De \$25,000 à \$100,000.....	15	703,443	33	51,272	116	97,561	9,769	126,420	359,172
De \$100,001 à \$500,000.....	22	5,741,765	197	338,809	1,012	1,107,737	59,059	1,307,794	3,777,847
De \$500,001 à \$1,000,000.....	3	2,091,251	71	106,716	317	339,568	14,356	300,420	1,437,525
De \$1,000,001 à \$2,000,000.....	7	9,956,108	310	538,894	1,397	1,564,407	136,625	2,552,324	6,007,035
Au-dessus de \$2,000,000.....	7	84,786,096	1,151	2,285,715	6,787	8,336,175	578,775	14,723,343	29,052,174
Total.....	62	103,356,773	1,765	3,323,356	9,643	11,452,533	799,634	19,016,981	40,659,479

TABLEAU N° 6—INDUSTRIE DES INSTRUMENTS AGRICOLES AU CANADA, 1934

Statistiques principales selon la production, le nombre d'employés et les capitaux immobilisés

	Nombre de fabriques	Capitaux immobi- lisés	Nombre de salariés	Salaires	Nombre d'ouvriers à gages	Gages	Coût du combus- tible	Coût des matières premières à l'usine	Valeur marchande des produits à l'usine
		\$		\$		\$	\$	\$	\$
(a) PRODUCTION—									
Au-dessous de \$5,000.....	3	224,801	8	8,097	4	2,458	209	1,869	10,408
De \$5,001 à \$10,000.....	4	126,683	4	4,730	11	8,625	2,303	9,676	32,641
De \$10,001 à \$25,000.....	5	526,107	12	16,857	62	33,927	2,428	26,173	89,625
De \$25,001 à \$50,000.....	6	626,323	24	26,484	70	54,955	4,780	74,849	245,834
De \$50,001 à \$100,000.....	4	3,336,064	39	88,929	102	70,845	7,557	92,479	284,957
De \$100,001 à \$250,000.....	5	2,675,721	49	85,649	188	153,979	16,474	193,625	632,547
De \$250,001 à \$500,000.....	3	4,253,572	121	161,122	290	228,515	41,765	465,954	1,217,803
Au-dessus de \$500,000.....	5	43,943,425	321	698,239	2,401	2,133,507	292,776	2,768,196	6,303,941
Total.....	35	55,742,696	578	1,090,107	3,128	2,686,811	368,292	3,632,821	8,817,756
(b) EMPLOYÉS—									
Au-dessous de 11.....	11	559,153	23	25,323	34	27,359	4,989	36,706	153,832
De 11 à 20.....	4	347,949	15	21,280	34	36,165	1,784	71,989	188,818
De 21 à 50.....	8	2,130,790	50	73,704	178	116,514	16,428	194,881	534,217
De 51 à 100.....	4	4,507,807	48	110,439	191	144,751	10,550	95,095	419,645
De 101 à 200.....	3	4,253,572	121	161,122	290	228,515	41,765	465,954	1,217,803
Au-dessus de 200.....	5	43,943,425	321	698,239	2,501	2,133,507	292,776	2,768,196	6,303,941
Total.....	35	55,742,696	578	1,090,107	3,128	2,686,811	368,292	3,632,821	8,817,756
(c) CAPITAUX IMMOBILISÉS—									
Au-dessous de \$25,000.....	3	39,756	2	1,430	2	1,987	875	3,910	19,540
De \$25,000 à \$100,000.....	11	566,088	27	28,325	95	59,227	7,093	73,426	246,047
De \$100,001 à \$500,000.....	9	1,927,989	62	97,372	181	133,451	13,946	240,730	673,466
De \$500,000 à \$1,000,000.....	3	2,304,800	53	70,040	179	151,281	21,281	287,608	635,835
De \$1,000,001 à \$2,000,000.....	3	3,755,662	115	147,098	308	276,586	28,982	304,247	1,065,384
Au-dessus de \$2,000,000.....	6	47,148,401	319	745,842	2,363	2,064,279	296,115	2,722,900	6,177,484
Total.....	35	55,742,696	578	1,090,107	3,128	2,686,811	368,292	3,632,821	8,817,756

Le tableau n° 7 indique le pour cent de la valeur des produits que représente le coût des matières premières. En 1920, la proportion était de 44.8 p. 100; en 1924, de 44.2 p. 100; en 1929, de 46.7 p. 100, et en 1934, de 41.1 p. 100. Pour les quatre années en question, le pour cent de la valeur des produits que formaient les salaires et gages était comme suit:

1920..	33.8 p. 100
1924..	30.9 p. 100
1929..	36.3 p. 100
1934..	42.8 p. 100

Le pour cent de la valeur des produits que représentent ces deux éléments des frais de production, joints au coût du combustible, est également indiqué dans le tableau pour ces quatre années, comme suit:

1920..	80.5 p. 100
1924..	77.3 p. 100
1929..	84.9 p. 100
1934..	88.0 p. 100

La courbe des matières premières suit naturellement celle des produits et le rapport entre le coût des matières premières et la valeur des produits va de 32 p. 100 pour 1931 à 48 p. 100 pour 1921 et 1926. Pendant la plupart des années, le chiffre ne s'est guère éloigné de 44 p. 100.

Pendant les quatre années 1931-1934, les gages et salaires ont dépassé le coût des matières premières.

TABLEAU N° 7—POUR-CENT DE LA VALEUR DES PRODUITS QUE REPRÉSENTENT CERTAINS FRAIS

Année	Matières premières par rapport aux produits	Combustible et énergie électrique par rapport aux produits	Salaires et gages par rapport aux produits	Ensemble des éléments ci-contre par rapport aux produits
1920.....	44.8	2.1	33.6	80.5
1924.....	44.2	2.2	30.9	77.3
1929.....	46.7	1.9	36.3	84.9
1934.....	41.1	4.1	42.8	88.0

M. Coldwell:

D. On relève dans les procès-verbaux de la Commission d'enquête sur les écarts de prix une déclaration à l'effet que 50 membres du haut personnel ont touché \$369,708 en 1929 et \$306,054 en 1933, ce qui ferait une moyenne d'environ \$7,000 par an?—R. Explique-t-on ce que l'on entend par "membre du haut personnel"? Savez-vous s'il s'agit de gérants ou de membres du conseil d'administration?

D. On ne fait qu'indiquer les chiffres.—R. On ne dit pas en quoi consistent leurs fonctions?

D. Non, mais les chiffres sont effectivement indiqués en détail. Ils tendent à démontrer qu'un membre du haut personnel est un employé qui touche des appointements très élevés de la fabrique et qui n'a pas à subir les réductions de salaire auxquelles sont assujettis les employés qui touchent une plus faible rémunération. Voilà la conclusion qu'on pourrait tirer. Cela constitue un facteur.

Le PRÉSIDENT: Assurément.

M. McLEAN: De quelle année s'agit-il?

M. COLDWELL: 1929, 1930 et 1933.

Le TÉMOIN: En ce qui concerne la production d'instruments aratoires, nous avons pris le nombre total d'instruments fabriqués chaque année et avons établi la valeur qu'ils représentent à la fabrique. Ils sont tous indiqués ici. Je vais vous en donner lecture si vous le désirez, mais ils figureront dans le procès-verbal.

M. GRAHAM: Monsieur le Président, afin de mettre les choses au point, je dirai que lecture ne sera pas faite des tableaux 3, 4, 5 et 6 vu qu'ils sont d'une grande longueur, mais je suppose que les données détaillées figureront dans le procès-verbal.

Le PRÉSIDENT: Oui, elles seront publiées.

M. McLean:

D. Avez-vous quelque chose qui puisse indiquer le volume? Avez-vous un nombre-indice?—R. Non, ces statistiques ne sont pas basées sur un nombre-indice; nous donnons les chiffres effectifs, mais on peut cependant appliquer un nombre-indice au premier tableau?

D. Au premier tableau?—R. Le volume de la production. Vous voulez dire sur la base de...

D. Sur la base du volume et de la valeur.

M. GRAHAM: Les diagrammes dont j'ai fait mention, M. McLean, indiquent la production des compagnies disposant de capitaux de \$500,000 à plus d'un million, et la valeur marchande des produits à l'usine y est également indiquée.

M. McLEAN: Ce n'est pas ainsi que je l'entends. Je parle du volume, comme on pourrait parler du volume de la production de blé exprimé en boisseaux plutôt qu'en dollars. Je désirerais connaître le volume de la production des machines exprimé de cette façon. Ce calcul ne serait pas bien difficile; le Bureau possède les moyens voulus pour l'effectuer. On pourrait indiquer tant de charrues, tant de faucheuses, et ainsi de suite, et donner un nombre-indice.

Le TÉMOIN: Désirez-vous ce renseignement pour chaque article particulier?

M. McLean:

D. Je me demande si vous avez quelque-chose indiquant le rendement brut? M. Coldwell a demandé des renseignements au sujet du prix unitaire par ouvrier. Un indice du volume de la production permettrait de l'établir.

Le PRÉSIDENT: On pourrait probablement faire ce calcul et vous en préparer un relevé.

M. Douglas:

D. Je me demande si le témoin pourrait nous expliquer le fait que la diminution des capitaux n'est pas proportionnée au fléchissement qu'accusent le nombre d'ouvriers employés, la production ou le coût des matières premières? Y a-t-il quelque explication à cela?—R. Cette même question m'a déjà été posée il n'y a pas longtemps.

D. La diminution des capitaux immobilisés entre 1922 et 1934 est de 50 p. 100, comparativement à une réduction de 20 p. 100 pour tout le reste. La valeur des produits, le coût des matières premières, le nombre d'employés et les gages payés sont tous compris dans ce chiffre de 20 p. 100, et je me demande si cela peut s'expliquer?—R. La diminution des capitaux n'a pas été aussi forte.

D. Oui, elle est tout à fait disproportionnée.—R. C'est que si vous avez une fabrique valant, par exemple, \$1,000,000—j'essaie simplement de répondre à la question—qui n'est pas exploitée très profitablement cette année-là, dont les

[M. W. H. Losee.]

ventes n'atteignent pas un bien fort volume, et qui produit pour une valeur de \$50,000, alors qu'elle est en mesure de produire pour \$200,000 de marchandises, les charges sur le capital restent les mêmes, et votre capital ne change pas. La valeur de la production monterait ou baisserait, n'est-ce pas? Votre question portait-elle là-dessus?

D. C'est cela que je désire savoir. Laisseriez-vous entendre que plusieurs de ces fabriques ont des capitaux excessifs?—R. Non, monsieur, je n'en sais rien. Il n'est pas question en cela de l'organisation financière d'une fabrique.

M. Mitchell:

D. Imputeriez-vous la dépréciation sur toute votre fabrique qui aurait pu produire beaucoup plus qu'elle ne l'a fait? Tiendriez-vous compte de la dépréciation dans l'établissement du coût de ce que vous auriez effectivement produit?—R. Les marchandises effectivement produites à la fabrique ont une valeur marchande à l'usine, et j'imagine que les diverses fabriques n'ont pas toutes le même système.

M. GOLDING: Quoi qu'il en soit, il faut amortir la dépréciation.

M. Mitchell:

D. La dépréciation totale de la fabrique est-elle, oui ou non, appliquée aux machines produites cette année là?—R. Je ne saurais dire.

M. McLEAN: Je ne crois pas que le témoin puisse répondre à cette question.

M. Ward:

D. Serait-il juste de dire que l'on continue d'appliquer à la production l'intérêt sur la valeur totale—\$55,000,000 dans le cas présent—ainsi que les impôts sur la fabrique tout entière, la dépréciation, les assurances et toutes les charges habituelles? Ces charges relatives à toute la fabrique sont-elles appliquées aux machines produites?—R. Je doute que je sois en mesure de répondre à cette question.

M. GRAHAM: Je ne crois pas que le témoin puisse répondre à cette question.

M. WARD: Y aurait-il quelque possibilité d'obtenir ce renseignement?

M. THORSON: Cela viendra plus tard.

M. GRAHAM: Oui; c'est l'un des renseignements les plus importants que nous sommes à recueillir.

M. WARD: Ceci résulte d'un questionnaire.

M. THORSON: Mais sur une base tout à fait différente.

Le PRÉSIDENT: Un ministère de l'administration s'occupe de recueillir ces données en vue d'un relevé statistique. On n'est pas j'imagine, en mesure d'obtenir des détails quant au mode de calcul des différents chiffres. Ce comité devrait être à même d'obtenir ces renseignements en interrogeant les fabriques d'instruments aratoires elles-mêmes. Je ne crois pas que le témoin soit en mesure de fournir ces détails. Il n'a pas, j'imagine, l'avantage de les connaître.

M. WARD: Je constate avec plaisir que vous vous êtes servi des mots "en interrogeant les compagnies elles-mêmes". Qui conduira cet interrogatoire?

Le PRÉSIDENT: Si nous pouvons les amener à fournir ces renseignements, nous espérons que le comité les interrogera.

M. WARD: Je ne voudrais pas m'écarter trop du sujet, mais je désirerais savoir si M. Graham est censé pouvoir se procurer ces détails?

M. GRAHAM: Nous avons transmis des questionnaires et c'est en nous basant sur les données fondamentales ainsi fournies par les établissements, de même que sur les déclarations affirmatives de ces derniers que nous procéderons. Tel sera le

point de départ de nos vérifications. Il se peut qu'il faille vérifier très soigneusement certains détails particuliers, à la lumière des données spécifiques fournies par les compagnies, mais l'interrogatoire se fera de la façon ordinaire.

M. WARD: Monsieur le président, il y a une autre question que je désirerais poser à M. Graham. A-t-il l'intention de s'en remettre uniquement aux renseignements que fourniront les compagnies?

M. GRAHAM: Non.

Le PRÉSIDENT: Non, pas nécessairement.

M. GRAHAM: Après que nous aurons eu l'occasion d'étudier, du point de vue de ces tendances les données fondamentales demandées, nous prions les directeurs des fabriques de machines de comparaître devant ce comité afin de répondre à de multiples questions concernant ces données.

M. MITCHELL: Le comité sera prêt à poser les questions?

M. McLean:

D. Si je comprends bien, on a recueilli et noté ces chiffres pendant près de vingt ans sans qu'il fût question d'une enquête?—R. Oui, c'est bien cela.

M. McKenzie:

D. Le nombre de fabriques a graduellement diminué entre 1920 et 1935; le nombre de compagnies a-t-il pareillement diminué? Savez-vous combien de compagnies s'occupent de la fabrication d'instruments aratoires?—R. Je pourrai vous procurer ce renseignement. Vous désireriez connaître le nombre de compagnies correspondant à ces fabriques? Est-ce là le renseignement que vous désirez?

D. Oui.—R. En ce cas, nous pouvons l'obtenir.

M. Evans:

D. Dans un renvoi vous indiquez une diminution du nombre de compagnies?—R. C'est le mot "fabriques" qui devrait figurer là. Lorsqu'on relève le mot "compagnie" à la page 2, on devrait lire "fabrique". Ainsi que je l'ai dit, nous avons pris le nombre total d'instruments fabriqués au cours d'une année et en avons établi la valeur totale telle qu'indiquée; sous la rubrique "charrues à disques", pour 1920, nous avons constaté que la production de toutes les compagnies se chiffrait à 2,188 unités, et que la valeur par charrue était de \$69.70. Vais-je donner lecture du tableau n° 8, monsieur le président?

M. Graham:

D. Choisissez les articles que vous avez dans l'idée?—R. En 1924 le prix moyen des charrues à disques était de \$99.52; en 1929, de \$113.70; en 1934, de \$103.61. Passons aux lieuses de grain; en 1920, il s'en est fabriqué 36,900 dont le prix moyen à l'usine était de \$170.66. En 1924, la production s'est chiffrée à 21,323 d'un prix moyen de \$177.76 soit une légère hausse.

M. Tomlinson:

D. S'agit-il d'une seule variété de lieuses?—R. Toutes les grandeurs sont comprises.

M. Ward:

D. Ce sont les prix de vente que vous nous donnez présentement?—R. A l'usine.

[M. W. H. Losee.]

M. GRAHAM: Ce serait le prix réalisé par la compagnie à son usine. Ce n'est pas le prix de la fabrique, mais le prix facturé aux marchands, moins la commission. Telle est l'opinion de M. Losee quant à ce que ce chiffre représente.

M. Wood:

D. Le transport est-il ajouté à ce prix? (Pas de réponse.)

M. GRAHAM: Ils ne comprendraient pas le transport.

M. WARD: Rien ne nous indique que le prix facturé au marchand à quelque rapport avec le coût effectif?

M. GRAHAM: Non; c'est uniquement le prix que les compagnies déclarent avoir réalisé à la sortie de l'usine.

M. McLean:

D. Voulez-vous m'indiquer la valeur des lieuses pour 1933?—R. J'en ai ici un rapport.

M. JOHNSTON: Ce prix est le même que le prix de gros.

M. McLean:

D. De quelles années s'agit-il?—R. 1920, 1924, 1929 et 1934.

D. Voulez-vous l'indiquer pour 1934?—R. Le prix moyen a été de \$154.81.

Le PRÉSIDENT: Il s'est fabriqué 7,253 lieuses en 1934.

Le TÉMOIN: Puis les semoirs: 1920: 18,420; prix moyen, \$140.69; 1924: 5,808; prix moyen, \$137.48; 1929: 20,184; prix moyen, \$157.39; 1934: 1,055; prix moyen, \$112.77. Tous les autres articles principaux figureront au procès-verbal.

Le président:

D. Ces prix sont ceux que la compagnie a fixés pour ces instruments à l'usine? —R. Oui.

Q. C'est son propre chiffre?—R. Oui. J'ai ajouté à ce relevé les noms des compagnies dont les usines étaient en exploitation en 1934.

TABLEAU N° 8—PRODUCTION DE CERTAINS INSTRUMENTS ARATOIRES, ET PRIX MOYENS À L'USINE

Article	1920			1924			1929			1934		
	Quantité	Valeur	Prix moyen									
		\$	cts.		\$	\$ cts.		\$	\$ cts.		\$	\$ cts.
CHARRUES—												
A disques.....	2,188	211,602	96 70	1,216	121,014	99 52	3,866	439,561	113 70	1,632	169,089	103 61
Simple à mancherons.....	33,873	652,253	19 28	15,852	326,811	20 62	22,510	503,177	22 35	20,462	200,781	9 81
Polysoc, à mancherons.....							7,155	307,073	42 92	3,678	138,154	37 56
Simple, à siège.....	7,013	409,430	58 38	1,796	89,351	49 75	4,237	187,359	44 22	441	16,914	38 35
Polysoc à siège.....	11,892	818,871	68 86	9,874	634,297	64 24	8,611	596,071	69 22	1,576	102,030	64 74
Polysoc, à tracteur.....	24,999	2,636,117	105 45	1,483	146,545	98 82	27,607	2,701,909	97 87	639	54,858	85 85
De côtéau.....				873	11,830	13 55	1,034	14,776	14 29	1,412	18,814	13 32
Toutes autres.....	1,359	76,411		900	17,100		441	21,525		428	58,989	
HERSES—												
A disques.....	21,359	1,163,614	54 48	9,124	414,239	45 40	25,473	1,569,431	61 61	3,564	239,255	67 13
A dents droites.....	73,567	397,402	5 40	2,109	14,768	7 00	12,789	64,801	5 06	2,186	13,137	6 00
A dents flexibles.....	5,098	104,097	20 42	3,316	71,330	21 51	7,196	181,598	25 24	3,135	46,156	14 72
Toutes autres.....										16	400	
MACHINES POUR MOISSON—												
Lieuses.....	36,090	6,159,345	170 66	21,323	3,790,273	177 76	24,783	4,044,375	163 19	7,253	1,122,829	154 81
Moissonneuses.....	1,742	207,501	119 12	1,851	171,748	92 79	618	79,593	128 79	59	7,453	126 32
Batteuses et moissonneuses batt.	5,338	3,752,442	702 97	4,204	3,306,882	786 60	6,717	6,358,514	946 63	738	609,325	825 64
Cultivateurs.....	18,495	1,382,002	74 72	14,719	1,044,107	70 94	14,420	1,002,398	69 51	3,358	187,339	55 79
Faucheuses à foin.....	32,650	2,203,934	67 50	22,330	1,371,888	61 44	23,628	1,366,087	57 82	8,924	545,176	61 09
Semoirs.....	18,420	2,591,630	140 69	5,808	798,462	137 48	20,184	3,176,755	157 39	1,055	118,976	112 77
Bineuses.....	7,058	72,253	10 24	7,357	64,560	8 78	13,866	122,217	8 81	8,340	52,528	6 30
Sercleurs.....							2,767	134,680	48 67	346	17,441	50 41
Planteurs de maïs.....	226	14,085	62 32	2,487	161,722	65 03	5,093	293,149	57 56	1,007	27,836	27 64
Charge-foin.....	5,019	454,703	90 60	1,761	142,651	81 01	1,853	171,119	92 35	339	24,273	71 60
Râtelux à foin (traction animale mécanique).....	16,725	544,277	32 54	5,662	214,342	37 86	10,925	320,078	29 30	4,155	121,255	29 18
Râtelux à foin (décharge laté- rale, avec faneuse).....	3,193	242,300	75 88				1,129	70,511	62 45	112	7,969	71 15
Epandeurs d'engrais.....	6,382	1,108,932	173 76	1,628	190,796	117 20	2,292	305,708	133 38	1,488	159,631	107 28
Moulins à vent.....	214	21,541	100 66	910	61,372	67 44	1,674	101,136	60 42			

La nomenclature des divers articles a varié quelque peu au cours de la période, mais les chiffres sont comparables, croit-on.

INDUSTRIE DES INSTRUMENTS ARATOIRES AU CANADA

LISTE DES COMPAGNIES QUI FABRIQUAIENT DES INSTRUMENTS ARATOIRES COMME
PRODUITS PRINCIPAUX EN 1934

Nom	Endroit où se trouve la fabrique
ILE DU PRINCE-EDOUARD—	
Hall Manufacturing Co.....	Summerside
QUÉBEC—	
Desjardins, Ltée.....	St-André de Kamouraska
Dion et Frère.....	Ste-Thérèse de Blainville
La Cie Jutras Ltée.....	Victoriaville
Moody, Matthew & Sons, Co. Ltd.....	Terrebonne
Omega Machinery Co. Ltd.....	St-Hyacinthe
ONTARIO—	
Bissell, T. E. Co. Ltd.....	Elora
Canadian Potato Machinery Co. Ltd.....	Galt
Cockshutt Plow Co.....	Brantford
De Laval Co. Ltd.....	Peterboro
Ebersol, John R.....	Milverton
Empire Farm Machinery Co. Ltd.....	Tecumseh
Ernst Bros. Co. Ltd.....	Mount Forest
Erie Iron Works, Ltd.....	St-Thomas
Goodison, John, Threshing Machine Co. Ltd..	Sarnia
Fleury's Sons, Ltd.....	Aurora
Frost & Wood Co. Ltd.....	Smith's Falls
Hergott Co.	Mildmay
International Harvester Co.....	Hamilton
Jamesway Ltd.	Weston
Massey-Harris Co. Ltd.....	Brantford
Massey-Harris Co. Ltd.....	Toronto
New Perfection Sprayer Co.....	Galt
Percival Plow & Stove Co. Ltd.....	Merrickville
Renfrew Machinery Co. Ltd.....	Renfrew
Sawyer-Massey, Ltd.	Hamilton
Spraymotor Ltd.	London
Sunshine Waterloo Co. Ltd.....	Waterloo
Tweed Foundries Ltd.....	Tweed
Waterloo Manufacturing Co. Ltd.....	Waterloo
Watson, John, Manufacturing Co. Ltd.....	Ayr
White, George & Sons, Co. Ltd.....	London
Wood, W. C., Co. Ltd.....	Toronto
MANITOBA—	
Gregg Manufacturing Co. Ltd.....	Winnipeg
Hart-Emersen Co. Ltd.....	Winnipeg

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelque membre du Comité qui désirerait poser des questions à M. Losee avant qu'il se retire?

M. Tomlinson:

D. A quoi est attribuable l'augmentation du prix des semoirs?—R. Il se peut que les dimensions des semoirs aient été accrues.

D. La même remarque s'appliquerait-elle aussi aux lieuses?—R. Oui, il faudrait comparer une lieuse de 1920 avec une de 1934.

M. Johnson:

D. Au sujet du tableau n° 1, M. McLean a parlé des années 1924 et 1925. Je désirerais attirer votre attention sur ce point, car si vous vous reportez au tableau, vous constaterez que le nombre moyen d'employés accuse une augmentation de 859 en 1925 comparativement à 1924, et une augmentation d'environ \$37,000 dans le coût du combustible et de l'énergie électrique utilisés, tandis que la valeur marchande des produits, qui était de \$26,447,171, en 1924, est descendue à \$24,770,216 en 1925. Si nous pouvions obtenir des détails précis là-dessus, ils nous seraient peut-être utiles?—R. Je vais voir ce qu'il y aura moyen de trouver à cet égard. Il va falloir que je consulte les statistiques antérieures.

M. GRAHAM: Veuillez prendre note de cela. Nous allons nous efforcer de soumettre au comité une explication du problème que soulèvent ces chiffres.

M. LEADER: M. Graham, y aurait-il moyen d'établir le coût de ces machines, non pas le prix de vente, mais le coût? Nous sera-t-il possible de nous renseigner sur un cas spécifique quelconque, où un wagon chargé de machines aurait été détruit, ou quelque autre circonstance semblable, et où une compagnie de chemin de fer aurait dû dédommager le manufacturier sur la base du prix coûtant? On m'a dit que de pareils cas se sont produits et que les compagnies de chemin de fer ont effectué un règlement sur une base de \$30 par lieuse. Nous serait-il possible de contrôler l'exactitude de ce renseignement?

M. GRAHAM: Tout ce que je puis vous dire à cet égard, c'est qu'à l'occasion de l'enquête de 1923, le représentant de la compagnie Massey-Harris déclara catégoriquement que nul cas de ce genre ne s'était produit jusqu'alors. Nous ne nous sommes pas informés auprès des compagnies de chemin de fer depuis lors. Une discussion s'éleva alors entre M. Evans et le représentant de la compagnie Massey-Harris précisément sur ce point.

M. COLDWELL: Je désirerais signaler un fait de plus à l'égard de l'autre question en discussion. Sur le total des gages et salaires payés en 1929 par les quatre plus importants fabricants d'instruments aratoires, une proportion de 2.51 p. 100 a été versée à leur cinquante administrateurs, et en 1933, 7.39 du total a été payé à leur quarante-sept administrateurs. Sur le total des gages et salaires payés en 1929 par dix petites compagnies manufacturières d'instruments aratoires, une proportion de 10.6 p. 100 a été versée à leur vingt administrateurs, et en 1933, leurs vingt administrateurs ont touché 15.59 p. 100 de la somme globale payée en salaires et gages.

M. GRAHAM: Voulez-vous parler du rapport de la Commission d'enquête sur les écarts de prix?

M. COLDWELL: Oui, je veux parler des procès-verbaux de l'enquête sur les écarts de prix.

M. Edwards:

D. Quels autres facteurs entrent dans le coût de la production, à part l'intérêt sur les capitaux utilisés, les salaires et gages et le coût des matières premières?—R. La dépréciation, les assurances et les taxes.

D. Pouvez-vous nous indiquer ces chiffres?—R. Non; nous ne traitons pas ces questions au Bureau, car cela entraînerait des recherches considérables dans toutes les fabriques.

Le PRÉSIDENT: Je crois, M. Douglas, que les renseignements en question seront fournis par les compagnies elles-mêmes.

Monsieur Losee, le comité vous remercie beaucoup pour les renseignements que vous lui avez communiqués cet avant-midi.

M. JOHNSTON: Je propose que la séance du comité soit suspendue jusqu'à 4 heures cet après-midi.

M. LEADER: J'appuie la motion. (Adoptée).

A 12 h. 45 le Comité s'ajourne jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

[M. W. H. Losee.]

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 4 h. de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: La séance est ouverte. Le témoignage que nous entendrons cet après-midi porte sur une question à laquelle nous attachons tous, je crois, beaucoup d'importance. Je suis sûr que nous sommes tous intéressés à savoir ce qui est survenu depuis quelques années en ce qui concerne les tarifs de transport. M. Bangs est prêt à nous communiquer des renseignements généraux sur les fluctuations des tarifs de transport depuis un certain nombre d'années, et si le comité le veut bien, nous allons l'entendre immédiatement.

M. RAYMOND G. BANGS est appelé.

Le président:

D. Auriez-vous la bonté de renseigner le comité quant à vos fonctions officielles?—R. Je fais partie du personnel de la section des Transports et des services d'utilité publique du Bureau fédéral de la Statistique. Monsieur le président et messieurs les membres du comité, le mémoire que je vais soumettre traite du coût relatif des instruments aratoires, des matières premières et des produits manufacturés qui entrent dans leur fabrication, pour la période comprise entre 1913 et 1936. Les tarifs de transport utilisés dans la préparation de ce mémoire ont été calculés d'après le tarif déposé à la Commission des chemins de fer.

En vue de l'étude des tarifs de transport sur les instruments aratoires, on a établi une liste de ceux dont l'emploi est le plus généralisé. Nous nous sommes donc basés sur les machines agricoles énumérées ci-dessous, expédiées par wagons entiers et comprises dans la sixième classe de marchandises, d'après la Classification des marchandises n° 18:—

1. Lieuses, moissonneuses ou faucheuses, combinées ou distinctes montées ou non montées, en vrac ou emballées.
2. Cultivateurs—montés ou non montés, en vrac ou emballés.
3. Rouleaux, timon ou brancards détachés, en vrac.
4. Machines à marquer les sillons ou les rangées—en vrac ou emballées.
5. Epieuses à grain—non montées, en vrac ou emballées.
6. Semoirs ou distributeurs d'engrais, à tubes—montés ou non montés, en vrac ou emballés.
7. Semoirs ou distributeurs d'engrais à la volée—montés ou non montés, en vrac ou emballés.
8. Herses—montées ou non montées, en vrac ou emballées.
9. Moissonneuses et batteuses combinées—montées ou non montées, formant la totalité ou une partie d'un chargement de wagon.
10. Charge-engrais—non montés, en vrac ou emballés.
11. Epandeurs d'engrais ou de paille—montés ou non montés, en vrac ou emballés.
12. Charrues—montées ou non montées, en vrac ou emballées.
13. Râteaux—montés ou non montés, en vrac ou emballés.
14. Camions de ferme—montés ou non montés, en vrac ou emballés.
15. Traîneaux de ferme—non montés, en vrac ou emballés.

Les expressions "non monté, en vrac ou emballé" indiquent dans quel état les articles sont expédiés. On en fait l'expédition montés, non montés, en vrac ou emballés.

L'industrie des instruments aratoires est exploitée surtout dans la province d'Ontario, à certains endroits importants tels que Toronto, Hamilton et Brantford, qu'on a pris comme points-types d'expédition. Tout le territoire situé entre Montréal, à l'est, Windsor, Sarnia et Sault Ste-Marie à l'ouest, Niagara Falls

au sud et Sudbury au nord, forme une zone unique d'expédition. Par conséquent, le même tarif s'applique aux expéditions faites entre un point quelconque de ce territoire et Fort-William ou tout autre endroit situé plus à l'ouest. La raison pour laquelle ce vaste territoire—une distance de 560 milles sépare Montréal de Windsor—a été constitué en une seule zone d'expédition, c'est que les transports par eau y font vivement sentir leur concurrence.

On a pris comme points-types de destination des instruments aratoires: Winnipeg et Brandon, dans le Manitoba; Yorkton, Regina, Saskatoon et Swift Current, dans la Saskatchewan; Calgary et Edmonton, dans l'Alberta; Ottawa, dans l'Ontario; Montréal, dans le Québec, et Moncton, Halifax et Charlottetown, dans les provinces maritimes. Ces points de destination constituent des centres caractéristiques de distribution de l'industrie des instruments aratoires au Canada.

Le tableau ci-dessous illustre au moyen d'un nombre-indice les fluctuations des tarifs sur les instruments aratoires depuis le 1er janvier 1913 jusqu'au 1er mai 1936. L'année 1913 sert de base, avec un indice de 100.0.

TABLEAU N° 1—INDICES DES TARIFS DE TRANSPORTS FERROVIAIRES INTERROMPUS, SUR LES INSTRUMENTS ARAIRES, DEPUIS CERTAINS ENDROITS DE L'ONTARIO JUSQU'ÀUX CENTRES DE DISTRIBUTION DU CANADA

	Janv. 1913	Sept. 1914	Avril 1915	Déc. 1916	Sept. 1917	Janv. 1918	Mars 1918	Avril 1918	Août 1918	Sept. 1290	Janv. 1921	Déc. 1921	Mai 1923	Avril 1924 à mai 1936
Vers des endroits du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.....	100-0	97-0			97-7			110-7	126-5	173-3	167-1	154-2		
Vers Ottawa et Montréal.....	100-0			104-8			120-6		150-8	211-3	203-2	198-7		
Vers Moncton, Halifax et Charlottetown.....	100-0		100-9	110-0		109-1	125-7		157-2	219-5	204-4	189-7	180-8	170-2

Afin de déterminer la variation des tarifs de transport sur les matières premières et les produits manufacturés qui entrent dans la fabrication des instruments aratoires, on a utilisé la liste suivante:

1. Articles en fer et en acier.—Fer cornière, fer ou acier en barres, boulons, fer galvanisé ou ondulé, clous, écrous, tôle de fer ou d'acier, rondelles et pièces pour bâtis (cornières, pièces en U, etc.)
2. Moulages en fer ou en acier.
3. Fonte en gueuses.
4. Barres d'acier laminées ou étirées à froid.
5. Bois.
6. Houille bitumineuse.
7. Huile-combustible.
8. Huile de lin.
9. Blanc de plomb ou minium.
10. Toile de coton.

On a pris comme points-types d'expédition situés dans l'Ontario et le Québec et d'accès facile pour les fabriques d'instruments aratoires exploitées à Hamilton, Brantford et Toronto, les endroits ci-dessous:

1. Articles en fer et en acier, comme ci-dessus—Montréal et Hamilton.
2. Moulages en fer et en acier—Galt, Guelph, Hamilton, Owen Sound, Montréal.
3. Fonte en gueuses—Port Colborne et Hamilton.
4. Barres d'acier laminées ou étirées à froid—Welland et Hamilton.
5. Bois—North Bay, Peterborough, Lindsay, Braeside, Parry Sound et Owen Sound.
6. Houille bitumineuse—Suspension Bridge et Black Rock.

La majeure partie de la houille bitumineuse était de provenance américaine, entrant au Canada soit à Suspension Bridge, soit à Black Rock, sur la frontière de Niagara.

7. Huile-combustible—Sarnia et Toronto.
8. Huile de lin—Baden et Montréal.
9. Blanc de plomb ou minium—Montréal, Toronto et Hamilton.
10. Toile de coton—Welland, Hamilton et Montréal.

TABLEAU N° 2—CHIFFRES INDICES CONSTITUTIFS ET COMPOSÉS DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DES ARTICLES OUVRÉS EMPLOYÉS DANS LA FABRICATION DES INSTRUMENTS ARATOIRES, 1913=100.0

Article	Janv. 1913	Déc. 1916	Mars 1918	Août 1918	Sept. 1920	Janv. 1921	Déc. 1921	Août 1922	Mai 1936
(1) Articles en fer et en acier.....	100.0	101.4	116.8	146.8	202.8	198.6	183.9	179.0	172.7
(2) Moulages en fer et en acier.....	100.0	98.4	113.3	142.2	196.9	190.6	178.1	176.6	176.6
(3) Fer en gueuse.....	100.0	105.3	122.3	153.2	213.8	206.4	191.5	180.1	174.5
(4) Barres d'acier laminées à froid ou étirées à froid.....	100.0	108.9	125.5	158.9	217.8	211.1	197.8	197.8	197.8
(5) Bois.....	100.0	104.2	120.8	144.8	200.0	193.7	179.2	166.7	163.5
(6) Charbon bitumineux.....	100.0	110.0	135.0	166.7	191.7	191.7	191.7	166.7	166.7
(7) Pétrole combustible.....	100.0	106.7	125.7	160.9	229.5	220.9	205.7	205.7	205.7
(8) Huile de lin.....	100.0	111.3	128.7	161.3	225.3	216.7	202.0	202.0	202.0
(9) Plomb blanc ou rouge.....	100.0	118.6	132.4	166.9	232.4	223.4	208.3	208.3	208.3
(10) Toile de coton.....	100.0	107.5	123.9	155.4	217.4	208.9	194.4	194.4	194.4
Chiffre indice composé. Pourcentage moyen du changement sur le taux précédent.....	100.0	107.3	124.4	155.7	212.8	206.2	193.3	187.7	186.2
		+7.3	+15.0	+25.1	+36.7	-3.1	-6.3	-2.9	-0.8

J'ai préparé deux diagrammes montrant la tendance suivie par les instruments aratoires au Canada. La ligne noire est pour les instruments aratoires des centres de l'Ontario comme Hamilton, Brantford et Toronto aux centres de l'Ouest. La ligne bleue indique la tendance des taux de transport par petite vitesse des instruments aratoires à Ottawa et à Montréal, les deux principaux centres d'Ontario et de Québec. La ligne rouge indique la tendance des taux de transport par petite vitesse des instruments aratoires à Moncton, Halifax et Charlottetown, les principaux centres des Provinces maritimes.

M. Johnston:

D. Vous dites que les taux de transport par petite vitesse n'ont pas changé depuis 1920?—R. Dans le cas des Provinces maritimes seulement; depuis le mois de décembre 1921, il n'y a pas eu de changement pour les centres du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

D. Depuis quand?—R. Le mois de décembre 1921. Pour Ottawa et Montréal, le taux a toujours été de 188.7 depuis le mois de décembre 1921 jusqu'à date. Il y a eu une réduction dans les Provinces maritimes; il y a eu une réduction au mois de mai 1923 ainsi qu'au mois de mai 1924.

D. J'avais l'impression que les taux de transport par petite vitesse pour les instruments aratoires expédiés dans l'Ouest avaient été diminués après la session du Parlement tenue au printemps de 1922 alors que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau furent rétablis?—R. L'accord du Pas du Nid-de-Corbeau n'a été rétabli que pour les céréales expédiées dans l'Est mais pas pour celles qui sont expédiées dans l'Ouest.

D. Mais n'a-t-il pas été rétabli pour les instruments aratoires?—R. Non; les taux de certains articles fondamentaux ont diminué mais ceux des instruments aratoires sont restés tels qu'ils étaient.

DIAGRAMME N° 1:—Chiffres indices du taux de transport par pet te vitesse pour les chargements complets d'instruments aratoires expédiés entièrement par voie ferrée de Toronto, Hamilton et Brantford à des centres de distribution au Canada.

Légende:—

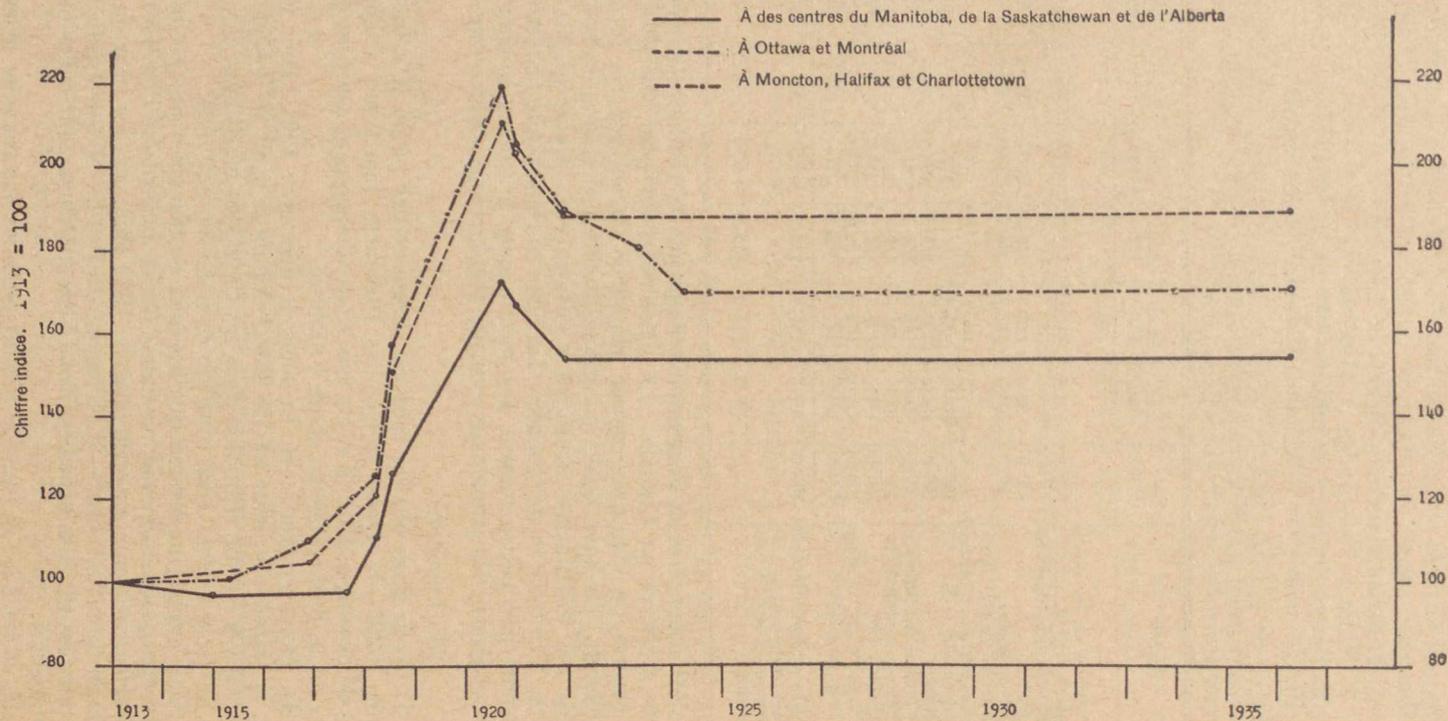
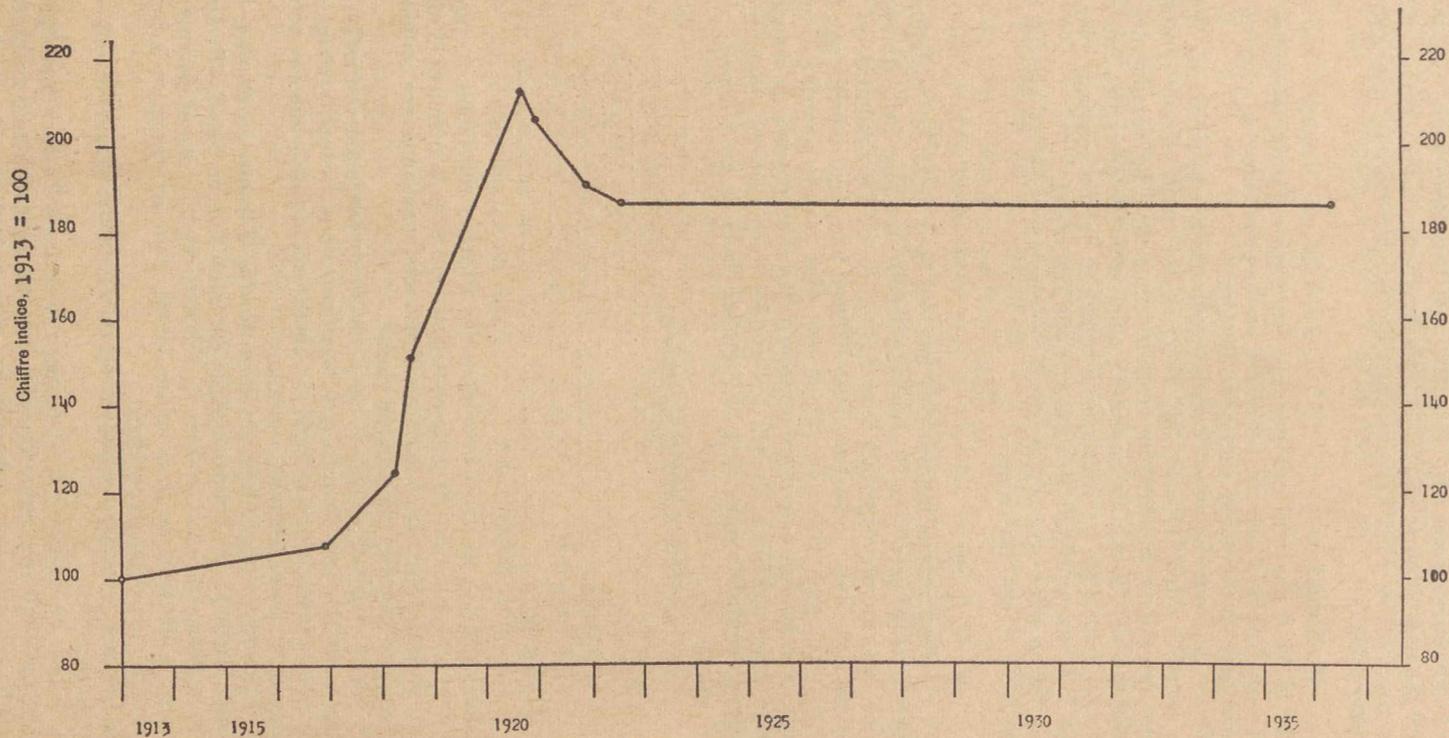


DIAGRAMME N° 2:—Chiffre indice composé des taux de transport par petite vitesse de chargements complets de matières premières et d'articles ouvrés de centres d'Ontario à Toronto, Hamilton et Brantford.



D. Ce sont les taux qui ont existé à partir de 1919 mais qu'est-ce que vos chiffres indiquent entre 1913 et 1919?—R. Une assez forte hausse.

D. Et pour l'année 1922?—R. Le maximum a été atteint en 1920 puis une légère diminution a eu lieu au mois de janvier 1921 et une autre au mois de décembre 1921.

M. Leader:

D. N'est-il pas vrai que pendant les années durant lesquelles la convention du Pas du Nid-de-Corbeau fut laissé en suspens tous les taux de transport par petite vitesse subirent une hausse?—R. Oui.

D. Et ces taux ne furent jamais appliqués par la suite aux instruments aratoires expédiés dans l'Ouest?—R. Non; ils ne furent jamais rétablis. Ils furent rétablis, me dit-on, pendant un certain temps mais les compagnies de chemin de fer n'étaient décidées à les appliquer qu'au nombre de milles fixé en 1897 ce qui dénaturait tellement les taux qu'un appel, si je me souviens bien, fut interjeté devant la Cour suprême du Canada mais fut rejeté.

D. Je ne pense pas qu'ils aient été rétablis pour les articles expédiés dans l'Ouest?—R. C'est mon idée.

M. McLean:

D. Ce diagramme indique-t-il que les taux pour les instruments aratoires expédiés dans les provinces du centre ont subi une plus forte hausse que les taux pour les instruments expédiés dans l'Ouest?—R. La tendance est la même; les instruments aratoires expédiés dans l'Ouest canadien bénéficient toutefois d'un meilleur taux parce qu'on en envoie une plus grande quantité dans cette partie du pays. J'ai fait un calcul approximatif des chargements de wagon et de la distribution approximative, durant les années normales, des instruments aratoires par wagons complets dans tout le Canada; voici ce qu'il donne:

Pour	P.c.
Les Provinces maritimes, environ.....	2
Québec	5
Ontario	15
Manitoba	13
Saskatchewan	40
Alberta	23
Colombie-Britannique	2

Autrement dit, les trois provinces des Prairies représentent, pour les chargements complets, environ 76 pour cent parce qu'elles bénéficient d'un tarif spécial tandis que dans Ontario et dans les Provinces maritimes ces articles sont transportés au tarif régulier de sixième classe.

D. Votre diagramme est-il basé sur la distance parcourue?—R. Non. La distance parcourue ne compte pas beaucoup dans le tarif spécial. On en tient un peu plus compte pour le tarif de classe mais pas beaucoup pour des fins de concurrence et pour les tarifs spéciaux.

D. S'ensuit-il que le tarif de Brantford à Toronto ou Ottawa doit être plus élevé qu'à Regina? J'aimerais savoir sur quoi l'on se base?—R. La raison pour laquelle la ligne noire, ou le tarif de l'Ouest, est plus basse est que les provinces de l'Ouest bénéficient de taux moins élevés pour le transport à longue distance et reçoivent plus de marchandises.

D. Les taux sont-ils réellement ou relativement moins élevés?—R. Relativement moins élevés.

D. Alors, sur quoi se base-t-on pour la distance?—R. On se base sur un tarif spécial; il faudrait quelqu'un qui soit bien au courant des transports ferroviaires pour expliquer sur quoi se basent les compagnies de chemin de fer. Elles ne tiennent pas compte de la distance.

[M. Raymond G. Bangs.]

D. Vous devez être capable de nous dire d'une façon exacte quels sont les facteurs sur lesquels les compagnies se basent pour établir ces tarifs. Le tarif de l'Ouest s'applique-t-il à tous les centres de l'Ouest?—R. Oui.

D. Et la ligne supérieure, le tarif de l'Est, s'applique à tous les centres de l'Est?—R. Oui.

D. Vous nous donnez ici un tarif spécial qui est moins élevé?—R. Le tarif ordinaire de sixième classe.

D. Avec une distance bien moindre?—R. Oui.

D. S'ensuit-il qu'il soit réellement moins élevé, parce que vous partez du même point, 100, et montez à 160 ou 220—ou partez-vous du tarif réel de 1913?—R. Dans chaque cas, en 1913, je mets les tarifs réels égaux à 100.

D. Ce n'est donc pas un tarif fondamental mais simplement relatif?—R. Non, ce ne sont pas des tarifs spécifiques. J'ai sous la main un tableau montrant que les tarifs étaient plus élevés pour des distances plus longues.

D. Avez-vous calculé le coût approximatif par 500 milles?—R. On n'expédie rien à tant du mille. Le tarif à tant du mille est le plus élevé qui existe.

D. Mais vous devez être en mesure de nous dire quel est le coût par 500 ou 1,000 milles?—R. Oui. Me demandez-vous de prendre les frais spécifiques et le nombre de milles parcourus et de calculer le coût par mille?

D. Mettons que la distance de Brantford à Ottawa soit de 400 milles et celle de Brantford à Regina de 2,000 milles; je l'ignore. J'aimerais qu'une comparaison soit établie? (Pas de réponse.)

M. Perley:

D. N'y a-t-il pas une certaine distance sur laquelle le transport est gratuit entre Fort-William et les provinces des Prairies?—R. Vous voulez probablement dire entre Fort-William et Winnipeg. Les compagnies emploient ce qu'elles appellent une distance conventionnelle de 290 milles alors qu'en réalité la distance est de 420 milles, mais il ne peut pas en être question ici.

M. McLEAN: Cela ne s'applique pas à Regina.

M. PERLEY: Regina en bénéficie.

M. McLEAN: Winnipeg en bénéficie. Quand on calcule la distance de Fort-William à Regina on se base sur la distance réelle.

Le TÉMOIN: Mais aucun de ces taux n'est basé sur la distance; il s'agit uniquement de tarifs spéciaux ou de classe.

M. McLean:

D. Voulez-vous nous donner l'autre renseignement au sujet du tarif réel, du coût réel, pas l'augmentation relative? Vous nous avons donné l'augmentation relative. Ne serait-il pas possible d'avoir les frais relatifs?—R. Les tarifs réels.

D. Les taux relatifs de transport par petite vitesse?—R. Ils sont dans des tableaux que j'ai devant moi. Le graphique n° 2 contient le chiffre composé du transport par petite vitesse de toutes les matières premières qui sont choisies. Les poids n'y sont pas. Il montre l'augmentation qui s'est produite de 100 en 1913 à un maximum au mois de septembre 1920 et le peu de changement qui a eu lieu depuis ce temps-là.

Le président:

D. Une hausse a eu lieu en 1920?—R. La ligne est horizontale depuis 1922.

M. McLean:

D. Les matières premières que vous avez fait figurer dans vos calculs sont-elles presque toutes produites au Canada?—R. D'après mes renseignements, il y a peut-être quelques bois durs comme le noyer d'Amérique et du charbon qui sont importés des États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Mais pour faire ce calcul vous avez dû prendre certains facteurs fondamentaux pour les comparer avec d'autres endroits. Que ces articles soient importés ou non, cela n'a pas d'importance parce que le transport est compté à partir du point d'expédition.

M. McLEAN: Du moment qu'ils ont été expédiés du même endroit en 1913 et en 1936.

M. GRAHAM: Parfaitement.

Le TÉMOIN: Voici: —

Renseignements par ordre chronologique concernant les changements importants dans les tarifs

(1) *Convention du Pas du Nid-de-Corbeau 1897 (60-61 Vic. ch. 5).*

Cette convention, depuis ses débuts, a eu sur le niveau des tarifs dans l'Ouest canadien une répercussion tellement prononcée qu'il semble bon d'étudier brièvement les circonstances dans lesquelles elle a été mise en vigueur. En retour de la subvention accordée par le gouvernement fédéral au Pacifique-Canadien pour l'aider à construire la ligne du Nid-de-Corbeau de Lethbridge, Alberta, à Nelson, Colombie-Britannique, en passant par le Pas du Nid-de-Corbeau, le Pacifique-Canadien signa un accord en vertu duquel il s'engageait à accorder certaines réductions dans les prix de son tarif. D'abord des réductions dans les prix de transport de Fort-William et des localités situées à l'Est de cette ville à tous les centres situés à l'ouest de Fort-William sur la ligne principale de la compagnie ou sur toute ligne de chemin de fer appartenant à la compagnie ou louée ou exploitée par elle furent faites sur les articles suivants: pétrole, 20 p.c.; cordages et ficelle d'engerbage, 10 p.c.; instruments aratoires de toutes sortes, montés ou en pièces détachées, 10 p.c.; fer, y compris les barres, les bandes, la tôle galvanisée du Canada, les tuyaux, les garnitures de tuyaux, les plaques, les clous, les crampons et les fers à cheval, 10 p.c.; peintures, 10 p.c.; vitres, papier à toiture et pour la construction, 10 p.c.; et meubles, 10 p.c. D'après la liste mentionnée dans l'accord, il est évident que ces réductions de taux pour les marchandises expédiées dans l'Ouest ont été accordées sur ces articles parce que le colon installé dans l'Ouest en avait grandement besoin pour pouvoir exploiter sa ferme et construire des granges et des maisons d'habitation. La loi décrétrait de plus une réduction de 3 c. les 100 livres dans les taux qui existaient alors pour les céréales et la farine expédiées dans l'Est jusqu'à Fort-William et Port-Arthur et tous les centres situés à l'Est par la ligne principale de la compagnie et sur les embranchements à l'ouest de Fort-William, la réduction devant se faire par moitié durant les deux années subséquentes.

(2) *Accord du Manitoba (Statuts du Manitoba 1901 ch. 39).*

En vertu de cet accord, la compagnie du chemin de fer Canadien-Nord consentait, en retour de la décision prise par la province du Manitoba de garantir ses obligations et de lui louer le chemin de fer Northern Pacific and Manitoba, à diminuer ses taux de transport d'environ 15 p.c. pour toutes les marchandises autres que les céréales expédiées du Manitoba à Fort-William et Port-Arthur et vice versa. Les taux de transport des céréales s'en ressentirent aussi assez fortement. Le résultat de cet accord fut que le Pacifique-Canadien dut, à cause de la concurrence, accepter l'échelle de taux du Manitoba. En supposant que le tarif du Pacifique-Canadien en vigueur avant l'accord du Manitoba

fût de 100, les taux, en vertu de l'accord du Manitoba, tombèrent à 85. Par la suite, le Pacifique-Canadien réduisit de son plein gré à 92.5 ses taux pour la Saskatchewan et la plus grande partie de l'Alberta.

Autrement dit, l'accord du Manitoba empêcha, à partir de 1901, d'appliquer l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau. L'accord du Pas du Nid-de-Corbeau fut en vigueur de 1897 à 1901, mais l'accord du Manitoba fit tomber les taux plus bas que ceux du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Perley:

D. C'est-à-dire les taux pour le transport à l'ouest de la frontière du Manitoba; le tarif était très bas dans toute la province du Manitoba?—R. Oui, il fallut modifier les taux jusque dans la Saskatchewan et l'Alberta.

(3) *Cause du tarif de Regina (Rapt. ann. C. C. de F. 1911, pp. 185-191).*

Le Board of Trade de Regina se plaignait que l'on pouvait expédier des marchandises de Fort-William à Winnipeg et de Winnipeg à des localités situées à l'ouest de centres de distribution de la Saskatchewan et de l'Alberta à meilleur marché que si ces mêmes marchandises étaient expédiées de Fort-William aux centres de distribution de la Saskatchewan et de l'Alberta puis de là aux mêmes localités à l'ouest de ces centres de distribution. La Commission des chemins de fer réduisit de \$1.17 à \$1.02 le tarif de première classe de Winnipeg à Regina et les autres classes subirent des diminutions analogues. On ne toucha pas aux taux les plus élevés s'appliquant à la Saskatchewan et à l'Alberta pour des marchandises expédiées des centres de distribution dans ces deux provinces.

M. McLean:

D. Le tarif le plus élevé?—R. Oui. Autrement dit, Regina prétendit à ce moment-là que ces taux lui faisaient du tort et étaient injustes envers elle et en conséquence les taux de transport à Regina furent diminués. En réalité, il s'agissait tout simplement d'une cause intéressant uniquement Regina; les taux furent modifiés à ce moment-là pour que Regina put en bénéficier mais on ne toucha pas à ceux des autres centres de la Saskatchewan.

(4) *Cause du tarif de l'Ouest 1914*

Elle commença en 1911 par l'adoption d'une résolution du Board of Trade de Winnipeg demandant de faire disparaître autant que possible l'inégalité des taux de transport entre l'Est et l'Ouest canadiens. Les compagnies de chemin de fer admirèrent que les taux favorisaient l'Est mais maintinrent que cette différence n'était ni excessive ni injuste. Les taux de l'Est demeuraient plus bas à cause de la concurrence du transport par voie d'eau s'étendant dans toute cette partie du pays de Fort-William à la mer ainsi que de la concurrence réelle et efficace faite par les lignes de chemin de fer américaines dans l'Ontario. Jusqu'à cette époque (1914), l'échelle de taux de la Saskatchewan qui s'appliquait aussi à la plus grande partie de l'Alberta, était plus élevée que celle du Manitoba; la Commission des chemins de fer déclara dans son jugement dans la cause du tarif de l'Ouest que les conditions d'exploitation étaient suffisamment analogues pour que la même échelle fut appliquée partout et l'échelle du Manitoba fut adoptée. Grâce à ce jugement dans la cause du tarif de l'Ouest, les taux de transport par petite vitesse des instruments aratoires aux centres de distribution de la Saskatchewan et de l'Alberta furent diminués d'environ 3 p.c. le 1er septembre 1914.

(5) Cause du tarif de l'Est 1916

Il s'agissait d'une demande présentée par la Canadian Freight Association au nom de toutes les compagnies de chemin de fer faisant affaires au Canada à l'est de Port-Arthur, Ontario, pour une hausse générale des taux de transport par petite vitesse pour compenser l'augmentation survenue dans les frais d'exploitation. Au sujet du trafic général classifié dans l'Est canadien auquel s'appliquaient ce qu'on appelait les taux du barème "A"...

Les taux du barème "A" s'appliquent surtout à l'Ontario. Les cités et les villes assez importantes de l'Ontario bénéficient de taux de classe spéciaux appelés tarifs de ville.

...qui étaient plus bas que ceux des tarifs réguliers, la Commission ordonna, dans ce territoire (à l'est de Port-Arthur, mais non compris cette ville), d'augmenter de 2c. les 100 livres le tarif des marchandises de première classe et de 1c. les 100 livres le tarif des marchandises de cinquième classe, les taux des autres classes devant être établis proportionnellement comme l'indiquent les tarifs réguliers pour la distance parcourue à l'exception des taux de transport direct aux et des Provinces maritimes ainsi que pour les gares de l'Intercolonial dans la province de Québec à l'est de Lévis. A la suite de ce jugement, les taux de transport par petite vitesse des instruments aratoires à Ottawa et à Montréal subirent une hausse d'environ 5 p. c. et dans les Provinces maritimes d'environ 9 p. c.

(6) Cause du 15 p.c. entré en vigueur le 15 mars 1918

Au printemps de 1917, l'augmentation des frais d'exploitation des chemins de fer canadiens obligèrent les compagnies à s'adresser à la Commission des chemins de fer pour obtenir une augmentation générale de 15 p. c. dans le tarif de petite vitesse. A la suite du jugement rendu par la Commission, le tarif de petite vitesse fut augmenté d'une façon générale de 10 p. c. environ dans l'Ouest et de 15 p. c. environ dans l'Est. Les taux pour les matières premières et les articles ouverts employés dans la construction des instruments aratoires furent, à part quelques rares exceptions, augmentés de 15 p. c. Des taux spéciaux furent établis pour certains articles. Les taux de transport du charbon et du coke furent augmentés de 15c. la tonne pour l'Est et pour l'Ouest ce qui représentait moins de 15 p. c. pour les longs parcours mais plus de 15 p. c. pour les petits parcours.

Pour le transport du charbon bitumineux de Suspension Bridge et de Black Rock à Hamilton, Brantford et Toronto, l'augmentation se chiffra à environ 23 p. c.

M. McLean:

D. Le charbon bitumineux n'est-il pas expédié à Hamilton par voie d'eau?—R. Oui.

D. Il n'est pas expédié par voie ferrée?—R. Oui, il s'en expédie une assez grosse quantité.

D. Le taux de transport par voie ferrée est naturellement très bas?—R. Environ \$1.

D. Pour être au même niveau que le taux de transport par voie d'eau?—R. Oui, les taux sont peu élevés. A l'heure actuelle, le taux de transport de Black Rock à Toronto est de \$1 la tonne; il était de 60c. la tonne en 1913.

D. \$1 la tonne à Hamilton?—R. A Toronto, mais c'est la concurrence du transport par voie d'eau qui maintient ce taux aussi bas.

[M. Raymond G. Bangs.]

D. Le taux de transport par voie d'eau est-il plus élevé aujourd'hui qu'en 1913?—R. Je l'ignore, monsieur.

Dans le cas du transport direct d'Ontario aux centres de l'Ouest, l'augmentation de 15 p. c. fut accordée pour le taux de transport direct jusqu'au territoire situé à l'ouest de Port-Arthur, mais elle ne fut que de 10 p. c. pour le territoire situé à l'est. Dans le cas du transport direct d'instruments aratoires des villes d'Ontario aux centres de distribution du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, l'augmentation des taux qui se chiffrait à environ 13.4 p. c. entra en vigueur le 1er avril 1918. Dans l'Est, l'augmentation entra en vigueur le 15 mars 1918.

(7) *Cause du 25 p. c. entrée en vigueur le 12 août 1918*

Cette cause fut le résultat d'augmentations de salaire accordées aux employés de chemin de fer des Etats-Unis en vertu de "la décision McAdoo". Le gouvernement avait mis à ce moment-là, comme mesure de guerre, la main sur les chemins de fer américains. Par suite des conditions analogues de travail au Canada, le gouverneur en conseil ordonna de mettre "l'arrêt McAdoo" en vigueur sur les lignes de chemin de fer canadiennes étatisées et le Pacifique-Canadien fut nécessairement forcé de s'y conformer. Le jugement de la Commission des chemins de fer fut mis en vigueur par le gouverneur en conseil, en vertu de l'arrêté ministériel n° P.C. 1863, le 27 juillet 1918; il décrétait que:

- (1) dans le territoire à l'est de Fort-William, tous les taux de classe devaient être augmentés de 25 p.c. et les taux spéciaux selon une cédule fixe, tandis que les taux sur les articles non énumérés devaient être augmentés de 25 p.c.
- (2) dans le territoire à l'ouest de Fort-William, tous les taux de classe devaient être augmentés de 25 p.c. *en se basant sur les tarifs en vigueur avant le 15 mars 1918*, date à laquelle l'augmentation de 15 p.c. fut appliquée. Autrement dit, l'augmentation de 15 p.c. du 15 mars 1918 devait être englobée dans l'augmentation de 25 p.c. Une liste de taux spéciaux, dont un bon nombre était augmenté de moins de 25 p.c., fut dressée et les taux pour les articles non énumérés furent augmentés de 25 p.c.; cette dernière augmentation devait aussi être calculée d'après les tarifs en vigueur le 15 mars 1918. L'augmentation des taux entra en vigueur dans tout le Canada au mois d'août 1918.

(8) *Cause du 40 p.c. entrée en vigueur en septembre 1920*

Cette cause fut le résultat d'une augmentation des frais d'exploitation due à "la décision de Chicago" qui haussait les salaires des employés de chemin de fer aux Etats-Unis et au Canada. Le jugement de la Commission des chemins de fer du 9 septembre 1920, ordonnance générale n° 308, se lit comme suit:

- (1) Jusqu'au 31 décembre 1920, il devra y avoir une augmentation générale de 40 p.c. dans le tarif de petite vitesse de l'Est et de 35 p.c. dans celui de l'Ouest.
- (2) A partir du 1er janvier 1921, le tarif ci-dessus devait être baissé à 35 p.c. dans l'Est et à 30 p.c. dans l'Ouest.

Cet ordre variait quelque peu pour certains articles. C'est ainsi que pour le charbon bitumineux une augmentation de 10c. la tonne fut accordée sur tous les tarifs jusqu'à 80c. la tonne, de 15c. la tonne sur tous les tarifs de 80c. à \$1.50 la tonne et de 20c. la tonne sur tous les tarifs au-dessus de \$1.50 la tonne. Pour les expéditions de charbon de Suspension Bridge et Black Rock à Hamilton, Brantford et Toronto, ces augmentations se chiffèrent à 15 p.c.

(9) *Réductions mises en vigueur le 1er décembre 1921*

Au mois de juillet 1921, les salaires des employés des chemins de fer américains et canadiens furent diminués; cette diminution dans le cas des employés de chemin de fer canadiens fut d'à peu près 9 p.c. et la Commission des chemins de fer prit sur elle d'instituer une enquête pour savoir si les taux devaient être réduits au Canada.

En vertu de l'ordonnance générale n° 350 de la Commission des chemins de fer, les compagnies durent mettre en vigueur le 1er décembre 1921 les changements suivants:

- (1) Dans le territoire à l'est de Port-Arthur, de Fort-William et de Westfort le tarif de petite vitesse devait être établi à 25 p.c. de plus que les taux en vigueur avant le 13 septembre 1920.
- (2) Dans le territoire à l'ouest de Port-Arthur, y compris cette ville, de Fort-William et de Westfort, le tarif de petite vitesse devait être établi à 20 p.c. de plus que les taux en vigueur avant le 13 septembre 1920.
- (3) Pour les taux de transport direct entre les territoires de l'Est et de l'Ouest, les pourcentages mentionnés ci-dessus devaient s'appliquer aux facteurs de l'Est et de l'Ouest respectivement.

D'autres changements qui ne s'appliquent pas à cette enquête et dont il est inutile de parler, eurent lieu.

(10) *Réductions, 1er août 1922*

Pour comprendre les conditions dans lesquelles eut lieu cette réduction dans le niveau des taux, il est nécessaire de remonter à l'année 1918. Lorsqu'en 1918 on permit aux compagnies de chemin de fer, parce qu'elles avaient accepté "la décision McAdoo", d'augmenter leurs taux de façon à compenser pour les frais supplémentaires d'exploitation, les taux pour l'Ouest furent fixés à un niveau plus haut que ne le permettait l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau et le gouvernement, au moyen d'un arrêté ministériel adopté le 27 juillet 1918, permit de suspendre cet accord. En 1919, le Parlement confirma cette décision pour une période de trois ans de sorte que cette suspension devait se continuer jusqu'au 6 juillet 1922.

Au printemps de 1922, le Parlement nomma un comité pour s'enquérir sur la question de savoir si la suspension de l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau devait se continuer après la date à laquelle elle devait expirer. Le Parlement remit en vigueur l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau pour les taux de transport dans l'Est des céréales et de la farine mais il resta suspendu pour les articles compris dans l'accord pour une période d'un an à partir du 6 juillet 1922 avec la faculté de prolonger cette suspension pour une autre année, si nécessaire. On recommanda aussi à cette époque de faire instituer une enquête par la Commission des chemins de fer pour voir si les conditions n'avaient pas assez changé depuis quelques années pour égaliser le plus possible les taux de l'Est et de l'Ouest. La Commission devait décider du pourcentage de réduction dans le tarif de transport par petite vitesse des articles fondamentaux autres que les céréales et la farine expédiés dans l'Est qui devait être fixé afin de compenser pour la suspension prolongée de l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau à propos d'autres articles.

Après avoir soigneusement étudié la question, la Commission en vint à la conclusion qu'une diminution de 7½ p.c. sur les taux existants alors (30 juin 1922) pouvait être faite pour certains articles fondamentaux. Cette décision maintint les augmentations sur ces articles de 12½ p.c.

au-dessus des taux en vigueur avant le 13 septembre 1920 dans l'Ouest canadien et de 17½ p.c. au-dessus des taux en vigueur avant le 13 septembre 1920 dans l'Est canadien.

Le tarif pour le charbon autre que l'anhracite ne devait pas être diminué de 7½ p.c. parce qu'il n'avait pas été haussé sur une base de pourcentage mais au moyen de taux fixes. En conséquence, toutes les augmentations pour le charbon autre que l'anhracite accordées par l'ordonnance générale n° 308 (9 septembre 1920) devaient cesser et les taux en vigueur avant le 13 septembre 1920 être rétablis.

Le tarif de petite vitesse pour des articles comme le bois et le fer en gueuse employés dans l'industrie des instruments aratoires fut diminué d'environ 7½ p.c.

Ci-joint des tableaux montrant les tarifs de petite vitesse pour les instruments aratoires, les matières premières et les articles ouvrés employés dans la fabrication des instruments aratoires.

J'ai devant moi une série de tableaux donnant les taux spécifiques appliqués durant cette période pour les instruments aratoires, les matières premières et les articles ouvrés figurant dans les frais de fabrication.

Les taux sont tous inscrits par ordre dans les différents tableaux.

Le président:

D. Ces tableaux nous donneront une idée de la hausse ou de la baisse que les taux ont subies durant cette période?—R. Oui, ils montrent le taux spécifique en cents par 100 livres tel qu'il figure dans le tarif de la Commission des chemins de fer.

D. Fait-on une distinction dans les taux au sujet des machines qui peuvent être montées ou non montées?—R. D'après le classement canadien, il n'existe pas de distinction quant aux expéditions par wagons entiers.

D. C'est le même tarif pour les deux catégories?—R. Pour les expéditions par wagons entiers, oui.

TABLEAU N° 3.—Tarif de transport de chargements complets d'instruments aratoires en cents et par 100 livres. De Toronto, Hamilton et Brantford à Moncton, Halifax et Charlottetown

Numéro du tarif	Date d'entrée en vigueur	Toronto à Moncton	Hamilton à Moncton	Brantford à Moncton	Toronto à Halifax	Hamilton à Halifax	Brantford à Halifax	Toronto à Charlottetown	Hamilton à Charlottetown	Brantford à Charlottetown	Pourcentage moyen du changement sur le tarif précédent	Chiffre indice du tarif de petite vitesse 1913=100
CRC No. E 2475; 1633.....	1er janv. 1913	30	31	33	31	32	34	37	38	39		100-0
CRC No. E 3463; sup. No. 9.....	16 avril 1915	30	31	33	31	32	34	38	39	40	+0-9	100-9
CRC No. E 3463; 3322.....	1er déc. 1916	33	34	36	34	35	37	41	42	44	+9-1	110-0
CRC No. E 3463; sup. No. 4.....	7 janv. 1918	33	34	36	34	35	37	40	41	43	-0-8	109-1
CRC No. E 3463; sup. No. 6.....	15 mars 1918	33	39	41-5	39	40-5	42-5	46	47	49-5	+15-1	125-7
CRC No. E 3463; sup. No. 9.....	12 août 1918	47-5	49	52	49	50-5	53	57-5	59	62	+25-1	157-2
CRC No. E 3463; sup. No. 15.....	13 sept. 1920	66-5	68-5	73	68-5	70-5	74	80-5	82-5	87	+39-6	219-5
CRC No. E 3463; sup. No. 16.....	1er janv. 1921	64	66	70	66	68	71-5	70	71-5	76-5	-6-9	204-4
CRC No. E 3463; sup. No. 21.....	1er déc. 1921	59-5	61-5	65	61-5	63	66-5	65	66-5	70-5	-7-2	189-7
CRC No. E 3463; sup. No. 24.....	29 mai 1923	59-5	61-5	65	61-5	63	66-5	*55-5	*58	*61-5	-4-7	180-8
CRC No. E 3463; sup. No. 27.....	14 avril 1924	54	55-5	59-5	55-5	58	61-5	55-5	58	61-5	-5-9	170-2
CRC No. E 1651.....	à mai 1936											

* Réduction accordant à Charlottetown les taux de la ligne principale.

II. MATIÈRES PREMIÈRES ET ARTICLES OUVRÉS

TABLEAU N° 4.—Tarif de transport de chargements complets d'articles en fer et en acier (fer cornière, fer et acier en barre, boulons, tôle, (galvanisée ou ondulée), cleus, écrous, tôle de fer ou d'acier, rondelles, profilés pour la construction (fers d'angle, fers en U, etc.). En chargements complets de la même sorte ou mélangés en cents par 100 livres.

Numéro du tarif	Date d'entrée en vigueur	Montréal à			Hamilton à		Pourcentage moyen du changement sur le tarif précédent	Chiffre indice du tarif de petite vitesse 1913=100
		Toronto	Hamilton	Brantford	Toronto	Brantford		
CRC No. E 1433; 1157; 150.....	1er janv. 1913	17-5	18-5	19-5	8	8		100-0
CRC No. E 3434.....	6 nov. 1916	18-5	17	20-5	8-5	8	+1-4	101-4
CRC No. E 3434 sup. No. 45.....	15 mars 1918	21-5	19-5	23-5	10	9	+15-2	116-8
CRC No. E 3434 sup. No. 61.....	12 avril 1918	27	24-5	29-5	12-5	11-5	+25-7	146-8
CRC No. E 4113 sup. No. 21.....	13 sept. 1920	38	33-5	41-5	17-5	16	+39-5	202-8
CRC No. E 4113 sup. No. 26.....	1er juin 1921	36-5	33	40	17	15-5	-3-1	198-6
CRC No. E 4482 sup. No. 20.....	1er déc. 1921	34	30-5	37	15-5	14-5	-7-4	183-9
CRC No. E 4482 sup. No. 33.....	31 mai 1922				12		-2-7	179-0
CRC No. E 1283; 1870, 1936 sup. No. 1.....	5 déc. 1932					10	-3-5	172-7
	à mai 1936							

TABLEAU N° 5.—Tarif de transport de moulages en fer et en acier par wagons entiers de la même sorte ou mélangés, en cents et par 100 livres.

Numéro du tarif	Date d'entrée en vigueur	Galt à Toronto	Guelph à Toronto	Hamilton à Toronto	Montréal à Toronto	Galt à Hamilton	Guelph à Hamilton	Owen Sound à Hamilton	Montréal à Hamilton	Ga Brantford	Owen Sound à Brantford	Hamilton à Brantford	Pourcentage moyen du changement sur le tarif précédent	Chiffre indice du tarif de petite vitesse 1913=100
CRC No E 1729, 1080, 2644.....	1er janv. 1913	11	10	9	22	9	10	16.5	25	7	15.5	8	100.0
CRC No E 3434 sup. Nos 30 et 31	6 nov. 1916	11.5	10.5	9.5	18.5	9.5	10	17.5	19.5	7	16.5	8.5	- 1.6	98.4
CRC No E 3434 sup. No 45.....	15 mars 1918	13	12	11	21.5	11	11.5	20	22.5	8	19	10	+15.1	113.3
CRC No E 3434 sup. No 61.....	12 août 1918	16.5	15	14	27	14	14.5	25	28	20	24	12.5	+25.5	142.2
CRC No E 4113.....	1er juil. 1919	12.5	11.5	- 1.1	140.6
CRC No E 4113 sup. No 21.....	13 sept. 1920	23	21	17.5	38	19	20.5	35	39	14	33.5	16	+40.0	196.9
CRC No E 4113 sup. No 26.....	1er janv. 1921	22.5	20.5	17	36.5	19.5	19.5	34	38	13.5	32.5	15.5	- 3.2	190.6
CRC No E 4482 sup. No 25.....	1er déc. 1921	20.5	19	15.5	17.5	18	31.5	35	12.5	30	14.5	- 7.8	178.1
CRC No E 1870.....	31 janv. 1922 à mai 1936	34	- 0.9	176.6

TABLEAU N° 6.—Tarif de transport de chargements complets de fer en gueuse, par tonne de 2,240 livres, en dollars, d'Hamilton et Port-Colborne à Toronto, Hamilton et Brantford. Poids minimum du chargement complet: 30 tonnes.

Numéro du tarif	Date d'entrée en vigueur	De Hamilton à		De Port Colborne à			Pourcentage moyen du chargement sur le tarif précédent	Chiffre indice du tarif par petite vitesse 1913=100
		Toronto	Brantford	Toronto	Hamilton	Brantford		
CRC No. E 2783.....	1913	0.85	0.75	1.10	1.00	1.00	100.0
CRC No. E 3433.....	6 nov. 1936	0.90	0.80	1.15	1.05	1.05	+ 5.3	105.3
CRC No. E 3758.....	15 mai 1918	1.035	0.92	1.325	1.21	1.21	+15.1	122.3
CRC No. E 3989.....	12 août 1918	1.30	1.20	1.70	1.50	1.50	+26.3	153.2
CRC No. E 4114 sup. No. 13.....	13 sept. 1920	1.80	1.68	2.38	2.10	2.10	+39.6	213.8
CRC No. E 4419.....	1er janv. 1921	1.80	1.60	2.30	2.00	2.00	- 3.5	206.4
CRC No. E 4419 sup. No. 11.....	1er déc. 1921	1.60	1.50	2.10	1.90	1.90	- 7.2	191.5
CRC No. E 4745; 1283.....	1er août 1922	1.50	1.40	2.00	1.80	1.80	- 5.6	180.1
CRC No. E 1283 sup. No. 21.....	22 avril 1929 à mai 1936	1.50	- 3.5	174.5
CRC No. E 1870.....

TABLEAU N° 7.—Tarif de transport de chargements complets de barres d'acier laminées à froid ou étirées, en cents par 100 livres. De Welland et Hamilton à Toronto, Hamilton et Brantford

Numéro du tarif	Date d'entrée en vigueur	De Welland à			De Hamilton à		Pourcentage moyen du changement sur le tarif précédent	Chiffre indice du tarif de petite vitesse 1913=100
		Toronto	Hamilton	Brantford	Toronto	Brantford		
CRC No. E 1729.....	1er janv. 1913	12	8	10	8	7		100-0
CRC No. E 3448.....	1er déc. 1916	13	9	11	9	7	+ 8-9	108-9
CRC No. E 3448 sup. No. 6.....	15 mars 1918	15	10-5	12-5	10-5	8	+15-3	125-5
CRC No. E 3448 sup. No. 11.....	12 août 1918	19	13	15-5	13	11	+26-5	158-9
CRC No. E 3448 sup. No. 19.....	13 sept. 1920	26-5	18	21-5	18	14	+37-0	217-8
CRC No. E 3448 sup. No. 20.....	1er janv. 1921	25-5	17-5	21	17-5	13-5	- 3-1	211-1
CRC No. E 3448 sup. No. 21.....	1er déc. 1921	24	16-5	19-5	16-5	12-5	- 6-3	197-8
CRC No. E 1539.....	à mai 1936							

TABLEAU N° 8.—Tarif de transport de chargements complets de bois, en cents par 100 livres. De North Bay, Peterborough, Lindsay, Braeside, Parry Sound et Owen Sound à Toronto, Hamilton et Brantford

Numéro du tarif	Date d'entrée en vigueur	North-Bay à Toronto	Peter-boro à Toronto	Lindsay à Toronto	Braeside à Toronto	Parry Sound à Toronto	North Bay à		Parry Sound à		Owen Sound à		Pourcentage moyen du changement sur le tarif précédent	Chiffre indice du tarif de petite vitesse 1913=100
							Hamilton	Brantford	Hamilton	Brantford	Hamilton	Brantford		
CRC No. E 2071.....	1er janv. 1913	10-5	8	8	10-5	8-5	11	11-5	9-5	10-5	9	8-5		100-0
CRC No. E 2917.....	1er fév. 1915											8-5		
CRC No. E 3225.....	1er déc. 1916	11	8-5	8-5	11	9	11-5	12	10	11	9	9	+ 4-2	104-2
CRC No. E 3225 sup. No. 18.....	15 mars 1918	12-5	10	10	12-5	10-5	13	14	11-5	12-5	10-5	10-5	+16-0	120-8
CRC No. E 3225 sup. No. 27.....	12 août 1918	15	12	12	15	12-5	15-5	16-5	14	15	12-5	12-5	+19-8	144-8
CRC No. E 3609.....	1er nov. 1919													
CRC No. E 3609 sup. No. 25.....	13 sept. 1920	21	17	14-5	21	17-5	21-5	23	19-5	21	17-5	17-5	+38-1	200-0
CRC No. E 3818.....	1er janv. 1921	20-5	16	14	20-5	17	21	22-5	19	20-5	17	17	- 3-1	193-7
CRC No. E 3818 sup. No. 11.....	1er déc. 1921	19	15	13	19	15-5	19-5	20-5	17-5	19	15-5	15-5	- 7-5	179-2
CRC No. E 3818 sup. No. 26.....	1er août 1922	17-5	14	12-5	17-5	14-5	18	19-5	16-5	17-5	14-5	14-5	- 7-0	166-7
CRC No. E 4620.....	20 avril 1933	17	12	11	17-5	14-5	18	19-5	16-5	17-5	14-5	14-5	- 1-9	163-5
	à mai 1936													

TABLEAU N° 9.—Tarif de transport de chargements complets de charbon bitumineux, en cents par tonne de 2,000 livres. De Suspension-Bridge à Hamilton, Brantford et Toronto

Numéro du tarif	Date d'entrée en vigueur	De Suspension-Bridge, N.Y. à			Pourcentage moyen du changement sur le tarif précédent	Chiffre indice du tarif de petite vitesse 1913=100
		Hamilton	Brantford	Toronto		
CRC No. E 2377.....	1913	50	70	0		100-0
CRC No. E 3397.....	15 sept. 1916	55	77	66	+10-0	110-0
CRC No. E 3766.....	15 mars 1918	70	92	81	+22-8	135-0
CRC No. E 3988.....	12 août 1918	90	110	100	+23-4	166-7
CRC No. E 3988 sup. No. 5.....	14 sept. 1920	105	125	115	+15-0	191-7
CRC No. E 4742.....	1er août 1922	90	110	100	-13-0	166-7
CRC No. E 256.....	à mai 1936					

TABLEAU N° 10.—Tarif de transport de chargements complets de pétrole combustible, en cents par 100 livres, de Toronto et Sarnia à Toronto, Hamilton et Brantford

Numéro du tarif	Date d'entrée en vigueur	Sarnia à		Toronto à		Pourcentage moyen du changement sur le tarif précédent	Chiffre indice du tarif de petite vitesse 1913=100
		Toronto	Hamilton	Hamilton	Brantford		
CRC No. E 1827.....	1er janv. 1913	13	13	7	9		100-0
CRC No. E 3205.....	16 oct. 1916	14	13	8	10	+6-7	106-7
CRC No. E 3403.....	15 mars 1918	16-5	15-5	9-5	11-5	+17-8	125-7
CRC No. E 3403 sup. No. 3.....	12 août 1918	21	20	12	14-5	+28-0	160-9
CRC No. E 3767.....	13 sept. 1920	30	29	17	20-5	+42-6	229-5
CRC No. E 3813.....	1er janv. 1921	29	27-5	16-5	20	-3-7	220-9
CRC No. E 3813 sup. No. 4.....	1er déc. 1921	27	25-5	15-5	18-5	-6-9	205-7
CRC No. E 4468.....	à mai 1936						

TABLEAU N° 11.—Tarif de transport de chargements complets d'huile de lin, en cents par 100 livres, de Baden et Montréal à Toronto, Hamilton et Brantford.

Numéro du tarif	Date d'entrée en vigueur	Baden à			Montréal à			Pourcentage moyen du changement sur le tarif précédent	Chiffre- indice du tarif de petite vitesse 1913=100
		Toronto	Hamilton	Brantford	Toronto	Hamilton	Brantford		
CRC No. E 1729; 2644.....	1er janv. 1913	8	12	11	18	20	21		100.0
CRC No. E 3426.....	6 nov. 1916	10			20	22	23		
CRC No. E 3448.....	1er déc. 1916		13	12				+11.3	111.3
CRC No. E 3448 sup. No. 6; 3426 sup. No. 61	15 mars 1918	11.5	15	14	23	25.5	26.5	+15.6	128.7
CRC No. E 3448 sup. No. 11; 3983.....	12 août 1918	14.5	19	17.5	29	32	33	+25.4	161.3
CRC No. E 3448 sup. No. 19; 4198.....	13 sept. 1920	20.5	26.5	24.5	40.5	45	46	+39.7	225.3
CRC No. E 3448 sup. No. 20; 4420.....	1er janv. 1921	19.5	25.5	23.5	39	43	44.5	- 3.8	216.7
CRC No. E 3448 sup. No. 24; 4420 sup. No. 64	1er déc. 1921	18	24	22	36.5	40	41.5	- 6.8	202.0
CRC No. E 1539; 1721.....	à mai 1936								

TABLEAU N° 12.—Tarif de transport de chargements complets de plomb blanc et rouge, en cents par 100 livres, de Montréal, Toronto et Hamilton à Toronto, Hamilton et Brantford

Numéro du tarif	Date d'entrée en vigueur	Montréal à			Toronto à		Hamilton à Brantford	Pourcentage moyen du changement sur le tarif précédent	Chiffre- indice du tarif de petite vitesse 1913=100
		Toronto	Hamilton	Brantford	Hamilton	Brantford			
CRC No. E 2644.....	1er janv. 1913	18	20	21	9	11	8		100.0
CRC No. E 3426.....	6 nov. 1916	22c	23c	25c					
CRC No. E 3450; 3448.....	1er déc. 1936	23	24	26	10	12	8	+18.6	118.6
CRC No. E 3426 sup. No. 7.....	15 déc. 1916	20							
CRC No. E 3426 sup. N. 61; 3450-No. 3; 3448-No. 6.....	15 mars 1918	23	27.5	30	11.5	14	9	+11.8	132.4
CRC No. E 3983; 3450 sup. No. 5; 3448 sup. No. 11.....	12 août 1918	29	34.5	37.5	14.5	17.5	12	+26.0	166.9
CRC No. E 4198 sup. No. 17; 3450 sup. No. 6; 3448 sup. No. 19.....	13 sept. 1920	40.5	48.5	52.5	20.5	24.5	16	+39.2	232.4
CRC No. E 4420; 3450 sup. No. 7; 3448 sup. No. 20.....	1er janv. 1921	39	46.5	50.5	19.5	23.5	15.5	- 3.8	223.4
CRC No. E 4420 sup. No. 64; 4562 sup. No. 1; 3448 sup. No. 24.....	1er déc. 1921	36.5	43	47	18	22	14.5	- 6.8	208.3
CRC No. E 1721; 1539.....	à mai 1936								

TABLEAU n° 13.—Tarif de transport de chargements complets de toile en coton, en cents par 100 livres, de Welland, Hamilton et Montréal à Toronto, Hamilton et Brantford

Numéro du tarif	Date d'entrée en vigueur	Welland à			Hamilton à		Montréal à			Pourcent. moyen du changement sur le tarif précédent	Chiffre-indice du tarif par petite vitesse 1913=100
		Toronto	Hamilton	Brantford	Toronto	Brantford	Toronto	Hamilton	Brantford		
CRC No. E 1729; 1080.....	1er janv. 1913	16	11	14	11	10	28	29	31	100.0
CRC No. E 3448: 3450.....	1er déc. 1916	18	13	15	13	10	29	30	33	+ 7.5	107.5
CRC No. E 3448 sup. No. 6; 3450 sup. No. 3.....	15 mai 1918	20.5	15	17.5	15	11.5	33.5	34.5	38	+15.5	123.9
CRC No. E 3448 sup. No. 11; 3450 sup. No. 5.....	12 août 1918	25.5	19	22	19	15	42	43	47.5	-28.2	155.4
CRC No. E 3448 sup. No. 19; 3450 sup. No. 6.....	13 sept. 1920	35.5	26.5	31	26.5	20.5	59	60	66.5	+39.9	217.4
CRC No. E 3448 sup. No. 20; 3450 sup. No. 7.....	1er janv. 1921	34.5	25.5	29.5	25.5	19.5	56.5	58	64	- 3.9	208.9
CRC No. E 3448 sup. No. 24; 4562 sup. No. 1.....	1er déc. 1921 à mai 1936	32	24	27.5	24	18	52.5	54	59.5	- 6.9	194.4
CRC No. E 1539.....											

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il des questions à poser au témoin?

Le TÉMOIN: Ces tableaux permettront de se rendre compte de tendances relatives des tarifs de petite vitesse au Canada durant cette période.

M. McLEAN: Ces tableaux seront-ils imprimés dans le compte rendu des délibérations?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. McLean:

D. Pourriez-vous, avant que ces tableaux soient imprimés, y indiquer la distance entre ces centres?—R. Je m'en informerai.

D. Je ne pense pas que vous ayez de la difficulté à le faire. Il y a de grosses différences dans les distances.—R. Naturellement, les compagnies de chemin de fer ne basent pas leur tarif sur la distance; elles ne s'en occupent pas. Prenez le cas des produits du fer et de l'acier. On peut les expédier des Provinces maritimes à Montréal, 418 milles, sans qu'il en coûte beaucoup plus cher que de Toronto à Kingston, 198 milles.

D. Par voie d'eau?—R. Non. Le tarif de petite vitesse pour 400 milles est le même que pour 198.

D. Les expéditions par voie ferrée coûtent plus cher? (Pas de réponse).

Un hon. MEMBRE: Le même prix.

M. McLEAN: Le témoin a dit que les prix étaient les mêmes.

D. Expédie-t-on beaucoup d'instruments aratoires dans l'Ouest par voie d'eau? (Pas de réponse).

M. GRAHAM: D'après mes renseignements, ils sont expédiés d'abord à la tête des lacs puis par voie ferrée.

Le PRÉSIDENT: Si l'on demande au témoin d'insérer les distances dans ces tableaux, l'impression des témoignages va probablement être retardée.

M. McLEAN: Il ne faut pas beaucoup de temps pour trouver les distances et les insérer dans les tableaux.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être faire préparer un état des distances et l'adjoindre comme appendice.

M. McLEAN: On pourrait le faire, mais il serait préférable qu'elles figurent dans les mêmes tableaux.

Le PRÉSIDENT: Il vaudrait mieux, il me semble, ne pas retarder l'impression de ces témoignages parce que nous perdrons notre tour à l'Imprimerie nationale. Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser?

M. Evans:

D. Vous ne savez pas la différence qui existe entre le tarif actuel et celui du Pas du Nid-de-Corbeau pour les instruments aratoires expédiés dans l'Ouest?—R. Je ne la connais pas, monsieur.

M. GRAHAM: Pour les instruments aratoires?

M. EVANS: Oui.

M. GRAHAM: Dix pour cent.

M. Evans:

D. La différence entre le tarif actuel et celui du Pas du Nid-de-Corbeau pour les instruments aratoires expédiés dans l'Ouest est de 10 p. 100?—R. Oui.

M. GRAHAM: Le tarif préférentiel pour les instruments aratoires, d'après l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau, était de 10 p.c.

M. McLean:

D. Dans les chiffres que vous nous avez donnés au sujet du tarif, je vois les lettres "CRC"; je suppose qu'elles signifient Commission canadienne des chemins de fer?—R. Oui.

D. Et "CFA"?—R. Association canadienne du transport par petite vitesse.

D. Ce ne sont pas des numéros du tarif qui puissent se comparer; on ne peut naturellement pas le faire parce qu'il s'agit d'expéditions à différents centres mais s'appliquent-ils aux mêmes articles?—R. Pour un grand nombre de ces expéditions, on se sert du même tarif, un tarif spécial comme dans le cas du charbon.

D. J'ai devant moi le tarif pour les instruments agricoles: Tableau n° 3. Tarif d'expédition de chargements complets d'instruments aratoires, en cents par 100 livres de Toronto, Hamilton et Brantford à Moncton, Halifax et Charlottetown, tarif CRC n° E 2475. Je suppose qu'il s'agit d'un article différent de CRC n° E 2320 qui figure en tête du tableau n° 1?—R. Ils s'appliquent à des territoires différents.

D. Il n'y a pas moyen de savoir s'ils s'appliquent ou non au même article?—R. Les tableaux numéros 1 et 2 s'appliquent aux instruments aratoires.

M. Graham:

D. Tels qu'ils sont énumérés?—R. Oui.

M. McLean:

D. Le tarif est-il le même pour tous les instruments aratoires?—R. Ah! non. Je vous donne le tarif jusqu'à Winnipeg: 64c.

D. Mais est-il le même pour les différents articles qui entrent dans un chargement complet d'instruments aratoires, lieuses, charrues ou n'importe quoi?—R. Les matières premières?

D. Non, les instruments? (Pas de réponse.)

Le président:

D. M. McLean veut savoir si le tarif est le même pour un chargement complet composé d'un certain nombre de lieuses, de semoirs, de charrues, etc.?—R. Un chargement mixte?

M. McLean:

D. N'importe quel chargement? Ces tableaux ne m'indiquent pas si le tarif s'applique à des lieuses, des semoirs ou autre chose?—R. Tous ces instruments sont expédiés comme marchandises de sixième classe.

D. Dans ce cas, on peut se baser là-dessus pour comparer les taux?—R. Oui, il y a peut-être d'autres articles auxquels on applique le tarif de cinquième classe, mais la plupart sont expédiés comme marchandises de sixième classe.

M. Evans:

D. Quand la dernière réduction dans les tarifs de petite vitesse pour les instruments aratoires expédiés dans l'Ouest a-t-elle eu lieu? Le gouvernement provincial de la Saskatchewan ne s'est-il pas présenté devant la Commission des chemins de fer?—R. Franchement, je l'ignore; je ne fais pas partie de la Commission des chemins de fer. La question des tarifs de petite vitesse est assez compliquée et je ne crois pas être en mesure de répondre. Les tableaux ne montrent aucune réduction.

LE PRÉSIDENT: Les tableaux n'indiquent pas qu'il y ait eu de réduction spéciale pour les instruments aratoires.

Le comité vous remercie du témoignage que vous avez rendu cet après-midi, monsieur Bangs.

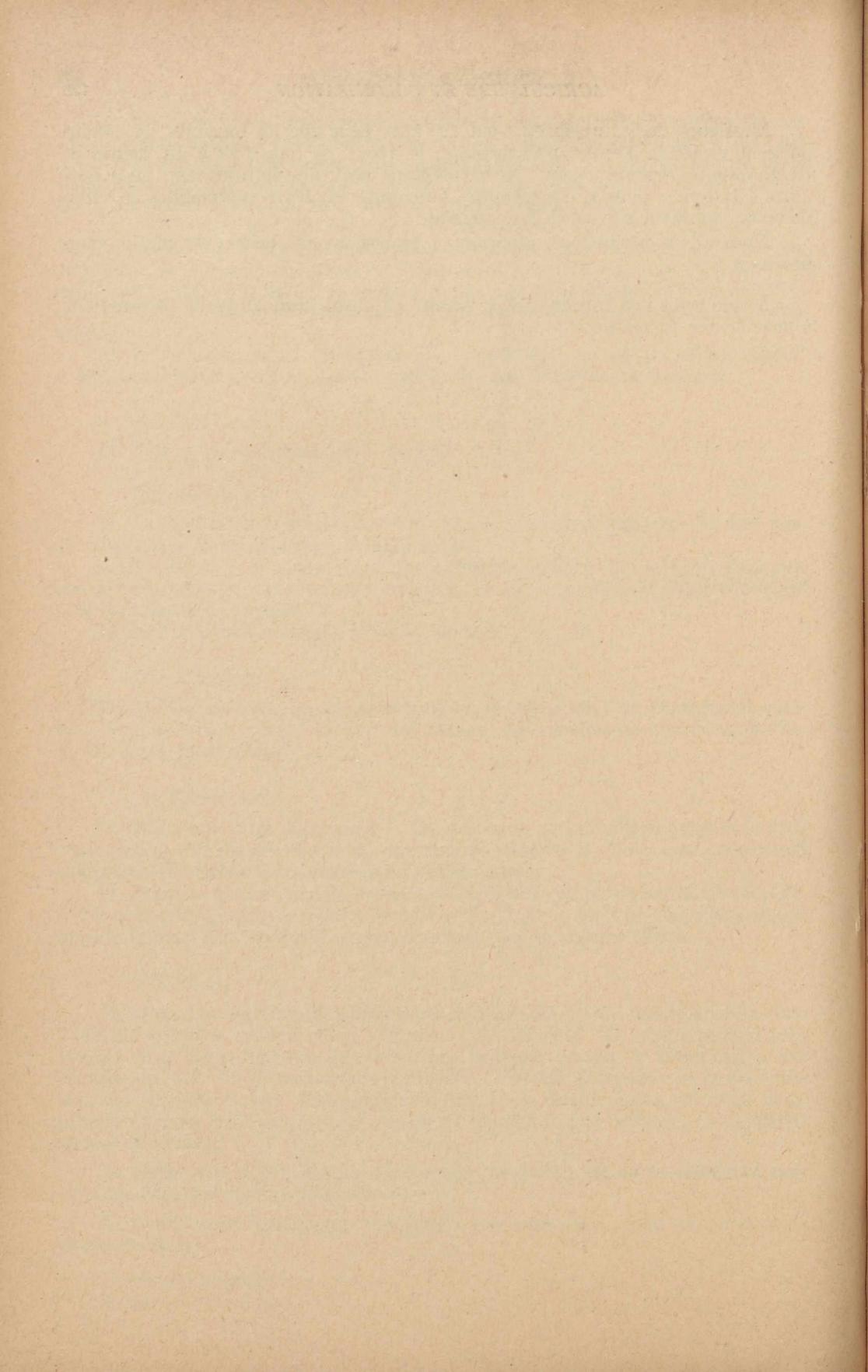
Le témoin se retire.

[M. Raymond G. Bangs.]

Messieurs, des arrangements ont été faits pour que les membres du comité puissent visiter la Ferme expérimentale; le départ se fera d'ici à dix heures et trente minutes demain matin. Nous comptons avoir des voitures pour nous conduire à la ferme, mais si des membres du comité ont leurs automobiles en ville, ils nous rendraient service en les amenant.

Nous allons maintenant ajourner la séance à onze heures du matin jeudi prochain.

A cinq heures de l'après-midi, le comité s'ajourne jusqu'au jeudi 14 mai 1936, à onze heures du matin.



SESSION DE 1936

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 4

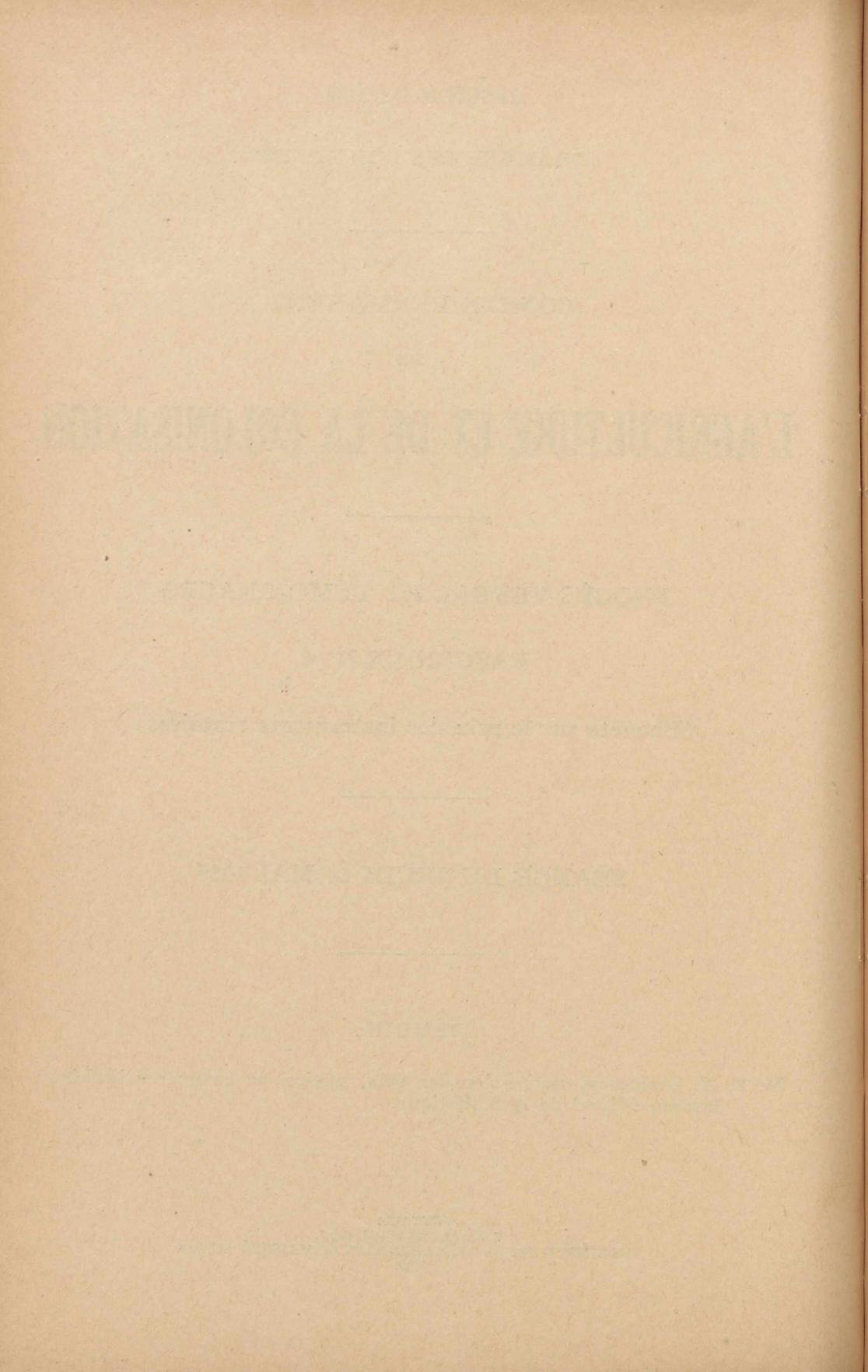
(Enquête sur le prix des instruments aratoires)

SÉANCE DU JEUDI 14 MAI 1936

TÉMOIN:

M. F. H. Greenway, statisticien des prix, section du commerce intérieur,
Bureau fédéral de la Statistique.

OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1936



PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI le 14 mai 1936.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit ce jour à onze h. du matin, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Beaubier, Bertrand, Bouchard, Cleaver, Coldwell, Davidson, Donnelly, Douglas, Dubois, Evans, Furniss, Gardiner, Golding, Gosselin, Graydon, Hayhurst, Johnston (*Lake-Centre*), Leader, Leclerc, MacKinnon (*Edmonton-Ouest*), MacRae, McKenzie (*Lambton-Kent*), McLean (**Melfort**), McNevin (*Victoria, Ont.*), Mitchell, Motherwell, Needham, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Rennie, Rhéaume, Roberge, Robichaud, Ross (*Middlesex-Est*), Senn, Taylor (*Norfolk*), Thorson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.

Assiste aussi à la réunion: M. R. T. Graham, c.r., conseiller juridique du Comité.

Le président communique au comité, de la part de M. Bangs, du Bureau fédéral de la Statistique, les renseignements demandés par M. McLean (*Melfort*) au sujet de la longueur des parcours.

Il est ordonné, que ces données soient imprimées, pour constituer l'annexe n° 3.

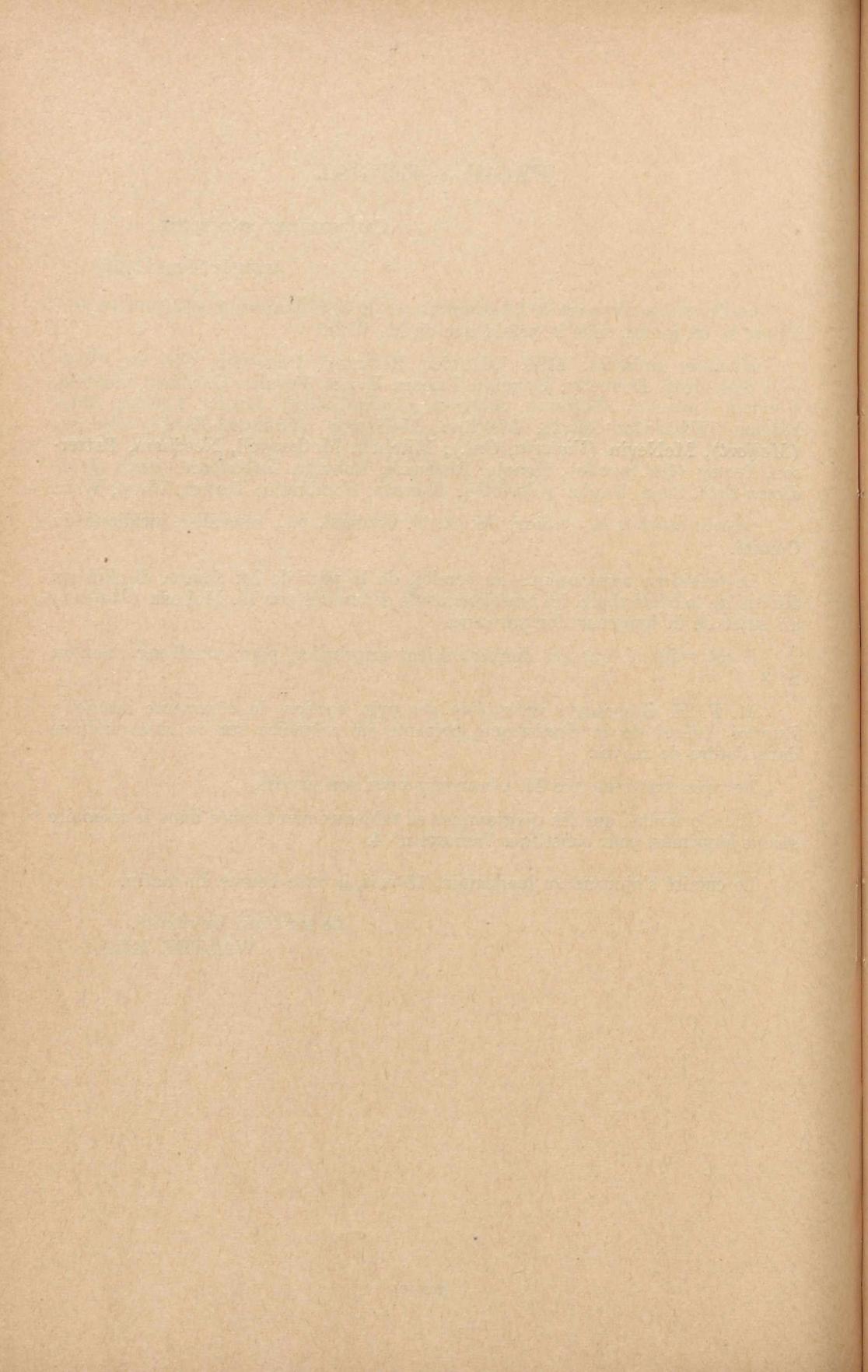
M. F. H. Greenway, statisticien des prix, section du commerce intérieur, Bureau fédéral de la Statistique, présente un mémoire sur le sujet indiqué dans l'ordre de renvoi.

Le président remercie M. Greenway pour son exposé.

Il est ordonné, que les diagrammes et tableaux mentionnés dans le mémoire soient imprimés, pour constituer l'annexe n° 4.

Le comité s'ajourne au lendemain, 15 mai, à onze heures du matin.

Le secrétaire du comité,
WALTER HILL.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 231,

le 14 mai 1936.

Le comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation nommé pour faire enquête sur le prix des instruments aratoires se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

M. R. T. GRAHAM, C.R., occupe pour le Comité.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. A la dernière réunion M. McLean a manifesté le désir que des renseignements fussent inscrits au procès-verbal en ce qui concerne la longueur des parcours entre divers endroits, pour faire suite à l'exposé présenté par M. Bangs en cette occasion. M. Bangs a préparé un relevé qu'il nous a fait parvenir. Les membres du comité désirent-ils que cette pièce soit portée au procès-verbal?

(Le relevé forme l'annexe 3 du procès-verbal de ce jour.)

Le PRÉSIDENT: Nous entendrons aujourd'hui le témoignage de M. Greenway, de la section du commerce intérieur du Bureau fédéral de la Statistique. L'exposé de M. Greenway sera, je crois, très important, et les membres feraient bien de lui poser des questions de temps à autre. Son exposé a trait aux fluctuations qui se sont produites dans les prix des matières premières entrant dans la fabrication des instruments aratoires. On conviendra avec moi, je crois, que c'est là une question des plus importantes lorsqu'il s'agit d'étudier le mouvement des prix en général.

M. H. F. GREENWAY est appelé.

Le président:

D. M. Greenway, auriez-vous la bonté d'indiquer au Comité votre nom et le poste que vous occupez?—R. H. F. Greenway, de la section du commerce intérieur, Bureau de la Statistique. J'y occupe le poste de statisticien des prix. La question que j'ai à exposer ce matin porte sur trois points: premièrement, l'étude de certains aspects du régime général des prix au Canada qui, à mon sens, se rapportent directement aux questions dont vous êtes saisis; deuxièmement, l'examen du mouvement que les prix des matières premières servant à la fabrication des instruments aratoires a accusé au cours d'une longue époque, comparativement au mouvement des prix des instruments aratoires eux-mêmes et au niveau général des prix. Lorsque, au cours de mon exposé, je mentionnerai le niveau général des prix, il s'agira du niveau des prix de gros. A ce propos, nous avons préparé une annexe comprenant six tableaux, dont le cinquième illustre fort clairement mon deuxième point.

(Les tableaux et diagrammes constituent l'annexe 4 des témoignages de ce jour.)

Je désirerais vous signaler tout particulièrement les tableaux 5 et 6. Le tableau n° 5 donne l'indice annuel des prix de gros pour quelques-unes des principales matières premières utilisées par les fabricants d'instruments aratoires du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. Ces deux derniers pays ont été choisis pour des fins de comparaison, étant donné qu'ils sont la source de la plupart de nos importations de ces matières premières.

Mon troisième point sera de rappeler à votre attention les fluctuations de la mercuriale des matières premières surtout pendant les deux ou trois années passées, par contraste avec les mouvements des prix des instruments aratoires. J'ai résumé cet exposé sous quatre rubriques principales.

1. Les prix des matières premières entrant dans la fabrication des instruments aratoires ont suivi la courbe des plus importants mouvements qu'ont accusés les prix en général depuis 1913—hausse brusque durant les années de guerre, presque tous les prix atteignant leur point culminant en 1920—chute soudaine depuis le milieu de 1920 jusqu'à la fin de 1921—stabilité relative entre 1922 et 1929, suivie d'un nouveau fléchissement depuis 1930 jusqu'à la fin de 1932; les prix ont accusé une hausse modérée en 1933 et 1934 et ils ont manifesté, en 1935 et 1936, une tendance à se stabiliser à un niveau de 10 à 20 p. 100 plus élevé que celui de 1913. Les prix des instruments aratoires ont suivi la même marche générale, mais avec moins de flexibilité. A l'heure actuelle, ils dépassent d'environ 60 p. 100 ceux de 1913, bien que des améliorations d'ordre technique et matériel aient pu entraîner une diminution relative du coût. C'est là un point sur lequel on ne saurait se prononcer à moins d'être expert en mécanique ou d'avoir la compétence voulue pour résoudre les problèmes d'ordre technique.

2. La flexibilité variable des prix de divers articles constitue un problème économique qui est devenu particulièrement sérieux depuis quelques années. Les prix des matières premières dont sont composés les instruments aratoires et ceux des instruments eux-mêmes figurent parmi les plus rigides, alors que les prix des produits agricoles comptent parmi les plus flexibles. La chute de ces derniers a entraîné une grave diminution de revenu pour la classe agricole qui représente aujourd'hui près de la moitié de la population du Canada. Le fait que les prix des denrées dont les cultivateurs ont besoin n'ont pas baissé dans la même proportion que les prix des produits agricoles a causé une diminution des achats effectués par les cultivateurs, ce qui a non seulement causé une réduction de la capacité de production de ces derniers, mais a contribué en outre à augmenter le chômage et à accentuer les effets de la crise économique dans les industries occupées à la transformation secondaire des matières brutes. Les prix des produits manufacturés ont accusé une rigidité plus marquée au Canada que dans le Royaume-Uni ou aux Etats-Unis.

3. Les produits manufacturés n'ont guère suivi le mouvement ascendant des prix depuis 1932. Dans la plupart des cas, la réaction est d'autant plus faible que le régime des prix d'une denrée est plus rigide. En fait, il y a quelques exemples notables où le niveau des prix d'un produit manufacturé est aujourd'hui aussi bas, sinon plus bas, qu'en 1932. Il en est ainsi pour le fer et l'acier, matières premières les plus importantes qui entrent dans la fabrication des instruments aratoires.

4. Par contraste avec les prix d'autres denrées à l'usage des cultivateurs, ceux des instruments aratoires sont relativement élevés comparativement à 1913, bien qu'ils soient loin d'être les plus élevés. En général, plus une industrie est ancienne, plus les prix actuels sont élevés par rapport à ceux de l'avant-guerre. Alors qu'en 1913 l'industrie des instruments aratoires était déjà solidement établie, les fabriques de caoutchouc et les raffineries de gazoline ne faisaient que débiter dans la grande production. Par conséquent, les articles en caoutchouc et la gazoline sont aujourd'hui moins chers qu'en 1913, tandis que les instruments aratoires et la quincaillerie sont plus chers.

De 1913 à 1920, l'indice des prix de gros au Canada a augmenté de 143 p. 100 et plusieurs matières brutes nécessaires aux armements, y compris le fer, ont accusé une hausse même plus forte. Le brusque fléchissement qui s'est ensuite produit depuis mai 1920 jusqu'à la fin de 1921 a établi les prix de gros à un niveau dépassant encore de plus de 50 p. 100 celui de 1913. La déflation s'est

alors arrêtée et une période de stabilité relative à suivi jusqu'à la seconde moitié de 1929. Depuis lors jusqu'à février 1933, le niveau des prix de gros a baissé une deuxième fois pour atteindre presque exactement celui de 1913.

M. Donnelly:

D. Vous n'expliquez pas pourquoi vous croyez que ces fabricants établis depuis longtemps peuvent maintenir les prix à un niveau plus stable ou les accroître. Vous n'indiquez pas les raisons?—R. Cela tient, je crois, au fait que les fabricants d'un nouveau produit qui possède un vaste débouché latent sont en mesure d'effectuer des économies considérables dans leurs procédés de fabrication à mesure que leur marché s'accroît. Si je fabrique un produit en vue d'approvisionner 100 personnes, par exemple, mes frais de production seront plus élevés par unité de rendement que si j'approvisionnais 100,000 personnes. Voilà ce qui, à mon avis, est à la base du problème.

D. Pourquoi les prix accusent-ils une plus grande rigidité dans notre pays qu'aux Etats-Unis ou en Angleterre?—R. C'est difficile à dire. J'aimerais...

D. Pourquoi nos prix ne baisseraient ou ne monteraient-ils pas comme ils le font dans le monde entier, en Angleterre ou aux Etats-Unis par exemple?—R. Je ne dis pas qu'il ne baissent ou ne montent pas, mais le mouvement est moins prononcé.

D. C'est-à-dire que nos prix montrent une plus grande rigidité, qu'ils ne sont pas aussi flexibles que dans les autres pays. Pourquoi?—R. Si vous le voulez bien, je vais poursuivre mon exposé. Je pourrai toujours revenir sur le sujet si vous le désirez.

M. DONNELLY: Certainement.

M. Cleaver:

D. Se peut-il qu'une des raisons pour lesquelles les prix de vente d'articles fabriqués par des maisons établies depuis longtemps sont plus élevés que les prix de vente des établissements de fondation récente soit le fait que la majoration des actions a affaibli la structure financière? Cela n'expliquerait-il pas en partie cette majoration des prix?—R. C'est possible, mais je ne pourrais l'affirmer ou le nier catégoriquement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Cleaver, je crois que c'est là une question qui sera abordée plus tard par un autre témoin.

M. COLDWELL: Si j'ai bien compris, vous avez déclaré que vous ne possédiez pas les données concernant les effets des améliorations d'ordre technique apportées à la machinerie. Y a-t-il au ministère quelque fonctionnaire connaissant ces détails qui pourrait venir témoigner ici? C'est, je crois, un autre point fort important que de savoir pourquoi les prix des instruments aratoires n'ont pas baissé alors que les machines servant à fabriquer ces instruments ont été améliorées et que la main-d'œuvre, qui est un élément plus ou moins fixe des frais de production, a diminué dans la fabrication des machines.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Coldwell, permettez-moi de vous faire remarquer que nous avons examiné soigneusement la question de savoir si le gouvernement a des ingénieurs en mesure de faire enquête là-dessus. Ce sont des ingénieurs qui ont étudié cet aspect de la question aux Etats-Unis. Mais nous n'avons pu nous renseigner au juste, et je crois que le témoignage de M. Armstrong, que nous avons entendu l'autre jour, représente à peu près tout ce que nous pourrions obtenir de sources administratives à cet égard. Force nous sera peut-être de retenir les services d'experts en génie agricole pour nous aider à étudier cette question.

M. COLDWELL: Le ministère semble posséder presque tous les détails dont nous avons besoin sur la plupart de ces sujets et j'ai pensé qu'il pourrait peut-être nous aider en l'occurrence.

Le PRÉSIDENT: Je crains que le ministère n'ait pas ces renseignements.

M. COLDWELL: Il ne les a pas?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. TOMLINSON: Un fonctionnaire du ministère pourra-t-il nous renseigner sur la question soulevée par M. Cleaver, à l'effet que la majoration du capital des compagnies serait une des causes de la hausse des prix?

Le PRÉSIDENT: En réponse à cette question, si je puis exprimer mon opinion personnelle sur ce point, je dirai que c'est à notre conseiller juridique et à notre vérificateur qu'il appartiendra d'obtenir ces renseignements lorsqu'ils interrogeront les fabricants d'instruments aratoires.

M. COLDWELL: Je croyais qu'il y aurait intérêt, pendant que nous étions à étudier cette question, à considérer les améliorations d'ordre technique apportées non pas aux machines agricoles, mais aux machines servant à la production d'instruments aratoires.

Le PRÉSIDENT: Veuillez m'excuser. Je croyais que vous vouliez parler de l'instrument aratoire lui-même.

M. COLDWELL: L'efficacité plus grande de la machinerie qui sert à la production des instruments aratoires devrait constituer un facteur du prix des machines agricoles.

Le PRÉSIDENT: J'avais la chose dans l'idée.

M. COLDWELL: Y a-t-il un ministère qui s'occupe de cela?

M. PERLEY: N'est-ce pas mentionné dans le questionnaire?

M. GRAHAM: Nous avons songé à obtenir ces renseignements. Jusqu'à présent, nous n'avons trouvé aucun fonctionnaire disponible avec qui nous eussions pu nous mettre en communication.

M. COLDWELL: C'est à cela que je voulais en venir. A mon sens, nous devrions être fixés sur l'exacritude des données soumises par les fabricants d'instruments aratoires. Nous devrions être à même d'obtenir, par l'entremise d'un conseiller ou témoin indépendant, des renseignements sur ce point.

M. GRAHAM: Ce sont là des détails que nous devrions connaître.

Le PRÉSIDENT: Nous avons cherché à obtenir ces renseignements au moyen du questionnaire transmis aux fabricants d'instruments aratoires. Reste à savoir comment nous allons pouvoir les vérifier.

M. COLDWELL: Voilà le point important. J'avais espéré que nous pourrions trouver dans un des ministères quelqu'un qui pourrait nous aider en la matière.

M. GRAHAM: Nous n'avons pu trouver personne qui pût se charger de renseigner le comité sur ce point. Nous ne perdons pas de vue ce problème.

M. SENN: Il y a une autre question qui a trait aux déclarations du témoin. Il a parlé du mouvement des prix du fer et de l'acier, mais il n'a rien dit au sujet du mouvement des prix du bois. Une forte partie du bois qui entrait dans la construction de la lieuse de 1919 est aujourd'hui remplacée par l'acier ou quelque autre métal. En indiquant le mouvement des prix, le témoin a-t-il fait des calculs quant à la différence de coût résultant de cette substitution?

Le TÉMOIN: Non. Je me contente d'indiquer le mouvement des prix de quelques-unes des matières brutes. Les renseignements que vous désirez nécessiteraient d'autres calculs.

M. SENN: Cela entrerait, je suppose, dans le cadre de la question posée par M. Coldwell?

Le PRÉSIDENT: C'est fort probable.

M. DOUGLAS: Je me demande si le témoin pourrait nous donner une idée de la proportion de chaque matière particulière qui entre dans la production d'un

[M. F. H. Greenway.]

article quelconque. Le prix d'une matière pourrait baisser, mais la quantité utilisée serait si faible, par rapport au total, que le prix ne s'en trouverait guère modifié.

LE PRÉSIDENT: Je crois, monsieur Douglas, que vous avez eu la même idée que M. Senn, et je suis d'avis que nous ne pourrions obtenir ces détails que lorsque nous aborderons l'analyse du coût effectif d'un instrument particulier. Cela étant, ces calculs nous seront fort utiles sous ce rapport. Peut-être vaudrait-il mieux laisser M. Greenway poursuivre son exposé. Il se peut que, au cours de ses remarques, il réponde à quelques-unes des questions que vous avez déjà à l'esprit.

M. Tomlinson:

D. Vous parlez présentement des produits du fer?—R. Je dois fournir les données fondamentales indiquant le mouvement des prix de denrées particulières. Peut-être n'est-ce pas nécessaire, mais je les ai ici.

LE TÉMOIN: Au cours des trois dernières années, un relèvement graduel s'est produit jusqu'à mars 1936, alors que l'indice des prix de gros au Canada dépassait de 13.1 p. 100 l'indice moyen de 1913. En mars 1936, l'indice des produits agricoles canadiens ne dépassait que de 2.6 p. 100 celui de 1913.

M. Cleaver:

D. Seriez-vous assez bon de répéter cette dernière phrase?—R. En mars 1936, l'indice des produits agricoles canadiens n'était que de 2.6 p. 100 plus élevé qu'en 1913.

D. Comment conciliez-vous cela avec les renseignements qu'on relève dans votre tableau 1, instruments aratoires 153.8?—R. Ce sont là des produits agricoles.

M. McLean:

D. Pouvez-vous dire pourquoi l'indice des produits agricoles est plus élevé en 1935 qu'en 1913?—R. L'augmentation porte surtout sur le bétail, de même que sur les produits laitiers et autres du même genre je crois, mais non pas sur les grains dont les prix sont inférieurs à ceux de 1913.

M. Tomlinson:

D. Avez-vous établi une moyenne?—R. Nous avons les indices mensuels, et la simple moyenne de ces derniers sert de base à l'indice annuel.

M. McLean:

D. C'est le premier calcul que j'aie vu qui donne un résultat plus élevé qu'en 1913.—R. Je pourrai vous en donner les détails plus tard.

M. McLEAN: Cela me suffit.

LE TÉMOIN: Le mouvement des prix de gros dans d'autres pays au cours de toute cette période a été généralement semblable. Pendant la guerre et les premières années de l'après-guerre, il s'est produit une inflation presque mondiale qui, dans certains cas particuliers, a presque détruit la valeur des unités monétaires. Puis sont venues la déflation et la stabilisation des monnaies d'après l'étalon-or, qui avaient été réalisées dans presque tous les pays lorsque l'année 1927 a été atteinte. Pour diverses raisons, toutefois, il n'a pas été possible de maintenir, entre le niveau des prix et les valeurs monétaires, le rapport alors établi, et un déclin soutenu et néfaste s'est produit entre 1929 et 1933. Un léger relèvement des prix a eu lieu partout où l'on a renoncé à maintenir l'étalon-or de l'après-guerre.

La gravité des fluctuations de prix qui viennent d'être indiquées découlait non pas tant du fait que les changements ont été violents que du manque

d'uniformité dans la hausse ou la baisse des prix de diverses denrées. Les degrés différents du fléchissement ont causé une sérieuse diminution de revenus chez les producteurs de matières premières, dont les produits se sont dépréciés beaucoup plus rapidement que les denrées manufacturées. Il en a également résulté que le producteur de matières premières n'a plus été en mesure d'acheter la même quantité de produits manufacturés qu'auparavant, d'où ralentissement d'activité et chômage dans les industries manufacturières.

La marche différente qu'ont suivie divers groupes de denrées à des époques de perturbations prononcées du niveau général des prix est indiquée par le diagramme n° 1, où l'on voit le nombre de mois pendant lesquels les prix ont changé entre 1929 et 1933 pour 546 des articles sur lesquels le Bureau fédéral de la Statistique se base pour établir le nombre-indice des prix des denrées pour la vente en gros. A l'extrême-gauche, on remarquera qu'il y a eu 56 articles dont le prix a changé en quatre mois ou moins pendant la période tout entière, et 91 articles dont le prix a varié dans l'espace de 5 à 9 mois. Je dirai, en passant, que ceci se rapporte au tableau n° 3.

M. GRAHAM: Mais il s'agit ici du diagramme n° 1?

Le TÉMOIN: Le diagramme n° 1 et le tableau n° 3 renferment les mêmes données, page 2 et page 11. Le nombre d'articles diminue alors constamment à mesure que s'accroît le nombre de changements de prix, et cela jusqu'au groupe de l'extrême droite du diagramme. Au cours de cette période de 95 mois, le prix de 60 articles a varié de 90 à 95 fois. Dans les deux groupes de l'extrême gauche se trouvaient compris la fonte en gueuses, l'acier, la houille et le coke, produits dont les fabricants d'instruments aratoires utilisent des quantités considérables. Le groupe de l'extrême droite comprenait les principaux produits agricoles; le blé, l'avoine, l'orge, le bétail et les œufs. On comprendra mieux encore l'étendue de ce mouvement des prix si l'on examine le diagramme n° 2, qui donne les nombres-indices des articles compris dans le groupe de l'extrême droite pour les années 1929 à 1935 inclusivement. La baisse qui s'est produite entre 1929 et 1933 dans le groupe flexible qui comprend les produits agricoles fait ressortir de façon frappante la rigidité du groupe comprenant les métaux et la houille.

Il est bon d'expliquer que ces chiffres sont ce que nous appelons des indices simples ou impondérés. Si l'on donnait au blé et au maïs un coefficient conforme à leur importance relative, c'est-à-dire si l'on pondérait ces prix en tenant compte de la valeur de la production, cette courbe flexible descendrait encore davantage, car le blé, qui est une denrée fort importante, tendrait à ramener la ligne inférieure à un niveau encore plus bas.

M. COLDWELL: Un fait intéressant à noter dans ce tableau 5, c'est que les prix de la houille sont beaucoup plus rigides aux Etats-Unis et au Canada qu'en Grande-Bretagne. Ici surgit la question des machines servant à l'extraction de la houille. Pourquoi la rigidité des prix serait-elle plus marquée aux Etats-Unis et au Canada, où l'extraction mécanique s'est si fortement accrue? D'un autre côté, en Grande-Bretagne, on utilise encore les anciennes méthodes d'exploitation et les prix accusent une plus grande flexibilité.

Le TÉMOIN: Oui.

M. COLDWELL: Toute la question est là. Il semble qu'il existe un cartel, une coalition, ou quelque autre organisation coercitive qui s'applique à maintenir la rigidité des prix.

Le TÉMOIN: Il en est de même pour d'autres denrées que la houille; en tout cas, c'est là, je crois, un problème particulier. Je conviens qu'il est sérieux, mais son étude nécessiterait une enquête distincte de celle-ci.

M. COLDWELL: Oui, c'est un problème fondamental, si je puis m'exprimer ainsi.

[M. F. H. Greenway.]

Le TÉMOIN: Oui, absolument.

Naturellement, dans le cas que vous mentionnez, l'industrie des instruments aratoires n'utilise qu'une faible quantité de houille domestique. Elle est presque toute de provenance étrangère. Mais je me suis servi du prix domestique comme base de comparaison.

M. COLDWELL: Je comprends.

Le TÉMOIN: Pareillement, l'allure du relèvement accuse une différence marquée dans les deux groupes, bien que, ainsi qu'on le constatera, la mercuriale des denrées à prix flexibles soit encore inférieure, comparativement à 1929, à celle des denrées à prix rigides. On ne doit pas perdre de vue cette différence inhérente dans le mouvement des prix de certains groupes de denrées lorsqu'on examine la situation relative du cultivateur et du fabricant d'instruments aratoires. C'est un problème qui se pose périodiquement à l'occasion de chaque modification importante du niveau général des prix de gros, et il ne se limite pas, naturellement, aux catégories de denrées mentionnées. Entre 1929 et 1933, les prix des matières premières en général ont baissé dans une mesure plus considérable que ceux des produits obtenus par la transformation de ces matières. Ce point se trouve élucidé par les graphiques 3, 4 et 5 qui indiquent le mouvement des prix des produits alimentaires bruts et des aliments préparés, ainsi que des produits textiles et des métaux bruts et ouvrés.

M. Leader:

D. Avant d'aborder un autre sujet, auriez-vous la bonté d'indiquer, afin qu'ils puissent figurer au procès-verbal, les articles que vous avez inclus dans votre groupe de denrées à prix rigides, de même que ceux du groupe des denrées à prix flexibles?—R. Je puis vous les indiquer. La liste en est fort longue.

D. N'indiquez que les plus caractéristiques.—R. Quelques-uns des plus importants?

D. Oui.—R. Soit, dans l'indice rigide j'ai inclus des produits aussi disparates que le pain, le lait condensé, les tiges et barres d'acier—il y a un grand nombre d'articles, des pièces métalliques, des profilés pour bâtis...

D. Des instruments aratoires?—R. Cet indice est basé sur les produits non-manufacturés, c'est-à-dire non assemblés. Il s'agit des unités distinctes de production. Les pièces assemblées ne sont pas comprises.

D. Ce sont là des pièces détachées, c'est-à-dire des produits non assemblés?—R. Oui, presque exclusivement. Le nickel, la brique, la houille, le plâtre, la pierre de taille et un grand nombre de produits chimiques, ainsi que l'amiante. Le groupe flexible comprend l'orge, le maïs, le lin, l'avoine, le seigle, le blé, la farine, le caoutchouc brut, les bœufs, les pores, les veaux, les œufs, le coton brut, le plomb, l'argent, le zinc et la gomme laque.

Fait intéressant, bien que sans importance dans le cas présent, au cours de périodes de hausse brusque des prix, comme celle qui a atteint son point culminant en 1920, les produits finis ont monté plus haut et plus rapidement que les matières premières.

M. Coldwell:

D. Le prix de la farine est-il flexible?—R. Oui.

D. Et celui du pain ne l'est pas?—R. Il y a une différence marquée.

M. McLean:

D. L'indice n'est pas pondéré?—R. Non.

D. S'il l'était, l'écart serait-il beaucoup plus grand entre les deux?—R. Oui, il le serait. Je crois que les diagrammes nos 3, 4 et 5 ne nécessitent pas de commentaires; ils ne font qu'illustrer la thèse que j'ai exposée en expliquant le

diagramme n° 2. Ils portent simplement sur certains groupes particuliers de denrées. On remarquera, dans le cas des métaux, que les métaux ouvrés et les matières brutes ont été moins sensibles aux fluctuations que les aliments préparés; les matières textiles forment une sorte de catégorie intermédiaire.

D. L'indice des aliments préparés n'est pas pondéré non plus?—R. Oui, il l'est.

D. Ces produits ont suivi une allure à peu près semblable?—R. Nous allons maintenant considérer séparément les matières premières elles-mêmes. La marche des prix depuis 1913, pour une liste de matières premières les plus importantes utilisées par les fabricants d'instruments aratoires, est examinée dans les sections qui suivent, et l'on tient un compte tout particulier du rapport entre les prix de 1913 et ceux de 1935 à l'égard de ces produits et des instruments aratoires envisagés comme groupe. Des comparaisons sont également établies avec le mouvement des prix dans le Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

On peut se faire une idée générale de l'importance relative des matières premières utilisées par les fabricants d'instruments aratoires en étudiant les chiffres suivants. En 1934, la valeur de toutes les matières premières entrant dans la fabrication des instruments aratoires s'est élevée à \$3,632,821, dont plus de \$1,000,000 pour l'acier de diverses catégories. La fonte en gueuses et les moulages représentaient une valeur de plus de \$350,000. Parmi les autres matières premières d'une importance considérable, on peut mentionner la toile de coton et autres tissus, \$109,884; le bois, \$363,062, et la peinture, les huiles et les vernis, \$92,885. Les principaux item des frais globaux de \$368,292 compris sous la rubrique des combustibles étaient \$130,581 pour la houille bitumineuse importée et \$132,380 pour l'énergie électrique.

Ainsi qu'on l'a déjà vu, l'histoire du mouvement des prix depuis 1913 embrasse naturellement trois périodes, premièrement, les années d'inflation et de déflation de la guerre et de l'après guerre; deuxièmement, la période de stabilité relative allant de 1922 à 1929, et finalement le fléchissement et le relèvement partiel observés depuis 1929. Il y a avantage à examiner la marche des prix des instruments aratoires et de ceux des matières premières utilisées par les fabricants d'instruments aratoires en tenant compte de ces trois périodes. Le court tableau qui suit donne des nombres-indices indiquant le niveau relatif des prix en 1913, au moment où il a atteint son point maximum pendant l'après-guerre, en 1922 après la déflation, en 1929 au début du fléchissement secondaire, en 1932 alors qu'il a atteint son point le plus bas, en 1935 et en mars 1936.

Il ne me servirait à rien, je crois, de donner lecture des chiffres de ce tableau, car il serait difficile de les garder présents à l'esprit. Mais je puis indiquer le niveau de mars 1936 pour les divers articles comparativement à celui de 1913. Instruments aratoires, 158.5; barres d'acier doux industriel, . . .

M. Perley:

D. Quel est l'indice des instruments aratoires?—R. 158.5; barres d'acier doux industriel, 109; tôle d'acier, laminée à chaud et recuite, 129.3; fonte en gueuses n° 1, 111.4; déchets de fonte, 49.0.

M. Johnston:

D. Ces chiffres ne sont pas dans le tableau qui nous a été remis?—R. Non, ce tableau n'est pas tout à fait complet. Il avait déjà été reproduit au polycopeur lorsque j'y ai fait des additions. C'est regrettable.

M. Perley:

D. Donnez-nous ceux que renferme la liste.—R. Volontiers.
[M. F. H. Greenway.]

NOMBRES-INDICES DU PRIX DES INSTRUMENTS ARATOIRES ET DES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES PAR LES FABRICANTS DE CES INSTRUMENTS, 1913-35

(1913=100)

	1913	Maximum de l'après-guerre	1922	1929	1932	1935	Mars 1936
Instruments aratoires....	100-0	201-5 (1921)	166-5	165-1	161-4	153-8	158-5
Barres d'acier marc. doux	100-0	204-4 (1918)	115-2	116-3	109-0	109-0	109-0
Tôle d'acier laminée à chaud et recuite.....	100-0	234-7 (1918)	147-6	136-8	134-1	130-6	129-3
Fonte en gueuses n° 1.....	100-0	275-2 (1920)	166-5	128-2	120-1	111-4	111-4
Déchets de fonte.....	100-0	279-0 (1918)	101-0	88-2	51-5	48-5	49-0
Bois de chêne rouge.....	100-0	295-8 (1920)	215-5	128-5	105-7	107-1	107-1
Blanc de plomb dans l'huile.....	100-0	240-8 (1920)	161-9	171-3	123-5	121-3	130-2
Minium, sec.....	100-0	241-0 (1920)	160-0	195-5	141-9	148-8	152-9
Huile de lin crue.....	100-0	391-9 (1919)	176-5	171-2	93-1	121-8	140-0
Houille bitumineuse des É.-U.*.....	100-0	265-9 (1920)	236-5	149-9	134-6	158-8	165-5

* Prix aux États-Unis.

M. McLean:

D. Faut-il en conclure que les prix des instruments aratoires sont aujourd'hui aussi bas qu'en 1932?—R. Ils sont plus bas qu'en 1932; on doit en conclure effectivement que les prix courants déclarés par les compagnies sont plus bas.

D. Plus bas qu'en 1932?—R. Oui. Il y avait à cette époque des escomptes spéciaux dont notre indice ne tient pas compte en ce qui concerne le prix de 70c. pour le blé.

D. Le prix n'a, en réalité, jamais été réduit, mais on accordait un escompte?—R. Pour certains produits. Il est très difficile de ramener cela à un nombre-indice.

Le tableau fait clairement ressortir la hausse relativement plus lente et moins forte du prix des instruments aratoires pendant les années de guerre. Leur rigidité entre 1922 et 1935 par rapport aux prix des matières premières est également manifeste. Une chose importante qui n'est toutefois pas clairement démontrée, c'est la stabilité des prix des matières premières en 1934 et 1935, consécutivement à la hausse éphémère de 1933. Le nouveau niveau atteint par les plus importantes matières premières pendant ces années a dépassé de 10 à 20 p. 100 celui de 1913, tandis qu'en 1936 les prix des instruments aratoires ont été d'environ 60 p. 100 plus élevés qu'en 1913. On peut vérifier cette assertion au sujet de la stabilité du prix des matières premières depuis 1934, en se reportant au tableau n° 6 de l'annexe statistique.

Fonte en gueuses: Après de légères fluctuations pendant les premières années de la guerre, les prix de la fonte en gueuses ont monté fort rapidement en 1916 et 1917, par suite de l'accroissement de la demande résultant de la guerre. En 1918, les cours canadiens sont restés nominalement les mêmes, à cause de mesures de réglementation prises aux États-Unis et au Canada, mais une réaction s'est produite l'année suivante, alors que l'industrie, dont la guerre avait accéléré le régime de production, a dû chercher pour ses produits les débouchés ordinaires des temps de paix. Toutefois, une deuxième hausse est survenue après la guerre, alors qu'une vague d'inflation a fait monter le prix de la fonte en gueuses de \$37.50 la tonne forte en novembre 1919 à \$61.80 en novembre 1920. Le prix moyen en 1920 a été de 175 p. 100 plus élevé que le niveau correspondant de 1913. Mais les prix des machines n'ont pas atteint leur point culminant avant 1921, alors qu'ils dépassaient d'environ 100 p. 100 ceux de 1913. Sauf quelques légères interruptions en 1923 et 1929, les prix de la fonte en gueuses ont baissé de façon intermittente entre 1920 et 1933 pour demeurer ensuite stationnaires. En 1935,

la fonte en gueuses n° 1 se vendait en moyenne 11 p. 100 plus cher qu'en 1913, et le niveau général des prix de gros des denrées était de 12.6 p. 100 plus élevé, tandis que celui des instruments aratoires avait monté d'environ 54 p. 100. (Voir le diagramme n° 6 dans l'annexe). A l'exception de l'époque de la guerre, alors que les prix ont fait l'objet d'une réglementation, d'abord dans le Royaume-Uni et ensuite aux Etats-Unis, les cours de la fonte en gueuses au Canada ont suivi d'assez près, jusqu'à ces dernières années, ceux des deux marchés extérieurs qui ont le plus d'affinité avec le nôtre. La grève de 1926 dans les charbonnages du Royaume-Uni a causé une hausse temporaire qui n'a entraîné aucune réaction ailleurs, mais nulle autre sérieuse différence d'allure ne s'est manifestée jusqu'à 1931 et 1932, alors que les prix ont fléchi de façon appréciable dans le Royaume-Uni et aux Etats-Unis, pendant que les cours canadiens restaient stationnaires. Puis en 1933, alors que les cours montaient sur les marchés extérieurs, une légère baisse s'est produite au Canada; depuis lors il n'y a eu aucun changement notable.

M. Donnelly:

D. Vos remarques s'appliquent-elles au tableau n° 5?—R. Au diagramme n° 6 ou au tableau n° 5; vous avez raison, c'est tout comme. Les chiffres du tableau n° 5 paraissent, pour la plupart, dans les graphiques subséquents.

M. Perley:

D. C'est le pin qui accuse la plus forte différence?—R. En effet, c'est le pin.

D. Les tables des lieuses sont toutes en pin?—R. Si le bois de chêne est pris comme type, c'est qu'il s'agit de comparer les prix internationaux avec les prix qui ont cours au Canada et ailleurs. Je pourrais vous indiquer les prix du pin et de plusieurs autres articles, mais cette énumération prendrait la majeure partie de la journée.

M. Senn:

D. On utilisait le chêne en 1913?—R. Oui, et le sapin de Douglas également.

M. DONNELLY: En tout cas, il n'entre que bien peu de bois dans les machines de l'époque actuelle, une quantité presque négligeable.

M. Coldwell:

D. Le prix du pin et des autres essences a-t-il accusé un mouvement à peu près semblable à celui qu'on a noté pour le chêne?—R. Il a varié, je crois, un peu plus que le prix du chêne depuis quelques années.

M. WARD: Le chêne n'est presque pas utilisé dans les machines agricoles actuelles.

M. McLEAN: Dans l'Ouest canadien, les machines agricoles renferment aujourd'hui beaucoup plus de cuivre que de chêne.

M. DONNELLY: Elles renferment aussi du fil barbelé et de la ficelle d'engravage.

M. McLEAN: Oui.

Le TÉMOIN: A ce propos, je dois rectifier une erreur que j'ai commise. Les prix du chêne ont baissé beaucoup plus que ceux du pin depuis quelques années. Si le comité s'intéresse aux prix des divers bois, je me ferai un devoir de les obtenir.

M. Coldwell:

D. Les prix relatifs de ces bois seraient intéressants et indiqueraient si les nouvelles essences utilisées sont relativement moins chères?—R. Le prix du pin est de beaucoup inférieur à celui du chêne; le mouvement n'a pas été aussi accentué; le fléchissement a été moins considérable.

[M. F. H. Greenway.]

M. Taylor:

D. La quantité proportionnelle de bois qui entre dans un instrument aratoire est très faible, n'est-ce pas?—R. J'ai déjà indiqué, je crois, le fait que la valeur totale du bois utilisé en 1934 était de \$363,000 sur \$3,632,000, soit presque exactement le dixième.

M. Mitchell:

D. Une bonne quantité de ce bois aurait servi à l'emballage?—R. Oui; ce chiffre comprend tout le bois utilisé par la compagnie.

D. On utilise plus de bois dans l'emballage d'une machine que dans sa fabrication?—R. Oui; naturellement, c'est un élément des frais de production.

M. Johnston:

D. Les camions de ferme figurent-ils dans votre liste?—R. Oui.

D. Ces camions renferment beaucoup de bois?—R. Oui.

M. Perley:

D. Dans la caisse des camions?—R. Je crois que les côtés de la caisse sont faits de pin et le plancher d'orme.

M. Ward:

D. Les côtés sont en orme et le plancher habituellement en sapin?—R. Je crois qu'on y utilise l'orme. Les essieux du camion sont faits d'érable blanc. Pour en revenir à la comparaison des cours internationaux pour la fonte en gueuses, les prix américains ont continué à monter de 1932 à 1935 et dépassent aujourd'hui le niveau de 1913 dans une mesure plus considérable que dans le cas des cours canadiens, bien que les prix en vigueur dans le Royaume-Uni demeurent relativement plus faibles que ceux du Canada et des Etats-Unis, en dépit de hausses marquées en 1933 et 1934. Il y a deux points particulièrement intéressants dans cette comparaison des cours internationaux pour la fonte en gueuses. D'abord le fléchissement graduel observé de 1923 à 1930 a été moindre au Canada que sur les marchés extérieurs, et en second lieu, pour la première fois au cours de la période pour laquelle on possède des statistiques, les prix de la fonte en gueuses au Canada pendant les cinq dernières années n'ont pas suivi de près les fluctuations survenues dans le Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Ce fait est en grande partie indiqué par le tableau suivant qui donne l'indice des prix de la fonte en gueuses (voir aussi le tableau n° 6 de l'annexe).

NOMBRES-INDICES DES PRIX DE LA FONTE EN GUEUSES, 1929-1935
(1929=100)

—	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Canada.....	100.0	93.6	93.6	93.6	86.9	86.6	86.9
Royaume-Uni.....	100.0	94.9	80.0	67.8	81.3	96.8	97.4
Etats-Unis.....	100.0	98.6	91.0	83.4	88.9	99.6	102.3

Les cours canadiens ont conservé leur rigidité pendant 1931 et 1932 et n'ont pas baissé jusqu'à ce que les prix aient recommencé à monter à l'étranger. Toutefois, le prix de la fonte en gueuses au Canada est aujourd'hui plus bas, relativement au niveau de 1929, qu'en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

M. Donnelly:

D. Je remarque, dans le tableau que vous avez un indice de 105 pour le Royaume-Uni et de 111 pour le Canada?—R. Ces chiffres-là s'appliquent aux comparaisons faites avec l'année 1913; dans ce cas-ci il s'agit de 1929.

D. C'est une comparaison basée sur 1929?—R. Oui; elle est faite dans le tableau n° 6 tandis que vous examinez le tableau n° 5.

Barres d'acier marchand: Normalement, les prix de l'acier suivent les principales fluctuations de ceux de la fonte en gueuses. Pendant la guerre, ils ont monté parallèlement jusqu'à 1917, alors que l'acier n'a pas monté aussi rapidement que la fonte. En 1918, les prix de l'acier marchand doux ont, en moyenne, dépassé de 109 p. 100 le niveau de 1913, pour baisser ensuite en même temps que la fonte en 1919. La hausse secondaire de l'acier en 1920 a été beaucoup moins accentuée que dans le cas de la fonte, et alors que les prix de la fonte en 1920 dépassaient le niveau de la période de guerre, les cours de l'acier marchand en barres n'ont été, en moyenne, que de 97 p. 100 plus élevés qu'en 1913, comparativement à une hausse de près de 109 p. 100 en 1918, comme on l'a déjà vu. La hausse qui, en 1922 et 1923, a suivi le fléchissement marqué de 1921 et du premier trimestre de 1922 a été beaucoup plus considérable que celle qu'avait causée l'inflation en 1920. Le volume général des affaires a augmenté sensiblement en 1923 et la production d'acier a presque doublé, tellement la demande a été active. Toutefois, en 1924, le ralentissement des affaires a restreint les débouchés pour l'acier, et les prix ont recommencé à baisser jusqu'à 1931. Depuis lors, aucun changement n'est survenu dans le prix des barres d'acier marchand doux. En 1935, cet acier était en moyenne de 9 p. 100 plus cher qu'en 1913, ce qui est à comparer avec les hausses de 12.6 p. 100 dans les prix de gros en général et d'environ 54 p. 100 dans les prix des instruments aratoires.

M. Graham:

D. Cinquante-quatre ou soixante-quatre pour cent?—R. C'est la moyenne pour 1935; pour 1936, le chiffre serait de 58.5.

Le mouvement des prix de l'acier au Canada depuis 1913 a été beaucoup moins ample que dans le Royaume-Uni et aux Etats-Unis, tant pour les années de la guerre que pour celles de l'après-guerre. Ce n'est qu'à l'occasion de la hausse temporaire de 1922 et 1923 et de la baisse subséquente que les prix ont manifesté une plus grande flexibilité que sur les marchés extérieurs. Depuis la période de transition de l'après-guerre jusqu'à 1929, le mouvement des prix a été passablement uniforme dans les trois pays qui nous intéressent, bien qu'en Grande-Bretagne les prix aient eu une tendance à être plus rigides qu'ailleurs. Cette rigidité des cours britanniques a cessé en 1931 et la moyenne de 1932 a été de 23 p. 100 plus basse que celle de 1930, tandis que de légères baisses seulement se sont produites pendant ces années au Canada et aux Etats-Unis. Depuis 1932, les prix sont restés stationnaires au Canada tandis qu'ils ont monté considérablement en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Toutefois, tous les changements notés de 1923 à 1935 dans le prix des barres d'acier marchand du Canada ont été à la baisse. En 1935, les prix dépassaient de 9 p. 100 le niveau de 1913, comparativement à 17 p. 100 pour les Etats-Unis et 30 p. 100 pour le Royaume-Uni.

Une comparaison, basée sur 1929 et embrassant les trois pays, permet d'observer dans les prix de l'acier au Canada la même indépendance de mouvement qu'ont accusée les prix de la fonte depuis quelques années. Ce tableau est comparable au précédent, qui est basé sur les statistiques du tableau n° 6 de l'annexe.

NOMBRES-INDICES DES PRIX DE L'ACIER MARCHAND EN BARRES, 1929-1935

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Canada.....	100.0	97.6	93.7	93.7	93.7	93.7	93.7
Royaume-Uni.....	100.0	99.5	95.9	76.6	88.3	98.2	100.8
Etats-Unis.....	100.0	88.8	84.4	82.0	85.1	93.9	94.2

Bien que les cours canadiens n'aient pas baissé en 1932, ils n'ont pas, en ces derniers temps, monté comme ceux du Royaume-Uni et des Etats-Unis, et par conséquent, en regard de 1929, le Canada soutient bien la comparaison avec ces autres pays, au point de vue de la situation relative des prix en 1935.

Houille.—Le mouvement des prix de la houille depuis 1913 fait ordinairement contraste avec celui des cours d'autres matières premières d'une importance commerciale considérable. Après être restés à peu près stationnaires pendant la hausse générale des cours observée durant les trois premières années de la guerre, les prix de la houille ont commencé à monter rapidement en 1917 et ont poursuivi leur marche ascendante jusqu'à 1921. A cette époque, la houille tout-venant des mines canadiennes était d'environ 154 p. 100 plus chère qu'en 1913. Après un fléchissement momentané pendant le deuxième semestre de 1921, les prix sont demeurés jusqu'à 1932 à un niveau dépassant d'environ 120 p. 100 celui de 1913. En 1932 et de nouveau en 1933, de faibles baisses se sont produites, mais les prix ont recouvré leur stabilité coutumière en 1934 et 1935. En cette dernière année, la houille tout-venant domestique a été de 91 p. 100 plus chère qu'en 1913, ce qui est à comparer avec des hausses de 12.6 p. 100 dans le cas des prix de gros en général et d'environ 54 p. 100 dans celui du prix des instruments aratoires. Les salaires payés par les houillères ont monté plus rapidement que ceux de l'industrie en général pendant les années de guerre, mais depuis dix ans la situation s'est modifiée. Comparativement à 1913, les gages des mineurs de houille sont peu élevés en regard de ceux que touchent les autres corps de métiers.

M. Malcolm McLean:

D. Il est question ici de la houille domestique de la Nouvelle-Ecosse?—R. C'est la seule houille canadienne dont j'aie tenu compte, car la quantité de houille d'autre provenance qui parvient jusqu'à l'Ontario est négligeable, je crois.

D. Utilise-t-on la houille domestique de la Nouvelle-Ecosse dans l'Ontario?—R. Une certaine quantité.

D. Très peu?—R. Oui, très peu.

D. L'Ontario reçoit plus de houille domestique de l'Alberta que de la Nouvelle-Ecosse, n'est-ce pas?—R. Je ne saurais le dire au juste. J'en doute.

D. J'aimerais à faire quelques conjectures.—R. Je ne voudrais rien conjecturer sur ce point.

M. MITCHEL: Le transport de la houille vers l'Est présente des difficultés; l'humidité et l'évaporation causent de l'effritement.

M. MALCOLM MCLEAN: C'est l'Alberta qui en a fourni la majeure partie au cours des vingt dernières années.

M. Donnelly:

D. Ce prix de 629.5 est-il exact?—R. Je le crois.

D. Il semble très élevé.—R. Il est tout à fait excessif. On en a vérifié l'exactitude.

M. MALCOLM MCLEAN: La houille de Lethbridge et de Drumheller peut s'emmagasiner au grand air. Ma thèse est que cette houille dite domestique de la Nouvelle-Ecosse n'est pas utilisée dans l'industrie ontarienne des instruments aratoires.

Le TÉMOIN: Je vais traiter cette question.

M. Donnelly:

D. Est-ce bien de la houille qu'on utilise? N'est-ce pas surtout du coke?—R. Il y a une quantité considérable de coke mais elle ne représente qu'une faible proportion des achats globaux. En 1934, on n'a acheté, je crois, que pour \$1,200 ou \$1,300 de coke.

M. Tomlinson:

D. C'est de la houille de chaudière qu'utilisent les fabricants, n'est-ce pas?—
R. Oui.

D. Ce n'est pas de l'anhracite?—R. Non, ce n'est pas de l'anhracite. Le mouvement des prix de la houille bitumineuse aux Etats-Unis offre plus d'importance, pour l'industrie des instruments aratoires, que les fluctuations des prix domestiques, car la majeure partie de la houille utilisée est du charbon bitumineux des Etats-Unis. Les importations de houille bitumineuse de Grande-Bretagne sont presque insignifiantes, bien que les prix aient accusé un mouvement presque parallèle en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis depuis leur rajustement de l'après-guerre. La hausse de la houille bitumineuse domestique et américaine a été à peu près égale pendant les années de guerre et immédiatement après, bien que, aux Etats-Unis, la hausse ait été plus irrégulière et ait atteint son maximum en 1920, comparativement à 1921 dans le cas de la houille canadienne. Les prix de la houille américaine ont fléchi sensiblement, toutefois, entre 1920 et 1932, ainsi que l'indiquent les indices de 265.9 et 134.6 pour ces années respectives. Les indices des prix de la houille domestique de l'est du Canada pour 1921 et 1923 sont respectivement de 254.5 et de 190.9, et ils n'ont subi aucune modification par la suite.

Comme dans le cas du fer et de l'acier, les prix de la houille ont été moins flexibles au Canada que dans le Royaume-Uni et aux Etats-Unis. A l'encontre du fer, et de l'acier, toutefois, la houille canadienne est aujourd'hui relativement plus chère, comparativement à 1913, que la houille du Royaume-Uni ou des Etats-Unis. Ce fait est indiqué par les indices suivants pour 1935 par rapport à 1913: houille domestique canadienne, 190.9; houille bitumineuse des Etats-Unis, 158.8, et houille bitumineuse du Royaume-Uni, 123.3.

Chêne rouge: Les prix du bois de chêne ont baissé modérément en 1914 et 1915, mais ils ont remonté rapidement pendant les cinq années suivantes, de sorte qu'en 1920, à Toronto, le prix moyen du chêne rouge, première et deuxième qualités ordinaires, dépassait de près de 196 p. 100 le niveau de 1913. Après cela, les prix ont baissé presque sans interruption jusqu'à 1932, alors que les cours pour les mêmes qualités de chêne n'ont dépassé que de moins de 6 p. 100, en moyenne, le niveau de 1913. Cette tendance à la baisse a été particulièrement marquée en 1921 et 1924. En 1933, une légère hausse a porté le prix à 7 p. 100 au-dessus du niveau de 1913, et aucun changement n'est survenu depuis lors. Le prix du bois de chêne est donc, à l'heure actuelle, plus près du niveau de 1913 que les prix de gros en général ou les prix des instruments aratoires.

Le seul marché extérieur important qui approvisionne le Canada en bois de chêne est celui des Etats-Unis. Les prix du chêne canadien ont monté moins brusquement pendant et après la guerre que ceux du chêne américain. Bien que leur fléchissement subséquent ait été moins rapide, ils sont, depuis douze ans, plus bas que les prix en vigueur aux Etats-Unis par rapport au niveau de 1913. Les cours du chêne canadien n'ont pas monté comme ceux du chêne américain en 1933 et 1934, et ils n'ont pas baissé non plus en 1935. Le nombre-indice du prix du chêne pour 1935 (1913=100) était de 107.1 au Canada et de 120.3 aux Etats-Unis.

M. Donnelly:

D. Et nous achetons des Etats-Unis?—R. Il ne faut pas oublier que ce n'est là que la tendance générale.

M. Senn:

D. Ne croyez-vous pas que les prix du chêne utilisé en 1913 et ceux du pin et du sapin employés aujourd'hui eussent constitué une meilleure base de comparaison? Je crois qu'on utilise surtout l'érable aujourd'hui dans l'Ontario; on ne

[M. F. H. Greenway.]

fait plus usage de chêne.—R. Ce fait ne ressortira-t-il pas lorsqu'il sera question des changements survenus dans les genres de matières premières utilisés? Le chêne est encore en usage.

M. DONNELLY: Vous n'avez considéré que le chêne?

Le TÉMOIN: Oui.

M. SENN: Les jantes et les rayons des roues sont en chêne.

Le TÉMOIN: Je ne tente pas d'établir le rapport entre le prix de 1913 et celui de 1935 pour les matières entrant dans la fabrication d'un camion ou d'une lieuse; je ne fais que prendre quelques-uns des principaux articles afin de relever les changements de prix qu'ils ont subis. J'admets que le tableau reste ainsi incomplet, mais c'est tout ce que je me suis engagé à faire.

M. Malcolm McLean:

D. Les prix de toutes les essences ont probablement varié dans la même mesure approximative que les prix du chêne?—R. Pas tout à fait. La baisse semble avoir été moindre dans le cas de quelques autres articles.

D. Aurait-elle été moindre pour d'autres articles que pour le chêne?—R. Oui.

D. Elle aurait été moindre pour le pin que pour le chêne?—R. Oui. Pour ces dernières années, bien entendu. Je n'ai rien pour établir une comparaison avec les prix de 1913.

D. Cela n'importe guère, je crois.

M. Coldwell:

D. Si l'on utilise plus de pin que de chêne, c'est-à-dire une plus forte proportion de pin, cela tendrait à faire baisser le coût de la machine, n'est-ce pas; le pin serait moins cher que le chêne?—R. Oui.

M. DONNELLY: On n'utilise guère de pin à l'époque actuelle.

M. Senn:

D. L'emploi du pin en 1936 serait-il moins coûteux que celui du chêne en 1913?—R. Il va falloir que j'examine la chose. Je ne pourrais vous le dire de but en blanc.

D. Vous nous avez indiqué, il n'y a pas longtemps, la proportion des matières premières entrant dans une machine et dans le nombre total de machines, par comparaison avec le bois utilisé. C'était pour cette année ou pour l'année dernière. Pourriez-vous établir la même comparaison pour l'année 1913?—R. Je regrette de ne pouvoir le faire.

Le PRÉSIDENT: La quantité de bois utilisée aujourd'hui par l'industrie des instruments aratoires...

M. SENN: ...est moins forte qu'auparavant.

Le PRÉSIDENT: Oui. Le bois doit surtout servir à l'emballage, à part ce qui entre dans la fabrication des camions.

M. SENN: Il se peut qu'il soit moins coûteux.

Le TÉMOIN: Le chêne est l'une des essences mentionnées par les fabricants d'instruments aratoires lors d'une enquête précédente.

Ingrédients pour peintures.—Les fluctuations des prix des principaux ingrédients pour peintures sont fréquemment d'un caractère brusque. Cette remarque s'applique tout particulièrement à l'huile de lin, qui suit les mouvements du marché du lin. La hausse du prix de l'huile de lin pendant la guerre a été une des plus fortes qu'on ait observées, l'huile de lin crue ayant atteint à Montréal en 1919 un prix maximum dépassant de 292 p. 100 le niveau de 1913. Des fléchissements ultérieurs l'ont toutefois réduit, en 1921, à un chiffre dépassant de 54 p. 100 le niveau de 1913, soit un écart à peu près semblable à celui qu'accuse

l'indice général des prix de gros. Depuis 1921, il y a eu trois cycles de hausse et de baisse des prix, le point maximum atteint dans chaque cas étant plus bas que le précédent. Ainsi en 1935, le prix moyen a dépassé de moins de 22 p. 100 le niveau de 1913.

M. Donnelly:

D. Avez-vous les prix comparatifs de l'huile de lin pour 1913 et 1935, et ceux de la graine de lin?—R. Je ne les ai pas ici.

M. McLean:

D. Et vous ne les avez pas non plus pour 1929?—R. Non. Le prix de l'huile de lin par rapport à 1929 est indiqué au tableau n° 6.

D. Mais M. Donnelly parlait de la graine de lin?—R. Je puis me procurer ce renseignement, naturellement.

D. Il semble étrange que l'huile soit plus chère cette année qu'en 1929 car je ne crois pas que le prix de la graine de lin ait été plus élevé pendant les cinq derniers mois qu'il ne l'a été au cours des premiers mois de 1929?—R. Non.

D. L'indice est plus élevé?—R. Oui.

D. La graine de lin doit être un peu moins chère qu'à cette époque-là?—R. Je suis presque certain qu'il en est ainsi, mais je ne crois pas que l'exactitude de nos prix pour l'huile de lin puisse être révoquée en doute; ces prix nous ont été communiqués par les producteurs.

D. Pourriez-vous établir la position relative de la graine de lin en 1929—la première partie de l'année—c'est-à-dire en ce qui concerne la récolte de 1929 comparativement à celle de 1935, et les premiers mois de 1936? Il y a là une différence de huit points.—R. Oui, je puis le faire.

Le mouvement des prix du blanc de plomb et du minimum a été moins irrégulier mais les fluctuations n'en ont pas moins été considérables. Le prix maximum moyen de l'après-guerre dépassait de 140 p. 100 celui de 1913 pour ces deux substances. Depuis lors le blanc de plomb a fléchi dans une mesure plus considérable que le minimum, et en 1935 ce dernier dépassait encore de près de 49 p. 100 le niveau de 1913, comparativement à environ 20 p. 100 dans le cas du blanc de plomb.

L'huile de lin et les composés du plomb sont des denrées dont les prix sont aisément influencés par les facteurs commerciaux internationaux. Les prix de l'huile de lin ont suivi une marche fort semblable depuis 1913 au Canada, dans le Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Les prix en vigueur au Royaume-Uni ont toutefois été relativement plus bas que dans les deux autres pays, comparative-ment aux prix de 1913. Ce fait est démontré par les nombres-indices de l'huile de lin pour 1935, qui sont de 100 pour le Royaume-Uni, de 121.8 pour le Canada et de 151.6 pour les Etats-Unis. Par rapport au cours de 1913, les prix des composés du plomb ont été plus élevés aux Etats-Unis qu'au Canada.

Autres matières.—Comme on l'a vu précédemment, quelques-unes seulement des plus importantes matières entrant dans la fabrication des instruments aratoires ont été examinées de façon détaillée. Il y en a toutefois plusieurs autres qui méritent quelques brefs commentaires. Ainsi on utilise des quantités considérables de déchets de fonte en mélange avec la fonte en gueuses, pour la confection de moulages, à ce qu'on peut présumer. L'indice des déchets de fonte n° 1 est passé de 100 en 1913 à 279 en 1918, pour tomber à 101 en 1922 et baisser ensuite de façon constante jusqu'à 48.5 en 1935. Diverses sortes de tôle d'acier sont également utilisées en grandes quantités. Bien que les prix de la tôle d'acier aient monté plus rapidement que ceux de l'acier marchand pendant la guerre, les baisses subséquentes ont été moins fortes, et en 1935 le prix de la tôle d'acier laminée à chaud et recuite dépassait d'environ 30 p. 100 celui de 1913. En 1935, le prix des tissus de coton était également d'environ 30 p. 100

plus élevé qu'en 1913, bien que le coton le moins ouvré n'ait pas accusé une hausse aussi forte. Le coût de l'énergie électrique, élément important des dépenses en combustibles, a baissé sensiblement depuis 25 ans. Les tarifs domestiques sont aujourd'hui de 40 p. 100 inférieurs à ceux de 1913, et il y a lieu de croire que les tarifs commerciaux ont baissé de façon correspondante.

PRIX DE GROS DES PRODUITS ACHETES PAR LES
CULTIVATEURS, 1913-1935

Si nous examinons maintenant la marche comparative des prix des instruments aratoires et de ceux des autres produits dont le cultivateur a besoin, nous relevons des différences marquées dans les rapports entre les prix de 1913 et ceux de 1935. Certains produits qui, en 1913, n'avaient guère dépassé le stage de l'expérimentation au point de vue de la grande production, sont aujourd'hui beaucoup moins chers qu'à cette époque. Les articles en caoutchouc, la soie artificielle, les ampoules électriques et la gazoline en constituent d'importants exemples. La corde et la ficelle d'engerbage sont également moins chères qu'en 1913. Toutefois, la plupart des denrées dont le cultivateur a besoin sont devenues plus chères depuis vingt-cinq ans, bien que dans plusieurs cas, la hausse ne soit guère forte. On note une hausse de moins de 25 p. 100 dans les prix de la farine et des autres produits des minoteries, de même que dans ceux des chaussures, du bois, du ciment et de la peinture. On observe des hausses variant entre 25 et 50 p. 100 dans le cas des tissus de coton, des meubles, de la quincaillerie et du fil métallique. D'autres produits dont les prix ont monté encore davantage sont le thé et le café, les allumettes, les instruments aratoires, les outils et les instruments à main, la brique et la vaisselle de faïence.

Suit un tableau final qui est le tableau n° 2 de l'annexe.

POUR CENT DE LA VARIATION DES PRIX DE GROS POUR CERTAINS PRODUITS À L'USAGE
DES CULTIVATEURS, ENTRE 1913 ET 1935

Article	Pour cent de la variation
Gazoline	— 31
Ficelle d'engerbage	— 28
Caoutchoucs pour hommes	— 15
Cordes en chanvre de Manille	— 6
Chaussures	+ 12
Bois	+ 15
Farine et autres produits des minoteries	+ 16
Ciment	+ 16
Ingrédients pour peintures	+ 17
Meubles	+ 30
Tissus de coton	+ 38
Fil métallique	+ 44
Quincaillerie	+ 45
Brique	+ 51
*Instruments aratoires	+ 54
Thé, café, etc	+ 59
Outils et instruments à main	+ 76

*Prix de détail.

M. Coldwell:

D. Certains de ces instruments aratoires contiennent beaucoup de pièces de fonte. Avez-vous des chiffres montrant la proportion de fer en gueuse et de ferraille employés par les compagnies d'instruments aratoires parce que le

prix de la ferraille a diminué au point de ne plus être que la moitié environ de ce qu'il était en 1930 et qu'on en emploie une grande quantité, c'est un point important dont nous devons tenir compte dans l'étude de la question des machines agricoles?—R. La quantité n'est pas bien forte. En 1934, d'après mes souvenirs, elle représentait un montant de \$50,000 environ. Après tout, \$53,000 n'est pas une grosse somme. Je crois qu'elle sera beaucoup plus élevée en 1935 et que les autres montants seront aussi beaucoup plus forts.

M. Cleaver:

D. J'ai une question d'ordre général à poser. A propos du pourcentage—les différentes sortes de matériaux qui entrent dans la fabrication des instruments aratoires, pouvez-vous nous donner maintenant une estimation générale ou un aperçu du pourcentage d'augmentation dans le prix des matériaux servant à fabriquer les instruments aratoires?—R. Non. Je ne puis le faire pour la bonne raison que les matériaux employés dans la fabrication des instruments aratoires sont différents—les matériaux ne sont pas différents mais les proportions ne sont pas les mêmes.

Le PRÉSIDENT: Un peu de silence, messieurs, s'il vous plaît. Les sténographes ont de la difficulté à entendre ce qui se dit.

M. Leader:

D. Oui?—R. Je ne puis le faire.

Le président:

D. Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser?

M. Robichaud:

D. D'après vos proportions, serait-il exact de dire que la proportion de l'augmentation des prix depuis 1913 est beaucoup plus forte que celle de la diminution dans les matières premières employées par les fabricants?—R. D'une façon générale, c'est vrai. Il y a toutes sortes de spécifications.

D. Vos tableaux les indiquent?—R. Oui.

D. Les appointements et les salaires ne figurent pas dans ces tableaux?—R. Non.

M. Tomlinson:

D. La baisse du coût des matières premières employées dans la fabrication des instruments aratoires depuis 1929 pourrait-elle être la cause d'une augmentation dans le prix des machines agricoles en 1936, par exemple? Etes-vous prêt à nous donner votre opinion à ce sujet?—R. Sur la baisse des prix?

D. Le prix de certains métaux et de diverses matières premières a baissé depuis 1929?—R. Oui.

D. Cette baisse pourrait-elle provoquer une hausse du prix des machines agricoles en 1936?—R. Il est difficile de voir comment un pareil fait pourrait avoir de tels résultats. Je prétends que non.

M. Macdonald:

D. Le fer et l'acier sont au nombre des produits qui entrent dans la fabrication des instruments aratoires?—R. Oui.

D. En conséquence, toutes choses égales d'ailleurs, le prix des machines devrait fluctuer?—R. Il devrait y avoir une certaine corrélation. Il n'en est pas moins vrai que les compagnies d'instruments aratoires ont acheté une quantité considérable de pièces métalliques fabriquées, c'est-à-dire des roule-

[M. F. H. Greenway.]

ments à billes, des coussinets à rouleaux et toutes sortes d'autres articles un peu plus rigides que les matériaux fondamentaux. Il devrait y avoir une certaine corrélation.

D. Oui, c'est certain. Il est vrai qu'on se sert aussi de bois, de peinture et de textiles, mais les principales matières premières qui entrent dans la fabrication des instruments aratoires sont le fer et l'acier?—R. C'est vrai.

D. Et vous dites qu'il devrait y avoir une certaine corrélation entre les deux?—R. Vu que les matériaux constituent 40 p. 100 du coût de fabrication, il devrait y avoir quelque rapport direct.

M. Needham:

D. Prétendez-vous que les machines agricoles, comme tous les autres genres de fabrication, sont subordonnées à l'achat, pour bien des années à venir, de matières premières entrant dans leur fabrication et que la baisse du prix des matières premières depuis 1929 devrait maintenir le prix des instruments aratoires à un niveau peu élevé même après une hausse du prix des matières premières? Ce que je veux dire est ceci: prenez par exemple les prix de guerre; quand la guerre a été déclarée, le prix des instruments aratoires a subi une hausse bien minime comparée à d'autres articles?—R. Oui.

D. Puis, quand la guerre fut finie, d'autres prix baissèrent mais celui des instruments aratoires ne fut pas changé?—R. Oui.

D. Et la réponse donnée à ce moment-là fut que ces matières premières avaient été achetées pour un an ou deux d'avance et qu'il faut du temps pour épuiser tous ces matériaux. Tout irait beaucoup mieux si le prix des produits de la ferme et celui des machines agricoles montaient et descendaient en même temps. C'est mon opinion; on devrait faire quelque arrangement à ce sujet, mais on fait remarquer que le prix des matières premières a constamment baissé depuis 1929. D'après les producteurs, la hausse du prix des instruments aratoires n'est nullement justifiée?—R. Non, pas d'après les prix des matières premières.

M. Leader:

D. Revenons encore une fois au tableau n° 1; est-il exact de dire que l'acier, le fer en gueuse et le bois sont les principaux matériaux entrant dans la construction des instruments aratoires?—R. Ils représentent bien plus de 50 p. 100 du total.

D. Parfaitement. Alors, en prenant le pourcentage de l'augmentation sur la valeur au pair de 1913 dans votre tableau n° 3 et en ajoutant ces trois articles, on trouve que l'augmentation moyenne dans le coût de ces trois sortes de matériaux est un peu inférieure à 10 p. 100?—R. Oui.

D. Tandis que l'augmentation dans le prix des instruments aratoires est de 53 p. 100. Est-ce une base de comparaison raisonnable?—R. Pas tout à fait, parce que l'acier et le fer en gueuse mentionnés dans ce tableau sont des matériaux fondamentaux et que le prix des produits ouvrés en fer et en acier que les compagnies de machines agricoles doivent acheter en assez fortes quantités n'est pas aussi variable que celui du fer et de l'acier, de sorte que ce chiffre est trop bas.

D. Il est trop bas?—R. Oui.

M. Donnelly:

D. Autrement dit, pour une raison ou pour une autre, les prix sont restés stables comme ceux des machines agricoles?—R. Oui.

M. Douglas:

D. De toutes façons, on ne peut pas les additionner tous les trois. On n'aurait pas le même dénominateur. Il faudrait tenir compte des quantités employées?—R. Oui, on pourrait le faire.

D. En en additionnant simplement deux maintenant, on n'obtiendrait pas ce chiffre?—R. Non.

M. CLEAVER: Vous remarquerez qu'il y a bien peu de différence dans les achats de ces trois articles. C'est pourquoi j'ai pensé que ce serait une bonne méthode.

M. Tomlinson:

D. On se sert beaucoup de peinture dans la fabrication des instruments aratoires?

Un MEMBRE: On emploie aussi beaucoup de mastic pour boucher les fentes.

Le TÉMOIN: La peinture se chiffre à \$100,000 sur un total de \$3,600,000.

Le PRÉSIDENT: Si personne n'a d'autres questions à poser, je dirai à M. Greenway que nous sommes très reconnaissants des renseignements qu'il nous a fournis ce matin et qu'ils nous aideront beaucoup à poursuivre cette enquête. Nous n'avons pas d'autres témoins à faire entendre ce matin. Nous aimerions nous réunir de nouveau demain, si possible. Je crois que M. McDonald, le vérificateur, pourra nous présenter certains documents qu'il a préparés à la suite de l'enquête qu'il a faite auprès des compagnies de machines agricoles.

M. TAYLOR: Nous avons étudié la question du coût des matériaux; allons-nous avoir quelque témoignage au sujet du prix de la main-d'œuvre?

Lé PRÉSIDENT: Oui.

M. GRAHAM: Demain matin.

M. McLEAN: Je désirerais savoir, avant l'ajournement, monsieur le président, si vous avez l'intention de faire imprimer ces diagrammes.

Le PRÉSIDENT: Non, je ne le pense pas. Tous les membres du comité en ont un exemplaire.

M. McLEAN: Oui, mais cela n'aidera pas les autres personnes qui liront ces témoignages et qui ne les auront pas.

Le PRÉSIDENT: Nous allons ajourner jusqu'à demain matin à onze heures.

A midi trente-cinq, le Comité s'ajourne à demain, 15 mai 1936, à onze heures du matin.

APPENDICE N° 3

Déposé par M. Bangs, Bureau fédéral de la statistique

TARIF DE PETITE VITESSE POUR LES INSTRUMENTS ARATOIRES; MATIÈRES PREMIÈRES ET ARTICLES OUVRÉS ENTRANT DANS LA FABRICATION DES INSTRUMENTS ARATOIRES

TABLEAU N° 1.—TABLEAU DES DISTANCES INSTRUMENTS ARATOIRES				TABLEAU N° 2.—TABLEAU DES DISTANCES MATIÈRES PREMIÈRES ET ARTICLES OUVRÉS			
À—	De			De—	À		
	Toronto	Hamilton	Brantford		Toronto	Hamilton	Brantford
	Milles	Milles	Milles		Milles	Milles	Milles
Winnipeg.....	1,231	1,266	1,291	Montréal Ouest....	334	373	394
Brandon.....	1,364	1,399	1,424	Hamilton.....	39	25
Yorkton.....	1,510	1,545	1,570	Toronto.....	39	60
Regina.....	1,587	1,622	1,648	Brantford.....	60	25
Saskatoon.....	1,711	1,746	1,771	Galt.....	58	31	22
Swift-Current....	1,739	1,774	1,800	Guelph.....	49	35	39
Calgary.....	2,054	2,089	2,114	Owen Sound.....	129	145	147
Edmonton.....	2,039	2,074	2,099	Port-Colborne....	85	45	57
Ottawa.....	247	286	307	Welland.....	78	38	58
Montréal.....	334	373	394	North Bay.....	218	256	277
Moneton.....	945	983	1,004	Peterborough.....	77	117	142
Halifax.....	1,133	1,172	1,193	Lindsay.....	70	109	130
Charlottetown....	1,070	1,109	1,130	Braeside.....	245	285	310
				Parry Sound.....	149	187	208
				(Niagara Falls)			
				Suspension			
				Bridge.....	77	44	69
				(Bridgeburg)			
				Black Rock.....	99	66	72
				Sarnia.....	170	135	115
				Baden.....	72	69	61

Bureau fédéral de la statistique,
Ottawa, 13 mai 1936.

APPENDICE N° 4

DÉPOSÉ PAR M. GREENWAY, BUREAU FÉDÉRAL DE LA
STATISTIQUE

GRAPHIQUE ET APPENDICE STATISTIQUE AUX PRIX DES PRINCIPAUX ARTICLES EMPLOYÉS PAR LES COMPAGNIES DE MACHINES AGRICOLES PAR RAPPORT AUX PRIX DE GROS DES ARTICLES ET AUX PRIX DES INSTRUMENTS ARATOIRES, 1913-1936.

TABLEAU I.—CHIFFRES INDICES DU PRIX DES INSTRUMENTS ARATOIRES ET DES MATÉRIAUX EMPLOYÉS PAR LES COMPAGNIES DE MACHINES AGRICOLES, 1913-1935.

(1913=100)

	1913	Maximum d'après- guerre	1922	1929	1932	1935	1936
Instruments aratoires.....	100-0	201-5 (1921)	166-5	165-1	161-4	153-8	158-5
Barres d'acier marchand doux.....	100-0	204-4 (1918)	115-2	116-3	109-0	109-0	109-0
Fer en gueuse de fonderie n° 1.....	100-0	275-2 (1920)	166-5	128-2	120-1	111-4	111-4
Chêne rouge.....	100-0	295-8 (1920)	215-5	128-5	105-7	107-1	107-1
Plomb blanc dans l'huile.....	100-0	240-8 (1920)	161-9	171-3	123-5	121-3	130-2
Plomb rouge, sec.....	100-0	241-0 (1920)	160-0	195-5	141-9	148-8	152-9
Huile de lin, brute.....	100-0	391-9 (1919)	176-5	171-2	93-1	121-8	140-0
*Charbon bitumineux des États-Unis.	100-0	265-9 (1920)	236-5	149-9	134-6	158-8	165-5

* Prix des États-Unis.

TABLEAU II.—POURCENTAGE DU CHANGEMENT DES PRIX DE GROS POUR DES ACHATS D'ARTICLES DÉTERMINÉS PAR DES CULTIVATEURS ENTRE 1913 ET 1935

Article	Pourcentage du changement	Article	Pourcentage du changement
Essence.....	- 31	Meubles.....	+ 30
Ficelle d'engrègement.....	- 28	Cotonnades.....	+ 38
Caoutchoucs d'hommes.....	- 15	Fil de fer.....	+ 44
Ficelle en chanvre de Manille.....	- 6	Quincaillerie.....	+ 45
Bois.....	+ 12	Briques.....	+ 51
Bottines et souliers.....	+ 15	Instruments aratoires.....	+ 54
Farine et autres produits de la meunerie.....	+ 16	Thé, café, etc.....	+ 59
Ciment.....	+ 16	Outils et instruments à main.....	+ 76
Matériaux pour la peinture.....	+ 17		

TABEAU III.—TABLEAU DE DISTRIBUTION DE LA FRÉQUENCE DES CHANGEMENTS DANS LES PRIX DE GROS, 1926-1933

(Indiquant le nombre des mois dans lesquels les prix ont changé sur un total maximum de 95. La colonne de droite montre le nombre des articles et celle de gauche le nombre des changements.)

Intervalles de fréquence	Nombre d'articles	Intervalles de fréquence	Nombre d'articles
0 - 4.....	54	50 - 54.....	13
5 - 9.....	91	55 - 59.....	16
10 - 14.....	47	60 - 64.....	16
15 - 19.....	39	65 - 69.....	16
20 - 24.....	39	70 - 74.....	12
25 - 29.....	29	75 - 79.....	8
30 - 34.....	21	80 - 84.....	20
35 - 39.....	17	85 - 89.....	16
40 - 44.....	21	90 - 95.....	60
45 - 49.....	11		
			546

TABEAU IV.—INDICE DES PRIX DE GROS DES ARTICLES "À PRIX FIXE" ET "À PRIX VARIABLE", 1929-1935

(1929=100)

—	54 articles "à prix fixe"	45 articles "à prix variable"	—	54 articles "à prix fixe"	45 articles "à prix variable"
1929.....	100.0	100.0	1933.....	94.1	51.1
1930.....	99.4	76.3	1934.....	94.6	63.3
1931.....	96.0	52.6	1935.....	94.4	63.2
1932.....	95.1	47.3			

TABEAU V.—CHIFFRES-INDICES DES PRIX DE GROS DU FER EN GUEUSE, 1913-1935

(1913=100)

Année	(a) Canada	(b) États-Unis	(c) Royaume-Uni	Année	(a) Canada	(b) États-Unis	(c) Royaume-Uni
1913.....	100.0	100.0	100.0	1925.....	141.1	130.3	110.9
1914.....	93.2	86.9	87.5	1926.....	138.2	124.4	133.0
1915.....	102.2	92.1	105.9	1927.....	127.1	119.3	112.2
1916.....	129.4	139.4	137.6	1928.....	123.3	112.1	100.9
1917.....	247.7	254.5	148.0	1929.....	128.2	119.9	108.2
1918.....	248.2	214.0	153.5	1930.....	120.1	118.3	102.7
1919.....	198.6	181.7	200.7	1931.....	120.1	109.1	86.6
1920.....	275.2	259.5	276.4	1932.....	120.1	99.9	73.3
1921.....	175.7	147.5	195.6	1933.....	111.4	106.6	88.0
1922.....	166.5	161.3	142.8	1934.....	111.1	119.4	104.7
1923.....	172.6	169.1	158.2	1935.....	111.4	122.6	105.4
1924.....	143.8	135.9	124.1				

(a) Fer en gueuse, de fonderie n° 1, prix à la tonne forte, par wagon, f.a.b. à la fabrique.

(b) Fer en gueuse, Bessemer, livré à Pittsburg, prix moyen à la tonne forte.

(c) Fer en gueuse, de fonderie, Cleveland n° 3, prix à la tonne forte à Londres.

TABLEAU V (suite).—CHIFFRES-INDICES DES PRIX DE GROS DES BARRES D'ACIER, 1913-1935

(1913 = 100)

Année	(a) Canada	(b) États-Unis	(c) Royaume-Uni	Année	(a) Canada	(b) États-Unis	(c) Royaume-Uni
1913.....	100.0	100.0	100.0	1925.....	128.6	130.3	129.2
1914.....	83.5	74.4	97.5	1926.....	118.7	128.9	121.8
1915.....	98.4	84.8	122.7	1927.....	117.5	118.5	128.6
1916.....	118.0	172.2	161.8	1928.....	116.1	120.8	128.8
1917.....	204.4	234.3	161.1	1929.....	116.3	124.3	129.4
1918.....	208.8	186.8	163.4	1930.....	113.5	110.4	128.8
1919.....	174.6	161.1	199.2	1931.....	109.0	104.9	124.1
1920.....	197.4	207.8	293.4	1932.....	109.0	101.9	99.2
1921.....	169.0	120.9	208.0	1933.....	109.0	105.8	114.3
1922.....	115.2	111.2	129.4	1934.....	109.0	116.7	127.1
1923.....	139.8	152.2	137.5	1935.....	109.0	117.1	130.5
1924.....	151.6	141.9	127.4				

(a) Barres d'acier marchand doux, prix les 100 livres, par wagon, f.a.b. à l'usine.

(b) Barres d'acier marchand, Pittsburg, prix moyen les 100 livres.

(c) Rails d'acier, prix à la tonne, à Londres.

TABLEAU V (suite).—CHIFFRES-INDICES DES PRIX DE GROS DU CHARBON, 1913-1935

(1913 = 100)

Année	(a) Canada	(b) États-Unis	(c) Royaume-Uni	Année	(a) Canada	(b) États-Unis	(c) Royaume-Uni
1913.....	100.0	100.0	100.0	1925.....	227.3	154.4	149.2
1914.....	100.0	100.0	95.4	1926.....	221.2	164.2	146.0
1915.....	100.0	101.0	143.3	1927.....	218.1	164.7	133.1
1916.....	100.0	121.6	227.1	1928.....	218.1	153.7	113.2
1917.....	118.2	208.3	255.0	1929.....	218.1	149.9	124.0
1918.....	152.4	176.5	287.3	1930.....	218.1	146.8	120.2
1919.....	174.5	186.7	441.2	1931.....	218.1	138.9	116.7
1920.....	211.1	265.9	629.5	1932.....	211.5	134.6	98.3
1921.....	254.5	207.2	258.4	1933.....	190.9	136.0	113.2
1922.....	221.2	236.5	150.7	1934.....	190.9	155.2	123.3
1923.....	227.3	195.8	169.7	1935.....	190.9	158.8	123.3
1924.....	227.3	155.8	156.0				

(a) Charbon domestique, tout-venant, prix à la tonne courte pour petits chargements, f.a.b. à la mine, Nouvelle-Écosse.

(b) Charbon, Kanawha, tout-venant, f.a.b. Cincinnati, la tonne courte—de 1913 à 1926, réuni de 1926 à 1935 avec le prix composé du charbon bitumineux du Bureau des statistiques ouvrières des États-Unis.

(c) Charbon, bitumineux, deuxième A, Cardiff, f.a.b. Galles du Sud, la tonne forte.

TABLEAU V (suite).—CHIFFRES-INDICES DES PRIX DE GROS DE L'HUILE DE LIN, 1913-1935

(1913 = 100)

Année	(a) Canada	(b) États-Unis	(c) Royaume-Uni	Année	(a) Canada	(b) États-Unis	(c) Royaume-Uni
1913.....	100.0	100.0	100.0	1925.....	209.0	224.2	174.1
1914.....	101.8	108.1	100.0	1926.....	172.1	180.6	127.8
1915.....	125.2	121.0	118.5	1927.....	161.1	169.4	127.8
1916.....	165.3	161.3	163.0	1928.....	142.7	161.3	118.5
1917.....	236.6	238.7	224.1	1929.....	171.2	198.4	142.6
1918.....	317.1	343.5	272.2	1930.....	173.8	201.6	146.3
1919.....	391.9	380.6	344.4	1931.....	110.7	135.5	68.5
1920.....	359.0	314.5	298.1	1932.....	93.1	101.6	57.4
1921.....	154.3	150.0	114.8	1933.....	112.0	146.8	79.6
1922.....	176.5	182.3	146.3	1934.....	130.8	151.6	88.9
1923.....	205.2	212.9	164.8	1935.....	121.8	151.6	100.0
1924.....	199.8	211.3	157.4				

(a) Huile de lin, brute, prix au gallon, 6 à 10 barils, à Montréal.

(b) Huile de lin, brute, prix à la livre, à New-York.

(c) Huile de lin, brute, prix à la tonne, à Londres.

TABLEAU V.—INDICE DES PRIX DE GROS DU CHÊNE, 1913-1935—Fin

1913 = 100

Année	(a) Canada	(b) États-Unis	Année	(a) Canada	(b) États-Unis
1913.....	100.0	100.0	1925.....	157.1	170.7
1914.....	92.9	89.4	1926.....	157.7	178.5
1915.....	82.9	85.4	1927.....	150.0	172.0
1916.....	87.0	91.9	1928.....	132.2	160.0
1917.....	96.7	106.9	1929.....	128.5	155.8
1918.....	115.5	124.3	1930.....	123.2	140.9
1919.....	176.8	181.7	1931.....	111.8	125.2
1920.....	295.8	350.2	1932.....	105.7	112.6
1921.....	218.5	159.7	1933.....	107.1	121.1
1922.....	215.5	182.1	1934.....	107.1	132.8
1923.....	206.0	193.4	1935.....	107.1	120.3
1924.....	167.9	172.8			

(a) Chêne, rouge, ordinaire, première et deuxième qualité, prix les mille pieds mesure de planche, par wagon, f.a.b. à Toronto.

(b) Chêne, blanc ordinaire, 4/4 n° 1 courant, Cincinnati, prix moyen les mille pieds mesure de planche.

TABLEAU VI.—CHIFFRES INDICES DES PRIX DE GROS DU FER EN GUEUSE, 1929-1936
(1929=100)

	Jan- vier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem- bre	Octobre	Novem- bre	Décem- bre	Année
CANADA													
Fer en gueuse de fonderie n° 1, prix à la tonne forte par wagon, f.a.b. à la fabrique.....													
1929..	97.8	97.8	97.8	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	102.0	97.8	97.8	97.8	100.0
1930..	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6
1931..	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6
1932..	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6	93.6
1933..	93.6	88.9	88.9	88.9	88.9	84.7	84.7	84.7	84.7	84.7	84.7	84.7	86.9
1934..	84.7	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.6
1935..	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9
1936..	86.9	86.9	86.9	86.9									86.9
ÉTATS-UNIS													
Fer en gueuse, Bessemer, livré à Pittsburg, prix au moyen la tonne forte.....													
1929..	97.4	97.4	98.0	98.6	101.1	101.1	101.1	101.1	101.1	101.1	101.1	101.1	100.0
1930..	101.1	101.1	101.1	101.1	101.1	101.1	99.1	98.6	97.7	95.0	93.8	93.8	98.6
1931..	93.8	92.6	91.3	91.3	91.3	91.3	91.3	91.3	91.3	90.7	88.9	87.4	91.0
1932..	87.1	85.3	84.7	84.7	83.2	82.2	82.2	82.2	82.2	82.2	82.2	82.2	83.4
1933..	82.2	82.2	82.2	82.2	83.2	87.1	89.5	92.9	96.8	96.2	96.2	96.2	88.9
1934..	96.2	96.2	96.2	97.4	101.1	101.1	101.1	101.1	101.1	101.1	101.1	101.1	99.6
1935..	101.1	101.1	101.1	101.1	101.7	101.7	101.7	101.7	101.7	101.7	106.5	106.5	102.3
1936..	106.5	106.5	106.5										
ROYAUME-UNI													
Fer en gueuse, de fonderie, Cleveland, n° 3, prix la tonne forte, à Londres.....													
1929..	93.3	94.2	95.2	96.7	97.8	101.3	102.8	102.8	103.0	103.9	104.5	103.9	100.0
1930..	103.8	103.3	99.8	95.6	95.6	95.5	95.4	92.2	89.7	89.7	89.7	89.9	94.9
1931..	84.3	82.7	82.6	82.8	82.9	83.1	82.9	82.9	79.9	74.7	71.4	69.7	80.0
1932..	68.6	67.4	69.2	71.1	70.8	71.6	69.4	67.7	65.5	63.4	64.0	64.5	67.8
1933..	65.5	74.6	67.4	69.0	77.7	84.0	89.7	87.1	88.1	87.1	93.0	92.7	81.3
1934..	92.3	92.4	100.4	101.2	100.3	98.5	98.0	94.2	93.5	95.2	95.8	96.1	96.8
1935..	96.1	96.0	94.8	95.6	96.2	97.2	97.6	98.0	97.7	97.8	100.6	101.4	97.4
1936..	101.2												

CANADA

Barres d'acier marchand doux, prix les 100 livres, par wagon, f.a.b. à l'usine.....	1929	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0
	1930	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0	95-8	95-8	95-8	95-8	93-7	93-7	97-6
	1931	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7
	1932	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7
	1933	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7
	1934	93-7	93-7	93-7	95-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7
	1935	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7
	1936	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7	93-7

ÉTATS-UNIS

Barres d'acier marchand, Pittsburg, prix moyen les 100 livres.....	1929	98-8	98-8	98-8	101-4	101-4	101-4	101-4	101-4	100-7	98-8	98-8	98-8	100-0
	1930	98-1	96-2	96-2	93-0	91-0	89-7	85-8	85-1	83-7	83-2	83-2	83-2	88-8
	1931	85-1	85-8	85-8	85-8	85-8	85-8	84-5	83-2	83-2	83-2	83-2	82-1	84-4
	1932	78-0	78-0	79-0	83-2	83-2	83-2	83-2	83-2	83-2	83-2	83-2	83-2	82-0
	1933	83-2	83-2	83-2	83-2	83-2	83-2	83-2	83-2	83-2	91-0	91-0	91-0	85-1
	1934	91-0	91-0	91-0	92-9	98-8	98-8	94-6	93-6	93-6	93-6	93-6	93-6	93-9
	1935	93-6	93-6	93-6	93-6	93-6	93-6	93-6	93-6	93-6	96-2	96-2	96-2	94-2
	1936	96-2	96-2	96-2										

ROYAUME-UNI

Rails d'acier, prix à la tonne à Londres.....	1929	99-4	99-5	99-8	99-9	99-8	99-9	99-6	99-6	99-8	100-6	101-2	100-6	100-0
	1930	100-6	100-1	99-6	99-5	99-5	99-4	99-3	99-5	99-3	99-3	99-2	99-4	99-5
	1931	99-5	99-4	99-2	99-4	99-5	99-7	99-6	99-6	96-0	89-6	85-7	83-7	95-9
	1932	80-4	76-2	78-2	80-4	80-1	81-0	78-4	76-5	74-1	71-6	72-4	72-9	76-6
	1933	74-1	78-9	79-6	81-5	86-6	88-8	94-9	92-2	93-2	92-2	97-8	98-1	88-3
	1934	97-6	97-7	98-3	99-1	98-2	96-5	96-0	96-5	99-3	99-1	99-7	99-9	98-2
	1935	99-9	99-9	98-7	99-5	100-2	101-1	101-6	102-0	101-7	101-8	101-8	101-8	100-8
	1936	101-6												

CANADA

Huile de lin, brute, prix au gal- lon, 6-10 barils, à Montréal... 1929..	76.7	85.9	85.9	81.8	79.8	80.8	84.8	106.3	130.9	130.9	130.9	125.7	100.0
1930..	120.7	116.6	118.6	119.6	110.5	107.8	105.3	105.3	82.8	77.7	77.7	77.7	101.5
1931..	64.4	64.4	65.2	65.9	63.9	63.9	68.0	68.0	63.4	61.3	63.4	63.4	64.6
1932..	63.9	61.9	59.8	59.8	57.3	53.2	51.2	47.5	48.0	50.2	50.2	50.2	54.4
1933..	52.2	41.9	48.0	48.0	55.2	67.4	87.9	82.8	77.7	76.7	71.6	76.7	65.4
1934..	76.7	76.7	76.7	76.7	78.7	78.7	78.7	76.7	74.7	74.7	72.6	72.6	76.4
1935..	72.6	70.6	72.6	72.6	69.5	69.5	67.4	67.4	67.4	75.7	73.7	74.7	71.2
1936..	84.8	84.8	84.8	81.8									

ÉTATS-UNIS

Huile de lin, brute, prix à la livre, à New-York..... 1929..	81.3	82.9	82.9	82.1	82.9	85.4	97.6	104.9	126.0	129.3	122.0	119.5	100.0
1930..	113.8	114.6	113.8	116.3	113.8	113.8	113.8	106.5	85.4	80.5	76.4	74.8	101.6
1931..	71.5	74.8	77.2	74.8	71.5	70.0	75.0	67.5	61.8	59.3	61.0	57.7	68.3
1932..	54.5	52.8	54.5	53.7	49.6	48.0	45.5	44.7	49.6	51.2	54.5	56.1	51.2
1933..	59.3	58.5	61.0	63.4	70.7	76.4	87.8	85.4	84.6	78.9	78.0	77.2	74.0
1934..	75.6	75.6	75.6	75.6	78.9	80.5	79.7	80.5	76.4	74.0	70.7	71.5	76.4
1935..	72.4	74.8	77.2	77.2	78.0	78.0	75.6	70.7	72.4	78.9	78.9	82.1	76.4
1936..	82.1	81.3	79.7										

ROYAUME-UNI

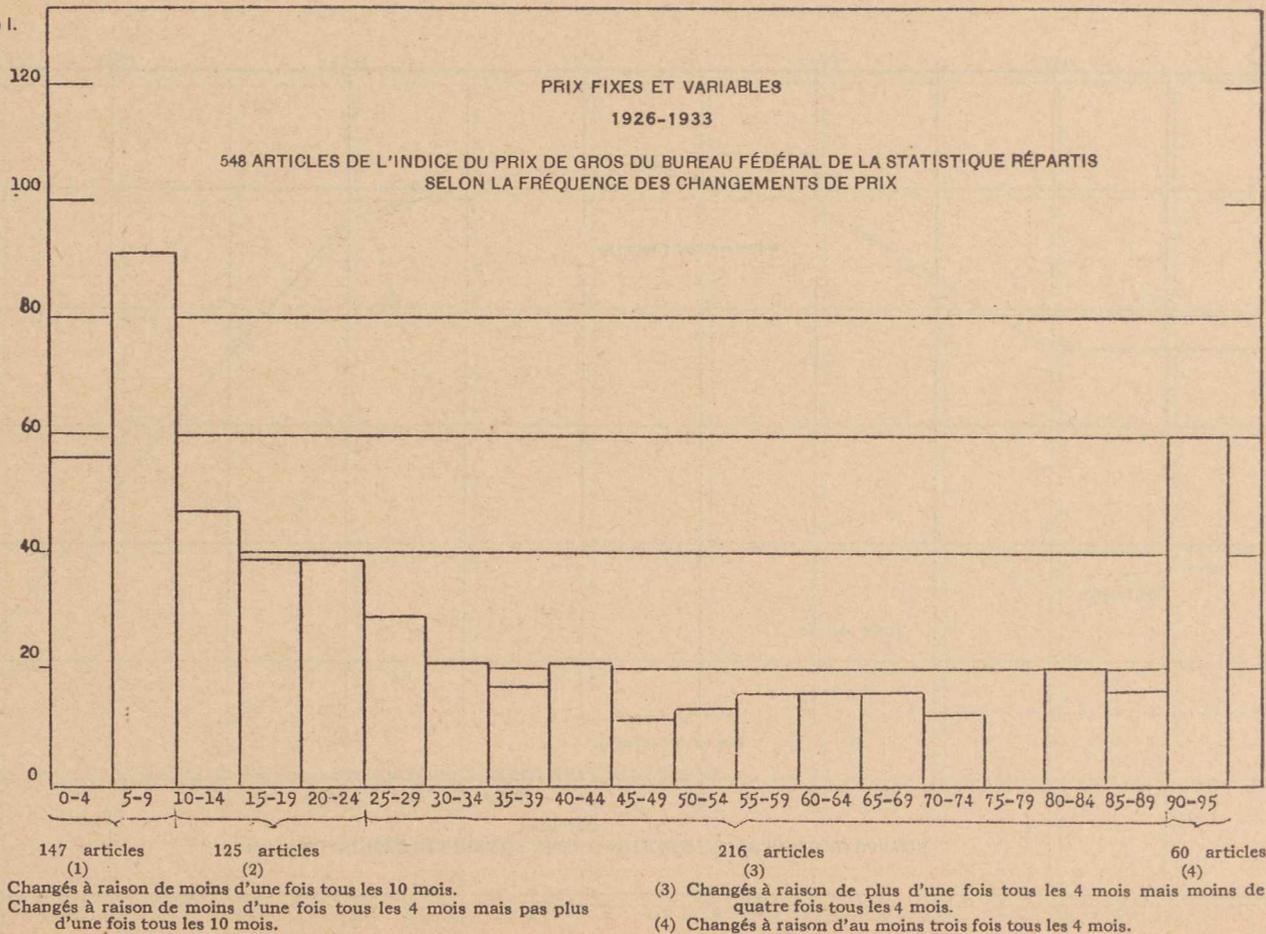
Huile de lin, brute, la tonne, à Londres..... 1929..	81.8	85.7	83.2	81.8	81.8	81.8	98.7	103.9	122.1	128.6	127.3	128.6	100.0
1930..	127.3	126.0	113.0	114.3	116.9	120.8	106.5	98.7	89.6	77.9	75.3	74.0	102.6
1931..	55.8	54.5	55.8	51.9	48.1	46.8	51.9	46.8	44.2	46.8	44.2	39.0	48.1
1932..	39.0	40.3	40.3	39.0	39.0	39.0	37.7	39.0	44.2	42.9	41.6	41.6	40.3
1933..	42.9	42.9	44.2	42.9	54.5	61.0	67.5	63.6	63.6	57.1	62.3	64.9	55.8
1934..	62.3	62.3	63.6	62.3	68.8	71.4	64.9	63.6	58.4	55.8	54.5	57.1	62.3
1935..	61.0	63.6	63.6	63.6	66.2	67.5	66.2	71.4	75.3	80.5	77.9	80.5	70.1
1936..	84.4												

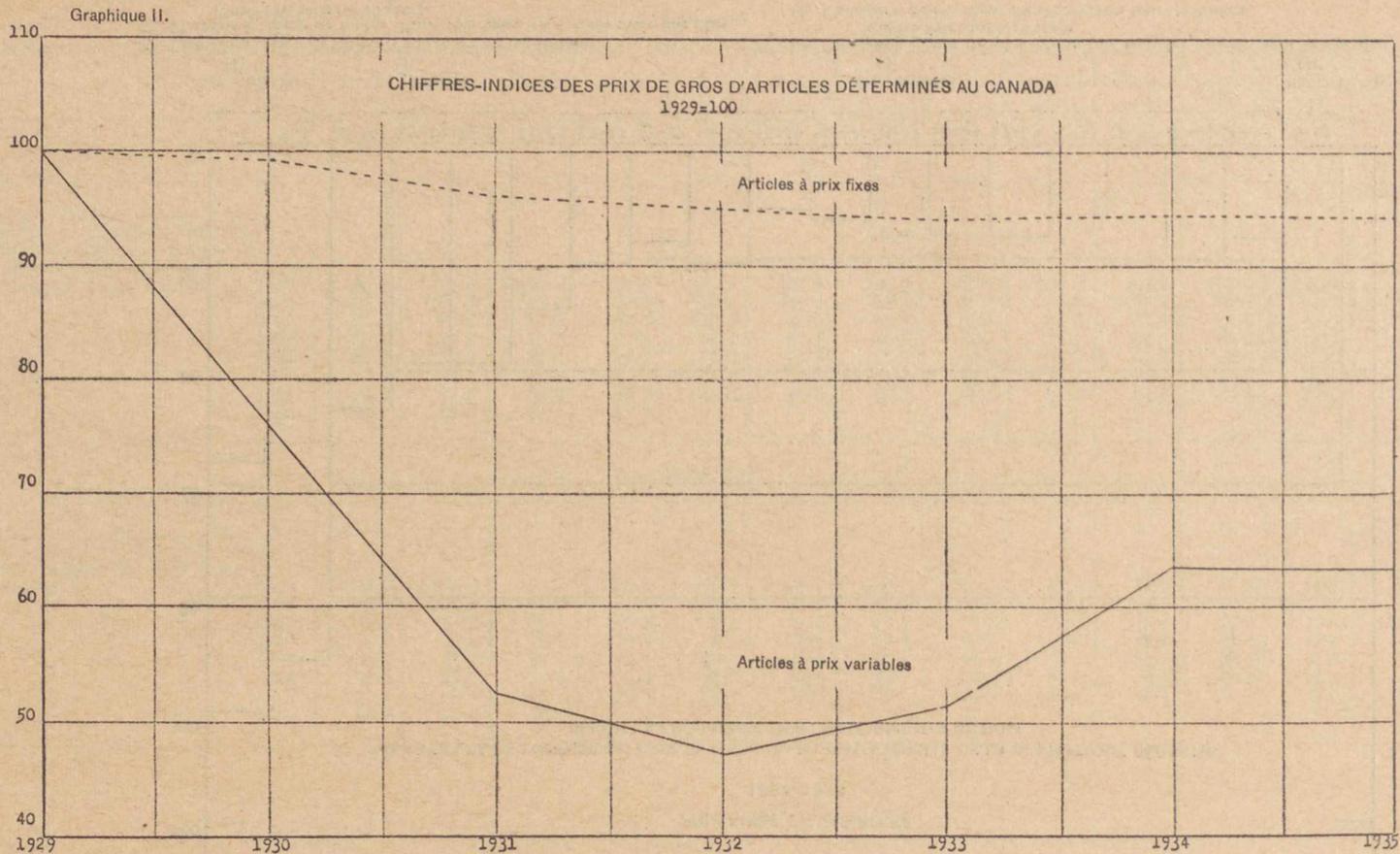
TABLEAU VI.—CHIFFRES-INDICES DES PRIX DE GROS DU CHÊNE, 1929-1936—Fin

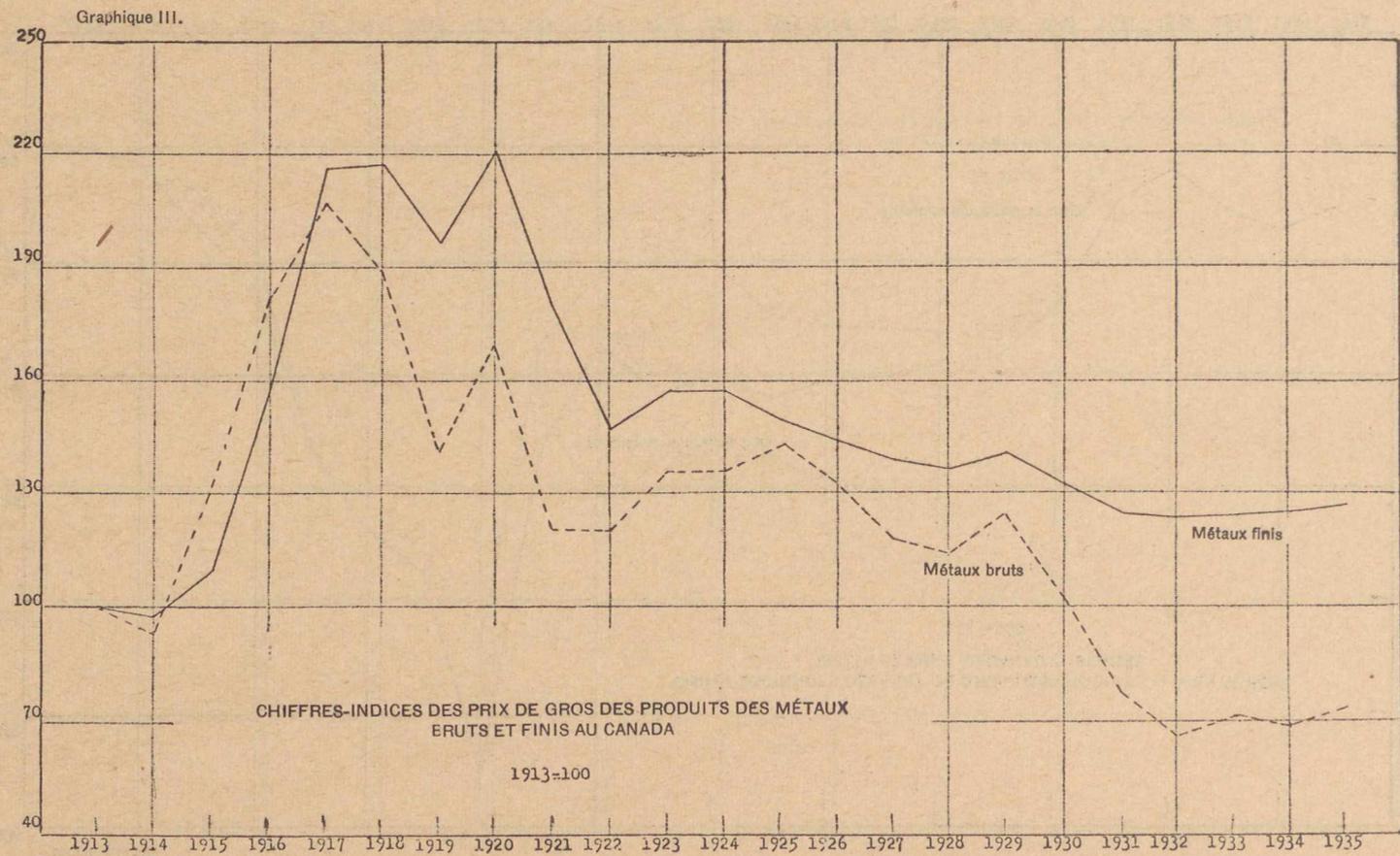
(1929=100)

	Jan- vier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem- bre	Octobre	Novem- bre	Décem- bre	Année
CANADA													
Chêne rouge, ordinaire, pre- mière et deuxième qualités, prix les mille pieds mesure de planche par chargements complets, f.a.b. Toronto.....													
1929	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1930	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	94.5	91.2	91.2	91.2	91.2	91.2	95.8
1931	91.2	91.2	89.0	89.0	89.0	89.0	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	87.0
1932	83.3	83.3	83.3	83.3	81.1	81.1	81.1	81.1	81.1	81.1	83.3	83.3	82.2
1933	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3
1934	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3
1935	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3
1936	83.3	83.3	83.3	83.3									83.3
ÉTATS-UNIS													
Chêne, blanc, ordinaire, 4-4, n° 1 courant, Cincinnati, prix moyen les mille pieds mesure de planche.....													
1929	102.4	102.4	102.4	102.4	102.4	100.7	100.7	100.7	97.2	97.2	97.2	95.1	100.0
1930	95.4	95.4	95.4	95.4	92.0	90.2	88.5	86.8	86.8	86.8	86.8	86.8	90.4
1931	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	81.6	79.8	79.8	78.1	76.4	76.4	76.4	80.4
1932	76.4	76.4	76.4	76.4	76.4	70.3	69.4	69.4	69.4	69.4	69.4	69.4	72.3
1933	69.4	69.4	69.4	69.4	69.4	76.4	82.9	83.3	78.1	78.1	92.4	97.2	77.7
1934	91.6	83.3	83.3	83.3	83.3	83.3	84.7	86.8	86.8	86.8	86.8	81.6	85.2
1935	76.4	76.4	76.4	76.4	76.4	76.4	78.1	78.1	78.1	78.1	78.1	78.1	77.2
1936	78.1	78.1	78.1										

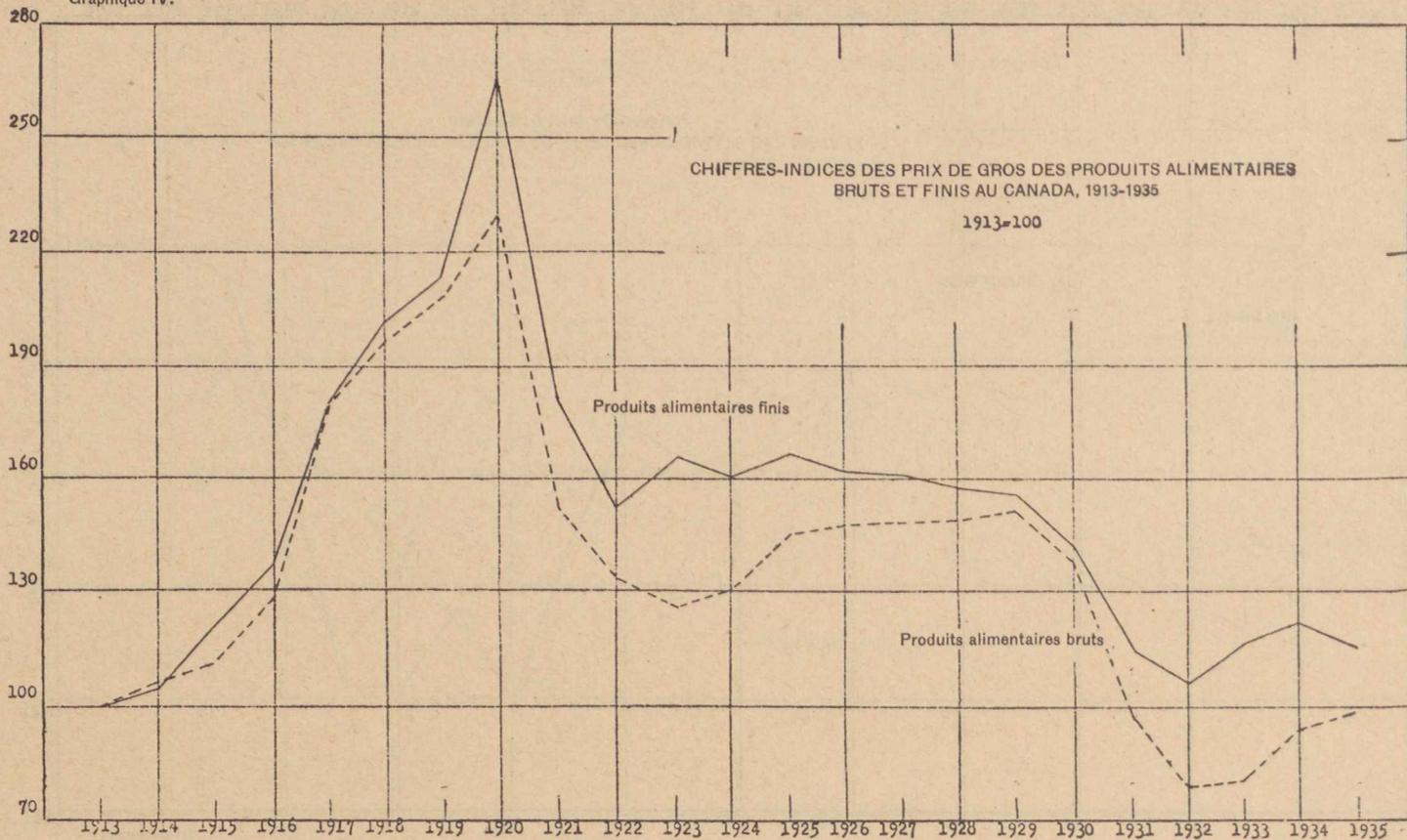
Graphique I.



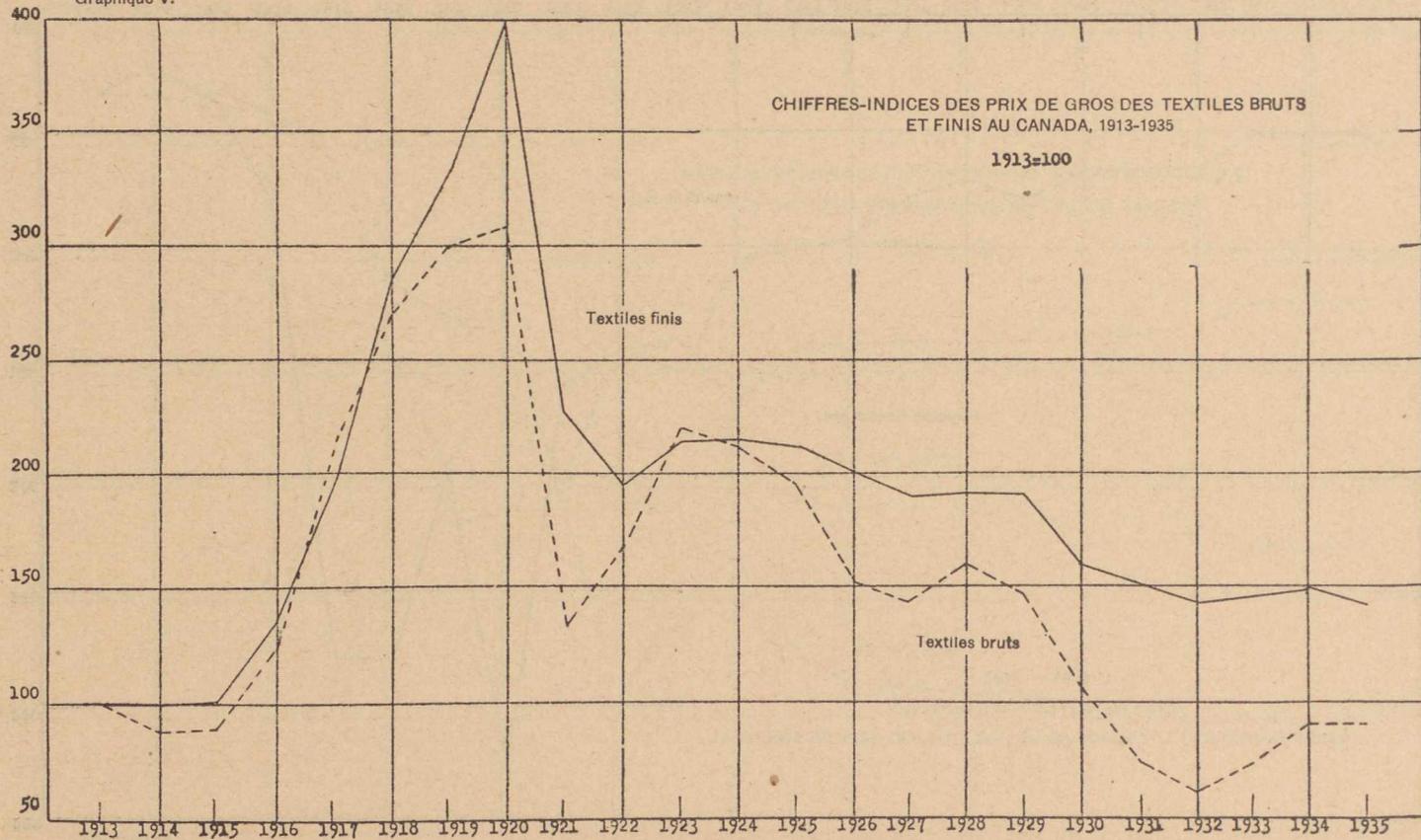




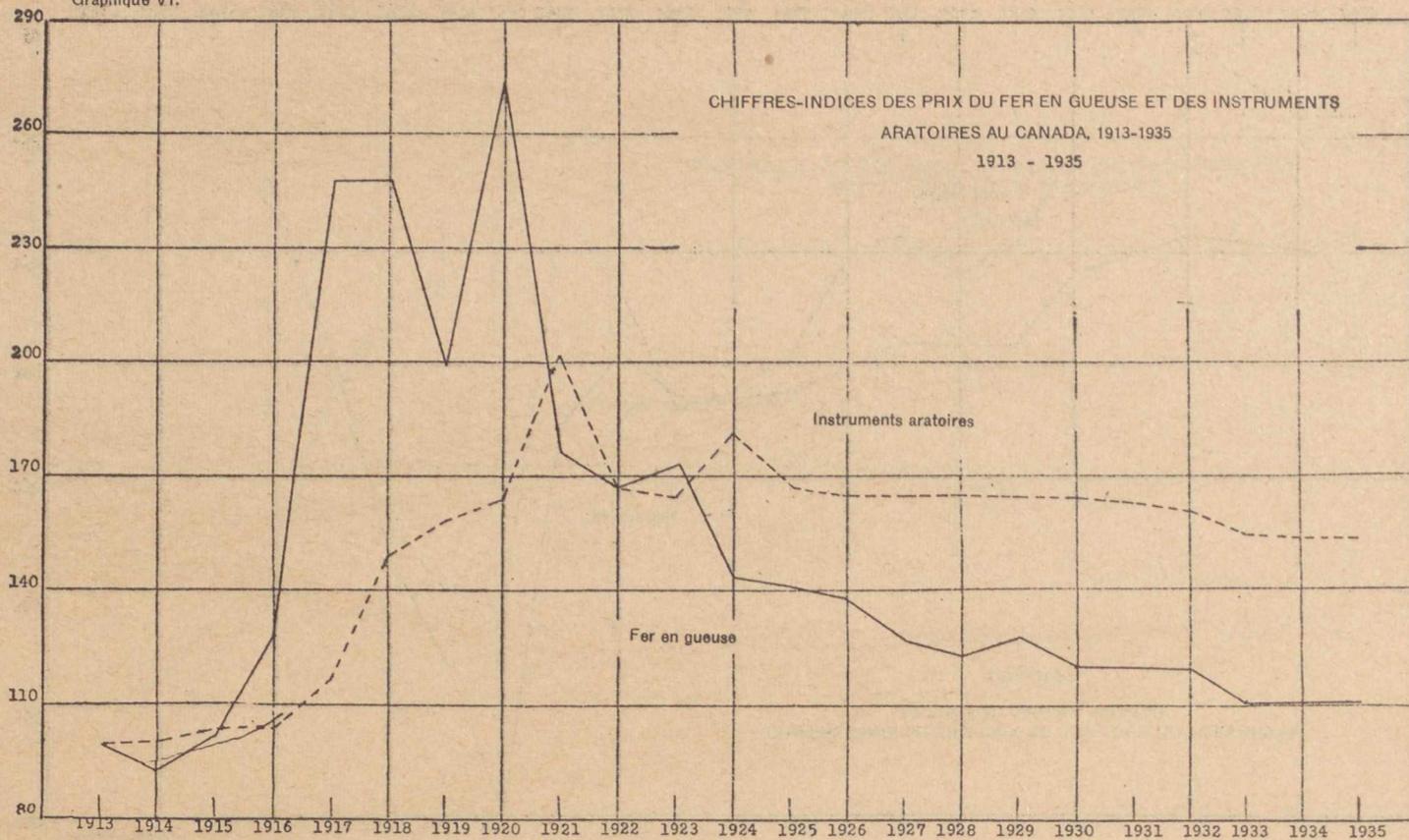
Graphique IV.



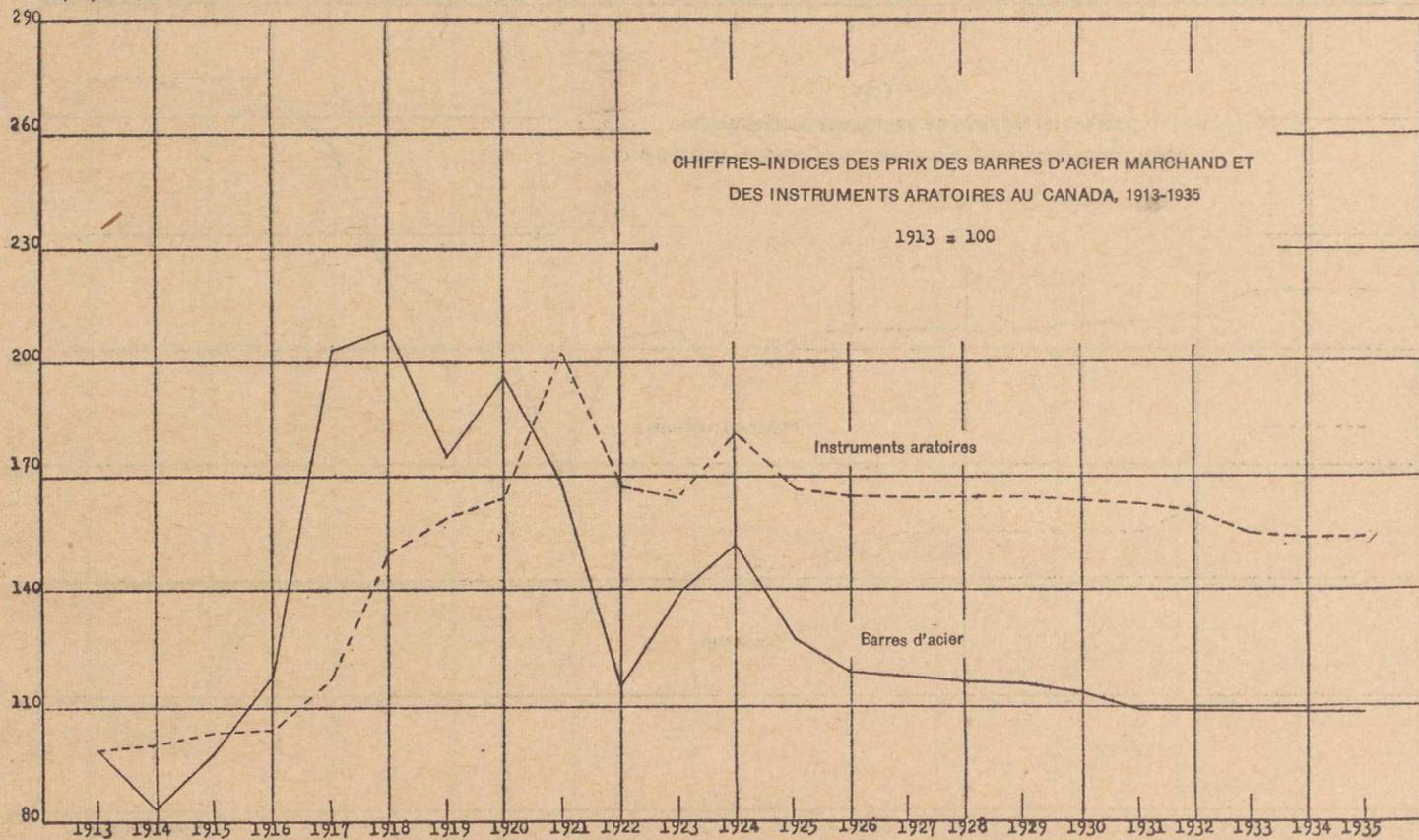
Graphique V.



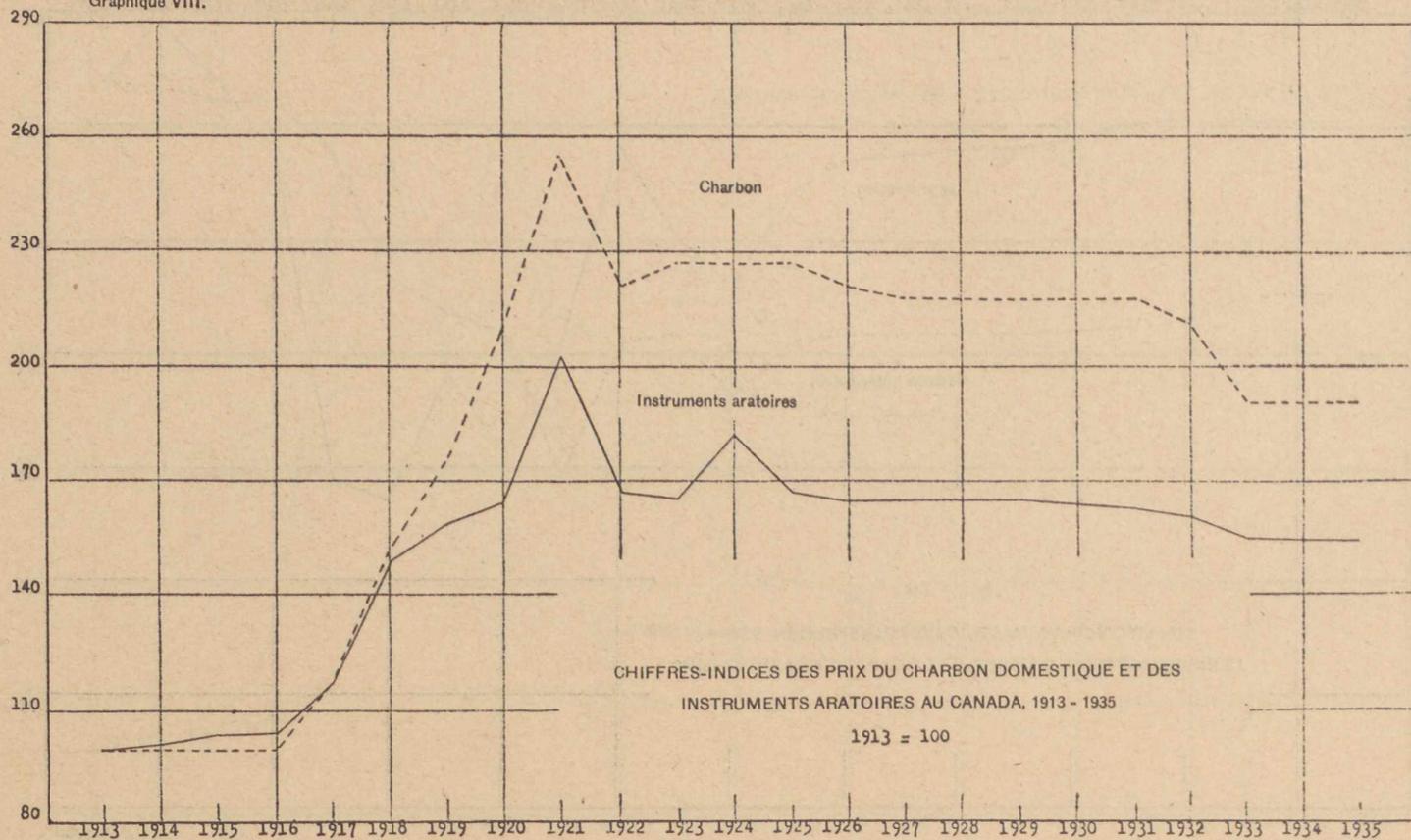
Graphique VI.



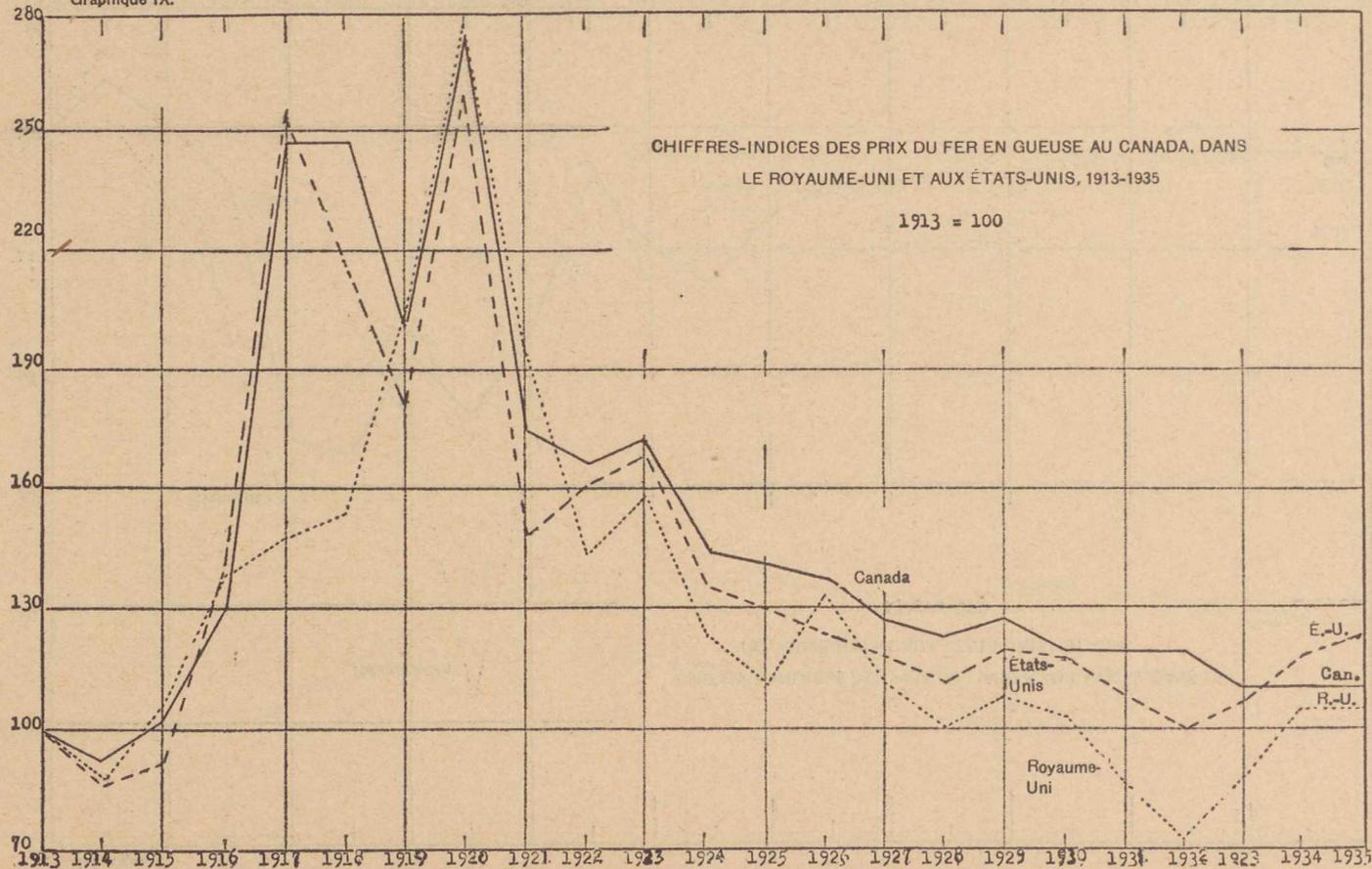
Graphique VII.



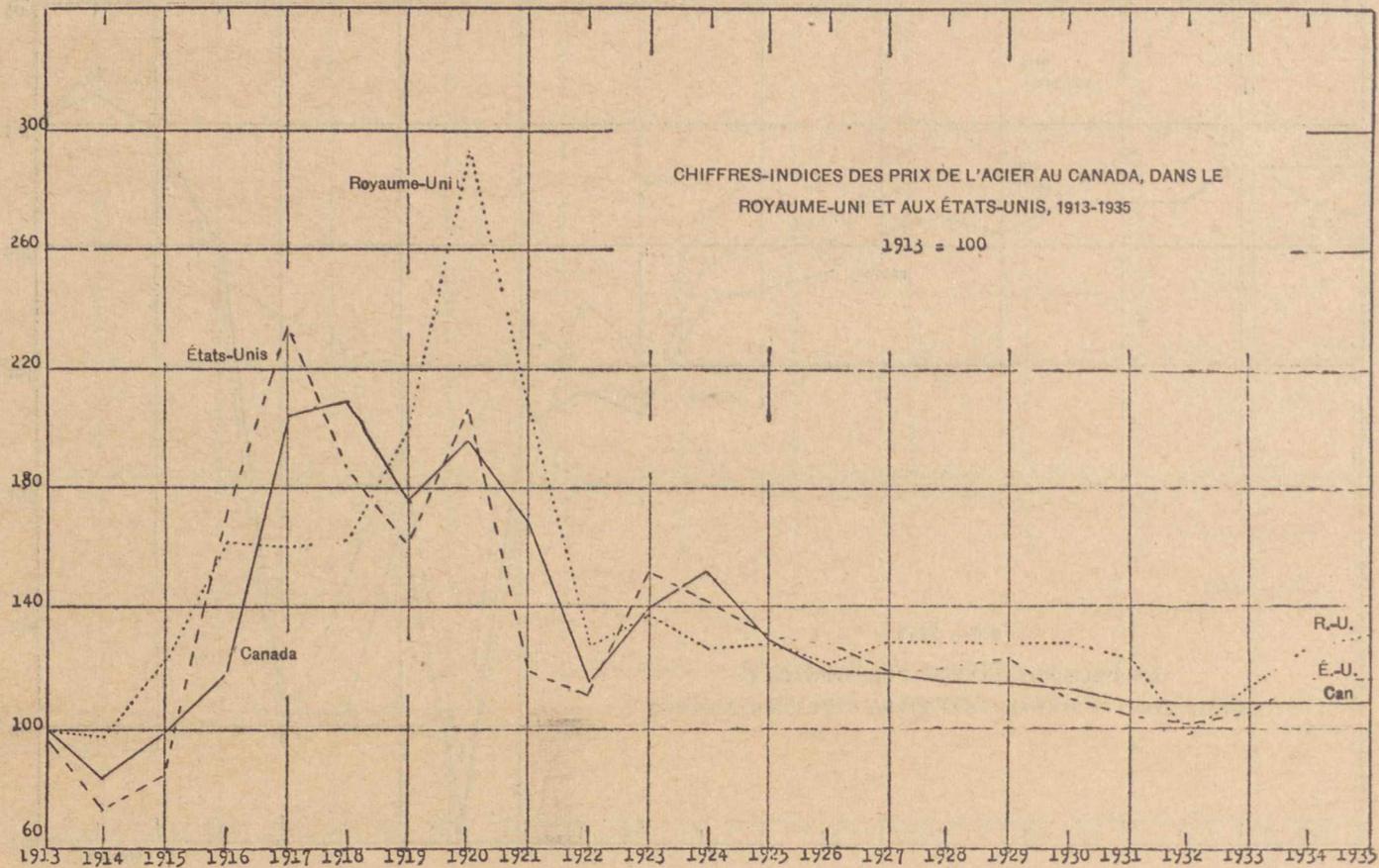
Graphique VIII.



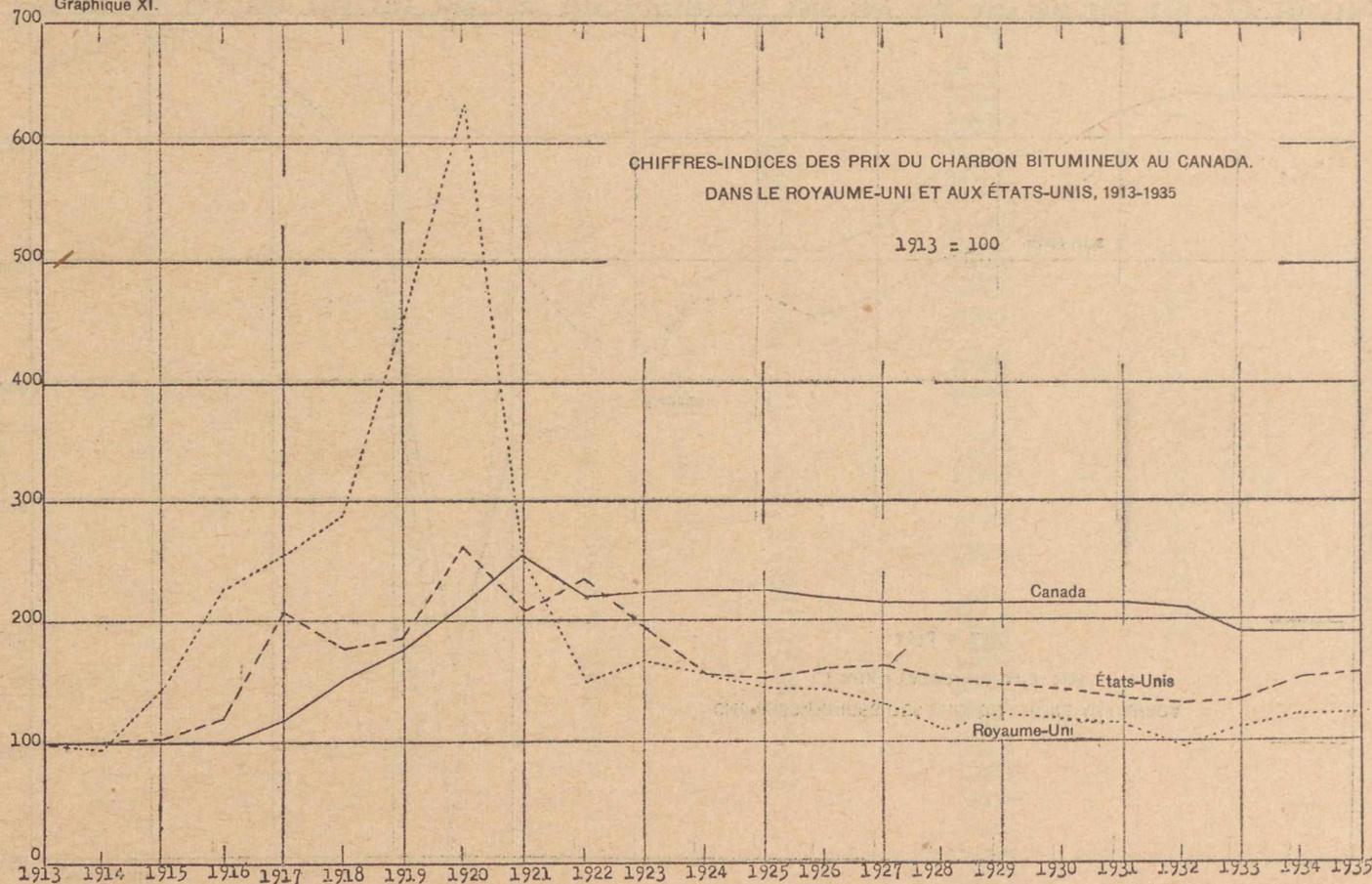
Graphique IX.

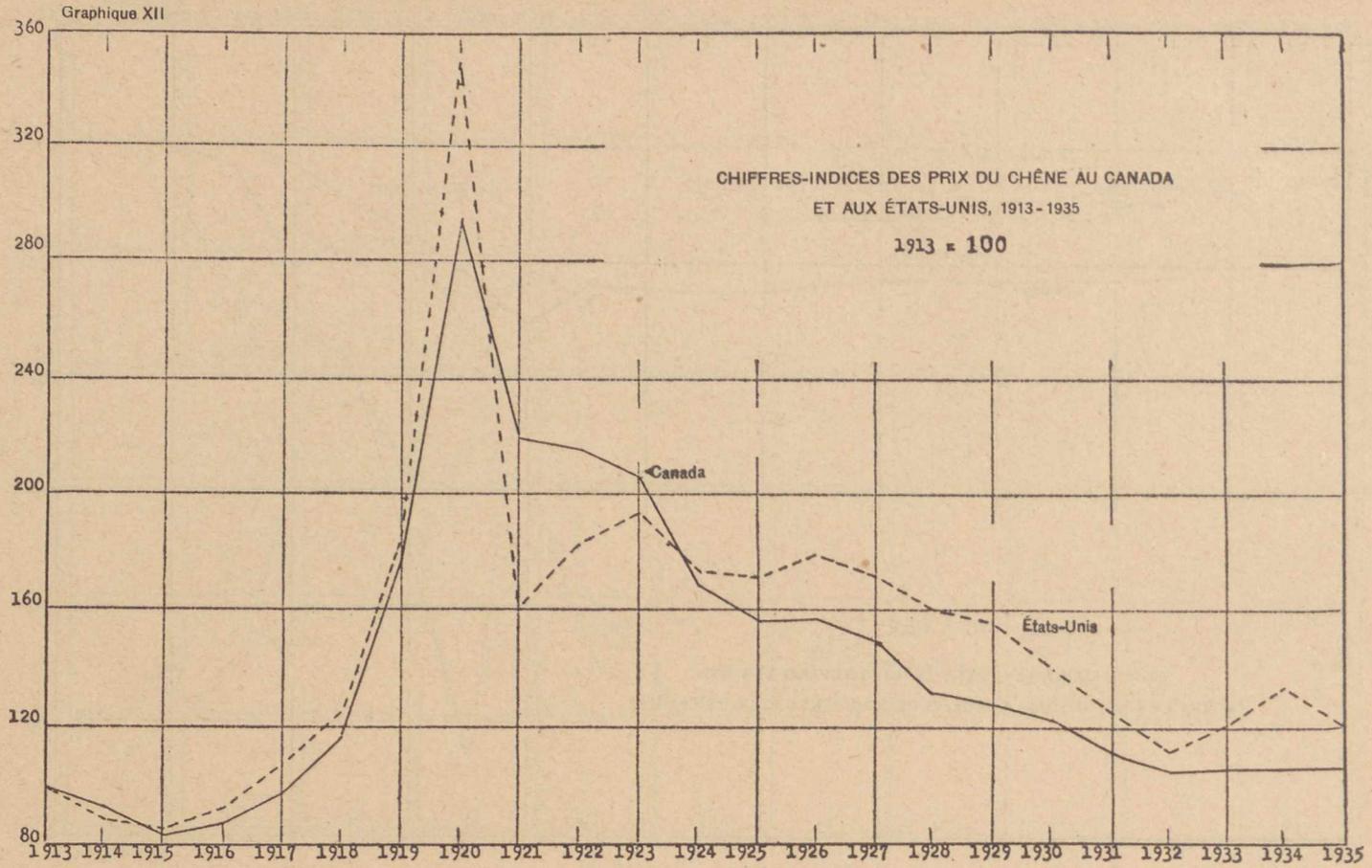


Graphique X.



Graphique XI.





SESSION DE 1936

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 5

(Enquête sur le prix des instruments aratoires)

SÉANCE DU VENDREDI 15 MAI 1936

TÉMOIN:

M. Walter J. Macdonald, C.A., comptable du Comité.

PROCÈS-VERBAUX

VENDREDI, 15 mai 1936.

Le comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Bouchard, Boulanger, Cleaver, Coldwell, Donnelly, Douglas, Evans, Fontaine, Furniss, Gardiner, Golding, Graydon, Johnson (*Lake Centre*), Leader, Lennard, MacKinnon, Macphail (*Mlle*), McLean (*Melfort*), McNevin (*Victoria, Ont.*), Mitchell, Motherwell, Needham, Perley (*Qu'Appelle*), Robichaud, Senn, Spence, Stirling, Thorson, Thompson, Turner, Ward, Weir.

Assiste aussi à la réunion: M. Walter Macdonald, C.A., vérificateur du comité.

Le président informe les membres du comité que l'objet de la séance est de faire présenter par M. Walter Macdonald, C.A., un rapport sur le travail des vérificateurs à propos de l'enquête tenue jusqu'ici par le comité, à savoir: les causes responsables des prix élevés des instruments aratoires.

M. Walter Macdonald est appelé; il présente son rapport et il est interrogé à ce sujet.

A une heure, le comité s'ajourne jusqu'à trois heures et demie le même jour.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à trois heures et demie de l'après-midi par le président.

Les membres présents sont: MM. Bertrand (*Prescott*), Bouchard, Cleaver, Cochrane, Coldwell, Donnelly, Douglas, Evans, Fontaine, Furniss, Gardiner, Golding, Graydon, Hayhurst, Johnson (*Lake Centre*), Lalonde, Leader, McLean (*Melfort*), McNevin (*Victoria, Ont.*), Needham, Perley (*Qu'Appelle*), Reid, Robichaud, Taylor (*Norfolk*), Thornson, Turner, Ward, Weir.

M. Walter Macdonald, C.A., vérificateur du comité, continue la lecture de son rapport qu'il n'avait pas terminée à la séance du matin.

Le président dépose le tableau n° 1, préparé par M. Rutherford du Bureau fédéral de la statistique en réponse à des questions posées par le comité.

Ordre est donné que ledit tableau soit consigné au dossier.

Le comité s'ajourne ensuite jusqu'à convocation du président.

Le secrétaire du comité,
WALTER HILL.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 231,

Le 15 mai 1936.

Le comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation chargé de faire une enquête sur les prix des instruments aratoires, se réunit à onze heures sous la présidence de M. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que nous avons le quorum et en conséquence je déclare la séance ouverte. Nous avons demandé à M. Macdonald qui remplit les fonctions de vérificateur pour le comité de nous donner un aperçu des progrès qui ont été réalisés et de vous donner de nouveaux détails au sujet des renseignements qu'il cherche à obtenir en sa qualité de vérificateur. De cette façon, le comité pourra être parfaitement au courant des mesures qui ont été prises. Je crois que le témoignage que va rendre ce matin M. Macdonald vous sera très utile. Son rapport est divisé en plusieurs chapitres et si vous voulez l'interroger au sujet d'un chapitre en particulier, vous pourrez le faire lorsque ce chapitre sera présenté. Je vous présente maintenant M. Walter J. Macdonald, de Miller, Macdonald & Cie, de Winnipeg, experts-comptables.

M. WALTER J. MACDONALD est appelé.

Le TÉMOIN: Ce que j'ai à dire aujourd'hui se compose en réalité d'un résumé des renseignements fournis à la Commission royale de 1934. Ces renseignements m'ont servi en réalité de point de départ. Vous vous en apercevrez au fur et à mesure que je lirai ce que j'ai à vous dire. Le mémoire est adressé aux membres du comité et il se lit comme suit:

Dans le rapport qu'il vous faisait le 9 mars, M. Graham faisait la déclaration suivante:

M. Macdonald a suivi d'une façon spéciale les délibérations de la Commission royale sur les écarts de prix et l'achat en masse à propos de l'industrie des instruments aratoires et particulièrement du rapport des vérificateurs de la commission, MM. Clarkson, Gordon, Dilworth, Guilfoyle et Nash, comptables autorisés de Toronto.

D'après les témoignages imprimés, il ressort que l'enquête faite par cette commission a été limitée à l'étude de ce rapport en même temps que l'interrogatoire sous serment des vérificateurs et des représentants d'une grosse maison industrielle.

C'est la partie dont il est question dans le rapport préliminaire que M. Graham vous a présenté. Ce rapport porte la date du 27 mars et il vous a été présenté quelques jours plus tard. Par l'entremise du ministère du Commerce et grâce à la collaboration des vérificateurs, tous les renseignements recueillis au cours de l'enquête sur les instruments aratoires au moyen de questionnaires ou autrement ont été mis à ma disposition et j'en ai étudié la valeur pour l'enquête que fait actuellement votre comité.

Votre président m'a prié de passer en revue les renseignements provenant de cette source, à savoir, les dossiers de la Commission royale sur les écarts de prix et l'achat en masse de 1934, d'indiquer en quoi ils peuvent vous être utiles ou inutiles et jusqu'à quel point il y a lieu de les compléter au moyen d'un questionnaire. Ce faisant, j'essaierai d'indiquer le rapport qui existe entre les différentes ques-

tions qui ont été posées et le but principal de l'enquête et, dans certain cas, comment les renseignements recherchés doivent être coordonnés avec ceux qui ont été obtenus d'autres sources.

Je me permets de faire ici une petite digression pour indiquer les sources auxquelles votre comité pourra, en dernier ressort, puiser des renseignements sur lesquels il pourra baser sa décision.

Ces sources, d'après moi, sont les suivantes:

1. Information obtenue par la Commission royale sur les écarts de prix et l'achat en masse, 1934-1935.
2. Renseignements supplémentaires demandés par questionnaire le 8 avril 1936 aux principales compagnies faisant partie de l'industrie.
3. Renseignements statistiques et autres qui vous sont fournis actuellement par des fonctionnaires du gouvernement.
4. Renseignements pouvant être obtenus des gouvernements provinciaux.
5. Renseignements pouvant être fournis par des particuliers ou des associations qui voudraient se présenter ou faire des déclarations devant vous.
6. Renseignements pouvant être obtenus aux Etats-Unis.

Comme votre président l'a fait remarquer, on projette de faire aux Etats-Unis une enquête dont les grandes lignes seront à peu près les mêmes que la vôtre.

Les déclarations déjà faites ou qui seront faites par des fonctionnaires qualifiés pour exposer la position de l'agriculture et de l'industrie des instruments aratoires dans la vie économique du Canada seront suivies de déclarations au sujet des phases suivantes qui ont peut-être une portée plus directe sur le coût des instruments et leur prix.

Parmi ces fonctionnaires, vous avez déjà entendu M. Bangs vous parler du transport par petite vitesse et M. Greenway qui a passé en revue hier les tendances des prix des principales matières premières employées par les fabricants. Je n'étais pas ici hier mais j'ai lu le document qui, d'après moi, est excellent et s'applique bien aux questions que le comité est chargé d'étudier. Vous avez entendu M. Losee vous présenter une analyse des facteurs qui entrent dans la valeur marchande des produits de l'industrie à la fabrique. Vous avez encore à entendre des déclarations sur les tarifs et sur les taxes d'accise et de vente. Les renseignements que contiendront ces dernières déclarations, par le fait qu'elles montreront les tendances statistiques dans l'industrie, permettront de se rendre compte de la valeur des renseignements fournis par les compagnies à l'aide du questionnaire. J'en donne des exemples plus loin. Avec cette méthode, toute divergence substantielle dans les renseignements fournis par les compagnies devront faire l'objet d'une enquête. Quant à l'enquête faite par la commission en 1934, elle semble avoir surtout porté sur trois points principaux.

D. L'enquête sur les écarts de prix?—R. L'enquête par la Commission royale, oui. Pour abrégér, je l'ai appelée d'un bout à l'autre la Commission royale. Quand j'emploie les mots "Commission royale", ils signifient la Commission royale sur les écarts de prix et l'achat en masse. Il serait trop long de citer le nom tout entier.

L'enquête faite par la commission semble avoir surtout porté sur trois points principaux:

1. Savoir si l'écart entre le coût de fabrication et le prix de vente au consommateur, comprenant l'étude des questions de distribution et de comptabilité, est raisonnable ou non.
2. Savoir si les salaires reçus par les employés sont suffisants ou non.
3. Savoir jusqu'à quel point on a eu recours, si on l'a fait, au mouillage des actions dans la capitalisation des compagnies intéressées.

[M. Walter J. Macdonald.]

La commission n'a pas fait d'enquête sur le coût de production excepté d'une façon générale et elle n'a pas non plus essayé d'analyser les frais de distribution ou de vente sous le même angle que vous vous proposez de le faire dans votre enquête.

D. Que voulez-vous dire quand vous déclarez que la commission a étudié d'une façon générale la question du coût de production?—R. Je vous le montrerai un peu plus tard. Dans chaque cas, j'ai mentionné les renseignements obtenus de la Commission royale et sous quels rapports ils étaient adéquats ou non puis, plus loin, les renseignements que nous avons obtenus et les points sur lesquels nous avons dû les compléter. Cela répond, je crois, à la question de M. Thorson.

La commission a obtenu des compagnies pour la période de 1913 à 1934 des chiffres montrant que pour certains genres d'instruments

- (a) Le coût des matériaux avait fortement augmenté.
- (b) Le coût de la main-d'œuvre avait aussi augmenté.
- (c) Plus spécialement que les frais généraux de l'usine et les frais d'administration avaient atteint de bien plus forts pourcentages durant cette période de 21 ans.

Bien que la compagnie Massey-Harris eut, durant la période passée en revue, vendu entre 60 et 80 p. c. de sa production sur des marchés étrangers, la commission ne s'occupa nullement, au cours de son enquête, du commerce d'exportation de cette compagnie.

D. La commission n'a-t-elle pas fait une enquête sur le commerce d'exportation; ne s'en est-elle pas occupée?—R. Presque pas.

D. En tant que facteur?—R. Elle a limité son enquête à l'industrie au Canada; elle a étudié surtout, comme je l'ai dit, la proportion de l'écart entre le coût et le prix de vente au consommateur. Pour m'exprimer autrement, il semble que ceux qui ont fait enquête sur les écarts de prix ont étudié la question des instruments aratoires de la même façon qu'ils l'avaient fait pour les maisons Eaton et Simpson et qu'ils se sont occupés uniquement de la majoration.

D. L'écart de prix?—R. Exactement; ils se sont occupés uniquement de la question de prix.

M. Senn:

D. Ils n'ont pas étudié le commerce d'exportation?—R. Pas du tout et, naturellement, c'est la compagnie Massey-Harris qui en faisait le plus.

M. Thorson:

D. Ils ont fait une analyse des frais de production?—R. En réalité, ce n'était guère une analyse, excepté d'une façon générale. Ils ont demandé aux compagnies de leur fournir des chiffres montrant le coût de fabrication d'un certain instrument aratoire à la sortie de l'usine puis ils ont examiné ces chiffres, les ont discuté d'une façon générale et ont demandé au vérificateur certains renseignements à ce sujet; en me basant sur ces chiffres...

D. Ce qui les intéressait surtout c'était l'écart entre le coût de fabrication et le prix payé par le consommateur?—R. Et le prix payé par le consommateur, oui. Si vous désirez de plus amples renseignements à ce sujet je puis vous lire ce qui figure à la page 8 du rapport du vérificateur, mais je ne pense pas que ce soit nécessaire pour le moment.

D. Que dit ce rapport?—R. Ce que je vous ai déjà dit. Voici:

Le commerce étranger de cette compagnie (Massey-Harris Company) est si considérable qu'il éclipse le commerce fait au Canada et on a essayé de n'inclure dans le rapport que le commerce canadien. Il a fallu pour cela exclure des résultats d'exploitation les ventes faites à l'étranger et les frais en découlant et, bien que les résultats ne soient pas tout à fait exacts, ils le sont suffisamment pour le but visé par ce rapport.

Voilà ce que dit le rapport.

M. McLean:

D. Le commerce étranger éclipse complètement le commerce domestique?—R. J'en parlerai un peu plus tard. Je vais compléter cet exposé, si vous le permettez. Ce n'est qu'une introduction et je considère que le comité doit en avoir une idée exacte pour pouvoir apprécier les témoignages qui seront rendus devant lui. Je parle comme si je faisais partie du comité. C'est la position dans laquelle j'aimerais à être si j'en faisais partie.

On peut résumer comme suit les décisions de la commission:

- (a) Il faudrait permettre au cultivateur de se procurer des instruments aratoires à un prix raisonnable sans rendre plus précaire l'existence du fabricant.
- (b) Le système actuel de distribution est (1) rigide et (2) dispendieux. La commission suggère d'essayer le système américain quand on pourra trouver des marchands compétents et financièrement responsables.

M. Thorson:

D. Sur quelle preuve était basée cette décision que le système actuel est rigide et dispendieux?—R. Comparé au système américain, d'après l'opinion générale. Je ne suis pas prêt à dire sur quoi cette décision a été basée. M. Senn pourrait peut-être vous renseigner à ce sujet.

D. La commission en est venue à cette conclusion?—R. Oui, c'est la conclusion qu'elle en a tirée.

M. SENN: Nous avons longuement étudié la question des frais de distribution et nous avons constaté que ces frais étaient très élevés comparés aux frais de production.

Le TÉMOIN: C'est exact. Je vais en parler tout à l'heure.

M. SENN: Les compagnies nous ont déclaré que les frais de distribution étaient très élevés.

Le PRÉSIDENT: Les chiffres mentionnés représentent les frais à la sortie de l'usine comparés au prix que doit payer le cultivateur. Celui-ci est près du double du prix à la fabrique.

M. SENN: Oui, dans certains cas, surtout depuis quelques années alors que le chiffre des ventes a beaucoup baissé.

Le TÉMOIN:

- (c) L'entreposage d'une grande quantité de pièces détachées dans nombre de localités a eu sa répercussion sur les prix.
- (d) La standardisation des pièces détachées serait très utile.
- (e) La capacité de production des usines est trop forte pour les besoins normaux de l'industrie et les frais d'une usine fermée ajoutés au coût de fabrication contribuent à maintenir les prix à un niveau élevé.

M. Thorson:

D. Je suppose que c'était l'idée de la commission quand elle parlait d'un état de concurrence imparfaite?—R. Je le suppose.

- (f) La solution de ce problème peut provenir de sources externes—un retour à une demande plus normale grâce à l'augmentation du pouvoir d'achat du cultivateur—ou de sources internes—une liquidation ou une nouvelle capitalisation d'une ou plusieurs compagnies industrielles.

En un mot, la commission n'a pas fait une étude très approfondie des facteurs qui entrent dans le coût de fabrication et il s'ensuit que les renseignements qui lui ont été fournis ne peuvent pas servir à l'enquête actuelle.

- (a) En ce qui concerne la période passée en revue. La Commission royale a limité son enquête aux années 1929 à 1933 avec quelques rares allu-

[M. Walter J. Macdonald.]

sions aux cinq années précédentes et certaines recherches sur le coût de fabrication et les prix de vente entre 1913 et 1934. Votre comité commence à 1913 et s'occupe de la période intermédiaire jusqu'à 1935.

- (b) En ce qui concerne le sujet sur lequel porte l'enquête. La Commission royale n'a pas inclus dans le questionnaire de son vérificateur des sujets comme (1) les matières premières; (2) l'usine; (3) le coût de fabrication. Votre comité doit s'occuper de ces sujets qui figurent dans le questionnaire.

D. Vous dites qu'on n'a pas essayé de séparer les différents éléments qui entrent dans le coût de fabrication?—R. Non, excepté pour des instruments typiques et je vais déposer devant vous une de ces feuilles qui montrent la tendance pour ces instruments. La commission avait choisi six instruments de la compagnie International Harvester et neuf de la compagnie Massey-Harris et elle se contenta d'examiner la tendance pour ces instruments. Le rapport du vérificateur divise l'industrie en sept groupes. Le premier groupe comprend les grands établissements industriels, Massey-Harris Company, International Harvester Company of Canada, Limited, Cockshutt Plow Company et Frost and Wood Company. Durant la période s'étendant de 1924 à 1930, ces quatre compagnies avaient produit environ 75 p. 100 des ventes globales d'instruments aratoires rapportées par les compagnies qui avaient répondu au questionnaire. Au cours des délibérations, on demanda aux vérificateurs quelle était la proportion de l'industrie que ces dernières représentaient et ils répondirent que, dans leur opinion, c'était 90 p. 100. D'après les statistiques que j'ai vues depuis, je crois que ce chiffre est à peu près exact. Ces quatre compagnies produisaient donc 75 p. 100 des ventes des compagnies qui avaient fait rapport à la Commission royale et ces dernières représentaient 90 p. 100 de l'industrie. C'est une assez bonne proportion. Il est bon de faire remarquer que la compagnie International Harvester a, au cours des années 1924 à 1929 et 1930, fabriqué au Canada 50 p. 100 des instruments vendus à des acheteurs canadiens, l'autre 50 p. 100 étant importé des Etats-Unis.

M. Johnston:

D. De quelles années s'agit-il?—R. 1924 à 1930 environ. Depuis quelques années, ce pourcentage a beaucoup augmenté et à certains moments, il a même été de 80 p. 100, me dit-on.

M. Coldwell:

D. Quatre-vingts pour cent ont été importés?—R. Non, quatre-vingts pour cent ont été fabriqués au Canada.

M. Thorson:

D. Quatre-vingts pour cent des instruments vendus au Canada par cette compagnie ont été fabriqués au Canada?—R. Oui, exactement. Le groupe que la commission a étudié ensuite se composait de onze petites compagnies dont la production moyenne se chiffrait de \$50,000 à \$600,000 par année. Vient ensuite un groupe de compagnies qui ne se livrent pas exclusivement à la fabrication des instruments aratoires. Il comprend la DeLaval Company of Canada qui fabrique des écrémeuses, la Ontario Wind Engine and Pump Company et la Sawyer-Massey Company Limited.

Les filiales canadiennes de compagnies américaines constituent le groupe suivant. Elles existent où les compagnies américaines ont formé des sociétés civiles séparées au Canada mais, d'après les renseignements obtenus, aucune de ces compagnies ne fabrique ces instruments sur une grande échelle. Je demanderais aux sténographes de vouloir bien transcrire au long le nom de ces compagnies; je les ai juste indiquées par un nom court pour épargner du temps.

M. Ward:

D. Ces deux compagnies s'occupent simplement du montage?—R. Oui, ce sont tout probablement des compagnies qui s'occupent du montage.

Le TÉMOIN: Je devrais peut-être vous donner de plus amples détails au sujet de ces deux compagnies. La John Deere Manufacturing Company Limited a trois filiales au Canada; la première est la John Deere Company de Welland, Ontario, la deuxième la John Deere Company de Winnipeg et la troisième la John Deere Company de Regina. C'est grâce à ces trois filiales que la compagnie américaine peut faire affaires au Canada et je crois que ce sont surtout des compagnies de revente. Je ne pense pas qu'elles s'occupent beaucoup de fabrication maintenant contrairement à ce qu'a fait pendant quelques années celle de Welland.

M. Golding:

D. Le nombre des employés de l'usine John Deere à Welland est-il mentionné dans le rapport de la Commission sur les écarts de prix?—R. Oui, il y est.

D. L'avez-vous?—R. Je puis me tromper. Ce rapport compte environ 60 pages mais je vais vous le donner dans un instant. Non, il n'en est pas question. Ce doit être un tout petit établissement, autrement il aurait été inclus dans le rapport. En feuilletant ce rapport, j'ai vu, il me semble, qu'il y avait un petit bordereau de paye à Welland, mais si petit que ce comité n'a pas lieu de s'en occuper.

GRUPE 4.—Filiales canadiennes de compagnies industrielles américaines: John Deere Manufacturing Company Limited; The Minneapolis-Moline Power Implement Company.

GRUPE 5.—Compagnies américaines vendant leurs produits au Canada: J. I. Case Company, de Racine, Wis.; Oliver Farm Equipment Company.

GRUPE 6.—Maisons de vente par catalogue et par correspondance: The T. Eaton Company, Limited; MacLeod's Limited, Winnipeg; D. Ackland & Son Limited, Winnipeg.

Le groupe 6 comprend surtout les maisons de vente par correspondance qui font principalement le commerce de ficelle d'engrègement. On a eu la preuve que la compagnie Eaton s'était pendant quelques années servi de toiles fabriquées avec de la ficelle d'engrègement comme articles-vedette.

Le groupe 7 se compose des distributeurs: il n'y en avait qu'un seul, P. T. Légaré, Limitée, qui a, depuis, fait faillite, me dit-on.

Si vous avez un exemplaire du rapport n° 1 des délibérations de votre comité, vous trouverez à la page 21 le rapport intérimaire de M. Graham. Dans ce rapport, vous trouverez un index qui vous aidera à suivre mes explications au fur et à mesure que je les donnerai.

Je vais traiter le sujet dans l'ordre et avec les titres adoptés par M. Graham dans le premier rapport qu'il vous a fait le 27 mars; je vous prierais de me laisser arriver à la fin de chaque chapitre avant de poser des questions sur des points que vous n'aurez pas bien saisis mais je crois que vous aurez plus de facilité à apprécier les renseignements que je vous donne si nous étudions d'abord l'introduction du rapport du vérificateur à propos du but visé par votre comité.

Ce rapport signale que la valeur marchande de la production d'instruments aratoires au Canada en 1926 était de 1,178 p.c. du total canadien tandis qu'en 1932, elle avait baissé à .259 p.c. du total canadien.

On y voit aussi que la position de la production par rapport aux exportations et aux importations pour la période comprise entre 1925 et 1932, pouvait se résumer comme suit:

[M. Walter J. Macdonald.]

Valeur marchande de la production aux usines, 8 ans.....	\$ 232,000,000
Exportations.....	102,000,000
<hr/>	
Valeur marchande de la production disponible au Canada....	130,000,000
Importations (principalement des Etats-Unis).....	158,000,000
<hr/>	
Total disponible pour le Canada.....	288,000,000

M. Thorson:

D. Pour une période de huit années?—R. Oui.

D. Soit une moyenne de \$36,000,000 par année?—R. Oui.

Le TÉMOIN: Durant la période passée en revue, les trois plus grosses compagnies de l'industrie, à savoir: la Massey-Harris Company, la International Harvester Company of Canada et la Cockshutt Plow Company avec sa filiale Frost & Wood ont pris à leur compte environ 75 p.c. des ventes globales rapportées par les vérificateurs. Sous ce rapport, la International Harvester Company a été le facteur prépondérant avec plus de 40 p.c. du total.

Il en est question à la page 4023 du rapport de la Commission royale.

M. Coldwell:

D. Monsieur Macdonald, vous nous avez donné la valeur des instruments aratoires que l'on peut se procurer au Canada; avez-vous des chiffres montrant le prix de détail de ces instruments fabriqués au Canada par ces compagnies, en 1929 par exemple?—R. Oui.

D. Allez-vous les consigner au dossier?—R. C'est la raison pour laquelle j'ai signalé la page où ils figuraient. Ils sont inscrits dans le rapport de la commission sur l'achat en masse mais j'aurai plus de facilité à les trouver dans le rapport des vérificateurs.

D. Je n'en ai pas besoin maintenant; je voulais simplement savoir si nous les aurions plus tard.—R. Ce sont des chiffres qui ont leur importance et qui doivent vous intéresser. La production s'est chiffrée à \$40,000,000 dont \$16,000,000 représentent les exportations, laissant \$24,000,000 pour la consommation canadienne. Les importations des Etats-Unis se sont élevées à \$40,000,000.

D. Formant un total de?—R. \$64,000,000.

D. C'est la valeur à l'usine?—R. Oui.

D. Ce n'est pas la valeur au détail?—R. Non. Si vous désirez de plus amples renseignements à ce sujet, vous les trouverez en détail dans le rapport de la Commission sur l'achat en masse.

D. C'est la valeur à l'usine. J'aimerais bien avoir aussi la valeur du prix de vente?—R. Il est difficile de l'obtenir parce que ces instruments, surtout en 1929, ont pu n'être vendus que trois ou quatre ans plus tard. Autrement dit, une compagnie a peut-être produit beaucoup en 1929 sans pouvoir se débarrasser de son stock.

M. Thorson:

D. En 1929, le prix de fabrique était de \$64,000,000 mais la moyenne, pour les années 1925 à 1932, a été de \$36,000,000?—R. De \$34,000,000 seulement.

D. Mais la moyenne pour la période 1925-1932 a été de \$36,000,000?—R. La moyenne a été de \$36,000,000. En 1929, l'année où la production a atteint son point culminant, le chiffre des ventes fut loin d'atteindre son maximum comme la production. En voici un exemple: c'est en 1928 que le chiffre des ventes fut le plus élevé et cependant la production ne se chiffrà cette année-là qu'à \$55,000,000. L'année suivante la production se chiffrà à \$65,000,000 mais les ventes furent inférieures à celles de 1928. Il est évident qu'il y avait en 1929 une tendance à la surproduction.

M. Golding:

D. Sur quelle information vous basez-vous quand vous dites que la meilleure année a été 1929?—R. La meilleure année de toutes celles qui ont été passées en revue par la Commission royale, 1925 à 1932.

M. McLean:

D. En quelle année avez-vous dit que les ventes avaient diminué et que la production avait augmenté?—R. Les ventes ont atteint leur point culminant en 1928 pour presque toutes les compagnies, mais c'est en 1929 que la valeur de la production a atteint son maximum.

M. Golding:

D. Les compagnies avaient un gros stock sur les bras?—R. Exactement.

Le TÉMOIN: La production de la compagnie Massey-Harris fut un peu plus de 20 p.c. et celle des compagnies Cockshutt Plow et Frost & Wood combinées se monta à plus de 12 p.c.,

Il est évident que c'est la compagnie *International Harvester* qui vend le plus d'instruments aratoires au Canada et le témoignage de M. C. R. Morrison, président de cette compagnie montre qu'elle occupe une position analogue aux Etats-Unis; voici ce qu'il a dit: "Je ne dirai pas que la compagnie fait 50 ou 60 p.c. des affaires mais elle en fait certainement plus que toute autre compagnie."

D'un autre côté, la compagnie Massey-Harris fait une bien petite partie de ses affaires sur le marché canadien; ce chiffre a passé d'un maximum de 40 p.c. de toutes ses ventes en 1928 à un minimum de 31 p.c. en 1929 et en 1932, soit une moyenne d'environ un tiers.

Il est peut-être bon que je m'arrête ici un moment pour vous dire que le témoignage de M. Bangs m'a vivement intéressé. Le continent nord-américain, pris dans son ensemble, compte au Canada deux centres de production, Toronto, Hamilton et Brantford et aux Etats-Unis le district environnant Chicago et Racine avec un peu de production à Minneapolis; le tarif de transport par petite vitesse de Toronto-Hamilton-Brantford à Winnipeg est à peu près le même que de Chicago-Racine à Winnipeg.

M. Perley:

D. Et de Minneapolis?—R. Il est un peu moins élevé naturellement; je n'en connais pas le chiffre exact.

M. McLean:

D. Le tarif de Milwaukee est plus élevé?—R. Je n'en suis pas absolument certain. Il est intéressant d'examiner les deux districts de production et leur situation par rapport au marché canadien.

Le TÉMOIN: Le commerce d'exportation de la *International Harvester Company of Canada Limited* et de la *Cockshutt-Frost & Wood* représente un bien plus faible pourcentage de leurs ventes globales que celui de la compagnie Massey-Harris.

M. Thorson:

D. Avez-vous des renseignements au sujet de la tendance aux Etats-Unis?—R. Nous les aurons quand nous recevrons les réponses à nos questionnaires. Ces renseignements seront donnés en détail.

Le PRÉSIDENT: Ces renseignements seront donnés en détail quand les compagnies comparaitront devant nous.

M. McLean:

D. Est-ce que cela comprend les importations de l'usine américaine de la compagnie Massey-Harris au Canada?—R. Je ne puis le dire; ce point n'a pas été étudié.

[M. Walter J. Macdonald.]

Le TÉMOIN: Passons maintenant aux placements faits dans l'industrie par ces trois compagnies à la fin de la période financière 1933; on voit que la compagnie International Harvester a placé environ \$26,000,000 dans sa compagnie canadienne et la compagnie Massey-Harris \$22,800,000. Le placement combiné des intérêts Cockshutt-Frost & Wood à la même date était de \$15,700,000.

Les dossiers de la Commission sur les écarts de prix révèle que la compagnie International Harvester aux Etats-Unis est une organisation très complète qui possède ses mines de charbon et de minerai de fer ses hauts fourneaux, ses aciéries et d'autres entreprises apparentées.

Je passe maintenant aux item mentionnés dans le rapport que M. Graham vous a soumis le 27 mars 1936. Le premier a trait aux capitaux. La Commission royale n'a pas fait une enquête bien approfondie sur la capitalisation des compagnies. Elle a prouvé qu'à la fin de la période financière 1933, les compagnies qui avaient répondu au questionnaire de ses vérificateurs accusaient un placement de capitaux de \$77,500,000, sans compter une dette obligatoire de \$9,500,000 dont la plus grande partie était due à la compagnie Massey-Harris.

La commission a aussi examiné les mouvements de capitaux effectués par les fabricants, surtout la *Massey-Harris Company* et la *Cockshutt Plow Company*. La documentation recueillie ne semble pas démontrer qu'il y eut majoration excessive des titres, du moins par rapport au sujet qu'étudie votre Comité. Je veux dire que vous ne verriez pas, dans les témoignages recueillis, trace de majoration. Mais nous y reviendrons plus tard, à propos d'une autre partie de notre questionnaire.

M. Coldwell:

D. Je remarque ces mots, dans le rapport de la commission royale: "sans la contre-partie d'un versement suffisant et convenable". Naturellement, ces mots "versement suffisant et convenable" ne s'appliquent peut-être pas aux bénéfices non répartis et autres éléments de ce genre qui entrent dans la composition du capital?—R. Exact. Je crois que nous traitons ce point dans une autre partie de notre mémoire.

Le TÉMOIN: La commission a aussi noté que les fabricants ont augmenté le capital placé dans cette industrie au Canada, durant les années 1927, 1928 et 1929, de \$30,100,000, somme répartie entre les trois principales sociétés de façon suivante:

Massey-Harris, seize millions et demi, dont quatorze millions et quart provenaient de la vente de titres ordinaires en 1929; International Harvester, \$11,300,000, dont une partie provenait des bénéfices et l'autre d'un accroissement du capital placé dans l'entreprise par la société-mère des Etats-Unis; la Cockshutt Plow Company, \$2,300,000, somme qui représentait un accroissement de capital fourni en majeure partie par la caisse des bénéfices.

M. Thorson:

D. L'accroissement du capital immobilisé, au cours des trois années indiquées, dépassa les 30 millions de dollars?—R. Oui. On trouvera le détail à la page 4,020 du rapport de la commission royale.

M. Donnelly:

D. Quand s'est produit cet accroissement de capital?—R. En 1927, 1928 et 1929.

D. Existait-il un motif pour augmenter ainsi le capital?—R. Evidemment, ces sociétés faisaient de grosses affaires, ces années-là.

D. Les affaires augmentaient?—R. Oui. Les inventaires et les comptes d'effets à recevoir étaient plus considérables, de toute évidence.

M. THORSON: Ces années furent les plus favorables, du point de vue de la production.

Le TÉMOIN: Dans l'alinéa suivant, on indique un autre motif. Les vérificateurs expriment l'avis qu'une partie de l'accroissement du capital, à la Massey-Harris, avait pour cause l'acquisition d'usines. L'examen des bilans révèle que c'est en 1930 que fut constituée la *H.V. McKay Massey-Harris Proprietary Limited*, société par l'intermédiaire de laquelle la Massey-Harris exploite son affaire en Australie. En réalité, la filiale australienne a été formée en 1929, mais la somme de son capital apparaît pour la première fois dans le bilan de la Massey-Harris en 1930, c'est-à-dire dans le bilan de l'année terminée le 30 novembre 1930, et pour une somme de \$3,212,000, somme qui n'a pas changé. Voilà comment la société procède en Australie. Par conséquent, c'est là que sont allés trois des seize millions et demi de dollars que représente l'accroissement du capital.

Votre Comité a examiné à diverses reprises la question des capitaux dilués. Vous verrez dans le questionnaire que nous venons d'expédier aux fabricants certaines questions bien précises dont l'objet est d'obtenir de nouveaux éclaircissements sur ce point.

A mon sens, la majoration du capital, dans les bilans de la société, prend ces formes:

- (a) Augmentation du capital sur lequel il faut verser des dividendes;
- (b) Majoration correspondante, au-dessus de la normale, dans la valeur des éléments d'actif acquis.

Il n'est pas hors de propos de signaler dès maintenant certains des effets que la majoration des titres peut avoir sur le prix des instruments aratoires:

1. Si la société a attaché une valeur supérieure à la normale aux usines ou aux outillages acquis, il y aura relèvement dans la proportion de la réserve constituée en vue de la dépréciation.

2. Si l'achat est payé en partie au moyen d'obligations, le service des intérêts sur la dette hypothécaire augmentera. Je ne vois rien de semblable dans ce que vous examinez maintenant.

3. Les dividendes à verser pour les titres dilués contribueront aussi à hausser les prix. C'est évident.

La partie VI-B du questionnaire que les fabricants ont entre les mains se rapporte au capital et on y lit:

Répondez aux questions de l'annexe J, et servez-vous d'une feuille distincte pour chaque filiale de votre société. Donnez-nous les mêmes renseignements, non seulement pour les filiales canadiennes, mais pour toutes celles que dirige le siège social du Canada.

Voici des extraits de l'annexe J:

(3) Nombre et valeur des titres émis contre des espèces: (a) lors de la fondation de la société; donnez la date (si elle est antérieure à 1913, indiquez-le); (b) depuis; indiquez les années financières.

(4) Nombre et valeur des titres émis avec d'autres contre-parties: pour l'acquisition d'usines, d'outillages, de bien immeubles, d'achalandages, etc.; (a) lors de la fondation de la société; donnez la date (si elle est antérieure à 1913, indiquez-le); (b) depuis; indiquez les années financières.

(5) Indiquez à qui ont été remis les titres mentionnés à l'alinéa 4, en quelle année et la contre-partie dans chaque cas.

(6) Donnez le détail de tout dividende payé en titres; indiquez la somme et le taux.

(7) Détail de tous les titres offerts aux actionnaires à des prix inférieurs à ceux du marché et la date de ces offres. (Par exemple, si les titres offerts aux actionnaires à 40 se vendaient 50 sur la place.)

(8) L'emplacement des usines exploitées par votre société au 31 décembre 1935.

(9) La somme de toute dette obligataire, hypothécaire, ou autre dette importante de la société, d'après le dernier bilan; indiquez les taux d'intérêt, et comment vous avez obtenu les emprunts.

(11) Les nom et adresse de toute personne ou société qui détient 10 p. 100 ou davantage des titres de la société.

(12) Votre société a-t-elle la haute main sur une société filiale ou associée qui s'occupe de la même fabrication ou d'une industrie connexe, soit à cause de la possession de titres, de créances ou autrement?

(13) Donnez le nom de votre prédécesseur, qu'il s'agisse d'une ou plusieurs sociétés, et s'il y a lieu.

(14) Indiquez s'il est possible d'examiner les archives de ces sociétés. Ainsi se termine l'annexe J, attachée à la partie 6 du questionnaire.

Il est question des évaluations excessives des usines ou des outillages à la partie V (A) relative aux usines. On y lit:

A. Indiquez, pour chaque usine que possède votre société ou une filiale au Canada.

1. L'emplacement. Si elle est fermée, dites depuis quand.

2. L'étendue de terrain possédée.

3. L'étendue inutilisée.

7. ... au sujet des édifices:

(a) La valeur estimative la plus récente.

(b) Somme et taux actuels de l'assurance;

(c) Valeur comptable brute à l'heure actuelle, et méthode employée pour la déterminer, c'est-à-dire soit en se fondant sur le prix d'achat, ou bien sur l'évaluation, soit autrement;

(d) Réserve constituée à date en vue de la dépréciation;

(e) Valeur comptable nette à date, déduction faite de la dépréciation;

(f) Date de l'achèvement ou de l'acquisition de chacune des usines actuelles;

(g) S'il y a eu achat, indiquer le nom du vendeur, la date et le prix de l'achat.

Par le moyen d'une annexe, dans laquelle nous demandons une analyse du compte de l'actif, nous voulons obtenir certaines données. Nous les désirons pour chaque usine ou bâtisse principale d'une usine. Nous demandons d'indiquer le bilan d'ouverture, lors de l'achat en 1913; les sommes versées dans chacune des années 1913 à 1935 inclusivement; la somme créditée ou biffée du compte de l'actif dans chacune de ces années. De la même façon, à l'égard de la dépréciation, contre-partie du compte des usines et des bâtisses en général, nous demandons le bilan d'ouverture de 1913. Dans la première colonne, il faudra indiquer toute déduction faite à la réserve durant chacune des années où il y a lieu; dans la colonne 2, les sommes ajoutées à la réserve, et le taux dans la colonne 3, pour chaque année séparément; enfin, les chiffres du dernier bilan, lesquels seront mis en regard du dernier bilan soumis au Comité.

Dans la partie 5-B, nous demandons les mêmes renseignements que dans la partie 5-A, mais pour les usines exploitées en dehors du Canada. Nous avons ajouté une remarque: S'il est impossible de se procurer à bref délai des données exactes sur les affaires de l'étranger, donner des chiffres approximatifs, mais en indiquant ce caractère approximatif et l'intention de faire vérifier ces chiffres plus tard dans les usines situées à l'étranger.

M. Thorson:

D. Tout cela se rapporte au capital?—R. Oui.

Le TÉMOIN: La partie suivante se rapporte aux usines et aux biens immeubles. J'y ajoute la partie relative à l'outillage.

Sur ce point encore, le rapport de la commission royale ne fournit pour ainsi dire aucun renseignement.

La partie 5 du questionnaire se rapporte à cet aspect de la question. On vous l'a déjà expliquée à propos de la composition des capitaux.

En outre, nous avons demandé aux fabricants s'ils pensent consacrer de fortes sommes à l'entretien ou à l'outillage des usines au cours de la prochaine année. Nous leur avons fourni aussi deux annexes, H et I. Ce sont celles que je viens de vous lire. A titre documentaire, je vous rappelle l'exposé très complet publié dans le *Financial Post* au sujet des fabriques canadiennes, exposé que vous connaissez peut-être, et dans laquelle nous voyons que la Massey-Harris possède ces usines:

Toronto, usine principale.	28 acres
Brantford, fabrique de lieuses et de faucheuses.	28 acres
Brantford, fabriques de charrues.	27 acres
Woodstock, usine fermée.	20 acres
Weston (Ont.), usine fermée.	20 acres
Batavia (N.-Y.), fabrique d'instruments aratoires.	48 acres
Marquette (France), fabrique d'instruments.	25 acres
Racine (Wis.), fabrique de tracteurs et de charrues	11 acres
Westhoven (Allemagne), fabrique d'instruments.	14 acres
Total.	221 acres

M. Thorson:

D. Quelle est l'étendue globale des terrains où s'élève les deux usines inactives?—R. 40 acres.

Le TÉMOIN: Je passe au sujet intitulé: *Relations entre les fabricants*. Les dossiers de la commission royale ne renfermaient pour ainsi dire aucun renseignement à cet égard. Voici les questions que nous avons rédigées à ce sujet:

A. Indiquez jusqu'à quel point vous mettez à la disposition des diverses sociétés, qui ne sont pas affiliées à la vôtre:

(1) Le résultat des expériences.

(2) Les données sur les améliorations apportées aux instruments aratoires.

(3) Les améliorations apportées aux méthodes de fabrication.

(4) Les inventions protégées par des brevets.

B. Dans quels domaines les fabricants collaborent-ils?

C. Avez-vous conclu un accord ou une entente avec une autre société en vue de fixer les prix?

De l'avis de l'avocat, il faudra peut-être compléter les réponses à ces questions en interrogeant les représentants des fabriques. En outre, nous trouvons certains renseignements dans le compte rendu de l'enquête faite aux Etats-Unis, lesquels peuvent nous être utiles.

M. Thorson:

D. L'enquête américaine porte-t-elle sur les relations entre les sociétés intéressées en vue de déterminer s'il existe un monopole, ou un accord pour la fixation des prix?—R. La motion en vertu de laquelle a été instituée cette enquête fait allusion à ce sujet.

Le TÉMOIN: La partie V se rapporte aux améliorations apportées aux instruments aratoires depuis 1913: A cet égard, pour ainsi dire, aucune des données recueillies par la commission royale ne peut servir à votre Comité. Le rapport de M. Graham indique les différents points sur lesquels pourrait porter l'examen. Comme vous n'avez pas ce rapport sous les yeux, je fais mieux de traiter chaque point à tour de rôle. Il serait difficile de tout étudier.

[M. Walter J. Macdonald.]

M. THORSON: Il nous faudrait l'aide d'un technicien.

Le TÉMOIN: Votre conseiller juridique et moi-même y avons songé. Nous avons pensé qu'il peut se présenter des points où un comptable, et même un avocat, ne pourraient reconnaître les éléments de la question.

M. McLEAN: Vous voulez dire que nous serons peut-être obligés de retenir les services d'un avocat?

Le TÉMOIN: J'ai dit qu'un avocat ne pourrait faire cette besogne.

M. THORSON: M. Macdonald a dit que même un avocat ne pourrait s'y reconnaître.

Le TÉMOIN: Rubrique A. Coût de revient, à la fabrique, des prétendues améliorations. Il serait difficile d'obtenir les données voulues à cet égard au moyen d'un questionnaire. Il faudra probablement, pour cette étude, se rendre aux usines intéressées pour en causer avec les comptables et les techniciens.

Rubrique B. Valeur par livre.

Quant à la rubrique "C", vous avez déjà entendu M. Hopkins qui a fait une évaluation de ces améliorations en comparant les services que rendent aux cultivateurs les instruments aratoires de 1935 avec ce qu'on tirait des machines de 1913. De même, un rapport publié en 1933 par la Société américaine des ingénieurs agronomes indique, par le moyen d'indices, les changements dans la qualité réelle des instruments aratoires survenus entre 1914 et 1933. La commission nous a passé ce document.

M. Thorson:

D. Vous voulez parler du rapport Davidson?—R. Oui. Les sujets d'étude énumérés à la rubrique "D" ne rentrent pas dans mes attributions de comptable. Quant à "E", nous nous attendons à tirer des données des enquêtes faites à l'heure actuelle par les gouvernements provinciaux, enquêtes dont les constatations seront communiquées au Comité.

Passons au coût de fabrique. Nous touchons là, probablement, à l'aspect le plus important de notre étude. Pour ménager un point de repère, et pour que mes remarques aient un rapport aussi étroit que possible à la question à l'étude, j'ai préparé un exposé, qui prend la forme du tableau X, grâce à des données puisées dans le rapport de la commission. Que les prix de revient indiqués dans cet exposé reflètent parfaitement les tendances qui se manifestaient dans les années en question (1913 et 1914), je ne saurais dire. Mais vous y trouverez au moins un tableau d'ensemble où vous pourrez situer les principaux éléments du prix de revient, à la fabrique, de tout instrument aratoire. Je n'analyserai les raisons des divers mouvements que d'une façon bien générale. On ferait bien de passer à la ronde le tableau X et les autres annexes.

M. Senn:

D. Faites-vous rentrer le prix des matériaux dans le coût de fabrique?—

R. Oui. Vous constaterez, dans le tableau X, que le coût de fabrique se répartit entre ces trois principales têtes de chapitres: —

Matériaux

Main-d'œuvre directe

Frais généraux d'usine

Parcourons le tableau pour en avoir tous les éléments bien présents à l'esprit. Les chiffres se rapportent à deux maisons, dont l'une produit six machines et l'autre, neuf en moyenne. Je le répète, je ne sais si cette statistique reflète exactement les tendances qui se manifestent dans l'industrie, car je doute de l'exactitude de certains chiffres.

D. Où avez-vous trouvé ces chiffres?—R. Je les ai obtenus de la commission royale.

M. Thorson:

D. Vous doutez de l'exactitude de certains chiffres?—R. Je doute de la statistique relative à la période la plus lointaine, c'est-à-dire celle de 1913. J'ai interrogé les sociétés de vive voix à ce sujet. Mardi, à Toronto, j'ai dit aux hauts fonctionnaires de l'une des entreprises: "Je doute de l'exactitude de vos chiffres de 1913". L'un d'eux me répondit: "Je n'en suis pas sûr, moi-même". Ainsi, on ne peut y voir qu'une indication. Mais le tableau n'a pour objet que de donner une idée d'ensemble; n'attachez donc pas trop d'importance aux chiffres. D'une façon générale, il fera voir, approximativement, l'augmentation. Notez que le prix de vente au comptant, aux consommateurs, a monté de 53 p. 100; la commission de l'intermédiaire, de 46 p. 100; les prix de transport, de 52 p. 100 et le prix encaissé par le fabricant, de 55 p. 100. Le prix de fabrique a monté de 77 p. 100; celui de la main-d'œuvre directe, de 105 p. 100; le prix de revient brut, c'est-à-dire E plus F, donne le total de G. lequel indique une hausse de 83 p. 100. Les autres frais de fabrique, appelés souvent frais généraux d'usine, ont monté de 505 p. 100. Cela vient sans doute de l'abaissement de la production en 1934. Le coût de fabrique total est en hausse de 162 p. 100.

D. Le poste "main-d'œuvre directe", qui comporte une augmentation de 105 p. 100, exige des explications. Y a-t-il quelque rapport entre ce poste et l'abaissement des ventes?—R. Non. Il s'agit du coût par machine.

D. Par machine?—R. Oui. Les éléments E et F ne varient guère, par machine, au cours d'une année donnée, mais ils varient d'une année à l'autre à mesure qu'augmente le coût de la vie.

D. Les fabricants peuvent garder un surcroît de main-d'œuvre?—R. D'accord. Mais cela n'est pas compris dans la main-d'œuvre directe.

M. McLean:

D. Les frais de cette main-d'œuvre rentrent dans H?—R. Oui.

M. Thorson:

D. Ne pourraient-ils rentrer dans F?—R. Non. Nous empiétons sur un sujet que j'aurais dû traiter plus tard. Si, quand nous y arriverons, vous êtes d'avis que je n'ai pas traité à fond, veuillez y revenir.

M. Golding:

D. Les frais de la main-d'œuvre directe ont augmenté de 105 p. 100. Comment expliquez-vous cet accroissement, étant donné que les machines dont on se servait en 1933 étaient plus perfectionnées?—R. Voilà une des questions auxquelles votre Comité doit précisément répondre. On a là un bon exemple des problèmes que le Comité doit étudier et sur lesquels il est appelé à se prononcer.

M. Senn:

D. Si vous aviez choisi pour terme de comparaison l'année de grande prospérité que fut 1929, la proportion des accroissements aurait été bien petite?—R. A certains égards, oui.

D. Mais vous prenez 1933, l'une des années les moins favorables, au point de vue de la production, de toute l'histoire de cette industrie.—R. Oui.

D. Naturellement, tous les frais sont forcément élevés.—R. D'accord.

M. THORSON: C'est ce que je voulais établir.

M. McLEAN: Les salaires et le prix des matériaux étaient plus élevés en 1929; mais il en fut autrement des frais généraux.

[M. Walter J. Macdonald.]

Le TÉMOIN: J'aimerais à envisager cette question de mon propre point de vue. Mais il faut noter ceci: L'un des problèmes qui se posent à votre Comité, et à moi en particulier, qui suis votre vérificateur, est celui des frais généraux d'usine et de leurs rapports avec le coût immédiat des produits. J'ai lu le compte rendu des témoignages recueillis par la commission royale, au sujet des années 1929 à 1933, mais je ne pense pas qu'ils donnent une idée exacte de l'état de choses courant. Il était question de trois années où la production a été bien faible et d'une autre au cours de laquelle la production diminuait; il y était question aussi d'une année, 1929, où la situation fut assez bonne. A mon sens, la meilleure méthode serait de prendre la moyenne des années 1926 à 1935 inclusivement: j'en ai causé avec les fabricants, mardi. Ce serait le meilleur moyen de déterminer un pourcentage équitable à ajouter aux frais directe à titre de frais généraux.

M. Thorson:

D. Il faudrait peut-être choisir une période plus longue?—R. D'accord.

D. Pour obtenir une moyenne équitable?—R. Cela soulève une autre question, c'est-à-dire la difficulté d'établir, pour l'industrie en général, une statistique exacte pour une période dépassant dix ans.

D. Dans ces dix ans, ne s'est-il pas produit un maximum de production et de vente?—R. D'accord.

D. Vers 1926 ou 1927?—R. D'accord. Mais je pense à la difficulté de découvrir les faits exacts dans les livres des fabricants dès 1921. Supposons que nous prenions une période de 15 ans, soit de 1921 à 1935. La période de 1926 à 1935 renferme des années de grande production, c'est-à-dire 1927, 1928 et 1929; mais, d'un autre côté, il y a les saisons exceptionnellement peu favorables de 1931, 1932 et 1933, ainsi que les années 1933 et 1934 où la production se relevait légèrement.

D. La réunion de ces deux périodes ne peut vous donner une idée exacte. Mais, en remontant à une période où la production a été plus ou moins normale, vous pourriez arriver à une moyenne assez juste.

Le président:

D. Vous ne voulez pas prendre de dates plus anciennes parce que vous doutez de l'exactitude des chiffres qui s'y rapportent?—R. Je doute que les fabricants puissent me fournir des chiffres exacts, des chiffres que je considérerais dignes de foi, au sujet de ces années plus reculées dans le passé.

M. SENN: Comme M. Thorson, je pense que les années où l'on a eu une production exceptionnellement haute ou anormalement basse ne peuvent donner une idée juste. Elles ne s'équilibrent pas.

Le TÉMOIN: J'en conviens. C'est peut-être exact. Mais, pour rester dans le domaine pratique, votre enquête doit utiliser les sources de renseignements dignes de foi que vous avez à votre disposition. Comme vous, je préférerais tenir compte de deux périodes.

M. Senn:

D. Les frais généraux d'usine, surtout à certains égards, tombent moins vite durant les périodes de production normale?—R. Oui.

D. Parce qu'on prévoit une plus grande activité?—R. Voilà la question. Voilà le résultat de mes réflexions, jusqu'ici.

M. Thorson:

D. N'est-il pas vrai que plus longue serait la période choisie, plus exacte serait la moyenne normale?—R. D'accord. Le difficile est d'obtenir des chiffres dignes de foi.

M. Senn:

D. En somme, cela n'abolirait pas la difficulté à laquelle nous devons faire face.—R. Cela nous y aide en tout cas.

M. Thorson:

D. Nous devrions voir les choses de loin?—R. Oui.

M. Senn:

D. La situation reste anormale.—R. Oui.

M. Donnelly:

D. Je ne comprends pas la statistique relative au coût de la main-d'œuvre directe à l'International Harvester Company.—R. Je doute de l'authenticité de ces chiffres.

D. Voyez le chiffre des salaires pour les machinistes. Ces salaires ont monté de 65 p. 100; ceux des mouleurs, de 50 p. 100; ceux des peintres, de 67 p. 100; ceux des journaliers, de 75 p. 100?—R. Oui.

D. L'autre tableau indique pourtant un relèvement de 105 p. 100?—R. J'ai aussi traité ce point. J'y reviendrai si je ne le traite pas assez à fond dans mon mémoire. J'indiquerai les rapports qui existent entre ce tableau et un autre que nous examinerons plus tard.

M. Thorson:

D. Un témoin dont j'oublie le nom nous a présenté un autre diagramme statistique indiquant les salaires payés dans l'industrie en général.—R. M. Losee.

D. Il semblait y avoir une différence avec votre statistique.

Le président:

D. Avez-vous pris ce tableau dans le compte rendu des délibérations de la commission d'enquête sur les méthodes commerciales?—R. Oui, non seulement dans le compte rendu des délibérations, mais dans le rapport. Si vous avez ce rapport sous la main, vous pourrez l'y trouver.

M. Douglas:

D. L'accroissement considérable aux autres chapitres est-il dû à la diminution des affaires, et n'est-il pas vrai que le capital ne diminue pas dans la même proportion que le coût de la matière première?—R. Je ne saisis pas.

D. L'accroissement considérable dans les frais de fabrique viennent de l'abaissement du volume des affaires, mais le capital ne diminue pas dans les mêmes proportions?—R. Permettez-moi de lire un extrait de mon mémoire. Le tableau X indique le grand écart dans les frais généraux entre 1913 et 1934. On y peut voir un assez bon exemple de l'effet du volume des affaires sur les frais généraux de fabrique. Pour mieux me faire comprendre, je précise qu'en 1929 le Canada a produit 75,461 charrues, mais seulement 14,505 en 1932. De toute évidence, les frais généraux d'usine, c'est-à-dire les impôts, le chauffage, les assurances, les réparations, la dépréciation de l'usine et de l'outillage, la surveillance et le personnel technique, les gardiens, etc., sont à peu près constants, quelle que soit la production. Le coût de revient d'une charrue a donc été fort élevé en 1932, par comparaison avec 1929. Est-ce ce que vous vouliez savoir?

D. Oui. Il faut ajouter que la somme du capital immobilisé ne change pas. Elle ne diminue pas. Elle ne subit pas l'influence du prix de revient.—R. Parlez-vous du capital d'exploitation?

M. McLEAN: Le capital utilisé est tombé à 48 millions de dollars d'après le tableau 2.

[M. Walter J. Macdonald.]

Le TÉMOIN: Les sociétés ne versent pas de dividende ni d'intérêt. Il pourrait se produire une légère différence à cause des intérêts sur les emprunts des banques, mais je ne vois pas comment cette différence pourrait modifier le coût de revient à la fabrique, c'est-à-dire le coût du produit au moment de la livraison.

M. Douglas:

D. Tient-on compte d'autres frais d'entretien?—R. Des frais d'exploitation des fabriques d'instruments aratoires.

M. Thorson:

D. Seulement des frais d'exploitation?—R. Seulement des frais d'exploitation nécessaires au fonctionnement de cette partie de l'usine. Supposons que nous nous mettrions dans la tête de fabriquer des charrues dans cette salle-ci. Nous y installerions des tours et autres machines, avec lesquels nous fabriquerions des charrues que nous expédierions par cette porte. Le coût de la charrue rendue à la porte comprendrait une partie de tous les frais acquittés pour cette partie de l'usine.

M. Douglas:

D. Vous n'y ajoutez pas la rémunération du capital?—R. Non.

M. Thorson:

D. Mais vous tenez compte des traitements des fonctionnaires administratifs et des directeurs?—R. Non. Des directeurs, mais non des fonctionnaires administratifs.

D. Non des fonctionnaires administratifs?—R. Non.

M. Douglas:

D. A quel poste inscrivez-vous ces derniers traitements?—R. A celui des frais d'administration. Dans les comptes, ils sont joints aux frais de vente, aux dettes irrécouvrables, aux frais de distribution et autres postes de cette nature.

M. Donnelly:

D. Le tableau que vous nous avez présenté au sujet du prix de certains instruments aratoires vient du Bureau fédéral de la Statistique?—R. Oui.

D. Vous avez pris la même statistique à l'égard de la *Massey-Harris* et de l'*International Harvester*; mais il y a quelque chose qui ne va pas?—R. Voilà justement ce que je veux vous faire comprendre. Il y a là, à mon sens, un problème de corrélation. Vous avez parfaitement saisi

M. Thorson:

D. Il est difficile d'établir l'exactitude des chiffres que vous avez cités?—R. Ils méritent qu'on les examine fort attentivement, en les rapprochant d'autres données. J'y reviendrai.

(a) *Matières premières*

Les données fournies par la commission royale au sujet des matières premières n'étaient pas assez élaborées, puisqu'on n'y trouvait l'examen comparatif du mouvement des prix qu'à l'égard de quelques instruments aratoires pendant cinq ou six années, entre 1913 et 1934. Je m'explique. Je ne veux pas épuiser la discussion: il est question de ce sujet plus loin. Forcément, le questionnaire envoyé par votre Comité est bien plus complet. On y demande aux fabricants les renseignements suivants:

L'énumération des principales matières premières: acier, fer en gueuse, fonte, chêne rouge, houille grasse, etc. Pour vous donner une idée de l'importance de

ces divers matériaux dans le calcul des frais de production, indiquons qu'en 1934 les fabricants employaient pour \$3,600,000 de matières premières. De cette somme, \$134,000, soit un peu moins de 5 p. 100, représentaient la valeur du fer en gueuse; il y avait pour \$220,000 de fonte et pour \$788,000 d'acier en barres, soit près du quart. Les autres matières comprennent la ferraille et autres. En somme, on a dépensé \$407,000 pour le fer en gueuse et ses dérivés et \$788,000 pour l'acier en barres. Voilà une forte proportion des \$3,600,000.

M. Senn:

D. Combien pour le bois?—R. \$363,000.

M. McLean:

D. Ce bois a servi surtout aux caisses d'emballage?—R. Non. Il s'agissait surtout du chêne rouge.

D. Qu'en faisait-on?—R. Je ne sais. M. Rutherford pourra peut-être vous renseigner. La statistique déposée l'autre jour par M. Greenway mettait bien en lumière l'importance du chêne rouge.

M. SENN: On s'en sert surtout pour les roues de bois.

M. MITCHELL: Pour les raies.

Le TÉMOIN: Il n'en est peut-être pas de même dans les grandes maisons. Elles ne doivent pas employer beaucoup de bois, toutes proportions gardées. Il doit s'agir surtout des fabriques de chariots.

(b) Exposé du déplacement des sources d'approvisionnement, de 1913 à 1934, entre (1) le Canada; (2) les Etats-Unis; (3) les autres pays.

(c) Renseignements sur les principaux fournisseurs des cinq dernières années.

(d) Exposé des intérêts que les fabricants possèdent dans les sociétés de fournisseurs, et de la nature de ces intérêts.

(e) Exposé de tout avantage résultant de cette participation et l'importance d'un tel avantage.

(f) Plus particulièrement, toute baisse sensible dans le coût des matières premières, entre 1913 et 1935, indiquée dans un modèle attaché au questionnaire. Je désire vous lire ce modèle, car il indique les éléments dont il faut tenir compte à l'égard des matières premières. Nous voulons connaître: (1) le prix de facture à l'endroit de la production; montants bruts, pour toute quantité; (2) la remise consentie à la date de l'achat ou subséquemment. Parfois, le fournisseur fait la remise au cours de l'année qui suit l'achat. Nous demandons aussi de nous faire connaître le prix de facture net, déduction faite du prix de transport et des droits de douane. (3) Nous voulons connaître les frais de transport, les droits réellement acquittés et la méthode employée pour les calculer, parce qu'on ne les calcule pas toujours d'après le prix de facture. (4) Nous voulons connaître la taxe de vente et la méthode employée pour la calculer, et (5) tout autre élément qui entre dans le prix à pied d'œuvre, lesquels peuvent comprendre le charroi de la voie ferrée à l'usine. (6) Nous voulons connaître le prix à pied d'œuvre total et (7) tout drawback obtenu pour les articles d'exportation, la somme de ce drawback et la façon de le calculer. (8) Tout drawback obtenu pour les marchandises vendues au pays et, dans ce cas, la méthode employée pour le calculer. (9) Nous demandons aussi d'indiquer les sources des données énumérées ci-haut.

M. Thorson:

D. L'abaissement du prix des matières premières révèle-t-il les changements survenus dans ces matières, comme la substitution de l'acier au chêne?—R. Non. On verra cela dans une autre partie; mais il en est question.

[M. Walter J. Macdonald.]

M. Douglas:

D. Y a-t-il une erreur typographique dans la partie J? Les 37 cents devraient-ils être 37 dollars? Manque-t-il un chiffre?—R. Non.

D. C'est bien 37 cents?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Il devrait y avoir: moins 98 p. 100.

Le TÉMOIN: Oui. Le profit brut est tombé de \$23.81 à 37 cents; évidemment, il faut lire: moins 98 p. 100. Nous demandons aussi aux fabricants d'indiquer les principales pièces entièrement ouvrées qu'ils achètent maintenant pour les faire entrer dans les instruments aratoires. Par exemple, on se sert de roulements à billes dans des machines où il n'y en avait pas autrefois. Maintenant, je voudrais vous faire voir la corrélation dont parlait M. Donnelly il y a quelques minutes. J'ai sous les yeux l'un des diagrammes que vous a présentés M. Greenway, mardi dernier.

M. Thorson:

D. Quel diagramme?—R. Le n° 9, présenté par M. Greenway. On y voit les mouvements de prix du fer en gueuse. Je vous l'ai dit, le fer en gueuse est une des plus importantes matières premières.

D. C'est la forte ligne bleue qui indique ces mouvements?—R. Oui. Elle va de 1913 à 1935. L'enquête sur les méthodes commerciales nous a fait connaître le prix direct des matériaux entrant dans la fabrication d'une lieuse de huit pieds. La ligne rouge indique le rapport du prix de 1913, que nous fixons arbitrairement à cent, à celui de l'heure actuelle. On y voit les changements qui se sont produits.

M. Donnelly:

D. Les fabricants prétendent-ils qu'ils emploient l'acier au lieu du fer en gueuse?—R. Oui.

D. Ils emploient l'acier davantage?—R. Oui.

D. Il coûte plus cher?—R. Naturellement.

D. C'est peut-être la cause du relèvement constaté dans le prix de la matière première?—R. C'est une des causes, sans doute. Cette question met de nouveau en lumière le point dont on parlait il y a quelques minutes et que mentionnait M. Graham dans son premier témoignage, à savoir que la rationalisation des méthodes n'a pas réussi à compenser cette hausse.

M. Bertrand:

D. Quelle est la différence entre l'acier et le fer en gueuse, dans la proportion du coût de revient?—R. Je ne saurais vous le dire de but en blanc.

D. Un de vos diagrammes indique-t-il approximativement cette différence?—R. Oui. Excusez-moi; je puis vous renseigner, 6,750 tonnes de fer en gueuse coûtent \$134,000.

D. Il s'agit de l'acier?—R. Du fer en gueuse.

D. Quels sont les chiffres pour l'acier?—R. 14,000 tonnes d'acier coûtent \$778,000.

D. A quelle année se réfère cette statistique?—R. 1934.

D. Le rapport est de trois à un?—R. Exact.

M. McLean:

D. Le poids des matériaux se trouve réduit si vous substituez l'acier au fer en gueuse, n'est-ce pas?

M. Bertrand:

D. On nous a présenté un diagramme indiquant le prix et le poids des matériaux, n'est-ce pas?—R. Oui.

Ce que je voudrais faire ressortir, au sujet de ce diagramme, c'est le rapport entre le prix du produit et le coût de la matière première dans une lieuse de huit pieds. Il n'y a guère de rapport de l'un à l'autre.

M. Thorson:

D. Il s'agit du diagramme n° 9?—R. Le diagramme n° 9 présenté par M. Greenway.

M. Ward:

D. Qu'indiquent les lignes rouges?—R. L'indice de tous les matériaux qui entrent dans une lieuse de huit pieds.

D. La ligne bleue constitue l'indice du prix de la matière première?—R. Non. Elle indique le coût du fer en gueuse qui entre dans une telle machine.

D. Et la ligne rouge, le coût des autres matériaux?—R. En général, oui.

Je dis: en général, parce que nous ne possédons de données que pour les années 1930, 1931, 1932, 1924, 1921 et 1913. Il y a des lacunes dans le rapport de l'enquête sur les méthodes commerciales, et il faudra les combler.

M. Mitchell:

D. Dans ce diagramme, je vois au poste C que la société n° 1 fait connaître un relèvement de 52 p. 100 et la société n° 2, de 33 p. 100 dans les prix de transport. La différence est considérable. Pouvez-vous nous fournir une explication?—R. La difficulté vient de ce qu'une société donne 53 p. 100 comme indication et l'autre, 33 p. 100. Si vous examinez l'autre partie, vous verrez que le prix de transport des instruments aratoires a augmenté de 53 p. 100 durant la période dont nous nous occupons, bien que la société n° 1, qui a augmenté de 52 p. 100 ses frais de transport, ait vendu une lieuse à peu près du même poids en 1933 qu'en 1913. D'un autre côté, la société n° 2 a probablement diminué le poids de sa machine en se servant de matériaux plus légers.

D. C'est-à-dire en remplaçant la fonte par l'acier?—R. Oui, peut-être.

M. JOHNSTON (Lake-Centre): Vous voulez dire: en diminuant le poids.

M. Mitchell:

D. Il y a peut-être une autre explication. Pour les six machines dans un cas et les neuf, dans l'autre, le classement n'est peut-être pas le même pour le transport?—R. C'est possible.

M. McLean:

D. Avez-vous la liste des machines dont il s'agit dans chaque cas?—R. Oui.

D. J'aimerais à l'avoir.—R. Nous l'avons. Nous pourrions vous la passer.

D. Se trouve-t-elle dans le compte rendu de l'enquête sur les méthodes commerciales?—R. Oui.

Le TÉMOIN: J'aimerais à aborder l'autre rapport qui vous a été soumis, et qui se rapporte à la matière première. La première colonne a trait à ces matériaux, dans le haut de la feuille, et on y indique une augmentation. Je vous le signale, pour vous donner une idée de la corrélation qui existe entre les diverses données statistiques qu'on vous a présentées et les chiffres des fabricants mêmes. Prenons la lieuse. Le coût de la matière première a augmenté de 74 p. 100 sur 1913; le relèvement est de 65 p. 100, pour la faucheuse de 5 pieds et de 84 p. 100 pour le cultivateur de 7 pieds.

Passez à la partie suivante, où paraissent les prix du fer en gueuse. Notez que ce métal, qui entre pour une si large part dans la fabrication des machines, ne coûte que 11 p. 100 de plus. Le prix de l'acier en barres n'a monté que de 9 p. 100. Celui de la houille, de 90 p. 100, mais ce n'est pas une matière première, sauf comme combustible. L'huile de lin, qui entre dans la fabrication, coûte

[M. Walter J. Macdonald.]

21 p. 100 de plus et le chêne, seulement 7 p. 100. Nonobstant ces faits, le prix de la matière première a augmenté de 74 p. 100, de 65 p. 100 et de 84 p. 100 respectivement pour les trois types de machines dont nous nous occupons. Si vous pouvez trouver une explication, vous aurez résolu l'un des principaux problèmes qui se posent à vous.

M. Thorson:

D. Les réponses au questionnaire fourniront des renseignements à ce sujet? —R. Oui.

Le TÉMOIN: Passons à la colonne de la main-d'œuvre directe. Vous y verrez que le prix de cette main-d'œuvre a augmenté de 62 p. 100, de 60 p. 100 et de 83 p. 100 respectivement. Plus bas, dans la même page, vous verrez le coefficient du relèvement, que ces chiffres soient exacts ou non. Je crois qu'ils viennent du Bureau du travail, mais ils ne s'appliquent peut-être pas à l'industrie en général. Ils présentent beaucoup d'intérêt, en tout cas. Par exemple, le salaire des forgerons a monté de 74 p. 100; celui des machinistes, de 73 p. 100; celui des modeleurs, de 86 p. 100; celui des mouleurs, de 63 p. 100; celui des peintres, de 62 p. 100 et celui des journaliers, de 69 p. 100. Il y a corrélation à cet égard, mais il n'y en a pas dans le cas de la matière première. Quant aux frais de transport, ils ont augmenté de 41 p. 100 pour la lieuse de 8 pieds; de 53 p. 100, pour la faucheuse de 5 pieds et de 45 p. 100 pour le cultivateur de 7 pieds. Dans la colonne à gauche au bas de la page, vous voyez que le transport des instruments aratoires coûte plus cher dans la proportion de 53 p. 100. Il semble donc que la faucheuse soit à peu près la même qu'en 1913, tandis que la lieuse et le cultivateur pèseraient beaucoup moins.

M. Cleaver:

D. Vos commentaires, monsieur Macdonald, ne constituent-ils pas la preuve évidente que les chiffres qu'on nous a donnés ne sont pas exacts?—R. Non, je n'irais pas jusqu'à parler ainsi. Si vous voulez bien me passer cette remarque, je tiens à dire que je ne veux pas créer l'impression que je désire résoudre le problème, ou expliquer ces choses. Je signale simplement la corrélation qui existe entre les données que vous puisez dans le compte rendu des délibérations du comité d'enquête sur les méthodes commerciales et la statistique qu'on vous présente ici.

M. THORSON: Et les renseignements que le Comité s'est procuré par d'autres moyens?

Le TÉMOIN: Oui. Je vous expose le problème. Je ne veux pas tirer de conclusions.

M. McLEAN: Est-ce trop tôt?

Le TÉMOIN: Oui. Je n'ai encore que des données fragmentaires.

M. Cleaver:

D. Je ne vous demande pas de tirer des conclusions. J'exprime l'avis que, si l'on s'en rapporte aux chiffres mêmes, il est bien évident qu'il y a une erreur quelque part.—R. J'en conviens, oui.

D. Les chiffres démontrent que le prix des matériaux qui entrent dans la fabrication des machines n'a augmenté que de 10 p. 100 en moyenne?—R. D'accord.

D. Mais les fabricants prétendent que le prix de leur matière première a monté de 50 p. 100. Les deux chiffres ne peuvent être exacts?—R. Il peut, cependant, y avoir une explication que j'ai mentionnée il y a quelques minutes. On a cité un cas typique: celui d'un écran de toile qui se trouvait dans une machine de 1913 et qui coûtait bien moins cher que l'écran d'acier par lequel on l'a remplacé. Cette substitution a fait hausser considérablement le prix de revient de cette pièce; on ne peut fabriquer un écran d'acier pour le même prix qu'un écran de toile, quelle que soit la tendance de l'indice.

M. Thorson:

D. Il faut tenir compte de chaque pièce?—R. Exactement. Si, dans un instrument aratoire, on met un engrenage d'acier très dispendieux au lieu d'un engrenage en fonte, le prix de la pièce augmentera.

M. CLEAVER: Mais, si le prix de la matière première n'a augmenté que de 10 p. 100 tandis que montait de 58 p. 100 le coût des matériaux entrant dans la fabrication d'une machine, il faudrait évidemment que la différence dans la composition de la machine fût de l'ordre de quatre fois.

M. BERTRAND: Oui, monsieur Cleaver, mais je note que le prix de la main-d'œuvre entre en jeu. Il y a un instant, on nous a dit que le rapport dans les prix était de 3 à 1.

M. CLEAVER: On nous a dit aussi que l'emploi du bois a diminué dans la même proportion et que l'acier remplace le fer dans beaucoup de pièces.

M. BERTRAND: Je ne conviens pas que l'emploi du bois ait tellement diminué.

Le TÉMOIN: Messieurs, vous avez compris l'état de choses existant comme je m'y attendais; vous tirez la conclusion que j'escomptais, c'est-à-dire que la question est fort compliquée. J'ai donc atteint mon but, puisque je voulais vous faire voir les éléments dont elle se compose.

M. DONNELLY: D'un autre côté, l'augmentation de 174 p. 100 ne tient pas compte du poids. Il s'agit du coût de la matière première.

M. MCLEAN: Le poids est marqué dans le tableau relatif aux frais de transport. Un fabricant indique un abaissement de poids, de sorte que l'augmentation est bien moins considérable que pour l'autre.

M. DOUGLAS: La moyenne de la hausse pour l'ensemble de la matière première est de 11 p. 100; mais le prix des matériaux qui entrent dans la fabrication d'une lieuse a augmenté de 174 p. 100.

M. BERTRAND: Si on a substitué l'acier à la fonte dans cette machine et que l'acier coûte trois fois plus cher, le prix de revient sera bien plus élevé.

M. DOUGLAS: Cet élément aura son influence, mais le poids aussi.

Le PRÉSIDENT: Nous ne pouvons résoudre cet aspect de la question dès maintenant. Permettons à M. Macdonald de poursuivre.

M. MCLEAN: Nous entendrions mieux le comptable si les conversations particulières s'apaisaient un peu.

Le TÉMOIN: Bien que nous ayons déjà parlé de ces sujets, pour les fins de la documentation je note que les autres éléments dont il faut tenir compte pour déterminer le prix de la matière première sont les suivants:

(1) Les frais de transport de l'endroit de production à l'usine.

Quelques MEMBRES: De l'ordre, s'il vous plaît!

Le TÉMOIN: M. Bangs vous a déjà fourni des renseignements sur ce sujet.

(2) Le tarif douanier. A ce sujet, notons que les fabricants jouissent d'un drawback de 99 p. 100 pour les marchandises qui entrent dans la fabrication des instruments aratoires destinés à l'exportation. Un fonctionnaire compétent prépare un mémoire sur le sujet, sauf erreur.

(3) Taxes de vente et d'accise. Un autre fonctionnaire prépare aussi une note sur ce sujet.

(b) *Salaires*

La commission royale a procédé à un examen d'une large portée sur certains aspects de la question de la main-d'œuvre, en particulier sur les salaires, les méthodes de rémunération, les méthodes adoptées pour l'encouragement des ouvriers, les régimes de retraites, etc.

[M. Walter J. Macdonald.]

Les comptables ont examiné les bordereaux de paie de chacune des sociétés pour diverses périodes de février 1933 et février 1934. Ils n'ont relevé aucun indice d'exploitation de la main-d'œuvre dans cette industrie. Au contraire, chez certains des plus importants fabricants, il existe des régimes de retraites très avantageux pour les ouvriers, comme le révèle le fait que ces fabricants ont en sept ans, soit de 1927 à 1933, constitué une réserve de près de deux millions de dollars pour les pensions de retraite.

Les dossiers de la commission révèlent que l'étude minutieuse des bordereaux de paie fait ressortir qu'en 1933 et 1934 le salaire horaire s'établissait comme il suit:

1. Dans les grandes villes industrielles comme Toronto et Hamilton, environ 50 cents.
2. A London, 47 cents.
3. A Brantford et Smith's-Falls, entre 40 et 43 cents.

Voici un état comparatif intéressant au sujet de la moyenne du salaire horaire versé par deux fabricants entre 1913 et 1934 (p. 4093 du rapport de la Commission royale):

	Fabrique n° 1	Fabrique n° 2
1913.....	26c.	25.2c.
1921.....	55c.	Inconnu
1926.....	49c.	Inconnu
1927.....	Inconnu	53.6c.
1930.....	50c.	56.4c.
1934.....	44c.	53c.

Le comité apprendra aussi avec intérêt le nombre d'ouvriers embauchés en février 1934 dans les diverses usines.

M. Coldwell:

D. Il serait intéressant aussi de connaître les gains annuels des deux sociétés en cause.—R. D'accord.

D. Car, en 1930 l'emploi a été assez régulier?—R. Et, à l'heure actuelle, les ouvriers sont rémunérés à la pièce.

M. Cleaver:

D. Avez-vous tenu compte aussi de l'accroissement dans le rendement des ouvriers dû à l'amélioration de l'outillage?—R. C'est ce qu'on pourrait appeler l'inconnu de l'équation. La tendance manifestée dans les divers domaines nous révélera peut-être cette inconnue.

Le TÉMOIN: Le Comité apprendra sans doute avec intérêt certains détails sur le nombre d'ouvriers embauchés dans les diverses usines en février 1934. Ces données nous aideront à comprendre l'importance relative de chaque usine.

Massey-Harris Company, Toronto.....	524	
Massey-Harris Company, Brantford.....	433	
Massey-Harris Company, Brantford-Verity.....	252	
	<hr/>	1,209
Cockshutt Plow Company, Brantford.....	331	
Cockshutt Plow Company, Smith's-Falls.....	229	
	<hr/>	560
International Harvester Co. of Canada, Hamilton..	944	
International Harvester Co. of Canada, Chatham..	94	
	<hr/>	1,038
		<hr/>
		2,807
Autres maisons		372
		<hr/>
Total.....		3,179

M. Golding:

D. Le compte rendu de l'enquête sur les écarts de prix renfermait à peu près toutes ces données?—R. Oui.

D. Ces chiffres comprennent les commis, et tous les employés?—R. Je m'en assurerai à midi. En tout cas, je ne voyais dans ce tableau qu'un moyen de vous donner une idée de l'importance relative des diverses usines.

M. McLean:

D. Il y avait 3,200 employés?—R. Oui, à peu près.

Le président:

D. Quand?—R. En février 1934.

M. McLean:

D. La statistique a trait à un seul mois?—R. Oui. Il doit s'agir de tous les employés.

M. Golding:

D. Le compte rendu de l'enquête sur les écarts de prix donnait le chiffre de 3,300 pour l'année entière. Mais votre statistique se réfère seulement à deux mois, ou même un seul mois de 1934?—R. Cette statistique relative à 1934 tient compte de périodes-types. On a pris pour base de calcul une semaine, ou deux semaines, selon la façon dont sont préparés les bordereaux de paie.

D. Cette statistique ne se rapporte pas à l'année entière?—R. Non, c'est exact.

M. Thorson:

D. On nous a dit qu'il y a 18,000 personnes employées dans cette industrie?

M. DONNELLY: Ce chiffre comprendrait les vendeurs, les percepteurs, tout le monde en somme.

Le TÉMOIN: En 1933-1934, la moyenne des employés a été de 3,000 pour 1933 et de 3,700 pour 1934, si l'on s'en rapporte au livre bleu publié par le Bureau de la statistique.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit des employés des usines mêmes.

M. GOLDING: Le chiffre du compte rendu de l'enquête sur les écarts de prix et relatif à 1933 comprend sans doute les vendeurs et tous les autres.

Le TÉMOIN: Oui, en effet.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons continuer, monsieur Macdonald.

Le TÉMOIN: J'ai peut-être créé une fausse impression. Le questionnaire de votre Comité n'a pas une large portée. Il a pour objet d'établir les mouvements du salaire horaire en février 1935 et février 1936, pour comparer cette statistique à celle de la commission royale indiquée plus haut. Nous voulons simplement obtenir des chiffres plus récents.

En outre, votre Comité demande aux fabricants des renseignements sur le mouvement des salaires entre 1913 et 1932, afin de compléter la documentation sur ce sujet pour les années 1913 à 1936.

(c) *Frais généraux d'usine*

La commission royale n'a pas étudié à fond ce sujet, sauf pour quelques instruments aratoires pris comme types, et quelques années. Ce sujet fait l'objet d'une partie élaborée de votre questionnaire:

Partie IV—Fabrication:

A. Indiquez les éléments qui composent le prix d'usine (coût de fabrication) pour l'année 1913 et pour chacune des années de 1921 à 1935 inclusivement,

[M. Walter J. Macdonald.]

pour chaque usine du Canada ou des Etats-Unis où se fait la fabrication ou le montage, vous servant des têtes de chapitres ci-dessous mentionnées. Je me permets de noter que les mots "prix d'usine" désignent, dans notre comptabilité, ce qu'on appelle le "compte de fabrication". L'International Harvester Company se sert d'une autre expression, soit "coût des livraisons", sauf erreur. C'est peut-être une expression de la comptabilité américaine.

Voici diverses subdivisions:

1. La matière première directe (soit la rubrique (e) dans le tableau X), prix livré à l'usine, imputée sur le compte de la production des instruments, machines et pièces fabriquées en vue de la vente.
2. La main-d'œuvre productrice directe (soit la rubrique (f) du tableau X) imputée, au prix coûtant, sur le compte de production des instruments, machines et pièces fabriquées en vue de la vente.
3. Inspection, si ce poste ne rentre pas dans B.
4. Frais d'usine (appelés aussi frais généraux), sous les titres suivants, avec le plus de détails possibles sur les éléments en lesquels se décompose chaque poste.

Cela vous aidera à comprendre les divers éléments dont se compose le prix de revient. Voici:

(a) Main-d'œuvre indirecte, soit la surintendance, les contre-maîtres, le charroi d'usine, les gardiens, les balayeurs, les commis ou gardiens des magasins, les préposés à la réception, etc., et les commis d'usine etc.

Il y a aussi ce qu'on appelle la matière première indirecte:

(b) Matière première indirecte, soit les matériaux de nettoyage, les chiffons les petits outils et matrices, etc.

Vient ensuite ce que j'ai appelé les frais d'usine variables. Je les ai divisés en leurs divers éléments. Ce sont des éléments de frais d'usine qui varient dans leurs rapports au prix de la production par exemple, si une usine fabrique 1,500 pièces en une année, puis, l'année suivante, 7,500, la proportion de ces frais variera plus ou moins. Ce sont:

- (a) Réparation et renouvellement des machines, etc.
- (b) Force motrice.
- (c) Chauffage, éclairage et service d'eau.
- (d) Assurance de responsabilité civile.
- (e) Assurance relative à la matière première et à celle qu'on est en train d'ouvrir.
- (f) Redevances.
- (g) Frais de bureaux des usines.
- (h) Coût des modèles.

Puis, il y a les articles fixes des frais de fabrication, les éléments qui ne varient pas beaucoup avec la production. Ils incluent:

- (a) Location:
 1. L'assurance des locaux.
 2. Les impôts.
 3. La réparation des édifices.
- (b) Assurance machines.

Puis, nous enregistrons: (e) la dépréciation

- (a) Des immeubles; indiquer le pourcentage de chaque année.
- (b) Des machines et de l'outillage; indiquer les pourcentages de chaque année.

Ce sont des articles fixes.

Puis il y a (f) les mises au point et (g) les expériences; 7, le service de l'intérêt, s'il entre dans le prix de revient. En outre, je leur ai posé la question suivante:

Si aucun des frais ci-dessus accuse des fluctuations considérables d'une année à l'autre,—c'est-à-dire de 1913 à 1935,—en indiquer la raison.

C'est un élément d'importance et je ne sais quel sera le résultat, mais il sera très intéressant de le tirer au clair.

Puis, notez la mention: *Filiales*; si une partie de votre matière première ou d'une matière brute partiellement ouvrée provient d'un établissement subsidiaire ou contrôlé, produisez aussi le compte de fabrication de cet établissement.

Fonderie: Exploitez-vous vous-même votre fonderie, en ce cas, les frais de fonte sont-ils inclus dans le coût de la matière première? S'il en est ainsi, indiquez aussi les frais de fabrication de la fonderie.

Certaines de ces compagnies ont une comptabilité différente et autant que possible, nous voulons les placer sur une base de comparaison.

Voici un sujet qui a inspiré une question à M. Thorson: Nous les avons priés de fournir un état du prix de revient de chacun des instruments ci-dessous en 1913, et pour chacune des années de 1921 à 1936 inclusivement, et nous avons indiqué les formules à employer. Ce sont les instruments suivants:

Charrue bi-soc de 14".

Herse à disque simple de 14".

Cultivateur à dents rigides de déchaussement de 9'.

Lieuse complète de 8'.

Faucheuse de 6'.

Ecrémeuse d'une capacité de 450 livres.

Tracteur trisoc ou quadrisoc.

Moissonneuse-batteuse.

Charrue à mancherons de 10".

Herse à quatre sections de dents en diamant avec barre transversale.

Semoir à ressorts de 13 tubes et disques simples de 7".

Râteau à bascule de 10'.

Nous leur avons aussi demandé tous les renseignements qu'ils possèdent au sujet du cultivateur-semoir aussi appelé cultivateur à disques rigides.

Nous leur avons aussi demandé un bref exposé du mode d'établissement des prix de revient dans chaque atelier, surtout en ce qui regarde:

- (a) La répartition des charges (frais généraux);
- (b) La répartition des frais indirects de personnel, tels que les frais de surveillance, d'inspection (si on ne les tient pas pour des frais directs), de gardiennage, de balayage, etc.
- (c) La répartition des frais indirects de fournitures telles que torchons, balais, petits outils, matrices, etc.
- (d) Les magasiniers et les commis aux écritures.
- (e) Les charges non absorbées, excédents et déficits.

L'exposé du prix de revient sera décomposé de façon aussi détaillée dans l'annexe qu'il l'est dans le tableau X.

M. Senn:

D. Avant de quitter la question du prix de revient, voulez-vous dire si vous avez étudié la question de savoir si les usines canadiennes ont un aussi bon rendement que leurs concurrentes américaines, si leur outillage est moderne et ainsi de suite?—R. Monsieur Senn, le comité devrait étudier le problème et vous devriez aviser aux moyens d'y parvenir. C'est un champ d'enquête fort intéressant.

D. Le bon rendement des machines a une influence importante sur le prix de revient.—R. D'accord. C'est une chose fort difficile à établir, à moins qu'on ne soit un ingénieur compétent en la matière, un ingénieur spécialisé dans ce genre de production.

[M. Walter J. Macdonald.]

M. Mitchell:

D. Le rapport Davidson ne contient-il pas d'indications à ce sujet?—
R. Non.

Le PRÉSIDENT: Le rapport Davidson ne fournit aucun renseignement sur l'outillage des usines.

Le TÉMOIN: On lit dans le rapport Davidson qu'une machine d'une valeur de 100 en 1913 a maintenant une valeur de 170 du fait de l'amélioration de la qualité.

M. McLEAN: Monsieur Macdonald finira-t-il sa déposition avant une heure?

Le TÉMOIN: Non, mais je voudrais en finir avec ce passage, si vous voulez bien. Je suis presque rendu à la fin. Je voudrais commenter certains éléments du prix de revient qui admettent une étude soignée.

M. McLEAN: Ce sera long?

Le TÉMOIN: Non, je ne le crois pas.

Éléments particuliers: Pour ce qui est des taxes, nous avons demandé aux compagnies le renseignement suivant: les taxes municipales acquittées pour chaque usine par chaque compagnie ou chacune de ses filiales au Canada. On devrait pouvoir ainsi estimer la courbe montante du taux des taxes municipales dans la période recensée, dans la mesure où elles sont un des éléments du prix de revient.

Puis, la dépréciation. Il faudra scruter cet élément, et il vaut la peine de consigner au procès-verbal que les trois grandes compagnies ont inscrit un amortissement de dépréciation d'environ \$650,000 en 1930, et de \$400,000 seulement en 1933.

L'une des difficultés pour votre vérificateur, c'est l'établissement du chiffre normal des frais généraux de fabrication relativement au quantum du prix coûtant qu'il représente, étant donné les fluctuations considérables du chiffre annuel de la production, d'autant plus que les deux modes de répartition des frais généraux de fabrication sont en usage chez les compagnies avec les représentants desquelles j'ai discuté la question. L'une des compagnies calcule ses frais généraux d'usine comme l'un des éléments des frais directs de personnel, tandis qu'une autre les répartit dans les frais de personnel et le coût de la matière première.

Nous avons joliment embrassé ce point et nous pouvons fort bien nous interrompre ici.

M. Robichaud:

D. Voulez-vous nous indiquer le pourcentage du fer en gueuse et de l'acier utilisés en 1935?—R. C'est une statistique que seul le Bureau de la statistique pourrait nous communiquer.

D. C'est une question fort importante?—R. Je crois savoir que les compilations du Bureau sont plus ou moins incomplètes. Croyez-vous qu'il soit possible de nous fournir le renseignement, monsieur Rutherford?

M. RUTHERFORD: Nos compilations ont commencé en 1919.

Le TÉMOIN: C'est là que réside la difficulté.

Le PRÉSIDENT: Si on le veut bien, nous ajournerons la séance jusqu'à trois heures et demie, cet après-midi.

Le comité s'ajourne à une heure, pour se réunir de nouveau à trois heures et demie le même jour.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à trois heures quarante-cinq minutes de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Il y a quorum, je pense. M. Macdonald continuera son exposé. Silence, messieurs, s'il vous plaît.

WALTER J. MACDONALD, comptable, est rappelé.

Le TÉMOIN: Entre autres questions ce matin, on a demandé le pourcentage des ventes des articles exportés par la compagnie Massey-Harris et de ses affaires à l'étranger, par rapport à ses ventes globales. Le voici pour les années 1927 à 1933:

Année	Pourc.	Année	Pourc.
1927.....	65	1931.....	79
1928.....	60	1932.....	69
1929.....	69	1933.....	67
1930.....	74		

Le président:

D. Il s'agit de la vente de leurs articles exportés?—R. C'est le quantum des ventes qu'elle a effectuées en dehors du Canada. Le texte porte: "pourcentage des ventes des articles exportés par la compagnie Massey-Harris et de ses affaires à l'étranger par rapport à ses ventes globales".

M. Donnelly:

D. Avez-vous des données sur les deux dernières années?—R. Pas encore, monsieur Donnelly. Le questionnaire embrasse la chose, cela va de soi, mais actuellement nous n'avons pas de renseignement qui nous indique si le pourcentage se maintient.

Le PRÉSIDENT: Continuez, monsieur Macdonald.

Le TÉMOIN: Nous avons terminé l'étude du prix de revient. Une autre question dérive de cet examen. On a déjà indiqué que l'International Harvester Company ne fabrique au Canada qu'une partie des instruments agricoles et des pièces qu'elle vend. Elle importe le reste des usines américaines et, à ce sujet, j'attire votre attention sur le passage du rapport de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix où on relève l'assertion suivante:

"La compagnie de Chicago a réalisé un bénéfice appréciable sur les articles qu'elle expédie à ses filiales canadiennes, le prix de ces articles étant régi par les règlements de la division des douanes du département du Revenu national. C'est un élément à étudier dans l'examen des chiffres réunis qui figurent au tableau A-2 relatif au prix de revient des articles vendus, au bénéfice brut et au bénéfice ou à la perte brutes".

Le quantum du profit brut par rapport au prix coûtant est moindre dans le cas de l'International Harvester Company que pour les trois autres compagnies. L'une des raisons de cela, c'est que les articles reçus de l'International Harvester Company, Chicago, figurent dans le prix coûtant de la compagnie canadienne d'après leur valeur déclarée au fisc au Canada, laquelle valeur dépasse le prix de revient. (Il n'en va peut-être pas ainsi des années 1932 et 1933 durant lesquelles le prix coûtant a été plus élevé que les années antérieures.)

Interrogé au sujet de cette pratique, M. Morton, de l'International Harvester Company, a indiqué que la majoration faite de ce chef par la compagnie américaine à la filiale canadienne, l'International Harvester Company of Canada Limited, équivaut à 10 ou 12 p. 100 de la valeur du produit.

[M. Walter J. Macdonald.]

M. Thorson:

D. C'est-à-dire que la compagnie américaine impute à la filiale canadienne le prix de l'article, plus la majoration de valeur effectuée pour les fins du fisc?—R. C'est une façon d'interpréter l'opération.

M. Donnelly:

D. La compagnie était-elle forcée d'agir ainsi; est-ce le fait du fisc ou l'a-t-elle fait de son propre gré?—R. Naturellement, cela a fait l'objet d'une longue discussion à l'enquête sur les écarts de prix et le point capital qui en ressort est le suivant, selon moi: Les douaniers disent à la compagnie importatrice que le droit sur l'instrument agricole doit être de tant, et la compagnie doit acquitter ce droit. Si la compagnie fixe un prix moindre, elle est obligée de payer un droit antidumping équivalant à la différence.

M. Thorson:

D. Sans le droit sur les instruments agricoles, un prix inférieur au prix établi serait fait à la filiale canadienne de l'International Harvester Company?—R. Oui, c'est la déduction que l'on peut tirer.

D. Alors la filiale canadienne aurait reçu les articles au prix de revient?—R. Je ne saurais le dire présentement.

M. Donnelly:

D. Vous pourriez, semble-t-il, nous le dire approximativement. A votre dire, la compagnie canadienne paye pour l'article 10 ou 12 p. 100 de plus que le prix de revient. Soustrayez la majoration et vous avez le prix de revient.

M. THORSON: Oui, si le prix de revient subissait une majoration de 10 à 12 p. 100 du fait de la valeur estimative donnée au produit pour les fins du fisc.

Le TÉMOIN: Non. M. Morton a dit que la pratique entraînait une majoration de 10 à 12 p. 100 du prix de l'article fait à l'International Harvester Company of Canada. C'est-à-dire si l'International Harvester Company obtenait l'article au prix de \$100, le chiffre représentait une majoration de \$12,—de \$10 à \$12, du fait du règlement de douane, mais il ne s'ensuit pas nécessairement que le prix de revient soit de \$88 ou \$90 aux Etats-Unis, où l'article est fabriqué.

M. THORSON: Je ne comprends pas très bien.

M. Needham:

D. Dois-je comprendre par là que le prix dépasse de 10 p. 100 le prix de revient au Canada?—R. Non. Voici ce qui en est... je ne sais si je puis vous exposer brièvement la chose. Nous avons dit au début que l'International Harvester of Canada a acheté de la compagnie américaine ou compagnie principale la moitié des articles qu'elle vend au Canada. Ce sont apparemment des instruments et des pièces qu'elle importe. Ce n'est pas de la matière première. Normalement, la compagnie américaine ferait à la canadienne un prix de \$88, mais, dans la pratique, le prix facturé est de \$100.

Le président:

D. A cause des règlements du département des Douanes?—R. Oui.

M. Cleaver:

D. Dois-je comprendre que si la compagnie ne facturait pas un prix supérieur au prix ordinaire du commerce, elle serait assujétie à un droit plus élevé?—R. Oui, à un droit antidumping aussi.

D. De sorte que la compagnie américaine remet à la filiale canadienne une facture plus élevée qu'elle ne le voudrait pour éviter le droit antidumping, ou

pour livrer la marchandise au plus bas prix possible?—R. Oui, il est exact de dire, je pense, que la compagnie majore la facture qu'elle enverrait en des circonstances ordinaires.

M. DONNELLY: C'est ce que je disais.

Le président:

D. D'après l'exposé?—R. D'après l'exposé.

M. Donnelly:

D. Si nous soustrayons 10 ou 12 p. 100 du prix sur lequel la compagnie a versé un droit au fisc, nous obtiendrons le prix de revient de l'article à Chicago.

Le PRÉSIDENT: Cela ne soulève-t-il pas la question longuement débattue à maintes reprises: savoir, si ces compagnies ne font pas pour l'exportation un prix inférieur au prix domestique? En l'espèce, il s'agit peut-être d'un phénomène de ce genre.

M. THORSON: Oui.

M. Needham:

D. Avez-vous discuté avec les compagnies la stabilisation du coût de remplacement?—R. J'y arrive.

Le PRÉSIDENT: Laissons M. Macdonald continuer sa déposition.

Le TÉMOIN: La commission d'enquête n'a recueilli aucun renseignement sur les effets pécuniaires de la pratique mentionnée, mais il saute aux yeux que le drainage des bénéfices de la compagnie canadienne par la maison de Chicago a dû être considérable, puisque dans les années 1929 et 1930 la compagnie canadienne a respectivement acheté des sociétés affiliées américaines pour \$10,853,245.51 et \$7,359,459.61 d'articles. Dans les années postérieures, ses achats n'ont pas été aussi considérables.

M. Thorson:

D. L'une des raisons pour lesquelles la compagnie canadienne n'a pas enregistré de bénéfices, c'est peut-être qu'on lui a facturé les produits à un prix majoré?—R. D'accord.

D. Et la branche américaine de la compagnie encaissait le bénéfice supplémentaire?—R. Parfaitement.

D. Tandis que si elle avait facturé les articles à plus bas prix à la filiale canadienne, celle-ci aurait pu enregistrer un profit?—R. Parfaitement. Cela veut dire qu'il y a eu dérivation de bénéfices. Enonçons la chose ainsi: les bénéfices de la compagnie sont devenus imposables aux Etats-Unis plutôt qu'au Canada. J'ignore si le facteur impôt sur le revenu est entré en considération, mais voilà la conséquence.

D. Avez-vous une idée de la somme des bénéfices ainsi drainés?—R. En nous appuyant sur la déclaration de M. Morton, cela représenterait une somme d'environ \$1,300,000 en 1929, c'est-à-dire sur \$10,853,000 d'achats. Mais en 1930, pour \$7,359,000 d'achats, cela représente un peu moins de \$900,000. Cela fait \$2,200,000 pour les années 1929 et 1930. La chose a une portée précise pour ce qui est de savoir si la compagnie enregistre un bénéfice ou une perte au point de vue auquel le comité examine la situation.

La compagnie est priée de produire à l'intention du comité un état indiquant en dollars et en cents la répercussion de cette pratique sur les bénéfices de la compagnie canadienne dans les années 1913 à 1935 inclusivement.

On m'informe que le règlement ne vise pas toutes les expéditions provenant des établissements américains de la *Harvester Company* mais, si c'est possible, je m'efforcerais d'authentifier la réponse, lors de sa communication, et de vous apporter alors plus de précisions.

[M. Walter J. Macdonald.]

NOTE.—Pour mémoire, les bilans de la compagnie canadienne indiquent la rémunération supplémentaire suivante des hauts fonctionnaires et des employés: Je recueille aussi des renseignements sur ce point.

M. Thorson:

D. Cela entre-t-il dans la question des frais généraux?—R. Non.

M. Donnelly:

D. Des bonis?—R. Oui. Ce serait une affectation de bénéfices.

D. Des bonis aux hauts fonctionnaires?—R. On peut le conjecturer.

M. Thorson:

D. Serait-ce là une affectation de bénéfices?—R. Une affectation imputée sur les bénéfices. Autrement dit, supposons que le chiffre de ventes de la compagnie soit d'un million de dollars et qu'elle ait réalisé un bénéfice de \$100,000. Elle a pu affecter à la fin de l'année \$25,000 à des bonis, réduisant ainsi les profits à \$75,000. Mais ces allocations ont toujours passé pour un règlement de fin d'année tout comme les dividendes.

D. Mais qu'a fait la compagnie dans les années où elle est censée avoir subi des pertes?—R. Elle n'a rien fait de ce genre.

D. Rien de ce genre?—R. Non.

D. Seulement dans les années qui se sont soldées par un bénéfice?—R. Dans les années de bénéfices.

Le PRÉSIDENT: Fort bien. Voulez-vous continuer, monsieur Macdonald?

Le TÉMOIN: Nous avons épuisé la rubrique qu'on pourrait appeler celle de la fabrication. La rubrique principale suivante est la distribution.

Distribution

Du sixième tableau du rapport du comptable consigné au procès-verbal de la commission royale de 1934 découle la décomposition suivante de chaque dollar affecté par les cultivateurs à l'achat d'instruments agricoles en 1929:

Prix de revient.....		52.3c.
Transport de l'usine au point de vente....	8.5c.	
Frais de vente:		
Commissions	17.0c.	
Autres frais de vente.....	9.8c.	
		<hr/>
		35.6c.
		<hr/>
Total		87.6c.

ce qui laisse un solde net d'intérêt de 12.4 cents pour les frais d'administration, de perception, pour le compte profits et pertes, les essais, etc.

M. Thorson:

D. 47.7 cents entre les prix de revient et...—R. Et les frais généraux.

D. ...le prix payé par le cultivateur?—R. L'administration, oui, parfaitement.

Il en ressort que les frais de distribution constituent un élément presque aussi considérable du prix des instruments agricoles que le coût de fabrication à l'usine; ils représentent 35.3 cents du dollar.

J'examinerai les éléments de la distribution selon l'ordre de leur mention dans le rapport de M. Graham.

L.A. & B.

Comparaison entre les systèmes de distribution du Canada et des Etats-Unis.

Les renseignements recueillis par la Commission d'enquête sur les écarts de prix sont incomplets à ce sujet, et les vérificateurs indiquent qu'ils n'ont pu dresser des comparaisons exactes entre les prix au nord et au sud de la frontière internationale.

Si vous y tenez, je puis lire le passage du rapport des vérificateurs qui a trait au sujet. Ce sont les pages 31 et 32 du rapport des vérificateurs.

M. Donnelly:

D. Comment traitent-ils le sujet? L'ont-ils abordé?—R. Ils se sont efforcés de recueillir des renseignements. Si la chose vous intéresse, il faudrait lire le passage.

M. McLean:

D. C'est un passage du rapport de l'enquête sur les écarts de prix?—R. Non, du rapport des vérificateurs.

D. Quels vérificateurs?—R. Les vérificateurs de la commission d'enquête sur les écarts de prix.

D. Ce sera consigné au compte rendu?—R. Ce l'est, mais sous une forme fragmentaire. Vous savez comment l'on procède. Les témoins lisent un passage, puis quelqu'un pose une question. Je vais lire le passage page 31:

COMPARAISON ENTRE LES PRIX DE VENTE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

Une juste comparaison entre le prix de détail de certains instruments ou de certaines pièces au Canada avec le prix américain est impossible pour les raisons suivantes:

1. Les méthodes de vente sont tout à fait différentes dans les deux pays.
2. A quelques exceptions près, les instruments vendus au Canada ne sont pas tout à fait comparables au point de vue technique aux instruments qui se vendent aux États-Unis, exclusion faite des instruments de fabrication américaine exportés au Canada.

En général, les fabricants d'instruments agricoles aux États-Unis vendent leurs articles à des marchands qui d'ordinaire avaient jadis un capital et faisaient affaires pour leur compte ou faisaient partie de compagnies indépendantes. Les fabricants américains préparent un projet de prix courant destiné à servir de guide facultatif à leurs vendeurs, mais ils ne fixent pas le prix de détail qui doit être fait aux cultivateurs. Ce sont les marchands qui arrêtent le prix des instruments et de leurs pièces au détail, et ces prix offrent parfois des écarts considérables. Il peut arriver que des marchands relativement voisins vendent le même instrument à un prix différent; un fournisseur peut vendre plusieurs instruments à un certain prix et puis solder le reste à grand rabais. On ne peut donc déterminer exactement le prix de détail d'un instrument donné.

M. NEEDHAM: Cela ne s'applique pas à l'Ouest canadien, n'est-ce pas?

M. THORSON: Non, le témoin parle des États-Unis.

M. NEEDHAM: Des marchands?

Le TÉMOIN: Du marchand américain. Voici la suite:

Au Canada, d'autre part, les fabricants canadiens fixent le prix de détail auquel les instruments et les pièces de rechange doivent se vendre aux cultivateurs. Ils comptent que leurs agents se conformeront aux prix courants publiés et affirment que la grande majorité des ventes s'effectuent conformément à ces conditions. Les fonctionnaires de certaines compagnies américaines ont dit qu'ils fixent aussi les prix de détail pour le Canada, mais qu'ils n'exercent aucun contrôle pour s'assurer si les agents

vendent toujours les instruments à ces prix. Ils se tiennent pour satisfaits s'ils reçoivent le montant net, déduction faite de la commission des agents.

Au témoignage des fonctionnaires des compagnies américaines, les prix de vente des instruments agricoles de fabrication américaine vendus dans les deux pays dépassent quelque peu au Canada le prix moyen américain de détail. Selon eux, pour l'établissement d'une comparaison d'ordre général, les prix de leurs produits consignés dans les prix courants de détail au Canada peuvent légitimement se comparer aux projets de prix courants de détail aux Etats-Unis, compte tenu des frais de transport. On a comparé les prix de plusieurs instruments de fabrication américaine en des localités canadiennes et américaines comparables, en prenant pour base le prix de détail proposé aux Etats-Unis et les prix de détail publiés au Canada, compte tenu des frais de transport. Il est toutefois impossible sans recherches considérables de vérifier si la base de comparaison est équitable. Pour ce motif, les comparaisons effectuées ne sont pas consignées au rapport.

Une comparaison véritable entre les prix de vente au Canada et ceux des Etats-Unis est irréalisable pour ce qui est des instruments fabriqués au Canada, parce que les fabricants canadiens ne vendent aux Etats-Unis qu'une proportion fort minime de leurs produits, s'ils en vendent.

Les prix de vente des instruments fabriqués au Canada ne se prêtent pas à une comparaison satisfaisante avec les prix au détail des instruments fabriqués par d'autres manufacturiers aux Etats-Unis, à cause des divergences de construction des instruments fabriqués par les diverses compagnies. Toute comparaison de ce genre serait futile pour cette raison.

De même, tout essai de comparaison entre les prix de détail des pièces de rechange comparables aux Etats-Unis et au Canada pourrait donner lieu à des conclusions fautives du fait de la fluctuation des prix aux Etats-Unis.

Votre comité a abordé la question à un point de vue légèrement différent et ce point sera traité, me dit-on, dans les renseignements recueillis au cours d'investigations ordonnées par les gouvernements provinciaux.

Certains gouvernements provinciaux ont chargé des représentants de s'enquérir de la chose sur les lieux, près de la frontière internationale.

M. Thorson:

D. Pour relever des prix comparables?—R. Oui.

D. D'instruments comparables?—R. Des prix payés par les cultivateurs dans chaque cas.

D. De chaque côté de la frontière?—R. Oui.

M. McLean:

D. Savez-vous combien de gouvernements provinciaux font faire cette enquête?—R. Je ne le sais pas au juste. M. Graham est tout à fait renseigné à ce sujet. Il a exécuté ces recherches lui-même. Je sais que le Manitoba et la Saskatchewan ont commencé les investigations et que les deux gouvernements agissent de concert et dans le même sens. Poursuivons:

I.C. Commissions.

La Commission royale n'a pas mené d'enquête approfondie sur cet aspect de la question, mais on verra par le tableau X que les taux des commissions perçues accusent une hausse considérable sur les taux en usage en 1913.

Votre comité a demandé aux compagnies manufacturières d'instruments agricoles de fournir un état comparatif sur les instruments aratoires typiques pour les années 1913 à 1935 inclusivement, ainsi que certains éclaircissements sur les divers taux de commissions établis de temps à autre.

I.C. 2, Ventes à tempérament.

La Commission a examiné à fond cet aspect de la distribution en ce sens qu'elle a étudié attentivement le rapport entre les prix des ventes au comptant et des ventes à crédit. Elle a conclu, d'après l'évidence des chiffres, que le pourcentage ajouté aux prix au comptant pour les ventes à tempérament n'est pas du tout proportionnel aux frais de perception et aux pertes entraînées par les mauvaises créances qui accompagnent la vente à crédit.

Le rapport des vérificateurs, page 22, contient les renseignements suivants:

Compagnie N° 1

Moyenne des dix années, de 1924 à 1933—

Pourcentage des frais de perception par rapport au volume des ventes à tempérament.....	10 p. 100
Pourcentage des pertes issues des créances véreuses par rapport au volume des ventes à tempérament.....	9 à 11 p. 100

Compagnie N° 2

Moyenne des huit années, de 1926 à 1933—

Pourcentage des frais de perception par rapport au volume des ventes à tempérament.....	7.6 p. 100
Pourcentage des pertes issues des mauvaises créances par rapport aux ventes à tempérament	11.5

Les fonctionnaires de la compagnie n° 1 ci-dessus ont estimé la réserve supplémentaire qu'il aurait fallu établir à la fin de 1933 pour couvrir suffisamment les créances à recouvrer à cette époque. Si l'on ajoute ce supplément estimatif au pourcentage des pertes dues aux mauvaises créances dans la période de 1924 à 1933, le pourcentage des pertes causées par les mauvaises créances est accru à 16.5 p. 100.

M. Donnelly:

D. Y a-t-il aussi des précisions sur l'accroissement des prix de vente? Il n'y a pas que les frais de vente des agents. Vous savez que si je suis le représentant, disons de l'International Harvester, dans un petit village à la campagne et que si un cultivateur désire acheter une lieuse ou une moissonneuse-batteuse, j'écrirai au bureau-chef qui déléguera un vendeur?—R. Oui.

D. Il est délégué par la compagnie?—R. Oui.

D. Le vendeur s'attarde probablement une couple de jours?—R. Oui.

D. Pour chercher à vendre la moissonneuse-batteuse?—R. Oui.

D. Et c'est un supplément de frais de vente?—R. C'est un frais de vente.

D. Un frais de vente?—R. Oui.

M. Cleaver:

D. D'après ce que je puis comprendre, si la compagnie devait fixer le prix de vente de façon à réaliser un bénéfice égal sur les ventes au comptant et à tempérament, le prix de vente à tempérament des instruments appellerait une majoration de 20 p. 100 plus l'amortissement de la perte que représente pour la compagnie le paiement différé. Il en est ainsi, si je saisis l'alinéa?—R. Oui.

D. Selon le document, il est démontré que les frais de perception et les créances amorties comme irrécouvrables dans une décade se montent à 10 p. 100. Cela fait un total de 20 p. 100?—R. Oui.

D. Une liquidation de compte?—R. C'est exact.

D. Pour la perte entraînée par les frais de non-perception et de perception?—R. Oui. Et si la compagnie avait une réserve à la fin de la période en question, le montant s'élèverait à 26.5 p. 100.

[M. Walter J. Macdonald.]

D. De sorte que, pour égaliser les deux catégories de prix, il faudrait majorer le prix de la vente à tempérament de 20 p. 100, plus le chiffre de la perte représentée par l'intérêt à la banque?—R. Oui.

D. Ou l'intérêt de l'argent emprunté?—R. Oui, en sus du prix comptant, pour les ventes à tempérament.

D. C'est à quoi je fais allusion.—R. Oui. Autrement dit, voici une lieuse au prix de \$263, sur versement initial disons de \$70. Il s'ensuit la nécessité de majorer le solde de \$193. Dans le cas indiqué, la majoration sera de \$14. La compagnie fixe le prix à \$279, payable en deux versements échus à l'automne, soit un prix supérieur de \$16 au prix au comptant. De toute évidence, cela représente moins de 5 p. 100. Mais d'après les chiffres fournis par la compagnie, la prorogation du paiement lui coûte bien au delà de 20 p. 100.

D. De sorte que la compagnie se dédommage de la vente à tempérament en vendant l'instrument trop cher au comptant?—R. C'est la vérité.

M. McLEAN: C'est l'un des grands problèmes de l'industrie. Il en a toujours été ainsi.

Le TÉMOIN: Ce sont des chiffres fort importants et je suis très heureux que M. Cleaver les ait commentés. Il m'a paru que c'était l'un des points saillants des constatations faites par la commission d'enquête sur les écarts de prix.

M. Donnelly:

D. L'acheteur au comptant ne bénéficie jamais d'un rabais?—R. Non. Il n'obtient pas le rabais qu'il devrait d'après les chiffres précités.

M. DONNELLY: C'est exact. L'une des causes de l'existence des mauvaises créances, c'est que le représentant local se dit: "J'obtiendrai un versement initial de \$500 sur le prix de cette moissonneuse-batteuse, ce qui me donnera une certaine commission. C'est probablement un mauvais client, mais je toucherai ma commission sur les \$500. A l'*International Harvester* de toucher le solde de \$1,000 ou de \$1,500. Si elle réussit à s'en faire payer une partie, je toucherai ma part. Si elle échoue, tant pis." Il entraîne le vendeur à conclure une vente, en considération de la commission qu'il va toucher, tout en sachant qu'il s'agit d'un mauvais client.

M. NEEDHAM: Le contrat préparé par la compagnie International engage la responsabilité de l'agent.

M. DONNELLY: Mais les neuf dixièmes des agents ne sont pas solvables. Les neuf dixièmes d'entre eux signeront n'importe quel document.

M. McLEAN: Certaines compagnies, cela va de soi, acceptent ou refusent le marché sur-le-champ. En cas de refus, libre à l'agent de continuer les tractations à sa discrétion. En cas d'acceptation, il peut forcer la compagnie à tenir l'engagement et à lui verser sa commission, qu'elle recouvre jamais sa créance ou non.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous continuer, monsieur Macdonald?

Le TÉMOIN: Votre comité a consacré un passage du questionnaire à la question des créances véreuses et d'autres pertes au chapitre de la perception. Il s'agit de la partie VII que je vais lire:

Partie VII—Mauvaises créances

Donnez les renseignements suivants au sujet des mauvaises créances à titre de dépense:

A. Une analyse de chaque compte de mauvaises créances, de reprises ou de tout compte similaire de réserve pour chacune des années de 1926 à 1935 inclusivement, en décomposant ainsi les données:

1. Montant au crédit du fonds de réserve à la fin de l'année financière 1925,

- (a) Pour les ventes au Canada,
- (b) Pour les ventes à l'étranger.

2. Sommes créditées au compte de la réserve, à titre de provision supplémentaire, en chacune des années de 1926 à 1935,

- (a) Ventes au Canada,
- (b) Ventes à l'étranger.

3. Amortissements, nets de toute reprise, débités au compte de la réserve, pour chaque année,

- (a) Ventes au Canada,
- (b) Ventes à l'étranger.

4. Montant du crédit au compte de la réserve à la fin de l'année financière 1935,

- (a) Ventes au Canada,
- (b) Ventes à l'étranger.

5. Tout autre élément du compte de la réserve non énuméré ci-dessus; détails.

B. Indiquer la provenance des fonds de réserve mentionnés dans A-2, par exemple:

- 1. Profits et pertes.
- 2. Compte d'excédent,
- 3. Réserve générale,
- 4. Autres sources.

C. L'amortissement des mauvaises créances, des reprises et autres pertes dans chacune des années de 1926 à 1935, quand il n'est pas débité aux comptes de réserve indiqués dans A, mais débité à vos comptes d'exploitation et dans vos bilans, et réparti entre les ventes au Canada et à l'étranger.

- (a) Vos administrateurs,
- (b) Vos vérificateurs.

D. Regardent-ils ces réserves (A. 4) comme suffisantes pour amortir toutes les pertes subies, relativement à toutes les créances en souffrance à la fin de l'année financière 1935, dans le cours ordinaire des affaires?

E. Si ces réserves sont tenues pour insuffisantes (ou pléthoriques) pour cette fin, indiquer approximativement de combien il faudrait les augmenter (ou les diminuer).

Note.—Les renseignements requis dans A, B et C pourraient peut-être se communiquer sous forme de tableaux.

I.C.3 Renouvellement de pièces

La commission royale s'est occupée d'une façon spéciale des pièces de rechange (pages 27 et 29 du rapport des vérificateurs) et a établi ainsi pour deux des plus grandes compagnies le pourcentage des pièces de rechange par rapport au total des ventes au pays:

International Harvester Company of Canada:

Mauvaise année, 1928.	8.6 p. 100
Bonne année, 1933.	28.8 p. 100

Massey-Harris Company, Limited:

Mauvaise année, 1929.	11.4 p. 100
Bonne année, 1932.	33.4 p. 100

Il va de soi que les années où la vente des instruments languit, les pièces de rechange accusent en revanche un chiffre élevé de ventes.

[M. Walter J. Macdonald.]

A la page 28 du rapport des vérificateurs, on relève les commentaires suivants sur le maintien de stocks considérables de pièces de rechange à plusieurs endroits:

Stocks de pièces de rechange

Une loi oblige les compagnies au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta à tenir dans des endroits désignés dans ces provinces toutes les pièces de rechange nécessaires des instrument qu'elles vendent (sauf quelques exceptions secondaires), pour une période de dix ans à compter de la date où l'ordre a été donné. Dans la pratique, plusieurs compagnies tiennent en magasin des assortiments de pièces de rechange pour des périodes bien plus longues que la loi mentionnée le requiert. Une liste du nombre d'endroits où l'on tient des assortiments de pièces de rechange, à l'exclusion des principaux entrepôts d'usines, est consignée au tableau suivant qui indique le nombre d'endroits où les deux principaux fabricants canadiens tiennent ces pièces en dépôt:—

Tableau N° 15.—NOMBRE DE STOCKS DE PIÈCES DE RECHANGE DE DEUX FABRICANTS

	Compagnie A	Compagnie B
Entrepôts aux succursales et lieux de transfert.	20	34
Stocks confiés aux agents.	1,648	2,404
	<hr/>	<hr/>
	1,668	2,438

Soit un peu plus de 4,000 endroits où l'on tient des assortiments de pièces de rechange.

Les fonctionnaires de toutes les compagnies ont affirmé, quand on les a interrogés au sujet de la vente des pièces de rechange, que leur compagnie a pour pratique de tenir en magasin des pièces de rechange dans le plus d'endroits possible, pour permettre aux cultivateurs de se procurer toutes les pièces nécessaires avec le minimum de retard. Cela coûte cher, disent-ils, car il est nécessaire de tenir un inventaire très considérable de pièces de rechange d'un écoulement lent, et il s'ensuit beaucoup de travail pour comptabiliser les pièces de rechange tenues en divers endroits. Les pertes du chef de la désuétude des pièces sont aussi considérables.

M. McLean:

D. Les compagnies, cela va de soi, imputent ces pertes à leurs agents à un degré considérable?—R. Elles n'ajoutent pas les pertes causées par la désuétude des pièces.

M. McLEAN: Oh oui, elles le font.

M. NEEDHAM: Elles majorent toujours le prix de leurs pièces.

M. McLEAN: Elles établissent toujours une majoration de tant, chaque année, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Les deux grandes compagnies ont enregistré en moyenne un chiffre d'affaires semblable relativement aux pièces de rechange pour les dix années terminées en 1933, soit seulement un tiers du chiffre de l'inventaire des pièces de rechange en magasin. Autrement dit, les stocks de pièce de rechange ne s'écoulent que tous les trois ans. Cela signifie que si une compagnie a pour \$10,000 de pièces de rechange à un endroit, ses ventes ne seront normalement que d'environ \$3,300 par année.

Les vérificateurs ont déposé un tableau (tableau N° 17, page 30) dans lequel ils comparent le prix de vente de toutes les pièces de rechange de 17 instruments avec le prix de vente de chacun des instruments complets. Il

en ressort que le prix des pièces de rechange et celui des instruments neufs sont dans un rapport de 7 à 4; autrement dit, la construction d'un nouvel instrument au moyen de pièces de rechange coûterait \$175, tandis qu'un instrument neuf complet coûte \$100.

Il est intéressant de noter à cet égard que, pour les lieuses, une compagnie vend \$226 toutes les pièces de rechange d'un instrument qui, à l'état neuf se vend \$100.

M. Donnelly:

D. Certaines pièces sont plus utilisées que d'autres?—R. D'accord.

M. DONNELLY: On constate que ce sont celles-là dont le prix est majoré.

Le TÉMOIN: Etant donné que les ventes des pièces de lieuses représentent un prorata considérable des ventes globales, la chose est peut-être significative.

M. THORSON: Cela n'infirme point la remarque de M. Donnelly.

Le TÉMOIN: Elle ne m'a pas échappé et elle est au point. J'en parle.

Etant donné que les vérificateurs de la commission royale ont dressé en tableaux des renseignements très complets, il n'a pas paru nécessaire de traiter la question dans le questionnaire présenté au nom de votre comité, mais nous avons l'intention, lors de la visite des usines, de nous enquérir quelque peu du prix de vente des pièces de rechange qui s'écoulent rapidement et de celui des pièces qui s'écoulent lentement, et par comparaison avec le prix de revient.

II. Taux d'intérêt facturés.

Le passage suivant est extrait du rapport des vérificateurs sur les taux d'intérêt:

	Avant l'échéance	Après l'échéance
Ontario	6 p. 100 par année	7 p. 100 par année
Manitoba	7 p. 100 " "	8 p. 100 " "
Saskatchewan	7 p. 100 " "	7 p. 100 " "
Alberta	7 p. 100 " "	8 p. 100 " "

III. Prix de transport.

La commission royale n'a pas traité le sujet. Vous avez déjà écouté un exposé de M. Bangs, du Bureau de la statistique, et les statistiques qu'il vous a communiquées serviront à votre comité à estimer l'accroissement des tarifs de transport comme élément de la distribution appliqué aux instruments typiques, compte tenu de la différence de poids des instruments actuels avec ceux de 1913.

IV. Problème de l'instrument usagé.

Il n'est pas fait mention du sujet dans le rapport de la commission royale.

On prévoit que votre comité recevra des renseignements à ce sujet des gouvernements provinciaux.

Il est difficile de recueillir pareils renseignements au moyen d'un questionnaire.

V. Prix de détail.

J'ai déjà examiné les prix de détail des pièces de rechange dans l'un des alinéas précédents.

La Commission royale a réduit en tableaux les prix de certains instruments typiques (a) pour la période quinquennale de 1929 à 1933; et (b) pour certaines années entre 1913 et 1934. Par le questionnaire elle demande maintenant des précisions sur la tendance des prix durant la période entière de 1913 à 1935, et nous avons reçu une réponse partielle d'au moins l'une des compagnies. La réponse a beaucoup d'ampleur.

[M. Walter J. Macdonald.]

VI. *Exportation.*

La commission royale a borné ses investigations aux affaires des compagnies du pays. Votre conseiller et moi avons rédigé un questionnaire à propos de cet aspect de l'enquête et avons déjà reçu à ce sujet quelques réponses.

Il en est fait mention dans la partie VIII du questionnaire. Inutile d'en donner lecture, je pense, à moins que la chose ne vous intéresse particulièrement.

Je conclus: messieurs, cela termine les remarques que j'ai à faire présentement. Je rends hommage aux vérificateurs de la commission royale pour les très utiles tableaux qu'ils ont présentés et qui ont rendu service à votre comité.

Vous reconnaîtrez de toute évidence qu'à titre de votre comptable j'ai devant moi un lourd programme de travail, celui d'étudier, de digérer et de réduire en tableaux les réponses que nous recevons des compagnies manufacturières d'instruments agricoles intéressées et finalement de vous faire rapport à ce sujet.

M. Thorson:

D. Monsieur Macdonald, quand peut-on raisonnablement compter recevoir les réponses au questionnaire, et sous une forme vraiment utilisable?—R. Mardi, je suis allé à Toronto et j'ai eu une deuxième entrevue avec les représentants des compagnies manufacturières d'instruments agricoles. Ainsi qu'on vous l'a dit à d'autres séances, leurs représentants sont venus ici le 8 avril et nous avons tenu une conférence satisfaisante au cours de laquelle nous leur avons complètement expliqué quelles précisions il nous faut. Il fut arrêté que j'irais à Toronto pour discuter avec eux certains points du questionnaire sur lesquels ils ne pouvaient donner une idée de l'autorité et de l'accessibilité des livres à utiliser. J'ai fait cette visite mardi. Huit représentants des trois grandes compagnies étaient présents et je leur ai indiqué que le comité compte recevoir les réponses avec une célérité raisonnable. Pendant que nous discutons la question à l'étude, c'est-à-dire trois articles du questionnaire, je les ai priés de ne pas perdre de vue cette pensée, et je leur ai dit que je comptais qu'ils me révéleraient, à la fin de l'entrevue, quelle partie des renseignements—tous les renseignements, si c'était possible—ils pourraient me communiquer vers le 25 mai. Le volume des dossiers requis est considérable, mais à quelques compromis près qui ne sont pas provisoires, les représentants des fabricants se sont engagés à me remettre presque tous les renseignements demandés vers le 25 mai au matin.

D. Les compagnies ont-elles reçu communication du questionnaire complet?—R. Le questionnaire complet, sauf quelques questions qui n'entraîneront pas beaucoup de travail.

M. Donnelly:

D. Vous dites que les gouvernements provinciaux font certaines enquêtes. Avez-vous reçu quelque réponse d'eux?—R. Non, pas encore, mais d'après certains renseignements que nous avons reçus d'eux, leurs réponses seraient prêtes dans un délai raisonnable.

M. Thorson:

D. Quand vous aurez en main les réponses au questionnaire, pourrez-vous juger du temps qu'il faudra pour les étudier, les digérer, les réduire en tableaux et faire rapport?—R. Il est fort difficile de répondre. Tout dépendra des points communs de comparaison que les réponses comporteront.

D. Vraiment?—R. Dans l'examen de ces données, aujourd'hui, je vous ai cité plusieurs cas où les livres des compagnies ne sont pas comparables. Je sais cela dès le début.

D. Quand ils ne seront pas comparables, que faudra-t-il faire?—R. Il faudra aller dans les usines examiner les livres et s'efforcer d'établir des points de comparaison.

D. Oui?—R. Il faudra détacher telle donnée d'un endroit pour l'inscrire ailleurs pour l'établissement d'un tableau comparatif. C'est probablement la tâche la plus difficile qui m'attend. Une autre difficulté, c'est la corrélation à établir entre les données brutes et les tableaux tels que nous en avons vu aujourd'hui et l'explication des divergences apparentes — je dirais presque les absurdités quand on applique pareille mesure de comparaison aux chiffres consignés au tableau X.

D. Puis, je suppose, quand vous aurez les réponses, vous voudrez en vérifier l'exactitude en les rapprochant d'autres renseignements, statistiques ou données? —R. Voilà la question. Franchement, je pense que je dois aller examiner les livres des compagnies; c'est ce qu'on a prétendu tout le temps et l'exposé initial de M. Graham en fait mention, je crois. Mais franchement, un seul homme ne saurait réaliser pareille tâche, à cause du volume de la comptabilité d'une société de l'importance de l'*International Harvester Company*. Et pour l'examen des livres il faudra aller et à Hamilton et à Chicago, je crois. L'examen de livres du nombre et du volume de ceux de la *Massey-Harris Company* dépasse mes forces.

D. Puis, vous voudrez peut-être vérifier l'exactitude des chiffres au moyen de certaines statistiques?—R. Oui, au moyen de données d'autre provenance.

D. Ou au moyen d'autres renseignements que la division d'un département peut posséder?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je pense que M. Macdonald a terminé sa déposition. Si vous avez quelques questions à lui poser au sujet de son exposé, libre à vous. Nous pourrions reprendre plus tard la discussion de cette question.

M. WARD: Pour faire suite à la question posée par M. Thorson, ne serait-il pas utile, à votre avis, d'avertir clairement les représentants de la compagnie qui comparaitront devant le comité que celui-ci attend d'eux qu'ils possèdent tous les renseignements au sujet de presque toutes les questions que les membres pourront leur poser? Je me rappelle qu'à plusieurs reprises, des témoins de ce genre assignés devant des comités avaient beaucoup de défaillances de mémoire; ils présentaient des excuses, les questions les prenaient au dépourvu, ils ignoraient la réponse, ils alléguaient toutes sortes de prétextes pour éviter de répondre aux questions posées par les membres du comité. A-t-on prévenu les intéressés que, lorsqu'ils comparaitront devant nous, ils seront censés répondre à toutes les questions relatives à leur commerce? Certes, des hommes qui ont atteint dans ce genre d'affaires le poste d'administrateurs sont en état de répondre à ces questions et de nous communiquer les renseignements dont M. Thorson veut parler. Vous devez les avertir, monsieur Macdonald, qu'ils aient à être prêts, et que le comité n'acceptera pas l'excuse du manque de mémoire et tous les autres prétextes si souvent allégués par des témoins de ce genre, devant nos comités.

Le PRÉSIDENT: Qu'il me soit permis de vous répondre, monsieur Ward que les compagnies manufacturières d'instruments agricoles se sont montrées très généralement désireuses de collaborer et de coopérer pleinement avec les enquêteurs.

M. Perley:

D. Vous avez mentionné la date du 25 mai. Pensez-vous qu'il sera possible d'assigner vers cette date des représentants des fabricants d'instruments agricoles? Quel genre de témoins vous faudra-t-il?—R. C'est vraiment à l'avocat de répondre. Je n'aimerais pas à répondre à la question.

M. THORSON: Pour faire l'analyse des renseignements?

Le TÉMOIN: Combien de temps faudrait-il pour cela?

M. THORSON: Oui, pour l'analyse des renseignements.

[M. Walter J Macdonald.]

Le PRÉSIDENT: C'est une autre question, monsieur Perley, il faudra du temps. Je ne me hasarderai pas à en estimer la longueur. Je suis convaincu qu'il faudra au moins trois semaines.

M. THORSON: C'est aussi mon avis.

Le PRÉSIDENT: Avant la levée de la séance, permettez-moi de dire que M. Rutherford a eu ce matin l'obligeance de me communiquer un tableau à propos d'une question qu'on lui a posée, l'autre jour. L'état indique les salaires-heure moyens dans l'industrie des instruments agricoles en 1913, et de 1920 à 1935; ainsi que le chiffre du nombre des salariés et des salaires-heure moyens dans l'industrie des instruments agricoles de 1920 à 1934. Le comité consentira peut-être à ce que cela soit consigné au compte rendu de la séance?

Certains honorables MEMBRES: Adopté.

TABLEAU N° 1.—SALAIRES MOYENS PAR HEURE DANS L'INDUSTRIE DES INSTRUMENTS AGRICOLES, ET DE 1920 À 1935

[M. Walter J. Macdonald.]

Année	Forgerons		Travailleurs en bois		Machinistes		Modeleurs		Mouleurs		Peintres		Manœuvres	
	Salaire-heure	Salaires relatifs 1913=100	Salaire-heure	Salaires relatifs 1913=100	Salaire-heure	Salaires relatifs 1913=100	Salaire-heure	Salaires relatifs 1913=100	Salaire-heure	Salaires relatifs 1913=100	Salaire-heure	Salaires relatifs 1913=100	Salaire-heure	Salaires relatifs 1913=100
	cents		cents		cents		cents		cents		cents		cents	
1913	25.0	100.0	24.0	100.0	26.0	100.0	25.5	100.0	30.0	100.0	24.0	100.0	19.5	100.0
1920	64.6	258.4			67.1	258.1	73.7	289.0	72.5	241.7	54.0	225.0	42.7	219.0
1921	59.6	238.4			59.1	227.3	65.8	258.0	62.7	209.0	53.7	223.8	35.6	182.6
1922	53.9	215.6			53.7	206.5	57.6	225.9	60.9	203.0	46.1	192.1	35.0	179.5
1923	54.8	219.2			55.8	214.6	58.8	230.6	62.1	207.0	45.7	190.4	35.1	180.0
1924	56.2	224.8			55.8	214.6	58.8	230.6	62.0	206.7	46.6	194.2	35.1	180.0
1925	56.1	224.4			55.6	213.8	58.8	230.6	61.6	205.3	45.7	190.4	34.6	177.4
1926	56.0	224.0			55.6	213.8	59.2	232.2	61.6	205.3	46.6	194.2	35.0	179.5
1927	57.9	231.6			56.5	217.3	59.2	232.2	64.4	214.7	47.0	195.8	35.5	182.0
1928	58.0	232.0			57.0	219.2	60.0	235.3	62.0	206.7	47.0	195.8	35.5	182.0
1929	59.0	236.0	43.0	179.2	58.0	223.1	60.0	235.3	63.0	210.0	48.0	200.0	37.0	189.7
1930	59.0	236.0			59.3	228.1	60.9	238.8	61.4	204.7	47.0	195.8	37.4	191.8
1931	53.2	212.8	43.1	179.6	54.0	207.7	58.9	231.0	52.0	173.3	42.6	177.5	35.6	182.6
1932	50.8	203.2	37.5	156.3	44.8	172.3	53.4	209.4	46.0	153.3	44.5	185.4	34.9	179.0
1933	46.3	185.2	35.6	148.3	42.9	165.0	50.0	196.1	45.0	150.0	40.3	167.9	34.2	175.4
1934	44.8	179.2	37.3	155.4	43.9	168.8	47.6	186.7	48.3	161.0	39.4	164.2	33.2	170.3
1935	43.5	174.0	37.0	154.2	45.0	173.1	47.5	186.3	49.0	163.3	39.0	162.5	33.0	169.2

TABLEAU N° 2.—NOMBRE DES SALARIÉS ET SALAIRES ANNUELS MOYENS DANS L'INDUSTRIE DES INSTRUMENTS AGRICOLES DE 1920 À 1934

	Nombres des salariés	Moyenne des salaires en dollars		Nombres des salariés	Moyenne des salaires en dollars
1920	11,120	1,249	1928	9,208	1,158
1921	7,534	1,185	1929	9,643	1,187
1922	4,873	985	1930	5,875	1,131
1923	6,439	1,043	1931	3,407	869
1924	5,412	1,085	1932	2,067	859
1925	6,206	1,101	1933	2,424	805
1926	8,563	1,178	1934	3,128	858
1927	9,493	1,146			

Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT: Le comité va-t-il s'ajourner jusqu'à convocation du président?

Certains honorables MEMBRES: Adopté.

Le comité s'ajourne à 4 heures 45 minutes de l'après-midi, jusqu'à convocation du président.

SESSION DE 1936

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

(Enquête sur le prix des instruments aratoires)

SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI 1936

Fascicule n° 6

TÉMOINS:

- M. V. C. Nauman, commissaire adjoint de l'Accise au ministère du Revenu National.
- M. L. E. Allen, chef du service des remises au ministère du Revenu national.
- M. Edward H. Richards, estimateur des douanes fédérales au ministère du Revenu national.
- M. Lloyd Robert Younger, estimateur vérificateur à la section du tarif du ministère du Revenu national.

OTTAWA
J.-O. PATENAUDE. O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1936

ORDRES DE RENVOI

VENDREDI 13 mars 1936.

Il est ordonné — 1. Qu'il soit imprimé au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français des procès-verbaux et des témoignages rendus devant lui, ainsi que des papiers, documents et registres à incorporer à ces témoignages; et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet égard.

2. Que lui soit accordée l'autorisation de nommer, d'employer et de rémunérer des avocats pour aider à l'enquête actuellement en cours, d'employer et de rémunérer des vérificateurs et les spécialistes dont le concours paraîtra nécessaire.

3. Que l'autorisation lui soit accordée de siéger pendant les séances de la Chambre.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 29 mars 1936.

Le comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit ce jour à onze heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Bouchard, Cleaver, Coldwell, Davidson, Donnelly, Dubois, Dupuis, Evans, Furniss, Golding, Gosselin, Graydon, Johnston, (*Lake-Centre*), Leader, Leclerc, MacRae, McKenzie (*Lambton-Kent*), Mitchell, Motherwell, Needham, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Rennie, Robichaud, Ross, Stirling, Taylor (*Norfolk*), Tomlinson, Ward, Weir.

Assistent aussi à la réunion: M. R. T. Graham, C.R., conseiller juridique du comité et M. Walter J. Macdonald, C.A., vérificateur du comité.

Il est ordonné: Que les tableaux présentés par M. R. T. Graham, C.R., relativement aux questions posées par les membres du comité à une séance précédente, soient imprimés et constituent l'annexe n° 5.

Le président fait consigner les lettres reçues de diverses maisons d'instruments aratoires en réponse aux demandes d'information qui leur avaient été adressées par le conseiller juridique et le vérificateur du comité.

M. V. C. Nauman, commissaire adjoint de l'Accise, au ministère du Revenu national, est appelé à témoigner, fait sa déposition, puis se retire.

M. Edward H. Richards, estimateur des douanes fédérales est appelé à témoigner au sujet des droits de dumping, fait sa déposition, puis se retire.

M. Lloyd Robert Younger, estimateur vérificateur à la section du tarif du ministère du Revenu national, est appelé à témoigner, fait sa déposition, puis se retire.

Il est ordonné: Que la déposition de M. Younger, y compris les tableaux qui en font partie, soit imprimée et constitue l'annexe n° 6.

A une heure, le comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

Le greffier du comité,
WALTER HILL.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 231,

Le 29 mai 1936.

Le comité spécial permanent de l'Agriculture et de la Colonisation, chargé de s'enquérir du prix des instruments aratoires, se réunit à onze heures, sous la présidence de M. Weir

M. R. T. GRAHAM, C.R., conseiller juridique du comité.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. A notre dernière réunion, M. Macdonald, le vérificateur, a donné, au cours de sa déposition, deux relevés sous forme de tableaux, auxquels il a fait allusion à plusieurs reprises. Ils ne furent pas inclus dans les témoignages de cette journée-là, mais je crois que nous devrions les inclure dans le procès-verbal d'aujourd'hui, comme annexe n° 5. Ces tableaux portent sur "le coût des matériaux, le coût de la main-d'œuvre, les frais de transport et de commission aux agents, ainsi que le prix de détail de trois machines déterminées, proportionnellement aux chiffres de 1913"; ils portent aussi sur "les prix de certains matériaux employés dans la fabrication des instruments aratoires, les frais de transport de ces instruments et les salaires à l'heure payés dans cette industrie, tout cela proportionnellement aux chiffres de 1913". Puis, il y a le tableau que M. Macdonald a dénommé le tableau X.

M. GOLDING: Ils n'ont pas été inclus dans le procès-verbal de la dernière journée?

Le PRÉSIDENT: Non; on les a oubliés. Puis il y a deux ou trois questions qui avaient été posées par des membres du comité. Je crois que M. Graham a maintenant les réponses et qu'il devrait nous les donner.

M. GRAHAM: Au sujet de la question posée par M. Evans concernant l'accord du défilé du Nid-de-Corbeau et la majoration des tarifs courants pour le transport des instruments aratoires allant dans l'Ouest par rapport à cet accord, si vous vous le rappelez bien, la réponse était qu'il y avait une différence de 10 p. 100. M. Bangs, du Bureau de la Statistique, m'a signalé certains faits relativement à l'accord du défilé du Nid-de-Corbeau, et je crois que la correction devrait figurer dans le témoignage. Pour moi, la manière la plus sûre serait de citer le texte même de l'article, qui est ainsi conçu:

Qu'une réduction sera faite dans les prix et péages généraux de la compagnie tels qu'exigés aujourd'hui, ou tels que contenus dans son tarif de fret actuel, quels que soient ceux qui sont maintenant les plus bas, par charge de wagon ou autrement, sur les espèces de marchandises ci-dessous mentionnées, allant vers l'ouest, depuis et y compris Fort-William et tous les points à l'est de Fort-William sur le chemin de fer de la compagnie, jusqu'à tous les points à l'ouest de Fort-William sur la ligne principale de la compagnie, ou sur toute ligne de chemin de fer dans tout le Canada possédée ou affermée par la compagnie ou exploitée pour son compte, soit que les expéditions se fassent entièrement par chemin de fer, ou par eau et chemin de fer, cette réduction devant s'élever aux proportions respectives suivantes:

Instruments aratoires de toutes sortes, montés ou démontés, 10 p. 100; et qu'aucun tarif plus élevé que ces prix et péages réduits ne sera à l'avenir exigé par la compagnie pour aucune de ces marchandises qui

seront transportées par elle entre les points susdits; ces réductions devant prendre effet le ou avant le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Vous remarquerez l'importance de cet article. M. Bangs me dit que la convention prescrit une réduction de 10 p. 100 sur les tarifs de l'époque. La convention porte aussi que l'on ne devra pas exiger à l'avenir des taux de transport plus élevés que ceux qui ont été ainsi réduits. Les relèvements effectués depuis ne viseraient pas les marchandises mentionnées dans la convention du défilé du Nid-de-Corbeau, si cette convention était demeurée en vigueur, car ces tarifs sont fixés par le paragraphe en question. M. Bangs me dit aussi que l'on ne peut se procurer les tarifs antérieurs à 1913; autrement dit, qu'il serait difficile de remonter jusqu'aux tarifs de 1897. Il m'a aussi fait savoir qu'à supposer que les tarifs ordinaires en 1918 équivalassent à peu près à ceux de la convention du défilé du Nid-de-Corbeau, les tarifs courants d'aujourd'hui seraient d'environ 40 p. 10 plus élevés.

Il a été question ensuite des prix du lin.

M. LEADER: 40 p. 100 serait aujourd'hui le tarif courant?

M. GRAHAM: Cela constituerait l'écart entre le tarif de la convention du défilé du Nid-de-Corbeau et le tarif courant. M. Donnelly et M. McLean ont demandé certains renseignements au sujet des prix du lin durant la période en question. M. Greenway s'est procuré ces renseignements pour moi. Je remarque que M. McLean n'est pas ici ce matin, mais M. Donnelly se rappellera que M. McLean avait demandé si le prix du lin motivait une hausse du prix de l'huile de graine de lin. A ce moment-là, M. Greenway pensait que les prix de 1929 étaient plus élevés que ceux de 1936. C'est le contraire. Je vais déposer ce tableau-ci et je demanderai qu'il soit inclus dans le compte rendu des témoignages. Il donne le relevé comparatif des prix du lin et de l'huile de graine de lin.

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE—SECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR

INDICES DES PRIX DE GROS DU LIN N° 1, DE 1929 À MARS 1936

(1929=100)

—	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Lin n° 1, par lot, d'un wagon, au comptant Fort-William et Port-Arthur, le bois-seau—													
1929.....	80.7	86.1	87.3	85.1	86.4	89.1	107.0	109.7	119.3	122.4	114.3	111.1	100.0
1930.....	105.9	105.1	102.6	102.2	92.2	89.0	75.2	68.3	60.3	54.4	44.3	41.1	78.2
1931.....	39.9	40.8	43.5	43.7	44.6	45.0	49.7	43.6	41.0	39.7	44.4	41.6	42.1
1932.....	41.5	42.7	42.7	41.5	35.3	30.2	28.6	30.2	33.0	29.8	29.3	29.6	34.5
1933.....	32.4	32.7	33.3	35.3	46.2	57.0	68.7	59.3	61.9	54.9	58.6	59.5	49.9
1934.....	62.2	63.3	62.9	63.0	66.2	67.8	67.2	68.4	63.7	56.2	56.4	59.0	63.0
1935.....	60.4	59.8	58.2	59.3	56.4	51.1	51.6	52.1	57.4	59.4	59.4	61.3	57.1
1936.....	67.1	66.9	66.2

18 mai 1936.

M. DONNELLY: Le prix du lin a baissé, tandis que celui de l'huile de graine de lin a monté.

M. GRAHAM: Oui. Puis il y avait un autre point sur lequel M. Coldwell, M. McLean et plusieurs autres membres désiraient des éclaircissements. Il s'agit des prix comparatifs du pin blanc, du sapin de Colombie et du chêne.

M. Greenway a préparé un tableau comparatif indiquant les prix relatifs de pin blanc du Canada de 1913 à mars 1936 et aussi du sapin de Colombie. Je le dépose et je demanderai qu'il soit inclus dans le compte rendu des témoignages.

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE—SECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR

INDICES DES PRIX DE GROS DU PIN BLANC DU CANADA ET DU SAPIN DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

(1913=100)

	Pin blanc du Canada	Sapin de Colombie- Britannique
1913.....	100.0	100.0
1914.....	88.7	94.2
1915.....	81.6	84.3
1916.....	93.5	88.6
1917.....	111.0	101.7
1918.....	124.5	120.2
1919.....	150.6	153.9
1920.....	218.9	142.4
1921.....	211.1	140.1
1922.....	184.8	126.4
1923.....	184.6	133.3
1924.....	174.6	124.2
1925.....	167.5	118.6
1926.....	165.9	119.0
1927.....	167.1	116.1
1928.....	163.7	126.9
1929.....	156.8	134.0
1930.....	156.6	108.6
1931.....	147.8	86.3
1932.....	136.4	76.9
1933.....	135.0	82.6
1934.....	144.7	101.4
1935.....	146.8	93.3
1936—Janvier.....	148.6	106.5
Février.....	149.0	113.5
Mars.....	151.0	112.1

18 mai 1936.

Je l'ai prié de me donner le prix réel par mille pieds, afin de vous indiquer ce que représentaient les indices respectifs en 1913. A cette époque le chêne se vendait à raison de \$70 les mille pieds de planche; le sapin de Colombie se vendait à raison de \$40.33 les mille pieds. En 1936, ce même chêne, qui est le chêne rouge ordinaire, était coté à \$75 à Toronto; quant au sapin de Colombie, il vaut maintenant \$15.50.

Je remarque, d'après les réponses à nos questionnaires, que l'on fait de plus en plus usage de l'érable; mais, vu que le Bureau de la Statistique ne possède pas de renseignement au sujet de ce bois, il est très difficile d'établir des comparaisons.

Voici les chiffres concernant le chêne et le sapin de Colombie:

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE—SECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR

PRIX DU CHÊNE ET DU SAPIN DE COLOMBIE, DE 1913 À MARS 1936

	Chêne, rouge ordinaire, 1ère et 2ème qual., par 1,000 pds pl. à Toronto	Sapin de Colombie 2" x 4" 6-16' et au delà par 100 pds pl. à Toronto	Sapin n° 1 dimension ordinaire S & E 2" x 4" 12'-14', par 1,000 pds pl. f.a.b. scierie, en lots d'un wagon
	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1913.....	70 00	40 33	
1914.....	65 00	38 00	
1915.....	58 00	34 00	
1916.....	60 92	35 75	
1917.....	67 67	41 00	
1918.....	80 83	48 50	
1919.....	123 75	62 08	
1920.....	207 08	57 45	
1921.....	152 92	56 50	
1922.....	150 83	51 00	
1923.....	144 17	53 75	
1924.....	117 50	50 08	
1925.....	110 00	47 83	
1926.....	110 42	48 00	*14 88
1927.....	105 00		14 63
1928.....	92 50		16 46
1929.....	90 00		18 17
1930.....	86 25		14 00
1931.....	77 83		11 29
1932.....	74 00		9 08
1933.....	75 00		9 29
1934.....	75 00		13 00
1935.....	75 00		12 04
1936—Janvier.....	75 00		13 50
Février.....	75 00		15 50
Mars.....	75 00		15 50

* Le tarif de transport de Colombie-Britannique à Toronto est environ de \$30 les 1,000 pieds de planche.

M. CLEAVER: Est-ce que ces chiffres sont consignés dans le rapport?

M. GRAHAM: Oui.

M. EVANS: Est-ce que tous ces prix sont f.a.b. Toronto?

M. GRAHAM: Je le suppose, parce qu'ils prennent comme base de leurs indices les listes de prix exactes qui leur sont fournies par les compagnies, et comme la plupart sont à Toronto, on peut supposer que ces prix sont ceux des marchandises f.a.b. Toronto. Dois-je faire consigner ces relevés, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Veuillez les remettre au sténographe.

Messieurs, vous avez entendu débattre la tendance des prix des instruments aratoires depuis que les propositions budgétaires ont été déposées, le 1er mai. Je considère qu'il n'est que juste envers le comité et aussi envers les compagnies qui fabriquent ces instruments que je communique au comité les lettres qui ont été reçues de ces dernières. J'estime qu'il est bon de les inclure dans notre dossier, aussi bien pour les compagnies que pour l'information générale du comité. La première, qui émane de l'International Harvester Company, est ainsi libellée:

Le 15 mai 1936.

M. R. T. GRAHAM, C.R.,
 Conseiller juridique,
 Comité de l'Agriculture et de la Colonisation,
 453, Edifice de la Confédération,
 Ottawa, Canada.

Sujet: Enquête parlementaire sur le prix des instruments aratoires

CHER MONSIEUR,—Je me fais un plaisir de vous adresser sous ce pli, pour votre information, la copie de la lettre que nous avons envoyée à nos succursales le 8 mai, en même temps qu'une longue liste de machines importées dont nous avons réduit les prix, à la suite du récent abaissement du tarif douanier de $12\frac{1}{2}$ p. 100 à $7\frac{1}{2}$ p. 100.

Ces réductions de prix ont été mises en vigueur le 2 mai, mais nous les appliquons également aux machines importées que nous avons actuellement en magasin au Canada et qui représentent une portion considérable de nos besoins pour 1936. Ces machines ont été importées aux taux de l'ancien tarif qui étaient plus élevés, mais, malgré cela, nous faisons profiter nos clients de l'économie que représente l'abaissement des droits de douane.

J'adresse une copie de cette lettre, ainsi que notre liste de nouveaux prix réduits, à M. Macdonald, également pour son information.

Votre bien dévoué,

(Signé) F. M. MORTON,
Vice-président.

Voici maintenant le texte d'une lettre adressée aux agences dans les diverses parties du pays:

HAMILTON, ONTARIO,

Le 8 mai 1936.

Sujet: Réduction de prix due à la modification du tarif douanier

Les modifications du tarif douanier, mises en vigueur le 2 mai 1936, entraînent une réduction de droit de $12\frac{1}{2}$ p. 100 à $7\frac{1}{2}$ p. 100 sur la plupart des machines courantes que nous importons au Canada. Bien entendu, cela ne frappe nullement les marchandises qui se fabriquent au Canada.

Nous avons en magasin au Canada une certaine quantité de marchandises importées qui représentent une part considérable de nos besoins pour 1936. Ces instruments ont été importés aux taux de l'ancien tarif qui était plus élevé; malgré tout, il nous fait plaisir de faire profiter nos clients de l'économie que représente cet abaissement du tarif douanier.

Vous voudrez bien, par conséquent, réduire immédiatement les prix de gros et de détail, conformément à la liste ci-jointe.

Nous vous conseillons de communiquer aussitôt cette information à vos marchands, en vous servant des trois premiers paragraphes de cette lettre-ci.

(Signé) C. W. LOCKARD.

Jointe à cette lettre se trouve la liste des réductions de prix effectuées par la International Harvester Company; elles varient de 20 cents à \$15. Voici la liste:

RÉDUCTIONS DE PRIX APPLICABLES IMMÉDIATEMENT

	\$ cts.		\$ cts.
Lieuse à maïs.....	7 00	Coupe-ensilage F, sur roues, couloir d'alimentation ordinaire	5 50
Lieuse à tracteur de 8'	10 50	Coupe-ensilage F, sur patins, couloir d'alimentation mobile	5 50
Lieuse à tracteur de 10'	11 00	Coupe-ensilage F, sur roues, couloir d'alimentation mobile	6 00
Faucheuse à 1 cheval.....	2 50	Arracheurs de pommes de terre, n° 4, crible de 6'	5 50
Faucheuse n° 112, pour tracteurs W-12 et 0-12 7'	3 50	Arracheurs de pommes de terre—	
Moissonneuse	4 00	N° 5, barre de 6', secoueur arrière et tord-racines	4 50
Faneuse à foin, à 6 fourches.....	2 50	N° 5A, barre de 6', élévateur articulé	4 50
Faneuse à foin, à 8 fourches.....	2 50	N° 6, barre de 7', secoueur arrière et tord-racines	5 50
Cultivateur, 14 dents, avec levier d'écartement et roue d'avant-train.....	0 25	N° 7, barre de 7', élévateur articulé	5 00
Egreneur à maïs, 1 goulotte, avec ventilateur	0 50	N° 9, barre de 7', élévateur articulé..	5 50
Egreneur à maïs, 1 goulotte, sans ventilateur	0 50	N° 3, sans siège	0 75
Houe rotative de 7'	2 50	Planteur de pommes de terre, ordinaire, un rang	3 50
Herse à 9 dents flexibles et levier, sans mancherons	0 50	Concasseurs de grain, 6", "C"	1 00
Herse à 9 dents flexibles et levier, avec mancherons	0 50	Concasseurs de grain, 8", "C"	1 00
Herse à chiendent, 19 dents	1 00	Concasseurs de grain, 10", "B"	1 50
Herse à chiendent, 28 dents	2 00	Hache-fourrage n° 2	13 00
Râteau plat, à 2 roues	1 50	Semoir à distribution forcée, 16 x 7, disques simples	7 00
Râteau plat, à 3 roues, traction avant..	2 00	Semoir à distribution forcée, 20 x 6, disques simples	8 00
Râteau plat, roue n° 4-B, traction arrière	2 50	Semoir à distribution forcée, 16 x 7, disques doubles	1 50
Râteau plat, roue n° 9, traction arrière	3 00	Semoir à distribution forcée, 20 x 6, disques doubles	4 50
Emmeulonneuse n° 1, extensible	4 00	Semoir à distribution forcée, 16 x 7, à coutres	7 00
Emmeulonneuse n° 2, extensible	4 00	Semoir à distribution forcée, 20 x 6, à coutres	8 00
Emmeulonneuse à bascule	3 50	Semoirs à distribution forcée, modèle "A" surbaissé	
Train de dents en chevilles, 30 dents..	0 25	16 x 7, disques simples	7 50
Double train, 60 dents, avec barre de traction	0 50	20 x 6, disques simples	8 50
Triple train, 90 dents, avec barre de traction	0 75	16 x 7, disques doubles	8 00
Quadruple train, 120 dents, avec barre de traction	1 00	20 x 6, disques doubles	9 50
Nouveau cultivateur n° 241, à 8 pelles, enclenchement à verrou.....	2 00	16 x 7, coutres d'enterrage	7 50
Nouveau cultivateur n° 251, à 8 pelles, enclenchement à ressort	2 00	20 x 6, coutres d'enterrage	8 50
Nouveau cultivateur, n° 63, à 8 dents flexibles	2 00	Semoirs à distribution forcée, 7 disques simples, pour charrue	3 00
Cultivateur UD 221, à 12 pelles, enclenchement à verrou	3 50	Semoirs à distribution forcée, 9 disques simples, pour charrue	4 00
Cultivateur UD 231, à 12 pelles, enclenchement à ressort	4 00	Semoirs à distribution forcée, 7 disques doubles, pour charrue	3 50
Planteur de maïs n° 102	2 75	Semoirs à distribution forcée, 9 disques doubles, pour charrue	4 50
Semoir à chaux n° 3, 8'	1 75	Semoirs à distribution forcée, 7 coutres, pour charrue	3 00
Epandeur de chaux Endgate	0 75	Semoirs à distribution forcée, 9 coutres, pour charrue	4 00
Compresseur à foin, à 1 cheval, 14 x 18	4 50	Semoirs à betteraves, 6-A, avec coutre..	3 00
Compresseur à foin, à 2 chevaux, 14 x 18	7 50	Semoirs à betteraves, 6-A, avec disque double	3 50
Compresseur à foin, à 2 chevaux, 16 x 18	7 50	Semoirs à betteraves, 7-A, avec coutre	3 00
Compresseur à foin, à 2 chevaux, 17 x 22	8 00	Semoirs à betteraves, 7-A, avec disque double	3 50
Compresseur à foin mécanique, 14 x 18	10 50	Semoirs à betteraves, 7-B, avec coutre..	3 50
Compresseur à foin mécanique, 16 x 18	11 00	Semoirs à betteraves, 7-B, avec disque double	4 00
Compresseur à foin mécanique, 17 x 22	12 00	Cultivateur à betteraves n° 10, à 2 raies	1 00
Rayonneur n° 464-A	3 00	Cultivateur à betteraves n° 3-C, à 2 raies	2 00
Rayonneur à mancherons	1 00	Cultivateurs à betteraves n° 8, à 4 raies	2 50
Cultivateur rayonneur n° 18	1 00	Arracheur de betteraves n° 3	3 00
Cultivateur rayonneur n° 29	3 00		
Coupe-ensilage, modèle A	11 00		
Coupe-ensilage n° 12-A	11 00		
Coupe-ensilage G, sur patins, couloir d'alimentation mobile	7 00		
Coupe-ensilage G, sur roues, couloir d'alimentation mobile	7 50		
Coupe-ensilage F, sur patins, couloir d'alimentation ordinaire	5 00		

RÉDUCTIONS DE PRIX APPLICABLES IMMÉDIATEMENT — Fin

	\$ cts.		\$ cts.
Arracheur de betteraves n° 4, pour tracteur F-12	2 50	Herses à disques flexibles, 2 trains de 8 dents	1 00
Faucheuse de 7' Farmall n° 10	4 00	Herses à disques flexibles, 3 trains de 8 dents	1 50
Faucheuse de 7' Farmall n° 12	3 50	Herses à disques n° 4 pour tracteur, 7' 16"	3 50
Râteau plat Farmall	4 50	Herses à disques n° 4 pour tracteur, 7' 18"	4 00
Arracheur de pommes de terre Farmall n° 10	8 00	Herses à disques n° 4 pour tracteur, 8' 16"	4 00
Arracheur de pommes de terre Farmall n° 11	15 00	Herses à disques n° 4 pour tracteur, 8' 18"	4 00
Cultivateur Farmall n° 201	3 50	Herses à disques n° 10-A pour tracteur, 5'	3 00
Cultivateur Farmall n° 201-A	5 00	Herses à disques n° 10-A pour tracteur, 6'	3 50
Cultivateur Farmall n° 203-A, avec outillage n° 1	4 00	Herses à disques n° 10-A pour tracteurs, 7'	3 50
Cultivateur Farmall n° 203-A, avec outillage n° 2	4 00	Herses à disques n° 10-A pour tracteur, 8'	4 00
Cultivateur Farmall n° 203-A, avec outillage n° 3	4 00	Charrues de verger à tracteur n° 23 3-F, 10"	5 00
Cultivateur Farmall n° 203-A, avec outillage n° 4	4 00	Charrues de verger à tracteur n° 23 3-F, 12"	5 00
Cultivateur Farmall n° 203-A	4 00	Charrues de verger à tracteur n° 24 2-F, 12"	4 00
Cultivateur Farmall n° 405-A, avec outillage n° 11	5 50	Herse à disques de verger, n° 7-A, 6' ..	4 50
Cultivateur Farmall n° 405-A, avec outillage n° 12	6 00	Herse à disques de verger, n° 7-A, 7' ..	5 00
Cultivateur Farmall n° 405-A, avec outillage n° 13	5 50	Charrues à mancherons WH-1, 12"	0 75
Cultivateur Farmall n° 407-A	7 00	Charrues à mancherons WH-1, 14"	0 75
Cultivateur Farmall n° 412-F, betteraves et haricots	6 50	Charrues à mancherons WH-1, 16"	0 75
Cultivateur Farmall n° 612-F, betteraves et haricots	7 00	Charrues de coteau, à mancherons, n° 210	1 00
Cultivateur Farmall n° 215-H	3 50	Charrues à mancherons, n° 62	0 25
Planteurs de maïs Farmall:		Charrues à mancherons, n° 43	0 50
Accessoire pour engrais 112, à coutres simples	6 00	Charrues à mancherons, n° 53	0 50
Accessoire pour engrais à disques doubles	6 00	Charrues à mancherons, n° 84	1 75
Accessoire pour engrais 122, à coutres simples	9 00	Charrues à mancherons P & O Blue Jay, 7"	0 50
Accessoire pour engrais à disques doubles	9 50	Charrues à mancherons P & O Blue Jay, 8"	0 50
A coutres à relevage automatique ..	9 00	Charrues à mancherons P & O Blackland, 8"	0 50
A disques simples à relevage automatique	9 00	Charrues à mancherons P & O Blackland, 10"	0 50
A disques doubles à relevage automatique	9 00	Charrues n° 49, 2 disques 24", pour tracteur F-12	4 00
Coupe-tige, 7 lames	1 50	Moissonneuse épieuse de 12' avec élévateur	13 00
Coupe-tige, 9 lames	1 50	Moissonneuse de 12', à traction arrière ..	10 50
Coupe-tige, 14 lames	3 50	Herse n° 2, à dents flexibles, pour tracteur—	
Cultivateur de verger à tracteur n° 2, avec outillage régulier	4 00	19 dents	2 00
Cultivateur de verger à tracteur n° 2, avec pièces ajustables	4 50	25 dents	2 00
Herse à disques pour verger, 8/16	2 00	28 dents	3 00
Herse à disques pour verger, 10/16	2 00	37 dents	3 50
Herse à disques reversibles, 6/16	1 50	*Pulvériseur n° 50	4 00
Herses à disques reversibles, 8/16	1 50	*Pulvériseur n° 60	3 00
Herse à disques reversibles, 10/16	1 50		

*Augmentation

M. LEADER: Avez-vous calculé le montant de la réduction? Est-ce qu'il correspond à la diminution du droit de douane? Autrement dit, avec les réductions de prix qui ont été faites profite-t-on entièrement de la réduction de 5 p. 100 apportée au tarif douanier?

Le PRÉSIDENT: A première vue, je dirais non.

M. GRAHAM: Nous n'avons pas encore pu faire ce calcul, mais nous nous proposons de faire un relevé sur cette base.

M. McKENZIE: Les prix que vous venez de citer indiquent la réduction pour chaque machine.

Le PRÉSIDENT: Oui. La difficulté, pour trouver au juste à combien s'élève la réduction, réside dans la possibilité de l'appliquer à telle machine en particulier. Voici une lettre de la Massey-Harris Company, datée de Toronto le 20 mai 1936:

M. R. T. GRAHAM, C.R.,
Comité de l'Agriculture et de la Colonisation,
453, Edifice de la Confédération,
Ottawa, Ontario.

Sujet: Enquête sur les prix des instruments aratoires

CHER MONSIEUR,

Je vous inclus la copie d'une lettre que nous avons adressée à toutes nos succursales canadiennes le 14 du courant et dans laquelle nous indiquons les réductions que nous avons effectuées sur le prix des machines importées, à la suite de l'abaissement des droits de douane.

Notre liste de machines importées est comparativement brève, car presque tous nos instruments aratoires sont fabriqués au Canada. Les réductions portent aussi bien sur les machines en magasin et qui ont été déjà importées que sur celles qui seront importées à l'avenir.

Sincèrement,

(Signé) C. H. APPLETON,

Secrétaire.

A cette lettre est jointe la copie d'un ordre adressé à toutes les succursales canadiennes, lequel est ainsi conçu:

Copie

Le 14 mai 1936.

A TOUTES LES SUCCURSALES CANADIENNES

M. B. M. HANNIGAN, Département du gérant général.

On annonce les réductions de prix suivantes qui entreront en vigueur immédiatement. Veuillez vous reporter à votre liste imprimée de 1936 et la corriger en conséquence. Nous vous prions d'avertir tous les intéressés dans votre succursale.

Lieuse à maïs n° 6, à 3 chevaux.....	\$ 7 00
Planteur à main droite, n° 2, pour maïs....	3 00
Cultivateur avec guide-roues, modèle B, dents rigides, relèvement à ressort, pointes étroites	5 00
Cultivateur avec guide-roues, modèle D, avec outillage de dents flexibles.....	5 00
Coupe-ensilage n° 8, 15", y compris un affûteur de couteaux, une section de tuyau de 8', 4 couteaux et déflecteurs de rechange.....	12 00
Planteur de pommes de terre Aspinwall Watson, n° 3, sans distributeur d'engrais, avec timon, mais sans palonniers ni porte-timon	8 50
Coupe-tiges—Les prix sont retirés et seront fournis au besoin.	

Veuillez accuser réception de cette lettre.
BMH/AP.

Puis nous avons la lettre suivante provenant de la *John Deere Plow Company*, de Moline, Illinois:

Le 22 mai 1936.

AU COMITÉ PERMANENT
de l'Agriculture et de la Colonisation,
453, Edifice de la Confédération,
Ottawa, Ontario, Canada.

MESSIEURS,

—*M. R. T. Graham*—

Nous avons bien reçu votre lettre du 18 mai au sujet des prix des instruments aratoires.

A la suite des réductions du tarif douanier qui sont devenues en vigueur le 1er mai, nous avons effectivement autorisé nos succursales de l'Ouest canadien à réduire les prix de certains instruments aratoires, comme l'indique la liste ci-jointe. Les prix des machines qui ne figurent pas dans la liste restent les mêmes et on peut les trouver dans nos catalogues canadiens de 1936.

Dans notre usine de Welland nous fabriquons quelques-uns des principaux instruments que nous vendons dans l'Ouest canadien. Les prix de ces machines n'ont pas changé, car ils sont aussi bas que nous pouvons les faire, tenant compte du prix de revient, et, à notre avis, le nouveau tarif douanier ne comporte aucune réduction de droits sur les articles qui entrent dans leur fabrication, pas plus qu'il n'aide les fabricants à en abaisser le prix de revient.

Dans l'espoir que la liste ci-jointe vous donnera les renseignements que vous désirez, nous demeurons

Vos bien dévoués,

DEERE & COMPANY,

(Signé) A.G.U.

A cette lettre est jointe la copie de l'ordre adressé à toutes les succursales canadiennes, lequel est ainsi libellé:

A mettre en vigueur le 11 mai 1936.

MODIFICATION DES PRIX DE GROS ET DE DÉTAIL AU CANADA

	Réductions		Majorations	
	Gros	Détail	Gros	Détail
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Charrues de régalaDe Deere, 12"	2 00	2 00		
Charrues à mancherons Syr n° 71, en fonte trempée	0 75	0 75		
Charrues d'entrepreneurs Syr n° 98	1 50	1 50		
Charrues à mancherons, 12", NA4—GP12N	1 00	1 00		
" " " 14", NA6—GP6N	1 00	1 00		
" " " 16", NA7—GP7N	1 00	1 00		
Charrues petit modèle " 8"	0 50	0 50		
" " " 10"	0 50	0 50		
Charrues à siège reversibles	4 50	4 50		
Charrues reversibles à tracteur, n° 2	9 00	9 00		
Pulvérisateurs à traction animale, modèle léger n° 222	7 00	7 00		
Herses à levier Ajax	0-25 per sect	0-25 per sect		
Herses spéciales à levier Ajax	0-25 "	0-25 "		
Herses à barre flexible	0-50 "	0-50 "		
Herses à disques de 3', A316—A318	1 50	1 50		
" " " W316	1 50	1 50		
Herses à disques RA de 4 et 5 pds, pour vergers	2 00	2 00		
Herses à disques, 7', 8' et 10', pour tracteur LC	5 00	5 00		
Herse à disques CH1016, 10' seulement, pour tracteur	9 00	9 00		
Herse à disques CH1018, 10' seulement, pour tracteur	9 00	9 00		
Planteur de maïs 999	3 00	3 00		
Cultivateurs à maïs "KI"	2 25	2 25		
Cultivateurs à maïs "NF", 2 raies, enclenchement à verrou	3 00	3 00		
Cultivateurs à maïs "NF", 2 raies, encl. à ressort	3 50	3 50		
Cultiv. n°s 145 et 143, à dents flexibles, pour un cheval	0 50	0 50		
14ème cultivateur à un cheval, n° 320	0 25	0 25		
Planteur de betteraves n° 22	4 00	4 00		
" " " 12	3 50	3 50		
" " " 14	6 00	6 00		
" " " 112	5 00	5 00		
" " " 114	9 00	9 00		
" " " 16	15 00	15 00		
Accessoires pour engrais, n° 22	1 00	1 00		
" " " 12-112	0 50	0 50		
" " " 14-114	0 75	0 75		
" " " 16	1 50	1 50		
Arracheur de betteraves, à soc, n° 22	3 00	3 00		
" " " 23	4 00	4 00		
Cultiv. à betteraves n° 31, sans siège, 2 raies	1 00	1 00		
Cultiv. à betteraves, 73, avec siège, 2 raies	1 00	1 00		
Cultiv. à betteraves, 74-3, avec siège, 2 raies	2 00	2 00		
Cultiv. à betteraves, 32-4, avec siège, 2 raies	2 50	2 50		
Élévateur à tube de 23 pds, n° 1113	8 00	8 00		
Egreneur à main 1A, une goulotte	1 00	1 00		
Egreneur à main 2A, deux goulottes	2 00	2 00		
Râteau plat à relevage automatique	3 00	3 00		
" " " pour luzerne	3 25	3 25		
Râteau plat Jumbo, à relevage automatique	3 50	3 50		
Râteau plat avec chassis de renforcement	1 75	1 75		
Emmeulonneuse à foin n° 1	4 50	4 50		
" " " 2	5 50	5 50		
Compresseur à foin, D 1619-16-18	15 00	15 00		
Semoirs à distribution forcée 16-7	7 50	7 50		
" " " 18-7	8 00	8 00		
" " " 20-6	8 50	8 50		
Semoirs à distribution forcée pour charrue, 7-6	3 00	3 00		
" " " " 8-6	4 00	4 00		
" " " " 10-6	5 00	5 00		
Camion de ferme en acier, n° 802	3 00	3 00		

MODIFICATION DES PRIX DE GROS ET DE DÉTAIL AU CANADA—Fin

	Réductions		Majorations	
	Gros	Détail	Gros	Détail
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Hache-fourrage Letz, n° 130.....	4 50	4 50		
“ “ 230.....	6 50	6 50		
“ “ 344.....	8 00	8 00		
“ “ 131.....	4 50	4 50		
“ “ 132.....	4 50	4 50		
“ “ 133.....	4 50	4 50		
“ “ 231.....	6 50	6 50		
“ “ 232.....	6 50	6 50		
“ “ 233.....	6 50	6 50		
“ “ 230X.....	6 50	6 50		
“ “ 231X.....	6 50	6 50		
“ “ 232X.....	6 50	6 50		
“ “ 233X.....	6 50	6 50		
“ “ 330.....	11 00	11 00		
“ “ 331.....	11 00	11 00		
“ “ 332.....	11 00	11 00		
“ “ 333.....	11 00	11 00		
“ “ 345.....	8 00	8 00		
“ “ 347.....	8 00	8 00		
“ “ 362.....	13 00	13 00		
“ “ 363.....	13 00	13 00		
“ “ 430.....	15 00	15 00		
“ “ 431.....	15 00	15 00		
“ “ 432.....	15 00	15 00		
“ “ 433.....	15 00	15 00		
Arracheur à secousse pour pommes de terre.....	1 00	1 00		
Planteur de pommes de terre.....	4 25	4 25		
Arrac. de pommes de terre, 5½ pds, avec élév. articulé	3 50	3 50		
Arrac. de pommes de terre, 6 pds, avec virbateur				
arrière et tord-racines.....	4 00	4 00		
Arrac. de pommes de terre, 6 pds, avec élév. articulé.	4 00	4 00		
Arrac. de pommes de terre, 7 pds, avec virbateur				
arrière et tord-racines.....	6 00	6 00		
Arrac. de pommes de terre, 7 pds, avec élév. articulé.	5 50	5 50		
Lieuses à tracteur, 10'.....	12 50	12 50		
“ “ 8'.....	12 50	12 50		
Lieuses à maïs.....	6 50	6 50		
Faucheuses à traction mécanique.....	3 75	3 75		
Moissonneuses combinées n° 17.....	60 00	60 00		
“ “ 5A.....	50 00	50 00		
Javeleuses.....	15 00	15 00		
Accessoires de cueillette pour moissonneuse combinée.	4 00	4 00		
Cultivateurs universels de 10 pds, TT243-TT283.....	9 75	11 75		
“ “ 243A-283A.....	13 00	15 00		
“ “ TT263-TT293.....	9 75	11 75		
“ “ 263A-293A.....	0 00	2 00		
Cultivateurs universels de 11½ pds, TT264-TT294.....			3 25	3 25

Pour expliquer cette lettre, je dois dire qu'après avoir reçu de l'International Harvester Company la lettre qu'elle nous avait adressée de sa propre initiative, nous avons écrit à la John Deere Plow Company et à d'autres maisons pour savoir ce qu'elles avaient fait.

M. DONNELLY: Ces lettres seront-elles incluses dans le compte rendu, afin de pouvoir avoir devant nous les renseignements voulus au sujet des réductions de prix?

Le PRÉSIDENT: Oui, elles seront incluses, si le comité le désire.

M. CLEAVER: Ces lettres indiquent que les prix ont été réduits par suite de l'abaissement du tarif douanier de 12½ p. 100 à 7½ p. 100. Permettez-moi de faire remarquer que nous avons eu aussi un abaissement de 25 p. 100 à la suite du traité de commerce, mais rien n'indique que cela ait amené une réduction de prix. Je considère que cela vaut la peine d'être examiné.

Le PRÉSIDENT: Que l'on me permette d'achever la lecture de ces lettres. La suivante, qui provient de la Oliver Farm Equipment Company, 400, West Madison Street, Chicago, Illinois, est ainsi conçue:

Le 21 mai 1936.

M. R. T. Graham,
Conseiller juridique,
Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation,
453, Edifice de la Confédération,
Ottawa, Ontario, Canada.

Cher monsieur,

Je vous accuse réception de votre lettre du 18 mai 1936. La Oliver Farm Equipment Company fabrique effectivement aux Etats-Unis des instruments aratoires pour le marché canadien.

Les dossiers de notre bureau ne sont pas assez détaillés pour pouvoir vous fournir les renseignements que vous demandez. La compagnie, à la suite de l'abaissement du tarif douanier, a réduit les prix de ses instruments qui ont déjà été importés et qui seront importés à l'avenir. J'ignore le chiffre exact de cette réduction et si elle s'applique à tous les instruments ou seulement à quelques-uns. Nous nous procurerons les renseignements que vous demandez et, aussitôt qu'ils auront été compilés, nous vous les communiquerons.

Soyez assuré que notre concours vous est tout acquis,

Très sincèrement,

(Signé) A. KING McCORD,
Adjoint au président.

Il n'y a pas d'autre renseignement au sujet de la Oliver Farm Equipment Company.

M. COLDWELL: Je suppose que depuis la réception de ces lettres vous n'avez pas pu calculer quelle proportion ces réductions représentent dans le prix des instruments en question?

Le PRÉSIDENT: Non, mais si nous publions ces listes dans le procès-verbal d'aujourd'hui, à supposer que vous puissiez reconnaître l'instrument auquel telle réduction en particulier s'applique, vous serez probablement en mesure de faire le calcul vous-même.

M. DONNELLY: Avez-vous écrit à la Moline Plow Company de Minneapolis?

M. GRAHAM: Oui et aussi à la John I. Case Company.

M. DONNELLY: N'a-t-on rien reçu de ces maisons?

M. GRAHAM: Rien jusqu'à présent.

M. JOHNSTON: Pour faire suite à ce que M. Cleaver a dit, monsieur le président, je considère que le comité a besoin de se procurer de plus amples renseignements de ces fabriques d'instruments aratoires. Prenez par exemple l'International Harvester Company qui dit dans sa lettre que cette réduction de prix a été effectuée à cause de l'abaissement du tarif douanier dans les résolutions budgétaires. Or avant cela, les droits de douane avaient été diminués bien plus en vertu de l'accord commercial, et au lieu de profiter d'une diminution, les cultivateurs ont vu le prix de ces machines augmenter. Vraiment une règle qui varie sans que les circonstances changent, comme c'est le cas ici, est une bien piètre règle. Le comité devrait demander aux compagnies des explications à cet égard.

M. WARD: Je suppose que plus tard nous aurons l'occasion de questionner en comité les représentants des fabricants. Je remarque dans la liste ce qui me paraît être une anomalie: on indique une réduction de \$8.50 sur le prix d'un planteur à pommes de terre à une raie et une réduction de plus de \$5 sur le prix d'un cultivateur qui coûte de \$175 à \$200. Nous devrions certainement nous faire expliquer pourquoi l'on réduit de \$8.50 le prix d'un planteur à pommes de terre qui coûte \$40 et seulement de \$5 le prix d'un cultivateur qui coûte \$200.

M. TOMLINSON: Vous ne pourrez le savoir qu'en questionnant les personnes.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire les fabricants de ces machines?

M. TOMLINSON: Oui. Aurons-nous cet avantage?

Le PRÉSIDENT: Si vous pouvez nous garantir plus ou moins à quelle date la session se terminera et à supposer qu'elle ne s'achève pas trop tôt, vous pouvez être certain d'avoir l'occasion de questionner les fabricants de ces machines.

M. TOMLINSON: Nous devrions nous assurer de pouvoir le faire.

Le PRÉSIDENT: Si j'ai donné lecture de ces lettres ce matin, c'est simplement pour que le comité soit bien au courant de ce qui a eu lieu. A lui de faire usage de ces renseignements comme bon lui semblera.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pour faire suite aux remarques de M. Johnston au sujet de la réduction du prix des instruments aratoires causée par les résolutions budgétaires, je crois avoir compris que le correspondant en question est d'avis que le tarif douanier n'a aucun effet sur les instruments fabriqués au Canada? Est-ce bien cela?

Le PRÉSIDENT: Chaque lettre dit que la réduction porte sur le prix des instruments importés.

L'hon. M. MOTHERWELL: Estiment-ils que les marchandises fabriquées au Canada ne se trouvent pas touchées?

Le PRÉSIDENT: C'est l'avis de l'International Harvester Company et de la Massey-Harris Company.

L'hon. M. MOTHERWELL: Eh bien, nous ne croyons pas.

M. NEEDHAM: Le prix canadien a toujours été basé sur celui des autres importations et il n'y a pas de réduction. En ce qui concerne l'International, il n'y a pas de différence entre les machines importées et celles qui se fabriquent dans le pays. Or elle a réduit le prix des premières; pourquoi ne réduirait-elle pas celui des autres?

Le PRÉSIDENT: Nous avons tâché de nous renseigner auprès des compagnies qui font affaires ou qui fabriquent aux Etats-Unis et qui importent la plupart de leurs machines au Canada. Jusqu'à présent nos renseignements ne sont pas complets. Il faudra attendre de plus amples informations pour pouvoir dire quel sera l'effet sur l'ensemble des prix des machines.

M. TOMLINSON: Quand recevra-t-on les réponses aux questionnaires qui ont été adressés par le comité?

Le PRÉSIDENT: En réalité, les questionnaires ont été renvoyés lundi dernier, mais les réponses ne sont pas tout à fait complètes. Il faut les vérifier. Mais les compagnies nous ont bien donné leur collaboration à cet égard et ont accédé à nos demandes dans la mesure du possible. Ces questionnaires sont très volumineux. Dès que nous les aurons mis sous une forme présentable et que nous pourrons nous servir des renseignements qu'ils contiennent, on les communiquera au comité.

Ce matin, nous désirons vous exposer plus ou moins l'historique des fluctuations du tarif douanier au cours d'une longue période; or nous avons l'avantage d'avoir avec nous deux ou trois fonctionnaires du ministère des Douanes qui sont prêts à fournir ce renseignement au comité. Je crois qu'ils seront trois à nous en exposer les différentes phases.

M. GRAHAM: Commençons par M. Nauman.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Nauman est le premier à qui nous allons demander de nous tracer l'histoire de l'impôt sur les ventes et du droit d'accise.

M. PERLEY: Avant que nous entendions M. Nauman, je prierais le Comité de publier son rapport le plus tôt possible, afin que nous ayons ces données sous les yeux. Certains de nos rapports paraissent un peu en retard.

Le SECRÉTAIRE: D'habitude ils paraissent le lendemain.

M. PERLEY: Pas tous. De cette façon tout ira bien.

Le PRÉSIDENT: Vais-je appeler M. Nauman. Je vais le prier de nous expliquer ses fonctions au ministère.

M. V. C. Nauman est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs. Je suis adjoint du commissaire de l'accise au ministère du Revenu national. Mon service a été prié de résumer pour le comité l'application aux instruments aratoires, de l'impôt sur les ventes et du droit d'accise, depuis leur adoption en 1920. Prenons l'impôt sur les ventes d'abord.

Cet impôt date du 19 mai 1920. Le taux en fut de 1 p. 100 jusqu'au 16 juin 1920. Deux phases: 1° du 19 mai 1920 jusqu'au 31 décembre 1923, l'impôt était pyramidal et grevait le manufacturier comme le détaillant. Il importe de ne pas l'oublier en examinant les achats de matières premières des fabricants d'instruments. Ces achats, tant au pays qu'à l'étranger, ainsi que ceux de bois, acquittèrent 1 p. 100 d'impôt du 19 mai 1920 jusqu'au 9 mai 1921. Quant aux instruments achevés, ils acquittèrent 1 p. 100 d'impôt du 19 mai 1920 jusqu'au 16 juin 1920, et 2 p. 100 du 17 juin 1920 jusqu'au 9 mai 1921. Du 10 mai 1921 jusqu'au 23 mai 1922, l'impôt fut de 1½ p. 100 sur les matières premières du pays et de 2½ p. 100 sur les matières premières étrangères; sur le bois, l'impôt fut de 2 p. 100 sur le produit domestique, et de 3 p. 100 sur le produit étranger. Les instruments achevés fabriqués et vendus au pays acquittèrent 3 p. 100 d'impôt, et les instruments importés 4 p. 100 d'impôt. Du 24 mai 1922 jusqu'au 31 décembre 1923, l'impôt fut de 2¼ p. 100 sur les matières premières du pays, et de 3¾ p. 100 sur les matières premières étrangères; quant au bois, il acquitta 3 p. 100 sur le produit domestique, et 4½ p. 100 sur le produit importé. Les instruments achevés fabriqués au pays acquittèrent 4½ p. 100 d'impôt et les instruments importés 6 p. 100. (On trouvera à la fin du témoignage l'état dont il a été question.)

M. Graham:

D. Monsieur Nauman, ce dernier taux vise plus que l'instrument achevé. Il comprend aussi les pièces de rechange, n'est-ce pas?—R. En effet. Par instruments j'entends également les pièces de rechange. A partir du 1er janvier 1924, l'impôt sur les ventes cessa d'être pyramidal et les manufacturiers purent acheter leurs matières premières franches de l'impôt. Celui-ci a donc cessé d'exister à partir de ce moment, quant aux matières premières. J'ajouterais qu'à partir du 1er janvier 1924, les compagnies d'instruments aratoires bénéficièrent d'un crédit pour l'impôt qu'elles avaient acquitté sur leurs matières premières et leurs instruments en voie de fabrication ainsi que sur les instruments achevés qui se trouvaient dans leurs succursales.

M. Johnston:

D. Quelle date avez-vous dit?—R. Le 1er janvier 1924.

M. Mitchell:

D. Jusqu'où ce rabais remontait-il?—R. Il s'appliquait aux marchandises en magasin, qu'il s'agisse de matières premières ou d'instruments achevés ou en

voie de fabrication. Du 1er janvier 1924 jusqu'au 10 avril 1924, les instruments achevés et leurs pièces de rechange acquittèrent 6 p. 100 d'impôt à la vente, qu'ils fussent fabriqués au pays ou importés; et le 11 avril 1924, l'impôt sur la vente disparut sur les instruments aratoires et les matières premières servant à leur fabrication. Ce taux ne fut jamais modifié.

L'hon. M. Motherwell:

D. Vous voulez dire qu'ils furent exonérés?—R. Ils furent exonérés à compter du 11 avril 1924.

Le président:

D. Les instruments aratoires n'ont pas acquitté d'impôt à la vente depuis lors?—R. Non, monsieur. Le droit d'accise spécial—et il ne vise que l'article importé—fut imposé le 2 juin 1931. Jusqu'au 6 avril 1932, le droit fut de 1 p. 100 sans égard au pays d'origine; du 7 avril 1932 jusqu'au 18 avril 1934, il fut de 3 p. 100.

M. Golding:

D. Quelle date avez-vous dit pour le taux de 3 p. 100?—R. Du 7 avril 1932 jusqu'au 18 avril 1934. Du 19 avril 1934 jusqu'au 22 mars 1935, le droit fut de 3 p. 100 sur l'article importé des pays hors de l'Empire. Voici les mots mêmes: "Les marchandises dont l'importation était permise sous le régime de la préférence britannique ou en vertu des accords de commerce conclus entre le Canada et les autres pays de l'Empire n'acquittèrent que 1½ p. 100 de droit du 19 avril 1934 au 22 mars 1935". Le droit était de 3 p. 100 sur toute la marchandise ne provenant pas de pays jouissant de la préférence britannique ou de pays signataires d'un traité. Du 23 mars 1935 jusqu'à présent, le droit resta à 3 p. 100, sauf que les pays britanniques et les pays signataires d'un traité comme ci-dessus en furent exonérés.

M. Graham:

D. Les Etats-Unis étaient exclus?—R. Oui.

M. Leader:

D. Ce droit d'accise de 3 p. 100 grevait-il les instruments fabriqués au pays?—R. Ceux-ci étaient exonérés du droit d'accise.

M. Graham:

D. Voudriez-vous dire au Comité comment s'établissait le droit d'accise spécial?—R. Il était calculé sur la valeur à l'acquitté des instruments ou des pièces détachées au moment de l'importation.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. Leader:

D. Savez-vous si, lorsque l'impôt à la vente de 6 p. 100 disparut sur les instruments aratoires, le prix de ceux-ci furent réduits en proportion?—R. Je regrette de ne pouvoir vous renseigner.

M. LEADER: Le Comité aurait intérêt à savoir si nous avons bénéficié de la disparition du droit, si c'est le consommateur ou le manufacturier qui en a bénéficié.

Le PRÉSIDENT: L'impôt sur la vente figurait à tant sur la facture.

M. TOMLINSON: Au détail.

Le TÉMOIN: La loi le prévoit jusqu'au 1er janvier 1924. Mais l'impôt à la vente ne subsista sur les instruments aratoires que pendant les trois mois qui suivirent.

Le PRÉSIDENT: En effet. Si nous mettons ces données au compte rendu ce matin, c'est afin de pouvoir remonter aux origines. Nous pourrions ensuite rechercher les modifications apportées dans les prix durant la période et connaître les motifs de changement ou non.

M. LEADER: Cette recherche est possible, je suppose. Mais si M. Nauman avait ces données, elles paraîtraient à côté de celles-ci, et le contrôle deviendrait très facile.

Le PRÉSIDENT: Impossible de verser tout de suite les données en question au compte rendu. Nous ne les avons pas.

M. Beaubier:

D. Quelle est la valeur déclarée, pour l'application des droits, d'une lieuse fabriquée cette année, disons?—R. Mon service l'ignore, à mon grand regret. L'un des témoins qui me suivront pourra probablement vous renseigner.

M. ROBICHAUD: Le traité de commerce canado-américain exempté-t-il un tel instrument du droit d'accise?

Le PRÉSIDENT: Non.

Le TÉMOIN: Pardon?

M. ROBICHAUD: Cet instrument serait-il exempt du droit de 3 p. 100?

Le TÉMOIN: Non, monsieur. Ce droit s'applique encore à l'article d'importation américaine.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Nauman.

Le témoin se retire.

Voici l'état sur lequel M. Nauman a fondé son témoignage:

TAUX DE L'IMPÔT SUR LA VENTE DES ACHATS ET VENTES D'INSTRUMENTS
ARATOIRES DES MANUFACTURIERS

	Matières consommables		Matières premières, bois excepté		Bois		Instruments achevés ou pièces de rechange vendus aux marchands ou consommateurs ou importés par eux	
	Domes- tiques	Impor- tées	Domes- tiques	Impor- tées	Domes- tique	Impor- té	Domes- tiques	Impor- tés
	%	%	%	%	%	%	%	%
19 mai 1920 au 16 juin 1920.....	1	1	1	1	1	1	1	1
17 juin 1920 au 9 mai 1921.....	1	1	1	1	1	1	2	2
10 mai 1921 au 23 mai 1922.....	1½	2½	1½	2½	2	3	3	4
24 mai 1922 au 31 décembre 1923	2¼	3¾	2¼	3¾	3	4½	4½	6
1er janvier 1924 au 10 avril 1924.	6	6	Nil	Nil	Nil	Nil	6	6
11 avril 1924 jusqu'à présent...	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil

DROIT D'ACCISE SPÉCIAL (applicable à l'article importé seulement)—

2 juin 1931 au 6 avril 1932.....	1%	toute provenance
7 avril 1932 au 18 avril 1934.....	3%	toute provenance
19 avril 1934 au 22 mars 1935.....	3%	(Voir exception)
23 mars 1935 jusqu'à présent.....	3%	(Voir exception)

EXCEPTION—Les marchandises dont l'importation était permise sous le régime de la préférence britannique ou en vertu des accords de commerce conclus entre le Canada et les autres pays de l'Empire n'acquittèrent que 1½% de droit du 19 avril 1934 au 22 mars 1935; ces marchandises furent exonérées du droit à compter du 23 mars 1935.

M. GRAHAM: Afin de pouvoir libérer les témoins brefs, je vais appeler M. Allen, je crois.

[M. V. C. Nauman.]

Le PRÉSIDENT: M. Allen est du même service. Il va nous renseigner sur l'application des drawbacks.

LEONARD E. ALLEN est appelé.

Le président:

D. Monsieur Allen, veuillez décliner au Comité vos noms et votre état. Vous lui transmettez ensuite les données que vous avez préparées.—R. Monsieur le président, je m'appelle Leonard E. Allen et je suis chef du service des drawbacks au ministère du Revenu national. Je dirai tout d'abord que le drawback sur les instruments aratoires ne s'applique jamais à l'impôt de consommation ni au droit d'accise. Il s'applique uniquement aux droits sur les matières importées entrant dans leur fabrication. Mes notes se rapportent aux numéros 1027 et 1057 du Tarif. Le numéro 1027, adopté le 24 mai 1922, accorde un drawback de 30 p. 100 sur les matières, y compris toutes les pièces inachèvement, entrant dans la fabrication des marchandises énumérées aux numéros du Tarif concernant les instruments aratoires, tels que les numéros 447, 448b et 591. Remarquez que le drawback vise uniquement les droits acquittés sur les matières importées par le manufacturier. Ce numéro fut modifié le 11 avril 1924.

M. GRAHAM: Quel était le montant du drawback?

Le TÉMOIN: 30 p. 100. Ce numéro fut modifié dans le sens suivant le 11 avril 1924: "Matériaux, lorsqu'ils sont employés par les manufacturiers de fonte de fer malléable ou d'arbres de couche en acier servant exclusivement à la fabrication des articles désignés aux numéros 444, 446, 446b, 447, 448 et 591, tous des numéros concernant les instruments aratoires, 80 p. 100 de drawback".

M. GRAHAM: Avez-vous dit le 11 avril 1934 ou 1924?

Le TÉMOIN: 1924. Le numéro fut de nouveau modifié dans le sens suivant le 2 mai 1930: "Matériaux, lorsqu'ils sont employés par les manufacturiers de fonte de fer malléable ou d'arbres de couche en acier servant exclusivement à la fabrication des articles désignés aux numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o, et 439c, tous des numéros concernant les instruments aratoires, 80 p. 100 de drawback".

Les drawbacks payés au cours des deux dernières années financières s'élèvent à \$1,818 pour 1934-35 et à \$2,699.67 pour 1935-36. Ce numéro est encore en vigueur.

Numéro du Tarif 1057, adopté par le décret du conseil C.P. 1345, du 5 août 1924—80 p. 100 de drawback; dans la Loi modificative du Tarif douanier de 1927, il était rédigé ainsi: "Matériaux, lorsqu'ils servent à la fabrication d'articles dont l'admission est permise par le numéro 442 du Tarif, lorsque lesdits articles sont vendus à des manufacturiers pour être employés tels que spécifiés dans ledit numéro, 80 p. 100 de drawback". Voici le drawback payé sous le régime de ce numéro au cours des deux dernières années financières: \$1,580.65 en 1934-35, et \$1,609.58 en 1935-36.

M. Perley:

D. Vous avez dit que ce numéro est entré en vigueur en 1924?—R. Oui.

D. Dites-nous le montant du drawback.—R. En 1924?

D. En 1925-26?—R. Je n'ai pas cette donnée.

M. GRAHAM: Pourriez-vous nous l'avoir?

Le TÉMOIN: Oui.

M. Perley:

D. Avez-vous les montants pour les numéros précédents, 409a, etc.?—R. C'est le numéro relatif à l'importation?

D. Oui.—R. Non. Seuls les drawbacks sont de notre ressort. Il s'agirait du montant des importations désignées à ces numéros-là.

D. Avez-vous le montant des drawbacks?—R. Pour 1924?

D. Oui.—R. Il faudrait le calculer.

M. Bertrand:

D. Vous pourriez le faire pour le Comité, n'est-ce pas?—R. Assurément. Il existe, en outre, un autre drawback de 99 p. 100 des droits payés à l'exportation. C'est-à-dire le manufacturier d'instruments aratoires, ou de tout autre article, qui importe des matériaux et qui exporte son produit à l'étranger, obtient un drawback de 99 p. 100 des droits acquittés sur les matériaux importés, lorsque ceux-ci sont travaillés dans son usine puis exportés.

M. Donnelly:

D. Avez-vous des chiffres?—R. Au sujet du drawback de 99 p. 100?

D. Oui.—R. Peut-être. J'ai dans mon calepin des chiffres pour 1921-22 à 1928; c'est à peu près \$416,000 pour 1921-22.

M. WARD: Combien a-t-on versé aux manufacturiers ou quel est le montant qu'on leur a remboursé?

Le TÉMOIN: Combien a-t-on versé aux manufacturiers?

M. DUPUIS: C'est-à-dire pour des matières premières.

Le TÉMOIN: Pour des matières premières.

M. JOHNSTON: Quel est le montant pour 1928?

Le TÉMOIN: Pour 1928, le montant est de \$138,000.

M. GRAHAM: Je prierais M. Allen de nous lire ses chiffres.

Le TÉMOIN: 1921-22, \$416,697.65; 1922-23, \$371,272.46; 1923-24, \$225,248.37; 1924-25, \$184,269.82; 1925-26, \$204,114.87; 1926-27, \$74,533.77; 1927-28, \$138,586.56.

M. BERTRAND: Combien a-t-on versé après 1928?

Le TÉMOIN: Le calcul n'a pas été fait.

Le PRÉSIDENT: Va de soi, ces drawbacks visent des numéros précis du Tarif? Ils ne s'appliquent, pour ainsi dire, qu'aux matières premières susceptibles d'entrer dans la fabrication des instruments ou d'être réexportées; mais le taux de droit courant sur la matière première s'établit à 6 ou 7 p. 100. Or, certains numéros du Tarif comportent un droit de drawback égal aux montants que vous avez cités tantôt: à peu près 30 p. 100 et 80 p. 100, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Le drawback de 30 p. 100 a été modifié; le drawback de 80 p. 100 vaut actuellement pour les deux numéros 1027 et 1057.

Le PRÉSIDENT: Dites-moi ce que visent ces deux numéros?

Le TÉMOIN: Ils visent tous les matériaux servant à la fabrication des articles désignés dans tous ces numéros du Tarif. Je vous les ai cités: faucheuses, lieuses, semoirs, charrues, etc.

M. GOLDING: Avez-vous le montant du drawback accordé au numéro 442 pour usage ultérieur?

Le TÉMOIN: Le numéro 442 du Tarif vise les importations. Il énumère certains instruments aratoires dont l'importation est permise contre certains taux de droit cités. Or, nous accordons un drawback de 80 p. 100 sur les matériaux importés entrant dans la fabrication de ces instruments au Canada.

M. CLEAVER: Pourquoi le drawback est-il plus élevé pour la réexportation que pour notre commerce intérieur? Risqueriez-vous une opinion?

Le TÉMOIN: Va sans dire, le drawback à l'exportation a pour objet de mettre le manufacturier sur un pied d'égalité avec son concurrent à l'étranger. Le

[M. L. E. Allen.]

drawback à la réexportation vient en aide au fabricant. Le drawback au commerce intérieur vient en aide au consommateur.

M. WARD: Le drawback ne s'applique pas aux marchandises consommées au pays.

M. CLEAVER: Oui, le drawback au commerce intérieur s'y applique, mais il ne s'y applique pas à la réexportation, et il est plus élevé dans ce dernier cas. Apparemment, le sort de nos manufacturiers nous intéresse plus que celui de nos consommateurs.

Le TÉMOIN: Il va de soi que le drawback de 99 p. 100 s'applique à tout manufacturier canadien.

M. CLEAVER: Mais à la réexportation seulement.

Le TÉMOIN: En effet.

M. CLEAVER: Le drawback ne joue pas pour l'article vendu au pays.

Le TÉMOIN: Non, mais le texte ne porte pas précisément sur les instruments aratoires; c'est un règlement d'ordre général.

M. Graham:

D. Depuis quand date ce drawback de 99 p. 100, vous rappelez-vous?—R. Il remonte à 1878.

D. Ma foi!—R. Oui. Il fut modifié en 1904.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons plus rien à demander à M. Allen, je crois. Monsieur Allen, nous vous remercions de vos renseignements. Vous vous tiendrez à notre disposition, je suppose, au cas où nous aurions encore besoin de vous?

Le TÉMOIN: Comptez sur moi.

Le PRÉSIDENT: Je vais maintenant appeler M. Younger.

M. GRAHAM: M. Younger a un assez long mémoire à nous lire, tandis que celui de M. Richards est très bref. Nous ferions peut-être mieux d'entendre d'abord M. Richards.

Le PRÉSIDENT: Soit. Nous allons prier M. Richards de nous renseigner au sujet de l'application du droit de dumping.

EDWARD H. RICHARDS est appelé.

Le président:

D. Vous avez des renseignements à communiquer au Comité sur le droit de dumping, monsieur Richards?—R. Oui.

M. Graham:

D. Quel poste occupez-vous, monsieur Richards?—R. Je suis estimateur des douanes du Dominion.

D. Depuis combien de temps êtes-vous au ministère du Revenu national?—R. Depuis vingt-quatre ans.

D. Le Comité cherche à se renseigner au sujet de l'industrie des instruments aratoires depuis que vous vous y intéressez, surtout à partir de 1913. De quelle façon a-t-on appliqué l'article 6 de la Loi des douanes, ayant trait à la juste valeur marchande? C'est bien là l'article en question, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Et quel est l'autre article?—R. L'article 6 de la Loi des douanes a trait au dumping. Puis il y a certains articles de la Loi des douanes qui déterminent la valeur pour fins de droits, ou la juste valeur marchande.

D. Veuillez exposer au Comité l'application de ces articles à l'importation d'instruments ou de pièces détachées d'instruments dans ce pays au cours de la période.—R. L'article 35 de la Loi des douanes, dans sa rédaction actuelle, a changé plusieurs fois de numéro au cours de cette période. C'est l'article qui dit

que lorsqu'un droit est perçu à la valeur sur les effets importés au Canada, leur valeur imposable est la juste valeur marchande de ces effets, lorsqu'ils sont vendus pour la consommation locale sur les principaux marchés du pays d'où ils ont été exportés directement et à l'époque de leur exportation directe au Canada. Je ne cite pas, je paraphrase. Puis d'autres dispositions furent insérées dans la Loi des douanes au cours des années qui suivirent, telles que l'article 36 actuel qui stipule à l'alinéa 2 que dans des cas désignés, la valeur imposable ne sera pas inférieure au prix de revient effectif plus les majorations raisonnables prévues par la loi pour frais de vente et bénéfice.

D. Cet article vise-t-il les instruments aratoires?—R. Oui, il vise toutes les importations. Après détermination de la valeur—et durant presque toute cette période l'article 35 actuel a été le seul qui nous a guidés—à la suite d'un examen des registres de ventes des divers exportateurs, c'est alors que l'article relatif au dumping entre en jeu. Cet article prévoit l'application du droit spécial advenant le cas où le prix de vente à l'acheteur canadien est inférieur à la juste valeur marchande déterminée de la façon prévue dans la Loi des douanes.

M. Johnston:

D. Qui détermine la juste valeur marchande?—R. Le ministère, et les estimateurs.

D. De quelle façon?—R. En examinant d'abord les registres de ventes de l'exportateur, afin de déterminer le prix de vente régulier sur les marchés du pays exportateur.

M. Donnelly:

D. Vous parcourez ces pays?—R. Mais oui; certains de nos fonctionnaires sont établis à l'étranger. Pour ne citer qu'un exemple, nous avons des bureaux à Chicago, soit au cœur même de l'industrie américaine des instruments aratoires.

M. Graham:

D. De quel article avez-vous parlé en dernier lieu, monsieur Richards?—R. De l'article relatif au dumping?

D. Oui.—R. L'article 6 du Tarif des douanes.

M. Dupuis:

D. Nous citeriez-vous un exemple? Posons le cas d'une faucheuse vendue par un fabricant américain sur laquelle votre ministère impose un droit additionnel appelé droit de dumping... —R. Tout d'abord et de façon générale, la juste valeur marchande est déterminée par le prix de vente au commerce; c'est-à-dire, il n'existe qu'une seule catégorie générale de ventes au commerce aux Etats-Unis. Vous pensez aux Etats-Unis, je suppose?

D. Oui.—R. Il n'existe qu'une seule catégorie générale d'acheteurs dans le commerce aux Etats-Unis, et ce sont les marchands.

D. Le marchand canadien?—R. Non, je parle des Etats-Unis.

M. Evans:

D. Vous basez la valeur sur le prix facturé?—R. Non. La loi dit qu'il faut déterminer la valeur réelle, sans tenir compte du prix facturé. La facture n'est donc pas l'élément déterminant.

D. Du prix de vente?—R. Non, c'est plutôt la juste valeur marchande du produit vendu au consommateur du pays exportateur.

M. Ross:

D. Le prix du catalogue?—R. Oui, le prix du catalogue moins les escomptes prévus.

[M. Edward H. Richards.]

M. Graham:

D. Au cours de la période qui s'est écoulée entre 1913 et la législature actuelle, sur quoi a-t-on basé la juste valeur marchande des instruments importés dans notre pays?—R. Du prix régulier au marchand nous soustrayons 12½ p. 100 d'escompte pour arriver à un niveau pour le commissionnaire.

D. L'hypothèse étant posée qu'il n'y a pas de commissionnaires dans cette industrie au pays?—R. Il n'y en a pas.

D. Une réduction du prix du distributeur est l'élément déterminant?—R. Du prix du marchand.

D. De 12½ p. 100? A vos yeux, c'est là le prix raisonnable du commissionnaire?—R. Et ce niveau valut, à quelques variations près, pour tous les exportateurs jusqu'à récemment.

D. Quel changement a-t-on apporté récemment?

M. Ward:

D. Qui appelez-vous les marchands?—R. Règle générale, le marchand est le représentant commercial ou celui qui achète en premier du fabricant. C'est le marchand local dans un district qui s'approvisionne habituellement à l'entrepôt ou au bureau régional du fabricant.

M. McKenzie:

D. Le marchand attitré du fabricant?—R. Attitré dans un certain district.

M. Mitchell:

D. Nous lui donnons le titre d'agent dans ce pays.—R. Peut-être.

M. Graham: |

D. Pour préciser, durant toute cette période, de 1913 jusqu'à récemment...—R. Oui.

D. ...c'est le prix du marchand moins 12½ p. 100...—R. Oui.

D. ...que le ministère a établi pour la juste valeur marchande?—R. Oui.

M. Cleaver:

D. Comment êtes-vous arrivés à 12½ p. 100?—R. Cela dépasse ma mémoire. C'est le niveau qui fut établi, sans doute après une enquête menée avec soin parmi les acheteurs du commerce qui existaient alors, parfois des commissionnaires dans des territoires non organisés des fabricants, et d'autres. Il se peut que le prix à ces commissionnaires ait constitué l'un des éléments déterminants. Comme je n'étais pas alors au ministère, je suis incapable de vous dire comment le ministère s'y est pris.

M. Graham:

D. Quel changement a-t-on apporté récemment?—R. Tout récemment, le ministère a adopté la coutume de reconnaître d'autres catégories inférieures d'acheteurs du commerce que celle des commissionnaires. Ce changement est prévu au bill n° 11, à l'étude, dans un amendement à l'article 41 de la Loi des douanes qui autorise le ministre à reconnaître toute catégorie d'acheteur du commerce approprié aux circonstances de chaque cas.

D. C'est-à-dire, il peut s'agir du prix de ce marchand-là ou du prix du distributeur ou de tout escompte accordé sur ces prix-là?—R. Oui. Le résultat pratique serait d'autoriser l'octroi au distributeur d'un escompte encore plus élevé que celui accordé au commissionnaire, car le distributeur au Canada pourrait se trouver dans la nécessité d'approvisionner le commissionnaire au Canada.

M. Ward:

D. Faut-il entendre que l'importateur canadien qui achète des instruments aux Etats-Unis ne traite pas directement avec le fabricant?—R. Oh! certes.

M. Dupuis:

D. Il achète du marchand?—R. Non.

M. Ward:

D. Monsieur Richards, vous ne parlez que du marchand, comme si nos importateurs achetaient de lui.

Le PRÉSIDENT: Il a employé le terme marchand pour établir le prix aux Etats-Unis de l'instrument que nous pourrions désirer importer.

M. WARD: C'est là justement le point, monsieur le président. Le consommateur canadien en souffre si le droit de dumping frappe non pas le prix du fabricant, mais le prix du marchand, parce que l'impôt est prélevé à chaque étape de la distribution au Canada.

Le PRÉSIDENT: Il va sans dire qu'il n'appartient pas à M. Richards de se prononcer sur l'opportunité ou l'inopportunité du principe du droit de dumping. Tout ce que nous lui avons demandé, c'est de nous dire comment joue le droit de dumping et de nous faire connaître le principe dont s'inspire la fixation des valeurs imposables.

M. WARD: C'est ce que je veux faire ressortir...

Le TÉMOIN: Peut-être devrais-je m'expliquer un peu plus à fond. Je m'efforçais d'expliquer le niveau de la valeur imposable à l'importation en posant l'hypothèse que l'importateur canadien est le commissionnaire, car il l'est véritablement, il est généralement la succursale du fabricant exportateur, et il est autorisé à importer au niveau du marchand moins $12\frac{1}{2}$ p. 100 d'escompte, comme s'il était un commissionnaire.

M. Cleaver:

D. Avant que vous passiez à autre chose, permettez-moi une question. Je suis peut-être obtus, mais je veux être sûr. Dois-je comprendre que le ministère, en fixant la valeur arbitraire, fixe à $12\frac{1}{2}$ p. 100 seulement l'écart entre le prix de vente normal aux Etats-Unis?—R. Au marchand.

D. Oui, à n'importe qui. Appelez-le comme vous voudrez.—R. Non, au marchand.

D. Combien accorde-t-on pour la commission sur la vente, les frais de perception dans les ventes à tempérament, et le reste? Combien accorde-t-on pour le prix de vente normal aux Etats-Unis en fixant la valeur imposable?

Le PRÉSIDENT: Pardon. Je me demande si nous posons le problème comme il faut. Prenons Winnipeg, par exemple, siège d'une agence de l'International Harvester Company. En achetant des instruments à l'usine de Chicago, l'agence achète du centre de fabrication. Il s'agit uniquement d'un transfert.

M. CLEAVER: De combien la valeur imposable est-elle inférieure au prix de vente normal aux Etats-Unis?

Le PRÉSIDENT: Voici où je veux en venir: le ministère des Douanes, me semble-t-il, traite l'agence de Winnipeg comme il traite l'agence ou le distributeur aux Etats-Unis, et lui accorde $12\frac{1}{2}$ p. 100 d'escompte.

Le TÉMOIN: Sur le prix acquitté par le marchand sur le marché intérieur.

M. CLEAVER: Dites-moi l'écart entre le prix à la consommation fixé pour la valeur imposable? De combien en pourcentage ce prix est-il inférieur au prix à la consommation aux Etats-Unis?

[M. Edward H. Richards.]

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi d'inviter M. Macdonald à dire son mot. Il a suivi ceci d'assez près.

M. MACDONALD: Cette affaire a une portée très nette sur la question que j'ai effleurée ici au comité il y a quelques jours: le prix qu'une des grandes compagnies canadiennes paie à l'importation comparé au bénéfice considérable qu'elle encaisse. Voici comment je vois la question: j'ai approché l'*International Harvester Company* samedi dernier à Winnipeg. Supposons qu'une lieuse se vende \$270 à Winnipeg; ce prix comprendrait aussi le transport et la commission de l'agent. La compagnie réaliserait \$220 net. Si je comprends bien les témoignages, le prix du marchand serait \$270 moins la commission de l'agent, soit 17 p. 100 sur \$270 en chiffres ronds. A mon idée, l'importateur de l'instrument en question acquitterait donc le droit sur \$270 moins la commission normale du marchand, qui est de 17 p. 100, moins 12 p. 100, ce qui veut dire que la *John Deer Company*, l'agence canadienne de la *John Deer Company*, reçoit 12½ p. 100 pour la distribution au dire du témoin.

M. DUPUIS: Quand le droit de dumping entre-t-il en jeu?

M. MACDONALD: D'après moi, cela fixe simplement la valeur imposable, et si la valeur est inférieure—par exemple, à supposer que l'instrument se vende au marchand, moins la commission, à \$100.

M. Donnelly:

D. Supposons qu'un cultivateur de mon comté se rende aux Etats-Unis et y achète pour \$270 l'instrument dont il est question, une lieuse. Il le paye \$250 et l'apporte au pays; acquitte-t-il le droit sur \$250 ou sur \$270?—R. Il aurait à acquitter la différence entre son prix d'achat et la juste valeur marchande sur le marché de consommation.

D. Mais c'est lui qui est l'usager. L'importateur à Regina reçoit 17½ p. 100 d'escompte sur \$270, puis il acquitte un droit de 12½ p. 100 sur la balance. Or, si un cultivateur habitant près de la frontière se rend aux Etats-Unis et y achète une lieuse dont le prix ordinaire à Regina est de \$270, supposons qu'il la paie \$250 et se fasse remettre une facture pour ce montant, calculez-vous le droit sur \$250 ou sur \$270?—R. La juste valeur marchande à Regina n'influe en rien sur la valeur imposable. C'est la juste valeur marchande sur le marché de consommation en quantité égale et dans des conditions semblables dans le pays d'exportation, les Etats-Unis.

D. Pas à l'agent ni à nul autre?—R. Si l'importateur est l'usager, sa valeur sera le prix que paie l'usager aux Etats-Unis.

D. En d'autres termes, vous lui imposez un droit de 17½ p. 100, et le 12½ p. 100 que vous donnez à la compagnie ne va pas au consommateur?—R. Précisément.

M. Cleaver:

D. Voulez-vous tâcher de répondre à ma question? Je crois comprendre que la valeur imposable est déterminée par la juste valeur marchande dans le pays d'origine. A combien au-dessous de la juste valeur marchande dans le pays d'origine fixeriez-vous la valeur imposable?—R. Pas du tout. C'est la juste valeur marchande.

D. En ce cas, de combien est-elle inférieure à ce que le consommateur paie dans le pays d'origine?—R. Les divers escomptes en cours dans ce pays.

D. Alors pourriez-vous expliquer au comité une erreur d'environ 100 p. 100 effectivement commise à votre ministère au sujet des instruments aratoires; c'est-à-dire, des témoignages rendus devant la Commission des écarts de prix nous apprennent qu'à cause de la valeur imposable que vous avez fixée, les succursales canadiennes des compagnies américaines doivent acquitter 10 à 15 p. 100 de droits de plus.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je demande qu'on me montre ces témoignages. Je ne sais pas très bien. J'ignore tout à ce sujet.

M. GRAHAM: Je puis peut-être obtenir quelques éclaircissements.

M. Graham:

D. Qu'arriverait-il si l'importateur canadien ne pouvait acheter dans le pays voisin des marchandises au-dessous de la juste valeur marchande fixée par votre ministère? Qu'arriverait-il? Quelle sanction lui serait-il imposée?—R. Il aurait à acquitter la différence entre le prix d'achat et la juste valeur marchande.

Le président:

D. A défaut de quoi vous appliqueriez le droit de dumping?—R. Oui. Ce n'est que lorsque le prix est inférieur à la juste valeur marchande que le droit de dumping entre en jeu.

D. Ce n'est que lorsque le prix est inférieur à la juste valeur marchande que vous fixez que vous appliquez ce que vous appelez votre droit de dumping?—R. Certainement.

Dans le premier cas, le profit du coût plus élevé de l'instrument irait à la compagnie mère; tandis que l'application du droit de dumping bénéficierait au ministère canadien du Revenu national.

M. Mackenzie:

D. Applique-t-on souvent le droit de dumping? Citez un pourcentage.—R. Pas pour la peine, pour la raison bien simple que les importateurs constituent habituellement des succursales de l'exportateur et ils paieraient sans doute à l'exportateur la valeur fixée par le ministère. Or, nous l'ignorons, il n'existe pas de moyen d'en calculer le montant pour la simple raison que le droit de dumping ne fait pas l'objet d'une comptabilité distincte ni d'une décomposition statistique.

M. Donnelly:

D. Si je comprends bien le témoin, le droit est calculé sur la valeur attribuée à l'article dans le pays d'origine, et cette valeur détermine le montant que doit verser l'importateur?—R. Oui.

D. Si c'est le consommateur qui importe, il acquitte le droit sur le prix de détail; si c'est l'agent, le droit est calculé sur le prix de gros ou prix spécial déclaré; en d'autres termes, une distinction est établie?—R. Les exigences inévitables de l'article 35.

D. Mais vous établissez une distinction: le marchand ou détaillant bénéficie d'un privilège spécial et il acquitte un droit moins élevé que le consommateur, lequel acquitte le plein droit.

M. Graham:

D. Monsieur Richards, tant que l'exportateur américain connaît les règlements du ministère qui servent de mesure pour fixer la juste valeur marchande, il facture l'importateur à ce prix, de sorte que le ministère n'en sait jamais rien, n'est-ce pas? Votre mesure a-t-elle été toujours la même de 1913 à 1936?—R. Oui, par rapport au prix de base à la fabrique américaine; elle n'a jamais varié.

D. Maintenant, la disposition—j'ignore depuis combien de temps elle existe—qui permet au ministre de fixer ou régler la juste valeur marchande imposable, un prix arbitraire, si le désordre règne dans l'industrie ou en face d'autres conditions qui en motivent l'application, a-t-elle jamais été invoquée durant cette période dans le cas des instruments aratoires?—R. Non.

D. Rien d'autre chose que la juste valeur marchande?—R. Non.

D. A-t-on jamais appliqué le droit de dumping aux instruments aratoires?—Non.

[M. Edward H. Richards.]

M. GRAHAM: Voilà votre point éclairci, monsieur Cleaver.

M. CLEAVER: Oui, mais j'aimerais que le témoin pût nous expliquer l'erreur effectivement commise à cause de la décision du ministère, lorsque la compagnie mère factura aux succursales canadiennes des instruments à un prix bien supérieur à celui qu'elle voulait, afin de s'épargner ce droit de dumping, au détriment du cultivateur canadien.

M. GRAHAM: M. Richards est fonctionnaire. Il est donc tout naturel qu'il ne tienne pas à se prononcer sur la sagesse ou non de ces actes, pas plus d'ailleurs que sur les interprétations qu'on en a tirées. Je veux être juste à l'endroit de ce témoin, dont le seul rôle ici est de nous aider à rechercher les faits.

Le PRÉSIDENT: Va sans dire, M. Richards ignore tout à fait le cas qui vous occupe.

M. CLEAVER: L'erreur en question est due à une règle adoptée par son ministère. Le témoin vient de ce ministère; il doit donc savoir.

Le PRÉSIDENT: D'après ce que M. Richards a dit tantôt, concédant pour le moment que vous êtes dans le vrai, il est fort possible que ni lui ni le ministère n'aurait aucun motif de le reconnaître, pour la raison bien simple que les compagnies elles-mêmes, se rendant compte de l'usage au ministère de calculer la valeur imposable sur la juste valeur marchande ont facturé leurs produits, à leur connaissance, à la juste valeur marchande ou la valeur pour fins de droit.

M. GOLDING: Un instant, monsieur le président, tâchons d'y voir clair. M. Donnelly a posé l'hypothèse du cultivateur qui va acheter en personne un instrument aux Etats-Unis. Or, si ces compagnies ont des agences au Canada, vendent-elles directement au cultivateur ou à l'agence? Quoi qu'il en soit, est-il permis au cultivateur, au lieu d'acheter à l'agence de son voisinage au Canada, d'aller acheter de la compagnie aux Etats-Unis?

M. DONNELLY: Assurément. Des cultivateurs de nombreux endroits de la frontière pourraient se rendre aux Etats-Unis et y acheter d'un marchand sans que celui-ci se préoccupât de ce qu'il vint du Minnesota ou du Montana, du Manitoba ou de la Saskatchewan. De fait, le marchand abaissera son prix pour du comptant.

Le PRÉSIDENT: Procédons par ordre, messieurs.

M. GOLDING: Vous trouveriez de ces cas.

M. NEEDHAM: Je ne crois pas que le cas vaille ici. Je connais de nombreux cas de clients qui se sont rendus en Ontario—je connais un homme qui est allé acheter un cabriolet à Toronto. Il comptait l'avoir à bien meilleur marché, mais on lui cota le même prix que dans son village, et ce n'est que lorsque nous reçûmes un chèque pour la commission que nous apprîmes la transaction. Le cabriolet fut acheté à Toronto.

M. EVANS: Mais l'article dont il est question fut acheté outre-frontière.

M. NEEDHAM: Il en serait de même. Les compagnies protègent leurs agents.

Le PRÉSIDENT: Le cas que vous citez ne se compare guère à celui d'un achat effectué aux Etats-Unis. D'autres questions?

M. Dupuis:

D. Je voudrais qu'on m'expliquât le cas que voici. Quelqu'un se rend aux Etats-Unis et y achète une faucheuse chez un marchand. Disons que la juste valeur marchande de cette faucheuse aux Etats-Unis est de \$75, et que pour l'exporter au Canada le marchand en abaisserait le prix à \$60. Je crois comprendre que votre ministère voudrait savoir le prix ordinaire de l'instrument aux Etats-Unis, et qu'il calculerait le droit sur cette juste valeur marchande?—R. Si \$60 était le prix du catalogue—et le prix est habituellement celui du catalogue—au marchand ou représentant, alors le fabricant exportateur peut l'indiquer sur sa facture et transmettre l'escompte de 12½ p. 100 à sa succursale ou maison de commission au Canada, et le ministère de la Douane s'en déclarerait satisfait.

D. Et le droit de dumping serait imposé sur le plein prix, ou seulement sur la différence entre \$60 et \$75?—R. Sur la différence entre \$60 et le prix de vente effectif à d'acheteur au Canada.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions, messieurs?

M. NEEDHAM: Vous avez dit que mon exemple ne vaut pas. Je puis vous citer le cas précis de l'achat d'une voiture à Flint. L'acheteur ne peut se faire livrer sa voiture avant d'avoir fourni tous les renseignements sur son compte—il vaut dans ces deux cas, l'un dans l'Ouest, l'autre en Ontario.

Le PRÉSIDENT: J'en conviens avec vous, monsieur Needham. Je ne mets pas en doute la véracité du cas que vous citez, mais l'achat à Toronto d'un cabriolet à livrer dans l'ouest du Canada ne peut être comparé à l'achat aux Etats-Unis d'un instrument à livrer au Canada, étant donné surtout les applications, non seulement des droits douaniers ordinaires, mais aussi du droit de dumping. A mon avis, les cas ne sont pas du tout à comparer.

M. NEEDHAM: Que ce soit aux Etats-Unis ou au Canada, j'affirme que les fabricants protègent leurs agents.

Le PRÉSIDENT: Passe.

M. DONNELLY: Le fait est que vous n'importez pas les instruments des Etats-Unis, parce que vous ne le pouvez pas. Après avoir acquitté le droit, l'instrument vous revient plus cher que si vous l'aviez acheté au Canada.

M. GOLDING: Si les gens ont pris l'habitude d'aller acheter leurs instruments aux Etats-Unis, à l'insu des agents et de la douane, une enquête s'impose.

M. DONNELLY: La douane le sait.

M. WARD: Peut-être le témoin parle-t-il sans savoir ce qui se passe à certains bureaux de la douane du pays. Il n'y a pas bien longtemps, un de mes électeurs me fit demander à un bureau de la douane. Il avait reçu une boîte de cigares des Etats-Unis. J'avais acheté aux Etats-Unis la même marque de cigares peu de temps auparavant, et j'en savais le prix exact. Le douanier imposa les cigares au double exactement du prix que j'en avais payé au détail aux Etats-Unis, et les cigares furent renvoyés au détaillant. Il ne s'agit que d'une boîte de cigares, il est vrai, mais une grave situation se révèle au sujet de la fixation de la valeur imposable — le prix était le double du prix de détail. Si je cite le cas, c'est parce qu'il peut aussi bien s'appliquer aux instruments aratoires ou autre chose.

Le PRÉSIDENT: Il faudra soulever la question à la Chambre, lorsque le ministre sera présent.

M. WARD: Puisqu'il est question en ce moment de la fixation des droits, j'estime que le point soulevé est pertinent.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, la question devrait plutôt faire l'objet d'un débat en Chambre, en présence du ministre, et nous devons nous en tenir plus à notre mandat.

Si c'est tout, laissez-moi vous remercier, monsieur Richards, en mon nom comme en celui du comité, des renseignements que vous nous avez communiqués ce matin.

Allons-nous appeler le témoin suivant, M. Younger?

LLOYD ROBERT YOUNGER est appelé.

Le président:

D. Veuillez citer vos noms et prénoms et dire au comité le poste que vous occupez au ministère.—R. Monsieur le président, je m'appelle Lloyd Robert Younger et je suis évaluateur reviseur à la section du tarif de la division des douanes.

[M. Lloyd Robert Younger.]

D. Veuillez nous lire votre exposé.—R. Notre service fut prié de faire un relevé des taux douaniers sur un certain nombre d'instruments et de machines agricoles, en traçant aussi l'historique des pièces entrant dans leur fabrication au Canada. Nous avons l'ordre de remonter jusqu'à 1913. J'ai préparé un état assez volumineux qu'exige, cependant, l'importance de l'enquête. Nous avons choisi les bineuses, les herces, les semoirs, les râtaux à cheval, les épanduses d'engrais, les voitures agricoles, les moteurs de traction et autres instruments et machines. Je crois pouvoir les grouper pour la plupart. En 1913, le taux de droit sur ces articles importés des Etats-Unis—quoique les autres tarifs soient également indiqués—était de 20 p. 100, et quelques instruments comme les coupe-ensilage, les voitures à roues et à patins acquittaient 25 p. 100.

M. Graham:

D. Et les écrémeuses?—R. J'en parlerai plus tard, si cela vous est égal.

D. C'est parfait.—R. Le 7 avril 1914, les faucheuses et les moissonneuses bénéficièrent d'un taux moins élevé, soit 12½ p. 100. Le 6 juin 1919, le taux sur certains articles comme les cultivateurs, les herces, les semoirs, etc., fut abaissé à 15 p. 100; plusieurs restaient à 20 p. 100 et plusieurs furent abaissés à 17½ p. 100. Le 24 mai 1922, de fortes réductions eurent lieu—non, je ne devrais pas dire de fortes réductions, peut-être. Certains furent ramenés de 15 p. 100 à 12½ p. 100, tandis que d'autres furent réduits à 20 p. 100. Les voitures agricoles furent réduites à 20 p. 100.

M. Graham:

D. Vous avez parlé auparavant d'une réduction?—R. Certains instruments furent réduits à 12½ p. 100.

D. Ah! oui.—R. Le taux de 15 p. 100 sur les cultivateurs, les herces, les semoirs, les râtaux à cheval et les épanduses d'engrais, fut abaissé à 12½ p. 100. Les faucheuses et les moissonneuses furent ramenées à 10 p. 100, les coupe-ensilage et les charrues à 15 p. 100, et les moissonneuses-batteuses et les batteuses à 15 p. 100. Puis, le 11 avril 1924, nouvelles réductions variant de 6 p. 100 sur les moissonneuses-batteuses et les faucheuses, à 7½ p. 100 sur les cultivateurs, les herces, etc., et à un maximum de 10 p. 100 sur les batteuses, les moissonneuses-batteuses, les voitures agricoles, etc. Ces taux subsistèrent lors des modifications tarifaires qui suivirent, c'est-à-dire celles de 1925 et de 1929, sauf qu'en 1929 les moissonneuses-batteuses furent abaissées à 6 p. 100. Le changement suivant eut lieu le 2 mai 1930. Les taux de droits subsistèrent pour la première moitié de la liste que voici, mais pour l'autre moitié: coupe-ensilage, charrues, voitures agricoles, batteuses, moissonneuses-batteuses, etc., le taux ne fut pas réduit sous le tarif général mais la franchise fut accordée sous le tarif de préférence britannique. Ce qui ramena les taux sensiblement applicables aux Etats-Unis à leur niveau de 1924. Le 17 septembre 1930, le taux de la préférence britannique ne fut pas modifié; le taux intermédiaire fut abaissé à 15 p. 100 sur toute la ligne; et le taux général fut fixé à 25 p. 100.

M. Dupuis:

D. Quel était-il auparavant?—R. Les taux généraux variaient entre 6 p. 100 et 10 p. 100.

D. Avant l'abaissement?—R. Avant le 17 septembre 1930. Le 1er janvier 1936, l'accord de commerce canado-américain abaissait ces taux à 12½ p. 100. Le 2 mai 1936, les résolutions budgétaires abaissaient le taux à 7½ p. 100.

M. Graham:

D. Jusqu'à la conclusion de cet accord, les Etats-Unis figuraient toujours au tarif général?—R. Oui. Et maintenant les écrémeuses. Elles ont joui de la

franchise de 1906 jusqu'au 13 octobre 1932, alors que la Conférence économique impériale imposa un taux de 25 p. 100 sous les tarifs intermédiaire et général. Ce taux s'applique encore aux Etats-Unis, car malgré le fait que ce pays jouit du traitement de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire un traitement différent de celui qui est accordé à la nation étrangère la plus favorisée, le taux est le même au tarif intermédiaire qu'au tarif général, de sorte qu'il n'y a pas de réduction.

M. Graydon:

D. Fabrique-t-on beaucoup d'écrémeuses au Canada?—R. J'ignore s'il s'en fabrique beaucoup, mais je sais qu'il s'en fabrique. Je ne sais pas qu'il soit nécessaire que j'entre dans les détails, mais je crois qu'il s'en fabrique à Hamilton. Je crois qu'il s'en fabrique ou qu'il s'en est fabriqué pendant des années à Renfrew, si je ne me trompe. Je ne puis l'affirmer au juste, car je ne parle que par ouï-dire.

M. Tomlinson:

D. Les écrémeuses figurent-elles encore au tarif intermédiaire?—R. Oui.
D. 25 p. 100?—R. Oui, 25 p. 100.

M. Graham:

D. D'autres machines et instruments que les écrémeuses sont-ils visés par l'accord d'Ottawa?—R. Aucun ne l'était.

D. Les écrémeuses seulement?—R. Oui.

D. Et à la suite de l'article 9 de l'accord d'Ottawa, en tant que les modifications de la différence sont concernées—avez-vous l'article 9?—R. Oui, je l'ai dans ma serviette.

D. Indiquez-nous brièvement le résultat.—R. La Grande-Bretagne reçoit la garantie d'un certain écart sur une période d'années, écart en vigueur pour toute la durée de l'accord, je crois. L'accord, qui a une durée de cinq ans, est entré en vigueur en 1932. Les cinq ans finissent en octobre prochain.

M. Dupuis:

D. Voilà pour l'écrémeuse. Et le fil de fer barbelé?—R. Je n'ai rien sur cet article. On m'a simplement prié de réunir certaines données, et c'est tout ce que j'ai.

M. Ward:

D. Importons-nous des écrémeuses de la Grande-Bretagne?—R. Je l'ignore.

Le PRÉSIDENT: Nous n'en avons pas encore importé un grand nombre de la Grande-Bretagne. Je crois que l'accord d'Ottawa de 1932 prévoyait le maintien d'une certaine différence entre le tarif intermédiaire et le tarif général.

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. TOMLINSON: On n'y peut rien changer.

Le PRÉSIDENT: On n'y peut rien changer, et il s'agissait des mêmes articles.

M. GOLDING: L'accord fixe pour cinq ans le droit sur certains articles.

Le PRÉSIDENT: Et la durée de l'accord étant de cinq ans, le droit en question est fixé pour ce nombre d'années.

M. GOLDING: Précisément.

Le PRÉSIDENT: Continuez, monsieur Younger.

M. GRAHAM: Permettez-moi de faire observer que le témoin n'a pas traité chaque article en particulier. Vous avez dû le remarquer. Pourrions-nous déposer ceci à titre de pièce?

[M. Lloyd Robert Younger.]

Le PRÉSIDENT: A mon avis, l'état devrait entrer au compte rendu, parce qu'il renferme une documentation précieuse. On y voit les modifications apportées chaque année à partir de 1913.

M. LEADER: C'est parfait.

Le TÉMOIN: Vais-je continuer?

Le PRÉSIDENT: Allez donc.

Le TÉMOIN: Les moteurs de traction acquittaient 20 p. 100 de droit en 1913. En 1918, les tracteurs agricoles d'une valeur de \$1,400 au maximum furent admis en franchise; les autres tracteurs, ceux dont la valeur était supérieure à \$1,400, restaient à 20 p. 100. Ce dernier taux fut abaissé à 17½ p. 100 en 1919. Les tracteurs d'une valeur ne dépassant pas \$1,400 sont restés francs de droit jusqu'à maintenant.

M. Motherwell:

D. Le droit d'accise de 3 p. 100 est-il imposé sur ce prix?—R. Oui.

D. Tous les instruments y sont assujettis?—R. Presque tous. C'est là un impôt à l'importation.

D. Il est prélevé sur toutes les importations?—R. Sur presque toutes. Mais il y a des exceptions. Les moteurs de traction les plus chers restèrent à 17½ p. 100 jusqu'au 2 mai 1930, alors que le taux fut abaissé à 15 p. 100. Le 17 septembre, 1930, le taux fut porté à 25 p. 100. L'accord de commerce canado-américain admit en franchise tous les moteurs de traction à combustion interne. Les résolutions budgétaires prévoient l'admission en franchise de tous les moteurs de traction à combustion interne de toute provenance.

Le président:

D. Les tracteurs de toute provenance sont-ils actuellement admis en franchise au Canada?—R. Oui, les tracteurs de toute provenance, aux termes des résolutions budgétaires.

D. Quelles résolutions budgétaires?—R. Celles du 2 mai 1936, c'est-à-dire, les résolutions actuelles. Va sans dire, les Etats-Unis ne sont pas visés, car ils jouissent de la franchise à partir du 1er janvier, aux termes de l'accord de commerce canado-américain.

M. Leader:

D. Je me demandais s'il ne s'agit pas là de moteurs mobiles. Les moteurs de traction n'entrent pas en franchise. J'ai cru qu'il ne s'agissait que des moteurs mobiles?—R. Non. Le numéro dit: "moteurs de traction à combustion interne". Seraient compris les Fordson ou les caterpillar et ainsi de suite, les petits comme les gros, dès qu'ils sont à traction mécanique, c'est-à-dire, qu'ils sont mus par l'électricité, l'essence et autres carburants.

M. Dupuis:

D. Pour la ferme seulement?—R. Non, pour tous les usages. Jusqu'à la conclusion de l'accord de commerce canado-américain, l'usage à la ferme était stipulé pour les moteurs de traction ne dépassant pas \$1,400 en valeur.

Puis j'ai présenté de la manière suivante la question des pièces de rechange: "En général, les pièces de rechange des instruments et machines ci-dessus mentionnés étaient au même taux que les articles dont elles formaient des pièces achevées, jusqu'au 17 septembre 1930, alors que les taux furent portés à 25 p. 100, lorsque le numéro 409q du tarif fut inclus dans le tarif maintenant l'ancien taux sur les pièces achevées de rechange, excepté ce qui suit". C'est-à-dire que, bien que les articles généraux laissent entendre que les cultivateurs, et le reste, fussent frappés d'un droit de 25 p. 100 pour leurs pièces achevées, on a inséré dans le tarif, le numéro 409q, qui maintenait les anciens droits douaniers, ceux qui étaient en vigueur avant le 17 septembre 1930.

Le président :

D. Au sujet des pièces de rechange?—R. Les pièces de rechange de ces machines.

D. On a maintenu le droit de douane moins élevé sur ces pièces de rechange, mais celles-ci étaient manufacturées par la même compagnie qui fabriquait la machine originale. N'est-ce pas limité à cela?—R. Dans cette période (en l'indiquant), c'est-à-dire du 25 mai au 13 octobre, je crois, cette restriction fut en vigueur en vertu des règlements prescrits par le ministre.

M. Dupuis :

D. Le 13 octobre 1930?—R. 1932. Entre mai et octobre le poste 409q fut interprété comme incluant "les pièces qui sont le produit ou la fabrication du manufacturier des instruments aratoires qui a fabriqué la machine pour laquelle les pièces sont importées pour rechange".

Le président :

D. En d'autres termes, durant cette période, les pièces de rechange de charrues, lieuses, gardes de tablier en toile et autres de même nature, faites par de petits fabricants aux Etats-Unis et autres pays et importées au Canada seraient frappées d'un droit de 25 p. 100 durant cette période?—R. Oui.

M. Dupuis :

D. Quel est-il maintenant?—R. Les droits sont surtout de 7½ p. 100, conformément aux résolutions budgétaires, selon la machine dont les pièces forment des parties achevées.

D. C'est en conformité des accords d'Ottawa?—R. Non. Conformément aux modifications du tarif présentées à la Chambre le 1er mai 1936. Dans les accords d'Ottawa les taux étaient réduits à 12½ p. 100 presque sur toute la ligne. Les pièces étaient encore importées en étant frappées de l'ancien droit conformément au numéro 409q, parce que ce dernier ne fut rayé que le 1er mai 1936.

D. Y a-t-il des manufacturiers de pièces d'instruments au Canada?—R. Naturellement, je dirai que les manufacturiers d'instruments aratoires eux-mêmes en fabriquent les pièces, d'une manière générale.

D. Y a-t-il quelque manufacturier de tracteurs au Canada?—R. Non. Je parlerai de cela plus tard. Nous n'avons jamais considéré les moteurs à combustion interne comme étant fabriqués au Canada. Non, jamais. Le ministère ne les regarde pas ainsi. Les écremeuses font exception à cette règle générale. Lorsque les écremeuses étaient admises en franchise, c'est-à-dire à dater de l'imposition du tarif actuel en 1906 jusqu'au 13 octobre 1932, le poste relatif aux écremeuses contenait une disposition touchant les boulons d'acier, mais il n'y en avait aucune concernant les pièces d'écremeuses, et elles étaient soumises au tarif régulier en vigueur à cette époque. Si c'étaient des pièces de machines elles portaient le taux du poste relatif aux machines en général; autrement, elles étaient frappées du droit concernant le matériel qui servait à leur fabrication, en certains cas finies.

M. Ross :

D. Durant cette période, a-t-on manufacturé des écremeuses au Canada?—R. Je ne crois pas.

M. McKenzie :

D. Quel était le droit en 1932, avez-vous dit?—R. Sur les écremeuses, 25 p. 100.

Le PRÉSIDENT: C'est le tarif général, admission en franchise de la Grande-Bretagne.

[M. Lloyd Robert Younger.]

M. Tomlinson:

D. Et ce droit sera en vigueur jusqu'à l'expiration des accords britanniques?

—R. Oui.

D. L'an prochain?—R. Oui. Puis, j'ai mentionné l'autre exception: le tracteur, je veux dire celui qui coûte plus de \$1,400. Lorsque le taux général du droit a été haussé sur les moteurs à combustion interne d'un prix élevé, on a inséré dans le numéro 409q une disposition maintenant l'ancien taux de 15 p. 100 sur les pièces de rechange. Le numéro 409q du tarif—relatif aux pièces de rechange—a été biffé le 2 mai de cette année, les pièces ayant été comprises dans les autres postes.

M. EVANS: Lorsque ce droit de 25 p. 100 a été imposé sur les écrémeuses en octobre 1932 en a-t-on haussé le prix?

Le TÉMOIN: Je l'ignore. Je suis prêt à répondre à n'importe quelle question touchant ce qui est arrivé au sujet des droits applicables aux marchandises, mais je ne tenterai pas d'en prédire l'effet.

M. McKenzie:

D. Vous seriez en état de dire d'où cet article a été importé, n'est-ce pas?

—R. Je suppose que l'on peut obtenir ce renseignement.

D. Mais vous ne sauriez répondre sur-le-champ?—R. Non.

M. JOHNSTON: Il est près d'une heure, et si M. Younger doit traiter un autre aspect de son sujet, nous ferions mieux d'ajourner.

M. BERTRAND: Combien de temps M. Younger prendra-t-il?

Le PRÉSIDENT: Un temps assez long.

Le TÉMOIN: Naturellement, la plus grande partie des pièces pour la fabrication sont comprises dans un seul numéro. Mais il y a d'autres numéros à mentionner.

Le PRÉSIDENT: Nous ferions peut-être bien de laisser M. Younger continuer, et nous donner un sommaire des articles dont il parle ici.

Le TÉMOIN: Je pourrais le faire rapidement.

Le PRÉSIDENT: Allez.

Le TÉMOIN: En ce qui concerne la fabrication des machines agricoles, du point de vue du tarif, le numéro 442 est celui en vertu duquel la masse des matériaux et des pièces pour la fabrication de ces articles sont importés et cités en partie plus loin avec les noms de certains instruments et machines déterminés, entre parenthèses, après le numéro du tarif auxquels ils se rattachent. On a toujours prescrit depuis l'adoption de ce numéro du tarif et de l'ancien numéro 442a que, en plus des matériaux affectés à la fabrication des produits, le poste comprend les outils, machines et autres articles d'outillage d'usine et marchandises réellement employées dans la fabrication des articles inclus dans le numéro, lorsqu'ils sont importés par les manufacturiers pour la fabrication exclusive de ces marchandises, mais que le numéro ne comprend pas les bâtiments ni les matériaux de l'usine, pas plus que ce qui sert à l'aménagement de ces bâtiments, tels que les appareils de plomberie, d'incendie, de chauffage ou d'éclairage, ni les fournitures de bureau. Vous remarquerez également d'après la clause conditionnelle que les marchandises qui jouissent de la franchise ou d'un droit inférieur à celui qui est mentionné dans ce numéro ne seront pas admises au taux spécifié dans le poste. Le numéro 442 du tarif a remplacé, le 2 mai 1930, l'ancien numéro 445a, qui fut inclus dans le tarif le 17 avril 1924, et qui est aussi mentionné plus bas avec les noms des instruments et machines déjà cités. Avant l'inclusion du numéro 445a du tarif il n'y avait pas d'article général de cette nature dans le tarif et, à part les numéros spéciaux qui seront mentionnés plus tard, les marchandises dans le but indiqué étaient soumises aux droits réguliers.

Si l'on importe du bois d'œuvre non dégrossi et s'il est admis en franchise, on se reportera au poste des articles en franchise, vu que c'est plus bas que le droit prévu au poste général.

Le numéro 442 est ainsi conçu:

Articles qui entrent dans le prix de fabrication des marchandises désignées aux numéros 409b (cultivateurs, herses, semoirs à graines, râtaux à cheval, épandeurs d'engrais), 409c (charrues), 409d (faucheuses moissonneuses, avec ou sans lieuses, moissonneuses avec batteuses-cribleuses), 439f (coupe-ensilages), 409j (batteuses-cribleuses), 439c (chariots de ferme, traîneaux de ferme), importés par les manufacturiers pour servir exclusivement, dans leurs usines, à la fabrication des marchandises désignées aux numéros ci-dessus.

Tarif de préférence britannique.....	5 p. 100
Tarif intermédiaire.....	6 p. 100
Tarif général.....	6 p. 100

C'est-à-dire 6 p. 100 des Etats-Unis et 5 p. 100 de la Grande-Bretagne. Le poste qu'il a remplacé et qui est venu en vigueur le 11 avril 1924, était le même en substance et portait les mêmes droits, savoir 5, 6, 6, et est appliqué depuis 1924.

M. GRAHAM: Et on l'a maintenu jusqu'à ce jour?

Le TÉMOIN: Jusqu'à l'heure actuelle. Il y a ici quelques postes spéciaux que je ne crois pas nécessaire de lire: le fer en gueuses, le fer laminé ou l'acier laminé en barres, et le reste. J'en ai esquissé l'historique.

La chaîne de Galle malléable, dont il est question dans le tarif depuis 1914, qui est employée par les manufacturiers d'instruments aratoires, et qui n'était pas imposable, a continué d'être admise en franchise jusqu'au 13 octobre 1932 —il s'agit encore ici de la conférence—alors qu'elle a été frappée d'un droit de 10 p. 100.

M. EVANS: Il y a eu une augmentation.

Le TÉMOIN: Elle était admise en franchise mais elle a ensuite été frappée d'un droit de 10 p. 100.

M. TOMLINSON: Ce droit est encore en vigueur?

Le TÉMOIN: Oui, de même que pour l'écrèmeuse. J'ai aussi une liste générale de matériaux que m'a remise l'avocat. J'ai fait l'historique de ces articles:

Bois de charpente non dégrossi, non autrement ouvré que scié ou ou refendu, et bois de charpente non autrement ouvré que raboté sur une seule face—en franchise...

jusqu'à ce jour; et bois de construction autrement ouvré que ci-dessus—25 p. 100 *ad valorem*, et ainsi de suite. J'ai parlé de la toile de coton, du coke de fonderie, de la houille et autres articles.

M. EVANS: Ce droit frappe-t-il toutes les espèces de bois d'œuvre ou seulement le bois dur?

Le TÉMOIN: Toutes les espèces excepté le bois de charpente non autrement ouvré, comme l'indique le poste, c'est-à-dire non autrement ouvré que scié ou refendu.

Le PRÉSIDENT: Vous feriez peut-être mieux de lire ces numéros.

Le TÉMOIN: La plupart de ces marchandises ont été incluses dans ce numéro de 6 p. 100, l'ancien 445a, lorsqu'il est venu en vigueur en 1924. Avant cette date, on a appliqué le tarif régulier, mais lorsque l'on a appliqué le poste spécial on a mis en force le droit de 6 p. 100.

[M. Lloyd Robert Younger.]

En ce qui concerne les écrémeuses, j'ai les articles pour la fabrication de cette machine lorsqu'elle était admise en franchise jusqu'à la date déjà mentionnée. Il y avait, je dirai, des postes de compensation pour la fabrication des écrémeuses. On lit:

Matériaux qui entrent dans la construction et qui font partie des écrémeuses, importées par les fabricants, pour servir exclusivement dans leurs usines, à la fabrication d'écrémeuses.

Ils étaient admis en franchise. Il y avait un poste correspondant pour les pièces manufacturées des écrémeuses. Ces postes sont encore en vigueur, c'est-à-dire que ce sont des postes de production générale, substantiellement les mêmes que le numéro 442 relatif à la fabrication des machines agricoles.

Bien qu'il y ait un numéro spécial dans le tarif touchant les articles employés dans la fabrication des tracteurs, je ne crois pas qu'il vous intéresse pour la raison que les dossiers du ministère montrent que les moteurs à combustion interne ne sont pas considérés comme fabriqués au Canada. Il est donc logique d'en conclure que si on ne les manufacture pas on n'utilisera pas ce poste. C'est ce qu'il faut déduire de ce que j'ai ici.

Le président:

D. En somme quel est le pourcentage du tarif sur ces matières brutes?—R. 6 p. 100 pour les instruments aratoires, c'est-à-dire le poste général.

D. Conformément au poste général, il y a un droit de 6 p. 100 sur les matières premières employées dans la fabrication des machines agricoles?—R. Y compris l'outillage des usines:

Articles qui entrent dans le prix de fabrication des marchandises désignées aux numéros 409b...

et ainsi de suite, dans certaines conditions.

L'hon. M. Motherwell:

D. Vous avez parlé des écrémeuses. Le droit de 25 p. 100 a été imposé en vertu des accords d'Ottawa?—R. Oui.

D. Mais il ne s'applique pas aux pays de l'empire?—R. Non, ces pays jouissent encore de la franchise.

D. Il ne s'applique pas aux écrémeuses importées des pays de l'empire?—R. Non.

D. En faisons-nous venir des écrémeuses?—R. Je l'ignore. Les rapports du commerce l'indiquent probablement.

(L'état relatif à l'historique du tarif de certains instruments et machines agricoles de 1913 à 1936, ainsi qu'un mémoire sur les articles et les matériaux employés dans la fabrication des instruments et machines en question autres que les écrémeuses et les locomotives routières apparaissent dans l'annexe 6 des témoignages de ce jour.)

Le PRÉSIDENT: Que pensez-vous de l'ajournement de la séance? Nous avons au milieu de nous ce matin M. Rutherford, qui est prêt à nous fournir des renseignements additionnels qu'il a préparés. Cela prendra probablement de vingt à trente minutes.

M. TOMLINSON: Je propose que nous ajournions la séance jusqu'à convocation du président.

Le comité s'ajourne à une heure, jusqu'à convocation du président.

COÛT DES MATÉRIAUX, DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DU TRANSPORT, COMMISSION
DES AGENTS, PRIX DE DÉTAIL DE TROIS MACHINES SPÉCIFIÉES, SOUS FORME
DE POURCENTAGES DES CHIFFRES COMPARATIFS EN 1913

LIEUSE DE 8 PIEDS

Année	Matériel	Main- d'œuvre	Trans- port	Commis- sion de l'agent	Prix
1913.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1921.....	245.9	263.5	153.9	112.9	189.4
1924.....	186.6	184.9	146.8	132.3	181.2
1930.....	167.9	195.4	148.2	150.0	163.5
1931.....	179.2	211.1	150.0
1932.....	191.4	208.7	150.0
1933.....	174.5	162.4	141.2	143.5	149.3

FAUCHEUSE DE 5 PIEDS

1913.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1921.....	234.1	296.6	174.9	123.6	210.0
1924.....	187.1	201.4	162.6	133.1	213.3
1930.....	164.8	193.7	158.1	156.4	188.3
1931.....	172.3	198.0	150.2
1932.....
1933.....	165.8	160.0	153.5	149.1	163.6

CULTIVATEUR DE 7 PIEDS

1913.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1921.....	275.3	238.0	153.7	142.1	195.8
1924.....	192.0	166.0	146.5	173.7	188.2
1930.....	181.7	208.8	149.2	184.2	169.7
1931.....	213.1	212.0	184.2
1932.....	227.2	201.3	184.2
1933.....	184.7	183.2	145.6	178.9	157.3

PRIX DE CERTAINS MATÉRIAUX EMPLOYÉS DANS LA FABRICATION DE MACHINES, TARIFS-MARCHANDISES DES MARCHANDISES ET SALAIRES PAR HEURE DANS L'INDUSTRIE DES MACHINES, SOUS FORME DE POURCENTAGES DES CHIFFRES COMPARATIFS EN 1913

MATÉRIAUX

Année	Fonte en gueuse	Barres d'acier	Houille	Huile de lin	Chêne
1913.....	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0
1921.....	175-7	169-0	254-5	154-3	218-5
1924.....	143-8	151-6	227-3	199-8	167-9
1930.....	120-1	113-5	218-1	173-8	123-2
1931.....	120-1	109-0	218-1	110-7	111-8
1932.....	120-1	109-0	211-5	93-1	105-7
1933.....	111-4	109-0	190-9	112-0	107-1
1934.....	111-1	109-0	190-9	130-8	107-1
1935.....	111-4	109-0	190-9	121-8	107-1

SALAIRES

—	Transport des machines	Forgeons	Mécaniciens	Modèles	Mouleurs	Peintres	Ouvriers
1913.....	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0	100-0
1921.....	166-9	238-4	227-3	258-0	209-0	223-8	182-6
1924.....	153-9	224-8	214-6	230-6	206-7	194-2	180-0
1930.....	153-9	236-0	228-1	238-8	204-7	195-8	191-8
1931.....	153-9	212-0	207-7	231-0	173-3	177-5	182-6
1932.....	153-9	203-2	172-3	209-4	153-3	185-4	179-0
1933.....	153-9	185-2	165-0	196-1	150-0	167-9	175-4
1934.....	153-9	179-2	168-8	186-7	161-0	164-2	170-3
1935.....	153-9	174-0	173-1	186-3	163-3	162-5	169-2

TABLEAU N° X
 COMPAGNIE N° 1 INTERNATIONAL HARVESTER MASSEY-HARRIS CO. COMPANY OF CANADA
 COMPAGNIE N° 2 LIMITED
 Moyenne de 6 machines Moyenne de 9 machines

—	1913	1933	Pourcentage d'augmentation	1913	1934	Pourcentage d'augmentation
<i>Rendement des ventes—</i>	\$ c.	\$ c.		\$ c.	\$ c.	
A Prix au comptant pour le consommateur de Regina.....	83 04	127 24	53	86 39	130 00	50
B Commission des agents.....	15 84	23 16	46	9 94	20 92	110
C Transport.....	8 98	13 63	52	12 43	16 58	33
D Prix net réalisé A - (B+C).....	58 22	90 45	55	65 02	92 50	42
<i>Coût de fabrication—</i>						
E Matériel.....	22 41	39 78	77	25 54	42 08	64
F Main-d'œuvre.....	5 58	11 46	105	4 97	6 33	27
G Coût de revient (E+F).....	27 99	51 24	83	30 51	48 41	58
H Autres dépenses de fabrication.....	6 42	38 84	505	7 63*	26 42*	247
I Coût total de fabrication.....	34 41	90 08	162	38 14	74 83	96
J (1) Profit brut (D-I) avant les dépenses d'administ., de vente, etc....	23 81	0 37	-98 diminution			
J (2) Profit brut (D-I) avant les dépenses de vente, etc., mais déduction faite des frais administratifs.....				26 88	17 67	-35 diminution

* Comprend les chiffres relatifs aux frais indirects et aux dépenses d'administration.

Annexe n° 6

HISTORIQUES DU TARIF DE CERTAINS

De 1913

Les dates indiquent quand les divers changements ont eu lieu.

Marchandises	En vigueur en 1913	7 avril 1914	7 février 1918	6 juin 1919	24 mai 1922
Cultivateurs.....	12½% 17½% 20%			10 % 15 % 15%	10 % 12½% 12½%
Herses.....	12½% 17½% 20%			10 % 15 % 15%	10 % 12½% 12½%
Semoirs à graines.....	12½% 17½% 20%			10 % 15 % 15%	10 % 12½% 12½%
Râteaux à cheval.....	12½% 17½% 20%			10 % 15 % 15%	10 % 12½% 12½%
Epandeurs d'engrais.....	12½% 17½% 20%			10 % 15 % 15%	10 % 12½% 12½%
Faucheuses.....	12½% 17½% 20%	12½% 12½% 12½%			7½% 10 % 10 %
Moissonneuses.....	12½% 17½% 20%	12½% 12½% 12½%			7½% 10 % 10 %
Coupe-ensilages.....	15 % 22½% 25%			12½% 20 % 20%	10 % 15 % 15 %
Charrues.....	12½% 17½% 20%			12½% 17½% 17½%	10 % 15 % 15 %
Ecrémeuses.....	En fr. En fr. En fr.				
Traineaux de ferme.....	17½% 22½% 25%			15 % 20 % 20%	10 % 15 % 17½%
Chariots de ferme.....	17½% 22½% 25%			15 % 20 % 20%	10 % 15 % 17½%
Batteuses.....	15 % 17½% 20%			12½% 17½% 17½%	10 % 15 % 15 %
Moissonneuses combinées..	15 % 17½% 20%			12½% 17½% 17½%	10 % 15 % 15 %
Tracteurs, n.d.....	15 % 17½% 20%			En fr. En fr. En fr.	
Tracteurs de moins de \$1,400.....	15 % 17½% 20%		En fr. En fr. En fr.		

NOTE:

En général, les pièces de rechange des instruments et des machines ci-dessus mentionnés acquittaient le même taux que les articles dont elles formaient des pièces achevées, jusqu'au 17 septembre 1930, alors que les taux furent augmentés sur les instruments et les machines lorsque le numéro 409q fut inclus dans le tarif, maintenant l'ancien taux sur les pièces de rechange, excepté ce qui suit:

(a) Ecrémeuses—A l'exception des bols d'acier, les pièces de rechange des écrémeuses ont été soumises à un droit, variant environ de 25 p. 100 *ad valorem* à 45 p. 100 *ad valorem*, en vertu du tarif général, vu que le poste des écrémeuses ne contenait pas de disposition relative aux pièces jusqu'au 13 octobre 1932, lorsqu'une disposition fut incluse dans le poste pour les pièces achevées.

INSTRUMENTS ET MACHINES AGRICOLES

à 1936

Les trois tarifs indiqués dans chaque cas sont: préférence britannique, intermédiaire, général.

11 avril 1924	25 mars 1925	2 mars 1929	2 mai 1930	17 sept. 1930	13 oct. 1932	1er 1936	2 mai 1936
En fr. 73% 73%				En fr. 15% 25%			En fr. 73% 25%
En fr. 73% 73%				En fr. 15% 25%			En fr. 73% 25%
En fr. 73% 73%				En fr. 15% 25%			En fr. 73% 25%
En fr. 73% 73%				En fr. 15% 25%			En fr. 73% 25%
En fr. 73% 73%				En fr. 15% 25%			En fr. 73% 25%
En fr. 6% 6%				En fr. 15% 25%			En fr. 73% 25%
En fr. 6% 6%				En fr. 15% 25%			En fr. 73% 25%
5% 10%			En fr. 10% 10%	En fr. 15% 25%			En fr. 73% 25%
5% 10%			En fr. 10% 10%	En fr. 15% 25%			En fr. 73% 25%
5% 10%			En fr. 10% 10%	En fr. 15% 25%	En fr. 25% 25%		En fr. 73% 25%
5% 10%			En fr. 10% 10%	En fr. 15% 25%			En fr. 73% 25%
5% 10%			En fr. 10% 10%	En fr. 15% 25%			En fr. 73% 25%
5% 10%		En fr. 6% 6%		En fr. 15% 25%			En fr. 73% 25%
			En fr. 10% 15%	En fr. 15% 25%			En fr. En fr.
							En fr. En fr.

Voir la dernière note ci-dessous au sujet de l'accord américain

(b) Tracteurs—On a compris les pièces intégrales ou achevées dans le tarif comme les tracteurs dont elles forment des pièces intégrantes jusqu'à l'heure actuelle, à l'exception des tracteurs agricoles, n.d., touchant lesquels une disposition a été incluse dans le poste 409q, à dater du 17 septembre 1930, aux anciens taux.

(c) Poste du tarif 409q biffé le 2 mai 1936.

NOTE:

Conformément à l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis, en vigueur le 1er janvier 1936, tous les tracteurs à combustion interne et leurs pièces achevées sont admis en franchise et les autres articles mentionnés ci-dessus sont frappés d'un droit de 12½ p. 100 *ad valorem*, à l'exception des écrémeuses et leurs pièces complètes, qui portent le même droit qu'auparavant, et des chariots de ferme et des traîneaux de ferme, qui sont frappés d'un droit de 15 p. 100 *ad valorem*, tarif intermédiaire.

ARTICLES ET MATÉRIAUX

POUR LA FABRICATION DES INSTRUMENTS ET MACHINES AGRICOLES EN QUESTION
AUTRES QUE LES ÉCRÉMEUSES ET LES TRACTEURS

C'est en vertu du numéro 442 du tarif que la plus grande partie des matériaux et des pièces pour la fabrication desdits articles sont importés et cités ci-dessous, avec les noms de certains instruments et machines déterminés, entre parenthèses, après le numéro du tarif auxquels ils se rattachent. On a toujours prescrit depuis l'adoption de ce numéro du tarif et de l'ancien numéro 445a que, en plus des matériaux affectés à la fabrication des produits, le poste comprend les outils, machines et autres articles d'outillage d'usine et marchandises réellement employés dans la fabrication des articles inclus dans le poste, lorsqu'ils sont importés par le manufacturier pour la fabrication exclusive de ces marchandises, mais le numéro ne comprend pas les bâtiments, tels que les appareils de plomberie, d'incendie, de chauffage ou d'éclairage, ni les fournitures de bureau. Vous remarquerez également d'après la clause conditionnelle que les marchandises qui jouissent de la franchise ou d'un droit plus bas que celui qui est mentionné dans ce numéro ne seront pas admises au taux spécifié dans le poste. Le numéro 442 du tarif a remplacé, le 2 mai 1930, l'ancien numéro 445a, qui fut inséré dans le tarif le 17 avril 1924, et qui est aussi mentionné plus bas avec les noms des instruments et machines déjà cités. Avant l'inclusion du numéro 445a du tarif il n'y avait pas d'article général de cette nature dans le tarif et, à part les numéros spéciaux qui seront mentionnés plus tard, les marchandises dans le but indiqué étaient soumises aux droits réguliers.

Poste 442:

Articles qui entrent dans le prix de fabrication des marchandises désignées aux numéros 409b (cultivateurs, herses, semoirs à graines, râtaux à cheval, épandeurs d'engrais), 409c (charrues), 409d (faucheuses, moissonneuses, avec batteuses-cribleuses), 439 f (coupe-ensilages), 409j batteuses-cribleuses), 439e (chariots de ferme, traîneaux de ferme), importés par les manufacturiers pour servir exclusivement, dans leurs usines, à la fabrication des marchandises désignées aux numéros ci-dessus.

Tarif de préférence britannique	5 p. 100
Tarif intermédiaire	6 p. 100
Tarif général	6 p. 100

Pourvu que les marchandises admissibles en franchise ou à un droit moins élevé que celui que mentionne ce poste ne soient pas importées au tarif spécifié dans ce poste.

Poste 445a (11 avril 1924):

Articles qui entrent dans le prix de fabrication des marchandises désignées aux numéros 445 (faucheuses, moissonneuses, avec ou sans lieuses), 446 (cultivateurs, herses, râtaux à cheval, semoirs à graines, épandeurs d'engrais), 446b (charrues), 447b (batteuses-cribleuses), 591 (chariots de ferme), 448 (coupe-ensilages).

Tarif de préférence britannique	5 p. 100
Tarif intermédiaire	6 p. 100
Tarif général	6 p. 100

Les moulages en fer, malléable, lorsque importés par des manufacturiers pour servir exclusivement dans leurs propres usines à la fabrication de faucheuses, de moissonneuses, d'accessoires de lieuses, ont été frappés d'un droit de 17½ p. 100 *ad valorem*, du 7 avril 1914 au 11 avril 1924, en vertu du tarif général. Avant le 7 avril 1914, ces moulages en fer, malléable, portaient un droit de 27½ p. 100 *ad valorem*, tarif général.

Les tubes carrés laminés ou étirés en fer ou en acier propres à la fabrication des instruments aratoires furent admis en franchise du 30 novembre 1906 au 2 mai 1930, d'après le tarif de préférence britannique, et à 5 p. 100 *ad valorem* pour les tarifs intermédiaire et général, conformément au poste 396. Ce dernier a été biffé le 2 mai 1930, et les marchandises qui y étaient mentionnées devinrent imposables en vertu du numéro 442 du tarif, lorsqu'elles se conformaient aux dispositions de ce poste du tarif.

Les droits relatifs à la fonte en gueuse et aux barres ou tiges de fer ou d'acier, laminées à chaud, sont indiqués ci-dessous dans l'ordre chronologique des changements apportés au tarif.

Poste 375 (En vigueur en 1913)

Fonte en gueuse—

Tarif de préférence britannique..	\$1 50
Tarif intermédiaire..	2 25
Tarif général..	2 50

Barres de fer ou d'acier laminé—

Tarif de préférence britannique..	\$4 25
Tarif intermédiaire..	6 00
Tarif général..	7 00

(7 avril 1914)

Fonte en gueuse—

Tarif de préférence britannique..	\$1 50
Tarif intermédiaire..	2 50
Tarif général..	2 50

Barres de fer ou d'acier laminés—

Tarif de préférence britannique..	\$4 25
Tarif intermédiaire..	6 00
Tarif général..	7 00

Poste 445b (11 avril 1924)

Fer laminé, acier laminé et fonte en gueuse lorsqu'ils sont importés par des manufacturiers pour servir exclusivement dans leurs propres usines à la fabrication des marchandises désignées aux numéros 445 du tarif (faucheuses, moissonneuses, avec ou sans appareils à lier), 446 (cultivateurs, herses, râtaeux à cheval, semoirs à graines, épandeurs d'engrais), 446b (charrues), 447b (batteuses-cribleuses), 591 (chariots de ferme).

Tarif de préférence britannique..	En franchise
Tarif intermédiaire..	En franchise
Tarif général..	En franchise

Poste 442a (2 mai 1930)

Fonte en gueuse ou fer ou acier laminés à chaud, lorsque importés par des manufacturiers pour servir exclusivement dans leurs propres usines à la fabrication des marchandises désignées aux numéros 409b du tarif (cultivateurs, herses, semoirs à graines, râtaeux à cheval, épandeurs d'engrais), 409c (charrues), 409d (faucheuses, moissonneuses, avec ou sans appareils à lier, moissonneuses combinées avec batteuses-cribleuses), 409f (coupe-ensilages), 409j (batteuses-cribleuses), 439c (chariots de ferme, traîneaux de ferme).

Tarif de préférence britannique..	En franchise
Tarif intermédiaire..	En franchise
Tarif général..	En franchise

Poste 442a (17 septembre 1930).

Nonobstant les dispositions du numéro 442 du tarif, les matériaux ou marchandises ci-dessous désignés, lorsque importés par des manufacturiers pour servir exclusivement dans leurs propres usines à la fabrication des marchandises énumérées dans les postes 409b du tarif (cultivateurs, herses, semoirs à graines, râteaux à cheval, épandeurs d'engrais), 409c (charrues), 409d (faucheuses, moissonneuses, avec ou sans appareils à lier, moissonneuses combinées avec batteuses-cribleuses), 409f (coupe-ensilages), 409j (batteuses-cribleuses), 439c (chariots de ferme, traîneaux de ferme).

(1) Fer en gueuse	la tonne
Tarif de préférence britannique..	\$ 0 75
Tarif intermédiaire..	1 25
Tarif général..	1 25
(2) Barres ou tiges de fer ou d'acier, laminées à chaud	la tonne
Tarif de préférence britannique..	\$ 2 12½
Tarif intermédiaire..	3 50
Tarif général..	3 50

Le numéro 386c du tarif et l'ancien numéro, en vigueur le 30 novembre 1906, et remplacé par le poste 386c le 2 mai 1930, sont également indiqués ci-dessous.

Poste 386c (2 mai 1930).

Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans, laminés à chaud, étant des versoirs, socs, plaques de charrues, murailles, ou roues à disques, lorsque ces rectangles, cercles ou ébauches sont coupés à dimension, mais ni moulés, ni poinçonnés, ni polis, ni autrement ouvrés, lorsque importés par des fabricants d'instruments aratoires pour servir exclusivement à la fabrication d'instruments aratoires dans leurs propres fabriques.

Tarif de préférence britannique..	En franchise
Tarif intermédiaire..	En franchise
Tarif général..	En franchise

Poste 444 (30 novembre 1906).

Versoirs ou socs, ou plaques de charrues, murailles ou roues à disques, et autres plaques pour instruments aratoires lorsque coupés à dimension de plaques laminées d'acier, mais ni moulés, ni poinçonnés, ni polis, ni autrement ouvrés.

Tarif de préférence britannique..	En franchise
Tarif intermédiaire..	En franchise
Tarif général..	En franchise

Le présent numéro 408 du tarif et les anciens postes comprenant les marchandises qui y sont désignées sont indiqués ci-dessous.

Poste 411 (7 avril 1914).

Chaînes de Galle malléables et chaînes de transmission à mailles en acier, lorsqu'elles sont importées par des fabricants d'instruments aratoires pour servir exclusivement à la fabrication de machines agricoles dans leurs propres usines.

Tarif de préférence britannique..	En franchise
Tarif intermédiaire..	En franchise
Tarif général..	En franchise

Poste 408 (2 mai 1930).

Chaînes de Galle malléables et chaînes de transmission à mailles, de fer ou d'acier, y compris chaînes à rouleaux de toutes espèces pour fonctionner sur des roues ou engrenages en acier, importées par des fabricants d'instruments aratoires pour servir exclusivement à la fabrication d'instruments aratoires, dans leurs propres usines, en vertu de règlements établis par le Ministre.

Tarif de préférence britannique..	En franchise
Tarif intermédiaire..	En franchise
Tarif général..	En franchise

Poste 408 (13 octobre 1932).

Chaînes de Galle malléables et chaînes de transmission à mailles, de fer ou d'acier, y compris chaînes à rouleaux de toutes espèces pour fonctionner sur des roues ou engrenages en acier, importées par des fabricants d'instruments aratoires pour servir exclusivement à la fabrication d'instruments aratoires, dans leurs propres usines, en vertu de règlements établis par le ministre.

Tarif de préférence britannique..	En franchise
Tarif intermédiaire..	10 p. 100
Tarif général..	10 p. 100

Ces matériaux étaient aussi admis en franchise en vertu des tarifs avant le 7 avril 1914.

ÉTAT DU TARIF DES MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS

Bois de charpente non autrement ouvré que scié ou refendu et bois de construction non autrement ouvré que raboté sur une seule face—en franchise depuis 1906 jusqu'à ce jour.

Bois de charpente autrement ouvré que le bois désigné ci-dessus—25 p. 100 *ad valorem*, tarif général, jusqu'au 11 avril 1924, alors qu'il fut admis en vertu de l'ancien numéro 445a du tarif.

Toile de coton pesant plus de huit onces la verge carrée—20 p. 100 *ad valorem*, tarif général, de 1907 au 11 avril 1924, lorsque l'ancien poste du tarif 445a fut mis en vigueur.

Coke de fonderie pour la fabrication d'instruments aratoires dans l'Ontario —en franchise de 1906 jusqu'à ce jour, comme étant du coke non disponible en cette province, vu les frais de transport.

Menus de houille grasse qui passeraient à travers un crible de trois quarts de pouce—14c. par tonne jusqu'au 11 avril 1924, et houille grasse, n.d.—53c. par tonne jusqu'au 11 avril 1924, lorsque l'ancien poste 445a fut inclus dans le tarif.

Pâte rouge, lorsqu'il s'agit de peinture, 30 p. 100 *ad valorem*, tarif général, de 1906 au 11 avril 1924, lorsque s'appliquait l'ancien numéro 445a du tarif.

Huile de lin, crue ou bouillie, \$1.65 les 100 livres, tarif général, de 1906 au 11 avril 1924, lorsque s'appliquait l'ancien poste du tarif 445a.

Blanc de plomb sec, 30 p. 100 *ad valorem*, de 1906 au 11 avril 1924, lorsque s'appliquait l'ancien poste du tarif 445a.

Pétrole combustible, probablement $\frac{1}{2}$ c. le gallon, tarif général, de 1906 au 11 avril 1924, lorsque l'ancien poste du tarif 445a est devenu en vigueur.

Feuilles laminées en fer ou en acier, 5 p. 100 ad valorem, tarif général, jusqu'au 6 juin 1919, lorsqu'elles furent frappées d'un droit de 12½ p. 100 ad valorem, tarif général, jusqu'au 11 avril 1924, lorsque s'appliquait le poste 445a du tarif.

La première partie de l'état comprend les barres de fer ou d'acier, la fonte en gueuse et les moulages.

MATÉRIAUX POUR LA FABRICATION DES ÉCRÉMEUSES

L'ancien poste du tarif 472, en vigueur jusqu'au 2 mai 1930, et les postes 442b et 442c, en vigueur à dater du 2 mai 1930 jusqu'à ce jour, sont mentionnés ci-dessous.

Poste 472

Matériaux qui entrent dans la construction et qui font partie des écrémeuses, importées par les fabricants, pour servir exclusivement dans leurs usines, à la fabrication d'écrémeuses.

Tarif de préférence britannique.. . . .	En franchise
Tarif intermédiaire.. . . .	En franchise
Tarif général.. . . .	En franchise

Poste 442b (2 mai 1930)

Matériaux qui entrent dans la construction et qui font partie des écrémeuses, importées par les fabricants, pour servir exclusivement dans leurs usines, à la fabrication d'écrémeuses, suivant les règlements prescrit par le ministre.

Tarif de préférence britannique.. . . .	En franchise
Tarif intermédiaire.. . . .	En franchise
Tarif général.. . . .	En franchise

Poste 442c (2 mai 1930)

Articles de métal importés par les manufacturiers de pièces d'écrémeuses pour servir exclusivement, dans leurs usines, à la fabrication desdites pièces, suivant les règlements prescrits par le Ministre.

Tarif de préférence britannique.. . . .	En franchise
Tarif intermédiaire.. . . .	En franchise.
Tarif général.. . . .	En franchise

Bien qu'il y ait un poste spécial dans le tarif pour les articles employés dans la fabrication des tracteurs, je ne crois pas que cela vous intéresse pour la raison que les dossiers du ministère indiquent que les moteurs à combustion interne ne sont pas considérés comme étant fabriqués au Canada.

SESSION DE 1936
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 7

Enquête sur les prix des instruments aratoires

SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN 1936

TÉMOINS:

- M. J. R. Rutherford, service des statistiques de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.
- M. William Gilchrist, chef de la division du commerce extérieur, département du Commerce.
- M. W. A. Warne, service du commerce extérieur, Bureau fédéral de la statistique.

PIÈCES DÉPOSÉES

N° 3—Droits de douane applicables dans les pays étrangers aux produits américains et canadiens.

N° 4—Exportation d'instruments agricoles et de pièces de rechange de fabrication canadienne, années financières 1913-1924.

N° 5—Importation au Canada d'éléments nécessaires à la construction d'instruments agricoles, années financières 1913-1924.

N° 6—Importation au Canada d'instruments agricoles et de pièces de rechange de ces instruments, années financières 1913-1924.

N° 7—Exportation d'instruments agricoles et de pièces de rechange de fabrication canadienne aux Etats-Unis, par mois, du 1er avril 1935 au 31 mars 1936.

N° 8—Affectation de chaque dollar dépensé par les cultivateurs de la Saskatchewan, de 1925 à 1933. (D'après les enquêtes sur les exploitations agricoles menées par la Faculté de l'exploitation agricole de l'Université de la Saskatchewan.)

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI, 5 juin 1936.

Le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Bouchard, Donnelly, Douglas, Dubois, Evans, Fafard, Fontaine, Furniss, Golding, Gosselin, Graydon, Leclerc, MacKinnon (*Edmonton-Ouest*), MacRae, McKenzie (*Lambton-Kent*), McLean (*Melfort*), Motherwell, Needham, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Robichaud, Ross (*Middlesex-Est*), Sem, Spence, Taylor (*Norfolk*), Thorson, Thompson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.

Assiste aussi à la séance: M. R. T. Graham, c.r., conseiller juridique du comité.

M. J. B. Rutherford, du service des statistiques de l'agriculture du Bureau fédéral de la statistique, est appelé, rend témoignage et se retire.

M. William Gilchrist, chef de la division du commerce extérieur, département du Commerce, est appelé. Le témoin se retire.

M. W. A. Warne, du service du commerce extérieur, Bureau fédéral de la statistique, est appelé, rend témoignage et se retire.

Sur la proposition de M. Thorson, il est ordonné que la première page de chaque série de tableaux présentée par M. W. A. Warne soit imprimée avec le compte rendu et que les tableaux soient versés au dossier à l'usage du comité.

Sur la proposition de M. McLean (*Melfort*), il est ordonné que le secrétaire du comité convoque le professeur A. E. Hardy, de l'Université de la Saskatchewan, devant le comité, le 9 juin, à 11 heures du matin.

Sur la proposition de M. Thorson, conformément à l'ordre de renvoi du 13 mars 1936 qui autorise le comité à employer les experts qu'il jugera nécessaires, le comité ratifie par la présente l'embauchage des personnes suivantes, jusqu'à ce que leurs services ne soient plus requis:

T. W. O'Neill, secrétaire juridique.

A compter du 31 mars, aux appointements de \$5 par jour.

F. J. Tibbs, "vérificateur" comptable autorisé,

A compter du 23 mai 1936, aux appointements de \$25 par jour et \$6 de frais par jour.

J. Tooley, "vérificateur" comptable autorisé adjoint,

A compter du 23 mai 1936, aux appointements de \$10 par jour et \$6 de frais par jour.

T. R. Russell, adjoint des vérificateurs,

Du 11 au 16 mai et du 27 mai au 1er juin 1936 inclusivement, selon les besoins, aux appointements d'un dollar de l'heure.

Mlle V. M. Fisher, sténographe experte,

Du 13 au 16 mai et du 1er au 2 juin inclusivement, et selon les besoins, au salaire de 75c. de l'heure.

Le président est autorisé à recommander la rémunération du personnel supplémentaire requis.

Le comité s'ajourne ensuite jusqu'au mardi 9 juin, à onze heures du matin.

Le secrétaire du comité,

WALTER HILL.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, salle 231,

5 juin 1936.

Le comité de l'agriculture et de la colonisation chargé de s'enquérir des prix des instruments aratoires se réunit à onze heures, sous la présidence de M. Weir.

M. R. T. GRAHAM, c.r., conseiller juridique du comité.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous voulez avoir l'obligeance de faire silence, nous allons commencer. Trois fonctionnaires de services de l'Etat sont appelés à déposer ce matin. M. Graham a aussi certains exposés à faire qui méritent d'être consignés et aussi à répondre à certaines questions qui ont été posées ici, il y a quelques jours. Permettez-moi de prier les membres du comité de rester après l'audition des témoins. Il y a une couple de questions à régler. Je puis dire que les vérificateurs et notre conseiller juridique se croient maintenant en mesure, grâce aux renseignements qu'ils ont reçus, de procéder à l'examen des représentants des compagnies manufacturières d'instruments agricoles. On s'est abouché avec ces représentants et ils consentent à venir rendre témoignage la semaine prochaine. Si vous voulez vous rappeler la chose, nous réglerons cette formalité, quand les témoins assignés ce matin recevront la permission de se retirer. Avec l'agrément du comité, je demanderai à M. Graham, notre avocat, d'élucider certaines questions posées il y a quelque temps et aussi de consigner certains renseignements communiqués au comité et qui ne nécessitent pas l'assignation de témoins. Cela agrée-t-il au comité?

Certains hon. MEMBRES: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Je demanderai donc à monsieur Graham de procéder.

M. GRAHAM: On a posé certaines questions à M. Losee, lors de sa déposition devant le comité, vous vous en souvenez. Le sujet discuté était la différence entre les capitaux engagés et le nombre des employés en 1924 et 1925. A la page 90, on relève une question posée par M. McLean:

D. Examinons les autres chiffres. Les compagnies emploient un peu moins de capitaux et environ 1,000 hommes de plus; elles ont versé environ un million de dollars en augmentations de salaires, elles payent un compte de combustible et d'électricité plus élevé et cependant la valeur de leur production accuse une différence d'un million et trois quarts?

L'exposé suivant constitue une réponse à cette question:

En 1924, 63 usines étaient en exploitation. On signala 3 nouvelles usines en 1925, ce qui fait un total de 66 usines à inscrire cette année-là.

Employés: De ces usines 36 (y compris les 3 nouvelles) accusaient une augmentation de 1,176 employés par rapport à 1924; 23 (y compris les 5 ayant fermé leurs portes) ont accusé une diminution de 317 employés et 7 n'ont accusé aucun changement. L'augmentation nette du nombre des employés a été de 859.

Production: Quarante et une usines (y compris les 3 nouvelles usines en 1925) ont accusé une production en hausse de \$3,386,475 par rapport à 1924; 25 usines (y compris les 5 usines ayant fermé leurs portes) ont accusé une diminution de \$5,063,430. La baisse nette de la production a été de \$1,676,955.

La diminution nette du nombre des usines a été de 2. Le nombre global des usines qui ont fait rapport en 1925 a été de 61.

La plupart des usines ont accusé une plus-value de production par comparaison avec l'année précédente, mais la diminution de production de quelques compagnies importantes fait plus que contre-balancer cette reprise.

Voici, je pense, l'affirmation la plus importante.

Plusieurs des grandes compagnies ont accusé un accroissement marqué du nombre des employés vers la fin de 1925.

L'explication n'est pas tout à fait claire, monsieur McLean, mais M. Losee me dit qu'il saurait fournir d'autres éclaircissements, à moins d'un examen plus détaillé.

M. McLEAN: L'explication est tout à fait claire.

M. GRAHAM: La deuxième question est consignée à la page 101 et elle vise le volume de la production des instruments agricoles par opposition à la valeur en dollars pour l'année:—

M. McLEAN: Ce n'est pas ce que je veux dire. Je parle du volume de la production comme on parlerait du volume de la récolte de blé estimée en boisseaux et non en dollars. Il n'est pas très difficile de dresser le tableau; ce n'est pas une tâche au-dessus des forces du bureau. Il pourrait indiquer la fabrication de tant de charrues, de faucheuses et ainsi de suite et donner le nombre indice.

En réponse à la question posée par M. McLean, on a établi les nombres indices suivants relativement au volume de la fabrication des instruments agricoles au Canada:—

Année	Nombre indice	Année	Nombre indice	Année	Nombre indice
1920	141	1925	68	1930	84
1921	97	1926	100	1931	23
1922	51	1927	112	1932	11
1923	69	1928	111	1933	15
1924	63	1929	112	1934	27

On a établi ces nombres indices en utilisant une liste de 23 instruments agricoles (voir la liste ci-dessous) qui constituent les principaux articles fabriqués par l'industrie des instruments agricoles au Canada. Ces nombres ont leur représentation graphique sur le diagramme joint à la liste.

Voici la liste des instruments dont on s'est servi pour établir le chiffre du volume de la production:—

Charrues à disques	Semoirs à maïs
Charrues simples à mancherons	Lieuses
Charrues polysoc à mancherons	Batteuses
Charrues simples, à siège	Charge-foin
Charrues polysoc à siège	Râteaux à foin
Charrues polysoc à tracteur	Râteaux à foin combiné (faneuses et décharge latérale)
Charrues de coteau	Faucheuses
Herses à disques	Épandeurs d'engrais
Herses à dents flexibles	Ecrémeuses (mues à la main et avec courroie de transmission)
Cultivateurs	Ecrémeuses électriques
Rouleaux	
Semoirs	
Extirpateurs	

Tels sont, dit M. Losee, les principaux instruments fabriqués par l'industrie des instruments agricoles au Canada. On a dressé les nombres indices, mais je ne crois pas à la nécessité d'inclure les diagrammes, car le même graphique figure dans le diagramme consigné par M. Rutherford, vous vous en souviendrez. Cela complète la réponse à la question posée par M. McLean.

Puis, page 102, on relève une question posée par M. McKenzie:

D. Le nombre d'usines a graduellement diminué de 1920 à 1935; le nombre des compagnies a-t-il diminué de même? Ou savez-vous combien de compagnies fabriquent des instruments agricoles?

Le tableau suivant est une réponse à la question:—

NOMBRE DE COMPAGNIES ET NOMBRE CORRESPONDANT D'USINES QUE COMPRENENT L'INDUSTRIE DES INSTRUMENTS AGRICOLES, DE 1920 À 1934

	Nombre de compagnies	Nombre d'usines
1920..	96	99
1921..	87	90
1922..	70	73
1923..	65	67
1924..	60	63
1925..	58	61
1926..	67	69
1927..	63	65
1928..	64	66
1929..	60	62
1930..	55	57
1931..	55	57
1932..	45	47
1933..	38	40
1934..	33	35

Monsieur le président, à propos de l'autre question, il est peut-être préférable d'attendre la comparution de M. Warne.

Le PRÉSIDENT: Fort bien. Vais-je appeler M. Rutherford?

M. GRAHAM: Oui, M. Rutherford.

Le PRÉSIDENT: Le témoin suivant est le témoin qui était prêt à déposer, lors de la dernière séance du comité, mais que nous n'avons pas appelé. Vous vous souvenez que M. Rutherford s'est présenté devant le comité il y a quelque jours. Nous l'avons prié de recueillir des renseignements supplémentaires pour le comité et il les a apportés ce matin. Je vais appeler maintenant M. Rutherford, s'il plaît au comité.

Quelques MEMBRES: Très bien.

On appelle M. J. B. RUTHERFORD.

Le PRÉSIDENT: Je puis peut-être indiquer ce qu'on a demandé à M. Rutherford de préparer pour le comité. On lui a demandé de préparer un diagramme et un mémoire indiquant la "barrière" fiscale et les répercussions du droit de douane, de l'impôt de consommation, du droit d'accise spécial et du taux du change sur les instruments agricoles importés des Etats-Unis dans la période recensée; la valeur en dollars de la production agricole des provinces pour 1934 et 1935, et surtout des renseignements sur le pourcentage qui revient à l'achat et à la réparation des instruments agricoles dans le budget des dépenses des cultivateurs. M. Rutherford a eu l'obligeance d'étudier ces questions qu'on a signalées à l'intention du comité de temps à autre. M. Rutherford, faites-nous l'obligeance de commencer.

Le TÉMOIN: Le premier sujet comprend le tarif douanier, les taxes sur les ventes, les droits d'accise spéciaux et les taux du change. Pour rassembler les données relatives aux droits de douane, aux taxes sur les ventes et aux droits d'accise qui ont été présentés au comité, lors de sa dernière séance, M. Graham a préconisé la préparation de diagrammes où les renseignements figureront sous une forme graphique. A sa demande, nous avons ajouté des renseignements au sujet des taux du change.

Pour simplifier l'exposé, nous avons tiré deux séries de droits de douane des listes relatives à l'importation d'instruments agricoles. Les droits consignés

au tableau sont ceux qui frappaient les importations d'instruments agricoles américains dans la période de 1913 à 1936. Les instruments inclus dans chaque série sont énumérés dans les titres des diagrammes. Comme base de calcul pour supputer le coût relatif d'importation de ces instruments agricoles, nous avons adopté partout une "valeur marchande" de \$100.

Cette épaisse ligne noire de base (en la désignant) représente la somme de \$100. Le total indiqué sur ce diagramme représente ce qu'il en coûte approximativement pour importer au Canada des faucheuses et des moissonneuses, au prorata de \$100 de leur valeur marchande équitable aux Etats-Unis, exclusion faite des frais de transport.

Si nous prenons cette valeur de \$100 comme ligne de base, une compagnie ou un particulier important les instruments spécifiés aurait à payer les entrées indiquées sur les diagrammes. L'espace blanc ici (en le montrant du doigt) représente les droits de douane. En outre, il faut acheter de la monnaie américaine et la commission par \$100 de fonds est inscrite ensuite. La ligne en hachures représente le taux du change (en la désignant).

M. Thorson:

D. Laquelle?—R. La ligne en hachures, en contre-hachures.

M. McLean:

D. C'est le montant?—R. Oui. A certaines époques, ces frais ont été appréciables. Le creux dans la ligne de base de 1934 est là à cause de la prime sur le change canadien d'un dollar par cent dollars.

M. Graham:

D. Où est-il?—R. Ici (en le désignant) dans la ligne de base. Le frais suivant indiqué est la différence du taux de l'impôt de consommation, selon qu'il frappe les produits étrangers et les produits domestiques. Le taux différent n'a été appliqué qu'au cours de la période du 10 mai 1921 au 31 décembre 1923—c'est-à-dire, ces espaces-ci (en les montrant du doigt) noirs et blancs. Depuis le 2 juin 1931, les importations sont assujéties à un droit d'accise spécial, soit un supplément de frais. L'espace plein en noir représente le droit d'accise spécial. Ainsi, le total des frais approximatifs d'importation des instruments agricoles décrits au prorata de \$100 de "valeur marchande", est indiqué par la ligne supérieure des diagrammes, c'est-à-dire la ligne supérieure (en la désignant) représente le coût global d'importation des instruments.

M. Senn:

D. Les chiffres de gauche expriment des pourcentages, n'est-ce pas?—R. Non. Ce sont des dollars. Ils expriment quand même des pourcentages, parce qu'il s'agit de dollars au prorata de \$100 de la valeur marchande équitable.

D. Le prorata de 100?—R. Oui. On remarquera l'omission des frais de transport. La différence du prix de transport, quand il s'agit de faire venir des instruments agricoles de Chicago à Winnipeg, ou de Hamilton, Ontario, à Winnipeg, est négligeable par comparaison avec les facteurs que nous venons de discuter. Le prix de transport par rail de Chicago à Winnipeg est de \$1.05 par 100 livres, et de Hamilton à Winnipeg, de \$1.01. Pour une lieuse de 8 pieds, la différence serait d'environ 75c.

Il est nécessaire de faire remarquer que l'exposé ne donne pas de réponse à la question de l'incidence du droit de douane, de la taxe des ventes, des droits d'accise et du taux du change. C'est le sujet d'une étude d'une ampleur bien plus considérable. Il faut recueillir des données sous forme de listes de prix comparables relativement à des instruments comparables au Canada et aux Etats-Unis, et de tableaux indiquant le prix de transport des usines américaines aux ateliers d'assemblage au Canada. La répercussion d'aucun des facteurs discutés peut être marquée par un retard considérable et il faut donc obtenir

des prix comparables pour une période assez longue. Nous comptons recueillir le renseignement et nous espérons présenter un rapport ultérieurement.

M. Graham:

D. Pour faciliter le repérage du diagramme, il faudrait peut-être lui assigner un numéro dans le dossier, monsieur Rutherford. Il a trait aux faucheuses et aux moissonneuses?—R. Oui.

D. Nous le désignerons par le numéro 1?—R. J'ai ici des tableaux numérotés. Ce sera le n° 2.

D. Ce sera le diagramme n° 2?—R. Oui, venant après les tableaux.

D. Avant de passer à autre chose, pour terminer l'étude du diagramme—Voulez-vous le tenir à main—voici quelle est à présent la barrière entière de droits de douane dressée contre tout importateur?—R. Oui.

D. \$100 de valeur marchande équitable?

M. THORSON: Qu'entendez vous par "voici"? Vous avez dit "voici".

M. DONNELLY: Un montant d'environ \$10.50, n'est-ce pas?

M. GRAHAM: Oui.

Le TÉMOIN: Je puis vous indiquer le montant exact. A partir du 1er mai 1936, c'est une somme de \$10.72 par \$100.

M. Senn:

D. Puis-je vous poser une question, avant que vous mettiez le diagramme de côté? Tenez-le, s'il vous plaît. Je ne puis saisir la différence entre l'impôt de consommation qui frappe les articles canadiens et celui qui frappe les articles américains. Voulez-vous expliquer pourquoi cet impôt est plus élevé pour les importations que pour les produits canadiens?—R. Vous voulez parler de cette valeur-ci (en la désignant)?

D. Oui.—R. Il s'agit du droit d'accise spécial. Le fisc le prélève sur toutes les importations.

D. Puis il y a la taxe sur les ventes?

M. DONNELLY: Il n'y a pas de taxe sur les ventes.

M. Thorson:

D. Le diagramme ne fait pas mention de la taxe sur les ventes.—R. Si.

D. Oh! oui.—R. Après le 10 mai 1921, l'impôt de consommation sur les importations dépassait d'un p. 100 l'impôt de consommation dont étaient frappés les produits domestiques. Après le 23 mai 1922, les importations étaient assujéties à un impôt de consommation supérieur de \$1.50 à celui dont les produits domestiques étaient frappés. Cela a cessé le 31 décembre 1923.

M. GRAHAM: Cela coïncide avec l'élimination de cette taxe sur les ventes.

M. McLean:

D. A quelle taxe de vente ces produits sont-ils maintenant assujétis?—R. Ils en sont exonérés.

D. Il n'y a aucune taxe?—R. Non.

M. Thorson:

D. Ces instruments ne sont maintenant assujétis à aucun impôt de consommation?—R. Non, il n'y a pas d'impôt de consommation.

D. Depuis quand?—R. Depuis le 10 avril 1924.

M. Graham:

D. Quel est ce diagramme? Le diagramme n° 1?—R. Oui, la diagramme des semoirs, des rateaux hippomobiles et les épandeurs d'engrais. C'est l'énumération des semoirs, des rateaux hippomobiles et des épandeurs d'engrais. C'est l'énumération du tarif douanier.

D. Le tableau donne pour ces instruments les renseignements que le tableau n° 2 donne pour les autres?—R. Oui.

M. Thorson:

D. Un diagramme se rapporte aux faucheuses et aux moissonneuses. C'est le diagramme n° 2.—R. Le diagramme n° 2.

D. Et à quoi se rapporte le tableau n° 1?—R. Aux cultivateurs, aux herses, aux semoirs, aux râtaux hippomobiles et aux épandeurs d'engrais.

M. THORSON: Les diagrammes seront-ils consignés au compte rendu?

M. GRAHAM: Nous l'espérons. M. Rutherford m'informe qu'il est possible de réduire ces diagrammes. Voulez-vous compléter votre mémoire à ce sujet, monsieur Rutherford?

M. Graham:

D. Avez-vous la cote du dollar?—R. Oui, je puis vous fournir le renseignement. J'ai ici les deux tableaux.

D. Oui, pouvez-vous en donner lecture au comité?—R. Oui. Je n'en lirai qu'un qui a trait au diagramme. J'ai les deux tableaux qui contiennent les données sur lesquelles reposent les diagrammes. M. Graham voudrait que je vous lise les dates et le coût global. Voici le tableau n° 1:

TABLEAU N° 1

COÛT APPROXIMATIF DE L'IMPORTATION AU CANADA DE CULTIVATEURS, HERSES, SEMOIRS, RÂTEAUX HIPPOMOBILES ET ÉPANDEURS D'ENGRAIS, AU PRO-RATA DE \$100 DE LEUR VALEUR MARCHANDE ÉQUITABLE AUX ÉTATS-UNIS; FRAIS DE TRANSPORT NON INCLUS

		Valeur marchande équitable aux États-Unis		Droit de douane	Frais de change de \$100 en monnaie américaine	Taxe de vente supplémentaire sur les importations	Droit d'accise spécial		Total		
		\$	c.				\$	c.			
	1913	100	00	20	00				120	00	
	1914	100	00	20	00				120	00	
	1915	100	00	20	00	0	39		120	39	
	1916	100	00	20	00	0	30		120	30	
	1917	100	00	20	00	0	19		120	19	
	1918	100	00	20	00	1	72		121	72	
Jusqu'au 6 juin.....	1919	100	00	20	00	2	34		122	34	
Après le 6 juin.....	1919	100	00	15	00	4	85		119	85	
	1920	100	00	15	00	12	34		127	34	
Jusqu'au 10 mai.....	1921	100	00	15	00	13	39		128	39	
Après le 10 mai.....	1921	100	00	15	00	10	73	1	00	126	73
Jusqu'au 23 mai.....	1922	100	00	15	00	3	03	1	00	119	03
Après le 23 mai.....	1922	100	00	12	50	3	21	1	50	117	21
	1923	100	00	12	50	1	31		115	31	
Jusqu'au 10 avril.....	1924	100	00	12	50	2	69		115	19	
Après le 10 avril.....	1924	100	00	7	50	0	61		108	11	
	1925	100	00	7	50				107	50	
	1926	100	00	7	50				107	50	
	1927	100	00	7	50				107	50	
	1928	100	00	7	50				107	50	
	1929	100	00	7	50	0	76		108	26	
Jusqu'au 17 sept.....	1930	100	00	7	50	0	22		107	72	
Après le 17 sept.....	1930	100	00	25	00	0	00		125	00	
Jusqu'au 2 juin.....	1931	100	00	25	00	0	07		125	07	
Après le 2 juin.....	1931	100	00	25	00	7	28	1	25	133	53
Jusqu'au 6 avril.....	1932	100	00	25	00	14	55	1	25	140	80
Après le 6 avril.....	1932	100	00	25	00	13	26	3	75	142	01
	1933	100	00	25	00	9	20	3	75	137	95
	1934	100	00	25	00	-1	00*	3	75	127	75
	1935	100	00	25	00	0	50	3	75	129	25
Jusqu'au 1er mai.....	1936	100	00	12	50	0	12	3	38	116	00
Après le 1er mai.....	1936	100	00	7	50			3	22	110	72

* 1 p. 100 de prime pour le dollar canadien.

[M. J. B. Rutherford.]

M. Perley:

D. Quelle conclusion faut-il en dégager?—R. Je ne tire pas de conclusion.

M. GRAHAM: Voici pourquoi je demande ce renseignement: le tableau indique non seulement la barrière douanière, de façon à ce que le comité puisse la reconnaître, mais aussi les autres obstacles opposés à l'importation dans la période recensée, tels l'impôt de consommation, le droit d'accise spécial et le taux du change américain. Et l'intérêt pratique du tableau réside en ce que des compagnies importantes fabriquent entièrement aux Etats-Unis les articles qu'elles vendent au Canada et ont donc à surmonter les obstacles qui peuvent exister à l'époque de l'importation. Le diagramme est pratique, il me semble, et il sera utile quand nous étudierons les prix courants des compagnies importatrices et les obstacles douaniers qu'elles ont eu à surmonter, de temps à autre.

M. Senn:

D. Vous dites, monsieur Rutherford, que le diagramme repose sur la valeur marchande équitable des articles aux Etats-Unis?—R. Oui.

D. Comment calculez-vous cette valeur?—R. C'est l'œuvre des douaniers.

D. Vous prenez comme valeur marchande équitable la valeur estimée par les douaniers, n'est-ce pas?—R. Au point de vue du diagramme, peu importe la valeur attribuée à l'instrument ou à l'article par le fisc. Je présuppose partout que la valeur marchande équitable aux Etats-Unis est de \$100.

M. SENN: Si cela est sans importance, je ne comprends pas pourquoi vous l'inscrivez dans la réponse. Quel est le rapport de la valeur marchande équitable aux Etats-Unis avec cette valeur au Canada? Obtiendriez-vous des résultats différents, si vous preniez comme base la valeur marchande équitable des articles au Canada?

M. GRAHAM: Puis-je poser une question à M. Rutherford pour élucider la chose? Vous supposez que l'importateur canadien achète aux Etats-Unis pour \$100 d'instruments agricoles cotés d'après leur valeur marchande équitable?

Le TÉMOIN: Oui.

M. GRAHAM: Telle est la question.

M. SENN: La valeur marchande équitable aux Etats-Unis?

M. GRAHAM: Au point de vue du diagramme, M. Rutherford suppose qu'on a acheté les instruments d'après leur valeur marchande équitable.

M. SENN: La valeur marchande équitable, cela désigne-t-il le prix de vente, le prix de détail ou le prix de gros?

M. McLEAN: Le prix du détail.

M. GRAHAM: M. Rutherford fait simplement la supposition que l'importateur qui achète aux Etats-Unis pour \$100 d'instruments agricoles les achète au prix de leur valeur marchande équitable. En tout cas, qu'il en soit ainsi ou non, cela n'influe en rien sur le diagramme, à mon sens.

M. SENN: Pas à mon sens. Il me semble que c'est là base de tout le calcul.

M. DONNELLY: Vous dites simplement que les importateurs achètent pour \$100 d'instruments agricoles aux Etats-Unis et, qu'à l'importation, ils ont à payer un droit de 7½ p. 100, une taxe de vente de 4 p. 100 et ainsi de suite, ce qui porte à l'heure actuelle le total à \$110.72.

Le TÉMOIN: Oui.

M. THORSON: Et que si l'importateur ne payait pas le juste prix marchand aux Etats-Unis, il aurait à acquitter un droit supplémentaire antidumping.

M. DONNELLY: Il ne souffle mot de cela.

M. McLEAN: Le diagramme serait bien plus instructif, si le droit antidumping était inclus, s'il était possible de l'ajouter aux données concernant la valeur marchande équitable du produit.

M. THORSON: Si l'importateur achetait l'article à un prix inférieur à sa valeur marchande équitable, le prix fait à l'acheteur canadien serait supérieur au prix indiqué dans le diagramme, parce qu'un droit supplémentaire, le droit d'anti-dumping s'ajouterait à ce frais.

Le PRÉSIDENT: D'après ma compréhension du diagramme, il ne se rapporte pas du tout à la valeur marchande équitable, il indique simplement les variations du droit de douane pour une période d'années, en ce qui regarde l'importation d'instruments agricoles américains.

M. Thorson:

D. Le droit est ajouté au juste prix marchand aux Etats-Unis, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Vous avez pris pour base la valeur marchande équitable de l'article aux Etats-Unis?—R. Oui, j'ai noté quatre éléments variables: le droit de douane, la taxe sur les ventes, le taux du change américain et le droit spécial d'accise, et je m'occupe de l'effet important de ces quatre éléments variables, et non de la répercussion de la valeur marchande équitable.

D. En sus de la valeur marchande équitable, quelle qu'elle ait été?—R. Oui.

M. McLEAN: Cela est important. L'estimation de la valeur marchande équitable incombait au fisc.

Le TÉMOIN: Oui.

M. THORSON: C'est ce que vous entendez en disant que, dans le diagramme, vous n'avez pas tenu compte du montant véritable de la valeur marchande équitable aux Etats-Unis. Les sommes s'ajoutent à la valeur marchande équitable.

M. GRAHAM: Vous auriez pu prendre, je suppose, un article donné au prix d'environ \$100, valeur marchande équitable. La valeur marchande équitable n'a vraiment pas de sens, quand il s'agit du diagramme.

M. SENN: C'est tout ce que je voulais savoir.

M. THORSON: Il n'est pas exact de dire que la chose n'a pas de sens; en l'espèce, on présume que la valeur marchande équitable, quelle qu'elle soit, est de \$100.

M. GRAHAM: C'est cela.

M. THORSON: Et à cette valeur s'ajoutent les quatre éléments variables: le droit douanier, la taxe de vente, le droit d'accise et le taux du change.

M. GRAHAM: C'est cela.

M. THORSON: Et le tableau indique les oscillations de la charge supplémentaire de ces éléments variables qui s'ajoutent au montant inscrit comme celui du prix marchand équitable.

M. Tomlinson:

D. Autrement dit, on aurait pu préparer le diagramme à propos de n'importe quel instrument importé des Etats-Unis?—R. Oui, sauf que la désignation des articles dans le tarif varié.

M. DONNELLY: Avez-vous tenu compte pleinement des fluctuations du taux du change?

M. TOMLINSON: Oui.

Le TÉMOIN: Le taux du change a été joliment stable à certaines époques, tandis qu'il a oscillé en d'autres périodes, et nous avons établi une moyenne pour chaque année.

[M. J. B. Rutherford.]

M. Donnelly:

D. En 1932, l'écart a atteint jusqu'à 15 et 20 p. 100; avez-vous tenu compte de la chose?—R. Nous avons inscrit un taux moyen pour 1932. Jusqu'au 6 avril 1932, le taux du change était de \$14.55. Passé le 6 avril, jusqu'à la fin de l'année, il a été de \$13.26.

M. Perley:

D. Voulez-vous tenir de nouveau le premier diagramme, s'il vous plaît? Que représente l'abaissement de la barrière douanière dans la période de 1931 à 1936? Que représente-t-il maintenant en dollars et cents?—R. La barrière a atteint son point extrême après le 6 avril 1932 jusqu'au 31 décembre 1932: \$42.01.

D. Quel est le montant en 1936?—R. \$10.72.

M. PERLEY: Comment se compare cet abaissement des droits avec la diminution des prix?

M. GRAHAM: Nous étudions la question et nous ne sommes pas encore en mesure de vous répondre.

M. Senn:

D. Pouvez-vous nous indiquer le pourcentage de la réduction provenant des dégrèvements, du cours du change et des autres facteurs en jeu?—R. Oui. En avril 1932, le droit de douane était de \$25 par \$100, le change américain coûtait \$14.55, le droit d'accise spécial se montait à \$1.25, soit un total de \$40.80. Passé le 6 avril 1932 jusqu'au 31 décembre de la même année, le droit de douane a été de \$25, le change américain a coûté \$13.26 et le droit spécial d'accise s'est monté à \$3.75, soit un total de \$42.01.

M. Tomlinson:

D. Quel est le cours actuel de notre change? A peu près au pair?—R. Le change est à peu près au pair.

M. Senn:

D. Donnez-nous les chiffres pour 1936, pour la situation actuelle?—R. Actuellement, depuis le 1er mai, le droit de douane est de \$7.50 et le droit d'accise de \$3.22; soit \$10.72 en tout. Avant le 1er mai 1936, le droit de douane était de \$12.50; le change américain coûtait 12 cents et le droit d'accise spécial se montait à \$3.38. Total: \$16.

M. PERLEY: Pouvez-vous nous fournir le prix de ces instruments pour 1932? Ce sont les droits au mois de mai de cette année que vous nous avez indiqués?

M. GRAHAM: Non, nous n'avons pas les prix courants.

M. McLEAN: N'avez-vous pas reçu les prix courants de certaines de ces compagnies?

M. GRAHAM: Nous avons reçu les prix courants d'une compagnie, mais nous attendons ceux de toutes les compagnies.

M. THORSON: Vous vous référez à un tableau; sera-t-il consigné?

M. GRAHAM: Oui, c'est le tableau n° 2.

Le TÉMOIN: Le tableau 1 est le premier que j'ai lu.

M. THORSON: Et qui se rapporte au diagramme n° 1. Le tableau n° 2 se rapporte au diagramme n° 2, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui.

TABLEAU 2

COÛT APPROXIMATIF DE L'IMPORTATION AU CANADA DE FAUCHEUSES ET DE MOISSONNEUSES-BATTEUSES, AU PRORATA DE \$100 DE LEUR VALEUR MARCHANDE ÉQUITABLE AUX ÉTATS-UNIS, FRAIS DE TRANSPORT NON INCLUS.

		Valeur marchande équitable aux États-Unis	Droit de douane	Frais de change de \$100 en monnaie américaine	Taxe de vente supplémentaire sur les importations	Droit d'accise spécial	Total
		\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
	1913	100 00	20 00				120 00
Jusqu'au 7 avril	1914	100 00	20 00				120 00
Après le 7 avril	1914	100 00	12 50				112 50
	1915	100 00	12 50	0 39			112 89
	1916	100 00	12 50	0 30			112 80
	1917	100 00	12 50	0 19			112 69
	1918	100 00	12 50	1 72			114 22
	1919	100 00	12 50	3 55			116 05
	1920	100 00	12 50	12 34			124 84
Jusqu'au 10 mai	1921	100 00	12 50	13 39			125 89
Après le 10 mai	1921	100 00	12 50	10 73	1 00		124 23
Jusqu'au 23 mai	1922	100 00	12 50	3 03	1 00		116 53
Après le 23 mai	1922	100 00	10 00	3 21	1 50		114 71
	1923	100 00	10 00	1 31	1 50		112 81
Jusqu'au 10 avril	1924	100 00	10 00	2 69			112 69
Après le 10 avril	1924	100 00	6 00	0 61			106 61
	1925	100 00	6 00				106 00
	1926	100 00	6 00				106 00
	1927	100 00	6 00				106 00
	1928	100 00	6 00				106 00
	1929	100 00	6 00	0 76			106 76
Jusqu'au 17 sept.	1930	100 00	6 00	0 22			106 22
Après le 17 sept.	1930	100 00	25 00	0 00			125 00
Jusqu'au 2 juin	1931	100 00	25 00	0 07			125 07
Après le 2 juin	1931	100 00	25 00	7 28		1 25	133 53
Jusqu'au 6 avril	1932	100 00	25 00	14 55		1 25	140 80
Après le 6 avril	1932	100 00	25 00	13 26		3 75	142 01
	1933	100 00	25 00	9 20		3 75	137 95
	1934	100 00	25 00	-1 00*		3 75	127 75
	1935	100 00	25 00	0 50		3 75	129 25
Jusqu'au 1er mai	1936	100 00	12 50	0 12		3 38	116 00
Après le 1er mai	1936	100 00	7 50			3 22	110 72

* Prime de 1 p. 100 sur le dollar canadien.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de dire au comité que j'avais prévu que des questions se présenteraient à l'esprit de nombre de députés au sujet des oscillations du rapport entre les prix de plusieurs instruments au cours de cette période. On étudie ces données, mais il fallait obtenir le renseignement et le consigner afin de l'avoir sous la main quand nous aborderons ces sujets sur lesquels il est très difficile de recueillir des précisions.

M. SENN: M. Rutherford est peut-être en mesure de répondre à une question qui me vient à l'esprit. Si j'ai bien compris les explications de M. Graham, le diagramme produit repose sur le prix marchand équitable aux États-Unis. La valeur marchande équitable a-t-elle accusé une variation pour la première année et à la dernière année la période visée par le diagramme, et pour les années intermédiaires?

Le TÉMOIN: M. Richards a discuté cela, je pense.

M. GRAHAM: Voici la difficulté à ce sujet, monsieur Senn: Vous vous rappelez que M. Richards nous a fourni les chiffres pour toute la période recensée. Jusqu'à ces derniers temps, c'était l'équivalent de 12½ p. 100 du prix coté aux États-Unis. Malheureusement, nous ne pourrions pas tirer la chose au net avant les dépositions des représentants des compagnies. Nous pourrions établir alors la corrélation entre les prix courants et obtenir le renseignement. Cela

[M. J. B. Rutherford.]

devrait nous indiquer la réaction sur le prix en dollars, le prix auquel les importateurs auraient pu acheter les instruments aux Etats-Unis, n'était l'application de la loi du juste prix marchand.

M. SENN: Dois-je comprendre que les variations des prix n'ont aucune répercussion sur cette ligne qui représente \$100?

M. GRAHAM: La ligne représente une valeur de \$100.

M. SENN: Abstraction faite de la hausse ou de la baisse des prix aux Etats-Unis?

M. GRAHAM: Peu importe, cela représente une valeur de \$100 en marchandises.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas en quoi la ligne de base du diagramme se rapporte le moins aux oscillations des prix aux Etats-Unis. Elle représente un achat de \$100 d'instruments agricoles aux Etats-Unis, non le prix auquel on les vendait.

M. WARD: Somme toute, monsieur le président, ce que le Comité s'efforce d'établir, c'est la raison de la récente hausse du prix des instruments agricoles. Et nous espérons tous pouvoir découvrir, je pense, s'il existe un accord entre les fabricants américains et canadiens au sujet du prix des instruments agricoles. A mon sens, une bonne partie de la discussion est tout à fait à côté de la vraie question qui se pose devant le comité.

Le PRÉSIDENT: Est quoi?

M. WARD: Tout à fait à côté de la véritable question qui se pose devant le comité, toute cette discussion au sujet de l'importance de la répercussion des droits de douane sur le phénomène étudié, la hausse et la baisse des instruments agricoles.

M. THORSON: La discussion est pertinente, cela va de soi.

Le PRÉSIDENT: Le renseignement est pertinent et tout à fait à point.

M. THORSON: Très à point.

Le PRÉSIDENT: Le renseignement sera fort utile quand nous en viendrons à l'examen des variations de prix enregistrées. Avez-vous le renseignement, monsieur Rutherford?

Le TÉMOIN: Oui. Question suivante: M. Graham m'a prié d'obtenir la valeur des produits de grande culture par provinces. J'ai ici un tableau qui indique la valeur de ces récoltes en 1934 et 1935.

M. GRAHAM: Monsieur le président, je puis dire au comité que la raison pour laquelle j'ai demandé le renseignement, c'est que les journaux commerciaux ont indiqué, vous vous en souvenez, mais sans entrer en des développements, que l'une des causes de la hausse des prix en 1936 c'est l'amélioration relative de la situation du cultivateur en 1935, par rapport à 1934. C'est pourquoi je veux connaître la valeur de la production en dollars.

M. TOMLINSON: Les journaux ont fait cette supposition?

M. McLEAN: Ils étaient en quête du renseignement.

Le TÉMOIN: Le tableau se lit comme suit:

VALEUR DES PRODUITS DE GRANDE CULTURE PAR PROVINCES
1934 et 1935

Province	Valeur globale 000 dollars	
	1934	1935
Ile du Prince-Edouard	9,054	7,879
Nouvelle-Ecosse	12,995	11,748
Nouveau-Brunswick	14,961	14,542
Québec	98,309	83,616
Ontario	143,734	131,141
Manitoba	49,761	32,674
Saskatchewan	96,472	114,273
Alberta	111,044	97,696
Colombie-Britannique	12,749	13,045
Canada	549,079	506,614

M. Thorson:

D. Toutes les provinces sauf deux accusent une diminution...

M. TOMLINSON: Et une diminution en 1935.

Le TÉMOIN: De la valeur des produits de grande culture, de tous les produits de grande culture récoltés en 1935.

M. Tomlinson:

D. Toutes les provinces sauf deux?—R. Toutes, sauf deux.

M. MacLean:

D. L'Alberta aussi?—R. L'Alberta aussi.

M. DONNELLY: Toutes les provinces, sauf la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

M. Senn:

D. Pouvez-vous dire si la diminution provient de la chute des prix ou de récoltes inférieures?—R. En certaines régions, elle provient de la chute des prix et, en d'autres, de la diminution de la récolte. Dans les contrées où la culture du fourrage est importante, c'est le fait de la baisse des prix. Dans l'Ouest, la récolte du blé a été à peu près la même, mais la qualité du grain était très inférieure.

M. GRAHAM: Il faut peut-être faire remarquer qu'il s'agit des produits de grande culture seulement, non de tous les produits de la ferme.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Rutherford.

Le témoin:

SOMME DÉPENSÉE PAR LES CULTIVATEURS POUR L'ACHAT ET LA RÉPARATION
D'INSTRUMENTS AGRICOLES

M. Graham m'a prié d'examiner une feuille qui est censée indiquer l'emploi que le cultivateur canadien de l'Ouest fait de ses dollars. La page contient un diagramme indiquant la répartition des articles de dépenses et, au verso, un état estimatif en dollars de la somme que les agriculteurs affecteront à ces divers chefs de dépenses en 1936. L'exposé qui précède l'énumération est ainsi conçu:

Le Bureau fédéral de la statistique fixe à 384 millions de dollars le revenu estimatif des cultivateurs des quatre provinces de l'Ouest en 1934.

On croit que, du fait de l'accroissement de la production et des valeurs, le total de 1935 dépassera de plus de 100 millions de dollars celui de 1934, soit un total approximatif de 500 millions de dollars.

L'événement n'a malheureusement pas répondu à ces prévisions optimistes, car d'après les chiffres publiés en mars 1936, le revenu brut des cultivateurs des quatre provinces de l'Ouest s'est monté à 391 millions de dollars. Cette prévision erronée a moins d'importance que le fait que les chiffres cités dans la brochure ne désignent pas un revenu comptant. Ils représentent seulement la valeur brute de la production, l'addition de la valeur brute des grains, du bétail, des produits du bétail, des récoltes de fourrage, etc. On n'a pas calculé le revenu net ou comptant de l'agriculture dans les quatre provinces de l'Ouest.

Nous mesurerons l'"erreur" ou la différence de calcul si nous notons que le revenu agricole brut de la Saskatchewan en 1935 a été d'environ 155 millions de dollars, mais que le comptant touché par les cultivateurs de la province n'a dépassé que légèrement 95 millions de dollars. Il faut donc réduire d'au moins 40 p. 100 le chiffre estimatif de 500 millions de dollars, pour obtenir le montant que les cultivateurs de l'Ouest dépenseront.

[M. J. B. Rutherford.]

M. Donnelly:

D. Minute; quand vous parlez de "revenu brut", entendez-vous, par exemple, tout le grain produit par un agriculteur, et ensuite les porcs dont il fera l'élevage en utilisant ce grain?—R. C'est ce que signifie la statistique du "revenu agricole brut" fournie par le Bureau de la statistique.

D. Vous avez inscrit tant pour les porcs, tant pour le grain, vous avez fait une double inscription?—R. Oui.

M. McLEAN: Quant à la production brute, vous tenez compte de la valeur de tous les produits?

M. DONNELLY: Cela n'a aucun sens, ainsi.

Le TÉMOIN: Nous publions deux chiffres. L'un désigne le revenu brut de l'agriculture que l'on calcule en additionnant la valeur des produits de grande culture et celui des produits animaux, plus les volailles, etc.

M. Thorson:

D. Avez-vous des chiffres sur la valeur nette de la production agricole?—R. Oui.

M. McLean:

D. Vous devriez permettre à M. Rutherford d'achever la réponse qu'il était en train de donner. Voulez-vous?—R. Il y a un autre chiffre, le montant du revenu agricole net. Il s'applique à l'ensemble du pays et était d'environ 609 millions de dollars en 1935.

M. Perley:

D. Vous dites que le revenu brut a été de 391 millions de dollars en 1935; il s'agit des quatre provinces de l'Ouest?—R. D'environ 391 millions de dollars pour les quatre provinces de l'Ouest.

D. Quel est le chiffre pour le pays entier?—R. Je ne l'ai pas sous la main; je puis l'obtenir.

D. Je croyais qu'il se trouvait dans le tableau que vous avez devant vous.—R. Ce tableau indique le revenu agricole net.

D. Avez-vous le chiffre pour les quatre provinces de l'Ouest?—R. Nous ne publions pas le chiffre du revenu agricole net par province, mais seulement pour l'ensemble du pays.

D. Indiquez-nous alors le montant du revenu net.—R. Il est d'environ 609 millions de dollars pour le pays entier en 1935.

M. Thorson:

D. Cela équivaut au revenu comptant, n'est-ce pas?—R. Oui, peu s'en faut.

M. McLean:

D. Si j'ai bien compris le témoin, le revenu brut de la Saskatchewan a été de 155 millions de dollars, l'an dernier, et le revenu net ou comptant de 95 millions?—R. Oui, monsieur.

D. Je voudrais savoir ce que représente au juste l'écart entre les deux chiffres.—R. On a calculé le revenu agricole brut de la Saskatchewan en additionnant le total de la récolte aux cours de la ferme, le total de tous les grains, de tout le bétail, de tous les produits animaux et de tout le miel produits sur les fermes, tous les produits de la ferme, la valeur globale de la production de la ferme pendant l'année. Pour obtenir le chiffre du revenu net, le second chiffre consigné, 95 millions de dollars, on inscrit la quantité de blé, la valeur du bétail, des œufs, des volailles et autres produits vendus par le cultivateur et pour lesquels il a touché de l'argent.

D. Les 155 millions de dollars désignent en ce cas la production brute?—R. C'est cela.

D. Ils ne désignent pas du tout un revenu?—R. Non, le terme est impropre.

M. Senn:

D. A votre avis, dans l'établissement du revenu net, ne faut-il pas tenir compte aussi des frais de subsistance du cultivateur?—R. Oui, monsieur.

D. Les produits laitiers sont-ils inclus dans votre état?—R. Pas dans les 95 millions mais dans les 155 millions de dollars.

D. Cela représente vraiment un revenu, n'est-ce pas?—R. En réalité, oui, et un relevé rigoureusement exact du revenu d'un cultivateur devrait inclure la valeur des produits consommés par lui, sa famille et les employés.

M. SENN: C'est ce que je suis porté à croire. Cela donnerait une somme considérable pour une population d'environ un million de personnes.

M. Thorson:

D. De sorte que la production nette dépasserait 95 millions de dollars?—R. Le revenu net de l'agriculture.

D. Oui, le revenu net dépasserait quelque peu le comptant touché; et la différence représenterait la consommation du cultivateur?—R. Oui. Je discute la question à cause de cette brochure-ci.

D. De quelle brochure voulez-vous parler?—R. Celle que M. Graham m'a remise.

M. THORSON: Il faut la désigner par une cote.

M. GRAHAM: Il s'agit de la brochure publiée par *The Nor'-West Farmer*, magazine rural de l'Ouest canadien qui a fait œuvre de pionnier. Elle traite du budget des dépenses des cultivateurs de l'Ouest canadien et indique l'emploi qu'il fait de ses dollars. Elle s'appuie sur un relevé statistique des Etats-Unis—il est dit ici: "Selon le département de l'agriculture des Etats-Unis—et aussi sur des données fournies par "notre service de recherches". C'est un calcul ou un diagramme souvent mentionné par les compagnies manufacturières d'instruments agricoles, ainsi que vous l'aurez remarqué, relativement aux prix mentionnés.

M. THORSON: Si M. Rutherford doit faire des commentaires, il faut désigner le diagramme au dossier.

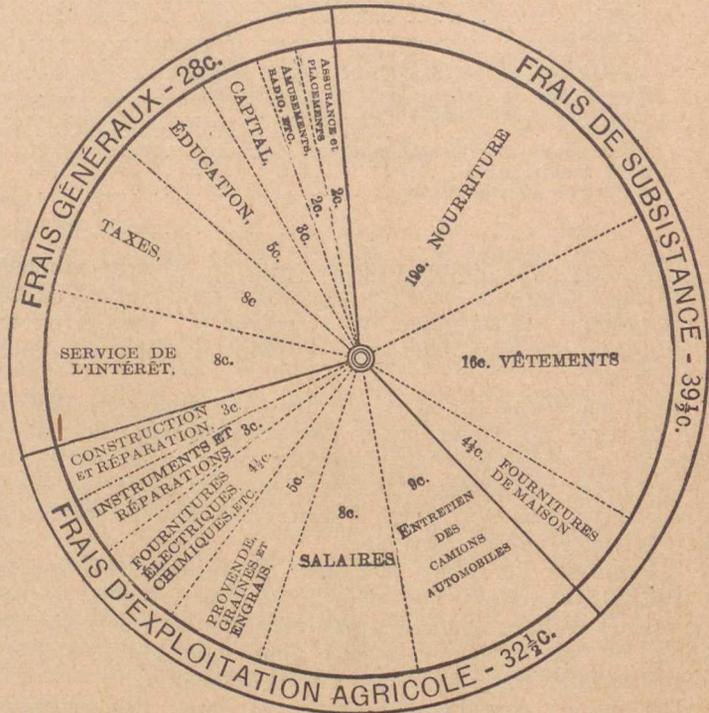
M. GRAHAM: Nous le désignerons au procès-verbal comme le diagramme A.

L'emploi de chaque dollar dépensé par le cultivateur de l'Ouest

Diagramme dressé d'après les chiffres recueillis au cours du recensement fédéral (1931) ainsi que d'après la statistique des ventes préparée par notre service de recherches.

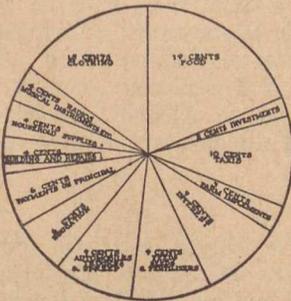
Divisé en trois groupes principaux le mode d'emploi du dollar du cultivateur est le suivant:

Frais de subsistance.....	39½
Frais d'exploitation agricole	32½
Frais généraux	28
Total....	100



Une analyse détaillée de chaque division figure sur le diagramme ci-dessus et le total des sommes dépensées est inscrit au verso.

L'emploi de chaque dollar dépensé par le cultivateur américain, d'après le département de l'agriculture des Etats-Unis.



THE NOR-WEST FARMER

Head Office
WINNIPEG, CANADA

119 dollars. Si nous prenons la moyenne de 140 dollars par ferme, cela donne un grand total de 44 millions de dollars, contre les 80 millions mentionnés par la brochure.

Selon le recensement de 1931, le montant des salaires payés aux ouvriers de ferme, pension incluse, par les cultivateurs des quatre provinces de l'Ouest, a été de 55 millions de dollars. Mais la pension des employés est incluse dans le budget domestique de l'alimentation, et il faut donc retrancher quelque chose des 55 millions de dollars. Il ressort de la communication faite par les cultivateurs au Bureau de la statistique, de ce que leur ont coûté la rémunération et la pension des employés, que la valeur de la nourriture fournie est à peu près l'équivalent du montant des salaires. A supposer que les salaires soient les mêmes en 1936 qu'en 1930, la dépense au titre salaires devrait être d'environ 30 millions de dollars, soit, au bas mot 10 millions de moins que l'estimation relevée dans la plaquette.

Nous avons discuté ces divergences pour indiquer que la surestimation de certains chefs de dépenses se trouve à diminuer le pourcentage attribué au chef instruments agricoles dans l'ensemble. La somme de 15 millions de dollars prévue pour l'achat d'instruments agricoles en 1936...

M. Graham:

D. En 1935?—R. En 1936.

D. Non en 1935.—R. Le texte porte: "d'après le diagramme représenté au verso, les cultivateurs de l'Ouest canadien affecteront les sommes suivantes aux différents chefs de dépenses indiqués ci-dessous". Cela a paru en 1936.

D. Oui, je sais. Mais c'est une estimation de l'emploi que le cultivateur a fait de chacun de ses dollars en 1935.—R. Je comprends. Fort bien, en 1935. Le chiffre de 15 millions de dollars est une estimation modérée, mais il équivaut certes à plus de 3 p. 100 des dépenses globales indiquées dans la brochure.

Les données recueillies par la faculté de l'exploitation agricole de l'université de la Saskatchewan constituent un guide plus judicieux et plus sûr, quant à l'importance relative de l'achat et de la réparation des instruments agricoles dans le budget des dépenses des cultivateurs. Ces données ont été recueillies pendant des années différentes et en diverses régions de la province. On en a fait un nouveau classement, pour les faire cadrer avec le plan de la brochure, et nous ajoutons les tableaux comme pièces au dossier. J'ai plusieurs tableaux ici. Les chiffres suivants représentent le pourcentage de l'achat et de la réparation des instruments agricoles dans les dépenses globales des cultivateurs, dans les années et les différentes régions indiquées.

Région	Année	Pourcentage de l'achat et de la réparation des instruments agricoles dans les dépenses globales des cultivateurs
Belbeck	1925	11.4
Melfort	1925	8.2
Alameda	1926	16.1
Swift-Current	1927	13.9
R.M. of Brokenshell	1931	3.9
R.M. of Wellington	1931	4.8
R.M. of Scott	1931	1.7
R.M.'s of Rosemount and Reford	1931	11.7
Indian-Head	1932	9.3
Wolseley	1932	10.0
Lemberg	1932	13.0
Humboldt (terre glaise)	1933	15.1
Humboldt (terre glaise et sablonneuse)	1933	12.4

On remarquera qu'en 1931 les frais représentés par l'achat de nouveaux instruments et la réparation des anciens ont diminué jusqu'à constituer seulement

3.9, 4.8 et 1.7 du chiffre global. Ces régions ont enregistré une perte presque totale de récolte, mais la même année, dans les municipalités de Rosemount et de Redford, où la récolte a été normale, l'achat et la réparation d'instruments agricoles représentent environ 12 p. 100 des frais globaux. La remarque importante à faire, c'est que, dans toutes les années recensées et dans des conditions de mévente et de mauvaise récolte, la somme affectée à l'achat d'instruments ou de pièces n'a été inférieure à 3 p. 100 que dans une seule région et a dépassé 10 p. 100 dans la plupart des régions. Cela nous incline donc à conclure que, pour faire une estimation modérée, la somme dépensée par les cultivateurs de la Saskatchewan et de l'Alberta pour l'achat d'instruments et de pièces représente au moins 10 p. 100 des dépenses globales, et si le pourcentage n'est pas aussi élevé au Manitoba, il est probablement plus près de 10 que de 3 p. 100.

M. Senn:

D. Avant que vous passiez à autre chose, dites-nous si le diagramme publié par le journal agricole ne concernait pas tout le Canada plutôt que les trois provinces des Prairies seulement.—R. Le titre était ainsi conçu: "Comment le cultivateur de l'Ouest canadien dépense son dollar?"

D. Le cultivateur de l'Ouest canadien?—R. Oui.

M. TOMLINSON: Vous n'avez pas de rapport en ce qui concerne le cultivateur canadien de l'Est?

M. THORSON: Ce tableau devrait être versé au dossier afin que l'on mette les deux en regard.

M. GRAHAM: Oui. Pensez-vous qu'il devrait être imprimé?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. THORSON: Oui, on devrait l'imprimer afin de faire la comparaison. Qui a préparé ce diagramme auquel vous avez fait allusion?

M. GRAHAM: Le *Nor'West Farmer* est la seule source que nous connaissons. Il dit qu'il s'est servi des statistiques du recensement de 1931 du gouvernement fédéral, en même temps que des renseignements relatifs aux ventes fournis par notre division des recherches.

M. THORSON: D'où vient ce diagramme? Où nous les sommes-nous procuré?

M. GRAHAM: Je l'ai obtenu dans la Saskatchewan; je veux dire ce diagramme particulier. C'est le *Nor'West Farmer* qui l'a publié.

M. THORSON: Vous dites que c'est le diagramme qu'ont mentionné les compagnies d'instruments aratoires?

M. GRAHAM: Assez fréquemment.

Le PRÉSIDENT: On a fait allusion à ce diagramme assez souvent en certains endroits du pays. Je crois que le *Farm Implement Magazine* l'a utilisé, comme méthode de publicité, je suppose. Nous avons jugé qu'il était particulièrement intéressant et d'une importance suffisante pour le faire vérifier. Nous avons donc demandé à M. Rutherford de préparer le renseignement qu'il vous a donné ce matin.

M. THORSON: Je pense que nous devrions l'avoir alors.

Le PRÉSIDENT: C'est seulement un contraste entre les deux méthodes d'en arriver à une conclusion qui n'est pas exactement la même.

M. SENN: Après tout, monsieur le président, je suppose qu'il ne s'agit ici que d'une simple estimation de M. Rutherford.

M. TOMLINSON: Une estimation bien fondée.

M. SENN: Elle est basée sur l'évaluation du revenu du cultivateur, laquelle est, jusqu'à un certain point, problématique, n'est-ce pas?

[M. J. B. Rutherford.]

M. Thorson:

D. Elle est basée sur de véritables rapports, n'est-ce pas?—R. Oui. Je puis lire une note d'un de ces tableaux: "Basée sur les enquêtes agricoles faites par la division de l'administration de l'Agriculture, université de la Saskatchewan."

D. Il s'agit de véritables enquêtes agricoles?—R. "Ces enquêtes sont basées sur des études faites ici et là au hasard, sans chercher à choisir des fermes en particulier. Les renseignements sont obtenus par des énumérateurs experts et soumis à une surveillance."

M. Senn:

D. Dans quelle proportion, selon vous, ces estimations sont-elles exactes, en général?—R. Elles sont exactes à 3 p. 100 près.

D. A 3 p. 100 près?—R. Oui. Certaines sont plus justes que cela. Tout dépend de la nature de l'estimation, mais la plupart de nos évaluations de revenus en espèces et de dépenses dans les enquêtes en Saskatchewan sont exactes à 3 p. 100 près.

M. Tomlinson:

D. Je désire être renseigné maintenant sur les produits employés sur la ferme. Le rapport que vous obtenez ne concerne qu'une certaine période de l'année, n'est-ce pas, fournis à votre département par un cultivateur quelconque?—R. De quel rapport parlez-vous?

D. Dans le but de vous procurer vos classements?—R. Eh! bien, j'ai tant de classement ici. . .

D. Disons le revenu net du cultivateur. Vous obtenez ce rapport de chaque cultivateur à une certaine période de l'année, n'est-ce pas?—R. Faites-vous allusion aux enquêtes?

D. Non, au revenu net du cultivateur.—R. Ce chiffre est publié en mars de chaque année, oui, le revenu agricole net du Canada. Nous ne publions pas le chiffre du revenu net. On pourrait l'appeler revenu net, mais il y a d'autres rajustements à faire.

D. Vous n'avez aucun rapport du pourcentage de ces revenus que les cultivateurs de l'est de l'Ontario dépensent pour les instruments aratoires?—R. Non.

M. GRAHAM: La raison en est, comme vous le remarquerez, qu'il n'a été question que du cultivateur de l'Ouest; nous n'avons donc examiné que ce sujet.

M. THORSON: Vous avez simplement vérifié ce diagramme?

M. GRAHAM: Voilà tout.

M. Senn:

D. Votre calcul des pourcentages est fondé sur le revenu réel à l'exclusion des denrées agricoles consommées sur la ferme, ou qui devraient être consommées comme partie du revenu?—R. L'estimation présentée ici est basée sur les dépenses véritables des cultivateurs de la Saskatchewan touchant les divers articles inclus dans la liste.

D. Mais leur dollar est estimé à l'exclusion des produits agricoles utilisés sur la ferme?—R. Oui.

D. Que ce soit considéré comme revenu ou autrement?—R. Leur rapport suppose, en premier lieu, que les cultivateurs de l'Ouest toucheront un revenu de \$500,000,000, en espèces, je crois, parce qu'ils montrent ce revenu dépensé en taxes, réparations de machines, et un grand nombre de postes qui sont tous des postes d'argent, des paiements de dettes, et ainsi de suite. Les chiffres que j'ai ici et que je vous ai lus sont basés sur les dépenses réelles des cultivateurs durant les années mentionnées.

D. Je comprends cela.

M. Thorson:

D. C'est-à-dire que vous avez employé la même base que ceux qui ont préparé le diagramme?—R. Oui. Ils ont supposé que le revenu représentait les recettes en argent, et que le cultivateur dépenserait \$500,000,000.

D. En d'autres termes, le diagramme laisse de côté ce que le cultivateur utilise lui-même?—R. Oui.

D. Et vous faites la même chose?—R. Oui.

M. Senn:

D. Votre calcul omet cela.—R. Je fais des calculs, essayant de déterminer le pourcentage du montant total déboursé par les cultivateurs,—le total en argent dépensé durant l'année,—qui est affecté à des dépenses pour les machines et les réparations.

D. Je suppose que vous pourriez vous exprimer ainsi. C'est à peu près la même chose que si c'est dépensé ou consommé, n'est-ce pas?—R. Non, ce n'est pas la même chose.

D. Je dirais que c'est une partie du revenu. Si un homme consomme, sur sa ferme, disons, une valeur de \$50 d'œufs et de \$25 de beurre qu'il produit lui-même, et une certaine quantité de viande dont il est le propre producteur, il faut certainement regarder cela comme une partie de son revenu. Et, si vous ne le mentionnez pas dans votre estimation du revenu du cultivateur, alors je pense que votre base n'est pas juste.—R. Peu m'importe le revenu du cultivateur. Ce qui m'intéresse dans cette discussion est la partie de son dollar que le cultivateur dépense durant l'année pour divers articles.

D. Vous voulez dire les dollars qu'il touche réellement?—R. Oui.

D. Je crois que c'est une erreur.—R. Tous les dollars qu'il reçoit.

M. McLEAN: Ses machines agricoles n'ont rien à faire avec les produits laitiers, excepté dans la production du grain pour l'alimentation du bétail.

M. SENN: Cela fait partie de son revenu.

M. THORSON: Une minute. Elucidons cette question. Vous en vérifierez l'exactitude ou non.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs. Un à la fois.

M. SENN: S'il y a trois personnes, elles consommeront une valeur de \$200, \$300, ou peut-être \$400, et ce n'est pas une dépense pour la ferme.

M. Thorson:

D. Un instant. Comprenons bien ce point. Vous vérifiez l'exactitude de ce diagramme, qui indique que 3 p. 100 de l'argent effectivement touché par le cultivateur sont dépensés pour des instruments aratoires. Est-ce exact?—R. Oui.

M. PERLEY: C'est bien plus que cela.

M. Thorson:

D. Que montre le diagramme?—R. Je vais lire ce que l'on y trouve. Son titre est: "Comment le cultivateur de l'Ouest canadien dépense son dollar. Le *Nor'West Farmer* est la plus ancienne revue agricole de l'Ouest du Canada. Le diagramme ci-dessus donne une analyse détaillée de chaque division et les sommes totales dépensées sont indiquées de l'autre côté de la page".

M. McLean:

D. Ce document a été préparé par le *Nor'West Farmer*?—R. Oui.

M. PERLEY: La division de la statistique.

M. THORSON: Qu'y voit-on?

[M. J. B. Rutherford.]

M. WARD: Une minute. Monsieur le président, nous consacrons beaucoup de temps à la discussion d'un sujet qui ne regarde nullement la question soumise à ce comité. La fin de la session n'est pas loin.

M. McLEAN: Nous l'ignorons, mais nous l'espérons.

M. WARD: Et nous n'en serons arrivés à aucune conclusion. Cela concerne-t-il la question dont nous sommes saisis? Pas le moins du monde.

Le PRÉSIDENT: J'espère que vous avez raison de dire que la session sera bientôt terminée. La Chambre a parlé de ce diagramme.

M. THORSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et on y a fait allusion en plusieurs autres endroits.

M. THORSON: Absolument.

Le PRÉSIDENT: Et l'on s'en est servi, à mon sens, comme moyen de publicité. J'ai pensé que c'était un renseignement très précieux qu'il fallait vérifier. Je conviens avec ce monsieur que nous devons chercher une base de comparaison en ce qui concerne l'information contenue dans le diagramme. M. Rutherford a la base d'après laquelle le diagramme a été préparé, et il a préparé ses renseignements dans le même sens.

M. WARD: C'est une information très intéressante, mais elle est étrangère à la question.

M. THORSON: Continuons.

Le PRÉSIDENT: Quand vous aurez eu l'occasion de vous procurer les informations additionnelles que vous attendez des compagnies d'instruments aratoires, je crois que ce renseignement vous aidera beaucoup.

M. TOMLINSON: Aussi pour réfuter n'importe quelle assertion des compagnies de machines agricoles disant que le cultivateur ne dépense que 3 p. 100 de son revenu.

M. Thorson:

D. Combien le cultivateur dépense-t-il sur son dollar, d'après le graphique? —R. Je vais lire le verso de ce graphique.

D. Fort bien, lisez-le.—R. Il est intitulé: "Comment le cultivateur de l'Ouest canadien dépense son dollar." Il est ainsi conçu:

Le Bureau fédéral de statistique a estimé le revenu agricole des quatre provinces de l'Ouest en 1934 à 384 millions de dollars.

On croit que, étant donné l'augmentation de la production et des valeurs, le revenu total de 1935 se chiffrera à au delà de 100 millions de plus qu'en 1934, soit un total d'environ 500 millions.

Sur la base représentée par le graphique de l'autre côté de la page, les cultivateurs de l'Ouest canadien dépenseront les montants suivants pour les divers articles ci-dessous:

\$ 95,000,000	\$ 95,000,000
Vêtements	80,000,000
Autos, camions et entretien	45,000,000
Salaires	40,000,000
Intérêt	40,000,000
Taxes	40,000,000
Education	25,000,000
Fourrage, graines de semence et engrais chimiques	25,000,000
Fournitures de ménage	22,500,000
Fournitures de ferme, électricité et produits chimiques	22,600,000
Construction et réparations	15,000,000
Principal	15,000,000
Instruments aratoires et réparations	15,000,000
Amusements, radio, et le reste	10,000,000
Assurance et placements	10,000,000
Total	<u>\$500,100,000</u>

Que l'on s'intéresse à la vente de produits agricoles ou au placement de l'assurance; que l'on soit manufacturier ou vendeur, la question évidente qui se présente est: "Est-ce que j'établis mes affaires sur une base qui me garantira une dépense équitable des dollars des cultivateurs en 1936?"

D. En d'autres termes, d'après le tableau, le pourcentage que le cultivateur dépense sur son dollar pour ses instruments aratoires et les réparations est de 3 p. 100.—R. Trois pour cent, en argent.

D. Et vos calculs, basés sur le revenu réel du cultivateur, montrent que celui-ci paie 10 p. 100?—R. Environ.

D. A peu près 10 p. 100?—R. Oui.

D. Du dollar qu'il touche?—R. Du dollar qu'il reçoit.

M. SENN: Monsieur le président, je ne veux pas insister sur ce sujet, mais je me contenterai de dire que 3 p. 100, 3c. du dollar, est une estimation plus que modérée. D'un autre côté, je crois que votre calcul est mal fondé, pour la raison, comme je l'ai déjà dit, que quand un cultivateur consomme une certaine quantité de sa production sur la ferme, il faudrait l'inclure dans son revenu. Si l'agriculteur prépare son rapport de l'impôt sur le revenu, il doit dire combien il touche pour la vente de son blé, de ses bestiaux, de ses porcs, et le reste. En outre, il doit inscrire la valeur des marchandises consommées sur sa ferme par sa famille pour des fins d'alimentation. Je pense que cela devrait être inclus dans votre calcul en obtenant votre pourcentage.

M. TOMLINSON: Je ne le crois pas.

M. SENN: C'est mon dernier mot à ce sujet.

Le TÉMOIN: L'état concerne les dépenses; il montre comment le cultivateur emploie l'argent qu'il reçoit. S'il touche un revenu, un véritable revenu sous forme de marchandises provenant de ses bestiaux et de son jardin, dont il se sert dans son foyer, il ne peut guère le dépenser.

M. SENN: Non, il ne peut le dépenser, mais il le dépense tout de même. Il l'utilise.

M. TOMLINSON: Il ne l'emploie pas pour ses instruments aratoires.

M. MCLEAN: Tout cela ne concerne en rien les déboursés relatifs aux machines agricoles, car le cultivateur ne se sert pas de ces instruments pour son revenu provenant de sa basse-cour. L'aviculteur consomme les produits des volailles. Le jardinier consomme les produits agricoles. Le cultivateur paie pour ses instruments aratoires. Ce sont trois ou quatre occupations différentes.

Le PRÉSIDENT: On peut dire, je crois, que chacun des états présentés est comparable.

M. THORSON: Oui, absolument.

Le PRÉSIDENT: M. Senn a peut-être parfaitement raison au sujet du revenu net total du cultivateur. Il n'en est pas question dans ce graphique. J'ajouterai que lorsque l'on m'a fait observer que le cultivateur ne dépense que 3 p. 100 de son revenu pour l'achat d'instruments aratoires et pour des réparations, je n'ai pu le croire, voilà tout.

M. THORSON: Tous savaient que ce n'était pas exact.

M. TOMLINSON: Ces faits le prouvent.

M. THORSON: Tous les citoyens de l'ouest du Canada savaient qu'il n'en est pas ainsi.

M. SENN: J'ai déclaré franchement que je crois que 3 p. 100 est une estimation plus que modérée.

Le PRÉSIDENT: C'était mon avis. Personnellement, j'ai cru qu'il fallait vérifier cela, et que le comité aimerait avoir ce renseignement.

M. TOMLINSON: Parfaitement.

[M. J. B. Rutherford.]

Le PRÉSIDENT: M. Rutherford n'a pas autre chose à ajouter ce matin.

M. THORSON: Ces tableaux et ces états seront-ils inclus dans le procès-verbal?

M. McLEAN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que le comité est très reconnaissant envers M. Rutherford, et je désire lui témoigner notre appréciation.

Le témoin se retire.

M. GRAHAM: Je suis d'avis que le synopsis a montré les points vitaux.

M. THORSON: Le dossier est-il assez complet pour établir une comparaison entre ce graphique et les déclarations de M. Rutherford?

Le PRÉSIDENT: Je le crois. Je pense que le témoignage de M. Rutherford ne concerne pas seulement le graphique qui sera inclus dans le procès-verbal, mais qu'il explique les autres renseignements.

M. THORSON: Si les procès-verbaux doivent contenir une réfutation de ce graphique, celui-ci devrait y être inclus également, de même que tous les tableaux nécessaires.

M. GRAHAM: Cela regarde le comité. J'ai cru que M. Rutherford avait traité son sujet d'une manière si élaborée que c'était inutile.

M. THORSON: Si vous êtes satisfait, fort bien.

M. GRAHAM: Si vous voulez qu'ils soient inclus, libre à vous

M. SENN: Avant que vous passiez à un autre sujet, ne serait-il pas intéressant pour le comité de savoir également quelle partie de son dollar le cultivateur de l'Est canadien a dépensée de cette manière?

M. GRAHAM: Me permettra-t-on de dire que j'ai posé la même question à M. Rutherford? Naturellement, nous n'essayons pas du tout de mettre l'Ouest en relief. Tout cela est basé sur le travail du docteur Allen. Je crois avoir raison de dire que votre division ne possède aucune autre étude provinciale, n'est-ce pas?

M. RUTHERFORD: Il y a quelques autres renseignements, mais assez rares.

M. THORSON: Vous avez réellement une étude provinciale?

M. GRAHAM: Oui.

M. THORSON: Dans la Saskatchewan?

M. GRAHAM: Oui.

M. THORSON: Faite sur le terrain?

M. GRAHAM: Faite sur le terrain.

M. SENN: Je suis porté à croire qu'il y a une différence entre l'est et l'ouest du Canada.

Le PRÉSIDENT: Au début, lorsque nous avons examiné cette question, nous espérions avoir un état de tout le Canada, puis de l'Est et de l'Ouest séparément.

M. GRAHAM: Oui.

M. SENN: Vous l'espérez?

Le PRÉSIDENT: Nous l'espérons. J'ignore si nous l'aurons au complet.

M. THORSON: Nous avons constaté qu'on n'a fait aucune étude sur le terrain au sujet de l'une quelque des provinces de l'est du Canada.

Le PRÉSIDENT: Pas que nous sachions. Il ne s'y vend peut-être pas autant de machines agricoles.

M. TOMLINSON: Nous ne touchons pas autant d'argent dans l'Est.

Le PRÉSIDENT: Notre témoin suivant, ce matin, est M. Gilchrist. Il doit nous parler du tarif étranger sur les instruments aratoires exportés du Canada et des Etats-Unis.

WILLIAM GILCHRIST est appelé à témoigner.

M. Graham:

D. Monsieur Gilchrist, quelle sont vos fonctions officielles?—R. Chef de la division du tarif étranger, ministère du Commerce.

D. Ce que vous avez à nous dire ce matin concerne le tarif de certains pays d'exportation?—R. Oui.

D. Et les droits applicables au Canada et aux Etats-Unis, comparative-ment, de 1913 à 1936?—R. C'est exact.

D. Vous avez une liste. Quels pays d'exportation allez-vous mentionner?—R. J'ai préparé un état concernant vingt-cinq pays. Ce sont: le Royaume-Uni, l'Etat libre d'Irlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union du Sud africain, Terre-Neuve, l'Inde anglaise. Ce sont tous des pays britanniques. Les autres sont des pays étrangers: les Etats-Unis, le Mexique, l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Uruguay, l'Allemagne, la France, l'Algérie, l'Espagne, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, le Danemark, le Maroc, la Tunisie et l'Afrique portugaise.

D. Je remarque dans votre travail que vous avez traité des instruments aratoires. Lesquels?—R. J'ai traité des machines qui sont surtout exportées du Canada dans ces pays; deuxièmement, j'ai tenu compte d'une liste de machines que vous m'avez soumises comme...

D. Typiques?—R. ...typiques, que nous devons nous rappeler.

D. J'aimerais que vous parcouriez votre travail et nous disiez si dans quelque pays, durant toute la période, il y a une distinction dans les tarifs imposés au Canada et aux Etats-Unis par ce pays, et quand vous arriverez à une nation où il y a dans le moment, ou où il y a eu dans le passé, un tarif différent, voudriez-vous bien nous donner quelques détails?

M. Senn:

D. Puis-je poser une question afin qu'il n'y ait pas de malentendu? Expor-tions-nous quelque chose dans l'un quelconque des pays énumérés?—R. Oui. La période remonte à 1913, et nous avons exporté plus ou moins de marchandises dans ces pays durant cette période. Voulez-vous que je lise ce renseignement?

M. Graham:

D. Non. Consultez vos matériaux, et lorsque vous verrez qu'il n'y a pas de différence dans le tarif, en ce qui concerne le Canada et les Etats-Unis, dites-nous-le.—R. Les pays de ce groupe, dont le tarif imposé au Canada ou aux Etats-Unis est le même, sont l'Union du Sud africain, excepté, naturellement, pour ce qui est des voitures et les chariots. C'est la seule exception que je sache.

D. Excepté quoi?—R. Les voitures et les chariots. Je mentionne cela parce que ce sont les machines qui sont traitées de la même manière là-bas. Terre-Neuve, l'Inde anglaise, le Mexique, l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Uruguay, l'Allemagne, l'Espagne, la Suisse, les Pays-bas, la Norvège, la Suède, le Danemark, le Maroc, la Tunisie, l'Afrique portugaise.

D. La Tunisie est-elle parfois appelée l'Afrique française?—R. Oui, elle fait partie de l'Afrique française.

D. Vous avez dit que le droit est le même contre une compagnie aux Etats-Unis que dans ce pays?—R. Oui.

D. Et qu'il l'a été durant toute cette période?—R. Oui.

D. Durant toute cette période?—R. Oui.

D. Très bien, passons à la préférence. Prenons le Royaume-Uni d'abord.—R. Les pays où le Canada a, au cours d'une partie de cette période, joui d'une préférence, sur les Etats-Unis, et en jouit encore, en somme, sont: le Royaume-Uni, l'Etat libre d'Irlande, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les préférences ne s'appliquent pas nécessairement à tous les instruments aratoires sans exception.

CM. William Gilchrist.]

Il faut entrer dans beaucoup de détails pour présenter un exposé complet des préférences. Mais dans le Royaume-Uni il y a une préférence de 10 ou 15 p. 100 *ad valorem* sur n'importe quelle machine agricole qui y est exportée. Parfois il n'y a pas de préférence parce que les instruments aratoires sont admis en franchise de n'importe quel endroit dans ces pays, de sorte que, bien que nous puissions avoir une préférence sur nos exportations en général, il arriverait que les articles admis en franchise de n'importe quel pays, ne bénéficieraient, naturellement, d'aucune marge. Il y a deux pays où les Etats-Unis ont eu un avantage.

Le président :

D. Sur quel pays?—R. Les Etats-Unis ont joui d'une préférence sur le Canada. Vous voyez, je parle des pays les plus importants. Ces préférences, toutefois, n'existent pas maintenant. Dans un cas, du 16 juin 1932 au 10 juin 1933, le Canada a été soumis au tarif général de France, alors que le tarif minimum s'appliquait aux Etats-Unis.

M. Graham :

D. Quelle était la différence?—R. Le tarif général est quatre fois plus élevé que le minimum. J'ignore si nous avons exporté quoi que ce soit durant cette période; probablement pas. Dans les renseignements détaillés que j'ai préparé j'ai montré les tarifs appliqués durant toutes ces périodes.

M. Thorson :

D. Quelle est la situation maintenant?—R. Actuellement, le Canada et les Etats-Unis ont un tarif minimum en France.

M. Graham :

D. Depuis combien de temps?—R. Depuis le 10 juin 1933. Puis, naturellement, avant le 16 juin 1932, la situation était la même. Le tarif minimum varie d'environ \$1.80 à \$3 les 100 livres, pour les instruments aratoires en général.

D. De \$1.80 à \$3 par...?—R. Cent livres.

D. De pesanteur?—R. De pesanteur, oui. C'est-à-dire que le droit est actuellement calculé d'après la devise française, mais je l'ai converti au taux courant.

D. Oui?—R. La Belgique a imposé une taxe de vente contre le Canada—parfois appelée taxe de chiffre d'affaires—de 5 p. 100 de plus que celle qui a été appliquée aux Etats-Unis du 1er août 1932 au 1er juin 1936; c'est-à-dire qu'elle vient de nous être accordée. Dorénavant nous serons sur le même pied.

M. Thorson :

D. C'est-à-dire en Belgique?—R. En Belgique.

D. Cette correction a-t-elle était faite récemment?—R. Récemment, oui.

M. McLean :

D. Le 1er juin, avez-vous dit?—R. Très récemment. En réalité, les pourparlers à cet égard se sont poursuivis tout le temps, mais ils n'ont abouti que l'autre jour.

M. Thorson :

D. Ce changement date du 1er juin de cette année?—R. Oui. Et puis, naturellement, nous avons été traités de la même manière en Belgique jusqu'au 1er août 1932.

M. Graham:

D. Cela complète votre liste?—R. Oui, monsieur.

D. Je pensais que vous aviez mentionné trois pays?—R. Vous pourriez en compter trois; l'Algérie est une colonie française.

D. Maintenant, veuillez nous faire l'historique, brièvement, du tarif des Etats-Unis sur les instruments aratoires durant cette période—au regard du Canada?—R. J'ai remonté à une période plus reculée en ce qui concerne les Etats-Unis. De 1909 à 1913, il y avait sur certaines machines agricoles entrant aux Etats-Unis un droit de 15 p. 100 *ad valorem*, un droit de 45 p. 100 sur d'autres, mais 15 p. 100 était le droit applicable aux principales espèces. Depuis 1930, les instruments aratoires ont été admis en franchise aux Etats-Unis, à l'exception des écrémeuses.

D. Depuis quand?—R. Depuis 1930.

M. Donnelly:

D. Du Canada?—R. De n'importe où.

D. De n'importe où?—R. Y compris ceux du Canada, naturellement.

M. Graham:

D. Qu'est-il arrivé au sujet des écrémeuses?—R. Les écrémeuses valant jusqu'à \$50 chacune ont été admises en franchise et elles le sont encore; les écrémeuses évaluées à plus de \$50 sont frappées d'un droit de 25 p. 100 *ad valorem*.

M. Thorson:

D. Depuis quand?—R. Depuis 1913. La détermination de la valeur a changé quelque peu. Ces machines étaient admises en franchise jusqu'à \$75 en vertu du tarif de 1913, et en 1922, la ligne de démarcation a été fixée à \$50. A la suite d'un accord commercial qui vient d'être conclu entre les Etats-Unis et la Finlande, ce droit de 25 p. 100 a été réduit de moitié. Il n'est pas encore en vigueur, mais lorsqu'il le sera il s'appliquera au Canada.

D. Et ce tarif sera réduit pour le Canada?—R. Oui.

M. Graham:

D. En vertu de la disposition relative à "la nation la plus favorisée"?—R. Oui.

D. Monsieur Gilchrist, vous m'avez écrit une lettre au sujet de l'Espagne. Voulez-vous nous communiquer les renseignements que vous avez sur ce pays?—R. Oh! oui. Dans le travail que nous avons préparé touchant l'Espagne, nous avons mentionné la possibilité de faire admettre en franchise les instruments aratoires en vertu d'une ancienne loi de 1868, mais nous avons appris depuis que cette loi est abrogée, de sorte que les droits antérieurs sont appliqués.

M. GRAHAM: Monsieur le président, voici, peut-être, ce que le comité décidera: Ces renseignements expliquent en détail le tarif de 1913 à 1926, inclusivement, sur les divers instruments aratoires. Doivent-ils être imprimés dans les procès-verbaux?

M. THORSON: Non, qu'ils soient inclus dans le dossier comme pièce.

M. MACLEAN: Il serait préférable de les publier dans les procès-verbaux.

Le PRÉSIDENT: J'ai vu ce renseignement, et je crois que le comité ferait mieux de le mettre au dossier.

M. THORSON: Il est très volumineux.

M. MACLEAN: Comment les membres du comité ou le pays en prendraient-ils connaissance s'il n'est que mis au dossier? Il pourrait tout aussi bien être envoyé au Bureau de la statistique s'il est simplement inclus dans le dossier.

[M. William Gilchrist.]

Le PRÉSIDENT: C'est vrai, mais l'état général de M. Gilchrist, qui apparaîtra dans les procès-verbaux, embrasse tout le sujet.

M. THORSON: Je crois suffisant de mettre au dossier ces renseignements. Ils sont très volumineux.

M. McLean:

D. Quelle est la situation en ce qui concerne les écrémeuses, dont vous avez parlé il y a un instant, touchant le Canada et les Etats-Unis? Qu'est-ce qui entre au Canada? Vous nous avez mis au courant des exportations aux Etats-Unis?—R. Je n'ai pas ce renseignement ici.

M. GRAHAM: M. Younger nous l'a fourni.

M. McLEAN: C'était le jour que j'étais absent.

M. THORSON: Elles sont admises en franchise de la Grande-Bretagne.

Le TÉMOIN: Oui, c'est exact.

M. THORSON: Les autres pays les frappent d'un droit de 25 p. 100.

Le TÉMOIN: Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais c'est ce que je me rappelle.

M. THORSON: Vu les accords d'Ottawa, il y a une préférence de 25 p. 100 sur les écrémeuses accordée à la Grande-Bretagne.

Le TÉMOIN: Je crois que c'est vrai.

M. GRAHAM: A mon sens, la valeur de ce renseignement est qu'il montre clairement les difficultés auxquelles sont en butte nos compagnies canadiennes dans leur commerce d'exportation en raison des tarifs, et, je le présume, en ce qui concerne la concurrence des autres compagnies des Etats-Unis.

C'est tout. Merci, monsieur Gilchrist.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Gilchrist.

Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT: Nous avons au milieu de nous M. Warne, du Bureau fédéral de statistique, division du commerce extérieur.

W. A. WARNE, du Bureau fédéral de statistique, division du commerce extérieur, ministère du Commerce est appelé à témoigner.

M. GRAHAM: Monsieur le président, avant que M. Warne prenne la parole, je crois à propos de présenter pour le compte rendu des statistiques soigneusement préparées au sujet des exportations et importations des instruments aratoires.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. GRAHAM: Vous noterez ici (montrant où), monsieur le président, d'excellents renseignements statistiques, préparés avec soin — de véritables informations, en réalité, — réunis pour l'usage du comité par M. Warne, de la division du commerce extérieur du Bureau fédéral de statistique. Ils sont très, très volumineux et fort complets. Ils ont trait aux exportations domestiques des instruments et des machines agricoles et de leurs pièces de 1913 à 1936 dans une section; aux importations au Canada des matériaux pour la fabrication d'instruments aratoires, aux droits perçus de ce chef, la moyenne des droits, et les importations du Royaume-Uni et des Etats-Unis durant les exercices financiers 1913 à 1936, dans l'autre section; et aux importations au Canada d'instruments et de machines agricoles et de leurs pièces, ainsi que le droit perçu de ce chef, la moyenne des droits et les importations des Etats-Unis durant les mêmes années financières.

Après consultation avec votre président, je suggère qu'un sommaire des renseignements détaillés soit lu afin de les insérer au compte rendu et que ces renseignements détaillés, — c'est-à-dire les grandes feuilles — soient déposés comme pièce, et que mention en soit faite dans le compte rendu afin que toute personne

intéressée sache qu'ils sont dans les dossiers du comité. Il serait peut-être bon de dire que ces renseignements détaillés incluent presque tous les instruments aratoires, y compris les écrémeuses, les moissonneuses, les lieuses, les faucheuses, les râtaux à foin, et le reste. Le comité pourrait peut-être décider ce qu'il veut faire de ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Graham, si vous voulez lire ces déclarations générales auxquelles vous avez fait allusion, le comité pourrait prendre une décision plus facilement.

M. GRAHAM: Veuillez lire votre mémoire, monsieur Warne.

Le TÉMOIN: Messieurs, en ce qui concerne les importations et les droits prélevés à leur égard, il y a eu des changements très radicaux dans les droits sur les instruments aratoires à dater de février 1918, alors que les tracteurs ne coûtant pas, dans le pays de production, plus de \$1,400, et leurs pièces, furent admis en franchise. En 1918, sur les importations totales la moyenne du droit *ad valorem* s'est chiffrée à 17.5 p. 100, mais en 1919, comme résultat d'un changement radical, le droit fut de 6.5 p. 100 en moyenne. Le 11 avril 1924, il y eut également plusieurs modifications, les droits ayant été abaissés, les importations imposables furent de 9.8 p. 100 en moyenne, en regard de 14.3 p. 100 en 1924. J'ajouterai que les importations de machines agricoles au Canada en 1928 se sont montées à \$16,000,000, ces machines consistent en grande partie de tracteurs agricoles ne coûtant pas plus de \$1,400 environ dans le pays de production. En conséquence, la moyenne du droit *ad valorem* ne fut que de 4.1 p. 100. Je ferai observer, cependant, que la moyenne du droit *ad valorem* sur les importations imposables de 1925 à 1931 a été d'environ 9.5 p. 100. Le 17 septembre 1930 il y a eu également des changements radicaux dans les droits sur les instruments aratoires, et les droits furent haussés. A la suite de ces modifications, nous constatons que la moyenne du droit *ad valorem* sur les importations imposables, en 1931, était de 9.71, en 1932, de 15.5, en 1933, de 17.9, et ainsi de suite. Il y a eu, toutefois, un déclin sérieux dans les importations des machines agricoles au Canada depuis 1930-31, de même que dans la production et les exportations. Notons également une baisse considérable dans la production des instruments et des machines agricoles au Canada depuis 1930-31 jusqu'à ce jour, ce qui montre que la dépression qui a commencé vers 1929 a eu un effet très grave sur le pouvoir d'achat des cultivateurs du Dominion. Il est à remarquer qu'en 1930 les importations au Canada d'instruments et de machines agricoles furent évaluées à \$30,000,000 et les exportations à \$18,000,000, alors que la production s'est chiffrée à \$40,000,000 environ. En 1931 la production était descendue à \$27,000,000 et les importations avaient baissé à \$16,000,000 et les exportations à \$7,000,000. En 1932 les importations se chiffrèrent à un peu plus de \$3,000,000, et les exportations à \$2,500,000 environ, alors que la production était descendue à quelque \$11,000,000. En 1933, cependant, les importations se montèrent à \$2,200,000, les exportations à \$1,300,000, tandis que la production avait baissé à \$5,500,000 environ.

M. GRAHAM: Maintenant, voici le sommaire du premier de ces états détaillés, celui qui concerne les exportations du Canada:

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE—DIVISION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Mémoire montrant:

EXPORTATIONS DU CANADA D'INSTRUMENTS ET DE MACHINES AGRICOLES
ET DE LEURS PIÈCES

(Années financières 1913 à 1936)

Années expirant le 31 mars	Exportations totales	Dans l'empire britannique	Dans les pays étrangers	Dans le Royaume-Uni	Aux États-Unis
	\$	\$	\$	\$	\$
1913	6,365,824	2,138,123	4,227,701	437,006	54,087
1914	7,948,880	2,545,174	5,403,706	488,367	99,007
1915	3,718,908	2,200,420	1,518,488	357,134	559,945
1916	3,899,235	2,376,347	1,522,888	961,074	309,964
1917	4,122,108	2,544,114	1,577,994	594,942	287,568
1918	5,183,799	3,500,447	1,683,352	1,837,904	354,325
1919	8,831,803	5,814,923	3,016,880	3,306,516	272,927
1920	11,614,400	3,166,397	8,448,003	1,193,641	3,281,988
1921	12,527,373	4,376,243	8,151,130	1,183,076	3,439,149
1922	5,345,308	2,524,713	2,820,595	371,642	583,005
1923	6,066,893	1,745,818	4,321,075	290,981	1,346,840
1924	9,339,519	2,582,493	6,757,026	659,679	812,290
1925	11,342,712	3,279,976	8,062,736	346,328	1,365,175
1926	13,628,341	4,031,281	9,597,060	679,955	2,535,992
1927	17,412,947	4,004,775	13,408,172	673,945	4,204,581
1928	15,643,381	4,052,165	11,591,216	638,584	3,522,603
1929	15,870,918	3,573,817	12,297,101	448,376	4,367,408
1930	18,396,688	3,183,181	15,213,507	459,143	4,118,842
1931	7,188,078	1,566,052	5,622,026	332,893	2,030,436
1932	2,484,965	893,284	1,591,681	315,136	794,012
1933	1,324,776	753,435	571,341	217,495	220,794
1934	1,819,826	1,035,735	784,091	292,816	322,519
1935	3,567,253	1,956,991	1,610,262	593,915	603,040
1936	6,344,437	2,348,897	3,995,540	774,526	2,467,203

M. THORSON: Allez-vous imprimer ce tableau?

M. GRAHAM: Oui.

M. THORSON: Et l'état détaillé d'où il est extrait sera déposé comme pièce?

M. GRAHAM: Oui. Maintenant, le sommaire suivant concerne les importations de matériaux au Canada. Le voici:

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE—DIVISION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Mémoire montrant:

IMPORTATIONS AU CANADA DE MATÉRIAUX POUR LA FABRICATION D'INSTRUMENTS ARATOIRES, AVEC LES DROITS PERÇUS, LA MOYENNE DES DROITS; AUSSI LES IMPORTATIONS DU ROYAUME-UNI ET DES ÉTATS-UNIS

(ANNÉES FINANCIÈRES 1913 À 1936)

Années expirant le 31 mars	Importations totales	importations imposables	Importations en fran- chise	Droits perçus Importa-	Moyenne des droits sur		Importa- tions du Royaume-Uni	Importa- tions des États- Unis
					Importa- tions totales	Importa- tions im- posables		
					%	%		
1913.....	965,027	20,089	944,938	1,004	0.1	5.0	8,303	950,208
1914.....	850,403	5,866	844,537	293	0.03	5.0	8,364	837,314
1915.....	533,520	95,792	437,728	16,415	3.1	17.1	3,406	527,547
1916.....	786,719	161,468	625,251	28,211	3.6	17.5	644	783,047
1917.....	1,244,507	173,215	1,071,292	29,193	2.3	16.9	1,235,904
1918.....	2,156,264	290,029	1,866,235	49,760	2.3	17.2	774	2,147,024
1919.....	2,544,248	303,239	2,241,009	50,967	2.0	16.8	319	2,520,614
1920.....	1,681,298	282,788	1,398,510	48,836	3.0	17.3	3,454	1,677,763
1921.....	2,927,446	478,824	2,448,622	83,433	2.9	17.4	11,707	2,915,739
1922.....	729,203	57,815	671,388	9,461	1.3	16.4	825	726,634
1923.....	691,965	96,254	595,711	16,803	2.4	17.5	26	681,736
1924.....	1,002,558	107,756	892,802	18,728	1.9	17.4	33,441	965,316
1925.....	2,464,747	1,027,316	1,437,431	61,167	2.5	6.0	72,625	2,388,791
1926.....	5,861,886	2,540,489	3,321,397	151,678	2.6	6.0	104,457	5,719,393
1927.....	7,205,369	3,552,666	3,652,703	212,517	2.9	6.0	129,021	6,969,908
1928.....	6,030,768	3,001,522	3,029,246	179,616	3.0	6.0	35,852	5,954,797
1929.....	8,963,931	4,668,062	4,295,869	279,460	3.1	6.0	111,601	8,814,005
1930.....	6,011,970	3,379,570	2,632,400	202,071	3.4	6.0	110,331	5,855,625
1931.....	1,800,705	1,384,492	416,213	84,582	4.7	6.1	43,943	1,332,765
1932.....	613,777	523,217	85,560	32,028	5.2	6.1	7,842	562,425
1933.....	506,459	416,292	90,167	25,238	5.0	6.1	17,592	464,642
1934.....	805,796	693,985	111,811	43,362	5.4	6.2	14,274	784,427
1935.....	1,531,179	1,263,683	267,496	79,238	5.2	6.3	25,880	1,491,054
1936.....	2,393,672	2,018,556	375,116	127,544	5.3	6.3	41,988	2,306,993

Le prochain état, ou sommaire, concerne les importations au Canada d'instruments et de machines agricoles et de leurs pièces:

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE—DIVISION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Mémoire montrant:

IMPORTATIONS AU CANADA D'INSTRUMENTS ET DE MACHINES AGRICOLES ET DE LEURS PIÈCES, AVEC LES DROITS PERÇUS, LA MOYENNE DES DROITS; AUSSI IMPORTATIONS DES ÉTATS-UNIS

(ANNÉES FINANCIÈRES 1913 À 1936)

Années expirant le 31 mars	Importations totales	Importations impossibles	Importations en franchise	Droits perçus	Moyenne des droits sur		Importations des États-Unis
					Importations totales	Importations impossibles	
1913	14,955,996	14,488,147	467,849	2,887,930	19.3	19.9	14,703,897
1914	7,540,923	7,077,869	463,054	1,407,596	18.7	19.9	7,318,853
1915	3,370,117	2,882,647	487,470	565,487	16.8	19.6	3,171,212
1916	4,262,245	3,957,842	304,403	748,034	17.5	18.9	4,199,480
1917	8,805,777	8,471,321	334,456	1,619,234	18.4	19.1	8,748,336
1918	15,380,743	14,902,863	477,880	2,687,714	17.5	18.0	15,359,471
1919	24,051,825	7,997,300	16,054,525	1,557,710	6.5	19.5	23,981,925
1920	14,578,106	6,380,448	8,197,658	1,114,102	7.6	17.5	14,494,226
1921	24,458,834	11,366,740	13,092,094	1,898,219	7.8	16.7	24,134,783
1922	7,718,032	5,216,371	2,501,661	889,168	11.5	17.0	7,546,472
1923	8,423,995	4,571,378	3,852,617	680,028	8.1	14.9	8,352,071
1924	11,766,285	6,961,270	4,805,015	999,219	8.5	14.3	11,570,014
1925	6,494,986	4,015,509	2,479,477	392,314	6.0	9.8	6,270,141
1926	13,336,650	6,546,255	6,790,395	633,221	4.7	9.7	13,051,503
1927	18,946,288	9,868,440	9,077,848	944,593	5.0	9.6	18,493,857
1928	29,636,449	12,809,305	16,827,144	1,229,494	4.1	9.6	29,132,852
1929	40,292,899	18,545,535	21,747,364	1,773,610	4.4	9.6	39,826,254
1930	30,075,453	14,294,477	15,788,976	1,224,369	4.1	8.6	29,338,753
1931	16,495,217	8,935,023	7,560,194	865,250	5.2	9.7	15,498,492
1932	3,315,542	1,909,945	1,405,597	295,712	8.9	15.5	3,049,102
1933	2,208,028	1,224,281	983,747	218,550	9.9	17.9	1,997,286
1934	2,283,771	1,444,174	839,597	275,808	12.1	19.1	2,017,558
1935	3,716,319	1,869,252	1,847,067	349,686	9.4	18.7	3,341,370
1936	6,182,218	2,253,517	3,928,701	372,359	6.0	16.5	5,712,752

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, le comité désire-t-il que ces états sommaires, que vient de nous présenter M. Graham, soient imprimés dans le compte rendu, et que les états détaillés soient déposés?

Quelques hon. MEMBRES: Oui.

M. THORSON: Je le propose.

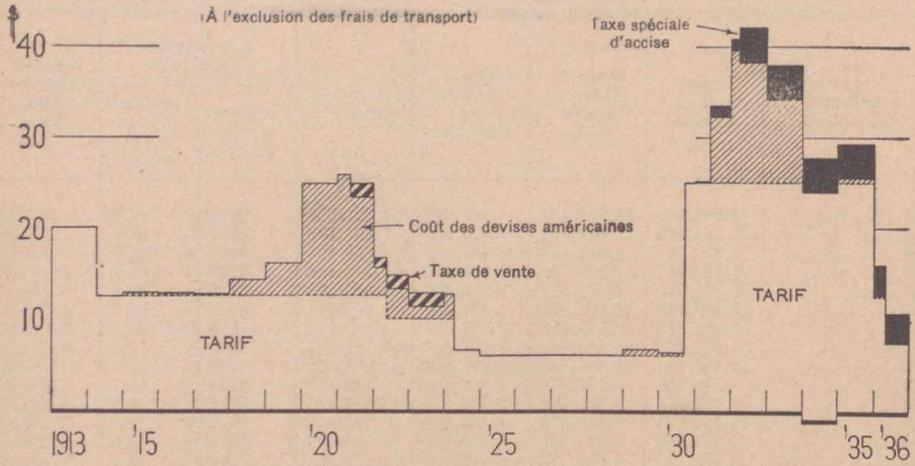
Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Thorson, appuyé par M. Tomlinson, que ces états sommaires soient insérés dans le compte rendu et que les documents dont ils sont extraits soient déposés entre les mains du comité. Agréez-vous cette motion?

La motion est adoptée.

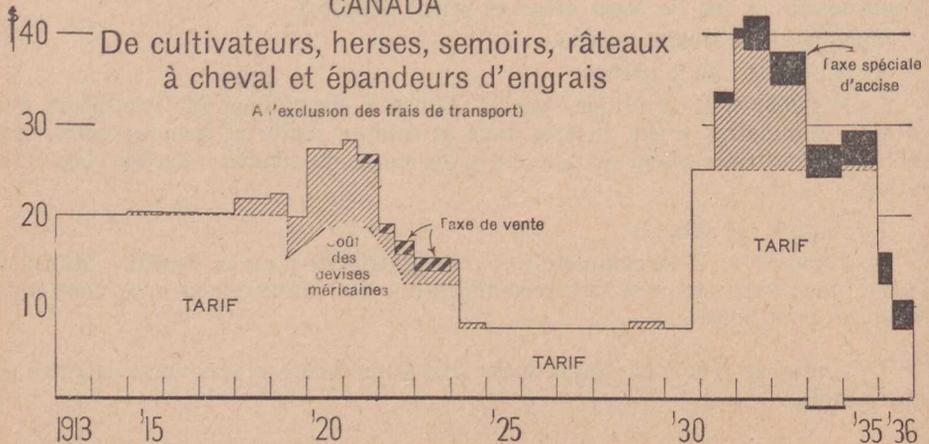
Le PRÉSIDENT: Cela complète nos renseignements pour ce matin. Monsieur Warne, nous vous sommes très reconnaissants des informations que vous avez recueillies pour nous.

Le comité se réunit en séance exécutive à une heure moins vingt minutes de l'après-midi.

COÛT APPROXIMATIF
 PAR
\$100.00 DE VALEUR MARCHANDE,
ÉQUITABLE, AUX ÉTATS-UNIS
 POUR L'IMPORTATION AU
 CANADA
DE FAUCHEUSES ET DE MOISSONNEUSES



COÛT APPROXIMATIF
 PAR
\$100.00 DE VALEUR MARCHANDE,
ÉQUITABLE, AUX ÉTATS-UNIS
 POUR L'IMPORTATION AU
 CANADA



SESSION DE 1936
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
FASCICULE N° 8

Enquête sur le prix des instruments aratoires
SÉANCE DU MARDI 9 JUIN 1936

TÉMOINS:

Le professeur E. A. Hardy, ingénieur agricole, université de la Saskatchewan.

L'honorable J. G. Taggart, B.S.A., ministre de l'Agriculture, province de la Saskatchewan.

OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1936

PIÈCES DÉPOSÉES

- N° 9—Tableau n° 4. Prix de la *John Deere Co. Ltd.*, au Canada et aux Etats-Unis.
- Tableau n° 5. Prix de l'*International Harvester Co. Ltd.*, en Saskatchewan.
- Tableau n° 6. Prix de la *Massey-Harris Co., Ltd.*, en Saskatchewan.
- Tableau n° 7. Prix de la *Cockshutt Plow Co.*, en Saskatchewan.
- Tableau n° 8. Prix de la *J. J. Case Co., Ltd.*, en Saskatchewan.
- Tableau n° 9. Zone B. Prix de l'*International Harvester Co., Ltd.*, de 1924-1936.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI, 9 juin 1936.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir, président.

Membres présents: MM. Beaubier, Bertrand (*Prescott*), Cleaver, Donnelly, Douglas, Dubois, Evans, Fontaine, Furniss, Gardiner, Golding, Gosselin, Graydon, Johnson (*Lac-Centre*), Lalonde, Leader, Leclerc, MacLean (*Prince*), MacRae, McLean (*Melfort*), McNevin, Mitchell, Motherwell, Needham, Perley (*Qu'Appelle*), Rhéaume, Robichaud, Ross (*Middlesex-Est*), Senn, Spence, Taylor (*Norfolk*), Thorson, Thompson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.

Assiste aussi à la réunion: M. R. T. Graham, c.r., conseiller juridique du Comité.

Le professeur E. A. Hardy, ingénieur agricole, université de la Saskatchewan, est appelé, interrogé et se retire jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

Le professeur Hardy présente également un mémoire du Dr Allen, chef de la division de l'administration agricole de l'université de la Saskatchewan.

Il est ordonné que ce mémoire soit imprimé.

Il est ordonné que les tableaux 1, 2, 3, 10, 11, 12, 13 et 14 soient imprimés, de même que le diagramme montrant le prix de vente du blé à la ferme, la valeur estimative des ventes de blé par ferme et le coût moyen d'un groupe de six instruments aratoires réguliers dans la Saskatchewan.

Le Comité s'ajourne à une heure pour se réunir de nouveau à quatre heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité se réunit à quatre heures, le président étant au fauteuil.

Membres présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Cleaver, Donnelly, Dupuis, Evans, Fafard, Furniss, Gardiner, Golding, Johnson (*Lac-Centre*), Lennard, McLean (*Melfort*), Needham, Perley (*Qu'Appelle*), Senn, Spence, Taylor (*Norfolk*), Thorson, Thompson, Turner, Ward, Weir.

Assiste aussi à la réunion: M. R. T. Graham, c.r., conseiller juridique du Comité.

Le professeur E. A. Hardy continue son témoignage, il n'avait pas terminé à la séance du matin.

Le témoin se retire.

L'honorable J. G. Taggart, B.S.A., ministre de l'Agriculture de la province de la Saskatchewan, est appelé et interrogé sur la question à l'ordre de renvoi.

Le témoin se retire.

Sur motion de M. Bertrand (*Prescott*):

Il est décidé que les remerciements du Comité soient offerts à l'honorable M. Taggart et au professeur Hardy pour leur étude sur les problèmes soumis au comité.

Le président transmet les remerciements du Comité aux deux témoins.

Le Comité s'ajourne alors jusqu'au mercredi, 10 juin, à onze heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
WALTER HILL.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, salle 268,

Le 9 juin 1936.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, nommé pour s'enquérir des prix des instruments aratoires, se réunit à onze heures, sous la présidence de M. Weir.

M. R. T. GRAHAM, C.R., avocat du comité.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez prêter attention. Notre témoin ce matin est le professeur E. A. Hardy, de la division du génie de l'Université de la Saskatchewan. Le comité se rappellera que, il y a quelques jours, ou au début de la session, on a dit que nous devrions chercher la coopération des ministères provinciaux de l'Agriculture pour obtenir certains renseignements relatifs à la situation au Canada et aux E.-U., surtout au sujet des méthodes de ventes, des prix, et autres questions de même nature. On s'est mis en communication avec tous les ministères provinciaux. La province de la Saskatchewan, et celle du Manitoba, je crois, ont mieux réussi à recueillir des renseignements que les autres provinces. Nous ne savons pas avec certitude quand la session prendra fin, et il est difficile de dire si nous pourrions entendre les représentants des autres provinces. Cependant, vous comprenez que la dernière fois que nous avons discuté ce sujet au comité nous avons cru que les ministères provinciaux qui se sont donné beaucoup de peine pour se procurer ces renseignements devaient avoir au moins leur mot à dire. La Saskatchewan était très bien outillée pour obtenir ces informations. Vous vous appellerez qu'à l'une des séances du comité on a fait allusion au travail accompli à la ferme expérimentale de Swift-Current, tant au point de vue des cultivateurs que des fabricants d'instruments aratoires en cet endroit. La division du génie de l'Université de la Saskatchewan a également fait une expérimentation étendue et a amassé une foule de renseignements, de sorte que cette province est en excellente posture pour être entendue aujourd'hui. De plus, la Saskatchewan, je le présume, achète plus de machines agricoles que n'importe quelle autre province du Canada. Naturellement, elle est, pour cette raison, probablement un peu plus intéressée.

Nous avons donc au milieu de nous aujourd'hui le professeur Hardy, de l'Université de la Saskatchewan. J'ajouterai que l'honorable M. Taggart, ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, et ancien surintendant de la ferme expérimentale de Swift-Current, dont on a déjà parlé, est à Ottawa. Il dit qu'il aimerait être entendu ici. Donc, si c'est le désir du comité, je crois que nous devrions inviter M. Taggart à prendre la parole, après que le professeur Hardy aura rendu témoignage aujourd'hui. Je ne pense pas avoir autre chose à dire avant la séance de ce matin. J'ai maintenant le plaisir de prier le professeur Hardy de présenter ses observations.

Le professeur E. A. Hardy est appelé à témoigner:

M. Graham:

D. Monsieur le professeur Hardy, voulez-vous dire au comité quel est votre profession, ou du moins quelle est votre branche d'enseignement universitaire? —R. Je m'appelle le professeur E. A. Hardy. Je suis professeur de génie agricole à l'université de la Saskatchewan.

D. Depuis combien de temps?—R. Je suis entré à l'Université de la Saskatchewan en 1917. J'y suis donc depuis une vingtaine d'années.

D. En passant, je remarque que vous avez déjà collaboré avec le professeur Davidson, de l'université de l'Etat d'Iowa dans une étude relative à cet Etat en ce qui concerne les instruments aratoires?—R. Lorsque j'étudiais au collège de l'Etat d'Iowa, à Ames, je fus associé à M. Davidson dans des travaux de recherches touchant la dépréciation des instruments aratoires à cette époque.

D. Voulez-vous bien présenter votre sujet, monsieur le professeur Hardy?—R. Oui.

Monsieur le président et messieurs, le but de cette étude a été d'obtenir des renseignements locaux sur les prix des instruments aratoires, la qualité et le type de ceux que l'on vend aux E.-U., au regard des machines du Canada, la vente par les manufacturiers aux grossistes et puis aux cultivateurs, la politique de crédit du commerçant, ainsi que l'état des machines et la qualité du travail exécuté par les cultivateurs, comme les a exposés M. R. T. Graham, C.R., avocat du comité de l'agriculture et de la colonisation.

L'honorable M. T. G. Taggart, ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, et moi-même, avons visité le sud-est de la Saskatchewan et le nord-ouest de Dakota-Nord, nous procurant les prix de l'International Company et de la Deere Company à Minot, Dakota-Nord. Nous avons constaté que Minot est le centre de distribution dans cette région pour la plupart des compagnies d'instruments aratoires, et que le bloc Minot s'étend, à l'ouest, à Malta, Montana—Malta est à mi-chemin entre Wolf-Point et le Havre, à peu près là (indiquant l'endroit)—qui embrasse environ les trois quarts de la largeur de la Saskatchewan. Le territoire à l'ouest de Malta comprend le bloc de Great-Falls, où les prix sont comparables à ceux de l'extrême ouest de la Saskatchewan. Nous avons visité des cultivateurs typiques dans toutes ces régions pour examiner les machines dont ils se servent, et pour connaître le résultat de leur expérience qui aurait une portée directe sur les prix des machines agricoles et des pièces de rechange.

Après avoir achevé notre étude le long de la frontière, nous avons cru à propos de nous renseigner sur une partie du nord de la Saskatchewan afin de savoir si les prix des machines, des pièces de rechange et aussi la politique de distribution étaient uniformes dans toute la Saskatchewan. Par conséquent, j'ai étudié les régions de Swift-Current, Rosetown, Saskatoon, Prince-Albert, Melfort, Nipawin, Canora, et Yorkton. Nipawin s'éloigne de Prince-Albert, Melfort, Nipawin, Canora, Melville, puis revient aux territoires de Regina (les indiquant sur la carte).

En ce qui concerne les prix de détail des instruments aratoires de Dakota-Nord, de Montana et de la Saskatchewan, l'International Harvester Company base tous ses prix sur la liste de Chicago, plus le transport aux divers endroits de l'Ouest. On a préparé des tableaux montrant l'augmentation des prix des machines de Minot, Dakota-Nord, à Crosby, Dakota-Nord, Wolf-Point, Montana, et le Havre, Montana; le Havre, Montana, se trouvant dans le bloc de Great-Falls. Les prix des pièces de rechange typique ont également été disposés en tableaux. Il est assez intéressant de noter que les prix des pièces de rechange sont à peu près uniformes dans toutes les régions examinées. En certains cas, les frais de transport sont ajoutés aux prix des pièces de rechange non sujettes à la concurrence. Le coût des pièces de rechange dans la Saskatchewan est le même dans toute la province. Les prix sont apparemment fixés de telle façon qu'en mettant les frais de transport en commun la question de cet article se trouve réglée. Parfois les commerçants ont ajouté les dépenses de transport et de messagerie au coût de leurs pièces de rechange avant le temps des bonnes routes et des automobiles. Cependant, à l'heure actuelle, les cultivateurs parcourent de longues distances pour épargner quelques cents sur leurs pièces de rechange. Les agents ont donc

[Professeur E. A. Hardy.]

appris, par expérience, qu'un seul prix dans toute la province leur est plus profitable. Dans le cas des pièces de rechange d'urgence, lorsqu'il faut acquitter des dépenses supplémentaires d'appels téléphoniques et de messagerie, on demande souvent au cultivateur de payer ces frais supplémentaires. La méthode varie toutefois selon les marchands et les districts. Dans certains cas, les marchands prennent à leur compte une partie de ces frais supplémentaires. On a constaté dans le Dakota-Nord que, pour des instruments vendus au prix de Minot et expédiés dans un rayon d'environ cent milles à l'ouest de Minot, surtout quand les cultivateurs pouvaient se rendre à Minot en camion et prendre livraison des machines, les agents prenaient à leur compte, pour pouvoir faire des affaires, les frais de transport par petite vitesse malgré que ceux-ci fussent bien plus élevés. C'est à Crosby, Dakota-Nord qu'on a remarqué la première augmentation sur les prix de Minot. Depuis que les prix de Minot s'appliquent à l'ouest jusqu'à un certain endroit entre Kenmare et Crosby, ils sont à peu près analogues à ceux de l'Est de la Saskatchewan. Crosby, Dakota-Nord, se trouve ici sur la carte (le témoin l'indique) et nous comparons Crosby, Dakota-Nord, à Weyburn, Saskatchewan, comme je vais l'indiquer.

M. Senn:

D. Vous parlez maintenant des pièces détachées, n'est-ce pas?—R. Non. Il n'y a presque pas de différence pour les pièces détachées. Je parle des machines.

D. Vous parlez des machines?—R. Oui. Je puis dire qu'il n'y a pas de différence pour les pièces détachées dans tout ce district (le témoin l'indique) et dans toute la Saskatchewan. Les frais de transport par petite vitesse sont apparemment mis en commun.

M. McLean:

D. Sont-ils les mêmes dans les deux districts?—R. A peu de chose près. Les tableaux montreront que la différence est bien minime.

La Saskatchewan est généralement divisée en deux zones pour les instruments aratoires: les zones B est et C ouest et nord. La carte ci-jointe montre bien clairement comment la province est divisée. La zone B est s'étend au nord d'un point situé juste à l'est de Régina à la ligne nord du chemin de fer qui se trouve juste au sud de Melfort. La zone B continue ensuite entre la ligne nord de Melfort à la baie d'Hudson et la ligne de Quill-Lake, celle des Chemins de fer Nationaux qui va à Winnipeg. Cette zone est à peu près la même pour toutes les compagnies. Vu que les frais de transport par petite vitesse sont plus élevés, cette section (le témoin l'indique) est comprise dans la zone C avec le reste de la partie ouest de la province. Les compagnies International Harvester, John Deere et Cockshutt Plow s'en tiennent à cette division, mais la compagnie Massey-Harris, tout en le faisant généralement aussi, s'en écarte un peu quelquefois dans le sud et dans le nord-est. Une liste des divisions de la compagnie Massey-Harris est annexée à la liste de prix de cette compagnie qui figure au tableau n° 6. La compagnie J. I. Case ne suit pas le système de zones; elle expédie f.a.b. de ses succursales qui sont situées dans le nord à Saskatoon, Rosetown, Melfort, Humboldt et Prince-Albert et dans le sud à Régina, Weyburn, Assiniboia, Eastend et Swift-Current. Les compagnies Minneapolis Moline et Oliver Hart Parr expédient f.a.b. de Régina et de Saskatoon à différents endroits de la province. La compagnie International Harvester a six succursales dans la province: Régina, Weyburn et Yorkton dans la zone B (le témoin l'indique) et Saskatoon, Battleford-Nord et Swift-Current dans la zone C.

M. Graham:

D. Vous avez dit, je crois, qu'il n'y avait que deux zones dans la Saskatchewan?—R. La zone B et la zone C.

D. Il n'y a pas de zone A?—R. Non, la zone A est dans le Manitoba. La zone A et la zone AA sont dans le Manitoba.

D. C'est exact.—R. De sorte que la Saskatchewan comprend la zone B et la zone C.

D. Oui. Continuez, s'il vous plaît?—R. Je continue: il existe à des endroits intermédiaires dans les deux zones un certain nombre de centrales de distribution en gros. Le bureau principal de la compagnie John Deere Plough est à Régina et cette compagnie possède des succursales à Saskatoon, Battleford-Nord, Melfort, Weyburn et Swift-Current. La compagnie Cockshutt Plough a deux succursales principales à Régina et à Saskatoon et des sous-succursales à Swift-Current, Battleford-Nord et Melfort ainsi qu'un certain nombre de centrales de distribution en gros dans les différents territoires. Une petite partie du district de Yorkton et une petite partie de celui d'Alameda se trouvent dans le territoire de Winnipeg. Le district de Yorkton est ici (le témoin l'indique) et il est desservi par la compagnie Cockshutt Plough. Il y a une petite partie du territoire de Winnipeg (le témoin l'indique) et une petite partie de la ligne sud de ce territoire qui sont mieux desservies de cet endroit pour le transport par voie ferrée que de Régina. La compagnie Massey-Harris a deux succursales principales, Régina et Saskatoon, avec deux grosses sous-succursales à Yorkton et Swift-Current, une agence mixte et une centrale de distribution à Battleford-Nord et à Rosetown et un certain nombre de centrales de distribution en gros réparties dans les différentes zones pour faciliter la distribution. Vous remarquerez sur la carte le rapport qu'il y a entre les centres du Dakota-Nord et du Montana pris comme points de comparaison et les zones B et C de la Saskatchewan. Les prix comparés des machines sont inscrits conformément aux zones B et C. Les prix sont plus élevés dans la zone C afin de compenser pour les frais supplémentaires de transport et de manutention. Les prix du Dakota-Nord qui figurent dans les tableaux sont ceux de Minot, Crosby, Wolf-Point et le Havre. Les prix de Wolf-Point et du Havre sont les mêmes que ceux de la zone C de l'Est et de la zone C de l'Ouest—et le même prix s'applique à toute la Saskatchewan—tandis que les prix de Crosby et de Minot sont les mêmes que ceux de la zone B de la Saskatchewan et ils sont inscrits de cette façon dans le tableau. De sorte que pour pouvoir faire une comparaison raisonnable, il faut associer les prix de Régina ou de l'Est des Etats-Unis à ceux de Crosby et de Minot et les prix de Saskatoon, Swift-Current, Battleford-Nord ou de l'ouest à ceux de Wolf-Point et du Havre. Par exemple, une lieuse de 8 pieds est vendue à Weyburn, Saskatchewan, par la compagnie International Harvester selon le plan de crédit à un seul versement pour \$289. Ce prix est le même dans toute la zone B. La compagnie International Harvester vend la même lieuse dans la zone C \$293, soit une augmentation de \$4. La même lieuse de 8 pieds coûte au cultivateur à Minot, Dakota-Nord, \$257.20 et à Crosby, Dakota-Nord, \$257.60, une différence de 40c. dans le prix de transport par petite vitesse entre ces deux villes ou en frais. Ces deux prix sont comparables à ceux de la zone B dans la Saskatchewan, la lieuse coûtant environ \$31.80 de moins dans le Dakota-Nord que dans la Saskatchewan. Cette même lieuse coûte à Wolf-Point, Montana, \$266, soit une augmentation de \$8.80 pour le transport et la manutention parce qu'elle est expédiée dans l'ouest. A Assiniboia, Saskatchewan, directement au nord de Wolf-Point, la même lieuse coûte au cultivateur de la Saskatchewan \$293 ou \$27 de plus qu'au cultivateur du Montana. Au Havre, Montana, la même lieuse coûte \$276.90, soit \$10.90 de plus qu'à Wolf-Point, cette augmentation devant apparemment servir à compenser pour les frais de transport et de manutention. Les cultivateurs du district de Maple-Creek ou de Consul, Saskatchewan, situé ici (le témoin l'indique) payent le même prix pour la lieuse que ceux du district d'Assiniboia—c'est-à-dire dans toute cette zone C (le témoin l'indique)—soit \$293 ou \$16.10 de plus que les cultivateurs du district du Havre, Montana.

Il semble y avoir un plus grand écart de prix pour le transport et les frais de manutention à l'est et à l'ouest dans le Dakota-Nord et dans le Montana qu'en Saskatchewan. Le marchand du Montana ne calcule toutefois pas les frais de transport d'une façon exacte.

Par exemple, au Havre, Montana, le tarif de petite vitesse de Chicago au Havre est de \$1.57 les cent livres tandis que les prix des instruments aratoires qui m'ont été fournis étaient calculés à raison de \$2 les cent livres, la différence étant appliquée aux frais de manutention au Havre. On a établi la même comparaison pour une longue liste d'instruments insérée sous forme de tableau dans l'appendice à ce rapport qui montre les prix de la compagnie John Deere Plow. J'ai obtenu de l'agent de la John Deere à Wolf-Point, Montana, des prix d'instruments ainsi que les taux de transport qu'il payait et j'ai constaté en calculant le reste des prix figurant dans la liste publiée en 1936 par la compagnie John Deere et Webber, de Minneapolis, Minnesota, dont j'avais besoin, qu'il basait ses prix sur la concurrence faite par les autres compagnies et non pas sur le prix courant plus le tarif par petite vitesse. En conséquence, il y a une contradiction entre les chiffres du tableau donnant les prix des instruments vendus par la compagnie John Deere Plow et le tableau comparatif des prix canadiens et américains des instruments pour Wolf-Point, Montana. Vous constaterez les mêmes augmentations générales de Minot au Havre pour les instruments vendus par la compagnie John Deere Plow et vous verrez aussi que la différence dans les listes B et C pour la Saskatchewan est bien moindre alors qu'en général les prix des machines comme la lieuse de 8 pieds sont plus élevés en Saskatchewan qu'aux Etats-Unis à peu près dans la même proportion que ceux qui ont été fournis par la compagnie International Harvester.

M. SENN: Préférez-vous que nous ne posions pas de questions tant que le professeur n'aura pas fini?

Le PRÉSIDENT: Il serait préférable, je crois, d'attendre qu'il ait fini autrement j'ai bien peur que notre interrogatoire ne soit trop long. Vous pouvez coucher vos questions par écrit, si vous voulez, monsieur Senn.

Le TÉMOIN: Les prix des machines agricoles dans les différentes zones de la Saskatchewan varient quelque peu du prix courant des différentes compagnies pour les ventes au détail. La compagnie Massey-Harris expédie tous ses instruments aratoires à ses agents locaux de Régina, Saskatoon ou d'une de leurs sous-succursales ou centres de distribution port payé; en conséquence, un cultivateur peut acheter de son marchand local n'importe quel instrument aratoire ordinaire au prix courant pour la zone tandis qu'on lui demandera peut-être de payer les frais de transport du centre de distribution le plus rapproché s'il s'adresse à d'autres compagnies.

Je ferai remarquer que c'est un point important dans la distribution des machines agricoles en Saskatchewan parce que les compagnies ont deux méthodes; Massey-Harris, comme je l'ai dit, envoie ses instruments à toutes les agences de toute la province port payé.

Le PRÉSIDENT: Frais de transport payés.

Le TÉMOIN: Frais de transport payés— tandis que pour faire face à cette concurrence, les autres compagnies ont un système compliqué de centrales de distribution d'où l'agent doit transporter les machines par camion, par petite vitesse en chargements partiels ou par messageries et payer ces frais à même sa commission ou les faire payer par le cultivateur.

Par exemple, la compagnie International Harvester a donné les instructions suivantes à ses agents locaux au sujet de la liste de prix pour les ventes au détail:

A l'exception des compresseurs à foin, des coupe-ensilages, des moteurs et des accessoires, tous les prix mentionnés sont les prix réguliers au détail dans votre territoire et vous n'avez pas le droit de les diminuer;

d'un autre côté, lorsqu'il faut payer des frais de transport plus élevés, les prix devront être haussés en proportion. Les prix des compresseurs à foin, des coupe-ensilages, des moteurs et des accessoires sont tous f.a.b. à la succursale. Ajoutez toujours les frais de transport ou faites payer par l'acheteur le transport de la succursale à l'endroit de livraison.

Il en est de même pour la compagnie John Deere Plow comme l'indique leur liste de prix de détail pour 1936:

Important: Les prix de détail ci-inclus sont tous f.a.b. à la succursale et l'agent doit se protéger contre les frais de transport par petite ou grande vitesse. Ajoutez toujours les frais de transport ou faites payer par l'acheteur le transport de la succursale à l'endroit de livraison.

Les autres compagnies comme la J. I. Case, la Minneapolis Maline et la Oliver Hart Parr suivent toutes la même politique de vendre leurs machines f.a.b. à la succursale la plus rapprochée. Les compagnies ont toutefois augmenté le nombre des centrales de distribution en gros dans toute la province dans le but de réduire les frais de transport locaux et de pouvoir assurer une meilleure distribution dans toute la province avec des frais de transport un peu moindres pour leurs agents locaux. Ces dernières années, alors que les conditions ont été mauvaises, les agents locaux se sont aperçus que le cultivateur refusait de payer les frais supplémentaires de transport si bien que presque tous les agents locaux prennent maintenant à leur compte les frais de transport par petite vitesse ou par camion et vendent au prix de la liste de détail.

Je ne sais pas si la commission payée aux agents de la Massey-Harris est moindre que celle qui est versée aux agents des autres compagnies pour leur permettre de prendre à leur compte les frais de transport pour la distribution. Quant au cultivateur, celui d'Assiniboïa paye le même prix pour une lieuse de 8 pieds que le cultivateur de Battleford-Nord, de Prince-Albert ou de Nipawin. Autrement dit, le fermier d'Assiniboïa qui se trouve ici au sud (le témoin l'indique) paye le même prix pour une lieuse de 8 pieds que le cultivateur de Battleford-Nord (le témoin l'indique), le cultivateur de Prince-Albert, (le témoin l'indique) ou celui de Nipawin. Nous voulions savoir si cette comparaison était uniformément juste pour tout le nord de la province et nous avons trouvé qu'elle l'était.

M. Senn:

D. Pour la compagnie Massey-Harris?—R. Pour toutes les compagnies.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas le cas cependant pour les tracteurs et les grosses machines. Les frais de transport de la succursale la plus rapprochée sont presque toujours ajoutés au prix courant. Il y a des exceptions locales et lorsque le marchand possède un camion et qu'il tient à faire une vente, il livre très souvent le tracteur au cultivateur dans la cour de ce dernier au prix courant. Le marchand local est libre de le faire s'il le veut.

Quant aux instruments qui sont vendus dans le Dakota-Nord, dans le Montana et en Saskatchewan, il arrive bien souvent que les mêmes numéros soient utilisés aux Etats-Unis et au Canada. En général le modèle, le poids et la qualité des instruments sont les mêmes.

Maintenant, messieurs, la question suivante se pose: puisque nous comparons ces instruments, ou quand nous prenons un instrument au Etats-Unis et que nous le comparons au même instrument au Canada, y a-t-il une différence bien établie dans le poids, le modèle et la qualité de la machine ainsi que dans les matériaux employés; cette section traite de la question.

Le président:

D. Qu'entendez-vous par le même numéro?—R. Le numéro de fabrique; les instruments sont décrits dans les catalogues sous les mêmes numéros.

[Professeur E. A. Hardy.]

Le TÉMOIN: Cependant, dans le cas de la charrue lourde quadrisoc à disques, les charrues cotées aux Etats-Unis par la compagnie John Deere Plow pèsent 2,326 livres au lieu de 2,292 livres au Canada. La charrue à disques cotée par la compagnie International Harvester pèse 1,890 livres aux Etats-Unis et 1,983 au Canada; à ma connaissance, les charrues sont à peu près identiques. La charrue à disques n'est cependant pas vendue dans ce district du Dakota nord parce que le sol est un genre de glaise brune que l'on laboure avec une charrue à versoir. Autrement dit, j'ai demandé des prix pour les charrues à disques et on me les a donnés bien qu'on n'ait jamais vendu une charrue de ce genre dans ce district. Ce n'est pas une charrue-type. Quant aux semoirs, ils pèsent aux Etats-Unis 1,706 livres contre 1,828 en Saskatchewan, la différence provenant apparemment plutôt du poids des matériaux plutôt que d'un changement général dans le modèle et elle n'a pas grande importance. Cependant, à part une légère différence dans la largeur de la machine dans le cas du disque à sens unique et du cultivateur, les machines sont absolument les mêmes.

Les pièces de rechange sont aussi inscrites sous le même numéro—je veux parler de la liste toute entière—et dans nombre de cas elles sont identiques. Dans le cas des têtes de lame des faucheuses, la tête de lame forgée est vendue aux Etats-Unis par la compagnie International Harvester tandis que la tête de lame en fonte malléable est vendue au Canada. C'est pourquoi le prix aux Etats-Unis est de \$1.10 et de 75 cents dans certains cas au lieu de 45 et 50 cents au Canada.

Quant aux toiles à lieuse, on a constaté que la concurrence qui existait au Canada était la cause qu'elle se vendait moins cher ici qu'aux Etats-Unis.

M. Graham:

D. D'où vient cette concurrence, professeur?—R. Des maisons d'affaires par correspondance—Great West Saddlery, McLeod's, Eatons, etc., dans tout l'Ouest canadien.

Le TÉMOIN: En examinant les toiles vendues par les différents concurrents, on a constaté qu'elles avaient le même poids mais pas tout à fait la même longueur, qu'elles étaient munies de liteaux de frêne au lieu de liteaux de chêne et que les boucleteaux étaient en acier coulé plutôt qu'en acier pressé; de plus, les courroies étaient en toile à sangle d'une qualité inférieure à la toile vendue régulièrement par les compagnies d'instruments aratoires, mais elles pouvaient parfaitement faire l'affaire. Les bouts de la toile à sangle étaient imprégnés. J'ai parlé avec un certain nombre de cultivateurs de la Saskatchewan de l'emploi des toiles vendues en concurrence et j'ai constaté que les opinions différaient. Certains les considéraient aussi bonnes tandis que quelques-uns en avaient été désappointés et les avaient remplacées par des toiles régulières. J'ai appris des différentes compagnies que pour faire face à la concurrence, elles avaient diminué de 25 p.c. à 15 p.c. la commission payée à leurs agents sur les toiles et réduit leurs prix de \$8.25, comme vous avez constaté qu'ils étaient dans tout ce district des Etats-Unis, à \$7.50, comme vous avez constaté qu'ils étaient au Canada.

Passons maintenant aux sources d'approvisionnement. La compagnie International Harvester dans le Dakota-Nord et le Montana obtient des instruments de Chicago, Milwaukee et Minneapolis. Apparemment des instruments comme les gros semoirs et les cultivateurs universels sont expédiés de Hamilton en passant par Minneapolis. La compagnie John Deere Plow expédie des instruments de Minneapolis par l'entremise de la compagnie Deere Webber et elle en expédie aussi des usines de Moline, Illinois; Waterloo, Iowa; Horicon, Wisconsin et Syracuse, New-York. Généralement, les prix des instruments sont basés sur ceux de Minneapolis.

Quand les instruments sont expédiés de la fabrique, les frais de transport par petite vitesse varient comme suit:

(Remarque: Un taux de transport d'urgence de 4c les cent livres est ajouté à toutes les expéditions faites dans le Minnesota et est inclus dans les taux ci-dessous).

Minneapolis à Minot:

70c les cent livres pour les semoirs.

76c les cent livres pour les moteurs.

\$1.00 les cent livres pour les tracteurs, les lieuses, les épandeurs, les herses, les charrues, etc.

Le taux de transport à Crosby est de \$1 les cent livres pour tous les instruments; il en est de même pour Williston, Dakota-Nord.

L'agent de Wolf-Point maintenait que le taux de transport pour les machines servant au labour était de 85c les cent livres et pour les tracteurs de 90c les cent livres. Ce taux ne s'accorde pas avec les autres taux obtenus et j'ai découvert en m'adressant aux bureaux de petite vitesse que dans la plupart des endroits du Dakota-Nord et du Montana, l'agent n'avait pas le tarif et qu'il devait télégraphier pour se le procurer de sorte que je n'ai pas pu, dans bien des cas, m'assurer de l'exactitude des chiffres des compagnies d'instruments aratoires et de ceux des compagnies de chemin de fer.

M. McLean:

D. Les agents des compagnies de chemin de fer n'avaient pas les tarifs?—
R. A certains endroits, comme au Havre et à Minot, l'agent avait télégraphié afin d'obtenir les tarifs pour la compagnie d'instruments aratoires et il me les a donnés à ce moment-là, mais les autres agents m'ont donné toutes sortes de chiffres inexacts. Dans l'ensemble, ils semblaient n'avoir que le taux en chargements fractionnés partiels; les taux de transport direct sont fixés à Chicago et à Minneapolis.

M. Senn:

Q. Il y a une différence entre le tarif par wagons entiers et par chargements partiels?—R. Oui.

Le TÉMOIN: Le taux de transport au Havre, Montana, était de \$1.11 les cent livres pour les instruments aratoires excepté les tracteurs et de \$1.37 les cent livres pour les tracteurs. Un tarif de transport à peu près identique existe pour la compagnie International Harvester: 76c. les cent livres de Minneapolis à Minot pour les machines de labour; \$1 les cent livres pour les semoirs et les machines pour la fenaison et la moisson expédiées de Chicago et 96c. les cent livres pour les tracteurs, les moissonneuses combinées et les batteuses. Le tarif pour toutes les machines expédiées à Crosby, Dakota-Nord, est de \$1 les cent livres; à Williston, Dakota-Nord, \$1.30; à Wolf Point, \$1.45 et au Havre, \$1.57. Toutefois, l'agent du Havre compte \$2 comme frais de transport pour tous les instruments aratoires.

Quant à la source d'approvisionnement de la Saskatchewan en instruments aratoires, la compagnie International Harvester fabrique presque toutes ses machines pour le labour et la moisson dans ses usines de Hamilton, Ontario, et les tracteurs dans ses usines de Chicago et de Milwaukee. Le gérant de la succursale de Régina m'a informé que la compagnie John Deere Plow fabriquait presque toutes ses machines pour le labour et la moisson dans ses usines de Welland, Ontario, et les tracteurs dans ses usines de Waterloo, Iowa. La compagnie J. I. Case fabrique les machines pour le labour et la moisson à Rockford, Illinois et les tracteurs, les batteuses et les moissonneuses combinées à Racine, Wisconsin. La compagnie Massey-Harris fabrique ses machines pour le labour à Brantford, Ontario, ses machines pour la moisson et pour les besoins généraux

[Professeur E. A. Hardy.]

à Toronto et ses tracteurs à Racine, Wisconsin. La compagnie Cockshutt Plow fabrique ses instruments pour le labour dans ses usines de Brantford et de Smith Falls.

Les tarifs de transport par petite vitesse en ce qui concerne la Saskatchewan, sont les suivants:

Le PRÉSIDENT: Ces tarifs sont-ils pour des wagons entiers?

Le TÉMOIN: Oui, pour des wagons entiers.

De	à	Montant
Chicago, Ill.	Régina	\$1 34
Milwaukee	Régina	1 29
Hamilton, Ont.	Régina	1 28
Brantford, Ont.	Régina	1 28
Waterloo, Iowa	Régina	1 22
Welland	Régina	1 28
Racine	Régina	1 31
Rockford, Ill.	Régina	1 31

Le tarif de petite vitesse pour la liste C...

M. Graham:

D. C'est le tarif pour le transport entièrement par voie ferrée?—R. Pour les expéditions faites de Hamilton par la compagnie International Harvester, il y a, je crois, un tarif combiné— par voie d'eau et par voie ferrée.

D. Mais à quoi s'appliquent vos chiffres?—R. Mes chiffres représentent le coût net à l'agent de Régina, quelle que soit la façon dont les marchandises ont été expédiées et ils doivent être les mêmes. Il n'a pas de tarif pour le transport entièrement par voie ferrée ou entièrement par voie d'eau— je veux dire un tarif combiné. Je dois dire, messieurs, que ces tarifs de transport par petite vitesse ont été obtenus afin de voir s'il ne serait pas possible d'établir une comparaison raisonnable entre les tarifs du district du Dakota-Nord et du Montana et ceux de Régina et de Saskatoon, ou les tarifs B et C. On constate que toute cette liste de tarifs de transport par petite vitesse tend à démontrer que le tarif de Chicago à Montana est moindre que pour Régina, mais que le tarif pour Wolf-Point est à peu près le même et que celui pour le Havre est à peu près le même que dans le nord. C'est la raison pour laquelle ces tarifs de petite vitesse ont été obtenus; ils montrent que le tarif au Havre, Montana est de \$1.57— ou de \$2 selon la coutume suivie par l'agent— tandis que le tarif de Waterloo à Saskatoon est de \$1.40, ce qui est à peu près égal; que le tarif de Brantford, Ontario à Saskatoon est de \$1.39½; que le tarif de Racine à Saskatoon est de \$1.49 et celui de Racine au Havre de \$1.57, ce qui ne constitue pas une grosse différence quand il s'agit de tarifs de transports par petite vitesse. Les tarifs de petite vitesse pour les marchandises expédiées par les fabricants à leurs principaux centres de distribution en gros sont à peu près les mêmes et les tarifs pour le nord et le sud de la Saskatchewan sont comparables à ceux du Havre, Montana.

Le tarif de petite vitesse pour la liste C en Saskatchewan est le suivant:

De	à	Montant
Racine	Saskatoon	\$1 49
Hamilton	Saskatoon	1 39½
Chicago	Saskatoon	1 52
Milwaukee	Saskatoon	1 47
Waterloo	Saskatoon	1 40
Waterloo	Melfort	1 44
Welland, Ont.	Saskatoon	1 39½
Welland, Ont.	Battleford-Nord	1 47½
Welland, Ont.	Melfort	1 39½
Brantford, Ont.	Saskatoon	1 39½
Brantford, Ont.	Battleford-Nord	1 47½
Toronto, Ont.	Assiniboia	1 36
Brantford, Ont.	Assiniboia	1 36
Minneapolis	Assiniboia	1 12
Welland, Ont.	Assiniboia	1 36
Hamilton-Fort-William	Assiniboia	1 36

Il y a un point que je n'ai pas pu élucider. Il y a apparemment un tarif de concurrence entre les Chemins de fer Nationaux et le Pacifique-Canadien sur cette nouvelle ligne de Saskatoon à Melfort; ce tarif est bien moindre que celui pour le transport direct sur la même distance de Saskatoon dans le sud.

M. Donnelly:

Q. Quelle est la distance?—R. Environ 180 milles par voie ferrée ici (le témoin l'indique) et environ 100 milles par voie ferrée ici (le témoin l'indique).

M. McLEAN: Il y a 26 milles de Melfort et 46 milles de Prince-Albert.

Le TÉMOIN: Oui, 26 milles de Melfort.

M. DONNELLY: La différence est plus grande entre Assiniboïa et Weyburn.

Le TÉMOIN: Parfaitement, Weyburn n'est qu'à 56 milles et ici il y a plus de 160 milles. J'ai rencontré des obstacles quand j'ai commencé; je suis tombé dans quelque chose que je n'ai pu finir et je suggère simplement que les taux pour chargements partiels mentionnés ici doivent faire l'objet de quelque explication. Il y a apparemment un tarif de concurrence pour chargements partiels.

D'un autre côté, les tarifs de petite vitesse pour les marchandises expédiées par les fabricants aux centres de distribution en gros sont à peu près les mêmes et les tarifs du nord de la Saskatchewan sont comparables à ceux du district du Havre, Montana.

Quand le tarif de petite vitesse pour les chargements partiels est ajouté au prix courant des instruments, les prix des machines lourdes et des tracteurs montent souvent de \$10 à \$40 selon la longueur du parcours. Les tarifs pour chargement partiels sur des distances souvent parcourues pour la distribution sont les suivants:

De	à	Montant	
Weyburn.	Assiniboïa.	56	les cent livres
Saskatoon.	Melfort.	26	" " "
Saskatoon.	Prince-Albert.	47	" " "
Saskatoon.	Melville.	32	" " "
Yorkton.	Melville.	26	" " "

Il existe apparemment un tarif de concurrence pour le transport de chargements partiels par petite et par grande vitesse dans certaines parties de la Saskatchewan où les lignes des Chemins de fer Nationaux et du Pacifique-Canadien traversent un territoire qui donne à ces cultivateurs un certain avantage sur ceux qui sont installés dans d'autres districts. Dans bien des cas, le tarif de grande vitesse est le même que celui pour les chargements partiels. Toutes les machines agricoles, à l'exception des moteurs, sont transportées en deuxième classe, au tarif de chargements partiels.

J'ai constaté à Nipawin, par exemple, monsieur le président, que le tarif de grande vitesse était le même que celui de petite vitesse pour les chargements partiels et que le tarif de grande vitesse de Saskatoon à Nipawin était bien moindre que celui de Yorkton qui est ici (le témoin l'indique) à Nipawin. La distribution normale se faisait de Yorkton à Nipawin avant l'apparition de ce tarif de concurrence et il est très difficile de pouvoir l'expliquer.

M. McLean:

D. Quel était le tarif à Nipawin; l'avez-vous sous la main?—R. Le tarif de grande vitesse de Saskatoon à Nipawin était de \$1.80 et de Yorkton à Nipawin, \$2.45; c'est ce qu'indiquent mes notes, il me semble.

D. Vous n'avez pas le tarif pour chargements partiels?—R. Non, c'était un tarif de concurrence par grande vitesse grâce auquel des marchandises lourdes pouvaient être transportées par grande vitesse au tarif des chargements partiels.

D. Et cependant il n'y a aucune communication directe entre les deux endroits?—R. Ah! oui, depuis que cette nouvelle ligne de Saskatoon à Melfort et Tisdale et jusqu'à Nipawin a été construite.

[Professeur E. A. Hardy.]

D. L'une appartient au Pacifique-Canadien et l'autre aux Chemins de fer Nationaux. Il n'y a pas de communication directe?—R. Non. La ligne des Chemins de fer Nationaux passe par Armlee.

D. Oui, c'est là que la concurrence entre en jeu?—R. Oui.

D. Mais le Pacifique-Canadien transporte les marchandises par grande vitesse presque jusqu'à Yorkton puis il les ramène par la même ligne sur laquelle sont transportées les marchandises expédiées de Yorkton par grande vitesse et pour lesquelles il exige un prix plus élevé?—R. Oui, elles sont transportées à Sheeho puis ramenées.

Le TÉMOIN: Quant aux prix de gros exigés par le fabricant, nous n'avons pas pu obtenir de renseignements à ce sujet. Les compagnies Massey-Harris et Cockshutt Plow donnent ce renseignement dans leurs listes de prix sous la rubrique "Numéro de fabrique" dans le cas de la compagnie Massey-Harris et de "Spd", une abréviation pour "spread" (écart) dans le cas de la compagnie Cockshutt Plow. Nous n'avons donc pas eu suffisamment de renseignements pour commenter ces prix.

Quant à la taxe de vente, j'ai compris qu'en Saskatchewan aucune taxe fédérale ou provinciale n'était imposée sur les instruments aratoires. Il en est de même dans le Montana. Une taxe de 2 p.c. est toutefois imposée sur les instruments aratoires dans le Dakota-Nord et un tarif d'urgence de 4c. les cent livres est ajouté à tous les tarifs de petite vitesse dans le Minnesota. Cet item a été inclus dans les tarifs de petite vitesse figurant dans la liste.

M. Graham:

D. Vous en avez tenu compte dans les prix du Dakota-Nord?—R. Oui, nous avons ajouté le 2 p.c. dans les prix du Dakota-Nord.

D. Ce sont les chiffres réels?—R. Ce sont les chiffres réels avec le 2 p.c. en plus.

Etudions maintenant l'efficacité des différents systèmes au point de vue du service et des moyens de faire faire les réparations nécessaires et de se procurer des pièces de rechange. La politique des compagnies dans le Dakota-Nord et le Montana est d'avoir des experts à Minot, Williston et Great-Falls pour s'occuper des accidents aux machines qui peuvent se produire au cours des différentes saisons. Elles essayent d'établir un service d'experts dans leurs succursales locales ce qui éviterait d'avoir à envoyer des experts dans tout le pays pour réparer les accidents aux machines. Ce n'est pas encore fait. Avec l'outillage actuel et les connaissances que possède le cultivateur moderne, les services d'un expert sont moins nécessaires aujourd'hui qu'il y a un certain nombre d'années. En Saskatchewan, presque toutes les compagnies d'instruments aratoires ont un système très complet de service par des experts. Ces hommes voient aux difficultés relatives aux machines et dans certains cas remettent au point les tracteurs et les moteurs. La compagnie International Harvester, entre autres, maintient dans les centres de distribution locale de tous les territoires un service où l'on peut se procurer tous les outils nécessaires pour la mise au point des machines. Il y a une tendance de la part des compagnies d'instruments aratoires à développer un service de mécaniciens experts dans tout le pays de sorte qu'en Saskatchewan il ne sera plus nécessaire de maintenir un service d'experts ambulants de ce genre.

Quant à la distribution et aux moyens de se procurer des pièces de rechange, il appert que dans le Dakota-Nord et dans le Montana les compagnies distribuent dans l'Est et dans l'Ouest de grandes quantités de pièces de rechange que les cultivateurs peuvent se procurer des agents locaux. Quand l'agent local n'a pas les pièces demandées, celles-ci sont expédiées très rapidement par train et par autobus des centres de distribution en gros. En Saskatchewan, les principales compagnies de machines agricoles fournissent des pièces de rechange à leurs agents locaux dans toutes les parties de la province.

Il y a deux catégories de pièces de rechange; les pièces de rechange payées comptant et les pièces de rechange envoyées en consignation, les unes appartenant à l'agent local et les autres aux compagnies. Cet arrangement a permis de faire une distribution plus complète que si les pièces de rechange étaient distribuées uniquement contre argent comptant. Ce n'est cependant pas le cas dans certaines localités où les marchandises sont envoyées à l'agent local contre remboursement. Le cultivateur peut cependant se procurer presque toujours à bref délai les pièces dont il a besoin pour faire des réparations d'urgence. Certaines compagnies d'instruments aratoires qui se sont fusionnées dernièrement n'ont pas encore un système complet de distribution pour les pièces de rechange mais elles assurent une prompte livraison par train ou par autobus de Regina et Saskatoon aux différentes parties de la province.

(7) Quant au système de crédit en vigueur dans les différents districts, il y a un escompte de 5 pour 100 sur les prix courants de Chicago et de Minneapolis pour les paiements comptants dans le Dakota-Nord et le Montana. Il y a un certain nombre d'années, les compagnies américaines vendaient les instruments aratoires à leurs agents et les laissaient libres d'accorder tout le crédit qu'ils voulaient. Depuis quelques années cependant, les conditions dans le Dakota-Nord et dans le Montana ont été telles que les agents ont dû discontinuer; en conséquence, les compagnies d'instruments aratoires se sont occupées du crédit pour leurs agents et s'en tiennent presque uniquement maintenant à un système de consignation. Un grand nombre d'agents ne pourraient pas avoir des stocks de machines dans leurs agences s'il leur fallait payer comptant. Dans le cas de ventes à terme, l'agent obtient une déclaration du client et il la soumet au bureau de la succursale la plus rapprochée pour approbation; c'est le bureau de la succursale qui se charge ensuite de bâcler la transaction.

Quand des instruments sont achetés à terme, on se sert du prix courant de Chicago et de Minneapolis auquel on ajoute le tarif de petite vitesse ordinaire. Le premier paiement sur livraison pour la *John Deere Plow* est moitié comptant. Pour la compagnie *International Harvester*, il varie de moitié comptant à un tiers comptant selon les agents dans les différentes localités. La compagnie *International Harvester* exige un intérêt au taux de 6 p. 100 sur la balance due pour les premiers dix mois et une amende supplémentaire de 5 p. 100 pour les comptes échus tandis que la compagnie *John Deere Plow* exige un intérêt au taux de 7 p. 100 sur toutes les balances dues.

En Saskatchewan, le système de crédit varie selon les compagnies. La compagnie *International Harvester* a un système de paiement comptant; un système de paiement de la moitié du prix sur livraison et de la balance le 1er octobre et un système de paiement de la moitié du prix sur livraison et de la balance en deux versements égaux le 1er octobre. Vous remarquerez que tous les prix mentionnés dans les tableaux de prix des instruments aratoires annexés, sont classés selon le système de crédit de la compagnie. Dans le cas de certains districts où la perception a été difficile, comme le district d'Assiniboïa, la compagnie *International Harvester* a établi un système de paiement comptant sans crédit.

La compagnie *John Deere Plow* a deux systèmes, l'un pour les instruments en général et l'autre pour les tracteurs, les batteuses et les moissonneuses combinées; ces systèmes sont les suivants: —

(1 Tracteurs, batteuses et moissonneuses combinées.

1. Paiement d'automne —

Un tiers du prix d'achat payable comptant sur livraison.

Balance du prix d'achat payable le 1er octobre 1936.

C'est tiré de leur livre de 1936.

2. Paiement d'automne —

Un tiers du prix d'achat payable comptant sur livraison.

Balance — moitié payable le 1er octobre 1936 et moitié le 1er octobre 1937.

3. Paiement d'automne —

Un tiers du prix d'achat payable comptant sur livraison.

Balance — Un tiers payable le 1er octobre 1936, un tiers le 1er octobre 1937 et un tiers le 1er octobre 1938.

REMARQUE. — Les arrangements combinés devront venir à échéance dans les territoires de Regina, Weyburn, Swift-Current, Saskatoon et Battleford-Nord le 1er septembre au lieu du 1er octobre.

Le système de vente de la compagnie *Cockshutt Plow* est à peu près le même, ventes au comptant et ventes à terme.

Ventes à terme: Quand 40 p. 100 du prix d'achat représente moins de \$20, le paiement comptant minimum ne devra pas être de moins de \$20 sur livraison de l'article à l'acheteur.

Pour les ventes à terme, 40 p. 100 doit être payé comptant sur livraison de l'instrument à l'acheteur, la balance le 1er octobre 1936 (excepté pour les articles pour lesquels d'autres conditions sont spécifiées dans la liste de prix) avec intérêt au taux de 7 p. 100 par année de la date de la vente à l'échéance et de 8 p. 100 par année après échéance jusqu'au paiement complet au Manitoba et de 7 p. 100 par année avant et après échéance en Saskatchewan.

Trois versements d'automne à terme peuvent être accordés pour tous les articles ayant une valeur de \$300 ou plus sur le prix d'un seul paiement d'automne en ajoutant 3 p. 100 au prix courant de deux paiements d'automne.

Les billets venant à échéance après les dates spécifiées seront, s'ils sont acceptés, escomptés pour cette prolongation de temps au taux de 1 p. 100 par mois.

M. Senn:

D. Vous ne nous avez pas dit si les instruments aratoires étaient vendus en Saskatchewan en consignation ou non; du moins, si vous l'avez dit, je ne l'ai pas compris. Sont-ils vendus en consignation à l'agent?—R. Oui, ils le sont. J'ai pu l'oublier. D'après les arrangements faits entre les compagnies de gros et les agents en Saskatchewan, les instruments aratoires sont vendus en consignation, de sorte que l'agent local a seulement à déboursier, excepté dans le cas de la *Massey-Harris*, les frais de transport par petite vitesse du centre de distribution à l'endroit où il demeure et le règlement est fait après que l'instrument a été vendu.

D. Est-ce la même chose pour les pièces détachées?—R. Les pièces détachées sont vendues au comptant avec cette exception que les agents qui sont bien notés auprès de la compagnie peuvent obtenir du crédit pour les pièces du printemps jusqu'au mois de juin et jusqu'au mois de septembre pour les pièces d'été et les pièces des machines servant à la moisson. Mais d'une façon générale, les pièces détachées se payent comptant.

D. Les agents sont-ils obligés de garder un stock de pièces détachées?—R. Non, les agents ne sont pas obligés de garder un stock de pièces détachées mais les compagnies, d'après la loi, sont obligées de le faire.

D. Il y a des dépôts?—R. Oui.

La compagnie Massey-Harris a un prix pour paiement comptant sur livraison et un prix pour paiement à terme, un tiers comptant sur livraison et la balance en un seul versement, le 1er octobre, ou la balance en deux versements égaux le 1er octobre de chaque année. Pour les tracteurs, les moissonneuses combinées, les batteuses et les moteurs, il y a un prix au comptant et un prix moitié comptant sur livraison avec la balance payable en un seul versement, un tiers comptant sur livraison et deux versements à peu près égaux et un tiers comptant sur livraison avec trois versements à peu près égaux; l'intérêt est au taux de 7 p.c.

Les prix de toutes les compagnies sont plus élevés pour les paiements à terme que pour les paiements au comptant, 5, 7 et 9 p. 100.

M. McLean:

D. Il ne s'agit pas d'un escompte?—R. Non— ma foi, on peut peut-être le considérer comme un escompte pour du comptant.

D. Un escompte serait moindre que 5, 7 et 9?—R. Oui.

L'hon. M. Motherwell:

D. Est-ce que cela s'est toujours fait?—R. Oui, mais il y a trois prix et ils sont tous mentionnés dans les tableaux annexés. Un seul paiement à terme est environ 5 p.c. plus élevé, deux paiements à terme environ 7 p.c. plus élevés et trois paiements à terme environ 11 p.c. plus élevés que le prix courant.

M. McLean:

D. Est-ce 11 ou 9 p.c.?—R. Neuf. Puis il y a l'intérêt sur la balance due.

D. Il s'ensuit que l'escompte est en réalité moindre que 5, 7 et 9?—R. Oui.

La Minneapolis Moline vend tous ses instruments au comptant. La Oliver Hart Parr vend ses marchandises moitié comptant et elle n'accorde du crédit que s'il y a suffisamment de garanties collatérales pour payer la balance. Toutes les pièces de rechange se vendent au comptant aux Etats-Unis aussi bien qu'au Canada.

(8) En ce qui concerne la fluctuation des prix depuis un certain nombre d'années, nous avons eu beaucoup de difficulté à obtenir les prix des agents locaux aux Etats-Unis à cause des ordres qu'ils avaient reçu du bureau principal de détruire toutes les anciennes listes de prix et de ne se servir que de la liste de prix pour l'année même. J'ai cependant pu parler de cette question avec un agent qui était en affaires depuis un certain nombre d'années et qui se trouvait à avoir une liste de prix de 1930.

(Remarque: Les prix suivants sont conformes aux prix courants de Minneapolis, moins les frais de transport)

	1923	1930	1936
Moissonneuse-lieuse de 8 pieds avec attelage pour 4 chevaux.	\$210 00	\$235 00	\$245 00
Semoir à disques doubles et 20 tubes de descente, avec attelage pour 4 chevaux.	218 00	246 75
Semoir de 20 tubes, à relevage auto- matique, avec attelage de tracteur	329 00	371 75

Le président:

D. Ces prix sont ceux de Minneapolis?—R. Ce sont les prix courants de Minneapolis.

D. Auxquels il faut ajouter les frais de transport?—R. Auxquels il faut ajouter les frais de transport pour pouvoir les appliquer à un certain endroit.

Quant aux prix payés en Saskatchewan depuis un certain nombre d'années, j'en ai obtenus pour un groupe d'instruments aratoires que les cultivateurs

[Professeur E. A. Hardy.]

de la Saskatchewan achètent communément de la compagnie International Harvester, de la compagnie Deere Plow, de la compagnie Cockshutt Plow et de la compagnie Massey-Harris; ils figurent dans un des tableaux de l'appendice. Les prix sont complets de 1924 à date pour les instruments suivants:

Charrue bisoc, 14 pouces, avec volée d'attelage pour 4 chevaux.

Semoir à disques doubles, 20 tubes, relevage automatique, attelage pour 4 chevaux.

Herse à disques, 14 pieds de largeur, avec attelage pour 6 chevaux.

Cultivateur de 8½ ou 9 pieds, à dents rigides, avec pelles de 11½ pouces et attelage pour 6 chevaux.

Faucheuse de 5 pieds, modèle lourd.

Moissonneuse-lieuse de 8 pieds avec porte-gerbes et chariot de timon.

Ces instruments ont été groupés comme machines-type pouvant être comparées d'un bout à l'autre des années 1924 à 1936 inclusivement. Le coût des machines pour chacune des années a été inscrit et on a établi le coût moyen des machines des compagnies Cockshutt Plow, John Deere et International Harvester pour obtenir le coût moyen des instruments en Saskatchewan. Le chiffre-indice a été obtenu en se basant sur la moyenne de toutes les années plutôt que sur celle d'une seule année. Les renseignements, monsieur le président et messieurs...

M. Graham:

D. Comment appelez-vous cela?—R. C'est le diagramme n° 1.

D. Est-il marqué ainsi?—R. Il ne l'est pas.

D. Vous pourriez le marquer diagramme n° 1.—R. Monsieur le président et messieurs, c'est le seul diagramme qui soit déposé. En mettant la moyenne des prix durant toute cette période à zéro ou 100, on constate que les prix ont baissé de 1924 à 1925 puis se sont maintenus au même niveau jusqu'en 1929 pour baisser ensuite graduellement jusqu'en 1933 et 1934. Monsieur le président, en comparant ce diagramme avec celui qui a été présenté par M. Booth le premier jour, je constate que la courbe arrive exactement au dernier point qu'il a marqué pour 1934, mais il y a deux points depuis 1934, l'un en 1935 et l'autre en 1936 qui accusent une augmentation de prix, ce qui met le prix de 1936 bien près du prix moyen de toute la période à l'étude qui a été prise comme point de départ. Les prix n'avaient pas changé en 1934 mais ils ont augmenté graduellement ensuite. Certaines améliorations apportées aux différentes machines mentionnées dans les tableaux tendent à établir, comme on le prétend, que la qualité des machines agricoles s'est améliorée d'une façon générale depuis un certain nombre d'années. En discutant avec les compagnies d'instruments aratoires les variations de prix qui se sont produites depuis quatre ou cinq ans, celles-ci ont montré qu'en 1929 et en 1930, elles se sont trouvées avec un gros stock de marchandises sur les bras dans l'Ouest et que, depuis ce temps-là, elles ont essayé de vendre ces machines. Les expéditions des usines ont été bien minimes. Une grande variété de ventes d'occasions a été offerte dans toute la Saskatchewan durant ces années-là pour essayer de se débarrasser du stock en entrepôt. Les courbes montrent toutefois non seulement que les prix peu élevés des produits agricoles ont réduit le pouvoir d'achat du cultivateur mais aussi que le sécheresse et la rouille en Saskatchewan ont eu pour résultat de diminuer la valeur des ventes de blé par ferme au point que le cultivateur s'est trouvé dans l'impossibilité de remplacer les pièces de ses machines et de les réparer de façon satisfaisante. Le rapport entre ces deux groupes de courbes l'indique d'une façon générale, le prix des machines agricoles d'un côté, puis de l'autre le prix moyen du boisseau de blé sur la ferme en Saskatchewan ainsi que la valeur des ventes de blé par ferme en Saskatchewan, montrant les années au cours desquelles la pauvreté de la

récolte et la rouille ont limité le chiffre des ventes en même temps que la baisse des prix, donnant au cultivateur un bien petit revenu net et étant cause de l'énorme écart entre le coût des machines et le pouvoir d'achat du cultivateur.

En ce qui concerne l'état de l'outillage agricole dans les fermes à l'heure actuelle et la qualité du travail exécuté par les cultivateurs, on peut dire, d'une façon générale, que les cultivateurs du Dakota-Nord, du Montana et de la Saskatchewan essayent de faire de leur mieux avec ce qu'ils ont en main et que la majorité d'entre eux sont satisfaits de pouvoir tirer le meilleur parti possible des occasions qui se présentent. Les cultivateurs du Dakota-Nord et du Montana ont été considérablement aidés par la A.A.A. durant les années 1933, 1934 et 1935 et ils espèrent recevoir encore de l'aide en 1936.

Quant au projet de conservation du sol dans les deux Etats, les revenus que les cultivateurs en ont tiré se reflètent d'une façon évidente non seulement dans l'état des machines remarquées dans les champs mais aussi dans la présence de nouvelles machines. Le district au nord-ouest de Minot a beaucoup souffert pendant quelques années de la sécheresse et de la rouille et les cultivateurs de ce district ne sont pas dans une bonne position financière; malgré tout, ils entrevoient l'avenir avec optimisme. Les jeunes gens sont en général plus optimistes que leurs pères. Presque tous ces gens ont reçu de l'aide du gouvernement pour se procurer de la semence et dans certains cas des vivres et du combustible. De tous les cultivateurs de ce district que j'ai interrogés, un seul avait pu récolter quelque chose sur sa terre et faire assez d'argent pour vivre. C'était peut-être parce qu'il était meilleur administrateur et plus actif que les autres mais il représente le type de cultivateur, non seulement du Dakota-Nord mais aussi du Montana et de la Saskatchewan, qui, dans une faible mesure, ouvrent la voie conduisant à une agriculture permanente.

Quelques nouveaux tracteurs ont été vendus dans ce district moyennant la moitié comptant mais en général, les machines étaient vieilles—je parle d'une façon générale du district situé dans le nord-ouest du Dakota-Nord; elles dataient de 8 à 20 ans et n'étaient pas en très bon état. La qualité du travail accompli variait selon l'habileté du cultivateur à ajuster et à faire fonctionner les machines pour en obtenir un bon rendement. Dans l'ensemble, le sol de ce district—il est formé de glaise brune—s'adapte particulièrement bien à l'emploi d'instruments qui ne sont pas en très bon état. La qualité du travail semblait être assez bonne.

Dans le Montana, il était assez difficile de se rendre compte du travail qui était accompli. Les gros cultivateurs de blé dans le district de Brockton n'avaient pas changé leurs habitudes. Ils voient eux-mêmes aux réparations et ont généralement un atelier de soudure bien équipé qui leur permet de faire sur place toutes les petites réparations. Leurs machines étaient en bon état et fonctionnaient bien. Presque tout ce district avait cependant été ravagé par la grêle l'année précédente et il souffrait des pertes qui avaient été encourues. Toutefois, dans les petites parties qui n'avaient pas été ravagées par la grêle, de nouvelles machines avaient été achetées.

Le district de blé autour de Scobie, Montana, au sud de la réserve indienne, a des points de ressemblance avec celui qui est situé exactement au nord dans la Saskatchewan, c'est-à-dire d'Assiniboïa au sud. J'ai parcouru tout ce district jusqu'à Wolf-Point et j'ai eu l'occasion d'examiner les différents outillages. Je n'ai pas vu plus de nouvelles machines ni des machines en meilleur état que dans les districts de Weyburn et d'Assiniboïa.

Il y a moins de culture le long des sections irriguées de la rivière Milk et elle a une tendance à être mixte de sorte qu'il était impossible de faire des comparaisons exactes. Toutefois, au nord du Havre, une grande région pour la culture du blé s'étend jusqu'à la frontière canadienne. C'est dans le district entre le Havre et Maple-Creek. Les agents du Havre m'ont appris qu'il ne se vendait

[Professeur E. A. Hardy.]

presque pas de nouvelles machines agricoles dans ce district. En parcourant ce district, j'ai constaté que les semoirs et les tracteurs avaient de 6 à 10 ans d'existence. Les cultivateurs ont laissé entendre qu'ils n'avaient pas eu une seule bonne récolte depuis bien des années, la récolte ayant presque séché sur pied en 1935. Ils préparaient toutefois la récolte de 1936 avec l'espoir qu'elle réussirait; ils avaient préparé la terre pour l'ensemencement et ils semaient de la meilleure façon possible pour obtenir de bons résultats.

Dans la partie sud-ouest de la province de Saskatchewan, de Govanlock à Consul et Vidora, le sol est très argileux et il demande une force de traction considérable pour le labour. La terre était cependant bien préparée pour l'ensemencement. Les machines étaient généralement vieilles et n'étaient pas en très bon état mais les cultivateurs les utilisaient du mieux qu'ils pouvaient pour mettre leurs champs en culture. De Swift-Current à Rosetown, il semblait y avoir plus de nouvelles machines pour la bonne raison que ce district avait connu une assez bonne récolte en 1935. On comptait encore, cependant, un grand nombre de vieilles machines. Nombre de cultivateurs n'ont pas acheté de nouvelles machines depuis 1928 et ils se rendent compte qu'il va leur falloir bientôt remplacer leur outillage qui commence à devenir pas mal usé. Le sol argileux de ce district réclame plus de force de traction ainsi que des machines en meilleur état que la moyenne de façon à pouvoir faire du travail à peu près satisfaisant.

Dans la partie nord de la province, dans la région s'étendant de Saskatoon à Prince-Albert et Melfort, où les récoltes sont généralement bonnes, les cultivateurs ne semblent pas très empressés eux non plus d'acheter de nouvelles machines. En discutant la question avec eux, ils m'ont déclaré que les nouvelles machines coûtaient trop cher pour ce que leur rapportaient leurs produits et qu'ils étaient obligés de se servir de machines en mauvais état. On trouve dans cette région un grand nombre de semoirs qui ont dix ou quinze ans d'existence. Ils sont cependant en assez bon état. Les moissonneuses-lieuses sont généralement vieilles mais elles ont été maintenues en assez bon état de sorte que le blé peut être coupé et lié de façon satisfaisante. Chaque moissonneuse-lieuse en Saskatchewan coupe une grande quantité de blé chaque année. La durée d'une moissonneuse-lieuse ne devrait pas être calculée d'après le nombre d'années mais d'après le nombre d'acres; elle diffère en cela des autres machines. Nous avons pensé qu'une comparaison selon le nombre d'acres était plus juste qu'une comparaison selon le nombre d'années à cause de l'énorme quantité de blé que nos moissonneuses-lieuses doivent couper chaque année.

M. Perley:

D. Ce raisonnement ne pourrait-il pas s'appliquer à tous les instruments aratoires?—R. Il ne s'appliquerait pas aux machines pour la fenaison parce que la culture du foin représente une bien plus petite superficie. On peut parfaitement comparer les machines pour la fenaison dans l'Est et dans l'Ouest.

M. Thompson:

D. Ne doit-on pas tenir compte dans une bonne mesure du soin que les cultivateurs ont de leurs machines pendant le reste de l'année?—R. Oui.

D. Le fait de laisser les machines dehors les fait rouiller et les détériore bien plus que les travaux des champs?—R. Ce raisonnement a du vrai, mais dans toutes les tournées d'inspection que j'ai faites, j'ai constaté, surtout en Saskatchewan, que tous les accidents aux moissonneuses-lieuses provenant de pièces qui s'usent sont dus à un graissage déficient ainsi qu'à la saleté et au gravier plutôt qu'à l'usage qu'on en fait; mais les pièces que l'on doit remplacer dans la charrue et dans le disque sont usées...

D. Parce qu'elles ne sont pas suffisamment graissées?—R. Oui, mais le cultivateur n'est pas seul à blâmer; les systèmes de graissage sont défectueux.

J'ose dire, monsieur le président, qu'en ce qui concerne le graissage de certaines de ces machines comme les moissonneuses-lieuses et les semoirs, le graissage par pression à l'Alemite va prolonger désormais la durée de certaines de ces pièces.

M. Ward:

D. N'est-il pas vrai que les machines se détériorent bien plus rapidement dans les années de sécheresse que dans les années plus humides parce qu'il y a plus de poussière qui vole autour?—R. Oui, la poussière est un résultat direct de la sécheresse.

M. Donnelly:

D. Une moissonneuse-lieuse coupe plus au ras du sol?—R. Oui; le cultivateur essaye d'avoir tout ce qu'il peut; la machine ramasse la saleté, les pierres et bien des choses. En discutant la question des réparations avec des cultivateurs qui se servent de moissonneuses-lieuses combinées, la plupart d'entre eux m'ont déclaré que les réparations nécessaires pour maintenir les machines en état de fonctionner n'avaient pas été excessives mais qu'en général, les pièces de rechange coûtent trop cher.

Les cultivateurs dans les districts de Nipawin et de Canora cultivent de bien plus petites superficies; ce sont des terres qui ont été défrichées et mises en culture dernièrement et qui abîment beaucoup les instruments. En général, les instruments n'étaient pas en très bon état dans cette région. Les cultivateurs se plaignaient que les récoltes n'avaient pas été aussi bonnes que d'habitude et qu'ils n'avaient pas d'argent pour acheter des pièces de rechange et réparer leurs machines.

Dans le district de Yorkton, la rouille a causé beaucoup de dégâts en 1935 et la récolte n'a presque rien rapporté. Les cultivateurs de cette région n'ont acheté cette année que le minimum de pièces de rechange nécessaires pour faire fonctionner les machines dont ils avaient besoin pour ensemercer leurs champs. La qualité du travail accompli dans toute cette région semble être bonne et cependant, quand on examine les machines on s'aperçoit qu'elles sont toutes usées et bien peu au point.

Les cultivateurs du district de Regina au sud de Weyburn ont aussi souffert de la perte de la récolte de 1935 et d'une série d'années de sécheresse avant 1935. Bien peu de nouvelles machines ont été achetées dans cette région. J'ai examiné des semoirs qui étaient en service depuis 1914 et dont les cultivateurs se servaient encore parce qu'ils ne pouvaient en acheter d'autres. La plus grande partie de l'outillage de cette région a été acheté de 1926 à 1930 et est en service depuis ce temps-là. Le sol argileux de cette région est encore un de ceux qui réclament beaucoup de force de traction et des machines en assez bon état pour pouvoir fonctionner de façon satisfaisante. Les cultivateurs, tout en comptant sur une récolte, ne peuvent pas voir comment, avec les prix auxquels se vendra probablement la récolte de 1936, ils pourront acheter de nouvelles machines ou des pièces de rechange.

Le Dr William Allen, directeur du service des fermes de l'Université de Saskatchewan, a préparé un mémoire sur les aspects économiques de la situation concernant les machines et l'outillage agricoles en Saskatchewan; ce mémoire traite des moyens dont dispose le cultivateur pour payer ses dettes de machines agricoles accumulées depuis quelques années et pour réparer et remplacer ses machines de façon à en obtenir un bon rendement.

Je désire, monsieur le président, parler du mémoire du Dr Allen et en citer quelques extraits pour confirmer ce que j'ai dit. Je dois dire, monsieur le président, que tout ce mémoire ainsi que les tableaux font partie de cet exposé et qu'ils seront consignés au dossier pour que vous puissiez les consulter. Cependant, au lieu de lire tout la mémoire, je vais en extraire seulement certaines parties:—

[Professeur E. A. Hardy.]

Importance des machines et de l'outillage pour les cultivateurs de la Saskatchewan.

L'amplitude de l'agriculture dans la province de la Saskatchewan exige de nombreuses machines et un outillage considérable pour les travaux des champs. Les rapports du recensement contiennent des estimations de la valeur de ces formes de capitaux agricoles pour chacune des années où le recensement a eu lieu; ces estimations figurent dans le tableau 2. Durant les vingt années s'étendant de 1911 à 1931, la valeur des machines et de l'outillage agricoles de la province a plus que triplé et la valeur par ferme a monté de \$606 à \$1,359. En prenant comme base une acre de terre améliorée, cette augmentation en valeur est passé de \$4.85 en 1911 à \$7.06 en 1921, puis est tombée à \$5.53 en 1931. En prenant comme base la valeur des machines et de l'outillage par acre de blé, la valeur a augmenté de \$10.95 en 1911 à \$12.34 en 1931. En 1911, la valeur des machines et de l'outillage était de 6.9 p.c. du total des capitaux agricoles tandis qu'en 1931, la proportion avait monté à 14.6 p.c.

Les inspections faites par les enquêteurs de l'université au sujet de l'état de toutes sortes d'outillage agricole accusent une forte détérioration depuis cinq ans. Il y a dans la Saskatchewan quelques fermes sur lesquelles les bâtiments et l'outillage ont été bien entretenus, mais elles sont trop peu nombreuses et ne représentent pas toute la province. Il ressort de ces recherches qu'une moyenne d'au moins 13 p.c. de la valeur de l'outillage et des machines agricoles doit être placée chaque année pour maintenir l'outillage agricole dans un état satisfaisant et pour acheter des pièces de rechange quand le besoin s'en fait sentir. Depuis 1929, nos dossiers indiquent des dépenses se chiffrant à 6 p.c. seulement par année. En se basant sur ces chiffres, on constate qu'une détérioration cumulative d'environ 49 p.c. de la valeur des machines et de l'outillage s'est produite depuis 1929. Si l'on suppose que les machines et l'outillage représentés par l'estimation rapportée dans le recensement de 1931 sont suffisants et appropriés pour les fermes de la Saskatchewan, la déficience cumulative depuis cette date se monterait à environ 35 p.c. de la valeur de 186 millions de dollars en 1931. Dans ces conditions, le montant requis pour les dépenses afin de ramener l'outillage et les machines agricoles au niveau de 1931 serait d'environ 65 millions de dollars ou à peu près \$475 par ferme. Qu'on prétende ou non que ce montant soit nécessaire pour mettre les machines et l'outillage agricoles dans un état de fonctionnement satisfaisant, il est évident, pour toutes les personnes bien informées, que de tels placements sont absolument impossibles car les revenus de la plupart des cultivateurs de la Saskatchewan ont été, depuis cinq ans, insuffisants pour payer les frais d'exploitation; de plus les dettes ont augmenté et presque toutes les formes de capitaux agricoles ont subi une forte détérioration.

Les commentaires du Dr Allen sur les dettes des cultivateurs sont les suivants:

Aucun rapport sur l'économie rurale en Saskatchewan ne serait complet sans qu'il y soit question des dettes des cultivateurs et de l'augmentation du fardeau des dettes depuis quelques années. Une étude de 1,364 rapports sur les affaires rurales représentant neuf régions et sortes différentes fut faite en 1932, 1933 et 1934 au cours d'une enquête sur les dettes et les progrès financiers des cultivateurs. Les fermes en question comprenaient plus de sept cent mille acres de terre dont quatre cent quatre-vingt mille acres étaient améliorées et utilisées pour les récoltes ou laissées en jachères. La dette moyenne des propriétaires de fermes par acre de terre améliorée pour toutes les catégories de fermes au moment de l'enquête était de \$14.85. La dette par ferme atteignait une moyenne

de \$5,252. Environ 70 p.c. de cette dette portait sur la propriété foncière sous forme d'hypothèques ou de promesses de vente et environ 6 p.c. sur les machines et l'outillage agricoles. Durant les deux années qui avaient précédé l'enquête, la dette moyenne avait augmenté d'environ 10 à 20 p.c. par année. Les impôts n'ont pas été payés et des secours ont dû être fournis à un grand nombre de cultivateurs pour leur permettre de continuer leurs travaux de culture. Ces conditions sont tellement connues qu'il n'y a pas besoin de faire un rapport détaillé à ce sujet.

Depuis 1930, des renseignements détaillés concernant les catégories de dettes ont été recueillis dans toutes les enquêtes sur les affaires rurales faites par l'Université de la Saskatchewan. Des informations puisées dans les rapports ont été réunies pour montrer la situation qui existe dans la province à ce sujet. La dette rapportée pour chaque région est celle qui existait au moment de l'enquête.

Aucune réduction appréciable n'est survenue dans cette catégorie de dette depuis 1930 et les montants mentionnés peuvent être considérés comme étant inférieurs à la dette telle quelle est actuellement. Toutes sortes de concessions ont été faites par les créanciers pour encourager le paiement des obligations mais le manque de revenus n'a pas permis aux cultivateurs en général de pouvoir profiter de ces offres.

Pour montrer la gravité de la situation, même dans des conditions normales, la province s'est enquis du prix moyen du blé à la ferme de 1925 à 1935 ainsi que de la moyenne des ventes de blé par acre de 1910 à 1935 afin de savoir combien il faudrait de boisseaux de blé et d'acres de blé pour éteindre cette catégorie de dette. Cette information figure dans le tableau 6, page 14.

Pour les moyennes indiquées et pour éteindre la dette sur les machines, la dette fixée au moment de l'enquête, il faudrait 371 boisseaux par ferme ou 27 acres de blé. Malheureusement pour la Saskatchewan et pour le Canada en général, le prix du blé à la ferme n'a pas beaucoup dépassé 60c. le boisseau depuis 1930 et de 1930 à 1934, il a été bien moindre; de plus, il y a eu comparativement peu de blé à vendre de sorte que les besoins actuels calculés en boisseaux de blé et en acres de blé seraient bien plus considérables que ne l'indiquent ces chiffres. C'est en nous basant sur les statistiques du Dr Allen que nous avons calculé les revenus produits par l'exploitation agricole afin de déterminer la solvabilité des cultivateurs.

Pour conclure, l'état de l'agriculture dans les provinces des Prairies constitue l'un des plus importants facteurs de l'organisation économique du Canada et la prospérité du Dominion tout entier en dépend dans une très large mesure. La réussite de l'exploitation agricole dans l'Ouest canadien est basée sur la récolte de blé, c'est-à-dire sur la quantité de blé obtenue et sur le prix qu'on en obtient aux points locaux d'expédition. Etant donné que l'agriculture a de sérieuses difficultés à surmonter dans la Saskatchewan, la prospérité ne reviendra que lentement, et toutes charges additionnelles compromettent gravement les chances de relèvement et ajouteront encore à la difficulté des problèmes actuels. Il est hors de tout doute que la hausse de prix des machines et du matériel agricoles rend plus difficile le rétablissement de l'agriculture sur une base solide dans la Saskatchewan. Un outillage insuffisant entraîne nécessairement un travail inférieur et une exploitation inefficace, ce qui a comme corollaire un faible rendement et des frais élevés par unité de production, d'où diminution des fonds que les cultivateurs peuvent déboursier en denrées de toutes sortes et en services.

L'objet de cette étude est d'exposer, au sujet de l'état actuel de l'agriculture en Saskatchewan, certains faits définitivement établis par le département de gestion agricole de l'Université de la Saskatchewan, plutôt que de passer en revue les aspects économiques de la production ainsi que de la distribution des machines et du matériel agricoles, tâche qu'il convient de laisser à des observateurs possédant la compétence voulue pour la mener à bien. Que les produits de nos fabriques canadiennes soient, du point de vue industriel, le résultat d'une exploitation efficace ou non, nous sommes portés à croire qu'ils n'ont pas été, jusqu'ici, particulièrement bien adaptés aux conditions de l'agriculture dans l'Ouest canadien. Nous soumettons respectueusement qu'il y aurait profit à étudier les questions relatives au dessin, à la construction et à la distribution des machines, à la fourniture des pièces de rechange, au système de vente, tant pour la consommation domestique que pour l'exportation, au crédit et à la perception, en vue d'assurer un meilleur service à la classe agricole qui forme la clientèle de l'industrie. L'historique du mouvement des prix de la machinerie et de l'outillage agricoles a été fait par d'autres, de sorte qu'il n'en est pas question dans ce mémoire. D'après cette étude et eu égard au fait que les prix de la machinerie et de l'outillage agricoles sont depuis longtemps à un niveau très élevé, il semble extrêmement difficile de justifier des méthodes commerciales comportant une majoration encore plus forte de ces prix à un moment aussi inopportun.

M. GRAHAM: Avant que le Dr Hardy reprenne son siège, je prierais le président et les membres du comité d'examiner les tableaux annexés à sa déclaration. Il y a là certains tableaux relatifs aux prix des instruments aratoires de fabrication canadienne et américaine basés sur des prix spécifiés que le comité a choisis, de même que des prix concernant les pièces de rechange. Plusieurs tableaux indiquent les prix de la John Deere Plow Company, de l'International Harvester Company, de la Massey-Harris Company et de la Cockshutt Plow Company. Le comité pourrait, il me semble, considérer s'il n'y aurait pas lieu de consigner au procès-verbal un résumé des prix comparatifs indiqués aux tableaux n^{os} 1, 2 et 3 et de faire déposer les tableaux plus détaillés parmi les pièces de documentation du comité.

Le PRÉSIDENT: Si, les ayant examinés, vous croyez qu'il serait bon d'en avoir un résumé, ce sera fort bien.

M. GRAHAM: Le professeur Hardy pourrait peut-être en donner un résumé au comité, qui déciderait ensuite s'il y a lieu d'insérer tous les renseignements.

Le TÉMOIN: A ce propos, nous avons, à n'en pas douter, préparé une liste plus longue qu'il ne fallait pour établir une comparaison satisfaisante des prix. Nous avons deux listes, dont l'une a été dressée sur proposition de votre conseiller juridique, M. Graham; elle comprend un grand nombre de machines de diverses catégories, et forme un rapport très volumineux.

M. GRAHAM: Je remarque, Dr Hardl, que dans votre liste détaillée vous donnez une description fort complète des accessoires de l'instrument lui-même.

Le TÉMOIN: Oui; et dans la liste détaillée, afin d'indiquer jusqu'à quel point la machine se prête aux comparaisons, nous avons donné la liste des accessoires et la description détaillée de la machine dans les deux cas—pour le Canada et pour les Etats-Unis, sans faire d'observations sur ce que peut être la machine à en juger d'après les devis. Dans l'autre liste, préparée pour usage courant, bien que les machines soient comparables, les devis n'en figurent pas au tableau et nous indiquons dans les deux tableaux les prix de ces machines à divers endroits de la Saskatchewan ainsi que dans le Montana et le Dakota-Nord. Nous avons fait figurer les prix des pièces de rechange dans un tableau distinct—les

prix des quatre compagnies étant indiquées dans le cas de la Saskatchewan, ceux des compagnies International Harvester et John Deere dans le cas des Etats-Unis, de même que ceux du centre de distribution de Minot.

Suit le mémoire du Dr Allen.

ASPECTS ÉCONOMIQUES DE LA SITUATION RELATIVE À LA MACHINERIE ET À L'OUTILLAGE AGRICOLE DANS LA SASKATCHEWAN

EXPOSÉ PRÉPARÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE GESTION AGRICOLE DE L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN POUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE LA PROVINCE

Introduction

La mise en valeur des terres arables de la Saskatchewan s'est faite rapidement à partir du début du présent siècle, et la production de blé n'a guère tardé à devenir le principal genre de culture. Environ les deux tiers de toutes les terres labourées sont ensemencées en blé ou laissés en jachère chaque année. C'est la vente du blé qui a produit la majeure partie des revenus agricoles depuis les débuts de la colonisation, et c'est de la culture du blé que, pendant plusieurs années à venir, les cultivateurs devront tirer le gros de leur revenu.

Depuis 1911 la population de la province a presque doublé, comme l'a fait la superficie des fermes exploitées, bien que le nombre de fermes n'ait augmenté que de 44 p. 100. La superficie des fermes s'est accrue, au double point de vue de l'espace labouré qu'elles renferment et de l'étendue moyenne des emblavures.

L'élevage du bétail a marché de pair avec la culture du sol dans la province, mais le nombre moyen de têtes par exploitation, pour les catégories importantes d'animaux de ferme, a relativement peu varié depuis 1916. A mesure qu'augmentait la superficie labourée par exploitation, le nombre de chevaux par 100 acres cultivées a quelque peu diminué et les rapports du Recensement fédéral semblent révéler la même tendance en ce qui concerne le bétail. Les autres catégories d'animaux n'ont qu'une importance minime et on les élève surtout pour les besoins domestiques, mais on n'en tire pas moins des revenus supplémentaires par la vente de l'excédent de la production.

On a groupé dans le tableau n° 1 des données extraites du rapport du Recensement de 1931 dans la Saskatchewan afin de donner un aperçu des progrès de l'agriculture depuis 1911.

TABLEAU N° 1.—STATISTIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LA SASKATCHEWAN, DE 1911 À 1931

	1911	1921	1926	1931
1. Population globale.....	492,432	757,510	820,738	921,785
2. Population rurale, pour cent.....	73.3	71.1	70.4	68.4
3. Fermes exploitées.....	95,013	119,451	117,781	136,472
4. Superficie soumise à l'expl. agr. (en milliers d'acres)	28,099	44,023	45,945	55,673
5. Superficie labourée (en milliers d'acres).....	11,872	25,037	27,714	33,549
6. Superficie des cultures (en milliers d'acres).....	9,137	17,822	19,559	22,126
7. Emblavures (en milliers d'acres).....	5,256	11,684	13,558	15,026
8. Jachères (en milliers d'acres).....		5,908	5,678	7,275
MOYENNES PAR FERME				
9. Superficie globale (acres).....	296	368	390	408
10. Terres labourées (acres).....	125	210	235	246
11. Grandes cultures (acres).....	95	149	166	162
12. Emblavures (acres).....	54	98	115	110
13. Jachères (acres).....		49	48	53
14. Nombre de chevaux.....	5.3	9.2	9.5	7.4
15. Nombre de têtes de gros bétail.....	6.7	11.0	10.1	8.8
16. Nombre de porcs.....	3.0	3.6	5.1	7.0
MOYENNES PAR 100 ACRES DE TERRE LABOURÉE				
17. Grandes cultures, acres.....	77.0	71.2	70.6	66.0
18. Emblavures, acres.....	44.3	46.7	48.9	44.8
19. Jachères, acres.....		23.3	20.4	21.5
20. Nombre de chevaux.....	4.3	4.4	4.1	3.0
21. Nombre de têtes de gros bétail.....	5.3	5.2	4.3	3.6
22. Nombre de porcs.....	2.4	1.7	2.2	2.9
23. Nombre de moutons.....	1.0	0.8	0.6	0.8

Lignes 1 à 5, Recensement de la Saskatchewan, 1931, p. XI, tableau n° I.
 Lignes 6 et 7, Recensement de la Saskatchewan, 1931, p. 8, tableau n° 7.
 Lignes 8, 13 et 19, Rapports du Secrétaire du service des statistiques de la Saskatchewan.
 Lignes 9 et 10, Recensement de la Saskatchewan, 1931, p. XI, tableau n° I.
 Lignes 11 et 12, Recensement de la Saskatchewan, 1931, p. XXVII, tableau n° XXVI.
 Lignes 14 à 16, Recensement de la Saskatchewan, 1931, p. XLI, tableau n° XLV.
 Lignes 17 et 18, Recensement de la Saskatchewan, 1931, p. XXVIII, tableau n° XXVII.
 Lignes 20 à 23, Recensement de la Saskatchewan, 1931, p. XLI, tableau n° XLVII.

Importance de la machinerie et de l'outillage pour les cultivateurs de la Saskatchewan.

Comme l'agriculture se pratique sur une vaste échelle dans la Saskatchewan, les cultivateurs de cette province ont besoin d'une machinerie et d'un outillage considérables. Les rapports du recensement donnent les valeurs estimatives de ces formes de capital agricole pour chaque année de recensement; ces chiffres sont indiqués au tableau n° 2. Au cours des vingt années écoulées entre 1911 et 1931, la valeur de la machinerie et de l'outillage agricoles utilisés dans la Saskatchewan a fait plus que tripler et la valeur par ferme est passée de \$606 à \$1,359. Sur la base d'une acre de terre labourée, cette valeur, qui était de \$4.85 en 1911, a atteint \$7.06 en 1921, pour retomber à \$5.53 en 1931. Sur la base de la valeur de la machinerie et de l'outillage par acre emblavée, on obtient un chiffre de \$10.95 pour 1911 et de \$12.34 pour 1931. En 1911, la valeur de la machinerie et de l'outillage représentait 6.9 p. 100 du capital agricole global, alors qu'en 1931 la proportion atteignait 14.6 p. 100.

TABLEAU N° 2*—VALEUR DES INSTRUMENTS ET MACHINES UTILISÉS PAR LES CULTIVATEURS DE LA SASKATCHEWAN, 1901-1931

Année de recensement	Nombre de fermes exploitées	Total pour la Saskatchewan en millions de dollars	Moyenne par ferme	Moyenne par acre de ferme	Moyenne par acre de terre labourée	Moyenne par acre emblavée	Capital agricole global en millions de dollars		Pour-cent du capital global que représentent les instruments et machines
							\$	c.	
1901.....	13,445	3 88	289	1 01	3 46	7 97	44 46	8.7	
1911.....	95,013	57 54	606	2 05	4 85	10 95	832 81	6.9	
1916.....	104,006	88 94	855	2 42	4 53	9 85	1,105 47	8.0	
1921.....	119,451	176 68	1,479	4 01	7 06	15 12	1,650 07	10.7	
1926.....	117,781	169 53	1,439	3 69	6 11	12 50	1,343 36	12.6	
1931.....	136,472	185 51	1,359	3 33	5 53	12 34	1,272 66	14.6	

* Ces données sont extraites du Recensement de la Saskatchewan, 1931, principalement du tableau n° 5, p. 7.

Aspects récents de l'importance de la machinerie et de l'outillage agricoles dans la Saskatchewan

Les études sur l'économie rurale auxquelles s'est livré le département de gestion agricole de l'Université de la Saskatchewan ont fourni des données considérables quant au rôle que jouent la machinerie et l'outillage dans les exploitations agricoles de la Saskatchewan. Les régions dans lesquelles on a effectué ces études avaient été choisies en vue de l'obtention de données représentant l'état général de l'agriculture dans la province. On a eu recours à des extraits du compte rendu de ces études dans la préparation des relevés qui figurent dans cette partie-ci du mémoire.

Organisation de l'industrie agricole et revenus provenant de la vente des produits

Le premier résumé des études effectuées en matière de gestion agricole se rapporte à l'organisation de l'industrie agricole et aux revenus provenant de la vente des produits de la terre. Pour les 19 groupes de fermes étudiés au cours des dix dernières années, et qui comprenaient environ 2,500 fermes de toutes catégories, observées pendant toutes les saisons, une proportion de 78 p. 100 des revenus globaux tirés de la vente des récoltes, du bétail et des produits animaux, provenait du blé, 9 p. 100 des autres céréales et le reste, soit 13 p. 100, du bétail et des produits animaux. Certains cultivateurs tirent des revenus additionnels des opérations de battage et des travaux de nature diverse qu'ils effectuent ailleurs que sur leurs propres fermes, mais une bonne partie en est payée par d'autres cultivateurs et cela n'a guère d'effet absolu sur le groupe. Lorsque la récolte de blé est mauvaise dans la Saskatchewan, il est rare que les autres récoltes réussissent mieux au point de vue du volume ou qu'elles rapportent un plus fort revenu.

Le tableau n° 3, page 5, résume les données sur les revenus provenant de la vente des produits agricoles, résultant des études effectuées par le département de Gestion agricole de l'Université de la Saskatchewan.

Dépenses pour l'achat de machinerie et d'outillage agricoles

Il n'est guère possible d'établir avec exactitude les dépenses faites par les cultivateurs de la Saskatchewan pour l'achat de machines et d'outils. Il n'y a que peu de cultivateurs qui notent de façon satisfaisante leurs transactions commerciales, et lorsqu'on leur demande d'indiquer le montant estimatif qu'ils ont dépensé en réparations pendant une année quelconque, ils sont portés à esti-

[Professeur E. A. Hardy.]

TABLEAU N° 3—MOYENNES PAR FERME DES REVENUS QUE LES CULTIVATEURS ONT TIRÉS DE LA VENTE DE LEURS PRODUITS

Localité	Année de l'enquête	Superficie totale, acres	Nombre d'acres labourées	Nombre d'acres emblavées	Chiffre des ventes de blé	Valeur des autres récoltes vendues	Ventes d'animaux	Ventes de produits animaux	Revenus provenant de sources diverses	Produit global des ventes des denrées agricoles	Total de toutes sources
					\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Belbeck.....	1926	487	448	207	6,805	318	265	124	10	7,522	7,739
Melfort.....	1926	465	320	157	5,346	656	378	109	16	6,505	6,752
Alameda.....	1927	563	417	136	3,651	1,239	501	202	27	5,620	5,978
Swift Current (sols sablonneux).....	1928	713	541	284	6,951	1,066	320	402	1	8,740	9,348
Swift Current (sols argileux).....	1928	772	596	320	8,003	224	282	72	12	8,593	9,099
Davidson.....	1931	741	652	305	385	49	331	147	14	926	1,230
Maple Creek.....	1931	847	436	164	672	188	313	133	22	1,328	1,682
Richmond.....	1931	663	465	270	1,462	37	117	36	15	1,667	2,099
Turtleford.....	1930	427	202	112	1,055	174	266	146	25	1,666	1,915
Kindersley.....	1930	553	451	207	2,105	280	202	91	15	2,693	3,126
Rosemount-Reford.....	1932	525	394	195	1,134	211	121	86	18	1,570	1,730
M.R. de Scott.....	1932	641	572	257	41	80	82	47	2	252	320
M.R. de Wellington.....	1932	569	435	207	4	3	94	44	5	150	198
M.R. de Brokensell.....	1932	568	344	158	9	12	88	54	7	170	271
Balcarres—Indian Head.....	1933	569	470	206	782	74	101	118	11	1,086	1,163
Grenfell-Wolseley.....	1933	506	344	131	374	53	98	183	23	731	813
Lemberg-Neudorf.....	1933	471	268	100	477	69	59	75	10	690	757
Humboldt (sols argileux).....	1934	485	271	117	676	120	201	115	13	1,125	1,269
Humboldt (sols sablo-argileux).....	1934	438	221	103	395	40	116	86	6	643	747

mer ces frais au-dessous de leur chiffre réel. Au cours des études portant sur l'industrie agricole de la Saskatchewan, on a obtenu une estimation du coût des machines et de l'outillage achetés, ainsi que des frais de réparation. La valeur des machines et des outils à l'époque où ces études ont été faites a également été déclarée. Ces chiffres sont indiqués au tableau n° 4, page 7, en regard de la superficie totale des fermes, de celle des terres labourées mises en culture ou laissées en jachère, et de celle des emblavures.

La valeur de la machinerie et de l'outillage et les sommes déboursées en réparations et en remplacements varient de façon très marquée selon la région et l'année de l'étude. Pour les diverses études faites entre 1926 et 1934 inclusivement, la moyenne simple des valeurs estimatives de la machinerie agricole par région comprise dans les 19 études était de \$2,161 par domaine, \$5.23 par acre labourée et de \$11.29 par acre emblavée. Les estimations pour 1931, qui ont été tirées des rapports du recensement et qui figurent à la page 3 de ce mémoire, sont de \$1,359 par ferme, \$5.53 par acre labourée et \$12.34 par acre emblavée. Pour 1926, les estimations fournies par le recensement sont un peu plus élevées. Etant donné que la situation financière des cultivateurs de la province a commencé à devenir mauvaise dès 1928, il est raisonnable de supposer que la machinerie et l'outillage qu'ils possédaient en 1931, lorsque le recensement a été fait, ne dépassaient pas la mesure de leurs besoins réels.

Il existe plusieurs façons d'estimer les besoins des cultivateurs en fait de machines et d'outils, mais la plus satisfaisante peut-être est d'examiner ce dont les cultivateurs eux-mêmes ont décidé de faire l'acquisition et de considérer que leur opinion collective représente une approximation assez juste de ce qui est nécessaire. Les méthodes de culture varient à mesure qu'avance la science agricole et que les conditions changent; par conséquent, les sortes de machines et d'outils utilisés par les cultivateurs subissent également des modifications tendant à les adapter aux conditions existantes. La machinerie agricole a pour fonction de participer, avec tous les autres facteurs, à la production des denrées agricoles que les régions sont naturellement et économiquement en mesure de fournir. Tout obstacle à l'emploi de machines et d'outils efficaces constitue un désavantage pour ceux qui ont à subir cette restriction, et favorise ceux de leurs concurrents qui peuvent recourir à ces auxiliaires.

TABLEAU N° 4.—RELEVÉ DE LA VALEUR DES MACHINES ET OUTILS AGRICOLES, AINSI QUE DES SOMMES AFFECTÉES À L'ACHAT DE MACHINES NEUVES ET AUX RÉPARATIONS POUR LES FERMES COMPRIS DANS LES ÉTUDES EFFECTUÉES PAR LE DÉPARTEMENT DE GESTION AGRICOLE DE L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN

Région examinée	Année	Nom- de fermes exami- nées	Super- ficie totale	Nom- bre d'acres en culture	Nom- bre d'acres embla- vées	Valeur du matériel			Dépenses en nouveau matériel			Dépenses en réparations			
						Moy- enne par ferme	Par acre de terre cultivée	Par acre embla- vée	Nombre de culti- vateurs qui ont fait de ces dépenses	Moyenne par ferme, pour toutes les ex- ploita- tions étudiées	Par acre de terre cultivée	Par acre embla- vée	Moy- enne par ferme	Par acre de terre culti- vée	Par acre embla- vée
						\$	\$ c.	\$ c.		\$	\$ c.	\$ c.	\$	\$ c.	\$ c.
Belbeck.....	1926	119	487	448	207	2,970	6 63	14 35	68	253	0 56	1 22	75	0 17	0 36
Melfort.....	1926	106	465	320	157	2,492	7 79	15 87	67	224	0 70	1 43	59	0 18	0 38
Alameda.....	1927	100	563	417	136	2,001	4 80	14 71	83	416	1 00	3 06	62	0 15	0 46
Swift Current—															
(a) Sols sablonneux.....	1928	14	713	541	284	3,024	5 59	10 65	8	345	0 64	1 21	148	0 27	0 52
(b) Sols argileux.....	1928	82	772	596	320	3,102	5 20	6 69	57	453	0 76	1 42	110	0 18	0 34
Turtleford.....	1930	182	427	202	112	1,758	8 70	15 70	97	256	1 27	2 29	47	0 23	0 42
Kindersley.....	1930	218	553	451	207	2,628	5 83	12 70	148	578	1 28	2 79	47	0 10	0 23
Davidson.....	1931	135	741	652	305	2,433	3 73	7 98	42	175	0 27	0 57	71	0 11	0 23
Maple Creek.....	1931	54	847	436	164	2,030	4 66	12 38	16	313	0 72	1 91	42	0 10	0 26
Richmond.....	1931	79	663	465	270	2,919	6 28	10 81	38	649	1 40	2 40	55	0 12	0 20
Rosemount-Reford.....	1932	243	525	394	195	1,621	4 11	8 31	111	103	0 26	0 53	86	0 22	0 44
Scott.....	1932	114	641	572	257	2,940	5 14	11 44	13	9	0 02	0 04	42	0 07	0 16
Wellington.....	1932	78	569	435	207	1,755	4 03	8 48	21	34	0 08	0 16	29	0 07	0 14
Brokenshell.....	1932	56	568	344	158	1,561	4 54	9 88	16	23	0 07	0 15	23	0 07	0 15
Indian Head-Balcarres.....	1933	122	569	470	206	2,193	4 67	10 65	36	57	0 12	0 28	44	0 09	0 21
Grenfell-Wolseley.....	1933	203	506	344	131	1,637	4 76	12 50	59	48	0 14	0 37	41	0 12	0 31
Neudorf-Lemberg.....	1933	89	471	268	100	1,508	5 63	15 08	29	57	0 21	0 57	48	0 18	0 48
Humboldt—															
(a) Sols argileux.....	1934	312	485	271	117	1,431	5 28	12 23	190	116	0 43	0 99	76	0 28	0 65
(b) Sols sablo-argileux...	1934	147	438	221	103	1,056	4 78	10 25	71	44	0 20	0 43	42	0 19	0 41

Si l'on se base sur l'expérience des cultivateurs sur lesquels portent les 54 études effectuées de 1926 à 1934 par l'Université de la Saskatchewan, on constate que la valeur moyenne impondérée de la machinerie et de l'outillage utilisés dans les régions examinées est de \$2,161 par ferme. Les dépenses en achat de machines et outils neufs pour chacune des années qu'embrasse l'étude ont représenté une moyenne de \$219 par ferme, et en ce qui concerne les réparations, de \$60 par ferme. Pour chaque année de la période tout entière, les frais de remplacement et d'entretien ont représenté environ 13 p. 100 de la valeur estimative des machines et outils. Pour les groupes compris dans les études antérieures à 1931, les frais de remplacement et de réparation pendant une période moyenne de douze mois ont représenté 17.1 p. 100 de la valeur totale du matériel. Pour les études faites entre 1932 et 1934 inclusivement, les frais de réparation et de remplacement ont été très peu élevés; ils ne représentent que 5.9 p. 100 de la valeur totale de cette catégorie de capital agricole par année.

Etat de la machinerie et de l'outillage agricole

Les observations faites par des investigateurs de l'université, quant à l'état de l'outillage agricole de toute description utilisé dans la province, révèlent la sérieuse détérioration qui s'est produite au cours des cinq dernières années. Il y a dans la Saskatchewan certaines fermes sur lesquelles les bâtiments et le matériel ont été bien entretenus, mais elles sont loin d'être nombreuses et ne donnent nullement une idée exacte de la situation. Il semble résulter de cette enquête qu'une somme représentant au moins 13 p. 100 de la valeur de l'outillage et de la machinerie agricole doit, en moyenne, être affectée chaque année à l'entretien convenable du matériel agricole, de même qu'aux remplacements nécessaires. Depuis 1929, nos observations indiquent que les dépenses tombant sous cette rubrique n'ont été que de 6 p. 100 par an. D'après ces estimations, le matériel aurait subi depuis 1929 une détérioration cumulative d'environ 49 p. 100 de sa valeur. Si nous supposons que le matériel compris dans l'estimation qu'établit le recensement de 1931 était suffisant et approprié aux fermes de la Saskatchewan, la dépréciation cumulative depuis cette dernière année représenterait environ 35 p. 100 de la valeur qui s'élevait à 186 millions en 1931. D'après cette base, la somme qu'il faudrait dépenser pour remettre le matériel agricole dans l'état où il était en 1931 serait d'environ 65 millions, soit environ \$475 par ferme. Que l'on présume ou non que cette somme est nécessaire à la remise en bon état du matériel agricole, il est évident pour tous les gens bien informés qu'une telle mise de fonds est loin d'être possible, car les revenus de la plupart des cultivateurs de la Saskatchewan n'ont pas été suffisants pour couvrir les frais d'exploitation au cours des cinq dernières années; les dettes se sont accumulées et presque toutes les formes de capital agricole ont subi une sérieuse diminution.

Revenus des cultivateurs de la Saskatchewan

Un des moyens les plus rapides d'étudier la situation des cultivateurs de la Saskatchewan consiste à examiner les statistiques officielles indiquant le volume et la valeur de la production de blé. On trouvera au tableau n° 5, page 10, un relevé donnant par périodes quinquennales, de 1918 à 1932, le volume et la valeur, au départ de la ferme, de la récolte de blé pour le Canada tout entier, pour les provinces des Prairies, et pour chacune de ces provinces. En outre, les chiffres correspondants sont indiqués pour la moyenne des trois années 1933-1935.

TABLEAU N° 5.—RELEVÉ STATISTIQUE DE LA PRODUCTION DE BLÉ AU CANADA

Moyennes quinquennales (en milliers)

	Superficie emblavée	Production globale, en boisseaux	Nombre de boisseaux par acre	Valeur globale, en dollars	Valeur par		Valeur du blé vendu, par acre
					Boisseau	Acre	
					\$ c.	\$ c.	\$ c.
CANADA—							
1918 à 1922.....	20,079·2	269,233·9	13·5	369,822·4	1 37	18 42	16 28
1923 à 1927.....	22,017·5	403,714·3	18·3	409,021·1	1 01	18 58	16 88
1928 à 1932.....	25,531·0	408,351·4	16·0	245,659·6	0 60	9 62	8 65
1933 à 1935.....	24,697·0	278,360·0	11·3	158,815·0	0 57	6 43	5 5
TOTAL, PRAIRIES—							
1918 à 1922.....	18,824·3	243,882·2	12·9	323,738·4	1 33	17 20	15 24
1923 à 1927.....	20,987·3	378,067·3	18·0	377,257·8	1 00	17 98	16 38
1928 à 1932.....	24,649·8	386,668·6	15·7	226,628·0	0 59	9 19	8 32
1933 à 1935.....	23,922·0	262,101·0	10·9	146,240·0	0 56	6 11	5 30
MANITOBA—							
1918 à 1922.....	3,039·3	45,162·7	14·8	70,353·0	1 56	23 15	20 84
1923 à 1927.....	2,311·8	37,759·6	16·3	40,067·6	1 06	17 33	15 59
1928 à 1932.....	2,524·3	39,052·0	15·5	25,678·6	0 66	10 17	9 18
1933 à 1935.....	2,552·0	30,755·0	12·05	18,125·0	0 59	7 10	6 22
SASKATCHEWAN—							
1918 à 1922.....	11,157·3	146,757·9	13·2	184,746·0	1 26	16 56	14 68
1923 à 1927.....	12,974·1	222,431·7	17·1	222,761·8	1 00	17 17	15 50
1928 à 1932.....	14,613·2	204,589·2	14·0	124,160·8	0 61	8 50	7 61
1933 à 1935.....	13,737·0	125,735·0	9·1	70,275·0	0 56	5 12	4 28
ALBERTA—							
1918 à 1922.....	4,627·7	51,961·6	11·2	68,639·4	1 32	14 83	12 84
1923 à 1927.....	5,701·4	117,876·0	20·7	114,428·4	0 97	20 07	18 60
1928 à 1932.....	7,512·3	143,027·4	19·0	76,788·6	0 54	10 22	9 32
1933 à 1935.....	7,633·0	105,611·0	13·8	57,840·0	0 55	7 58	6 79

Ces données proviennent de sources officielles—l'Annuaire du Canada et les bulletins mensuels de statistiques agricoles.

Ces chiffres n'ont guère besoin de commentaires. Depuis 1928, les ventes de blé faites dans la Saskatchewan ont rapporté en moyenne \$6.35 par acre. De 1932 à 1935, le produit des ventes de blé n'a été en moyenne que de \$4.28 par acre. Dans plusieurs régions, on n'a eu aucune récolte de blé à vendre pendant trois années successives ou plus. La situation a été plus grave dans la Saskatchewan que dans les provinces voisines.

Dettes des cultivateurs

Un exposé traitant de l'aspect économique de l'agriculture dans la Saskatchewan resterait incomplet si l'on omettait d'y mentionner les dettes des cultivateurs et l'accroissement du fardeau que constituent ces dettes au cours de ces dernières années. On a effectué en 1932, 1933 et 1934 des études portant sur 1,364 bilans d'exploitations agricoles comprises dans 9 régions et catégories différentes en vue de déterminer les charges dont les fermes sont grevées ainsi que l'évolution financière des cultivateurs. Ces fermes représentaient plus de sept cent mille acres de terre, dont environ quatre cent quatre-vingt mille labourées et mises en culture ou en jachère. A l'époque de l'enquête, la dette moyenne des exploitants, par acre de terre labourée, était de \$14.85 pour toutes les catégories de fermes. La dette par ferme s'élevait en moyenne à \$5,252. Environ 70 p 100 de cette dette se rapportait aux biens agricoles immobiliers et était constituée par des hypothèques ou des conventions de vente, et environ 6 p. 100 concernait la machinerie et l'outillage agricoles. Au cours des deux années antérieures à ces études, la dette moyenne s'était accrue dans une mesure variant entre 10 et 20 p. 100 par an. Les impôts étaient restés en souffrance et l'on avait dû distribuer des secours sur une vaste échelle dans un

territoire fort étendu afin que l'exploitation agricole pût être continuée. Cet état de choses a été tellement manifeste qu'il n'est pas nécessaire d'en faire un exposé détaillé.

Dettes grevant le matériel agricole

Depuis 1930, toutes les étendues sur l'économie rurale entreprise par l'Université de la Saskatchewan comportent l'obtention de renseignements détaillés sur les diverses catégories de dettes. On a réuni des données provenant de divers rapports afin d'indiquer la situation dans laquelle se trouve la province à cet égard. La dette indiquée pour chaque région est celle qui existait à l'époque de l'étude. Aucune réduction importante ne s'est produite dans cette catégorie de dette depuis 1930, et les sommes indiquées peuvent être considérées comme étant plutôt au-dessous de la dette actuellement en souffrance. Les créanciers ont accordé des concessions de diverses sortes en vue de faciliter aux débiteurs le règlement de leurs obligations, mais le manque de revenus a généralement empêché ces derniers de profiter de telles offres.

Afin de bien indiquer la gravité de la situation même dans des circonstances normales, on a calculé le prix moyen que les cultivateurs de la province ont touché pour leur blé entre 1925 et 1935, de même que les ventes moyennes de blé par acre entre 1910 et 1935 en vue de représenter combien il faudrait de boisseaux de blé et d'acres emblavés pour éteindre cette catégorie de dette. Ces renseignements figure au tableau 6, page 14.

TABLEAU N° 6.—RELEVÉ DE LA DETTE MOYENNE PAR FERME SUR LE MATÉRIEL AGRICOLE AUX ÉPOQUES DES ÉTUDES; CALCUL DE CETTE DETTE PAR ACRE DE TERRE CULTIVÉE ET PAR ACRE EMBLAVÉE, ET (1) NOMBRE DE BOISSEAUX DE BLÉ ET (2) NOMBRE D'ACRES EMBLAVÉS NÉCESSAIRES POUR ÉTEINDRE CETTE DETTE.

	Année de l'enquête	Nombre d'acres de terre cultivée par ferme	Nombre d'acres emblavés par ferme	Dette moyenne sur le matériel, par ferme	Dette sur la machinerie par acre cultivée	Dette sur la machinerie par acre emblavée	Requis pour éteindre la dette sur la machinerie	
							Nombre de boisseaux de blé	Nombre d'acres emblavés
				\$	\$ c.	\$ c.		
Turtleford.....	1930	202	112	183	0 91	1 63	229	16.74
Kindersley.....	1930	451	207	355	0 79	1 71	445	32.48
Davidson.....	1931	652	305	239	0 37	0 78	299	21.87
Maple Creek.....	1931	436	164	178	0 41	1 09	223	16.29
Richmond.....	1931	465	270	343	0 64	1 27	430	31.38
Rosemount—Reford.....	1932	394	195	369	0 94	1 89	462	33.76
Scott.....	1932	572	257	406	0 71	1 58	509	37.15
Wellington.....	1932	435	207	596	1 37	2 88	747	54.53
Brokenshell.....	1932	344	158	308	0 90	1 95	386	28.18
Balcarres—Indian Head...	1933	470	206	236	0 50	1 15	296	21.59
Grenfell—Wolseley.....	1933	344	131	221	0 64	1 69	277	20.22
Lemberg—Neudorf.....	1933	268	100	296	1 10	2 96	371	27.08
Humboldt—								
(a) Sols argileux.....	1934	271	117	241	0 89	2 06	302	22.05
(b) Sols sablo-argileux...	1934	221	103	178	0 81	1 73	223	16.29
Moyenne pour toutes les enquêtes.....		395	181	296	0 75	1 64	371	27.08

(1) Le prix moyen au départ de la ferme (Saskatchewan) de 1925 à 1935, a été de \$0.798.

(2) Le produit annuel moyen de la vente du blé par acre est basé sur le rendement moyen entre 1910 et 1935 et sur le prix mentionné en (1) (\$0.798 le boisseau).

[Professeur E. A. Hardy.]

Les moyennes étant telles qu'indiquées et la dette sur le matériel telle que déclarée aux époques où l'enquête a eu lieu, la quantité de blé nécessaire à l'extinction de cette dette est de 371 boisseaux par ferme, ou 27 acres emblavées. Circonstances malheureuses pour la Saskatchewan comme pour le Canada tout entier, le prix du blé au départ de la ferme n'a guère dépassé soixante cents le boisseau pour une récolte quelconque depuis 1930; pour les années 1930 à 1934 il a été beaucoup inférieur à ce chiffre et pendant ces mêmes années les cultivateurs n'ont eu que relativement peu de blé à vendre, de sorte que l'équivalent de la dette, exprimé en boisseaux de blé ou en acres emblavées, serait en réalité plus élevé que le tableau ne l'indique.

Situation actuelle quant à l'état du matériel agricole, et dette actuelle qui s'y rapporte

Dans les sections précédentes, on a discuté l'état du matériel agricole et fait des observations au sujet des dépenses nécessaires pour remettre cette catégorie de capital dans un état satisfaisant, dans son état de 1931, par exemple. La section précédente traitait des dettes en souffrance qui tombent sous cette rubrique. La présente section résume ces discussions et indique ce qui peut être considéré nécessaire pour acquitter les obligations actuelles et effectuer des remplacements. Le tableau n° 7, page 16 donne ces statistiques et indique leur rapport avec les conditions qui existaient en certaines années typiques.

TABLEAU N° 7.—RAPPORT ENTRE LE PRIX DU BLÉ AU DÉPART DE LA FERME ET PRODUIT DE LA VENTE DU BLÉ D'UNE PART, ET L'ACHAT ET L'ENTRETIEN DES MACHINES ET OUTILS AGRICOLES D'AUTRE PART.

—	Prix moyen par boisseau de blé à la ferme	Rendement moyen de blé par acre	(2) Nombre moyen de boisseaux vendus par acre	Produit des ventes de blé par acre	Valeur moyenne des machines, etc. par ferme	(1) Dépenses estimatives nécessaires pour les réparations et les remplacements		
							Boisseaux de blé	Acres emblavées
		boisseaux		\$ c.		\$		
1911.....	0 58	20.8	19.3	11 19	603	79	136	7.0
1916.....	1 28	16.3	14.8	18 94	855	111	87	5.9
1921.....	0 76	13.8	12.3	9 35	1,479	192	253	20.6
1926.....	1 08	16.2	14.7	15 88	1,439	187	173	11.8
1927.....	0 97	19.5	18.0	17 46	*1,423	185	191	10.6
1928.....	0 77	23.3	21.8	16 79	*1,407	183	238	10.9
1929.....	1 03	11.1	9.6	9 89	*1,391	181	176	18.3
1930.....	0 47	14.4	12.9	6 06	*1,375	179	380	29.5
1931.....	0 38	8.8	7.3	2 77	1,359	177	465	63.8
1932.....	0 35	13.6	12.1	4 24	*1,246	162	463	38.2
1933.....	0 47	8.7	7.2	3 38	*1,132	147	313	43.5
1934.....	0 61	8.6	7.1	4 33	*1,019	132	217	30.6
1935.....	0 60	10.2	8.7	5 22	(3) 906	118	196	22.6

Dépenses estimatives nécessaires pour les réparations et les remplacements (13 p. 100 de la base de 1935).....	\$	118
Somme estimative nécessaire pour remettre le matériel dans son état de 1931.....		453
Dette par acre de terre cultivée (données recueillies au cours des enquêtes) portant sur le matériel agricole.....	\$	75
	millions	
Acres de terre cultivée dans la Saskatchewan (1931).....		33.5
Dette totale estimative sur le matériel agricole.....		25
Dette estimative par ferme sur le matériel.....	\$	184
	\$	184
Dépenses totales nécessaires pour remettre le matériel dans son état de 1931, pour l'entretenir et pour éteindre la dette.....	\$	755

(1) Calculées sur la base de 13 p. 100 de la valeur des machines.
 (2) Déduction faite d'un boisseau et demi pour l'ensemencement, etc.
 (3) Calculée sur la base d'une dépréciation du tiers de la valeur de 1931.
 * Les valeurs des machines sont interpolées.

Le tableau n° 7 donne une idée des difficultés en présence desquelles se trouvent les cultivateurs de la Saskatchewan au point de vue du matériel agricole. Pour éteindre la dette sur cette catégorie de capital, et pour remettre le matériel dans son état de 1931, il aurait fallu environ \$755 par ferme en 1935,—c'est-à-dire le produit de la vente du blé récolté sur environ 145 acres des emblavures de l'année en question. Quelques-unes de ces dépenses ont été faites en 1935, afin que l'exploitation agricole pût être continuée; les fonds ainsi dépensés représentent probablement \$55 par ferme, de sorte qu'il manque encore \$700 par ferme pour remettre le matériel dans son état de 1931.

Les autres formes de capital agricole ont également subi une diminution. Les bâtiments et les clôtures, et dans plusieurs régions les terres mêmes utilisées pour la culture, accusent une détérioration considérable depuis quelques années. Les approvisionnements de fourrages et autres aliments pour le bétail ont sérieusement diminué et il faudrait bien des choses pour combler les vides des années de mauvaise récolte. Dans les habitations de ferme, les effets de ménage, l'ameublement et les vêtements témoignent pathétiquement de la diminution des revenus, et l'apparence physique de plusieurs personnes de la classe agricole démontre qu'elles ont dû se priver des services du médecin, de l'opticien et du dentiste. Tels sont les inévitables résultats de la longue période de pénurie que la Saskatchewan a traversée et dont elle s'efforce de se relever.

Conclusion

L'état de l'agriculture dans les provinces des Prairies constitue l'un des plus importants facteurs de l'organisation économique du Canada, et la prospérité du Dominion tout entier en dépend dans une très large mesure. La réussite de l'exploitation agricole dans l'Ouest canadien est basée sur la récolte de blé, c'est-à-dire sur la quantité de blé obtenue et sur le prix qu'on en touche aux points locaux d'expédition. Etant donné que l'agriculture a de sérieuses difficultés à surmonter dans la Saskatchewan, la prospérité ne reviendra que lentement, et toutes charges additionnelles compromettront gravement les chances de relèvement et ajouteront encore à la difficulté des problèmes actuels. Il est hors de tout doute que la hausse de prix des machines et du matériel agricoles rend plus difficile le rétablissement de l'agriculture sur une base solide dans la Saskatchewan. Un outillage insuffisant entraîne nécessairement un travail inférieur et une exploitation inefficace, ce qui a comme corollaire un faible rendement et des frais élevés par unité de production, d'où diminution des fonds que les cultivateurs peuvent déboursier en denrées de toutes sortes et en services.

L'objet de cette étude est d'exposer, au sujet de l'état actuel de l'agriculture en Saskatchewan, certains faits définitivement établis par le département de gestion agricole de l'Université de la Saskatchewan, plutôt que de passer en revue les aspects économiques de la production ainsi que de la distribution des machines et du matériel agricoles, tâche qu'il convient de laisser à des observateurs possédant la compétence voulue pour la mener à bien. Que les produits de nos fabriques canadiennes soient, du point de vue industriel, le résultat d'une exploitation efficace ou non, nous sommes portés à croire qu'ils n'ont pas été, jusqu'ici, particulièrement bien adaptés aux conditions de l'agriculture dans l'Ouest canadien. Nous soumettons respectueusement qu'il y aurait profit à étudier les questions relatives au dessin, à la construction et à la distribution des machines, à la fourniture des pièces de rechange, au système de vente, tant pour la consommation domestique que pour l'exportation, au crédit et à la perception, en vue d'assurer un meilleur service à la classe agricole qui forme la clientèle de l'industrie. L'historique du mouvement des prix de la machinerie et de l'outillage agricoles a été fait par d'autres, de sorte qu'il n'en est pas question dans ce mémoire. D'après cette étude et eu égard au fait que les prix de la machinerie et de l'outillage agricoles sont depuis longtemps à un niveau très élevé, il semble extrêmement difficile de justifier des méthodes commerciales comportant une majoration encore plus forte de ces prix à un moment aussi inopportun.

[Professeur E. A. Hardy.]

Ces prix, comme vous le constaterez par vos propres observations, sont tout à fait uniformes partout, et ne font que tendre à confirmer ce qui a été dit au sujet de la faible variation des prix auxquels se vendent les pièces de rechange. Toutefois, je dois expliquer que ce tableau ne dit pas que les prix des pièces de rechange sont bas ou élevés. Il indique ce qu'ils sont, comparativement à ceux qui ont cours aux Etats-Unis et dans d'autres parties du Canada. Pour faire suite à la déclaration de M. Graham, il serait peut-être opportun de consigner également au procès-verbal les tableaux 4, 5, 6, 7 et 8. Puis les tableaux 10, 11 et 12, qui indiquent la variation des prix au cours de toutes ces années, devraient probablement être insérés avec les autres tableaux dans le rapport imprimé.

D. Vous voulez parler des tableaux 10, 11 et 12?—R. Oui, il s'agit des tableaux 10, 11 et 12. Puis les tableaux 13 et 14, sur lesquels est basé le diagramme devraient probablement être insérés. Je suis d'avis, monsieur le président, que cette section (indiquant du doigt) pourrait être déposée comme pièce de documentation.

M. GRAHAM: Auriez-vous la bonté de vous occuper de la chose, monsieur le président? J'aurais une couple de questions à poser.

Le PRÉSIDENT: D'après ce que j'ai pu observer, il me semble que nous devrions insérer les tableaux 1, 2 et 3. Ils indiquent les prix comparatifs qui ont cours de chaque côté de la frontière pour divers instruments aratoires fabriqués par les différentes compagnies. En outre, cet autre tableau indique les prix à partir de 1920. Je pense que ces deux-ci devraient être insérés, et si le comité n'y a pas d'objection, les autres renseignements pourraient être déposés. Apparemment, ce sont là des détails complétant la description de chaque instrument, car on y voit, par exemple, une lieuse de 8 pieds avec avant-train et transporteur de gerbes, et ainsi de suite, tandis que l'autre tableau la désigne comme une lieuse de 8 pieds.

M. SENN: Le tableau indiquant les prix à partir de 1920 est-il bien long?

Le TÉMOIN: Cela forme la matière de quatre tableaux.

M. SENN: Il me semble que ces détails seraient fort intéressants.

Le PRÉSIDENT: Oui. Il y est question de six ou huit machines agricoles. Je pense que ces renseignements devraient être consignés au procès-verbal.

M. SENN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce convenu?

M. McLEAN: Convenu.

M. GRAHAM: Alors nous insérerons les tableaux 1, 2, 3, 10, 11, 12, 13 et 14.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. Graham:

D. Je remarque une couple d'instruments dans le tableau n° 1. Vous ne vous proposez pas de donner lecture de ce tableau?—R. Non.

D. Je remarque un cultivateur à 17 dents flexibles, à relevage à main, pour 4 chevaux. On notera qu'il y a une différence marquée entre le prix de détail de la Massey-Harris à Weyburn, et le prix de l'International Harvester et celui de la compagnie John Deere. Y a-t-il quelque circonstance spéciale qui explique cette particularité?—R. Oui. En ce qui a trait au cultivateur à dents flexibles, l'instrument que fabrique ces deux compagnies diffère considérablement de celui de la Massey-Harris. Le cultivateur de la compagnie John Deere et celui de l'International ont beaucoup de similarité. Leur cultivateur universel n° 6 avec appareil à dents flexibles est le même aux Etats-Unis qu'au Canada, ce qui donne une excellente base de comparaison. Le cultivateur de la compagnie Massey-Harris est un instrument moins robuste qui se rapproche plutôt du cultivateur universel n° 3 de l'International Harvester Company, lequel se vend aux Etats-Unis mais ne trouve aucun débouché au Canada. Par

conséquent, il n'y a pas de prix canadien, et la compagnie Massey-Harris figure seule au tableau, avec un prix de \$109.50 comparativement à \$150 ou \$149, ou encore, en ce qui concerne la compagnie John Deere, \$170 dans certains cas. Il faut donc noter, en l'occurrence, que ce cultivateur n'est pas comparable à l'autre.

D. Affirmeriez-vous que les autres instruments énumérés ont des points suffisants de ressemblance?—R. Oui, dans mon mémoire, monsieur le président, j'ai souligné le fait qu'il existe certaines légères différences dans la largeur des disques à sens unique et dans celle des cultivateurs, et quelques différences peu importantes dans le poids. Mais, de façon générale, tous les autres sont comparables.

D. J'ai remarqué, monsieur Hardy, qu'au cours de votre exposé vous avez déclaré que dans le Dakota-Nord, sauf erreur, ainsi que dans le Montana et la Saskatchewan les prix étaient fixés d'après les cours de Chicago, plus le transport. En est-il ainsi dans la Saskatchewan?—R. Non. Le texte ne devrait pas se lire "dans le Dakota-Nord, le Montana et la Saskatchewan". Où cela se trouve-t-il?

D. A la page 2, "à l'égard du prix de détail des instruments aratoires dans le Dakota-Nord, le Montana et la Saskatchewan, l'International Harvester Company établit tous ses prix d'après les cours de Chicago, plus le transport vers les divers endroits situés à l'ouest". Y a-t-il une rectification à faire?—R. Oui. Les mots "et la Saskatchewan" devraient être supprimés.

D. Vous dites que les mots "et la Saskatchewan" devraient être supprimés?—R. Oui.

M. McLEAN: Avant de passer outre, ne pourrait-on pas insérer immédiatement après le mot "cultivateur" une note dans le sens indiqué par le Professeur Hardy?

M. GRAHAM: Oui. Cette note paraît sur mon exemplaire et je crois qu'elle figure aussi sur celui que vous êtes en train de déposer.

Le TÉMOIN: Oui, je vais l'y insérer.

M. Graham:

D. Monsieur Hardy, avez-vous visité le village ou hameau d'Oswego, dans le Montana?—R. Oui, Oswego est situé à sept milles à l'ouest de Wolf-Point.

D. Serait-ce un endroit susceptible d'être pris comme base de comparaison?—R. Non. Il n'y a là qu'un magasin général, un garage public et une boutique de forgeron. La compagnie Oliver y a une agence, mais l'International et la John Deere Company n'en ont pas. Il semble que tous les agents qui desservent cette région sont établis à Wolf-Point. C'est pour cette raison que j'ai pris Wolf-Point comme point typique de comparaison au sud d'Assiniboia.

D. Vous avez parlé de ventes au rabais qui auraient été faites dans la Saskatchewan au cours des deux dernières années.—R. Oui.

D. Avez-vous pu vous rendre compte si oui ou non ces prix réduits avaient occasionné plusieurs ventes d'articles plus ou moins invendables?—R. A la vérité, monsieur le président et messieurs les membres du comité, les ventes au rabais qui ont eu lieu depuis deux ou trois ans ont certainement réduit les stocks.

D. Dans une mesure considérable?—R. Si j'en juge d'après les entretiens que j'ai eus à ce sujet avec les gérants de certaines fabriques d'instruments aratoires, je puis dire qu'en effet ces ventes ont sensiblement réduit les stocks. Le Dr Allen mentionne cette même circonstance dans ses remarques au sujet des concessions accordées aux débiteurs. D'après nos observations, dans certaines régions où les récoltes ont manqué pendant des années, ces ventes au rabais n'ont guère eu d'effet. Mais dans d'autres régions qui avaient pu obtenir des récoltes, nous avons constaté qu'il s'était fait beaucoup de ventes, d'où diminution sensible des prix.

[Professeur E. A. Hardy.]

D. Je désirerais vous poser une autre question, monsieur Hardy. Dans la mesure où vous avez étudié le système américain de distribution, par comparaison avec le système qu'emploient les fabricants dans la Saskatchewan, avez-vous trouvé quelque différence essentielle entre les deux, au point de vue des comptes impayés que les compagnies ont dans leurs livres?—R. Non, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de différence, monsieur le président. En théorie, les compagnies américaines sont toujours censées vendre directement à leurs agents.

D. Vraiment?—R. Mais en pratique les agents ne sont plus financièrement en mesure de prendre à leur propre compte les billets ou le crédit, de sorte que c'est la compagnie elle-même qui doit supporter cette charge.

D. Et accepter les billets des cultivateurs au lieu de se faire payer par les agents?—R. Oui, et accepter les billets des cultivateurs.

M. Senn:

D. Est-ce la pratique généralement suivie, ou bien cela ne se fait-il que dans certaines régions particulières?—R. Cette pratique est générale dans toute la région du Montana et du Dakota-Nord que nous avons visitée.

D. Je désirerais vous poser une autre question à ce sujet. Cette pratique a-t-elle eu quelque effet sur les prix; c'est-à-dire la substitution de la vente en consignation à la vente directe?—R. Tout ce que je puis dire en réponse, c'est que si les hausses de prix survenues aux Etats-Unis depuis deux ans ont été plus faibles à cause de cette pratique, alors on peut considérer qu'elle a influé sur les prix.

D. Vous n'êtes pas en mesure de dire si, dans les régions où l'on a substitué la vente en consignation à la vente directe, les prix sont plus élevés que là où les ventes se font encore d'après l'ancienne méthode?—R. Non, je ne crois pas qu'il en soit ainsi; à la lumière des données qu'a recueillies le professeur Shanks, je ne serais pas porté à le croire. Je ne crois pas que ce soit là un effet local. Vous voulez savoir si les prix sont plus élevés dans cette région?

D. Oui.—R. Non, ils ne le sont pas.

M. Golding:

D. Depuis combien de temps ce changement s'est-il produit?—R. Je ne le sais pas au juste, mais il date de l'époque des bas prix et des mauvaises récoltes dans les deux Dakotas et le Montana.

M. Senn:

D. Je suppose que lorsqu'un agent achète directement les machines pour les revendre ensuite, il peut se permettre un certaine latitude quant au prix qu'il exige de l'acheteur?—R. Oui.

D. Les prix auraient moins d'uniformité dans des régions de ce genre que dans celles où se pratique la vente en consignation?—R. Oui. Cette remarque est encore d'application courante. C'est-à-dire que si un agent a idée qu'un client n'a pas d'argent et désire acheter une machine, il ne base son prix sur aucune liste particulière. Il peut réduire sa commission comme bon lui semble, à condition de demander plus que le prix de gros.

D. Mais il ne peut agir de la sorte si les machines lui sont fournies en consignation?—R. Je suppose qu'il peut le faire.

M. Graham:

D. Sur les ventes comportant reprise de machines usagées?—R. Sur les ventes de ce genre, comme sur d'autres encore dans la Saskatchewan, de sorte que la différence n'est guère sensible.

D. C'est là, j'imagine, un élément humain qui entre dans le commerce des instruments aratoires?—R. Oui.

D. En ce qui concerne les pièces de rechange, y a-t-il, à votre connaissance, dans les Etats que vous avez visités, des lois obligeant les fabricants d'instruments aratoires à tenir des stocks considérables de pièces de rechange?—R. Pas que je sache, M. Graham.

D. Pouvez-vous formuler une opinion quant à la quantité de pièces de rechange que les fabricants tiennent en stock dans la Saskatchewan afin d'approvisionner les cultivateurs, comparativement aux quantités gardées en stock dans les Etats que vous avez visités?—R. Monsieur le président et messieurs les membres du comité, nous avons visité des fabricants d'instruments aratoires et leurs agents, à Kenmare, Dakota-Nord, par exemple. L'agent nous a signalé un stock comprenant des monceaux de pièces de rechange. J'ai alors demandé à qui appartenaient ces pièces. "Elles m'appartiennent", m'a-t-il répondu. Il s'agit, bien entendu, d'un agent américain. Il avait acheté ces pièces de rechange et assurait lui-même ce service. A Wolf-Point, j'ai visité des agents et trouvé chez eux des stocks considérables de pièces de rechange. Dans certaines petites localités intermédiaires, il n'y en avait guère. Puis à Glasgow il existait des stocks passablement forts de pièces de rechange. Je dirais que, de façon générale, les pièces de rechange étaient très faciles à obtenir.

D. Aux deux endroits?—R. Aux deux endroits. Et pour ce qui est de la Saskatchewan, il existe des stocks énormes de ces pièces un peu partout dans la province, non seulement dans les dépôts de gros pour distribution immédiate, mais aussi chez les agents locaux.

D. Règle générale, chacun d'eux en a une quantité suffisante?—R. Oui.

D. Je remarque dans vos statistiques que vous n'avez pu obtenir les prix payés par d'autres que les marchands, sauf l'unique prix comparatif que vous avez indiqué pour 1930. Vous êtes-vous fait une opinion quant à l'effet de la *National Recovery Act* sur les prix des instruments aratoires aux Etats-Unis en ces dernières années?—R. Je dirai, monsieur le président, que nous avons discuté la question des modifications législatives avec les divers agents, et que depuis plusieurs années j'ai visité différentes régions des Etats-Unis, et d'après ce que j'ai pu observer, partout où des conditions étaient plus ou moins imposées aux fabricants, la conséquence naturelle était une hausse des prix.

D. Une hausse des prix?—R. Mais les agents ne font que conjecturer; c'est-à-dire qu'à la distance où ils sont de l'endroit de fabrication il ne leur est guère possible de déterminer à coup sûr la raison des hausses de prix.

M. GRAHAM: Monsieur le président, il y a deux ou trois autres points sur lesquels je désirerais questionner le professeur Hardy, et je suppose que les membres du comité ont, eux aussi, des questions à poser. Or, il est une heure.

Le PRÉSIDENT: Quels sont les désirs du comité? En tout cas, je crois que nous devrions nous réunir cet après-midi afin d'entendre M. Taggart.

M. PERLEY: Monsieur le président, nous ne devrions pas, je crois, nous réunir cet après-midi. La Chambre est saisie d'un important projet de loi?

M. McLEAN: Quelle est cette mesure, la loi sur la banque?

M. PERLEY: Oui, il s'agit de la loi sur la Banque du Canada.

M. McLEAN: Nous pourrions nous réunir à quatre heures. D'autres comités siègent.

M. PERLEY: Je crois que les crédits du ministère de l'Agriculture vont être discutés également.

L'hon. M. GARDINER: Les crédits de mon ministère sont en grande partie adoptés; je ne crois pas que la Chambre ait à en étudier aujourd'hui.

M. WARD: Combien de temps durerait la séance, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Il y a un autre témoin que nous pourrions appeler immédiatement, et nous serons prêts à entendre d'autres témoins demain.

[Professeur E. A. Hardy.]

M. WARD: Combien de temps faudrait-il pour entendre aujourd'hui même les autres témoins que nous avons?

Le PRÉSIDENT: Au delà d'une heure, je crois.

M. PERLEY: Les représentants des fabricants d'instruments aratoires seront-ils appelés demain?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. McLEAN: A mon avis, il conviendrait d'entendre les autres témoins et de terminer l'interrogatoire du professeur Hardy, afin qu'il puisse nous communiquer ses renseignements avant que les autres ne soient appelés demain.

Le PRÉSIDENT: Les membres du comité désirent-ils se réunir cet après-midi à 4 heures?

Quelques VOIX: Convenu!

Le PRÉSIDENT: Très bien. Monsieur Hardy, nous serons heureux de vous entendre de nouveau à 4 heures.

A une heure cinq, la séance du comité est suspendue jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

TABLEAU N° 1.—PRIX DES INSTRUMENTS ARATOIRES AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS—VERSEMENT UNIQUE

Instrument	Prix à Crosby, D.-N., basé sur les cours réguliers de l'I.H.C.	Prix de détail de l'I.H.C. à Weyburn, Sask., et plus à l'est	Prix à Crosby, D.-N., basé sur les cours réguliers de la John Deere	Prix de détail de la John Deere à Weyburn, Sask., et plus à l'est	Prix à Minot, D.-N., basé sur les cours réguliers de l'I.H.C.	Prix à Minot, basé sur les cours réguliers de la John Deere	Prix de détail de Massey-Harris à Weyburn et plus à l'est	Prix de détail de Cockshutt Plow Co. à Weyburn, Sask. et plus à l'est
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Lieuse de 8 pds, pour 4 chevaux, avec avant-train et transporteur de gerbes.....	257 60	289 00	264 80	290 00	257 20	264 80	288 00	288 50
Semoir à disques doubles, 20 tubes, relavage à main, pour 4 chevaux.....	256 31	256 50	263 04	258 50	256 31	258 15	257 50	258 50
Faucheuse de 5 pds, engr en bain d'huile.....	100 85	118 00	101 51	119 50	100 85	101 51	119 00	116 00
Râteau à foin de 10 pieds.....	52 55	61 05	56 82	62 00	52 55	56 82	61 00	60 50
Cultivateur de 8-8½-9 pds à 11 dents rigides, relevage automatique, pour tracteur.....	136 25	143 00	144 64	146 50	133 55	141 52	145 00 (9')	154 50
Cultivateur de 8-8½-9 pds, à 17 dents flexibles, relevage à main, 4 chevaux.....	159 50	146 00	144 86	148 00	156 38	141 45	107 50
Herse à 17 dents flexibles.....	30 89	37 00	28 47	30 25	27 73	37 00	36 75
Herse à disques de 8 pds 16 pces, à versage extérieur, pour 4 chevaux.....	69 90	77 50	72 46	81 50	68 46	72 46	76 50	76 50
Herse à disques de 10 pds en tandem, à traction mécanique.....	146 65	176 00	169 84	288 00	143 31	169 84	178 00	195 00
.....	(7½')	319 10 (7½')	320 25	(7½')	319 10
Charrue pour herse et herse de 8½ pds à disques de 20 pces à sens unique.....	265 70	302 50 (9')	351 50 (9')	351 00	260 13	351 50 (8½')	320 25	349 00
Epandeur d'engrais.....	199 70	204 00	171 08	209 00	199 70	171 08	196 00	202 00
Charrue à disques de 24 pouces, pour tracteur, 4 raies, à relevage automatique.....	256 62	233 00	312 01	268 50	252 10	312 01	234 50	267 50
Herse à disques de 14 pds à traction mécanique.....	150 10	152 50	152 31	149 75	147 56	152 31	155 50 (16')	185 50

TABLEAU N° 2.—PRIX DES INSTRUMENTS ARATOIRES AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS—VERSEMENT UNIQUE

Instruments	Prix à Wolfe Point, Montana, basé sur les cours réguliers de l'I.H.C.	Prix à Havre, Montana, basé sur les cours réguliers de l'I.H.C.	Prix à Wolfe Point, Montana, basé sur les cours réguliers de la John Deere	Prix à Havre, Montana, basé sur les cours réguliers de la John Deere	Prix de détail de l'I.H.C. à Assiniboia, Sask. et plus à l'ouest	Prix de détail de la John Deere à Assiniboia, Sask., et plus à l'ouest	Prix de détail de Massey-Harris à Assiniboia, Sask., et plus à l'ouest	Prix de détail de Cockshutt à Assiniboia et plus à l'ouest
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Lieuse de 8 pds, pour 4 c., avec avant-train et transp. de gerb.	266 00	276 90	270 00	266 92	293 00	294 00	291 00	293 50
Semoir à disques doubles, 20 tubes, rel. à main pour 4 chev.	263 98	273 37	285 00	264 83	260 00	262 00	261 00	262 50
Faucheuse de 5 pds, engrenages en bain d'huile.....	104 60	109 20	110 00	102 39	120 00	121 50	121 00	118 00
Râteau à foin de 10 pds.....	55 97	57 10	60 00	47 35	62 50	63 00	62 00	61 50
Cultivateur de 8-8½-9 pieds à 11 dents rigides, relevage automatique, pour tracteur.....	140 31	147 50	170 00	147 50	145 50	149 25	147 75	157 00
Cultiv. de 8-8½-9 pds à 17 dents flex., rel. à main, 4 chevaux.	163 90	172 50	170 00	148 00	149 00	150 50	109 50	
Herse à 17 dents flexibles et reversibles.....	32 10	33 53	30 00	28 75	38 00	37 50	36 75
Herse à disq. de 8 pds 16 pces, à versage extér., pour 4 chev.	72 50	75 76	75 00	73 10	79 00	83 00	78 00	77 50
Herse à disques de 10 pds, en tandem, à traction mécanique.	152 75	160 55	175 00	171 30	180 00	186 00	182 00	199 00
Charrue pour herse et herse de 8½ pds, à disq de 20" à sens unique, n° 7.....	276 00	288 90	370 00	324 50	308 00	(7½) (9') 326 25 357 00	326 00	356 00
Epandeur d'engrais.....	186 87	195 63	180 00	172 65	208 00	211 00	200 00	205 00
Charrue à disq. de 24 pces, pour tracteur, 4 raies, relevage automatique.....	255 10	275 44	325 00	314 65	238 00	272 00	239 50	272 50
Herse à disques de 14 pds, à traction mécanique.....	154 80	160 70	165 00	153 50	155 00	152 25	158 00	(12) 158 00

TABLEAU N° 3.—PRIX DES PIÈCES DE RECHANGE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

Pièces	Saskatchewan				Minot, N.-D.			Wolf Point, Mont.		Havre, Mont.	
	Int. Har. Co.	John Deere	Cock-shutt	Massey Harris	Int. Har. Co.	John Deere	Massey Harris	Int. Har. Co.	John Deere	Int. Har. Co.	John Deere
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Tablier pour lieuse de 8 pieds.....	7 25	7 25	7 50	7 40	8 85	8 85	8 35	8 85	8 85	8 85	8 85
Traverse de rabatteur.....	0 40	0 40	0 30	0 35	0 40	0 40	0 40	0 40	0 40	0 40	0 45
Bielle.....	0 50	0 50	0 45	0 50	0 65	0 50	0 70	0 65	0 60	0 65	0 55
Scie pour lieuse.....	3 35	3 40	3 35	3 50	3 65	3 65	3 90	3 65	3 75	3 65	4 00
Charrues: coussinet pour roue d'avant.....	1 10	1 20	0 90	1 00	1 10	1 10	1 20	1 10	1 10	1 10	1 20
essieu et affut d'avant.....	3 00	2 95	1 90	2 75	2 75	3 00	2 75	3 25	2 75	1 30
soc de 14 pouces en acier triplex.....	**4 70	4 75	4 70	4 00	4 25	4 25	4 25	4 25	4 25	4 25	4 25
Cultivateurs universels: pelle de 6½ pouces.....	0 70	0 75	0 55	0 60	0 70	0 72	0 75	0 70	0 75	0 70	0 80
pelle de 11½ pouces.....	0 80	0 75	0 80	0 85	0 80	0 72	1 10	0 80	0 85	0 80	0 80
Semoir: Décrottoir interne ou épandeur.....	0 15	0 20	0 10	0 20	0 15	0 20	0 20	0 15	0 20	0 15	0 25
Faucheuse: manchon de bielle.....	0 55	0 65	0 80	0 45	0 55	0 55	0 70	0 55	0 60	0 55	0 60
tête de lame.....	0 45	0 50	0 40	*1 10	*0 75	0 45	0 60	*0 75	0 45	*0 75	0 50
doigt complet.....	0 30	0 30	0 30	0 30	0 30	0 30	0 35	0 35	0 30	0 30	0 35
Tracteur: soupape d'échappement.....	2 10	2 40	2 00	2 10	2 25	1 75	2 15	2 25	2 10	2 50
cylindre complet.....	35 75	56 75	43 50	35 75	52 50	48 60	38 00	54 00	38 00	55 00
tourillons de piston.....	incl.	2 15	incl.	incl.	2 00	incl.	incl.	2 00	incl.	2 20
manchons pour tourillons de piston..	incl.	1 40	incl.	incl.	1 30	incl.	incl.	1 30	incl.	1 45
Dents pour cylindre, batteuse de 28 pouces....	0 17	0 16	0 11	0 17	0 15	0 11	0 17	0 15	0 17	0 20

* Forcée.

** Soes de charrue spéciaux en acier triplex \$2.95.

JOHN DEERE

PRIX DE DÉTAIL "B", AU COMPTANT, F. A B. REGINA, POUR 1920-1936, ET DROIT DOUANIER APPLICABLE À CHACUNE DE CES ANNÉES

	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.					
Charrue polysoc n° NA 214, de 14" avec volée d'attelage n° 66, pour 4 chevaux.....	173 50	204 75	157 50	160 00	172 00	Droit 10% 159 50	Droit 10% 159 00	Droit 10% 159 00	Droit 10% 157 00
Semoir à disques doubles, 20 tubes, pour 4 chev...	258 50	307 75	239 50	247 50	276 00	252 00	248 00	250 50	251 75
Herse à disques Bissell, de 14 pds, à versage extérieur, avec "cut-out" et volée d'attelage pour 6 chevaux.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise					
Cultivateur n° 242, de 8½ pieds, à dents rigides, avec pelles de 11½ pouces, pour 6 chevaux.....	174 00	192 25	151 50	160 00	181 00	Droit 7½% 164 00	Droit 7½% 162 00	Droit 7½% 170 00	Droit 7½% 172 00
	140 00	164 50	139 00	138 00	147 50	Droit 7½% 139 75	Droit 7½% 139 00	Droit 7½% 131 50	Droit 7½% 136 00
Faucheuses de 5 pieds.....	100 00	120 00	100 00	95 50	112 50	Droit 6% 104 00	Droit 6% 104 00	Droit 6% 104 00	Droit 6% 104 00
Lieuses de 8 pieds avec chariot à timon et volée d'attelage pour 4 chevaux.....	279 50	333 50	272 00	279 00	310 50	Droit 6% 286 50	Droit 6% 285 00	Droit 6% 285 00	Droit 6% 285 00
Totaux.....	1,125 50	1,322 75	1,059 50	1,080 00	1,199 50	1,105 75	1,097 00	1,100 00	1,105 75
Tracteur modèle D, avec bèches d'adhérence de 5 pouces.....						En franchise 1,135 00	En franchise 1,175 00	En franchise 1,170 00	En franchise 1,170 00

AGRICULTURE ET COLONISATION

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
NA 214—Charrue polysoe, 14", avec volée d'attelage n° 66 pour 4 chevaux.....	Droit 10% 154 00	Droit 10% 149 00	Droit 25% 150 00	Droit 25% 145 00	Droit 25% 136 50	Droit 25% 136 50	Droit 25% 136 50	Droit 7½% 136 50
Semoir à doubles disques, 20 tubes de descente, avec attelage de 4 chevaux Bissell.....	Droit 7½% 251 50	Droit 7½% 249 50	Droit 25% 229 50	Droit 25% 211 50	Droit 25% 217 50	Droit 25% 217 50	Droit 25% 237 50	Droit 25% 248 50
Herse à disques Bissell de 14 pds, à versage extérieur, avec "cut out" et palonniers pour 6 chevaux	En franchise 172 00	En franchise 169 00	En franchise 169 00	En franchise 167 00	En franchise 160 00	En franchise 160 00	En franchise 160 00	En franchise 160 00
No. 242—Cultivateur de 8½ pds, à dents rigides, avec pelles de 11½ pces et volée d'attelage pour 6 chevaux.....	Droit 7½% 136 00	Droit 7½% 134 00	Droit 25% 134 00	Droit 25% 121 00	Droit 25% 128 50	Droit 25% 128 50	Droit 7½% 135 50	Droit 7½% 138 50
Faucheuses de 5 pds.....	Droit 6% 104 00	Droit 6% 102 00	Droit 25% 102 00	Droit 25% 101 00	Droit 25% 98 50	Droit 25% 98 50	Droit 25% 107 50	Droit 7½% 116 50
Lieuses de 8 pds, avec support de timon et palonniers pour 4 c.	Droit 6% 285 00	Droit 6% 280 00	Droit 25% 280 00	Droit 25% 275 00	Droit 25% 265 00	Droit 25% 265 00	Droit 25% 268 50	Droit 7½% 282 00
Totaux.....	1,102 50	1,083 50	1,064 50	1,020 50	1,006 00	1,006 00	1,045 50	1,082 00
Tracteur modèle D, avec bêches d'adhérence de 5 pces.....	En franchise 170 00	En franchise 1,130 00	En franchise 1,170 00	En franchise 1,170 00	En franchise 1,190 00	En franchise 1,190 00	En franchise 1,265 00	En franchise 1,215 00

John Deere Plow Company Limited, Régina, Sask.

Toutefois, nous croyons devoir vous signaler certains perfectionnements apportés à quelques-unes de ces machines; ils ne sont pas indiqués dans la liste des prix et il est possible que vous n'en ayez pas connaissance.

Ainsi, le semoir à disques doubles de 20 tubes, avec attelage pour 4 chevaux a subi chaque année des améliorations. En 1925, ce semoir était muni de roues, de palonniers et de coffre tout en bois; aujourd'hui les roues et les palonniers sont en acier, le coffre est en acier à l'épreuve de la rouille et le graissage se fait suivant le procédé Zerk Alemite. En 1925, les herse à disques Bissell de 14 pieds, à versage extérieur, étaient rigides; le châssis et les palonniers étaient en bois. Aujourd'hui ces herse sont entièrement en acier, sont composées de trains flexibles et munies de palonniers en acier; le graissage est du modèle Zerk Alemite.

Les cultivateurs ont été perfectionnés à peu près de la même façon que les semoirs; là où il y avait des roues et des palonniers en bois tout est maintenant en acier. A venir jusqu'il y a deux ans les faucheuses de 5 pieds avaient leurs engrenages à découvert; depuis dix ans on les a continuellement perfectionnées, et, aujourd'hui, les engrenages, y compris l'essieu et tous les organes de transmission tournent dans un bain d'huile. La scie est maintenant parfaitement centrée dans son va et vient, ce qui fait que la faucheuse tire bien moins.

Les moissonneuses-lieuses de 8 pieds ont été grandement perfectionnées depuis dix ans; aujourd'hui, presque tous les organes de la transmission principale sont sur paliers garnis de métal antifriction; la dernière transmission est renfermée et tourne dans un bain d'huile. L'avant-train est entièrement en acier, de même que les palonniers, et le graissage se fait suivant le procédé Zerk Alemite.

Le tracteur, modèle "D", a peut-être été plus perfectionné que toute autre machine. Vous savez que c'est ce qui est arrivé pour la plupart des tracteurs, dont on a augmenté la force et la vitesse. On a pris de nombreuses précautions pour garantir cette machine de la poussière et de matières étrangères, ce qui prolonge sa durée et rend service à celui qui la conduit.

Peut-être pourrions-nous, nous aussi, faire remarquer que depuis plusieurs années le cultivateur a profité de prix spéciaux pour bien des machines. Par exemple, les semoirs anciens modèle ont été vendus à des prix considérablement réduits. On peut en dire autant des herse, moissonneuses-lieuses, tracteurs et pour ainsi toutes les machines. On a pu faire ces réductions à cause des perfectionnements des nouvelles machines; ce qu'on avait en magasin a été mis en vente à des prix réduits. Nos clients cultivateurs ont été heureux de ces rabais qui leur ont permis d'acheter des machines neuves à bien meilleur marché. Ces réductions ne changeaient nullement la qualité des machines, ni la faculté d'obtenir des pièces de rechange.

Succursale de Regina—De 13 mai 1936.

TABLEAU N° 11.—COCKSHUTT PLOW CO., LTD.—PRIX COURANTS DES INSTRUMENTS ARATOIRES—NOUVELLES MARCHANDISES—
PRIX AU COMPTANT DE LA LISTE "B"

Machine	1920	(¹) 1921	1922	1923	(²) 1924	1925	1926	1927	1928
					(³) 1924			(⁴) 1927	
Charrue polysoc Jewel, 28", avec attelage pour 4 chevaux.....	159.00	195.00	151.00	153.00	168.00	153.50	153.50	153.50	153.50
20 DDD, relevage automatique, avec attelage pour 4 chevaux.....	268.00	320.00	257.00	265.00	290.00	270.00	268.00	268.00	(⁵) 277.00
Herse large de 14' avec attelage pour 6 chevaux..	Prod. 1922	161.50	172.00	193.00	177.50	177.50	175.50	175.50
Cultivateur de 9' à relevage automatique, avec attelage de 6 chevaux.....	140.00	150.00	129.00	136.00	149.00	134.00	134.00	134.00	(⁶) 142.50
Faucheuse géante de 5'.....	97.00	118.00	100.00	102.00	113.00	103.50	103.50	103.50	103.00
Lieuse de 8' avec attelage de 4 chevaux.....	275.00	328.00	270.00	278.00	306.00	282.50	283.50	283.50	282.50
Total.....			1,068.50	1,106.00	1,219.00	1,121.00	1,120.00	1,113.00	1,134.00
Ecrémeuse n° 400 ou n° 450.....		100.00	100.00	100.00	105.00	83.00	86.00	91.00
Ventes de pièces de rechange.....		112,762.00	93,564.00	81,319.00	105,123.00	119,062.00	115,963.00	111,360.00

COMITÉ PERMANENT

(1) Vers 1921, les palonniers d'acier faisaient partie de l'outillage régulier des charrues, etc.

(2) Des réductions de prix sensibles ont été effectuées au cours de 1924, on ne peut préciser la date.

(3) Q.D.—Les socs font maintenant partie de l'outillage régulier.

(4) La charrue a été remodelée et munie d'un graisseur Alemite, y compris un pistolet.

(5) Semoir entièrement nouveau, tout acier.

(6) Cultivateur entièrement nouveau.

TABLEAU-n° 11.—COCKSHUTT PLOW CO., LTD.—PRIX COURANTS DES INSTRUMENTS ARATOIRES—NOUVELLES MARCHANDISES
PRIX AU COMPTANT DE LA LISTE "B"—*Suite*

Machine	1929	1930	1931	⁽¹⁰⁾ 1932	⁽¹⁰⁾ 1933	1934	1935	1936
Charrue polysoc, 28", avec attelage pour 4 chevaux.....	153.50	147.50	147.50	143.50	132.50	132.50	132.50	135.50
20 DDD, avec attelage pour 4 chev. et à relev. automatique..	277.60 (7)	272.00 (9)	272.00	267.00	259.00	259.00	259.00	270.00
Herse large de 14' avec attelage pour 6 chevaux.....	193.50	198.50	189.00	187.00	176.50	176.50	176.50	186.50
Cultiv. de 9', à relevage autom., avec attelage pour 6 chevaux.	142.50	137.50	137.50	135.50	130.50	129.50	131.50	134.50
Faucheuse géante de 5'.....	103.00	101.00	101.00	100.00	98.00	93.50	93.50	100.50
Lieuse de 8', avec attelage pour 4 chevaux.....	282.50	277.50	277.50	272.50	264.50	264.00	268.00 (11)	280.50
Total.....	1,152.00	1,134.00	1,124.50	1,105.50	1,061.00	1,055.00	1,061.00	1,107.50
Ecrémeuse n° 400 ou n° 450.....	91.00	91.00	91.00	91.00	84.00	84.00	84.00	(12) 86.75
Ventes de pièces de rechange.....	96,711.00 (8)	48,283.00	27,792.00	34,950.00	36,735.00	42,985.00	58,675.00

(7) Herse à disques entièrement nouvelle, modèle de 16¹. Dorénavant les prix s'appliquent au modèle de 16¹ avec attelage pour 8 chevaux au lieu du modèle de 14¹ avec attelage pour 6 chevaux.

(8) Antérieurement à 1929, nous ne vendions pas de tracteurs. Les ventes de pièces de rechange pour 1919 et postérieurement ne comprennent pas les pièces de tracteurs.

(9) Nouveau remodelage de la herse large. Les prix s'appliquent à un modèle de 16¹ avec attelage pour 8 chevaux.

(10) En 1932 et 1933, en plus des réductions de prix nous avons accordé un escompte de 10 p. 100 sur les paiements au comptant, aussi bien pour les achats faits partie au comptant et partie à paiement différé que pour les achats faits entièrement au comptant. Dans le premier cas, on allouait 10 p. 100 sur le versement comptant fait au moment de la vente et aussi sur le billet s'il était payé à la date du 15 novembre de chacune de ces années.

(11) Présentation de la lieuse à engrenages dans un bain d'huile. De 1920 à 1936, il y eut cinq nouveaux modèles de lieuses, y compris celle de cette année au graissage Alemite, qui ne figure pas dans cette liste de prix.

(12) Présentation de disques en acier inoxydable.

NOTE.—Taux d'intérêt sur les billets jusqu'à 1927 inclu.—9 p. 100 de 1928 à 1932 inclu.—7 p. 100. L'an dernier nous avons examiné soigneusement les rentrées d'intérêts et nous avons vu que déduction faite des amortissements et compositions, l'intérêt perçu au courant de bien des années était inférieur à 3 p. 100 sur les paiements différés, ce qui est insuffisant pour contrebalancer les frais de ce service d'accommodement.

MASSEY-HARRIS COMPANY, LIMITED

TABLEAU N° 12.—PRIX (VERSEMENT UNIQUE) DES INSTRUMENTS ARATOIRES AU LIEU DE FABRICATION DE 1920 À 1936 INCLUSIVEMENT

Machine	Jusqu'au 1er fév.	1920 jusqu'au 30 juin	Après le 1er juillet	1921	1922	1923	Jusqu'au 1er avril 1924	Après le 1er avril 1925	1925	1926
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Charrue bisoc, 14" ⁰	141 20	147 20	163 20	183 60	145 13	151 13	159 13	151 82	147 32	146 13
Semoir à dis. d., 20 tubes, rel. à main	210 35	236 35	246 35	273 69	213 73	222 73	250 73	239 56	229 06	226 73
Herse à disques simples, 14', avec avant-train, 6 chev.....						155 96	185 96	178 04	168 04	165 96
Cultivateur à dents rigides, 8', rele- vage à main, 6 chev.....										120 03
Faucheuse 6', 24 sect.....	83 52	90 52	94 52	109 78	91 31	94 31	104 31	99 98	95 48	94 02
Lieuse de 8', avec avant-train et porte-gerbes, 4 chev.....	238 11	257 11	267 11	301 81	251 04	254 04	283 20	270 03	260 03	256 69
Total.....										1,009 56
Ecrémeuses, 500 livres.....	95 06	103 06	107 06	106 78	91 88	91 88	100 88	96 11	90 11	89 88

Machine	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Charrue bisoc, 14" ⁰	146 13	147 94	146 94	143 94	143 94	138 94	127 91	127 91	128 64	128 64
Semoir à dis. d., 20 tubes, rel. à mai	226 73	227 73	227 73	227 73	227 73	224 73	214 73	214 73	215 81	226 81
Herse à disques simples, 14', avec avant-train, 6 chev.....	165 96	165 96	165 96	161 96	161 96	151 96	141 96	141 96	141 96	153 96
Cultivateur à dents rigides, 8', rele- vage à main, 6 chev.....	120 03	120 03	120 03	120 03	120 03	119 03	113 20	113 20	116 20	119 20
Faucheuse 6', 24 sect.....	94 02	94 02	94 02	93 02	90 02	89 02	87 02	83 22	83 16	92 16
Lieuse de 8', avec avant-train et porte-gerbes, 4 chevaux.....	256 69	256 69	256 69	251 80	250 80	245 80	232 80	233 31	235 05	249 55
Total.....	1,009 56	1,012 37	1,011 37	998 48	994 48	969 48	917 62	914 33	920 82	970 32
Ecrémeuse, 500 livres.....	89 88	89 88	96 88	96 88	96 88	96 88	97 26	100 06	105 97	111 97

MASSEY HARRIS CO. LTD.

Charrue polysoc "Great West n° 2"

Cette charrue, désignée primitivement sous le nom de charrue polysoc Great West, fut remodelée en 1922, alors que l'on décida d'appeler le nouveau modèle: charrue polysoc "Great West n° 2". Ce modèle nouveau contenait les perfectionnements suivants: Nouveau crochet de tirage transversal avec trous et cheville pour fixer l'attelage; nouvelles roues de guéret et de sillon avec moyeux en fonte malléable; nouveau relevage arrière; nouveaux paliers à potence avec de nouveaux soutiens pour le relevage à l'avant; nouveau modèle perfectionné de roulement pour le coutre, avec coussinets effilés et les godets à huile munis d'une goupille pour garantir de la poussière et des graviers. On se sert de rondelles en cuir pour maintenir les goupilles en place. Le déterrage au pied a été perfectionné et renforcé; on a supprimé le levier à flotteur. La chape de la roue de guéret a été changée de sorte que les deux extrémités sont boulonnées. On a remplacé la roue arrière à raies par une roue pleine. On a ajouté des butées d'âge plus lourdes et plus résistantes.

1923. — Les leviers sont remodelés; on supprime les boîtes à ressorts en fonte malléable et l'on fait une chape d'acier séparée pour le ressort tampon; antérieurement le levier et la chape étaient d'un seul morceau.

Le support du siège est remodelé et perfectionné.

On ajoute un crochet de palonnier pour basse traction.

1924. — On remodèle la chape du ressort-tampon sur le levier de terrage. On ajoute au bout du timon une crampe ou un coulant pour la barre de reculement.

1926. — On installe des ressorts-tampons plus doux pour le levier de terrage; ils sont raccourcis de 2 pouces et le fil métallique est d'une grosseur au-dessous de l'ancienne. Le boulon du tampon est changé en conséquence. Les cages de la roue de sillon et de la roue de guéret ont été standardisées, de sorte que le même modèle sert pour les deux.

La barre de secteur du levier de terrage a été allongée de $1\frac{1}{4}$ pouce, et l'on a ajouté un autre trou au secteur pour pouvoir baisser plus la charrue.

Le maillon d'attache a été modifié et au lieu d'un fer en L, c'est maintenant un fer en U avec de nouveaux appuis. On a ajouté des corps de charrue moyens de quatorze pouces.

1937. — On ajoute une entretoise de tête pour le crochet de tirage transversal sur les charrues de 12 pouces.

On ajoute un nouvel écrou de serrage perfectionné pour la plaque d'appui d'avant à droite.

Les entretoises de l'âge sont renforcées; on change leur grosseur de 2 pouces par 1 pouce à 2 pouces à $1\frac{1}{4}$ pouce et l'on ajoute un boulon à l'extrémité du support pour rendre le châssis plus rigide.

1928. — On remodèle le bâti employé pour les terres enherbées; on crée un nouveau versoir, une nouvelle pointe et un nouveau soc détachable rapidement pour les bâtis moyens de 14 pouces.

1929. — On remodèle le coussinet du coutre circulaire; on se sert maintenant d'un coussinet en forme de cône unique au lieu de deux cônes, afin d'assurer un roulement plus concentrique.

On ajoute des vis d'arrêt aux pointes de charrue pour égaliser le soc et le versoir sur les bâtis moyens.

Le support de l'âge pour les entretoises est fait plus fort et plus résistant.

Les chapeaux des supports d'avant sont en fer malléable au lieu d'être en fonte.

Les goupilles pour tous les socs rapidement détachables sont allongées de $\frac{1}{16}$ de pouce pour faire un meilleur rivetage.

1930. — Les roues F. & L. sont remplacées par les roues French & Hecht.

1932. — Le siège avec plaque est abandonné et remplacé par le modèle actuel qui n'a pas besoin de plaque.

La grosseur des anciens modèles d'entretoises pour les âges est portée de 2 pouces par 1 pouce à 2 pouces par $1\frac{1}{4}$ pouce (pièce de rechange).

1933. — Les mesures des supports d'avant ont été portées de 30/40 O.H. à 40/50 O.H., ce qui rend le support beaucoup plus résistant.

On abandonne l'écrou à oreilles pour le siège et le timon et on adopte l'écrou carré.

Le crampon pour le décrotoir de la roue arrière est rond au lieu d'être carré.

On revient à l'ancien modèle de ressort-tampon pour le levier de terrage.

1934. — On adopte une bague carrée au moulin de la barre d'appui d'avant à droite et le boulon de pointe de la charrue n° 3 est changé.

La mesure du boulon à clavette P. 6803 pour l'essieu d'arrière est portée à 20/30 O.H. Les cliquets de leviers sont allongés d'un quart de pouce.

1935. — On abandonne les listes imprimées de pièces de rechange; elles devront dorénavant être commandées séparément.

1936, février. — On fournit de nouvelles oreilles qui s'adaptent mieux pour les bâtis de charrue moyens de 12 pouces.

MASSEY-HARRIS CO. LTD

N° 11 — Semoir à 20 tubes, relevant à main, disques doubles, attelage de 4 chevaux

Changements de modèles de 1920 à 1936 inclusivement.

NOTE. — Lorsqu'on crée de nouvelles pièces détachées en fonte grise et en fonte malléable, il faut changer les gabarits et l'outillage de moulage. Lorsqu'on crée de nouvelles pièces déta-

chées en acier, cela exige habituellement de nouvelles matrices. Chaque fois que l'on crée de nouvelles pièces, il faut augmenter la quantité des pièces de rechange en magasin, car il faut avoir les anciens modèles en même temps que les nouveaux.

1. Châssis—D'une à trois pièces, ce qui a nécessité le renforcement des cornières.
2. Traverses en I.—La grosseur a été portée de $3\frac{1}{2}$ " à 4", ce qui a exigé des entretoises transversales plus longues; cette modification était nécessaire vu que l'on employait de plus grandes trémiés.
3. Essieu—La grosseur a été portée de 1 pouce $\frac{5}{16}$ à 1 pouce $\frac{1}{2}$, ce qui a exigé des cornières de bâti plus fortes, des boîtes, moyeux, roues et leviers d'engrenage plus gros et aussi de plus grandes plaques d'appui pour la traverse en I.
4. Roues.—Les roues en bois ont été remplacées par des roues entièrement en acier. Plus tard la largeur a été portée de 4" à 5".
5. Trémie.—La capacité a été portée de 5 à 7 boisseaux et demi. Il a fallu pour cela des appuis, des bouts et des entretoises plus forts. Les socles d'acier ont été remplacés par des socles en lourde fonte grise.
6. Axe de distribution—Portée de $\frac{1}{2}$ pce carré à $\frac{3}{16}$ d'un pouce carré, ce qui a exigé de nouveaux tubes de descentes, ressorts, engrenages et collier pour le levier de réglage.
7. Agitateurs sur l'axe rectangulaire pour les barres à ressort. La grosseur des bras et de la pince a été augmentée de $\frac{3}{16}$ " à $\frac{1}{4}$ " et la rotule est maintenant en fonte malléable et plus forte.
8. Tubes de descente—On a remplacé les rondelles en acier des cylindres cannelés par des rondelles en fonte malléable, qui durent plus longtemps. On emploie de plus gros boulons pour fixer les tubes à la trémie.
9. Chaîne de suspension—Pour les chaînes extérieures de recouvrement qui ont été ajoutées.
10. Graissage—Toutes les parties mobiles du mécanisme sont munies d'orifices de graissage à l'alemite et l'on fournit un graisseur à l'alemite de grand modèle; ceci remplace l'huilage à la burette.
11. Levier de pression—Possède maintenant un cliquet plus solide, et l'on a ajouté une poignée en fonte malléable.
12. Indicateur renfermé—Remplace le modèle ouvert à cadran multiple. Ce nouveau modèle exige 25 pièces différentes, tandis qu'il n'y en avait que 10 dans l'ancien. Ce modèle est complètement à l'abri de la poussière, dure longtemps et est facile à remonter. On peut l'assembler sur la machine ou l'enlever sans détacher les tubes de descente de l'axe. Avec le modèle ouvert à cadrans multiples la vis sans fin et la roue à vis sans fin tournaient dans la poussière; aussi ne duraient-elles pas longtemps; il fallait aussi détacher les tubes de l'axe pour remplacer la vis sans fin.
13. Bâtis de disques doubles—Outillage de graissage à l'alemite à la place de la méthode d'huilage. La grosseur des barres de traction a été portée de $\frac{1}{4}$ " à $\frac{5}{16}$ ", ce qui a obligé de changer les matrices. Les coussinets des disques sont en fonte trempée et sont plus grands. On a ajouté des rondelles de cuir pour mieux garantir de la poussière. Il a fallu faire de nouveaux châssis à cause du perfectionnement des coussinets.
14. Attelages—Les palonniers que l'on fournit sont maintenant entièrement en acier au lieu d'être en bois. Les trois pièces de l'équerre d'ajustage et des barres d'appui de la moufle à poulie sont maintenant en acier au lieu d'être en fonte malléable.

MASSEY-HARRIS CO. LTD.

Herse à disques de 14 pieds

En 1920-1922, le plus grand modèle qui se fabriquait était d'environ 8 pieds et demi; en 1923, on fit une machine de 14 pieds.

Voici les changements qui ont été apportés au modèle de 14 pieds de 1923 à 1936 inclusivement:

Note: Lorsque l'on crée des pièces en fonte grise et en fonte malléable cela exige de nouvelles formes et de nouveaux gabarits. Lorsque l'on crée de nouvelles pièces en acier, il faut généralement changer les matrices. Chaque fois que l'on crée de nouvelles pièces, il faut accroître la quantité de pièces de rechange en magasin, car il en faut aussi bien pour les anciens modèles que pour les nouveaux.

On emploie maintenant une flèche d'acier évidée au lieu d'une flèche de bois; cela a exigé quelques transformations dans les pièces qui sont reliées à la flèche.

On a ajouté un dispositif pour égaliser le poids des trains extérieurs et intérieurs (nouveau levier, nouveau cliquet et nouveaux ressorts).

On a ajouté le système de graissage Alemité Zerk (mamelons et pistolet à graisse).

On a changé le mode de pression des trains intérieurs, et cela a modifié le levier, la barre à ressort, et l'encliquetage.

La dent centrale, au lieu d'être flexible, est rigide, ce qui a obligé de transformer complètement un grand nombre de pièces.

On a ajouté au porte-siège une lame de renfort.

Avant-train à traction sur pivot au lieu d'un galet pivotant. (35 pièces au lieu de 12, et de plus fortes tiges de traction.)

Les décrotoirs et les barres de nettoyage sont remplacées par un nouveau modèle de large décrotoir en acier à ressort, d'une seule pièce, qui agit plus sûrement.

Les manchons et coussinets de butée sont agrandis et les manchons sont trempés.

On a mis des douilles et des plongeurs à tous les leviers pour mieux assurer leur fonctionnement.

On a ajouté des caisses de charge.

Nouveau boulon d'essieu avec un nouveau modèle de rondelle avec frein d'érou.

MASSEY-HARRIS Co. LTD.

Cultivateur de 8 pds, dents rigides, relevage automatique, pour 6 chevaux.

En 1920, on se servait d'une machine de 6 pds et demi à relevage à la main.

En 1921, fut créée une nouvelle machine de 8 pds.

Voici les changements effectués de 1921 à 1936 inclusivement:

Note: Lorsqu'on crée de nouvelles pièces en fonte grise ou en fonte malléable, il faut de nouveaux gabarits. Quand on crée de nouvelles pièces d'acier, cela exige habituellement de nouvelles matrices. Chaque fois que l'on crée de nouvelles pièces, on est obligé d'accroître la quantité des pièces de rechange en magasin, car il faut en avoir aussi bien pour les anciens modèles que pour les nouveaux.

1. Roues. Les roues en acier ont remplacé les roues en bois. La largeur du bandage est portée de 3" à 4".

2. Relevage automatique—La grosseur du vilebrequin est portée d'un pouce à un pouce et quart. Il a fallu pour cela un nouveau mécanisme de relevage automatique, des équerres de soutien, collets, clavettes et vis de pression plus grands et aussi des cornières d'appui plus résistantes.

3. Huilage—On remplace les trous de graissage recouverts d'un chapeau par des huileurs à syphon.

4. Barres de traction—Elles sont construites plus solidement. Les machines sont maintenant munies d'une barre de traction à tension supérieure; rien que cela a exigé 25 nouvelles pièces différentes. On a aussi transformé le tenon.

5. L'outillage régulier comprend maintenant de nouvelles pointes de 11" au lieu de 2".

6. Ressort de renfort—Il y a maintenant deux ressorts de ce genre qui facilitent le relevage et servent d'amortisseurs quand les dents se rabaisent. Il a fallu pour cela huit pièces additionnelles.

7. Axe de pression—Il est maintenant fait de deux pièces. Les bras de pression pour les barres à ressort sont maintenant en fonte malléable au lieu d'être en acier. Les bras de relevage du levier sont maintenant en fonte malléable et peuvent s'ajuster. Au lieu d'une seule pièce d'acier, il y a maintenant trois pièces, dont deux en fonte malléable et une en acier.

8. Ressorts de pression—Ils sont maintenant faits de fils métalliques plus gros.

9. Supports d'essieu—Ils sont plus forts et on peut les boulonner sur le côté aussi bien que sur le dessus du fer en U.

10. Essieu—Au lieu d'un long essieu on emploie maintenant deux essieux courts et un arbre de couche. Il a fallu pour cela des chaînes de commande, de nouvelles plaques d'appui pour l'arbre de couche, des chaînes Galle, des talons, un manchon d'embrayage et des protecteurs pour les chaînes.

11. Levier d'enclenchement—Il a été perfectionné et la cornière antérieure est maintenant munie d'un support.

12. Levier de pression—On fournit maintenant une douille et des plongeurs en acier. Le manche du levier est aussi plus large.

13. L'outillage régulier comprend maintenant des marchepieds.

MASSEY-HARRIS Co. LTD.

Faucheuses de 5 pds

De 1920 à 1922, la faucheuse en usage était le modèle n° 21. En 1923, survint un nouveau modèle portant le numéro 23.

Voici les changements effectués de 1923 à 1936 inclusivement:

NOTE: Lorsqu'on crée de nouvelles pièces en fonte grise et en fonte malléable, cela nécessite de nouveaux gabarits et nouveaux moules. Lorsqu'on crée de nouvelles pièces d'acier, il faut habituellement de nouvelles matrices. Chaque fois que l'on crée de nouvelles pièces, on doit augmenter la quantité de pièces de rechange en magasin, car il en faut aussi bien pour les anciens modèles que pour les nouveaux.

Bâti plus solide.

Dos de scie plus résistant (barre d'alignement précis).

Doigts solides et polis.

Porte-siège plus résistant et muni d'une lame de renfort.

Rondelles d'ajustage plus fines au bout des essieux.

Équerre de relevage en acier; levier de relevage aussi en acier.

Loqueteau perfectionné pour le couvercle de l'engrenage conique.

Couvercle de la boîte à outils muni d'un cliquet et en fonte au lieu d'être en tôle.

Joint ajustable pour relier l'équerre de relevage à la bascule de sonnette.

Un ressort à cliquet a été ajouté au pêne à l'avant de la bielle.

Les crochets de palonniers simples qui étaient en acier sont remplacés par des crochets en fonte malléable, plus faciles à ajuster quand on les repose.

Le bras des cliquets est percé pour recevoir une clavette, afin d'éviter de les perdre.

On a ajouté une poignée au levier de relevage.

Ressort en spirale et plaque au lieu de charnières et ressort plat pour la planche à andains.
 Sabot extérieur plus profond.
 Contre-écrou sur le timon pour la barre de soutien du pont.
 Bouts de coussinets à galets en acier travaillé au lieu d'être en fonte malléable.
 Timon plus large.
 La faucheuse n° 23, à graissage par bain d'huile est une machine entièrement nouvelle qui a été créée en 1934.

MASSEY-HARRIS CO. LTD.

Moissonneuse-lieuse de 8 pieds avec avant-train

NOTE: Quand on crée de nouvelles pièces en fonte grise ou en fonte malléable, cela nécessite de nouveaux gabarits. Lorsqu'on crée de nouvelles pièces en acier, il faut habituellement de nouvelles matrices. Chaque fois que de nouvelles pièces sont créées, on doit augmenter la quantité des pièces de rechange en magasin, car il faut en avoir aussi bien pour les anciens modèles que pour les nouveaux.

Roues motrices en acier.
 Bandes à l'épreuve de la poussière pour l'essieu de la roue principale.
 Support extérieur fixé à même le rabatteur (axe de rabatteur 50 pouces plus long, tuyau de support et entretoises pour soutenir le bout extérieur du rabatteur; le pare-vent est aussi changé).

Quatre godets graisseurs à syphon sont remplacés par le système de lubrification Alemite Zerk; ce système a été étendu au reste de la machine en 1936; il consiste en 50 montures environ et un pistolet.

Levier pour ajuster l'égalisateur du siège même du conducteur.
 Coussinet plus grand pour le pignon de la chaîne de marche.
 Pignon-guide pour la chaîne de l'élévateur.
 Le couvercle de la boîte à ficelle est remodelé, afin que la ficelle puisse se dérouler en ligne directe; on ajuste un guide supplémentaire à la boîte.

Les guide-ficelle sont trempés, ce qui en diminue l'usure.
 La partie exposée du bâti du noueur est trempée.
 Appui postérieur de la table de liage est en 2 morceaux pour pouvoir le réparer plus facilement; la roue de grain est munie d'une cuirasse.

Roue de grain à moyeu détachable, face plus grande avec palier à manchon.
 Rouleaux en acier roulant sur coussinets à galets auxquels on a adjoint des desserreurs (21 nouvelles pièces).

Ponts en acier (nouvelles charnières).
 Appuis du bâti d'engrenage plus forts à l'avant et à l'arrière avec des supports en fonte malléable taillés à la machine pour assurer la précision.

Support diagonal ajouté au bâti de l'engrenage (6 pièces modifiées).
 Roue d'embrayage sous forme de pignon dentelé et les dents sont trempées pour être plus durables.

Boîtes pour maintenir les engrenages coniques dans un bain d'huile, ce qui a nécessité des transformations dans le coude d'essieu et les coussinets de l'essieu de la roue d'angle.

Levier d'ajustage pour la chaîne de commande, au lieu d'un tendeur d'une seule pièce.
 Pignon trempé à l'arrière du vilebrequin.
 Chaises plus fortes pour la roue motrice.
 Douille et glissoire plus fortes pour la roue de grain.

Rouleau intérieur du transporteur plus long et appui renforcé par un support en acier (ceci empêche le mandrin de se briser).

Support plus fort pour les engrenages de l'avant qui font fonctionner les élévateurs.
 Support d'angle avant plus fort pour le dispositif de liage.

Poignée perfectionnée pour le levier du rabatteur.
 Entretoise ajustable pour l'affût du rabatteur.
 Appui ajustable pour l'arrière de l'élévateur supérieur.
 Le rebord du pignon de commande du noueur est trempé.

Ressort d'arrêt plus fort et plus large.
 Plaque d'acier ajoutée à la détente de commande pour empêcher l'usure.
 Support cintré en deux pièces pour accessoires.

Aiguille plus forte avec roulette dans le chas.
 Bras compresseur maintenant en acier forgé (goujons détachables).
 Garde-gerbes plus résistant.
 Palier à alignement automatique pour la manivelle du tasseur.
 Raccords aux tasseurs taillés à la machine.

Les pinces d'arrêt des ressorts d'engrèbage ont maintenant deux spirales au lieu d'une, ce qui diminue les risques de cassage.

Egalisateur de têtes de gerbes remodelés pour pouvoir s'ajuster.
 Huit coussinets à galets additionnels avec bouts taillés à la machine.

Porte-gerbe—Modèle en aile de pigeon remplacé par nouveau transporteur à échappement muni d'un déclenchement ajustable.

Avant-train—L'avant-train avec flèche en bois a été remplacé par un nouveau modèle tout en acier avec des roues pourvues de mentonnets, butée sur billes, essieu tournant, deux points de tirage, avec deux chevaux de chaque côté de la flèche.

Palonniers—La volée d'attelage en bois pour quatre chevaux a été remplacée par une volée d'attelage en acier très résistante.

Le 14 mai 1936.

MASSEY-HARRIS Co., LTD

Ecrémeuses

Perfectionnements et changements

1936—No 7

1920—No 6

Arbre—

Roulements sur billes 2 SKF.
Coussinets entièrement recouverts.
Tête d'axe trempée.

Contre-arbre—Roulements sur billes 2 SKF.

Chapeaux protecteurs avec rondelles de feutre.

Embrayage—

Modèle positif entièrement trempé, tournant dans l'huile.

Le vilebrequin tourne dans des coquilles de bronze et peut se remplacer.

Dispositif d'huilage intégral avec syphon scellé pour le trop-plein.

Deux plateaux seaux mobiles.

Réceptacle d'égouttage de l'huile.

Pièces de ferblanterie 50 p. 100 plus fortes.

Système de verrouillage à crochet tournant sur le support du réservoir.

Oléomètre.

Toutes les pièces émaillées reçoivent une couche de fond et sont supérieurement polies au sable humide.

Tous les écrous, etc., plaqués au cadmium.

Engrenages enfermés dans boîte d'acier hermétique.

Bol entièrement nouveau, écrémage plus complet, curage meilleur, tous les disques et écrou en acier inoxydable.

Spirale à face droite plus grande en dedans de l'engrenage.

Arbre—

Coussinet supérieur—antifriction.

Coussinet supérieur—bronze.

Coussinets à découvert.

Acier doux.

Coquilles en fonte.

Coquilles à bout découvert.

Embrayage découvert à friction.

Coussinets percés dans le bâti de fonte et non remplaçables.

Arbre et contre-arbre—trous de graissage et seringue.

Plateau fixe.

L'excédent d'huile tombe sur le plancher.

Trépied ordinaire avec vis de pression.

Pas d'oléomètre.

Seules la tête et la base avaient une couche de fond et étaient polies au sable sec; les autres parties recevaient juste une couche d'émail.

Quelques écrous étamés, les autres pièces non étamées.

Anneau en fonte autour de la jante de la roue.

Centre matricié.

Ecrou en laiton.

Disques d'acier étamé.

Roue mince à vis sans fin et face courbe, moins bonne, plus de friction.

Transformations de l'écrémeuse n° 6

1920—On change la manivelle à main.

1921—Le plateau à seaux est transformé, afin d'inclure le bol, au lieu de l'outillage nouveau modèle.

1922—Le pied est changé pour permettre de mettre le plateau à seaux dans deux positions. On modifie l'outillage-type. L'écrou indesserrable du contre-arbre est remplacé par un écrou à couronne et bouchon, avec une rondelle de cuivre pour empêcher les pertes d'huile. On fournit à cet effet une nouvelle clef à douille plus longue. Le bol est muni d'une tige. Six rainures sont fraisées en-dessous des fentes de sortie du lait pour empêcher le bol de déborder.

1923—Couvercle d'engrenage pour le bâti principal. On fait un changement pour maintenir le couvercle avec trois vis et avoir une bonde distincte pour l'égouttage de l'huile. Auparavant, il n'y avait que deux vis. Les vis d'en bas servaient à l'égouttage de l'huile. On transforme le modèle du bâti et de son outillage et l'on crée un nouveau modèle de couvercle d'engrenage.

1924—On fait des cuirasses séparées pour l'engrenage et le pignon de commande, afin de ménager de quoi fixer une prise de pouvoir.

1925—La spirale est portée de droite à gauche sur l'engrenage et le pignon de commande pour renverser la butée et empêcher les pertes d'huile. On fait un nouveau chapeau pour le coussinet de l'arbre afin de le mieux protéger, ce qui a nécessité de nouvelles matrices.

1926—On ajoute une rondelle de feutre en dessous du chapeau du coussinet de l'arbre.

1927—Rien.

1928—On change de robinets pour empêcher le lait d'éclabousser.

1929—Rien.

1930—Rien.

1931—Rien.

1932—On présente la machine n° 7.

Ecrémeuse n° 7

1935—On ajoute un système de scellage à air, pour éviter la condensation dans les endroits humides. Nouveau trop-plein d'huile scellé. Rondelle de scellage sur le contre-arbre et sur le dessus de la boîte de l'arbre. On modifie les modèles et l'outillage.

1936—On emploie des disques en acier inoxydables au lieu de disques étamés.

TABLEAU N° 13.—PRIX AU COMPTANT D'UN GROUPE D'INSTRUMENTS ARATOIRES EN SASKATCHEWAN

(ZONE B)

Coût d'un groupe d'instruments aratoires comprenant une charrue polysoc de 14', un semoir à disques doubles et 20 tubes, une herse à disques de 14', un cultivateur à dents rigides de 8½' ou 9', une faucheuse de 5', une moissonneuse-lieuse de 8', y compris les nombres-indices.

	Inter-	Coskchutt	John	Moyenne	Indices en coût du groupe d'inst. 1924-35=100
	national		Deere		
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
1920.....			1,125 50		
1921.....			1,322 75		
1922.....		1,068 50	1,059 50		
1923.....		1,106 00	1,080 00		
1924.....	1,228 00	1,219 00	1,199 50	1,215 50	110.5
1925.....	1,135 00	1,121 00	1,105 75	1,120 58	101.8
1926.....	1,132 00	1,120 00	1,097 00	1,116 33	101.4
1927.....	1,120 50	1,118 00	1,100 00	1,112 83	101.1
1928.....	1,119 50	1,134 00	1,105 75	1,119 75	101.8
1929.....	1,116 50	1,152 00	1,102 50	1,123 67	102.1
1930.....	1,098 50	1,134 00	1,083 50	1,105 33	100.4
1931.....	1,098 50	1,124 50	1,064 50	1,095 83	99.6
1932.....	1,081 00	1,105 50	1,020 50	1,069 00	97.1
1933.....	1,036 50	1,061 00	1,006 00	1,034 50	94.0
1934.....	*1,051 50	1,055 00	1,006 00	1,037 50	94.3
1935.....	1,056 50	1,061 00	1,045 50	1,054 33	95.8
1936.....	1,097 50	1,107 50	1,082 00	1,095 67	99.6

* Sur la différence du coût entre 1933 et 1934, il y a une somme de \$11 qui est due à ce que l'on a pris le prix d'un cultivateur universel n° 6 en 1934 et les années suivantes. Le n° 6 a été coté pour la première fois en 1934 et le n° 3 a été coté pour la dernière fois en 1935.

SASKATCHEWAN

TABLEAU N° 14.

ÉTAT INDIQUANT LE PRIX APPROXIMATIF DU BLÉ À LA FERME ET LE CHIFFRE APPROXIMATIF DES VENTES DE BLÉ PAR FERME, Y COMPRIS LES NOMBRES-INDICES

	Prix approxi-	Indices	Moyenne	Recettes	Chiffre	Indices
	matif du bois-seau de blé à la ferme	des prix du blé à la ferme. Moyenne 1924-35=100	approximative de rendement par acre (boiss.)	approximatives par acre de la vente du blé	approximatif des ventes de blé par ferme	des ventes de blé par ferme. moyenne. 1924-35=100
	\$ c.			\$ c.	\$ c.	
1924.....	1 21	157	10.2	10 53	1,170	108
1925.....	1 25	162	18.5	21 25	2,363	218
1926.....	1 08	140	16.2	15 88	1,847	170
1927.....	0 97	126	19.5	17 46	1,886	174
1928.....	0 77	100	23.3	16 79	1,872	172
1929.....	1 03	134	11.1	9 89	1,122	103
1930.....	0 47	61	14.4	6 06	663	61
1931.....	0 38	49	8.8	2 77	310	29
1932.....	0 35	45	13.6	4 24	490	45
1933.....	0 47	61	8.7	3 38	371	34
1934.....	0 61	79	8.6	4 33	427	39
1935.....	0 60	78	10.2	5 22	513	47

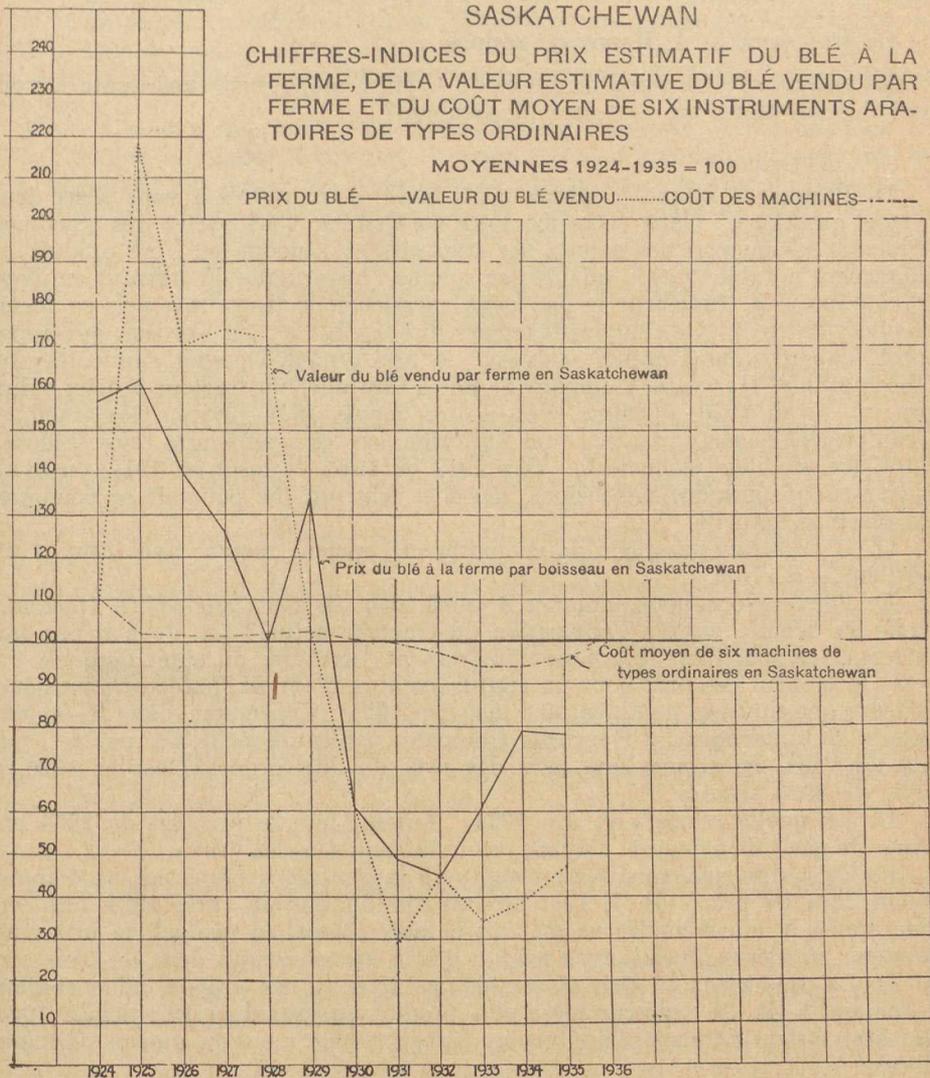
On a calculé le rendement approximatif de la vente de blé par acre en déduisant 1.5 boisseaux du rendement de la récolte à l'acre et en multipliant la solution par le prix approximatif du boisseau à la ferme.

SASKATCHEWAN

CHIFFRES-INDICES DU PRIX ESTIMATIF DU BLÉ À LA FERME, DE LA VALEUR ESTIMATIVE DU BLÉ VENDU PAR FERME ET DU COÛT MOYEN DE SIX INSTRUMENTS ARA-TOIRES DE TYPES ORDINAIRES

MOYENNES 1924-1935 = 100

PRIX DU BLÉ — VALEUR DU BLÉ VENDU COÛT DES MACHINES - - - -



SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance du Comité reprend à quatre heures du soir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous pouvons procéder. Professeur Hardy, auriez-vous l'obligeance de revenir?

Le professeur E. A. HARDY est rappelé.

Le PRÉSIDENT: Certains membres du Comité aimeraient sans doute à vous poser des questions, ou peut-être M. Graham?

M. Graham:

D. Professeur, quand la séance a été levée, il me restait à vous poser deux ou trois questions. Dans votre mémoire au Comité, vous parlez des tracteurs. J'aimerais à connaître les débuts des tracteurs et l'époque où s'est produit un changement notable dans la qualité; en somme l'historique du tracteur employé sur la ferme.—R. Monsieur le président, messieurs, le tracteur a pris sa forme actuelle vers 1918. Ce sont les tracteurs dits Twin-City ou Fordson qui apparurent d'abord dans l'emploi nouveau; le McCormick-Deering suivit bientôt. L'International Harvester Company se mit à fabriquer un tracteur à deux cylindres, dit Titan 1020. Depuis, c'est-à-dire depuis 1921 environ, les tracteurs se conforment à un type à peu près uniforme: on les a améliorés dans le détail plutôt que modifiés réellement. Vers 1912 ou 1913, et jusqu'en 1917, on avait un tracteur de grandes dimensions, lourd et lent, qui ne pourrait se comparer à la machine actuelle.

D. Il ne serait pas juste de comparer cet ancien tracteur avec ceux d'aujourd'hui?—R. Non.

D. Pouvez-vous nous indiquer à quels prix se sont vendus les tracteurs, depuis les débuts, jusqu'à l'apparition du tracteur actuel?—R. Je n'ai pas fait rentrer le tracteur dans le groupe d'instruments aratoires au sujet desquels j'ai dressé le tableau des prix pour un certain nombre d'années, parce que plusieurs tracteurs ont subi des modifications jusqu'en 1924. Cependant, dans le tableau des prix de l'International Harvester Company, tableau dont je n'ai pas de copie sous les yeux, on trouve une liste des prix du McCormick-Deering 1020, à partir de \$920 environ.

D. En quelle année?—R. En 1924. Aujourd'hui, le prix est de \$970 environ. Je parle de mémoire, n'ayant pas le tableau sous les yeux.

D. C'est dire que, sans tenir compte de la qualité, il n'y a pas eu d'abaissement dans les prix?—R. Il s'est produit une diminution après 1924, une certaine année, si ma mémoire ne me fait défaut. Mais, en général, le prix s'est maintenu au même niveau, avec tendance à la hausse depuis deux ou trois ans.

D. La production en série ne semble pas avoir eu une grande influence dans ce domaine?—R. Ce tracteur n'est plus produit en grandes séries depuis 1924. Peut-être a-t-on moins produit encore au cours des trois ou quatre dernières années.

D. Je comprends.—R. Je parle de la quantité.

D. Vous n'avez pas de données statistiques sur les prix exigés entre 1918 et 1924?—R. Je n'en ai pas recueilli, non.

D. Certains membres du Comité voudraient savoir si le moteur Diesel peut maintenant servir sur la ferme. Pourriez-vous nous dire quels progrès on a réalisés dans la transformation du Diesel?—R. Le tracteur Diesel constitue une invention fort intéressante. Dans l'Ouest, nous suivons cette question avec attention parce que nous attendons de ce moteur un meilleur rendement à meilleur compte. Il serait difficile de se prononcer, puisque le tracteur Diesel n'est en usage que depuis un an en Saskatchewan. L'an dernier, il n'y en avait tout

[Professeur E. A. Hardy.]

au plus que deux ou trois dans la province toute entière. A l'heure actuelle, on en compte sept ou huit. Toutefois, nous avons étudié le Diesel employé dans les usines de force motrice. J'ai pris connaissance aussi des expériences faites au Nebraska avec ce tracteur. J'ai été voir les gens qui s'en servent et je les ai fait causer. De tout cela, je conclus que le tracteur Diesel sera peut-être la source d'une nouvelle économie. Par exemple, le McCormick-Deering 2236 actuel, d'un emploi général dans tout l'Ouest, a une puissance à la barre de traction dans le champ d'environ un cheval-vapeur-heure avec 1.11 livre de combustible. Le Diesel donne le même rendement avec .89 livres de combustible seulement.

Pour la marche à la volée, les expériences du Nebraska, si ma mémoire ne me fait défaut, ont porté à environ .7, avec la même quantité de combustible et par cheval-vapeur-heure, un rendement de .49, ce qui constitue un relèvement fort appréciable. Cet accroissement dans le rendement indique qu'on peut réduire d'un tiers la quantité de combustible nécessaire pour produire la même somme d'énergie motrice, en se servant de produits de distillation ou de combustible Diesel. A cette économie dans la quantité de combustible peut s'ajouter celle qui résulte du fait que le combustible Diesel coûte moins cher que les produits de la distillation du pétrole. Ces derniers produits se vendent en moyenne de 17 à 18c. le gallon dans la province tandis que le combustible Diesel se détaille en moyenne de 11 à 15c., soit une autre économie du tiers. Le revers de la médaille, car tout progrès s'accompagne d'inconvénients, résulte du prix fort élevé du tracteur Diesel à l'heure actuelle. Le cultivateur qui étudie la question doit se demander si le tracteur fonctionnera sur la ferme un nombre d'heures suffisant chaque année afin de réaliser sur le combustible, en cinq ans, mettons, une économie suffisante pour combler la différence dans le prix d'achat de la machine, de sorte que, pendant les cinq autres années où on se servira du tracteur l'augmentation dans le rendement compensera et au delà la somme plus élevée que nécessiteront les réparations, de sorte qu'une partie au moins de ce relèvement dans le rendement constitue un bénéfice pour l'exploitant.

D. Quels fabricants vendent le Diesel?—R. Deux, à l'heure actuelle, la McCormick-Derrig et la Caterpillar Tractor.

D. Ont-ils apporté quelque changement, en ces derniers temps, au prix de leurs tracteurs Diesel?—R. Monsieur le président et messieurs, le Diesel Caterpillar R.D. 6, c'est-à-dire le tracteur Diesel à trois cylindres du type chenille, se vendait l'an dernier à Winnipeg \$4,750.

M. Ward:

D. Le moteur est de trois cylindres?—R. Oui, c'est un moteur Diesel à trois cylindres.

D. Est-il bien équilibré?—R. Oh! oui.

D. Comment s'équilibre-t-il?—R. Il possède un arbre-manivelle de 120°.

D. Je ne savais pas qu'il était possible d'équilibrer un moteur de marine. Il faut qu'il fonctionne sur terre, vous savez.—R. Oh! oui. Il existe beaucoup de ces Diesel Caterpillar. Nous en avons un à l'Université pour notre cours sur le Diesel et il fonctionne avec autant de souplesse, pour un tracteur, qu'un moteur de six cylindres dans une automobile. Il va parfaitement. A l'écouter, au repos ou en marche, vous ne devineriez pas qu'il s'agit d'un moteur à trois cylindres. L'équilibre est des plus satisfaisants.

M. Donnelly:

D. Ces tracteurs sont-ils très lourds?—R. Oui. Le tracteur pèse environ 11,000 livres. Il est du type chenille.

M. McLean:

D. Il a une puissance motrice de 40 chevaux-vapeur à la barre de traction?—R. Oui. Voyons un peu... On lui attribue une puissance de 35, ce qui veut

dire qu'il a une puissance de 40. Je ne me rappelle pas les résultats des expériences du Nebraska, mais c'est à peu près ce chiffre. La société Caterpillar a adopté cette méthode de classement. Tous les autres tracteurs sont désignés ainsi: 15, 27, ce qui indique une puissance de 27 chevaux-vapeur dans la marche à la volée. Si ma mémoire ne me fait défaut, le Diesel dit Caterpillar a une puissance d'à peu près 38 à la barre de traction.

D. A la barre de traction?—R. Et un peu plus avec la courroie. C'est un tracteur très lourd. A l'heure actuelle, le RD-6 se vend à Winnipeg \$3,719, soit un abaissement d'environ \$1,000 sur le prix de l'an dernier.

M. Graham:

D. Comment explique-t-on cet abaissement?—R. Un employé de la société Caterpillar m'a dit que l'abaissement venait entièrement du dégrèvement des droits de douane. Le prix de revient est le même, mais les prix se fondent sur ceux des articles importés.

Le président:

D. Existe-t-il de ces tracteurs Diesel en des modèles plus petits que celui de 40 chevaux?—R. Le RD-4 est le plus petit. Bien que je ne connaisse pas encore le résultat des expériences du Nebraska, je suis sûr que sa puissance n'est pas loin des 40 chevaux. J'en ai essayé deux, au sud de Rosetown, il y a deux semaines, et ils donnaient tout près de 40 chevaux-vapeur: ils tiraient deux semoirs à disques à sens unique pesant environ 3,500 livres, à environ 4 milles à l'heure. C'est donc un tracteur assez lourd. Tous sont à peu près de la même catégorie.

D. Quel type de machine est-ce?—R. Le type chenille. La McCormick-Deering fabrique deux types de machines: l'une, de la série T, est du type chenille, et son prix, que je sache, est le même que l'an dernier, soit \$3,928 à Régina et \$3,958 à Saskatoon. Il y a aussi le Diesel du type à roues fabriqué par l'International Harvester Company, mis sur le marché l'an dernier, au prix de \$2,515 à Saskatoon: c'est du moins le prix qu'on en demandait à l'exposition, je me rappelle parfaitement. Aujourd'hui, on le vend le même prix à Saskatoon et \$2,496 à Régina. J'ai demandé le prix du WD-40 à Wolf-Point pour me rendre compte si le tracteur Diesel se vend moins cher aux Etats-Unis qu'au Canada: j'ai appris qu'à Wolf-Point, il se vend \$2,356.57 et, à Régina, \$2,496. En réalité, il faudrait établir la comparaison entre Wolf-Point et Saskatoon, c'est-à-dire mettre \$2,356 en regard de \$2,515. Mais je n'ai aucun indice précis que l'International Harvester Company ait réduit le prix de son tracteur Diesel.

D. Je désire vous poser une autre question, professeur. M. Hopkins, de la ferme expérimentale, nous a présenté certaines données sur la réalisation dans le domaine pratique des projets d'uniformisation des types d'instruments aratoires ou bien de leurs pièces. Avez-vous étudié cette question?—R. Monsieur le président, je fais partie de la Société américaine des ingénieurs agronomes. Or, cette société possède au moins depuis 20 ans un comité qui s'occupe de l'étude de cette question. Ce comité se compose d'agronomes indépendants et d'agronomes au service des fabricants d'instruments aratoires. C'est grâce à l'activité de ce groupement qu'a été réalisée l'uniformisation des organes de démarrage. Et on a réalisé cette uniformisation parce que les cultivateurs emploient souvent des machines de diverses marques. Par exemple, je puis posséder un tracteur John Deere ou Caterpillar pour actionner une lieuse McCormick-Deering. C'est un désastre quand, au moment de brancher le démarrage, on s'aperçoit que les joints ne correspondent pas. On a donc eu recours à l'uniformisation pour que puissent s'utiliser ensemble des tracteurs et des machines de divers fabricants. On a aussi uniformisé la hauteur de la barre de traction. Les tracteurs étaient autrefois bien différents, et il en est encore ainsi dans une certaine mesure. Autrefois, en particulier, il y avait de grandes différences dans la hauteur de la barre de traction.

[Professeur E. A. Hardy.]

Par exemple, la barre de traction d'un semoir à disques à sens unique pouvait se trouver bien trop haute pour un tracteur Allis-Chalmers. C'est pourquoi, les fabricants se sont entendus sur ce point.

Cette uniformisation est essentielle, monsieur le président, car on se trouve dans une situation impossible s'il faut, soit employer des machines d'une unique marque parce qu'on possède un certain tracteur, soit refaire chaque instrument pour l'adapter à son tracteur. Quant à l'uniformisation des pièces, les fabricants de tracteurs, il va sans dire, ont adopté sans aucune modification les types de boulons et d'érous employés dans la fabrication des automobiles.

D. Et pour les petits instruments aratoires?—R. L'uniformisation ne va pas loin dans ce domaine. En réalité, on s'oppose à l'uniformisation, ou du moins on la critique fort, sous prétexte qu'elle entrave l'imagination des dessinateurs dans une certaine mesure et qu'elle nuit par conséquent au progrès. L'uniformisation poussée jusqu'à ses conséquences ultimes ferait que tous les fabricants canadiens mettraient en commun tous les brevets relatifs à la lieuse et ne fabriqueraient plus qu'un seul type de lieuse. Cela ne s'est pas fait.

D. Y a-t-il certaines parties des instruments aratoires qu'on pourrait uniformiser sans aboutir à cette rigidité dont vous parlez?—R. Oui, je le pense. Par exemple, dans le dessin des charrues ou des disques. Un grand nombre de fabricants de charrues à disques ne fabriquent que la charrue: ils achètent les disques d'un autre fabricant, car à peu près toutes les charrues emploient le même disque. Il en est ainsi dans la fabrication des herses. Mais, certains fabricants se font faire des disques d'un modèle particulier, c'est-à-dire plus bombé. Mais on pourrait aussi uniformiser ces disques. Je ne puis dire toutefois si les fabricants de disques pourraient fournir cet article à meilleur compte au cas où leurs clients acceptaient un disque de type uniforme. Mais il n'y a aucun doute qu'un fabricant qui pourrait fabriquer plusieurs millions de disques d'un même modèle vendrait ces disques moins cher que s'il est obligé de fabriquer des disques d'un modèle particulier pour chaque client.

D. Il en serait de même peut-être d'autres pièces des instruments aratoires?—R. Oui. Cependant, monsieur le président, je suis convaincu que les fabricants d'instruments aratoires ont étudié l'uniformisation et l'ont adoptée dans la même mesure que les fabricants d'automobiles. Mais elle peut avoir des inconvénients au point de vue de la concurrence, dans le cas des socs de charrue, par exemple. Une charrue est toujours une charrue. Or, aux Etats-Unis la Sears Roebuck & Co. et d'autres maisons vendent un soc qui s'adapte aux charrues de toutes marques, et à un prix inférieur aux socs ordinaires. Les dessinateurs ou les fabricants hésitent donc à adopter un type d'instrument tout à fait uniforme, non pas tant qu'ils y voient une mauvaise méthode commerciale, mais parce qu'ils perdent entièrement ce commerce du fait qu'une autre maison peut mettre sur le marché une pièce qui s'adaptera à ces instruments.

M. McLEAN: Les marchands de spécialités?

Le TÉMOIN: Oui. Les fabricants pensent avec raison qu'ils doivent protéger leur commerce de cette façon. Ils combattent la concurrence en fabricant leurs propres socs qu'ils vendent en concurrence avec les autres. A mon sens, par conséquent, cet article ne changerait pas grand'chose à la situation.

M. Needham:

D. Parmi les petits articles, les éléments de lieuse causaient beaucoup de mécontentement autrefois?—R. Oui.

D. J'ai connu le temps où l'International Harvester avait cinq sortes différentes d'éléments. Parfois, on importait de Chicago un chargement de wagon de lieuses venant de l'est du Canada et ces machines employaient diverses sortes d'éléments. C'était fort désavantageux.—R. Oui.

D. Il en résulte de grands ennuis pour les cultivateurs. Il leur faut parfois retourner à la ville à plus d'une reprise pour trouver la pièce qui convient à leur

machine.—R. Oui. Mais certaines de ces pièces sont maintenant de types plus uniformes. C'est le cas des plaques et des lames de tondeuses à gazon. Tout jeune homme, il y a 25 ans, j'étais témoin des difficultés qui se présentaient. Il ne faut pas méconnaître l'importance de l'uniformisation. Elle est certainement utile et chaque fois qu'on y a recours, les prix baissent.

M. Senn:

D. L'uniformisation sera-t-elle possible tant que les dessins changeront chaque année?—R. Pas entièrement. Mais je suis persuadé qu'il est certaines pièces qu'on ne devrait pas modifier pour le simple plaisir de changer un modèle.

Le président:

D. Le couteau de la lieuse, et celui de la tondeuse, est à peu près le même sur toutes les marques de ces machines?—R. Oui. Sans aucun doute, une modification de fond dans les dessins comporterait l'étude en détail de chaque partie de la machine. C'est ce à quoi je pensais ce matin. Un grand nombre de nos tracteurs ont des revêtements ou des pistons de rechange. Eh bien, il faut se demander si tous les fabricants ne feraient pas bien d'adopter un type de cylindre uniforme de $6\frac{1}{2}$ pouces de diamètre, ayant le même revêtement intérieur et les mêmes pistons, le même tourillon de manivelle et la même bague. Je doute qu'ils y arrivent jamais.

M. Senn:

D. Dans ce cas, vous ne pourriez avoir une uniformisation absolument parfaite quant aux vieilles machines, car certains modèles sont tombés en désuétude à d'autres égards?—R. Cette observation est fort juste et précieuse. Par exemple, j'ai rencontré, au sud de Regina, un homme qui possède un tracteur Wallace acheté en 1921. Les cylindres, revêtements et pistons fabriqués aujourd'hui s'adaptent toujours à cette machine, ce qui est fort avantageux pour cet homme. Par conséquent, le fabricant a gardé, pendant 12 ou 14 ans, les mêmes dessins pour les revêtements intérieurs de cylindres et les pistons, même après avoir modifié le tracteur et l'avoir amélioré dans la proportion de 100 p. 100 peut-être. Ainsi, les mêmes cylindres ou pistons peuvent se trouver et s'adapter à la vieille machine. Les grandes maisons agissent de la sorte. On se propose donc de maintenir le même type de dessin dans une même maison plutôt que de faire adopter le même dessin par tous les fabricants pour que les mêmes pièces servent sur toutes les marques.

D. N'est-il pas possible que l'alésage d'un piston en facilite l'ajustage?—R. Oui. Mais on a augmenté la vitesse plutôt que l'alésage. Les soupapes sont plus grandes. Le modèle a été presque entièrement changé, mais on a gardé les mêmes revêtements, les mêmes cylindres et les mêmes pistons.

D. Alors, l'amélioration n'est pas absolue?—R. Non.

D. Du moins, quant à l'uniformisation?—R. Non. Je me borne à chercher où elle s'est produite.

M. Graham:

D. Evidemment, vous avez beaucoup voyagé pour étudier le problème relatif à la fabrication des instruments aratoires dont le Comité est saisi. Pouvez-vous offrir des avis au Comité sur la façon dont les cultivateurs pourraient se procurer leurs instruments à meilleur compte?—R. Monsieur le président, il est bien délicat de présenter des avis. Les cultivateurs et les marchands à qui j'ai parlé de la chose m'en ont offert de nombreux. L'étude des méthodes de distribution et de vente fait ressortir que c'est la perception qui entraîne le plus de frais. Plusieurs ont émis l'avis que l'adoption d'une méthode uniforme de vente au comptant, éliminant cet élément de concurrence qui porte les fabri-

[Professeur E. A. Hardy.]

cants à offrir diverses méthodes de crédit et en vertu de laquelle le cultivateur aura immédiatement un droit de propriété plus considérable dans la machine puisqu'il versera une somme plus importante dès l'achat, diminuerait les pertes et aussi les frais de la perception. Dans mes conversations avec les dirigeants des fabriques d'instruments aratoires, j'ai cru remarquer une tendance à la rivalité entre les diverses maisons, en Saskatchewan, en vue de l'établissement de grands services de distribution dans toute la province. Par exemple, une maison a six grandes divisions de distribution, toutes fort dispendieuses; une autre, cinq et une troisième, quatre. Elles semblent toutes vouloir rivaliser entre elles à cet égard. Bien que je n'aie pas de données précises sur ce sujet, —je tiens à bien le noter,—je me demande s'il est bien nécessaire d'engager des frais généraux si élevés pour la distribution des instruments aratoires.

D. Dans votre mémoire, vous exprimez l'avis que les instruments aratoires en viennent à ressembler à l'automobile, en ce qu'ils n'ont plus tant besoin des soins de spécialistes. Est-ce bien votre avis?—R. La question est sujette à discussion. L'habileté mécanique des hommes variera toujours. Mais, de toute évidence, on a moins besoin qu'il y a dix ans d'un service considérable de spécialistes itinérants. Les fabricants s'en rendent compte, je le sais. Dans mon mémoire, j'indique que les fabricants tendent plutôt à former des techniciens au sein même de leurs agences.

D. Vous voulez parler des marchands d'instruments?—R. Oui. Le marchand est maintenant un technicien. C'est pourquoi il s'occupe de la réparation des instruments dans toute une région. Il en résultera un abaissement des frais généraux qu'on faisait payer au cultivateur par la majoration du prix de la machine. Il fallait qu'il en fût ainsi pour maintenir un grand service de techniciens itinérants dans une province.

Le président:

D. Le cultivateur, quand il fait exécuter quelque travail à sa machine, n'acquitte-t-il pas les frais du service des spécialistes itinérants dont vous parlez ce matin et dont vous nous entretenez encore?—R. Non. Mettons que je possède une moissonneuse-combinée et que je me plaigne de son fonctionnement. Comme le marchand veut me plaire, puisque je suis un client, il m'enverra immédiatement un technicien, même si je demeure à 300 milles de l'endroit où se trouve ce technicien. Celui-ci mettra ma machine en ordre de marche, puis s'en ira, en me laissant peut-être l'impression flatteuse que j'ai obtenu quelque chose pour rien. Il va sans dire, ce n'est pas exact.

D. Il peut en être ainsi seulement durant la première année qui suit l'achat?—R. En général, oui.

D. L'expérience m'a appris que le marchand, s'il envoie un spécialiste pour réparer une machine, expédie plus tard la facture des frais.—R. Passé la période en question, oui. Et cependant, ce service est utile. Supposons que je brise la bielle d'un tracteur, et que je n'aie aucun talent de mécanicien ou que je ne possède pas les outils voulus: il me suffira de téléphoner au siège de l'*International Harvester* qui m'enverra un technicien dont je paierai le salaire pour le temps où je l'emploierai. De toutes façons, c'est cette maison qui embauche cet homme et le rémunère. Il n'est pas sûr qu'elle tire de ses services des recettes suffisantes pour acquitter cette rémunération. De fait, les directeurs de plusieurs maisons m'ont démontré que le technicien, qui leur coûte \$1,200 par année, ne leur rapporte que \$900. La différence rentre dans les frais généraux, car on tient à garder un tel spécialiste.

M. McLean:

D. Vous dites que le cultivateur paie le salaire de cet homme pour le temps où il l'emploie?—R. Oui. Si le cultivateur a acheté son tracteur depuis plusieurs années. Il n'y a là rien que de très légitime.

D. N'avez-vous pas dit, ce matin, qu'on tend à donner moins d'importance à ce service de techniciens, d'autant plus que les cultivateurs deviennent plus habiles en mécanique?—R. Exact.

D. Cette habileté se répand de plus en plus?—R. Oui. Les jeunes gens ont du goût pour la mécanique. On peut dire qu'aujourd'hui, un jeune cultivateur est un bon machiniste, et est par conséquent en mesure de prendre soin des machines de plus en plus compliquées.

Le président:

D. On a souvent discuté la question de l'échange des vieux instruments pour des neufs. Avez-vous étudié ce sujet et pouvez-vous nous en parler?—R. Oui; j'en ai causé avec un certain nombre de marchands. Permettez-moi de prendre un exemple pour mieux m'expliquer. Un représentant de l'*International Harvester* à Minton en Saskatchewan avait vendu au comptant un semoir de 28 tubes. La maison lui laissait une marge de \$45 mettons pour la livraison de l'instrument en ordre de marche. Le transport de Weyburn à Minton coûtait entre \$18 et \$19 et l'agent recevait \$6 pour monter la machine. Il la vendit au comptant, reprenant un vieux semoir pour la somme de \$79. Il revendit ce vieux semoir pour \$75. Il reçut \$25 en espèces pour cette dernière vente et accepta des billets au montant de \$50. Il paya le semoir neuf au comptant à l'*International Harvester*, à laquelle il avança \$38: les billets qu'il détenait lui permettaient d'espérer que, s'il se les faisait payer, il toucherait la commission de \$12.50 qui lui revenait du fait de l'échange. Un grand nombre de vendeurs se trouvent dans des situations bien plus compliquées. Ils donnent beaucoup pour les vieux instruments, mais ils ne peuvent les vendre au comptant et il ne leur reste que des billets.

M. McLEAN: Billets qui restent en souffrance.

Le PRÉSIDENT: L'échange n'intéresse que l'agent.

Le TÉMOIN: Oui.

M. Graham:

D. Sauf pour les tracteurs, je crois?—R. Le fabricant reprend les tracteurs qu'il remet en état. Son représentant en fixe la valeur, de sorte qu'il en offre sans doute moins.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité désirent-ils poser d'autres questions au professeur Hardy?

M. Perley:

D. Je désire me renseigner au sujet du grand rendement que donne le nouveau carburateur. Avez-vous entendu parler de ce nouveau carburateur Pogue?—R. Oui.

D. Avez-vous étudié la question?—R. Je n'ai pu en faire une étude approfondie. Nous sommes d'avis que le moteur diesel adapté à une voiture Auburn, l'an dernier, et promené par tout le pays par Cummins. C'est-à-dire le diesel Cummins, a augmenté le rendement de l'Auburn de 100 p. 100. Le chauffeur a parcouru la distance qui sépare New-York de Los-Angeles, soit environ 3,700 milles, à raison de 41 milles au gallon impérial. (J'ai transformé les chiffres en ceux de la mesure impériale). Une voiture Auburn en bon état peut faire 20 milles au gallon avec un moteur à essence; il y a donc relèvement de 20 milles. Le diesel peut obtenir ce résultat parce que la déperdition de chaleur par l'échappement est réduite d'un tiers. L'échappement fait perdre 40 p. 100 de la chaleur produite par le combustible. La température des gaz d'échappement, d'après nos expériences de laboratoire, est de 1,050 à 1,100 degrés Fahrenheit. Celle de l'échappement dans le moteur diesel McCormick-Deering, d'après une

[Professeur E. A. Hardy.]

expérience à laquelle nous avons procédé il y a un mois et demi dans notre laboratoire, est de 650 degrés Fahrenheit donc bien moins élevée, ce qui produit une économie appréciable. En outre, la combustion est plus complète parce que le combustible passe par une atmosphère fortement chauffée où il y a excédent d'oxygène, d'où réculte une nouvelle économie d'énergie calorique ou de combustible, ce qui augmente aussi le rendement. Tout cela est bien précis; il n'y a ni imagination, ni mystère là-dedans. Dans l'*Automotive Engineers Journal* de février, l'un de nos meilleurs ingénieurs, — dont j'ai oublié le nom, car je parle sans le secours de notes,—exposait que la question de l'économie du combustible n'a rien de mystérieux; on connaît chaque détail relatif à la combustion. Nous savons où se produisent les pertes; nous savons que, normalement, on peut rendre le moteur de l'automobile capable de parcourir de longues distances avec une quantité donnée de combustible. De fait, par le moyen de la haute compression et de l'emploi des combustibles anti-détonants, on a augmenté le rendement de 10 à 12 p. 100 au cours des trois ou quatre dernières années. Par conséquent, du point de vue théorique, du point de vue de la thermodynamique, au point de vue du technicien, nous ne pouvons du tout concevoir qu'on finisse par faire 100 ou 200 milles au gallon. Je m'intéresse aux expériences tendant à transformer la vapeur atmosphérique du combustible en un gaz sec qu'il serait ensuite possible de brûler, et je ne doute pas qu'il en résulterait une économie appréciable; mais, monsieur le président, tant qu'on ne me fera pas connaître une expérience surveillée et contrôlée par une société d'automobilistes de réputation reconnue ou par une bonne société de techniciens, expérience qui ne serait pas nécessairement une analyse, je ne croirai pas que les chiffres cités sont dignes de foi.

D. Vous parliez ce matin de la péréquation des prix et de certaines compagnies qui mettent en commun leurs transports par voie ferrée. Est-ce juste? N'est-ce pas injuste envers certaines régions?—R. J'en ai parlé à propos des réparations. Il n'y aurait pas de réparations... Je présume, dirais-je, que les instruments...

D. Excusez-moi de vous interrompre. Dans le sud de la Saskatchewan, il existe de grandes fermes; au nord il y a des fermes plus petites; par conséquent, les instruments aratoires durent plus longtemps dans le nord que dans le sud de la province. Serait-il juste pour le cultivateur du sud, de mettre en commun les transports?—R. Si les fabricants augmentent leurs prix. Mettons qu'on puisse acheter une lieuse dans l'Assiniboine au même prix qu'à Lloydminster; bien qu'il se fasse plus d'affaires au premier endroit que dans le second, ce dont je ne suis pas sûr. Si les fabricants prenaient à leur charge les frais de transport afin de vendre à meilleur compte les quelques machines expédiées à Loydminster, il y aurait injustice en effet.

M. McLean:

D. D'un autre côté, si certaines gens du nord ne pouvaient payer leurs instruments aratoires bien que d'autres le pussent, certaines circonstances étant données, le fabricant transporterait son entrepôt dans cette région d'où il distribuerait ses machines, de sorte que le cultivateur du sud paierait le supplément de frais de transport?—R. Oui.

M. PERLEY: C'est un jeu de hasard.

M. Senn:

D. Avez-vous étudié les avantages relatifs de la traction animale et de la traction automobile pour les instruments aratoires?—R. Oui, nous avons étudié cette question. En Saskatchewan, on compte le plus grand nombre de machines à traction mécanique dans les régions où ces machines donnent les meilleurs résultats. Dans les régions où ce genre de traction n'est guère pratique ou ne

donne pas le meilleur résultat, on ne le trouve que chez les gens qui s'en servent par plaisir en quelque sorte ou qui n'ont pas trop à se préoccuper du rendement. Prenons les plaines: Regina, Weyburn, Rosetown, Elrose, Kindersley, Melfort et Tisdale, régions plates, parfaitement adaptées à l'emploi de la traction mécanique. . .

D. Il y a là de grandes fermes?—R. Oui. On y emploie beaucoup le tracteur. En général, cependant, on y trouve toujours un bon attelage. Dans les régions de terres onduleuses où les champs ont beaucoup d'irrégularité, le tracteur sert au battage, à la marche à la volée et pour les circonstances exceptionnelles, pour les jachères ou les labours d'été. Les attelages sont équilibrés de telle sorte qu'on puisse s'en servir pendant toute la saison. Sauf exceptions, c'est ce qui se produit en Saskatchewan.

D. Vous ne répondez pas à ma question. Même sur les grandes fermes où le tracteur donne de meilleurs résultats, avez-vous étudié la question de savoir si les véhicules ou les instruments aratoires à traction animale coûtent moins cher en frais d'exploitation?—R. Du point de vue de l'exploitation de la ferme?

D. Oui. Du point de vue du coût réel de l'exploitation.—R. Non, nous n'avons pas étudié cette question. Le service relatif à l'exploitation de la ferme pourrait sans doute vous renseigner. M. Rutherford est peut-être en mesure de vous communiquer des données précises à ce sujet. Il est au courant des études de M. Allen sur l'exploitation de la ferme, mais nous n'avons rien fait de la sorte. Aux Etats-Unis, on a parfois établi des fermes où l'exploitation se faisait avec divers genres de traction et l'on a pris note des résultats. Mais nous n'avons jamais eu les fonds ni le personnel pour nous livrer à ces expériences.

D. Vous pensez que nous pouvons obtenir ces renseignements d'une autre personne?—R. Les résultats des études poursuivies par M. Allen pourraient vous être utiles, s'il les a présentés de ce point de vue. Par exemple, au cours de ses études poursuivies dans la même région, M. Allen a obtenu des chiffres et des renseignements d'ordre pratique de cultivateurs qui se servent de tracteurs et d'autres qui emploient des chevaux. Peut-on établir la comparaison entre ces données, les circonstances dans lesquelles se trouvaient les deux groupes de cultivateurs étaient-elles les mêmes, je ne saurais dire. On m'a remis un bulletin relatif à ce sujet. J'y trouve une étude sur les recettes nettes probables des principaux types de sol en Saskatchewan. "Pour les fermes d'une demi-section ou d'une section entière, la statistique relative à l'exploitation est établie en prenant pour acquis que les chevaux fournissent la puissance de traction dans le champ. Ayant préparé des exposés relatifs à des fermes d'une section entière où l'on se sert de la traction mécanique, nous avons constaté que, vu les prix du blé et de l'essence acceptés comme base de calcul, la traction mécanique sur de telles fermes donne des résultats inférieurs à la traction animale. Pour les fermes de deux sections, quand les circonstances s'y prêtent, la traction mécanique est en général préférable. Par conséquent, la statistique relative à ces dernières est établie en prenant pour acquis que les tracteurs fournissent la puissance de traction dans le champ".

Il s'agit du bulletin n° 64, de la série dite *Agricultural Extension*. Il renferme des études sur les probabilités de recettes nettes de la ferme pour les principaux types de sol en Saskatchewan. On trouvera la citation à la page 5.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poser d'autres questions au professeur Hardy?

M. McLean:

D. Avez-vous dit que l'*International Harvester Company* expédie ses produits d'Hamilton vers l'Ouest par la voie de Minneapolis?—R. Je l'ai dit à propos des envois dans le Dakota-Nord. Les instruments aratoires fabriqués à Hamilton n'étaient pas expédiés directement à ces agences à partir d'Hamilton, mais d'Hamilton par la voie de Minneapolis.

[Professeur E. A. Hardy.]

D. A destination de la Saskatchewan méridionale?—R. Non, du Montana et du Dakota-Nord.

D. Les machines fabriquées à Hamilton étaient expédiées aux Etats-Unis par la voie de Minneapolis?—R. Oui. Par exemple, sauf erreur, la bineuse de grande culture et le grand semoir étaient fabriqués à Hamilton, puis étaient expédiés de ce dernier endroit au Montana et au Dakota-Nord par voie de Minneapolis. Il ne se faisait pas d'envois en Saskatchewan par cette dernière voie.

D. Vous avez dit que la *Minneapolis Marine Company* ne vend maintenant que pour du comptant et ne fait les réparations qu'aux mêmes conditions. Cela se fait depuis an, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Avez-vous noté une modification considérable dans les prix, vers cette époque?—R. Je me suis enquis des prix. On m'a répondu que la maison n'a pas de prix courant bien arrêté, qu'elle écoule un approvisionnement en excédent à des prix d'occasion. Par exemple, au cours de l'hiver, plusieurs cultivateurs m'ont écrit au sujet des tracteurs Twin City qu'on pouvait obtenir à des prix avantageux mais qu'il fallait payer au comptant. Mes conversations avec les directeurs des succursales de Saskatoon et de Regina m'ont appris que la maison n'a pas publié un prix courant modifié, mais qu'elle écoule un excédent d'approvisionnement à un prix fait et au comptant.

D. Les rabais sont de l'ordre du quart ou du tiers?—R. Oui.

D. De 25 à 33 p. 100 pour les articles en entrepôt?—R. En général, oui. Un directeur de succursale m'a dit que la maison n'a pas fait d'expéditions massives; elle maintient tout juste ses approvisionnements de pièces de rechange, qu'elle écoule à ces prix.

M. Senn:

D. Revenons à la question des expéditions d'Hamilton par voie de Minneapolis. Agit-on toujours ainsi, ou seulement à cause des circonstances particulières?—R. Monsieur le président, je ne saurais dire, parce que les gens à qui j'en ai causé ne le savaient pas eux-mêmes. Tout ce qu'ils pouvaient m'apprendre c'est que leurs factures mentionnaient des expéditions d'Hamilton par voie de Minneapolis. Nous leur posons des questions parce que nous cherchions, par exemple, à déterminer pourquoi les semoirs et les bineuses de grande culture se vendaient plus cher aux Etats-Unis près de la frontière canadienne. On convint que la raison devait s'en trouver dans le supplément des frais de transport d'Hamilton à Minneapolis, puis de là à l'endroit de destination finale. Nous avons en effet constaté que semoirs et bineuses se vendaient plus cher, en général, aux Etats-Unis qu'au Canada.

D. Mais, de fait, les mercuriales indiquent que cette majoration n'a jamais duré longtemps?—R. Je n'en sais rien. Nous n'avons obtenu aucune statistique pour les années antérieures à 1936.

M. Needham:

D. Cela ne se produit-il pas depuis que la maison en question a lancé ses grands semoirs et ses grandes bineuses, qu'elle ne fabrique pas aux Etats-Unis?—R. Oui. Cependant, il en est de même des instruments de la John Deere, ce qui est plutôt curieux. Nous n'avons pas trouvé de solution qui pût nous convaincre.

M. McLean:

D. La société John Deere fabriquait ses grands instruments aratoires aux Etats-Unis?—R. Oui. Elle les expédiait au Montana et en Saskatchewan, mais les vendait moins cher en ce dernier endroit qu'au Montana ou dans le Dakota.

Le PRÉSIDENT: Le Comité vous est fort reconnaissant, monsieur le professeur, des données que vous avez recueillies. Vous vous êtes bien occupé de la question

et je suis sûr que je me fais l'interprète de mes collègues en exprimant toute notre gratitude à vous-même et à votre service.

Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, l'honorable M. Taggart, ministre de l'Agriculture en Saskatchewan, est parmi nous. Il est venu à Ottawa en voyage d'affaires et il a demandé la permission de comparaître devant nous. Si vous le voulez bien, nous allons appeler M. Taggart dès maintenant.

L'hon. JAMES G. TAGGART est appelé.

Le président:

D. Je crois devoir apprendre au Comité, monsieur Taggart, que vous avez déjà été attaché à la ferme expérimentale de Swift-Current?—R. Oui.

D. Combien de temps y avez-vous été?—R. Quatorze ans.

D. Et vous y avez fait beaucoup de recherches au sujet des instruments aratoires?—R. Oui.

D. En vous plaçant aussi bien au point de vue du cultivateur que du fabricant d'instruments?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Par conséquent, messieurs, M. Taggart a toutes les connaissances voulues pour nous aider à réunir les données que nous désirons. Veuillez prendre la parole, monsieur Taggart.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, je pense que le professeur Hardy a fort bien exposé l'état de choses existant en Saskatchewan. Je ne devrais peut-être pas vous forcer à entendre d'autres observations sur ce sujet, si je ne considérais que votre président a eu la bienveillance de me donner la parole. J'ai accompagné le professeur Hardy dans certains des voyages qu'il a faits pour procéder aux études dont il vous a parlé. Je suis convaincu qu'il a exposé complètement et exactement ce qu'il a vu. Je vous assure que le gouvernement de la Saskatchewan a été enchanté de pouvoir vous être utile en mettant à la disposition du Comité les services du professeur Hardy et en l'aidant à poursuivre son enquête dans la campagne ou auprès des détaillants d'instruments aratoires.

Cependant, il est un aspect de l'état de choses existant en Saskatchewan que le professeur Hardy n'a pas voulu traiter à fond et c'est ce qu'on pourrait appeler l'état économique du cultivateur. Si on me le permet, je vais consacrer quelques minutes à cet aspect de la question, pour vous indiquer ce qui me paraît évident, c'est-à-dire le besoin urgent qu'a le cultivateur de voir baisser le prix des instruments aratoires ainsi que, par voie de conséquence, des autres articles qu'il lui faut acheter. Tout d'abord, notons que, d'après le recensement de 1931, il y a 136,400 agriculteurs en Saskatchewan. Ces agriculteurs emploient régulièrement 12,000 personnes. Les familles des employés de ferme (il faudrait plutôt dire: les travailleurs, car bien souvent ils ne touchent aucune rémunération) comptent en outre 40,000 membres. D'un autre côté, au delà de 100,000 ouvriers saisonniers travaillent sur la terre en moyenne huit semaines par année. Ces chiffres vous donnent une idée du nombre de personnes qui subissent immédiatement le contrecoup de l'état économique de l'agriculture en Saskatchewan. Il y a de plus, nous ne l'ignorons pas, un grand nombre de gens qui en subissent l'influence indirecte dans une mesure aussi grande que les cultivateurs.

Le deuxième aspect de la question auquel je veux m'arrêter est celui-ci: quel que soit le genre de culture que nous adoptons, à l'exception possible du grand élevage, nous devons ensemercer la terre, faire pousser et récolter des moissons. C'est dire que, si nous élevons des porcs ou nous livrons à l'industrie laitière, nous devons nourrir nos animaux, à certaines époques de l'année en tout cas; pour les nourrir, nous devons cultiver le sol et en tirer du fourrage.

[L'hon. J. G. Taggart.]

L'abandon d'un genre de culture ne peut donc nous libérer de la nécessité d'acheter des instruments aratoires. Si nous varions beaucoup les genres de culture, nous risquons sans doute d'augmenter le coût des instruments, puisque la variété des cultures entraînera la variété de l'outillage. La superficie des terres en culture dans la Saskatchewan est d'environ 30 millions d'acres. La culture de ce sol, la récolte des produits qui y poussent (ce qui arrive parfois) comportent l'usage d'un grand nombre d'instruments aratoires. Nous devons convenir, de fait, que l'agriculture est impossible en Saskatchewan sans un outillage suffisant. Personne ne saurait vivre de la culture du sol en Saskatchewan qui n'a pas à sa disposition une quantité convenable d'outils, en assez bon état et acquis à un prix raisonnable.

On peut différer d'opinion sur l'importance relative de l'outillage dans l'ensemble des biens d'exploitation que possède le cultivateur; on vous a sans doute présenté divers exposés estimatifs à cet égard. Nous avons examiné cette question en nous plaçant à divers points de vue. En fin de compte, je suis en mesure de vous citer deux chiffres qui peuvent être utiles au Comité. Je ne me porte pas garant de leur exactitude absolue, mais ils représentent la meilleure statistique que nous puissions posséder à l'heure actuelle. Le premier indique que, compte tenu d'une longue période d'années, le cultivateur doit consacrer de 13 à 14 p. 100 de la valeur réelle (ou d'inventaire) de son outillage, chaque année, aux réparations et aux achats de remplacement. C'est ce qu'il fait en réalité, quand il a l'argent voulu. Si vous pouvez déterminer avec exactitude la valeur réelle de l'outillage, vous êtes en mesure, en prenant 13 ou 14 p. 100 de ces chiffres, de déterminer les frais annuels d'entretien.

Nous avons examiné la question d'un autre point de vue, c'est-à-dire que nous avons cherché à déterminer quelle proportion du revenu brut du cultivateur sert à l'achat ou à la réparation des instruments aratoires. M. Allen, dont le professeur Hardy vient de rappeler les expériences, exprime l'avis, avis qu'il tient des agriculteurs même, que le cultivateur doit consacrer 10 p. 100 ou davantage de son revenu brut en espèces chaque année à l'achat ou à la réparation des instruments, je devrais dire plutôt: de l'outillage de sa ferme. J'ai lu dans les journaux ou ailleurs cette opinion, exprimée par diverses personnes, que les cultivateurs de l'Ouest ne consacrent que 3 p. 100 de leur revenu à l'achat de nouveaux instruments ou de machines de remplacement. Tous les relevés exacts, tous les calculs précis que nous connaissions tendent à démontrer que ce chiffre ne correspond aucunement à la réalité. Je ne veux pas vous ennuyer par l'exposé en détail de la méthode adoptée pour arriver à déterminer ces chiffres. Si un membre du Comité s'y intéresse particulièrement, il n'aura qu'à étudier les documents déposés par le professeur Hardy: il y trouvera la base adoptée pour les calculs en question.

Il faut considérer un autre aspect de la question, c'est-à-dire ce qui est arrivé au cultivateur et à son outillage pendant la période de dépression et de récoltes déficitaires. Autant que nous puissions connaître les faits réels, il semble que, dans les périodes de bonnes récoltes et de prix élevés, les cultivateurs ont tendance à consacrer à leur outillage une somme supérieure à la normale. Dans les périodes de récoltes déficitaires et de prix avilis, ils dépensent moins que la normale. Depuis 1930, les cultivateurs de la Saskatchewan ont dépensé de ce chef chaque année moins de 6 p. 100 de la valeur réelle de leur outillage, alors que certaines études tendent à démontrer qu'il y faudrait consacrer 13 p. 100 pour maintenir l'outillage en bon état. On en peut conclure que, depuis le début de la crise, la qualité, la valeur et l'état de l'outillage se sont détériorés. A l'heure actuelle, l'outillage doit être dans un piètre état, ce que confirment certaines observations.

M. Perley:

D. Comment faites-vous pour déterminer la valeur réelle, ou d'inventaire?—

R. Nous prenons la déclaration de chaque cultivateur sur la valeur réelle de son outillage à une époque donnée.

D. Vous acceptez le chiffre qu'il adopte lui-même quant à la valeur de son outillage?—R. Oui. Les études de M. Allen portaient sur les déclarations de 2,500 cultivateurs environ.

D. Comment déterminez-vous cette valeur d'inventaire?—R. Nous prenons la déclaration de chaque cultivateur sur la valeur réelle de son outillage à une époque donnée.

D. Vous acceptez le chiffre qu'il adopte lui-même quant à la valeur de son outillage?—R. Oui. Je veux dire que les études de M. Allen portaient sur les déclarations de 2,500 cultivateurs environ. On a obtenu ces déclarations, non pas au moyen de questionnaires écrits, mais dans des visites chez les cultivateurs.

D. Les chiffres doivent varier de beaucoup d'une année à l'autre?—R. Oui. Les chiffres varient suivant les années, et aussi suivant les circonstances existant dans chaque région. Mais nous nous efforçons d'adopter un chiffre applicable à toute la province, bien que, naturellement, il ne puisse convenir dans certains coins.

M. Senn:

D. Vous ne pourriez dire quelle partie de ces 13 ou 14 p. 100 sert aux réparations et quelle partie, à l'achat de nouveaux instruments?—R. Si je me rappelle bien les chiffres (j'espère vous présenter la statistique exacte), le relevé indique que le total des dépenses annuelles, total représenté par ces 13 p. 100, se répartit ainsi: \$219 pour l'achat d'instruments et \$60 pour les réparations, ce qui donne en tout \$279, soit en chiffres ronds 13 p. 100 de la valeur réelle et déclarée de tout l'outillage; soit aussi environ 10.3 p. 100 du revenu déclaré du cultivateur durant la même période.

L'hon. M. Gardiner:

D. La proportion serait celle-ci: un peu plus de trois pour les achats et un pour les réparations?—R. Oui, à peu près. Tout ce que j'ai dit tend à démontrer qu'à l'heure actuelle le cultivateur doit être au bout de ses ressources, en matière d'outillage. Par conséquent, au cours de la prochaine année ou de la suivante, quels que soient les prix, il devrait consacrer des sommes importantes à de nouveaux achats, pour maintenir son exploitation. J'en ai causé avec de nombreux cultivateurs. J'ai observé plusieurs d'entre eux à l'œuvre. J'en arrive à cette conclusion que, bien qu'en théorie ils soient obligés de remplacer leurs instruments, ils ne le feront guère à moins que les prix ne tombent à peu près au niveau de leurs recettes, ou bien que leurs revenus ne montent suffisamment pour leur permettre de payer les prix actuels des instruments aratoires. Même s'ils pouvaient souvent se le permettre en se restreignant dans d'autres domaines, les cultivateurs vont retarder ces achats autant que possible. Si vous l'interrogez à ce sujet, je pense que le professeur Hardy corroborera que, au cours de notre voyage, nous avons vu beaucoup d'instruments dont les pièces étaient attachées au moyen de fil de fer, ou qui étaient réparés par des moyens de fortune de manière à permettre à leurs propriétaires de faire la moisson, ce à quoi ils arrivaient assez bien. Le cultivateur ne peut combattre les prix élevés des instruments que par ce moyen, c'est-à-dire refuser d'acheter aussi longtemps que possible en recourant à des solutions de fortune. Quiconque a fait un séjour dans la Saskatchewan méridionale au cours des six dernières années sait que les cultivateurs sont remplis d'habileté et de débrouillardise pour se tirer d'affaire sans consacrer de grandes sommes à l'outillage.

M. McLEAN: Bravo!

M. JOHNSTON: Ou à quoi que ce soit.

[L'hon. J. G. Taggart.]

Le TÉMOIN: Je ne dis pas qu'il est bon que le cultivateur agisse de la sorte. Je veux simplement indiquer que telle est la seule façon d'agir naturelle qui s'offre à lui dans les circonstances. Si les fabricants d'instruments aratoires peuvent m'entendre, je leur affirme qu'ils ne peuvent compter de faire un fort commerce lucratif tant que leurs prix ne tomberont pas jusqu'à la portée du cultivateur, ou bien tant que le revenu du cultivateur ne montera pas jusqu'au niveau des prix auxquels se vendent maintenant les instruments

M. McLean:

D. N'est-il pas excellent que les cultivateurs puissent agir de la sorte quand ils y sont forcés?—R. C'est leur seul moyen de défense; et il est fort heureux qu'ils puissent y avoir recours.

J'ai voulu insister sur ce point, car nous devons lui accorder de l'importance pour juger de l'état de choses existant et prévoir ce qui va se produire. Comme l'a dit le professeur Hardy, on rencontre un assez bon nombre de nouvelles machines à l'heure actuelle entre Rosetown et Swift-Current. On trouve surtout d'assez nombreux tracteurs neufs. Mais dans cette région, surtout dans les parties où le sol est riche, les méthodes de culture intensive employées dans les fermes de grande étendue ont produit une fort bonne récolte l'an dernier, et la valeur de cette récolte par ferme a été assez élevée. Les habitants de cette région étaient donc en mesure d'engager des dépenses dont étaient incapables un grand nombre de cultivateurs d'autres régions où la récolte par ferme n'a pas été considérable; où la valeur totale de la moisson n'a pas été considérable, même si le sol a bien rendu. Même dans la région où l'on a fait le plus d'achats au cours de ces derniers mois, je parie que moins du dixième des cultivateurs ont acheté de nouveaux instruments aratoires au cours des deux ou trois dernières années. La plupart d'entre eux retardent donc encore l'achat de grandes quantités d'instruments aratoires. Je suis persuadé que l'agriculture remonte le courant dans l'Ouest. Elle pourra sans doute supporter le relèvement des prix imposés par certains fabricants d'instruments aratoires. Les recettes totales des cultivateurs de la Saskatchewan, en 1935, ont été supérieures à celles de l'année précédente. Le contraire s'est produit dans l'Alberta et au Manitoba, sauf erreur. En tout cas, la reprise n'est pas fort prononcée, et les recettes de tous les cultivateurs de la Saskatchewan sont certainement fort inférieures à ce qu'elles furent de 1922 à 1930. Qu'il me soit permis de vous citer certains chiffres à cet égard, car il y a là un état de choses bien étonnant pour les gens qui n'ont pas étudié la question de près. Ce n'est pas le cas des membres du Comité, mais le compte rendu des délibérations sera lu par des gens du dehors.

D'ordinaire, les statisticiens ont deux méthodes de calculer le revenu agricole. La première consiste à indiquer le total de la valeur estimative de toutes les denrées produites. Par exemple, pour une année donnée, on indiquera que la province a produit 114 millions de boisseaux de blé, lesquels valent telle somme; qu'elle a produit 80 millions de boisseaux d'avoine de telle valeur, et ainsi de suite. L'autre méthode consiste à évaluer dans le détail la somme produite par la vente des produits à la ferme, et le prix exact des denrées. Chacune de ces méthodes donne des chiffres bien différents de l'autre. Quand on ajoute à la valeur totale de l'avoine et de l'orge celle du bœuf et du porc, on fait en réalité l'addition de deux sommes identiques, puisque l'avoine et l'orge servent à nourrir les bœufs et les pores: il y a là une unique recette pour le cultivateur, et non deux. J'ai choisi la méthode qui consiste à indiquer la valeur réelle des produits vendus à la ferme. Pour l'année 1935, l'évaluation la plus juste possible de la valeur du blé vendu dans toutes les fermes de la province donne \$68,400,000; pour les autres céréales, nous arrivons au chiffre de \$5,515,000; pour les produits laitiers, à 6 millions et quart; pour la laine, à \$134,000; pour les volailles et leurs sous-produits, à 3 millions de dollars; pour le bétail, à \$7,387,000; pour les pores, à \$3,744,000.

M. McLean:

D. Combien pour les porcs?—R. \$3,744,000.

D. Merci.—R. Pour les moutons (ou plutôt: pour la viande de mouton et d'agneau), à \$328,000; pour les chevaux, à \$354,000. Ces chiffres ne comprennent pas la valeur des ventes effectuées entre les fermes d'une même région. Il ne comprend que les chevaux vendus à l'extérieur. Nous arrivons à un total de \$95,112,000, soit une moyenne de \$708 par ferme.

J'explique que nous ne considérons comme fermes que celles qui ont au moins 51 acres de superficie. Le recensement de 1931 fixait à 136,400 le nombre des fermes, mais seulement 134,400 cultivateurs avaient des fermes d'au moins 51 acres. Par conséquent, 2,000 exploitations considérées comme étant des fermes avaient moins de 50 acres. Nous n'en tenons pas compte dans nos calculs, parce que nous pensons que la plupart ne peuvent être tenues pour des fermes. Avec cette réserve, nous arrivons au total de \$95,112,000 pour les ventes totales de toutes les fermes en Saskatchewan, en 1935, ce qui donne une moyenne de \$708 par ferme.

Pour ne pas vous ennuyer par une statistique trop élaborée, je vais indiquer le grand total pour les années antérieures à 1935. En 1934, la valeur totale des produits vendus a atteint \$81,406,000; en 1933, \$70,828,000; en 1932, \$72,179,000; en 1931, \$66,206,000; en 1930, \$101,800,000; en 1929,—année mémorable, année où nous avons fait la culbute,—\$179,675,000; en 1928, \$273,566,000; en 1927, \$272,405,000; en 1926, \$264,996,000 et en 1925 \$333,894,000. Je n'ai pas remonté plus loin. C'est en 1925 que les cultivateurs de la Saskatchewan ont connu leur meilleure année. Mais on notera que, de 1925 à 1929, les recettes agricoles ont été de 179 millions à 333 millions. Le revenu par ferme dans l'année la moins favorable, soit 1931, a été de \$493; dans la meilleure année, c'est-à-dire 1925, de \$2,856. Je ne vous imposerai pas d'autres chiffres. Ceux que je vous ai cités vous permettent d'établir toutes les comparaisons que vous voudrez. Vous pouvez, par exemple, déterminer la moyenne des quatre ou cinq dernières années, pour la comparer à celle des années précédentes. Faites ce que vous voudrez de cette statistique. De toutes façons, vous constaterez que le revenu des cultivateurs, en Saskatchewan, au cours des cinq dernières années, n'a été que de 25 ou 30 p. 100 de celui des six années précédentes.

M. Spence:

D. Savez-vous si toutes ces fermes employaient des chevaux? Le même état de choses ne s'est-il pas produit dans toutes les industries?—R. Je n'en sais rien, je ne possède pas d'autre statistique. Je ne connais aucune autre industrie où les recettes soient tombées de 100 à 25. Un grand nombre d'agriculteurs ont dû abandonner la partie. Cependant, je ne fais aucune comparaison.

D. Avez-vous eu connaissance de chiffres analogues pour la province d'Ontario, mettons?—R. Non, monsieur Spence. Je sais que les recettes des cultivateurs ontariens ont subi une forte diminution, mais je ne saurais dire si cet abaissement est comparable à celui de la Saskatchewan.

M. PERLEY: En 1931, je ne me suis pas du tout servi de ma lieuse.

Le TÉMOIN: Cette année-là, votre lieuse n'a subi aucune usure.

M. McLEAN: Vous avez épargné 10 p. 100 cette année-là.

M. PERLEY: Les instruments aratoires dureraient longtemps si l'on n'avait pas à s'en servir plus qu'en 1931.

Le TÉMOIN: Je pourrais fournir au Comité bien d'autres données statistiques sur ce sujet. Je suis tout disposé à vous les passer, bien qu'elles ne valent pas la peine d'être imprimées. Certains membres du Comité s'y intéresseront peut-être. Je vais vous les passer; le Comité en fera ce qu'il voudra.

[L'hon. J. G. Taggart.]

Permettez-moi de passer à un autre aspect de la question. Le professeur Hardy l'a abordé au cours de son témoignage: il a un intérêt et une importance considérables dans une étude telle que la vôtre. On a posé une question au professeur Hardy sur la valeur respective de la traction animale et de la traction mécanique dans l'exploitation agricole en Saskatchewan. La réponse du professeur Hardy était bien conforme aux faits. Mais je tiens à insister sur la nécessité absolue de faire la distinction entre les zones à cet égard. Pour les fins de la comparaison, j'ai choisi deux communes rurales typiques de la Saskatchewan. L'une est située aux environs de Yorkton; l'autre, près de Rosetown. Toutes deux se trouvent dans le centre de la province et à environ 200 milles au nord de la frontière internationale; celle de la région de Rosetown, à environ 200 milles à l'ouest de celle de Yorkton. D'après le recensement de 1931, cette dernière comptait 481 cultivateurs et l'autre, 391. La superficie totale en culture dans celle de Yorkton est 183,000 acres et dans la commune de Rosetown, de 196,000 acres. Dans cette dernière, il y a 96,700 acres d'emblavures et 10,200 acres ensemencés en avoine; dans l'autre, les emblavures couvrent 33,000 acres et les champs d'avoine, 16,800 acres. Dans la commune de Yorkton, il y a 4,150 chevaux et dans celle de Rosetown, 2,158. La superficie de terre en culture par cheval, dans la commune de Yorkton est d'un peu moins de 22 acres; dans l'autre commune, d'un peu plus de 81.

M. Senn:

D. Comptez-vous seulement les chevaux de trait, ou tous les chevaux?—R. Tous les chevaux. Le même état de choses se répète dans les deux municipalités. Je me borne à comparer un endroit avec l'autre. C'est pourquoi j'ai cité tous ces chiffres. Nous croyons, nous savons même par suite de diverses observations, qu'un cheval de trait suffit à la culture de 35 acres en Saskatchewan, si les attelages sont assez bons et aussi la terre.

Mais, dans l'un des endroits choisis, s'il n'y existait pas d'autre genre de traction, les chevaux de trait de tous genres serviraient chacun à l'exploitation de 82 acres. Evidemment une partie de la puissance motrice employée dans la commune de Rosetown est fournie par les tracteurs; évidemment aussi la raison en est que les cultivateurs de cet endroit s'occupent à peu près exclusivement de la culture du blé. Et s'ils cultivent du blé, c'est que cette culture est pour eux la plus avantageuse, celle qui, à cet endroit, donne le meilleur rendement. Elle est sujette à moins d'échecs. En tout cas, si les échecs sont maintenant assez fréquents, ils le sont moins que ceux de toute autre culture à laquelle on se livre à cet endroit. Voilà pourquoi ces gens cultivent le froment. En outre, la topographie du terrain, la nature du sol facilitent l'emploi du tracteur. Autre comparaison intéressante: les gens de Yorkton possèdent 7,400 têtes de bétail; ceux de Rosetown, 1,660. Par conséquent, 1,660 animaux répartis entre 390 cultivateurs, juste assez pour les besoins domestiques de la région. Mais, dans la zone de Yorkton, où existe une vaste étendue de terre non cultivée, le bétail constitue une source importante de revenus commerciaux pour ces gens. En outre, ces animaux utilisent, en guise de pâturages, des terres impropres à tout autre emploi utile.

J'établis ces comparaisons, ou plutôt cette comparaison entre les deux endroits, pour vous indiquer qu'il est impossible de répondre purement et simplement à la question de savoir si le tracteur ou le cheval donne le meilleur rendement.

M. McLean:

D. Vous n'avez pas la statistique du nombre de pores élevés dans ces deux endroits?—R. Oui.

D. Elle serait intéressante.—R. Tout dépend des circonstances dans lesquelles se fait l'exploitation. D'après le recensement de 1931, il y avait 3,765

porcs dans la commune de Yorkton et 2,673 dans celle de Rosetown. Ces chiffres se rapprochent plus qu'on ne s'y attendrait. La raison en est que, dans un endroit comme dans l'autre, les porcs servent à subvenir aux besoins domestiques des cultivateurs eux-mêmes. Même dans la commune de Yorkton, l'élevage des porcs ne procure pas grand revenu aux cultivateurs, à part ce qu'ils en tirent pour les besoins de leurs foyers. Il en est de même de l'avi-culture. Il y a 48,320 volailles de toutes catégories dans la commune de Yorkton et 35,300 dans celle de Rosetown. Dans chaque cas, juste un peu plus que ce qu'il faut pour subvenir aux besoins des habitants de ces communes.

M. Donnelly:

D. Connaissez-vous le nombre de tracteurs en usage dans chaque endroit? —R. Non, malheureusement, puisque cette statistique n'était pas divisée par municipalité dans le rapport que j'ai eu sous les yeux. Mais je sais, vu la superficie en culture dans la municipalité de Rosetown, qu'il doit y avoir un grand nombre de tracteurs. De plus, je connais assez bien cette région; je l'ai parcourue d'un bout à l'autre mais je ne connais pas le nombre des tracteurs.

Je vais dire en terminant un mot de l'attitude des cultivateurs. L'attitude des cultivateurs vis-à-vis des compagnies d'instruments aratoires et du prix qu'ils payent pour leurs machines est assez difficile à définir parce qu'elle varie beaucoup. Il y a un certain nombre de cultivateurs qui ont acheté beaucoup d'instruments, qui les ont payés et qui en sont satisfaits. En général, ils n'ont pas d'animosité contre les compagnies d'instruments aratoires et leurs listes de prix. Ils préféreraient naturellement payer moins cher. Ce serait avantageux pour eux de toutes les façons mais ils ne critiquent pas trop les prix ni le système actuels. D'après moi et d'après mon expérience, le nombre de ces cultivateurs est restreint. Il y a naturellement à l'autre extrémité un groupe de cultivateurs qui ont voulu eux aussi acheter un grand nombre de machines. Ils n'ont pas su s'en servir ou elles ne leur ont pas donné de résultats satisfaisants et ils ne les ont peut-être même pas payées. Peu importe à cette classe de cultivateurs le genre d'instrument qu'on leur donne. Ils seront toujours mécontents, tout probablement. Ils sont peu nombreux cependant. La plupart des cultivateurs qui se tiennent entre ces deux extrêmes sont d'avis—et cette opinion est basée, naturellement sur leurs intérêts et leur point de vue—que les instruments coûtent trop cher surtout quand on tient compte des revenus de ces cultivateurs. Ils ne peuvent pas comprendre pourquoi les instruments aratoires, dont ils ont absolument besoin pour réussir en affaires, continuent à se vendre à des prix aussi élevés et que ces prix ont augmenté alors que le revenu des cultivateurs diminuait considérablement. Ils sont d'opinion qu'une autre organisation quelconque devrait être prête à porter une partie du fardeau qui pèse actuellement sur le cultivateur. Ils proposent—c'est une des suggestions faites par le professeur Hardy et je l'ai entendue de la bouche de plusieurs cultivateurs—que celui qui est disposé à payer comptant ou à faire un assez fort versement comptant reçoive un plus fort escompte pour ce paiement comptant que celui qu'on lui accorde aujourd'hui. D'un autre côté, cette proposition pourra soulever des objections parce qu'elle constituera peut-être une injustice pour certains bons cultivateurs qui ne sont pas en mesure de payer comptant ou ne peuvent verser qu'un petit montant mais qui peuvent faire des versements pendant un certain nombre d'années pour payer les instruments dont ils ont besoin. Il y a les deux côtés de la médaille. En général, le cultivateur qui peut payer s'imagine qu'il porte une trop lourde partie du fardeau causé par les mauvaises dettes, les frais de perception, etc.

M. Golding:

D. Comment les compagnies ont-elles réussi avec leurs perceptions, disons depuis 1930? Ont-elles pu toucher leur argent?—R. Les perceptions ont été mauvaises depuis 1930.

[L'hon. J. G. Taggart.]

D. Vous n'avez pas idée du montant qu'elles ont dû faire passer au compte de profits et pertes?—R. Je l'ignore mais je suis certain que les compagnies d'instruments aratoires pourraient vous donner le chiffre exact.

M. Spence:

D. Est-ce 20 p. 100 ou 25 p. 100?—R. Je ne voudrais pas me risquer à donner un chiffre approximatif parce que je n'ai pas de données sur lesquelles je pourrais baser mon estimation; je l'ignore.

M. McLean:

D. N'est-il pas vrai que s'il y a un grand nombre de comptes qui ne peuvent pas être perçus actuellement et qui ne pourront probablement pas l'être pour quelque temps encore, ces comptes ne seront pas inscrits dans les profits et pertes et mis dans les oubliettes parce que les compagnies ont pu constater dans le passé qu'elles avaient pu percevoir des comptes bien des années après qu'ils eussent été mis dans les oubliettes?—R. Oui, je puis vous en citer un exemple. Je ne me souviens pas des chiffres exacts mais je me rappelle parfaitement avoir entendu le gérant d'une des principales succursales d'une compagnie d'instruments aratoires dans l'ouest de la province me dire que dans un district de l'ouest de la Saskatchewan, sa compagnie avait, en 1922, pour \$250,000 de billets promissaires en circulation et que, de 1922 à 1929, cette compagnie avait vendu dans le district pour environ \$40,000 d'instruments aratoires par année. Elle avait été payée comptant pour ses ventes courantes et avait perçu tous ou presque tous les comptes en souffrance en 1922.

D. Oui?—R. De sorte que lorsque les récoltes et les prix l'ont permis, les cultivateurs en général ont payé leurs instruments.

D. Parfaitement.—R. Il faut espérer que l'histoire se répétera pour les récoltes et les prix et, dans ce cas, je suis certain que bien d'autres organisations commerciales verront disparaître leurs tracas. Je vous ai indiqué les moyens, proposés par quelques cultivateurs, pour permettre à celui qui peut régler promptement ce qu'il achète de payer moins cher. Les cultivateurs sont encore divisés en deux clans au sujet du projet de réduction du nombre des succursales des compagnies d'instruments aratoires et de la réduction correspondante du service mis à leur disposition. Ils voient dans la réduction du service ou de la facilité d'obtenir des pièces détachées pour leurs machines un danger pour leurs affaires parce qu'ils ne pourront peut-être plus se procurer aussi rapidement les pièces dont ils ont besoin et qu'ils ne pourront plus examiner si minutieusement les machines qu'ils se proposent d'acheter. D'un autre côté, les cultivateurs se rendent compte que les compagnies d'instruments aratoires — avec raison peut-être, je l'ignore — semblent avoir un système de distribution très élaboré et très dispendieux et que des réductions dans ce système de distribution amèneront peut-être une baisse des prix. Cette question mérite tout au moins d'être étudiée. Ce n'est pas une critique directe des méthodes d'affaires des compagnies d'instruments aratoires mais simplement une suggestion pour permettre au cultivateur de payer moins cher.

Le docteur Hardy a aussi mentionné incidemment ce matin, il me semble, que dans certains cas, le tarif de petite vitesse pour des chargements partiels expédiés des centres de distribution aux endroits desservant les cultivateurs était trop élevé. Il serait peut-être possible, non pas de réduire le tarif pour les chargements partiels, mais d'augmenter le nombre des endroits auxquels les wagons entiers ou les chargements partiels pourraient être distribués. Autrement dit, si une agence ne peut pas prendre un wagon entier, une autre pourrait peut-être en prendre une partie; de cette façon, le tarif pour un wagon entier pourrait s'appliquer jusqu'au premier point de déchargement et le tarif pour chargements partiels sur le reste du parcours jusqu'à la prochaine gare. Je crois

comprendre que ce changement ne peut pas se faire maintenant mais si l'on pouvait y arriver, il rendrait bien des services. Il serait préférable, naturellement, que ce soient les cultivateurs qui achètent les instruments plutôt que les compagnies ou les agents qui bénéficient de ce changement. Les cultivateurs — et je suis dans la même position qu'eux sous ce rapport — ne sont pas en mesure de fournir des chiffres sur les affaires des compagnies d'instruments aratoires à part ce qui se passe dans les petits entrepôts. Comme cultivateurs, nous ne connaissons absolument rien de la fabrication des machines. Nous pouvons avoir des opinions mais, naturellement, nous n'avons aucune connaissance pratique et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas faire de suggestions. Il y a cependant des choses qui se passent dans le pays qui nous poussent à poser certaines questions entre autres celle-ci : nous envisageons maintenant l'avenir avec l'espoir d'avoir des récoltes et des prix qui nous permettront de faire quelques achats. Les compagnies d'instruments aratoires avaient une tendance à certains moments, surtout dans les années prospères alors que les instruments se vendaient bien, à mettre sur le marché, à cause d'une certaine pression qui était peut-être exercée sur elles, des machines qui n'étaient pas suffisamment au point pour donner un rendement satisfaisant. Les cultivateurs, dans bien des cas, ont dû payer peut-être un trop fort pourcentage du coût des améliorations apportées aux machines — c'est-à-dire certains cultivateurs — les cultivateurs entreprenants ayant certainement été appelés à le faire. En conséquence, une des suggestions que les cultivateurs sont portés à faire est que les nouveaux instruments ne devraient être mis sur le marché que petit à petit et avec prudence et après s'être assuré par de longs essais que ces machines fonctionnent bien, qu'elles rempliront le but auquel elles sont destinées et que le besoin de telles machines se fait réellement sentir. Nous ne proposons pas de supprimer toute amélioration et tout progrès dans l'industrie des instruments aratoires, mais nous demandons aux compagnies de se montrer très prudentes en ne fabriquant pas à la hâte de nouveaux modèles de machines et en ne se dépêchant pas de les vendre aux cultivateurs avant qu'elles aient été longuement éprouvées et mises à l'essai pour le travail qu'elles doivent accomplir. Une telle hâte a causé des pertes, je crois, non seulement aux cultivateurs mais aussi aux compagnies d'instruments aratoires de sorte que les uns comme les autres doivent se montrer très prudents à cet égard. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire, bien que je puisse le faire, de donner des exemples spécifiques de cette situation. Tout ce que nous pouvons constater au point de vue du cultivateur est, d'abord, que le pouvoir d'achat du cultivateur a tellement diminué que celui-ci n'est plus en mesure d'acheter la moindre machine agricole ; il ne peut même pas, avec les prix actuels, réparer les instruments qu'il possède. Il croit qu'il serait possible à l'organisation actuelle de réduire les prix grâce à une politique de vente plus prudente au point de vue du crédit à long terme et des frais de perception ; il serait aussi possible pour les compagnies d'instruments aratoires en général de réduire leurs frais en adoptant une politique plus prudente de développement pour les nouvelles machines qui n'ont pas encore fait leurs preuves. On pourrait diminuer les frais des compagnies en réduisant le système élaboré de distribution et j'ajouterai même, comme on l'a suggéré, qu'il serait peut-être possible de diminuer les frais en économisant sur le marchand. D'après ce que j'ai pu constater — et je crois que le docteur Hardy confirmera mes dires — le marchand ne semble pas faire des affaires d'or et il paraît difficile de le dépouiller davantage à moins d'en réduire considérablement le nombre. Si on pouvait le faire on arriverait à réaliser des économies. Pour résoudre ce problème, les compagnies d'instruments aratoires — surtout celles qui sont dans une assez bonne position financière — doivent reconnaître que leur succès dépend en définitive du succès des clients qui achètent leurs marchandises et que si elles veulent augmenter leur chiffre de production pour payer leurs frais généraux et d'administration, et y faire contribuer l'Ouest canadien, il leur faut de toute

nécessité réduire immédiatement leurs prix de façon que le cultivateur soit en état de payer.

Je me suis peut-être un peu trop écarté du sujet, monsieur le président. Je tiens à remercier le comité de m'avoir écouté si longtemps. Si quelqu'un a des questions à poser, je m'efforcerai d'y répondre.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il des questions à poser?

M. Senn:

Q. J'ai une question à poser. Le témoin a parlé de réduire le coût des instruments à un prix que le cultivateur soit en état de payer. Le témoin pourrait-il nous expliquer ce qu'il entend par là?—R. Non. C'est une phrase générale. Je n'avais pas d'idée fixe dans la tête. Je ne pense pas que quelqu'un en ait une. Ce que je puis dire est que j'ai vu depuis quelques mois de nouveaux instruments ou des instruments qui n'avaient pas encore servi et qui étaient en entrepôt depuis trois ou quatre ans, se vendre rapidement parce que le prix en avait été réduit de 30, 40 ou 50 p.c., alors que ces mêmes instruments ne pouvaient apparemment pas se vendre aux prix courants. J'ai vu de nombreux cas de ce genre indiquant qu'une réduction appréciable des prix encouragerait les ventes. C'est aux compagnies à dire si elles sont en mesure de le faire.

M. Spence:

D. Nous nous rendons tous compte de la position difficile dans laquelle se trouve le cultivateur du fait de ce qu'il doit payer pour des instruments aratoires comparativement au prix peu élevé qu'il reçoit pour ses produits. Quelqu'un a dit que le cultivateur payait en proportion du prix de ses produits. Nous aimerions tous qu'il en soit ainsi. Toutefois, en supposant qu'un fabricant d'instruments aratoires ne puisse pas fabriquer une machine pour moins de \$200, par exemple, le témoin peut-il me dire comment il pourrait s'y prendre pour la vendre \$175 ou \$150 de façon à faire l'affaire du cultivateur. Il a parlé d'un octroi quelconque, d'une contribution pour aider le cultivateur. J'aimerais bien savoir comment on pourrait y arriver. Personne ne s'y opposera si l'on peut le faire, mais il est impossible de demander à un fabricant d'instruments aratoires de vendre des marchandises à un prix inférieur au coût des matériaux, s'il est honnête au sujet du coût de fabrication. Je dis que le coût devrait être calculé honnêtement.—R. Je n'ai jamais voulu laisser entendre qu'une prime devait être accordée au cultivateur pour lui permettre d'acheter des instruments.

D. Vous avez dit qu'on devrait établir un système pour obtenir la différence entre ce qu'il peut payer et ce qu'il lui faut payer?—R. Je voulais dire qu'une des raisons du prix élevé des instruments aratoires était la disproportion des frais généraux par rapport au chiffre de la production; je disais simplement que le chiffre de la production pourrait augmenter énormément si les prix étaient moins élevés, que les compagnies d'instruments aratoires pourraient peut-être toucher à peu près les deux bouts aussi bien au moins qu'elles le font maintenant et qu'elles feraient des affaires au lieu de n'en pas faire.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser, monsieur Graham?

M. GRAHAM: Une, seulement.

M. Graham:

D. Monsieur Taggart, pourriez-vous nous donner quelques explications au sujet de la déclaration plutôt singulière du professeur Hardy à l'effet que les prix comparatifs des gros semoirs et cultivateurs aux Etats-Unis et au Canada sont bizarres étant donné que les prix au Canada sont plus bas qu'aux Etats-Unis?—R. Je puis faire quelques suggestions à ce sujet. Je ne puis pas garantir leur exactitude absolue, mais je vais vous donner quelques sources d'information.

J'ai fait, en 1931, un assez long voyage dans toute la région de culture du blé des Etats-Unis et j'ai constaté qu'un nombre considérable de gros semoirs, de cultivateurs et de herse à disques dont se servaient les cultivateurs du Montana jusqu'au Kansas étaient fabriqués exclusivement à Hamilton, Ontario. J'ai posé de nombreuses questions à ce sujet et les renseignements que j'ai puisés à diverses sources étaient que ces gros instruments—le semoir, le cultivateur universel et la herse à disques simples—étaient destinés tout d'abord à l'Ouest canadien et que ceux qui étaient vendus par la compagnie International Harvester étaient fabriqués exclusivement à Hamilton, Ontario. Quand ces instruments eurent été en service pendant une année ou deux dans l'Ouest canadien, les états adjacents en réclamèrent mais la compagnie continua à les fabriquer à Hamilton, Ontario, parce que, d'après ce que j'ai compris à ce moment-là, il n'y avait pas de droits sur les instruments aratoires expédiés aux Etats-Unis. Pour rivaliser avec l'International, les autres compagnies se mirent naturellement à fabriquer des semoirs, des cultivateurs et des herse à disques de la même dimension. La compagnie International comptait le prix de Hamilton plus le transport par petite vitesse au point de livraison aux Etats-Unis. A ce moment-là, comme peut-être encore maintenant, le tarif de petite vitesse était plus élevé aux Etats-Unis qu'au Canada. La compagnie vendait donc ses machines à un prix plus élevé aux Etats-Unis. Les autres compagnies, suivant l'exemple de l'International Harvester, continuèrent, tout en fabriquant ces machines aux Etats-Unis, quelquefois tout près de l'endroit où elles étaient vendues, à exiger des cultivateurs le prix maximum parce que la compagnie Harvester le faisait et qu'elles devaient fixer le même prix que cette dernière compagnie pour l'outillage vendu au Canada. Je n'en suis pas sûr, mais je crois que depuis un an ou un an et demi, la compagnie International Harvester a commencé à fabriquer ces gros instruments dans certaines de ses usines américaines. Je ne puis pas donner de renseignements précis à ce sujet mais je crois que c'est le cas. Il se peut que vous vous aperceviez bientôt que cette différence a disparu. Mais, il ressort des questions que j'ai posées aux fabricants d'instruments aratoires, qui doivent en connaître quelque chose, que c'est pour des raisons de ce genre que ces instruments en question coûtent plus cher dans le Dakota-Nord, dans le Montana, dans le Kansas et dans les autres états de l'Ouest qu'en Saskatchewan.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser?

M. GRAHAM: C'est tout.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas-là, je dois dire que nous avons une grosse dette de reconnaissance envers M. Taggart et le professeur Hardy.

M. BERTRAND: Il serait bon, il me semble, que nous votions des remerciements à M. Taggart et au professeur Hardy pour les renseignements précieux qu'ils ont fournis et la part qu'ils ont prise à cette enquête. J'espère que les compagnies de machines agricoles se donneront la peine de lire le rapport qu'ils ont présenté à ce comité. Si elles le lisent elles en retireront sûrement quelque bénéfice. Les conditions qui existent dans la Saskatchewan sont les mêmes que dans l'Ontario et tout en félicitant ces deux messieurs des renseignements qu'ils ont fournis à ce Comité, je crois que ce qu'ils ont dit à propos de la Saskatchewan peut s'appliquer à toutes les autres provinces du Canada.

M. McLEAN: Très bien, très bien.

M. BERTRAND: Nous leur devons beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Bertrand. Je crois que nous pouvons offrir de cette façon nos remerciements à ces deux messieurs pour les renseignements qu'ils nous ont fournis. (Applaudissements.)

Messieurs, nous avons épuisé le programme de cet après-midi. Le comité se réunira demain matin à onze heures alors que M. McDonald, le comptable, sera en mesure de présenter un rapport intérimaire sur les observations qu'il a faites

[L'hon. J. G. Taggart.]

à propos de la compagnie International Harvester. Un représentant de la compagnie sera entendu immédiatement après lui, peut-être dans la matinée.

M. McLEAN: Pourrions-nous entendre de nouveau le professeur Hardy après que les représentants de certaines compagnies d'instruments aratoires auront rendu témoignage?

Le PRÉSIDENT: Je l'ignore. Aucun arrangement n'a été fait à ce sujet.

M. McLEAN: Il serait peut-être bon de vérifier certaines de leurs déclarations

Le professeur HARDY: Je serai en ville jusqu'à demain soir. Je compte partir pour Toronto demain soir.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons discuter cette question avec l'avocat du comité et voir si c'est nécessaire.

M. McLEAN: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Nous allons ajourner jusqu'à demain matin à onze heures.

A six heures cinq, le Comité s'ajourne au mercredi 10 juin à onze heures du matin.

SESSION DE 1936
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule No 9

Enquête sur le prix des instruments aratoires

MERCREDI 10 JUIN 1936

TÉMOINS:

- M. F. M. Morton, gérant local de l'International Harvester Company, Ltd.
- M. C. R. Morrison, Président de l'International Harvester Company, Ltd.
- M. C. E. Jarchow, contrôleur de l'International Harvester Company, Ltd.
- M. F. E. Siefkin, avocat général de l'International Harvester Company, Ltd.
- M. Walter J. Macdonald, C.A., vérificateur du comité.

PIÈCES DÉPOSÉES

N° 10—Rapport annuel de l'International Harvester Company Limited pour 1935.

N° 11—Réponses de l'International Harvester Company Limited au questionnaire.

PROCÈS-VERBAUX

MERCREDI, 10 juin 1936.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit à onze heures du matin sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: — MM. Beaubier, Bertrand (*Prescott*), Bouchard, Boulanger, Cleaver, Douglas, Dubois, Evans, Fontaine, Furniss, Gardiner, Golding, Gosselin, Graydon, Johnson (*Lake-Centre*), Leader, Leclerc, MacKinnon (*Edmonton-Ouest*), MacLean (*Prince*), Macphail (Mlle), MacRae, McKenzie (*Lambton-Kent*), McLean (*Melfort*), McNevin (*Victoria, Ont.*), Mitchell, Needham, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Rennie, Rhéaume, Robichaud, Ross, Senn, Spence, Stirling, Taylor (*Norfolk*), Thompson, Thorson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.

Est aussi présent: M. R. T. Graham, c.r., conseiller juridique du Comité.

Le président informe le Comité que les représentants suivants de l'*International Harvester Company* sont présents pour rendre témoignage: M. F. M. Morton, gérant local de l'*International Harvester, Ltd., of Canada*; M. C. R. Morrison, président de l'*International Harvester Company, Ltd., of Canada*; M. J. C. Jarchow, contrôleur de l'*International Harvester Company, Ltd., Chicago*; M. F. E. Siefkin, avocat général de l'*International Harvester Company, Ltd., Chicago*.

M. Morton, M. Morrison, M. Jarchow sont appelés, assermentés et interrogés.

Les témoins se retirent.

M. Graham dépose comme pièce n° 10 le rapport de l'*International Harvester Company, Ltd.*, pour 1935.

Il dépose aussi comme pièce n° 11 des réponses au questionnaire envoyé à l'*International Harvester Company, Ltd.*

A une heure, le Comité s'ajourne jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à quatre heures sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: MM. Beaubier, Bertrand (*Prescott*), Bouchard, Cleaver, Donnelly, Douglas, Dubois, Evans, Furniss, Gardiner, Golding, Graydon, Johnson (*Lake-Centre*), MacRae, MacKenzie (*Lambton-Kent*), McLean (*Melfort*), McNevin (*Victoria, Ont.*), Motherwell, Needham, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Robichaud, Senn, Spence, Taylor (*Norfolk*), Ward, Weir.

Sont aussi présents: M. R. T. Graham, c.r., conseiller juridique du Comité et M. Walter J. Macdonald, C.A., Winnipeg, vérificateur du Comité, qui a présenté au Comité un rapport du travail qu'il a accompli jusqu'à date à propos de l'enquête.

Le Comité s'ajourne jusqu'à demain, jeudi, 11 juin, à onze heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
WALTER HILL.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

SALLE 268,

Le 10 juin 1936.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation chargé de faire enquête sur le prix des instruments aratoires se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il va falloir changer l'ordre des témoins annoncé hier soir. M. Macdonald, le vérificateur, n'est pas prêt à présenter son rapport ce matin. Nous avons heureusement ici les représentants de l'*International Harvester Company* et ils sont prêts à rendre témoignage ce matin.

Vous savez que le Comité de l'Agriculture et de la Colonisation s'intéresse depuis quelque temps au prix des instruments aratoires et qu'il tient une enquête à ce sujet. Je vais lire pour la gouverne des représentants de la compagnie ainsi que des membres du Comité l'ordre de renvoi remis à ce Comité il y a quelques semaines.

(Le président lit l'ordre de renvoi).

Je veux tout d'abord vous donner l'assurance que ce Comité s'intéresse surtout aux faits concernant le coût des instruments aratoires. Vous vous rendez compte, j'espère, tout comme les membres du Comité, que les cultivateurs en général trouvent que les prix des instruments aratoires sont trop élevés et je suis certain que vous aimeriez pouvoir fabriquer des instruments pour un coût moindre et les vendre meilleur marché aux cultivateurs. Cet ordre de renvoi a été remis au Comité et celui-ci a ouvert une enquête approfondie sur les causes relatives aux prix des instruments aratoires. Le Comité tient à avoir les faits essentiels à propos de la fabrication, de la vente et de la distribution des instruments aratoires. Je considère que les membres du Comité sont assez larges d'idée pour accepter vos déclarations dans le même esprit que vous les donnez et à collaborer avec vous pour essayer de savoir sur quoi sont basés les prix des instruments aratoires.

On me dit qu'il y a ici aujourd'hui plusieurs messieurs qui font partie de la compagnie et qui désirent aider le témoin au cours de son témoignage; je leur demande de s'asseoir à côté du témoin et de lui fournir toute l'aide dont il aura besoin.

M. MORTON: Monsieur le président et messieurs, les représentants de la compagnie qui seront peut-être appelés à témoigner et qui sont présents sont: M. Charles R. Morrison, président de l'*International Harvester Company of Canada, Limited*, M. C. E. Jarchow, contrôleur de l'*International Harvester Company*, Chicago et moi-même, F. M. Morton, vice-président et gérant local de l'*International Harvester Company Limited*, Hamilton.

Le PRÉSIDENT: Nous demandons à ces messieurs de bien vouloir s'avancer et d'occuper les chaises qui leur ont été réservées. La procédure habituelle suivie par un comité de ce genre ainsi que d'autres comités est d'assermenter les témoins. Le secrétaire va le faire maintenant.

M. F. M. MORTON, M. C. R. MORRISON, M. C. E. JARCHOW sont appelés et assermentés.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous vous rappelez que les principaux renseignements au sujet de cette enquête ont été obtenus au moyen d'un questionnaire. Vous connaissez sans doute, messieurs, les détails de ce questionnaire et les ren-

seignements obtenus de cette façon. Je tiens à vous remercier au nom du Comité ainsi qu'en celui de l'avocat et du vérificateur de votre aimable collaboration dans la compilation de ces renseignements.

Nous avons avec nous M. Graham, qui remplit les fonctions de conseiller juridique du Comité, et je vais lui laisser conduire l'enquête. Quel représentant de la compagnie désire être entendu le premier?

M. MORTON: Vu que M. Morrison est notre directeur senior et qu'il est président de la compagnie, je propose qu'il soit entendu le premier.

Le PRÉSIDENT: Très bien. M. Morrison peut peut-être changer de chaise avec vous.

M. C. R. MORRISON est questionné par M. Graham.

D. Quelle est, monsieur Morrison, la position que vous occupez dans l'International Harvester Company of Canada, Limited?—R. Président.

D. Vous en êtes le président. Où demeurez-vous?—R. A Chicago.

D. Etes-vous aussi un directeur de la compagnie mère?—R. Oui.

D. Quelle position occupez-vous?—R. Vice-président.

D. Quel est le véritable nom de la compagnie mère?—R. International Harvester Company.

D. Elle n'est pas constituée en société civile ou n'est pas décrite comme telle?—R. Non; le nom n'en fait pas mention.

D. Votre associé, M. Morrison, s'est aussi présenté lui-même. Quelle position les deux autres messieurs occupent-ils dans la compagnie, monsieur Morrison?—R. M. C. E. Jarchow est le contrôleur de l'International Harvester à Chicago. Je crois qu'il n'y aura que trois témoins, M. Morton, M. Jarchow et moi-même. Voulez-vous savoir le nom de notre associé qui est assis ici?

D. Oui.—R. M. Forest E. Siefkin, l'avocat général de l'International Harvester Company à Chicago.

D. Où la Canadian International est-elle située?—R. A Hamilton, Ontario.

D. Et c'est une filiale de la compagnie International dont elle est la propriété exclusive?—R. Oui.

D. A Chicago? La compagnie canadienne a-t-elle des filiales au Canada? Je remarque qu'il existe une compagnie en Colombie-Britannique.—R. L'International Harvester Company Limited n'a pas de filiale. Je ferai remarquer, monsieur Graham, que le questionnaire se trompe à ce sujet. On y dit que cette compagnie de la Colombie-Britannique est associée avec la compagnie canadienne, mais elle ne l'est pas.

Q. Elle est associée avec la compagnie mère?—R. Avec l'International Harvester Company.

D. Eclaircissons ce point. Cette compagnie est connue sous le nom de Canadian Forest Products Limited, de Vancouver, C.-B.,?—R. Oui.

D. Elle possède, d'après ce qu'on me dit, des concessions forestières; est-ce vrai?—R. Oui.

D. Mes renseignements sont—vous me corrigerez si je me trompe—qu'elle n'est pas dans les affaires en général?—R. C'est exact.

D. C'est une filiale de la compagnie américaine plutôt que de la compagnie canadienne?—R. Oui, monsieur.

D. Il serait peut-être bon d'expliquer le système que, d'après ce que je vois, vous avez adopté, monsieur Morrison. Vous avez l'intention de rendre témoignage pour la compagnie et de vous faire renseigner par les représentants qui sont avec vous à moins que l'un d'eux ne soit mieux en état, d'après vous, de donner les renseignements demandés; qu'en dites-vous?—R. J'aimerais procéder de cette façon si le comité y consent.

[M. C. R. Morrison.]

M. SENN: Puis-je poser la question suivante? On a l'habitude, avant d'interroger contradictoirement un témoin, de lui laisser faire une déclaration, s'il en a une à faire. Je ne sais pas si M. Morrison a préparé une déclaration ou non, mais dans toutes les enquêtes auxquelles j'ai pris part, on permettait au témoin de faire une déclaration avant de l'interroger contradictoirement.

Le PRÉSIDENT: Le témoin n'a pas de déclaration à faire, que je sache. Nous l'avons averti il y a quelque temps que s'il avait une déclaration à faire nous aimerions en avoir une copie d'avance. Quant à moi, je suis bien prêt à laisser les représentants de la compagnie faire toutes les déclarations qu'ils voudront après qu'ils auront été interrogés.

M. SENN: S'ils ont une déclaration à faire.

Le PRÉSIDENT: Je crois que tous les renseignements essentiels ont été obtenus à l'aide du questionnaire.

M. SENN: S'ils ont une déclaration à faire, je considère qu'on devrait leur permettre de la lire.

Le PRÉSIDENT: Personnellement, si les représentants de la compagnie veulent faire une déclaration plus tard, je suis bien prêt à le leur permettre. Etes-vous satisfait?

Le TÉMOIN: Nous n'avons pas de déclaration à faire maintenant, mais nous aimerons peut-être à en faire une plus tard.

M. Graham:

D. Combien d'usines la compagnie canadienne possède-t-elle?—R. Deux.

D. Toutes les deux en exploitation?—R. Toutes les deux en exploitation.

D. Où sont-elles situées?—R. L'usine principale est à Hamilton, Ontario, et il y en a une autre à Chatham où l'on fabrique des chariots, des camions et des automobiles.

D. Tous les instruments aratoires sont fabriqués dans l'usine de Hamilton?—R. Oui, ils sont tous fabriqués par la compagnie canadienne.

D. Et les camions?—R. On n'y fabrique pas d'automobiles.

D. Où fabrique-t-on les camions automobiles?—R. A Chatham.

D. A l'usine de Chatham? Où se trouve votre usine de ficelle d'engravage?—R. A Hamilton.

D. Elle fait partie de l'usine principale?—R. Oui.

D. Je remarque que la compagnie canadienne a de nombreuses succursales dans tout le Canada. Avez-vous sous la main les réponses que vous avez faites au questionnaire?—R. Non, je ne les ai pas.

D. En avez-vous une copie, monsieur Morton?

M. MORTON: Nous en avons une pour nous.

M. Graham:

D. Cela nous aiderait beaucoup si vous en aviez une, il me semble?—R. Je regrette de ne pas l'avoir apportée. J'en aurai une à la prochaine séance.

D. Je remarque dans la réponse que vous nous avez donnée que vous avez six succursales en Saskatchewan, quatre dans l'Ontario, trois dans l'Alberta, deux dans Québec, deux au Manitoba, une au Nouveau-Brunswick et une en Colombie-Britannique. Est-ce exact?—R. C'est exact.

D. Vous avez de plus ce qu'on appelle une centrale de distribution à Fort-William. A quoi sert cette centrale?—R. Elle sert à accumuler un stock de marchandises que l'on peut distribuer ensuite dans l'Ouest canadien.

D. Je suppose qu'elle est située à Fort-William parce que cette ville est à la tête des lacs?—R. A Fort-William, Ontario.

D. Incidemment, comment la compagnie s'y prend-elle pour expédier des instruments de l'usine à cette centrale de Fort-William? Les expédie-t-elle par voie d'eau?—R. En grande partie par voie d'eau.

D. L'*International Company of Canada, Limited*, possède-t-elle des bateaux naviguant sur les lacs?—R. Non.

D. Aucun? Vous employez les bateaux ordinaires? Autrement dit, c'est un dépôt d'approvisionnement pour l'Ouest canadien à la tête des lacs?—R. Exactement.

D. Je remarque que la compagnie canadienne a commencé ses opérations au Canada le 21 septembre 1903?—R. C'est exact.

D. Je remarque aussi—vous me corrigez si je me trompe—que l'*International Harvester Company*, la compagnie mère, détient \$14,999,000 des \$15,000,000 de stock?—R. C'est exact.

D. Autrement dit, elle est sa propriété exclusive. Maintenant, monsieur Morrison, vu le rôle important que joue la compagnie mère dans l'industrie des instruments aratoires et vu qu'elle est située aux Etats-Unis, qui sont nos plus forts concurrents sur le marché canadien, j'ai l'intention de vous demander certains renseignements sur la compagnie mère; la position que vous occupez dans la compagnie mère vous permettra de me les fournir facilement. Vous nous avez dit que le nom officiel de cette compagnie était l'*International Harvester Company*. J'ai entre les mains le rapport annuel de la compagnie mère pour l'année 1935. Vous le reconnaissez?—R. Oui.

D. Je le déposerai comme pièce au dossier. Je remarque que c'est un rapport consolidé. Comprend-il l'actif et le passif de toutes les filiales de l'*International Harvester Company*, la compagnie mère?—R. Oui.

D. Y compris la compagnie canadienne?—R. Oui.

D. Je trouve à la page 13 de nombreux détails au sujet des usines que vous possédez aux Etats-Unis par l'entremise de vos filiales. La compagnie mère aux Etats-Unis s'appelle la *McCormick Works*, de Chicago, Illinois. Elle fabrique des lieuses, des faucheuses, des râtaux, des lieuses à maïs et des hache-maïs, des coupe-ensilages, des épandeurs d'engrais, des concasseurs de grain, des hache-fourrage à marteaux. Est-ce exact?—R. Oui.

D. La *Milwaukee Works*, à Milwaukee, Wisconsin, fabrique des tracteurs agricoles et industriels, des moteurs de ferme, des moteurs Diesel, des écremeuses, des trayeuses mécaniques?—R. C'est vrai.

D. Votre usine pour les tracteurs à Chicago, Illinois—quel est le nom de la compagnie, l'*International Harvester Company* aussi?—R. L'*International Harvester Company*.

D. Elle fabrique des tracteurs agricoles et industriels et des tracteurs qui portent le nom de TracTracTors. Vient ensuite la *Farmall Works* à Rock-Island, Illinois.—R. Oui.

D. Elle fabrique des tracteurs agricoles. Quelle est la différence entre Chicago et Rock-Island?—R. Il n'y en a pas; toutes les deux sont des usines appartenant à l'*International Harvester Company*.

D. Elles ne sont utilisées que pour les fins indiquées?—R. Oui.

D. Vous avez une manufacture à Fort-Wayne, Indiana, et je remarque que vous fabriquez des camions automobiles?—R. Oui.

D. La *West Pullman Works*, de Chicago, Illinois, fabrique des magnétos, des carburateurs, des coussinets, des engrenages et des refroidisseurs de lait. Ces coussinets comprennent-ils ce qu'on appelle les coussinets à billes?

D. Nous fabriquons toutes nos pièces et elles comprennent une grande variété de coussinets à billes et à galets.

D. A la manufacture d'Auburn, N.-Y., vous fabriquez des compresseurs à foin, des instruments de labour, des planteurs et des arracheurs de pommes de terre et des pulvérisateurs; il y a une usine similaire à Canton, Illinois, et une autre à Chattanooga, Tenn. Elles approvisionnent le commerce du Sud, n'est-ce pas?—R. Pour certains articles.

[M. C. R. Morrison.]

D. Oui; des charrues, des hacheurs de canne à sucre et des distributeurs d'engrais. La East Moline Works, à East-Moline, Ill., fabrique des moissonneuses-batteuses, des cueille-mais et des batteuses à grain et la Richmond Works, à Richmond, Ind., fabrique des semeuses ainsi que des planteurs de maïs et de coton?—R. C'est exact.

D. Et à Rock-Falls, Illinois, vous fabriquez des égrenoirs de maïs, des herses, des râteaux à décharge latérale et des chargeurs de foin. Vous mentionnez aussi les compagnies canadiennes à Chatham et à Hamilton, Ontario et je remarque que vous avez des usines en France?—R. Oui, nous en avons deux en France.

D. Et je vois que vous y fabriquez des moissonneuses et des semeuses, des râteaux, des faneuses, des instruments de labour et des charrues?—R. Oui.

D. Vous avez aussi une usine en Suède où l'on fabrique des moissonneuses et des semeuses. Je remarque de plus que vous avez des fabriques de ficelle d'engravage, une à Chicago et une à la Nouvelle-Orléans, Louisiane. Vous avez aussi des fabriques de ficelle d'engravage en France, en Allemagne et en Suède. De plus, je vois dans votre liste que la compagnie possède des mines de fer dans le Minnesota; naturellement, elles sont toutes dans le Minnesota, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. La compagnie possède quatre mines?—R. C'est exact.

D. Vous avez des mines de charbon dans le Kentucky, 6,507 acres de terre qui produisent du charbon et du coke; vous avez à Chicago-Sud, dans l'Illinois, une usine pour la production du coke et de ses dérivés; vous avez aussi des hauts fourneaux et des aciéries dont une à Chicago-Sud, Illinois, pourvue de hauts fourneaux, de fours à sole, de convertisseurs Bessemer et de laminoirs à blooms. Je remarque de plus que vous avez une plantation d'agavé à Cuba pour la fabrication de la ficelle d'engravage. De sorte que l'on peut dire que la compagnie International Harvester ne manque pas de grand'chose?—R. Oui.

D. On me dit aussi que la compagnie possède quelques petites lignes de chemin de fer dans la ville de Chicago?—R. Des lignes industrielles.

D. Simplement pour desservir votre usine, je suppose?—R. D'autres usines aussi.

D. Votre compagnie mère joue un rôle très important dans l'industrie des instruments aratoires aux Etats-Unis, n'est-ce pas?—R. C'est vrai.

D. Pouvez-vous nous donner une idée du pourcentage de vente d'instruments aratoires et de tracteurs que votre compagnie a faites l'année dernière comparé à celui d'autres compagnies dans cette industrie aux Etats-Unis?—R. Je n'ai pas, monsieur Graham, les chiffres qui me permettraient de vous donner le pourcentage de ventes d'instruments aratoires faites par la compagnie International Harvester aux Etats-Unis, mais je puis répondre à votre question en disant que, prise séparément, c'est la plus grosse compagnie d'instruments aratoires aux Etats-Unis.

D. J'ai remarqué il y a déjà pas mal de temps, à propos d'une enquête faite par la commission fédérale du commerce sur la cause des prix élevés des instruments aratoires, que l'International était cotée ainsi qu'il suit: 1913, 56.74 p.c. des ventes de 26 grosses compagnies; 1914, 55.81 p.c.; 1915, 59.19 p.c.; 1916, 59.45 p.c.; 1917, 60.75 p.c. et 1918, 59.27 p.c. Ces chiffres ont-ils beaucoup changé?—R. Oui. Je puis dire que la compagnie Harvester ne fait pas aujourd'hui un aussi gros pourcentage d'affaires aux Etats-Unis.

D. Je remarque qu'en 1918, la dernière année qui figure dans ce rapport, vos ventes globales se sont élevées à \$193,604,000?—R. De quelle année parlez-vous?

D. De 1918, \$193,604,000. Je sais que ce chiffre ne contredit pas votre déclaration à l'effet que vos ventes d'instruments aratoires et de camions automobiles aux Etats-Unis, au Canada et à l'étranger se sont élevées à \$217,000,000 et je puis dire que ce chiffre comprend les exportations ainsi que les ventes

locales. Ce que je voulais dire était qu'au cours de la dernière année, qui n'était pas la meilleure d'après le rapport, le montant total de vos ventes a été plus élevé que celui qui est mentionné dans le rapport de 1918?—R. Je ne suis pas prêt à reconnaître l'exactitude des chiffres que vous avez cités pour 1918. Je ne sais pas d'où ils viennent.

D. Je suppose que vous connaissez ce rapport de 1920 de la commission fédérale du commerce des Etats-Unis?—R. D'une façon générale, oui.

D. A propos, monsieur Morrison, d'après ce que nous avons pu savoir, c'est la dernière enquête qui ait été faite sur l'industrie des instruments aratoires par une commission de l'Etat. Est-ce exact?—R. Je crois que c'est vrai.

D. Le rôle que vous jouez dans l'industrie des instruments aratoires aux Etats-Unis n'en est pas moins très important, sinon prédominant?—R. Il est important.

D. Je suppose qu'il n'y a pas d'autres compagnies fabriquant les mêmes instruments dont l'organisation soit aussi parfaite que la vôtre?—R. Je l'ignore.

D. Vous ne pourriez pas nous dire, si vous n'admettez pas l'exactitude de ces chiffres, quel est votre pourcentage à l'heure actuelle?—R. Non, je ne le puis pas.

D. Je suppose qu'on pourrait obtenir ce renseignement du Bureau de statistique des Etats-Unis?—R. Peut-être.

D. Voilà pour les Etats-Unis, monsieur Morrison?—R. Pardon.

D. Voilà pour les Etats-Unis. Passons maintenant aux marchés mondiaux; je remarque que vous exportez dans un grand nombre de pays étrangers?—R. C'est vrai.

D. J'ai constaté avec plaisir que vous faites une distinction dans votre rapport entre le Canada et les pays étrangers. Les relations entre les deux pays sont tellement amicales que vous ne mettez pas le Canada au nombre des pays étrangers?—R. Pour l'exploitation comme pour...

D. Vous les traitez tous les deux comme...—R. Nous ne faisons presque pas de différence entre le commerce canadien et le commerce américain.

D. A propos des usines que vous avez dans les pays que j'ai mentionnés, je suppose que vous approvisionnez ces marchés à même la production de ces usines en France, en Allemagne et en Suède?—R. Oui.

D. Il n'en a pas toujours été ainsi. Je suppose que votre compagnie a dû à certains moments mettre à contribution ses usines des Etats-Unis pour approvisionner ces marchés étrangers?—R. Oui.

D. Certaines conditions vous ont forcé à le faire, je suppose?—R. Oui.

D. Je suppose que vous exportez encore en Argentine, par exemple?—R. Oui.

D. D'où expédiez-vous ces marchandises, monsieur Morrison?—R. Nous en expédions de Chicago, de Hamilton, Ontario et aussi de nos usines européennes.

D. Qu'expédiez-vous de Hamilton en Argentine—je ne veux pas de détails—en quoi consistent ces expéditions?—R. Des semoirs et des cultivateurs. Je puis vous donner une liste plus complète si vous y tenez.

D. J'en aurai peut-être besoin plus tard.—R. Oui.

D. Des semoirs et des cultivateurs; pourquoi l'usine de Hamilton remplit-elle ces commandes pour l'exportation?—R. Parce qu'elle fabrique le genre d'instruments employés en Argentine.

D. Vous fournissez ce qu'on vous demande. En réalité, l'usine de Hamilton est très renommée pour la fabrication des gros semoirs et des gros cultivateurs?—R. Je n'ai pas très bien saisi votre question.

D. Je dis que l'usine canadienne s'est fait un bon nom dans la fabrication des deux instruments que vous mentionnez, le gros cultivateur et le gros semoir?—R. Pas plus que pour les autres instruments qu'elle fabrique.

D. Je veux dire par rapport à votre usine américaine?—R. Pas plus.

D. Pas plus?—R. Tous les instruments que produit cette usine sont de bonne fabrication.

D. Je suppose que vous exportez dans le Royaume-Uni?—R. Oui.

D. Et dans d'autres pays de l'Empire britannique?—R. Oui.

D. Le tarif préférentiel dont jouit le Canada en vertu des accords d'Ottawa—vous connaissez les accords d'Ottawa?—R. Oui.

D. En profitez-vous pour vous servir de la compagnie canadienne pour approvisionner les pays qui accordent une préférence?—R. C'est une des raisons pour lesquelles nous le faisons.

D. C'est une des raisons. Je suppose que votre compagnie doit faire face dans ces pays à toute concurrence qui se présente?—R. Elle le fait.

D. Vous avez par exemple en Argentine la concurrence de la compagnie Massey-Harris, de la compagnie Cockshutt Plow et peut-être aussi de la Frost & Wood?—R. Et de toutes celles qui sont installées dans ce pays.

D. A propos, monsieur, l'Argentine n'accorde pas de préférence aux compagnies canadiennes ou américaines; elles sont toutes sur le même pied pour l'importation, n'est-ce pas?—R. Je ne le jurerais pas, mais je crois que c'est vrai.

D. C'est vrai, à votre connaissance, pour les pays scandinaves?—R. Je n'ai aucune information à ce sujet.

D. Revenant encore une fois au rapport de la compagnie mère, je remarque que vos ventes globales pour l'année 1935 y sont mentionnées; à propos, s'agit-il de l'année civile 1935?—R. Il s'agit de l'année civile et de notre année financière aussi.

D. Et le total se chiffre à \$217,000,000. Je remarque que vous avez déclaré devant la Commission des écarts de prix que les affaires de la compagnie canadienne représentaient pour une période de dix ans de 15 à 20 pour 100 de l'ensemble des affaires. Vous souvenez-vous avoir fait cette déclaration?—R. C'était mon idée et je crois que ce chiffre est à peu près exact.

D. Il est pas mal exact?—R. Oui.

D. Et je suppose que, comme le font toutes les compagnies bien administrées, ce chiffre n'exagère pas la position financière de votre compagnie?—R. Il a été calculé de la façon la plus scientifique possible.

D. Oui. Je remarque qu'en 1935, la compagnie mère a accusé un profit de \$19,618,000 sur l'ensemble de ses affaires dans le monde entier?—R. Oui, monsieur.

D. Le poste suivant qui figure à la page 4 dans l'actif recevable m'a surtout intéressé: billets promissaires de marchands, de cultivateurs et de personnes utilisant des camions automobiles se chiffrant à \$78,489,530.55. Est-ce exact?—R. C'est exact.

D. Et des comptes recevables d'environ \$22,000,000?—R. Oui.

D. Je remarque que dans votre actif vous n'évaluez pas certaines choses comme les droits de brevet?—R. C'est cela.

D. Et je remarque que vous avez mis de côté une somme assez élevée pour la dépréciation de l'usine, une autre pour le développement et l'extension, une troisième pour les pertes subies sur les comptes recevables et une autre pour les dépenses contingentes. Est-ce vrai?—R. C'est vrai.

D. Quant à la réserve pour entretien spécial, je remarque que votre compagnie canadienne emploie la même phraséologie, réserve pour entretien spécial. D'après votre interprétation, cette réserve sert à redoubler les hauts fourneaux, à entretenir les quais et les ports, à convertir des systèmes d'énergie électrique et à faire d'autres changements et remplacements. Je suppose que cette réserve ne sert pas aux mêmes fins pour la compagnie canadienne?—R. C'est une réserve pour renouveler et remplacer tout ce que possède sous ce rapport la compagnie canadienne.

D. Vous déclarez dans les "remarques" que les ventes globales de 1935 ont dépassé de 57 pour 100 celles de 1934, mais ont été de 35 pour 100 moindres que celles de 1929, votre meilleure année. Est-ce exact?—R. C'est exact.

D. Vous dites aussi que 1928 a été la plus forte année de ventes pour la compagnie canadienne?—R. Oui.

D. Une année avant la vôtre?—R. Oui.

D. Et les profits nets pour 1935 représentent 6.2 pour 100 du capital placé dans l'entreprise. Est-ce vrai?—R. C'est vrai.

D. Revenons encore une fois au commerce d'exportation, monsieur Morrison; si je comprends bien, la compagnie mère n'exporte pas sous son nom d'*International Harvester Company*, pas plus que la compagnie canadienne sous le sien?—R. Les exportations des Etats-Unis sont faites sous le nom de la filiale d'exportation, l'*International Harvester Export Company*.

D. L'*International Harvester Export Company*?—R. Oui. Certaines marchandises expédiées des usines canadiennes sont exportées directement.

D. Certaines sont exportées directement?—R. Et d'autres par l'entremise de la compagnie d'exportation.

D. Pourquoi cette distinction, monsieur Morrison? Voulez-vous nous l'expliquer pour que nous sachions à quoi nous en tenir?—R. Les seules marchandises exportées du Canada, de la compagnie canadienne ou directement par la compagnie sont expédiées en Grande-Bretagne.

D. En bénéficiant du tarif préférentiel?—R. Oui.

D. Autrement dit, la compagnie canadienne se sert de votre filiale d'exportation?—R. Parfaitement.

D. Pouvez-vous nous dire comment votre compagnie mère facture les expéditions à votre filiale?—R. Je crois que vous pouvez répondre à cette question mieux que moi, monsieur Jarchow.

M. JARCHOW: Les marchandises destinées à des compagnies étrangères, des soldeurs étrangers ou des filiales étrangères, sont vendues par la compagnie mère à l'*International Harvester Export Company* qui à son tour les revend au soldeur étranger ou à la filiale étrangère.

M. GRAHAM: Pouvez-vous dire avec quelle majoration sur le coût de fabrication vous vendez ces marchandises à la compagnie d'exportation?

M. JARCHOW: Le prix à l'étranger est basé sur ce qu'on appelle le prix d'exportation de New-York f.a.b. New-York qui à son tour est basé sur le prix domestique. Il peut très bien n'avoir aucun rapport avec le coût.

M. GRAHAM: Je comprends. Je me demandais si un certain pourcentage sur un prix initial quelconque n'était pas facturé à votre compagnie d'exportation.

M. JARCHOW: On se base sur le prix fait aux marchands aux Etats-Unis.

M. GRAHAM: Le prix fait aux marchands aux Etats-Unis; une si grosse diminution?

M. JARCHOW: Oui.

M. GRAHAM: Pouvez-vous nous dire à combien elle se chiffre?

Le TÉMOIN: Cela dépend des circonstances, monsieur Graham. Les prix pour le commerce d'exportation sont fixés de façon à pouvoir supporter la concurrence mondiale.

M. Graham:

D. Et vous ne suivez aucune règle ou coutume quand vous facturez des marchandises?—R. Je crois que les prix sont à peu près les mêmes pour tous, en général tout au moins, mais la concurrence et les prix de concurrence mondiale ont leur influence sur les prix des expéditions dans les différents pays étrangers.

D. Vous en tenez compte quand vous fixez les prix d'exportation au Canada, n'est-ce pas?—R. Oui.

[M. C. R. Morrison.]

D. Voyez-vous où je veux en venir? Je veux savoir comment s'y prend votre compagnie canadienne. Suit-elle les mêmes règles quand elle facture des marchandises à votre compagnie d'exportation?—R. A peu près les mêmes.

D. Je suppose que ce prix est bien plus bas que celui que vous faites à vos marchands du Canada—vous n'avez pas de soldeurs?—R. Ce prix est plus bas que celui que nous faisons au marchand, mais il n'est pas plus bas que celui que nous ferions aux soldeurs, s'il y en avait.

D. Il n'y a pas de soldeur. C'est ce que je veux dire.—R. Nous avons deux soldeurs au Canada, tout à fait dans l'est du Canada. Leurs territoires sont plutôt restreints.

D. Dans l'est du Canada?—R. Oui, dans l'est du Canada.

D. Dans quelle province?—R. Dans le Nouveau-Brunswick.

D. Vous n'en avez pas dans l'Ontario?—R. Non.

D. Dans Québec non plus?—R. Non. Et, de mémoire, sans avoir sous la main les chiffres exacts, je puis dire que les prix pour le commerce d'exportation dans les pays étrangers sont pas mal les mêmes que ceux que l'on fait à ces soldeurs.

D. Quelle diminution accorde-t-on à ces soldeurs sur les prix faits aux marchands?—R. De 15 à 17 p. 100.

D. Vous me dites, ou M. Jarchow me dit, que la compagnie d'exportation de son côté vend au soldeur ou au distributeur d'outre-mer?—R. C'est exact.

D. A un prix majoré sur son prix de facture, je suppose?—R. Pardon.

D. A un prix majoré sur son prix de facture?—R. De quoi parlez-vous maintenant?

D. Je parle de la compagnie d'exportation.—R. Des expéditions du Canada?

D. Supposons que ces marchandises viennent du Canada ou des Etats-Unis et qu'elles soient entre les mains de la filiale qui exporte. Celle-ci majore à son tour le prix de facture pour le soldeur ou le distributeur étranger?—R. M. Jarchow pourrait peut-être vous donner le chiffre exact.

M. JARCHOW: Le prix que la compagnie d'exportation compte au soldeur étranger sert aussi de base pour le prix compté par la compagnie canadienne à la compagnie d'exportation. La compagnie canadienne accorde à la compagnie d'exportation une commission de 2 p. c. Mais à part ce 2 p. c., le prix est identique à celui que la compagnie d'exportation fait aux soldeurs étrangers.

M. GRAHAM: Je vais vous demander de vouloir bien répéter cette explication.

M. JARCHOW: Le prix de facture de la compagnie canadienne à la compagnie d'exportation...

M. GRAHAM: Qui est, comme le dit M. Morrison, de 15 à 17 p. c. plus bas que celui qui est fait aux marchands?

M. JARCHOW: Oui.

M. GRAHAM: Oui.

M. JARCHOW: ...est le même que celui que la compagnie d'exportation fait au soldeur étranger, à part la commission de 2 p. c. accordée à la compagnie d'exportation.

M. GRAHAM: C'est ce que je veux dire, à savoir que le profit de la compagnie d'exportation est limité à 2 p. c.

M. SPENCE: Du fond de la salle on peut à peine entendre M. Jarchow ou M. Graham. L'acoustique de cette salle est bien mauvaise. Je vous demanderais de bien vouloir parler plus fort.

M. GRAHAM: Oui. Je profite de l'occasion pour dire que les sténographes m'ont demandé, vu la mauvaise acoustique, de prier les membres du comité de parler un peu plus fort lorsqu'ils posent des questions parce qu'ils ont de la difficulté à comprendre ce qu'ils disent. Je vais essayer de faire la même chose.

Ce 2 p. c., monsieur Jarchow, est la limite du profit que la compagnie d'exportation peut faire. La compagnie d'exportation réalise des bénéfices, je suppose?

M. JARCHOW: Oui.

M. GRAHAM: Ces bénéfices sont versés à la compagnie mère?

M. JARCHOW: Si elle déclare des dividendes.

M. GRAHAM: La compagnie canadienne ne perd rien. Je veux maintenant avoir des renseignements au sujet de l'organisation de vente aux Etats-Unis. Vous avez aussi une filiale à cette fin, n'est-ce pas, monsieur Morrison?

Le TÉMOIN: Oui.

M. Graham:

D. Quel est son nom?—R. L'International Harvester Company of America.

D. L'International Harvester Company of America?—R. Oui.

D. Elle est constituée en société civile?—R. Oui, il n'en est pas fait mention dans le nom mais elle est constituée en société civile.

D. Ce n'est pas une obligation aux Etats-Unis?—R. Non.

D. Votre compagnie mère est-elle constituée en société civile?—R. Oui.

D. Il n'en est pas fait mention dans son nom?—R. Non.

D. Veuillez expliquer au comité quelles sont d'une façon générale les fonctions de cette compagnie de vente, l'International Harvester Company of America?—R. L'International Harvester Company of America est la compagnie qui vend aux Etats-Unis les produits de l'International Harvester Company.

D. Où se trouve le bureau principal, à Chicago?—R. A Chicago.

D. C'est aussi une filiale qui est la propriété exclusive de la compagnie, je suppose?—R. Oui.

D. Avec qui traite-t-elle à son tour?—R. Avec les marchands.

D. Avec les marchands?—R. Oui, et dans certains cas avec les soldeurs.

D. Dans certains cas avec les soldeurs?—R. Oui. Et pour les camions automobiles, dont elle s'occupe aussi, elle traite directement avec le consommateur.

D. Revenons de nouveau au rapport de 1920; cette filiale vend-t-elle à des maisons de commandes par correspondance des Etats-Unis?—R. Non.

D. A des coopératives?—R. Dans certains Etats, nous vendons de la ficelle d'engergage au Bureau agricole.

D. Mais pas d'instruments aratoires?—R. Non.

D. Ni de pièces détachées?—R. Non.

D. Est-ce la politique de la compagnie ou est-ce dû simplement au fait que ces organisations ne veulent pas acheter?—R. La politique de la compagnie a toujours été, et est encore, de se servir des marchands d'instruments aratoires comme intermédiaires pour la distribution.

D. Pouvez-vous nous dire, monsieur Morrison, sur quoi se base la compagnie mère pour fixer les prix auxquels elle cède ses produits à l'organisation de vente, l'International Harvester Company of America?—R. Vous voulez savoir, par exemple, quelle est la différence entre le prix fait à la compagnie de vente et le prix fait au marchand?

D. Je préférerais que vous me le donniez de l'autre façon si vous le pouvez—la majoration sur le coût de fabrication, si c'est le système que vous employez?—R. Ce n'est pas le système que nous employons. Les prix faits par la compagnie Harvester à la compagnie de vente sont d'environ 25 p.c. inférieurs à ceux qui sont fixés pour les marchands.

D. Environ 25 p.c. de moins que pour les marchands?—R. 25 p.c. de moins que les prix faits aux marchands.

D. 25 p.c. de moins que les prix faits aux marchands?—R. Oui.

[M. C. R. Morrison.]

D. La compagnie de vente achète-t-elle les instruments ou les reçoit-elle en consignation?—R. Elle les achète.

D. Et elle verse l'argent à la compagnie mère?—R. Oui, à la compagnie mère.

D. La même marge existe-t-elle pour les pièces détachées ou y a-t-il une différence?—R. Il y a une différence fixe. Je n'ai pas les chiffres présents à la mémoire, monsieur Graham.

D. Je suppose que vous pourrez les avoir si nous en avons besoin plus tard?—R. Oui.

D. La marge est probablement plus grande que pour les instruments?—R. Je ne le pense pas.

D. Vous ne le pensez pas?—R. Non.

D. Cette organisation approvisionne-t-elle continuellement tout le pays de pièces de rechange?—R. La compagnie de vente.

D. Oui.—R. Oui.

D. Elle a de nombreuses succursales?—R. Oui.

D. Vous avez de nombreuses succursales aux Etats-Unis comme il en existe au Canada?—R. Oui.

D. Ces succursales sont toutes des succursales de l'organisation de vente?—R. Parfaitement.

D. Et, comme vous dites, elles ont toujours en main la même proportion de pièces de rechange que vos succursales canadiennes pour la compagnie canadienne?—R. Oui.

D. Cette compagnie assure-t-elle un service pour les instruments qu'elle vend, monsieur Morrison?—R. La compagnie américaine, la compagnie de vente, assure un bon service mais c'est le marchand qui est chargé d'assurer le service au cultivateur.

D. Mais la compagnie de vente assure. . .—R. . . un service auxiliaire.

D. Je veux obtenir une précision. Je me demande quelle déclaration sur votre revenu vous faites au fisc américain. Cette filiale—comment la société mère déclare-t-elle ses bénéfices, simplement en indiquant le dividende versé par la filiale?

M. JARCHOW: Je n'ai peut-être pas saisi la question.

M. GRAHAM: Prenons la compagnie vendeuse isolément. Elle présente un bilan, je suppose. La société mère ne touche un bénéfice sur le placement que représente la filiale que lorsque celle-ci déclare un dividende en espèce ou verse une somme au fonds de réserve?

M. JARCHOW: Il y a deux sources de bénéfices. L'une c'est la marge,—si marge il y a,—entre le prix de revient et le prix fait à la filiale. Cela représente un profit pour la compagnie mère. En outre, cette dernière peut toucher un bénéfice supplémentaire, si la filiale lui déclare un dividende.

M. GRAHAM: Mais en préparant le rapport, vous avez inscrit dans un seul bilan tout l'actif, le fonds de réserve et le passif?

M. JARCHOW: Tous les bénéfices, déclarés ou non, sont inscrits dans le rapport.

M. Graham:

D. Vous me dites, monsieur Morrison, que votre compagnie de vente reçoit un escompte de 25 p. 100 sur le prix de facture. Pouvez-vous m'indiquer quelle majoration du prix de revient cela représente?—R. Non, monsieur.

D. En y consacrant assez de temps, il est possible d'obtenir le renseignement pour des instruments donnés, n'est-ce pas?—R. C'est possible.

D. Quelle majoration du prix coûtant représente le prix fait au marchand par la société vendeuse? Il y a un écart de 25 p. 100?—R. Calculez l'inverse.

D. Cela représente une majoration de 25 p. 100 de son prix coûtant?—R. D'environ 33½ p. 100 de son prix coûtant, car la compagnie américaine paye environ 25 p. 100 de moins que le prix du marchand. Le prix du marchand est le plus élevé. Donc, si l'on retranche 25 p. 100 du prix plus élevé, cela donne une majoration de 33½ p. 100 par rapport au prix moindre.

D. Vingt-cinq p. 100 du prix marchand. C'est une majoration de 33½ p. 100 par rapport au prix coûtant de la compagnie, mais de 25 p. 100 par rapport au prix du marchand?—R. Je ne pense pas que j'ai saisi votre question.

J'explique la chose ainsi: puisque le prix de la compagnie américaine, le prix fait à la filiale de vente de l'International Harvester Company est inférieur d'environ 25 p. 100 au prix du marchand, si vous cherchez à calculer quelle majoration représente le prix, le prix du marchand, par exemple, par rapport au prix de la compagnie vendeuse, c'est un prix majoré de 33½ p. 100.

D. Aux Etats-Unis, quel est le pourcentage de la commission que la société vendeuse permet aux marchands de percevoir?—R. Environ 20 p. 100.

D. Ce pourcentage a-t-il été joliment constant dans la période dont nous nous occupons, celle de 1913 à 1936?—R. Je le crois. Il accuse de légères variations; elles sont sans importance.

D. Quelle est la base du pourcentage de 20 p. 100, monsieur Morrison?—R. Ce chiffre que j'ai donné de mémoire représente approximativement la commission que le marchand toucherait aux Etats-Unis, si son prix coûtant facturé était le prix au détail.

D. Si le prix coûtant facturé était le prix au détail?—R. Mais ce n'est pas ainsi que nous procédons. Les marchands ont la faculté de vendre l'article au prix qui leur plaira, car ils achètent directement de la société et ce sont des agents libres quant à la fixation des prix; mais on demande souvent le prix à l'International Harvester Company of America. Des cultivateurs adressent des lettres à Chicago, des cultivateurs se rendent à Chicago et achètent des instruments agricoles—ce ne sont pas des achats considérables—mais ils profitent de leur visite pour se procurer un instrument. La compagnie vendeuse établit donc un prix courant à notre usage: le prix de l'article f.a.b. à Chicago. Nous avons communiqué ces prix courants à nos marchands en les prévenant que ce sont les prix de détail que nous ferions à un client. Par rapport à ces chiffres que nous avons établis comme le prix de détail, le prix fait au marchand comporte un escompte de 20 p. 100.

D. De 20 p. 100. . . .

M. CLEAVER: C'est une majoration de 24 p. 100.

Le TÉMOIN: Du prix du client, du prix de vente.

M. CLEAVER: Une majoration de 24 p. 100.

Le TÉMOIN: De 25 p. 100.

M. Graham:

D. Le professeur Hardy de la Saskatchewan a fait une visite assez complète du Dakota-Nord et du Montana et il est d'avis,—son opinion est conforme aux conclusions de la commission du commerce que j'ai mentionnée,—que le prix ci-dessus est inspiré en général par les décisions du vendeur?—R. Je ne puis répondre catégoriquement. Le prix n'est pas de rigueur.

D. Je crois comprendre que la loi américaine vous interdit de fixer le prix du détail?—R. C'est la vérité.

D. Vous avez seulement la faculté de suggérer un prix au marchand?

D. Il y a quelque chose que je veux tirer au net à ce sujet, monsieur Morrison,—vous vous rappelez quel témoignage vous avez donné devant la commission d'enquête sur les écarts de prix en 1935,—il intéresserait fort le comité, cela va de soi, de connaître à quelles conditions la compagnie canadienne s'approvisionne chez la société mère américaine, quand elle en a besoin. Dans votre

[M. C. R. Morrison.]

déposition devant la commission d'enquête sur les écarts de prix, vous avez donné à entendre que, jusqu'en 1930, la compagnie canadienne,—je ne suis pas sûr que vous ayez déposé en ce sens,—a importé de la société mère environ 50 p. 100 de toute la marchandise nécessaire?—R. Oui, le chiffre est exact, je pense.

D. Et que, depuis 1930, ces importations ne représentent qu'un pourcentage de 20 p. 100?—R. Il en était ainsi à cette époque-là.

D. Que dites-vous maintenant?—R. Je dirais qu'en nous basant sur les affaires de 1935, les instruments seuls, abstraction faite des camions automobiles, les instruments sont des articles importés dans la proportion de 30 p. 100.

D. En 1935?—R. En 1935.

D. Pour quelle raison le chiffre est-il en hausse, cette année-là?—R. Le seul fournisseur de tracteurs de la compagnie canadienne, c'est la société mère, cela va de soi, et en 1935, le commerce des tracteurs a été quelque peu meilleur que les années précédentes.

D. C'est ce que cela semble indiquer?—R. Oui.

D. Malheureusement vous n'avez pas vos réponses au questionnaire. Dans la pièce 11, inclus dans vos réponses au questionnaire au sujet de la partie 6-A, 1, 2 et 3, et qui indique le prix coûtant des ventes de 1926 à 1935 inclusivement, je relève pour 1926 les inscriptions suivantes pour la marchandise achetée de l'International Harvester Company, Chicago: \$6,577,000; 1927, \$7,656,000; 1928, \$14,297,000; 1929, \$8,496,000; 1930, \$5,464,000; 1931, \$1,085,000; 1932, \$803,000; 1933, \$807,000; 1934, \$1,126,000; 1935, \$1,877,000. Vous ne pouvez pas vous rappeler ces chiffres, je suppose, monsieur Jarchow, mais je les tire de vos réponses.

M. JARCHOW: Je me rappelle quelques-uns.

M. GRAHAM: Que représentent ces chiffres, monsieur Jarchow, le chiffre global de ce que la compagnie canadienne a acheté de la société mère américaine au cours de ces années?

M. JARCHOW: C'est exact.

M. GRAHAM: Cela comprend tous les instruments agricoles, les tracteurs?

M. JARCHOW: C'est exact.

M. GRAHAM: Et n'importe quelle pièce de tracteur?

M. JARCHOW: Oui.

M. GRAHAM: Le questionnaire vous demandait le renseignement pour toute la période recensée, monsieur Jarchow, et c'était impossible, n'est-ce pas?

M. JARCHOW: Ce l'était alors. Nous avons maintenant le renseignement.

M. GRAHAM: Et cela comprend aussi toutes les pièces finies que la compagnie canadienne a achetées de l'américaine?

M. JARCHOW: Les chiffres que vous venez de lire désignent tous des pièces finies.

M. GRAHAM: Pas de matière première?

M. JARCHOW: Pas de matière première.

M. Graham:

D. Monsieur Morrison, vous vous rappelez que, devant la commission d'enquête sur les écarts de prix, vous avez donné à entendre, en faisant une simple conjecture—le mot estimation est peut-être plus juste—qu'à cause d'un certain règlement établi par le département fédéral du Revenu, la société mère s'est trouvée obligée de majorer de 10 à 12 p. 100 le prix qu'elle aurait fait sans cela à la compagnie canadienne, pour ces instruments?—R. C'est la vérité.

D. Je voudrais obtenir un peu plus de données à ce sujet. Pouvez-vous nous expliquer comment s'appliquait jusqu'à ces derniers temps, selon vous, le règlement administratif fixant la valeur marchande équitable des articles vendus à

la filiale canadienne par la société mère?—R. Il est de la compétence des douaniers, cela va de soi, d'estimer la valeur marchande équitable de la marchandise, c'est tout à fait dans leurs attributions.

D. Oui?—R. Mais la valeur marchande équitable qu'ils établissaient devenait obligatoire,—le prix facturé à la filiale canadienne par la société mère,—un prix plus élevé que si celle-ci avait été libre de le fixer à sa guise.

D. M. Richards, employé au ministère du Revenu national pendant plusieurs années, de fait pendant toute la période en question, de 1913 au milieu de 1936, nous a dit que, d'après l'ordonnance, le prix fait à la compagnie canadienne par la compagnie mère devait comporter un escompte de 12½ p. 100 sur le prix de facture. J'apprends que ce n'est pas tout à fait exact. Vous rappelez-vous le chiffre exact?—R. Oui, pour les instruments agricoles, la règle était la suivante: on accordait un escompte de 17½ p. 100 sur le prix fait aux marchands et l'on ajoutait 5 au résultat obtenu. Si vous faites le calcul, vous verrez que cela donne 13.375 p. 100.

D. Nous disons 13.38 en chiffres ronds.—R. Oui.

D. Etes-vous d'accord avec M. Richards pour reconnaître qu'au mieux de vos souvenirs telle a été la nature du règlement pendant toute cette période jusqu'à ce que. . .—R. Quand cette période a-t-elle commencé?

D. En 1907.—R. Non, je ne souscris pas à cette affirmation, si mes renseignements sont exacts.

D. Monsieur Morrison, vous n'avez peut-être pas saisi la question. La période recensée commence en 1913. La loi est en application depuis 1907 et M. Richards dit que. . .—R. Depuis 1907?

D. Oui. Nous nous intéressons seulement à la période de 1913 à 1936.—R. Ce règlement remonte à 1913; non, je fais erreur, je me reprends. Jusqu'à 1917, le règlement appliqué établissait un prix plus élevé que celui que nous venons de discuter.

D. En 1917?—R. En 1917, au début de 1917, le règlement décrit a été mis en application.

D. Antérieurement, avez-vous dit, l'escompte était plus élevé ou moindre?—R. Il était moindre, ou, autrement dit, la valeur imposable était plus grande.

D. Pouvez-vous nous dire depuis quand est en vigueur le nouveau règlement qui autorise l'escompte plus élevé?—R. Si ma mémoire est fidèle, depuis le mois de mai 1935.

D. Pouvez-vous indiquer au comité le montant de l'escompte qu'on accorde aujourd'hui?—R. Un escompte uniforme de 20 p. 100 sur le prix des instruments aratoires.

D. Cela concorde avec les renseignements que je possède. L'ordonnance remonte au mois de mai 1935, dites-vous?—R. D'après mes souvenirs.

D. Maintenant, monsieur Morrison, n'était cette ordonnance, comment établiriez-vous le prix de facture des instruments agricoles fait à la compagnie canadienne?—R. Nous aurions fait,—par nous, j'entends l'*International Harvester Company*,—à peu près le même prix que l'*International Harvester Company* a fait à sa filiale américaine, l'*International Harvester Company of America*.

D. C'est ainsi que vous eussiez fait affaires avec la société canadienne?—R. Oui.

D. Et le chiffre approximatif que vous avez indiqué devant la commission d'enquête sur les écarts de prix: savoir, que cela équivaut à une majoration de prix de 10 à 12 p. 100 pour la compagnie canadienne, est exact?—R. C'est une bonne estimation.

M. Cleaver:

D. C'est la différence entre la majoration de 25 p. 100 et 13.375?—R. A peu près.

[M. C. R. Morrison.]

M. Graham:

D. Il s'agit simplement, comme M. Cleaver le fait remarquer, d'employer toutes les données que vous avez citées et de faire le calcul, n'est-ce pas?—R. C'est la vérité.

D. Maintenant, quel est le système suivi pour les tracteurs?—R. Jusqu'au dernier changement opéré en mai 1935, la base ou la formule utilisée pour déterminer la valeur imposable des tracteurs était le prix de facture comptant des marchands américains.

D. Le prix comptant de facture du marchand aux Etats-Unis?—R. Oui.

D. Vous voulez dire, monsieur Morrison, que lorsque la société canadienne achetait des tracteurs de la société mère, c'est ainsi que le fisc estimait leur juste valeur marchande?—R. C'est ainsi qu'il procédait.

D. Le prix de facture du marchand américain?—R. Oui.

D. Le fisc assimilait l'I.H.C. du Canada à un marchand?—R. Oui, pour l'estimation de la valeur imposable.

D. Pour les instruments agricoles, il assimilait la compagnie canadienne à un établissement de demi-gros?—R. Oui.

D. Mais pour les tracteurs, il l'assimilait à un marchand; le règlement a-t-il été modifié?—R. Oui.

D. Comment procède-t-on maintenant?—R. Les tracteurs sont dans la même catégorie que les instruments agricoles.

D. La même catégorie que les instruments agricoles?—R. Oui.

D. Cette modification du règlement améliore le bilan de la compagnie canadienne?—R. L'abaissement du prix coûtant est porté à son compte.

M. McLEAN: Monsieur Graham, puis-je maintenant vous poser une question?

M. GRAHAM: Oui.

M. McLEAN: Monsieur Morrison a dit tantôt que le prix de facture fait à l'I.H.C. of America comportait un escompte de 25 p. 100. Il a dit ensuite que n'était le règlement fixant la valeur imposable par le fisc, la compagnie eût fait le même prix à la filiale canadienne. Il a ajouté que, depuis le mois de mai, mois où le règlement a été modifié, les factures de la société canadienne portent un escompte de 20 p. 100.

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. McLEAN: Il y a une divergence.

M. GRAHAM: 20 p. 100 sur le prix de facture.

M. McLEAN: Précisément. M. Morrison a dit tantôt que l'escompte accordé à la compagnie américaine de vente, l'I.H.C., est de 25 p. 100. Il a dit ensuite que, sans le règlement aujourd'hui en vigueur, la société canadienne bénéficierait du même escompte. La troisième affirmation sur laquelle j'appelle votre attention est la suivante: depuis le mois de mai, 1935, mois où le règlement a été apparemment modifié, un escompte uniforme de 20 p. 100 est accordé à la compagnie canadienne. Cela représente un écart de 5 p. 100 entre cet escompte et l'escompte accordé à la compagnie américaine, bien qu'au dire de M. Morrison, la compagnie pourrait accorder le même escompte aux deux, si le règlement était modifié. Il est temps d'élucider la chose.

M. GRAHAM: Posez à M. Morrison la question que vous avez en l'idée.

M. McLEAN: J'ai cru qu'il était préférable de m'adresser à vous. Je vais poser la question à M. Morrison.

M. McLean:

D. Ce triple énoncé est-il bien l'expression de ce que vous avez dit, monsieur Morrison?—R. Oui.

D. Avez-vous changé d'idée quant à l'opportunité d'accorder à la compagnie canadienne l'escompte que vous eussiez accordé dans le passé, dites-vous, n'était le règlement?—R. Non, nous n'avons pas changé d'idée. Nous serions heureux d'accorder à la société canadienne le même escompte qu'à la société américaine. Mais la valeur imposable ou la règle d'estimation établie aujourd'hui par le fisc marquera une grande amélioration. Elle ne règle pas tout à fait le problème. Si la valeur imposable était au prorata de 25 au lieu de 20 comme maintenant, la compagnie canadienne se trouverait sur un pied d'égalité avec la compagnie américaine de vente, au point de vue du prix.

D. Depuis le commencement de mai 1935, le règlement vous oblige à facturer 5 p. 100 de plus?—R. Oui.

D. C'est le renseignement que je voulais obtenir.

M. Cleaver:

D. Pour tirer la question au net, antérieurement au mois de mai 1935, la compagnie mère américaine faisait à la compagnie canadienne un prix de facture des tracteurs comportant une majoration de 25 p. 100 qui n'eût pas existé, sans la valeur imposable fixée par le fisc canadien?

M. GRAHAM: J'allais poser des données fondamentales à ce sujet.

M. CLEAVER: Je suis désolé.

M. GRAHAM: Ce n'est rien.

M. Graham:

D. Vous nous avez dit que, jusqu'à ces derniers temps, la valeur marchande équitable des tracteurs était fixée d'après le prix de facture comptant aux Etats-Unis?—R. C'est tout à fait exact.

D. Quel escompte sur les tracteurs accordiez-vous à votre filiale de vente aux Etats-Unis, par rapport au prix comptant de facture aux Etats-Unis?—R. Un escompte de 25 p. 100.

D. Vous avez raison, monsieur Cleaver. C'est exact. La compagnie canadienne payerait 25 p. 100 de moins à cause de l'estimation de la juste valeur marchande en douane?—R. Non. La raison pour laquelle je n'ai pas répondu oui à votre question, monsieur Cleaver, c'est que la majoration serait de 33½ au lieu de 25 p. 100.

D. Vous défendez encore mieux les intérêts du comité que nous. Vous avez dit cependant que l'écart est de 25 p. 100?—R. C'est exact.

D. Et les camions et leurs pièces de rechange? Existe-t-il aussi une distinction à ce sujet?—R. Je ne suis pas en mesure de déposer au sujet des pièces de camions. Nous possédons une usine à Chatham et tous les camions que nous vendons au Canada proviennent de cette usine, et tout ce qui entre dans la fabrication des pièces finies ou non. Je ne suis donc pas prêt à déposer à ce propos.

M. TOMLINSON: Je n'entends point et je me demande si quelqu'un peut entendre.

Le PRÉSIDENT: Il y a un peu de bruit. On devrait causer plus à voix basse.

D. Ainsi que vous le faites remarquer, la compagnie canadienne payerait le même prix, à quantités égales, pour les pièces de rechange de camions que tout fabricant américain? Est-ce exact? On ne fait aucune distinction au sujet des pièces de rechange de camions; le prix est le même que pour les instruments agricoles et les tracteurs?—R. Il n'y a aucun rapport entre le prix des pièces de rechange des camions et celui des pièces d'instruments.

D. Ces pièces de rechange ne sont pas en cause?—R. Elles ne le sont pas. Votre question au sujet des valeurs imposables ne les embrasse pas du tout.

D. Elles ne sont pas dans cette catégorie?—R. Non.

[M. C. R. Morrison.]

D. Je suppose pour l'instant que votre escompte est à peu près exact. Revenons aux achats indiqués dans la pièce 11 qui mentionne ce que la compagnie canadienne a acheté de l'américaine. Le montant économisé au cours de ces années, sauf 1935, équivaut-il approximativement à 10 ou 12 p. 100 de ces sommes?—R. Les prix consignés au dossier que vous citez, quant aux articles importés des Etats-Unis, représentent une majoration de 10 à 12 p. 100 par rapport au prix que nous eussions établi, si nous avions pu faire le même prix à la compagnie canadienne qu'à la compagnie de vente américaine.

D. Prenons l'année 1936 au cours de laquelle la compagnie canadienne a acheté de l'International Harvester Company pour \$6,500,000. Est-il équitable de conclure que le prix aurait pu être diminué de 10 à 12 p. 100?—R. Oui.

M. PERLEY: Comment cela peut-il s'appliquer aux tracteurs importés en franchise? Comment le règlement s'applique-t-il aux tracteurs?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas saisi la question. Puis-je revenir pour quelques instants à la question précédente?

M. Graham:

D. Oui.—R. Ma réponse vise les instruments et les pièces de rechange auxquels ces chiffres s'appliquent. Les chiffres consignés dans l'état que vous avez représenté toutes les commandes de la compagnie canadienne remplies par l'International Harvester Company, et ils embrassent des camions et des pièces de rechange qui n'entrent pas en ligne de compte.

M. Cleaver:

D. Et des tracteurs et leurs pièces de rechange?—R. Et des tracteurs.

D. Pouvez-vous décomposer, monsieur Morrison ou monsieur Jarchow, le chiffre représentant l'achat d'instruments agricoles et de pièces de rechange, des pièces de camions et des tracteurs? Est-ce possible?—R. M. Jarchow peut vous le dire?

M. JARCHOW: C'est possible, il faudrait beaucoup de temps.

M. GRAHAM: Pouvez-vous m'indiquer assez approximativement les pourcentages, je ne dis pas maintenant, mais plus tard. Voudriez-vous établir un pourcentage raisonnablement exact du pourcentage des instruments agricoles et de leurs pièces, des tracteurs et des pièces de rechange de camions, dans les années de 1926 à 1935 inclusivement?

M. JARCHOW: Cela exigera un temps considérable, et la tâche est grande.

M. GRAHAM: Oui. Il faudra examiner plus tard la question, si c'est possible, je veux dire pour tirer des conclusions.

M. Graham:

D. Je vais maintenant vous poser une question, monsieur Morrison: la comptabilité de la compagnie mère n'indique point l'excédent de bénéfices que les règlements de douane vous ont imposé?—R. Non.

M. GRAHAM: Et celle de la compagnie canadienne, monsieur Jarchow?

M. JARCHOW: Non.

M. GRAHAM: Il n'y a pas d'inscription distincte, on n'en tient pas note?

M. JARCHOW: Non.

M. GRAHAM: La seule manière d'obtenir le montant, c'est la décomposition du total en ses éléments approximatifs, n'est-ce pas?

M. JARCHOW: Oui.

M. Graham:

D. Maintenant, je voudrais analyser les résultats de cette situation. Vous auriez à payer... du moins, la compagnie canadienne aurait peut-être un petit

élément débiteur, elle aurait à acquitter un droit un peu accru sur les prix majorés?—R. Sous le régime de l'ancien règlement.

D. Sous le régime de l'ancien règlement?—R. Oui.

D. Et à supposer que la compagnie eût continué à vendre ses instruments au même prix que durant toutes ces années, si elle les avait payés moins cher, le bilan accuserait la chose?—R. C'est vrai.

D. Peut-être aussi qu'au bout d'un certain nombre d'années, la compagnie eût été assujétie à un impôt sur le revenu plus considérable?—R. Oui.

D. C'est également vrai. Tels sont donc les éléments positifs et négatifs résultant de cela?—R. Oui.

D. Et la légère majoration du droit spécial d'accise, du fait de la somme payée au chapitre de la valeur imposable, représenterait un déboursé supplémentaire, si l'on procédait ainsi?—R. Le droit sur le montant accru.

D. Maintenant, à propos des tracteurs, il a été question de ce qu'on appelle parfois la disposition antidumping de la loi du tarif douanier. On ne fabrique pas de tracteurs au Canada et, jusqu'à ces derniers temps, ils étaient frappés d'un droit. En ce cas aussi, quand vous achetez des tracteurs, vous devez indiquer leur juste valeur marchande en les important, n'est-ce pas?—R. C'est exact.

D. Savez-vous, monsieur Morrison, si au cours de votre commerce d'exportation, vous êtes assujéti à des règlements semblables à celui qui régit au pays la juste valeur marchande, et qui se trouve au paragraphe 6 de l'article 43, je pense?—R. Je ne saurais dire, monsieur Graham. Je ne suis pas assez au fait des ordonnances douanières des pays étrangers pour répondre à la question.

D. D'après un bref examen des précisions qu'on nous a communiquées, on considérerait l'élément c.a.t., la valeur de l'article au débarquement, plutôt que la juste valeur marchande. Prenez l'Amérique du Sud, par exemple, je remarque qu'il en va aussi de l'Argentine?—R. Je ne suis pas en mesure de déposer à ce sujet.

D. Pour revenir à votre régime d'organisation de la vente aux Etats-Unis, monsieur Morrison, je remarque que vous avez dit, et on a prétendu au cours d'autres enquêtes, qu'il existe une différence marquée entre le système américain de distribution et le canadien, en ce qu'aux Etats-Unis vous vendez directement au marchand, et celui-ci devient entièrement responsable des marchandises. Je me demande si c'est exact, sauf comme règle de conduite et non comme régime des affaires?—R. L'unique raison pour laquelle les marchands canadiens ne sont pas sur le même pied que les marchands américains, c'est qu'ils n'ont pas réussi à financer leurs transactions de détail comme leurs collègues américains.

D. Mais vos marchands américains y ont-ils réussi?—R. Oui.

D. Je voulais simplement attirer votre attention sur ce sujet et je ne critique pas votre attitude. Je ne divulguerai pas ici le nom des compagnies intéressées, parce que cela n'importe pas dans le moment, mais il s'agit d'une lettre au commissaire du commerce du Canada à New-York, en réponse à une demande de renseignements que nous leur avons adressée. La lettre est datée du 5 mai 1936 et porte: —

En réponse à votre lettre du 28 avril, nous avons à vous dire qu'aucune différence essentielle ne marque le système de vente et de distribution des instruments agricoles aux Etats-Unis et au Canada. Aux Etats-Unis, il est vrai, il existe plus de marchands en état d'acheter sur-le-champ des instruments pour se constituer un stock. Aux Etats-Unis, nous faisons affaires par contrat de vente et, au Canada, par contrat stipulant une commission. Néanmoins, dans les deux pays, nous acceptons les billets des cultivateurs comme instruments directs de crédit et prenons à notre compte la créance du cultivateur.

Puis, par le rapport que j'ai mentionné, le rapport de la commission du commerce fédéral de 1920, je constate qu'alors du moins toutes les caractéristiques de notre

[M. C. R. Morrison.]

système étaient en usage aux Etats-Unis. Permettez-moi d'en faire le simple relevé. Dans le rapport de 1920, les commissaires constatent que le fabricant maintient un service de vendeurs et d'experts soit par lui-même, soit par son organisation de vente. Puis les rapporteurs traitent de la situation de votre compagnie, des ventes à tempérament effectuées par le marchand—c'est comme si vous les conclusiez directement, cela va de soi—et indiquent que vous avez à résoudre les mêmes problèmes de perception qu'ici; que vous menez de grandes campagnes de publicité; que les frais de transport de l'usine à la filiale sont imputés au fabricant; que le détaillant acquitte d'ordinaire les autres frais; que vous maintenez des dépôts et un service. Et il m'a paru, monsieur Morrison, qu'en réalité le problème de distribution de la compagnie mère américaine et celui de la compagnie canadienne n'offrent pas de différence. Et je remarque que vous débitez pour environ 170 millions de dollars de billets de marchands et de cultivateurs. M'accordez-vous que la compagnie américaine porte le même fardeau que la compagnie canadienne?—R. Pas tout à fait.

D. Quelle est la différence?—R. D'abord, le marchand américain place ses propres fonds dans son stock de pièces de rechange.

D. Il n'en va pas de même au Canada?—R. Il n'en va pas de même.

D. Vous fournissez les pièces au vendeur en consignation?—R. Oui.

D. Dans tous les cas?—R. Oh! il est stipulé au contrat que certaines catégories de pièces ne seront pas une charge de la compagnie à la fin de l'année, mais la majeure partie des pièces de rechange inscrites dans l'inventaire du marchand à la fin de l'année constituent ce que nous appelons des pièces "en consignation".

D. Oui?—R. Et parfois des marchands canadiens préfèrent et peuvent s'approvisionner de pièces de rechange en vertu d'un contrat de vente pur et simple, et nous sommes heureux de conclure ce marché, quand ils sont en mesure de le faire. Une autre distinction à établir entre le commerce des vendeurs américains et canadiens, c'est qu'aux Etats-Unis le marchand se constitue un stock d'instruments et, dans une très large mesure, n'est pas le consignataire de la compagnie de vente. En vertu de certaines clauses, le marchand bénéficie d'une prorogation d'échéance au sujet de certains instruments invendus à une date déterminée, mais il y a un jour d'échéance final où il doit payer, si l'instrument est encore en magasin. Le marchand américain a donc engagé plus de capitaux dans son stock que le marchand canadien. Dans ces opérations de revente, si le marchand américain peut solder le coût d'une quantité raisonnable d'instruments, le financement complet de la revente lui est impossible parce que souvent les paiements effectués par les cultivateurs sont échelonnés sur une longue période. Dans ces opérations de vente à terme, la compagnie américaine consent à accepter les billets des cultivateurs s'ils ont de la valeur, s'ils sont encaissables et à les créditer au marchand, contre le prix d'achat des instruments. Ai-je fait un clair exposé, monsieur Graham?

D. Oui.—R. Les opérations commerciales des vendeurs américains et canadiens présentent ceci de commun que, dans les deux pays, la Harvester Company ou sa filiale crédite en dernier ressort la transaction dans le cas d'une vente à tempérament, et quand le billet du cultivateur est valide et encaissable.

D. Oui. Je remarque, monsieur Morrison, un moyen assez important de mesurer jusqu'à quel point le fabricant inscrit au fonds de réserve aux Etats-Unis et au Canada les échéances à recouvrer. Je remarque que le pourcentage est à peu près le même, il est même un peu plus élevé au Canada, la somme étant de 2 millions de dollars. La pièce 6 du dossier, partie 6-A-5, indique des échéances de \$9,300,000 au Canada et une réserve d'environ 10 millions de dollars. A supposer que la compagnie canadienne représente environ 15 ou 20 p. 100 de l'entreprise, la société mère se trouve à détenir une plus forte proportion des échéances que la société canadienne. Cela semble confirmer l'assertion que la compagnie mère porterait un fardeau de créances plus lourd que la compagnie canadienne, au prorata du chiffre des ventes?—R. Mais dans le compte de la compagnie mère sont inscrites les créances recouvrables venant des marchands...

D. D'accord.—R. ...relativement à l'achat pur et simple des instruments, tandis que, dans le cas de la compagnie canadienne, les créances recouvrables représentent uniquement ou presque uniquement les billets des cultivateurs.

D. D'accord, mais au point de vue des charges nettes de la compagnie, il importe peu que vous fassiez crédit au marchand ou au cultivateur; la charge consiste à porter le fardeau financier de quelqu'un, n'est-ce pas?—R. C'est un exposé équitable.

D. Soit au point de vue du fabricant, soit au point de vue de la filiale de vente?—R. Vous savez, monsieur Graham, le fait de n'avoir pas les chiffres sous la main me place dans une situation quelque peu désavantageuse.

D. Vous pouvez en prendre note pour étude ultérieure et nous donner votre avis plus tard?—R. Je puis faire cela.

M. SENN: Monsieur le président, puis-je poser immédiatement une question à ce sujet?

M. GRAHAM: J'ai terminé cette partie de mes investigations au sujet de la compagnie mère. On pourrait accorder aux membres du comité la faculté de poser les questions qu'il leur plaira.

M. Senn:

D. Le témoignage du professeur Hardy, hier, a porté principalement sur les prix au Dakota et au Montana par comparaison avec les prix en Saskatchewan. Il a dit que, du fait de la sécheresse dans les états septentrionaux, vous avez dû modifier votre système de distribution en cette région et vendre par consignation, comme vous le faites au Canada.—R. Ce n'est pas exact.

D. Je veux savoir seulement quel est votre système.—R. Nous ne consignons pas des marchandises aux Etats-Unis.

D. Je vous demande pardon?—R. Nous ne consignons pas des marchandises aux Etats-Unis, même dans la région mentionnée.

D. De quelle manière avez-vous été obligé de modifier le régime dans ces régions où les marchands ont été hors d'état d'acheter sur-le-champ, à cause de la crise et pour d'autres raisons?—R. D'abord, du fait de la sécheresse, les marchands n'ont pas effectué des achats aussi considérables qu'ils l'eussent fait autrement. Ils n'ont pas fait d'achats. Il peut arriver,—et cela arrive en l'espèce,—qu'à l'échéance finale le marchand qui a acheté des instruments soit incapable de payer sa dette. En pareil cas, nous ne pouvons que débiteur la somme au client. C'est une dette qui nous est due. C'est une dette que le débiteur est censé payer dès qu'il le pourra. C'est un autre effet recouvrable.

D. Mais somme toute, vous n'avez pas modifié votre système?—R. Nous ne l'avons pas modifié.

Le PRÉSIDENT: A-t-on une autre question à poser à ce sujet?

M. WARD: J'aimerais à poser une question. Ce n'est peut-être pas tout à fait le moment opportun.

Le PRÉSIDENT: Je vous demande pardon, monsieur Ward. Je vais prier les membres du comité d'avoir l'obligeance de se lever, quand ils poseront des questions à M. Graham ou aux représentants des compagnies. On saisira mieux les témoignages.

M. BERTRAND: Et aussi de décliner leurs noms.

M. McLEAN: Le président s'exécutera le premier, cela va de soi.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Ward, aurez-vous l'obligeance de décliner votre nom?

M. WARD: Le sténographe me connaît fort bien.

[M. C. R. Morrison.]

M. Ward:

D. Si les ventes étaient au comptant, quel rabais comporterait ou pourrait comporter le prix des instruments agricoles vendus aux cultivateurs?—R. La marge entre le prix comptant et le prix de la vente à terme d'aujourd'hui. Nos prix courants de détail indiquent le prix comptant de l'article livré. Et la différence entre ce prix et le prix des instruments vendus à terme représente l'avantage qu'obtient le client à acheter comptant. Nos prix courants marquent cette différence.

D. Aucune des pertes résultant des ventes à tempérament n'est imputée au compte du client qui paye comptant?—R. Je ne dirais pas cela. Il n'existe aucun établissement qui n'ait à inscrire dans ses prix un certain amortissement des pertes.

M. GRAHAM: La question de M. Ward vise l'hypothèse suivante: supposons que vous puissiez vendre tous vos instruments comptant, que vous n'avez aucun problème de perception et de dettes douteuses. C'est ce que vous voulez dire, monsieur Ward.

M. WARD: C'est la question.

M. GRAHAM: Voulez-vous estimer la réduction que pourrait subir le prix fait au consommateur? C'est ce que demande M. Ward.

M. WARD: C'est cela.

Le TÉMOIN: Il est malaisé de répondre sans réfléchir et étudier les chiffres. Si vous voulez parler du rabais que nous pourrions consentir dans l'hypothèse de la transformation immédiate de nos affaires en commerce au comptant, je vous dirai que nos prix actuels sont tout à fait trop bas eu égard au prix de revient. Pour ce qui est d'indiquer un prix au comptant idéal dans le cas d'un commerce exclusivement au comptant, et d'indiquer jusqu'à quel point il serait inférieur aux prix actuels, je ne saurais répondre sur-le-champ. Je voudrais indiquer cependant que, dans l'Ouest canadien, de 75 à 85 p. 100 des ventes d'instruments agricoles sont des ventes à tempérament et, que dans l'Est, le pourcentage est quelque peu moindre. Les cultivateurs achètent à crédit, faute de pouvoir payer comptant. Si nous établissions notre commerce uniquement sur une base de comptant, la plupart des cultivateurs canadiens seraient hors d'état d'acheter des instruments. Nous voulons desservir ces cultivateurs comme les autres. Ils ont besoin d'instruments agricoles. Ils sont incapables de les payer s'il faut payer rubis sur l'ongle. Ils seraient donc privés de notre service. Le fléchissement du volume de nos affaires serait tel que l'acheteur au comptant payerait plus cher qu'aujourd'hui, du fait de l'augmentation du prix de revient, car il faudrait imputer les frais de l'exploitation sur un chiffre d'affaires en baisse.

M. GOLDING: Monsieur le président, j'ai une question à poser. M. Morrison peut-il indiquer la somme que la compagnie mère a dû amortir, ainsi que la compagnie d'Hamilton, au titre des créances en souffrance, dans la période mentionnée, au Canada?

M. GRAHAM: Le renseignement figure dans votre réponse, et M. McDonald la consignera dans le rapport du vérificateur.

Le PRÉSIDENT: Elevez la voix, s'il vous plaît, monsieur Graham.

M. GRAHAM: Incidemment, je pourrais poser à M. Morrison une question qui élucidera quelque peu le sujet.

M. Graham:

D. Dans votre rapport annuel auquel je me suis référé—et que je me propose de consigner au dossier soit dit en passant, monsieur le président,—je relève le passage suivant: "Conformément à sa coutume, la compagnie a inscrit au compte de réserve pour dettes douteuses toutes les créances classées comme irrécouvrables durant l'année, et toutes les autres créances remontant à plus de cinq ans aux

Etats-Unis et au Canada (moins les recouvrements de l'année sur les dettes antérieurement amorties) et elle a versé au fonds de réserve une somme jugée suffisante pour amortir les pertes futures." Ce n'est guère exact, n'est-ce pas? Vous n'avez pas procédé ainsi dans la partie canadienne de votre commerce?—R. Pas pour les livres de la compagnie canadienne. Mais la somme requise, quelle qu'elle soit, est inscrite dans cet état collectif que vous avez.

M. GRAHAM: Oui. Les chiffres exacts concernant la compagnie canadienne seront communiqués au comité, monsieur Golding.

M. GOLDING: Ils lui seront communiqués?

M. GRAHAM: Oui.

M. GOLDING: Il vaut la peine d'avoir le renseignement.

Le TÉMOIN: Je croyais avoir sous la main des chiffres me permettant de vous donner une réponse immédiate. Mais autant que je puis me rappeler, nos pertes au compte des dettes véreuses subies ou censées subies dans la période en question représentent environ 5 p. 100 du volume de nos affaires. C'est le chiffre exact, je pense. Il s'agit, cela va de soi, du volume global de nos affaires, les ventes au comptant incluses, tout comme les ventes à tempérament.

M. Golding:

D. La question est débattue si souvent que le comité devrait obtenir des chiffres précis indiquant le véritable état des choses?—R. Nous serons très heureux de vous communiquer ces chiffres. Je puis ajouter qu'au mieux de mes souvenirs,—sauf à rectifier mon erreur, si je constate plus tard que le chiffre est erroné,—les pertes déjà subies ou censées subies dans cette période représentent environ 13 p. 100 des ventes à tempérament ou des billets acceptés.

Le PRÉSIDENT: Il est près d'une heure. Il ne vaut guère la peine, je suppose, d'entamer l'examen d'un autre sujet.

Quelques hon. MEMBRES: Non.

M. McLEAN: Quand nous réunirons-nous de nouveau?

Le PRÉSIDENT: Le comité devrait se réunir cet après-midi.

M. McLEAN: A quatre heures?

Le PRÉSIDENT: Un membre proposera-t-il l'ajournement du comité, pour qu'il se réunisse de nouveau à quatre heures?

M. McLEAN: Oui.

M. JOHNSTON: Je vais proposer une motion en ce sens.

Le PRÉSIDENT: Puis nous nous réunirons cet après-midi à quatre heures. Cela agréé à tous?

Certains hon. MEMBRES: Adopté.

Le Comité s'ajourne à midi et cinquante-cinq minutes, pour se réunir de nouveau à quatre heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Reprise de la séance à quatre heures.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous voulez avoir l'obligeance de faire silence, nous ouvrirons la séance de l'après-midi. Le conseiller juridique désire, et il sied aussi pour la gouverne du Comité, que nous recueillions cet après-midi la déposition de M. Macdonald, en renvoyant à demain matin le témoignage du représentant de la compagnie manufacturière d'instruments agricoles. Il importe d'obtenir un exposé provisoire de M. Macdonald qui s'occupera cet après-midi de l'*International Harvester Company*. Libre au Comité, cela va de soi, d'interroger

[M. C. R. Morrison.]

M. Macdonald comme n'importe quel témoin. Je réitère ma prière de ce matin : que tout membre désireux d'interroger le témoin se lève et parle assez fort pour être entendu des sténographes. Cela est très opportun.

L'hon. M. MOTHERWELL: Très bien! Très bien! Et cela s'applique aussi aux autres.

M. McLEAN: Avant que M. Macdonald commence son témoignage, je voudrais proposer qu'on imprime un plus grand nombre des fascicules dans lesquels sont recueillies les dépositions de chaque jour. J'ignore quel en est le tirage, mais j'ai demandé un plus grand nombre d'exemplaires, et l'on m'a dit que le tirage actuel n'est pas considérable. Je voudrais qu'à partir d'aujourd'hui, on en imprimât une bien plus grande quantité.

Le PRÉSIDENT: Il s'imprime actuellement 500 exemplaires anglais et 250 exemplaires français. Pour donner suite à la proposition de M. McLean, il faut que nous fassions rapport à la Chambre et obtenions l'autorisation d'imprimer des fascicules supplémentaires.

M. McLEAN: Je propose qu'on fasse mention au rapport de l'impression proposée d'exemplaires supplémentaires. J'ignore quel est le tirage actuel, mais il est trop restreint. Je propose l'impression de 1,000 exemplaires anglais et de 350 exemplaires français.

M. SENN: Qui le demande? A qui M. McLean veut-il les faire envoyer?

M. McLEAN: Je voudrais avoir un assez bon nombre d'exemplaires supplémentaires, et il en va de même de tous les membres du Comité et de la Chambre. Les membres des deux Chambres et les départements une fois servis, il ne reste pour ainsi dire rien à distribuer, et quand il s'agit d'une enquête aussi importante que celle-ci est en train de le devenir, surtout à partir d'aujourd'hui, le Comité devrait faire imprimer assez d'exemplaires pour que chaque membre en obtienne une quantité raisonnable, outre l'exemplaire qui lui revient d'office.

M. SENN: En ce cas, chaque membre devrait obtenir sa part. Il faudra établir une juste distribution, sans quoi quelques-uns se serviront avant les autres.

Le PRÉSIDENT: Vous vous en remettrez de ce soin au sous-comité?

M. McLEAN: Oui, je veux bien.

Le PRÉSIDENT: M. McLean propose, appuyé par M. Donnelly, qu'on pourvoie à l'impression d'un nombre supplémentaire de comptes rendus des témoignages.

(La proposition est adoptée.)

M. DOUGLAS: La matière une fois composée, il ne s'agit plus que de frais additionnels de papier.

Le PRÉSIDENT: C'est fort bien, si nous utilisons les fascicules.

On rappelle WALTER MACDONALD.

Monsieur le président, messieurs, j'ai exposé certains faits et fait rapport sur certaines affaires concernant l'*International Harvester Company of Canada, Limited*. Pour faire pleinement saisir au Comité la portée de l'exposé que je vais faire, je serai obligé de relater les événements antérieurs. Le 2 avril, le conseiller juridique du Comité a défini le champ de l'enquête. Il a indiqué que je procédera sur-le-champ à la préparation d'un questionnaire destiné aux trois grandes compagnies de cette industrie, c'est-à-dire l'*International Harvester Company of Canada*, la *Massey-Harris Company Limited*, la *Cockshutt Plow Company Limited* avec la compagnie associée sous son contrôle qui lui appartient maintenant intégralement: la *Frost and Wood Company, Limited*. Le 8 avril, les représentants des trois compagnies étaient à Ottawa et ils ont pris connaissance d'un projet de questionnaire que j'avais préparé entre temps et l'ont discuté à fond.

D'après les renseignements puisés à d'autres sources, le laps de temps qui s'écoule ordinairement entre l'ouverture d'une enquête comme celle-ci et l'expédition d'un questionnaire aux compagnies intéressées varie de six semaines à trois mois. Les compagnies ont reçu communication du questionnaire trois semaines après mon arrivée à Ottawa et celle de M. Graham. Pareillement, le délai accordé aux compagnies pour fournir leur réponse, et au vérificateur pour étudier et vérifier les réponses et faire rapport, est d'ordinaire le double du temps que les compagnies et moi avons eu à notre disposition.

Après avoir conféré avec votre président, et devant la perspective de la prorogation prochaine de la Chambre, j'ai eu une autre entrevue avec les représentants des compagnies à Toronto, le 12 mai, et je leur ai représenté que la situation commandait de répondre en toute célérité aux parties essentielles du questionnaire. A la suite de l'entrevue, ils m'ont promis de recueillir des données aussi complètes que possible et de me les communiquer le 25 mai au matin. Ils ont tenu parole, et je puis dire que la coopération des compagnies a été excellente, et qu'elles ont fait tout en leur pouvoir pour répondre à mes exigences dont j'admets le caractère onéreux. Les deux grandes compagnies se sont particulièrement évertuées à fournir des renseignements. Tout cela s'est fait en vitesse et l'examen initial des données présentées m'a révélé dans les réponses un manque d'étude approfondie et de coordination des données. Des erreurs étaient presque inévitables, et souvent les chiffres inscrits à un endroit ne correspondent pas aux chiffres analogues inscrits en d'autres parties.

Il a fallu nécessairement dresser plusieurs tableaux et vérifier les détails pour adapter au cadre de l'enquête les renseignements communiqués. Mon personnel et moi avons terminé ce travail en vitesse, il y a une semaine.

Depuis, je suis allé au bureau chef de l'*International Harvester Company of Canada*, à Hamilton, et sans vérifier l'exactitude des données communiquées, j'ai au moins coordonné certaines parties qui demandaient à l'être, et je me suis convaincu que le tableau financier que je vais tenter de vous brosser embrasse la période indiquée.

Les chiffres que je vous donne sont en substance ceux que la compagnie mentionnée m'a communiqués, sauf certaines modifications et un nouveau groupement que j'ai effectués. Les modifications que j'ai opérées sont connues de la compagnie, si elles ne sont pas approuvées par ses dirigeants.

Je répète toutefois que les renseignements que je tiens de cette compagnie ont été compilés d'urgence, et que les chiffres que je communique ont été aussi compilés d'urgence et sans vérification. Par conséquent, votre Comité doit voir dans mon exposé un exposé provisoire.

Les fonctionnaires de l'*International Harvester Company* ici présents pour rendre témoignage sont au courant de tous ces faits.

A-t-on quelque question à poser maintenant?

M. Senn:

D. Vous ne donnez pas à entendre, monsieur Macdonald, que les chiffres manquent de la précision nécessaire aux fins de cette enquête?—R. Non. pas du tout, mais vous comprenez, monsieur Senn, que les chiffres communiqués par une compagnie quelconque ont besoin d'être transformés pour refléter les choses dont le comité s'enquiert; autrement dit, la compagnie présente une comptabilité réglée à sa convenance et qui ne correspond pas toujours aux investigations entreprises par le comité et, en outre, il y a souvent des facteurs sous-jacents que seul peut révéler un examen des livres plus attentif que je n'ai pu en faire.

M. McLean:

D. Monsieur Macdonald, vous dites que vous avez modifié certains chiffres. Vous voulez dire, je suppose, que vous les avez ordonnés différemment au point

[M. Walter C. Macdonald, C.A.]

de vue comptabiliaire. Vous ne voulez pas dire que vous avez changé les chiffres? —R. Je n'ai pas changé les chiffres mêmes, mais j'ai déplacé les rubriques sous lesquelles ils étaient inscrits, parce qu'elles ne cadraient pas avec l'objet de l'enquête. Je me suis fait comprendre, je pense. Je libelle ainsi le titre suivant: "La répercussion que l'estimation des valeurs pour les fins du fisc a sur les opérations des fabricants américains vendant leurs produits au Canada."

A diverses reprises au cours de l'enquête menée par votre Comité, il a été question de l'effet des règlements antidumping du gouvernement canadien et, à cet égard, je vous réfère surtout à l'exposé de M. Edward H. Richard, estimateur douanier, pages 228 à 235 du compte rendu imprimé.

Pour que votre Comité puisse estimer l'importance de ces dispositions et du droit de douane, comme facteurs influant sur la distribution au Canada des instruments de fabrication américaine, j'ai préparé les documents suivants que je présente.

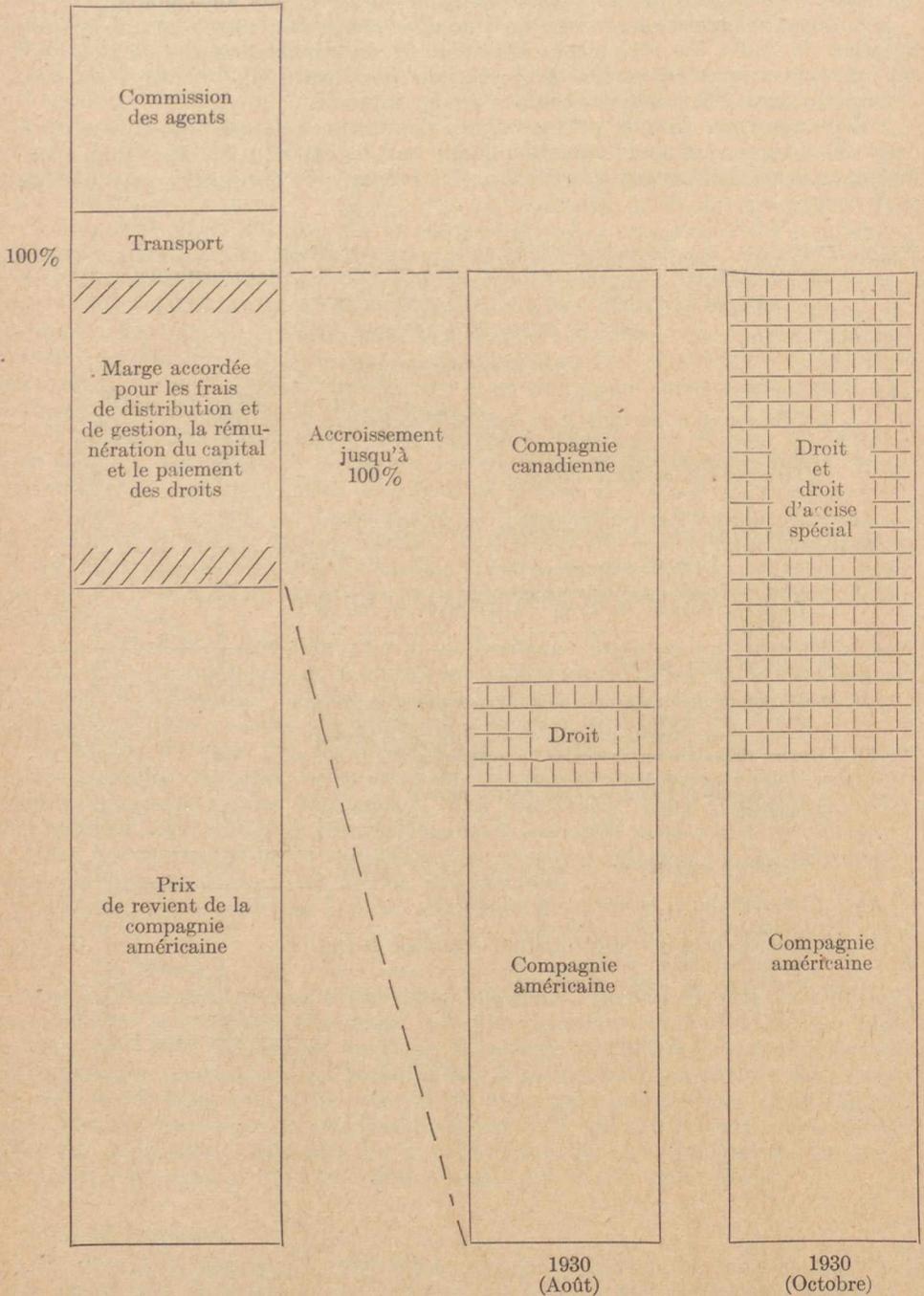
ÉTAT INDIQUANT LA RÉPERCUSSION QUE LA " DÉTERMINATION DE LA VALEUR IMPOSABLE " ET QUE LES DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE ONT SUR LES BÉNÉFICES DES FILIALES DE VENTE AU CANADA DES FABRICANTS AMÉRICAINS

(Un instrument seulement)

Cote	1930	1931
1. Prix comptant au cultivateur f.a.b. à Winnipeg....	130	130
2. Commission de l'agent.....	23	23
3. Transport de l'usine à Winnipeg.....	7	7
4.	30	30
5. Réalisation nette de la compagnie sur les ventes....	100	100
Prix coûtant:		
6. Prix de facture de l'usine américaine.....	79	79
7. Droit de douane (et droit d'accise de 1 p. 100 en 1931)	5	21
8. Prix coûtant global.....	84	100
9. Marge au-dessus du prix coûtant accordée à la compagnie canadienne pour le paiement de ses frais de vente et de distribution, de perception, d'amortissement des dettes véreuses et de gestion, etc.....	16	zéro
Marge ou majoration entre le prix de facture et la réalisation ci-dessus sur les ventes nettes:		
5. Réalisation nette	100	100
10. Prix de revient en 1930 (usine américaine).....	62	62
Marge ou majoration au-dessus du prix de facture..	38	38
Répartition de la marge ou majoration:		
11. Compagnie ou usine américaine.....	17	17
12. Droit de douane et droit d'accise imposés par le gouvernement canadien	5	21
13. Compagnie de vente canadienne.....	16	zéro
	38	38

DIAGRAMME A

LA RÉPERCUSSION QUE LES DROITS ET L'ESTIMATION DES VALEURS
 POUR LES FINS DU FISC ONT SUR LES OPÉRATIONS DES FILIALES
 CANADIENNES DES COMPAGNIES AMÉRICAINES



Il convient de se rappeler que cette enquête ne porte pas sur les Etats-Unis et que nous sommes redevables à la compagnie d'une certaine partie de la documentation exposée au tableau A et au diagramme A.

Il ne faudrait pas voir dans le tableau A l'énumération de toutes les machines et de tous les instruments importés par le commerce au Canada; ce tableau montre simplement l'effet des éléments ci-dessus sur ces importations.

Il est évident que la "détermination de la valeur imposable" a pour effet d'enlever une forte partie du bénéfice aux organismes de vente canadiens des fabricants américains, pour la donner aux compagnies mères américaines.

Ce principe vaut également pour d'autres compagnies vendant au Canada par l'intermédiaire de leurs filiales de vente ou directement par celui de succursales de leurs fabriques. Se rangeraient dans cette catégorie la John Deere Company, Ltd., la Minneapolis Moline Co., la J. I. Case Co., et la Oliver Company, aussi bien que l'International Harvester Company.

M. Donnelly:

D. Où est ici la fixation de la valeur imposable? Votre machine valait 79 en 1930. Elle acquittait peut-être 6 p. 100 de droit—c'était 5 p. 100 en 1930, tandis qu'en 1931 c'était 21 p. 100 avec l'accise. Où donc est votre fixation pour l'application des droits?—R. Il en sera question tout à l'heure. Attendons donc.

D. Je n'y vois aucune fixation de la valeur imposable. Je la cherche vainement.—R. Ce texte reprend le terme vague qui est employé. La valeur imposable déclarée par la compagnie établit la valeur à l'importation.

D. Je le comprends bien. Il me semble que certaines marchandises sont admises au même taux de droit. N'est-ce pas là la différence? A un moment donné le droit était de 6 p. 100, puis il atteignit 21 p. 100 avec l'accise?—R. Sans la fixation de la valeur, l'article acquitterait un droit moins élevé. Voilà le point.

D. C'eût été de même en 1930?—R. Nous y arriverons tout à l'heure, docteur. J'ai préparé ceci avec soin. Tous les faits y sont et cet aspect est traité comme les autres. Il restait si peu de temps au comité que le président n'a pas cru à propos de transmettre un questionnaire à ces compagnies. Pourtant, l'enquête serait incomplète sans l'inclusion des quatre compagnies nommées, puisqu'elles ont vendu à peu près 18 p. 100 des instruments aratoires canadiens durant les années recensées par la commission royale de 1934.

Les chiffres au tableau A ne valent que pour les années 1930 à 1933. Pour simplifier, j'ai borné le tableau aux années 1930 et 1931. A mon avis, ces années montrent suffisamment l'effet d'un taux de droit relativement bas, comparé à un taux de droit relativement élevé.

Les chiffres de 1930 sont antérieurs à la modification tarifaire du 18 septembre de cette année-là.

Le tableau A maintenant. (Pour faciliter les renvois, on trouvera dans la marge de gauche des cotes pour les différents chiffres du tableau.)

Le N° 1 montre le prix au consommateur à Winnipeg, pour du comptant. Ce prix a été le même les deux années.

Les N°s 2 et 3 montrent les déductions pour commissions des agents et frais de transport de l'usine américaine jusqu'à Winnipeg.

Le N° 4 est une addition des n°s 2 et 3.

Le N° 5 montre le prix net en dollars canadiens réalisés par la compagnie canadienne sur la vente de l'instrument en question.

Le n° 6 montre le prix facturé par la compagnie américaine à la compagnie canadienne. Ce prix est calculé sur le pied de 86.62 p. 100 du prix au commerçant américain, f.a.b. Chicago. Je m'en suis assuré.

En chiffres ronds, la valeur fixe pour l'application des droits en l'espèce est donc 13½ p. 100 inférieure au prix du commerçant aux Etats-Unis.

Le n° 7 montre le droit calculé en 1930 à 6 p. 100 du prix facturé, et en 1931 à 25 p. 100 du prix facturé plus 1 p. 100 d'accise.

Le n° 8 est une addition des numéros 6 et 7. C'est le coût à la compagnie canadienne, comparable au prix encaissé au n° 5. A noter qu'en 1931 le prix facturé par l'usine américaine, plus le droit acquitté à la douane canadienne, égalent exactement le prix net en dollars canadiens encaissé par la compagnie canadienne, ne laissant rien pour les frais de la vente et de la distribution, les frais de recouvrement, les créances véreuses, la gestion ou le rendement sur les capitaux placés dans la compagnie de vente canadienne, alors qu'en 1930 il est resté à la compagnie canadienne une faible marge de \$16 (n° 9).

Dans la moitié inférieure du tableau, j'ai réparti la marge de bénéfice ou "l'écart" entre le fabricant américain, le gouvernement canadien et la compagnie de vente canadienne.

La moitié inférieure du n° 5 est comparable à la moitié supérieure du même numéro, car c'est \$100 dans les deux cas.

Le n° 10 est le coût de fabrication (base de 1930) et la différence entre les deux donne l'écart ou la majoration de \$38 sur les frais de fabrication.

Le n° 11 montre que la compagnie américaine a reçu le même montant dans chacune des années.

Le n° 12 montre que la douane canadienne a pris un montant bien plus élevé sous le régime du tarif élevé de 1931 qu'au cours de la première période.

Le n° 13 montre qu'il est resté à la compagnie de vente canadienne une marge inférieure à 16 p. 100 en 1930 pour les frais de vente, de recouvrement, de gestion, etc., et qu'il ne lui restait aucune marge en octobre de la même année.

Le diagramme A montre les résultats du tableau A, mais il vous aidera à vous représenter la répercussion de la "détermination de la valeur imposable" et de la modification des taux de droit sur les affaires de la compagnie, lorsque celle-ci viendront sur le tapis.

La première colonne montre la décomposition de l'instrument représenté sous la forme d'un diagramme au tableau A. On a dit que la compagnie a encaissé un prix net de \$100, et, en l'espèce, \$30 de commissions aux agents et de frais de transport sont venu s'y ajouter, ce qui porte à \$130 le prix au cultivateur.

La fabrication de l'instrument a coûté \$62 à la compagnie (américaine), ce qui laisse \$38 pour

1. Les frais de distribution et de gestion de la compagnie canadienne qui vend l'instrument.

2. Le droit acquitté par la compagnie canadienne.

3. Les frais de gestion et le rendement sur le capital seulement de la compagnie américaine.

On verra au diagramme A que la compagnie canadienne a reçu une marge (\$17) en 1930, mais rien en 1931. Nous vous montrerons plu tard le coût effectif de distribution au Canada, à l'exclusion du rendement sur le capital—il dépasse 18 p. 100, de sorte que la marge consentie à la compagnie canadienne, même en 1930, ne suffisait pas aux frais de la distribution.

Le droit était de \$5 en 1930, soit 6 p. 100 sur un peu plus de \$80, et c'était là la valeur fixe pour l'application des droits.

La compagnie américaine a ainsi reçu \$16 pour ses frais de gestion et ses intérêts sur son capital.

Je reconnais que ma documentation est incomplète, mais il me semble que 10 p. 100 en sus du coût de fabrication serait une marge généreuse en l'espèce pour la compagnie américaine.

La troisième colonne montre que le gouvernement canadien, en majorant le droit douanier et en imposant un droit d'accise en 1931, s'est attribué tout le

[M. Walter C. Macdonald, C.A.]

bénéfice de la compagnie canadienne, ne laissant à celle-ci aucune marge pour acquitter ses frais de distribution et de gestion. Pour plus de clarté, j'ai borné la comparaison à une année où la devise américaine était au pair ou au-dessus du pair. Vous avez vu par le diagramme de M. Rutherford que les fonds américains étaient au pair en 1932, 1933 et 1934. Donc la compagnie canadienne, loin d'avoir une marge pour ses frais de distribution et de gestion, perdait effectivement le montant de la prime qu'il lui fallait verser sur ses achats de devises américaines. La perte serait encore plus élevée si l'on ajoutait à la prime sur le change les frais de la distribution.

Il appert, cependant, que la compagnie américaine a continué à toucher sa marge de bénéfice de \$16.

Avez-vous des questions à poser? Etes-vous satisfait, monsieur Donnelly?

M. Donnelly:

D. Tout ce que j'y vois c'est l'effet du droit. Vous nous avez montré les différents taux de droit imposés à différents moments. Mais voici comment je comprends la fixation de la valeur pour l'application des droits: Vous achetez dans les Etats-Unis un instrument que vous payez \$79. A la frontière, le gouvernement vous dit que l'instrument ne vaut pas \$79, mais bel et bien \$130, et vous acquittez le droit sur ce dernier montant. Le gouvernement fixe la valeur impossible de votre instrument. Ceci ne dit rien au sujet de la fixation de la valeur pour l'application des droits, tout ce que j'y vois c'est l'effet du droit appliqué à deux échelles de droits différentes.—R. Peut-être que le diagramme de cette partie prête peut-être à la critique—je le répète, le temps manquait. L'intention était uniquement de montrer dans la première colonne le coût de fabrication à l'usine américaine, puis de montrer la marge entre le prix de revient et le prix de vente et de la répartir entre la compagnie canadienne, la douane canadienne et la compagnie américaine. Or, si l'on n'avait pas fixé la valeur impossible de votre instrument, la part de la compagnie américaine à la colonne 2 eût été plus faible, au profit de la compagnie canadienne.

M. Senn:

D. Quoi qu'il en soit, le prix au cultivateur est resté le même dans les années dont il est ici question?—R. Apparemment. La période recensée est brève, moins de deux ans en réalité. J'ai commencé par prendre les années 1931 et 1930, mais on m'a fait observer que les prix étaient un peu différents en 1931 et j'ai arrêté mon choix à deux mois.

D. Dans le cas de la compagnie internationale, la compagnie canadienne appartient pour ainsi dire à la compagnie américaine, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Peu importe donc à l'International Harvester Company que le bénéfice aille à la compagnie canadienne ou à la compagnie américaine?—R. C'est vrai, mais les bénéfices de la compagnie dont il s'agit, la compagnie canadienne, s'en trouvent sensiblement modifiés.

D. Est-on fondé à croire que le trésor canadien a bénéficié plus largement en 1931 qu'en 1930 du fait des importations d'instruments?—R. Ma foi, tout dépend de l'importance des importations.

D. Dans le moment vous n'avez à l'idée que les instruments importés, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. C'est donc le gouvernement canadien qui bénéficie après tout de la majoration du droit?—R. Le gouvernement canadien?

M. CLEAVER: Souffrez que j'interrompe, monsieur le président. La compagnie mère a surmonté la difficulté. Au lieu d'acquitter un droit douanier plus élevé, elle a majoré le prix de sa marchandise. Le droit effectivement acquitté serait calculé sur son prix de vente, mais elle a échappé au droit de dumping, et la différence ne serait pas grande entre le droit de dumping et la faible majoration du droit douanier.

M. Senn:

D. Je maintiens encore que pour nous montrer justes il faudrait reconnaître que les importations sont tombées en 1930.—R. Oui.

D. Et la valeur des instruments importés a baissé en proportion. De sorte que les affaires de la compagnie canadienne en bénéficieraient en définitive, n'est-ce pas?—R. Pas en l'espèce.

D. Ma foi, si la compagnie canadienne n'a importé que 40 p. 100 des instruments qu'elle a vendus en 1931 et 1932, comme l'a dit ce matin M. Morrison, et si ses importations ont baissé, n'est-ce pas un signe certain que son pourcentage des affaires a augmenté?—R. Peut-être, mais la marchandise qu'elle importait autrefois est moins demandée, les tracteurs par exemple; ses importations en ont souffert considérablement, car la demande et la production de tracteurs ont été relativement faibles depuis 1930. Mais cela non plus n'est pas de mon ressort, à moins que vous n'insistiez.

M. SENN: C'est parfait.

M. Evans:

D. Dans votre diagramme A, en août et octobre 1930 vous montrez le droit, et la compagnie canadienne; dans le diagramme suivant, en octobre vous montrez la compagnie canadienne et le droit absorbant toute la marge de la compagnie canadienne—le droit douanier et le droit d'accise. Faut-il entendre que ce qui allait autrefois à la compagnie canadienne est allé tout entier au gouvernement canadien?—R. Précisément.

D. La marge?—R. Oui, mais il reste un élément de bénéfice qui était tout entier aux mains de la compagnie américaine.

D. De la compagnie mère?—R. Oui. Mais voici la vraie signification de ceci en l'espèce: si vous vendez \$100 des marchandises dont la moitié vous a coûté \$66, vous encaissez un bénéfice de \$33 sur cette moitié-là; par contre, si vous vendez l'autre moitié le même prix que vous l'avez payé, il s'ensuit que votre marché a baissé en moyenne. Or, voilà la conséquence nette de ceci sur le numéro dans il est ici question.

M. Donnelly:

D. A quelle partie de la majoration du prix le droit s'applique-t-il?—R. Sur 86.666 du prix au commerçant à Chicago.

D. Lorsque le commerçant achète de la compagnie, à l'usine?—R. A l'usine de Chicago. Or, ce n'est pas 86.666 du prix net que la compagnie encaisse sur la vente au commerçant au Canada, parce que le prix canadien diffère de l'américain.

Le TÉMOIN: Passons maintenant à l'effet des éléments montrés au tableau A sur les opérations de l'International Harvester Company. Souffrez d'abord que je vous dise que la Canadian Harvester Company joue deux rôles distincts:

1. Elle fabrique et distribue le produit de ses propres usines dans le Dominion.

2. Elle distribue le produit des usines américaines de la Harvester Corporation (et d'autres produits jusqu'à un certain point).

M. Morrison, président de la compagnie canadienne, a déclaré devant la commission royale que jusqu'en 1930 environ la moitié des instruments et des machines vendus au Canada étaient fabriqués dans ses usines américaines, et que depuis lors, le pourcentage des marchandises de fabrication américaine vendues à la filiale canadienne avait accusé une diminution.

Quant au second rôle de la compagnie, j'ai démontré que l'application de la disposition de la loi canadienne des douanes relative à la fixation de la valeur imposable produit un détournement du bénéfice, puisque le prix exigible de la compagnie de distribution canadienne par le fabricant américain était fixé à 13.38

[M. Walter C. Macdonald, C.A.]

p. 100 de marge jusqu'en mai 1935, au-dessous du prix courant au commerçant aux Etats-Unis. Cette marge ne suffit pas aux frais ordinaires de la distribution au Canada, y compris la vente, le service, les recouvrements et les mauvaises créances, etc. En d'autres termes, la compagnie de distribution canadienne est acculée à une perte, tandis que le tableau A nous montre que le fabricant américain bénéficie d'une marge nette de \$17 sur ses ventes.

Tous ces faits m'imposaient la tâche de vérifier le montant des bénéfices détournés en l'espèce. A Toronto, le 12 mai, je demandai ce renseignement au représentant de la Harvester Company, pour les années 1913 jusqu'à présent. Je lui confirmai ma demande dans une lettre du 16 mai. Je n'ai rien reçu encore.

J'ai profité de mon passage à Hamilton, la semaine dernière, pour m'informer de nouveau. On me répondit que la compagnie ne répartit pas ses ventes entre les instruments fabriqués au Canada et les instruments fabriqués aux Etats-Unis. C'est ce que m'ont appris les livres de la compagnie pendant le peu de temps que je les ai eus entre les mains. La compagnie avoue, cependant, que le bénéfice brut aussi bien que le bénéfice net figurant dans les livres de la compagnie canadienne sont réduits dans la proportion de cet excédent de frais, dont le montant ne peut être déterminé facilement.

Il ne faut jamais perdre de vue ce fait lorsque nous discutons les résultats d'exploitation de la compagnie, aussi bien que la plupart des états de finances que je vous soumettrai au sujet des opérations de l'International Harvester Company of Canada, Limited.

Puisque c'est le gouvernement canadien qui fixe le prix à l'importation, pour nous montrer justes à l'endroit de la compagnie il faudrait ajouter que celle-ci est obligée de facturer à ce prix ou d'acquitter le droit de dumping; il faudrait ajouter aussi que les employés supérieurs de la compagnie ont recherché avec moi le moyen d'arriver à une estimation du montant en question. Ils feront sans doute connaître à l'avocat les raisons de leur insuccès à établir des chiffres précis. Je crois voir l'une de ces raisons dans le fait que les factures n'existent que pour les trois ou quatre dernières années.

Passons maintenant aux tableaux B et C.

INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY OF CANADA, LIMITED
 ÉTAT CONDENSÉ DE PROFITS ET PERTES, 1926 à 1935 INCLUSIVEMENT
 (en milliers de dollars)

	Quatre pre- mières années 1926-1929	Six dernières années 1930-1935	Dix années 1926-1935
Ventes nettes:			
Déduction faite des commissions des agents et des frais de transport jusqu'au lieu de vente, etc.	103,019	59,285	162,304
Prix de revient des ventes ci-dessus:			
Y compris marchandises fabriquées au Canada au prix de revient de la fabrique et marchandises achetées de l'International Harvester Company aux Etats-Unis, et autrement au prix facturé.	77,148	47,410	124,558
Bénéfice brut.	25,871	11,875	37,746
Pourcentage de majoration.	33·53%	25·05%	30·30%
Dépenses:			
Gestion et administration.	781	526	1,307
Vente et distribution.	10,174	11,319	21,493
Recouvrements.	2,223	2,198	4,421
Pour mauvaises créances.	4,205	2,420	6,625
Perte sur le change américain et autres	77	766	843
	17,460	17,229	34,689
A déduire excédent des intérêts touchés sur les intérêts versés, et autres revenus divers. . . .	3,134	1,585	4,719
Excédent de la dépense totale sur les revenus casuels.	14,326	15,644	29,970
Profit ou perte sur l'exploitation.	11,545	3,769	7,776
		Perte	
A ajouter revenu étranger à l'exploitation (excédent des réserves pour assurance contre l'incendie sur les pertes pendant la période)			389
			8,165
A déduire affectation pour pensions.			713
Bénéfice apparent pour les dix ans au 30 novembre 1935.			7,452
Réparti ainsi qu'il suit:			
Pour impôts sur le revenu au gouvernement fédéral. . . .		1,288	
Rendement de la compagnie mère aux Etats-Unis. . . .		6,164	
		7,452	

INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY OF CANADA, LIMITED
ÉTAT CONDENSÉ DE PROFITS ET PERTES—1926 À 1935 INCLUSIVEMENT

(En pourcentages)

	Quatre premières années 1926-1929	Six dernières années 1930-1935	Dix années 1926-1935
Ventes nettes:			
Déduction faite des commissions des agents et des frais de transport de l'usine jusqu'au lieu de vente....	100.00	100.00	100.00
Prix de revient des ventes ci-dessus: Y compris marchandises fabriquées au Canada au prix de revient de la fabrique et marchandises achetées de l'International Harvester Company aux Etats-Unis, et autrement au prix facturé.....	74.89	79.97	76.74
Bénéfice brut	<u>25.11</u>	<u>20.03</u>	<u>23.26</u>
Pourcentage de majoration (voir Tableau B.).			
Dépenses:			
Gestion et administration.....	.76	.89	.80
Vente et distribution.....	9.89	19.09	13.24
Recouvrements	2.16	3.70	2.72
Pour mauvaises créances.....	4.08	4.08	4.08
Perte sur le change—américain et autres07	1.29	.52
	<u>16.94</u>	<u>29.05</u>	<u>21.36</u>
A déduire excédent des intérêts touchés sur les intérêts versés, et autres revenus divers	3.04	2.67	2.89
Excédent de la dépense total sur les revenus casuels	13.90	26.38	18.47
Bénéfice ou perte sur l'exploitation....	11.21	6.35	4.79
			(Perte)
A ajouter revenu étranger à l'exploitation (excédent des réserves pour assurance contre l'incendie sur les pertes pendant la période)24
			<u>5.03</u>
A déduire affectation pour pensions.....			.44
			<u>4.59</u>
Bénéfice apparent pour les dix ans au 30 novembre 1935....			
Réparti comme suit:			
Pour impôts sur le revenu au gouvernement fédéral.....		1,288	
Rendement de la compagnie mère aux Etats-Unis.....		6,164	
		<u>7,452</u>	

ÉTAT CONDENSÉ DE PROFITS ET PERTES POUR LES ANNÉES 1926 À 1935 INCLUSIVEMENT

L'enquête devait d'abord porter sur les années 1913 à 1935 inclusivement. Mais le temps pressait, cependant, et il fallut la bor r aux années 1926 à 1935 inclusivement. Le tableau B, qui résume les résultats d'exploitation, et le tableau C, qui montre les mêmes résultats sous forme de pourcentages des ventes, ne portent que sur les dix années que j'ai indiquées.

Avant de passer à ces états, que l'on considère d'abord l'importance des opérations de l'International Harvester Company of Canada, Limited, nous rappelant que celle-ci forme partie intégrante d'un organisme bien plus vaste, l'International Harvester Corporation des Etats-Unis; que ses opérations sont, en définitive, dirigées de Chicago; et que la compagnie n'ayant pu faire connaître

au comité le montant des bénéfiques détournés au profit de la compagnie mère, il faudra probablement ajouter aux bénéfiques de la compagnie canadienne les bénéfiques acquis à l'ensemble de l'organisme du fait des ventes faites au consommateur canadien.

L'International Harvester of Canada, Limited, exploite trois usines:

1. L'usine d'instruments et la fonderie de fonte malléable et de fonte grise à Hamilton.
2. La filature de ficelle à Hamilton.
3. L'usine de voitures à Chatham.

Dans les états que vous avez devant vous figurent les produits de ces trois usines ainsi que les produits importés des Etats-Unis, car la compagnie ne peut répartir ses ventes, le prix de revient de ses ventes, ou ses dépenses, entre:

1. Les instruments et les machines—Canada.
2. Les instruments et machines—Etats-Unis.
3. Les voitures.
4. La ficelle.

Passons maintenant au tableau B et examinons-en les différentes sections:

Ventes nettes

Toutes les compagnies d'instruments du Canada et des Etats-Unis établissent leurs ventes sur le pied du prix net en dollars encaissé à la porte de l'usine. Les chiffres indiqués sont donc le produit net de la vente, déduction faite des commissions des agents et des frais de transport de l'usine jusqu'au lieu de vente.

Pour arriver au montant que les cultivateurs ont affecté à l'achat d'instruments aratoires, il faudrait ajouter à ces chiffres environ 33 p. 100 pour les commissions et le transport. En d'autres termes, la compagnie réalise \$100 sur l'instrument que le cultivateur paye \$133. La part de l'agent est de \$22 à peu près, et celle de la compagnie de chemin de fer de \$11 environ. Ceci pour Regina.

On verra plus loin l'interdépendance du transport et de la commission et du dollar du cultivateur dans d'autres parties du Canada.

Je vous transmettrai sous cette rubrique une répartition des ventes entre les principales divisions figurant dans les livres de la compagnie. Cet état sera prêt pour demain matin.

Prix de revient des ventes

Le comité conclura sans peine des renseignements que je lui ai déjà communiqués que ce chiffre est un chiffre composé, c'est-à-dire, qu'il comprend les instruments et les machines, Canada; les instruments et les machines, Etats-Unis; les voitures et la ficelle.

M. Needham:

D. Où avez-vous pris que la compagnie reçoit \$100 et l'agent \$22?—R. C'est là une moyenne de 26 instruments compilée par la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix. Je puis vous le montrer si vous voulez, mais j'en atteste l'exactitude.

M. NEEDHAM: Ce n'est pas ce qui se produit.

M. CLEAVER: Vous recevez beaucoup plus que cela, je suppose.

Le TÉMOIN: Il s'agit de Regina. Mais la documentation qui suit vous aidera peut-être à évaluer les éléments compris:

1. Importations de machines et d'instruments américains durant la période:

Quatre premières années (1926, 1927, 1928, 1929) . . .	\$37,028,000
Six dernières années	11,165,000

Total pour les dix années \$48,193,000

C'est à cet item que s'applique la disposition relative à la valeur fixe.

Voici les montants de droits acquittés sur ces importations:

Quatre premières années..	\$ 1,467,000
Six dernières années..	975,000
	<hr/>
Total pour les dix années..	\$ 2,442,000

2. Voici le coût des expéditions de l'usine d'instruments d'Hamilton durant la même période:

Quatre premières années..	\$28,061,000
Six dernières années..	15,888,000
	<hr/>
Total pour les dix années..	\$43,949,000

3. Voici le coût des expéditions de la filature de ficelle d'Hamilton durant la même période:

Quatre premières années..	\$ 7,521,000
Six dernières années..	8,331,000
	<hr/>
Total pour les dix années..	\$15,852,000

4. Voici le coût des expéditions de l'usine de voitures de Chatham durant la même période:

Quatre premières années..	\$ 6,214,000
Six dernières années..	6,568,000
	<hr/>
Total pour les dix années..	\$12,782,000

Voilà ce que l'on peut considérer comme les principales parties composantes du prix de revient des ventes.

Bénéfices bruts

C'est le produit net de la soustraction du prix de revient des ventes du prix encaissé sur les ventes et il se traduit par les majorations indiquées. Ce pourcentage est beaucoup plus faible que la moyenne de l'industrie, l'une des raisons étant, va sans dire, la forte majoration des chiffres du fait de la disposition relative à "la valeur fixe pour l'application des droits", aspect que nous avons déjà examiné sous toutes ses faces.

Vu que la Harvester Company ne m'a pas encore fait connaître le montant de cette majoration, j'estime qu'il m'incombe de vous en donner une idée approximative. Je vais vous citer trois chiffres approximatifs, sous réserve de vérification et mise au point ultérieures. Qu'il soit bien entendu que ces chiffres vous sont donnés à cette condition.

Première approximation

Témoignant sur ce sujet devant la Commission royale de 1934, M. Morrison, président de l'International Harvester Company, a déclaré que le montant approximatif par lequel les prix facturés aux termes de la disposition relative à la "valeur fixe pour l'application des droits" dépasserait les prix ordinaires exigés des filiales correspondantes de la Harvester Company aux Etats-Unis, atteindrait 10 à 12 p. 100.

L'application de ces pourcentages aux achats à la compagnie mère et aux compagnies affiliées produirait les résultats qui suivent:

A 10 p.100	Quatre premières années	\$3,703,000	
	Six dernières années	1,117,000	
		<hr/>	
	Total pour les dix années		\$4,820,000
A 12 p. 100	Quatre premières années	\$4,443,000	
	Six dernières années	1,340,000	
		<hr/>	
	Total pour les dix années		\$5,784,000

Si l'estimation de M. Morrison est exacte, on voit qu'il faudrait ajouter aux bénéfices bruts pour les dix années \$4,820,000 à 10 p. 100 ou \$5,874,000 à 12 p. 100, ce qui augmenterait le pourcentage de majoration de 30.30 p. 100 à 34.17 p. 100 ou 34.95 p. 100.

Le peu de temps dont je disposais ne m'a pas permis d'examiner à fond les registres à Hamilton, mais je n'ai aucun motif de contester l'exactitude de l'estimation de M. Morrison. La documentation, même si elle est fragmentaire, ne me permet pas moins de conclure qu'il resterait à la compagnie manufacturière aux États-Unis une forte marge de bénéfice, même en facturant la compagnie canadienne au prix ordinaire.

Deuxième approximation

En réponse à mon questionnaire pour les dix années, la compagnie m'a communiqué les prix de revient de fabrication et les sommes nettes réalisées sur les ventes dans le cas de dix instruments considérés, lors de la rédaction du questionnaire, d'un usage commun dans l'est et l'ouest du Canada et fabriqués à l'usine d'Hamilton. Voici la liste. Vous constaterez qu'il y manque la batteuse. On m'informe que cette machine est vendue à une majoration du prix de revient plus forte que tout autre instrument de la liste.

- Charrue bisoc de 14 pouces
- Herse de 14 pieds à disques simples
- Cultivateur à dents rigides de 9 pieds—pied palmé
- Lieuse de 8 pieds, complète
- Faucheuse de 6 pieds
- Ecrémeuse d'une capacité de 450 livres
- Tracteur, à trois ou quatre socs
- Moissonneuse-batteuse
- Charrue de dix pouces, à mancherons
- Herse à quatre sections de dents en fer, à pointes de diamant avec barres transversales
- Semoir à ressort de 13 tubes, avec disques simples de 7 pouces
- Râteau à bascule de 10 pieds

Je conclus des réponses que ces machines-types accusent une majoration moyenne du prix de revient de 50 p. 100. Si l'on appliquait ce pourcentage aux ventes effectuées au Canada durant les dix années, il en résulterait pour les usines américaines et canadiennes, en allouant juste le coût de fabrication aux usines américaines et en posant l'hypothèse que le bénéfice brut sur ces instruments-types reflète la majoration générale du coût de fabrication pour l'organisation prise dans son ensemble, un bénéfice brut d'environ \$50,000,000 sur les ventes au Canada, et non pas le bénéfice brut de \$37,746,000 figurant dans les livres de la compagnie canadienne.

Si le comité fait cas de cette mesure, qu'il se rappelle que les pièces de rechange accusent une majoration de prix de revient de 25 p. 100, ce qui tendrait à augmenter la majoration de la compagnie prise dans son ensemble en sus de la moyenne des instruments-types que j'ai indiquée.

[M. Walter C. Macdonald, C.A.]

Troisième approximation

La troisième approximation possible est basée sur la comparaison avec les majorations déclarées par les compagnies qui fabriquent tous leurs produits au Canada.

A cet égard je vous renvoie à la page 3994 des délibérations de la Commission royale de 1934, où sont faites les comparaisons suivantes entre la Massey-Harris Company et l'International Harvester Company of Canada, Limited.

Je vais vous en donner lecture et vous citer les excédents du pourcentage de la Massey-Harris sur celui de l'International Harvester Company, et vous vous rappellerez que la Massey-Harris fabrique presque tous les produits qu'elle vend au Canada.

	Massey-Harris Co.	Harvester Co. of Can. Ltd.	Excédent du % de la Massey-Harris sur le % de la Harvester
1927..	59.9	35.9	24.0
1928..	57.7	37.8	19.9
1929..	67.3	35.1	32.2
1930..	53.5	28.4	25.1
1931..	38.9	10.0	28.9
1932..	49.0	21.5	27.5
1933..	35.4	33.5	1.9

De notre côté, nous avons examiné les réponses des autres compagnies à notre questionnaire, et nous constatons que leur majoration sur une base comparable à celle de la Harvester Company, se traduirait par un chiffre qui se rapprocherait de celui que nous indiquons à la deuxième approximation, soit 50 p. 100.

J'ajouterais ici que les modes de comptabilité des différents fabricants diffèrent considérablement.

L'application du pourcentage ci-dessus de la Massey-Harris aux ventes de la Harvester Company dans les années indiquées porterait la majoration à un chiffre fort supérieur à 50 p. 100.

Le comité se rendra compte que c'est avec beaucoup d'hésitation que je lui communique ces approximations. J'espérais que la Harvester Company eût pu évaluer l'élément caché dans ces chiffres. Vu qu'elle ne l'a pas fait, je crois qu'il m'imcombe, à titre de vérificateur, de donner au moins quelque idée de l'effet des bénéfices effectivement encaissés par la Harvester Company sur les ventes au Canada.

Je me rends compte que dans la première approximation quelque élément de bénéfice profite à l'usine américaine.

Vu l'absence d'une documentation complète au sujet des prix de revient aux Etats-Unis, il m'est impossible de calculer l'effet de cet élément sur les deuxième et troisième approximations. Je maintiens, cependant, que la comptabilité des prix de revient de la Harvester Company et, par déduction, celle des usines américaines, ont pour base l'imputation aux prix de revient de fabrication de tous les frais directs ou indirects de la fabrication, y compris une partie des appointements et des frais de gestion à partir du chef de service à Chicago en descendant. C'est pourquoi je suis de l'avis que tout coût de fabrication établi comprend, pour ainsi dire, tout excepté les intérêts sur les capitaux placés dans la production.

La Harvester Company dit quelque part ses réponses au questionnaire qu'elle impute au coût de fabrication tout ce qu'elle considère logiquement comme faisant partie de ce coût.

J'ai discuté les approximations avec les employés supérieurs de la Harvester Company qui sont présents ce matin. Ils vous donneront sans doute leur avis sur la validité ou l'invalidité des conclusions que j'en ai tirées à l'intention du comité. J'ai fait connaître à la compagnie mon intention ainsi que la base dont s'inspirent mes approximations.

Dépenses

Dans sa répartition des frais, la compagnie a adopté pour principe d'imputer toutes les dépenses à l'une ou l'autre des divisions principales qui suivent:

- (1) Prix de revient de fabrication.
- (2) Vente et distribution.
- (3) Frais de recouvrement.

J'ai déjà dit que le prix de revient de fabrication comprend une proportion des appointements et des frais du personnel tout entier de la compagnie, depuis les bureaux de Chicago en descendant, mais que le temps me manquait pour approfondir cet aspect de la dépense. Le système de répartition de la dépense est très complexe. Il faudrait l'examiner et l'étudier bien plus à fond avant de pouvoir dire s'il est rationnel ou non.

Les employés supérieurs de la compagnie sont ici. Ils vous expliqueront leur mode de répartition des éléments de dépense.

Vous auriez peut-être intérêt à savoir que le bureau de Chicago a coûté \$290,000 en 1929, tandis que dans les états de finances de cette année-là les frais de gestion et d'administration figurent pour \$75,267,000 seulement. Ce qui indique que le bureau de Chicago a reçu sa proportion par-dessus les autres divisions et n'a pas figuré sous la rubrique frais d'administration dans les états de finances, à l'encontre du procédé ordinaire.

A noter aussi que jusqu'en 1930 la compagnie avait accoutumé de verser de fortes gratifications à la gestion et aux employés. Le plus fort montant déboursé a été \$195,000 en 1929.

Au dire des vérificateurs de la compagnie, celle-ci n'affectait pas dans son bilan un montant suffisant au poste des créances véreuses. Après avoir consulté les employés supérieurs de la compagnie et examiné les pièces qu'ils m'ont communiquées, je suis convenu d'un montant additionnel de \$1,500,000, ce qui portait la réserve à 25 p. 100 environ du montant de billets et comptes à recevoir figurant dans les livres de la compagnie au 30 novembre 1935. Je vous communique ce chiffre sous réserve d'examen et de révision ultérieurs.

Revenu étranger à l'exploitation

La compagnie avait pour méthode d'assurer elle-même les immeubles servant à son système de distribution, imputant les primes d'assurance ordinaires à l'exploitation et en créditant le compte de réserve. Elle impute à ce compte les pertes accusées d'une année à l'autre. Les réserves ont dépassé les pertes durant les dix années par \$389,000, que j'ai en conséquence rajoutés aux bénéfices de la compagnie tel qu'indiqué au tableau B. C'est en réalité un bénéfice.

Régime de pensions

La compagnie a créé à l'intention de son personnel une caisse de pensions pour l'exploitation de laquelle elle affecte environ 3 p. 100 de tous les appointements et de tous les salaires. Ce montant est à son tour crédité à la réserve de pensions.

En outre, elle a affecté à l'occasion à la réserve de pensions une forte partie de ses bénéfices annuels d'exploitation. Le montant de \$713,000 représente la contribution de la compagnie en sus des 3 p. 100 ci-dessus.

Les employés supérieurs de la compagnie vous expliqueront à fond leur régime de pensions.

Rendement de la compagnie mère

On verra par les derniers chiffres du tableau B que la compagnie mère, après avoir acquitté l'impôt fédéral sur le revenu, a reçu pour les dix années un rendement net de \$6,164,000 sur ses affaires canadiennes. Va sans dire, il faut ajouter à ce montant les bénéfices inconnus détournés au profit des compagnies américaines.

Le placement moyen de l'*International Harvester Company* (Etats-Unis) dans la compagnie canadienne durant les dix années recensées atteint la somme de \$29,136,128, dont \$6,164,000 est 21 p. 100.

Ci-suit un résumé de la réalisation de la compagnie américaine au cours des dix dernières années, avant déduction de l'impôt sur le revenu, en termes des trois approximations dont je me suis servi dans mon évaluation des bénéfices effectifs de l'usine canadienne et de l'*International Harvester Corporation*.

La première approximation montre des bénéfices de	\$12,272,000
Avec un rendement sur les capitaux moyens placés de	4.2%
Les deuxième et troisième approximations montrent des bénéfices de.....	\$24,452,000
Avec un rendement sur les capitaux moyens placés de	8.4%

Souffrez que je vous répète qu'il fallait que je me hâte, que le peu de temps dont je disposais pour préparer ce résumé ne me permettait pas d'accorder au sujet toute l'attention qu'il mérite, que le résumé est basé sur une documentation transmise également à la hâte par la compagnie, et que pour ces raisons il faut y voir un indice de tendances plutôt qu'un état de faits comptables.

M. Cleaver:

D. Avez-vous pu vérifier le compte de capital de la compagnie canadienne?—R. Les livres montrent que le capital de la compagnie canadienne est formé d'avances consenties par la compagnie américaine et placées sous forme d'immobilisations et autres comptes improductifs.

M. Graham:

D. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le coût total du bureau de Chicago depuis 1929 apparaît à la page 7 de votre état. Préciserez-vous que la compagnie de Chicago impute une certaine somme de frais à la compagnie canadienne?—R. C'est exact.

D. C'est exact pour cette année-là?—R. Les deux tiers ou un peu plus de cette somme sont des appointements et le reste les frais ordinaires d'écritures et de déplacement d'une telle organisation.

M. McLean:

D. J'ai cru comprendre que vous englobez dans le coût de fabrication les frais généraux, la dépréciation, la gestion et tout dans l'usine même. Ai-je raison?—R. Oui.

D. La dépréciation de l'outillage?—R. La dépréciation et de l'outillage et des bâtiments.

D. Et le terrain?—R. Oui, toutes ces choses.

D. Et les impôts, va sans dire?—R. Oui. La comptabilité de l'usine est des plus complètes.

M. Golding:

D. Vous avez dit que la compagnie s'assure elle-même?—R. Oui.

D. Et les primes d'assurance, vous les comptez parmi les bénéfices de la compagnie, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Et le reliquat? Je n'ai pas très bien saisi.—R. Souffrez que je précise. La compagnie assure elle-même les entrepôts de ses succursales. Elle impute les primes d'assurance à l'exploitation et les verse à un fonds de réserve. C'est une simple écriture comptable. La compagnie impute à cette réserve les déboursés

effectifs occasionnés par les pertes. La différence entre le montant de la réserve et le montant déboursé durant les dix années, je l'ai considérée à juste titre comme un bénéfice de la compagnie.

M. Needham:

D. Lorsque vous avez calculé les frais généraux, saviez-vous ou aviez-vous appris quelle proportion de l'usine et des bâtiments était effectivement en exploitation?—R. Non, c'était une tâche impossible pour un comptable, car les usines couvrent une superficie de 176 acres. Un ingénieur eût mieux fait l'affaire. A vrai dire, je n'ai pas mis les pieds dans l'usine. Je travaillais quatorze heures par jour et ma tâche n'exigeait pas ma présence dans l'usine. Eus-je voulu le faire que je n'en aurais pas eu le temps.

M. Senn:

D. Votre questionnaire est muet à ce sujet?—R. Au contraire, mais la compagnie a tardé d'y répondre. Je crois même qu'elle n'y a pas répondu encore. D'autres données nous sont parvenues dernièrement, me dit-on. Je n'ai pas eu encore le temps de les examiner. On y trouverait peut-être ce que l'on cherche.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'insiste pour que l'on s'en tienne à ce qui a été convenu entre nous: chaque membre du comité se lève et pose sa question de façon à ce que tout le monde l'entende.

M. Ward:

D. Monsieur Macdonald, je conclus de vos remarques que vous n'êtes pas en mesure de recommander l'inspection de l'usine, ou des usines, en vue de déterminer quelle partie est effectivement en exploitation; j'entends les bâtiments, les entrepôts, etc., qui sont actuellement imputés aux frais généraux des machines que nous achetons?—R. Je me bornerais à dire que l'exploitation de la compagnie m'a semblé des meilleures, que son régime d'exploitation me paraît des plus rationnels. Je ne me rappelle pas si c'est en 1928 ou 1929 que l'exploitation a atteint son point culminant, dans les deux années, je crois, de sorte qu'il ne serait guère possible que sur quatre ou cinq ans il y eût eu surexpansion, en l'espèce du moins.

D. Vous n'êtes pas en mesure de dire s'il convient ou non de procéder à une inspection afin de savoir au juste?—R. C'est un point que je laisse à régler au comité. Je ne puis que vous dire ce que j'ai constaté.

D. Rien de plus juste.

M. Donnelly:

D. M. Macdonald pourrait-il m'expliquer ceci? Je vois au diagramme B que dans les quatre premières années les ventes ont totalisé la somme de \$103,000,000 en chiffres ronds, et les frais de vente et de distribution \$10,000,000. A la colonne suivante nous constatons qu'en six ans les ventes nettes ont atteint la somme de \$59,000,000 et les frais de vente et de distribution \$11,000,000. Il a donc fallu \$11,000,000 pour vendre et distribuer \$59,000,000 de marchandises, et \$10,000,000 pour en vendre et en distribuer pour \$103,000,000. Il en est de même pour les frais de recouvrement, \$2,000,000 pour recouvrer \$59,000,000 et \$2,000,000 également pour recouvrer \$103,000,000. Comment expliquez-vous ces chiffres?—R. Je répondrais que c'est à la compagnie qu'il faut le demander, non pas à moi. Vous êtes au fait des facilités qu'elle procure, sans égard à son chiffre d'affaires. Quant aux frais de recouvrement, je dirais qu'une diminution de 10 p. 100, voire de 5 p. 100, est assez satisfaisante, vu les frais de recouvrement des six dernières années. Je ne plaide pas la cause de la compagnie...

M. McLean:

D. Je ne comprends pas très bien le tableau C. J'y aperçois la même affectation pour créances véreuses dans l'une et l'autre année, soit 408. Je me demande si les créances véreuses sont plus nombreuses certaines années que d'au-

[M. Walter C. Macdonald, C.A.]

tres?—R. Cela, monsieur McLean, m'a surpris dans un état de... j'aurais dû faire disparaître cette interprétation. En voici la raison: j'ai pris tout simplement les mauvaises créances amorties et mises de côté durant les dix années, et je les ai réparties de nouveau au prorata des ventes. Ce moyen me semblait juste, car autrement le résultat des six dernières années eût différé sensiblement de celui des quatre premières. Voilà donc un cas où j'ai modifié les chiffres.

D. Je ne crois pas que ce soit correct.—R. Je ne m'en excuse pas.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions, messieurs?

Le TÉMOIN: Voilà l'exposé aussi complet que possible des opérations de la compagnie canadienne, tel qu'il ressort des livres de cette compagnie.

Le président:

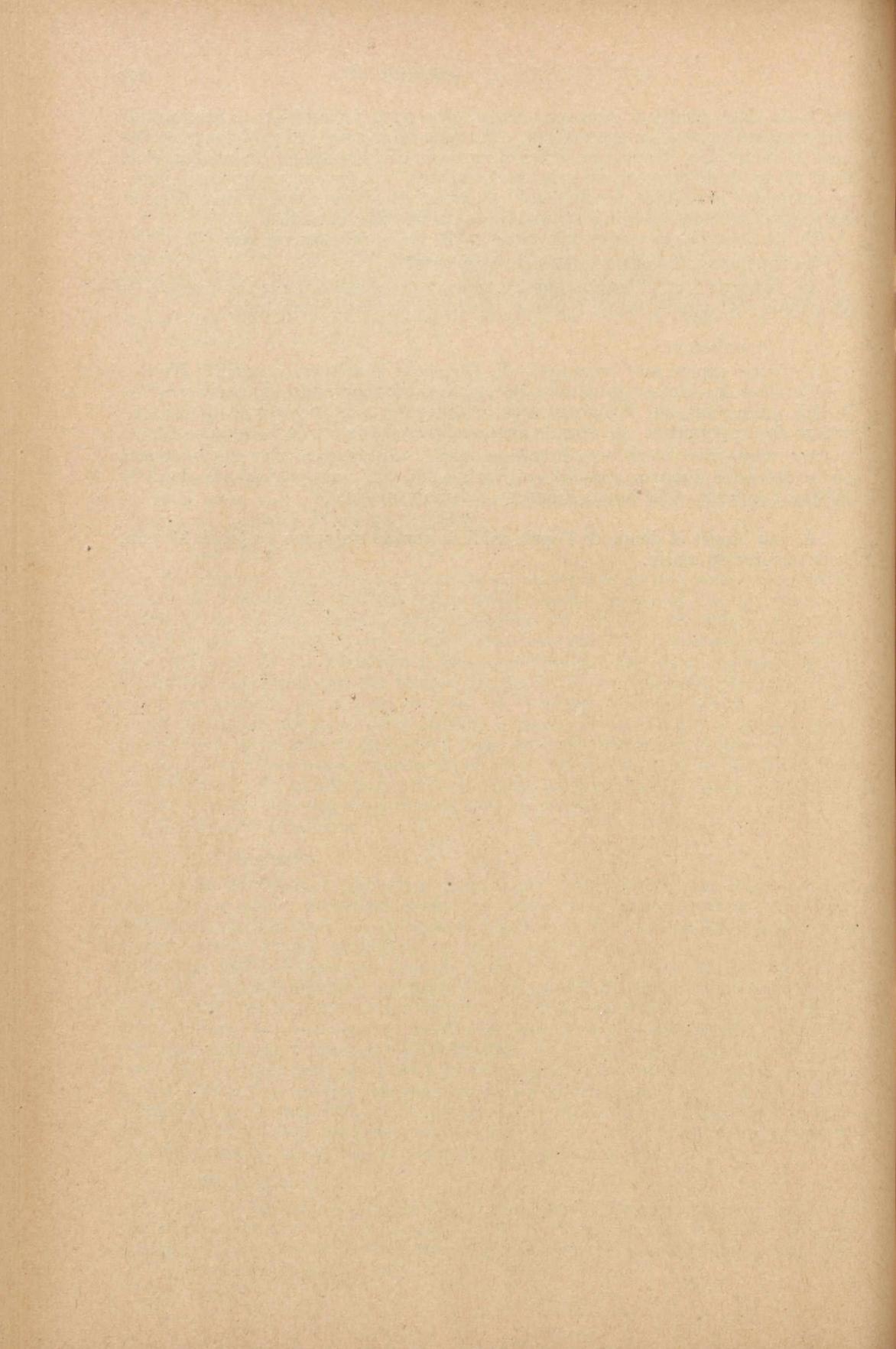
D. Votre exposé est-il complet?—F. Oui, pour le moment, monsieur Weir.

D. C'est là l'exposé provisoire que vous avez pour nous cet après-midi?—

R. Oui. J'ai aussi une documentation au sujet de la fabrication et du prix de revient des instruments. Je vous la communiquerai à la fin de la semaine.

Le PRÉSIDENT: Il est cinq heures et demie. Je ne crois pas que le comité désire entendre d'autres témoins cet après-midi. Si vous n'avez pas d'autres questions à poser, nous allons ajourner à demain matin.

A cinq heures et demie de l'après-midi, le comité s'ajourne au jeudi, 11 juin, à onze heures du matin.



SESSION DE 1936
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 10

(Enquête sur le prix des instruments aratoires)

JEUDI LE 11 JUIN 1936

TÉMOINS:

- M. F. M. Morton, gérant canadien de l'International Harvester Company, Ltd.
- M. C. R. Morrison, président de l'International Harvester Company, Ltd.
- M. C. E. Jarchow, contrôleur de l'International Harvester Company, Ltd.
- M. F. E. Siefkin, chef du contentieux à l'International Harvester Company, Ltd.
- M. H. C. Seidenbecker, contrôleur adjoint de l'International Harvester Company, Ltd.
- M. J. W. Dillon, acheteur de l'International Harvester Company, Ltd.
- M. C. B. Munger, vérificateur général de l'International Harvester Company, Ltd.

PIÈCES DÉPOSÉES

- N° 12.—Rapport de la Commission fédérale du commerce sur les causes des prix élevés des instruments aratoires.
- N° 13.—Les machines agricoles au Canada—Publication du ministère du Commerce—Bureau fédéral de la statistique.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

JEUDI le 11 juin 1936.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Un ordre de référence, en date du 13 mars, autorisait votre comité à imprimer chaque jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages, ainsi que des papiers, documents et archives à être incorporés à ces témoignages.

Vu la demande de ces exemplaires, votre comité demande permission d'imprimer 500 exemplaires supplémentaires en anglais et 100 exemplaires en français, de tous les procès-verbaux et témoignages, ainsi que des papiers, documents et archives à être incorporés avec ces témoignages, et que l'article 64 du Règlement à ce sujet soit suspendu.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
W. G. WEIR.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI le 11 juin 1936.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à onze heures du matin. M. W. G. Weir, le président, au fauteuil.

Membres présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Boulanger, Cleaver, Coldwell, Donnelly, Douglas, Dubois, Evans, Fontaine, Furniss, Golding, Graydon, Johnson (*Lake Centre*), Leclerc, MacRae, McKenzie (*Lambton-Kent*), McLean (*Melfort*), McNevin (*Victoria, Ont.*), Mitchell, Motherwell, Needham, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Rennie, Rhéaume, Senn, Spence, Taylor (*Norfolk*), Thompson, Thorson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.

Assistent aussi à la réunion: MM. R. T. Graham, conseiller juridique du comité, et Walter J. Macdonald, C.A., comptable du comité.

Le sous-comité présente le rapport qui suit:

Votre sous-comité recommande au comité de faire rapport à la Chambre et de lui demander l'autorisation de faire imprimer 500 autres exemplaires en anglais et 100 autres en français des procès-verbaux et témoignages, ainsi que des papiers, documents et dossiers annexés à ces témoignages, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet égard.

M. Johnston (*Lake Centre*) propose l'adoption du rapport du sous-comité.

Les témoins suivants de l'International Harvester Company Limited sont rappelés:

M. C. R. Morrison, président de la compagnie canadienne de l'International Harvester Company Ltd.;

M. F. M. Morton, gérant de la compagnie canadienne de l'International Harvester Company, Ltd.;

M. C. E. Jarchow, contrôleur financier de l'International Harvester Company, Ltd.;

M. F. E. Siefkin, chef du contentieux de l'International Harvester Company, Ltd.; de Chicago.

M. R. T. Graham dépose la pièce N° 12—Rapport de la Commission fédérale du commerce sur les causes des prix élevés des instruments aratoires, datée le 4 mai 1929.

La séance est suspendue jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à quatre heures de l'après-midi, le président au fauteuil.

Membres présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Bouchard, Cleaver, Donnelly, Evans, Furniss, Gardiner, Golding, Graydon, Johnson (*Lake Centre*), Leader, MacRae, McKenzie (*Lambton-Kent*), McLean (*Melfort*), McNevin (*Victoria, Ont.*), Mitchell, Needham, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Rennie, Senn, Taylor (*Norfolk*), Thorson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.

Sont aussi présents: MM. R. T. Graham, K.C., avocat du comité, et Walter J. Macdonald, C.A., vérificateur du comité.

MM. Morton, Morrison, Jarchow et Seifkin sont rappelés et interrogés de nouveau.

A six heures, la séance est suspendue jusqu'à huit heures du soir.

SÉANCE DU SOIR

La séance est reprise à huit heures et demie, le président au fauteuil.

Membres présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Bouchard, Cleaver, Donnelly, Dubois, Dupuis, Eyans, Fafard, Golding, Johnson (*Lake Centre*), MacRae, McLean (*Melfort*) McNevin (*Victoria, Ont.*), Needham, Rheaume, Senn, Taylor (*Norfolk*), Thorson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.

Sont aussi présents: MM. R. T. Graham, K.C., avocat du comité, et Walter J. Macdonald, C.A., vérificateur du comité.

M. Graham interroge de nouveau les dirigeants de l'International Harvester Company au sujet du prix des instruments aratoires.

Sont aussi interrogés MM. John W. Dillon, d'Hamilton, acheteur de l'International Harvester Company, H. C. Seidenbecker, de Chicago, contrôleur de l'International Harvester Company, et C. B. Munger, d'Hamilton, vérificateur général de l'International Harvester Company, Ltd.

M. Graham, K.C., dépose la pièce n° 13: Les machines agricoles au Canada.

A dix heures du soir, le comité s'ajourne jusqu'au vendredi matin, à onze heures.

Le secrétaire du comité,
WALTER HILL.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 231,

Le 11 juin 1936.

Le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation nommé pour faire enquête sur le prix des instruments aratoires, se réunit à onze heures, sous la présidence de M. Weir.

M. R. T. GRAHAM, K.C., conseil juridique du comité.

Le PRÉSIDENT: Silence, messieurs, nous allons ouvrir la séance. Hier, le sous-comité a recommandé l'impression d'autres exemplaires du compte-rendu. Voici la recommandation. Je demande à M. Johnson d'en proposer l'adoption.

M. JOHNSON: Votre sous-comité recommande au comité de faire rapport à la Chambre et de lui demander l'autorisation de faire imprimer 500 autres exemplaires en anglais et 100 autres en français des procès-verbaux et témoignages, ainsi que des papiers, documents et dossiers annexés à ces témoignages, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet égard.

M. TAYLOR: J'appuie la proposition.

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Nous reprenons ce matin où nous avons laissé hier après-midi. Nous allons poursuivre l'interrogatoire des représentants de l'*International Harvester Company*, MM. Morrison, Morton, Jarchow, et Siefkin.

M. F. D. SIEFKIN, avocat de l'*International Harvester Company*.

MM. C. R. MORRISON, F. M. MORTON et C. E. JARCHOW sont rappelés.

M. Graham:

D. Monsieur Morrison, pour faire suite à votre témoignage d'hier, voudriez-vous nous remettre une copie de l'état des finances de votre compagnie d'exportation, ainsi que de l'organisme des ventes de l'*International Harvesting Company of America*? Cet état existe-t-il?—R. Oui, pour la compagnie américaine.

D. Et pour la compagnie d'exportation?—R. Oui.

D. Vous ne l'avez pas avec vous?—R. Non.

D. Veuillez voir à m'en remettre un récent, celui de 1935 si possible, et pareil à celui que présente la compagnie-mère. Je voudrais scruter le régime de capitalisation de la compagnie canadienne. Avez-vous les réponses aux questionnaires ce matin?—R. Oui, nous les avons.

D. J'ai numéroté mes pages. Je passe à la section 2, page 11, les matériaux, qui figurent parmi vos premières réponses. Si vous numérotiez vos feuilles, monsieur Jarchow, vous les trouveriez plus vite à mesure que j'en cite les numéros. Veuillez tracer pour le comité l'historique du régime de capitalisation de l'*International Harvester Company of Canada, Limited*.—R. L'*International Harvester Company, Limited* fut constituée civilement en 1903, au capital d'un million, tout en actions ordinaires. Le capital fut porté à dix millions en 1917, puis à quinze millions en 1918. Nulles actions de priorité ne sont en cours. Toutes les actions ordinaires furent acquittées en espèces. Ces espèces, qui furent avancées par l'*International Harvester Company*, de Chicago, furent affectées par la compagnie canadienne à l'achat de nouvel outillage et de nouveau matériel pour l'agrandissement des locaux de fabrication, à la construc-

tion des succursales, à l'augmentation du capital de roulement: augmentation du chiffre des placements, inventaires, matières premières et produits achevés, augmentation des placements de billets, comptes à recevoir, etc.

D. Vous dites dans vos réponses que la compagnie canadienne n'emprunte pas aux banques, par exemple. Est-ce exact?

M. JARCHOW: Règle générale, elle n'emprunte pas aux banques.

M. Graham:

D. Qui vous avance l'argent que vos recettes canadiennes en espèces ne peuvent vous fournir?—R. *L'International Harvester Company*.

D. La compagnie-mère?—R. La compagnie-mère.

D. Quelle entente intervient-il entre les deux compagnies au sujet des emprunts d'argent?

M. JARCHOW: Nulle entente spéciale n'intervient. La compagnie-mère avance les fonds à *L'International Harvester Company of Canada*. Celle-ci rembourse selon ses moyens. Ces avances ne portent pas intérêt.

M. GRAHAM: Ces avances ne portent pas intérêt?

M. JARCHOW: Non.

M. GRAHAM: Maintenant, monsieur Jarchow, je remarque que la pièce No 6-A, qui répond à la section 6-A-5 du questionnaire, montre à partir de 1914 les sommes payables à *L'International Harvester Company* et ses filiales; vous avez ces données?

M. JARCHOW: Oui.

M. GRAHAM: C'est \$35,800,000 pour 1914?

M. JARCHOW: C'est exact.

M. GRAHAM: Ce montant comprend-il les fonds avancés par la compagnie mère aussi bien que vos achats de la compagnie mère ou de la filiale?

M. JARCHOW: Oui.

M. GRAHAM: Il comprend tout.

M. JARCHOW: Oui.

M. GRAHAM: Pourriez-vous séparer pour les années 1914 à 1936 les fonds empruntés des achats payables?

M. JARCHOW: Difficilement.

M. GRAHAM: Vous le pourriez, n'est-ce pas?

M. JARCHOW: La séparation serait arbitraire, je le crains, parce qu'une partie de ces avances sont immobilisées en capitaux fixes: outillage de fabrication, succursales, billets à recevoir, inventaires, etc.

M. GRAHAM: Monsieur Jarchow, je vois que le montant fut de \$36,000,000 en 1914; \$29,500,000 en 1915; \$25,000,000 en 1916; \$15,000,000 en 1917; \$15,000,000 en 1918; \$16,000,000 en 1919; \$17,000,000 en 1920; \$18,000,000 en 1921; \$15,700,000 en 1922; \$16,000,000 en 1923; \$10,000,000 en 1924; \$6,000,000 en 1925; \$7,500,000 en 1926; \$6,000,000 en 1927; \$7,300,000 en 1928; \$8,500,000 en 1929; \$5,500,000 en 1930; \$5,500,000 en 1931; 2,000,000 en 1932; \$3,000,000 en 1933; \$4,000,000 en 1934; \$2,000,000 en 1935. Ces chiffres sont-ils exacts?

M. JARCHOW: Ils le sont.

M. GRAHAM: Et je vois dans votre état de 1913, pièce n° 3, section 6-A-1, 2, 3, réponses au questionnaire—, vous avez cela?

M. JARCHOW: Je le crois. Mes feuilles ne sont pas numérotées comme les vôtres.

M. GRAHAM: Je vois dans le compte de profits et pertes de 1913 une somme de \$1,012,493 payée en intérêts à *L'International Harvester Corporation*. Il appert que la coutume existait, à l'époque, de verser des intérêts à la compagnie mère?

[M. C. R. Morrison.]

M. JARCHOW: Des intérêts furent versés à la compagnie mère de 1913 à 1919 seulement.

M. GRAHAM: De 1913 à 1919?

M. JARCHOW: Oui.

M. GRAHAM: A quel taux?

M. JARCHOW: Je ne m'en souviens pas.

M. GRAHAM: Vos registres le montreraient-ils?

M. JARCHOW: Oui.

M. GRAHAM: Vous les consulterez n'est-ce pas? Mais depuis 1919, la compagnie canadienne n'a pas versé d'intérêts à la compagnie mère?

M. JARCHOW: Non.

M. GRAHAM: Toutefois, je remarque que dans votre calcul du profit net ou de la perte nette, vous assimilez les emprunts de fonds à des intérêts sur le capital de roulement. Est-ce exact?

M. JARCHOW: C'est exact.

M. GRAHAM: Et comme M. Cleaver me l'a signalé, si vous avez augmenté votre capital de \$10,000,000 en 1917—belle augmentation, en vérité—puis encore de \$4,000,000 en 1918, c'était, je suppose, pour obtenir des capitaux dans une forme différente de ce que vous considérez comme un placement à demeure, comme vous dites?

M. JARCHOW: C'est exact.

M. GRAHAM: Dites-moi, maintenant, la compagnie canadienne a-t-elle jamais déclaré de dividendes?

M. JARCHOW: Assurément.

M. GRAHAM: Veuillez nous en indiquer le montant, depuis 1913.

M. JARCHOW: Un dividende de \$3,000,000 en 1921 est le seul dividende déclaré depuis 1913. Aucun dividende n'a été déclaré depuis 1921.

M. GRAHAM: Et la compagnie mère considère simplement l'excédent de votre actif sur votre passif comme son avoir dans l'ensemble de l'entreprise connue sous le nom d'International Harvester Company. Est-ce exact?

M. JARCHOW: Je ne sais pas bien, je le crains.

M. GRAHAM: Vous n'avez versé aucun dividende depuis 1921. Je suppose que la compagnie mère considère l'excédent de votre actif sur votre passif comme leur avoir dans la compagnie canadienne?

M. JARCHOW: C'est exact.

M. GRAHAM: Or vous nous avez dit que ces actions sont pour 90 p. 100 au moins, et peut-être plus que cela, aux mains de la compagnie mère de l'International Harvester Company, en ce qui concerne la gestion et le contrôle et l'interdépendance de la compagnie mère et de la compagnie canadienne, monsieur Morrison, vous nous avez déjà dit que vous êtes vice-président de la compagnie mère et président de la compagnie canadienne?

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. Graham:

D. Monsieur Morrison, à la page 2 de vos réponses aux questionnaires, sous la rubrique 1, Généralités, vous énumérez les dirigeants et les administrateurs de la compagnie canadienne. Je compte quatre vice-présidents, deux desquels habitent le Canada, MM. Morton et Wallace, les deux autres, MM. Ewald et Smith, habitant Chicago?—R. C'est exact.

D. M. Keller, le trésorier, habite Chicago?—R. Oui.

D. M. White, le secrétaire, habite Chicago?—R. En effet.

D. Et M. Odell fils, l'adjoint du trésorier, habite aussi Chicago?—R. Oui.

D. Et M. Munger, l'adjoint du secrétaire, habite Hamilton?—R. Oui.

D. Votre conseil compte neuf administrateurs?—R. Oui.

D. Et je constate que M. Morton le seul administrateur canadien habitant le Canada?—R. C'est exact.

D. Les autres habitent Chicago?—R. Oui.

D. Je vois que M. Jarchow, qui est ici ce matin, ainsi que M. Siefkin, font tous les deux partie de votre conseil d'administration canadien?—R. Oui.

D. Or, je veux savoir qui règle à certains égards la ligne de conduite de la compagnie canadienne; le conseil d'administration se réunit-il assez souvent?—R. A intervalles durant l'année.

D. Il se réunit généralement à Chicago, à cause de...—R. Oui, à Chicago.

D. Combien de ces administrateurs prennent une part active à la gestion ou direction de la compagnie canadienne?—R. Vous entendez la compagnie canadienne exclusivement ou une part active?

D. Non, une part active. Il y a M. Jarchow?—R. Monsieur le président, je dirais que chaque administrateur s'intéresse de quelque façon à la compagnie canadienne.

D. À la compagnie canadienne?—R. Oui.

D. Il ne se borne pas à assister aux assemblées du conseil?—R. Certes non.

D. Qui décide, par exemple, de la source d'approvisionnement de la compagnie canadienne en matières premières?—R. La décision appartient à l'usine canadienne, Hamilton, Ontario.

D. La décision vous serait-elle communiquée à Chicago?—R. Oui, — je finirais par en être saisi.

D. Et Chicago, je suppose, approuverait ou désapprouverait?—R. Va sans dire, parce que nous avons un service des achats à Hamilton, lequel se borne à la transaction des affaires canadiennes, et nous accepterions la décision de ce service, qui a notre confiance et la compétence voulue.

D. Or, donc, qui a décidé pendant toute la période envisagée si les instruments vendus au Canada devaient être fabriqués au Canada à votre usine canadienne ou importés des Etats-Unis?—R. Un pareil sujet serait soumis à l'examen du conseil d'administration.

D. Et au conseil appartiendrait la décision?—R. Le conseil déciderait du lieu de fabrication, mais les administrateurs rechercheraient d'abord les avis de Chicago, centre de fabrication en tout premier lieu.

D. Les deux services coopèrent?—R. Oui.

D. Qui règle la question de crédit à la compagnie canadienne?—R. Moi-même à titre de président de la compagnie, et M. F. C. Smith, le chef du service des recouvrements et du crédit au Canada.

D. Qui arrêterait ou fixerait les prix des instruments vendus au Canada par la compagnie canadienne?—R. C'est encore à moi que la décision appartiendrait, mais je rechercherais les avis de M. C. A. Ewald, gérant du service des ventes de la compagnie canadienne, membre du conseil d'administration et l'un des dirigeants de la compagnie.

D. Et après avoir étudié la situation canadienne avec M. Morton, je suppose?—R. Oui.

M. SENN: Veuillez parler plus fort.

M. GRAHAM: Volontiers. Toutes mes excuses.

M. Graham:

D. Tout ce que la compagnie mère américaine exige de la compagnie canadienne, c'est le paiement des appointements des dirigeants de la compagnie canadienne à Chicago et des dépenses de ces dirigeants au Canada. Est-ce exact?—R. C'est exact.

[M. C. R. Morrison.]

D. M. Jarchow m'a transmis tous les détails. Je ne les ai pas en ce moment, mais je vous demanderai plus tard de les confirmer, monsieur Morrison. Veuillez m'indiquer brièvement le régime de crédit actuel de la compagnie canadienne au Canada. Le régime a-t-il changé depuis l'année dernière?—R. Depuis 1935?

D. Oui.—R. Oui. Nous avons moins fait crédit en 1936.

D. Vous dites?—R. Nous avons moins fait crédit depuis le 1er janvier 1936.

D. La compagnie divise le Canada en territoires, je suppose? Faites-nous connaître, par exemple, le régime de crédit de la compagnie dans les Provinces maritimes, en 1935.—R. Ma réponse, quoique générale, satisfera peut-être le comité, monsieur Graham. Dans l'est du Canada, la culture est plus variée et les risques y sont moins grands que dans l'Ouest. . .

D. Dans l'agriculture?—R. Dans l'agriculture. Depuis plus de six ans, la récolte manque dans certaines parties de l'Ouest canadien. Le cultivateur s'en est trouvé chaque fois appauvri, et il a bien fallu que nous serrions les cordons de notre bourse. Je dis sans hésiter que c'est surtout dans le sud et le centre de la Saskatchewan et peut-être le sud-ouest du Manitoba et l'ouest de l'Alberta. . .

D. L'est.

D. Le TÉMOIN: Merci. . . l'est de l'Alberta que les risques du crédit ont été les plus grands, qu'il a fallu montrer plus de prudence et faire moins crédit que partout ailleurs.

M. Graham:

D. Pour parler de façon générale, à quelles conditions avez-vous vendu à crédit dans l'est du Canada avant l'époque dont vous parlez? Ces conditions sont-elles restées les mêmes? Ont-elles changé en 1936 dans l'est du Canada, par rapport à 1935?—R. Je ne me rappelle pas que nous les ayons modifiées. Je ne crois pas.

D. Quel acompte exigez-vous dans l'est du Canada. J'entends quel pourcentage du prix?—R. Laissez-moi réfléchir. Je veux être précis.

D. Faites.—R. Règle générale, nous exigeons dans l'est du Canada un acompte de 25 p. 100.

D. Vingt-cinq pour cent?—R. Oui, pour du crédit.

D. Puis en combien de versements au maximum répartissez-vous le reliquat?—R. Sur certaines machines, les moins chères, un versement unique à l'automne, soit un acompte de 25 p. 100 à la livraison et le reliquat à l'automne. Sur d'autres machines, nous divisons le reliquat en deux versements d'automne, et sur quelques machines seulement nous accordons un troisième versement d'automne. Nous entendons par le premier automne celui de l'année de la vente.

D. Et dans l'est du Canada, la différence de prix entre la vente au comptant et la vente à tempérament est-elle la même que dans l'Ouest?—R. Il me faudrait comparer. Elle est à peu près la même, dirais-je.

D. Quel taux d'intérêt exigez-vous dans l'est du Canada sur les ventes à tempérament, avant et après l'échéance?—R. Le taux est moins élevé que dans l'Ouest. Dans l'Est, il est généralement de 6 p. 100 avant l'échéance et de 7 p. 100 après.

D. Et dans l'Ouest, on me dit que le taux varie d'une province à l'autre. Quel est-il au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta?—R. Sept pour cent avant l'échéance et 8 p. 100 après au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique.

D. Et en Saskatchewan?—R. Sept pour cent avant l'échéance et 7 p. 100 après. Si le taux n'est pas plus élevé après l'échéance qu'avant, c'est parce que les lois de la Saskatchewan s'y opposent.

D. Indiquez-nous, de façon générale, vos conditions de vente en 1935 dans l'ouest du Canada. Par l'ouest du Canada, vous entendez, je suppose, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta?

M. SENN: Plus fort.

M. Graham:

D. Vous parlez en particulier, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta?—R. Oui.

D. C'est ce que vous appelez l'ouest du Canada. Pour le crédit, la Colombie-Britannique n'est pas dans la même catégorie que les provinces de l'Ouest central, n'est-ce pas?—R. Non, pas tout à fait. Nous vendons très peu d'instrument en Colombie-Britannique.

D. Veuillez nous dire quel était le système de crédit dans les trois provinces des Prairies, comme vous l'avez exposé pour l'Est durant les années que vous avez été dans les affaires.—R. Nous avons vendu des marchandises dans l'Ouest à peu près aux mêmes conditions de crédit que dans l'Est, c'est-à-dire que nous vendons certaines machines à un quart de la somme au comptant et la balance à l'automne. Je vous demande pardon, c'était un quart au comptant. Ce montant a été augmenté depuis. D'autres machines sont vendues comptant comme d'habitude, et la balance est payée en deux paiements d'automne; on fait un paiement initial au comptant sur certaines machines et la balance est répartie en trois paiements d'automne.

D. En parlant du paiement au comptant comme d'habitude, vous voulez dire 25 p. 100?—R. Nous recevions 25 p. 100, mais nous avons haussé ce montant.

D. En 1936?—R. Nous avons augmenté le premier paiement au comptant au début de 1935, et nous l'avons accru de nouveau en 1936.

D. Quelle fut l'augmentation en 1935, monsieur Morrison?—R. Nos anciennes conditions au commencement de 1935 et auparavant exigeaient un paiement initial de 25 p. 100.

D. Oui.—R. Je parle de l'ouest du Canada.

D. Oui?—R. En mai 1935, je crois, nous avons porté ce premier paiement à 33½ p. 100, en ce qui concernait les instruments aratoires en général, mais nous avons maintenu les 25 p. 100 pour les tracteurs et les lourdes machines à moteur. En 1936 nous avons haussé le paiement initial des machines en général à 50 p. 100, et augmenté celui des tracteurs et des machines à moteur à 33½ p. 100. Récemment, nous avons réduit de 50 à 40 p. 100 le paiement au comptant des instruments aratoires.

D. Cette règle s'applique-t-elle à toute la Saskatchewan, ou faites-vous une distinction pour les régions dont vous avez parlé: le sud et le centre de la Saskatchewan, le sud-ouest du Manitoba et l'est de l'Alberta? Y a-t-il quelque différence?—R. Il n'y aurait pas de différence dans le cas d'un acheteur dont le crédit serait acceptable, mais dans les parties de l'ouest du Canada où les récoltes ont manqué, nous avons demandé beaucoup de prudence à cause de l'état du crédit en ces endroits. Nous avons dit qu'à moins que la solvabilité d'un acheteur ne fût bien établie—et en disant solvabilité, je ne prétends pas nécessairement qu'un acheteur pourrait s'adresser à une banque et en obtenir tout l'argent qu'il désire; nous tenons compte de sa bonne réputation en ce qui touche son crédit, et de la probabilité de pouvoir s'acquitter de ses dettes—et qu'il pût faire face à ces conditions, nous préférons que dans ce pays qui offre tant d'incertitudes, les ventes se fissent strictement au comptant.

D. Absolument au comptant?—R. Absolument.

D. A ce genre d'acheteurs?—R. Oui, parce que nous avons eu beaucoup à nous plaindre de la façon dont nos factures ont été traitées dans cette partie de l'ouest du Canada. J'ajouterai, monsieur Graham, que nous ne traçons pas de lignes définies—en disant que nous refusons de vendre dans ce territoire excepté strictement au comptant—car en d'autres endroits de l'ouest du Canada dont les conditions ne sont pas aussi harsardeuses il est des acheteurs auxquels nous ne vendrions que strictement au comptant.

[M. C. R. Morrison.]

D. Parce que, selon vous, ils n'ont droit à aucun crédit?—R. Parce que l'individu ne mériterait nul crédit. Après tout, le mode de crédit est régi en grande partie par le particulier; je parle de sa réputation, de son habileté, de son honnêteté, de son intégrité, et ainsi de suite.

D. Monsieur Morrison, en ce qui concerne les droits de brevet, la compagnie canadienne aurait-elle l'avantage absolu des droits de brevet que posséderait la compagnie mère?—R. Oui.

D. Je voudrais que vous expliquiez au comité toute la valeur pour votre compagnie des droits de brevet que vous détenez comme facteur dans la fabrication d'instruments aratoires.—R. Nous ne leur attribuons aucune valeur monétaire.

D. Non, ce n'est pas ce que je veux dire.—R. Nous ne leur donnons aucune valeur pécuniaire dans notre bilan, mais nous sommes très jaloux de certains de nos brevets et, bien entendu, nous nous protégeons contre tout empiètement.

D. Prenons la lieuse McCormick. Y a-t-il encore des droits de brevets au sujet de la fabrication de cette machine?—R. Nous n'avons aucune lieuse McCormick. C'est la lieuse McCormick-Deering.

D. Oui, et les anciens brevets originaux sont périmés depuis longtemps, je présume?—R. Ceux-là le sont, mais comme la machine est améliorée d'année en année, je suppose que nous possédons certains brevets touchant quelques-unes de ces améliorations.

D. Oui?—R. Je n'ai pas de renseignements détaillés au sujet de la question des brevets.

D. Dans l'industrie des instruments aratoires aux Etats-Unis il n'y a pas de droits de brevets mis en commun comme pour l'industrie de l'électricité, si je ne fais erreur?—R. Non.

D. Etes-vous au courant de ces brevets mis en commun par les compagnies d'électricité? Ai-je raison de croire qu'elles ont adopté un système en vertu duquel chaque compagnie donne avis à une société centrale de certains nouveaux développements?—R. Je n'en sais rien.

D. Et l'on n'a jamais fait cela dans l'industrie des machines agricoles?—R. Non.

D. Serait-ce vrai en ce qui concerne les plans et devis de n'importe quelle machine agricole. La compagnie canadienne les aurait-elle gratuitement?—R. Oui.

D. Et je suppose que toutes les améliorations faites par la compagnie canadienne ou la société mère sont communes aux deux?—R. Oui.

D. En d'autres termes, la compagnie canadienne ne paie rien pour ces droits, plans, devis et améliorations?—R. Je dirai que non.

D. Je reviens à la question du coût pour la compagnie canadienne des employés supérieurs que vous avez mentionnés, soit en cette qualité ou à titre d'administrateurs de la compagnie canadienne, et je remarque d'après les renseignements fournis par votre compagnie à M. Macdonald, notre vérificateur, que le coût total mis au débit de la compagnie canadienne en 1929—en avez-vous une copie, monsieur Jarchow?

M. JARCHOW: Oui, monsieur.

M. GRAHAM: Le coût total pour la compagnie canadienne en 1929 est de \$290,000, et en 1935 de \$217,000; c'est-à-dire, les salaires pour les premiers six mois de 1929 se sont chiffrés à \$106,000, et durant la deuxième partie de l'année à \$108,000. En tout, les salaires se sont élevés à \$214,000 en 1929, et les autres dépenses—voyages, loyer et téléphone—à \$76,000, soit, comme je l'ai dit, un total de \$290,000. En 1935, les salaires de la première partie de l'année se sont élevés à \$80,000, et à \$82,000 durant les derniers six mois. Les autres dépenses (voyages, loyer et téléphone) se sont chiffrées à \$55,000, de sorte que le total, en 1935, a été de \$217,000. Ce montant qui nous a été soumis est-il exact?

M. JARCHOW: Je le crois.

M. Graham (à M. Jarchow) :

D. Vous pouvez peut-être répondre à cette question, monsieur Jarchow : n'est-ce pas la seule dépense directe imposée par la société mère à la compagnie canadienne—R. C'est vrai.

D. Comment ces salaires sont-ils répartis?—R. Ils sont répartis selon le temps que ceux qui sont inclus dans ce groupe consacrent aux affaires canadiennes. Le montant ne comprend pas les dépenses d'aucun de ceux qui dévouent tout leur temps aux affaires des Etats-Unis ou des pays étrangers, mais seulement une partie du temps qui peut être convenablement assignée aux affaires canadiennes.

D. Comprendrait-il d'autres personnes que les employés supérieurs et les administrateurs mentionnés? Inclurait-il des commis aux écritures?—R. Oui.

D. Vous assigneriez le salaire de quiconque aurait travaillé pour la compagnie canadienne, ou concernant ses affaires?—R. C'est exact.

D. Si c'est nécessaire, je suppose que nous pourrions avoir un état plus détaillé. Je présume que vous pourriez tenir un compte du grand livre à ce sujet?—R. Oui.

D. Seriez-vous en mesure de nous fournir des détails suffisants, monsieur Jarchow?—R. Je me demande lesquels vous voudriez avoir.

D. Concernant les traitements des employés supérieurs et des administrateurs, les salaires des commis aux écritures ou autres, nous donnant tous les renseignements qui nous permettraient de savoir si cette dépense est raisonnable.

M. Graham (à M. Morrison) :

D. Monsieur Morrison, je crois vous avoir demandé cela hier, mais je désire aller un peu plus loin à ce sujet. Je vois d'après le rapport des écarts de prix que vous avez été à l'emploi de la compagnie durant quelque trente-six ans, et je suppose que nous devrions dire trente-huit ans à l'heure actuelle, n'est-ce pas?—R. Sans interruption.

D. Vous êtes sans doute expert dans les affaires internationales, et je présume que votre grande expérience vous permet de parler avec assez d'autorité de l'industrie soit aux Etats-Unis ou au Canada?—R. Dans les limites de mes travaux personnels.

D. Oui. Comment avez-vous progressé, monsieur Morrison; de la manière ordinaire: Je veux dire: avez-vous débuté au bas de l'échelle, ou bien vous a-t-on imposé à l'International?—R. Je crois que mon avancement est le résultat de mes efforts et de mes années de service.

D. Et vous avez acquis de l'expérience dans les diverses branches de votre propre compagnie, celles de la fabrication, des ventes, de la perception, presque toutes les branches?—R. Non, celle de la fabrication.

D. Comprendrait-elle le crédit?—R. Oui.

D. Je vous ai demandé hier si la société mère a jamais adopté des instruments aratoires venant de l'usine d'Hamilton plutôt que ses propres machines. Je songeais surtout aux gros semoirs et cultivateurs. A cet égard, l'honorable M. Taggart, qui a rendu témoignage devant le Comité, a dit qu'il y a quelques années il a visité assez minutieusement divers Etats de l'ouest des Etats-Unis—le Nebraska et autres—et il a appris avec intérêt et étonnement que ces deux grandes machines agricoles employées dans ces Etats avaient été manufacturées à Hamilton plutôt qu'à Chicago ou dans vos usines américaines. Le professeur Hardy a déclaré dans son témoignage que même aujourd'hui, évidemment, quelques-unes des machines telles que le semoir et le cultivateur sont exportées dans ces Etats par voie de Minneapolis. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?—R. En ce qui concerne l'*International Harvester Company* du Canada, monsieur Graham, très peu des produits d'Hamilton sont exportés aux Etats-Unis, mais si Hamilton fabrique quelque chose de neuf sous forme d'amélioration d'une machine, naturellement nous l'adoptons, ou le faisons adopter par notre usine américaine. J'ignore à quelles espèces de marchandises le professeur Hardy a fait allusion.

[M. C. R. Morrison.]

D. Il a mentionné les vôtres, et, je crois, celles de Massey-Harris?—R. J'ignore la quantité des produits de la compagnie Massey-Harris ou de n'importe quelle autre compagnie—elles manufacturent leurs machines au Canada et quelques-unes aux Etats-Unis—mais les espèces vendues aux Etats-Unis par la compagnie Harvester sont presque exclusivement de fabrication américaine, bien que quelques instruments aratoires aient été importés des Etats-Unis.

D. Pouvez-vous nous dire, ou M. Morton le pourrait peut-être, en quelle année la compagnie canadienne a commencé à manufacturer ce que l'on appelle le gros semoir et le gros cultivateur?

M. MORTON: Je dirai, monsieur Graham, que ce gros semoir lourd remonte—je ne précise pas mais nous pourrions vous fournir un renseignement exact—à sept ou huit ans.

D. Sept ou huit ans?

M. MORRISON: Puis-je vous interrompre? Je désire déclarer, monsieur Graham, que, à ma connaissance, nous n'importons aux Etats-Unis aucun semoir fabriqué au Canada.

D. Je veux dire durant la période dont je parle, de 1913 à 1936?—R. Nous n'en avons pas importé, que je sache, durant cette période.

D. Est-ce ce que vous vous rappelez également, monsieur Morton?

M. MORTON: Très peu de machines sont entrées aux Etats-Unis.

D. Vous nous avez dit que ces deux instruments aratoires, le gros semoir et le gros cultivateur, ont été fabriqués ici pour la première fois il y a six ans environ?

M. MORTON: Il y a peut-être un peu plus longtemps que cela.

D. Diriez-vous, monsieur Morton,—je suppose que vous devez le dire assez franchement—que cette machine, lorsqu'elle a été manufacturée en premier lieu, devait être exportée à la société mère aux Etats-Unis?—R. Je ne crois pas.

D. Elle venait d'ici, d'Hamilton?—R. Oui.

D. Avez-vous jamais vendu aux Etats de l'Ouest, dont je parle, des gros semoirs ou cultivateurs?

M. MORTON: Un nombre limité.

D. Maintenant, monsieur Morton, quand la société mère a-t-elle commencé à fabriquer des machines légères?—R. Je ne crois pas être en mesure de répondre à cette question; nous manufacturons encore au Canada.

D. Vous n'en avez exporté aucune?—R. De temps en temps seulement.

D. Quand?—R. Lorsque nous en recevions la demande.

D. D'où?—R. Des Etats-Unis.

D. De la compagnie mère ou de l'agriculteur, un particulier?—R. Il vaut peut-être mieux que M. Morrison réponde, car je ne connais pas les détails de l'origine des demandes.

D. Voulez-vous nous le dire, monsieur Morrison?—R. Je dois répéter ce que j'ai déjà déclaré. Je ne me rappelle pas qu'un seul semoir fabriqué au Canada ait été vendu aux Etats-Unis.

D. Vous remarquerez que cela n'est pas tout à fait conforme aux souvenirs de M. Morton.—R. Apparemment, mais je suis assez convaincu que je me rappelle bien.

D. Avez-vous quelque renseignement, monsieur Morrison ou monsieur Morton, à cet égard? Si l'une quelconque de ces machines a été exportée aux Etats-Unis, elle ne l'aurait pas été par la compagnie d'exportation?—R. La compagnie d'exportation n'a rien à voir aux importations aux Etats-Unis et au Canada.

D. Ce serait la compagnie canadienne qui s'en chargerait?—R. Oui.

M. McLEAN: Voulez-vous vous informer des autres machines que l'on dit avoir été expédiées d'Hamilton à Minneapolis? Vous pourriez élucider cette question.

M. GRAHAM: Vous rappelez-vous les machines?

M. McLEAN: On a mentionné, je crois, les cultivateurs.

M. GRAHAM: J'ai demandé cela.

M. Graham:

D. Vous ne vous souvenez pas si de gros semoirs ou cultivateurs ont été expédiés en 1935 aux Etats-Unis par voie de Minneapolis?

M. MORTON: Non.

D. C'est votre réponse également, monsieur Morrison?—R. Je crois que nous avons reçu aux Etats-Unis quelques cultivateurs fabriqués au Canada.

D. Comment procéderait-on à ce sujet, monsieur Morrison? La société mère préviendrait-elle la compagnie d'Hamilton de remplir cette commande?—R. Oui, la compagnie mère enverrait les commandes à la compagnie du Canada.

D. Où les marchandises seraient-elles expédiées? Au centre le plus rapproché de distribution?—R. Oui.

D. Dans quelles circonstances seriez-vous obligés de demander à la compagnie d'Hamilton...—R. Cette compagnie pourrait avoir amélioré une machine particulièrement efficace dans certaines conditions, et nous la trouverions meilleure pour cette région que celle qui est fabriquée aux Etats-Unis.

D. Je passe maintenant aux changements de prix. Vous savez bien, monsieur Morrison, que ce Comité s'intéresse à la hausse des prix annoncée pour le printemps de cette année en janvier 1936?—R. Oui.

D. Vous avez annoncé l'augmentation des prix?—R. C'est ce que j'ai fait.

D. Vous-même? J'aimerais, monsieur Morrison, si vous le voulez bien, que vous donniez, pour être incluses dans les procès-verbaux du Comité, les raisons qui ont porté la compagnie à publier la hausse des prix en janvier de cette année.—R. La seule raison pour laquelle nous avons choisi janvier de cette année pour annoncer l'augmentation des prix est que nous ne l'avions pas fait auparavant. Nous aurions dû prendre cette décision deux ou trois ans plus tôt.

D. Pourquoi?—R. A cause du coût élevé de la fabrication.

D. Le coût élevé de la fabrication. Je désire que vous nous fassiez part, si vous le pouvez, de tous les motifs pour lesquels la compagnie se croit justifiée d'avoir haussé les prix. Prenez tout le temps que vous voulez parce que je désire que toutes ces raisons soient insérées dans les procès-verbaux.—R. Durant les années, pendant la dépression, l'exploitation de la compagnie a été très désavantageuse à cause de la petite quantité des produits et du prix élevé de revient, de sorte que le besoin de la hausse des prix s'impose depuis plusieurs années.

D. Combien d'années?—R. Surtout depuis trois ou quatre ans.

D. Surtout depuis les trois ou quatre dernières années?—R. Oui.

D. Avez-vous quelque autre raison justifiant la hausse des prix?—R. Je ne puis mieux expliquer cette nécessité que par le coût élevé de revient et le peu ou l'absence absolue de profits.

D. Vous avez parlé des "coûts plus élevés de la fabrication". Quels seraient-ils en ce qui concerne le coût général de la production?—R. Ce seraient ceux des matériaux, de la main-d'œuvre et des dépenses considérables de la fabrication eu égard à la petite quantité de marchandises produites et des frais fixes que l'on ne peut réduire.

D. Cette situation s'appliquait-elle aux Etats-Unis aussi bien qu'au Canada?—R. La situation générale des prix?

D. Non, les raisons que vous avez invoquées?—R. Oui.

D. Y a-t-il eu une augmentation des prix aux Etats-Unis en même temps?—R. En janvier 1936?

D. Oui.—R. Non; les Etats-Unis ont haussé leurs prix en 1934 et de nouveau en 1935.

[M. C. R. Morrison.]

D. Voulez-vous nous dire quelles étaient ces augmentations au regard de celles du Canada?—R. Je ne puis vous donner qu'un pourcentage général.

D. Faites-le, et nous le considérerons comme chiffre approximatif.—R. Je me rappelle que la hausse mise en vigueur en 1934 aux Etats-Unis s'est chiffrée à environ 7 p. 100 en moyenne.

D. Pour tous les instruments aratoires?—R. Tous les instruments aratoires.

D. Y compris les tracteurs?—R. Les prix des tracteurs, monsieur Graham, ont changé plus souvent que ceux des autres machines à cause de la modification du modèle du tracteur, et ainsi de suite. Il y a certains autres éléments qui influent sur ces changements. Voulez-vous que je poursuive ma déclaration?

D. Oui.—R. Je ne puis me rappeler le pourcentage de l'augmentation s'appliquant aux Etats-Unis en 1935, mais il n'était pas aussi élevé qu'en 1934 et ne comprenait pas autant d'articles. Sauf erreur, l'augmentation des prix mise en vigueur au Canada en 1936 sur ces machines est d'environ 3 p. 100 en moyenne.

M. Cleaver:

D. Avez-vous mentionné le pourcentage de l'augmentation aux Etats-Unis en 1935?—R. Non; je ne puis le dire, monsieur Cleaver, car il n'embrasse que relativement peu d'articles, et j'ignore le chiffre s'appliquant au volume total. J'ajouterai que lorsque nous avons haussé les prix au Canada en 1936, nous avons également réduit ceux de plusieurs produits.

D. Depuis 1932 les Etats-Unis ont eu une politique ministérielle appelée la NRA ou politique de Roosevelt, n'est-ce pas?—R. La loi relative à la restauration industrielle nationale aux Etats-Unis est venue en vigueur, je crois, en janvier 1933.

D. Conviez-vous avec moi, monsieur Morrison, que depuis la date que vous mentionnez, à cause de cette politique et de son application au coût de la main-d'œuvre et des matériaux, ainsi qu'à presque tout le niveau de tous les prix des marchandises aux Etats-Unis, l'un des buts de cette politique a été la hausse des prix, n'est-ce pas?—R. L'une des fins de la NRA fut l'augmentation des prix?

D. Oui.—R. Je ne saurais corroborer cela.

D. N'a-t-il pas établi certains codes avec demande que les industries y souscrivent?—R. Oui.

D. Et, par exemple, ces codes ont fixé des salaires plus élevés?—R. Ils ont déterminé un minimum de salaires et un maximum d'heures de travail.

D. Et ils étaient dans de plus grandes proportions qu'auparavant, est-ce exact?—R. Vous voulez dire en ce qui concerne l'industrie en général?

D. Oui.—R. Monsieur Graham, je me rappelle fort peu le minimum des salaires et le maximum des heures de travail dans les autres industries.

D. Prenons le cas de votre propre compagnie. Je présume que vous avez loyalement coopéré avec le Gouvernement fédéral touchant l'application de la loi?—R. C'est vrai.

D. Et vous avez essayé de vous conformer à l'esprit et à l'objet de la loi, je crois?—R. Absolument.

D. Laissez-moi vous demander ceci: Je remarque d'après les prix-indices que de 1930 à 1933 les prix de gros des instruments aratoires aux Etats-Unis ont tendu à décliner légèrement, et que depuis 1933 ils ont eu une tendance à monter notablement. Etes-vous de cet avis?—R. Je ne dirai pas qu'à dater de 1933 les prix ont tendu à monter sensiblement. Je conviens qu'ils ont eu une certaine tendance à hausser, et que dans la première période que vous avez mentionnée, ce fut le contraire.

D. Cela est vrai pour les matériaux et la main-d'œuvre?—R. Non; vous posez la question au sujet des prix.

D. Parfaitement, mais je m'informe également du coût des matériaux et de la main-d'œuvre. N'y a-t-il pas eu une tendance à la baisse de 1930 à 1933 aux Etats-Unis?—R. Oui, c'est vrai.

D. Depuis 1933, le coût des matériaux et de la main-d'œuvre a tendu à monter?—R. Je crois que c'est exact.

D. Diriez-vous que la politique de la NRA est ce qui a le plus contribué à la hausse des prix en 1933, ou croyez-vous que ce fut un facteur important?—R. Je ne pense pas, monsieur Graham, que je doive attribuer aucune partie de cette situation à la NRA, ou à une décision spéciale du gouvernement.

D. Quoi qu'il en soit, monsieur Morrison, si la NRA a eu un effet quelconque sur la hausse des prix des instruments aratoires aux Etats-Unis, vous reconnaîtrez comme moi que cette politique ne pouvait avoir aucune influence sur les prix canadiens, parce qu'elle ne fut pas appliquée?—R. Elle ne pouvait avoir d'effet sur les prix du Canada qu'en étant appliquée aux instruments aratoires importés au Canada qui sont manufacturés aux Etats-Unis.

M. McLEAN: Ou aux matériaux.

M. Graham:

D. Est-ce qu'il y a eu d'autres changements dans l'échelle de prix de 1935?—R. Pas de changements importants en 1935 en ce qui concerne l'International Harvester Company du Canada.

D. Le comité s'est également intéressé, monsieur Morrison, à la lettre qui m'a été adressée et qui est incluse dans les procès-verbaux du 15 mai 1936. Cette lettre a été envoyée par M. Morton, vice-président de la compagnie canadienne, prévenant le comité de la réduction des prix de nombreuses machines importées, "étant donné certains abaissements du tarif de 12½ à 7½ p. 100. Ces prix moins élevés sont venus en vigueur le 2 mai, mais nous les appliquons également aux machines importées maintenant entre nos mains au Canada, et qui représentent une partie considérable de nos besoins de 1936. Ce stock a été importé à des droits plus élevés qu'anciennement, mais malgré cela, nous faisons bénéficier nos clients de l'épargne découlant de cette réduction de droits". Qui a pris cette décision?—R. Moi-même.

D. Vous-même. Voulez-vous bien nous assurer que la raison contenue dans la lettre—la réduction de droits de 12½ à 7½ p. 100—était la seule qui a motivé ce changement de prix?—R. Oui.

D. Cette lettre, comme vous le savez, contient une liste des machines atteintes par ce changement de prix et cette diminution de dollars. Pouvez-vous nous dire, monsieur Morrison, si ces réductions sur ces machines correspondent à l'épargne provenant de la baisse des droits?—R. Oui.

D. Exactement. Vous faites profiter d'autres de la réduction de ce droit?—R. Oui. Il se peut qu'il y ait là un ou deux articles dont notre prix avait été trop bas et que nous avons calculé sur la base de la réduction des droits, et cette diminution ne s'est peut-être pas chiffrée dans ces quelques rares cas exactement au montant de l'abaissement du droit, mais j'ajouterai qu'en somme toutes les autres réductions correspondaient à la diminution du droit et de la taxe d'accise.

D. Si je vous montrais la liste, monsieur Morrison, pourriez-vous nous mentionner facilement une ou deux des machines que vous avez à l'idée?—

R. Je ne le crois pas, mais je désire expliquer que lorsque les réductions furent faites, j'ai donné instruction au service des ventes du Canada de mettre en vigueur toutes les réductions de droit et de taxe d'accise, mais j'ai ajouté que, si l'on trouvait des cas où les prix des machines importées étaient trop bas, il fallait remédier à la situation générale à ce moment et, après cela, si je me rappelle bien, je lui ai demandé: connaissez-vous des cas où votre réduction n'a pas été aussi élevée que celle du droit? Je me rappelle qu'il ne fut question que de deux ou trois articles.

[M. C. R. Morrison.]

D. Maintenant, monsieur Morrison, permettez-moi de faire appel à votre grande expérience dans l'industrie des instruments aratoires. Est-ce que les raisons que vous avez invoquées—celles de M. Morton dans sa lettre du 15 mai—concernent, à votre avis, tous les manufacturiers d'instruments aratoires vendant au Canada des machines manufacturées aux Etats-Unis avec autant de force que votre propre compagnie?—R. Tout dépend de leurs prix, monsieur Graham. Je ne me crois pas être autorisé à témoigner au nom d'un autre manufacturier.

D. Laissez-moi m'exprimer ainsi: Vous conviendrez que la réduction de droit serait une économie pour n'importe quelle compagnie vendant au Canada des machines agricoles importées?—R. Des réductions de droits auraient pour résultat une épargne.

D. Est-ce que la John Deere Company, l'Oliver Farm Implement Company, la J. I. Company et la Minneapolis Moline Company sont regardées comme des facteurs importants dans le groupe des manufacturiers d'instruments aratoires des Etats-Unis?—R. Tout à fait.

D. Ce sont des compagnies considérables?—R. Oui.

D. Les plus importantes des Etats-Unis, peut-être, après votre propre compagnie?—R. La John Deere Company est la plus importante des Etats-Unis après l'International Harvester.

D. Que dites-vous de la Oliver Farm Implement Limited?—R. Il y a des manufacturiers américains de machines agricoles qui l'emportent sur les Oliver.

D. Est-ce que la Oliver Farm Implement Company fabrique toutes sortes d'instruments aratoires?—R. Elle ne fabrique pas la série complète.

D. Mais d'une manière générale, cette compagnie les fabrique?—R. Elle compte au nombre des compagnies qui manufacturent sur une grande échelle.

D. Mais il est certaines machines qu'elle ne fabrique pas. John Deere est-il un manufacturier très important?—R. Oui.

D. Et J. I. Case?—R. Oui.

D. Et la Minneapolis Moline?—R. Elle est...

D. Elle se spécialise dans les tracteurs?—R. Non. Ce sont des fabricants de machines en général.

D. Des manufacturiers d'instruments aratoires en général. Le comité n'ignore pas que l'accord commercial conclu entre les Etats-Unis et le Canada, et mis en vigueur au début de janvier, a réduit le droit sur les instruments aratoires de 25 à 12½ p. 100. Vous vous rappelez cela?—R. Oui.

D. A-t-il eu le même effet que la réduction de 12½ à 7½ p. 100?—R. Oui. Les réductions et les droits mis en vigueur à cette époque représentent des économies comme ceux que l'on a appliqués plus tard.

D. Y a-t-il eu changement de prix des machines agricoles canadiennes importées alors?—R. Oui.

D. A cette époque?—R. A cette époque.

D. Concernant la liste même d'instruments aratoires que vous nous avez fournie au sujet de la lettre du 15 mai de M. Morton?—R. Touchant quelques-uns de ces instruments, plusieurs.

D. Pourriez-vous, monsieur Morrison, nous montrer une liste semblable et une réduction analogue du prix résultant des changements du tarif mis en vigueur à la suite de l'accord intervenu entre le Canada et les Etats-Unis?—R. Nous pourrions vous communiquer une liste des réductions de prix mis en vigueur en janvier 1936.

D. J'en serais bien aise. Maintenant, en ce qui regarde les tracteurs, quel a été l'effet des changements de droits sur eux?—R. Si vous faites allusions aux tracteurs de ferme...

D. Oui, les tracteurs de ferme?—R. Les tracteurs que nous avons vendus en plus grand nombre étaient admis en franchise.

D. C'est-à-dire d'une valeur de moins de \$1,400?—R. D'un prix de moins de \$1,400.

D. Combien de modèles de tracteurs manufacturiez-vous avant ces dernières années?—R. Oh! depuis une couple d'années.

D. Le Diesel n'est pas dans cette catégorie; il est impossible depuis qu'on l'a mis sur le marché, n'est-ce pas?—R. C'est vrai.

D. Est-ce que tous vos autres tracteurs importés au Canada valaient moins de \$1,400?—R. Tous les tracteurs vendus pour les travaux agricoles, à l'exception, peut-être, des tracteurs-chenille. Les tracteurs-chenille sont plus dispendieux et sont impossibles, mais on n'en a pas acheté un grand nombre pour les fermes du Canada.

D. Quel a été le résultat du changement du tarif en ce qui concerne les tracteurs Diesel et chenille?—R. Le droit a été réduit.

D. Vous vous rappelez que l'article qui était frappé d'un droit de 25 p. 100 fut admis en franchise?—R. Oui.

D. Quel a été l'effet de la modification du tarif sur les prix des tracteurs Diesel et chenille ou n'importe quel autre tracteur de plus de \$1,400 que vous manufacturez et importez au Canada?—R. Les prix ont été baissés.

D. Voulez-vous bien nous parler de la réduction et nous décrire le modèle de tracteur atteint par cette diminution?—R. Oui.

D. Hier, par exemple, monsieur Morrison, nous avons appris du professeur Hardy que la Caterpillar qui fabrique le tracteur-chenille... —R. C'est exact.

D. Qu'à Winnipeg on a réduit le prix du tracteur Diesel de \$4,700 environ à presque \$3,700, ce qui est une économie notable. Savez-vous si c'est vrai?—R. Non, je l'ignore.

M. GRAHAM: Monsieur le président, je passe maintenant à un autre aspect de ces accords, s'il y en a, entre les compagnies touchant la fixation des prix. Je devrais peut-être laisser le comité poser des questions sur les sujets que j'ai examinés.

Le PRÉSIDENT: Oui. Les membres aimeraient peut-être poser certaines questions, et je prie ceux qui le feront de se tenir debout.

M. Coldwell:

D. On a abordé un sujet intéressant ce matin en réponse à une question posée par M. Graham, et j'avais sous la main un tableau contenant les prix en 1934 de dix instruments aratoires à Regina, dont quelques-uns ont été achetés de l'International Harvester et d'autres de la Massey-Harris. Ce tableau montre que le prix au comptant de ces instruments était cette année-là de \$1,275.25. A ce montant étaient ajoutés les frais de la vente à tempérament, soit \$51, ce qui porte le prix dans le cas de la vente avec un paiement d'automne à \$1,326. Dans ce cas-ci, un quart, disons, a été payé comptant, le montant était de \$331.56. La balance, y compris les frais généraux, était de \$994.60, portant un intérêt de 7 p. 100. Voici ce que je veux montrer: on nous dit que l'intérêt est 6 ou 7 p. 100 du prix de la machine agricole, mais lorsque nous ajoutons ces frais généraux à la balance de \$943.69, payable en six mois, nous constatons que l'intérêt demandé est réellement de 18.19 p. 100. J'aimerais avoir des explications à cet égard, parce que dans ce cas-ci on ajoute les frais généraux et, bien que l'intérêt soit ostensiblement de 6 ou 7 p. 100, nous voyons qu'en réalité, étant donné les frais généraux, le montant payable à l'automne porte un intérêt de 18.19 p. 100. C'est l'un des points qui nous intéresse et je tiens à appeler votre attention sur ce sujet.—R. La différence entre les prix du crédit dont vous parlez et les prix du comptant embrasse plus que l'intérêt. Le prix de la vente à tempérament comporte un risque de crédit parce que l'acheteur ne paie pas comptant au moment où il entre en possession de sa machine. Il y a de plus les dépenses de recouvrement. Vous ne pouvez donc attribuer la différence entre le prix du comptant et le prix de crédit uniquement à l'intérêt. Ai-je répondu à la question.

[M. C. R. Morrison.]

D. Je comprends cela, mais voici mon point: Il est vrai que les compagnies n'ont peut-être pas toujours choisi leurs risques sagement, mais voici d'excellents individus qui, pour n'avoir pu payer comptant en avril, disons, sont accablés de frais généraux de 18.19 p. 100, comprenant l'intérêt, les frais de recouvrement, et le reste?—R. Les 18 p. 100 sont calculés comme un taux annuel.

D. Non, pour six mois?—R. Sur la base du taux annuel.

D. Oui, certainement.—R. Laissons de côté l'industrie des instruments aratoires, et prenons n'importe quel commerce, vous savez qu'on a l'habitude d'accorder une remise de 2 p. 100 si le paiement est effectué en dix jours, et si un acheteur ne profite pas de ce rabais il paie en trente jours. Si vous calculez le taux annuel d'intérêt sur la base de cette remise quand le paiement est fait en dix jours comparativement au plein prix quand la somme est acquittée en trente jours, vous constaterez que l'intérêt se monte à 36 p. 100 par année en regard de celui de 18 p. 100 que vous avez mentionné au sujet de l'industrie des instruments aratoires.

M. Donnelly:

D. En réalité, monsieur Morrison, si vous faisiez affaires au comptant et nullement à crédit, vous pourriez vendre moins cher vos machines agricoles, n'est-ce pas?—R. J'ai essayé de répondre à cela hier. De 75 à 85 p. 100 des cultivateurs de l'ouest canadien achètent leurs machines à tempérament. La raison en est qu'ils ne peuvent pas les payer comptant. Si l'industrie des instruments aratoires vendait strictement au comptant, cette très grande partie des agriculteurs seraient incapables de les acheter, et ils ont un aussi grand besoin de machines agricoles que le petit nombre de cultivateurs capables d'acheter au comptant. Comme résultat, le volume des affaires serait réduit au point que le coût de l'exploitation de l'industrie, appliqué à la petite quantité d'articles que l'on vendrait comptant nous forcerait de fixer un prix au comptant plus élevé que celui d'aujourd'hui.

D. Mais ceux qui paient comptant pensent tout autrement que M. Coldwell, savoir qu'ils ne touchent pas un rabais suffisant en s'acquittant au comptant de cette façon, qu'ils paient un prix trop élevé en comparaison de celui de la vente à tempérament, qui nécessite un grand nombre d'employés pour les recouvrements dans tout l'Ouest, et vous faites sans doute des pertes, nous le savons. Nous croyons que l'acheteur au comptant n'est pas assez bien traité. J'ai une ou deux autres questions à poser. Vous avez parlé du tracteur de \$1,400. Est-ce le prix de la machine à la porte même de la manufacture ou à l'endroit qu'habite le consommateur?—R. Je pense que c'est le prix de la valeur imposable.

D. Que dites-vous?—R. Que c'est le prix pour les fins de la douane.

D. C'est-à-dire à la porte de la fabrique.

M. CLEAVER: La valeur imposable.

Le TÉMOIN: La valeur pour les fins de droit.

M. Donnelly:

D. Vous acquittez un droit sur les \$1,400, sur un tracteur de moins de \$1,400?—R. Oui.

D. Où est déterminé le prix de \$1,400? Où est-il calculé?—R. Au port d'entrée.

D. Au port d'entrée?—R. Oui.

D. Vous payez le droit à votre port d'entrée sur le prix de la machine à votre manufacture, n'est-ce pas?—R. Nous acquittons le droit au port d'entrée sur le prix fixé par votre ministère des Douanes comme étant la valeur imposable.

M. CLEAVER: La valeur pour les fins de droit.

Le TÉMOIN: La valeur pour les fins de droit.

M. McLEAN: Qui est généralement le prix du gros.

M. Donnelly:

D. Vous dites que de 1929 à 1936, le temps actuel, vous avez dû hausser le prix des instruments aratoires au Canada pour certaines raisons. L'une d'elles, avez-vous dit, est le coût de la main-d'œuvre; une autre, le coût des matériaux. Prétendez-vous déclarer au comité que de 1929 jusqu'à l'heure actuelle le coût de la main-d'œuvre a augmenté en ce pays?—R. Je ne pense pas avoir mentionné l'année 1929.

D. De fait, vous avez augmenté les prix à dater de 1929. Vous n'avez pas abaissé les prix des instruments aratoires depuis 1929, et ce n'est que récemment qu'ils ont monté. Vous avez dit que le coût des matériaux s'est accru depuis cette époque?—R. Je pense que M. Graham, dans sa question à laquelle j'ai répondu, faisait allusion aux trois ou quatre dernières années. Avant d'essayer de répondre à votre question sur la tendance des prix de la main-d'œuvre et des matériaux, j'aimerais avoir les chiffres sous mes yeux afin de les consulter.

M. GRAHAM: Monsieur le président, je pourrais peut-être expliquer au Dr Donnelly que, dans les réponses aux questionnaires, les compagnies ont indiqué en détail les éléments de ces sujets même. Je voulais simplement exposer le motif, afin de pouvoir plus tard, docteur Donnelly, discuter la question que vous avez soulevée. Nous avons les détails du coût de certains instruments aratoires auxquels on a fait allusion.

M. DONNELLY: Très bien. Il est une autre question que je désire poser.

M. Donnelly:

D. Vous avez dit que le taux d'intérêt dans la Saskatchewan est de 7 p. 100 avant et de 7 p. 100 après l'échéance. Depuis combien de temps en est-il ainsi?—R. Je vais vous donner la date. Le taux de 7 p. 100 avant et de 7 p. 100 après l'échéance a été mis en vigueur dans la Saskatchewan le 1er février 1934.

D. Quel était-il avant cette date?—R. Je répondrai à votre question assez au long. Avant le 1er janvier 1928 les taux de la Saskatchewan étaient de 9 p. 100 avant l'échéance et de 9 p. 100 après. Le 1er janvier 1928, les taux furent réduits à 8 p. 100 avant et après l'échéance. Le 1er janvier 1933, les taux furent abaissés à 6 p. 100 avant et après l'échéance, et le 1er février 1934 ils furent haussés à 7 p. 100 avant et après l'échéance.

D. Vous avez dit également que vous avez demandé 25 p. 100 comptant. Vous faites partie de la compagnie depuis assez longtemps, monsieur Morrison. En 1915, 1916 et 1917 demandiez-vous 25 p. 100 comptant alors?—R. Nous ne l'obtenions pas toujours mais nos conditions étaient...

D. Vous auriez pu exiger le paiement entier au comptant mais sans l'avoir non plus?—R. Non. Voici ce que j'entends par là: Nos taux et nos conditions, tels qu'ils étaient imprimés, étaient 25 p. 100; mais nous ne le recevions pas toujours. Nous obtenions bien près de 25 p. 100 pour les machines en général, mais pour les machines lourdes telles que les tracteurs, les batteuses et les moissonneuses combinées nous ne touchions pas souvent 25 p. 100.

D. En réalité, votre méthode de ventes a changé assez considérablement depuis cette époque, depuis 1915, 1916 et 1917?—R. Les pertes que nous ont fait subir les mauvaises dettes nous ont appris à être plus circonspects.

D. Vous avez changé de système; c'est incontestable. Je me rappelle en effet que vos employés parcouraient alors le pays en sollicitant les gens d'acheter des machines agricoles. Ce n'est guère le cas aujourd'hui. Vous avez aussi déclaré que vous vous êtes souvent consulté avec M. Morton au sujet de la fixation des prix de ces instruments aratoires. N'est-ce pas vrai? C'est ce que vous avez dit avoir fait, n'est-ce pas?—R. Non. Je n'ai pas dit que nous nous

[M. C. R. Morrison.]

consultations avec M. Morton à cet égard. J'ai dit que je me suis entendu avec M. Ewald, notre gérant de ventes canadien.

D. Je vous demande pardon. Vous vous abouchiez avec lui touchant les prix que vous deviez demander pour les machines?—R. Oui.

D. Vous êtes-vous jamais consultés avec les autres compagnies à ce sujet?—R. Non.

D. Vous n'avez absolument rien à faire avec les autres compagnies touchant les prix qu'elles demandent pour leurs instruments aratoires, ou quoi que ce soit?—R. De fait, lorsque nous déterminons les prix de nos instruments aratoires, nous les faisons connaître aux autres compagnies.

D. Et elles agissent de même avec vous?—R. Elles font la même chose à notre égard. C'est là tout simplement une courtoisie en affaires qui existe, je le présume, dans toutes les autres entreprises.

M. Coldwell:

D. Devons-nous comprendre que les diverses compagnies ne s'entendent pas entre elles pour fixer les prix des différentes machines, comme dans certaines autres industries?—R. Non.

M. Cleaver:

D. En ce qui concerne la différence entre les ventes à crédit et les ventes au comptant, pouvez-vous nous dire quel a été le pourcentage de vos pertes réelles depuis cinq ans causées par les ventes à crédit? Je vois que vous avez fait une réserve d'environ 15 p. 100 pour vos pertes?—R. J'ai quelques chiffres sous la main, monsieur Cleaver, qu'il faudrait extraire du tout pour la période de cinq ans. Je puis vous donner la période de dix ans comprenant ces années.

D. La période de dix ans serait assez satisfaisante.—R. Les pertes subies, ou que nous estimons avoir subies, sur montants qui nous étaient dus au Canada durant cette période se chiffrent à 13 p. 100.

D. Pouvez-vous me mentionner le coût de recouvrement de vos montants dus durant la même période ou celle des cinq dernières années?—R. Voulez-vous dire le pourcentage ou en dollars?

D. Le pourcentage.

M. Donnelly:

D. Cette perte de 13 p. 100 comprend tout le Dominion?—R. Oui.

M. McLEAN: En ce qui concerne les ventes à crédit?

Le TÉMOIN: Une grande partie de ces pertes ont été subies dans l'Ouest.

M. DONNELLY: Le pourcentage serait bien plus élevé si vous ne considériez que l'Ouest.

M. Johnson:

D. Ces 13 p. 100 concernent-ils vos ventes totales ou seulement vos ventes à tempérament?—R. Seulement les ventes à crédit, sur billets.

M. GOLDING: Quel est le montant des ventes à crédit?

M. CLEAVER: Il a dit environ 85 p. 100 du total.

M. Golding:

D. Oui, mais quel est le montant des ventes, afin que nous puissions en avoir une idée?—R. Voulez-vous dire le montant des ventes à crédit qui nous ont causé une perte estimative de 13 p. 100?

D. Oui?—R. Le montant serait de \$52,300,000.

Le PRÉSIDENT: Durant la période de dix ans?

M. GRAHAM: Je prie le sténographe de prendre note de la question de M. Weir.

M. Graham:

D. Quelle est la période de dix ans dont vous parlez?—R. De 1926 à 1935.

D. Inclusivement?—R. Oui.

M. Cleaver:

D. Votre pourcentage est basé sur la somme de \$52,000,000, en chiffres ronds, durant les dix ans?—R. C'est exact.

D. Vous cherchiez pour moi le coût de vos recouvrements?—C'est vrai.

D. Je crois que l'on a déclaré devant le comité des écarts de prix qu'il est environ de 10 p. 100. Si vous ne pouvez trouver les chiffres exacts, pouvez-vous me dire de mémoire si 10 p. 100 serait à peu près exact?—R. Il me faudrait faire des calculs pour cette période. J'ai ici les chiffres comprenant les frais de recouvrements pour chaque année de 1904 à 1936.

D. Pouvez-vous m'indiquer le pourcentage du coût des recouvrements durant ces dernières années?—R. Oui. Je puis vous indiquer le pourcentage de chaque année.

D. Faites-en la lecture, je vous prie.—R. Pour quelles années?

D. À dater de 1929.—R. Très bien. Voici le coût:

Année	Pourcentage
1929..	6·4
1930..	12·4
1931..	11·9
1932..	13·3
1933..	12·5
1934..	10·1
1935..	9·0

Tels sont les derniers chiffres définitifs que nous avons.

D. Durant les derniers cinq ans le pourcentage des frais de recouvrements des ventes à crédit serait d'environ 11 p. 100?—R. C'est ce que je crois.

D. Ainsi, aux 13 p. 100 de pertes vous devez ajouter 11 p. 100 pour les dépenses de recouvrements, de sorte que les ventes à crédit vous ont coûté 24 p. 100 de plus que les ventes au comptant durant cette période?—R. Je pense que c'est exact.

D. Et à ce montant de 24 p. 100 il faut ajouter l'intérêt que vous avez à payer sur l'argent immobilisé?

M. McLEAN: Non, cela est inclus dans l'intérêt perçu.

M. CLEAVER: Je parlerai de cela dans un instant.

M. Cleaver:

D. Dans le calcul du coût total pour la compagnie des ventes à tempérament durant cette période il faut d'abord prendre votre perte de 13 p. 100, puis vos frais de recouvrements au montant de 11 p. 100, soit un total de 24 p. 100, et à ce montant vous devez ajouter également les dépenses au chapitre des intérêts?—R. Si l'on doit emprunter pour porter ces créances, oui.

D. C'est vrai?—R. L'International Harvester Company du Canada n'a pas emprunté d'argent à cette fin.

D. Mais si vous aviez dû emprunter vous eussiez été obligés de payer intérêt?—R. Oui, si nous avions été forcés d'emprunter.

D. Tel est le coût pour la compagnie. Passons maintenant à un autre aspect de la question. Qu'est-ce que la compagnie a perçu de ces acheteurs à crédit de plus qu'elle a reçu des acheteurs au comptant pour se rembourser de

[M. C. R. Morrison.]

ces dépenses?—R. Je n'ai pas de chiffres distincts à cet égard, monsieur Cleaver, mais je dirai que le montant additionnel demandé pour le prix de vente à crédit en regard du prix comptant n'a pas atteint durant cette période la somme de nos dépenses.

D. Je pense qu'il est assez évident que la différence devrait être assez grande entre les deux. Alors les acheteurs au comptant servent, dans cette mesure, à subventionner les acheteurs à crédit?—R. Pas dans cette mesure, c'est-à-dire en supposant que nos prix du comptant sont suffisamment élevés pour défrayer les frais de fabrication et toutes les autres dépenses relatives à l'exploitation de l'industrie. Mais cela n'est pas; les prix du comptant sont même trop bas. Je tiens à dire que l'écart entre le montant demandé pour les ventes à crédit en regard des ventes au comptant et les dépenses totales relatives à ces ventes à crédit, y compris les pertes, ont été portées par les actionnaires ou les propriétaires de l'industrie plutôt que par les cultivateurs qui paient comptant.

D. Je parlerai de cela dans un instant à propos de l'état financier, mais selon vous, votre seule source de revenus est l'argent que vous rapporte la vente des machines. Cependant il y a deux sources: le prix de vente que vous recevez de l'acheteur au comptant, et celui que vous obtenez de l'acheteur à tempérament. C'est vrai, n'est-ce pas?—R. C'est exact, en ce qui concerne les instruments aratoires, oui.

D. Alors, si vous ne recevez pas assez d'argent de l'acheteur à crédit pour vous rembourser des pertes que vous subissez en vendant à cet acheteur, n'est-il pas vrai que l'acheteur au comptant a aidé à subventionner le premier, ou à vous indemniser de votre perte?—R. Pas nécessairement. Si nos prix étaient fixés de façon à ce que les achats au comptant et à crédit rapportassent des profits à la compagnie, des profits satisfaisants, même en présence des pertes dont nous parlons, alors je dirais que l'acheteur au comptant assume une partie considérable de ces pertes. Cependant, ces dernières apparaissent dans le bilan de la compagnie.

D. Ma question serait peut-être un peu plus intéressante si je la posais de cette manière: comme votre acheteur à tempérament ne vous rapporte pas assez d'argent pour faire face aux frais nécessaires des ventes à crédit, cela augmente vos pertes?—R. Nos pertes se sont accrues du fait que nos prix, tant du comptant que du crédit, n'ont pas été assez élevés.

D. Je pense que nous nous comprenons. Examinons maintenant quelles sont ces pertes. En 1921, l'industrie canadienne a versé un dividende de \$3,000,000. Est-ce exact?—R. Je crois que c'est vrai.

M. JARCHOW: C'est exact.

M. Cleaver:

D. Et, vers ce temps-là, la compagnie mère a constaté qu'il était plus avantageux de garder les profits de la compagnie canadienne aux États-Unis et de ne pas les laisser venir au Canada, à cause de la valeur fixée pour fins de douane par notre ministère des Douanes?—R. Je ne puis accepter cette assertion.

D. Nous ne nous entendons pas. Eh bien, nous allons consacrer un peu plus de temps à cette question. Quelles machines avez-vous exportées des États-Unis au Canada durant les années subséquentes à 1921?—R. Nous avons exporté des États-Unis au Canada des lieuses à tracteur, des moissonneuses combinées, des tracteurs...

D. Pas trop vite, nous allons nous en tenir à quelques machines typiques—des lieuses à tracteurs, oui?—R. Des moissonneuses combinées.

D. Oui?—R. Des tracteurs, des lieuses à maïs.

D. C'est suffisant. Voulez-vous me dire à quel prix vous facturiez une lieuse à tracteur pour votre compagnie de ventes aux États-Unis?—R. Vous désirez que je mentionne un montant en dollars? Je n'ai pas les chiffres, mais

la manière dont la compagnie Harvester vendait cette machine à la compagnie de distribution aux Etats-Unis représentait le prix du commerçant américain moins 25 p. 100.

D. Afin qu'il n'y ait pas de malentendu à ce sujet, il est préférable que nous ayons un chiffre en dollars et cents. Pouvez-vous obtenir ce renseignement pour moi: le prix auquel vous facturiez pour votre compagnie de ventes aux Etats-Unis une lieuse à tracteur, une moissonneuse combinée, un tracteur et une lieuse à maïs, et, de plus, le prix auquel votre société mère facturait les mêmes articles pour la compagnie canadienne. Et je pense que vous pouvez nous dire maintenant que le prix de facture pour la compagnie canadienne était de 13 p. 100 plus élevé que pour la même compagnie de ventes américaines?—R. Pas 13 p. 100. Voici quelle était la différence: le prix pour la compagnie de ventes américaine était celui du marchand moins 25 p. 100, et le prix pour la compagnie canadienne était celui du commerçant moins 13.375 p. 100 net.

D. En d'autres termes, le prix pour la compagnie canadienne de la même machine était de 10.6 p. 100 plus élevé que celui auquel vous la vendiez à la compagnie de distribution aux Etats-Unis?—R. C'était la différence entre l'escompte de 25 p. 100 et l'escompte de 13.375.

D. Oui, il est maintenant de 10.6?—R. Je ne sais pas comment vous le calculez.

D. Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, faisons notre calcul en dollars. Prenez une machine de \$300, et dites-moi le prix auquel vous la facturiez pour la compagnie de ventes américaine, et quel serait le prix de facture pour la compagnie canadienne?—R. La différence...

D. Prenez une machine de \$300, une machine dont votre prix de facture pour la compagnie de ventes américaine serait de \$300, à combien facturerez-vous la même machine pour la compagnie canadienne? Avez-vous la réponse?—R. Oui. Le prix pour la compagnie de ventes des Etats-Unis serait de \$300.

D. Oui?—R. Le prix pour la compagnie canadienne serait de \$346.

D. Oui. Alors, je vous dirai que la question que je vous ai posée il y a quelques minutes est juste; que, étant donné nos règlements relatifs au tarif, vous jugiez plus avantageux de réaliser vos profits dans la compagnie mère qu'ici; que vous avez demandé à la compagnie canadienne \$46 de plus pour cette machine que vous n'avez demandé à la compagnie de ventes américaine?—R. Vous comprenez, monsieur Cleaver, que nous avons été obligés de demander ce prix à la compagnie canadienne.

D. Je comprends cela. J'essaie de montrer pourquoi votre compagnie n'a pas payé de dividendes depuis 1921. Allez donc! vous les gardiez au pays. Je ne dis pas que vous aviez tort, mais je pense que nos stupides règlements du tarif vous encourageaient à faire cela?—R. Les profits de la compagnie canadienne, naturellement, sont atteints par les prix plus élevés qu'elle avait à payer pour ces instruments aratoires que s'ils eussent été achetés aux mêmes prix que payait le vendeur des Etats-Unis.

D. Nous connaissons le chiffre pour cette espèce de machine; voyons maintenant ce qui en est pour une autre espèce d'instrument aratoire: le tracteur. Prenez un tracteur qui se vendrait \$1,000 à votre compagnie américaine; que demandiez-vous à la compagnie canadienne pour le même tracteur durant la période où il y avait un écart absolu de 25 p. 100. Rappelez-vous votre témoignage d'hier.—R. Oui. Je veux vous indiquer les chiffres. Je vais vous donner un exemple, monsieur Cleaver, basé sur un tracteur dont le prix de vente au marchand américain serait de \$1,000.

D. Oui.—R. La compagnie de ventes américaine paierait \$750 pour ce tracteur, et la compagnie canadienne \$950.

D. Ainsi, on demandait à la compagnie canadienne \$200 de plus qu'à la compagnie de ventes américaine pour le même tracteur?—R. C'est exact.

D. Et je vous répète que vous trouviez plus avantageux de garder vos profits aux Etats-Unis sans jamais permettre à la compagnie canadienne de les réaliser?—R. Je n'aime pas la déduction que l'on pourrait faire de cette assertion que nous jugions cela profitable. C'est tout comme si nous avions voulu cela de propos délibéré.

D. Ce n'est pas ce que je laisse entendre.—R. On serait porté à le croire.

D. Alors nous dirons nécessaire?—R. C'est mieux, et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas approuvé votre assertion.

D. Prenez maintenant votre taux déterminé, quant à la date, sur ces deux machines dont vous m'avez mentionné les prix demandés à la compagnie américaine et à la compagnie canadienne?—R. Les voulez-vous en dollars?

D. En dollars, de même que tout à l'heure. Si vous préférez répondre après le lunch, je veux bien attendre.—R. Il faudrait pour cela quelques calculs ici, mais je crois être en mesure de vous donner satisfaction en indiquant le pourcentage.

D. Je préfère avoir la réponse en dollars, après le lunch, et alors il n'y aura pas de discussion.

Le PRÉSIDENT: Le Comité suspend la séance jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

Le Comité s'ajourne à une heure jusqu'à quatre heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le comité reprend la séance à quatre heures.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons reprendre nos délibérations où nous en étions lorsque le comité a levé la séance. Je crois que M. Cleaver avait la parole, et je le prierai de continuer.

M. C. R. MORRISON, M. F. M. MORTON, M. C. E. JARCHOW sont rappelés.

M. Cleaver:

D. Vous nous avez mentionné, monsieur Morrison, les chiffres auxquels vous étiez plus ou moins forcés de fixer les prix de vente pour la compagnie canadienne au-dessus de ceux que vous eussiez désiré. Voulez-vous maintenant nous donner le réel prix de vente aux cultivateurs canadiens et américains du tracteur dont nous avons parlé ce matin?—R. Nous n'avons aucunement, monsieur Cleaver, les prix de vente aux cultivateurs.

D. Pouvez-vous nous les obtenir?—R. Il serait très difficile de nous procurer ceux des Etats-Unis. Vous comprenez que les tracteurs sont vendus aux marchands américains qui, à leur tour, fixent leurs prix. Je puis, cependant, vous indiquer l'écart dans les chiffres que vous avez demandés ce matin pour les instruments dont il est question dans votre hypothèse.

D. Merci. Voulez-vous les mentionner maintenant?—R. Pour une machine dont le prix du commerçant serait de \$100 aux Etats-Unis, la compagnie de ventes américaine payerait \$75. Avant le changement de valeurs imposables au Canada la compagnie canadienne aurait eu à acquitter \$86.63 pour cet instrument. Depuis le changement de la formule relative à la détermination de la valeur imposable, on demande \$80 à la compagnie canadienne. C'est pour l'instrument...

D. Avant que vous abandonniez ce sujet, puis-je poser une autre question? Pourquoi la compagnie canadienne doit-elle encore payer \$5 de plus que la compagnie américaine pour la même machine?—R. Parce que la valeur imposable fixée par le Gouvernement canadien ne prévoit qu'un escompte de 20 p. 100.

D. Alors que votre rabais est de \$25?—R. Pour la compagnie de ventes des Etats-Unis.

D. Je voulais faire insérer cette déclaration au compte rendu. Il y a un autre instrument ici?—R. Le tracteur hypothétique. Si son prix était de \$1,000 pour le marchand des Etats-Unis, la compagnie de ventes américaine aurait à payer \$750. Avant le récent changement relatif à la valeur imposable, on demandait \$950 à la compagnie canadienne. Depuis le changement, la compagnie du Canada doit payer \$800.

D. Et si les Douanes canadiennes se montraient aussi conciliantes qu'elles le devraient peut-être en accordant un rabais ou en imposant un droit sur la valeur réelle de la marchandise la compagnie canadienne n'aurait à payer que \$750?—R. C'est vrai.

D. Alors, pour que ce renseignement soit inclus dans notre compte rendu, voulez-vous indiquer au comité le montant véritable que la compagnie a épargné sur le droit en demandant à la compagnie canadienne ce surplus de prix, en montrant pourquoi il était si absolument nécessaire que vous le fissiez? Prenez le même cas typique de l'instrument de \$100. Si vous l'avez facturé pour la compagnie canadienne à \$75, vous eussiez été obligés d'acquitter un droit de 25 p. 100 sur cette vente, plus un droit de dumping de \$25. Est-ce exact?—R. Non, je ne comprends pas les \$25.

D. C'est pour éluder le droit de dumping que vous avez fixé le prix à \$100. Quel est le droit de dumping? N'est-il pas la différence?—R. Nous n'avons pas fixé le prix à \$100, monsieur Cleaver. Le prix comparable entre la compagnie de ventes des Etats-Unis et la compagnie du Canada...

D. Je me suis mal exprimé, \$86.63.—R. Oui, la différence dans ce cas de \$11.63.

D. Voulez-vous indiquer au comité combien de dollars, en ce qui concerne le droit, la compagnie a économisés en demandant à la compagnie canadienne \$11.63 de plus qu'elle le désirait?—R. Considérez vous la taxe de dumping comme un droit?

D. Oui.—R. Quand vous employez le mot "droit"...

D. Je désire faire mettre sur le dossier...—R. Vous voulez parler du droit anti-dumping.

D. Je désire faire consigner dans le compte rendu la raison de la majoration.—R. Si la machine avait été vendue le même prix à la compagnie canadienne qu'à la compagnie de vente des Etats-Unis, nous nous serions infligé le droit de dumping qui représente la différence entre le prix que nous avons imposé à la compagnie canadienne, soit \$75, et les \$85.63 qu'on déclarait devoir être imposés.

D. En d'autres termes on vous aurait imposé une amende de \$11.63?—R. C'est exact.

D. Moins le droit réel que vous avez payé sur la majoration, naturellement?—R. Il n'y a pas de soustraction, car il nous faudrait payer le droit sur la valeur imposable, sans égard au prix adopté par les deux compagnies.

D. De sorte que, sur une machine agricole que vous auriez facturée \$75 à votre maison de vente des Etats-Unis, vous vous trouveriez à perdre en facturant la même machine \$75 à la compagnie canadienne, du fait que vous avez à payer \$11.63 de droits?—R. Il nous faudrait payer cette somme pour le dumping.

D. De sorte qu'en majorant de \$11.63 le prix d'une machine à la compagnie canadienne, vous avez économisé le montant du droit de \$11.63?—R. Je ne répondrai pas oui à une question de ce genre, monsieur Cleaver, pour la raison suivante: les fonctionnaires des douanes ont stipulé le prix qui devrait servir à établir la valeur imposable, et l'on attendait de nous et l'on nous a imposé, sans tenir compte de nos désirs, que nous exigeons ce prix au Canada; et, sauf erreur, sur les manifestes établis aux Etats-Unis pour l'introduction des machines au Canada, je crois que nous admettons ce fait et qu'aucun autre prix n'existe dans la transaction entre les deux compagnies.

D. Permettez, monsieur Morrison, que je vous rafraîchisse la mémoire au sujet de votre témoignage d'hier en réponse à une question analogue. Voici votre réponse telle qu'elle paraît au compte rendu: "Non, nous n'avons pas changé d'idée; nous serons heureux d'accorder à la compagnie canadienne le même escompte qu'à la compagnie américaine"?—R. C'est absolument exact, et je m'en tiens encore à cette déclaration.

D. J'imagine que la seule raison pour laquelle la maison canadienne s'est vu imposer ce supplément de \$11.63 sur une machine de \$75, c'était que le ministère des Douanes d'Ottawa vous pressait de le faire ou de lui verser ce montant comme droit, comme sanction?—R. C'est à peu près exact.

D. Ainsi, vous n'aviez pas le choix; il vous fallait le faire?—R. Nous n'avions pas le choix.

D. Venons-en maintenant au tracteur et examinons la question de la même manière. Vous nous avez donné comme prix d'un tracteur vendu à la compagnie américaine le chiffre de \$750. Si le règlement tarifaire n'était pas intervenu, vous auriez facturé ce tracteur \$750 à la maison canadienne?—R. Oui, c'est bien cela.

D. Mais à la suite ou à cause du règlement tarifaire vous l'avez facturé \$200 de plus à la compagnie canadienne?—R. C'est juste.

M. Donnelly:

D. Y a-t-il un droit sur les tracteurs?—R. Il n'y en a pas maintenant et il n'y en avait pas à l'époque dont parle M. Cleaver, la valeur imposable se chiffrait à moins de \$1,400.

M. Cleaver:

D. En dépit du fait qu'il n'y avait pas de droit sur ces tracteurs, il y avait ce règlement touchant la valeur imposable?—R. C'est exact.

D. Et, bien qu'il n'y ait pas eu de droit sur les tracteurs vous auriez eu à payer \$200 aux douanes canadiennes si vous n'aviez pas ajouté cette somme au prix facturé à la maison canadienne?—R. C'est vrai.

M. McLEAN: Il y a aussi un droit d'accise.

Le TÉMOIN: Oui.

M. Cleaver:

D. Il est d'application générale. Et maintenant, pour que nous puissions raisonnablement estimer la perte subie par la compagnie canadienne, voulez-vous être assez bon de nous indiquer quelle proportion des ventes brutes canadiennes de votre compagnie figure aux importations?—R. Vous voulez dire pour toute la période?

D. Oh! pour une période raisonnable, afin que nous en ayons une idée assez juste?—R. Il y a plusieurs années les ventes de machines agricoles au Canada comprenaient environ 50 p. 100 de machines importées des États-Unis et 50 p. 100 de machines fabriquées au Canada. Plus tard les importations furent réduites considérablement.

D. Ce chiffre comprend-il les camions et les tracteurs?—R. Pas les camions, mais les tracteurs.

D. Et pourtant vous importiez aussi des camions?—R. Nous l'avons fait pendant une courte période, mais il y a plusieurs années nous avons commencé la fabrication de camions.

D. Prenez une année normale; pas une anormale. Diriez-vous que le chiffre total des ventes de vos tracteurs au Canada comprendrait environ 50 p. 100 de machines faites au Canada et 50 p. 100 de machines importées?—R. C'était vrai il y a quelques années.

D. Etait-ce exact pour la dernière année normale?—R. Je dirai oui pour la dernière année.

D. Puis, en répartissant le 50 p. 100 d'importations entre les tracteurs et autres machines agricoles, comment établiriez-vous le pourcentage de chacune?—R. Je ne pourrais pas faire la répartition ici, car il faudrait que j'aie les chiffres et que je fasse le calcul.

D. Pourriez-vous me donner un chiffre approximatif?—R. Je n'y tiendrais pas, car le calcul d'une répartition de ce genre est long.

D. Serait-ce abuser que de vous demander de nous le fournir?—R. Ce serait exiger une grande somme de travail.

M. GRAHAM: J'ai questionné M. Jarchow sur ce même point. Monsieur Jarchow, combien m'avez-vous dit que cela prendrait de temps? Je crois que c'est une question sur laquelle le comité devra prendre une décision.

M. JARCHOW: Nous ne pouvons remonter à plusieurs années, mais le calcul d'une année quelconque entraînerait beaucoup de travail, car il faudrait revoir chaque expédition et chaque facture en particulier.

M. Cleaver:

D. Laissons pour le moment cette question de côté. Une seule autre et j'ai fini. Quand pourrions-nous obtenir de vous le renseignement relatif au prix de vente aux Etats-Unis de notre tracteur et de la machine faisant l'objet de cette hypothèse, comparativement à celui du Canada?—R. Vous voulez parler du prix de détail?

D. Vous avez dit que vous ne tiendriez pas à faire cela maintenant. Quand pourrions-nous l'obtenir?—R. Les prix de détail des tracteurs varient aux Etats-Unis, monsieur Cleaver, selon les régions et les taux de transport. Nous pourrions vous donner le prix de liste d'un tracteur à la fabrique américaine, ce qui serait le prix que nous demanderions à un cultivateur s'il venait en chercher un à l'usine.

D. Très bien. Etes-vous prêt à le faire maintenant, car si vous l'êtes, cela répondra à ma question?—R. Mais d'autre part, pour quelle localité désirez-vous le prix du tracteur?

D. J'allais y venir après avoir obtenu cette réponse. Quel est à la fabrique le prix de liste de ce tracteur dont nous avons parlé et que vous vendriez \$750 à la maison de vente américaine?—R. C'était un chiffre purement imaginaire, parce qu'il prêtait à un calcul facile. Voici ce que je vais faire. Je serai très heureux de vous procurer le prix de liste de la fabrique américaine, c'est-à-dire le prix de détail, à la fabrique, d'un tracteur déterminé, et de vous donner celui du même tracteur en ce moment-ci à un point quelconque du Canada si vous le désirez.

D. Je propose que vous nous donniez le prix correspondant au Canada, c'est-à-dire le prix de liste à la fabrique?—R. Il n'y a pas de fabrique de tracteurs au Canada.

D. Disons à votre siège social à Hamilton.—R. Avec plaisir.

D. Naturellement, en ce qui concerne tous ces chiffres et prix que vous nous avez donnés, ils varieront selon la localité ou le point de vue; c'est-à-dire que les taux de transport doivent être ajoutés aux prix que vous nous avez donnés.—R. Oh! certainement.

M. Johnston:

D. Au sujet du tracteur, je me demande si, lorsque vous obtiendrez les chiffres pour M. Cleaver, vous pourriez nous donner le prix à Regina au lieu d'Hamilton?—R. Je serai très heureux de le faire.

D. Regina est un très important point de distribution pour l'Ouest.—R. Nous serons heureux de vous le procurer.

[M. C. R. Morrison.]

M. Ward:

D. Revenant à la question de ventes à tempérament et de ventes au comptant, supposons maintenant, par exemple, que vous puissiez éliminer entièrement de votre esprit toute pensée d'affaires passées ou même futures touchant les machines agricoles, quelle épargne pourrait-on réaliser si les ventes étaient entièrement au comptant? Est-ce trop demander?—R. Si vous pouviez nous assurer un aussi fort volume d'affaires sous le régime de vente entièrement au comptant...

D. Vous prenez cela pour acquis.—R. Je ne puis faire autrement car la question est très complexe.

D. Je voulais en arriver à ceci: a-t-on fortement encouragé les cultivateurs à payer comptant? Permettez que je vous donne un exemple concret. L'été dernier je me suis adressé à un vendeur pour l'achat d'une lieuse. Je lui ai dit: "Combien me vendrez-vous une lieuse au comptant?" Il me fit un prix. Je répondis: "Supposons que vous m'accordiez deux ans pour la payer, combien me coûtera-t-elle?" C'était juste \$10 de plus?—R. Quel délai demandiez-vous?

D. C'était tant comptant et deux versements, l'un l'automne dernier et l'autre cet automne, un délai de dix-huit mois ou un de seize mois. Si vous faites le calcul, ce n'est qu'environ 4 p. 100 de la somme comprise dans la transaction. Il n'y avait pour moi aucun encouragement du tout d'aller par exemple à la banque emprunter la somme à 7 p. 100 pour payer la lieuse comptant. Je crois que c'est généralement le cas depuis au moins 20 ans. Les compagnies ont accordé peu ou point d'encouragement à faire des achats au comptant?—R. L'un des membres du comité a soulevé ce matin la question que la différence entre le prix au comptant et le prix à tempérament était trop élevée, et il avait calculé qu'elle représentait un taux annuel d'intérêt de 18 p. 100 sur la somme. Il doit certainement y avoir une divergence de vue ici.

D. Le comité serait peut-être intéressé par le récit d'une visite que je fis en 1904 à un établissement de Doukhobors de la Saskatchewan, alors que ceux-ci venaient justement de décharger un wagon de lieuses McCormick. L'achat avait été fait en commun directement à la fabrique et ils avaient payé comptant. Le chef de l'établissement me dit qu'ils avaient payé les lieuses \$78; nous payions à la même époque \$165.—R. Quand était-ce?

D. En 1904. Nous payions \$165.—R. Et ils les ont eues pour \$78?

D. Et il me dit les avoir payées \$78.—R. Je n'ai jamais vu de lieuse à un si bas prix aux Etats-Unis ou au Canada.

D. Ne serait-ce pas un prix raisonnable à la fabrique?—R. \$78? Non, jamais.

D. Pour une lieuse de 6 pieds?—R. Non; \$78 à la fabrique—le prix est absolument trop bas.

D. Il y a trente ans?—R. Il y a trente ans elles coûtaient plus que cela.

M. McLEAN: Et qu'en est-il de ce supposé chargement de wagon qui fut démoli sur la ligne du Pacifique Canadien et dont chaque machine était évaluée à \$36?

Le TÉMOIN: Je n'en ai jamais entendu parler. Je n'en connais absolument rien.

M. McLEAN: Vous en avez certainement entendu parler.

M. Ward:

D. L'homme qui en avait la direction n'avait aucune raison de ne pas me dire la vérité. Il semblait savoir de quoi il parlait, et il me dit, ainsi qu'à trois autres hommes qui m'accompagnaient, que les lieuses avaient coûté \$78 à la fabrique. Ils payèrent évidemment leur propres frais de transport de la fabrique à la localité appelée aujourd'hui Kamsack, Saskatchewan. Il a résulté de cet état de chose l'impression qui a duré pendant longtemps que les compagnies n'ont

d'aucune façon encouragé ceux qui voudraient payer comptant; et je ne suis pas sûr que les compagnies aient fait de grands efforts pour encourager les achats au comptant. Peut-être, monsieur le président, la vente à tempérament était-elle, pendant bien des années, la méthode d'affaires qui convenait le mieux?—R. Monsieur Ward, si nous établissions nos pertes des quatre ou cinq dernières années et nos frais de perception, chiffres que j'ai exposés ce matin, et si nous établissions, pour les ventes à tempérament, un prix basé sur ces pertes et majorions les prix au point qu'ils compenseraient entièrement ces pertes et nous laisseraient un profit raisonnable, la marge entre le prix au comptant et le prix à tempérament nous serait revenu comme un boumerang du cultivateur qui payait par versements successifs, et il nous aurait accusé d'usure à cause du prix qu'il aurait payé pour la machine.

M. Senn:

D. Il y a quelques minutes, vous avez déclaré, monsieur Morrison, en réponse à la question de M. Cleaver, que la proportion des ventes faites au Canada par votre compagnie comportait 50 p. 100 d'importations et que les autres 50 p. 100 étaient de fabrication canadienne. Durant quelle période de temps cette proportion a-t-elle existé?—R. Elle a duré jusqu'à il y a quelques années, monsieur Senn; et ce chiffre n'est qu'approximatif, car je n'ai pas les données exactes. Mais je suis bien sûr qu'il est à peu près juste.

M. CLEAVER: Il a répondu que c'était durant la dernière année normale, monsieur Senn.

M. Senn:

D. Pendant les cinq dernières années, quel aurait été, selon vous, le pourcentage d'importations que comportaient les ventes faites par votre compagnie canadienne?—R. Environ 20 p. 100.

D. Quelle est la raison de la différence d'importations durant cette période?—R. Durant cette période, monsieur Senn, nous avons commencé la fabrication au Canada de quelques marchandises que nous importions antérieurement des Etats-Unis.

D. Puis-je vous demander pourquoi vous l'avez fait?

M. MCLEAN: On ne vendait pas assez pour faire marcher les ateliers.

Le TÉMOIN: Les taux du tarif ont compté pour quelque chose dans notre décision.

M. Senn:

D. L'imposition d'un droit plus élevé a-t-il eu pour effet d'accroître votre production normale au Canada?

M. MCLEAN: Non.

M. CLEAVER: Il a eu pour effet d'accroître le pourcentage, mais de faire baisser la production normale.

M. SENN: Ce peut être l'opinion de M. Cleaver, mais je ne crois pas qu'elle soit juste.

M. CLEAVER: Vous pouvez consulter nos chiffres qui, je crois, vous le montreront.

M. SENN: Je sais que les chiffres sont bien inférieurs à ce qu'ils étaient durant les années de faible production, mais j'estime que nous ne pouvons pas ignorer ce fait.

M. Senn:

D. Je crois que M. Morrison conviendra avec moi qu'une plus forte proportion qu'auparavant des ventes canadiennes de sa compagnie comportait des

[M. C. R. Morrison.]

articles fabriqués au Canada pendant les cinq dernières années, depuis l'imposition d'un droit plus élevé?—R. Oui.

D. Très bien. Et maintenant, vous avez maintes fois déclaré, monsieur Morrison, en réponse à des questions, que le prix des marchandises facturé à la succursale canadienne était de quelque 10 p. 100 plus élevé qu'il ne l'aurait été s'il n'y avait pas eu les règlements douaniers touchant l'évaluation raisonnable. Est-ce exact?—R. C'est ce que mon témoignage laisse entendre. Les 10 ou 12 p. 100 sont une estimation de ma part, car nous n'avons pas les chiffres véritables.

D. Direz-vous qu'ils sont à peu près justes?—R. Aussi justes que je puis vous les donner.

D. Mais depuis le mois de mai 1935, le chiffre a été réduit à 5 p. 100, n'est-ce pas, d'après votre estimation? Le règlement a été changé en ce temps-là?—R. Je crois que ce chiffre est à peu près exact.

M. McLEAN: Six et deux tiers, pour être exact.

M. Senn:

D. Puis-je demander si le consommateur canadien a dû payer 10 ou 12 p. 100 de plus qu'il ne l'aurait fait si vous aviez pu facturer vos machines à la compagnie au prix que vous auriez désiré?

M. CLEAVER: J'estime que cette question devrait être réservée.

M. PERLEY: Vous avez eu votre tour; asseyez-vous maintenant.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous devrions laisser finir M. Senn.

M. CLEAVER: Je demande que le président rende une décision. J'estime que cette question devrait être réservée jusqu'à ce que le témoin fasse la déclaration que j'ai demandée et qu'il ne peut faire maintenant quant au prix de vente au Canada et aux Etats-Unis.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Senn peut finir son interrogatoire.

M. SENN: Quelle est votre décision?

Le PRÉSIDENT: Je suis d'avis que vous terminiez votre interrogatoire.

M. Senn:

D. Je ne demande pas une réponse absolument exacte, monsieur Morrison. Mais je crois que, en votre qualité de président de la compagnie canadienne, vous pourriez nous dire de mémoire si vous avez imposé au consommateur ou au cultivateur ce 10 p. 100 additionnel que vous avez dû imposer à la compagnie canadienne?—R. Je dirai non, d'une façon générale, et je désirerais expliquer pourquoi je répons ainsi.

D. Allez-y.—R. Les machines importées à un prix majoré, ou pour lesquelles la compagnie canadienne a payé un plus haut prix que la compagnie faisant affaires aux Etats-Unis, ont été introduites ici et vendues en concurrence avec d'autres machines fabriquées au Canada; et nous ne pouvions les introduire au pays et en majorer le prix simplement parce que la compagnie canadienne devait payer plus qu'elle n'aurait dû. En d'autres termes, nos prix devaient pouvoir se comparer raisonnablement à ceux des concurrents.

D. Permettez-moi de poser cette question: la différence de 10 p. 100 était entre le prix imposé à la compagnie américaine et celui qui était imposé à votre maison canadienne, n'est-ce pas?—R. Elle l'était.

D. Après tout, votre compagnie américaine est une filiale appartenant totalement à la compagnie mère, n'est-ce pas?—R. La *Harvester Company*.

D. La *Harvester Company*?—R. Oui.

D. Et la compagnie canadienne dépend totalement aussi de la même compagnie?—R. Oui.

D. Quelle différence résulte-t-il en réalité—à part l'imposition du droit sur une évaluation plus élevée—du prix que vous avez réellement imposé à ces deux compagnies?—R. Vous demandez quelle est la différence pour la *Harvester Company*?

D. Oui.—R. Si la compagnie mère qui détient le capital-actions de la compagnie américaine et de la compagnie canadienne impose à cette dernière un prix plus élevé qu'à la compagnie américaine, la compagnie mère inscrit cette majoration à ses bénéfiques. Toutefois, les marchandises entrant au Canada étaient sujettes à un droit sur les prix plus élevés; plus le droit est élevé, plus la taxe d'accise monte.

D. Naturellement, ma question était bien claire.—R. Oui. Cela explique la situation en ce qui concerne la *Harvester Company*. Toutefois, il n'est que juste et raisonnable que la compagnie canadienne soit en mesure d'acheter ses marchandises à un prix juste et raisonnable. Si elle avait pu les acheter au même prix que la compagnie américaine, la compagnie canadienne aurait eu plus de profits: la compagnie mère en aurait eu moins. Par conséquent, les profits indiqués dans les livres de la compagnie canadienne auraient été soumis à un impôt sur le revenu au Canada, si profits il y avait eu.

D. Je comprends parfaitement. Puis-je poser une autre question? Vous avez dit que vous ne pouviez pas vendre vos marchandises à un taux plus élevé ou à un taux passablement plus élevé parce qu'elles entraient en concurrence au Canada avec des marchandises de fabrication canadienne ou étrangère, ce qui vous mettait dans l'impossibilité de majorer le prix de ce 10 p. 100. Permettez que je renverse la question et vous demande si, durant ce temps, vous aviez pu vendre à la compagnie canadienne au même prix que vous avez vendu à la compagnie américaine, auriez-vous pu réduire ce prix de 10 p. 100 au Canada, ou l'auriez-vous fait?—R. Non.

D. Pourquoi pas?

M. THORSON: Lequel des deux: auriez-vous pu le faire, ou l'auriez-vous fait?

M. Senn:

D. Il doit y avoir une raison à cela?—R. Si j'ai bien compris votre question—et c'est la façon dont je l'ai comprise qui m'a fait répondre non—il est raisonnable de supposer qu'un manufacturier canadien pourrait fabriquer ces marchandises à un coût tout aussi bas que le prix d'une maison de gros. Comme les prix des manufacturiers canadiens étaient théoriquement basés sur le prix de revient—bien qu'ils ne se soient pas, depuis des années, basés sur ces frais pour fixer leurs prix—la modification des valeurs imposables n'affecterait pas les prix imposés aux cultivateurs.

D. Vous avez déclaré en plus d'une circonstance que le profit additionnel que la compagnie canadienne aurait dû toucher est allé à la compagnie américaine, à cause de cette majoration de 10 p. 100 du droit que vous deviez accorder à la compagnie canadienne; est-ce exact?—R. C'est exact.

D. S'il en avait été autrement et que vous eussiez été en mesure de les facturer au même prix, la compagnie canadienne aurait-elle pu vendre ses machines meilleur marché au Canada?—R. Pas durant la période dont nous parlons. Je croyais avoir déjà répondu à cette question.

D. Oui; mais parce qu'elle avait fait une certaine somme de profits que toucha la compagnie canadienne du fait qu'elle avait facturé ses marchandises au même prix, vous avez déclaré, je crois, que les profits reviendraient dans ce cas à la compagnie canadienne.—R. A la compagnie mère aux Etats-Unis.

D. Non. Si les marchandises avaient été facturées au même prix à la compagnie américaine, le profit aurait été à la compagnie canadienne?—R. C'est juste.

[M. C. R. Morrison.]

D. Nous supposerons que le profit soit allé à la compagnie canadienne. Dans ce cas, auriez-vous pu vendre vos machines agricoles meilleur marché au Canada?—R. Pas durant la période dont vous parlez. Les prix excessifs payés par la compagnie canadienne durant cette période n'ont fait qu'aggraver ses pertes. Si, durant cette période, elle avait pu acheter ses marchandises au même prix que la compagnie américaine, ses pertes auraient été réduites.

D. Alors, j'ai raison de supposer, n'est-ce pas, qu'après tout, cette majoration des marchandises à la compagnie canadienne a produit peu ou point de différence à la compagnie canadienne, sauf peut-être une légère augmentation du droit payé. Ma supposition est-elle correcte?—R. Elle est juste pour cette période.

D. La légère somme additionnelle payée par votre compagnie du fait de cette plus forte évaluation douanière a-t-elle été mise au compte du consommateur, ou non?—R. Non. C'est pour cette raison que les prix n'auraient pas pu être réduits pour le consommateur, si le prix inférieur avait été mis au compte de la compagnie canadienne.

D. Il me semble alors qu'il est raisonnable de supposer que toute cette idée d'évaluation et de désavantages dont on a parlé sont des questions qui regardent la compagnie et qui ont eu bien peu ou pas d'effet sur le consommateur ou sur les prix de consommation?—R. Il n'y en a pas eu durant la période, mais ce n'est pas une situation normale en tant que la compagnie canadienne est concernée.

D. Oui. Je vous concéderai cela pour ma part. Je tiens à vous poser une autre question sur un sujet différent. Vous avez déclaré, récemment je crois, que vous avez mis au compte des pertes 13 p. 100 par année de créances douteuses dans vos affaires canadiennes, n'est-ce pas?—R. Non. J'ai dit que sur tous les effets à recevoir durant cette période, les pertes se sont chiffrées à 13 p. 100 du total.

D. Pourriez-vous facilement répartir ce pourcentage entre l'Est et l'Ouest du Canada, je veux dire les montants versés au compte des pertes?—R. Il nous faudrait disséquer nos comptes, mais la majeure partie s'applique à l'Ouest.

D. Je vous poserai une autre question, puis j'en aurai fini. Peut-être est-il trop tôt pour la poser; dans ce cas, je la réserverai pour plus tard. On a déclaré que votre compagnie et les autres compagnies canadiennes avaient pour politique d'imposer un taux plus élevé pour les pièces à écoulement rapide ou celles qui s'usent rapidement que pour celles dont la demande est faible; je veux dire un taux plus élevé selon leur coût de production. Est-ce exact?—R. Non.

D. Encore une autre question avant de reprendre mon siège. Vous avez déclaré qu'il y avait eu en 1934 une augmentation générale du prix de vos machines agricoles aux Etats-Unis?—R. Oui.

D. Et une autre en 1935?—R. Oui.

D. Pourquoi le prix de vos machines agricoles n'est-il pas monté au Canada durant la même période?—R. A cause de la situation générale agricole au Canada nous avons tout simplement remis à plus tard une chose que nous aurions dû faire.

D. Croyez-vous que la situation soit meilleure maintenant?—R. Non. Il arrive un temps où vous ne pouvez plus aller de l'avant, dans une situation impossible.

D. Votre compagnie canadienne a-t-elle conclu quelque arrangement avec le gouvernement précédent?

M. CLEAVER: Voici une question suggestive.

M. MACLEAN: Elle est irrégulière.

M. Senn:

D. Est-ce une question raisonnable? Si vous n'y pouvez répondre, très bien.—R. Si j'entreprenais de répondre à cette question, ma réponse ne serait pas basée sur une connaissance positive.

D. Très bien, je vous remercie.

M. CLEAVER: Une seule chose dérivant de ce qui précède: ainsi le résultat net de cette jonglerie de chiffres était que le gouvernement des Etats-Unis encaissait l'impôt et le profit au lieu du gouvernement canadien.

M. McLean:

D. Monsieur le président, M. Morrison a traité ce matin, des conditions de crédit accordées actuellement au Canada. Je me demandais s'il pourrait nous dire sans trop de difficulté quelles étaient, durant les années dont il parlait alors, les conditions de crédit les plus généreuses et les plus faibles. Etaient-elles plus faciles à une période déterminée?—R. Faites vous maintenant allusion au versement qu'il fallait faire comptant?

D. Et au délai pour le paiement du solde.—R. Le délai n'a subi aucun changement lorsque la situation du crédit était bonne pour les créanciers; nous offrons encore les mêmes conditions: achat au comptant, ou partie comptant et un, deux ou trois versements.

D. Comme vous l'avez toujours fait?—R. Nous offrons encore ces mêmes conditions aux personnes qui peuvent établir leur solvabilité; cela n'est pas changé.

D. Mais vous avez vendu des machines agricoles à un prix comptant inférieur il y a quelques années?—R. Oui. J'ai déclaré ce matin que le versement comptant, dans l'Ouest canadien il y a trois ou quatre ans et antérieurement, était de 25 p. 100, et tel était le chiffre indiqué dans nos listes de prix publiées.

D. Le chiffre le plus bas en un temps quelconque de cette période?—R. Nous l'indiquions dans nos listes de prix.

D. Oui?—R. Mais nous avons souvent vendu des tracteurs et autres grandes machines à un versement comptant inférieur.

D. Oui, vous l'avez déclaré ce matin?—R. Oui.

D. Y avait-il une différence dans les conditions de crédit entre l'Est et l'Ouest?—R. Pas dans le délai d'acquittement.

D. Mais une différence dans le versement comptant?—R. Au début de la période le versement comptant de 25 p. 100 était le même à l'Est qu'à l'Ouest; plus récemment nous avons augmenté le versement comptant pour l'Ouest, mais nous ne l'avons pas modifié pour l'Est.

D. Pour l'Est, le versement comptant est toujours de 25 p. 100?—R. Il est toujours de 25 p. 100.

D. Y avait-il dans les prix de machines semblables une différence entre l'Est et l'Ouest, frais de transport mis à part?—R. Je ne crois pas qu'il y ait de différence de prix dans ces deux parties du pays, à part celle qu'occasionnent les frais de transport, sauf que dans l'Est nos prix sont basés sur le prix de livraison au marchand de la localité. C'est là une coutume au Canada depuis bien des années, et elle subsiste simplement parce que c'est une vieille coutume. Dans l'Est nos prix sont donc établis à la localité du marchand, la compagnie défrayant le coût du transport jusque là. Dans l'Ouest les prix ne sont pas considérés comme prix de livraison, mais prix f.a.b. à Fort-William s'ils viennent de ce centre de transfert, ou f.a.b. à la succursale régionale.

D. Oui. Et maintenant—il se peut que je ne devrais pas vous poser cette question—mais je me demandais s'il pourrait y avoir une différence entre les frais de transport que vous imposez et les frais de transport réels: quelle serait la différence entre le transport payé au magasin du marchand dans l'Est et ce

[M. C. R. Morrison.]

que le marchand aurait réellement à payer dans l'Ouest. Y aurait-il une différence appréciable?—R. Je ne crois pas. Je pense que les frais de transport que l'on ajoute aux prix sont en somme ce que coûte le transport.

D. Très bien. Maintenant, si vous pouvez faire rapidement le calcul, les prix sont-ils les mêmes dans l'Est que dans l'Ouest?—R. Les prix fondamentaux sont les mêmes. Le transport établit la différence entre le prix de base et le prix de la marchandise livrée à un point quelconque.

D. C'est ce que je voulais vous demander. M. Graham vous a questionné ce matin au sujet de l'effet de la NRA sur les prix aux Etats-Unis et vous a demandé s'ils exerçaient une influence sur vos frais au Canada. Vous avez alors traité ce sujet, mais il y a une chose qu'il ne vous a pas demandée et sur laquelle je tiens à avoir votre opinion: c'est l'effet de la forte inflation qui est devenue la politique aux Etats-Unis durant les deux ou trois dernières années. Seriez-vous en mesure de nous dire jusqu'à quel point vos chiffres touchant les matières premières et les frais de production, la main-d'œuvre et autres choses ont été augmentés par cette inflation, prix mis à part, ou même en relation avec le prix?—R. Je n'ai pas la compétence voulue pour me prononcer sur cette question, monsieur McLean. Ce témoignage devrait être donné par un spécialiste qui étudierait les effets sur les diverses questions concernées.

D. Oui. C'est assez raisonnable. Je me demande si, de quelque façon, la compagnie pourrait nous donner ce renseignement?—R. La compagnie ne le possède pas.

D. La compagnie ne l'a pas? La compagnie mère devrait certainement le posséder?—R. La compagnie mère ne possède pas de chiffres indiquant combien elle a payé en plus pour les matières premières de l'extérieur, du fait de l'inflation ou de toute autre cause particulière.

D. Ce serait une question de calcul plutôt que de statistiques scientifiques peut-être?—R. Il y a aux Etats-Unis 120,000,000 d'habitants qui essaient probablement de s'expliquer cela.

D. Et qui ont aussi bien de la difficulté à le faire. J'ai une couple d'autres questions, mais je crois qu'on y a assez bien répondu maintenant. Prenons, monsieur Morrison, ce tracteur dont le prix était pendant longtemps de \$950 et qui se vend actuellement \$800, comparativement à \$750, prix fait à la compagnie de distribution de la *Harvester Company* aux Etats-Unis; le fait qu'on vous l'a facturé un plus haut prix n'aurait-il pas tendance à faire hausser les prix dans notre pays? Lorsque vous en êtes venu à fixer les prix de vente de cette machine agricole vous aviez à l'idée que si l'on vous en demandait \$950, vous aviez payé la taxe d'accise là-dessus, vous aviez dû déboursier davantage pour les fins de la douane, vous aviez plus de formalités à remplir, et tous ces faits étaient présents à votre esprit. Est-ce que cela n'aurait pas tendance à augmenter le prix des tracteurs au pays?—R. Je ne crois pas que cela ait eu cet effet pour la raison que, lorsque nous établissons pour le cultivateur le prix d'un tracteur au Canada, nous ignorons simplement les prix que la compagnie canadienne a dû payer pour le tracteur.

D. Comment établiriez-vous le prix alors?—R. Le prix est fixé d'après le prix domestique, plus les frais de transport au point de vente au Canada.

D. Le prix domestique aux Etats-Unis?—R. Aux Etats-Unis.

D. Le prix domestique de détail?—R. Le prix domestique de détail.

D. Cela ne peut sûrement pas être juste?—R. Pourquoi?

D. Vous dites que le prix est basé sur le prix domestique aux Etats-Unis, plus le prix de transport au Canada?—R. Je dis que le prix établi pour le cultivateur canadien est basé sur le prix de détail aux Etats-Unis et ce qu'il en coûte pour transporter ce tracteur de la fabrique au Canada.

D. Il y a quelques instants vous nous avez dit que le prix de détail n'était pas uniforme et qu'il était établi par les maisons de ventes des Etats-Unis?—R. Je dis à la fabrique.

D. Oh! je vois maintenant; le prix que votre compagnie fixe à la fabrique se trouve être le prix de détail si le cultivateur va chercher la machine à Chicago?—R. Oui, ce prix fondamental sert à déterminer le prix dans le reste du Canada. En d'autres termes, si nous avons pris le prix qui a été fait à la compagnie canadienne pour ce tracteur et si nous y avons ajouté la taxe d'accise et les frais de transport pour l'amener au lieu de la vente, et y avons fait figurer la commission du vendeur et toutes autres charges connexes, le prix aurait été bien supérieur à ce qu'il est ou ce qu'il était.

D. Oui. Supposons qu'une compagnie canadienne s'adresse à Chicago—ce n'est qu'une supposition—et désire agir comme distributrice ou vendeuse dans une région du Canada, pourrait-elle acheter ces tracteurs, ou, si elle pouvait les acheter de la compagnie mère à un prix de gros déterminé par la vente de concurrence aux Etats-Unis, dans quelle situation se trouverait-elle en les introduisant au Canada à une valeur plus élevée; cette valeur plus élevée ne se réfléchirait-elle pas dans le coût de revient après leur entrée au Canada?—R. Oui, peu importe qui introduit les tracteurs au Canada; ils sont importés au prix de l'évaluation douanière établie par le gouvernement.

D. Et cela s'applique aux tracteurs fabriqués aux Etats-Unis et importés au Canada, je suppose?—R. Oui.

D. Je ferais peut-être mieux de poser la question de cette façon-ci: cela importe peu aux actionnaires de la compagnie mère des Etats-Unis qui bénéficient de ce haut prix, à moins qu'ils aient à payer une taxe plus élevée aux Etats-Unis qu'au Canada, mais cela importe peu aux actionnaires comme tels. Mais n'est-il pas possible que cela tende à accroître la concurrence et à faire baisser les prix de vente au Canada si une compagnie désirant vendre des tracteurs dans notre pays avait pu les importer des Etats-Unis à un prix qui lui aurait permis de les introduire au pays?—R. Je ne crois pas qu'une compagnie puisse acheter des tracteurs aux Etats-Unis et les introduire au Canada avec avantage sur une autre compagnie.

D. Vraiment? Alors la concurrence en est affaiblie—cela peut tendre à faire diminuer la concurrence et à faire hausser les prix que d'empêcher une telle chose?—R. Si quelqu'un pouvait introduire des tracteurs au Canada et les vendre à un prix plus avantageux, je veux dire les importer à un prix inférieur à celui qu'obtient celui qui va aux Etats-Unis chercher des tracteurs, oui; je dirai que l'homme qui importerait ses tracteurs au Canada à un prix inférieur à tout autre jouirait certainement d'un avantage, mais je ne connais personne qui puisse introduire des tracteurs dans notre pays à de meilleures conditions que les autres importateurs.

D. Non, personne ne jouit de cet avantage. Si un cultivateur canadien ou tout autre pouvait aujourd'hui aller aux Etats-Unis acheter un wagon de tracteurs et les faire entrer ici à leur valeur réelle dans ce pays, au prix qu'il les paie, non pas à \$950 comme autrefois ou à \$800 présentement, il pourrait les faire entrer à meilleur marché et les vendre à un prix inférieur? J'admets que vous pourriez leur faire concurrence s'il en était ainsi.—R. Je ne sais si j'ai bien compris votre question, monsieur McLean. Si je pouvais y répondre d'une façon générale, je dirais que si quelqu'un pouvait aller acheter des tracteurs aux Etats-Unis et les faire entrer au Canada à une valeur imposable moindre, et par conséquent acquitter une plus faible taxe d'accise et obtenir un coût de revient inférieur à celui d'une autre personne, alors celui qui bénéficierait du prix inférieur jouirait certainement d'un avantage; mais tous ceux qui importent des tracteurs des Etats-Unis au Canada sont assujétis aux mêmes règlements.

D. Alors, si c'est un fait que personne ne peut les introduire au Canada à une évaluation ou au prix auquel il pourrait les acheter là-bas, cela doit avoir pour effet de hausser les prix dans notre pays?—R. J'ai dit il y a quelques instants que le prix canadien est déterminé d'abord par le prix de détail aux Etats-Unis auquel est ajouté le coût du transport au Canada, y compris la taxe d'accise.

D. S'il n'y avait pas eu d'évaluation douanière au Canada à un niveau plus élevé que la valeur réelle, le cultivateur canadien aurait-il pu acheter ces tracteurs à un prix plus bas ces années-là?—R. Je ne crois pas.

D. Vous ne croyez pas qu'il l'aurait pu?—R. Cela n'a été causé que par les frais de transport et les taxes d'accise.

D. De sorte que ces fortes évaluations n'affectent pas leur valeur au détail et n'agissent même pas comme facteur psychologique dans le maintien des prix à un haut niveau?—R. Je ne crois pas.

D. C'est tout ce que je désirais vous demander.

M. Needham:

D. Vous avez déclaré hier, monsieur Morrison, que le chiffre des mauvaises créances portées au compte des pertes se chiffrait à 5 p. 100?—R. J'ai dit que ces mauvaises créances représentaient durant une certaine période 5 p. 100 du volume d'affaires de cette période. Ces mauvaises créances comprennent les affaires sur lesquelles ce 5 p. 100 est calculé, les ventes au comptant et toutes les affaires de la compagnie; mais j'ai dit aussi hier et je le répète aujourd'hui que les pertes sur les marchandises réellement vendues à tempérament, ou sur les billets, se chiffraient à 13 p. 100.

D. Cela s'applique-t-il à la totalité de vos affaires mondiales ou de vos affaires canadiennes?—R. Cela ne concerne que les affaires canadiennes.

D. Fixez-vous une période ou un nombre d'années avant de porter ces créances au compte des pertes?—R. La raison pour laquelle je consulte M. Jarchow c'est qu'il est notre contrôleur et que nos bilans sont préparés sous sa surveillance, et je tenais à m'assurer que ma réponse serait exacte. Les chiffres que je vous ai cités n'ont aucun rapport avec l'imputation arbitraire d'un compte. Ils représentent nos ventes totales à tempérament durant cette période, sur lesquelles nous avons réellement subi des pertes ou sur lesquelles nous nous attendons d'en encourir.

D. Vous n'avez pas fixé de période?—R. Pas pour les chiffres fournis. Dans notre bilan que prépare la *Harvester Company* pour ses opérations mondiales nous bifions les effets à recevoir après une certaine période, mais cela ne s'applique pas aux chiffres que je vous ai donnés pour le Canada.

D. Avez-vous une idée de la proportion des mauvaises créances portées au compte des pertes que vous avez subséquemment perçues?—R. Dans ces chiffres de 5 et de 13 p. 100?

D. Oui. Supposons que vous ayez porté un million de dollars au compte des pertes.—R. Et que nous en ayons subséquemment recouvré une partie?

D. Et que vous en ayez ensuite recouvré une partie.—R. Ces chiffres tiennent compte de toute perception qui peut se faire après qu'un billet a été rayé des comptes.

D. A une certaine période le chiffre peut être de 13 p. 100 ensuite ce chiffre peut être réduit, ou bien s'applique-t-il à l'année courante?—R. La possibilité qu'un billet soit acquitté après avoir été rayé des comptes est assez mince. Il peut y avoir des cas isolés où nous puissions encaisser un billet après qu'il a été porté au compte des pertes. Ce cas est si rare qu'il ne modifie pas les chiffres.

D. Nous avons eu hier ou avant-hier un témoin à qui l'on a posé cette question et qui nous a donné un exemple. Je vais vous lire ce qu'il disait:

Je puis vous en citer un exemple. Je ne me souviens pas exactement des chiffres, mais je me rappelle que le gérant d'une succursale d'une importante compagnie de machines agricoles de la région occidentale de la province me disait qu'en 1922, dans l'ouest de la Saskatchewan, cette compagnie avait pour \$250,000 de billets échus, et qu'à partir de 1922 jusqu'à la fin de 1929 elle avait vendu annuellement dans cette région pour environ

\$40,000 de machines agricoles. Elle avait encaissé l'argent comptant pour les ventes courantes et tous ou presque tous les comptes en souffrance depuis 1922.

Voilà ce que j'avais à l'idée.—R. Il n'a pas dit que ces comptes en souffrance depuis 1922 avaient été portés au compte des pertes.

D. Non, c'est à cela que je veux en venir si je puis. Il est possible, si une bonne année survient, que des milliers de dollars portés au compte des pertes dans l'Ouest canadien durant ces six années de mauvaises récoltes soient recouvrés. Si nous avons six années de bonnes récoltes vous pourriez peut-être encaisser près de 100 p. 100 des mauvaises créances portées au compte des pertes.—R. Ce serait un très heureux événement.

D. Oui, je sais.—R. Mais si cela s'était produit, si nous avions pu percevoir l'argent sur des dettes qui avaient été antérieurement rayées de nos livres et portées au compte des pertes, ce compte indiquerait un crédit pour l'argent recouvré sur les billets en souffrance ou sur les dettes antérieurement rayées. En d'autres termes, si nous relevions le pourcentage des pertes d'une période quelconque, ce serait le réel pourcentage des pertes.

D. Avez-vous établi ce chiffre de 13 p. 100 d'après les recouvrements de l'année même?—R. Oui.

D. Dans l'Ouest canadien, à quel point tenez-vous l'agent responsable du paiement du billet que vous avez accepté du cultivateur?—R. Le fait que nous avons porté une aussi forte somme au compte des pertes indique que la sanction n'a pas été très forte.

D. Mais vous tenez l'agent responsable?—R. Nos contrats avec les agents portent que nous avons 60 jours après la reddition annuelle des comptes pour déterminer si la réputation de solvabilité du client est bonne ou non. Si, dans les 60 jours qui suivent cette reddition annuelle de comptes de notre agent nous constatons que nous avons reçu de lui quelques billets sans valeur, nous les lui remettons et lui demandons d'obtenir une garantie ou qu'il les convertisse en argent comptant ou quelque chose de semblable. Mais après l'expiration de ce délai, si nous découvrons plus tard que les effets sont sans valeur, nous dégageons la responsabilité du vendeur.

D. Après les 60 jours?—R. Après les 60 jours.

D. Depuis quand cette mesure est-elle en vigueur?—R. Depuis assez longtemps.

M. McLean:

D. Soixante jours après la date de reddition des comptes?—R. Oui.

D. Ce qui peut être assez longtemps après la vente?—R. Ce peut être assez longtemps après la date à laquelle nous avons reçu le billet original, car les billets peuvent nous être parvenus en mars ou avril et le règlement des comptes du vendeur ne s'est peut-être pas fait avant l'automne. Mais après le règlement avec le vendeur nous avons 60 jours pour nous assurer si le crédit tel qu'on nous le représentait était bon.

M. Needham:

D. Vous pouvez retourner ces billets à l'agent avant l'expiration de ces 60 jours?—R. Oui.

D. Je suppose que vous n'avez pas le pourcentage des sommes que vous retournez à l'agent?—R. Les sommes que nous retournons à l'agent de cette manière ne sont pas très considérables pour la raison suivante: en réalité nous pressons l'agent de nous fournir l'occasion de juger de la valeur du billet avant qu'il livre la machine, surtout si elle est dispendieuse. Lorsque le temps de la moisson arrive, il livre par exemple une lieuse sans que nous ayons la chance de constater la solvabilité de l'acheteur avant la livraison. En général, nos succursales ont l'occasion, surtout lorsqu'il s'agit de machines dispendieuses, de

faire enquête sur le crédit de l'acheteur avant de livrer la machine. C'est pour cette raison que la somme des billets remis à la charge des vendeurs est très faible.

D. Ils se monteraient à...—R. La plupart des refus sont signifiés avant la livraison, de sorte que les billets n'ont pas à être retournés, la transaction n'étant pas complétée.

D. Votre méthode de restreindre le crédit consiste à examiner les billets avant la livraison de la machine?—R. C'est notre façon d'essayer de nous protéger pour les ventes à crédit.

M. Senn:

D. Je désirerais poser une autre question à M. Morrison. Peut-être ne pourra-t-il pas y répondre, peut-être n'y tiendra-t-il pas. Je crois, monsieur Morrison, que vous avez dit à M. Cleaver qu'environ 11 p. 100 des effets à recevoir ont été absorbés par les frais de perception pendant un certain nombre d'années; est-ce exact?—R. C'était à peu près cela durant les quatre ou cinq dernières années.

D. Etait-ce la moyenne? Vous ne pourriez pas dire, j'imagine, quelle partie de ces 11 p. 100 sont affectés à la perception des comptes en souffrance?—R. Des comptes en souffrance?

D. Oui.—R. La majeure partie représente des comptes en souffrance, monsieur Senn. Nos frais de perception, en particulier les frais de déplacement de nos percepteurs, sont surtout encourus après la date d'échéance du billet. Si le billet n'est pas acquitté à l'échéance, nous demandons au percepteur d'aller voir le débiteur.

D. Consentiriez-vous à donner au comité une idée du pourcentage des comptes en souffrance que vous avez perçus durant les quatre ou cinq dernières années? Vous ne tenez peut-être pas à nous donner ce renseignement?—R. Je puis vous faire une réponse approximative. L'argent perçu sur les billets échus durant les cinq dernières années—cela représente tous les billets échus—se chiffrait à un peu moins de 15 p. 100.

D. La moyenne des frais de perception était de 11 p. 100?—R. La moyenne des frais de perception était de 11 p. 100 des sommes recouvrées.

D. A peu près.—R. C'est un chiffre tout à fait différent.

D. Je sais que c'est un chiffre tout à fait différent, mais vous n'avez aucune idée, ou plutôt ne pourriez-vous pas faire connaître au comité la proportion des comptes en souffrance que vous avez recouverts d'une année à l'autre, non pas des comptes qui arrivent à échéance, mais des comptes échus?—R. Il serait assez difficile, monsieur Senn, de répondre ici à cette question qui nécessiterait une somme considérable de travail.

D. Peut-être n'en vaut-elle pas la peine.—R. Je puis peut-être vous donner en partie le renseignement désiré: nous ne dépensons pas beaucoup d'argent pour le recouvrement des billets échus dans une région où les conditions sont très mauvaises et où nous savons que les débiteurs sont insolvables. Nous ne gaspillons pas d'argent dans cette région particulière. Il est inutile de dépenser de l'argent pour percevoir des sommes qui sont provisoirement irrécouvrables.

D. Vous renoncerez probablement à ces créances si la situation ne s'améliore pas?—R. Nous les maintenons dans nos livres, mais, à moins que la situation ne s'améliore, nous en rayerons une bonne partie. Nous garderons les billets dans nos livres pendant une période raisonnable.

D. Qu'entendez-vous par période raisonnable?—R. Je vous dirai de mémoire que sur le nombre total de billets échus actuellement, de 75 à 80 p. 100 doivent avoir six ans ou plus. Par cela je veux dire que leur échéance date de six ans. C'est là une estimation, mais je crois qu'elle correspond pas mal aux faits.

Le PRÉSIDENT: Je me demande maintenant, messieurs, si nous pouvons poursuivre cet interrogatoire. M. Graham désirerait traiter d'une autre partie importante du rapport.

M. Golding:

D. Un instant. Dans votre témoignage de ce matin, monsieur Morrison, vous avez déclaré que les prix avaient eu une tendance à la baisse de 1930 à 1933 et qu'une hausse s'est produite ensuite. Vous avez aussi déclaré que les prix auraient dû hausser bien longtemps avant?—R. Oui.

D. Vous en convenez?—R. Oui.

D. Votre compagnie était-elle l'une de celles qui ont donné l'assurance que si les tarifs étaient augmentés en 1930 les prix ne seraient pas haussés durant l'existence de ces tarifs?—R. Cette question a été posée il y a quelques instants et j'ai dit alors que si je tentais de répondre, ma réponse ne constituerait pas un renseignement réel de ma part.

D. Ne pourriez-vous pas dire si, au nom de la compagnie canadienne, cette promesse a été faite ou non? Vous ne pourriez pas l'affirmer?—R. Voulez-vous répéter la question?

D. J'ai posé cette question-ci: votre compagnie était-elle l'une de celles qui, en 1930, ont assuré que si les droits étaient augmentés dans votre genre particulier d'affaires, elles garantiraient que les prix des machines agricoles ne seraient pas haussés durant l'existence de ces droits?—R. Si je répondais à cette question, ce serait par oui-dire et ma réponse ne correspondrait pas à une connaissance définie que j'ai de cette question.

D. Vous n'affirmeriez pas que votre compagnie l'a faite?—R. Je ne répondrai pas oui sans que j'en aie une connaissance bien précise.

M. GRAHAM: Vous avez parfaitement le droit de le demander à un des membres de votre haut personnel. Vous parlez au nom de votre compagnie, et M. Golding demande si quelqu'un pourrait répondre à cela?

Le TÉMOIN: Je ne le crois pas.

M. Golding:

D. Pourriez-vous nous donner ce renseignement?—R. Je m'en informerai, oui.

D. Je crois que le comité serait heureux d'avoir ce renseignement. Je le serais personnellement.

M. MACLEAN: Pourrais-je demander à M. Morrison qui pourrait vraisemblablement être au courant de ce fait, qui parlerait au nom de la compagnie?

Le TÉMOIN: Il faudrait que je retourne à Chicago pour voir si je pourrais découvrir quelqu'un ayant connaissance de la situation de ce temps-là.

M. MCLEAN: Vous ne connaissez personne au Canada qui pourrait répondre pour la compagnie?

Le TÉMOIN: En savez-vous quelque chose, monsieur Morton?

M. MORTON: J'essayais justement de me souvenir. Je ne me rappelle pas des circonstances exactes. Nous pourrions voir si nous pouvons trouver quelque chose à ce sujet.

Le TÉMOIN: Nous essaierons de répondre à cette question en obtenant des renseignements de Hamilton, ou de Chicago.

M. GOLDING: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Si le comité est prêt maintenant, je crois qu'il serait bon de laisser M. Graham entreprendre une autre phase de son interrogatoire. Je demande à M. Graham de continuer.

[M. C. R. Morrison.]

M. Graham:

D. En vue d'éclaircir une ou deux questions posées par des membres du comité, j'aimerais obtenir une explication sur le cas suivant: dans le cas hypothétique du tracteur pour lequel l'organisation des ventes aux Etats-Unis a payé \$750 alors qu'il était coté \$950 au Canada, la majoration serait de \$200?—R. C'est exact.

D. Ce serait alors une majoration de 26 à 27 p. 100 sur le prix américain?—R. Environ 26 p. 100.

D. Et dans le cas de la machine vendue \$75 à l'organisation de vente américaine et \$86.63 à l'organisation canadienne il y a une marge de \$11.63, ce qui serait une majoration d'environ 15½ p. 100?—R. De 15½ p. 100.

D. Cet exemple du tracteur indiquerait-il la majoration existant pendant la période que l'ancien règlement était en vigueur?—R. Oui, depuis le début de 1917.

D. Et la majoration de 15½ p. 100 donnerait-elle une indication raisonnable de la majoration sur les machines agricoles?—R. Pendant cette même période.

D. Ainsi votre estimation primitive de 10 ou 12 p. 100 serait quelque peu modifiée par ces chiffres?—R. Ma réponse n'était qu'approximative.

D. Oui, je l'ai comprise ainsi, mais celle-ci serait probablement...—R. Elle serait plus juste pour certaines machines prises comme exemples typiques. Naturellement, les proportions relatives de tracteurs et de machines agricoles vendus pour une année déterminée exerceraient leur influence sur la moyenne de cette année.

D. Mais ce serait une indication assez juste?—R. Assez juste.

D. Alors, pour que ce soit bien clair, je remarque qu'après la modification des règlements du 1er mai le coût du tracteur, la majoration de \$50 porte le prix de \$750 à \$800, ce qui serait environ 6½ p. 100 de la majoration, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Et dans le cas de la machine agricole ce serait \$5 sur une majoration de \$75, soit environ 6½ p. 100 aussi—ce qui, en fait, revient au même?—R. C'est juste.

D. Je vais alors vous poser cette question fondamentale, car un grand nombre de questions sont dirigées dans ce sens particulier de l'interrogatoire: d'après votre expérience comme membre de l'exécutif de deux compagnies, quel serait, selon vous, le profit raisonnable d'un fabricant de machines agricoles sur son placement pendant une période de 10 ans par exemple?—R. Sur son placement?

D. Oui. Consentiriez-vous à donner votre opinion?—R. Je consens à répondre à cette question.

D. S'il vous plaît.—R. Durant toutes les années que j'ai été dans les affaires de machines agricoles, et le nombre en est grand, il n'est jamais arrivé que, pour déterminer les prix, l'on ait pu prendre les frais de production comme point de départ...

D. Il est maintenant question de profit.—R. J'en viens à ce point—et y ajouter les divers éléments qui entrent dans les affaires elles-mêmes tels que pertes provenant des mauvaises créances, frais de vente, de perception, et ainsi de suite, et fixer un prix sur cette base, car l'élément le plus important dont une personne doit tenir compte dans la fixation du prix est la concurrence—le prix des concurrents—tel est le facteur qui détermine ce que vous pouvez faire. S'il m'était laissé de fixer les prix aux chiffres qui me conviendraient dans les affaires des machines agricoles, je serais parfaitement satisfait si, durant une certaine période, je pouvais retirer 8 p. 100 sur le placement pendant une période moyenne. Et permettez-moi de faire remarquer qu'aucune entreprise de fabrication n'a dû faire face à une situation plus aléatoire que celle des machines agricoles. Le seul client qui, en définitive, reste au fabricant de machines agricoles c'est le

cultivateur, et le volume d'affaires dépend des récoltes et des influences diverses qui affectent les récoltes, et des conditions mondiales qui modifient les prix des produits, et ainsi de suite. Puis, l'entreprise elle-même des machines agricoles diffère de la plupart des autres affaires en ce que le roulement de votre capital est très lent. Les machines employées aux moissons, par exemple, ne sont utilisées que durant une courte période de l'année. Il vous faut faire votre estimation et fabriquer vos machines. Vous êtes chanceux si la récolte donne et si vous pouvez vendre; mais si, à la dernière minute, après que vos machines sont construites pour cette récolte et que la rouille se met de la partie comme l'an dernier, ou que survienne une autre catastrophe, alors c'est bien malheureux pour le fabricant. Par conséquent, je dirai que si le fabricant pouvait, durant une certaine période, être assuré de 8 p. 100 sur son placement, son profit serait très satisfaisant, et ce rendement n'a pas été réalisé par les fabricants de machines agricoles.

D. Au sujet de cette période de dix ans qui serait assez normale pour pouvoir juger des résultats obtenus par la compagnie canadienne, je me rappelle votre témoignage devant le comité des écarts de prix au cours duquel vous disiez que durant vos trente-six ans d'expérience les années successives de 1930 à 1935 sont de celles qui peuvent difficilement se comparer à toute autre période de ces trente-six ans. Je remarque que vous les qualifiez d'années de ruine, qu'il n'y en a pas de semblables dans votre expérience?—R. Tant au point de vue de la durée que de l'intensité.

D. Je vous proposerais donc de prendre la période 1921-1930, car vous vous souvenez qu'il y est aussi survenu de mauvaises années dans l'Ouest. Cette période de dix ans ne conviendrait-elle pas mieux que, disons, celle de 1926-1935, pour établir un jugement ou tirer des conclusions?—R. Quelques-unes des années de la période dont vous parlez étaient extraordinairement bonnes—les meilleures que nous ayons eues dans nos affaires.

D. Oui, mais permettez que je vous cite les chiffres suivants; ils ne sont peut-être pas les vôtres, mais les valeurs de consommation et de vente sont fournies par l'industrie au Bureau de la Statistique: 1920, \$61,000,000; 1921, \$40,000,000; 1922, \$20,000,000; 1923, \$29,000,000; 1924, \$21,000,000; 1925, \$23,000,000; 1926, \$38,000,000; 1927, \$52,000,000; 1928, \$66,000,000; 1929, \$52,000,000; 1930, \$38,000,000. Conviendrez-vous avec moi que cette période peut justement et raisonnablement servir à établir un chiffre normal, plutôt que cette période de ruines que nous traversons encore?—R. A propos de cette période normale que vous décrivez, quelles sont au juste les années?

D. De 1921 à 1930 inclusivement. Vous constaterez, monsieur Morrison, que l'année 1920 était une bien meilleure année que 1921. Vous êtes entré dans la période d'affaissement de la production et des ventes en 1921. C'était apparemment là la fin d'une période de prospérité. Je ne vous presserai pas sur cela si vous voulez bien en prendre considération.—R. Je serais heureux que vous me donniez un peu de temps pour l'étudier.

D. Parfaitement. Je vais continuer et prendre note de cela.—R. Bien.

D. Je désirais simplement établir ceci: vous convenez que si une compagnie de fabrication de machines agricoles faisait, au cours d'une période décennale normale, un profit de 8 p. 100, ainsi que vous l'avez laissé entendre, ce profit serait raisonnable?—R. Je n'ai pas dit "durant une période normale de dix ans", mais bien si elle obtenait en moyenne 8 p. 100 durant son existence. Vous choisissez une période particulière et dites: maintenant votre ambition est réalisée—elle l'a peut-être été pendant une année ou deux ou quelque chose d'approchant, puis survient une dépression qui modifie considérablement la situation.

D. La difficulté vient de ce que nous ne vous avons pas demandé de chiffres, sauf pour cette période et un peu antérieurement. Nous ne pouvons pas, sans vous demander les chiffres, vous juger depuis 1903. Vous pouvez, toutefois, me

[M. C. R. Morrison.]

dire plus tard ce que vous pensez de cette période. Maintenant, monsieur Morrison, vous remarquerez, en dépit de la réponse que vous avez donnée ce matin à l'un des membres du comité, que de nombreuses personnes ont l'impression qu'il peut y avoir entre les diverses compagnies, relativement à la fixation des prix, un accord ou une entente. Vous savez cela, n'est-ce pas?—R. Je sais que cette impression existe.

D. Oui, il y a des gens qui, à tort ou à raison, le pensent?—R. Il y en a peut-être; je ne sais pas.

D. Vous comprendrez aussi que, naturellement, le comité juge bon d'examiner les faits et peut-être leurs causes. Je me reporte encore à ce rapport de la Commission fédérale du commerce de 1920. Il n'est que juste de faire remarquer que depuis que j'y ai fait allusion, M. Siefkin, procureur général de la compagnie, m'a rappelé une décision de la Cour suprême des Etats-Unis sur une cause suscitée par ce rapport. Il m'informe que la Cour suprême a manifesté une grande désapprobation des conclusions de cette commission particulière du commerce. J'ai ici un résumé de cette cause, mais M. Siefkin me dit qu'il est incapable, ou au moins qu'il ne prend pas sur lui, d'affirmer que ce résumé soit complet, et il m'a offert de me procurer le dossier complet de la cause qui peut être déposé devant le comité, en outre de cette pièce qui est versée. Je ne puis naturellement pas exprimer d'opinion avant de le recevoir. Mais je ferai remarquer, en toute justice, que l'une des raisons données par la cour pour rejeter les conclusions du comité sur un point particulier c'est que le témoignage déposé devant le comité était *ex parte*, c'est-à-dire que les compagnies n'étaient pas présentes pour répondre à quelques-unes des accusations portées contre elles. Sous ce rapport, je tiens à être juste envers les compagnies.

Je ne cherche pas à représenter au comité ou à vous que les accusations portées sont bien fondées. Je tiens seulement, en posant des questions à M. Morrison, à utiliser les réponses consignées au rapport et d'après lesquelles il appert que certaines commissions régulièrement constituées ont donné à entendre qu'il existe aux Etats-Unis, ou plutôt qu'il existait alors en 1920, un accord entre les compagnies pour maintenir les niveaux de prix. Vous êtes sans doute bien au courant des conclusions de la commission mentionnée à cet égard, monsieur Morrison?—R. Oui, je le suis.

D. En toute justice pour la Harvester Company, je remarque que si les commissaires citent à l'appui de leur décision plusieurs extraits de lettres échangées entre les compagnies manufacturières d'instruments agricoles, ils mentionnent très peu votre compagnie parmi celles dont la correspondance a motivé leurs conclusions. Cependant à la page 31, les commissaires expriment la constatation que les compagnies manufacturières d'instruments agricoles des Etats-Unis se sont entendues, soit au cours de conférences, soit par correspondance, pour fixer, maintenir et à l'occasion hausser le prix des instruments agricoles. Inutile de donner lecture du texte, mais les conclusions des commissaires sont très catégoriques quant à l'existence à cette époque d'un accord entre les compagnies pour maintenir le prix des instruments aratoires à un chiffre exorbitant. En m'appuyant sur ce document, je vous prierais d'exprimer votre avis sur les conclusions de la commission à cet égard et d'indiquer si les compagnies américaines ont modifié leur entente au sujet de la fixation du prix des instruments fait soit au marchand, soit au consommateur?—R. Sauf erreur, les accusations consignées dans ce rapport n'ont pas été prouvées, je veux dire qu'elles n'ont pas été déclarées fondées.

D. Par les tribunaux, voulez-vous dire?—R. Par les tribunaux.

D. Je n'en suis pas sûr. M. Siefkin pourra peut-être nous renseigner. Je ne pense pas que la Cour suprême ait été saisie des conclusions du rapport.—R. Je l'ignore.

M. SIEFKIN: Tenez-vous à ce que j'apporte des précisions?

M. GRAHAM: Assurément, monsieur Siefkin.

M. SIEFKIN: Je puis dire que la Commission fédérale du commerce est un corps quasi judiciaire ou administratif dont les constatations n'ont aucun poids, sauf que ses vœux peuvent être soumis à un corps judiciaire compétent et déclencher l'intervention des tribunaux. Le moyen d'action ordinaire de la Commission fédérale du commerce, c'est l'émission d'un ordre. Quand l'ordre est méprisé, la commission émet une injonction. Si l'injonction reste sans effet, la Commission fédérale du commerce doit s'adresser aux tribunaux pour faire exécuter l'ordre. On n'a pas tout à fait procédé ainsi en l'espèce. La commission possède pour enquêter les pouvoirs que le Congrès peut lui déléguer. Dans le cas qui nous occupe, la Commission a énoncé des vœux dont le ministère de la justice a reçu communication. A la suite du rapport de 1920, le ministère de la Justice s'est adressé à la cour de district au Minnesota. C'est un tribunal composé d'office de trois juges, dont deux,—je crois que c'est exact,—ont déclaré non fondés les conclusions de la Commission fédérale du commerce. Je ne saurais dire ici dans quelle mesure la poursuite intentée donnait suite aux vœux énoncés dans le rapport. Je me ferai un plaisir de déposer une copie du jugement de la Cour suprême et aussi, pour en faciliter l'intelligence, une copie du jugement du tribunal inférieur, si je puis en obtenir des copies imprimées en dehors de l'édition reliée. Mais en tout cas, le jugement définitif de la Cour suprême des Etats-Unis en 1927 élimine complètement le rapport présenté en 1920 par la Commission fédérale du commerce, soit que le département de la Justice, n'ait pas donné suite à certaines parties du rapport, pour des raisons qui lui semblaient sérieuses, soit qu'il y ait donné suite, mais que la Cour suprême les ait mises au rancart.

M. GRAHAM: Fort bien, monsieur Siefkin. D'après la note en tête de la page préparée pour ma gouverne, la question dont la Cour suprême était saisie c'était qu'il y avait une coalition et qu'il fallait dissoudre votre compagnie.

M. SIEFKIN: Oui.

M. GRAHAM: Qu'il fallait la démembrer. Si vous voulez toutefois avoir l'obligeance de déposer le jugement de la Cour suprême, le texte complètera le dossier du comité, et celui-ci pourra, en temps opportun, étudier et le rapport et la décision.

M. Graham:

D. Maintenant, monsieur Morrison, prétendez-vous qu'à votre connaissance le rapport n'était pas fondé?—R. Le rapport fût-il fondé, monsieur Graham, et la Harvester Company eut-elle participé aux agissements allégués dans le rapport, que je n'en eusse rien su à cette époque, parce que je n'étais pas dans la branche du commerce en cause. Mais si vous voulez connaître mon avis, je dois dire que la Harvester Company n'était pas coupable du délit qu'on lui imputait.

D. Maintenant que vous occupez un très haut poste dans le conseil d'administration de la compagnie, que dites-vous de la situation présente aux Etats-Unis?—R. Je dois dire qu'il n'existe pas d'accord.

D. Pas d'accord?—R. Entre les fabricants au sujet de l'augmentation des prix.

D. Dans quelle mesure les compagnies échangent-elles des renseignements sur les prix?—R. Quand nous avons établi nos prix, nous transmettons des copies à nos concurrents, par acte de courtoisie entre hommes d'affaires.

D. Cette pratique est-elle en usage au Canada?—R. Oui, elle l'est.

D. Vous comprenez, monsieur Morrison, que pour les profanes, c'est plus qu'une coïncidence. Prenez la hausse des prix de 1936. D'après les apparences, votre compagnie, Massey-Harris, John Deere, Oliver et J. I. Case ont agi simultanément. Vous le savez, je suppose?—R. Tous ont augmenté les prix à peu près en même temps.

[M. C. R. Morrison.]

D. Est-ce une simple coïncidence, ou comment se fait-il que toutes ces compagnies aient pris cette décision?—R. Je ne saurais répondre au nom de toutes les compagnies. Je puis vous faire un exposé très net en ce qui regarde la Harvester Company.

D. J'en serai enchanté.—R. Vous vous en souviendrez, j'ai dit dans mon témoignage devant la commission d'enquête sur les écarts de prix, je crois, qu'une hausse des prix me paraissait inévitable. Mais nous n'avons pas augmenté les prix en 1935.

D. Non?—R. Au fur et à mesure que l'année 1935 s'écoulait, la nécessité de pareille mesure est apparue de plus en plus. J'ai donc donné instruction au service de la vente de préparer une liste d'instruments et nous avons établi certains chiffres de prix de revient,—le prix de revient normal, monsieur Graham, je tiens à le dire, et non le prix de revient actuel,—et nous avons examiné ces chiffres avec beaucoup de soin. J'ai prié M. Ewald, le gérant du service de la vente, d'estimer l'augmentation de prix nécessaire des divers instruments. J'ai revu ensuite les chiffres avec lui et j'en ai changé plusieurs. C'est un long travail. Je veux dire qu'il s'agit d'un grand nombre d'instruments et qu'on ne peut pas s'appliquer continuellement à cette tâche. Il y a beaucoup d'appareils à considérer et ainsi de suite, et c'est une rude tâche d'examiner la liste entière. Nous avons cependant à peu près fini la besogne et étions pour bien dire prêts à communiquer nos prix, c'est-à-dire à les faire imprimer ou polycopier, quand M. Ewald est venu m'apprendre que l'un de nos concurrents venait d'établir ses prix. Je lui ai dit: "Comment le savez-vous"? Il m'a répondu: J'ai une copie des prix courants qui a été envoyée. "Je lui ai dit: "Comment ces changements de prix se comparent-ils à ceux que nous projetons"? Il m'a répliqué: "Ils sont joliment analogues." Ils n'offrent pas de très grandes dissemblances."

D. Le pourcentage de hausse pour les instruments dont le prix était augmenté?—R. Oui. Et je lui ai demandé s'il y avait des divergences notables entre certains prix, et il m'a dit qu'il en était ainsi dans une couple de cas, ou quelque chose de ce genre. Je ne me rappelle pas quels étaient les instruments en question, cela ne m'a pas beaucoup frappé à l'époque, mais je crois que nous avons modifié le prix d'une couple de nos instruments, à cause des décisions prises par certains de nos concurrents avant la publication de nos prix courants. Si vous ne l'avions pas fait, nous eussions été obligés de le faire dans la suite.

D. Le jeu de la concurrence?—R. Oui.

D. Voulez-vous révéler au comité quelle compagnie a été la première à annoncer les nouveaux prix?—R. Je ne suis pas sûr de pouvoir l'indiquer, mais la compagnie mentionnée était la Massey-Harris Company. Je ne saurais dire si d'autres sociétés ont publié leurs prix courants avant elle.

D. Selon vous, monsieur Morrison, aucun échange de correspondance n'a eu lieu entre vous et la Massey-Harris Company antérieurement aux indications que vous ont apportées les prix courants obtenus par M. Ewald?—R. Pas le moindre échange.

D. Pas à votre connaissance?—R. Pas le moindre échange.

D. Vous m'accorderez que c'est une étrange coïncidence que toutes les compagnies aient adopté en même temps le même avis?—R. Elles n'ont pas adopté le même avis en même temps. Leur opinion était faite depuis plusieurs années dans la plupart des cas, quant à la nécessité de hausses de prix.

D. La coïncidence ne serait-elle pas ainsi d'autant plus grande, si chacune entretenait cette opinion depuis longtemps et si les hausses semblent offrir une simultanéité remarquable?—R. Toute augmentation générale de prix a opéré s'effectue vraisemblablement au début de l'année, cela va de soi.

D. De l'année? Surtout pour les instruments de labourage?—R. Pour tous les instruments, parce que l'on est renseigné sur les opérations de l'année précédente, et l'on dresse les prix courants de tous les articles d'un seul coup.

D. Selon vous, monsieur Morrison, toutes les compagnies se communiquent leurs prix courants, quand elles modifient leurs prix?—R. J'ignore si c'est l'usage pour toutes les compagnies. Nous communiquons nos prix et nous recevons communication des prix de certaines compagnies.

D. Par mesure de courtoisie?—R. Par mesure de courtoisie et après l'exécution des modifications de prix.

D. Je vois. A propos de la baisse dont vous nous avez parlé, les compagnies ne se sont pas consultées à ce sujet?—R. Pas du tout.

D. Maintenant, je vous prie de passer à la partie intitulée "matériaux", page 4 des réponses.

Le PRÉSIDENT: Vous abordez une nouvelle partie?

M. GRAHAM: Oui, elle est assez longue.

Le PRÉSIDENT: Il est peut-être préférable de lever immédiatement la séance.

M. McLEAN: Nous pourrions siéger de nouveau ce soir.

Le PRÉSIDENT: Quelle décision le Comité veut-il prendre à ce sujet? Je puis dire que nous sommes très obligés à ces messieurs, surtout ceux qui sont venus de Chicago pour déposer, et nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'ils tiennent à retourner là-bas la semaine prochaine. Le Comité tient à obtenir d'eux tous les renseignements possibles, j'en suis sûr, et, en siégeant ce soir, nous pourrions faire avancer d'autant l'enquête. Qu'en dit le Comité?

M. McLEAN: Nous pourrions nous réunir à huit heures et demie ce soir.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne jusqu'à huit heures et trente minutes ce soir.

Le Comité s'est ajourné à cinq heures et cinquante minutes de l'après-midi, pour se réunir de nouveau à huit heures et trente minutes du même jour.

SÉANCE DU SOIR

Le Comité se réunit de nouveau à huit heures et trente minutes du soir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous voulez faire silence, nous allons reprendre la séance. Monsieur Graham, vous aviez commencé l'audition d'un témoin et vous voulez la continuer, je suppose.

On rappelle M. C. R. Morrison, M. F. M. Morton, M. C. E. Jarchow.

M. Graham:

D. Monsieur Morrison, voulez-vous vous référer, s'il vous plaît, à la partie de vos réponses inscrite sous la rubrique "Matériaux"?—R. La deuxième partie?

D. La deuxième partie. En réponse à la question suivante: "Quelles sont les principales matières premières dont l'industrie des instruments agricoles a besoin?", vous mentionnez la fonte en gueuse et l'acier et sous ce sous-titre vous inscrivez: barres, tiges et profilés de construction en acier, profilés en acier duplex, socs et versoirs, disques à herses et à charrues, feuilles recuites et galvanisées, tuyaux en fer étirés à froid (achetés laminés à chaud et étirés dans notre propre usine), débris de fer, moulages en fonte grise (ouvrés dans les usines de la compagnie), moulages en fonte malléable (ouvrés dans les usines de la compagnie), bois de service, mancherons et caisses, toile de coton, toile sans fin et coutil, peinture, couleurs desséchées, vernis, huiles et produits pour éclaircir le vernis, chaînes en acier et fonte malléable, ressorts en spirale, coussinets à billes et à galets, charbon pour génération de la vapeur et fonte, coke métallurgique, pétrole com-

[M. C. R. Morrison.]

bustible et gaz. Vous dites que ce sont les principaux articles utilisés pour la fabrication, dans les années 1913 à 1930 inclusivement? Est-ce exact?—R. C'est exact.

D. Vous affirmez qu'en 1935 ce sont encore les principales matières premières?—R. Oui.

D. Pouvez-vous m'indiquer, monsieur Morrison, le pourcentage du volume de chacune de ces matières premières par rapport à l'ensemble?—R. Ce m'est impossible.

D. Vous n'avez pas les données?—R. Je vous demande pardon.

D. Vous êtes incapable de fournir le renseignement avec les dossiers que vous avez apportés et avec l'aide de ces fonctionnaires qui sont ici?—R. Non, je n'ai pas les renseignements nécessaires pour vous fournir les pourcentages demandés.

D. Je vous renvoie au compte rendu du recensement de l'industrie minière, sidérurgique et chimique, 1935, publié par le ministère fédéral du Commerce, page 5 de la partie concernant les instruments agricoles. Je verse le document au dossier. Ce sera la pièce 13. Je remarque à la page 5 que les recenseurs consignent au tableau 9 les matériaux utilisés pour la fabrication des instruments en 1933 et 1934, et qu'ils établissent comme unité de mesure le montant du prix de revient global aux usines et la quantité des articles usinés. Je voudrais que vous examiniez la liste. Je crois comprendre, monsieur Morrison, que c'est une compilation de chiffres fournis au Bureau fédéral de la statistique par l'industrie des instruments agricoles au Canada. Dites-moi si, à votre avis, le tableau représente une unité de mesure équitable pour estimer l'importance des diverses matières premières que j'ai énumérées?—R. Je prie notre chef du service des achats à Hamilton de s'approcher, pour voir s'il peut donner des éclaircissements. Son nom est John W. Dillon.

D. Je ne parle pas de l'exactitude des chiffres, je veux savoir s'ils représentent une juste moyenne, s'ils indiquent l'importance relative des articles.—R. M. Dillon dit qu'il croit que ces chiffres indiquent équitablement le pourcentage des matériaux utilisés.

D. En 1934, le total s'est monté à \$3,632,821, monsieur Morrison?—R. Pour l'industrie entière?

D. C'est le total de...—R. Oui, le chiffre s'applique à l'industrie entière.

D. Oui, l'industrie entière dont on dresse la statistique. Je ne prétends pas que le total embrasse toutes les compagnies au Canada. Voici le chiffre au sujet de l'acier, \$1,173,212 du chiffre global de \$33,600,000... Ai-je raison d'inclure dans la catégorie de l'acier les articles que j'ai inscrits?—R. Certains articles monsieur Graham, ne sont pas à proprement parler de l'acier.

D. Voulez-vous avoir l'obligeance de m'indiquer les articles en acier?—R. Ceux de la catégorie de l'acier ou les articles que vous ne tenez pas pour des articles entièrement en acier?

D. Il est préférable que vous m'indiquiez les articles que vous regardez comme entièrement en acier et les chiffres.

M. DILLON: Lingots, pains, billettes; voulez-vous le chiffre de la consommation ou le grand total?

M. GRAHAM: Le montant en dollars.

M. DILLON: \$65,150. Barres, tiges, arbres de transmission, \$788,569; plaques, \$41,113; feuilles, \$61,670; tôle galvanisée, \$78,422; tôle pour la construction, c'est-à-dire les cornières et les rainés, etc., \$43,088; fil de fer, \$23,215; alliage d'acier, \$11,909; autre genre de fer et d'acier, \$6,497. Le texte porte: autre genre de fer et d'acier. Je présume qu'une partie de cet item comprend du fer.

M. GRAHAM: La somme n'est pas très considérable?

M. DILLON: Elle n'est pas importante.

M. GRAHAM: Si j'ai calculé juste, cela donne une somme de \$1,119,533 qui désigne à proprement parler les commandes d'acier. Vous pourrez vérifier le chiffre à loisir. Puis, quel est le chiffre pour la fonte en gueuse?

M. DILLON: \$134,267.

M. GRAHAM: Pour les pièces de fonte?

M. DILLON: \$65,150.

M. GRAHAM: N'y a-t-il pas un autre item au sujet des pièces de fonte? Quels sont ces deux item-ci?

M. DILLON: Pièces de fer de tout genre, \$220,432. Pièces de fonte achetées, \$65,150.

M. GRAHAM: Cela donne un chiffre global de \$285,582 pour les pièces de fonte. La toile de coton, etc., \$109,000?

M. DILLON: C'est exact.

M. GRAHAM: Le bois, \$363,000?

M. DILLON: C'est exact.

M. GRAHAM: Couleurs, huiles, etc., \$92,885; c'est exact?

M. DILLON: Oui.

M. GRAHAM: Pièces ouvrées, \$473,802. Il serait peut-être préférable de rayer cela.

M. DILLON: "Articles utilisés pour l'achèvement de la fabrication de pièces d'instruments ou de véhicules, \$473,802."

M. GRAHAM: Ce sont les principaux item, les item les plus considérables inscrits au rapport, n'est-ce pas?

M. DILLON: Oui.

M. Graham:

D. Monsieur Morrison, à la page 40 des réponses, partie 4, sous la rubrique fabrication vous dites: "Le coût unitaire des matériaux employés directement ou pour la production est fondé sur les devis préparés par le service des ingénieurs pour chaque genre, chaque catégorie et chaque grandeur d'instruments. Le nombre d'instruments fabriqués et dont le coût a été établi à ces prix unitaires donne le montant global de l'emploi des matériaux estimés pour la saison. La différence entre le chiffre des matériaux estimés et le coût global inscrit au compte des matériaux sert à régler la quantité des matériaux." Dois-je comprendre qu'il est d'usage, lorsque vous fabriquez une lieuse, que vos ingénieurs fournissent non seulement le devis de l'instrument, mais encore la liste des produits qui entrent dans sa fabrication?

M. DILLON: Oui, ils dressent des listes des matériaux et indiquent les dimensions.

M. GRAHAM: Et les listes sont publiées chaque année, n'est-ce pas?

M. DILLON: Je ne l'affirmerais pas. Nous dressons nos listes des matériaux entrant dans la fabrication et nous leur apportons pendant l'année les modifications nécessaires. Il ne s'ensuit pas nécessairement que nous préparons une nouvelle liste — mise au jour, cela va de soi.

M. GRAHAM: Vous dites que "le nombre d'instruments fabriqués et dont le coût a été établi à ces prix unitaires donne le montant global des matériaux estimés pour la saison. La différence entre le chiffre des matériaux estimés et le coût global inscrit au compte des matériaux sert à régler la quantité des matériaux."

Le TÉMOIN: Je suppose qu'il en est ainsi. Nous n'avons pas encore répéré cela. Oui, c'est exact.

[M. C. R. Morrison.]

D. La compagnie garde, je suppose, les devis successifs des ingénieurs d'année en année, pour chaque instrument?—R. Oui, tant que nous fabriquons l'instrument.

D. Pourrait-on indiquer au Comité, sur la liste des instruments typiques établie pour l'époque mentionnée, le détail des matériaux entrant dans la fabrication de l'instrument que l'ingénieur a indiqué, ainsi que le prix estimatif?—R. Il vaudrait mieux que M. Jarchow réponde à la question.

M. JARCHOW: Dois-je comprendre que vous demandez le renseignement pour une période de plusieurs années?

M. GRAHAM: Si on peut l'obtenir.

M. JARCHOW: J'en doute fort, car il faudrait reconstituer beaucoup de données.

M. GRAHAM: Ne conservez-vous pas les devis des ingénieurs?

M. JARCHOW: Oui, mais nous n'avons pas mis en regard les frais de chaque année.

M. GRAHAM: Comment fournissez-vous pour chaque année une estimation de ce prix de revient?

M. JARCHOW: Nous conservons un état sommaire de nos frais de chaque année mais sans rechercher à en conserver le détail.

M. GRAHAM: L'état sommaire est préparé la même année que le rapport de l'ingénieur, n'est-ce pas?

M. JARCHOW: Oui.

M. GRAHAM: Pouvons-nous l'obtenir? Voici pourquoi j'y tiens: il nous serait précieux non seulement pour la partie de votre réponse relative aux matériaux, mais aussi parce qu'il éluciderait beaucoup la question de savoir si les instruments se sont beaucoup améliorés au cours de cette période, comme on l'a prétendu. Il nous indiquerait à la fois les améliorations effectuées et l'accroissement du coût des matériaux, s'il s'en est produit au cours de ces années. Il m'a paru...

M. MORTON: Nous pourrions avoir la série des devis concernant les instruments qu'on a cessé de fabriquer. Elle est fort volumineuse. La série des devis concernant un instrument peut être très épaisse, contenir des milliers ou des centaines d'item. Certaines séries sont encore plus considérables et chaque devis est détaillé.

M. GRAHAM: On pourrait les communiquer à M. Macdonald, je suppose.

M. MORTON: Pour quelle période les voulez-vous?

M. GRAHAM: Avant que vous ayez parlé du volume de ces renseignements, j'avais en l'idée la période 1913 à 1936.

M. MORTON: Les dossiers rempliraient une valise.

M. JARCHOW: Une pièce entière.

M. MORTON: Les dossiers seraient très volumineux.

M. GRAHAM: Je parle seulement de la liste des instruments.

M. MORTON: La liste embrasse aussi certains grands instruments. Nous serons heureux de la soumettre à l'examen de M. Macdonald.

M. GRAHAM: Il m'a paru que cela constituerait une très précieuse source de renseignements au sujet du prix de revient et de l'amélioration des instruments au cours de cette période, M. Macdonald peut examiner cet aspect, je suppose. Revenons aux matériaux, monsieur Morrison.

M. Graham:

D. A la page suivante, liste A jointe à votre réponse concernant la matière première utilisée, vous avez dressé pour la période mentionnée, ou du moins pour

une partie de cette période, le pourcentage des achats: (1) au Canada, (2) aux Etats-Unis, (3) au Royaume-Uni et (4) en d'autres pays. C'est la liste A de la partie concernant les matériaux?—R. Oui, monsieur.

D. Et je remarque que cette première page a trait à l'acier: barres, tiges et profilés de construction. En 1913, vous avez effectué 50 p. 100 de vos achats au Canada, et 50 p. 100 aux Etats-Unis. En 1922, la proportion est 40 p. 100 au Canada, et 60 p. 100 aux Etats-Unis. Cela continue jusqu'en 1926, alors que les achats accusent une égale répartition entre les deux pays. Puis en 1928, 60 p. 100 des achats se sont effectués au Canada, et 40 p. 100 aux Etats-Unis; en 1930, 85 p. 100 au Canada, et 15 p. 100 aux Etats-Unis, et cette proportion s'est maintenue jusqu'en 1936. C'est exact?—R. C'est exact.

D. Et les plaques, je remarque que vous en achetiez 15 p. 100 au Canada, et 85 p. 100 aux Etats-Unis de 1922 à 1931, alors que l'inverse s'est produit; 85 p. 100 au Canada, et 15 p. 100 aux Etats-Unis?—R. C'est vrai.

D. Et la proportion s'est maintenue jusqu'à présent. Métal duplex pour socs et versoirs; je remarque que, dans toute cette période, vous l'avez acheté entièrement aux Etats-Unis?—R. C'est exact.

D. Discs à herbes et à charrues, entièrement achetés aux Etats-Unis durant cette période?—R. C'est exact.

D. Les feuilles recuites et galvanisées; en 1913 vous les achetiez entièrement aux Etats-Unis. Puis dans la période de 1922 à 1925, vous en achetiez 30 p. 100 au Canada, et 70 p. 100 aux Etats-Unis. En 1925, vous en achetiez 40 p. 100 au Canada, et 60 p. 100 aux Etats-Unis; en 1926, 75 p. 100 au Canada, et 25 p. 100 aux Etats-Unis. La proportion s'est maintenue jusqu'en 1930, alors que vous avez commencé à en acheter 95 p. 100 au Canada, et 5 p. 100 aux Etats-Unis, et cela s'est continué jusqu'à présent.—R. Il en est ainsi.

D. Tuyaux en fer noir, 100 p. 100 aux Etats-Unis en 1913, et depuis 1926, 100 p. 100 au Canada?—R. C'est exact.

D. Débris de fer, 80 p. 100 au Canada, et 20 p. 100 aux Etats-Unis jusqu'en 1925 et, depuis cette date, 100 p. 100 au Canada?—R. C'est exact.

D. Et le bois d'œuvre, en 1913, 60 p. 100 au Canada, et 40 p. 100 aux Etats-Unis. En 1922, 25 p. 100 seulement au Canada, et 75 p. 100 aux Etats-Unis, et jusqu'à présent?—R. C'est exact.

D. La toile de coton, 98 p. 100 au Canada et 2 p. 100 aux Etats-Unis?—R. Oui.

D. Peintures et autres articles, couleurs; en 1913, 50 p. 100 et 50 p. 100 et, en 1929, vous avez commencé à effectuer 97 de vos achats au Canada, et 3 p. 100 aux Etats-Unis?—R. C'est vrai.

D. Et cela s'est continué jusqu'à présent. Chaînes en acier et fonte malléable, durant toute cette période, 5 p. 100 au Canada et 95 p. 100 aux Etats-Unis?—R. Oui.

D. Ressorts en spirale, pourcentage de 1913 à 1934, 10 p. 100 au Canada et 90 p. 100 aux Etats-Unis; en 1935, 40 p. 100 au Canada et 60 p. 100 aux Etats-Unis, et en 1936, 10 p. 100 au Canada et 90 p. 100 aux Etats-Unis. C'est exact?—R. C'est exact.

D. Coussinets à billes et à galets, durant toute la période jusqu'à 1934, 100 p. 100 aux Etats-Unis et, durant les deux dernières années, 85 p. 100 au Canada et 15 p. 100 aux Etats-Unis?—R. Non ailleurs.

D. 15 p. 100 dans le Royaume-Uni, n'est-ce pas? Non, je fais erreur. Jusqu'en 1934, 100 p. 100 aux Etats-Unis et, durant les deux dernières années, 85 p. 100 aux Etats-Unis et 15 p. 100 dans le Royaume-Uni ou ailleurs?—R. Non, ailleurs.

D. En d'autres pays?—R. Oui.

D. La houille, entièrement achetée aux Etats-Unis?—R. C'est exact.

D. Coke métallurgique; sauf les années 1925, 1926 et 1927 au cours desquelles vous avez placé 85 p. 100 de vos commandes au Canada et 15 p. 100 aux

Etats-Unis, vous avez effectué intégralement vos achats aux Etats-Unis?—R. C'est exact.

D. Pétrole combustible, intégralité des achats au Canada?—R. Oui.

D. Fonte en gueuse, en 1913, 60 p. 100 au Canada et 40 p. 100 aux Etats-Unis?—R. Oui.

D. Avec de légères oscillations à partir de ce moment jusqu'en 1926, 80 p. 100 au Canada et 20 p. 100 aux Etats-Unis, et ensuite 100 p. 100 au Canada?—R. C'est exact.

D. C'est là tout ce dont vous avez besoin. On vous a demandé d'indiquer aussi les compagnies qui ont rempli la majeure partie de vos commandes durant cette période. Je remarque que, dans votre réponse, vous parlez de la période de 1932 à 1936 inclusivement. Ce sont les 5 années mentionnées dans le questionnaire?—R. Oui.

D. La Steel Company of Canada, Limited, de Hamilton, la Burlington Steel Company, Limited, de Hamilton, la Dominion Iron and Coal Company, de Sydney, Nouvelle-Ecosse et l'Algoma Steel Corporation, du Sault-Sainte-Marie, Ontario, vous ont fourni 85 p. 100 de votre acier?—R. Oui.

D. Vous avez acheté 10 p. 100 de vos plaques de l'United States Steel Products Company, de New-York, 5 p. 100 de la Wisconsin Steel Company, de Chicago, 85 p. 100 de la Dominion Foundries and Steels, de Hamilton, Ontario, et le reste de...

M. MORTON: Non. Les trois premiers item entrent dans la première catégorie.

M. GRAHAM: Vous avez raison, barres, tiges et profilés de construction; 10 p. 100 de ces articles fournis par l'United States Steel Products Company, de New-York, et 5 p. 100 par la Wisconsin Steel Company, de Chicago.

Le TÉMOIN: Oui. Il s'agit des barres, des tiges et des profilés de construction.

M. Graham:

D. Oui. Et quant aux plaques, vous en avez acheté 85 p. 100 de la Dominion Foundries and Steels, de Hamilton, Ontario, 12½ p. 100 de l'United States Steel Products Company, de New-York et 2½ p. 100 de la Wisconsin Steel Company, de Chicago?—R. Oui.

D. Acier duplex, acheté entièrement de la Crucible Steel Company of America, n'est-ce pas?—R. C'est exact.

D. Disks à herse et à charrues, 98 p. 100 de l'Ingersoll Steel and Disc Company, Chicago, Illinois, et 2 p. 100 de la Crucible Steel Company of America, New-York?—R. C'est exact.

D. Feuilles recuites et galvanisées, 95 p. 100 de la Steel Company of Canada, Limited, Hamilton, Ontario, et 5 p. 100 de l'United States Steel Products Company, New-York?—R. Oui.

D. Tuyaux en fer noir, 70 p. 100 de la Page Hersey Tubes, Limited, Toronto, 20 p. 100 de la Steel Company of Canada, Limited, Montréal, et 10 p. 100 de la Canadian Tube and Iron Company, Montréal?—R. Oui.

D. Débris de fer, 85 p. 100 de l'International Iron and Metal Company, Hamilton, 10 p. 100 de la Crown Iron and Metal Company, Hamilton, et 5 p. 100 de la Canadian Pacific Railroad Company, Montréal?—R. Oui.

D. Bois de service, 25 p. 100 de la Long Lumber Company, de Hamilton, et de deux autres compagnies, la Robert Bury and Company, Toronto, et la Pedrell Hardwood Lumber Company, Orillia, Ontario; 50 p. 100 de la Goodyear Yellow Pine Company, Picayune, Mississipi; 15 p. 100 de l'Upham and Walsh Company, Chicago; 5 p. 100 de la Golf Shaft and Block Company, Memphis, Tennessee, et 5 p. 100 de la Pearl River Lumber Company, Hammond, Louisiane?—R. Oui.

D. Toile de coton, fournie exclusivement par la J. Spencer Turner Company, Hamilton, Ontario et Yarmouth, Nouvelle-Ecosse?—R. Oui.

D. Matériel de peinture, 40 p. 100 de l'Imperial Varnish and Colour Company, Toronto, et 20 p. 100 de la Dominion Linseed Oil Mills, Toronto et de trois autres compagnies canadiennes. C'est exact?—R. C'est exact.

D. Chaînes, 2½ p. 100 de la McKinnon Columbus Chain Company, St. Catharines, Ontario; 2½ p. 100 de la Dominion Chain Company, Niagara-Falls, Ontario; 93 p. 100 de l'International Harvester Company, Chicago et 2 p. 100 de la Locke Steel Chain Company, Bridgeport, Connecticut?—R. Oui.

D. Ressorts en spirale, 90 p. 100 de l'International Harvester Company, Chicago et 10 p. 100 de la Wallace Barnes Company, Hamilton, Ontario?—R. Oui.

D. Coussinets, 15 p. 100 de la Canadian SKF Company, Toronto, 5 p. 100 de la New Departure Manufacturing Company, Bristol, Connecticut, 60 p. 100 de la Timken Roller Bearing Company, Canton, Ohio, et 20 p. 100 de l'International Harvester Company, Chicago, Illinois?—R. Oui.

D. Coke, fourni exclusivement par la Semet Solvay Company, Buffalo, New-York. La Standard Fuels Company, Limited, Toronto, Ontario, est la représentante de cette compagnie dans l'Ontario?—R. Oui.

D. Charbon, 33½ p. 100 de la Pittsburg Coal Company, Pittsburgh; 33½ p. 100 de la New Jellico Coal Company, Cincinnati, Ohio, et 33½ p. 100 de la Weaver Coal Company, Toronto, Ontario?—R. Oui.

D. Soit dit en passant, savez-vous si la Weaver Coal Company est la représentante d'une compagnie américaine, monsieur Morrison?

M. DILLON: Elle est, dirai-je, la commissionnaire de certaines compagnies houillères américaines.

M. Graham:

D. Pétrole combustible, 85 p. 100 de l'Imperial Oil Company, Limited, Hamilton, Ontario, et 15 p. 100 de la Burlington Refineries, Limited, Hamilton, Ontario. C'est exact?—R. Oui.

D. La fonte en gueuse, 90 p. 100 de la Steel Company of Canada, Limited, Hamilton, Ontario, et 10 p. 100 de la Canada Furnace Company, Port Colborne, Ontario. La répartition des commandes ci-dessus ne peut indiquer la répartition exacte entre les compagnies américaines et canadiennes, n'est-ce pas?—R. C'est vrai.

D. La majeure partie de la fonte en gueuse est de provenance canadienne et, actuellement, vous l'achetez entièrement au Canada, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Certaines de ces compagnies sont-elles des filiales d'une compagnie-mère des Etats-Unis ou une société affiliée, monsieur Morrison? Je remarque que la Wisconsin Steel Company l'est.—R. La Wisconsin Steel Company l'est, et mention est faite de l'International Harvester Company à propos des chaînes.

D. Y en a-t-il d'autres?—R. Abstraction faite de la Wisconsin Steel Company, il n'y en a pas.

D. Pour certains articles, on remarque qu'en 1930 les achats effectués aux Etats-Unis et au Canada accusent un déplacement sensible. Quelle en est l'explication, monsieur Morrison?—R. Vous voulez parler d'une accentuation marquée des achats au Canada?

D. Oui, pour certains articles.—R. M. Dillon est bien plus en état de répondre à la question que moi, car ainsi que je le disais, ce matin, la société de Hamilton s'occupe presque entièrement des achats.

M. DILLON: Une des raisons essentielles du changement, c'est que nous avons pour programme de nous procurer la plus grande partie possible de nos matériaux au Canada. Si vous remontez antérieurement à 1930, notre principal fournisseur de l'époque, surtout pour les barres d'acier, était la Steel Company of Canada.

M. JOHNSTON: Plus fort.

[M. C. R. Morrison.]

M. GRAHAM: Elevez la voix, s'il vous plaît.

M. DILLON: A cette époque, antérieurement à 1930, la compagnie n'avait pas les usines voulues pour remplir toutes les commandes d'acier du Canada; postérieurement à 1929, grâce à la construction de nouvelles usines, elle a pu remplir un nombre plus considérable de nos commandes canadiennes.

M. GRAHAM: Je comprends. Depuis ces derniers temps, s'ajoute un autre stimulant, le drawback plus considérable que vous touchez, si vos produits accusent un certain pourcentage de main-d'œuvre et de matière première canadiennes?

M. DILLON: Pas que je sache.

M. GRAHAM: Le savez-vous, monsieur Morrison ou monsieur Morton?

M. MORTON: Un plus grand pourcentage de matière première de fabrication canadienne?

M. GRAHAM: De matière première de fabrication canadienne?

M. MORTON: Il y a des règlements nouveaux quant à la fabrication des camions.

M. GRAHAM: Relativement à la matière première de fabrication canadienne.

M. MORTON: Oui, de matière première de fabrication britannique.

M. GRAHAM: Pas canadiennes, mais britanniques.

M. MORTON: Britanniques.

M. GRAHAM: Votre nom est Dillon, n'est-ce pas?

M. DILLON: Oui.

M. GRAHAM: Etes-vous le préposé aux achats de la compagnie?

M. DILLON: Le préposé aux achats ou l'acheteur.

M. GRAHAM: En dernier ressort, la décision que vous prenez quant à l'endroit où vous achetez votre matière première s'appuie, je suppose, sur le prix de l'article livré à Hamilton ou là où vous en avez besoin.

M. DILLON: D'accord.

M. GRAHAM: Quelle méthode suivez-vous? Je vous pose la question, parce que les renseignements que j'ai recueillis au sujet de l'industrie des automobiles m'ont intrigué. Comment procédez-vous pour acheter une quantité considérable, disons d'acier? Vous procurez-vous le prix auquel vous pourriez importer l'article des Etats-Unis, prix de l'article livré à votre usine?—R. Oui, il va de soi que nous possédons ce renseignement quand nous sommes prêts à placer une commande d'acier, et il est d'usage, pour l'acier et la fonte en gueuse, de conclure un marché trimestriel.

D. Je vois.—R. Nous connaissons le prix d'après les renseignements publiés sur le prix de l'acier et de la fonte en gueuse aux Etats-Unis, et puis nous nous procurons les prix locaux et nous concluons le marché.

D. Et, comme vous dites, vous placez les commandes sur le marché le plus bas, cela va de soi.—R. D'accord.

D. Incidemment, monsieur Dillon, connaissant comme vous le faites les variations accusées par les prix de l'acier, vous m'accorderez que, depuis deux ou trois ans, les prix de l'acier au Canada manifestent une indépendance singulière à l'égard des prix aux Etats-Unis et dans le Royaume-Uni?—R. Je vous l'accorde.

D. Les prix canadiens sont restés plus bas et plus fermes et ne paraissent pas avoir suivi la courbe des prix de ces pays, n'est-ce pas?—R. C'est vrai.

D. A votre sens, la N.R.A. a-t-elle eu une répercussion sur les prix américains?—R. C'est un aspect du commerce au sujet duquel je ne puis rien dire.

D. Vous ne tenez pas à répondre à ce sujet. Je conviens que le sujet est scabreux, ainsi que M. Morrison le laisse à entendre.

M. GOLDING: Monsieur le président, je ne crois pas que la réponse soit trop difficile. La hausse des prix était fatale sous ce régime et le prix de la matière première a dû augmenter.

M. GRAHAM: J'abonde dans le sens de M. Morrison. Je m'explique que le chef d'une grande compagnie américaine ne tienne pas en ce moment à se prononcer sur les effets d'une mesure administrative et politique. J'ai en main un traité fort savant sur les résultats économiques de la N.R.A. et nous pourrions le verser au dossier. L'auteur est une autorité reconnue, de sorte que nous pourrions peut-être le prendre comme source de renseignements sur les résultats de la N.R.A.

M. Graham (à M. Dillon):

D. Quand vous importez de la matière première des Etats-Unis, vous devez vous conformer aux règlements du ministère du Revenu national au sujet de la valeur marchande équitable?—R. C'est exact.

D. Je crois comprendre que l'estimation de la valeur de la matière première que votre compagnie, le fabricant, achète du producteur, est le prix courant adopté par les établissements similaires aux Etats-Unis, compte tenu de la quantité, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est exact en substance.

D. A quantités égales?—R. A quantités égales.

D. Les petites quantités font l'objet d'une estimation plus grande?—R. Je ferai cette réserve-ci; prenons le prix de l'acier...

D. Il n'y a pas de différence si la quantité est moindre?—R. Je veux parler de wagonnées disons de 10,000 livres. Il n'y a pas de différence en ce cas.

D. Et faites-vous vos achats de cette manière, achetez-vous des quantités suffisantes pour bénéficier de cette réduction de la valeur marchande équitable?—R. Je répondrai oui.

D. Maintenant, à propos de ces pièces ouvrées, je remarque que vous les avez inscrites dans votre réponse: page 15, partie 2, matériaux, alinéa G de la réponse.

Le PRÉSIDENT: Parlez plus lentement, car les sténographes auront certes peine à vous suivre. Ce sera une économie de temps, nous éviterons ainsi des rectifications.

M. GRAHAM: Vous avez peut-être raison. J'ai cru que le sténographe pourrait copier la liste de ces quelques articles. Je l'ai lue rapidement, en ayant l'intention de la communiquer ensuite au sténographe.

M. Graham (à M. Morrison):

D. Vous avez cela, monsieur Morrison?—R. Oui.

D. Ce sont les pièces ouvrées que votre compagnie achète mais ne fabrique pas dans ses usines, n'est-ce pas?—R. Si j'ai sous les yeux la même page que vous. Vous voulez parler, monsieur Graham, des deux premiers articles: les chaînes en acier et les ressorts en spirale?

D. Si vous avez la bonne page, je voulais simplement énumérer les articles que vous ne fabriquez pas et devez acheter. Vous avez acheté en partie des chaînes en acier, des ressorts en spirale, du caoutchouc pour courroies (batteuses), des billes à roulement, des rouleaux à paliers, des poulies (batteuses), des tamis (batteuses), des tarares (batteuses), des tambours de triage (batteuses), des accessoires "zerk", des compresseurs et des graisseurs. Telle est la liste, n'est-ce pas?—R. C'est la liste des articles que la compagnie achète et ne fabrique pas elle-même.

D. Oui et je n'ai l'intention d'indiquer ni le pays d'origine ni la maison qui les a vendus. La liste porte tous ces détails?—R. Oui.

[M. C. R. Morrison.]

D. Au nombre des fournisseurs de certaines de ces pièces ouvrées, je relève sur la liste le nom de l'International Harvester Company qui est inscrite comme étant la fabricante de chaînes en acier, de ressorts en spirale, de rouleaux à paliers. C'est tout, je pense. C'est exact, n'est-ce pas?—R. C'est exact.

D. A quelles conditions vendez-vous ces pièces à votre filiale canadienne?—R. M. Dillon va répondre à la question.

M. DILLON: Je ne saurais le dire au juste. Je sais que la compagnie vend au prix de revient, plus une majoration.

D. Plus une majoration? Savez-vous quel est le chiffre de la majoration? 10 p. 100?—R. Cela se pourrait.

D. Le prix de revient, plus 10 p. 100?—R. Puis-je consulter à ce sujet un autre membre de mon service, s'il vous plaît?

D. Oui.—R. Je vais consulter M. Seidenbecker.

M. SEIDENBECKER: Sauf modification récente, la Link Belt Company facturait le prix courant, moins le drawback accordé par le fisc canadien. Le prix a été fixé il y a plusieurs années.

M. MORRISON: Autrement dit, la douane accordait un drawback par rapport au prix courant. C'est la réponse à votre question, je crois.

Le TÉMOIN: Laquelle?

M. SEIDENBECKER: La chaîne en acier dont vous parlez est importée des Etats-Unis au prix courant de la Link Belt Company qui fabrique une chaîne semblable, et la valeur imposable est régie par le drawback accordé par le fisc canadien.

M. Graham (à M. Seidenbecker):

D. Connaissez-vous le montant du drawback?—R. Je ne le connais pas. Je sais qu'il en était ainsi il y a plusieurs années.

D. Autrement dit, vous êtes taxés d'après la valeur imposable fixée par le département?—R. Oui, monsieur.

D. Il en va de même, je suppose, de tout le matériel du même genre?—R. Il en est de même de toutes les chaînes de ce genre.

D. Monsieur Morrison, M. Macdonald énonce la question suivante: Quand vous fabriquez ces pièces soit à votre usine, soit dans l'usine d'une filiale qui fournit les pièces aux fabricants américains de la même catégorie, à tout fabricant des Etats-Unis qui a besoin de ces pièces, y a-t-il un écart entre ce prix et le prix auquel vous fournissez l'article à votre filiale? Pouvez-vous m'indiquer quel est cet écart?—R. Je ne le puis. Je ne me souviens pas que nous ayons vendu des pièces à d'autres fabricants. Nous ne vendons pas de pièces à d'autres fabricants.

D. Eh bien, quel est l'écart entre le prix que vous, la compagnie manufacturière, la société mère, paieriez à votre filiale, et le prix auquel vous vendez l'article à votre filiale canadienne?

M. JARCHOW: Une des usines de la compagnie mère fabrique l'article. Il ne s'agit pas d'un article vendu par une filiale à la compagnie mère à titre de compagnie mère. En d'autres termes, il n'y a pas de facture.

M. GRAHAM: Pas de facture; pourquoi, monsieur Jarchow?

M. JARCHOW: Parce qu'il en va de cet article comme de l'un quelconque de ces articles fabriqués à cette usine.

M. Graham:

D. Supposons que la compagnie mère ait besoin d'un grand assortiment, disons de roulements à billes; comment allez-vous conclure le marché avec la Wisconsin Steel Company, je présume?—R. Je croyais que vous parliez d'acier.

D. Non, je veux parler de n'importe lequel de ces articles assujétis au règlement mentionné par l'un de vos vérificateurs, tantôt.—R. Je puis le demander à M. Seidenbecker.

D. Je veux savoir si l'International Harvester Company of Canada Limited est sur un pied d'égalité, quand elle achète de ces pièces de la filiale qui les fabrique. Est-elle dans la même situation que la société mère pour acheter de la même filiale?

M. SEIDENBECKER: La situation au Canada est fonction de... Je sais qu'à l'époque où l'on a discuté la chose avec les autorités douanières, ici à Ottawa, le drawback était conforme à celui que le fisc accordait à des établissements tels que Eaton qui importent des chaînes de la Link Belt Company, et nous voulions des chaînes analogues à celles que l'on fabrique aux Etats-Unis.

D. Pouvez-vous me dire à quelles conditions la compagnie mère achète ou obtient ces pièces de cette filiale?

M. SEIDENBECKER: La compagnie mère n'en achète pas, c'est l'une de ces usines qui fabriquent ce genre de chaînes.

D. Je veux tirer ceci au net: quand la compagnie mère a besoin d'un certain nombre de chaînes, elle les commande chez une filiale, je suppose?

M. SEIDENBECKER: Non, dans l'une de ses usines.

M. MORRISON: L'usine qui fabrique la chaîne appartient à l'International Harvester Company, et l'article n'est pas fabriqué par une filiale de la compagnie Harvester.

D. C'est là la question. Et les articles de votre liste de pièces telles que chaînes en acier, roulements à billes, ils sont fabriqués par la Wisconsin Steel Company, n'est-ce pas?—R. Non, ils sont fabriqués par des usines appartenant à l'International Harvester Company.

D. Prenons un article ouvré. Prenons vos disques, monsieur Morrison. Je remarque qu'ils ne sont pas inclus dans les articles que vous fabriquez vous-mêmes.—R. Nous achetons les disques à l'extérieur.

D. De compagnies de l'extérieur?—R. De compagnies de l'extérieur.

D. La compagnie canadienne achète-t-elle des disques de ces compagnies? Pourquoi les disques ne figurent-ils pas sur les listes, monsieur Dillon?

M. DILLON: Les fournisseurs sont l'Ingersoll Company et la Crucible Steel Company.

D. Ce n'est pas indiqué sur cette liste. Monsieur Morrison, je veux tirer la chose au net. D'après le rapport de la compagnie mère pour 1935, la West Pullman Works Company fabrique certains articles, n'est-ce pas?—R. Il en est ainsi.

D. Cette compagnie n'a-t-elle pas été constituée en société distincte?—R. La West Pullman Company?

D. Oui.—R. Non, monsieur.

D. Aucune des compagnies désignées ici comme des compagnies affiliées ne sont constituées en entités distinctes. Elles font toutes partie d'une grande organisation, n'est-ce pas, les McCormick Works et les Milwaukee Works?—R. Aucun de ces établissements ne constitue une filiale dans aucune acception du mot. Ce sont simplement des noms d'usines appartenant à l'International Harvester Company.

D. De sorte que vous n'avez pas d'organisation distincte semblable à celle de l'International Harvester Company of Canada, Limited, pas de filiale qui s'occupe de fabrication aux Etats-Unis?—R. Non, aucune filiale de la Harvester Company aux Etats-Unis ne s'occupe de fabrication.

D. Maintenant, voyons. Les West Pullman Works fabriquent apparemment des magnétos, des coussinets, des engrenages, des refroidisseurs de lait, etc. De toute nécessité, il faut créditer ces articles à l'autre division manufacturière qui en a besoin, n'est-ce pas?—R. C'est vrai.

D. Sur quelle base le fait-on, une commission sur le prix coûtant?—R. Je voudrais que M. Seidenbecker réponde à la question, s'il vous plaît.

[M. C. R. Morrison.]

M. SEIDENBECKER: Vous parlez des articles expédiés des usines américaines au Canada?

M. GRAHAM: Non.

M. MORRISON: D'une usine à l'autre.

M. SEIDENBECKER: En ce cas, on suit le prix courant de la matière première et de la main-d'œuvre.

M. GRAHAM: Le prix courant?

M. SEIDENBECKER: Oui, compte tenu des charges normales.

M. GRAHAM: Des charges normales?

M. SEIDENBECKER: Oui.

M. GRAHAM: Autrement dit, le prix de revient, n'est-ce pas?

M. SEIDENBECKER: Le prix de revient normal.

M. GRAHAM: Prévoit-on une marge bénéficiaire sur le prix de revient pour l'établissement West Pullman Works?

M. SEIDENBECKER: Quand une usine de l'International Harvester Company fait affaires avec une autre?

M. GRAHAM: Oui.

M. SEIDENBECKER: Non, pas du tout.

M. GRAHAM: Pour tirer la chose au net, si l'International Harvester Company of Canada Limited voulait fabriquer des magnétos, des coussinets, des engrenages et des refroidisseurs de lait et désirait s'approvisionner à l'établissement West Pullman Works, indiquez-nous encore une fois comment on fixerait le prix.

M. SEIDENBECKER: Tout dépend des importations. Si les articles expédiés sont des coussinets se vendant à un certain prix aux Etats-Unis, le fisc canadien estime leur valeur d'après le prix auquel ils se vendent pour la consommation domestique.

M. GRAHAM: Le prix fait à un fabricant, à quantités égales?

M. SEIDENBECKER: Oui.

M. GRAHAM: A quantités égales.

M. SEIDENBECKER: Oui.

M. GRAHAM: Vous ignorez le prorata exact?

M. SEIDENBECKER: Oui.

M. Graham:

D. Maintenant, monsieur Morrison, à propos des matériaux importés par la compagnie canadienne et que vous utilisez pour fabriquer des instruments destinés à l'exportation, le fisc a accordé au cours de cette période un drawback de 99 p. 100, n'est-ce pas?—R. De quelle période parlez-vous?

D. De 1913 à 1936. J'exposerai la chose ainsi; ce n'est pas important. Depuis un grand nombre d'années, il est de règle que le fabricant qui importe des pièces pour fabriquer des instruments destinés à l'exportation a droit à un drawback de 99 p. 100?—R. C'est exact.

D. Pas pour le droit d'accise, pour le droit de douane. Et puis le fabricant canadien bénéficie d'un drawback sur les matériaux qui entrent dans l'instrument fini. A l'heure actuelle, le drawback est de 80 p. 100 au Canada, n'est-ce pas, monsieur Dillon?

M. MORTON: Monsieur Munger, pouvez-vous répondre?

M. MUNGER: Le fisc canadien n'accorde aucun drawback pour les produits que nous fabriquons actuellement.

M. GRAHAM: Vous avez communiqué une liste de la somme que vous avez réclamée en drawbacks en 1925 et en 1926. En 1925, vous avez reçu \$1,281.32; en 1926, \$14,044.19.

M. MUNGER: C'est exact.

M. GRAHAM: Remarque-t-on un changement sensible en 1926, par rapport aux drawbacks réclamés par votre compagnie?

M. MUNGER: Le règlement a été aboli.

M. GRAHAM: Qui vous donnait droit au drawback. A propos du drawback de 99 p. 100, je remarque que le montant du drawback à l'exportation a été de \$58,800 en 1926; de \$10,000 en 1927; de \$9,000 en 1928; de \$12,000 en 1929; de \$35,700 en 1930; de \$17,155 en 1931; de \$2,739 en 1932; de \$1,183 en 1933; de \$538 en 1934 et de \$1,027 en 1935.

M. MUNGER: Les chiffres sont exacts.

M. GRAHAM: A cette liste est ajoutée la note suivante:

Il ne s'ensuit pas que les sommes ci-dessus s'appliquent aux expéditions de l'année mentionnée. Les chiffres désignent le montant des drawbacks réclamés au département, chaque année, abstraction faite des périodes au cours desquelles les exportations ont eu lieu.

M. MUNGER: C'est exact.

M. Graham:

D. Monsieur Morrison, voulez-vous vous référer, s'il vous plaît, à la pièce A de l'état supplémentaire joint à la partie 2, matériaux, division F?—R. La division F?

D. Oui.—R. J'y suis.

D. On vous a demandé de fournir le prix unitaire de revient moyen des principaux articles inscrits dans les catégories générales qui sont entrés dans la fabrication des instruments, de 1913 à 1935 inclusivement. Je ne lirai pas la liste entière. Soit dit en passant, je consigne la réponse complète pour que le comité puisse en prendre communication. Je donne seulement un résumé, car le document renferme beaucoup de précisions. Vous avez inscrit les pièces de fonte malléable, les pièces de fonte grise, la fonte en gueuse, les déchets achetés, l'acier, le bois de service, le pétrole combustible, le coke et la toile de coton. C'est exact? —R. Oui.

D. Et vous donnez le prix de la fonte malléable au quintal, de 1913 à 1936 inclusivement. De même pour l'acier gris, de même pour la fonte en gueuse, mais en ce cas l'unité est la tonne, n'est-ce pas?—R. La tonne forte.

D. Les déchets achetés?—R. L'unité de mesure est la tonne nette.

D. Pour l'acier, l'unité est le quintal... —R. C'est exact.

D. Pour le bois de service, une mesure de mille pieds; pour le pétrole combustible, le gallon; pour le charbon... —R. La tonne nette.

D. L'unité de mesure du coke est la tonne nette et de la toile de coton, la verge?—R. C'est cela.

D. Je remarque que les pièces de fonte sont fabriquées dans vos propres usines, n'est-ce pas?—R. C'est vrai.

D. Comment procède votre compagnie canadienne pour obtenir de vos fonderies les pièces dont elle a besoin?

M. MORTON: Vous voulez savoir comment nous déterminons la quantité de pièces de fonte dont nous avons besoin?

M. GRAHAM: Non, comment vous fixez le prix unitaire.

M. MORTON: Le prix coûtant.

Le TÉMOIN: Les fonderies font partie du service de fabrication.

M. MORTON: Ce sont des parties de l'usine qui fabrique les pièces de fonte.

[M. C. R. Morrison.]

M. GRAHAM: Ainsi les prix consignés pour cette série d'années représentent le prix de revient des pièces ouvrées dans vos propres fonderies?

Le TÉMOIN: Oui.

M. Graham:

D. Les prix mentionnés sont donc fonction du volume de la production et des frais généraux bas ou élevés qui en résultent?

M. MORTON: Le volume de la production réagit naturellement sur le prix de revient.

M. GRAHAM: Il n'en va pas de même de la fonte en gueuse?

M. MORTON: Elle a été commandée à l'extérieur.

M. GRAHAM: Elle a été achetée à part?

M. MORTON: Oui, monsieur.

M. GRAHAM: Et il en va de même de l'acier, du bois de service, du pétrole combustible, du charbon, du coke. Certains membres du comité ont peut-être des questions à poser, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Si certains membres désirent poser maintenant des questions, nous leur en fournissons volontiers l'occasion.

M. Cleaver:

D. Je n'ai qu'une question à poser pour me renseigner, si c'est possible, sur l'écart entre le prix fait par les filiales à d'autres filiales aux Etats-Unis, et le prix fait à la compagnie canadienne, du fait de la valeur imposable. Je crois comprendre que chacune de ces filiales vend ses produits à une autre filiale au prix de facture, si c'est possible, mais quand il s'agit du prix fait à la compagnie canadienne, on retrouve l'élément discuté cet après-midi, la valeur imposable fixée par le fisc.—R. Ce ne sont pas des filiales. Les établissements mentionnés sont d'une catégorie différente et appartiennent à la compagnie mère, et quand une usine fournit de ses produits à un autre établissement, elle les vend au prix de revient normal.

D. Et on les facture, mais quand la destinataire est la compagnie canadienne, le même problème surgit quant à la valeur imposable?—R. C'est exact.

M. McLean:

D. En préparant la facture, l'usine ou la division qui a fabriqué les produits tient compte des frais généraux, de l'amortissement de la dépréciation et de tous les éléments de ce genre?—R. Assurément.

D. Mais n'inscrit aucune marge bénéficiaire?—R. C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Si on n'a pas d'autres questions à poser, nous allons lever la séance jusqu'à onze heures demain matin.

Le comité s'ajourne jusqu'au vendredi 12 juin, à onze heures.

SESSION DE 1936

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 11

(Enquête sur le prix des instruments aratoires)

SÉANCES DES VENDREDI 12 ET MARDI 16 JUIN 1936

TÉMOINS:

- M. T. A. Russell, Président de la Massey-Harris Company, Ltd.
- M. S. R. M. Dingle, contrôleur de la Massey-Harris Company, Ltd.
- M. S. S. Lee, gérant canadien des ventes, Massey-Harris Company, Ltd.
- M. R. B. Whitehead, avocat-conseil de la Massey-Harris Company, Ltd.

OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1936

PROCÈS-VERBAUX

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 231,

VENDREDI le 12 juin 1936.

(Huis clos)

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Beaubier, Bertrand (*Prescott*), Bouchard, Boulanger, Cleaver, Cochrane, Coldwell, Davidson, Donnelly, Douglas, Dubois, Evans, Furniss, Gardiner, Golding, Graydon, Johnston (*Lake-Centre*), Leader, Leclerc, MacKinnon (*Edmonton Ouest*), McKenzie (*Lambton-Kent*), McLean (*Melfort*), McNevin (*Victoria, Ont.*), Motherwell, Needham, Perley (*Qu'Appelle*), Reid, Robichaud, Ross (*Middlesex-Est*), Senn, Thorson, Tomlinson, Turner, Ward, Weir.—35.

Assistent aussi comme témoins et pour renseigner le Comité:

M. C. R. Morrison, président, et M. F. M. Morton, gérant, de la filiale canadienne de l'*International Harvester Company, Limited*.

M. C. E. Jarchow, contrôleur des finances, et M. F. E. Siefkin, procureur général de l'*International Harvester Company, Limited*, Chicago.

M. John W. Dillon, agent des achats, et M. C. B. Munger, procureur général de l'*International Harvester Company, Ltd.*, Hamilton.

M. H. C. Seidenbecker, contrôleur adjoint de l'*International Harvester Company, Limited*, Chicago.

Présents: M. R. T. Graham, c.r., conseiller juridique et M. Walter J. Macdonald, comptable du Comité.

Le président annonce qu'après une consultation avec les représentants de la *Harvester Company*, il est d'avis que les témoignages de la séance devraient être entendus à huis clos, en toute justice pour la compagnie qui a si volontiers coopéré avec le Comité pour fournir les renseignements nécessaires.

Après délibération, M. Golding propose, appuyé par M. Johnston, que le Comité entende les témoignages à huis clos, et que ces témoignages ne soient pas publiés. Trois copies seulement de la transcription seront faites, une pour le président, une pour le conseiller juridique et une pour M. Morton, gérant de la compagnie canadienne.

La motion est adoptée.

Aux questions posées par le conseiller et par les membres du Comité ont répondu MM. Morrison, Morton, Jarchow, Siefkin et Dillon.

L'interrogatoire se poursuit jusqu'à 1 h. 20 alors que, après une longue discussion sur la date de la prochaine séance, il est finalement décidé que le Comité se réunira au gré du président.

Les membres du Comité expriment leurs remerciements pour la splendide façon dont les témoins font leurs dépositions.

Le Comité s'ajourne.

Le secrétaire suppléant du Comité,

E. L. MORRIS.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI, le 16 juin 1936.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Bouchard, Cleaver, Coldwell, Donnelly, Douglas, Dupuis, Evans, Fontaine, Fraser, Furniss, Gardiner, Golding, Gosselin, Graydon, Johnston (*Lake-Centre*), Leader, Leclerc, MacRae, McLean (*Melfort*), McNevin (*Victoria, Ont.*), Mitchell, Motherwell, Needham, Perley (*Qu'Appelle*), Rennie, Robichaud, Senn, Spence, Taylor (*Norfolk*), Thorson, Turner, Ward, Weir.

Assistent aussi à la réunion M. R. T. Graham, c.r., conseiller juridique du Comité, et M. Walter J. Macdonald, c.a., comptable.

A la demande de M. Thorson, le Comité

Décide: De publier les procès-verbaux de la séance du Comité tenue à huis clos vendredi le 12 juin 1936 dans le fascicule d'aujourd'hui des délibérations du Comité.

Les membres suivants du haut personnel de la *Massey-Harris Company* de Toronto sont appelés, assermentés et interrogés:—

M. T. A. Russell, président de la *Massey-Harris Company*, Toronto.

M. S. R. M. Dingle, contrôleur de la *Massey-Harris Company*, Toronto.

M. S. S. Lee, gérant canadien des ventes de la *Massey-Harris*, Toronto.

Les témoins se retirent pour être rappelés à 4 heures.

M. R. B. Whitehead, avocat de la *Massey-Harris Company* de Toronto, représente la compagnie à la réunion.

A la demande de M. Thorson, le Comité

Décide: D'ajouter le nom de M. Gardiner, ministre de l'Agriculture, au sous-comité qui rédigera et déposera un projet de rapport au Comité pour être étudié le plus tôt possible.

Comme il est 1 heure, le Comité suspend la séance jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

La séance est reprise à 4 heures, et comme il n'y a pas de quorum, le Comité s'ajourne jusqu'à vendredi à onze heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
WALTER HILL.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 429,

Le 16 juin 1936.

Le Comité de l'Agriculture et de la Colonisation, nommé pour faire enquête sur le prix des instruments aratoires, se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Comparaissent: R. T. Graham, c.r., conseiller juridique du Comité; R. B. Whitehead, avocat de la *Massey-Harris Company*.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez faire silence. Vous conviendrait-il que le procès-verbal de notre séance à huis clos de la semaine dernière figure au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui; il comprend les noms des témoins qui ont comparu, et ainsi de suite.

M. J. T. Thorson, appuyé par M. H. Cleaver, propose que le procès-verbal soit inséré au compte rendu. La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de dire, à titre de renseignement à insérer dans le compte rendu, qu'à la fin de notre séance de vendredi dernier, durant laquelle nous avons interrogé certains membres du haut personnel de l'*International Harvester Company*, en vue de les accommoder et à leur demande, nous leur avons permis de s'absenter après la réunion de vendredi matin, afin qu'ils puissent remplir certains engagements qu'ils avaient pris antérieurement. Le Comité a consenti à leur demande, à condition que ces témoins reviendraient lorsque le comité désirerait les faire comparaître de nouveau; ils ont simplement été relevés sur leur demande. Ils pourront être rappelés plus tard pour les besoins de cette enquête si leur présence est requise.

Je désire porter une autre question à l'attention du comité. Selon toutes probabilités, le Parlement sera prorogé vendredi ou samedi, et si nous devons soumettre un rapport à la Chambre il nous faudra le rédiger bien vite et nous en occuper demain, de sorte que je propose que le comité nomme un sous-comité à cette fin ou qu'il prenne des dispositions pour la préparation d'un projet de rapport. Y a-t-il des propositions à ce sujet?

M. SPENCE: N'avons-nous pas déjà un sous-comité? Ne conviendrait-il pas à cette fin?

Le PRÉSIDENT: Oui, certainement. Plairait-il au comité que notre sous-comité des travaux rédige un projet de rapport qu'il soumettra au comité principal demain matin?

Quelques MEMBRES: Entendu.

Le PRÉSIDENT: Je propose un changement à ce sujet: que le nom du ministre de l'Agriculture soit ajouté au personnel du sous-comité.

M. WARD: Quels sont les membres du sous-comité?

Le PRÉSIDENT: Il comprend MM. Senn, Perley, Needham, Thorson, Johnston, Taylor et Bouchard; nous proposons d'y ajouter l'hon. M. Gardiner et, naturellement, moi-même.

Sur proposition de M. Senn, appuyé par M. McLean, il est décidé que le nom de l'hon. J. D. Gardiner sera ajouté au personnel du sous-comité chargé de rédiger un projet de rapport à la Chambre pour être déposé devant le comité à sa séance de demain matin.

M. LEADER: Je propose que ce projet de rapport soit mis entre les mains de tous les membres du comité, si possible, avant qu'il soit présenté à la Chambre.

M. THORSON: Je présume qu'il sera d'abord présenté au comité.

Le PRÉSIDENT: Ce ne serait pas dans les usages que de déposer un rapport devant la Chambre avant de l'avoir fait examiner par le comité principal.

M. LEADER: Tous les membres du comité devraient avoir l'occasion d'en prendre connaissance d'abord.

Le PRÉSIDENT: Il sera soumis au comité, puis nous pourrons décider de la mesure à prendre à son sujet.

M. THORSON: Le sous-comité ne fera que préparer un projet de rapport qui sera soumis au comité.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ici ce matin des représentants de la *Massey-Harris Company*. J'imagine, monsieur Russell, qu'en votre qualité de président de la compagnie, vous serez le témoin principal. Si vous désirez que d'autres membres de votre compagnie vous soient associés, je crois que le comité y consentirait volontiers.

M. RUSSELL: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je prends pour acquis que le comité désirerait procéder à peu près de la même manière que pour le personnel de l'autre compagnie. Je demanderai simplement à M. Graham de nous exposer la nature de l'interrogatoire qu'il désire entreprendre, puis de partir de ce point. Le secrétaire du comité assermentera tous les témoins, et je serai heureux qu'il commençât dès maintenant.

M. THORSON: Un instant, monsieur le président. Vu que nous allons rédiger notre rapport presque immédiatement, vaut-il la peine que nous commencions l'interrogatoire de la compagnie? Il est évident que nous ne le terminerons pas et même que nous ne ferons pas grands progrès. Je demande simplement s'il est même désirable que nous commencions, puisqu'il est impossible, avec le temps dont nous disposons, de faire quelque progrès.

M. SENN: J'avais exactement la même idée, monsieur le président. Il est évident que nous ne pourrons terminer l'interrogatoire de la *Massey-Harris Company* en un seul jour, et durant la journée il nous faudra prendre le temps de rédiger un rapport si nous tenons à le soumettre au comité demain.

M. LEADER: Nous pouvons y travailler le soir.

M. McLEAN: Nous pouvons tenir deux séances aujourd'hui et une ou deux demain. Nous ferons ainsi suffisamment de progrès. En attendant, nous pouvons entendre les témoins présents.

M. DONNELLY: Nous pouvons entendre les témoins présents, monsieur le président. Il me semble que nous pourrions commencer l'interrogatoire, préparer le terrain pour un interrogatoire ultérieur et faire autant de travail que possible ce matin. Quoi qu'il en soit, nous sommes ici présents.

M. THORSON: J'ai simplement soulevé la question pour que le comité la discute.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'estime, monsieur le président, que nous pourrions fort bien aller de l'avant. Le témoin est ici et nous ferions aussi bien d'en profiter.

M. T. A. RUSSELL est appelé et assermenté.

Le PRÉSIDENT: Je me rends bien compte des circonstances qui se sont produites dernièrement. Je tiens simplement à dire qu'en ce qui me concerne je suis à la disposition du comité. Quoi qu'il en soit, les représentants de la compagnie

[M. T. A. Russell.]

sont ici et prêts à commencer. Vu que l'*International Harvester Company* s'est présentée et que j'ai moi-même proposé que la *Massey-Harris Company* soit entendue, je crois que nous ferions aussi bien de procéder.

M. SPENCE: Nous pouvons expédier les choses et ne pas perdre trop de temps.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Graham, je vous laisse la parole.

M. Graham:

D. Vous êtes président de la *Massey-Harris Company, Limited*, monsieur Russell; est-ce bien ainsi qu'on désigne la compagnie?—R. Oui.

D. Et qui sont les deux représentants qui vous sont adjoints pour renseigner le comité? Voulez-vous être assez bon de les nommer et d'indiquer les postes qu'ils occupent dans la compagnie?—R. M. Dingle est contrôleur et M. Stewart Lee est gérant des ventes au Canada.

D. Voulez-vous également nous donner leurs initiales?—R. G. R. M. Dingle et S. S. Lee.

Q. Quel poste M. Dingle occupe-t-il dans la compagnie?—R. Celui de contrôleur.

D. Contrôleur de la compagnie?—R. Oui.

D. Et comme vous le dites, M. Lee est gérant des ventes au Canada?—R. Oui.

D. Où est le siège social de la compagnie?—R. A Toronto.

D. Reportez-vous, s'il vous plaît, monsieur Russell, aux réponses faites au questionnaire, à la première page de vos renseignements généraux, ou plutôt à la page 1 de la section 1, généralités. Je désirerais connaître les noms des filiales de la compagnie mère, la *Massey-Harris Company, Limited*, premièrement au Canada?—R. Il n'y en a aucune.

D. Aux Etats-Unis?—R. La *Massey-Harris Company*, à Racine.

D. A Racine?—R. Oui.

D. Quand cette compagnie particulière a-t-elle été fondée?—R. En 1928.

D. Je crois savoir qu'elle résulte de la fusion de votre usine de Batavia et de celle de Racine?—R. Oui.

D. Quand l'usine de Batavia fut-elle acquise?—R. En 1911.

D. Et n'a-t-elle jamais été constituée en compagnie?—R. C'était une compagnie distincte.

D. Quelle était sa raison sociale?—R. Au début, c'était la *Johnston Harvester*, et après que nous en eûmes fait l'acquisition elle devint la *Massey-Harris Company, Incorporated*.

D. Vous nous avez dit qu'elle avait été acquise de la *Johnston Company*?—R. De la *Johnston Harvester Company*.

D. Dans quel but votre compagnie fit-elle l'acquisition de l'usine de Batavia en 1911?—R. Surtout, je crois, à cause de ses importantes affaires d'exportation.

D. A cause de ses importantes affaires d'exportation?—R. Oui.

D. Quel genre de machines la *Johnston Harvester Company* fabriquait-elle, monsieur Russell?—R. Tous les genres, surtout pour les foins et la moisson.

D. Vous avez mentionné ses affaires d'exportation; dans quels pays?—R. Dans presque tout le monde, aux mêmes pays que la *Massey Harris Company* elle-même.

D. Vous ne laissez pas entendre par là qu'elle jouissait de privilèges particuliers touchant les tarifs et autres choses?—R. Non.

D. Vous voulez simplement parler de son commerce régulièrement édifié?—R. Elle fabriquait une bonne catégorie d'instruments, avait établi un bon commerce étranger et domestique aussi bien.

D. Elle avait aussi un commerce domestique?—R. Oui, surtout dans la partie orientale des Etats-Unis.

D. Pouvez-vous nous dire combien votre compagnie a payé pour l'usine de Batavia?—R. Je ne le peux pas. Était-ce demandé dans le questionnaire?

D. Non, je ne crois pas.—R. Il se peut alors qu'on n'ait pas le prix ici.

D. M. Macdonald m'informe, monsieur Dingle, que la question figurait dans la partie 5 du questionnaire, mais que vous n'y avez pas répondu. Est-ce exact, monsieur Dingle?

M. DINGLE: Je crois que nous avons répondu à presque toutes les questions, monsieur Graham.

M. GRAHAM: On m'informe, monsieur Dingle, que la question ne figurait pas au questionnaire. Si vous désirez prendre le temps voulu pour nous donner ce renseignement et nous dire le prix convenu entre la compagnie mère et la *Johnston Harvester Company* pour cet achat, vous pouvez volontiers le faire, monsieur Dingle.

M. DINGLE: Je puis vous le donner dans un instant. Désirez-vous savoir le prix comptant réel que nous en avons donné?

M. GRAHAM: Non. Je désire connaître le prix convenu pour l'usine entre la compagnie mère et la *Johnston Harvester Company*, que ce soit comptant ou autrement.

M. DINGLE: Nous avons payé comptant \$2,736,110.50 pour les actions. Nous les avons acquises par lots. Nous ne les avons pas toutes achetées d'un seul coup. Il y avait un groupe d'actionnaires détenant une minorité des actions.

M. GRAHAM: Votre méthode d'achat consistait à acquérir un intérêt dominant dans les actions en cours de la compagnie?

M. DINGLE: Exactement. Nous n'avons pas eu la haute main sur la compagnie, dans une proportion de 100 p. 100, avant la fin de 1927. C'est la première fois que son bilan était consolidé avec le nôtre.

M. GRAHAM: Savez-vous quelle était, au temps de l'achat du capital-actions en cours, la valeur au pair de la *Johnston Harvester Company*? Par là je demande si vous avez payé une prime pour l'acquisition de ces actions?

M. DINGLE: La valeur au pair était d'environ \$2,750,000.

M. GRAHAM: Ainsi, généralement parlant, vous avez payé le prix du pair.

M. DINGLE: Généralement parlant, un peu au-dessous du pair. C'était \$13,889.50 au-dessous du pair.

M. GRAHAM: L'usine de Racine dont vous avez parlé fut acquise en 1928. Voulez-vous nous donner les faits à ce sujet, monsieur Russell?

Le TÉMOIN: Autant que je sache, c'était la *J. I. Case Plough Works*. Elle fabriquait un tracteur très satisfaisant, et nous avions besoin d'un tracteur au Canada.

M. Graham:

D. Si je me souviens bien, elle construisait le tracteur Wallis?—R. Les tracteurs connus sous le nom de Wallis. Ils étaient une des principales raisons des négociations qui ont amené l'achat de cette compagnie. Celle-ci fabriquait surtout des tracteurs, des pièces de tracteurs, des instruments de labour, etc., de sorte que les négociations eurent pour résultat l'acquisition de la *Case Plough Works*. Immédiatement après cette compagnie fut groupée avec la *Massey-Harris Harvester Company* de Batavia en une seule compagnie la *Massey-Harris Company* de Racine, et administrée comme une entité ayant depuis lors son siège social à Racine.

D. Quelle fut le mode d'acquisition de cette compagnie?—R. Je crois que M. Dingle pourra mieux répondre que moi à votre question.

M. DINGLE: En premier lieu, nous avons payé comptant \$1,262,500 pour l'actif. La *Massey-Harris Harvester Company, Incorporated* de Batavia, notre

[M. T. A. Russell.]

autre unité de là-bas, devait \$3,987,500 à la compagnie mère de Toronto pour des avances d'argent et des marchandises fournies.

M. GRAHAM: Oui?

M. DINGLE: Puis il y avait un intérêt dans les actions de la *Massey-Harris Harvester Company, Incorporated*, que nous possédions, dont la valeur au pair était de \$2,750,000. Tout cela réuni équivalait à \$8,000,000 d'effets de la compagnie consolidée des Etats-Unis.

M. GRAHAM: Et cela, voulez-vous dire, constituait le transfert de l'actif de l'unité de Batavia, l'acceptation par le siège social de Toronto du prix d'achat réel de l'actif de Racine. Puis la nouvelle compagnie consolidée fut constituée avec cette somme.

M. DINGLE: \$8,000,000.

M. Graham:

D. Quelles autres filiales avez-vous dans d'autres parties du monde, monsieur Russell?—R. En Angleterre, nous avons à Manchester la *Massey-Harris, Limited*.

D. Oui.—R. A Durban, Afrique du Sud, la *Massey-Harris (South Africa), Limited*; à Marquette, France, la *Compagnie Massey-Harris*; à Bruxelles, Belgique, la *Massey-Harris*; à Copenhague, Danemark, la *Massey-Harris, A. S.*; à Berlin, Allemagne, la *Massey-Harris, M.B.H.*

D. Expliquez au comité ce que veulent dire ces initiales A.S. de la compagnie de Copenhague?—R. Je crois que c'est une abréviation équivalant à enregistrée ou limitée.

D. Et les lettres M.B.H. en Allemagne?—R. Autant que je sache, elles veulent dire la même chose: limitée.

M. WHITEHEAD: Responsabilité limitée.

M. GRAHAM: En est-il de même en Allemagne pour M.B.H.?

M. WHITEHEAD: Oui.

Le TÉMOIN: En réalité ce sont toutes des compagnies distinctes, mais elles fonctionnent dans notre organisme à la manière de succursales.

D. En quelle année la compagnie distincte *Massey-Harris Limited* fut-elle établie à Manchester, Angleterre?—R. Je l'ignore; nous faisons affaires depuis 60 ans en Angleterre; je crois qu'elle était une succursale au début, mais plus tard, à la suite de modifications à la Loi des compagnies, elle devint une compagnie filiale. Nous pouvons facilement nous en assurer pour vous.

D. Dans l'Afrique du Sud?—R. Cette compagnie est relativement récente. Pendant plusieurs années nous vendions à un distributeur étranger qui ne faisait pas partie de notre compagnie; nous l'avons pris à notre compte il y a douze ans.

M. DINGLE: En 1924.

Le TÉMOIN: Elle est devenue compagnie constituée en ce temps-là.

M. Graham:

D. Pourquoi, en Afrique du Sud, ce changement de méthode d'approvisionner ce marché a-t-il été proposé?—R. Il y a, je crois, dans le monde entier, une tendance vers ce genre d'organisation ou de compagnie distincte dans un pays, à cause des impôts et autres choses. Il est difficile de déterminer—si les fonctionnaires de l'impôt des divers pays doivent vérifier les livres du siège social afin de déterminer la base de l'impôt. Un bon nombre de compagnies distinctes sont maintenant constituées dans les divers pays.

D. Vous assignez le sentiment national, dans chaque pays où vous installez une usine distincte, comme cause déterminante de la constitution d'une compagnie?—R. Peut-être.

D. Serait-ce exact?—R. Je le pense.

D. De quand date votre compagnie de Marquette, France?—R. De 1926, je crois.

D. Y a-t-il une autre raison pour l'établissement de l'usine française?—R. Non; nous avons d'abord fait affaires avec une agence française; plus tard, avec une succursale vendant des marchandises fabriquées au Canada, et aussi celles de la Johnston Harvester de Batavia qui vendait tout ce qui se fabriquait de ce côté-ci de l'Atlantique. Nous avons fait de très fortes affaires en France avec les marchandises de la Massey-Harris et de la Johnston, vendues en grande partie comme deux catégories distinctes ayant deux agences distinctes. Après la guerre, la France a rendu les affaires de plus en plus difficile à une compagnie étrangère.

D. Par l'application des contingents?—R. D'abord par les tarifs, ensuite par les tarifs plus les contingents, jusqu'à ce que vers 1925 ou 1926 il nous fut devenu impossible de continuer nos affaires en France. Nous nous trouvions dans l'alternative, soit de nous retirer de ce pays que nous avons servi pendant près de 50 ans, soit d'y établir une usine. Nous avons établi l'usine de fabrication de machines pour la fenaison et la moisson, et c'est à peu près tout ce que nous y avons fait. Nous avons donc construit une usine à Marquette, faubourg de Lille, dans le nord de la France. Je crois que la construction fut terminée en 1928.

D. La compagnie fut constituée en 1926 et l'usine terminée vers 1928?—

R. Oui.

D. Venons-en à la Belgique.—R. C'est là une simple succursale vendant les machines fabriquées surtout en France maintenant, mais qui étaient auparavant fabriquées au Canada. Je crois qu'il y a tendance depuis la dépréciation du franc belge, à s'approvisionner quelque peu en Allemagne.

D. La compagnie belge n'est pas une entreprise de fabrication?—R. Simplement une succursale de vente.

D. Vient ensuite la maison de Copenhague au Danemark.—R. Elle est analogue à celle de Belgique. Nous avons fait de très belles affaires au Danemark, mais malheureusement, par suite un peu des accords d'Ottawa qui donnaient à notre bacon une telle préférence sur le marché britannique, le Danemark usa de représailles en nous fixant un contingent presque impossible sur le marché danois, de sorte que toutes les marchandises que nous y plaçons viennent de France ou d'Allemagne.

D. Votre filiale d'Allemagne est-elle une compagnie de fabrication?—R. Elle l'est maintenant. Nous y faisons de très belles affaires, comme en France, vendant en Allemagne des machines de fabrication canadienne. Naturellement, quand vint la guerre, toutes affaires cessèrent. Notre gérant qui était débrouillard fit l'acquisition d'un petit atelier et s'occupa durant la guerre à fabriquer les pièces de rechange que ses moyens lui permettaient afin que les machines puissent continuer leur travail dans les champs, mais en fait, les affaires allemandes nous ont échappé de 1914 à 1921 ou 1922 en ce qui concerne les machines complètes. Puis nous avons repris nos exportations canadiennes. L'Allemagne prit alors des mesures et nous força graduellement à fabriquer dans ce pays. Actuellement, si nous voulons vendre pour un dollar de marchandises en Allemagne, il nous faut en retour acheter pour trois dollars de marchandises allemandes. Pour le moment, c'est une situation très onéreuse. Nous avons des pièces telles que les noueurs qui, comme chacun le sait, doivent être d'une grande précision. Pour que nous puissions faire entrer ces noueurs en Allemagne, nous devons acheter, comme je l'ai dit, trois dollars de marchandises allemandes pour chaque dollar que nous y exportons. Nous devons évidemment continuer ce commerce car, si nous opérions un transfert ou une liquidation nous serions payés en marks que nous ne pourrions faire sortir du pays, de sorte que nous continuons tout

simplement, sans engager d'autres capitaux, mais ce que nous avons là doit y rester. Nous préférons avoir nos biens sous forme de brique et de mortier, de comptes et d'inventaire qu'en marks.

D. Voulez-vous dire que vous devez prendre pour trois dollars de marchandise allemande pour chaque dollar de marchandise que votre compagnie comme telle doit vendre?—R. Oui, et ainsi doivent le faire tous ceux qui font affaires en Allemagne.

D. Comment vous conformez-vous à cette nécessité? Vous achetez seulement ce dont vous avez besoin?—R. Notre agent d'achat s'est enquis du marché disponible et nous achetons en Allemagne des matériaux que nous n'achèterions pas autrement.

D. De l'acier?—R. De l'acier et des matériaux pour certaines pièces qu'autrement nous n'achèterions pas en Allemagne.

D. L'agent les achèterait-il des usines canadiennes?—R. En majeure partie.

D. Ou en Europe?—R. Non. En fait, je crois que nous achèterions des pièces en France et les enverrions en Allemagne, mais la France doit acheter dans une proportion de trois pour un, de sorte que nous ne pouvons utiliser les achats pour les usines d'un pays au détriment d'un autre. La situation est actuellement extrêmement difficile.

D. Quand votre compagnie allemande fut-elle fondée, monsieur Russell?—R. On me dit que c'est en 1926.

D. Revenez donc à vos compagnies américaines. Que fabrique l'usine de Batavia?—R. Principalement des machines hippomobiles, des lieuses, des faucheuses, des râtaux et autres instruments aratoires de ce genre, une partie assez générale, mais elle ne s'occupe pas de tracteurs.

D. Pas de machines à moteurs?—R. Pas de tracteurs et pas de lourdes machines de labour.

D. Et l'usine de Racine?—R. Sa production principale consiste en tracteurs, puis en instruments de labour actionnés par des tracteurs et en instruments pour la récolte du coton.

D. En instruments pour le coton?—R. Oui.

D. Que fabrique votre filiale anglaise?—R. La filiale d'Angleterre ne fabrique rien elle-même, mais il y a quelque trois ans, nous avons conclu un arrangement avec la *Blackstone Company*, l'une des fabriques de machines agricoles les plus vieilles et les plus réputées, pour la fabrication d'un certain genre d'instruments de fenaison que nous ne fabriquons pas et que réclame particulièrement le marché anglais. On fait en Angleterre des récoltes de foin dont nous n'avons pas idée ici et il y faut, dans plusieurs catégories, des machines plus lourdes que les instruments du commerce fabriqués au Canada. Toutefois nous ne détenons pas d'actions de cette compagnie. Nous ne faisons qu'acheter pour compléter l'assortiment et consolider notre situation sur le marché britannique.

D. Je suppose que votre fabrique canadienne satisfait aux autres besoins du marché anglais?—R. Oui, entièrement je crois, sauf en ce qui concerne les tracteurs.

D. Sauf les tracteurs?—R. Les tracteurs sont expédiés des Etats-Unis. Nous avons le libre-échange entre le Canada et la Grande-Bretagne pour les instruments aratoires, mais les tracteurs sont grevés d'un droit parce qu'ils sont fabriqués aux Etats-Unis.

D. Votre filiale anglaise approvisionne-t-elle d'autres marchés?—R. Non.

D. Aucun? Le Libre Etat d'Irlande, par exemple?—R. Nous vendons quelques articles en Irlande, mais peu.

D. Pas de marchés européens?—R. Aucun.

D. Et maintenant, fabriquez-vous des instruments en Afrique du Sud?—R. Non, nous n'y faisons que de l'importation.

D. Des machines montées?—R. Complètes, mais expédiées démontées par économie.

D. C'est tout?—R. Oui.

D. Je suppose que vous approvisionnez le marché sud-africain?—R. Ceux de la colonie du Cap, du Natal, de la Rhodésia du Nord et du Sud, du Transvaal et du Kénia au nord; notre siège social est à Durban. Nos expéditions sont d'ordinaire directes à ces régions.

D. Quelles machines ou quels instruments fabriquez-vous en France?—

R. Principalement la lieuse, la faucheuse, le râteau, la faneuse et la botteleuse. Cette dernière n'est pas du tout employée dans notre pays. Elle est faite spécialement pour la France et sert à botteler la paille.

Le président:

D. Avez-vous en France le même modèle de lieuse qu'ici?—R. Autrefois, naturellement, c'était la même lieuse; mais il y a une dizaine d'années les Français et les Allemands entreprirent des perfectionnements assez poussés de la lieuse, y mettant un fini plus soigné, quelque chose dans le genre de l'automobile, tant dans la lieuse que dans la faucheuse. Ils ont été les premiers à appliquer aux faucheuses le bain d'huile, et ils ont apporté d'autres améliorations de ce genre. Leur main-d'œuvre est relativement meilleure marché; leurs produits comportent plus de travail et de fini et il en a résulté que notre lieuse, très utilisée auparavant en France et en Allemagne, a été graduellement considérée comme démodée. En conséquence, il y a près de six ans, nous avons entrepris un nouveau modèle de lieuse.

D. Que fabrique votre compagnie en Allemagne?—R. Nous ne fabriquons pour ainsi dire que des lieuses et des faucheuses. Nous n'y avons pas les capitaux que nécessite la fabrication d'un assortiment complet.

D. Je remarque, dans le rapport du commissaire du commerce, que votre filiale française approvisionne le marché belge?—R. Oui.

D. Vous dites qu'il y a maintenant tendance à vous forcer à cesser ce commerce?—R. Il est assez étrange que l'Allemagne, en dépit de ses difficultés financières, semble bénéficier de meilleures conditions d'échange pour ses affaires avec les pays environnants que la France, l'Angleterre, le Canada ou les États-Unis, et, en général, dans les états balkaniques avoisinant le Danube où nous avons déjà fait d'énormes affaires, lesquelles sont réduites presque à rien. En ce qui concerne les affaires que nous pouvons obtenir, nous devons plus ou moins maintenir notre service de pièces de rechange, et cela nous réussit apparemment mieux en Allemagne.

D. Vous desservez l'Europe centrale par la France ou l'Allemagne?—R. Oui; c'était d'abord par la France, mais maintenant le service semble se déplacer dans une certaine mesure vers l'Allemagne à cause du change. Par difficulté de change je veux parler de la possibilité de faire sortir le numéraire du pays après que les marchandises y ont été vendues.

D. Expédiez-vous beaucoup de vos produits manufacturés à vos autres compagnies, comme celle d'Allemagne?—R. Non, pas maintenant.

D. Je suppose que vous espérez fermement que la situation changera dans ce pays de l'Europe centrale. Vous attendez-vous à quelque chose sous ce rapport?—R. Je crains fort que cela ne se fasse pas de mon temps. Je crains que nous ne reprenions jamais les affaires d'exportation que nous y avons déjà faites. J'estime qu'il y a des signes de reprise dans les états balkaniques comme l'Autriche, la Bulgarie, la Roumanie, la Yougoslavie et la Hongrie. Quelques-uns de ces pays possèdent de très vastes étendues de belles terres agricoles. Nous avons coutume de vendre 2,500 lieuses par année en Roumanie. Je ne crois pas que nous en ayons placé 25 durant les 5 dernières années. Nous

constatons dans ces pays des signes qui nous permettent d'espérer une reprise de nos affaires. Nous préférerions que ce soit directement du Canada, mais cela dépendra en grande partie du change.

M. Johnston:

D. Faites-vous des affaires avec la Russie?—R. Pas depuis 1930, alors que nous y vendions des tracteurs de fabrication américaine. Il n'y a pas d'obstacle à ce que les Russes achètent aux Etats-Unis, mais il y en a pour acheter au Canada. Nous n'avons pas fait d'exportation en Russie depuis 1930.

M. Thorson:

D. Trouveriez-vous un marché en Russie?—R. Je ne le crois pas maintenant. Les Russes ont établi d'immenses fabriques d'instruments aratoires, et je pense qu'ils construisent maintenant plus de tracteurs que tout autre pays du monde. Leurs machines n'étaient pas très bonnes au début, mais ils tiennent bon et servent leur propre population, et je ne vois pour le moment aucune perspective d'affaires en Russie.

D. Relativement aux tracteurs?—R. En tous genres de machines agricoles. Ce pays contrôle son propre change et l'importation de ce dont il a besoin. Le change dont il peut disposer sert à l'achat des articles de première nécessité, et apparemment depuis 1930 les machines agricoles n'y figurent pas.

M. Donnelly:

D. Les Russes se servent-ils de brevets canadiens pour la fabrication de leurs machines?—R. Ils ont pris ce qui leur convenait et ne se sont pas seulement soucié d'en demander la permission.

M. McLean:

D. Vous avez déclaré, je crois, monsieur Russell, que vous n'avez pas vendu 25 lieuses en Roumanie depuis 5 ans?—R. Oui.

D. Quelqu'un d'autre les fournit-il, ou bien est-ce que les affaires vous sont devenues impossibles à cause du change ou pour d'autres raisons?—R. Il y a un peu des deux: il y a des pays qui ont interdit l'emploi des lieuses; en fait, quelques pays ont poussé les choses au point que le propriétaire d'une lieuse n'est même pas autorisé à s'en servir. Cette situation est due en partie au change et en partie aux mesures restrictives au sujet de l'usage de ces machines.

M. Graham:

D. Quelle est la raison de cette mesure?—R. La situation de l'emploi.

D. Pour faire faire le travail à la main?—R. Oui, et aussi pour protéger le change.

D. Pour protéger le change de façon qu'il n'y ait pas d'exode du numéraire?—R. Absolument.

M. GRAHAM: Si les membres du comité ont fini leur interrogatoire, je vais poursuivre.

M. Graham:

D. A propos de ces filiales, quelle relation existe-t-il entre elles et la compagnie mère, et quelle est leur organisation financière?—R. Ce sont toutes des filiales totalement dépendantes.

D. Elles sont propriété entière de la compagnie mère?—R. Elles fonctionnent comme des succursales.

D. Elles fonctionnent comme des succursales; je ne parle pas maintenant de celle des Etats-Unis.—R. Non.

D. A part celle des Etats-Unis elles fonctionnent toutes comme succursales; leur rendement financier et leur actif sont compris dans un bilan commun?—R. Oui, dans le bilan commun.

D. Ce n'est pas le cas pour la filiale américaine?—R. Elle figure aussi au bilan consolidé.

D. Elle y figure de la même manière?—R. Oui.

D. Quelle distinction établissez-vous entre la filiale américaine et les filiales européennes?—R. Celle des Etats-Unis a une organisation très complète, son propre service technique, elle fabrique ses propres marques, fait ses propres achats, tout cela, évidemment, sous la surveillance et selon la politique de l'administration centrale.

D. Vous voulez dire qu'elle est une entité plus autonome?—R. En fait, nos affaires européennes et nos affaires américaines se rapprochent davantage sous le rapport du genre de contrôle.

D. Par la compagnie mère?—R. Parce que, naturellement, notre agent d'achats en France doit presque tout acheter en France, et il en est ainsi en Allemagne; nos deux sections techniques européennes s'occupent presque totalement des achats dont ils ont besoin, et dans une certaine mesure l'unité française s'occupe de la technique pour l'Allemagne.

D. Où se trouve la section technique?—R. A Marquette, près de Lille, dans le nord de la France.

D. Vous considérez votre maison française comme la plus importante?—R. Oui. Nous contrôlons de là toutes les opérations européennes.

D. Et maintenant, quels sont vos établissements canadiens?—R. Nous en avons quatre: deux à Brantford et un à Toronto—ces trois fonctionnent—et un à Weston qui est fermé. Nous avons acquis ce dernier pour la construction de tracteurs. Les tracteurs entrent maintenant en franchise au Canada et cet établissement est fermé depuis plusieurs années. Nous avons un autre établissement à Woodstock, l'ancienne maison Bain qui fabriquait des voitures et des traîneaux, et comme ces articles perdent leur importance, nous avons fermé l'établissement et avons passé cette entreprise faite antérieurement à Woodstock à l'établissement de Toronto et surtout à celui de Brantford.

D. Je remarque que vous appelez Verity l'un des établissements de Brantford?—R. C'était l'ancien établissement de charrues Verity situé autrefois à Exeter, Ontario. Il fut transféré à Brantford où il fonctionna quelque temps comme compagnie distincte et qui fut subséquemment absorbé par la *Massey-Harris Company*. Cet établissement comprend aussi ce que l'on appelait auparavant la *A. Harris & Sons Company*.

D. Ces établissements sont assez près l'un de l'autre?—R. Ils ne sont pas contigus, mais ils sont très rapprochés.

D. Et j'imagine que le même personnel les administre?—R. Le même surintendant dirige les deux fabriques.

D. Vous nous avez déjà parlé des Etats-Unis. En Allemagne, vous avez un siège social à Berlin, mais la fabrique est à Westhaven?—R. Oui, c'est un faubourg de Cologne sur le Rhin.

D. Je remarque que vous avez deux succursales en Saskatchewan, une en Ontario, deux en Alberta, une au Manitoba, une en Colombie-Britannique, une dans le Québec et une au Nouveau-Brunswick?—R. Oui, à Moncton, Nouveau-Brunswick.

D. Voulez-vous établir la différence entre un établissement de distribution et une succursale?—R. Une succursale est une unité plus ou moins complète ayant un gérant, un service de comptabilité, un personnel de perception, et le reste. Un établissement de distribution est en réalité un entrepôt dirigé par un expéditeur qui reçoit et expédie les marchandises et les pièces de rechange dans

le district où il est situé et dont les ventes, les perceptions et autres opérations sont dirigées par la succursale à laquelle il est rattaché.

D. Pour terminer l'exposé des établissements de distribution, vous en avez trois en Ontario, à London, Chatham et Ottawa; un dans le Québec, à Québec; un au Manitoba, à Brandon, trois en Saskatchewan, à Yorkton, New-Battleford et Swift-Current, et un en Alberta, à Lethbridge—et celui de Minneapolis devrait figurer plus bas, dans la partie 2?—R. C'est juste.

D. C'est juste, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Je remarque que quelques-uns d'entre eux étaient classés auparavant parmi les succursales?—R. Oui. Depuis la crise, pour des raisons d'économie, nous avons transformé deux ou trois anciennes succursales—Brandon, Yorkton et Swift-Current—en établissements de distribution.

D. Par mesure d'économie?—R. Oui.

D. Je suppose que le nombre d'établissements de distribution indiqués est devenu partiellement nécessaire du fait que la Massey-Harris Company a coutume d'absorber les frais de transport à partir du point de distribution, est-ce exact?—R. Oui; nous divisons le territoire en zones, et toutes les localités situées dans une zone particulière se voient imposer les mêmes frais de transport. En d'autres termes, pour Swift-Current par exemple, les marchandises y sont envoyées et partent de ce point pour une localité de la zone de Swift-Current et les frais de transport sont les mêmes dans ladite localité que dans toute autre du voisinage de Swift-Current, n'est-ce pas, monsieur Lee?

M. LEE: Dans les limites de cette zone.

M. GRAHAM: Combien y a-t-il de zones en Saskatchewan? On nous a dit l'autre jour qu'il y en avait deux, B et C.

M. LEE: Oui, ce qui fait deux listes de prix.

M. GRAHAM: Est-ce exact pour la Saskatchewan?

M. LEE: Oui.

M. GRAHAM: Est-ce la même chose pour votre compagnie que pour les autres?

M. LEE: Oui.

M. Graham:

D. Je remarque maintenant que vous avez six succursales aux Etats-Unis, et je suppose que chacune d'elles y joue le même rôle?—R. Oui, et non; en réalité nous ne desservons pas tout le territoire des Etats-Unis.

D. Vous n'essayez pas de le faire?—R. Nous ne le faisons pas. Nous avons choisi ce qui nous semblait être les principaux centres et avons essayé d'étendre nos affaires dans les territoires environnants; mais en réalité, nous ne comptons pas comme facteur important dans une partie des Etats-Unis.

D. Dites-nous en passant si le marché américain est approvisionné par les établissements canadiens?—R. Dans une certaine mesure, oui.

D. Savez-vous au juste dans quelle proportion?—R. Cela varie, naturellement, d'année en année, car la machine principale que nous vendons aux Etats-Unis est la moissonneuse combinée.

D. La moissonneuse combinée, c'est-à-dire la moissonneuse-batteuse?—R. La moissonneuse-batteuse, et plutôt que de la fabriquer à deux endroits, nous continuons de l'expédier du Canada. La proportion varie suivant l'importance des ventes de la moissonneuse combinée; il y a des années où nous n'en avons pas fabriquées, le stock en main étant suffisant; d'autres années nous en avons fabriqué un assez grand nombre.

D. Pendant plusieurs années les Etats-Unis ont accordé la franchise aux instruments aratoires?—R. Oui.

D. N'y aurait-il pas de grands semoirs et cultivateurs Massey-Harris?—R. Je puis vous dire exactement les machines que nous avons expédiées là-bas depuis quelques années. Si vous voulez continuer, je demanderai à M. Dingle de chercher ce renseignement que j'ai apporté avec moi.

D. Oui. Je désire que le comité ait le bénéfice de votre expérience dans l'industrie des machines agricoles, monsieur Russell. Quel est l'obstacle qui empêche le fabricant canadien d'entrer dans le libre marché américain?—R. Il y aurait naturellement des désavantages particuliers. Il ne serait pas avantageux d'établir une grande entreprise au Canada pour l'expédition aux Etats-Unis.

D. Pourquoi?—R. Elle serait exposée à des changements subits, comme cela s'est fait pour tant de produits agricoles.

Quelques hon. MEMBRES: Très bien, très bien.

M. Graham:

D. C'est-à-dire que, le droit sur les machines étant maintenant aboli, les Etats-Unis pourraient subitement opérer un changement?—R. Toute leur histoire politique indiquerait que s'il surgissait un obstacle sérieux à leurs affaires, ils seraient prompts à le mitiger ou à le faire disparaître. Je dois ajouter que nous constatons aux Etats-Unis une défiance très marquée à l'égard des fabrications canadiennes, plus marquée que celle que témoignent nos concitoyens envers les marchandises américaines. Nous sommes faits aux importations américaines, mais nos concurrents des Etats-Unis n'hésitent pas à attirer l'attention du cultivateur sur les avantages à acheter chez eux et à soulager le chômage, et ils appuient sur le fait que les Etats-Unis sont le pays le plus manufacturier du monde et lui demandent pourquoi il achèterait à l'étranger. Ainsi, franchement, d'après ma longue expérience, je ne tiendrais pas à établir une très importante entreprise de ce côté-ci de la frontière.

D. Ne serait-ce pas le marché le plus riche, le plus vaste et le plus stable du monde?—R. Ce l'est certainement; mais il faudrait l'approvisionner de là pour qu'il y devienne un réel facteur.

D. Au sujet des tarifs, dans tous les autres pays où vous avez fait des exportations, n'avez-vous pas eu à faire face à des situations analogues sous le rapport des tarifs et des contingents?—R. Naturellement, cela s'est produit.

D. De sorte que cette difficulté existe toujours dans toute entreprise importante d'exportation?—R. Certainement, il faut toujours envisager cette possibilité. Je crois qu'elle est un peu plus marquée aux Etats-Unis, si l'on en juge par leur politique générale. Il fut un temps où nous faisons d'énormes affaires en Australie. Pendant 60 ans c'était un des nos meilleurs marchés, mais subitement, en 1929, afin de protéger le change surtout dans ce cas, la fabrication des machines agricoles y fut entreprise, et l'importation de machines d'une catégorie quelconque fabriquée en Australie fut prohibée. Les droits sur les autres machines agricoles furent radicalement haussés. La compagnie fut ainsi placée dans une telle situation qu'elle dut soit abandonner les affaires qu'elle avait édifiées depuis un demi-siècle, soit faire l'acquisition d'une fabrique, soit disparaître. Nous n'avons pas pu faire que notre vendeur continue avec la moitié de l'assortiment de machines ou de pièces auxquelles on était habitué là-bas. Dans notre cas, nous avons conclu avec le fabricant local le plus important la meilleure transaction possible. Actuellement nous n'expédions plus en Australie qu'environ 4 p. 100 de ce que nous y exportions il y a dix ans.

D. Je remarque en passant, monsieur Russell, que McKay-Massey-Harris ne figure pas ici?—R. Non. Nous sommes actionnaire minoritaire de la McKay-Massey-Harris. C'est indiqué comme valeurs de placement non détaillées.

D. Pas comme filiale, n'est-ce pas?—R. J'en ai l'état. Je ne sais pourquoi je ne pouvais pas le trouver auparavant. L'article principal est évidemment la moissonneuse-batteuse. Mais l'an dernier, par mesure d'économie, nous avons

[M. T. A. Russell.]

dû fermer notre établissement de Batavia ou ne le laisser fonctionner qu'en petit. Nous avons expédié un grand nombre de lieuses. Nous avons aussi au Canada une lieuse plus moderne qu'aux Etats-Unis et nous désirions la mettre en circulation avant d'en entreprendre la fabrication, et nous y avons expédié quelques lieuses.

D. Où expédiez-vous les autres?—R. Partout où elle est en demande, peut-être à Kansas City ou à toute succursale qui en fait la demande.

D. Les placez-vous sur le marché par l'entremise de votre filiale américaine?—R. Oui. Nous les mettons au compte de la filiale américaine. Nous avons aussi expédié un bon nombre de faucheuses. En cette année-là nous fabriquons les faucheuses pour les Etats-Unis.

D. Pourriez-vous nous en donner le nombre exact, ou ce renseignement serait-il confidentiel?—R. Je n'y vois pas d'inconvénient. Nous avons expédié 565 lieuses l'an dernier. Nous n'atteignons pas ce chiffre cette année puisqu'ils les fabriquent maintenant. Nous avons expédié 1,415 faucheuses, et la raison en est que nous avons élaboré un modèle entièrement nouveau à engrenages d'acier, utilisant ce que nous appelons le bain d'huile, l'huile y étant retenue comme dans les organes de transmission d'une automobile. C'est une invention canadienne. Nous en avons fait l'essai pendant un an aux Etats-Unis et l'avons expédié d'ici avant d'en entreprendre la fabrication là-bas. Ils la fabriquent cette année, à très peu d'exceptions près. Vous parliez de semoirs. Nous en avons expédié 320 l'an dernier, 64 l'année précédente, aucun l'année d'avant, 30 l'année précédente. Le reste est peu important.

D. Avez-vous expédié des écrémeuses?—R. Oui. Nous n'en fabriquons pas aux Etats-Unis. Je crois que le chiffre en est de 491.

D. Quatre cent quatre-vingt-onze écrémeuses?—R. Oui. C'est peu.

D. Je désire revenir un instant à la question de savoir pourquoi nos compagnies canadiennes n'ont pas cherché un plus vaste écoulement aux Etats-Unis. Il est vrai, naturellement, qu'en dehors de l'Empire britannique vous devez faire face à la concurrence des gros manufacturiers américains dans les pays étrangers?—R. Oui. Nous nous trouvons dans une situation très désavantageuse relativement à ce genre d'affaires américaines. Le grand commerce américain d'instruments agricoles est établi entre Indianapolis, St-Louis et Kansas City. La majorité des établissements américains sont situés dans cette région, la région de Moline; il nous faudrait importer l'acier et la houille au Canada et les réexpédier sur les lieux. Bien qu'il soit vrai qu'ils entrent en franchise, il y a des frais pour chaque déclaration douanière, si faibles soient-ils. Il ne serait pas pratique de compter sur un commerce dans ces conditions.

D. Je ne saisis pas bien. Vous devez importer ici votre acier et votre charbon?—R. Dans une très large mesure.

D. Et les transformer en machines?—R. Oui.

D. Et faire concurrence à l'International Harvester Company, disons, en Argentine?—R. En Argentine?

D. Oui.—R. Oui.

D. Pourquoi ne pouvez-vous pas faire concurrence aux Etats-Unis, si vous me comprenez bien?—R. Ma foi, il y a une grande différence. En Argentine il n'y a pas de méfiance contre nous et nous pouvons faire concurrence. Cela ne nous coûte pas plus cher d'expédier à un port maritime canadien à destination de l'Argentine—peut-être un peu moins—que cela coûte de l'usine Harvester située dans l'Ouest moyen. Mais aux Etats-Unis ce serait bien différent.

D. Pour les frais de transport?—R. Pour le transport.

D. Ce serait peut-être vrai pour certaines régions, mais non pour d'autres.—R. Pour les régions importantes. Il n'y a pour ainsi dire pas de régions importantes où ce ne serait pas le cas.

D. Je pourrai y revenir un peu plus tard, mais je crois que vous avez donné le renseignement que je désirais. Nous allons maintenant passer à vos succursales autres que celles du Canada et des Etats-Unis. Veuillez donc nous en donner connaissance.—R. Désirez-vous vous occuper des succursales françaises? Et celles de la Grande-Bretagne?

D. Commencez tout simplement et donnez-les-nous.—R. Je préférerais commencer par celles d'Angleterre.

D. Très bien.—R. Que désirez-vous savoir à leur sujet?

D. Citez-nous les succursales et dites-nous où elles sont situées.—R. Nos affaires anglaises sont centralisées à Manchester où nous avons un grand entrepôt.

D. Vraiment?—R. Nous y faisons peu de travaux d'assemblage. Nous maintenons deux établissements de distribution, l'un à Londres pour desservir le sud de l'Angleterre et l'autre à Glasgow, je crois. C'est une organisation qui se suffit. C'est une de nos plus belles affaires, en ce sens que nous ne gardons presque pas de marchandises en stock. Lorsque nous les vendons à un négociant, elles sont vendues. Nous vendons aux négociants.

D. C'est de l'Angleterre que vous parlez?—R. De l'Angleterre, de l'Ecosse et du pays de Galles.

D. D'après le rapport du commissaire du commerce, je remarque qu'en Angleterre un négociant peut obtenir l'agence d'un bon nombre de produits?—R. Oui. En cela la coutume est assez différente. Le système d'agences exclusives qui prévaut en Amérique du Nord est pour bien dire inexistant là-bas. Si vous entrez chez un agent de machines agricoles vous y trouverez aussi bien une lieuse International qu'une lieuse Massey-Harris.

D. N'y aurait-il pas là une économie importante dans la méthode de distribution?—R. Je n'en sais rien; la chose est fort discutée. J'aimerais mieux savoir si les cultivateurs trouvent que ce système est préférable ou non. Je suis bien sûr que ce ne serait pas aussi bien, et je ne crois pas que ce système soit applicable au Canada, mais ce n'est là que mon opinion.

D. Oui, certainement.—R. L'Angleterre est peu étendue. De Manchester, tout peu être livré le lendemain dans presque tous les points des Iles Britanniques, et ces négociants n'ont pas à maintenir et ne pourraient pas maintenir des stocks de pièces de rechange pour distribuer, par exemple, des Ruston Hornsby, des Lister International et tout l'assortiment de marchandises qu'ils vendront. Ils ne pourraient absolument pas garder des stocks de pièces, de sorte qu'ils se reposent sur nous sous ce rapport. Ce système ne serait pas du tout pratique au Canada.

D. Ne le faites-vous pas au Canada, tout de même?—R. Si. Mais aucun négociant n'essaie de tenir des pièces Massey-Harris, International, Cockshutt, Deere et Oliver. C'est ce qu'il devrait faire s'il devait vendre toutes les marques.

D. Mais il me vient justement ceci à l'idée: si c'était une simple question de quantité, n'y aurait-il pas une forte économie de frais généraux?—R. Si un homme achetait au Canada pour \$25,000 de machines d'une succursale ou agence, il n'achèterait que des Massey-Harris, et nous maintenons un stock suffisant de pièces de rechange Massey-Harris et nous ne tenons pas et ne pouvons tenir des pièces d'autres compagnies. S'il achetait pour \$25,000 de marchandises, comme en Angleterre, réparties entre les compagnies International, Ruston Hornsby, Lister et tout le groupe des manufacturiers anglais, il ne tiendrait pas suffisamment de pièces de chaque marque pour faire un bon service. Cela lui importe peu, car en une nuit il peut se les faire venir de Londres, de Manchester ou de Glasgow.

D. Selon le besoin?—R. Absolument.

[M. T. A. Russell.]

M. Cleaver:

D. Maintenez-vous des magasins de pièces de rechange dans tout le Canada?—R. Oui, mais pas en Angleterre. Ils achètent leurs marchandises, leurs pièces. . .

D. Le fait que vous maintenez ces magasins dans tout le Canada répondrait plutôt à votre argument relativement aux agents n'ayant pas de stock?—R. Nous ne pourrions pas le faire en Angleterre.

M. GRAHAM: Voici où M. Cleaver veut en venir: supposons que vous maintenez un nombre suffisant—nous n'essayons pas de dire combien de magasins d'approvisionnement dans tout le Canada. Le négociant serait dans la même situation, dans les territoires desservis, par votre établissement de distribution que le négociant anglais?—R. Non. Nous n'avons pas besoin de l'établissement de centre de distribution sauf au commencement. Ces trois zones leur donneront un service aussi rapide qu'ils le désirent. Mais je parle du cultivateur établi par exemple loin de Dumfries, qui écrit pour demander une pièce. Il ne peut l'obtenir de son marchand.

D. Il en tient quelques-unes?—R. Oh! des pièces à usure rapide. Il tiendra des parties du couteau et autres articles de ce genre. Il n'aura sous la main aucune pièce importante, parce que ses affaires sont réparties entre un trop grand nombre de compagnies. Par conséquent, le marchand télégraphie et la pièce lui arrive le lendemain. Au Canada notre vendeur ne tient rien autre que nos pièces, de sorte que nous pouvons l'approvisionner. Cela répond-il à ce que vous aviez à l'idée?

M. Cleaver:

D. Non. Voici ce que j'avais à l'esprit: si vous aviez des dépôts dans tout le pays, pourquoi le vendeur ne pourrait-il pas télégraphier à votre dépôt et n'aurait-il pas en stock les pièces importantes?—R. J'aimerais beaucoup connaître votre opinion sur ce point. En ma qualité d'homme pratique, il n'y a pas de sujet que j'aimerais discuter davantage que cette question d'approvisionnement en pièces de rechange. Nous tenons des pièces de rechange à un millier d'endroits des trois provinces des Prairies. C'est une énorme dépense. Personne ne se fait une idée juste du service des pièces de rechange. Il peut se faire que nous en ayons beaucoup trop d'une sorte et que nous manquions d'autres. Il faut vérifier si l'agent a les marchandises ou s'ils réalisent un profit sur elle. Ce genre d'affaires est très onéreux, et lorsque suis entré activement il y a cinq ans et demi, l'une des choses que j'ai dit que nous allions réduire est le coût de la distribution. Je me suis basé sur le fait que plusieurs de ces établissements, situés à une dizaine de milles l'un de l'autre, juste une heure de course en voiture, étaient devenus inutiles maintenant que nous avons l'automobile. Je me proposais d'en réduire le nombre de trois ou quatre à un. Et pourtant je n'ai pas pu le faire pour plusieurs raisons. En premier lieu, un territoire qui n'avait pas été trouvé favorable pendant quatre ou cinq ans florissait soudainement, produisait de bonnes affaires et ne devait pas être dépourvu d'un service suffisant. En conséquence, retirer l'agence à l'homme qui vend votre marchandise, c'est lui faire perdre ses moyens de subsistance, ce qui crée un nouveau problème. Que fait-il? Il obtient une autre agence, recommence pour d'autres et notre position s'en trouve affaiblie. Je n'ai pas pu faire de progrès dans la solution de ce problème, et si ceux d'entre vous qui résident dans l'Ouest et ont quelque expérience à ce sujet voulaient nous exposer leurs opinions, je les recevrais avec grande déférence, car nous considérons tous cette situation comme un de nos principaux problèmes.

M. Graham:

D. Je vous ferai remarquer, simplement en vue de préciser cette discussion, qu'une compagnie en Hollande fonctionne d'après un système de ventes au comptant. Vous en souvenez-vous?—R. Je n'en connais pas les détails.

D. Je constate que le commissaire du commerce fait rapport qu'une part très importante des affaires vont à cette compagnie à cause du prix bien inférieur auquel elle peut vendre?—R. Naturellement, c'est en Grande-Bretagne que nous vendons à peu près au comptant. S'il en était de même ailleurs, on ne discuterait pas longtemps de la manière dont nous faisons affaires. Nous vendons à un marchand, et s'il donne une commande de dix lieuses, il les accepte toutes, et tout est dit. Il les paie comptant, qu'il les vende ou non. Il ne nous reste pas dans nos livres 5 p. 100 de nos factures en Grande-Bretagne à la fin de l'année. En examinant notre bilan, l'autre jour, j'ai constaté que nos pertes durant un certain nombre d'années étaient d'environ de 1/10 de 1 p. 100 de nos ventes. C'est la Grande-Bretagne qui est notre meilleur territoire: pas de pertes, pas de billets en souffrance, pas de stocks sur les bras de nature à se déprécier. Si nous pouvions commercer dans ces conditions, ce serait bien mieux pour les cultivateurs et pour la manufacture.

M. Thorson:

D. Monsieur Russell, vous avez parlé des frais de ventes. Serait-il possible d'éliminer certains de ces frais s'il y avait coopération entre les diverses compagnies?—R. En ce qui concerne la coopération, on vous condamne, qu'il y ait coopération ou non. Il est très difficile de savoir comment coopérer au juste avec des concurrents, et jusqu'à présent nous n'avons pu que les concurrencer. C'est une des raisons pour lesquelles je suis opposé à une réduction des droits. Je n'aime pas que cette industrie canadienne soit répartie entre huit compagnies au lieu de quatre. Il y a quatre manufactures au Canada. Il y en a quatre autres importantes aux Etats-Unis, qui ont été graduellement mises en dehors du marché canadien. Il est pénible de voir, à la période des recouvrements, huit hommes se mettre en route dans huit automobiles qui doivent être payées par quelqu'un, pour la perception des comptes.

M. Graham:

D. Ces compagnies n'ont-elles pas toujours bénéficié de ce marché?—R. Elles sont devenues peu à peu de moins en moins importantes.

M. Thorson:

D. Quels efforts avez-vous tentés en ce qui regarde la coopération dans les ventes?—R. Nous n'en avons fait aucun, je suppose. Je serais bien aise, toutefois, de discuter cette question maintenant. Lorsque je suis entré dans cette industrie, et manquais d'expérience, je crois m'être adressé un jour au colonel Cockshutt, qui y avait consacré toute sa vie, et lui avoir demandé si sa compagnie ne pourrait pas coopérer avec nous dans une certaine mesure, surtout au sujet des recouvrements.

M. Perley:

D. Les compagnies américaines coopèrent-elles dans leur propre pays?—R. Aux Etats-Unis?

D. Oui.—R. Oh! non.

D. Il y a autant de coupe-gorge là-bas?—R. Oui, c'est absolument la même chose. Je pensais que dans une certaine région un percepteur pourrait se charger des recouvrements pour la compagnie Cockshutt et pour nous-mêmes, mais cette compagnie craignait que si le percepteur était un employé de la Massey-Harris, elle ne fût pas traitée avec justice, et ainsi de suite. Après des pourparlers amicaux, il n'en est rien résulté. Si quelqu'un pense que l'on puisse en venir à une entente, j'aimerais le savoir, parce que j'ai ici les chiffres de nos dépenses de recouvrements depuis quelques années et je désirerais vous les communiquer brièvement, si vous devez les connaître. C'est un fardeau accablant.

[M. T. A. Russell.]

M. McLean:

D. Vous avez dit, il y a un instant, qu'il y a quatre compagnies au Canada et quatre aux Etats-Unis?—R. Oui.

D. Je n'en connais que trois au Canada à l'heure actuelle.—R. La compagnie Deere n'est pas importante; elle a une fabrique.

D. Quelles sont les trois auxquelles vous pensiez?—R. L'International Harvester, la Cockshutt, la Deere et notre propre compagnie. La Deere fabrique quelques-uns des articles.

M. Johnson:

D. Vous avez parlé d'une méthode d'affaires pour l'Angleterre?—R. Oui.

D. En vertu de ce système, vous pouvez vendre vos machines moins cher au cultivateur de ce pays qu'au Canada?—R. Cela n'est pas, parce que, naturellement, il y a les dépenses d'expédition. J'ai les chiffres ici. Pouvez-vous me dire ce qu'ils sont, monsieur Dingle?

D. Ils ne m'intéressent pas tant que cela.—R. Il est tout aussi bien de vous les donner lorsque nous les avons. De plus, il faut mentionner le change. La livre a baissé, comme vous le savez, à \$3, et a monté à \$5 et plus. Actuellement, elle vaut tout près de \$5. Prenons la faucheuse n° 33 de dix-huit sections à graissage par bain d'huile. Nous la livrons au client dans l'Ontario au prix de \$103; elle vaut \$128.96 en Angleterre. J'ai les autres chiffres pour Durban et la Nouvelle-Zélande. Nous ne vendons pas de faucheuses en Argentine.

D. Les mêmes faucheuses?—R. Les mêmes faucheuses, fabriquées par la même manufacture. Prenons la lieuse. Elle se vend \$247.50 en Ontario et \$306.60 en Grande-Bretagne. Elle coûte plus cher à Durban et dans la Nouvelle-Zélande. Nous ne vendons que très peu de lieuses en Argentine. Les autres machines sont à peu près dans la même proportion. Comme vous le voyez, ces instruments doivent être expédiés et déchargés dans des entrepôts là-bas.

D. Voici mon point, monsieur Russell: si vous adoptiez la même méthode de ventes au Canada qu'en Angleterre, pourriez-vous vendre vos machines à un prix bien moins élevé?—R. Oui, ou nous ferions un peu d'argent. Nous réalisons des profits en Angleterre, et avons constamment subi des pertes au Canada depuis six ans. Je pense que nous devrions d'abord chercher à entrer dans la colonne des profits, et alors nous pourrions abaisser les prix.

D. Cela indique que votre système de ventes au Canada est défectueux?—R. Je l'ignore. Rien n'est plus intéressant pour nous. La saison de l'utilisation de la lieuse est très courte, un mois environ. Il nous faut être prêts. Nous ne devons pas tromper le cultivateur qui a besoin des instruments et des pièces de rechange. Il n'a pas l'argent pour payer; c'est parfait. Et les marchands sont en mauvaise posture. Dans ces circonstances, je me demande comment nous pourrions agir autrement à l'égard de l'Ouest, surtout à l'heure actuelle. Nous gardons un stock de pièces de rechange. Le cultivateur ne peut payer la machine comptant, et s'il ne peut se la procurer, il est dans l'impossibilité de cultiver sa terre.

D. Supposons que le cultivateur soit encouragé à payer comptant en obtenant un prix bien plus avantageux pour lui?—R. Nous avons essayé ce système.

D. Un plus grand nombre d'acheteurs paieraient comptant?—R. Je l'espère. Nous avons commencé dans la province d'Ontario. Nous y vendons des pièces de rechange moins cher que si nous les livrions à crédit et donnions une commission. Si ce système fonctionne bien, nous le propagerons. Je suis sûr qu'à la longue la vente au comptant aurait pour résultat de plus fortes remises; avec une plus grande marge nos ventes au comptant seraient plus considérables. Nous avons tenté cette expérience sur une assez grande échelle en 1932 et 1933. J'ai les chiffres sous la main.

M. Thorson:

D. Ce n'était pas une année très propice pour cette expérience?—R. Non, mais je pense que, en un sens, elle était favorable pour le cultivateur. C'est la période durant laquelle les ventes ont été les moins considérables, à en juger par les diagrammes montrant ce que le cultivateur achète et paie. Nous avons offert, alors, au Canada et nulle part ailleurs au monde, un rabais de 10 p. 100 au-dessous du prix ordinaire au comptant de nos instruments aratoires; 10 p. 100 d'escompte sur tout paiement fait au cours de l'année, et nous avons accordé une remise de 10 p. 100 sur les effets à recevoir et l'intérêt. Cette offre n'a duré que deux ans, et le montant qui a été versé dans ces conditions s'est chiffré à \$469,000, soit près d'un demi-million de dollars. Les ventes, naturellement, comme tous le savent, ont été désappointantes, les plus petites dans toute l'existence de la compagnie. Mais nous ne sommes pas découragés. J'ai suivi la discussion ici, l'autre jour. Certains membres du comité ont été d'avis que nous n'encourageons pas assez la vente au comptant. Quelques-uns ont exprimé l'opinion que les prix des ventes à crédit étaient trop élevés. J'ignore qui a raison. Nous faisons ce que nous croyons juste. C'est ma réponse. S'il faut en juger par une expérience de cinquante ans au Canada, nous ne croyons guère nous tromper. Durant plusieurs années, les cultivateurs ont bien payé leurs comptes. Ils reconnaissaient leurs obligations, et s'en acquittaient. Depuis cinq ou six ans, ils n'ont pu le faire. En certains cas, le risque moral n'a pas été aussi bon. Les prix que nous demandons aujourd'hui pour les ventes à crédit sont trop bas, s'il faut en croire notre expérience des six dernières années. Il n'y a pas assez de différence. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais nous avons confiance dans l'ouest du Canada. Nous sentons qu'il va se rétablir, et le montant supplémentaire que nous demandons pour les ventes à tempérament est basé sur l'espoir et la croyance que nous finirons par revenir à de meilleures conditions. Avons-nous raison ou non; je n'en sais rien. J'aimerais que quelqu'un dise que nous devrions demander moins ou plus. Nous faisons ce que nous pensons juste; peut-être nous trompons-nous.

Le président:

D. En ce qui concerne vos ventes à crédit, quelle est la responsabilité de l'agent local?—R. Il n'en a aucune, en ce qui regarde le remboursement. Il n'est pas endosseur.

D. Et en ce qui touche sa commission?—R. A ce sujet, l'agent local est tenu responsable de la partie de sa commission couverte par la balance impayée de sa vente. Si un homme achète une machine et fait un paiement de \$50, puis omet d'acquitter les autres paiements, l'agent ne reçoit sa commission que sur la somme de \$50, bien qu'il ait pu toucher sa commission sur le montant entier de la vente à l'origine.

D. Il est obligé de rembourser?—R. Il est tenu de rembourser la balance.

D. Supposons que la machine soit vendue de nouveau?

M. LEE: Il obtient sa commission sur la nouvelle vente.

M. Mitchell:

D. Qui prend les machines en échange?—R. L'agent. Il vend les machines acceptées en échange.

M. Donnelly:

D. Vous avez des agents qui aident aux agents locaux?—R. Des agents généraux, oui.

M. Perley:

D. Pour revenir aux tracteurs, dites-nous en quelle année vous avez discontinué leur fabrication au Canada?—R. Vers 1923 ou 1924.

[M. T. A. Russell.]

D. Pourquoi avez-vous cessé?—R. Il est très difficile, à cause de notre petit marché, de fabriquer une machine non imposable. Je crois que c'est impossible. Nous aimerions fabriquer un tracteur, aujourd'hui, au Canada. En réalité, la compagnie Cockshutt et nous-mêmes avons examiné, l'an dernier, si dans l'intérêt de la standardisation, de la quantité, et ainsi de suite, nous ne pourrions produire ensemble un tracteur dont plusieurs des pièces essentielles sont les mêmes. Nous en sommes venus à la conclusion que nous ne le pouvions pas; que le volume des ventes n'était pas suffisant au Canada seulement même pour les deux compagnies. On achète des tracteurs américains, et nous fabriquons les nôtres aux Etats-Unis.

Le président:

D. Avez-vous fabriqué un tracteur en 1923?—R. Oui, appelé le tracteur Massey-Harris. C'était un modèle d'un tracteur américain et nous l'avons manufacturé au Canada.

M. Perley:

D. N'était-ce pas à peu près le tracteur Wallis?—R. Non, c'était le tracteur Parrett, nom d'un homme, et nous l'avons fabriqué au Canada. Nous aimerions manufacturer des tracteurs au Canada, parce qu'ils seraient admis en franchise en Angleterre, où nous avons un droit à acquitter sur le tracteur américain. Ce serait avantageux en deux ou trois autres pays. Lorsque les affaires se rétabliront, il est possible que les deux compagnies coopèrent, mais elles ne le peuvent aujourd'hui à cause des affaires qui, inutile de vous le dire, ne sont pas brillantes. Nos affaires ont baissé à moins de 25 p. 100 de ce qu'elles étaient sur toute la ligne. Elles ont maintenant remonté à environ 50 p. 100. Si nos ventes atteignaient de nouveau les sommets de 1925 à 1930, une couple de compagnies canadiennes auraient intérêt à discuter si elles ne peuvent s'entendre au sujet de la fabrication d'un tracteur dans l'empire.

M. Perley:

D. Les Américains, la John Deere Company, par exemple, font de très bonnes affaires dans la fabrication des tracteurs aujourd'hui?—R. Oh! excellentes.

D. Vu l'admission en franchise des tracteurs de moins de \$1,400, le marché canadien vous est fermé?—R. Nous avons accès au marché canadien; nous importons les machines des Etats-Unis.

D. Je parle de la fabrication de cette machine entièrement au Canada?—R. C'est un sujet fort discutable, et je ne veux pas l'aborder. Nous n'avons pas cru que ce serait pratique.

M. Cleaver:

D. Il y a quelques instants, quand on vous a interrompu, vous alliez nous dire quels sont vos frais de recouvrements. Voulez-vous nous les faire connaître maintenant?

M. Ward:

D. Avant que nous laissions de côté les ventes de la compagnie, j'aimerais poser cette question-ci: Votre compagnie a-t-elle jamais réellement incité le cultivateur à payer comptant?—R. Vous étiez absent lorsque j'ai parlé du prix comptant moins 10 p. 100 d'escompte.

D. C'était au sujet du paiement partiel?—R. Non, de toute façon.

D. Vous auriez certainement offert plus que 10 p. 100 pour un paiement total au comptant?—R. Je ne le sais pas.

D. Il y a un point à discuter ici?—R. On ne peut contraindre un acheteur à tempérament. Quelqu'un nous a affirmé l'autre jour, que nous demandions

18 p. 100 sur l'argent. J'ai supposé qu'il avait fait ses calculs, et qu'il devait avoir raison. La chose la plus importante aujourd'hui dans l'Ouest n'est pas le prix des marchandises, mais leur vente à celui qui ne les a pas. C'est ma ferme conviction. A quoi sert d'offrir une lieuse à un homme au prix de \$200 au lieu de \$275, s'il n'a pas ces \$200? N'est-ce pas la situation dans l'ouest du Canada?

D. Devons-nous comprendre qu'il n'y a qu'un écart de 10 p. 100 entre les ventes au comptant et à crédit?—R. Je vais vous donner les prix ici. Le prix comptant d'une lieuse à Winnipeg est de \$270, et le prix de vente avec paiement en octobre est de \$278. L'acheteur acquitte en outre un intérêt de 7 p. 100 sur le montant impayé. Cela représente \$8 plus l'intérêt sur l'argent qu'il a emprunté. Si le paiement est réparti en deux échéances d'octobre, c'est \$8 de plus, soit \$286. J'ignore si quelqu'un parmi vous a des déductions à faire à ce sujet. Ce serait très intéressant pour nous tous dans l'industrie. C'est là, croyons-nous, que nous pouvons justifier notre manière d'agir. Un homme paie \$8—et, ne l'oubliez pas, il achète peut-être la lieuse en juillet en acquittant l'intérêt sur les deux tiers du montant de juillet à octobre—l'intérêt au taux régulier, et il paie \$8 de plus.

D. Supposons—j'ai posé cette question, l'autre jour, aux représentants de l'International—que vous ne songiez nullement aux ventes à crédit, quel serait le prix comptant d'une lieuse?—R. Il serait, il pourrait être, certainement plus bas que le prix comptant actuel.

D. Plus de 10 p. 100?—R. Plus de 10 p. 100? Eh bien! je suis porté à croire que si toutes les ventes étaient au comptant, ce serait moins de 10 p. 100.

D. Ce ne serait pas 25 ou 30 p. 100?—R. Oh! non.

M. Perley:

D. Le volume des affaires ne serait pas aussi considérable?—R. C'est ce que l'on a fait observer l'autre jour touchant cette question hypothétique: supposons que vos affaires sont les mêmes?

M. Ward:

D. Vous pensez qu'à la longue votre chiffre d'affaires ne serait pas le même?—R. Venez-vous de l'ouest du Canada?

D. Oui.—R. Croyez-vous que nous ferions autant d'affaires?

D. Je connais plusieurs cultivateurs qui ont débuté comme homesteaders et ont toujours payé comptant.

M. DONNELLY: Je pense que l'on nous accorde trop de temps pour payer.

M. WARD: C'est mon avis.

M. Leader:

D. Avez-vous dit que depuis quelques années vous avez offert aux acheteurs de machines agricoles l'avantage d'une réduction de 10 p. 100 en bas du prix comptant?—R. C'est exact, oui.

D. Mais que cela n'a guère réussi pour la raison que le cultivateur n'avait pas l'argent pour payer. Accordez-vous encore le même privilège aux cultivateurs de l'Ouest actuellement, ou avez-vous songé à l'offrir?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Afin que cette question soit bien comprise dans notre compte rendu, je vous demanderai si ce ne fut pas pour un temps limité?

Le TÉMOIN: Deux ans.

M. Leader:

D. Je comprends cela. Ne croyez-vous pas qu'il serait avantageux d'accorder ce privilège aux cultivateurs lorsque les conditions leur permettent de payer comptant, alors que vous pourriez faire des affaires. Vous reconnaissez que

[M. T. A. Russell.]

c'était impossible durant les dernières années lorsqu'on manquait d'argent, et cependant vous manifestez votre confiance dans l'ouest du Canada et croyez que, peut-être, la situation s'améliorera dans cette partie du pays et que les cultivateurs seront en état de payer. Je suis d'avis qu'il serait profitable pour vous et pour les autres compagnies d'offrir cet avantage aux cultivateurs lorsque les années sont prospères et lorsqu'ils peuvent payer les articles dont ils ont besoin au lieu de leur offrir ce privilège lorsqu'ils ne peuvent pas en profiter parce qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire? Je suggère que vous mainteniez cette réduction de 10 p. 100 au-dessous du prix comptant pour les cultivateurs, s'ils sont en mesure de payer comptant.—R. J'aimerais le faire, bien entendu, mais, malheureusement, nos dépenses de fabrication et de ventes nous en empêchent. En ce qui concerne notre industrie au Canada seulement, nous avons perdu plus d'un million de dollars par année depuis cinq ans. La compagnie ne se trouve plus en aussi bonne posture.

D. Vous pensez que c'est à l'avantage de la compagnie de retirer ce privilège de 10 p. 100?—R. Je crois que nous ne pouvions faire autrement. Je puis me tromper, mais c'est mon avis.

M. Donnelly:

D. Au sujet des tracteurs que vous avez mentionnés, vous avez dit que vous ne tenez pas à fabriquer de ces machines au Canada à cause de la vente limitée. Combien faudrait-il manufacturer de tracteurs au Canada pour réaliser des profits et les vendre au prix actuel?—R. Environ cinq mille par année, je crois.

D. Combien en vendez-vous maintenant?—R. Au Canada?

D. Oui?—R. Nous n'en vendons pas mille.

D. Si vous n'en fabriquez que mille et les vendiez au Canada, vous seriez obligés d'en demander un prix plus élevé?—R. Oui. C'est ce que je crains.

D. Par conséquent, il vous faudrait un droit?—R. Oui.

D. A quel prix seriez-vous tenus de vendre un tracteur de \$1,000?—R. Le coût en serait plus élevé.

D. Le seul moyen de fabriquer un tracteur serait d'en demander un plus haut prix?—R. Vous savez, peut-être que la loi de 1930 prévoyait qu'un droit serait imposé sur les tracteurs si quelque manufacturier était en mesure de les fabriquer de cette façon. Vu notre marché restreint, je n'ai jamais cru que ce serait économique de chercher à bénéficier de cela. Il faudrait un énorme placement d'argent et, parlant au nom de notre compagnie, nous avons beaucoup de capitaux immobilisés et il est préférable d'en recouvrer un certain montant.

M. Cleaver:

D. Pouvons-nous connaître maintenant les frais de recouvrements que vous alliez nous indiquer?—R. Ils se sont chiffrés à \$2,500,000 depuis dix ans.

Le président:

D. Sont-ce là les dépenses de recouvrements?—R. Les recouvrements.

M. Donnelly:

D. Pour encaisser combien?—R. Nous avons réussi à récupérer \$23,000,000 soit une moyenne de 10.7 des recouvrements, et c'était le résultat de ventes nettes au montant de \$78,000,000. Le coût de récupération a été de 3 p. 100 de nos ventes, au comptant et à crédit, et de 10 p. 100 de l'argent perçu.

M. Cleaver:

D. Avez-vous les chiffres des derniers cinq ans?—R. Oui. J'ajouterai que durant six ans nous avons rayé...

D. Je parlerai de cela dans un instant si je puis connaître vos frais de recouvrements pour les cinq ans.—R. Monsieur Cleaver, voilà la difficulté—j'ignore si nos chiffres vous apprendront ce que vous désirez savoir, notre coût de récupération en 1933, disons, concerne nos frais de recouvrements des sommes impayées durant toutes les années antérieures. Il est donc très difficile de les condamner. Durant cette période de dix ans—vous prenez dix ans—il y a eu environ cinq années de très bonnes ventes et cinq autres de très mauvaises.

D. Cinq ans de ventes normales et cinq ans de ventes anormales?—R. Cinq années de ventes anormalement bonnes et cinq autres de ventes anormalement mauvaises. Lorsque vous mentionnez cinq ans, si vous les rattachez aux ventes de toute la période, je crois que vous imposez un fardeau très lourd aux affaires de cette période de cinq ans.

M. Fraser:

D. Parlez-vous de l'industrie canadienne seulement?—R. Oui.

D. Prenez vos chiffres touchant une lieuse de \$278, disons. Pouvez-vous nous laisser savoir quel est le coût de revient, les frais généraux, les dépenses de récupération, l'annulation pour mauvaises dettes, afin que nous ayons les détails de certains chiffres?—R. Oui, je les ai, et non uniquement pour la lieuse parce qu'elle n'est que l'une des machines. Je crois que le contrôleur les a au sujet de vingt-cinq machines différentes.

D. Si je puis vous interrompre, je vous dirai, qu'il s'agisse d'une lieuse ou d'un tracteur, que nous savons tous que le coût ultime est composé de cinq différents facteurs. Si je comprends bien, M. Leader cherche à connaître la cause du coût excessif ou de prix excessif. Elle doit être attribuable à l'un des facteurs, que ce soient les mauvaises dettes, le coût de revient, les dépenses de ventes, et le reste. Avez-vous les détails des chiffres afin que le Comité sache exactement où est l'écart?—R. Oui, j'ai cela ici, monsieur Fraser. Pour répondre à M. Cleaver, je dirai que les dépenses de récupération depuis cinq ans se sont montées à \$993,000.

M. Cleaver:

D. Et le pourcentage?—R. Et l'argent encaissé durant cette période s'est chiffré à \$7,600,000 et le pourcentage a été de 12.3. Il est inutile, je crois, de chercher à faire porter cela aux ventes.

D. Non?—R. Parce que ce ne serait pas raisonnable, je pense.

D. Connaissez-vous les pertes que vous ont causées les mauvaises dettes depuis cinq ans?—R. Oui. Je sais cela par cœur. Le montant en est de \$1,557,000 en six ans.

M. Donnelly:

D. Avez-vous le chiffre de vos affaires de l'Est et de celles de l'Ouest séparément?—R. Oui.

D. J'aimerais être renseigné là-dessus.

M. Cleaver:

D. Quel est le pourcentage des pertes?—R. Si on le rattache aux ventes durant dix ans, je répondrai qu'il est de 3 p. 100.

D. Avez-vous fait le calcul pour cinq ans?—R. Oh! oui. En calculant, hier soir, pour six ans, j'ai trouvé un montant de \$28,000,000 de ventes, et ai ajouté cette perte de 5 p. 100—5 p. 100 en mauvaises dettes et 10 à 12 p. 100 pour les frais de récupération.

D. Et si vous rattachiez ces chiffres au même facteur dominant comme vous l'avez fait pour les dépenses de recouvrements, ce serait près de 20 p. 100, n'est-ce

[M. T. A. Russell.]

pas? Vous dites que votre encaissement vous a coûté \$993,000, et que vous avez perdu \$1,557,000, reliant ces chiffres aux mêmes montants détaillés là?—R. Oui, mais...

D. Afin que le véritable rapport, en dernière analyse...—R. Les mauvaises dettes d'un million et demi ne se rattachent pas aux \$28,000,000 d'affaires depuis six ans, mais à des éléments considérables en 1930, 1929, 1928 et 1927. En les rattachant on serait injuste à l'égard des affaires.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, pouvons-nous revenir au point où nous en étions avant ce contre-interrogatoire? Naturellement, je ne veux pas intervenir dans aucune des questions.

M. Leader:

D. Je voudrais faire une observation maintenant dans le sens des questions que j'ai posées tout à l'heure. Vous avez dit, monsieur Russell, que vos recouvrements depuis dix ans vous ont coûté \$2,500,000?—R. Durant dix ans.

D. Oui, j'ai dit dix ans, et vous avez déclaré que vos pertes se sont montées à \$1,500,000 durant cinq ans?—R. Six ans.

D. En six ans. La perte totale, y compris les frais de recouvrements, serait de \$4,000,000?—R. C'est exact.

D. Et vous avez encaissé \$10,000,000 durant la même période? Cela indiquerait, si tous ces instruments étaient vendus comptant, et s'il n'y avait pas de pertes ni de dépenses de récupération, que vous pourriez les vendre à 40 p. 100 de moins que vous demandez aujourd'hui?—R. D'abord, j'essaierai d'éliminer cette perte annuelle d'un million de dollars. Vous ne me le reprocherez peut-être pas.

D. Oui, mais vous prétendez que vous devriez demander un prix assez élevé pour ces machines pour compenser les pertes subies par votre compagnie?—R. Non. Nous les avons subies. Voici ma principale réponse à cette question, et je ne pense pas qu'elle ait plus de résultat que la réponse au problème des cultivateurs. Nous avons cru, en 1936, que nous devions revenir aux prix que nous demandions en 1930, comme l'une des mesures à prendre, et nous avons légèrement haussé nos prix dans tout l'univers. Nous cherchons constamment à rogner les dépenses, et en même temps à améliorer le coût de revient en utilisant un meilleur outillage. Après tout on obtiendra les meilleurs résultats lorsque les cultivateurs deviendront prospères et achèteront comme ils le devraient. Nous allons travailler de concert à cet égard, et bientôt. Je pense que notre plus grande contribution est encore d'avoir confiance dans le Canada agricole, et de vous prêter de l'argent—non pas à vous mais aux cultivateurs—lorsque personne autre ne leur en prêtera, parce que leur avoir nous offre des ressources—la machine usagée et la machine remise à neuf—et ces ressources ne permettent pas aux banquiers ou à tout autre prêteur de les convertir en espèces. C'est à peu près la réponse, je crois. Nous allons nous mettre à l'œuvre à l'unisson;—je puis me tromper—mais j'espère qu'en deux ou trois ans nous travaillerons de concert.

M. Fraser:

D. A ce sujet, je dirai qu'à mesure que les conditions s'amélioreront dans l'univers, les prix monteront, s'il faut en croire votre exposé; les prix de vos matières premières hausseront, de même que ceux de la main-d'œuvre. Naturellement, les instruments aratoires coûteront plus cher?—R. Nous le craignons.

M. Johnston:

D. Vous aurez peut-être accru le volume de votre production; quel en sera l'effet sur les prix?—R. J'aimerais vous mentionner trois choses qui ont trait aux prix. Les gens parlent du coût comme si c'était un fait arrêté. On ne peut pas plus s'assurer du prix d'un instrument aratoire en particulier que celui qui essaie de dire ce que coûte la production d'un boisseau de blé. Vous savez que

c'est une question insensée. On peut estimer ce que coûtera la récolte d'une acre de blé, mais quand il s'agit de la production d'un boisseau, c'est bien différent. Voici quelle est la méthode ordinaire de calculer le coût: il y a d'abord les dépenses directes de fabrication de la machine en ce qui concerne les matériaux; puis nous avons ce que l'on appelle les dépenses directes de la main-d'œuvre, je veux dire les salaires de l'ouvrier qui travaille à la fabrication de la pièce ou à l'assemblage; le reste comprend les frais généraux, qui incluent les dépenses du balayeur, de l'inspecteur, du contremaître et de son commis, les assurances, les taxes, l'huile, les courroies, les poulies et toutes ces choses qu'il est difficile d'affecter d'une manière précise à telle ou telle catégorie de dépenses.

D. C'est-à-dire les frais généraux de fabrication?—R. Les frais généraux de fabrication, en premier lieu. Vous considérez ensuite les dépenses directes pour les matériaux et pour la main-d'œuvre, et vous obtenez un pourcentage qui vous donnent, à la suite de nombreuses années d'expérience, un taux normal de frais généraux: 100, 200 ou 500 p. 100. Cela semble énorme, 500 p. 100, mais prenons l'estampage qui demande très peu de main-d'œuvre, un homme tenant simplement la pièce sous un marteau à bascule, alors que tous les frais généraux se rapportent à une machine très dispendieuse, et nous avons ce résultat. Quoi qu'il en soit, on obtient une moyenne. En 1935, relativement à vingt-cinq machines, nous avons estimé le coût au chiffre normal de \$1,859—c'était le coût de revient direct. Mais il s'éleva réellement à \$1,859 plus \$62. A ce montant il faut ajouter les dépenses du génie, de l'argent emprunté, de l'administration, des succursales et autres semblables, et, à la fin de la période notre coût total était de \$603.40 de plus que les dépenses estimatives ou normales. Nos prix ne sont pas déterminés par le coût réel; au sujet de ces vingt-cinq machines si nous ne nous garantissons pas contre ces \$603, nous serions obligés de fermer nos portes ou de hausser nos prix. Et il y a une autre immense incertitude. Le 1er mai de chaque année—cela s'applique aussi aux autres instruments aratoires—le président de la compagnie doit décider combien de lieuses seront fabriquées pour l'Ouest. A ce moment, la semence n'est pas encore dans la terre, mais il ne peut remettre à plus tard sa décision. Nous avons vendu plus de dix mille lieuses au Canada en une seule année, mais nous en avons vendu aussi moins de mille. Quelques-uns parmi nous (M. Lee, l'administrateur général, et moi-même) devons déterminer combien nous en manufacturerons. Disons que nous décidons de fabriquer cinq mille lieuses cette année, et puis il y a le prix—je vais vous dire ce qui est arrivé l'an dernier. Nous avons expédié des lieuses à un marchand qui a dit en avoir vendu trente-trois le jour même qu'elles étaient sorties de la manufacture, mais des cultivateurs ayant découvert que leurs céréales étaient entièrement atteintes par la rouille, trois machines seulement furent livrées. Supposons maintenant que des 5,000 lieuses nous n'en vendions que 2,500, et gardions les autres jusqu'à l'année suivante, en étant obligés de payer l'intérêt et les assurances, et qu'elles soient laissées dehors, comme elles le sont parfois dans des agences locales, il faudra les nettoyer et les remettre en bon état, ce qui augmentera les frais de 12 à 15 p. 100. Vous comprendrez donc que le coût n'a pas plus de rapport avec l'instrument qu'avec un boisseau d'avoine ou de blé.

Le PRÉSIDENT: Il est près d'une heure, et si M. Graham a d'autres questions à élucider, il pourrait peut-être les aborder.

M. WARD: Je crois que c'est là à peu près la meilleure contribution qui ait été apportée à nos délibérations.

Le PRÉSIDENT: Très bien, si le comité le désire.

M. WARD: Si j'ai bien compris M. Russell, les ventes sont insuffisantes, et l'on ne fabrique pas assez de lieuses, de semoirs, et autres machines. Et l'une des principales raisons, c'est que les cultivateurs deviennent pratiques. Comme

[M. T. A. Russell.]

dit M. Russell, ils n'achètent pas parce que ce sont des hommes d'affaires et qu'ils savent qu'ils ne peuvent payer. Dans mon propre voisinage où les récoltes n'ont pas manqué depuis quarante-cinq ans nous n'achetons pas de lieuses, de semoirs, de charrues, parce que nous ne pouvons les payer. Un nombre de plus en plus grand de cultivateurs font l'inventaire de leurs affaires et savent qu'ils ne peuvent payer une lieuse \$280. Depuis six ou huit ans j'ai besoin de deux lieuses pour ma ferme, et je ne les ai pas achetées et n'ai pas l'intention de me les procurer parce que je sais que ma terre ne rapportera pas suffisamment pour cela. Qu'il s'agisse d'une lieuse, d'un semoir ou d'une charrue, le cultivateur n'achètera aucun instrument s'il croit qu'il ne peut le payer. Tout est là. Il faut trouver quelque autre moyen d'obtenir des machines agricoles à meilleur marché. Des milliers de cultivateurs dont les récoltes n'ont pas manqué depuis des années sont de mon avis: il nous faut des machines moins dispendieuses ou bien nous n'en achèterons point.

M. DONNELLY: Une question seulement: Lorsque le vérificateur nous a fait une déclaration il y a quelque temps, nous avons appris que des questionnaires avaient été envoyés à diverses compagnies, qu'ils devaient nous être retournés, et les réponses, je le présume, devaient être incluses dans notre rapport. Sauf erreur, on a reçu plusieurs de ces réponses. Les mettra-t-on à notre disposition afin que nous les fassions imprimer, ou bien sont-elles distribuées? Que va-t-on en faire?

Le PRÉSIDENT: L'enquête actuelle est basée sur ces questionnaires. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les imprimer dans nos procès-verbaux, mais ils seront certainement inclus dans notre dossier avec les réponses. Celles-ci sont la propriété du comité—et si nous les avons dans notre dossier nous pourrions nous en servir dans le cas où nous ne terminerions pas notre travail à cette session.

M. McLean:

D. Je désire poser une question. M. Russell ne m'a pas répondu complètement. Parlant du prix des lieuses à Winnipeg, vous avez dit que la somme de \$270 concernait la vente au comptant ou en deux paiements?—R. Le prix de la vente au comptant. Le prix de la vente d'un paiement en octobre était de \$278.

D. Avez-vous dit que le montant de \$278 était pour un seul paiement?—R. Une partie au comptant et la balance au mois d'octobre suivant.

D. Le comptant voudrait dire un seul paiement, et je voulais connaître le prix en deux et trois versements?—R. C'est \$270, \$278 et \$286.

D. La somme de \$270 représente le paiement total au comptant. Le montant de \$278 est acquitté en deux versements?—R. Un paiement—la balance en un paiement en octobre.

D. Oui, la somme de \$270 est payée en entier au comptant?—R. Exactement.

D. Les \$278 sont acquittés en deux paiements?—R. M. McLean a raison; il dépose son argent en achetant la machine et fait un autre paiement au mois d'octobre suivant.

D. Et les \$286 sont payés en trois versements; le dépôt et deux versements?—R. C'est ce que nous appelons le paiement en deux versements.

D. Je le sais, mais je veux une réponse exacte?—R. Parfaitement.

D. Quel est le premier paiement d'une machine payable en deux versements?—R. \$90.

D. Le montant comptant est de \$90?—R. Il est de 40 p. 100 du prix de la lieuse.

D. 40 p. 100 de \$270 ou de \$278?—R. De \$278.

D. C'est \$111, et la balance est de \$167. Il n'y a donc que \$8 de différence?—R. Plus l'intérêt sur les \$167.

D. Plus l'intérêt, naturellement, mais, en principe, le cultivateur ne touche qu'un escompte de 4 ou 5 p. 100?—R. Oui, quand il doit payer en peu de temps.

D. Mais alors le risque est aussi grand que s'il promet de payer en deux automnes?—R. Anciennement, nous livrions à nos agents des machines qu'ils vendaient en grand nombre durant toute l'année. Aujourd'hui, malheureusement, comme résultat de leur expérience depuis cinq ou six ans, les cultivateurs attendent d'avoir un pressant besoin d'instruments.

D. C'est vrai?—R. Et alors quand ils en achètent un—j'ai à l'idée cette région où des trente-trois machines vendues, on n'en a finalement livré que trois.

D. Est-ce exact?—R. Notre marchand nous demanda instamment d'expédier ces lieuses à sa place de ventes.

D. Parfaitement, mais je voulais ce renseignement. Monsieur Russell, vous m'avez dit qu'en Angleterre vous vendez aux marchands qui sont en raisonnable posture financière, reçoivent vos machines et les vendent, de sorte que vous n'avez plus à vous en occuper. Ne vous êtes-vous jamais demandé s'il ne vaudrait pas mieux à l'avenir appliquer ce système au Canada. Je ne parle pas des derniers cinq ans, alors que le cultivateur ne touchait que 20c. le boisseau pour son blé, mais des années antérieures à 1930 lorsque beaucoup de cultivateurs étaient parfaitement en mesure de payer pour les instruments aratoires dont ils avaient besoin. Pensez-vous qu'il serait possible de vendre par l'intermédiaire d'une coopérative ou d'agences locales, ou serait-il sage, à votre avis, d'établir au Canada le même commerce qu'en Angleterre?—R. On a, vous le savez, essayé ici assez souvent, avec de très pauvres résultats, cette méthode de coopérative. Cependant, je ne désespère pas d'atteindre cette fin, car les marchands sont en état d'assumer la responsabilité de financer eux-mêmes leur propre commerce.

D. Vous avez songé à cela durant quelques années?—R. Oui. M. Ward a posé une question qui atteint la base même du problème. Personne ne comprend mieux que nous l'absolue nécessité d'améliorer la situation des cultivateurs. Vous avez vu les deux courbes du diagramme qui vous a été soumis, et vous avez remarqué un écart terrible entre le prix des cultivateurs et celui-ci, mais il y a un rapprochement, et il y a quelques années ces lignes se touchaient. J'espère qu'il en sera de nouveau ainsi. La compagnie des instruments aratoires peut y contribuer dans une certaine mesure, et je crois fermement que les manufacturiers, s'ils doivent se maintenir, sont en présence de deux ou trois conditions bien définies. Nous devons payer des salaires plus élevés, fabriquer des machines de plus en plus perfectionnées, et essayer de vendre aux cultivateurs en ayant moins à déboursier. Voilà quelques-unes des choses que nous devons faire, mais nous ne pouvons aller que jusqu'à un certain point. Je me demande comment nous pouvons faire plus dans les circonstances si l'on considère ceci: les Etats-Unis sont le plus grand marché de l'univers et le rapport imprimé de la production américaine montre que ce pays a fabriqué en une seule année des instruments d'une valeur de \$320,000,000. C'est autant que durant vingt ans d'affaires de n'importe quelle compagnie, y compris la Harvester. Nous avons atteint environ \$16,000,000 depuis cinq ou six ans. Durant notre période la plus prospère nous sommes arrivés à quelque \$40,000,000, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Plus de \$50,000,000, je pense.

Le TÉMOIN: En une seule année les Américains ont vendu plus que nous en cinq. Les conditions sont assez mauvaises pour une compagnie qui vend au Canada, et cependant, aujourd'hui, nos prix des machines manufacturées en ce pays ne diffèrent pas beaucoup de ceux des Etats-Unis. J'en ai été surpris moi-même. Nous pouvons faire quelque chose, mais quand on parle de chiffres—tels que les gros pourcentages—je crains, et je regrette, d'avoir à le dire, qu'ils soient étrangers au problème.

[M. T. A. Russell.]

M. Fraser:

D. Puis-je vous poser une seule question. Vous allez diviser le marché, comme vous venez de le dire, entre huit compagnies différentes au lieu de quatre?—R. Oui.

D. Le marché canadien?—R. Oui.

D. Cela tendra-t-il à augmenter votre coût—je ne parle pas de prix de ventes, de récupération, et de frais généraux en ce qui concerne le coût déterminé de la fabrication de la machine pour le cultivateur?—R. C'est mon opinion, et c'est ce qui m'inquiète tant étant donné que quatre compagnies se font concurrence sur un marché restreint, chacune aura sa part et, par conséquent, la part de chacune de nous quatre sera plus petite. Cela tendra quelque peu à hausser le coût de revient, les frais de ventes, d'administration et de recouvrements touchant le pourcentage du volume des affaires.

D. Et finalement l'acheteur paiera plus cher?—R. Et, je le crains, nous finirons par réduire plus difficilement les prix.

M. THORSON: A moins que vous ne coopérez.

M. Needham:

D. Touchant ce que M. Ward a dit à propos du cultivateur quand il s'agit de l'achat de machines, la situation est très sérieuse?—R. Oui.

D. A la fin de chaque année, il y a plus de cultivateurs que jamais auparavant qui font un inventaire pour savoir où ils en sont. Je crois dire sans me tromper que dans ma région il n'y a pas 5 p. 100 des cultivateurs qui ont tous les instruments dont ils ont besoin, et même loin de là?—R. C'est vrai.

D. Et en conversant avec eux, ils vous disent qu'ils ne savent quoi faire. Cela était vrai l'an dernier surtout. Ils ne voient aucune issue, et sont incapables de dépenser deux ou trois mille dollars de plus, comme ils le devraient?—R. Oui.

D. Il ne leur reste plus qu'à résister aussi longtemps que possible, puis lier leurs machines avec de la ficelle d'engravage, et le reste, et réduire leurs récoltes. Ils sont à bout d'expédients. Ils ne dépenseront pas ni ne s'endetteront.—R. Naturellement, d'après mon expérience de plusieurs années dans l'industrie manufacturière—nous surveillons les rapports et les conditions des récoltes avec autant d'intérêt que vous—les choses ne deviennent jamais aussi brillantes que vous le croyez dans les jours de prospérité, et elles finissent par ne pas être aussi mauvaises qu'elles pourraient l'être. Celui qui peine et continue de lutter réussit, d'une façon ou de l'autre, à surmonter les obstacles. Je crois que nous remonterons le courant.

D. Quelles sont les perspectives de votre fabrication l'an prochain? Vous connaissez la moyenne de vos ventes d'année en année, et savez que depuis six ans le pourcentage a beaucoup baissé. Vous devez avoir une assez juste idée des machines normalement requises. Lorsque j'étais agent, je tenais un grand-livre. Je savais, quand un homme avait acheté une charrue, qu'il aurait besoin d'une autre après tant d'années, et je pouvais dire chaque jour où il fallait s'adresser pour faire une vente.—R. Je suis allé récemment à Weyburn, et dans cette région en 1934, après que les récoltes eussent manqué durant cinq ans, nous nous demandions: "Combien de temps encore allons-nous garder en magasin les pièces de rechange et continuer notre commerce dans ce territoire? Devons-nous abandonner la région?" J'y suis allé et j'en suis revenu. Je ne pouvais proposer d'en sortir, pas plus que personne autre, parce qu'aucun ne pourrait dire aujourd'hui, à 50 p. 100 près, le nombre de lieuses dont on aura besoin dans les territoires de Weyburn, Arcola et Shaunavon. Il peut y avoir une autre récolte du genre de celle qui a amené l'établissement de ces belles fermes là-bas, et ce sera peut-être un autre échec. Qui peut le dire?

D. Quel a été le pourcentage de l'augmentation de vos ventes de pièces de rechange depuis cinq ans au regard des cinq années antérieures?—R. Aucun.

D. Les ventes des pièces de rechange n'ont pas été plus nombreuses?—R. Non. Nous fabriquons de meilleures machines, et les ventes de pièces de rechange ne sont pas aussi considérables.

M. SPENCE: Les machines sont plus durables, et ne s'usent pas aussi rapidement.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est une heure. Que décide le Comité?

M. McLEAN: Je propose que nous nous réunissions de nouveau à quatre heures.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé que nous nous réunissions de nouveau à quatre heures, cet après-midi.

M. McLEAN: Et que nous poursuivions notre enquête.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé que le Comité lève la séance et se réunisse de nouveau à quatre heures, cet après-midi. Est-ce adopté?

Quelques hon. MEMBRES: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Alors nous nous réunirons à quatre heures cet après-midi.

Le Comité s'ajourne à une heure et cinq jusqu'à quatre heures.

SESSION 1936

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX, TÉMOIGNAGES ET
RAPPORT FINAL

Fascicule n° 12

(Enquête sur le prix des instruments aratoires)

SÉANCE DU 18 JUIN 1936

OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1936

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY DEPARTMENT

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI, 18 juin 1936.

Le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit (à huis clos) à onze heures de l'avant-midi.

Le président, M. W. G. Weir est au fauteuil.

Membres présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Bouchard, Cleaver, Coldwell, Donnelly, Dubois, Evans, Furniss, Golding, Graydon, Johnston (*Lake Centre*), Leader, Leclerc, MacRae, McKenzie (*Lambton-Kent*), McLean (*Melfort*), McNevin (*Victoria, Ont*), Mitchell, Motherwell, Needham, Patterson, Perley (*Qu'Appelle*), Robichaud, Thorson, Senn, Spence, Taylor (*Norfolk*), Thompson, Ward, Weir.

Assiste aussi à la réunion M. R. T. Graham, c.r., conseiller juridique du comité.

Le comité examine un projet de rapport préparé par le sous-comité. Ce projet de rapport est modifié et unanimement adopté comme quatrième rapport du comité.

Sur motion de M. Johnston (*Lake-Centre*), appuyé par M. Dubois, le comité

Décide: D'autoriser le président du comité permanent du comité de l'agriculture et de la colonisation à écrire aux représentants des compagnies d'instruments aratoires et autres qui ont aidé le comité, les mettant au courant des propositions du comité, pour les remercier de leur aide et les prier de continuer leur coopération en mettant à jour tout nouveau renseignement relatif à l'enquête.

Le président déclare que, selon lui, M. T. W. O'Neill, secrétaire légiste du comité, devrait recevoir plus que les \$5 par jour qu'il a touchés, vu qu'il a dû travailler de douze à seize heures par jour, ainsi que les samedis, les dimanches et les jours de congé.

M. Graydon propose, appuyé par M. Johnston (*Lake-Centre*): Que T. W. O'Neill, secrétaire légiste, reçoive, pour ses services et son travail supplémentaires, une somme additionnelle de \$2.50 par jour, à dater du 21 mars 1936 jusqu'à ce que le comité n'ait plus besoin de ses services. La motion est adoptée.

Le président dépose comme pièce n° 14: Une copie des témoignages de l'*International Harvester Company*, entendus à huis clos.

M. R. T. Graham, avocat du comité, dépose:

Pièce n° 15—Questionnaire adressé aux compagnies de machines agricoles.

Pièce n° 16—Réponse de l'*International Harvester Co. Ltd.*

Pièce n° 17—Réponses de la *Massey-Harris Co. Ltd.*, volumes I, II et III.

Pièce n° 18—Facture de la *Cockshutt Plow Co.*

Pièce n° 19—Réponses de *Frost & Wood.*

Pièce n° 20—Mémoire de *Massey-Harris Co.* au sujet des exportations.

Pièce n° 21—Prix de la *Massey-Harris* pour différents instruments aratoires, f.a.b. de la manufacture, de 1913 à 1936.

Pièce n° 22—Rapport annuel de la compagnie *Massey-Harris*, de 1926 à 1935 inclusivement.

- Pièce n° 23—Factures de matières premières—International Harvester Co. Ltd.
- Pièce n° 24—Rapport de Lawson Shanks sur les prix des instruments aratoires au Manitoba.
- Pièce n° 25—Rapport de W. A. Carrothers sur les prix des instruments aratoires en Colombie-Britannique.
- Pièce n° 26—Rapport de H. W. Cheney, service des renseignements commerciaux, ministère du Commerce, Ottawa, au sujet des prix des machines agricoles dans l'Afrique du Sud.
- Pièce n° 27—Rapport de H. W. Cheney, service des renseignements commerciaux, ministère du Commerce, Ottawa, touchant les prix des instruments aratoires dans le Royaume-Uni.
- Pièce n° 28—Rapport de H. W. Cheney, service des renseignements commerciaux, ministère du Commerce, Ottawa, au sujet des prix des instruments aratoires dans l'Argentine.
- Pièce n° 29—Rapport de H. W. Cheney, service des renseignements commerciaux, ministère du Commerce, Ottawa, touchant les prix des machines agricoles en Hollande.
- Pièce n° 30—Rapport de H. W. Cheney, service des renseignements commerciaux, ministère du Commerce, Ottawa, au sujet des prix des instruments aratoires en France.
- Pièce n° 31—Rapport de H. W. Cheney, service des renseignements commerciaux, ministère du Commerce, Ottawa, touchant les prix des machines agricoles en Allemagne.
- Pièce n° 32—Sommaire des lois provinciales de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba touchant le règlement des dettes.
- Pièce n° 33—Législation provinciale et industrie des instruments aratoires.
- Pièce n° 34—Exportations du Canada aux Etats-Unis de cultivateurs et de semoirs, de 1925 à 1936.
- Pièce n° 35—Rapport du Dr Davidson sur l'enquête relative aux changements des valeurs qualitatives des machines agricoles.
- Pièce n° 36—Effets économiques de la N.R.A., présentés par J. B. Rutherford.
- Pièce n° 37—Diverses correspondances.
- Pièce n° 38—Décision de la Cour suprême des Etats-Unis concernant l'appel des Etats-Unis contre le jugement en faveur de l'International Harvester Company.
- Pièce n° 39—Rapport intérimaire des vérificateurs touchant la compilation des preuves statistiques.

M. Thorson propose, appuyé par M. Perley (Qu'Appelle) :

Que des remerciements soient votés au président pour sa courtoisie, ses égards, et sa patience en dirigeant les délibérations du Comité.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Le président remercie le Comité, le ministre de l'Agriculture, le conseiller juridique, le comptable, les fonctionnaires ministériels et les représentants des compagnies d'instruments aratoires, de leur coopération et de leur aide durant toute l'enquête.

Le Comité s'ajourne à une heure moins vingt-cinq minutes de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,

J. D. DOYLE.

RAPPORT À LA CHAMBRE

QUATRIÈME RAPPORT

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre Comité a examiné une résolution qui lui a été soumise par la Chambre le 2 mars 1936, savoir:

“Qu'une enquête immédiate devrait être faite par le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation sur les causes du prix élevé des instruments aratoires, et particulièrement sur la hausse des prix pour l'année 1936.”

Votre Comité a obtenu des renseignements au moyen d'un questionnaire et d'interrogatoire verbal, et ce de trois sources principales:

1. Fonctionnaires ministériels.
2. Ministères provinciaux de l'agriculture.
3. Compagnies d'instruments aratoires.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés votre Comité a nommé les avocats, les vérificateurs et aides nécessaires pour la tenue de l'enquête.

Le Comité a tenu vingt-cinq séances au cours desquelles des dépositions verbales et documentaires lui ont été soumises par des fonctionnaires de ministères, des représentants de gouvernements provinciaux et les membres d'exécutifs des compagnies d'instruments aratoires.

Etant donné la vaste portée de l'enquête et du fort volume des dépositions recueillies par le Comité et vu le temps limité à la disposition de votre Comité, il a été impossible de terminer l'enquête ainsi que l'envisageait la motion de renvoi et de faire rapport à ce sujet avant la prorogation.

Votre Comité est d'avis que la preuve soumise ou suggérée est suffisante pour autoriser amplement la reprise et l'achèvement de l'enquête.

En conséquence, votre Comité recommande:

1. Que l'enquête soit continuée à la prochaine session du Parlement par un comité spécial de la Chambre.
2. Que ce comité spécial soit institué le plus tôt possible après l'ouverture de la prochaine session du Parlement.
3. Qu'au cours de la prochaine vacance parlementaire le Gouvernement prenne en considération la nécessité de continuer les investigations qu'il sera à propos de faire pour cette reprise de l'enquête.
4. Que les dossiers, pièces et dépositions produits devant le Comité ou reçus par ledit Comité soient confiés à la garde du ministre de l'Agriculture et que ces dossiers, pièces et dépositions soient mis à la disposition de ce comité spécial lors de sa création.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. G. WEIR.

2

a

d

le

v

t

d

r

i

r

a

c

l

F

P

p

c

d

